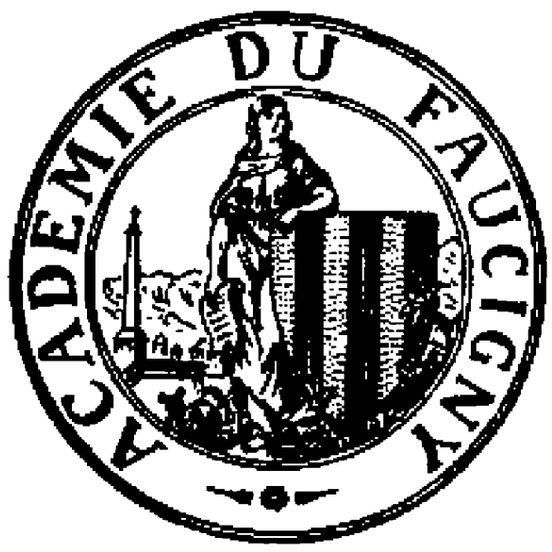
MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME I



MCMXXXIX

FONDATION
de
l'Académie du Faucigny

Un groupe de personnalités de Bonneville et de la région du Faucigny s'inspirant de l'exemple des Académies existant dans la Savoie et la Haute-Savoie, ont formé dans le courant du mois de septembre 1938, le projet de fonder à Bonneville, une association similaire qui engloberait dans son rayon d'action toute l'ancienne province du Faucigny.

Une première réunion eut lieu le 24 septembre 1938 à la bibliothèque de la Glaneuse du Faucigny, installée à l'Hôtel de Ville de Bonneville ; elle comprenait douze personnes appartenant déjà à des académies existant dans la Haute-Savoie ou connues dans la région par leurs travaux archéologiques, historiques ou littéraires ; après un échange de vues, il fut décidé de donner suite au projet et de nommer un comité provisoire au cours d'une nouvelle réunion à laquelle serait convoqué un plus grand nombre de personnes susceptibles de s'intéresser à cette création.

Cette réunion eut lieu le 8 octobre 1938 dans le même local ; un comité provisoire fut formé, comprenant : MM. Pernat Casimir, notaire honoraire à Cluses ; Guy Lucien, agent général d'assurances à Thonon ; Reboul Jules, chef de bureau de Préfecture en retraite à Bonneville ; Pierson Constant, inspecteur primaire en retraite à Bonneville ; Rouge Henri, publiciste à Bonneville ; Capdevielle Pierre, gestionnaire du Sanatorium de Praz-Coutant ; Perret Ch.-Henri, avocat à Bonneville ; Frézat Luc, propriétaire à Bonneville ; Damex Auguste, agent général d'assurances à Bonneville.

Ce comité provisoire décida en principe de donner à l'association projetée le nom d'Académie du Faucigny, et après avoir pris connaissance des statuts de l'Académie Chablaisienne obligeamment communiqués par cette association au comité par l'intermédiaire de M. Lucien Guy, s'en inspira pour ouvrir la discussion sur ceux qui étaient à élaborer pour l'Académie du Faucigny.

Après diverses observations et suggestions présentées par plusieurs membres du comité, ce dernier chargea M. Perret, avocat, de rédiger un projet de statuts et décida de réunir le 5 novembre 1938, à 16 heures, dans le salon de l'Hôtel de Ville de Bonneville, une assemblée constitutive de la nouvelle académie en convoquant individuellement à cette assemblée les personnalités du Faucigny

dont la collaboration paraissait indispensable pour mener à bien la réalisation du projet.

En peu de jours, plus de soixante-dix adhésions parvenaient au comité provisoire en des lettres tout à fait encourageantes, plusieurs même réellement enthousiastes ; des adhésions verbales furent également données en assez grand nombre.

L'assemblée constitutive promettait d'être imposante ; elle le fut tant par la qualité que par le nombre des assistants, bien que plusieurs adhérents de la première heure se fussent excusés, retenus ailleurs par d'autres obligations, notamment par la session du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Etaient présents à cette assemblée, outre les membres du comité provisoire au complet : MM. Devant, directeur des Forces Motrices du Fier à Annecy ; Coustet, principal du Collège de Bonneville ; Plancher, imprimeur à Bonneville ; Paul Payot, étudiant à Chamonix ; Fauré, président du Tribunal de Bonneville ; Le Même, architecte à Megève ; le Comte de la Fléchère, à Saint-Jeoire ; Mannessy, avoué, maire de Bonneville ; Mlles Thomé, institutrice honoraire, et Jorland, directrice de l'Ecole Maternelle à Bonneville ; MM. Cuidet, agent général d'assurances à Saint-Gervais ; Morel-Frédel, président honoraire du Tribunal de Bonneville ; Albert Guy, avocat honoraire du Barreau de la Haute-Savoie, ancien bâtonnier de l'Ordre à Bonneville ; François Plottier, avocat du Barreau de la Haute-Savoie à Bonneville ; Dr Tobé, du sanatorium de Sancellemoz ; Jordan, juge honoraire du Tribunal de Bonneville ; Véron, professeur honoraire du Collège de Bonneville ; Dr Degeorges, du sanatorium de Sancellemoz ; Pigny, instituteur honoraire à Bonneville ; le chanoine Chavanne, de La Roche-sur-Foron ; Pierre Marois, homme de lettres, à Praz-Coutant ; Felisaz, géomètre-expert à Servoz ; Pons, industriel à Cluses ; Anthoine, géomètre-expert à Bonneville ; Couvert, géomètre à Chamonix ; et plusieurs autres personnes arrivées au cours de la réunion.

Dès l'ouverture de la séance, les membres du comité provisoire prirent place au bureau et M. Pernat fut nommé président de l'assemblée ; il remercia les personnes présentes qui en si grand nombre avaient répondu à l'appel du comité et donna la parole à M. Perret, avocat.

Ce dernier remercia à son tour l'assistance dont il souligna la distinction, puis après avoir fait l'éloge mérité des membres du comité qui l'entouraient et qui avaient eu l'heureuse pensée de fonder un centre intellectuel dans le Faucigny, il indiqua le but de la société en formation, qui se résume en l'étude des questions archéologiques, historiques et scientifiques intéressant la Savoie et plus particulièrement l'ancienne province du Faucigny.

La parole fut ensuite donnée à M. Reboul, secrétaire du comité provisoire, qui donna lecture à l'assemblée des procès-verbaux des séances de ce comité et prononça une allocution fort applaudie sur les ressources que présente le Faucigny au point de

vue des études que se propose d'entreprendre l'Académie en formation et sur ses vues personnelles concernant les buts à poursuivre.

Monsieur le Président de séance proposa alors de passer à l'ordre du jour de l'assemblée qui comportait en premier lieu l'établissement de la liste des membres de l'association.

Après l'inscription des personnes présentes à l'assemblée, la liste fut complétée par les noms des absents qui avaient donné antérieurement leur adhésion, et par ceux de quelques personnes proposées par des membres de l'assemblée et qui furent inscrites sous condition de la ratification par elles de leur inscription.

La liste des membres de l'Académie du Faucigny ainsi établie, fut approuvée à l'unanimité des membres présents à l'assemblée. Elle est donnée à la suite du présent compte-rendu.

Monsieur le Président pria ensuite M. Perret, avocat, de donner lecture des statuts qu'il a préparés. Il le fit en commentant sommairement chaque article et en demandant pour chacun d'eux les observations que pouvait avoir à formuler l'assemblée.

Après quelques modifications dues à d'heureuses suggestions de MM. Fauré, président du Tribunal de Bonneville ; Capdevielle, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant ; et Félisaz, géomètre à Servoz, concernant l'admission de trois membres associés au Conseil d'administration, le vote par correspondance dans certaines assemblées générales et la représentation de chaque canton du Faucigny au sein du Conseil d'administration, les statuts furent approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée prévoyant ensuite l'élection des seize membres du Conseil d'administration devant comprendre sept membres investis de fonctions de direction et neuf membres représentant chacun un canton de l'arrondissement de Bonneville, il fut procédé au vote public qui donna à l'unanimité des membres de l'assemblée, moins les membres du comité provisoire qui déclarèrent s'abstenir, les résultats suivants :

Membres investis de fonctions de direction :

MM. Pernat Casimir, notaire honoraire à Cluses ;
Guy Lucien, agent général d'assurances à Thonon ;
Reboul Jules, chef de bureau de préfecture en retraite à Bonneville ;
Perret Ch.-Henri, avocat à Bonneville ;
Frézat Luc, propriétaire à Bonneville ;
Rouge Henri, publiciste à Bonneville ;
Damex Auguste, agent général d'assurances à Bonneville.

Membres représentant les cantons du Faucigny :

MM. Pierson Constant, inspecteur primaire en retraire, adjoint au maire de Bonneville, pour le canton de Bonneville ;
Trappier Pierre, pharmacien, maire et conseiller général de Cluses, pour le canton de Cluses ;

Curral Hippolyte, avocat, ancien sénateur, à Bonneville, pour le canton de Sallanches ;
Capdevielle Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, pour le canton de Saint-Gervais ;
Félisaz Léon, géomètre-expert à Servoz, pour le canton de Chamonix ;
Le chanoine Chavanne, à La Roche-sur-Foron, pour le canton de La Roche ;
Le Dr Paul Gay, à St-Jeoire, pour le canton de St-Jeoire ;
Braise Félix, sénateur de la Haute-Savoie, pour le canton de Taninges ;
Mannessy Louis, avoué, maire de Bonneville, pour le canton de Samoëns.

Avant de clore la séance, le Président de l'Assemblée invite les membres présents à apposer leur signature sur une liste d'émargement comportant leur adhésion à l'association avec soumission à ses statuts.

Cette formalité étant accomplie, le Président lève la séance en invitant les membres du Conseil d'administration qui viennent d'être élus à rester dans la salle pour l'élection des membres du Comité de direction aux fonctions prévues par les statuts.

Réunion du Conseil d'administration du 5 *novembre* 1938.

Election du Comité de direction.

Les membres du Conseil d'administration restés seuls en séance au nombre de onze présents procèdent ensuite sous la présidence de M. Pernat, à l'élection au bulletin secret des membres du Comité de direction aux fonctions prévues par les statuts.

Sont élus chacun par 10 voix sur 11 votants :

M. Perret Ch.-Henri, Président ;
M. Pernat Casimir, Vice-Président ;
M. Guy Lucien, Vice-Président ;
M. Frézat Luc, bibliothécaire-archiviste ;
M. Reboul Jules, Secrétaire ;
M. Rouge Henri, Secrétaire-adjoint ;
M. Damex Auguste, Trésorier.

M. Perret remercie ses confrères du Conseil d'administration du très grand honneur qu'ils viennent de lui faire en l'appelant à la Présidence de l'Académie du Faucigny et déclare qu'il compte sur leur affectueuse collaboration pour remplir ses fonctions à la satisfaction de tous.

Puis il déclare la séance levée après avoir annoncé à ses confrères qu'une prochaine séance du Conseil d'administration aurait lieu sur convocations individuelles pour l'approbation du règlement intérieur qu'il préparera et lui soumettra et pour la mise au point par ordre alphabétique de la liste des membres de l'Académie approuvée par l'assemblée constitutive qui vient d'avoir lieu.

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

STATUTS

BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article Premier

Le but de l'Académie du Faucigny, fondée le 5 novembre 1938 à Bonneville, est l'étude des questions historiques, archéologiques et scientifiques intéressant la Savoie et en particulier l'ancienne province du Faucigny ; elle encourage également les lettres, les sciences et les arts dans cette province ;

Elle recueille et conserve dans ses archives, les manuscrits, chartes et documents pouvant intéressser l'histoire locale, qui lui seront remis gratuitement ou seront acquis par elle dans la mesure de ses possibilités financières ;

Elle encourage tout ce qui est bien, utile et réalisable, pour contribuer au bon renom et à la gloire du Faucigny.

Art. 2

Elle s'interdit formellement toute discussion politique ou religieuse.

Art. 3

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Bonneville.

Art. 4

Les moyens d'action de l'Association sont :

1° La publication du compte-rendu de ses séances et de ses travaux dans la presse régionale et dans une revue qu'elle éditera et qui paraîtra à la fin de chaque année ou à intervalles plus rapprochés ou éloignés selon ses ressources ; cette revue contiendra également la copie des mémoires et documents qui lui paraîtront dignes de la publicité ;

2° Les fouilles et recherches archéologiques ;

3° Des concours avec prix et récompenses en matière de poésie, histoire, études littéraires et scientifiques, beaux-arts et arts appliqués. Le régionalisme sera en principe à la base de toutes ces compétitions ;

4° Des rapports avec les sociétés similaires de France et de l'étranger, et des réceptions éventuelles de ces sociétés ;

5° L'organisation de visites, tournées archéologiques et scientifiques dans la région, et de conférences.

ART. 5

L'Académie se compose :

1° De membres d'honneur choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie et plus particulièrement au Faucigny, ou qui ont rendu des services importants à la société ;

2° De membres effectifs comprenant les sociétaires collaborant d'une façon effective aux travaux de l'Association par leurs études, mémoires, présentation et analyse de documents aux séances de l'Académie ou rendant des services utiles à son fonctionnement ;

3° De membres associés qui, sans collaborer effectivement aux travaux de la Société, s'intéresseront à ces derniers ; ils pourront assister aux séances de l'Académie ;

5° De membres correspondants, soit de sociétaires qui, en raison de leur éloignement ne peuvent assister aux séances de l'Académie, mais collaboreront à ses travaux par des envois et communications de documents, mémoires, études, etc...

ART. 6

Les membres d'honneur sont élus par les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité ; leur élection est portée à la connaissance de l'Assemblée générale qui suivra cette élection.

ART. 7

Les membres effectifs sont proposés par le Conseil d'Administration à une Assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet et élus à la majorité de cette assemblée comprenant la moitié au moins des membres effectifs et associés ; ils sont choisis parmi les membres associés ayant leur domicile ou une résidence dans l'arrondissement de Bonneville.

Au cas où le quorum ci-dessus ne serait pas atteint à l'assemblée générale, où seront faites les propositions du Conseil, une nouvelle assemblée générale sera convoquée à quinze jours au moins d'intervalle et l'élection aura lieu à la majorité des membres présents quel qu'en soit le nombre.

Les membres de l'Association qui seraient dans l'impossibilité d'assister à ces assemblées générales, auront la faculté de voter par correspondance, et leur vote, quel qu'il soit, sera compté pour le quorum de l'assemblée comme s'ils étaient présents. En vue de permettre ce vote par correspondance, les noms des membres associés proposés comme membres effectifs, seront transmis huit jours au moins à l'avance à tous les membres effectifs et associés.

Le vote aura lieu au bulletin secret.

ART. 8

Les membres associés sont admis par le Conseil d'administration sur leur demande présentée par deux membres dont l'un effectif et l'autre associé ou par deux membres effectifs.

Pendant la première année d'exercice, les demandes d'admissions seront présentées par deux membres associés.

Elles devront être signées du postulant qui déclarera expressement avoir pris connaissance des statuts et s'y soumettre.

Les admissions ainsi prononcées par le Conseil d'administration seront soumises à l'assemblée générale annuelle.

ART. 9

Les membres correspondants sont élus de la même façon que les membres d'honneur.

ART. 10

La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission qui devra être adressée par écrit au Président ; elle ne produira son effet que pour l'exercice de l'année suivante ;

2° Par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications et sauf son recours à l'Assemblée générale.

ADMINITRATION ET FONCTIONNEMENT

ART. 11

L'Association est administrée par un Conseil composé de seize membres élus au scrutin public, pour trois ans, par l'Assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs ; toutefois, trois membres associés pourront être élus comme membres du Conseil, mais ils ne pourront être investis de fonctions de direction ;

Neuf des membres du Conseil non investis de fonctions de direction représenteront les cantons de l'arrondissement de Bonneville, à raison d'un par canton ;

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil a lieu intégralement tous les trois ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau comprenant un président, deux vice-présidents, un bibliothécaire-archiviste, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier.

Le Bureau est élu pour trois ans.

Exceptionnellement, et pour la première année de fonctionnement de l'Association, les membres du Conseil sont élus par l'Assemblée constitutive au scrutin public pour un an et choisis parmi les membres assistant à cette assemblée ou ayant donné leur adhésion à l'Association, aucun membre n'ayant encore le titre de membre effectif.

Les élections de membres effectifs auront lieu au cours de l'année 1939, en conformité de l'article 7, et le Conseil d'Administration sera élu pour trois ans, en conformité de l'article 11, dans le courant du mois de décembre 1939.

Art. 12

Le Conseil se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du quart des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont transcrits sans blancs ni ratures, sur un registre coté et paraphé par le président et qui contiendra en outre les procès-verbaux des assemblées générales. Tous les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire.

Le président convoque les assemblées, recueille les voix, fait le dépouillement des scrutins, prononce le résultat des votes et des délibérations, nomme les commissions et signe les procès-verbaux.

Dans tout scrutin, en cas de partage égal des votes, sa voix est prépondérante.

Le bibliothécaire-archiviste est dépositaire des volumes, revues, documents divers et archives de l'Association ; il en assurera le classement et la bonne conservation.

Le secrétaire est dépositaire des registres et correspondance de l'Association. Il rédige les procès-verbaux des séances, la correspondance et le compte-rendu des travaux de l'année.

Le trésorier est dépositaire des fonds appartenant à l'Association. Il perçoit les cotisations et fait les paiements sur un mandat signé du président ou, en son absence, de l'un des vice-présidents, délégué à cet effet. Les comptes sont présentés et discutés à l'Assemblée générale annuelle.

Art. 13

La cotisation annuelle est fixée à vingt-cinq francs.

Les membres d'honneur ne paient pas la cotisation.

Le paiement en est obligatoire pour les membres effectifs et associés.

Il est facultatif pour les membres correspondants.

La cotisation est payable au commencement de l'exercice annuel, qui va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

ART. 14

Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

ART. 15

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association comprend les membres effectifs et associés ; ils ont tous voix délibérative et droit de vote. Elle se réunit une fois par an dans la deuxième quinzaine de décembre et en outre chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Aministration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit s'il y a lieu au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

ART. 16

Les dépenses sont ordonnées par le président. L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le président ou un membre du Conseil d'Administration spécialement choisi par celui-ci.

ART. 17

Les recettes de l'Association se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des subvention de l'Etat, du département, des communes ou des établissements publics ;

3° Des revenus de son actif disponible, qui sera placé à la Caisse d'Epargne de Bonneville.

ART. 18

Un règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration fixe les dates des séances de travail de l'Académie et leur organisation, réglemente le service de publicité des travaux et documents de l'Association, la conservation et la consultation de ces derniers et des archives, les lieux de réunion de l'Assemblée générale, du Conseil d'Administration et des séances de travail ; il organise pour chaque branche de l'activité de l'Association, les commissions ou délégations nécessaires et prévoit d'une façon générale, toutes les mesures utiles à assurer la bonne marche de l'Association.

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Art. 19

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du quart des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée doit être composée du quart au moins des membres en exercice, effectifs et associés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau, à quinze jours d'intervalle, et pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ;

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 20

L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres effectifs et associés.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau, à quinze jours au moins d'intervalle, et peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 21

En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

approuvé par le Conseil d'Administration

dans sa séance du 26 novembre 1938

I. — *Séances d'études.*

ARTICLE PREMIER. — Les séances d'études auront lieu le premier samedi de chaque mois, à 15 heures, du 1er janvier au 30 avril et du 1er octobre au 31 décembre de chaque année.

Une séance aura lieu en mai, juin ou juillet, à une date qui sera fixée par le Conseil d'Administration et annoncée par la presse régionale.

Aucune séance n'aura lieu pendant les mois d'août et septembre.

ART. 2. — Les séances auront lieu au siège de l'Académie, à l'Hôtel de Ville de Bonneville, dans la salle qui sera mise gratuitement à la disposition de la Société par la Municipalité de Bonneville.

Elles sont présidées par le Président de l'Académie ou l'un des Vice-Présidents qui le remplacera en cas d'empêchement.

L'ordre du jour des séances est réglé soit par le comité quelques jours avant la séance, soit verbalement au commencement de chaque séance par le Président ou le Vice-Président qui le remplacera.

La police et la bonne tenue des séances sont assurées par leur Président.

II. — *Tournées archéologiques et scientifiques ; promenades d'études et visites d'établissements divers.*

ART. 3. — Pendant les mois de mai, juin et juillet de chaque année, pourront être organisées des tournées archéologiques et scientifiques, des promenades d'études, des visites d'établissements d'industrie régionale, d'hygiène sociale, d'exploitations touristiques, etc..., auxquelles prendront part tous les membres de l'Académie qui en auront manifesté le désir dans le délai qui leur sera fixé.

Les tournées, promenades et visites seront organisées de façon à limiter le plus possible les dépenses occasionnées aux membres qui y prendront part, les frais de ces déplacements ne devant pour aucune part incomber au budget de l'Académie.

Une commission de trois membres sera nommée chaque année au sein du Conseil d'administration pour organiser ces déplacements.

III. — *Conférences.*

ART. 4. — Des conférences par un ou plusieurs membres de l'Académie pourront être organisées en toutes saisons dans la région du Faucigny ; le sujet à traiter par les conférenciers sera soumis par eux au moins un mois à l'avance au Conseil de Direction pour approbation.

Les sujets pourront être choisis et les conférenciers désignés par le Conseil de Direction lui-même, sous réserve de l'acceptation par les conférenciers.

Ces conférences auront lieu de préférence dans les salles de fêtes ou salons de mairies mis gratuitement à la disposition de l'Académie par les communes où ces conférences devront avoir lieu. L'entrée en sera gratuite ou payante selon ce que décidera le Conseil de Direction pour chaque conférence ; au cas d'entrées payantes, les produits en seront versés entre les mains du trésorier sous déduction des frais de déplacements des conférenciers.

En aucun cas et sous aucun prétexte, ces derniers ne devront faire dévier sur le terrain politique les sujets qu'ils auront à traiter.

IV. — *Bibliothèque et archives.*

ART. 5. — Le bibliothécaire-archiviste aura dans le local de l'Académie dès qu'il sera organisé, soit une salle spéciale dont il aura seul la clef et où il rangera les ouvrages et archives de l'Académie, soit au moins provisoirement, un meuble fermant à clef où il rangera les archives.

Un catalogue de la bibliothèque et un inventaire des archives seront établis par lui et tenus à jour.

Les ouvrages seront mis gratuitement à la disposition des membres de l'Académie qui pourront les emporter en signant une décharge au bibliothécaire sur le registre des prêts d'ouvrages tenu à cet effet. Les ouvrages ne pourront être conservés plus de quinze jours. Les prêts auront lieu les deuxième et quatrième samedis de chaque mois, de 16 à 18 heures.

Les archives, manuscrits et documents, seront consultés par les membres de l'Académie au siège de la Société et sans déplacement, aux mêmes jours et heures que dessus.

V. — *Commissions spéciales.*

ART. 6. — Il est institué au sein du Conseil d'Administration une commission de cinq membres nommés par lui et chargés d'étudier les monuments, ouvrages d'art et objets ayant un intérêt historique ou artistique et qui lui paraîtraient mériter une propo-

sition de classement comme monuments historiques à l'administration compétente.

La commission présentera, à l'une des séances de l'Académie, un rapport aussi documenté que possible à l'appui de ses propositions de classement.

La commission procédera de la même façon à l'égard des sites et monuments naturels de caractère artistique et pittoresque.

ART. 7. — Une commission de six membres, instituée au sein du Conseil, est chargée d'organiser les concours prévus à l'article 4, § 3, des statuts de l'Académie.

Cette commission donnera son avis motivé sur le classement des œuvres des concurrents ; elle pourra s'adjoindre pour son travail d'appréciation et de classement, tels experts qui lui paraîtront qualifiés, choisis même en dehors des membres de l'Académie.

La commission dressera un rapport du classement proposé par elle et de son avis motivé ; ce rapport sera soumis au Conseil d'Administration qui statuera.

Les avis de concours seront publiés trois mois au moins avant la date fixée pour le dépôt des œuvres des concurrents, au siège de l'Académie.

Les résultats des concours seront publiés dans la revue de l'Académie.

ART. 8. — Le Président fera partie de droit et en surnombre de toutes les commissions, et les présidera lorsqu'il sera présent à leur réunion.

ART. 9. — Des sous-commissions en nombre illimité seront nommées par le Président sur les propositions du Conseil d'Administration pour répartir entre les membres de l'Académie, selon leurs spécialités, les divers sujets d'études devant former la base des travaux de l'association.

Les membres de ces sous-commissions auront toute latitude de se réunir pour travailler ensemble ou de procéder individuellement aux travaux de leur spécialité, sans que leur activité soit limitée aux travaux des sous-commissions auxquelles ils appartiennent.

VI. — *Publications de l'Académie.*

ART. 10. — Le Conseil de Direction désigne les documents, travaux, mémoires, communications et conférences qui seront publiés dans sa revue prévue à l'article 4, § 1, des statuts.

Le Président pourra désigner un ou plusieurs membres du comité de Direction pour la rédaction de la revue et la surveillance de son impression.

Les procès-verbaux des assemblées générales, des séances d'études et des réunions du Conseil d'Administration pourront être publiés dans la presse régionale. Le secrétaire délégué à la publicité est chargé de ces publications.

VII. — *Registre des délibérations.*

ART. 11. — Le secrétaire transcrira sur le registre des délibérations de l'Académie, les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du Conseil d'Administration ; ces procès-verbaux seront signés par lui et le Président.

LISTE DES MEMBRES

admis par l'Assemblée constitutive

ANTHOINE Théodore, géomètre-expert, Bonneville ;
AVEZOU Robert, archiviste départemental, Annecy ;
BARD Louis, 9, rue de Bagneux, Paris ;
BARDEL Clovis, pharmacien, Sallanches ;
BAUD Henri, étudiant, 24, rue Tournefort, Paris ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, Thonon ;
BON Oscar-Laurent, Directeur départemental des P.T.T., Privas;
BOYER Henri, professeur Ecole Nationale d'Horlogerie, Cluses;
BRAISE Félix, sénateur, Taninges ;
BRETTON Claudius, industriel, Cluses ;
BRIFFAZ François, docteur, Bonneville ;
BUCHALLET Louis, intendant général, Bonneville ;
BUET Patrice, homme de lettres, 26, rue St-Dominique, Paris ;
BUFFET Léon (révérend père), Monnetier-Salève, Villa Cognacq ;
CADOUX Pierre-Jammes-Marie, chanoine-archiprêtre, Bonneville ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire sanatorium, Praz-Coutant-Passy ;
CAVALIERI Serge-Guy, directeur de l'Usine du Giffre, Saint-Jeoire ;
CHAMOUILLET Auguste, greffier justice de paix, Port-Liautey, Maroc ;
CHATOUX Jean, Vieux-Chamouni, Chamonix ;
CHAVANNE Emile, chanoine, Bénite-Fontaine, La Roche-sur-Foron ;
COLLET Emile, receveur municipal, Bonneville ;
COUSTET Pierre, principal du collège, Bonneville ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, Saint-Gervais ;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur, Sallanches ;

DAMEX Auguste, agent général d'assurances, Bonneville ;

DEGEORGES Marcel, docteur, Sancellemoz-Passy ;

DEVANT Charles, directeur de la Société des Forces du Fier, Annecy, 3, boulevard Decouz ;

DUPALUD Eugène, docteur, Bonneville ;

FALLION Louis, négociant, Bonneville ;

FALLION Pierre, avocat, Bonneville ;

FAURÉ Marius, président du Tribunal, Bonneville ;

FELISAZ Léon, géomètre-expert, Servoz ;

FLECHERE (comte Henri de la) château de Beauregard, St-Jeoire ;

FORESTIER Louis, directeur d'école honoraire, Taninges ;

FRANCK Marcel, industriel, Cluses ;

FREZAT Luc, propriétaire, Bonneville ;

GALERNEAU Edouard, pharmacien, Bonneville ;

GAY Jean, instituteur honoraire en retraite, 5, place de Crête, Thonon ;

GAY Paul, docteur, St-Jeoire ;

GRAVIER Albert, professeur d'Ecole Normale, 21, rue Cronstadt, Lyon ;

GOY Irma (mademoiselle), professeur de musique, Bonneville ;

GUY Albert, avocat honoraire, Bonneville ;

GUY Amédée, docteur, député du Faucigny, Bonneville ;

GUY Lucien, agent général d'assurances, 3, boulevard des Trolliettes, Thonon ;

GUY Pierre, bâtonnier de l'ordre des avocats, 10, rue de Belgrade, Grenoble ;

JORDAN Maurice, juge honoraire, Bonneville ;

JORLAND Isabelle (mademoiselle), directrice de l'Ecole maternelle, Bonneville ;

LAFFIN Ernest, docteur, Sallanches ;

LE MEME Jacques-Henri, architecte, Megève ;

MANNESSY Louis, avoué, maire, Bonneville ;

MAROIS Pierre, homme de lettres, Praz-Coutant, Passy ;

MARTIN Georges, juge au tribunal, Veyrier-Genève ;

MICHEL Roger, juge, Bonneville ;

MOREL-FREDEL Louis, président du Tribunal en retraite, Bonneville ;

MOREL-FREDEL Louis (madame), Bonneville ;

MURAZ Gaston, médecin-Principal des colonies, 14, rue Carnot, Paris et A.O.F. ;

ORSAT François, avoué à la Cour, 8, rue St-Antoine, Chambéry ;

PAYOT Paul, diplômé des sciences politiques, Chamonix ;

PELLOUX Auguste, docteur, La Roche ;

PERNAT Casimir, notaire honoraire, Cluses ;

PERNAT Jean, avocat, Bonneville ;

PERRET Charles-Henri, avocat, Bonneville ;

PERRET Robert-Paul-Henri, homme de lettres, 7, rue Lamennais, Paris et Samoëns ;

PERRIN Narcisse, instituteur honoraire, Sallanches ;

PFISTER Louis, secrétaire de l'Académie Florimontane, Annecy ; directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy ;

PIERRE Jammes-Marie, étudiant, clerc de notaire, 18, rue Jean-Jacques, Paris ;

PIERSON Constant, inspecteur primaire en retraite, Bonneville;

PIGNARD Joseph, industriel, Cluses ;

PIGNY Joseph, instituteur en retraite, Bonneville ;

PIRAUD Maurice, docteur, Sancellemoz-Passy ;

PLANCHER Charles, imprimeur, Bonneville ;

PLANCHER Etienne, imprimeur, Bonneville ;

PLOTTIER François, avocat, Bonneville ;

PLOTTIER Maurice, négociant, Bonneville ;

PONS Charles, industriel, Cluses ;

PRIEUR Paul, inspecteur des Eaux et Forêts, Bonneville ;

REBOUL Jules, chef de bureau de la Préfecture en retraite, Bonneville ;

ROCHON E., chanoine, supérieur du collège, La Roche ;

ROCHON DU VERDIER Guy, licencié en droit, 14, rue Vaubecour, Lyon ;

ROUGE Henri, publiciste, Bonneville ;

RUIN François, agent général d'assurances, conseiller général, Bonneville ;

SURCHAMP Jean, inspecteur des Eaux et Forêts, Bonneville ;

THYRODE Isidore, agent général d'assurances, Cluses ;

THOMÉ Rose (mademoiselle), institutrice en retraite, Bonneville ;

THURIN Roger, ingénieur, 39, boulevard des Bains, Thonon ;

TOBE François, docteur, Sancellemoz-Passy ;

TRAPPIER Pierre, pharmacien, maire, conseiller général, Cluses ;

VERON Pierre, professeur honoraire, Bonneville ;

VIGAND Louis, inspecteur d'Académie, Annecy ;

VILLEGER Gaston, sous-préfet, Bonneville.

Membres admis depuis l'Assemblée constitutive

MEMBRES D'HONNEUR

PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université d'Aix-en-Provence, à Chamonix ;

PERRET Robert, docteur ès lettres, géographe et géologue, 7, rue Lamennais, Paris et Samoëns.

MEMBRES ASSOCIES

ALLANFRANCHINI Joseph, ingénieur, avenue de Corzent, Thonon ;

BAJULAZ Lucien, professeur à l'Ecole Normale, Bonneville ;

BLANC Louis, professeur à l'Ecole Normale, Bonneville ;

BALLOT-BEAUPRE Alfred, syndic-liquidateur, Sallanches ;

BOISSAIS André, procureur de la République, Bonneville ;

BOUCHET Alcide, reporter photographe, Les Houches ;

CHARDON Angel, curé, 18, rue des Acacias, Champigny-sur-(Marne-Seine) ;

DUPUPET François, architecte, Thonon ;

FAUCIGNY-LUCINGE (prince Jean-Louis de), 24 bis, rue de Berri, Paris ;

GALICHET Georges, professeur à l'Ecole Normale, Bonneville ;

GAY René-Joseph, ingénieur électricien, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Thonon ;

GILLOZ Lucien, représentant de commerce, Bonneville ;

GUY Lucien (madame), 3, boulevard des Trolliettes, Thonon ;

LAURENT Jules, homme de lettres, 5, avenue de la République, Annemasse ;

LEBOUBE Jeanne (madame), 4, place de l'Hôtel-de-Ville, Thonon ;

LORIOT DE LA SALLE Christiane (madame), rédacteur en chef des *Cahiers du Plateau*, Sancellemoz-Passy ;

MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, Bonneville ;

MULIN Baptiste (madame), libraire, Bonneville ;

MUSELAK Jean-Marie, professeur agrégé, villa des Aliziers, rue Jules-Ferry, Annecy ;

RAVINET Emma (madame), professeur honoraire à l'Ecole primaire supérieure de Filles, à Bonneville ;

RAVINET Jean, professeur à l'école hôtelière, Thonon ;

PERRET DU CRAY Henri, ingénieur des Arts et Manufactures, 14, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine ;

THALVARD René, Directeur de l'Ecole Normale, Bonneville ;

TROUILLET Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, Villa Messager, avenue Jules Ferry, Thonon, Bibliothécaire de l'Académie Chablaisienne.

MEMBRES CORRESPONDANTS

BETANT Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet de Rochemont, Genève ;

CAPT DE LA FALCONNIERE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève.

SOCIETES CORRESPONDANTES

CHAMBERY. — *Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.*

ANNECY. — *Académie Florimontane ; Académie Salésienne.*

THONON. — *Académie Chablaisienne.*

ANNEMASSE. — *Amis des Lettres et des Arts.*

MOUTIERS. — *Académie de la Val d'Isère.*

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*

GRENOBLE. — *Académie Delphinale.*

GENEVE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*

ROME. — *Revue « Fert ».*

ANTIQUITÉS DU FAUCIGNY

Quelques découvertes intéressantes

(Communication faite à Annecy au Congrès des Sociétés Savantes)

Nous donnons ci-après, telle qu'elle a déjà paru en entier dans le journal L'Allobroge *et, en partie, dans* La Revue Savoisienne, *la communication faite au Congrès des Sociétés savantes d'Annecy, le 21 juillet* 1938, *par M. Pernat, notaire honoraire à Cluses, et ceci pour deux raisons: 1° A cause des questions qu'elle a posées pour l'étude de l'archéologie du Faucigny, qui constituaient déjà un véritable programme pour notre future Académie du Faucigny, dont l'idée première est peut-être venue à plusieurs à cette occasion et spécialement à M. Lucien Guy; 2° A cause des documents inédits qu'elle contient sur l'origine et le nom de Bonneville, renseignements qui ne manqueront pas d'intéresser spécialement tous les Bonnevillois.*

Et c'est pour ces raisons également que nous donnerons, à la suite, l'article de M. Lucien Guy, paru dans L'Allobroge *du 13 août 1938, et qui met définitivent au point cette question des origines de Bonneville.*

Restera à découvrir la fameuse charte de Pierre II, octroyant ses franchises à Bonneville; espérons que M. Auguste Damex, qui en a déjà suivi les traces jusqu'aux archives du Château de Nice, finira par la trouver.

La jeune Académie du Faucigny aura ainsi, dès sa fondation, trouvé son utilité.

C. PERNAT,
Vice-Président
de l'Académie du Faucigny.

M'étant occupé depuis dix ans des diverses questions archéologiques intéressant le Faucigny, je voudrais exposer, le plus succinctement possible, pour les chercheurs futurs, les divers problèmes qui se posent et les directions à suivre pour les résoudre.

I. — PREHISTOIRE

L'on n'a encore trouvé aucune station de l'homme préhistorique dans le haut Faucigny et pourtant l'on a signalé la découverte, en plusieurs endroits, de haches en pierre polie, spécialement de trois de ces instruments en euphotide, à trois kilomètres de Cluses, près d'un abri sous roche, à quelques centaines de mètres du village de Balme ; une de ces haches, d'un superbe poli, a été donnée au musée d'Annecy dont elle est l'une des plus belles pièces, par M. Tissot, mon ancien instituteur à Arâches.

Il était tout naturel de penser que la grotte de Balme pouvait avoir été une station des hommes de la préhistoire qui avaient abandonné ces outils ; j'y ai donc fait des fouilles ; j'y ai trouvé quelques débris de bracelets de bronze, d'os plus ou moins travaillés, de poteries romaines et gallo-romaines, mais aucun silex ni pierre taillée ou polie, aucune trace de foyer étendue prouvant que la grotte avait pu être habitée d'une façon plus ou moins permanente ; elle n'avait dû servir que d'abri momentané pour les hommes de la plaine en cas de danger. Toutes les fouilles que j'ai faites dans les abris sous roche

et dans les grottes que je connaissais dans les cantons de Cluses et Bonneville n'ont également donné aucun résultat.

Je fais donc appel à tous ceux que ces questions intéressent pour qu'ils fassent des fouilles dans tout les endroits susceptibles d'avoir servi d'abri à nos lointains ancêtres : ces fouilles doivent être faites surtout à l'entrée des grottes et abris où ils pouvaient profiter de l'air et du soleil et poussées jusqu'au rocher inférieur, en surveillant tous les débris d'os, de métal ou de poterie, malgré l'apparence insignifiante qu'ils peuvent présenter ; une fois bien nettoyé, un de ces débris vous réservera souvent une agréable surprise.

II. — PERIODE GALLO-ROMAINE

Inscription romaine de la Forclaz. — Passy. — Les Outards. — Camp du Chatelard. — Galerie de Servoz. — La ville de Dionisia?

Cette seule énumération pose autant de problèmes à l'attention des archéologues.

L'inscription de La Forclaz, premier monument écrit de notre histoire, indique que sous Vespasien, les Romains, servant d'arbitre entre les Allobroges et les Centrons, délimitèrent les territoires de ces deux peuples; il est donc probable que l'inimitié ou les difficultés entre eux provenaient de la conquête faite du territoire centron par les Allobroges envahisseurs, sur les populations autochtones représentées par les Centrons, de race ligure très probablement.

Les travaux du camp du Chatelard et la galerie de Servoz sont-ils le fait des Centrons ou des Allobroges ? A quoi devait servir cette galerie ? Tunnel ? Aqueduc ? Ou recherche de minerai ? Autant de problèmes à résoudre. Seules des fouilles pourraient peut-être donner la solution. J'en ai commencé dans le camp, mais encore sans résultat.

Quant aux belles inscriptions romaines de Passy et aux restes du temple des Outards, ils indiquent certainement l'existence d'une ville gallo-romaine dont malheureusement on n'a encore rien découvert et cela amène à poser la question du lac de Servoz, dont le brusque écoulement, par suite de la rupture de son barrage naturel, a dû provoquer la catastrophe qui a englouti cette ville ainsi que celle de Thyez ou des Praz-Paris, dont je dirai deux mots ci-après.

De l'ensemble de ces observations, il résulte que la région de Passy et de Servoz présente un intérêt exceptionnel au point de vue archéologique par suite de sa situation au point de contact, je ne dirai pas de trois civilisations, mais de trois races : Ligure, Celte et Latine. Je remplis un simple devoir de reconnaissance en disant que j'ai été beaucoup aidé dans mes recherches dans cette région par M. Léon Félisaz, géomètre à Servoz, qui la connaît à fond et qui a découvert aux Outards et reconstitué une magnifique inscription romaine du même genre que celles du clocher de Passy.

Espérons qu'il nous en donnera bientôt la traduction avec un compte-rendu de ses observations sur la région et spécialement sur les Outards.

THYEZ

Des recherches que j'ai faites, il résulte que Thyez aurait été une des villes gallo-romaines les plus importantes après Genève et Annecy : sur une longueur de 1.200 mètres et une largeur de 500 mètres environ, aux alentours de l'Eglise et du vieux château du Rosay, le sol en est jonché de débris de briques et l'on y trouve facilement dans les terres remuées par les cultures, des fragments de poterie : Albanis Beaumont, Ducis, Tavernier, la *Revue Savoisienne* ont signalé diverses découvertes à ce sujet, spécialement deux inscriptions romaines, des débris de colonnes de l'ancien temple que j'ai retrouvés encastrés dans les murs de l'église actuelle, des monnaies, des tombeaux, un bracelet gallo-romain en argent qui a fait partie de la collection Dufresne et a malheureusement disparu, etc..., etc...

La tradition est d'ailleurs toujours vivante dans le pays de l'existence d'une ville importante qui aurait été engloutie par l'Arve lors d'une grande inondation.

Plusieurs questions se posent donc

au sujet de Thyez : 1. Son nom à l'époque gallo-romaine; 2. Les causes de sa destruction : inondation de l'Arve lors de la rupture du lac de Servoz ou invasions barbares, etc., etc.

CLUSES

L'origine romaine et l'étymologie latine de son nom ne font aucun doute ; l'on n'y avait cependant jamais trouvé d'antiquités romaines lorsque, le 15 juillet 1932, en creusant un égoût entre la cure et la gendarmerie actuelles, les ouvriers trouvèrent un bronze de Vespasien, assez bien conservé, à 1 m. 50 environ de profondeur, au-dessous de deux canivaux superposés, ce qui indique qu'il y existait déja à l'époque un chemin ou une voie. Or, ce chemin a existé sur tous les vieux plans de Cluses et était le seul dans la direction de Thyez, Marignier, sur la rive droite de l'Arve ; il est donc à peu près certain que l'assiette de ce chemin était la même que celle de la voie romaine dont la passage était obligé par Cluses.

LES BURGONDES
LES CIMETIERES D'AYZE

A cause de son climat privilégié, de sa situation près de la voie romaine tendant de Genève au Haut Faucigny, de ses vignobles, Ayze a dû être habité dès la plus haute antiquité.

Si, à part la voie romaine qui le traversait, l'on n'y a pas encore trouvé, comme à Thyez, des vestiges de l'occupation romaine, par contre l'on vient encore d'y découvrir un cimetière burgonde; déjà, lors de la construction de la fruitière, quelques tombes avaient été mises à jour.

Le 2 mars 1936, les ouvriers travaillant à la nouvelle route en construction, tendant au village de la Carrière, découvrirent un véritable cimetière tout le long au nord de la maison Delajoud et à cinq mètres environ de la façade. Trois tombes furent ouvertes, toutes formées de grandes dalles de grès du pays, cimentées et dirigées du levant au couchant: la première ne contenait qu'un corps couché la tête au couchant; elle mesurait 1 m. 70 de long, 0 m. 60 de largeur en tête, 0 m. 50 aux pieds et 0 m. 50 de profondeur; la deuxième, d'une longueur de 1 m. 90, contenait deux squelettes placés en sens inverse et la troisième de même longueur environ en contenait trois dont deux avec la tête au couchant et l'autre au levant.

Etant arrivé trop tard, je n'ai pu vérifier la position des squelettes ni leur nombre, et c'est d'après les déclarations des ouvriers que je donne ces indications.

Malgré toutes les recherches que j'ai pu faire, il a été impossible de trouver aucun objet, monnaie ou débris, en fer, brique, bois, etc... aucun signe ni aucune sculpture sur les dalles: ce qui indiquerait que les Burgondes n'étaient pas encore convertis au christianisme et qu'ils n'habitaient le pays que depuis peu de temps, sinon ils eussent certainement indiqué d'un signe quelconque leur nouvelle foi; les grandes dalles de grès se seraient prêtées à une inscription ou à un signe quelconque, une croix par exemple.

La probabilité de l'existence de la voie romaine à Ayze résulte notamment du nom du village de l'Etraz à l'est de l'église (via strata = route pavée). Cette voie venant de Genève tendait vers le Haut Faucigny.

L'on sait que les Romains avaient assigné aux Burgondes vaincus des terres en Savoie qu'ils avaient partagées avec les autochtones ; or il reste une particularité curieuse, spéciale au Genevois, au Chablais et au Faucigny : c'est le grand nombre de localités avec la terminaison de leurs noms en *inge, ingen* en allemand, que l'on a toujours considérée comme d'origine burgonde. Voici une liste de ces noms que j'ai relevés :

Dans le Genevois: Bessinges, Coursinges, Lucinge, Puplinge, Paconinge, Presinge.

Dans le Chablais: Allinges, Mesinges, Commelinge, Bisselinge, Laringe, Jusinge.

Dans le Faucigny: Boringe, Polinge, Marsinge, Loisinge, Arcullinge, Croisinge, Les Arcullinges, Boisinge, Fillinge, Matringe, Taninges, Jutteninge, Toisinges, Miosinge, Reninge.

La Savoie du nord n'étant pas la seule contrée occupée par les Burgondes, pourquoi cette terminaison en *inge* n'existe-t-elle que là ? Il y aurait à ce sujet une étude intéressante de toponymie à dresser ; M. Avezou, notre sympathique archiviste, me signale que M. Marteaux, notre savant confrère, spécialiste en la matière, a traité cette question dans la *Revue Savoisienne ;* n'ayant pas eu le temps de vérifier, je signale simplement le fait aux chercheurs futurs.

III. — PERIODE DU MOYEN-AGE

TRIENS MEROVINGIEN DE THYEZ

En 1930, *il a été trouvé à Thyez, en plein champ, près du château Bertier, ancienne maison forte de la famille de Riddes, une petite pièce en or qui se trouve être un triens mérovingien, très bien conservé, portant en relief d'un côté les mots:*

MUNUS MUNI

Et de l'autre:

INNISE, TINNISE, INNASE
ou TINNASE

Voici la description qu'en donne un ouvrage de numismatique, d'après le seul exemplaire semblable qui se trouve au musée des médailles, à Paris:

\+ INNISE

Buste à droite
Cercle extérieur rogné

R. + MUNUS MUNI

Croix cantonnée de quatre points
Tiers de sou d'or. — Poids: 1 gr. 07

Renseignements pris au cabinet des médailles, à Paris, l'on n'a pu en donner ni la provenance, ni l'attribution. MUNUS MUNI *étant la désignation du monétaire, soit de l'artisan qui l'a frappé. Reste à déterminer la signification du mot* INNISE *qui doit être le nom de l'endroit de la frappe: atelier, ville, couvent ou château...*



Triens Mérovingien de Thyez

Il serait très intéressant, au point de vue historique, de pouvoir identifier cet endroit; cela permettrait peut-être de lever le voile qui nous cache encore, par exemple, le nom de la ville gallo-romaine de Thyez, dite des Praz-Paris, sans parler de la légendaire Dionisia, de la plaine de Passy, ni même de Bouta, Boutas, Civitas Bovis, Nessy, etc... pour Annecy.

L'ANCIENNE DENOMINATION DE BONNEVILLE

Toisinges, Tosinges, Cusinio ou Tusinio?

Tous ces derniers noms devaient s'appliquer au vieux Bonneville, et non au hameau de Toisinges, situé à proximité ; cela résulte de la découverte faite aux archives de Turin par M. Avezou d'un document ne pouvant s'appliquer qu'à la position de Bonneville et traduit par lui.

Voici le contenu de ce document :

Turin. — Archives de Cour.
Inventaire 6. — *Province de Faucigny*
Paquet n° 1 (*Baronnie de Faucigny*)
Pièce n° 14

COPIE TEXTUELLE DE L'ANALYSE DU DOCUMENT

(L'analyse est d'une écriture de la fin du XVIII[e] siècle.)

1270, *dernier février.*

Remission faite par les députés de la Dame Béatrix, comtesse de Vienne et Aubonne, au Comte Philippe de Savoye et de Bourgogne, du lieu de Cusy (sic), *en exécution du compromis fait en la personne du dit Comte, et sous les mêmes conditions.*

Extraits que j'en ai pris à Turin, en mai 1930 :

...villam de Cusinio (ou Tusinio ?) *cum territorio, mandamento, pertinentiis et juribus dicte ville..... et est sciendum quod omnes habitatores dicte ville erant in dicta villa in bono statu et tranquillitate, et ex parte aque que vocatur Arva, erat unum chafallum munitum sepibus, et in porta ipsius ville erat aliud munitum de asseribus, et aliud chafallum bene munitum undique de asseribus, et desuper bene corseriatum, et illud erat ex parte Clusarum (?), et villa erat clausa de palicio et de sepibus et clausa de fossatis plenis aque, et erant ibi quadraginta homines cum lanceis, armaturis et de gambaysiis, qui erant homines ligii domine Comitisse. Actum est hoc apud Cusinio (?) in domo mercature...* ».

« *... la ville de (Cusinio) avec son territoire, son ressort, ses appartenances et ses droits... et on doit savoir que tous les habitants de ladite ville étaient en bon état et jouissaient de tranquillité; et il y avait du côté de la rivière qu'on appelle l'Arve une tour de bois entourée de haies, et à une porte de ladite ville, il y avait une autre tour pourvue de hourds, et encore une autre tour bien hourdée de toutes parts et avec de bons chemins de ronde au dessus; et cette tour-là était du côté de Cluses (?); la ville était close de palissades et de pieux et entourée de fossés pleins d'eau; il y avait là quarante hommes équipés de lances, d'armures et de « gambisons »; c'étaient des hommes liges de la comtesse de Vienne. Fait à Cusinio (?) dans la maison du marché...* ».

M. Damex, de Bonneville, a également trouvé la trace d'une charte de Pierre II de Savoie accordant des franchises à Toisinges et se trouvant aux archives du château de Nice ; malgré toutes ses recherches, il n'a pas encore pu la retrouver.

Nous donnons ci-après la copie d'une lettre intéressante qu'il a reçue à ce sujet.

CHARTE DELIVREE PAR PIERRE II, COMTE DE SAVOIE, A LA VILLE DE TOISINGES EN 1262

Je n'ai trouvé nulle part trace de ce document et, à ma connaissance, il n'y a que L. Wurstemberger qui, à la page 483 *de son livre sur Pierre II fait mention de ce document.*

Voici la copie du passage de ce livre :

« *En ces temps* (1262) *Pierre s'occu-*
« *pait essentiellement de sa baronnie*
« *de Faucigny. Il y entoura de mu-*
« *railles le lieu de Tosinge* (14), *le*
« *fortifia et, conjointement avec sa*
« *femme, ils lui octroyèrent des*
« *droits et des franchises tels qu'en*
« *possédaient alors les villes* (15) ».

Renvois:

« (14) *Sans doute le hameau de*
« *Toisinge, commune de Saint-Pierre-*
« *de-Rumilly, sous Cornillon, dans le*
« *vallon de Faucigny* ».

« (15) *Avant la conquête du Piémont*
« *par les Français,* 1798, *cette charte*
« *se trouvait aux archives du château*

« *de Nice, maintenant, elle est per-*
« *due. Dans un inventaire succinct*
« *des documents déposés aux archi-*
« *ves de cette ville, inventaire qui*
« *est aux archives de la cour, il en*
« *est fait mention dans la collection*
« *des matériaux intitulés: Lesione in-*
« *torno à Bonifacion* (585) ».

Que sont devenues les archives de Nice?

Ont-elles été dirigées sur Turin, ont-elles été rendues aux Archives de Nice ou bien ont-elles été versées dans d'autres Archives?

Il résulte de ces documents que Bonneville, avant d'avoir été ainsi baptisée par Béatrix de Faucigny, devait s'appeler: Toisinges, Tosinges, Cusinio ou Tusinio.

Je penche plutôt pour un de ces derniers noms, les deux premiers devant s'appliquer au village de Toisinges, situé sur la rive gauche de l'Arve.

Tous ceux que cette question peut intéresser devront donc s'adresser à ces Messieurs : M. Lucien Guy, qui s'est fait l'historien autorisé du Faucigny et de Bonneville, se trouve tout indiqué pour suivre cette question, sans oublier M. Henri Rouge, un autre Bonnevillois, dont la belle imagination met une note poétique dans ses descriptions.

DESTRUCTION DES CHATEAUX EN FAUCIGNY

L'on est généralement d'accord pour fixer à l'année 1589, date de la campagne des Bernois et des Genevois en Faucigny, la destruction de tous les châteaux entre Annemasse et Cluses : Bellecombe, Cornillon, Faucigny, Pressy, Les Tours, Asnières, Thyez, Marcossey, Mussel, Châtillon; or, à part quelques détails sur Marcossey, l'on ne sait absolument rien sur la destruction des autres, spécialement des plus importants, tels que Faucigny et Châtillon. M. le chanoine Gavard, de regrettée mémoire, qui s'était occupé de la question, prétendait que c'est aux archives de Berne que l'on en devait trouver la solution.

Avant de terminer, j'indiquerai sommairement les auteurs et les sources auxquels devront avoir recours les futurs chercheurs; ce sont Grillet, Albanis Beaumont, Ducis, Revon, Tavernier, Lavorel, la collection de la *Revue Savoisienne,* tous les ouvrages et articles de MM. Marc Leroux et Marteaux, le premier que nous avons malheureusement perdu il y a quelques années, mais le second encore bien vivant et tout prêt à aider de ses conseils autorisés les jeunes amateurs.

Vous m'excuserez de la longueur de cette communication : ce n'est là pourtant que la table des matières ou les titres de chapitres d'un ouvrage que j'aurais voulu écrire avec tous les renseignements que j'ai réunis, mais l'âge et les infirmités ne me le permettront pas; je fais donc appel à de plus jeunes pour prendre la suite.

Semblable au coureur épuisé dont parle le poète, je leur passe donc le flambeau qui a éclairé notre passé et qui continuera à briller sur le présent et l'avenir de notre beau pays de Savoie, que les restaurations nécessaires rendront, je l'espère, toujours plus uni et toujours plus digne de son glorieux passé.

N. B. — M. Pernat se permet de faire appel à tous ceux qui s'intéressent à ces questions pour qu'on lui signale immédiatement toutes les découvertes qui pourraient être faites à ce sujet; car la disposition du lieu de la découverte importe souvent plus que les objets eux-mêmes, et il faut les décrire de suite, avant qu'ils aient changé de configuration.

C. PERNAT.

Bonneville et Tucinge

par **M. Lucien GUY,** vice-président

Répondant à l'appel de M.C. Pernat dans sa communication faite au Congrés des Sociétés Savantes de Savoie, je me permets de revenir sur les origines de Bonneville en essayant d'apporter un complément de preuves aux suggestions contenues dans ce remarquable exposé qui valut à son auteur, les félicitations du Congrés.

Il semble bien établi que le nom primitif de Bonneville fut Tucinge (ou Tosinge). Dans l'énumération de leurs principaux châteaux ou places fortes, les comtes de Savoie et les barons de Faucigny mentionnent presque toujours Tucinge (Wurstemberger, Peter der Zweite,II, 598, 786). Ce château devait donc avoir une certaine importance et l'on s'est souvent demandé où était son emplacement. Or, le site de Bonneville est le seul auquel puisse s'appliquer la description de Tucinge. On a identifié Tucinge par Toisinges, à tort et à raison. Il est avéré qu'il n'y eut jamais de château-fort au hameau de Toisinges, mais il est indubitable que l'étymologie de cet endroit est Tucinge.

Le document très intéressant découvert à Turin par M. Avezou et cité par M. Pernat, est signalé par Wurstemberger (Ibid. II, 799), par le Regeste Dauphinois, N° 10809 et par le Regeste Genevois, N° 1068, dans lequel il est dit que : Béatrix de Faucigny, comtesse de Vienne et d'Albon remet à Philippe de Savoie, la ville de Cusin et son mandement, en exécution du compromis qui l'a établi arbitre entre elle et Béatrix de Thoire, (apud Cusinium, 28 février 1270-71).

Un autre document mérite d'être retenu. C'est le texte des franchises accordées par Béatrix de Faucigny à Bonneville, au mois de janvier 1289-1290 nouveau style, dans lequel elle déclare : « Item donamus et concedimus dictis burgensibus usum suum in monte Danday, prout *illi de Toysingio* ipsum habere ibidem percipere consueverunt, pro tribus denariis in Nativitate Domini anno quolibet percipiendis in quolibet foco ipsius villæ... », que l'on peut traduire ainsi : « De même, nous donnons et concédons aux dits bourgeois (de Bonneville), la jouissance sur la montagne d'Anday, comme *ceux de Toysinge* avaient accoutumé de percevoir à l'année, pour 3 derniers, à la Nativité du Seigneur, tout ce qui pouvait revenir à n'importe quel foyer de cette même ville... »

Ce paragraphe des franchises semble bien établir une comparaison entre l'ancienne localité et la nouvelle ville et marquer un rapprochement de noms, pour les mêmes lieux.

Un fait vient étayer notre hypothèse, c'est la disparition du mot Tucinge dans tous les actes dès le jour de la nouvelle dénomination Bonavilla donnée par Béatrix à Bonneville, le jour de la fête de Ste-Catherine, de l'an 1283.

Les noms de nombreuses localités de notre département qui ont une terminaison en *inge,* sont d'origine burgonde ou latine. Inge désigne généralement une agglomération, un grand domaine. Certains ont cru pouvoir leur donner une origine germanique (ingas) ou flamande(ingen et inghem, hem pour heim). Mais, dans bien des cas, le suffixe ingis, grâce à une influence de l'élément germanique, s'est appliqué à des noms de lieux d'origine même latine. Ingus peut avoir remplacé un ancien suffixe gallo-romain. Les noms en inge dériveraient parfois de noms en acus

ou ianicum noms que les scribes ont dû relatiniser en ingo, ingium. Les formes anciennes inio, ennio, ont donné inge en divers cas. (Voir Ch. Marteaux, Revue Savoisienne 1900).

Le suffixe inge ou ange signifie souvent pacage. Le préfixe Tu ou Thu que l'on retrouve dans Thyz, Thiou, Thuet, signifie eau, sur les eaux, au milieu des eaux. Le château de Tucinge-Bonneville était bâti sur un rocher entouré de marais et bordé par l'Arve. Les collines du Pressy et des anciennes prisons devaient être couvertes primitivement de prairies. Tucinge signifierait donc: pacage au milieu des eaux.

Cette terminaison en inge semble s'être modifiée en ingy, comme dans Dingy, Sillingy, Pringy...

De la forme Tucinge ,du latin Tucingium, donnée par Paul Lullin et Charles Lefort, sont dérivés Tosinge (charte de Pierre II de 1262) et Toysinge (texte des franchises de Béatrix) ainsi que Cusinio, Cusin, Cusy, par suite de modifications apportées par les copistes.

Il resterait à expliquer le maintien du nom de Toisinges au hameau de la commune de St-Pierre-de-Rumilly. Ce hameau qui faisait partie de la circonscription de Tucinge, situé sur la rive gauche du Borne, est resté isolé de l'agglomération principale à la nouvelle délimitation, s'en est détaché et, par suite, a conservé pour lui, le nom du territoire auquel il appartenait, ce qui s'est produit pour Lemenc et Chambéry. Toisinges s'est trouvé sur les confins de la localité de Tucinge-Bonneville, si l'on s'en rapporte encore au texte des franchises précitées, où il est dit: « In primis terminos dictæ villæ statuimus ab aqua de Bornetta...», c'est-à-dire depuis les eaux du Borne (dont les terres contigües portent aujourd'hui le nom de Bornette).

Il est à souhaiter que d'autres documents conservés dans les archives de Turin, de Lausanne ou de Berne, viennent un jour éclairer d'une manière plus précise, ce point encore obscur, mais nous croyons pouvoir affirmer que Tucinge ou Tosinge est bien l'ancien nom de Bonneville.

Quant au nom actuel, il est incontestable qu'il lui fut donné par Béatrix de Faucigny, en 1283 (et non par une imaginaire princesse Bonne).

Il convient de féliciter M. Pernat de ses importantes recherches archéologiques si précieuses pour l'histoire du Faucigny.

Séance du 7 Janvier 1939

Présidence de M. PERRET

DISCOURS INAUGURAL

prononcé par M. **Ch.-Henri PERRET,**

Président de l'Académie du Faucigny

Mesdames,

Messieurs,

L'Académie du Faucigny tient aujourd'hui sa séance inaugurale et pour dépouiller immédiatement cette expression de ce qu'elle pourrait avoir de trop pompeux, je m'empresse de vous dire que cette séance n'aura rien de solennel.

Notre société s'est assigné comme but principal dans ses statuts l'étude des questions historiques, archéologiques et scientifiques intéressant notre beau pays de Savoie et plus particulièrement notre vieille province du Faucigny.

Elle suivra sa voie dans le sillage de ses nobles devancières, les Académies et Sociétés savantes de Savoie ; elle le fera avec simplicité et modestie dans la continuité de l'effort commun de tous ceux qui voudront bien collaborer à ce culte de notre petite patrie.

Notre association a déjà donné un gage de sa modestie en m'appelant à sa présidence ; elle méritait mieux ; elle trouvera du moins en moi le fidèle serviteur de ses destinées.

J'y serai grandement aidé par le dévouement sans limite de notre secrétaire M. Jules Reboul, écrivain de talent, qui se dépense sans compter dans la tâche absorbante qui lui a été dévolue.

Notre Académie a le privilège de compter parmi ses membres des personnalités dont l'intelligence, la culture et le savoir lui ouvrent les plus larges horizons ; nous aurons le plaisir d'entendre dans un instant trois de nos confrères les plus distingués qui ont bien voulu animer notre première séance de leur enthousiasme pour les choses du passé.

En écoutant l'archéologue consciencieux et érudit qu'est M. Casimir Pernat, vice-président de notre Académie, — l'historien si documenté et captivant qu'est M. Lucien Guy, également vice-président et enfin l'un de nos plus jeunes confrères M. Paul Payot, diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques qui a déjà été chaleureusement félicité par l'Académie Florimontane pour la conférence qu'il veut bien nous faire, nous aurons tous le double avantage de nous instruire et de mieux comprendre combien il est profondément

vrai que le passé a forgé lentement le présent, combien il le domine et retentit encore en lui, combien enfin il est attrayant aussi lorsqu'il nous fait oublier un peu ce présent.

Mais l'activité de notre Académie serait incomplète si elle se bornait à ressusciter le passé. Nous avons, non sans quelque prétention peut-être, élargi le cercle de nos études dans tous les domaines de la pensée. Les lettres, les sciences et les arts feront également l'objet de nos préoccupations, en les abordant avec l'esprit de régionalisme qui nous guidera toujours dans la voie que nous nous sommes tracée. Nous avons en effet, déclaré dans nos statuts que notre Académie encouragerait tout ce qui est bien, utile et réalisable pour contribuer au bon renom et à la gloire du Faucigny.

Mes chers confrères, je compte beaucoup sur votre active collaboration pour ne pas faire mentir nos statuts. Je sais que vous avez à cœur de voir prospérer notre œuvre ; la meilleure et la plus sûre méthode pour y parvenir est de travailler consciencieusement, d'être assidus à nos réunions et de ne pas ériger en feux de paille nos enthousiasmes du début.

Le Faucigny pourra être fier un jour de son Académie si nous savons lui épargner les dangers de l'indifférence et du laisser-aller, si nous restons vigilants dans la réalisation du but que nous nous sommes donné, et si surtout nous pouvons transmettre aux jeunes qui viendront après nous, non pas la flamme vacillante d'espoirs plus ou moins déçus, mais le flambeau toujours ardent de notre culte du vrai, du beau et du bien que Victor Cousin a si remarquablement enseigné.

Trempons pour cela nos énergies dans les splendeurs de notre beau Faucigny ; pénétrons-nous des spectacles étourdissants de beauté qu'il nous offre sous les aspects les plus divers, que ce soit par ses cîmes que les neiges éternelles gardent immaculées, ou la verdeur reposante de ses pâturages ou encore les teintes sombres de ses belles forêts de sapins. Sachons admirer aussi ses riantes vallées aux aspects si divers où vivent nos laborieuses populations dans la sérénité du devoir accompli chaque jour avec la plus stricte ponctualité.

C'est en communiant toujours davantage avec ces incomparables beautés que nous trouverons les inspirations nécessaires à l'hommage que nous voulons rendre à notre petite patrie.

Mes chers confrères,

J'ai le grand plaisir de vous apprendre que votre comité a placé notre association sous l'égide de deux personnalités éminentes du Faucigny en les élisant membres d'honneur de notre Académie :

— M. Jules Payot, né à Chamonix, recteur honoraire de l'Académie d'Aix-en-Provence dont la brillante carrière universitaire et l'érudition font le plus grand honneur au Faucigny ; et M. Robert Perret, originaire de Samoëns, docteur ès lettres, géographe et

naturaliste éminent qui à plusieurs reprises a été chargé de missions scientifiques dans l'Afrique du Nord, au Sahara et en Amérique ; M. Robert Perret n'a pas oublié son Faucigny dans ses savantes investigations et lui a consacré divers travaux topographiques et géologiques d'une grande valeur.

Chaque année nos deux membres d'honneur viennent passer une partie de la belle saison dans leur pays natal et nous serions heureux de les recevoir à l'une de nos séances lors de leurs prochaines vacances. Ils ont bien voulu accepter tous deux leur élection et m'ont chargé d'en remercier les membres de l'Académie.

J'ai le grand plaisir de vous annoncer aussi une bonne nouvelle que sans doute la plupart d'entre vous ont déjà apprise par la presse : notre éminent confrère M. Le Même, architecte à Megève, a été promu Chevalier de la Légion d'Honneur. Lui aussi a bien mérité du Faucigny et de la Savoie en réalisant à l'exposition universelle de Paris de 1937 un village de Savoie qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont visité.

Je lui ai adressé les vives félicitations de l'Académie ; il m'en a remercié dans les termes les plus charmants en me renouvelant son attachement à notre association.

Permettez-moi enfin d'adresser publiquement ici nos plus sincères remerciements à M. John Baud, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon, qui a bien voulu se donner la peine de dessiner la vignette du sceau de notre Académie avec un art si parfait que l'allégorie comme le dessin ont fait l'admiration de tous les membres de votre comité.

Et maintenant mes chers confrères au travail.

Notre confrère M. Casimir Pernat a la parole pour sa communication.

La Préhistoire en Faucigny

par **M. C. PERNAT,** vice-président

Permettez-moi d'abord quelques considérations générales avant d'aborder la question de la Préhistoire en Faucigny, qui fait le sujet de la présente communication :

Toutes les personnes de ma génération se rappellent les premières phrases de leur manuel d'Histoire de France : « Les premiers habitants de notre pays furent les Gaulois, de race celtique, etc... ».

Or, que lit-on aujourd'hui dans les nouvelles histoires de France; voici le début de celle de Jacques Bainville, l'académicien décédé il y a trois ans, dont la publication a été, entre parenthèses, le plus grand succès de librairie de notre époque et qui présente tant de vues nouvelles sur notre histoire :

« Il y a probablement des centaines de siècles que l'homme s'est répandu sur la terre. Au-delà de 2800 ans, les origines de la France se perdent dans les conjectures et dans la nuit. Une vaste période ténébreuse précède notre histoire. Déjà sur le sol de notre pays, des migrations et des conquêtes s'étaient succédé, jusqu'au moment où les Gaels ou Gaulois devinrent les maîtres, chassant les occupants qu'ils avaient trouvés, ou se mêlant à eux. Ces occupants étaient les Ligures et les Ibères, bruns et de stature moyenne, qui constituent encore le fond de la population française. »

Ce passage de Bainville s'applique exactement à notre Faucigny, sauf qu'avant les Ligures, il y eut encore plusieurs peuplades, d'origine et de races différentes, dont l'étude constitue précisément la préhistoire.

Disons donc d'abord que l'archéologie préhistorique est la science des antiquités depuis l'apparition de l'homme sur la terre jusqu'aux documents historiques, gravés ou écrits, les plus anciens. Elle est basée en grande partie sur la découverte et l'étude des outils, armes et ustensiles abandonnés par l'homme primitif dans les lieux qu'il occupait : grottes, abris sous roche, cités lacustres.

L'on a divisé la préhistoire en quatre périodes correspondant aux évolutions et aux progrès constatés dans la confection de ces objets, d'abord en pierre, bois, os, et enfin en métal; ces périodes appelées aussi « âges », sont les suivantes :

1° Age de la pierre taillée ou paléolithique;

2° Age de la pierre polie ou néolithique;

3° Age du bronze (nos lointains ancêtres ont connu en effet le bronze qui est un alliage de cuivre et d'étain, avant le fer);

4° Age du fer.

Quelle durée assigner, pour nos régions, à ces différents âges? Pour les deux premiers certainement plusieurs centaines de siècles, sans pouvoir arriver à une approximation même relative. Pour l'âge du bronze, les savants sont généralement d'accord pour fixer la découverte de ce métal à environ 2000 ans avant notre ère, et celle du fer à 1000 ans environ.

Ces quelques notions générales données, disons d'abord que l'on n'a encore jusqu'à présent, découvert aucune station préhistorique dans le Haut-Faucigny; par contre, dans le Bas-Faucigny, soit à Veyrier-sous-Salève et dans beaucoup de grottes du Salève, jusqu'à Etrembières, qui semble avoir été le point le plus avancé

des migrations, les savants Genevois et Savoyards ont depuis cent ans environ, signalé et fouillé beaucoup de ces stations; les musées d'Annecy et surtout celui de Genève contiennent la plus grande partie des objets qui y ont été découverts.

Ainsi que l'a remarqué M. Le Roux dans son beau guide de la Haute-Savoie, l'homme n'apparaît en Faucigny qu'à la fin de la période quaternaire, au moment où les puissants glaciers, qui recouvraient le pays, commençaient à se retirer. Les abris sous roche de Veyrier ont livré les restes de l'industrie de ces primitives tribus humaines, de ces frères des Magdaléniens de la Dordogne qui, en plein âge de la pierre taillée ont manifesté des aptitudes artistiques si extraordinaires; si bien que Mme Dellenbach, l'une des meilleures élèves du savant M. Pittard de Genève, dans son récent ouvrage sur *La Conquête des Alpes par les populations préhistoriques,* peut écrire ceci :

« C'est à Veyrier qu'a été rencontré pour la première fois dans l'Histoire du Préhistorique une manifestation d'art paléolithique : un os portant un commencement de gravure et aussi un andouiller de cerf sculpté; la gravure et la sculpture étaient ainsi représentées. »

Jusqu'à ces découvertes, l'on ne se doutait guère que le Faucigny avait été, il y a probablement des dizaines de milliers d'années, le théâtre de ces premiers essais et de ces premières manifestations artistiques.

Quant aux stations lacustres si nombreuses sur les lacs de Genève, d'Annecy ou du Bourget, il est inutile d'en chercher en Faucigny, puisqu'il ne s'y trouve que de petits lacs de haute montagne, où les périodes glaciaires ont dû se prolonger très tard. Peut-être le lac de Servoz en possédait-il avant la débâcle de ses eaux, consécutive à la rupture de son barrage naturel, à une époque inconnue.

Si l'on n'a encore découvert, en Faucigny, aucune station préhistorique, l'on y a trouvé par contre plusieurs haches en pierre polie dont M. Revon, ancien conservateur au Musée d'Annecy, a donné la description dans une série d'articles sur *La Savoie avant les Romains,* qui ont paru dans *La Revue Savoisienne* de l'année 1875.

En voici la nomenclature :

Ayze. — Hache en serpentine trouvée par M. Michel Rey, au bord d'un sentier traversant un bois, derrière le château d'Asnières (musée de Bonneville). Voici d'ailleurs cette pièce que j'ai retrouvée au musée et que M. Pierson a bien voulu me confier pour quelques instants.

Bonneville. — Hache polie, en néphrite, inachevée. Elle offre sur un côté la trace de la scie et semble indiquer que pour cette forme, on façonnait d'abord une double hache que l'on séparait ensuite par une section médiane (musée de Genève).

Faucigny. — Hache en serpentine, trouvée en 1866 sous le château de Faucigny (musée d'Annecy), et fragment d'une autre, découverte en 1868 dans la même localité.

La Roche. — 1° Hache en serpentine de 0 m. 10, trouvée sous un noyer dans la propriété des sœurs de Charité (musée d'Annecy); 2° Petite hache en serpentine, de 0.06, recueillie à cent mètres de là, sous un rocher, dans la propriété de M. Dufour.

St-Jeoire. — Dans un pré voisin du bourg, on a découvert en 1869, une hache en roche serpentine verte, longue de 0.15 (collection Dufresne).

Fillinges. — Grande hache en roche vert clair, d'apparence néphritique, longue de 0.145, trouvée en 1808 à Fillinges (musée de Genève); deux petites haches en serpentine, vert foncé, de 0.065, découvertes sur la pente des Voirons (collection Baillard à Reignier)

Monnetier-Mornex. — 1° Une petite hache en serpentine de 0.043, trouvée dans le jardin d'une auberge sur la dernière pente du Salève, entre Crevin et la carrière de Veyrier (collection Thiolly); 2° Deux haches en serpentine, ramassées tout près de là, le long du sentier, entre l'auberge et la carrière; 3° Dans un champ, entre le Pas-de-l'Echelle et Monnetier, M. Hamman a recueilli une petite hache polie (musée de Genève).

HACHES DE BALME

En 1879, M. Tissot, ancien instituteur, à Arâches et Vétraz, passant près du village de Balme, à environ 3 kilomètres de Cluses, vit un ouvrier qui extrayait de la pierre, un peu au-dessus de la route, à l'endroit où l'on a ouvert une carrière qui a fourni la pierre pour la construction de la ligne P.-L.-M.

Cet ouvrier venait de trouver trois haches en pierre polie près d'une espèce d'abri naturel, formé d'un rocher en saillie; il en vendit une à un Anglais de passage, en donna une autre de même grandeur à M. Tissot; la troisième, plus petite, fut prise par une femme inconnue. M. Tissot fit don de la sienne au musée d'Annecy, dont elle est une des plus belles pièces; elle est en euphotide, d'un superbe poli vert et mesure 0.20×0.25.

En 1928, lorsque je commençai mes recherches archéologiques et que j'eus connaissance des détails ci-dessus, grâce à l'obligeance de M. Le Roux, le regretté conservateur du musée d'Annecy, je me rendis sur les lieux de la trouvaille; malheureusement l'abri sous roche signalé par M. Tissot avait été aménagé en cave et remise à outils; on l'avait agrandi à coups de mines et on l'avait fermé par une porte fermant à clef; l'ayant fait ouvrir, je me rendis compte immédiatement qu'il n'y avait rien à y découvrir: le sol était complètement déblayé jusqu'au rocher, à vif partout; j'essayai de fouiller dans les environs, où le rocher surplombe, mais en vain. Peut-être faudrait-il monter dans le rocher, à un endroit formant terrasse, où nos ancêtres de la préhistoire auraient pu se mettre en embuscade pour surprendre le gibier dans ce passage resserré entre l'Arve et la montagne; j'essayai d'y arriver, mais mon échelle étant trop courte, je dus abandonner; je laisse ce soin à de plus jeunes ou plus hardis que moi.

J'eus alors l'idée d'aller fouiller les grottes de Balme elles-mêmes, qui se trouvent à 300 mètres environ au-dessus du village, dans le rocher qui le domine; dans huit ou dix séances de fouille, au cours des années 1928 et 29, je ne découvris aucun objet ni vestige préhistorique ayant quelque rapport avec les haches découvertes dans la plaine. J'en rapportais des objets de l'âge du bronze et de l'époque gâllo-romaine dont voici quelques spécimens:

1° Une épingle en os, avec tête taillée à facettes. L'on en a trouvé plusieurs semblables dans la grotte du Salève;

2° Un morceau de bois de cerf ou de renne, incivé;

3° Une plaque en os décorée de cercles ponctués; ce genre de décoration est très fréquent sur les objets préhistoriques.

A remarquer que ces objets ont tous été incivés avec un instrument de métal, ce qui les exclut de la période néolithique.

4° Plusieurs débris de cuivre et de bronze, dont un avec son tenon replié, paraissant avoir fait partie d'un bracelet;

5° Plusieurs débris de poterie noire de l'époque du bronze.

6° Trois morceaux de poterie romaine.

J'y ai ajouté un caillou poli en forme de casse-tête, trouvé devant l'abri de Balme.

Dans la paroi de la grotte, face à la grande ouverture, se trouvent cinq niches creusées dans le roc, de 0.20 carrés et de 0,05 de profondeur, qui ont dû servir d'encastrement pour des poutres.

J'ai conclu de tout cela que la grotte de Balme avait pu servir de refuge en cas de danger, mais tout à fait momentanément, car je n'y ai pas trouvé de foyer étendu ni profond, pas de gros os, pas d'instruments, outils ou batterie de cuisine qui prouveraient un séjour prolongé, pas de monnaie. J'ai fait ces fouilles à l'entrée principale de la grotte, là où le jour et la lumière pouvaient favoriser le séjour des occupants; j'ai commencé également à l'entrée plus petite du nord, mais sans résultat. Quant à l'intérieur, je n'ai fait que la parcourir; en principe, il ne doit pas y avoir grand chose à y découvrir attendu que le roc y est à vif partout.

En dehors de la grotte de Balme, j'ai fouillé également à Cluses (*La Tonna à l'Or,* Tannière de l'Ours), au-dessus de l'ancien chemin de St-Sigismond et à Pontchy, la grotte de

la Barmaz, sur le sentier qui monte du village des Graviers au village d'Andey, le tout sans résultat. Fait à noter : dans toutes ces grottes, lorsque l'on arrive au fond des fouilles, au rocher primitif, l'on trouve une couche de boue glaciaire de 0.05 à 0.10 d'épaisseur, démontrant le séjour du glacier : cette couche étant unique, peut-on en conclure qu'il n'y a eu, dans nos régions, qu'une seule période glaciaire ? Je ne suis pas assez compétent en géologie pour trancher la question. Je ne fais que la poser.

Et ce ne fut que l'automne dernier que l'idée me vint de continuer mes fouilles autour de l'abri de Balme, et voici la notice que j'en fis pour la soumettre à M. Pittard, le savant archéologue Genevois, avec les os découverts :

Notice sur les fouilles faites par M. Pernat, en avant de l'*Abri de Balme,* situé sur le territoire de la commune de *Magland,* à environ 3 kil. de Cluses, à 200 m. au nord de la gare de *Balme-Arâches.*

Cet abri mesure environ 2 m. 50 de long sur 2 de large et 1 de hauteur; au devant, à 2 m. environ, un énorme sapin a poussé; les fouilles que j'ai commencées (9-X-1938), partent du seuil de l'abri jusqu'à 1 m. environ au-delà du sapin et à travers les racines.

Arrivé à 1 m. de profondeur au-dessous des racines, j'ai commencé à trouver quelques os d'un squelette entre autres des débris d'humerus (?). des côtes et plusieurs autres incomplets et non identifiés, le tout reposant sur une grande dalle, en calcaire du pays, posée bien horizontalement et dont la surface supérieure, assez régulière, forme un rectangle de 0.70 sur 0.40.

Je pensais trouver le surplus du squelette sur cette dalle ou dans les environs; mais toutes mes recherches furent inutiles; si bien qu'à ce moment, je supposais que le corps avait dû être déterré et dispersé par une bête sauvage quelconque.

A remarquer que cette dalle porte à une de ses extrémités plusieurs stries longitudinales qui doivent être naturelles.

En continuant mes fouilles, à travers les racines, je découvris alors, autour et surtout dans le prolongement de cette dalle, plusieurs blocs de pierre calcaire dont quelques-uns placés de champ et d'autres de formes assez régulières, mais le tout complètement bouleversé et n'affectant plus aucune forme, sauf que ces pierres se trouvaient dans un espace de 2 m. de long environ sur 1 de large; avec cette particularité qu'il m'a paru, à deux endroits, qu'il existait deux petits coffrets cubiques en pierre de 0.30×0.40, dans le genre de ceux décrits par Déchelette, dans une note de la page 464 de son manuel, où j'ai trouvé tous les os de la boîte crânienne recueillis par moi et que j'ai classés séparément. La plupart des observations de Déchelette sur ces sépultures néolithiques, notamment sur celles de Chamblande, près de Lausanne, paraissent s'appliquer assez bien à celle de Balme.

Etant donné la petite quantité d'os trouvés et le bouleversement des pierres, peut-on en conclure que cette tombe a déjà été fouillée ?

Par qui ?

Dans quel but ? A remarquer qu'il manque environ les 9/10e du squelette, entre autre tous les gros os.

Je n'ai trouvé dans aucun ouvrage la relation d'un fait de ce genre.

Malgré toutes les recherches les plus minutieuses, je n'ai trouvé aucun mobilier, ni objet, sauf deux galets d'Arve en granit, ronds, et deux plats, que l'on pourrait supposer avoir été des projectiles d'une arme de jet quelconque; à cette profondeur, 1 m à 1 m. 50, il n'y avait aucune trace du passage de l'Arve.

Tout le sol fouillé est formé de pierrailles tombées du rocher, mélangées à de la terre jaunâtre, sauf sous le sapin où la teinte est presque noire, à cause de l'humus formé par le sapin, je suppose.

Les os recueillis appartiennent-ils à un seul squelette ou à plusieurs ?

Les taches noirâtres de plusieurs de ces os doivent provenir de la résine des racines du sapin.

La neige étant survenue, j'ai dû interrompre les fouilles que je pense continuer par la recherche d'autres tombes, si possible et des foyers, dont je n'ai encore trouvé aucune trace.

Pour la même raison, je n'ai pu faire photographier les lieux.

M. Pittard, avec la grande obli-

geance qui le caractérise, m'a envoyé presque immédiatement une étude complète de ces os, de laquelle il résulte qu'ils appartiennent à un même individu, du sexe féminin; je profite de l'occasion pour remercier bien sincèrement le grand savant qu'est M. Pittard de son extrême complaisance.

CONCLUSION

De l'ensemble de cette étude l'on peut tirer les conclusions suivantes:

1° Jusqu'à ce jour l'on n'a trouvé que dans le Bas-Faucigny, soit à Etrembières, Veyrier et les grottes du Salève, des stations de l'homme préhistorique, de la période magdalénienne, la moins ancienne du paléolithique; de même pour les stations du néolithique et de l'âge du bronze, contemporaines des lacustres.

2° Ces stations magdaléniennes ont fourni les premiers objets en os, gravés et sculptés, dénotant les premiers essais artistiques. Elles ont été peuplées, après le retrait du grand glacier de l'Arve; plus tard, à une époque où le climat s'était réchauffé, ces magdaléniens ont été remplacés par des néolithiques de la pierre polie qui ont ensuite connu le bronze.

3° Dans le Haut-Faucigny, soit à partir d'Etrembières, l'on n'a encore trouvé que des objets isolés, dont j'ai donné une nomenclature, tous de l'âge néolithique, sans aucun du paléolithique; il est donc probable que l'on ne trouvera pas de station de ce dernier; quant au premier, il semble bien que l'abri de Balme, avec ses trois haches en pierre polie, signalées par M. Tissot, et la tombe que j'y ai découverte, puisse être considérée comme en faisant partie. J'espère que les fouilles que je vais continuer, pourront nous fixer définitivement à ce sujet.

4° A partir de St-Jeoire, dans la vallée du Giffre et de Balme dans celle de l'Arve, il n'a pas été trouvé d'objets néolithiques, et la grotte de Balme n'en a livré que de l'âge du Bronze. Peut-on en déduire que les néolithiques n'ont pas dépassé ces divers points? Les résultats des fouilles futures pourraient peut-être nous éclairer à ce sujet.

5° Les objets les plus anciens découverts à la grotte de Balme l'ont été dans la couche la plus profonde, presque immédiatement au-dessus de la bosse glaciaire; il semble que l'on peut en conclure que ses premiers visiteurs l'ont parcourue sitôt après la disparition du glacier.

6° Quant à l'abri de Balme, étant donné sa situation à l'endroit le plus resserré de la vallée, favorable pour les embuscades, l'importante découverte de haches qui y a été faite et de la tombe ou coffre de pierre renfermant un squelette féminin, il semble bien qu'elle a dû être occupée un certain temps.

Et pour terminer, je citerai ces paroles de M. Thury, l'un des explorateurs Genevois des grottes du Salève: « Je ne puis qu'encourager les jeunes explorateurs à pousser leurs études du côté des questions d'archéologie et d'histoire; heureux si j'ai pu les y intéresser en leur indiquant les résultats déjà obtenus. S'ils se mettent à l'œuvre, je leur recommanderai de faire des fouilles d'une manière méthodique, sans négliger aucun détail et de ne pas laisser disperser le produit de leurs trouvailles, afin que rien ne soit perdu pour l'avancement de l'une des sciences les plus attrayantes ».

Et comme toute histoire, ainsi que toute fable, doit avoir sa moralité, permettez-moi de tirer de la mienne les conclusions morales, philosophiques et même artistiques qu'elle peut comporter:

Combien d'entre nous seraient capables, avec les faibles moyens de l'époque — un peu de sable et quelques outils de silex — de confectionner une hache comme celle-ci, qui est déjà un véritable objet d'art?

Quelle patience et quelle connaissance des proportions n'a-t-il pas fallu déjà à cet homme, prétendu primitif, pour arriver à cette perfection?

Nous avons d'autre part conservé le culte des morts, ce dont nous pouvons être légitimement fiers, mais il semble bien avoir été très développé déjà chez ce néolithique, notre très lointain ancêtre de l'abri de Balme, qui se livre à un travail très long et

très dur pour construire un caveau destiné à conserver les restes d'une femme ou d'une fille aimée.

C'est dire que loin de mépriser nos origines et notre histoire, il faut les étudier, les comprendre et les aimer : nous y trouverons souvent des leçons pour nos prétendues civilisations qui donnent actuellement et dans tous les pays, tant de signes de régression.

Etudions donc notre passé; soyons fiers d'appartenir à cette vieille terre du Faucigny qui, depuis les millénaires les plus reculés, nous donne déjà de tels exemples d'art et de moralité.

Et souhaitons longue vie à notre jeune Académie du Faucigny, pour le faire de plus en plus connaître et aimer.

Le Temple romain des Oultards, à Passy

par M. Lucien GUY, vice-président

Le lieu dit les Oultards, à Passy, est situé au couchant et à gauche du vieux château de Dingy, au-dessous de la nouvelle route. Il forme une petite terrasse mesurant 100 m. × 90 m. Un ruisseau descendant de la montagne borde au levant cette terrasse appelée encore « le temple ».

Le nom de Oultard viendrait du latin Altaria, autels. Ce temple dédié au dieu Mars, au 1er siècle, est connu depuis longtemps. Des fouilles pratiquées en 1871 ont permis de rétablir la structure du monument qui se présentait ainsi :

L'édifice, de petites dimensions, mesurait au plus 3 à 4 mètres d'élévation, ce qui constitue bien les proportions de l'édicule rustique. Il reposait sur des degrès de pierre de 2 m. 50 de longueur. Les revêtements intérieurs étaient formés par de grandes plaques de marbre blanc combinées avec du granit rose.

Les deux pièces principales, connues dès 1650 (d'après Guichenon). sont de magnifiques inscriptions gravées sur du calcaire jaune (provenant du Jura, croit-on), avec des caractères très purs et des points de séparation d'une forme originale. Elles ont été encastrées sur les côtés du porche de l'église de Passy, où l'on peut les voir aisément.

En 1871, on découvrit sur ce même emplacement, des tombeaux contenant de nombreux cranes, ainsi que des fibules, des bagues gallo-romaines et quantité de pièces de monnaie. Parmi les objets retirés lors des fouilles, figurent 3 chapiteaux toscans, des fragments de colonnes et diverses pierres d'œuvre provenant du temple. Aux abords du monument ont été ramassés des débris de tuiles romaines à rebords.

La terrasse, qui a été cultivée et se présente sous l'aspect d'un champ bien nivelé, couvrirait, suivant le récit de son propriétaire actuel (M. Micholin), des fondations, des dallages, une voie romaine et un bassin.

× + ×

LES DEUX INSCRIPTIONS VOTIVES

Ces deux ex-voto dédiés au dieu Mars présentent les inscriptions suivantes ; à gauche :

MARTI
A. ISVGIVS. A. F.
VOLT. VATVRVS
FLAMEN. AUG.
II. VIR. ÆRARI
EX. VOTO

A droite :

MARTI. AVG.
PRO SALVTE
L. VIBI. L. FILI
FLAVINI
L. VIBIVS. VESTINVS
PATER
II. VIR. IVR. DIC
III. VIR. LOC. P. P.
EX VOTO

Elles peuvent être complétées de la manière suivante pour en rendre le texte plus intelligible :

MARTI
AULUS ISUGIUS AULI FILIUS
VOLTINIA VATURUS
FLAMEN AUGUSTALIS
DUUMVIR ÆRARII
EX VOTO

MARTI AUGUSTO
PRO SALUTE
LUCII VIBII LUCII FILII
FLAVINI
LUCIUS VIBIUS VESTINUS
PATER
DUUMVIR JURIDICUNDO
TRIUMVIR LOCORUM PUBLICORUM
PERSEQUENDORUM
EX VOTO

D'après Michel Ferrucci, dans la première inscription, le personnage désigné sous le nom l'Isugius Vatu-

rus fils d'Aulus, paraît avoir une origine gauloise. Il appartenait à la tribu Voltinia, souvent mentionnée dans les inscriptions découvertes dans ces régions et dans laquelle se faisaient inscrire tous les Allobroges qui obtenaient le droit de cité romaine. Vaturus est le surnom de la famille d'Isugius. Flamen, soit flamine, prêtre particulier de certains dieux. Aug. pour augustalis, nous précise que cet Isugius était le flamine d'un empereur, ceux-ci ayant été mis au nombre des dieux. L'épithète d'Augustus donnée au dieu de la guerre au commencement de la seconde inscription semble confirmer les fonctions d'Isugius.

Duumvir Aerarii nous apprend que le flamine avait exercé la charge d'intendant du trésor public avant de parvenir à cette dignité sacerdotale. Ce titre se retrouve seulement sur le territoire allobroge.

Dans la deuxième inscription, Marti Augusto, ce dernier mot explique que les Romains donnaient cette qualification d'auguste à leurs dieux comme à leurs empereurs et non que l'inscription ait été dédiée à l'empereur.

Pro salute exprime l'action de grâce rendue à Mars par Lucius Vibius Vestinus pour avoir protégé son fils Lucius Vibius Flavinus.

Duumvir Juri dicundo fait connaître que Lucius Vestinus était l'un des deux magistrats qui rendaient la justice dans la commune où était situé le temple de Mars.

Triumvir locorum publicorum persequendorum se traduit par l'un des 3 magistrats chargés de décider sur les contestations qui s'élevaient entre les particuliers et l'Etat sur la possession d'une terre. Ces magistrats étaient surtout nommés dans les pays nouvellement conquis. On ne trouve ce titre que dans la Province Viennoise.

Une troisième inscription mutilée, à peu près identique, a été découverte par M. Léon Félisaz, il y a une dizaine d'années. Cette pierre mesurant environ 0,90 sur 0,70, est aussi un ex-voto qui relate en dix lignes incomplètes, qu'un magistrat de la cité de Vienne, M. Arrius Gemellus, fils de Gaius, de la tribu Voltinia, duumvir du trésor public, a vu son vœu au dieu Mars réalisé.

De nouvelles fouilles pourront être entreprises aux Oultards sous les auspices de l'Académie du Faucigny. Il est à souhaiter que ces travaux viennent bientôt nous éclairer plus complètement sur cette époque de la domination romaine dans le haut-Faucigny.

Le Voyage de Genève à Chamouny aux environs de 1800

par M. Paul PAYOT

Le voyage de Genève à Chamouny durait, vers 1800, près de 17 heures. Il comprenait deux ou même trois étapes. Jusqu'à Salanches, la route était bonne et les voyageurs utilisaient soit la diligence, soit leurs voitures personnelles.

Si, au début les voyageurs devaient s'empiler et étouffer pendant dix heures à l'intérieur de la lourde diligence, bien vite, l'administration se préoccupa de leur donner de l'air et la vue du paysage. Peu à peu l'intérieur ne servit qu'aux bagages tandis que les touristes devaient déjà employer leurs aptitudes alpines pour grimper les échelles qui accédaient à l'impériale.

C'était un spectacle amusant que l'embarquement sur le quai du Mont-Blanc à Genève des dames en crinolines, et les badauds ne manquaient pas pour voir ce qu'ils appelaient « l'ascension des ballons ».

Enfin, après cette installation laborieuse, le postillon genevois, « habillé d'un beau frac noir, de gants et d'un chapeau rond », faisait claquer son fouet et la diligence s'ébranlait.

Par Chesne, Annemasse, Nangy, Contamine-sur-Arve, le lourd véhicule atteignait Bonneville. Après avoir traversé l'Arve sur un beau pont de pierre à l'entrée duquel est la colonne Charles-Félix, les voyageurs passaient à Vougy, à Sciongi et arrivaient à Cluses.

L'ARRET A CLUSES

Il était midi et, malgré la mauvaise réputation des auberges, les diligences s'y arrêtaient parfois. Rodolphe Toppfer a gardé un excellent souvenir de l'auberge de « La Parfaite Union » où, dans un décor sépulcral éclairé par trois cierges, qu'il fallait moucher à chaque instant, la caravane dut se contenter pour souper de pieds de veau.

Cluses était cependant un village important, qui fut même capitale du Faucigny.

La ville jouissait de privilèges et de franchises et pour en défendre le passage, trois châteaux s'y élevaient. Il ne subsiste aujourd'hui que les ruines du Château de Mussel.

Après la pittoresque traversée du pont de pierre, la route tournait à droite et passait entre les falaises rocheuses puis pénétrait dans la vallée de Balme.

A peine lancées, la diligence et les voitures s'arrêtaient au pied de la grotte de Balme et, se fiant aux descriptions de Bourrit, les voyageurs se laissaient traîner par les guides jusqu'au milieu de la falaise où s'ouvre cette caverne.

AUX GROTTES DE BALME

Autrefois elles passaient pour être l'ouvrage et le refuge des fées. La légende disait qu'un trésor y était caché, mais un bouc noir énorme le défendait. Une tentative fut faite vers 1780 par les habitants de Cluses, qui y pénétrèrent armés de cierges bénits et portant des reliques. Ils se firent descendre au fonds du puits, mais ne trouvèrent ni bouc ni trésor.

La grotte fut pendant quelque temps un trésor, car l'exploitation, la vente des souvenirs, le prix des guides, celui des grenades que l'on pouvait tirer pour entendre l'écho..., etc...

Tout cela était d'un excellent rendement, mais bientôt les guides de la vallée, tel celui de Reichard (1816) déclaraient « Il faut au moins une heure pour y grimper et elle ne mérite ni le temps, ni la peine qu'il en coûte, sans parler du danger que l'on court de se refroidir »...

Rodolphe Toppfer ajoutait plus tard : « Ce qu'il y a de plus beau, sans contredit, c'est le spectacle que nous donnons à nous-mêmes, d'une longue file de gens errant sous ces voûtes »... Toppfer avait d'ailleurs remarqué et dessiné la vue de la vallée de Maglan que l'on découvre de l'entrée. C'est la seule chose intéressante.

Les voyageurs reprenaient la diligence qui passait près du Château de Bellegarde, puis traversait le village de Maglan.

Enfin dans le lointain apparaissait la cascade d'Arpenaz, tandis qu'en arrière la vallée semblait se refermer.

Tous les voyageurs anciens parlaient avec emphase de cette cascade dont la chute, selon Bourrit, atteignait 800 pieds.

« Le Nant d'Arpenaz, dit Albanis Beaumont, est une de ces belles cascades que l'on ne trouve que dans les Alpes... », et De Saussure ajoute qu « Un homme curieux de la structure des montagnes doit, en s'approchant de cette cascade, s'occuper principalement du rocher du haut duquel elle tombe ».

La coupe géologique en est effectivement intéressante et ses stratifications concentriques sont décrites dans tous les récits anciens.

Malheureusement, cette cascade est rarement importante, et l'eau, comme le notait déjà Toppfer, se résout souvent en d'invisibles vapeurs qui se rejoignent d'ailleurs et forment une multitude de filets. Aujourd'hui, les guides la mentionnent avec l'explication « fort belle... quand il y a de l'eau ».

SAINT-MARTIN ET SALLANCHES

La diligence atteignait enfin Saint-Martin ; elle s'arrêtait suivant les jours à l'hôtel du Mont-Blanc ou bien traversait l'Arve pour aller à l'hôtel Bellevue, à Sallanches.

Les voyageurs, arrivés à l'étape, terminaient la journée en visitant Sallanches, dont l'entrée ne laissait pas supposer l'importance de la ville.

Mais tous les « itinéraires » recommandaient de se rendre au-dessus de l'église et du Château, pour jouir de la vue du Mont-Blanc. Bourrit s'extasiait en termes lyriques sur « le colosse qui le soir, au coucher du soleil, dispute aux nuages leurs couleurs de pourpre et de feu ».

Le voyageur pouvait aussi reporter les yeux sur la vallée de Maglan qui semble se terminer, là-bas, au défilé de Cluses.

Sallanches fut autrefois une ville importante féodale et religieuse. Elle était entourée de remparts, possédait plusieurs châteaux. La ville jouissait de franchises et de privilèges. Des fabriques florissantes, un monastères de Franciscains, un couvent d'Ursulines, un collège célèbre, ajoutaient à sa renommée.

Incendiée en 1519, elle fut quelques années plus tard, ravagée par les troupes de François Ier.

A la fin du XVIIIe siècle, elle avait moins d'importance et les voyageurs préféraient souvent rester en face, au petit village de Saint-Martin.

Les touristes commençaient à loger à Sallanches lorsque le jour de Pâques 1840, un incendie qui éclata parmi les maisons de bois, sur le bord de la rivière, détruisit de fond en comble la ville. Il n'en subsista presque rien, une partie de l'église et la chapelle des Pénitents. Coïncidence curieuse, l'incendie qui détruisit déjà Sallanches 321 ans plus tôt, éclata aussi le dimanche de Pâques.

Revenons à nos voyageurs qui, après visite de Sallanches, retournaient à Saint-Martin. Ils traversaient le pont d'une seule arche construit vers 1784, pour remplacer, d'après Leschevin, le pont de marbre noir (?) renversé par une crue de l'Arve.

Puis c'était la table d'hôte, les préparatifs du lendemain et surtout la contemplation du clair de lune ; cette attraction était très recommandée, et il était de bon ton de déclarer, comme Bourrit, que cela « donnait des effets dépassant toute imagination ».

Le lendemain matin, après une nuit agitée, les voyageurs s'apercevaient brusquement qu'ils n'étaient qu'au début de leurs peines. Ils devaient abandonner la diligence, pour se livrer sans discussion aux exigences des voituriers. Les routes en

mauvais état, exigeaient en effet d'employer de petites voitures spéciales, les chars-à-bancs. Il en coûtait 14 francs en 1800, 18 fr. 90 en 1840, pour trois places et deux chevaux. Les voyageurs assis côte à côte sur un banc, ne voyaient qu'un côté du paysage. Si le paysage était plus beau de l'autre côté, le conducteur tournait le banc.

Vous connaissez la mésaventure d'un Anglais qui fit le tour complet du lac Léman sans le voir parce que son conducteur s'était trompé de côté.

Les abus des voituriers conduisirent les autorités à créer une « compagnie des chars », mais cela ne supprima ni le désordre ni le commerce illicite et les accidents furent aussi nombreux.

Ce n'est que vers 1867 que l'amélioration de la route permit d'utiliser des véhicules plus importants. Ce sera le service dit des Inversables.

Nos voyageurs, confortablement installés sur la planche disjointe d'un char à banc mal suspendu, se laissent caboter sur la route de Chède.

A la Carbotte, l'itinéraire de Bourrit, religieusement suivi par les touristes de 1800, indiquait un détour pour les savants. Bourrit avait découvert, encastrés dans le porche de l'église de Passy, deux ex-voto romains, en marbre, datant du règne de l'empereur Auguste.

Le premier peut se traduire ainsi : « Le père Lucius Vibius, surnommé Vestinus, duumvir chargé de la justice, triumvir s'occupant des propretés publiques a fait ce vœu à Mars Auguste pour le salut de son fils Lucius Vibius surnommé Flavinus ».

Le second est un vœu à Mars du Flamine Augustal Aulus Isugius surnommé Vaturus de la tribu Voltinia, duumvir chargé du trésor.

Après cette visite pleine de souvenirs de l'occupation romaine, les voyageurs dégringolaient à toute vitesse le chemin de la Carbote pour rejoindre celui de Chède. Cette route de Chède, par la rive droite de l'Arve, fut au début du XIX[e] siècle, de plus en plus délaissée au profit de la route de la rive gauche.

LA NAISSANCE DES BAINS DE SAINT-GERVAIS

En effet, à Saint-Gervais, en face de Passy, au débouché de la vallée de Montjoie, une source thermale avait été découverte en 1805 par des bergers.

Le propriétaire, M[e] Gontard, notaire au Fayet, fit immédiatement élever au fond de la gorge un établissement de bains.

Ce bâtiment, surtout après la construction d'une route directe de Sallanches à Saint-Gervais, devait vite se révéler insuffisant.

Le notaire fit donc élever de nouvelles constructions, et quelques années plus tard, la gorge du Bonnant était barrée sur toute sa largeur.

L'établissement fut alors acheté par le docteur De Mey, qui le transforma et lui donna un essor considérable. A sa mort, en 1870, il légua les bâtiments à son neveu, l'abbé Duchaunoy, missionnaire au Canada. Très embarrassé, celui-ci les vendit à une société dont l'enseigne peut sembler étrange dans ces montagnes, « La Compagnie générale des bains de mer ». Cette société prospérait, lorsque dans la nuit du 11 juillet 1892, une poche d'eau creva au glacier de Tête-Rousse, formant un torrent de boue et de glace qui, après avoir rasé le village de Bionnay, détruisit la partie centrale des bâtiments. Près de 200 personnes trouvèrent la mort dans la catastrophe qui, heureusement, ne peut plus se produire aujourd'hui, car d'importants travaux empêchent la formation d'une nouvelle poche d'eau.

Après avoir vu rapidement la cascade du Bonnant, les voyageurs pouvaient rejoindre la route de Chamouny par le pont des Chèvres.

Le pont des Chèvres traversait l'Arve un peu au-dessus des chutes. Il devait son nom à sa construction légère. « Deux simples planches, tremblant sous les pieds, lancées d'une rive à l'autre, sans autres culées que des espèces de chevalets en bois, ni autres parapets que deux faibles perches de sapin à hauteur d'appui ». L'émotion des voyageurs était à son comble : « C'est là que je pensais *périr* », dit le comte de Cambry. « La rapidité de l'eau, l'oscillation de cet-

te planche nous firent pâlir d'effroi», ajoute M. de Lantier, qui pense au désespoir de sa « très chère femme » et s'écrie : « ô ma tendre amie, que deviendras-tu si je péris ? ».

Tout près du pont des Chèvres, les chutes de l'Arve ajoutaient encore à la grandeur du tableau. M. de Lantier vit la rivière s'élancer en « flots écumeux de la hauteur de 80 pieds avec un bruit épouvantable ; les rochers qu'elle frappe en sont ébranlés, les arbres agités. Des rocs minés s'écroulent avec fracas et entraînent avec eux d'autres rochers ».

Après cette « belle horreur », comme disait Bourrit, les voyageurs grimpaient à pied la côte de Chède. Ils admiraient au passage la splendide cascade de Chède. Elle est formée par un torrent qui surgit du milieu des rochers de l'Aiguille de Varens. « Cette chute, dit un vieux récit, se divise en deux branches d'une blancheur admirable, séparées au sommet par une roche arrondie et entrecroisées à la base, entourées de grands arbres, bordées d'un côté par un rocher couvert de mousse et de l'autre par une prairie charmante ; ces eaux, d'une limpidité parfaite, après avoir bouillonné dans plusieurs bassins et s'être réduites en vapeurs où resplendissent au soleil les plus beaux iris, reprennent bientôt leur pureté accoutumée, traversent le hameau et vont se jeter dans l'Arve ».

LE LAC DE CHEDE

La route serpentait un instant le long des coteaux, atteignait le petit village de Joux, pittoresquement caché dans la verdure, puis enfin le lac de Chède.

Le lac de Chède, « dont l'extrémité offre un magnifique point de vue du Mont-Blanc, qui semble très rapproché. De là, on commence à voir les innombrables crevasses de ses glaces et l'on prend une idée de son immense hauteur. Cette région qui semble ne pas tenir à la terre, étonne la pensée et fait un contraste admirable avec les eaux limpides du lac, les charmantes prairies et les beaux arbres qui l'encadrent ».

Ainsi parle Marc-Théodore Bourrit.

Mais la description d'Albanis Beaumont est encore plus alléchante. « Les eaux ont une telle limpidité qu'elles réfléchissent tous les objets qui entourent ce site enchanteur ; ils viennent se peindre sur leur surface avec les couleurs les plus vives et les plus harmonieuses.

« ... Les rives du lac embellies de la plus riante verdure et d'un grand nombre d'arbres alpins épars çà et là, qui semblent placés avec goût et intention comme pour donner à ce site enchanteur tout le charme dont il est susceptible. »

Le lac eut tant de succès qu'un habitant du hameau de Joux construisit une barque pour promener les touristes. Mais il se noya, ce qui, d'après la réflexion de Bourrit, « l'empêcha de profiter de son initiative ».

Le baron de Méneval, qui accompagna l'Impératrice Marie-Louise aux Glaciers de Savoie, en juillet 1814, nous raconte que le lac « était peuplé de couleuvres qui ont détruit la race innocente des poissons ». Il ajoute immédiatement, comme il le fera tout le long du voyage, un quatrain moral :

Ainsi sur tout ce qui respire
Tel est l'injuste arrêt du sort,
La violence exerce son empire
Et le méchant est le plus fort.

Le lac de Chède fut un des sites préférés des artistes, et il en existe de très nombreuses estampes. Les principales sont celles de Jean-Antoine Linck, Bourrit, Albanis Beaumont, Bacler d'Albe, Lory, Dubois, etc... Birmann représente le lac avec des flamands roses.

Mais dès la fin de l'été 1837, la nature devait détruire son œuvre. Une débâcle du Nant Bourdon qui l'alimentait, comblait le petit lac et remplaçait par un ravin désolé le gracieux paysage qui enchantait tous les regards.

Le chemin ne fut pas modifié (il existe d'ailleurs encore), mais la halte ne s'imposait plus. Dès 1840, Manget constate que seuls quelques petits filets d'eau en font reconnaître la place.

A la sortie du lac, le Nant Bourdon se précipitait en cascade parmi les rochers. Les eaux, captées, actionnaient plusieurs moulins, dont le pittoresque ajoutait une attraction de plus au site du lac de Chède. Dé-

truits par la débâcle, il n'en subsiste que quelques pans de murs recouverts de mousse et de lierre.

La route franchissait le Nant Bourdon sur un petit pont de bois et pénétrait dans la forêt. Sous les feuillages touffus, elle atteignait le Nant Noir.

Le Nant Noir, terreur des voyageurs depuis les grandiloquentes descriptions de Bourrit, n'était généralement qu'un mince filet d'eau. Mais il fallait cependant, d'après Leschevin, « descendre dans le fond de la ravine par un sentier étroit et oblique sur des terres mouvantes qui s'éboulaient sous le pied des chevaux et souvent les faisaient tomber au fond du torrent ».

C'est là que Bourrit sauva le prince Galitzine, « en grand danger de périr ».

Voici par lui-même la description lyrique de son sauvetage : « Tombé de son cheval, le corps à moitié dans l'eau, il ne pouvait faire un pas sans danger et se trouvait au milieu d'épaisses ténèbres lorsque j'arrivai. J'entendis ses cris, je le cherchai et, aidé par les éclairs, j'eus le bonheur de l'atteindre et de le sortir de cette cruelle situation ».

Bien souvent il fallait démonter les chars à bancs et le passage était très pittoresque. Voici celui du comte de Cambry : «On démonte nos voitures, soixante hommes, filles, enfants, nous offrirent leurs secours, leurs bras, des fleurs et des cristaux». Bien entendu, rien n'était gratuit.

DU LAC DE CHÈDE A CHAMOUNY

Après le passage du Nant Noir, les voyageurs suivaient l'ancienne route jusqu'à Servoz. Les guides leur montraient les débris de l'éboulement de 1751.

Au-dessus de Passy s'élevait une montagne qui atteignait probablement la hauteur des Aiguilles de Warens. De Saussure nous apprend « qu'elle s'éboula en 1751 avec un fracas si épouvantable et une poussière si épaisse et si obscure que bien des gens crurent que c'était la fin du monde. Cette poussière noire passa pour de la fumée, les yeux préoccupés par la crainte, virent des flammes... »

Les habitants furent affolés et le Roi de Sardaigne immédiatement prévenu envoya sur les lieux le célèbre savant Donati. Après avoir voyagé quatre jours et deux nuits sans s'arrêter, il fut encore témoin des derniers éboulements et constata que la poussière soulevée était tombée jusqu'à Chamonix et Sallanches. Un récit, qui exagère certainement un peu affirme que le nuage de poussière passa le Col du Bonhomme et fut aperçu à Turin...

Après ces émotions les voyageurs étaient heureux de découvrir la vallée de Servoz.

Les prairies verdoyantes, les vergers et les bosquets étaient des lieux propices au déjeuner et au repos. Le Mont-Blanc apparaissait dans toute sa splendeur, dominant le petit village.

Une charmante villageoise vendait du pain frais au bord de la route. De multiples scènes champêtres engagaient les voyageurs à prolonger leur séjour, mais les voituriers les arrachaient rapidement aux délices de la vallée de Servoz.

A la sortie du village le torrent de la Diosaz était traversé sur un vieux pont couvert. Ce pont emporté par le torrent en 1858 fut remplacé par une passerelle métallique. Auprès de ce pont les voyageurs se détournaient un instant pour visiter «une belle cascade ». C'etait le début des Georges de la Diosaz, exploitées seulement à la fin du XIX siècle.

Il y avait d'ailleurs un autre attrait à cette visite. C'était le pélérinage fait par tous les voyageurs au monument élevé par le Préfet A. M. d'Eymar, le 21 fructidor de l'an IX à la mémoire de Frédéric-Auguste Eschen, « englouti dans une crevasse au glacier du Buet ».

Des inscriptions sont gravées sur les faces de l'obélisque, et en particulier celle-ci : « C'est avec un recueillement mêlé de crainte et de respect qu'il faut visiter les lieux que la nature a marqués du sceau de sa majesté et de sa puissance. »

Les voyageurs longaient ensuite la rive droite de l'Arve, accordant au passage un regard aux mines et à la fonderie de cuivre exploités sous la direction de l'ingénieur Exchaquet.

Mais le conducteur du char attirait de suite leur attention sur les ruines du Château Saint-Michel, situées en face sur le haut d'un rocher.

C'était pour lui l'occasion de raconter des histoires de trésors, de diables et de sorciers.

Victor Hugo impressionné par la beauté du site le décrit ainsi : « Les remparts noirâtres, inégalement rompus par les ans, s'élèvent à peine au-dessus des touffes de houx, de genêts et de ronces qui obstruent le fossé et l'avenue; des rideaux de lierre usurpent la place des lourds ponts-levis et des herses de fer. »

Il ne subsiste aujourd'hui qu'une partie de la tour et un quadrilatère de murs délabrés. Mais les légendes sont tenaces et l'on raconte encore par exemple celle-ci : Le damoiseau Aloys, amoureux de la chatelane, la Comtesse Blanche, faillit être surpris à ses genoux. Craignant pour l'honneur de sa dame, il se précipita du haut de la tour dans le lac qui, alors, baignait le pied du rocher. La Comtesse Blanche mourut de chagrin et son âme tourmentée vient depuis trois siècles gémir autour des ruines.

Leschevin en 1812 raconte ainsi la suite du voyage. « On passe l'Arve sur un pont de bois et comme il n'a pas assez de largeur pour permettre le passage des voitures, on est obligé de démonter les chars à bancs et de leur faire passer le pont, pièce à pièce, portés à dos d'homme. »

Après le passage du Pont Pélissier commencent des sites nouveaux pour le voyageur. S'il jette un regard en arrière il découvre toute la vallée de Servoz dominée par la chaîne des Fiz.

Le chemin s'appelle Les Montées. « Ce n'était jadis qu'un sentier taillé en corniche sur l'Arve et tellement étroit que l'on ne pouvait même pas sans danger le parcourir à cheval et que la charge des mulets touchait le roc d'un côté et de l'autre débordait sur le précipice. »

Au pied de cette corniche l'Arve coule au fond d'une gorge étroite et le baron Méneval qui accompagne l'Impératrice Marie-Louise trouve ainsi l'occasion de lui réciter à nouveau 4 vers :

« *Au pied des noirs sapins dans les airs élancés*
« *L'impétueux torrent descend à flots pressés*
« *Roulant en vagues blanchissantes*
« *De roc en roc à grand bruit jaillissantes.* »

Le chemin suivait ensuite le même tracé que la route nationale actuelle pendant 600 mètres. Puis il s'élevait à droite et son tracé abandonné existe encore jusqu'au village du Fouilly.

Voici 3 photos qui montrent la raideur et la difficulté du passage des Montées. Entièrement taillé dans le roc, il comprenait une suite de replats et de rampes. Les voyageurs avaient peut-être plus d'émotions et plus de peines qu'actuellement, mais la route offrait en compensation une vue bien supérieure.

Au sommet des Montées se trouve encore un petit oratoire dédié à Notre Dame et portant en exergue l'inscription : « Protégez le Voyageur ».

Cet oratoire marquait la fin des dangers et des fatigues.

La vallée de Chamonix se présentait tout à coup devant le voyageur émerveillé.

Son aspect doux et riant contraste avec les défilés étroits et sauvages franchis auparavant.

Le fond de la vallée en forme de berceau, était couvert de prairies au milieu desquelles passait le chemin bordé de petites palissades. On découvrait successivement les différents glaciers qui descendaient jusqu'aux maisons. « On ne voit d'abord, dit de Saussure, que celui de Taconnay, qui est presque suspendu sur la pente rapide d'une petite ravine dont il occupe le fond. Mais bientôt les yeux se fixent sur celui des Buissons qu'on voit descendre du haut des sommités voisines du Mont-Blanc; des glaces d'une blancheur éblouissante... font un effet étonnant au milieu des forêts de sapins qu'elles traversent et qu'elles surpassent... on voit enfin au loin le glacier des Bois. Puis Chamouny dans le fond de la vallée, seulement sur la rive droite de l'Arve, tandis que celle-ci décrit d'immenses méandres dans les prairies. »

Le voyageur pressé ne s'arrêtait plus. A peine jetait-il un regard sur

la Chapelle du Fouilly. Et cependant c'est là que se recueillit Saint-François de Sales lorsqu'il visita la vallée en 1606. En face se voit encore la maison dans laquelle, suivant la tradition, l'évêque de Genève se reposa.

Le village des Houches n'était encore, au début du XIX siècle, qu'un petit hameau de chalets de bois construits près de l'église.

Le voyageur franchissait le torrent de la Gria non sans une pensée pour les dangers qu'y avait couru Bourrit, chantre de la cathédrale de Genève. Historien des Alpes il avait fait paraître de nombreux ouvrages où il racontait ainsi son aventure : « Le torrent franchi, il faut monter à une hauteur pareille à celle d'où l'on est descendu, par un chemin étroit plus court et par conséquent plus rapide. Parvenu presque au sommet mon cheval recula d'un pas... je ne puis peindre les efforts que je fis pour le retenir... Dans un moment je vis mon cabriolet culbuté dans le torrent à cinquante pas au-dessous du chemin et mon cheval étendu dans l'eau, sans sentiment, entre d'énormes rochers ». Puis le sauvetage du cheval : « Je me précipite dans le torrent où il ne donnait aucun signe de vie; mais aux efforts que je fis pour le débarrasser de ses liens; j'aperçus qu'il respirait encore... etc... »

Le soir approchait et le voyageur passait rapidement au pied du Glacier des Bossons et traversait l'Arve sur le pont de Piralotaz. Finalement il arrivait « Au Prieuré » centre de la vallée de Chamouny.

Voici pour terminer une brève : *Histoire Touristique de Chamouny.*

Le village fut visité depuis la fondation du Prieuré en 1090, par les autorités ecclésiastiques, civiles et fiscales. Notons par exemple les voyages de Barthélémy et de Jean de Savoie, evêques de Genève au XV[e] siècle, puis celle de Saint-François de Sales, de Jean d'Aranthon d'Alex, de Du Pays, etc... au XVII[e] siècle.

Mais la renommée de la vallée ne date que du milieu du XVIII[e] siècle. En effet, Windham et Pocock qui la visitèrent en 1741 furent les premiers à parler des merveilles qu'ils avaient vues et ouvrirent ainsi le mouvement touristique.

Le voyage de Windham, Pocock et leurs amis fut d'ailleurs une véritable expédition guerrière. Leur caravane composée de 8 maîtres et de 5 domestiques, tous bien armés se mit en route le 19 juin. Ils couchèrent à Bonneville, puis le lendemain à Servoz et enfin le 21 à Chamonix sous des tentes, au bord de l'Arve. Des sentinelles veillèrent toute la nuit car ils craignaient d'être attaqués par les brigands qui devaient peupler ces régions sauvages. De leur côté les paisibles indigènes étaient très inquiets et se préparaient à repousser les brigands étrangers. Heureusement le Prieur s'entremit et tout s'expliqua. Il invita les voyageurs anglais qui acceptèrent avec joie son hospitalité. Ils visitèrent le Glacier des Bois et le Montenvert; puis repartirent pour Genève.

L'année suivante un Genevois, Pierre Martel suivit leurs traces et rapporta de son voyage la première représentation du Prieuré et des « Montagnes Maudites ».

Pendant les 20 ou 25 années qui suivirent ces voyages, Chamonix ne fut visité que par un petit nombre d'étrangers. De loin en loin, quelques Anglais s'y rendaient et logaient au Prieuré. M. de Saussure y fit son premier voyage en 1760 et n'y trouva pas d'auberges. Marc Théodore Bourrit le suivit quelques années plus tard. Leurs récits attirèrent de nombreux voyageurs. Des auberges s'établirent peu à peu.

Donc vers 1770 s'élevèrent successivement deux hôtels. L'un tenu par Mme Couteran devait recevoir le nom d'Hôtel d'Angleterre.

L'autre construit par Jean-Pierre Tairraz, prit l'enseigne de Ville de Londres.

Puis pendant 20 ans, la situation ne se modifie pas malgré la conquête du Mont-Blanc en 1786 par le docteur Michel-Gabriel Paccard et Jacques Balmat. Pictet dit en 1808, « Les deux principales auberges sont celles de Couteran et de Tairraz ».

Dans la première, Jean Nicolas avait succédé à sa mère et dans la seconde Tairraz pratiquait déjà l'esprit

de concurrence jusqu'à prendre à son rival sa cuisinière renommée.

Mais ces deux hôtels devinrent insuffisants ; déjà à la fin du XVIII[e] siècle, près de 2000 visiteurs séjournaient dans la vallée. Aussi dès 1817, les frères Charlet construisirent l'Hôtel de l'Union. C'était un hôtel moderne, où l'on trouvait, suivant les prospectus, les journaux de tous les pays et « des bains de santé et de propreté ».

Jusqu'en 1830, Chamonix dispose de trois hôtels. Pour varier un peu, Couteran change le nom de son hôtel d'Angleterre en celui d'Hôtel du Nord, ce qui était tout indiqué puisqu'il était situé au sud...

Victor Tairraz s'empresse alors de prendre le nom d'Hôtel d'Angleterre.

Mais Joseph Tairraz édifie l'Hôtel de la Couronne sur la place de l'Eglise, puis en 1837, l'Hôtel de la Tour, le premier hôtel sur la rive gauche de l'Arve.

Vers cette époque apparaît à Chamonix un personnage de légende, Ferdinand Eisenkramer, d'abord premier sommeiller ; puis bientôt gendre des frères Charlet, propriétaires de l'Union et du Nord. En 1844, il achète pour 61.000 livres l'hôtel de l'Union et l'hôtel de la Tour.

Il construit le Royal en 1848. 12 ans plus tard cet hôtel devait recevoir Leurs Majestés l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice à l'occasion de leur visite à Chamonix .

Mais dans la nuit du 20 juillet 1855, Chamonix faillit subir le sort de Sallanches. Le feu se déclarait chez le percepteur, derrière l'hôtel de la Couronne. L'incendie fit de rapides progrès sur la partie haute du village. Ce n'était alors qu'une agglomération de maisons de bois, couvertes d'ancelles ; l'incendie détruisit une partie de l'hôtel d'Angleterre, le belvèdère de l'Hôtel de la Couronne et 27 maisons. Il fit 500.000 francs de dégâts.

L'incendie entraine la construction du Grand Hôtel de la Couronne, qui, après 1864 s'appela Hôtel Impérial. C'est aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville.

Un détail sur la construction de cet hôtel. Des notables de Chamonix avaient voulu élever un monument aux personnages célèbres venus dans la vallée et particulièrement à de Saussure. Un bloc de granit fut taillé, mais poussés par une rivalité hôtelière, des vandales minèrent le bloc qui fut brisé. Les fragments furent taillés et servirent à construire le porche de l'Hôtel Impérial.

Le village de Chamonix se modifiait rapidement et rares sont les bâtiments anciens qui subsistent. L'Eglise actuelle est un des rares vestiges du passé. Une église devait déjà exister avant l'établissement du Prieuré en 1090, mais nous n'avons sur ce premier sanctuaire aucun document. Les Prieurs entreprirent la reconstruction en 1119. Il reste de ces anciens bâtiments la chapelle Notre-Dame, coupée en deux par un plancher, la tour du clocher actuel et une niche destinée à recevoir « Le Corps du Christ ». En 1709, l'Eglise actuelle fut construite. Suivant la tradition, les femmes devaient apporter en venant à la messe à la Chapelle Notre-Dame, une charge de sable dans leur tablier.

Le 3 décembre 1758, un feu de cheminée s'étant déclaré à la cure, le curé pour l'éteindre tira dans la cheminée un coup de pistolet. Le résultat fut magnifique, la suie enflammée incendia le clocher et le toit de l'église. Un charpentier de Vallorcine reconstruisit dès l'année suivante les charpentes détruites. Abattue à nouveau pendant la révolution la flèche fut rétablie en 1807.

Une nouvelle modification fut faite en 1840 : un fronton supporté par 4 colonnes fut placé devant l'église. A l'intérieur le Maître Autel, dû à la générosité de la compagnie des guides, était construit. Après l'annexion de la Savoie à la France, la façade fut reconstruite telle qu'elle est aujourd'hui. C'est à ce moment qu'on découvrit, enchassée à côté de la porte, une pierre portant la date de 1119 qui est celle de la construction de l'Eglise du Prieuré.

Le petit village de Chamouny prenait de plus en plus d'importance. Le développement considérable du tourisme, le voyage de Napoléon III, voyage qui décide de la création de la route actuelle, ouverture de cette route, construction d'une débauche d'hôtels et de monuments plus ou

moins hétéroclites, toute cette histoire, peu intéressante pour la partie moderne, peut se résumer en trois clichés que voici :

Chamonix en 1830.

Chamonix en 1864.

Chamonix en 1938.

Le voyageur au début du siècle dernier, animé d'une ardeur que l'on ne retrouve plus maintenant, ne restait au village que pour y dormir. Dès l'aube il entreprenait les excursions classiques au Montenvert, à la cascade des Pélerins, au Brévent, à la Flègère et quelquefois même au Mont- Blanc. Nous essayerons de le suivre une autre fois en évoquant d'autres beautés disparues de la vallée de Chamonix.

Cette causerie était accompagnée d'une centaine de projections: reproductions de documents anciens et photographies.

Séance du 4 Février 1939

Présidence de M. PERRET

Les Dolmens en Faucigny et les Tumuli de la fontaine des Sarrazins

par **M. C. PERNAT,** vice-président

J'ai essayé, dans ma précédente causerie, de vous dire les diverses manifestations de l'homme préhistorique en Faucigny, depuis son arrivée dans les grottes et les abris sous-roche du Salève, jusqu'aux périodes de la pierre polie et du bronze; il nous reste à étudier les dolmens et les cités lacustres qui font partie de ces périodes.

D'abord, qu'est-ce qu'un dolmen? C'est un monument en pierre, couvert ou non de terre, d'une dimension suffisante pour contenir plusieurs tombes et formé d'un nombre variable de blocs bruts, soutenus horizontalement au-dessus du niveau du sol par deux ou plus de deux supports.

Et voici les considérations générales que développe à ce sujet M. Déchelette, dans son manuel de Préhistoire :

« Si avancée que fut déjà à certains égards la civilisation des chasseurs de rennes, la connaissance de l'art de construire leur était demeuré complètement inconnue. Ils s'étaient contentés d'abriter sous des grottes et des huttes leurs foyers et leurs tombeaux. A l'époque néolithique, la densité de la famille humaine étant accrue, la vie sociale s'organisa et l'humanité, consciente de sa force, entreprit, sous l'impulsion de conceptions religieuses, de grands travaux de construction funéraires. Des habitudes plus sédentaires, conséquence de la vie agricole, en facilitèrent l'exécution.

De ces premiers efforts collectifs sont nés ces monuments de pierre brute, vestiges imposants des temps préhistoriques. La croyance à une survivance de l'être humain, après l'ensevelissement du corps, créa l'architecture. La demeure des morts fut établie sur le modèle de celle des vivants, mais avec des matériaux solides, de nature à protéger la tombe contre toute profanation et toute chance de destruction.

On comprend, sous la désignation générique de monuments mégalithiques, ou par abréviation de mégalithes, un ensemble de monuments primitifs, composés d'un ou de plusieurs blocs de pierre brute ou grossièrement débrutie, servant d'abri à des sépultures.

Ces considérations générales nous font immédiatement penser aux monumentales tombes égyptiennes que sont les Pyramides, et à tous les monuments de la vallée des rois, basés sur le même principe de la conservation des corps pour assurer la survie des morts.

Relevons également les points suivants :

Les monuments mégalithiques et spécialement les dolmens, ne sont pas des autels ou des pierres à sacrifices, mais des tombeaux;

Ils ont été édifiés par des peuplades bien antérieures aux Celtes ou Gaulois, contrairement à ce que nous enseignaient nos vieux manuels d'Histoire de France; la preuve en

est que l'on en trouve dans les Indes et dans beaucoup d'autres pays où les Celtes n'ont jamais paru et que des régions de la Gaule en sont complètement dépourvues malgré leur peuplement indéniable par les mêmes Celtes; il faut donc considérer comme des légendes, les histoires des sacrifices humains accomplis par les druides sur ces prétendus autels, sans exclure toutefois le fait qu'ils ont pu, dans certains cas, et tout à fait exceptionnellement, leur servir pour accomplir quelques cérémonies ou rites de leur religion primitive.

3° Si la construction de ces énormes monuments mégalithiques prouve déjà l'existence de la pensée religieuse de survie, chez nos lointains ancêtres, ils montrent aussi une organisation sociale avancée, comportant des chefs et toute la hiérarchie qui en découle et, pour nous faire une idée de ce progrès indéniable, imaginons qu'une de nos sociétés actuelles, par exemple une commune, veuille en construire de semblables; malgré toutes les facilités que lui donnerait la science actuelle, ce serait une entreprise difficile et qui exigerait la mise en œuvre de beaucoup de concours et d'activités.

Venons en maintenant à l'étude de cette période en Faucigny.

Le premier fait qui frappe en commençant est le suivant: si notre pays est moins riche en dolmens que certaines régions de la France, telles que l'Aveyron, l'Ardèche ou la Bretagne, qui en comptent des centaines, le bas-Faucigny est le seul qui en contienne le plus grand nombre, soit six reconnus, tandis que le reste de la Savoie, l'Ain, le Jura, les Vosges, le Rhône et toute la Suisse n'en ont pas du tout.

En voici d'ailleurs la nomenclature:

Dolmen de Reignier. — Dans une plaine à 2 kilomètres de Reignier, vers le hameau de St-Ange, un dolmen élève sa masse imposante sur la lisière d'un bois de chênes. Les habitants l'appellent *Pierre des Morts* ou *Pierre aux Fées;* il est composé d'une table de granit longue de 5 mètres, large de 4 m. 50, sur un mètre d'épaisseur, supportée par trois larges dalles.

Dolmen de Pers-Jussy. — A 2 kilomètres au sud de la *Pierre aux Fées* existait un dolmen appelé du même nom, adossé à deux monticules, près du mas de Chantenber, dans la plaine des Rocailles, entre les *Vuardes* et la Tour du Châtelet; malheureusement il a été exploité en 1864 par un meunier, pour être converti en meule et pierres à bâtir.

Dolmen de Cranves. — En voulant niveler le terrain d'une vigne, un cultivateur, en 1864, fit sauter un bloc de granit engagé dans la terre; il s'aperçut, mais un peu tard, qu'il était supporté par trois dalles verticales. Les fouilles qui ont été pratiquées, ont mis au jour un tas d'ossements humains, des débris de poterie et des instruments de bronze.

Dolmen d'Etrembières. — Vers 1836, on a détruit, pour en faire des meules, un dolmen en granit, semblable à celui de Reignier, mais ayant la table beaucoup plus grande; il était dans le bois d'Etrembières, près du moulin d'Aiguebelle.

Dolmen de St-Cergues. — Près du Pont du ruisseau de la Chandouze, avant le village de St-Cergues, se trouve le dolmen à chambre souterraine, appelé *Cave* ou *Maison des Fées;* il est formé de six dalles de granit recouvertes par un autre bloc erratique.

Pour de plus amples détails sur ces dolmens, je renvoie les chercheurs aux articles de M. Revon, parus dans *La Revue Savoisienne* de l'année 1875.

Comme on peut le vérifier, en consultant une carte, les seuls dolmens connus jusqu'ici en Savoie, dans les départements voisins et même en Suisse, sont groupés dans un espace extrêmement restreint; sauf celui d'Etrembières situé un peu plus à l'Ouest, ils suivent tous exactement une ligne tirée du nord au sud sur une longueur de quinze kilomètres. Quant à leur orientation, il faut renoncer à s'en préoccuper, car d'après les observations faites un peu partout, ils sont dirigés indistinctement dans tous les sens.

CONCLUSIONS

De l'ensemble de cette étude, il semble que l'on peut tirer les conclusions suivantes :

1° Etant donné que l'on n'a pas encore trouvé de station néolithique à proximité immédiate de la région des dolmens en Faucigny, l'on peut se demander quelles étaient les peuplades qui les ont élevés.

2° Les stations du Salève et les cités lacustres du lac de Genève, très peuplées à cette époque, n'en sont pas très éloignées, mais l'on se demande si ce sont leurs habitants qui les ont construits, pourquoi ils ne l'ont pas fait à proximité immédiate de leurs habitats.

3° Il est donc à présumer que des populations néolithiques et de l'âge du bronze habitaient cette région des dolmens du Faucigny; elles devaient s'abriter dans des huttes et cabanes, semblables à celles dont on a trouvé les fonds et les vestiges dans beaucoup de régions, notamment en Bourgogne, mais qui auront disparu chez nous, sans laisser de traces, par suite de la culture intensive du sol à des époques où l'on n'attachait aucune importance à ces découvertes.

4° Resterait à expliquer comment des peuplades, si rapprochées et apparemment de même race, ont pu avoir des coutumes si différentes pour la conservation de leurs morts.

Devons-nous admettre l'invasion d'une tribu de race différente, ayant apporté ces nouvelles coutumes, ou bien un changement et un progrès chez les races autochtones, par l'effet même des temps.

Nous nous permettons donc, pour éclaircir ces problèmes, de faire appel à tous ceux que ces questions intéressent et spécialement à nos voisins et amis Genevois, dont les travaux antérieurs et les nombreuses collections de leurs musées, peuvent mettre sur la voie de la solution.

Et en faisant cet appel, nous pensons surtout au grand savant qu'est M. Pittard, à sa jeune et brillante élève Mme Marguerite Dellenbach, sans oublier M. G. Amoudruz, jeune chercheur, d'origine Faucignerande, qui possède une collection unique d'objets savoyards anciens, de vues, d'estampes et de livres, sans oublier les plans de toutes les grottes du pays qu'il a dressés lui-même, car il est en plus un spéléologue des plus audacieux.

Et par une transaction toute naturelle, après cette étude sur la période mégalithique en Faucigny, j'en arrive à la seconde partie de cette communication, soit aux

TUMULI DE LA FONTAINE DES SARRASINS COMMUNE DE PONTCHY

Le numéro du journal *L'Allobroge* de Bonneville, du 20 janvier 1878, donne le compte-rendu de l'assemblée de la *Glaneuse du Faucigny,* soit de la bibliothèque de Bonneville, du 13 janvier 1878, sous la présidence de M. F. Dumont : « Le président expose que l'on a signalé à la *Fontaine des Sarrasins,* commune de Pontchy, des élévations de terrain qui ressemblent beaucoup aux *tumuli* que les anciens élevaient au-dessus des sépultures.

« Un savant de *Châlons* les a visitées et croit aussi que ce sont des tumuli.

« En conséquence, il demande à la Société d'accorder une somme de 60 francs pour faire des fouilles préparatoires.

« Mme Saulnier, propriétaire du terrain, donne l'autorisation nécessaire. »

Voilà le seul document que j'aie trouvé sur ces tumuli; il est d'ailleurs relaté, par Revon, dans ses articles sur « La Savoie avant les Romains », numéro de la *Revue Savoisienne du* 31 juillet 1878. Revon ajoutait d'ailleurs : « le résultat de ces fouilles n'a pas été publié ».

Pensant être plus heureux, j'ai voulu me reporter au compte-rendu de la Glaneuse de l'année suivante, soit de 1879, espérant qu'il en serait fait mention; malheureusement il n'en était pas question dans le procès-verbal; il est donc probable que ces fouilles n'ont jamais eu lieu.

Je me suis donc livré à une enquête personnelle à ce sujet; en voici les résultats :

Ces tumuli, au nombre de 34 environ, sont situés dans une forêt de sapins, dépendant de la ferme des *Forêts,* anciennement à Mme Veuve

Saulnier et actuellement à M. Margolliet, et à cinq minutes environ des bâtiments de ladite ferme. La superficie de la partie de cette forêt où ils se trouvent, forme un carré de 100 mètres de côté environ, soit d'un hectare, qui s'étend dans la plaine jusqu'aux premiers éboulis du rocher de la montagne d'*Andey,* à proximité de la *Fontaine des Sarrasins,* dont les eaux alimentent Bonneville en partie, et le long de la vieille route qui devait être autrefois la grande voie de circulation et peut-être la seule sur la rive gauche de l'Arve.

Ils sont de forme ronde, assez régulière, et de différentes grandeurs; le plus important peut avoir de 8 à 10 mètres de diamètres; les plus petits, de 1 à 2 mètres.

Dans une visite que j'y fis le 6 mai 1928, m'étant informé de la personne la plus âgée de Pontchy, l'on m'adressa à M. Alexis Buaz, au chef-lieu, né en 1842, âgé par conséquent de 86 ans.

Je lui demandais ce qu'il savait de ces prétendus tombeaux; il me dit alors que son père Joseph Buaz ayant bâti sa maison au chef-lieu de Pontchy en 1829, y transporta six ans après, soit en 1835, un bloc de granit extrait d'un de ces tumuli, dont il fit une *conche* à écraser les fruits à cidre; et voici les propres termes employés par Buaz : «En même temps il fut trouvé dans les fouilles, des squelettes très grands avec des anneaux ».

Cette conche existait encore au même endroit, avec son rouleau; c'est un bloc de granit de forme ronde, qui a été creusé pour recevoir son rouleau, le tout assez grossièrement taillé et d'un diamètre de 2 mètres environ.

Alexis Buaz me raconta également qu'en arrachant un arbre dans sa propriété, il avait lui-même découvert un squelette, très grand également, dont le crâne avait été emporté par M. Dumont, pharmacien à Bonneville.

Le même jour, Puthod Edouard, âgé de 75 ans, habitant le village des Graviers, me raconta avoir vu extraire des blocs de granit, aux Sarrasins, dont l'un très grand, a servi en partie pour une base de pressoir à la ferme des Forêts et partie pour des dalles de pont.

Ni l'un ni l'autre n'ont pu me donner aucun détail sur la position et la forme de ces blocs de granit avant leur extraction; il y aurait intérêt pour les chercheurs futurs, à faire des fouilles dans les excavations très apparentes d'où ils ont été extraits; ils pourraient peut-être y recueillir des objets de bronze ou des débris de poterie qui lèveraient les doutes dans lesquels nous sommes encore à leur sujet.

La partie la plus caractéristique de ces témoignages est le terme d'*anneaux* employé par Alexis Buaz et qu'il avait recueilli de la bouche de son père; ce détail n'a pu avoir été inventé ni par l'un ni par l'autre, et doit correspondre à la coutume des mégalithiques d'enterrer leurs morts avec leurs bracelets; Revon cite en effet, dans le même article de *La Revue Savoisienne,* les squelettes de grande taille, découverts à Thonon, avec aux pieds de larges anneaux de bronze, ouverts.

Je soumis le cas à M. M. Pittard, le savant professeur de l'Université de Genève, et à M. Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy; le 24 juin 1928, ils vinrent sur place, conduits en auto par Mme Pittard, bien connue en littérature sous le pseudonyme de Noëlle Roger, et je leur fis visiter les lieux; après examen, ils conclurent à des dépôts de la morraine du glacier de l'Arve, attestés d'ailleurs par les blocs de granit laissés sur place par ledit glacier. Cette opinion n'exclut pas toutefois le fait que les peuplades mégalithiques de l'époque ont pu se servir de ces élévations de terrain comme sépulture, en glissant leurs morts sous les blocs de granit y existant.

Pour en avoir le cœur net, je voulus ouvrir un de ces tumuli; je m'attaquais bien entendu au plus petit; ayant poussé la fouille jusqu'au milieu environ, je n'y trouvais en effet que de la boue glaciaire très durcie. D'autres fouilles ne pourraient avoir chance d'aboutir que si elles étaient faites au-dessous des blocs de granit qui pourraient encore exister sous ces tumuli ou dans les excavations des anciens.

D'autre part, au sujet de la signi-

fication du mot « Sarrasin », voici un article paru dans le numéro de *L'Illustration* du 29 septembre 1928 :

« Le mot Sarrasin n'avait pas au moyen-âge et n'a toujours pas dans nos patois, le sens précis que lui a donné notre langue littéraire ; le Sarrasin, c'est l'étranger à la civilisation chrétienne, comme le barbare est l'étranger à la civilisation romaine. Il y a parrallélisme absolu entre les termes...

« Les hommes de civilisation disparue, les préhistoriques, les Romains eux-mêmes sont des Sarrasins pour les hommes du moyen-âge ; les *mégalithes* sont *des pierres sarrasines,* les acqueducs romains sont des ponts sarrasins.

« Si bien que, pour nos ancêtres, tout ce qui paraît ancien, étrange, énorme, tout ce qui ne se rattache plus à nos mœurs, tout ce qui se perd dans la nuit des temps, sont des ouvrages sarrasins. »

Ces considérations sur le mot « Sarrasin » paraissent se rapporter assez bien à la légende ou à l'histoire des *Tumuli* de la *Fontaine des Sarrasins* et l'ensemble de cette étude nous montre que l'archéologie ne doit rien négliger pour essayer d'établir la vérité et étudier tout à la fois la légende, les témoignages, la géologie et la toponymie, sans oublier bien entendu les fouilles qui seules peuvent donner une certitude absolue.

Je n'avais pas oublié également d'examiner si le musée de Bonneville ne contiendrait pas quelques objets intéressants à ce sujet : j'y ai trouvé quelques crânes non étiquetés et une épée étiquetée comme suit : « Glaive trouvé aux Sarrasins, commune de Pontchy, donné par M. Duplan, juge au Tribunal de Bonneville ».

Cette épée, sans fourreau, qui est d'ailleurs très belle, est une épée dite « Allemande », du 16e siècle ; elle n'a donc aucun rapport avec un objet préhistorique quelconque, et sa présence en cet endroit ne peut s'expliquer que par la perte qu'en aura faite un homme d'arme quelconque, de passage sur la route très fréquentée à cette époque, dont j'ai parlé plus haut.

Dans une des prochaines séances de l'Académie du Faucigny, je pourrais vous donner quelques détails sur la découverte que j'ai faite au Château des Forêts, des armoiries curieuses de la famille noble des Muffat-St-Amour, successeur des De More et des Fichet, comtes de Pontchy.

En terminant, je me permets de faire appel aux jeunes élèves de l'Ecole Normale qui nous font l'honneur d'assister à nos séances, pour que, dans les recherches qu'ils pourront faire plus tard, ils ne perdent pas de vue la toponymie, soit l'étude des mots et surtout des mots patois, dont l'étymologie les mettra souvent sur la piste de découvertes archéologiques ; je n'en citerai qu'un exemple typique, celui du mot Châtelard appliqué au village situé sur la route de Chamonix avant d'arriver à Servoz. il a fallu la découverte, en 1879, par M. l'abbé Orsat, ancien curé de Servoz, d'un camp centron ou celtique à proximité, pour justifier cette appellation de *Châtelard* qui aurait dû attirer plus tôt l'attention des archéologues.

Résumé de la Conférence de M. Muselak sur le Scoutisme en France et son développement en Savoie

M. Muselak, professeur au lycée Berthollet, à Annecy, fait une remarquable conférence sur le scoutisme en France et son développement en Savoie. Dans un style clair, élégant et concis, M. Muselak, après avoir fait l'historique du scoutisme, développe les idées maîtresses qui président à son esprit et à son organisation; il met en relief le but cherché qui est de donner aux enfants et aux jeunes gens la pleine conscience de leur personnalité en les habituant dès leur plus jeune âge à ne compter que sur eux-mêmes pour vaincre les difficultés de la vie, mais en bannissant tout égoïsme, le scout se devant au groupe auquel il appartient avant de penser à lui-même. Le conférencier sut faire comprendre à ses auditeurs les merveilleux résultats que l'on peut attendre de cette formation de la jeunesse, ainsi habituée dès l'enfance à être serviable, franche, loyale et sincère dans tous les actes de la vie. Il sut faire goûter également les charmes du camp scout où chacun se dévoue dans l'intérêt commun en s'oubliant soi-même.

Les Ceutrons dans le Haut-Faucigny

par **M. Lucien GUY**, vice-président

Les peuples primitifs qui ont habité nos vallées étaient d'origine celtique et appartenaient à la grande famille arienne.

Partis d'Asie Mineure, les Celtes franchirent le Caucase, traversèrent les grandes plaines de la Russie et vinrent peupler l'Europe occidentale.

Après de violents combats, ils refoulèrent les Ligures établis dans la vallée du Rhône et occupèrent le pays.

Les traits caractéristiques des Celtes étaient les suivants : une grande bravoure, un esprit franc et impétueux, une vive intelligence ; par contre, très peu de constance, une répugnance marquée pour la discipline, beaucoup d'ostentation et une désunion perpétuelle. Ils avaient un sentiment noble entre tous: la compassion pour les malheureux et s'empressaient de porter secours aux peuples opprimés sans tenir compte de la distance et des périls.

Les Celtes qui envahirent la France, les Galls, étaient des hommes robustes, de haute stature, au teint blanc, aux yeux bleus, aux cheveux blonds ou châtains. Ils étaient vêtus d'un pantalon, d'une chemise à manches et d'une casaque. Ils furent d'abord des chasseurs et des pâtres, puis ils s'adonnèrent à l'agriculture.

Ils avaient comme armes offensives, des haches et des couteaux de pierre, puis des flèches munies d'une pointe de silex, des massues, des épieux durcis au feu ; comme arme défensive, un bouclier de planches. Ils combattaient avec furie, en chantant des hymnes guerriers.

Ils aimaient beaucoup le vin et cultivaient la poésie. Ils vivaient de laitage et de la chair de leurs troupeaux. Ils habitaient de petits villages.

Les Ceutrons, issus de la grande famille indo-européenne des Celtes, avaient pénétré dans les vallées des Alpes et s'y étaient établis. Ils finirent par s'identifier avec cette nature sauvage. Fiers et indépendants comme tous les montagnards, plaçant l'amour de la patrie au-dessus de tout, ils défendirent bravement leurs frontières.

Ils occupaient les hauts plateaux des Alpes (d'après Strabon et Ptolémée) auxquelles ils avaient donné leur nom : Alpes Ceutronica, in Ceutronum alpino tractu (d'après Pline).

Avant l'arrivée des armées romaines dans les Gaules, leur territoire était ainsi délimité :

Au Nord-Est, ils avaient pour voisins les quatre petits peuples du Valais : les Viberi, les Seduni, les Veragri et les Nantuates. Ces peuples, réunis plus tard, reçurent le nom collectif d'Octodurenses avec Octodurus (Martigny) pour capitale.

Au Nord-Ouest et à l'Ouest, ils confinaient au territoire des Allobroges qui s'étendait depuis le lac Léman jusqu'à Vienne, entre le Rhône et l'Isère.

Au midi, ils touchaient aux Tricorii établis dans la vallée du Drac, aux Uceni dans celle de la Romanche, et aux Caturiges qui peuplaient les vallées supérieures de la Durance et de la Doire Ripaire (suivant les Commentaires de César).

A l'Est, les Alpes Graies, depuis le massif du Mont-Blanc jusqu'au Mont-Cenis, les séparaient des Sallasi et des Graïoceli.

Leurs voisins, les Octodurenses tenaient tout le Valais actuel et peut-être encore la partie orientale du Chablais jusqu'à la Dranse. Les Ceutrons occupaient donc toute la vallée de Chamonix touchant au Valais par le Mont-Buet, Vallorcine, le col de Balme et les Glaciers du Mont-Blanc. La vallée d'Aoste était tout entière au pouvoir des Sallassi.

Avant la conquête des Gaules, les Ceutrons occupaient tout le haut Faucigny, c'est-à-dire les cantons actuels de Sallanches, Chamonix et Saint-Gervais, la vallée de Megève, les cantons d'Ugine, de Beaufort, d'Albertville et celui de Grésy-sur-Isère, les arrondissements de Moutiers et de St-Jean-de-Maurienne, ainsi que le versant italien du Mont-Cenis jusqu'à la rive gauche de la Doire Ripaire.

Ils se trouvaient ainsi établis dans une immense place-forte, dans laquelle il n'était possible de pénétrer que par les défilés de Cluses et de Marlens, l'entrée de la Maurienne, les cols de la Balme, du Petit-Saint-Bernard, du Mont-Cenis, et la vallée de l'Isère. Ces portes d'accès pouvaient être défendues par de petits corps de troupes.

Le défilé de Cluses formant une limite naturelle entre les deux bassins de l'Arve, a certainement dû marquer les premièrs confins du territoire ceutron. Refoulés sans doute par la suite vers le haut de la vallée par les Allobroges et les Romains, ils durent porter leur frontière à l'extrémité de la vallée de Sallanches, à partir de l'an 74 de notre ère, ainsi que l'atteste l'inscription suivante découverte en 1852 au Larioz, au col de la Forclaz, au-dessus de Saint-Gervais :

EXAVCTORIT
IMP CAES VESPASIAN
AVG PONTIFICIS MAX
TRIB POTEST V COS V
DESIG VI PP
CN PINARIVS CORNEL
CLEMENS LEG EIVS PROPR
EXERCITVS GERMANICI
SVPERIORIS INTER
VIENNENSES ET CEVTRONAS
TERMINAVIT

inscription que l'on peut traduire ainsi : « De l'autorité de l'empereur César Vespasien Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la cinquième fois, consul pour la cinquième fois, désigné pour la sixième, père de la Patrie, Cnéius Pinarius Cornelius Clemens, légat impérial, propréteur de l'armée de Germanie supérieure, a fixé (ici) la limite entre la cité de Vienne et le peuple des Ceutrons ».

Cette borne-limite est visible au hameau des Plagnes près Saint-Gervais, dans la cour de l'hôtel du Panorama. Elle marquait la limite entre les Ceutrons et les Viennenses. La province Viennoise, du nom de Vienne, capitale des Allobroges, fut érigée par les empereurs Galba et Vespasien, pour récompenser ceux-ci de leur dévouement à l'empire.

Cette inscription, la plus importante qui ait été découverte dans notre région, prouve que les Ceutrons pouvaient traiter en leur propre nom pour le conflit qui avait amené cette délimitation. Ils formaient par conséquent, un peuple fédéré, ressortissant militairement de la province d'Italie, sans en faire partie intégrante. Ils constituaient une sorte d'enclave, gardant leur nom primitif, leurs lois, leur administration, mais sans droits politiques et étaient astreints à fournir des troupes à l'Etat et à payer un impôt au procurateur impérial, conformément au *jus latii*, le droit latin.

On peut en conclure que les Ceutrons possédaient bien dans le Haut-Faucigny, toute la région s'étendant de la Tarentaise au Mont-Buet, par le val de Montjoie, celui de Vaudagne et le plateau de Servoz. En revanche, la province Viennoise tenait, après l'an 74, toute la zone parallèle, soit les territoires de Megève et de Passy. Cette séparation aurait été marquée par une ligne s'appuyant sur une crête de montagnes jalonnée par le Mont-Joly, le Mont-d'Arbois, la Tête Noire, la Pointe de Platé, les rochers des Fiz et le Mont-Buet.

Cette délimitation laissait à ces peuples montagnards, les voies nécessaires leur permettant de parcourir toutes les parties de leur territoire sans passer sur celui des voisins. La vallée de l'Isère qui formait le centre des états avec leur capitale Darantasia, pouvait communiquer librement avec la vallée de l'Arc par la rive gauche de l'Isère, de Conflans à Aiton, et, avant l'an 74, avec la vallée de l'Arve, par la rive droite de l'Arly, de Conflans à Sallanches par Ugines, Flumet, Megève, et par le col de la Forclaz, avec Chamonix.

La Tarentaise se relia ensuite directement à la vallée de Monjoie.

Une route traversait le col du Bonhomme où l'on a trouvé des monnaies d'empereurs romains.

Depuis Bionnay, on peut voir un vieux chemin se dirigeant vers Motivon, puis quelques tronçons dans la direction du Larioz (où a été précisément trouvée l'inscription-limite précitée), du col de la Forclaz, de la Tête Noire et de Vaudagne. Des Egrads (ad gradus), un chemin devait prendre la direction de Servoz en franchissant l'Arve sur un pont et, de là monter au col d'Anterne, tandis qu'un autre conduisait à la vallée de Chamonix.

Les villes principales des Ceutrons étaient: Darantasia (Moutiers), Bergintrum (Bourg-Saint-Maurice), Casuaria (Ugines), Axima (Aime), Brigantio (Villette), Obilonna (Arbine), Ad Publicanos (St-Sigismond), Vatusium (Venthon, au confluent de l'Isère et de l'Arly, ou Passy?).

On ne sait presque rien de l'histoire des Ceutrons. Cependant, Jules César raconte dans ses Commentaires, que lorsqu'il franchit les Alpes avec cinq légions pour s'opposer aux Helvètes (58 av. J.-C.), les Ceutrons, les Graiocèles et les Caturiges qui tenaient les hauteurs, s'opposèrent à son passage et ce ne fut qu'après de rudes combats qu'il parvint à les repousser d'Ocelum et à passer chez les Voconces et de là chez les Allobroges. La ville d'Ocelum se trouvait entre Turin et Suse, sur l'emplacement actuel de Drubiaglio, en face d'Avigliana, sur la rive gauche de la Doire Ripaire, à vingt milles de Suse.

A part ce fait d'armes, on ignore à quelle époque ils furent soumis aux Romains, leur nom ne figurant pas parmi les peuples mentionnés sur le monument de la Turbie.

Un point controversé reste à solutionner: doit-on écrire CEUTRONS avec un U (V), ou CENTRONS avec un N, les deux formes étant souvent employées? Sur l'inscription de la Forclaz, on a lu CENTRONES, puis CEVTRONES et CEVTRONAS. C'est ce dernier qu'il faut adopter; le mot est très lisible et seule une cassure au bas de la troisième lettre a pu faire confondre le V avec un N. On trouve d'ailleurs une autre preuve de l'orthographe exacte du nom dans plusieurs inscriptions de Tarentaise où l'on peut lire les formes CEVTRONES et CEVTRON. C'est donc bien CEUTRONS et non CENTRONS qu'il faut lire.

On rencontre encore dans le Haut-Faucigny, quelques types de la race ceutrone. Ils sont de plus en plus rares par suite de l'immigration étrangère. Les traits caractéristiques n'ont plus la même pureté, ils se sont altérés; mais l'on peut encore remarquer chez eux, une démarche imposante, lente et même majestueuse, une haute stature avec un port très droit, une structure osseuse, une santé vigoureuse; ils sont brachycéphales, avec un visage effilé, des cheveux bruns ou châtains. Ce sont malheureusement les derniers spécimens de la belle race de nos montagnes, une race qui fit toujours l'admiration de nos visiteurs.

Béatrix de Faucigny et le roman historique

par M. Jules REBOUL

Jules Reboul parle de Béatrix de Faucigny, ouvrage de M. Lucien Guy et développe sur ce sujet des idées personnelles.

Pour lui le récit de la vie d'un personnage de l'histoire est un itinéraire qui nous fait suivre la vie de ce personnage dans le temps. Mais les personnages historiques ne nous sont pas étrangers. Ils vivent en nous, font partie de notre être. Car tout est en nous. Le style d'un grand écrivain nous attache parce que nous retrouvons ses racines dans des coins obscurs de notre être; un enseignement nous rend meilleurs, non parce qu'il nous donne de bons sentiments, mais parce qu'il donne de la puissance à ces bons sentiments, qui étaient en nous, noyés parmi les autres.

Retrouver en lui-même le personnage historique est l'œuvre du romancier. L'histoire le guide et ne le lie pas.

Les romans historiques sont très à la mode actuellement. Ils donnent l'occasion de présenter d'une manière souvent très attachante — car les auteurs qu'on édite sont toujours documentés et ont du talent — une époque de l'histoire. Toutefois s'il n'est pas de château en ruines qui ne puisse nous fournir le sujet d'un roman, il n'est pas non plus de masure en ruines qui ne puisse aussi nous fournir un sujet d'un roman qui nous passionnera ou nous laissera indifférent, selon que l'auteur aura du talent ou en manquera. Mais pour Jules Reboul le roman historique est autre chose qu'une historiette dont les personnages sont accomodés à la mode d'un siècle passé. Pour lui ce qui importe c'est le conte, qui est en chacun de nous, qui dit la montée de l'homme, cette ascension qui semble le but de sa vie.

Et il prend le conte à sa source. Il veut voir le personnage historique du côté peuple. C'est ainsi qu'il a peint Richelieu dans un roman historique, et c'est un Richelieu brûlant de passions, et non le fonctionnaire intelligent et glacé que l'on s'est efforcé de nous présenter ces derniers temps.

Jules Reboul a l'impression que le livre de M. Lucien Guy guiderait un romancier qui voudrait montrer la bataille pour la constitution du domaine familial, qui a toujours orienté les efforts des Français, qu'ils fussent nobles, bourgeois ou roturiers. Et ce livre nous rendrait, à son avis, plus aptes à voir clair dans des problèmes très actuels.

Il voit un autre sujet de roman qui pourrait être situé en Savoie. Le titre pourrait être : 92. Ce serait l'ancienne Savoie devant les idées nouvelles. Ce sujet le tente. Il veut, avant de l'aborder, se mêler le plus qu'il pourra à la vie savoyarde et surtout lire l'œuvre d'un romancier savoyard : Charles Buet. Il sait que cet auteur était hostile aux idées de la Révolution. Mais cela ne l'émeut pas. Ce qu'il veut chercher dans l'œuvre de Charles Buet c'est l'atmosphère savoyarde ; il veut y voir un peuple peint par un auteur qui connaissait bien les hommes des champs et les aimait. Ce sont ceux qui ne pensent pas comme nous qui nous apprennent à bien penser; car ils excitent notre émulation. Ce n'est qu'avec une sérieuse connaissance des hommes de cette époque et des conditions de leur vie que l'on pourra bâtir sérieusement une œuvre qui devra nous donner maints récits des aventures lamentables qui se passent dans ces époques tourmentées que sont les guerres et les révolutions.

Le Faucigny au temps des Fées

par **M. Lucien GUY**, vice-président

Cette causerie consacrée au Folklore de notre région, s'inspire des vieilles traditions et nous ramène au temps lointain et mystérieux des Fées, en empruntant parfois aux légendes le récit de leurs aventures merveilleuses.

« Le Faucigny est un pays trop beau pour n'avoir pas été habité par les fées. Il y en avait beaucoup; elles recherchaient les jolis sites et, comme il n'y a dans notre beau pays que de jolis sites, il y en avait un peu partout. Il y en avait de bonnes et de méchantes, mais surtout de bonnes, ce qui laisse supposer que notre pays a toujours été bien habité.

« En remontant la vallée de l'Arve, nous retrouverons leur trace, légère empreinte, souvenir fuyant et imprécis que l'imagination de chacun fixera à son gré. Vivre quelques instants avec elles, dans l'irréel, en oubliant les soucis présents, vivre dans un monde imaginaire où tout n'est que charme et fantaisie, telle aura été ma pensée en vous faisant connaître notre cher Faucigny au temps lointain des Fées. »

Après cette introduction, M. Guy nous parle de la Pierre aux Fées, le fameux dolmen de Reignier, élevé un soir d'orage par des génies bienfaisants, pour abriter les bonnes fées qui, en reconnaissance, firent fleurir par milliers, les jonquilles d'or sur cette terre hospitalière.

La vallée du Borne avait son Bois des Fées (Beffay), comme la chaîne du Réray avait sa Grotte des Fées.

Plus loin, au-dessus de Magland, vivaient de bonnes fées distribuant la fortune à ceux qui leur faisaient confiance.

Mais c'était surtout dans la vallée de Montjoie que les fées, attirées par les splendeurs du site, aimaient à se rassembler. Elles habitaient dans la gorge du Bon-Nant, la Tanière des Fées. Près du torrent de Gibloux, se dresse la cheminée de méchantes fées condamnées à vivre sous terre. Dans le bois des Amerants, une belle et bonne fée distribuait aux enfants des feuilles sèches qui se transformaient en pièces d'or.

Au pied de la chaîne des Fiz, sur les bords du Lac Vert, de jolies fées prenaient leurs ébats, insensibles aux avances des gnômes qui se vengèrent en ébranlant la montagne.

Avec la légende des Fées de la Mer de Glace, nous trouvons la punition de l'égoïsme.

Et c'est enfin la légende de l'infortuné pâtre mort en cueillant des fleurs pour sa belle, en souvenir duquel, de bonnes fées firent fleurir les rhododendrons.

Et M. Guy conclut :

« Les jonquilles, les rhododendrons, autant de fleurs ravissantes qui chaque année réunissent en fêtes charmantes nos populations de la plaine ou de la montagne, ont fleuri sous la baguette magique des bonnes fées. Cela ne suffirait-il pas à nous rendre cher pour toujours, le souvenir des Fées dans notre beau Faucigny. »

L'Académie émet un vœu en faveur du classement comme site pittoresque des ruines de Faucigny et, comme monuments historiques, de la colonne Charles-Félix et du Château de Bonneville (anciennes prisons) ;

Remercie M. Marion, président des *Amis des Lettres et des Arts* d'Annemasse, de la revue de cette Société, et le médecin-colonel Murraz, du supplément du *Monde Colonial Illustré*.

Séance du 4 Mars 1939

Presidence de M. PERRET

Le Centenaire du Général Louis Pelloux

par **M. Lucien GUY,** vice-président

Le 1er mars 1839 est né à La Roche-sur-Foron, le général Louis Pelloux. Il y a donc eu cent ans mercredi dernier que le Faucigny a vu naître l'un de ses fils les plus illustres. L'Académie du Faucigny ne pouvait laisser passer cette date mémorable pour l'histoire du pays, sans rappeler l'œuvre de ce grand Faucignerand. Le général Louis Pelloux n'a pas seulement honoré sa petite ville natale, mais aussi le Faucigny et la Savoie. Il ne fut pas seulement un grand soldat, mais un éminent homme d'Etat. Ministre de la Guerre, Sénateur, Président du Conseil des Ministres du Royaume d'Italie, il a contribué pour beaucoup à l'établissement des bonnes relations entre la France et l'Italie. Le général Louis Pelloux auquel nous pouvons associer son frère ainé le général Léon Pelloux, méritait un hommage spécial de la part de ses compatriotes. L'Académie du Faucigny s'est fait un devoir d'être aujourd'hui leur interprète. En cette circonstance,elle prie notre confrère, M. le docteur Pelloux, neveu du général et sa famille, d'agréer l'expression de sa respectueuse sympathie et de son admiration pour le grand chef qui restera l'une des plus grandes gloires du Faucigny.

× + ×

Louis-Jérôme Pelloux naquit à La Roche-sur-Foron, le 1er mars 1839. Il appartenait à une famille estimée et considérée, installée en cette ville depuis deux siècles, qui a produit des magistrats, des médecins, des notaires, des prêtres et des officiers. Son père, le docteur Joseph Pelloux, syndic de La Roche, avait épousé en 1835, Virginie Laffin dont il eut trois fils : Ernest, Léon, Louis, et une fille. Ernest, l'ainé, devait rester au pays et y maintenir la famille tandis que ses deux frères allaient devenir les généraux, Léon et Louis Pelloux, au service de l'armée italienne.

Louis Pelloux fit ses premières études au collège de La Roche. Au pensionnat des Frères, de La Motte-Servolex, près de Chambéry, il se prépara ensuite à l'Académie militaire de Turin où il fut admis en 1852, à l'âge de 13 ans et où il rejoignit son frère Léon. Brillant élève, il sortit de cette école à 18 ans avec le grade de sous-lieutenant. Il était lieutenant lorsqu'éclata la guerre contre l'Autriche, au mois d'avril 1859. Louis Pelloux, qui appartenait à l'Etat-Major particulier de l'artillerie, fit partie de la garnison de défense d'Alexandrie et commanda le fort d'Acqui. Après l'occupation de Milan par les alliés, il y fut envoyé, fut détaché au parc d'artillerie de l'armée sarde et chargé du ravitaillement du corps des Volontaires garibaldiens.

Après les victoires de Solferino et San-Martino, l'Italie allait pouvoir enfin réaliser son unité tandis que la Savoie et Nice, réclamées par l'empereur Napoléon III se donnaient à la France. L'annexion de 1860 plaça Louis Pelloux et son frère Léon dans une situation délicate. Partagés entre l'amour de leur pays natal et les

espérances d'une brillante carrière, ils acceptèrent le dur sacrifice de la séparation du pays de leurs ancêtres pour demeurer fidèles à la Monarchie de Savoie et à son drapeau, tandis que leur père et leur frère ainé fixés en Savoie, y maintenaient les traditions familiales. Léon et Louis Pelloux, qui avaient obtenu de la municipalité de Turin ,le droit de bourgeoisie, étaient nommés tous deux capitaines d'artillerie, le 11 mars 1860.

Au mois de septembre 1860, l'armée piémontaise pénétrait dans les Etats Pontificaux et, le mois suivant, dans le royaume des Deux-Siciles. En 1866, l'Italie entrait en guerre contre l'Autriche. Louis Pelloux, qui commandait une batterie de campagne à la bataille de Custozza, prit une part active au combat et gagna la médaille d'argent à la valeur militaire « pour l'intrépidité et le sangfroid vraiment exemplaires, avec lesquels il avait dirigé le feu de sa batterie, dans le fait d'armes du Monte-Croce » (6 décembre 1866). L'Italie avait reçu la Vénétie, mais son objectif restait Rome dont elle voulait faire sa capitale.

En 1870, une armée sous les ordres du général Raphaël Cadorna, envahissait les Etats-Pontificaux et attaquait Rome le 20 septembre. Comme leur chef, la plupart des officiers, profondément respectueux du Saint-Siège, partagés entre leurs sentiments religieux et leur devoir patriotique, acceptèrent avec discipline l'accomplissement des devoirs de leur profession. Trois batteries d'artillerie commandées par le major Louis Pelloux, ouvrirent dans l'enceinte, la fameuse brêche de la Porta-Pia, par laquelle l'infanterie pénétra dans la ville. Après un court engagement, les soldats pontificaux, selon les ordres de leurs chefs, hissèrent le drapeau blanc. Cette action conduite très habilement, avait réussi sans causer de lourdes pertes de part et d'autre et le major Pelloux fut nommé chevalier de l'Ordre militaire de Savoie « pour la valeur qu'il avait déployée au cours des opérations pour l'occupation du territoire pontifical ». Rome devenait la capitale de l'Italie.

L'unité italienne était achevée, mais il fallait encore au nouvel Etat-une armée nationale avec un Etat-Major renforcé. Les deux frères Pelloux y furent admis, après sélection et concours.

En 1873, Louis Pelloux est nommé directeur de l'Instruction militaire à l'Académie. En 1876, il est appelé comme lieutenant-colonel à l'Etat-Major de l'armée, par le général Mezzacapo, ministre de la guerre. Au mois de mai 1878, il devient colonel, puis aide-de-camp du roi. Dès 1880, il occupait le poste de Secrétaire général au Ministère de la guerre.

En 1881, il était élu député de Livourne.

Le 5 mai 1885, les deux frères Pelloux étaient élevés par même décret, au grade de major-général. Louis reçut le commandement de la brigade d'infanterie de Rome et fut nommé, en 1887, Inspecteur général permanent des troupes alpines.

Après la chute du ministère Crispi, le marquis di Rudini forma le nouveau cabinet et confia au général Louis Pelloux, le ministère de la Guerre (6 février 1891), nomination qui fut partout bien accueillie.

Le nouveau ministère se trouva en présence d'une situation difficile. Le général Pelloux sut maintenir la force de l'armée tout en réalisant d'importantes économies. Ces heureux résultats le désignaient déjà comme l'homme d'avenir de l'armée italienne. Au mois de juillet suivant, il était nommé lieutenant-général.

A la chute du cabinet di Rudini, le nouveau chef du gouvernement, Giolitti, conserva le général à son poste où il devait continuer son œuvre bienfaisante jusqu'en novembre 1893. Avec Giolitti, Pelloux quitta le ministère et fut placé, en décembre 1893, à la tête de la division de Rome.

Au mois de janvier 1895, Louis Pelloux recevait le commandement du V^me^ corps d'armée, à Vérone, tandis que son frère Léon commandait le VII^me^ corps d'armée à Ancône. En raison de ses nouvelles fonctions et de son éloignement de la capitale, Louis Pelloux donna sa démission de membre du Parlement où il avait siégé comme député pendant près de 14 ans.

Au commencement de l'année 1896, les revers du corps expéditionnaire d'Abyssinie entraînèrent la chute du

'cabinet Crispi, de nouveau remplacé par le marquis di Rudini qui confia au général Louis Pelloux le ministère de la Guerre, tandis que le roi le nommait sénateur du royaume ; son frère Léon, devait lui aussi, entrer quelques mois plus tard au Sénat. Le général reprit son ancien plan de réformes et d'organisation qu'il poursuivit avec succès malgré toutes les difficultés du moment, jusqu'au 10 décembre 1897, amené alors à démissionner par une mise en minorité. Il prit le commandement du corps d'armée de Florence.

Au printemps de 1898, l'Italie était profondément troublée par un mouvement révolutionnaire qui, après les provinces du sud, gagna celles du nord. Le gouvernement envoya des commissaires militaires dans les régions soulevées. Louis Pelloux, nommé commissaire royal dans les Pouilles, prit le commandement à Bari. Au lieu d'user de ses pouvoirs exceptionnels pour réprimer l'émeute par la force, il refusa de proclamer l'état de siège et rétablit l'ordre public par les seuls moyens normaux et réguliers, ce qui lui acquit une grande considération.

Par suite de ces événements, le cabinet di Rudini dut se retirer. Le général Pelloux devenait l'homme de la situation. Il avait la confiance et l'amitié du roi Humbert auquel tous les principaux dignitaires du royaume le désignaient comme chef du gouvernement. Louis Pelloux accepta et, le 29 juin 1898, il prit le pouvoir, en même temps que le portefeuille de l'Intérieur. Tout en donnant à son ministère le caractère d'autorité nécessaire en la circonstance, il consentit à accorder certaines libertés. Au calme apparent qui avait suivi la répression succéda bientôt, en 1899, l'agitation propagée par le mouvement socialiste. Le ministère se trouva en face d'une violente opposition et ne put faire aboutir les projets de loi proposés et jugés indispensables à la sûreté du pays. Devant l'attitude irréductible du Parlement, le général dût dissoudre la Chambre (18 mai 1900). De nouvelles élections lui donnèrent une faible majorité et il démissionna le 18 juin.

Pendant les deux années de son gouvernement, l'Italie avait retrouvé l'ordre à l'intérieur et sa politique extérieure lui avait permis de régler avantageusement de nombreuses questions et plus particulièrement le rétablissement des relations commerciales avec la France. Un traité fut signé entre les deux pays, le 21 novembre 1898. En reconnaissance, le gouvernement français confèra au général le grand cordon de la Légion d'honneur.

Louis Pelloux reçut le commandement du premier corps d'armée et s'installa à Turin, tout en continuant d'assister aux séances du Sénat.

Au mois d'avril 1902, pendant la session du Sénat, le général eut une très vive discussion avec le ministre Giolitti au sujet de la militarisation des ouvriers des chemins de fer. Violemment attaqué par celui-ci, qui était allé jusqu'à lui reprocher de provoquer la troupe à l'indiscipline, il riposta avec indignation en répondant au ministre qu'il intervertissait de discipline à recevoir de sa part.
les rôles et qu'il n'avait pas de leçon

Le loyal soldat écœuré de l'attitude insolente que l'on avait eue à son égard après une brillante carrière consacrée tout entière au bien du pays se retira à Bordighera où il vécut dans le calme de la vie familiale. Il fréquentait avec moins d'assiduité le Sénat. En 1910, il intervint une dernière fois dans les affaires publiques, en répondant à un discours irrespectueux et haineux du maire de Rome, le banquier israélite Nathan, relativement aux événements du 20 septembre 1870, par une lettre adressée au président du conseil Luzzati, le 25 novembre, rétablissant la vérité des faits. Cette lettre eut un grand retentissement.

Dès lors, la santé du général s'affaiblit peu à peu. Il ne quittait plus Bordighera. Il avait fait un dernier voyage en Savoie et un séjour à La Roche, en 1909. Il suivit avec le plus grand intérêt les événements de 1914 et apprit avec joie l'intervention de l'Italie aux côtés de la France, en 1915. En 1923, le gouvernement français lui décerna la médaille militaire. Il était chevalier de l'Ordre de Malte. Le roi lui avait conféré les grands cordons de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie.

Il mourut le 26 octobre 1924 à Bordighera. Le gouvernement italien lui fit des obsèques solennelles aux frais de l'Etat et s'y fit représenter.

Le général Louis Pelloux avait épousé en 1865, Mademoiselle Ternide Gregorj, d'une ancienne famille de l'Ombrie, qui lui donna trois fils, Albert, officier d'Etat-Major dans l'armée italienne, Richard, officier de marine, mort pendant la campagne de Tripolitaine en 1912, Humbert, mort en bas âge.

Doué d'une vive intelligence et d'une grande énergie, d'une mémoire exceptionnelle et d'une persévérance peu commune, d'un esprit droit, d'un jugement sûr, d'une parole facile, le général Pelloux fut un travailleur infatigable et sut toujours garder dans les luttes politiques. une correction irréprochable. D'une taille mince et robuste, il avait le visage expressif, un front droit et élevé, de fortes moustaches, un regard franc. Toute sa physionomie exprimait l'homme loyal et l'homme d'action.

« Le général Louis Pelloux, écrit M. A. Anthonioz, a véritablement été le génie bienfaisant de la jeune armée italienne. Sa compétence militaire exceptionnelle et son rôle considérable comme chef du gouvernement, le classent d'emblée parmi les plus grands hommes d'Etat de notre génération. »

« L'amour de sa patrie, le souci de sa grandeur, le sentiment de l'ordre et de l'autorité, l'attachement aux siens, ont guidé le général pendant toute sa vie, conclut M. le général Bordeaux... Sa mémoire a sa place marquée, au premier rang, parmi celles des hommes d'élite dont s'honore notre pays. »

Les Stations lacustres en Savoie

Age du bronze et début de l'âge du fer en Faucigny

par **M. C. PERNAT,** vice-président

Nous avons étudié, jusqu'à présent, les différentes manifestations, dans notre pays, des populations des deux âges de la pierre et de l'âge du bronze; il nous reste à examiner la période des lacustres ou palafittes, qui se trouve participer aux deux âges de la pierre polie et du bronze : cette période présente un intérêt tout particulier, pour notre pays, à cause des nombreux lacs de Suisse et de Savoie où elle s'est principalement épanouie et, pour l'archéologie en général, à cause des découvertes que l'on y a faites des débris de poteries, d'outillage, d'os d'animaux de l'époque et surtout et, pour la première fois, des manifestations de la culture agricole par les graines, fruits, ramenés au jour et par la domestication de certains animaux.

Remarquons que le passage, pour nos lointains ancêtres, de la vie de chasse et de pêche à la vie agricole par la découverte des graines et la domestication des animaux, a dû être une révolution, pour eux, plus grande que n'ont été pour nous, les découvertes de la vapeur et de l'électricité.

Cette découverte a-t-elle été faite sur place, en même temps, un peu partout, ou a-t-elle été apportée par des peuplades plus évoluées, ou par les échanges qui existaient déjà entre les différentes tribus voisines et qui, de proche en proche, faisaient profiter l'ensemble de l'humanité des progrès de quelques-unes? Nous penchons plus tôt pour ces deux dernières hypothèses.

Ces considérations générales auraient dû venir à la fin de cette étude, mais j'ai tenu à vous en faire part de suite pour vous en faire saisir toute l'importance au point de vue de la préhistoire.

En quoi donc consistaient ces stations lacustres ou palafittes? C'étaient des agglomérations de cabanes sur le bord des lacs et reliées à la terre par une passerelle, le tout bâti sur pilotis, telles qu'on en voit encore de nos jours sur les rivières, en Chine, pour permettre aux populations de se livrer commodément à la pêche ou chez les tribus océaniennes, pour se garantir contre les invasions ennemies et surtout contre les animaux malfaisants.

Tous les lacs de Suisse et de Savoie ont possédé nombre de ces stations; celles qui intéressent plus particulièrement le Faucigny sont évidemment celles du lac de Genève comme étant les plus rapprochées ; il serait inutile d'en chercher ailleurs puisqu'il ne se trouve en Faucigny que de petits lacs de haute montagne, où les périodes glaciaires ont dû se prolonger très tard; peut-être le lac de Servoz en possédait-il avant la débâcle de ses eaux, consécutive à la rupture de son barrage naturel; elles auraient d'ailleurs pu être recouvertes par les nombreux éboulements qui se sont produits sur les bords de ce lac; dans tous les cas, l'on n'y a encore jamais signalé des vestiges quelconques de pilotis ou d'objets préhistoriques, et c'est vraiment dommage, car l'on n'aurait eu qu'à recueillir ces objets dans le sol ou à sa surface sans être obligé de les pêcher souvent à une grande profondeur dans l'eau des lacs. Espérons qu'un hasard heureux nous réservera une heureuse surprise à ce sujet. Il est possible aussi que le lac de Servoz se soit

écoulé avant le peuplement du pays par les préhistoriques. Nous reparlerons de ce problème lorsque nous étudierons la région de Servoz et de Passy, si intéressante au point de vue archéologique.

LES STATIONS LACUSTRES DU LAC LEMAN

Les stations lacustres du lac Léman sont au nombre de treize ou quatorze, échelonnées sur la rive savoisienne, d'Hermance à Evian. Thonon paraît devoir être classé au premier rang, moins pour l'espace occupé que pour la diversité des objets découverts; viennent ensuite les stations de Tougues, Nernier, Yvoire, Excenevex, Sciez, Coudrée, Amphion, Evian, etc.

Voici, d'après M. de Pradennes, les principales caractéristiques de ces stations : au point de vue social, groupement en village et travaux d'ensemble : digues, ponts de grande longueur, reliant l'agglomération à la terre, attestant l'importance de l'organisation. La vie courante empruntait encore beaucoup à la pêche et à la chasse, avec le cerf, le bœuf sauvage, le sanglier, etc... Mais, dès les plus anciennes palafittes, on trouve les cinq animaux domestiques : chien, bœuf, chèvre, mouton, porc. Le cheval semble n'appartenir qu'aux stations les plus récentes. Dans la flore très bien étudiée, on a reconnu environ deux cents espèces. Au point de vue alimentaire : des pommes, des poires, des noisettes, des glands, étaient conservés comme provisions. Le raisin a été retrouvé dans plusieurs stations. Une sorte de pain ou de galette, était fabriqué avec des céréales. On a reconnu trois espèces de froment, deux espèces d'orge, deux de mil. Le lin était le principal textile.

L'armement et l'outillage étaient en bois, en os, en pierre et ensuite en bronze. En bois, la massue et l'arc. En os, des poignards façonnés souvent dans un cubitus de bœuf, des ciseaux, des pointes de toutes sortes. La corne de cerf a été très employée. On y a taillé des harpons plats, des marteaux, des haches et des pics souvent perforées d'un œil, comme nos outils modernes. En outre, le bois et la corne ont servi à emmancher des outils de pierre.

Parmi ceux-ci, les plus caractéristiques par leur nouveauté, sont les pierres polies, en roches tenaces, que l'on appelle communément haches et qui comprennent également des laminettes, des ciseaux, des couteaux, des grattoirs, etc...

La fin de cette période est l'aurore des métaux et l'épanouissement de la civilisation du bronze. Ce métal est apporté par une race à tête ronde, les Néo-brachycéphales à peu près à cette époque déjà historique où les Phéniciens vont chercher l'étain aux Cassitérides, où Athènes est fondée et où Rome va l'être.

Ces populations pré-celtiques martèlent et fondent le bronze, témoins les moules divers rencontrés dans les stations lacustres; ils élèvent encore leur village sur l'eau, mais beaucoup plus loin de la rive et sur des pilotis plus grêles. Les outils et armes de bronze qui sont remarquables par la pureté de l'alliage type : 10 d'étain pour 90 de cuivre, sont retrouvés généralement en excellent état de conservation, sans trace d'usure, ce qui a amené les savants à considérer les villages lacustres du bel âge du bronze comme des magasins placés loin de la rive, à l'abri des pillards, où les trafiquants mettaient en dépôt leurs marchandises.

Sur le lac d'Annecy s'élevaient également d'importantes cités lacustres; l'emplacement du village de l'entrée du port d'Annecy, habité aux première et deuxième périodes lacustres, a été déterminé par la trouvaille de haches-marteaux, de haches polies et de très nombreux silex : limes, scies, grattoirs, pointe de flèches. Au *Roselet,* à Sévrier, à Vieugy-sous-Veyrier, les bronzes dominent. Ce sont des bracelets, haches plates et à talons, couteaux à douille, moule à anneaux, meules et presses à broyer.

Quant au lac du Bourget, il présentait alors un aspect animé; il était le centre d'une population nombreuse, active, remuante. C'est par milliers qu'on compte les pilotis de la fameuse station de Grésine; de même à Conjux, Châtillon, Meimart, etc.

De là partaient, à l'époque du bronze, ces marchands qui s'aventuraient en Tarentaise, en Maurienne, en Faucigny et qui étageaient le long

de leur parcours habituels, ces cachettes de fondeur qu'on a retrouvées un peu partout dans nos Alpes françaises.

LES TROUVAILLES FAITES EN FAUCIGNY

Les principales trouvailles de l'âge du bronze, faites en Faucigny, sont la fameuse cuirasse de Fillinges, au musée de Genève, un bracelet à Bonneville, des haches de différentes formes, des épingles, des pointes de lance, etc., à Marcellaz, Peillonnex, La Roche, Arenthon, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Domancy, Annemasse, Cranves-Sales, Monnetier-Mornex, Reignier, Bossey, Collonges; la plupart de ces objets sont aux musées de Genève et d'Annecy.

CONCLUSIONS

De cette courte étude, l'on peut tirer les conclusions suivantes:

1° Les périodes lacustres font partie de l'âge de la pierre polie et de l'âge du bronze;

2° Elles sont les premiers essais d'organisations agricoles par la découverte de la culture des graines, des fruits et des différentes plantes;

3° La domestication des animaux est aussi un des grands progrès de cette époque de la préhistoire.

4° Une autre conséquence de ces transformations a été de fixer au sol ces peuplades autrefois errantes, suivant les hasards de la chasse et des migrations du gibier;

5° Ce fut donc le commencement du peuplement de notre pays et la fixation, autant qu'elle peut se faire, des différentes races;

6° Etant donné le peu d'objet en bronze trouvés dans le Haut-Faucigny et le nombre considérable des cités lacustres le long de la rive méridionale du lac Léman, l'on peut en déduire que le bas du pays était seul habité par une population un peu dense, mais que les hautes vallées étaient encore désertes, parcourues seulement par des expéditions de chasse au gibier et aux fourrures.

7° Mais une autre conclusion qui semble s'imposer et qui ne me paraît pas avoir été exposée dans les ouvrages sur la préhistoire, c'est celle résultant de l'absence presque complète d'objets en fer dans les stations lacustres; je n'ai trouvé, dans l'ouvrage de Déchelette, la mention de quelques objets de l'âge du fer que pour les stations de Grésine sur le lac du Bourget, de Morigen, Corcelette et Colombier en Suisse; d'autre part, dans une rapide visite au musée de Genève, que j'ai faite hier, j'ai remarqué quelques fers de lance trouvés dans la station des Eaux-Vives, mais les objets étant classés par âge et non pas par station, je n'ai pas eu le temps de vérifier plus longuement.

Quoi qu'il en soit, dans la nomenclature des stations lacustres de Redon, il n'est fait aucune mention de trouvailles d'objets en fer; il y aura lieu de vérifier également au musée d'Annecy.

Il semble donc bien, sauf recherches plus approfondies, que la grande majorité des populations lacustres n'ont pas connu le fer; c'est donc qu'elles avaient abandoné ces stations auparavant; et alors se pose la question: quelle a été la cause de cet exode? A-t-il été volontaire ou forcé? Dans le premier cas, est-ce à la suite des nombreux incendies dont on a remarqué les traces en beaucoup d'endroits, ou peut-être d'un débordement du lac, comme l'histoire en rapporte à propos de la destruction de la ville de Tauredunum? Et dans le second cas, à la suite des attaques de peuples envahisseurs, Ligures ou Celtes?

Cet exode qui se serait produit du côté du Haut-Faucigny, aurait donc été à l'origine du peuplement de nos hautes vallées; et l'on pourrait alors en fixer approximativement le commencement entre la fin de l'âge du bronze et le début de l'âge du fer, soit environ mille ans avant notre ère.

Je compte bien revenir sur cet intéressant problème après une étude plus complète et après avoir consulté à son sujet, les spécialistes en la matière, tels que M. Pittard, Mme Dellenbach, M. Amoudruz, que je n'ai pas eu le plaisir de voir hier à mon voyage à Genève et auxquels je je soumets dès à présent ces conclusions peut-être un peu aventurées, mais qui me paraissent assez plausibles.

Les Ecrivains de Province et les Sociétés d'Ecrivains de Province

par M. Jules REBOUL

« Ce fut une dangereuse chose pour l'art de se séparer de la vie, a écrit André Gide; ce fut une dangereuse chose pour l'art et pour la vie. Du jour où l'artiste ne sentit plus près de lui son public, du jour où l'art ne trouva plus sa raison d'être, sa signification, son emploi dans la société, dans les mœurs, il n'en dépérit pas, comme on eût pu le croire, il n'en mourut pas, car le laurier d'Appollon est vivace et ne meurt qu'avec la race même où il a trouvé quelque aliment pour ses profondes racines; non, l'art n'en mourut pas: il s'affola. »

Jules Reboul constate, après beaucoup d'autres, que l'art en est là, en France à l'heure actuelle. Pour remédier à une situation dont tous les gens qui pensent ont compris les dangers, on mène à Paris et en province une activité de laquelle M. Reboul n'attend pas d'effets utiles.

Ce qu'il voit de plus sérieux c'est le travail fait par les Académies de province à condition toutefois qu'elles ne se bornent pas à la contemplation du passé ; mais qu'elles ouvrent hardiment les yeux sur l'avenir qui en est la suite.

Il dit que l'Académie du Faucigny ne peut être que l'Académie du Mont-Blanc; car le Mont-Blanc est bien la curiosité la plus caractéristique du Faucigny. Les liens qui unissent les hommes à la terre qui les porte sont de plus en plus reconnus. Un grand homme du Faucigny est aussi apparenté au Mont-Blanc qu'un guide chamoniard. En Savoie ont vécu des Ceutrons, des Romains, des Sarrazins, des Espagnols, etc. La terre a tout recréé et a fait de tous ces gens d'origine diverse des Savoyards et des Français. Et ce phénomène de création d'un peuple avec des éléments divers illustre la justice de l'idée française qui s'oppose à des méthodes triomphant à l'heure actuelle chez des peuples voisins où l'on prétend trier les hommes d'après leur origine.

M. Jules Reboul a fait cette sérieuse communication sous une forme pittoresque.

Le Président remercie M. Louis Forestier, de Taninges, qui a envoyé deux parchemins datant de 1560 et 1565, et M. Capdevielle, du XVIII[e] fascicule des *Cahiers du Plateau*.

Recherches sur les vestiges de substructions anciennes à Thuet

(Commune de Pontchy)

par **M. Lucien GUY**

J'ai cru devoir attirer votre attention sur le village de Thuet, commune de Pontchy, sur l'emplacement duquel, suivant une tradition, aurait existé il y a fort longtemps, une ville dénommée Bossute. J'avoue que je n'ai jamais relevé ce nom sur aucun document et que cette tradition ne me paraît reposer sur aucun fait sérieux. Notre distingué confrère, M. Pernat, dont la science fait autorité en matière d'archéologie régionale, accorde peu de crédit à cette légende. M. Trébillod, maire de Pontchy, nous ayant priés d'étudier cette question, je me suis rendu à Thuet, l'été dernier et voici ce que j'ai pu constater sur place et ce que j'ai cru pouvoir retenir :

La prétendue ville de Bossute aurait occupé l'emplacement du village actuel de Thuet, mais en s'étendant plus à l'Est, en deça du Bronze, dont le cours a varié (certains l'ont même fait passer à Vougy), et aurait été engloutie par une inondation du torrent et recouverte de pierres, de terre, de gravier, à une époque inconnue. Cette ville aurait eu une certaine importance puisque d'aucuns prétendent que des substructions auraient été découvertes fort loin dans la direction de la route nationale de Bonneville à Cluses. Or, ce nom n'apparaît dans aucune charte ni sur aucune inscription. Je pense donc que Bossute, s'il a réellement existé, ne fut qu'un lieu-dit et dériverait du bas latin Boschetum, qui a donné Boquette, Bouchet, Bouchy, Boussy, Bossey. Je crois pouvoir affirmer que Thuet serait plus ancien ; il signifie eau, marais. On le retrouve dans les mots Thuy, Thuez, Thoisey, Thuiset, Tiou, Thiez, Thièzes, Tessy. Thuet, bâti sur les bords du Bronze, dont les eaux s'étendaient aux alentours et se perdaient dans les marais jusqu'à l'Arve, semble justifier cette étymologie.

Les vestiges les plus intéressants m'ont été signalés au centre du village, plus précisément à l'emplacement de la maison de M. Thabuis, boulanger, qui a bien voulu, très aimablement, me les faire visiter.

Au dire du propriétaire, sa maison est encore appelée « La Maison des Moines ». Par une porte à plein-cintre située au couchant, on pénètre dans la cave. Cette cave, assez haute, est voûtée. A droite, un petit guichet dans le mur, près de la porte, donne sur une salle carrée. Cette cave se prolonge dans la direction Est-Ouest, par un souterrain long d'une soixantaine de mètres, en passant sous la maison Cailler, L'entrée de ce souterrain ayant été murée pour fermer la cave de M. Thabuis, il ne m'a pas été possible d'y pénétrer et j'ai dû me borner à consigner les indications données par M. Thabuis et M. Cailler. D'autre part, en posant des poteaux électriques dans le voisinage, on découvrit une profonde excavation. Il est donc certain que des fondations d'habitations existent, ce qui prouverait bien qu'une bourgade plus ancienne que le village actuel ait existé et ait été ensevelie par le torrent.

Quelle aurait été son importance ? Seules des fouilles pratiquées en divers endroits pourraient nous le préciser. Mon impression serait qu'il a

bien existé en cet endroit des constructions anciennes, mais qu'elles ne peuvent être considérées que comme les dépendances d'un fief relevant d'une seigneurie ou d'un monastère.

En effet, la seule chose digne d'être retenue, serait, à mon avis, la dénomination de « Maison des Moines » donnée à l'habitation de M. Thabuis. Cette dénomination peut fixer un point historique en nous indiquant soit la présence d'un monastère, soit celle de dépendances d'un monastère.

On m'a fait observer que l'abbaye d'Entremont possédait des biens sur la montagne d'Andey et que par suite, les religieux de cette abbaye auraient pu avoir un établissement à Thuet. Or, l'histoire de l'abbaye d'Entremont ne fait aucune mention de ces prétendues possessions. Il faut donc écarter cette hypothèse.

Par contre, un document plus sérieux semblerait apporter quelques précisions :

« Aux termes de l'acte de fondation de la Chartreuse du Reposoir fait par Aymon de Faucigny, il n'était permis à aucun ordre religieux de construire un édifice régulier dans l'étendue renfermée entre les fleuves de l'Arve et de la Borne et la terre du Reposoir. »

Ce document prouverait que le territoire de Thuet se trouvait sous la dépendance de la Chartreuse du Reposoir et que la « Maison des Moines » ne pouvait appartenir qu'à l'ordre des Chartreux.

Cela n'avait pas empêché les moines de l'abbaye de Sixt, qui avait sous sa juridiction la paroisse du Mont-Saxonnex, d'élever des constructions sur ce territoire, ce qui provoqua du reste entre les deux ordres religieux, un procès retentissant en 1175. Si un autre ordre religieux s'était installé à Thuet, l'évènement n'eut pas manqué de faire assez de bruit pour être relaté. Or nous n'en trouvons aucune trace.

Bien que l'histoire de la Chartreuse du Reposoir ne mentionne pas cet établissement, il semble, jusqu'à preuve contraire, que ladite « Maison des Moines » ait été une dépendance de ce monastère.

Jusqu'ici, la légende paraît l'emporter sur l'histoire.

Séance du 22 Avril 1939

Présidence de M. Lucien GUY

La Savoie à la veille de la Révolution Française

Le Roi, la Noblesse, les Bourgeois

par **M. Robert AVEZOU,** Archiviste de la Haute-Savoie

A la mort de Charles-Emmanuel III, en février 1773, voici plus d'un demi-siècle que les anciens Ducs de Savoie ont ceint la couronne royale. Rois de Sardaigne après leur éphémère royauté sicilienne, s'il leur arrive de donner encore à leurs fils aînés le titre de Duc de Savoie, ils n'ont plus à faire comprendre aux Savoyards que les provinces des Etats Sardes de ce côté-ci des Monts sont bonnes surtout à fournir des hommes et de l'argent, pour le service des intérêts, des affaires et des travaux publics piémontais. Les Savoyards l'ont depuis longtemps compris, mais comme, dans l'ensemble, ils sont restés loyalistes, il suffit qu'un de leurs souverains semble témoigner plus d'intérêt qu'à l'ordinaire à la partie transalpine du royaume pour voir se consolider des liens sentimentaux, et même renaître aussi, en Savoie, dans l'ordre pratique, une certaine activité commerciale et industrielle.

Charles-Emmanuel III, de 1742 à sa mort, c'est-à-dire pendant trente ans, ne reparut pas en Savoie. Les conditions de la retraite de son armée pressée par les Espagnols, lorsque ceux-ci s'installaient en occupants dans le Duché pour la durée de la Guerre de la Succession d'Autriche, l'avaient ulcéré et, considérant que la Savoie n'était plus défendable, il s'abstint de raviver en lui le sentiment d'une telle impuissance, et évita toute occasion de retraverser les Alpes du sud au nord.

Le fils qui lui succédait, Victor-Amédée III, était déjà presque quinquagénaire, étant né encore sous le règne de son grand'père, l'illustre roi Victor, en 1726, du premier mariage de Charles-Emmanuel III avec une princesse de Hesse, célébré à Thonon. L'éducation du nouveau roi portait l'empreinte française; il avait été élevé par un Marquis de Beaufort en Savoie, savoyard seulement par son fief, Louis-Joseph Villecardel de Fleury, d'une famille originaire du Hainaut. C'était un maître d'élite, dont le plan d'étude retiendra plus tard l'attention de l'Impératrice Marie-Thérèse en vue de l'éducation de Joseph II. Auprès de Villecardel de Fleury, le fils de Charles-Emmanuel se montrait un élève docile, intelligent, appliqué, porté surtout par ses goûts à l'étude de l'histoire.

Marié de bonne heure, le futur Victor-Amédée III avait, plus de vingt ans avant la mort de son père, déjà fondé une famille. Sa femme, une Bourbon d'Espagne, Marie-Antoinette-Ferdinande, fille de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, lui donnait exactement une douzaine d'enfants. De cette nombreuse progéniture, il

importe de retenir : l'aîné des fils, très débile, le prince de Piémont, futur Charles-Emmanuel IV ; la fille aînée, Marie-Louise-Joséphine, qui deviendra la comtesse de Provence, belle-sœur de Louis XVI ; Marie-Thérèse, qui épousera en 1773 le Comte d'Artois, autre belle-sœur du roi de France ; Victor Emmanuel Ier, duc d'Aoste à sa naissance, dont le précepteur sera l'éminent religieux faucignerand Gerdil, de Samoëns, futur cardinal, et enfin, Charles-Félix, le dernier prince régnant de la branche aînée, duc de Genevois dans sa jeunesse. Ainsi, deux filles qui auraient pu devenir reines en France, si elles avaient vécu, trois fils qui se succédèrent sur le trône de Sardaigne à une époque de grands bouleversements, et dont aucun ne laissa d'héritiers mâles, favorisant l'accès au pouvoir de la branche de Savoie-Carignan.

La vie de cour, partagée entre le Palais-Royal de Turin et les résidences des environs : Stupinigi, Moncalieri, Veneria Reale, était surtout comparée à l'agitation et au luxe de Versailles, extrêmement modeste et tranquille, ennemie des innovations, mais fidèle aussi aux traditions patriarcales, aimant garder figure honnête, au milieu de la corruption raffinée du siècle. Peu de fêtes, et ces rares fêtes, très guindées, avant comme après l'avènement de Victor-Amédée III, quand prédomina, à cause de sa femme, la froide et pesante étiquette espagnole. Les heures passaient, monotones, partagées le jour entre les revues militaires, les cérémonies religieuses, les chasses au parc de Stupinigi, les promenades à cheval sur les collines turinoises d'où la vue est si imposante vers l'immense arc de cercle dessiné à l'ouest et au nord par les Alpes enneigées. Le soir, la famille royale se retrouve à la comédie, aux spectacles de marionnettes et autour des tables de jeu. Les étrangers qui venaient de Vienne ou de Paris éprouvaient un sentiment d'ennui en assistant aux réceptions officielles et aux fêtes si compassées de la Cour de Sardaigne. Le roi régnant n'autorisait jamais ses filles ou belles-filles à paraître devant lui autrement qu'en habit de cour ; il fallut en 1752 que la princesse Victoire de Savoie-Soissons, nièce du Prince Eugène, pourtant presque septuagénaire, obtînt la dispense de la robe de gala pour sa présentation au roi Charles-Emmanuel III.

Victor-Amédée III n'a quand même pas comme son père une conception aussi raide de la dignité royale ; pour Charles-Emmanuel, laborieux, sobre, chaste, appliqué, économe, ponctuel, la fantaisie et la gaieté, de la part d'un roi, c'étaient des péchés plus que véniels ; il était l'homme rigide, rappelant en toute occasion que les rois ne sont pas faits pour s'amuser, ni pour voyager, sauf au dedans de leurs Etats ; les déplacements souverains à l'étranger lui semblaient inutiles et risqués ; un sédentaire est moins exposé aux désirs, aux comparaisons dangereuses : « Les rois, affirmait-il, sont des statues qu'il ne convient pas de descendre de leurs piédestaux, ni d'ôter de leurs points de vue ». Voilà qui caractérise parfaitement sa position, face à l'Europe de la seconde moitié du XVIIIe siècle, en mal de nouveautés.

Prince héritier jusqu'à un âge très mûr, Victor-Amédée III voulut, au moins au début de son règne, paraître plus affranchi que son père de certains préjugés ; dans le domaine des relations avec la France, il suivit résolument une politique jugée trop cordiale en Piémont par une partie de l'opinion ; et tout d'abord il acheva la conclusion de la négociation matrimoniale engagée à la fin du règne de son père par les noces de l'aînée de ses filles, Marie-Joséphine, avec le comte de Provence. Quelques mois après l'avènement de Victor-Amédée III, en novembre 1773, sa seconde fille Marie-Thérèse, devenait la comtesse d'Artois, et, dans le même temps, des pourparlers sont déjà entrepris en vue d'un mariage de Clotilde, sœur de Louis XVI, avec le prince de Piémont, frère des comtesses d'Artois et de Provence.

Un gentilhomme français, un Picard, le comte de Flavigny, personnellement ami du nouveau roi de Sardaigne, joua un rôle efficace d'intermédiaire de la cour de Versailles à celle de Turin, pour la préparation de ces unions à la réalisation desquelles Victor-Amédée, même lorsqu'il n'était encore que Duc de Sa-

voie, était tellement attaché. Des lettres, trouvées vraiment par hasard à la Bibliothèque Municipale de Laon, nous montrent le roi Victor sous l'aspect d'un père de famille si préoccupé de bien caser ses enfants qu'il en oublie toute majesté; la veille du jour où s'éteignit le vieux Charles-Emmanuel III, le 19 février 1773, n'écrivait-il pas au comte de Flavigny? « Vous ne pourrés pas me nier à présent que ce ne soit à vous seul à qui je dois tout ».

Et une autre phrase d'une lettre privée de Victor-Amédée, non datée, mais probablement antérieure à celle-ci, confirme que les Piémontais n'eurent pas tort de se défier de la trop grande francophilie de leur roi:

« ...Si le Roi votre bon maître est mon bon et unique protecteur pouvoit connoitre ma situation, précise cette phrase en faisant allusion à Louis XV, je suis sûr qu'il me plaindroit, si malgré la vive confiance sur ce qu'il a eu la bonté de me faire dire par ma fille, je soupire toujours après une assurance qui me mette à l'abri des circonstances critiques qui me font trembler... »

Sous ces termes voilés, il faut discerner sans doute la double crainte d'une opposition de Charles-Emmanuel III à la poursuite de la négociation matrimoniale avec la France, et d'un succès du parti de cour qui, à Versailles, ne voulait pas non plus d'autres mariages piémontais. On y mettait tout en œuvre pour déconsidérer aux yeux de Louis XV la princesse Marie-Thérèse, de qui la taille était présentée comme mal faite, tandis que, réciproquement, à Turin, l'embonpoint de Clotilde de France, exploité par les adversaires du projet, constituait un obstacle difficile à tourner. Quelques lignes du duc d'Aiguillon, Ministre des affaires Etrangères français, caractérisent fort bien, tout en accordant une place de premier plan aux pourparlers matrimoniaux engagés, le resserrement des liens politiques entre les deux Cours dès les premières semaines du règne de Victor-Amédée III. Le 17 avril 1773, le duc d'Aiguillon écrivait au comte de Flavigny: « ... Les qualités admirables de S.-M. Sarde, les vertus de la Reine, leur tendresse pour leur famille luy font espérer (il s'agit de Louis XV) que cette alliance fera le bonheur de sa petite fille, et cette considération plus que toute autre la luy font souhaiter vivement. Elle est d'ailleurs très conforme au système politique des deux Cours également intéressées à cimenter de plus en plus la bonne intelligence qui règne entre elles ».

C'est au négociateur français Flavigny que Louis XV et Victor-Amédée III furent en grande partie redevables de la réalisation de leurs projets d'alliance familiale:

« Il est certain que la fidélité de votre rapport a déterminé le choix du Roy (Louis XV) auquel on avoit donné des préventions très fortes contre Madame Thérèse, que vous aves sçu détruire entièrement. »

Voilà le brevet décerné quelques semaines plus tôt à Flavigny par le duc d'Aiguillon. La contrepartie consistait à faire triompher à Turin la cause de Madame Clotilde:

« S. M. désireroit que vous rendissiés le mesme service à sa petite fille et que vous déterminassiés le Roy de Sardaigne a la luy demander pour le Prince de Piedmont... Vous sçavés que Madame est parfaitement élevée, qu'elle a de l'esprit, de l'affabilité, et que ses traits sont très beaux. Elle n'a contre elle que son embonpoint, mais ce deffaut diminüe tous les jours à mesure qu'elle grandit, et comme sa santé est très bonne, je suis persuadé que sa graisse ne l'empechera point d'avoir des enfans... »

C'est à l'occasion du mariage de cette « Grosse Madame », (le surnom était facile à trouver), avec son fils le prince de Piémont, Charles-Emmanuel, que Victor-AmédéeIII fit à l'automne de 1775 le voyage de Savoie. Malgré toutes les assurances données par le duc d'Aiguillon sur l'amincissement progressif de la princesse Clotilde, la sœur de Louis XVI, qui avait à peine seize ans, était toujours bien volumineuse lorsqu'elle franchit au Pont de Beauvoisin, le Guiers, frontière de sa nouvelle patrie. Elle savait que son futur époux avait eu, dès son enfance, une « préférence marquée pour les femmes minces et élancées ». Pouvait-on plus mal tomber? « Vous me trouvez bien grosse », dira la peureuse fiancée au prince de Pié-

mont, à peine ayant posé le pied sur le sol de Savoie. Il répondra galamment : « Je vous trouve adorable ». S'il s'était forcé pour ce compliment, l'avenir le fera paraître naturel, car ils donneront pendant toute la durée de leur ménage l'exemple de la plus parfaite union.

De Paris, où tout se passe au crible, un quatrain plein d'esprit avait précédé en Savoie la nouvelle princesse de Piémont et s'inspirait, à la fois de ses rondeurs et de la platitude de ses belles sœurs, les comtesses d'Artois et de Provence :

Le bon Savoyard qui réclame
Le prix de son double présent,
En échange reçoit Madame ;
C'est le payer bien grassement.

Le peuple de Turin ne trouva pas le payement à son goût : « Oh ! qu'elle est grosse, qu'elle est grosse », murmurait-on sur le passage du cortège à l'entrée de la pauvre Clotilde dans la capitale. Et la reine Ferdinande, pour tranquilliser sa bru décontenancée à ses côtés dans le carrosse, lui confiait : « Ma fille, cela n'est rien ; quand je fis mon entrée ici en pareille circonstance, j'entendis bien ce même peuple crier : Oh, qu'elle est vilaine, qu'elle est vilaine ! ».

Mais, à Chambéry et dans toute la Savoie, pendant le voyage royal dont ce mariage était l'occasion, rien de déplacé n'était venu troubler la liesse officielle et toutes les manifestations auxquelles donnait lieu, après plus de trente ans d'éloignement, la présence des souverains sur le territoire dont on n'oubliait pas qu'il avait été au Moyen-Age le centre politique de l'Etat. Victor-Amédée III restait assez longtemps l'hôte de la Savoie ; entré dans le Duché par la Maurienne au milieu de juin 1775, il ne reprenait le chemin du Piémont qu'après plus de trois mois, dans les derniers jours de septembre. Malgré les avis de l'Intendant-Général de la Savoie qui déconseillait un arrêt en Maurienne en des termes dédaigneux fort blessants pour les habitants des petites villes de la vallée de l'Arc, très heureux de ne pas être oubliés dans le programme, la Cour faisait son premier arrêt à Saint-Jean, où elle recevait, le 17 juin, l'hommage des Syndics de Chambéry, et, le surlendemain, couchait encore à la limite nord de la province, à Aiguebelle.

« *Lève les yeux, Maurienne, et regar-*
[de ton Roi.
Précédé par la gloire, il s'avance
[vers toi.
Le Ciel pour ton bonheur en ces
[temps l'a fait naître
A ses Augustes Traits peux-tu le mé-
[connaître ;
De tes Monts à ses yeux abaisse les
[hauteurs,
Et partout sur ses pas fais éclore
[des fleurs... »

Ainsi s'exprimait un poète mauriennais, ouvrant l'offensive lyrique dont sera l'objet pendant son séjour savoyard l'avenant Victor-Amédée, toujours souriant, s'exprimant avec bonheur, rappelant très peu les manières réfrigérantes de son père. Mais les fleurs de Maurienne disparurent aux yeux du cortège dans des nuages de suffocante poussière soulevée par les trente carrosses qui descendaient successivement par ces chaudes journées de la fin du printemps, la route d'Italie à Chambéry.

Et l'entrée solennelle dans la capitale des Ducs s'en ressentit quelque peu ; le 20 juin, sous l'implacable soleil de midi, après l'arrêt de rigueur au pied des remparts pour recevoir les clefs, et la traversée des grandes artères : rue Croix d'Or, place St-Léger, rue Juiverie, dont les maisons étaient tendues de tapisseries, le roi et toutes les personnes de sa suite mirent pied à terre, harrassés de fatigue et blanchis par la poussière de la route, au pied de l'escalier d'honneur du Château. Les gentilshommes du pays, les membres du clergé et du Sénat, les dames de la noblesse, se précipitèrent en vain à sa suite dans la Salle de Parade. Seul parut le Maître des Cérémonies qui excusa Sa Majesté Sarde, trop fatiguée, trop poussiéreuse, et remit la réception au lendemain. Très cérémonieusement, le 21 juin 1775, le roi de Sardaigne reçut en terre de Savoie, pour la dernière fois avant la Révolution, le haut clergé : Archevêque de Tarentaise, Evêque de Grenoble et Genève, abbés des différents monastères, puis Messieurs du Sénat en robe rouge, avec à leur tête

le Premier Président Salteur et le Président Maistre, père de Xavier et Joseph de Maistre, enfin les quatre Syndics de la ville de Chambéry, qui fermaient la marche des autorités. Séparés de Victor-Amédée III qui recevait seul, la reine, ses belles-sœurs Mesdames de Savoie, son fils le prince de Piémont, le duc de Chablais, frère du roi, tenaient leur cour dans des appartements distincts et y recevaient successivement les compliments ou baise-mains de rigueur.

Après cette première prise de contact, forcément très protocolaire, le roi et sa famille découvrirent peu à peu le charme de la Savoie et, sollicités par les autorités locales, se montrèrent partout, visitant dès la fin de juin les provinces du nord, poussant une pointe jusqu'à Evian en Chablais, jusqu'à Sallanches en Faucigny; en août, ce fut le tour de la Combe de Savoie et de la basse Tarentaise; à peine de retour de Moûtiers, la Cour repartait pour le Bugey savoyard et la Chautagne. C'était une occasion unique pour les principales bourgades où s'étaient organisées des milices, des *compagnies bourgeoises,* de les faire parader en armes devant ce roi si amateur d'uniformes qui, dès son avènement, s'était passionné pour les problèmes militaires. Certes les miliciens qui défilaient devant lui à Rumilly, Yenne, ou St-Pierre d'Albigny, au son des tambours et des fifres, et dont l'équipement était parfois un miracle d'ingéniosité, n'avaient rien de bien martial, mais Victor-Amédée, quoique très admirateur de l'armée prussienne nouvellement organisée, ne ressemblait pas pour autant à Frédéric II; bon enfant comme il convenait au milieu de ces populations dont la joie d'avoir pour hôte leur souverain se manifestait d'une façon si sincèrement cordiale, il passait en revue les miliciens savoyards avec la mine satisfaite du père de famille dont le fils soldat a vraiment bonne allure sous son uniforme neuf, et distribuait de ces compliments qui font date dans la vie d'un homme.

Entre temps les promenades de Victor-Amédée III dans la campagne chambérienne avec une suite nombreuse de gentilhommes, sa présence aux solennités et aux rassemblements citadins: spectacles du nouveau Théâtre, tir et bal des Chevaliers Tireurs, soirées du Verney, le pélerinage en barques jusqu'aux tombes du monastère d'Hautecombe, tout cela rapprochait de ses sujets de Savoie un roi de Sardaigne qui gagnait à être connu et qui produisait, de l'avis unanime, une impression excellente. D'autant plus qu'il faisait autre chose que se donner en spectacle au public; on savait que dans les appartements du château où de grands travaux de réfection, entrepris dès son arrivée, procuraient des ressources à une nombreuse main d'œuvre, il étudiait les affaires locales, s'entretenant avec l'Intendant-Général des conditions d'application de l'Edit d'Affranchissement, se faisant rendre compte de l'état économique et politique du Duché.

Cette présence de près de quatre mois en Savoie, permettant à Victor-Amédée III de se documenter sur place, aura pour résultats proches la réalisation d'importants travaux d'utilité publique, et d'autres mesures d'ordre bien divers, depuis la création du diocèse de Chambéry jusqu'à la fondation de Carouge. Quatre ans après le voyage royal, cessait enfin cette situation gênante, presqu'humiliante, qui faisait de Chambéry et de ses environs, le Décanat de St-André, au point de vue religieux, une dépendance du diocèse de Grenoble. Malgré l'opposition de l'évêque de Grenoble et de l'archevêque métropolitain de Vienne, la Bulle du 18 août 1779 créa l'Evêché de Chambéry, érigea l'église du couvent des Cordeliers en Cathédrale. Monseigneur Conseil, un Mégevand que le choix de Victor-Amédée III désigna pour être le premier Evêque de Chambéry fera son entrée dans la nouvelle ville épiscopale au mois de juin 1780.

Aux frontières genevoises de la Savoie, le roi de Sardaigne tentait de susciter à la grande ville perdue par son ancêtre Charles III une concurrente que, de simple village, il promouvait au rang de ville; ainsi grandit Carouge, à la tête du Pont d'Arve, face aux vastes espaces de Plainpalais. La Révolution la surprendra en plein essor, avec près de 5.000 habitants contre 600 aux alentours de

1780; rien n'avait été négligé pour y attirer les éléments actifs; avantages fiscaux, mesures de tolérance admettant l'exercice du culte protestant; autour des nouveaux édifices publics auxquels le gouvernement sarde fit donner des proportions dignes d'une vraie cité, commerçants et banquiers de Genève, mais aussi aventuriers d'un peu partout, peupleront les constructions se multipliant rapidement le long des rues tracées au cordeau. La tentative de création à Carouge d'une ville rivale de Genève se retournera finalement contre Victor-Amédée III; très perméable aux idées révolutionnaires par la composition bariolée de sa population improvisée, Carouge, dès 1789, deviendra un bastion avancé des démocraties française et genevoise à l'intérieur des frontières de l'état sarde menacées.

Les travaux publics ont été de toute évidence stimulés par le voyage royal de 1775 en Savoie. En dehors de Chambéry, dont il a déjà été parlé, Aix profita vite du passage de Victor-Amédée III. Le roi ne prit pas les eaux, comme avait fait son frère le duc de Chablais deux et trois ans plus tôt, mais, durant sa « halte à Aix pour y voir les bains », il eut le temps de se laisser persuader qu'il était nécessaire de doter la station d'un établissement modernisé, et décida la restauration des anciens thermes romains. Le plan, demandé à l'ingénieur piémontais Robilant, une fois adopté, Victor-Amédée signait le billet Royal du 11 juin 1776 relatif à « la construction d'un bâtiment qui suffise pour y loger un plus grand nombre d'étrangers, ainsi qu'à leur fournir toutes les commodités possibles ». Sept ans plus tard, était inauguré le petit, mais élégant édifice connu sous le nom de Bâtiment Royal de 1783. Trop étroit déjà lors de son inauguration, l'établissement de Victor-Amédée allait paraître d'une inconfortable antiquité aux exigeants baigneurs de 1830. Mais, dans l'enthousiasme du moment, le style officiel célébrait la nouvelle construction, « monument durable de l'amour de Sa Majesté pour ses sujets et pour l'humanité en général ; bâtiment qui, par la noblesse de sa structure autant que par l'objet auquel il est destiné, est propre à attirer la curiosité de quiconque aime le beau joint à l'utile ».

Pendant la décade qui précéda les graves évènements de France, ingénieurs et architectes travaillèrent beaucoup dans toutes les parties de la Savoie; le Palais Episcopal d'Annecy, ce bâtiment classique occupé depuis la séparation des Eglises et de l'Etat par la direction des services financiers départementaux, était achevé en 1784; il avait fallu deux siècles et demi aux Evêques de Genève installés par la force des choses à Annecy pour être enfin chez eux et ne plus se contenter de résidences d'occasion, toutes temporaires, comme la Maison Lambert, l'Hôtel Favre, l'Hôtel de Genève-Boringe. Mais plus temporaire encore devait être pour eux l'occupation du nouveau Palais bordé sur ses arrières par le canal du Vassé proche de son débouché dans le Thiou; on achevait à peine de l'aménager que la Révolution éclatait et que l'autorité épiscopale devait chercher refuge au delà des Alpes.

La Maison Commune de Bonneville, qui ajoute encore au charme de la grande place triangulaire entourée partiellement d'arcades occupant le centre de l'agglomération, date de 1785; les premiers ponts de pierre sur l'Isère à Moûtiers et sur le Chéran à Rumilly étaient jetés vers le même temps; mais à Seyssel, où le courant du Rhône était si perfide on se contentait encore de retaper le vieux pont de bois à pile centrale en pierre, que la violence des eaux avait si souvent maltraité et en partie démoli. Sa chapelle du milieu où les bateliers du Rhône vénéraient une statue en bois de la Vierge devait s'abimer au milieu du fleuve grossi par la fonte des neiges au printemps de 1789; une heure avant, le prieur des Augustins de Seyssel y disait encore sa messe, insouciant des avis de prudence qu'on lui prodiguait.

De grandes améliorations routières sont procurées pendant les derniers temps du règne de Victor-Amédée III au trafic du roulage et au transport des voyageurs, intensifié pendant la belle saison dans le voisinage du Mt-Blanc et des Glacières, dont les merveilles sont à présent célébrées dans tous les pays d'Europe depuis que « l'expédition » de Windham et Poco-

cke en 1741 avait, non pas découvert les moyens d'explorer les hautes montagnes de Chamonix, comme on l'a faussement prétendu, mais donné l'exemple d'une publicité nécessaire. C'est entre 1775 et 1778 qu'un chemin de chars, tracé dans la gorge de l'Arve entre le bassin de Servoz et la vallée de Chamonix, remplaça le rude sentier muletier dont on devait se contenter jusque là.

A Chambéry, les abords de la ville au-dessus du faubourg du Reclus étaient tout modifiés par l'ouverture, à travers les rochers de Lemenc, de la route menant à Aix par Côte Rousse; alors fut évitée aux chars, aux berlines et aux carrosses l'étroite et raide montée de Hautebise, par laquelle on s'évadait jusque là du goulet du Reclus, auprès de quoi l'actuel passage aurait semblé une spacieuse avenue, « faubourg si étroit, gémissait en 1781 l'Intendant-Général, qu'une personne à pied est dans la nécessité de rétrograder ou de se jeter dans la première allée pour éviter la rencontre des voitures qui remplissent tout le vide et dont les essieux portent quelquefois contre les murs ».

× + ×

La noblesse de Savoie a accueilli avec une sympathie nuancée de quelques réserves la réapparition du roi et de la famille royale dans la Province à partir de 1772, date du premier voyage du duc de Chablais à Aix. Evidemment la politique d'affranchissements de Charles-Emmanuel III a jeté un froid dans les châteaux savoisiens, et la réaction des propriétaires de fiefs s'est manifestée parfois d'une façon si catégorique que le nouveau roi a hésité; il a même suspendu pendant trois années l'application de l'affranchissement.

Cependant la haute noblesse savoyarde continue à occuper à Turin et dans les ambassades quelques postes de commande. Elle n'a donc pas été tant que cela évincée des grandes charges de l'Etat par le triomphe de la politique piémontaise. Dès les premières semaines de l'exercice de son pouvoir personnel, Victor-Amédée III choisira comme Premier Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères Ange-Marie Carron de St-Thomas, Marquis d'Aigueblanche, issu de cette famille Carron sur laquelle, au point de vue nobiliaire, plane un certain mystère, mais qui avait déjà fourni depuis le début du XVII^me^ siècle quatre générations de Secrétaires d'Etat au gouvernement de Turin. Le marquis d'Aigueblanche, assez malhabile et mal servi, résignait ses fonctions au bout de quatres ans. Vers 1780, le roi de Sardaigne confiait encore la première place aux affaires extérieures après celle de Ministre à un savoyard, le rumillien Joseph-François Perret d'Hauteville. Dans les hauts grades de l'armée, l'élément piémontais domine; cependant la grande, la moyenne et la petite noblesse de Savoie y comptent quelques représentants; en feuilletant le *Palmaverde,* c'est-à-dire l'almanach piémontais le plus répandu, de l'année 1782, nous rencontrerons parmi les généraux un seul savoyard: le baron de Viry, général de cavalerie; parmi les brigadiers, le marquis de Cordon, le marquis de Sales, et Jean-François Mathieu de Marcley, de la branche dite des seigneurs de Cervens en bas-Chablais; parmi les lieutenants-généraux, le vénérable Dom Jean Baptiste-Joseph Mestral de Châtillon, un chablaisien alors octogénaire, et le chevalier Vectier.

Parmi les diplomates accrédités par le gouvernement de Turin dans les cours étrangères, le comte Joseph-Marie de Viry, lui-même fils d'ambassadeur, représenta quatre années le roi de Sardaigne auprès de Louis XV puis de son petit-fils. Il était en fonctions depuis un an lorsque mourut à Versailles l'avant-dernier roi Bourbon d'ancien régime; très changeant dans ses opinions, prenant le vent dans une direction ou dans l'autre selon les nécessités du jour, l'ambassadeur comte de Viry a retracé de façon vivante dans ses correspondances diplomatiques les péripéties de la maladie et de la mort du « Roi Très Chrétien ». Les dernières lettres qu'il écrivit tant que Louis XV était encore valide sont toutes imprégnées de considération pour la favorite, Madame du Barry et les gens de son parti, en même temps que de défiance à l'égard de la Dauphine Marie-Antoinette, à la mauvaise in-

fluence de qui il convenait, d'après lui, de soustraire les jeunes mariées filles du roi de Sardaigne, Marie-Joséphine de Savoie, femme de *Monsieur,* comte de Provence, et sa sœur cadette, Marie-Thérèse, femme du comte d'Artois. Puis, une fois Louis XV jugé perdu et Madame du Barry hors de la Cour, le comte de Viry découvre soudain au Dauphin et à la Dauphine à la veille de monter sur le trône beaucoup de qualités, tout en célébrant le retour aux bonnes mœurs que la piété du futur roi laisse présager, après les écarts à présent jugés déplorables, du règne qui s'achève. La confiance de Victor-Amédée devait bientôt être retirée au comte Joseph-Marie de Viry; en 1777, victime d'une intrigue confuse qui se déroulait à Turin, il était rappelé de France et devait se retirer dans sa terre de Viry; continuant à donner l'exemple des revirements faciles il servait après 1792 la France républicaine comme il avait servi dans sa jeunesse le roi de Sardaigne, (attitude assez rare parmi la noblesse de Savoie); puis il servait l'Empereur comme il avait servi la Révolution; chambellan de Napoléon 1er, Préfet de la Lys, Sénateur et comte de l'Empire, l'ancien ambassadeur de Victor-Amédée III, mort en 1813, repose au Panthéon.

La consultation des listes de membres des deux grands Ordres groupant l'élite de la haute aristocratie du royaume sarde avant la Révolution: L'Annonciade et la Sacrée Religion des Saints-Maurice et Lazare, ne révèle pas la présence dans leur état-major de beaucoup de nobles savoisiens: seuls, le baron Albert de Viry, général de cavalerie, gouverneur de Pignerol en 1782, frère de l'ambassadeur, et le marquis d'Aigueblanche, ancien Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, figurent parmi les chevaliers Grand-Croix de l'Annonciade; occupent le même grade dans l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare: l'ambassadeur Joseph-Marie de Viry, le Lieutenant-Général d'infanterie J.-B. Mestral de Châtillon, le Lieutenant-Général de Cavalerie Joseph-Prosper de Duyn-Mareschal, dernier comte de la Val d'Isère, natif de Sainte-Hélène des Millières, au pied du Massif du Grand Arc; enfin le premier Président du Sénat de Savoie, Jacques Salteur.

Si les nobles savoyards sont si peu nombreux dans l'orbite des dirigeants, c'est aussi qu'ils ne font rien pour rechercher les faveurs de la Cour de Turin; au XVIIIme siècle, il est difficile d'imaginer noblesse terrienne vivant davantage sur son sol natal que la noblesse de Savoie; il y a bien peu de paroisses, hors des hautes vallées qui n'ont jamais fourni qu'un très faible contingent de recrues à l'Armorial, où ne se trouvent une ou plusieurs demeures au portail surmonté d'un blason souvent vieux de plus de trois et quatre siècles. Sans parler des châteaux, combien de maisons-fortes sur toute la terre de Savoie, du Chablais, pays d'élection des résidences riches, au Bugey de Lucey, Yenne et Rochefort! De la basse-Tarentaise à la Semine, de la plantureuse banlieue chambérienne aux bords toujours recherchés de l'harmonieux lac d'Annecy, des centaines de familles nobles mènent du premier janvier à la Saint-Sylvestre la même vie paisible, patriarcale, coupée de soucis saisonniers: préoccupations de la fenaison, de la rentrée des blés, de la qualité de la vendange. Les orages dévastateurs, les gelées tardives, les étés mouillés, les sécheresses implacables, causent du tracas au château comme à la ferme, parce que si le paysan est éprouvé, le payement des servis s'en ressentira. Et beaucoup de petits nobles, qui vivent exclusivement de leurs biens, attendent quelquefois impatiemment l'époque des termes où les favetiers viendront s'acquitter de leur dû pour avoir en poche la provision de florins, ou plus tard de livres, nécessaire aux dépenses indispensables lorsqu'il faut descendre à quelque foire, ou bien entreprendre une tournée de visites de parenté à travers la Savoie, même en dehors de ses peu lointaines frontières, puisqu'il y a tant d'alliances familiales avec le Dauphiné, le Bugey français, la Bresse, le pays de Gex... Et comme une telle vie n'a rien de trépidant, qu'elle est limitée dans ses ressources comme dans ses besoins, on passe le temps, quand on est d'un naturel heureux, à s'écrire à tout

propos; il nous est difficile d'imaginer les multiples occasions qui se présentaient alors d'ouvrir son écritoire; la plume d'oie ne chômait pas; et que de choses légères ou inutiles, mais si bien tournées, si gracieusement enrobées, on se disait! Quand le notable des champs et les siens avaient le caractère aigre, soupçonneux, une matière toute indiquée s'offrait comme terrain d'épanchement à leur bile: celle des procès. A la fin du XVIII^me^ siècle, la chicane étend encore son réseau touffu sur de multiples demeures nobles, bourgeoises et paysannes, de notre Savoie. Là encore les correspondances privées nous apportent bien des témoignages des longues querelles de famille, des âpres discussions autour d'un héritage aussi décevant qu'attendu, des amères réactions provoquées par le douloureux règlement d'une dot par avance si engageante, qui tendaient les esprits, avivaient les passions, durant les interminables mois d'hiver, entre les murs de la maison-forte où le maître du lieu compulse fiévreusement les avis en droit, les registres terriers, les arbres généalogiques et quantité d'autres documents de son petit chartrier, parmi lesquels il espère trouver la preuve décisive qui hâtera la procédure et lui donnera raison...

Tout en haut de l'échelle de cette aristocratie terrienne, le niveau de vie est évidemment moins confiné, plus élégant; les budgets sont moins étriqués. Mais il ne faut pas croire à l'existence commune de très gros revenus même chez les plus racés des nobles de Savoie à la fin du XVIII^me^ siècle. Dans une lettre écrite du château de Duingt (Châteauvieux) par un membre de la famille de Sales, le marquis de Threson, on relève, à propos d'une négociation matrimoniale en projet, la mention, qu'il y a tout lieu de croire exacte, du revenu de la Maison de Blonay, une des plus antiques familles de la Savoie:

« La Maison de Blonay jouit d'environ dix-huit mille livres de rente, sans un sol de dette, et est fournie de meubles et d'argenterie... »

Une alliance avec cette famille de Blonay serait, ajoute l'auteur de la lettre, « le meilleur parti qu'il y ait actuellement en Savoie ». Donc, ce revenu de 18.000 livres, à la fin du règne de Charles-Emmanuel III, est considéré par un membre de la maison de Sales, qui n'était pas non plus la dernière venue, ni la plus mal rentée!, comme digne de toute considération. Or, 18.000 livres de 1762, c'est très approximativement, 70 à 75.000 francs de rente d'avant-guerre, signe, pour les Blonay, d'une situation plus que confortable, mais qu'on ne peut absolument pas comparer à celles des grandes familles de la France et de l'Angleterre du XVIII^me^ siècle, à la richesse souvent insolente, au train de vie extrêmement fastueux.

Le dépouillement des lettres échangées pendant trente années du XVIII^e^ siècle, de la fin de l'occupation espagnole jusqu'aux débuts du règne de Victor-Amédée III, entre deux nobles de Savoie, deux beaux-frères, le marquis de Threson et le comte de Pingon, lettres conservées au nombre de plusieurs centaines, confirmera ce que nous avons déjà dit de la vie tranquille, simple, mais monotone et processive aussi, des châteaux de Savoie. Le Marquis de Threson est un cadet de la maison de Sales, qui n'a jamais eu d'enfants de sa femme, une Malhyvert de Conflans, du pays de Bresse; une sœur de celle-ci a épousé un noble d'une extraction bien moins relevée que celle de la famille de Sales, un Pingon, arrière-neveu de l'historiographe chambérien du XVI^e^ siècle. Pingon et Threson restent rarement une semaine sans s'écrire, et les informations qui s'échangent, de Marlioz-en-Genevois à Thorens, ou de Feuillasse près Genève à Châteauvieux-de-Duingt et à Annecy, sont beaucoup plus souvent d'ordre personnel et pratique que d'ordre général; quelques allusions aux évènements de la guerre de Succession d'Autriche et au désir unanime d'obtenir vite la paix, avant 1748; plus tard, l'annonce, dès 1756, d'un traité de limites avec la France, qui comprendrait la cession par la Savoie de la vallée de Chézery, de Ballon et Vanchy au-dessus de Bellegarde (c'est le traité de 1760); un coup d'œil en arrière, à propos de la contrebande, sur « l'époque de Mandrin, dont on se ressouvient encore », souvenirs qui ne portent pas à l'indulgence envers

les fraudeurs, « car on s'est mis sur le pié de ne plus faire grâce aux contrebandiers surtout en Savoie où on dit que les gabelles ont prodigieusement baissées... »; mais dans l'ensemble les sujets abordés entre nos correspondants sont les affaires de famille, entre lesquels les projets de mariage et la défense des intérêts se révèlent comme les plus dignes d'attention, et les soucis de santé; que de fluxions, de fièvres putrides, quartes ou malignes, de médecines et de saignées, peuvent évoquer les lettres du temps! les intéressés ont trop payé leur tribut à la maladie pour ne pas se donner de temps à autre quelques recettes qui éviteront d'appeler à Genève, un médecin rédacteur d'ordonnances moliéresques dont nous aurons l'occasion de reparler; pour guérir les fluxions de son beau-frère, le marquis de Threson, par l'intermédiaire de Mme de Pingon, envoie en 1777 le conseil de ne pas « se faire si souvent saigner; il se trouveroit mieux de faire usage habituellement de petit lait avec quelque suc d'herbes, des bains et du lait pour adoucir l'âcreté de son sang ». Fort à propos, les eaux salutaires d' « Enfion », près Evian, très fréquentées par la noblesse et, plus le siècle s'avance, aussi par la Cour, ont, comme le cidre de Normandie, le pouvoir réputé de guérir toutes les maladies.

Les intéressés eux-mêmes reconnaissent que cette vie de château, si casanière, est bien monotone et de nature à décourager la jeunesse; devenu vieux et veuf, le marquis de Threson, le soir après souper, dans les vastes salles du château de Thorens, se trouve seul vis-à-vis de son homme d'affaires, « qui parle fort peu, avec qui nous passons souvent une demi-heure sans nous dire mot ». Et, comme est venue lui tenir compagnie une belle-fille du comte de Pingon, qui ne s'entend pas avec son mari, il se félicite d'être ainsi distrait dans sa solitude et convient que cette jeune femme, accusée par sa belle-mère d'aimer trop les voyages et de prendre la vie à la légère, est aussi une victime de ces mortels séjours oisifs dans les châteaux de campagne; écoutons ce vieillard plaider la cause de la jeunesse:

« ...il faut aussy, ma chère sœur, de votre côté, avoir un peu d'égard que c'est une jeune personne qui ne peut pas être tout à fait comme une femme de quarante ou cinquante ans à son âge, il luy faut passer quelques amusements, elle aime la musique, la lecture, qui en sont de très honnêtes, et qu'il y auroit de la cruauté de luy interdire, d'autant plus que le séjour de Marlioz n'a pas beaucoup d'agréments par luy-même pour une jeune personne... ».

Moins accommodante, la comtesse de Pingon s'indignait d'un voyage de sa bru à... Culoz!; vous trouvez qu'elle « aime un peu à voyager », lui écrit son beau-frère indulgent, « il faut, ma chère sœur, passer quelque chose à la jeunesse, il viendra aussy son temps que comme nous elle s'arrêtera... ».

Cependant cette vie sans histoire dans le château des ancêtres, au cœur du fief qui s'est transmis du père au fils depuis tant de générations, paraît à beaucoup de nobles de Savoie, bien préférable à celle de la grande capitale où réside la Cour; il est évident qu'ils vont pour la plupart à Turin quand il n'y a pas moyen d'en éluder le devoir; tout jeune encore, en 1742, le marquis de Threson s'ennuie à la Cour, il préférerait le séjour de Savoie à celui du Piémont; six ans plus tard, écrivant toujours de Turin, à son beau-frère qui, à son château de Feuillasse, tout près de Genève, passe de bons moments dans la société de voisins de campagne d'un niveau intellectuel se ressentant de la proximité d'une ville où tout ce qui touche l'esprit et la pensée est en grand honneur, il se laisse aller à cette confidence: «...vous voillà à présent à Feuillasse où vous vous divertissé, Compère, à merveille, tandis que moy pauvre misérable, je m'ennuye comme un chien, je vous assure que je cederoy volontier ma place icy, pour aller remplir celle dont il vous a plu, ainsy qu'à votre aimable Société de m'honorer, mais enfin nous voicy surement à la paix (Aix-la-Chapelle), aussy j'ays lieu de me flatter qu'elle ne sera pas toujours vacquante, et que peut-être dans peu j'aurais le plaisir de trainquer le verre avec vous autres... ».

Le langage si naturel parlé dans ces lettres de famille reflète la simplicité de manières des Savoyards de la classe noble, habitués à coudoyer journellement les hommes de la terre et à parler familièrement avec eux de la pluie et du beau temps, des espérances de la récolte et du prix du blé. S'ils n'ont pas les airs prétentieux de certains grands seigneurs français, ni la fatuité des beaux esprits qui hantent les salons au siècle de Louis XV, les châtelains de Savoie, à l'époque de Charles-Emmanuel et Victor-Amédée III, sacrifient quand même à l'esprit du jour, qui est caustique, mordant, sceptique un peu; leurs lettres sont riches de réflexions spirituelles, piquantes; la moquerie ne leur fait pas peur; voici, sous la plume du marquis de Threson, l'éloge funèbre d'un homme de loi:

« ...je sais que vous avés, écrit-il d'Annecy en avril 1748, à son beau-frère Pingon, quelques intérêts à démeller avec M. l'Avocat Chamoul; je suis bien aise de vous avertir qu'il mourut hyer d'une fièvre maligne...».

Le sénateur de Cormand, Joseph-Marie de La Faverge, un faucigne-rand enjoué, s'amuse, endurci célibataire, à ironiser sans méchanceté sur les fréquentes maternités des dames de son entourage:

« ...Madame de Taninge vat toujours son train en batissant sur le devant pour mettre au jour son ouvrage au mois de février... », «...Madame la Marquise du Vuache, toujours partisanne de la progéniture, se dispose d'en donner des marques ce mois d'aoust... ».

N'est-il pas aimablement tourné, ce faire-part de naissance, adressé d'Annemasse, par M. de Monthoux au châtelain de Feuillasse, le 2 mars 1748?: « ...nous comptions, Mme de Monthoux et moy, de vous aller feliciter hier et Madame la Comtesse votre Epouse, sur l'heureux évènement de deux beaux garçons, mais par ce jour déterminé 1er mars à huit heures du matin, pour son premier coup d'essay, elle n'a voulu faire que la Moitié de ce que vous a donné Madame votre épouse, qui a voulu vous payer vos errages; c'en est bien assez, tous se portent bien... ».

Ces noms de Pingon, Conflans, Malhyvert, Monthoux, Threson, si fréquemment cités dans les correspondances privées de l'avant-dernier siècle où se retrouve l'atmosphère de la vie de société menée par la noblesse savoisienne, on les rencontre groupés au bas d'un texte curieux, daté de 1747, qui marque une volonté nette de secouer la torpeur ambiante et de fortifier, entre différentes familles de la Savoie du Nord, du rivage français du Rhône en pays de Gex et Bugey, et aussi de la République de Genève, les liens d'amitié et de solidarité, au détriment de l'esprit de chicane et de jalousie, dont on reconnaissait les ravages. C'est à Montbrillant, alors banlieue agreste de Genève, à la sortie de la ville vers Ferney, que fut constituée cette souriante et restreinte *Société des Bons Amis,* dont la tâche était évidemment moins ardue que celle de l'autre société qui, cent quatre-vingts ans plus tard, se bâtira un Palais sur les mêmes pentes, quelques centaines de mètres plus à l'est.

« L'homme, expliquaient les Statuts de la nouvelle association dans leur préambule, a à sa disposition des moments précieux, que la dureté et l'injustice chercheraient en vain à empoisonner et à luy dérober s'il savait, par une philosophie mâle, se mettre au-dessus des petits esprits et des évènements... s'il savait... lorsque l'âme est affligée et enveloppée de vapeurs noires, au lieu de se plonger dans le sombre, recourir à ses amis avec ouverture de cœur... ».

Ainsi, cinq chefs de famille, « gracieusement assemblés avec leurs aimables compagnes et amies », ont-ils conclu ce traité du 3 décembre 1747, dont les six articles exaltent, en un style très nuancé, les bienfaits de l'amitié et de l'esprit d'association:

« ...l'on a choisi unanimement, spécifiait le premier d'entre eux, le lieu de Montbrillant pour y cimenter une amitié non suspecte, dans un pays neutre, le centre de ceux où les autres parties contractantes sont domiciliées... là régnera la liberté, et partout le respect et l'attachement que chaque partie doit aux différents monarques dans les états duquel l'on se trouvera assemblé ou habitué, sans

que l'esprit de party puisse affaiblir ny la politesse ny l'amitié... ».

« Montbrillant, précisaient encore les Statuts de la Société des Bons Amis, séjour de l'amy le plus onctueux, où la joie, l'aisance et la paix font leur demeure favorite... ».

Ce si incomparable ami, c'est un Français dont les parents venaient du jardin des bords de Loire, Victor Capperonnier de Gauffecourt, tourangeau d'origine, fixé à Genève où il débuta comme secrétaire du Résident français de La Closure; dans la ville de la Réforme, où les intrigues politiques ont nettement pris le dessus à présent, au détriment des préoccupations confessionnelles, Gauffecourt joua son rôle et, de l'imprimerie qu'il avait montée à Montbrillant, sont sortis des ouvrages rares, tirés à un nombre très réduit d'exemplaires; mais il est surtout connu pour sa fréquentation des philosophes et des femmes d'esprit; ami de Mme d'Epinay, de Grimm, Diderot, Rousseau, Gauffecourt, réunissant à Montbrillant quelques éléments triés de la noblesse de la Savoie du Nord, n'influençait-il pas par ses propos certainement empreints des nouvelles idées en marche, tout ce monde de propriétaires fonciers jusque là persuadés de l'immutabilité d'un état de choses dont ils étaient les bénéficiaires par habitude, sans s'être jamais demandé s'il pouvait exister d'autres formules sociales? ainsi dans la seconde moitié du siècle, le contact avec quelques brillantes personnalités du dehors, dont la compagnie était d'autant plus recherchée qu'elle tranchait avec la monotonie des relations coutumières de voisinage, va contribuer à développer, dans une partie de la noblesse de Savoie, des sentiments d'indulgence à l'égard de doctrines dont il ne sera plus suffisant de se séfendre, quand la grande offensive de 89-92 se déploiera, avec des propos de salon!

En attendant, les soirées sont belles, à Montbrillant ou ailleurs, quand tous ces « bons amis » se retrouvent, « pour jouir de tous les agréments d'une si rare amitié et la cimenter toujours davantage »; les Statuts du groupe n'ont pas négligé les à-côtés pratiques, et ont prévu que l'on se prêterait « réciproquement ses voitures et ses chevaux pour aller d'un endroit à l'autre, afin d'éviter les embarras et les faux frais ».

Pas bien loin de Montbrillant, un homme à peu près aussi âgé que Gauffecourt et autrement influent que lui, s'était installé dans un château du pays de Gex, tout proche des limites de la République de Genève; de là, il portait sur la Savoie, pays étranger politiquement à la France, des regards scrutateurs et curieux; en retour, la noblesse du voisinage, impressionnée d'une telle présence, se montre désireuse d'amorcer des relations, d'avoir sa petite part d'un luxe à peu près ignoré dans les châteaux savoyards; petit à petit la connaissance se fait, et bientôt M. de Voltaire compte parmi la noblesse de Savoie un certain nombre d'amis.

Il a correspondu avec M. et Mme de Monthoux, d'Annemasse, aussi avec Hyacinthe de Pingon, comte de Sallenoves, le propriétaire de Feuillasse presque contigu à Ferney, sans doute avec d'autres encore, dont les papiers n'ont jamais été divulgués. Ce sont surtout des lettres d'affaires, mais où se manifeste de part et d'autre l'intention d'en arriver à une plus complète connaissance mutuelle; M. de Voltaire, « Gentilhomme Ordinaire du Roi », se dit le « bon voisin » du comte de Pingon, à ses ordres « en toute occasion »; et le comte de Pingon, saisi par Voltaire d'une indirecte proposition d'achat de Feuillasse, se récrie aimablement; « il faudroit que je n'eus pas l'honneur de vous avoir pour voisin... pour me déterminer à quitter sans regret cette campagne... »; c'est en 1761; quatre ans plus tard, il y a beaucoup plus de familiarité dans les rapports et Mme de Pingon, celle-là même qui s'indignera, d'ici peu, des instincts de liberté de sa belle-fille, reçoit du Maître de Ferney un billet au ton badin dont nous ne savons pas si elle s'offusqua ou au contraire se réjouit; on célébrait un mariage chez des voisins de château, et une visite en groupe était annoncée à M. de Voltaire chez qui de grosses réparations sont en cours:

« Madame, écrit-il, je voudrais avoir des lits pour vous, pour les jeunes mariés, et pour vous coucher

toutes deux à deux, mais je n'ai que des pierres et des massons. On joue la Comédie Vendredy à quatre heures. Si vous voulez y venir avec la noce, vous nous ferez beaucoup d'honneur et de plaisir. Mais il faudrait vous précautionner pour savoir où et comment vous passerez la nuit. Ma pauvre maison est si en désordre que je ne puis avoir soin des dames que le jour... ».

Il est une autre partie de la Savoie où la noblesse n'a pas besoin de fréquenter Genève et d'ambitionner d'être invitée à Ferney à la comédie pour tromper son ennui; Chambéry, où l'on a même su s'amuser pendant les années si dures de l'occupation espagnole, demeure, pendant la saison d'hiver, le grand centre aristocratique et le pôle des distractions mondaines; le Carnaval chambérien est l'occasion, les mois de janvier, février et mars, de bals recherchés, fréquentés par la seule noblesse:

.« ..Les plaisirs de ce Saint temp de Carnaval, écrit à la fin de février 1753 le toujours mordant Sénateur de La Faverge de Cormand, consiste icy à un bal chaque huit jours dez les Roix auquel on a fait contribuer ceux qui ont voulu se piquer d'honneur à raison de trois sequins par tête, où la bourgeoisie ne paraît point... ».

C'était quand même un progrès sur 1751, où le Carnaval avait été « fort sérieux » parce que l'annonce d'une pluie d'impôts nouveaux avait assombri tout à coup sa célébration. Au Carnaval de 1754, il y avait bal tous les dimanches dans l'Hôtel de St-Séverin.

Les mariages de noblesse, à Chambéry et aux environs, sont autant d'événements qui font durant de longues semaines l'objet de toutes les conversations dans les salons des hôtels des rues Croix-d'Or et Juiverie; la correspondance du Sénateur de Cormand en contient les échos toujours pittoresques:

En 1753, « le mariage du Marquis de St-Maurice avec Mlle Coste (Costa) se finit ce Carnaval, qui est le seul brillant qui fasse bruit... ».

« ...N'avé-vous point ouï dire le mariage du Général de St-Pierre avec Madame de la Batie, qui s'est solemnisé au commencement de ce mois (de novembre 1754)...? ».

« ...Autre mariage est celuy de M. le baron Foncet avec Mlle Astesan, fille de notre 1er Président, à qui le cavalier promet L. 3.000 de douaire... ».

« ...croirié vous que M. de Castagnere a eu assez de courage à son âge pour épouser il y a huit pours Mlle de Garbillon la cadette auprès de laquelle il a fait les choses galamment par les présens qu'il luy a fait... » (Novembre 1756).

« ...vous scauré sans doute un mariage à Chambéry entre Mlle de St-Marcel votre parente et M. le Marquis de Lucey arrivé du service d'Espagne... », octobre 1758.

Dix-sept ans après le mariage du Général de Montfalcon de St-Pierre signalé dans la gazette du Sénateur de Cormand, sa fille, qui n'en avait pas quatorze, épousait en grande pompe le marquis de La Serraz, Joseph-Philibert Salteur, et les abords de l'hôtel de St-Pierre, place du Château face à l'actuel monument des frères de Maistre, connaissaient, ce 6 octobre 1771, une particulière animation; les noces, écrivait un témoin, se célébrèrent « avec magnificence, au grand concours de la noblesse; la bourgeoisie paradait en uniforme rouge et jonquille, en bonnet de grenadier; l'épouse était conduite par S. E. le comte Salteur, premier Président; il y eut musique, gala à souper, bal et feu d'artifice chez le comte de St-Pierre; il a fait des libéralités considérables aux pauvres à l'occasion de ce mariage... ».

× + ×

Quelle est, pendant les cinquante années qui précédent la Révolution, la position exacte en Savoie de cette catégorie sociale qu'on appelle la *classe moyenne?* On peut lui donner le qualificatif moderne de dynamique, car elle est en voie de continuelle ascension et de continuel progrès. Magistrats, propriétaires fonciers, marchands, industriels, tous ceux qui la composent occupent chaque année une place plus marquante dans la société; la bourgeoisie possède maintenant une grosse part des terres, et bien des nobles à l'incontestable ancienneté vivent plus chichement dans leurs maisons-fortes

que certains notables commerçants des villes. La monarchie sarde encourage ce mouvement en avant des classes moyennes; Charles-Emmanuel et Victor-Amédée III se sont montrés moins durs pour les bourgeois profiteurs que Victor-Amédée II, dont les *Instructions sur le Gouvernement de son Duché de Savoie,* en 1721, portaient l'empreinte d'une dédaigneuse méfiance à l'égard des bourgeois qui « affectent l'air » de la noblesse, et des notaires dont il dénonçait l'aptitude à surcharger les roturiers par des pactes et contrats irréguliers. Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, c'est la noblesse, quelque peu rancunière envers la monarchie à la suite de mesures comme l'Edit de Péréquation et la politique d'affranchissements, qui se montre particulièrement inquiète des progrés et de l'enrichissement continu des bourgeois; des hommes comme le marquis Costa, le marquis d'Yenne, parleront de la bourgeoisie dans des termes blessants, essayant lors des difficultés provoquées par l'application de l'Edit de décembre 1771, de soulever contre les bourgeois l'hostilité des éléments ruraux. La noblesse s'attachera à démontrer que seuls les bourgeois profiteront des affranchissements; « gens aisés, sans scrupules, de bas aloi, gros tenanciers », ils étaient les seuls à payer aux propriétaires de fiefs des servis importants, seuls gros possesseurs de fonds. «...Ce nouveau possesseur, précise le marquis Costa, dont les préjugés sont choqués par un tel mouvement ascensionnel, trouve bientôt le fardeau (obligation de payer les servis aux nobles) insupportable pour son orgueil; il fomente pour exciter les recours, pour avoir l'avantage de pouvoir prêter aux paysans et d'acquérir les fonds qu'ils possèdent... »

De fait, et surtout depuis le début du siècle, dans l'état de raréfaction du numéraire qui s'observait en Savoie, seule donc s'enrichissait la bourgeoisie. Le produit des charges judiciaires exercées par beaucoup d'entre ses membres, les bénéfices tirés de la pratique des petites industries locales et du commerce, enfin, puisqu'il n'y a pas d'épreuves d'ordre général sans profits particuliers, les gros gains réalisés à l'occasion des fournitures militaires lors des occupations françaises du pays sous Louis XIV et Victor-Amédée II, tout cela avait, principalement dans la zone dont Chambéry constituait le centre d'attraction, édifié des fortunes bourgeoises.

Lors de la confection du cadastre, on commence à réaliser que la bourgeoisie occupe en Savoie une bonne partie des terres. Voici l'exemple des bourgeois chambériens qui forment le noyau central de cette classe moyenne savoyarde en train de progresser si fortement. Ils possèdent des biens immeubles dans 186 communes de la Savoie propre, sur 209; dans des régions pourtant assez éloignées, ils sont propriétaires encore dans 43 communes du Genevois, 26 de la Tarentaise, 10 du Chablais... « Les bourgeois de Chambéry, écrit François Vermale, tendent à accaparer les terres surtout dans les communes les plus proches de la ville. Leur puissance d'acquisition est telle qu'ils exproprient non seulement la noblesse, mais les paysans... »

Tout en haut de l'échelle bourgeoise, se tiennent les magistrats, et principalement ceux du Sénat de Savoie; c'est en partie dans la classe moyenne que le souverain les recrute; au XVIII[e] siècle, la noblesse est moins représentée dans les rangs du Sénat qu'au siècle précédent; la politique des rois de Sardaigne tend à éloigner les gentilshommes des emplois publics et à se créer des corps de fonctionnaires et de magistrats à sa dévotion, pris dans des classes sociales où les préjugés et le sentiment de jouir d'inattaquables privilèges n'existent pas et supposent une soumission plus passive à l'Etat. Si l'on se rapporte par exemple à la constitution du Sénat à la fin de 1775, on constatera que l'élément bourgeois y tient une certaine place. Le premier Président, comte Salteur, et un des Présidents, Du Fresney, sont nobles; mais le Président François-Xavier Maistre, le père de Xavier et Joseph, les illustres frères, né au comté de Nice, reçu bourgeois de Chambéry en 1756, ne recevra les patentes royales lui conférant le titre et la dignité comtales pour lui et ses descendants par ordre de primogéniture qu'en septembre 1778. Parmi les

Sénateurs, MM. de Baudry, de Savoiroux, Rambert, Perrin, Favrat, Marin, appartiennent à la noblesse; mais Paul-Joseph Biord, le frère de l'Evêque de Genève-Annecy, a été anobli seulement en 1764; ses collègues Roze, Tiollier, Jacquier, Adami, Truchet, Poncet, sont bourgeois. L'Avocat fiscal général de Bavoz est noble, mais les substituts Fortis, Dupuy et Revillod ne le sont pas.

Les sénateurs de Chambéry ne sont qu'une élite très peu nombreuse; en dessous d'eux, les magistrats des tribunaux secondaires et les gens de lois (avocats, procureurs, etc...), forment, dans tous les centres urbains, le groupe le plus important peut-être, de la bourgeoisie savoisienne; la société du XVIII[e] siècle nous offre quelques types très représentatifs de ce monde judiciaire gravitant à Annecy, Thonon, Moûtiers, St-Jean-de-Maurienne, Bonneville, dans l'orbite des tribunaux de Provinces ou Justices-Mages; qui n'a retenu, à la lecture des passages des *Confessions* relatifs au séjour en Savoie, la description donnée par Rousseau du Juge-Mage Symond, originaire de La Rochette, bourgeois de Chambéry? C'est comme Juge-Mage du Genevois que le jeune pensionnaire de Mme de Warens connut à Annecy Jean-Baptiste Symond, « ce petit nain, si disgrâcié dans son corps par la nature», mais doué de tellement d'esprit, lettré, ami des livres, un des bienfaiteurs de la naissante bibliothèque de la ville d'Annecy. A côté de Symond, à la conversation brillante, à la culture substantielle, les avocats et hommes de loi que nous ne connaissons guère évidemment que par leurs lettres d'affaires, ne paraissent pas des personnages de grand relief; rien n'est plus fastidieux que la lecture d'une correspondance échangée entre un propriétaire foncier quelconque et l'avocat de la ville voisine qu'il charge de défendre ses intérêts; un simple coup d'œil jeté sur des documents de ce genre sera convaincant, et en même temps fera la preuve de la nature spéciale du langage judiciaire et procédurier, farci de termes qu'il est presque nécessaire de traduire malgré qu'ils appartiennent à un français couramment parlé jusqu'à la Révolution, et dont bien des tournures ont longtemps survécu au bouleversement des usages.

Dans le monde du commerce, gros élément de la bourgeoisie d'il y a deux siècles, les *épiciers* tiennent bien leur place. Alors ce sont vraiment des épiciers, c'est-à-dire des gens qui vendent des épices, marchandise qui a un gros débouché, car la cuisine du temps jadis fait un usage important de girofle, muscade, gingembre, canelle. Ces produits arrivent en droite ligne des « îles », comme on appelle alors les pays colonisés par les grandes puissances, jusque dans les basses boutiques de Messieurs les Epiciers de la rue Trésorerie à Chambéry, ou de la rue de l'Ile, des rues Notre-Dame et Filaterie à Annecy. C'était un commerce difficile, mais entouré d'un certain prestige. Les *Confessions* ont popularisé la figure de l'épicier chambérien Lard, Jean-François, bourgeois de sa ville, dont la fille Péronne, au dire de l'inflammable Jean-Jacques, était le « vrai modèle d'une statue grecque », tant elle restait impassible pendant des leçons de musique tournant parfois aux leçons de galanterie.

Les épiciers vendaient aussi des drogues, car les apothicaires débitaient surtout des remèdes tout préparés, et le gouvernement, au titre de la santé publique, exerçait un contrôle partiel sur le commerce de l'épicerie; voilà pourquoi, nous dit Pérouse, « Jean-François Lard, épicier, était en quelque sorte un personnage officiel ». D'autant plus qu'il était aussi *regrattier* ou débitant de sel; or l'Etat Sarde avait le monopole de la vente du sel, impôt doublement productif parce que le prix de revente était exagérément supérieur au prix d'achat et qu'il y avait obligation pour les particuliers d'acheter chaque année une quantité minima de sel. Incontestablement bourgeois, l'épicier Jean-François Lard usait d'un « scel » ou cachet à ses armes; ainsi de nos jours, tant de personnes portent au doigt une chevalière par effet purement décoratif. Ces armes étaient parlantes, sinon d'un goût parfait; il en aposait le cachet en 1746 au bas de son testament; on y voyait paître sur un fond d'azur, un perc de sable dans un pré de sinople sous un arbre de même.

Après la mort de son père, Péronne Lard, l'élève de Rousseau, professeur de musique, descendait de son socle de statue grecque pour épouser une personnalité du monde médical de Chambéry, le Protomédecin de Savoie Fleury, et cette alliance prouve que dans la société chambérienne d'il y a deux siècles, les compartimentages entre différentes catégories de la même classe sociale n'existaient pas.

Au reste, les épiciers en gros et même les épiciers en détail étaient alors très peu nombreux; ainsi, la seconde ville de Savoie, Annecy, avec sa population d'un peu plus de 5.000 habitants, n'a que deux épiciers en gros et trois épiciers en détail.

Pour une place d'épicier et revendeur de drogues à Rumilly, il fallait payer annuellement aux Royales Finances la somme de 70 livres; ce n'était pas, dans cette localité tout au moins, un négoce lucratif, et le sieur Claude Brachet, à l'expiration des six ans pour lesquels avait été passé son contrat de revendeur, en 1756, adressait à l'Intendance générale une supplique afin d'être dispensé du payement de la cense prévue, « la ditte somme étans exorbitante pour le peu qui se vend à Rumilly... par raport à la proximité de Genève dont tous les particuliers tirent leur épicerie... ».

De la boutique de l'épicier débiteur de drogues en passant par celle de l'apothicaire tenant comptoir de remèdes tout préparés, le chemin mène assez naturellement, semble-t-il, au logis du médecin. Il n'y a pas du tout pléthore de médecins savoyards au XVIII[e] siècle; certaines provinces, comme la Maurienne, de Bessans à Aiguebelle, n'en comptent pas un seul et, dans les villes mêmes, comme Chambéry, le médecin est un personnage rare, tiré à très peu d'exemplaires; on pourrait s'étonner que par contre l'espèce des chirurgiens ait été à cette époque là abondamment représentée dans toutes les parties de la Savoie; c'est qu'un chirurgien de 1750 ou 1780 n'est encore qu'un barbier d'une classe supérieure, dont l'enseigne est un bassin de cuivre et qui passe le plus clair de son temps à raser le client; il pratique aussi la saignée à laquelle on a recours dès qu'on se sent fiévreux ou la tête lourde, mais sa science ne va pas plus loin.

Les médecins sont donc de très hauts personnages, dont la visite se paye, pour les plus considérés, jusqu'à une livre; mais comme ils sont très peu nombreux, et que les déplacements sont difficiles et lents, on les consulte beaucoup par écrit, surtout depuis les châteaux de la campagne; c'est ainsi qu'il nous est resté bon nombre d'ordonnances médicales, précieuse mine de renseignements sur la thérapeutique en usage un siècle après Thomas Diafoirus. Mme de Pingon, comtesse de Sallenoves, en séjour à Feuillasse, près de Genève, souffre, pendant l'été de 1746, de plusieurs accès successifs de fièvre, et le médecin genevois Cramer fils, alerté par un exprès, adresse au mari de la malade cette consultation écrite:

« ...J'ordonne de nouveau une potion à peu près comme la précédente pour apaiser ses maux de têtes; quant à la ptisanne qu'elle doit boire, on peut lui en faire une toute simple, avec la reguelisse, l'anis et la coriandre; ou bien avec une poignée de ris qu'on fait cuire jusque à ce qu'il crève, et dans lequel on fait infuser quelques zests de citron; ou bien une infusion de melisse en thé; voilà Monsieur ce que je crois de meilleur pour sa boisson; mais pour la guérison, il faudra en venir à une opiate de quinquina; j'attends de savoir demain matin que son accès aura sans doute fini si Madame a le ventre libre, si les envies de vomir continuent toujours, si Madame a la bouche amère ou pâteuse, la langue chargée ou belle, de l'altération... etc... pour l'ordonner suivant cela... »

A M. de Preméry, atteint à la fin de l'hiver 1733 « d'une fièvre catarrhale avec oppression, fluxion sur les dents, et sur l'oreille et les bras », le médecin Cramer père prescrivait l'usage d'une décoction pectorale et fébrifuge à base de quinquina en poudre et de racines d'iris de Florence en poudre grossière; le tout cuit avec cinq demi-pots d'eau; on y jetterait « sur la fin de la cuitte », une poignée d'herbes et fleurs bizarres, à cuire seulement un demi-quart d'heure. Quant à Mlle de Preméry, condamnée à une purge dosée à 36 grains

de « poudre cornachine », il lui faudrait prendre ensuite trois fois par jour une prise d'une opiate fébrifuge dont la recette vaut d'être citée :

« ... Prenés quinquina en poudre une once et demie, extrait de triolet aquatique, trois drachmes, cloportes en poudre, rhubarbe en poudre, sel d'absinthe, de chacuns quatre deniers. Avec le rob de genièvre, faites une opiate pour dix à douze prises... »

Traitement qui bien entendu n'excluait pas la prise, une fois la fièvre passée, d'une autre opiate « apéritive et laxative » pour guérir l'enflure. Et cependant la perle de cette ordonnance de médecin genevois à l'usage d'un client savoyard est gardée pour la fin :

« ... On n'envoye point les remèdes parce qu'on n'a point envoyé d'argent pour les payer, on n'a donné que deux pièces de vingt sols, qui sont pour payer le présent conseil. Je suis, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur... »

Le maître chirurgien Peyronnet (les chirurgiens doivent être en ce temps considérés comme d'humbles auxiliaires de la médecine), était chargé de transmettre cet oracle aux malades

Il existe à Chambéry au XVIII[e] siècle un supermédecin, dont l'autorité s'étend sur tous les médecins, chirurgiens et apothicaires de Savoie : c'est le *Protomédecin*. C'était, dit justement G. Pérouse, « le directeur officiel de la santé publique »; à lui revient le soin d'édicter les règlements généraux nécessaires et de fixer le prix des remèdes. Du Protomédecin Joseph Fleury, un franc-comtois venu en Savoie à la suite des armées d'Espagne et resté par la suite à Chambéry où il devait épouser Péronne Lard, fille de l'épicier de la rue Trésorerie, la « statue grecque » de Rousseau, nous avons, tracé par le même Pérouse, un portrait bien vivant et coloré. On ne pouvait imaginer homme plus affairé, plus recherché, que cet Esculape. Le Protomédecin Fleury rédigeait un journal médical, qui nous est heureusement resté; on ne dira pas que les médecins de ce temps-là (il faut situer à 1770 environ l'apogée de sa carrière), ne suivaient pas de près leurs clients; sur le journal de Fleury, tous ses malades ont leur fiche, et elle fourmille de précisions sur leurs antécédents physiques et moraux, les symptômes présentés, leurs réactions devant le mal. C'est le plus confidentiel des documents; mais avec le temps, la garde du secret professionnel se fait moins sévère, et personne aujourd'hui ne sera heurté d'apprendre qu'en juin 1771 la baronne de Montailleur est affligée d'une éruption, compliquée de frissons et vertige, qui lui est venue pour s'être levée et mise à la fenêtre la nuit, à un moment où elle avait une « ébullition », ce que nous traduirons par des vapeurs. Le Protomédecin Fleury, inquiet du cas de cette dame, cueillit ses confidences et nota que peu de temps après ses noces, dans la ville de Valence, elle avait fait un faux-pas et était tombée de tout son long sur le dos. Mais elle était surtout sensible aux émotions car deux semaines après son ébullition éruptive, comme elle apprenait qu'un de ses amis s'était battu en duel, sa fièvre redoublait et elle était secouée pendant deux heures d'un tremblement général. Sur quoi le docteur Fleury prescrivait de la saigner d'urgence.

Malgré la carence pénible de plusieurs (et des plus illustres) familles de ses clients, dont celle des marquis de La Chambre ne lui devait pas moins, en 1781, de 1.375 visites à une livre, Monsieur le Protomédecin Fleury, membre du « Magistrat » ou Conseil de Santé, siégeant à de nombreux jurys d'examen, en somme personnalité marquante et indispensable du Chambéry des dernières années d'Ancien Régime, menait large train de vie et laissa à sa femme et à ses filles, après sa mort, de quoi payer d'impressionnantes notes de frivolités, à la coiffeuse, à trois marchandes de modes, à trois tailleuses, et au marchand de soieries Peyssard, qui perçut à lui seul plus de 3.200 livres, soit presque 100.000 francs d'aujourd'hui.

Il ne faudrait pas conclure ce chapitre fait d'aperçus malheureusement trop sommaires sur différents types sociaux savoyards d'il y a cent cinquante et deux cents ans, en ne gardant des médecins d'alors que l'impression superficielle et quelquefois risible causée par le déchiffrement

de leurs ordonnances ou « conseils » anachroniques. Il n'y eut pas que des charlatans parmi le vieux corps médical savoisien ; ainsi le docteur Joseph Daquin, né et mort à Chambéry, qui passa toute sa vie dans sa maison de la place de Lans, hormis le temps de ses études à la Faculté de Turin et le complément de son apprentissage aux écoles de Montpellier et de Paris. Médecin-chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, « praticien » au sens propre du mot, ennemi des théories, des drogues et des formules, Daquin, en beaucoup de points, nous apparaît comme un précurseur ; il a compris qu'une bonne hygiène, un exercice mesuré, valaient autant pour le corps que toutes les opiates, purges et saignées du monde ; il s'est penché sur la misère des aliénés avec tact et compréhension et son livre *La Philosophie de la Folie,* paru à Chambéry à la veille même de la Révolution, suffirait, a-t-on dit sans exagération, à « assurer sa gloire ». Pour sa *Topographie médicale de la Ville de Chambéry*, la Société Royale de Médecine de Paris lui décerna en 1787 un prix d'un jeton d'or. Il avait, dans la première de ses publications, quatorze ans auparavant, donné une analyse chimique des eaux d'Aix, digne de remarque pour l'époque. Praticien expérimenté et médecin philosophe, Joseph Daquin, qui ne fut jamais, comme Fleury, un homme d'argent, est une belle figure de bourgeois savoyard d'autrefois.

L'Académie
d'après Saint François de Sales

par M. le chanoine E. CHAVANNE

Une nouvelle académie s'est constituée; elle se propose de faire revivre et connaître l'âme et l'histoire de cette province de Savoie, le Faucigny, dont la fierté n'est pas seulement de posséder le géant des Alpes mais d'avoir vu naître dans ses montagnes et ses vallons des hommes et des institutions qui témoignent d'un glorieux passé. Si la nomenclature des œuvres intéressant le Faucigny est déjà longue, des souvenirs intéressants des Faucignerands célèbres attendent encore leur historien ; qu'il me soit permis de citer en passant : Les ruines du chateau féodal de Faucigny; Guillaume Fichet, du Petit-Bornand, recteur de l'université de Paris, introducteur de l'imprimerie en France.

Saluée avec une cordiale bienveillance par ses sœurs de la province, l'Académie du Faucigny veut trouver dans cet accueil une invitation à être digne de ses aînées.

Alors que notre jeune société esquisse ses premiers pas et cherche encore sa voie, à l'invitation de notre vénéré Président me faisant le grand honneur de me demander un petit travail, je n'ai crû mieux répondre qu'en évoquant bien imparfaitement cependant le souvenir de la première académie française, qui fut non seulement établie en Savoie mais encore créée par un Savoyard authentique allant jusqu'à personnifier l'âme salésienne; cette personnalité qui reçut en notre Faucigny sa première formation d'humaniste et ne cessa de garder pour notre province un particulier attachement est saint François de Sales, le principal fondateur de l'Académie Florimontane.

Qu'est-ce qu'une académie? A quoi peut-elle servir?

A certains elle peut apparaître une corporation de vénérables personnes à qui le présent, le moderne n'offre aucun attrait et ne trouvant leur satisfaction qu'au contact du passé; un penseur du début de ce siècle n'a-t-il pas écrit? « Le passé est notre seule promenade et le seul lieu où nous puissions échapper à nos ennemis; le présent est aride, l'avenir est caché; toute la richesse, toute la splendeur, toute la grâce du monde est dans le passé »

Personne parmi nous n'acceptera ce jugement par trop exclusif; nous nous refusons à être représentés comme des contempteurs du temps présent, sans cesse arcboutés sur des ruines et des fossiles. Certes nous avons le culte du passé non pour bouder le présent, mais pour le mieux servir.

L'avenir, la jeunesse seraient-ils davantage l'objet de nos préoccupations? Dans notre dernière séance, notre éminent confrère et secrétaire demandait à l'Académie de s'intéresser d'une façon spéciale au réveil du régionalisme en encourageant les jeunes écrivains de talent résolus à être des chantres du terroir; pour la plupart ils sont condamnés à être méconnus parce que les grandes maisons d'édition, voire même plusieurs sociétés littéraires s'attardent à faire de la réclame à une foule de publications standardisées et médiocres.

Vers le passé ou vers l'avenir? ou allons-nous orienter nos études? Je n'ai pas à donner de réponse personnelle, résolu à ne faire parler que l'histoire sur ce que fut la 1re académie en Savoie; j'ai voulu seulement montrer que la question se po-

sait et dégager la solution qu'y apporta notre sœur aînée qui dans la circonstance peut nous servir de modèle.

Pour faire la pleine lumière sur une œuvre il est bon de révéler la physionomie de son auteur. Dernièrement au congrès des Universitaires catholiques de l'Etat, journées commencées à Grenoble et terminées à Annecy, un rapport fut présenté où l'on reprit la pensée de l'abbé Brémond, de l'Académie Française: saint François de Sales personnifiant l'humanisme. Ce mot que l'on utilise beaucoup aujourd'hui, demande à être précisé. L'humanisme n'est pas seulement la forme ou le degré de culture où mènent les humanités, que donne la fréquentation des auteurs grecs et latins. L'humanisme signifie la culture non pas seulement de l'esprit mais de tout l'homme; il tend essentiellement au développement de tout le composé humain; il veut faire participer l'homme à tout ce qui dans la nature et l'histoire peut l'enrichir, de façon à atteindre une plénitude correspondant à l'épanouissement de toutes ses puissances; cette perfection n'a pas pour but de donner à l'homme une grande complaisance à lui-même mais surtout une plus grande sociabilité. Tout attirer à l'homme, pour le former en vue de le rendre meilleur à tout ce à quoi il se doit; faire tout servir au perfectionnement intégral de la personne humaine pour qu'elle-même puisse mieux servir: tels sont la nature et le but de l'humanisme.

Au moment où parut saint François de Sales, cette harmonie dans la formation de tout l'être humain était-elle chose facile; certes beaucoup à cette époque n'entrevoyaient-ils pas une dualité entre la culture de la créature et le souci de sa destinée?

François naquit dans le plein épanouissement de la Renaissance; il est difficile d'imaginer l'ivresse des esprits assistant à une transformation rapide du monde, découvrant l'antiquité le nouveau monde, des méthodes nouvelles pour déceler les secrets de la nature. Aux esprits d'alors une seule considération s'imposait de plus en plus: la nature dans ses relations avec la raison et l'art.

La société façonnée par le Moyen-Age en fut ébranlée; le Moyen-Age qui avait vu le christianisme pénétrer toutes les institutions et orienter toute l'activité humaine dans le sens de la flèche de ses cathédrales se refusait à s'incliner devant la sagesse antique. Certes les Papes accordèrent une large part de leur sollicitude aux écoles nouvelles mais les penseurs chrétiens pénétrés d'humanisme, répugnant à l'idée de renoncer aux trésors de la sagesse antique, se refusaient à incliner devant elle la sagesse chrétienne. Conflit redoutable qu'il fallait résoudre si on voulait réaliser l'harmonie de la formation humaine; la recherche n'alla pas sans difficulté; Montaigne trouvait une solution dont la seule insertion nous montre les fâcheuses conséquences, il séparait la religion de la vie; pour vivre sa vie d'homme la sagesse humaine suffisait; pour préparer l'autre vie, il faisait appel à la sagesse chrétienne. Il fallait maintenir les cloisons pour éviter aux deux sagesses les rencontres dangereuses et les frictions pénibles.

Saint François de Sales fut le grand réformateur, l'initiateur des temps nouveaux; de lui n'a-t-on pas dit qu'il fut « le plus saint des humains et le plus humain des Saints ». La réintégration du christianisme dans une vie humaine plus harmonieuse, telle semble être la pensée dominante de sa vie. Mieux encore que des idées, ses exemples nous instruiront, il vécut ce qu'il devait ensuite enseigner.

Fils d'un ancien page à la cour de France, qui avait paru dans la brillante cour de François 1er, on devine la mentalité et les exigences de ce père; il rêvait pour son fils des premières places dans le duché de Savoie et même après l'avoir entendu prêcher il lui reprochait le peu de citations grecques et latines dans ses sermons. Sa mère pénétrée d'une profonde piété, animée de la sollicitude maternelle la plus dévouée, le cœur ouvert à toutes les belles choses, devait exercer une influence puissante sur l'avenir de son aîné.

Après les premières études à La Roche, c'est le départ pour Paris où de nombreux collèges se disputant la jeunesse menaient de pair une dou-

ble entreprise dans sa formation : la culture des esprits par le commerce des anciens, la préparation de la vie du monde par l'équitation, l'escrime, la danse. M. de Boisy tenait pour son fils autant à la seconde qu'à la première, il choisit pour lui le collège de Navarre appelé la maison des élégances. Parce que François tenait à une troisième formation qu'il ne voulait pas délaisser, il entra au collège de Clermont tenu par les Jésuites. L'étude de la religion allait marcher de pair avec sa formation aux humanités et le culte des élégances. Le titre « d'ange de l'école » que décernèrent ses condisciples au jeune Savoyard indique suffisamment à quel point s'harmonisaient en lui la piété, l'esprit, la vertu et la grâce. A Padoue, non content de poursuivre avec acharnement l'étude du droit, il s'imposa la théologie. L'étudiant que l'on avait trouvé aux plus célèbres universités de son temps n'était pas un méditatif boudeur de ses devoirs sociaux, il s'était établi un code de civilité chrétienne « pour rendre au monde tout ce qu'il lui devait sans rien retirer à Dieu de ce qu'il lui avait promis ».

Quand devant un aréopage de 48 docteurs, François subit avec succès ses épreuves de Docteur en droit, l'assemblée se leva pour l'acclamer et le jeune lauréat recut un éloge qui mit sa modestie à rude épreuve; il s'entendit féliciter « d'être resté vertueux parmi les voluptueux, comme la fontaine Aréthuse qui se mêle à la mer sans que ses eaux deviennent amères ».

Telle fut la formation du principal promoteur de la première académie salésienne; sa physionomie jette déjà un puissant trait de lumière pour comprendre son œuvre.

Amblard Comte, régent du collège chappuisien, déposant au proçès de canonisation le 28 mai 1632 dit ceci: « L'académie fut établie pour les doctes dans le but de rétablir les lettres et les vertus en son dioçèse ». La devise « Flores fructusque perennes », empruntée à l'oranger contient un symbolisme développé maintes fois par le saint évèque au cours de ses entretiens; c'est le culte de tout ce qui embellit la personne pour ennoblir la vie de bonnes actions.

Rien ne pourra mieux nous convaincre du but de l'académie établie par Saint François de Sales que la citation des principaux points des constitutions de l'Académie florimontane.

Art. I — La fin de l'académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes Princes et l'utilité publique.

Art. 2 — Les seuls gens de bien et doctes y seront reçus.

Art. 10 — On admettra aux Assemblées générales tous les braves Maistres des arts honnestes, comme peintres, sculpteurs, menuisiers, architectes et semblables.

Art. 13 — Les leçons se feront ou de Théologie, ou de Politique, ou de Philosophie, ou de Réthorique ou de Cosmographie, ou de Géométrie, ou d'Arithmétique.

Art. 21. — Tous les académiciens entretiendront un amour mutuel et fraternel.

Art. 24 — Tous iront à qui mieux fera.

Quelles conclusions pouvons nous tirer de cette étude sommaire; à voir une académie établie par un saint que l'on représente comme le plus humain des saints on ne peut que se demander les bienfaits qu'il attendait de sa création:

1 — L'académie est une sorte d'université établie pour « les doctes », elle est ouverte à toutes les sciences et à tous les arts honnêtes; elle cherche à donner à chacun de ses membres un complément à la formation littéraire, artistique entreprise dans le jeune âge. Combien dans les soucis professionnels négligent les beaux talents qu'ils avaient laissé entrevoir dans leur jeunesse. Par ailleurs combien de fois devons-nous avouer notre ignorance en présence des disciplines actuelles. Charles-Auguste de Sales avouait s'intéresser à tous les exercices de l'académie pour « lutter contre la gangrène de la noblesse ». Ce n'est pas seulement le moderne mais aussi le passé que veut étudier l'académie; qu'irons nous chercher dans le passé? Non pas des regrets nostalgiques de ce qui a fui, non pas la restauration de ce qui est mort mais de ce qui doit survivre pour notre édification. Nous chercherons à prendre le flambeau que nous

ont laissé nos ancêtres pour le porter plus loin, plus haut si possible. Tel est le premier bienfait de l'académie, donner une formation plus complète, un stimulant à l'action.

2 — L'influence de l'académie n'est pas seulement d'ordre intellectuel car tous les académiciens doivent entretenir un amour mutuel et fraternel. L'intellectuel est souvent un isolé; lorsqu'il veut faire une diversion à ses soucis professionnels, avec qui pourra t-il s'entretenir d'une façon vraiment intéressante. Cet isolement se double des barrières que les professions, situations, opinions dressent dans la société. Le culte de la vérité et de la beauté attirant sans distinction au même local commence par établir une estime véritable entre ceux qui se font disciples les uns des autres; cette estime se transformera en bienveillance et l'académie donnera à la société qui ne le comprendra pas toujours un exemple de compréhension, de collaboration, de tolérance utiles en tous temps.

3 — L'académie à également pour but l'exercice de toutes les vertus. Insensiblement l'académie rendra meilleurs ses membres fidèles; elle les stimule au travail, elle leur ouvre de grands horizons, elle les invite à être plus aimables; dans l'histoire elle nous fait cotoyer de beaux exemples. Que faut-il de plus pour que l'académie rende meilleurs ceux qu'elle a reçus? Ainsi se vérifie et pourra se vérifier pour nous la devise de la première académie salésienne, notre aînée et notre modèle: « Flores, fructusque perennes ».

L'Académie présente ses condoléances, à l'Académie de Savoie et à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie à l'occasion du décès du vicomte Greyfié de Bellecombe.

Séance du 10 Août 1939

Présidence de M. PERRET

Allocution de M. Henri Perret

Président de l'Académie

à l'occasion de la réception de M. Robert Perret, membre d'honneur

La séance du 10 août a revêtu un certain caractère de solennité du fait que son ordre du jour prévoyait la réception par l'Académie de ses deux membres d'honneur. Messieurs Jules Payot, recteur honoraire de l'Académie d'Aix et Robert Perret, l'éminent géographe et géologue.

Aux côtés de M. Henri Perret, président, prennent place MM. Robert Perret, membre d'honneur et MM Casimir Pernat et Lucien Guy, vice-présidents.

Dans l'assistance on note: MM. Damex, trésorier de l'Académie, Frézat, bibliothécaire archiviste, Henri Rouge, publiciste, secrétaire-adjoint, Pierson, membre du comité et Mme Pierson; M. Morel-Frédel, président honoraire du Tribunal et Mme Morel-Frédel; MM. Boissais, Procureur de la République; Michel, juge d'instruction; Albert Guy, avocat honoraire du barreau de la Haute-Savoie, ancien bâtonnier; Pierre Guy, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Grenoble; Mlle Thomé, institutrice honoraire; MM. Serge Cavalieri, directeur des Usines du Giffre; Pierre Boccacio, ingénieur à Paris ; Plancher, directeur de l'Allobroge et d'autres que nous pouvons omettre et auprès desquels nous nous excusons.

M. Henri Perret, en ouvrant la séance donne lecture d'une lettre d'excuse de M. le Recteur honoraire Payot que son grand âge et un deuil récent empéchent d'assister à la séance. Le président adresse les condoléances de l'Académie à M. Payot et a son petit neveu M. Paul Payot, membre de l'Académie ensuite du décès de M. Paul Payot, banquier à Chamonix, survenu en juillet dernier.

Il adresse également des condoléances à la famille de M. Edouard Galerneau, pharmacien à Bonneville, membre de l'Académie, décédé le 16 juillet.

Puis après avoir félicité M. Michel, juge d'instruction de son élévation à la seconde classe de ses fonctions, il prononce l'allocution suivante:

Mesdames,
Messieurs,

L'Académie du Faucigny a le très grand honneur de recevoir à sa séance d'aujourd'hui M. Robert Perret, Docteur es lettres, géographe et géologue éminent, membre du Comité National de géographie.

M. Perret a bien voulu, dès la fondation de notre Académie nous donner le plus précieux des encouragements en acceptant le titre de membre d'honneur de notre Association.

Nous ne pouvions mieux débuter dans la tâche ardue de fonder cette Société; en nous permettant de la mettre sous son égide, M. Perret nous a ouvert tous les espoirs et nous a surtout amenés à penser que nous faisions œuvre utile et sérieuse puisqu'un savant consentait à la patronner.

Monsieur,

Vous avez bien voulu en la circonstance nous témoigner que si la science a ses exigences, elle n'empêche pas ceux qui la servent de se souvenir de leurs origines; — à l'appel de l'Académie du Faucigny vous avez répondu en vrai faucignerand heureux de voir dans son pays d'origine se dessiner un effort intellectuel et soucieux de lui apporter immédiatement l'aide précieuse et la caution de son autorité.

Quand on fonde dans un petit pays comme le notre une Société que l'on a coutume de qualifier de savante et que par surcroît on nomme Académie, on n'est pas à l'abri de quelques sarcasmes; certains sont plus pressés de nous demander quel uniforme nous allons adopter que de nous aider et nous encourager.

Vous Monsieur, vous êtes venu immédiatement à nous très simplement, très sincérement aussi, en nous disant que notre projet avait toutes vos sympathies; c'était plus qu'il n'en fallait pour nous permettre de fonder solidement notre association.

Je voudrais vous dire aujourd'hui combien nous apprécions la valeur de votre parrainage en rappelant ici la grande œuvre à laquelle vous avez consacré votre vie.

Je me sentirais dépassé par cette tâche si je ne savais combien, dans votre grande modestie, vous êtes disposé à excuser les lacunes et même les erreurs que je commettrai certainement dans un exposé forcément succinct de vos nombreux travaux.

Qu'il me soit permis de rappeler tout d'abord ici que vous êtes le digne descendant d'une vieille famille du Faucigny où le travail fut toujours en honneur et dont certains membres ont eu une bien brillante carrière.

Claude-François Perret, votre bisaieul, né à Samoëns en 1747, entrepreneur de très importants travaux publics participa à la construction du canal royal de Givors et eut l'entreprise générale des travaux du canal du Centre, au cours desquels il remarqua la richesse houillière de la région de Blanzy et de Montceau, en décida l'exploitation et fonda la Compagnie des Mines de Blanzy; plus tard, entrepreneur général des travaux de constructions du canal de St-Quentin puis de celui du Rhône au Rhin, il fit preuve jusqu'à sa mort survenue au cours d'un voyage d'étude, d'une infatigable activité.

Votre grand'père, M. Hippolyte Perret, après de brillantes études au collège Sainte-Barbe fut reçu premier à l'Ecole supérieure des Mines en 1851, hésita quelque temps sur le choix d'une autre carrière, fit ses études de droit et entra au Conseil d'Etat où il siègea dans la section du contentieux; le conseiller d'Etat n'avait pas oublié sa petite patrie et venait chaque année passer ses vacances à Samoëns dont il fut maire longtemps en même temps que membre du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Issu d'un tel lignage vous étiez prédestiné, Monsieur, à honorer à votre tour notre vieux Faucigny.

Vous avez orienté de bonne heure votre activité intellectuelle vers la culture classique en obtenant brillamment le diplôme enviable de Docteur es lettres.

Mais la géographie vous attirait et ce fut dès 1908 un voyage à Terre-Neuve qui vous fixa dans cette voie; ce voyage dont vous avez publié un journal vous fournit les matériaux d'un remarquable ouvrage: « la Géographie de Terre-Neuve », publié en 1913 par la Société d'Editions géographiques Maritimes et Coloniales et couronné par la Société de Géographie.

Vos lointains voyages ne vous font pas oublier le Faucigny et la région de Samoëns et vous faites paraître à la même époque la Topographie du Fer-à-Cheval où l'on sent déjà que le géographe penche à la géologie.

Successivement en 1916, en 1919 et en 1922 paraissent vos ouvrages sur le grand géographe Marcel Dubois — le problème syrien — la topographie privée en France.

En 1922 paraît votre carte au 20.000e de la Vallée de Sales et du Cirque des Fonts, accompagnée d'une notice détaillée, ouvrage qui fut couronné par la Société de Géographie.

En 1924, vous entreprenez avec le Club Alpin un grand voyage d'études au Maroc et dans le Grand Atlas dont vous publiez une relation qui fit époque.

Cette même année paraît votre ouvrage sur la Vie pastorale dans les Alpes Françaises, mélange heureux de descriptions pittoresques et d'observations scientifiques qui n'en est pas le moindre attrait.

En 1925, les Annales de Géographie publient sous votre signature une étude de la représentation du rocher sur les cartes topographiques puis en 1927 votre ouvrage intitulé : « Le Genevois d'après un livre récent ».

En 1929, votre ouvrage sur les panoramas du Mont-Blanc est couronné par la Société de Géographie et la même année votre carte géologique au 20.000e de la Vallée de Sales et du Cirques des Fonts accompagnée d'une notice est couronnée par l'Académie des Sciences.

Je crois à peine utile de rappeler encore ici les nombreux ouvrages que vous avez écrits en collaboration avec MM. Léon Collet, Léon Moret, Girardin et Blanchard de 1926 à 1929.

En 1931, sous le titre « l'Evolution Morphologique du Faucigny », vous publiez un remarquable ouvrage si documenté, si complet, si savant aussi, qu'à le lire on a la nette impression qu'il n'est pas un pli de terrain de notre région qui ait échappé à vos investigations.

Dans les années qui suivent vous êtes chargé d'une mission scientifique dans le Sahara par le gouvernement français et au cours d'une longue et pénible randonnée à travers les régions montagneuses vous trouvez les vestiges d'une civilisation remontant à plus de 5.000 ans avant notre ère. Passionné par le problème que pose à votre esprit cette découverte et alors que vous êtes à peine remis des fatigues que vous vous êtes imposées vous organisez vous-même l'année suivante un nouveau voyage dans ces mêmes régions, mais vous vous livrez à un tel surmenage que votre santé en est gravement atteinte et que l'on est obligé de vous évacuer en avion sur l'hôpital de Tunis où vous arrivez exténué.

Ces deux voyages vous fournissent les matériaux d'une étude que vous n'avez pas fait paraître encore, mais que vos savants confrères du comité national de géographie attendent avec impatience.

Tant de dévouement au service de la science donne la mesure de la légitime fierté que nous avons de vous compter au nombre de nos premiers membres d'honneur.

La lecture de vos ouvrages, j'entends la lecture complète, n'est permise qu'à des esprits plus éclairés que le mien, mais dans l'avant-propos de votre « Evolution Morphologique du Faucigny », j'ai retenu quelques lignes qui m'ont fait vivement sentir les sentiments qui vous animent lorsque vous abordez l'étude de notre région. Vous y parlez de l'attrait qu'exerce sur vous, le Faucigny si divers, si varié et de l'étude que vous avez faite de sa structure et vous sollicitez presque la critique de votre œuvre comme si vous redoutiez de vous être laissé subjuguer par cet attrait.

Il est difficile d'allier plus délicatement l'amour de sa petite patrie au souci de la vérité scientifique et c'est en vous remerciant de ne jamais oublier dans vos patientes et savantes recherches que vous êtes savoyard et faucignerand que je termine mon allocution.

M. Robert Perret répond en termes fort aimables aux paroles du Président qu'il remercie de son accueil. « Les gens qu'on appelle des savants, « sont, dit-il, tout simplement des « gens qui se rendent un peu plus « compte que les autres de leur ignorance. Le besoin que j'éprouvais de « mieux faire connaître le Faucigny « a été pour beaucoup dans l'orientation de ma vie ».

M. Robert Perret exprime ensuite ses regrets de ne pouvoir assister à la prochaine séance du 7 octobre où il se serait fait un plaisir d'apporter par une conférence sa contribution aux travaux de l'Académie qu'il félicite de faire œuvre utile, durable et féconde. A cette date il aura quitté Samoëns, mais il promet de rester en contact avec l'Académie au moyen de communications qu'il lui fera.

L'assistance applaudit très longuement.

Le Centenaire du Docteur J.-M. Socquet

par M. Lucien GUY

Le 17 juin 1839 mourait à Turin, le docteur Joseph-Marie Socquet. L'Académie du Faucigny a voulu marquer ce centenaire par un hommage particulier à la mémoire du médecin, du chimiste, du philanthrope que fut cet illustre compatriote. Toute sa vie fut un bel exempie de travail et de dévouement. Le docteur Socquet fait grand honneur au Faucigny.

Joseph-Marie Socquet naquit à Megève le 15 mai 1768. Il était fils de Joseph-Marie Socquet, médecin et écrivain, et de Françoise Davier. Il fit ses humanités au collège de Chambéry, sous la direction de son père, qui était un habile latiniste. Il fréquenta ensuite l'Université de Turin où il obtint, à l'âge de vingt ans, le diplôme de docteur en médecine.

Peu d'années après, il fut nommé médecin de l'armée du roi de Sardaigne et servit son souverain jusqu'au traité de Campo-Formio (1797). Il sollicita la faveur de suivre le roi en Sardaigne, mais un médecin plus ancien obtint la préférence.

Socquet, qui avait été inscrit sur la liste des émigrés depuis l'abandon de la Savoie à la France, résolut de s'exiler. Il s'acheminait à pied à travers l'Italie, lorsqu'il fut reconnu par des officiers français, auxquels il avait sauvé la vie dans les hôpitaux et qui le retinrent presque de force pour lui faire accepter un emploi sous le nouveau drapeau qui était devenu celui de sa patrie. Mais Socquet, fidèle à ses opinions politiques et religieuses, refusa la proposition.

La chimie subisait alors une véritable révolution. Socquet embrassa avec enthousiasme les nouvelles théories de cette science. Dans les camps, dans les garnisons, il observait les phénomènes de la nature, expérimentait sans cesse et exerçait sans relâche sa propagande scientifique. A Chieri, en Piémont, et à Vérone, il donna des cours gratuits et publics de chimie et obtint un très grand succès. Fatigué de sa vie errante qui contrariait le développement de ses études, il accepta la chaire de chimie expérimentale dans le grand collège de pharmacie de Venise, spécialement instituée pour l'application de cette science aux préparations en grand des produits pharmaceutiques et de ceux d'art manufacturier, qu'il occupa pendant deux années, en faisant prévaloir les théories de Lavoisier et de Berthollet. Mais, se trouvant trop éloigné du centre du mouvement scientifique et ne pouvant résister au désir de voir Paris et de fréquenter ses écoles et ses académies, il abandonna brusquement Venise et, bien que toujours inscrit sur la liste des émigrés, il se rendit directement dans la capitale, se mit en relation avec les sommités de l'époque, obtint sa radiation et fut nommé par le Premier Consul professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale du Puy-de-Dôme.

Trois ans après, cédant aux sollicitations de son père et de ses compatriotes de Chambéry, il quitta l'Auvergne et vint occuper la même place dans le département du Mont-Blanc, où il résida huit années consécutives. Pour rendre utiles aux arts les productions de sa patrie, le docteur Socquet établit à Chambéry, une manufacture de minium ou oxyde rouge de plomb, et de jaune minéral anglais, soit de muriate de plomb avec excès de base, dont les procédés sont détaillés dans l'Annuaire du département pour l'an XIV. Il fonda également un atelier de fabrication en grand de muriate

oxygéné de potasse, pour le prompt blanchiment des fils de coton; ce procédé a singulièrement favorisé l'activité des objets fabriqués à Chambéry.

Ces trois premiers lustres de sa carrière chimique furent l'époque de ses travaux les plus remarquables. Il publia, à Venise, divers mémoires d'un haut intérêt; à Paris, des essais sur le calorique et sur les affinités; à Chambéry, des thèses de chimie. Il devança sur plusieurs points, les théories que Berthollet mûrissait en Egypte.

Les deux savants, qui se trouvèrent en contact, sympathisaient et se plaisaient dans les discussions scientifiques les plus ardues.

« En 1809, à l'organisation des facultés des sciences, Socquet fut désigné par Berthollet pour la chaire de chimie industrielle de Lyon. Dans la position manufacturière de cette ville et dans les vues industrielles de Napoléon, une semblable distinction montre suffisamment quel cas l'on faisait de notre compatriote. Mais, bientôt, la guerre et les événements politiques anéantirent les recherches scientifiques et, en 1815, le gouvernement français supprima, par mesure d'économie, la plupart des facultés, entre autres celle de Lyon. Après avoir occupé cette chaire avec éclat, Socquet réduit à la demi-solde comme ses collègues, dut accepter, en 1818, sa pension de retraite universitaire.

« Socquet n'avait jamais cessé d'exercer la médecine. A Venise, à Clermont, à Chambéry, à Lyon, il fut médecin de tous les hôpitaux et établissements publics. A Lyon surtout, il excita un véritable enthousiasme et il obtint une célébrité et un concours tout à fait extraordinaires qui lui procurèrent une fortune considérable.

« La passion de la chimie s'accrut chez Socquet avec les moyens de la satisfaire et finit par le détourner de la médecine. Lorsque l'industrie se releva en France, il fut assailli par des spéculateurs qui réclamèrent ses conseils et son concours, et qui lui offraient les emplois les plus lucratifs de ses capitaux ainsi que de ses connaissances. Avec une imagination vive, enthousiaste et mobile, Socquet, pour qui la principale considération était celle de la science, ne put manquer de rencontrer beaucoup de déceptions qui entamèrent gravement sa fortune. En établissant à Lyon l'industrie des aluns, celle des eaux-fortes, celle de l'acide pyroligneux; en s'y livrant à de nombreuses recherches sur la teinture et les couleurs, toujours il eut pour sa part les dépenses; quant aux bénéfices, il n'en passa pas pour son compte: de là les déceptions, les tracasseries, les dégoûts, les chagrins, les maladies et une altération rapidement croissante de toute son organisation.

Ce fut dans ces circonstances qu'il revint à Turin avec une fortune et une santé délabrées. Il y entreprit quelques recherches sur les tourbières, sur la fabrication du sucre indigène et s'y livra charitablement à la médecine. Quand le choléra asiatique éclata en France, Socquet, sans autre mission que celle de son dévouement personnel, et sans faire part de son projet ni à sa famille, ni à ses amis, se transporta au centre de la contagion et la suivit de ville en ville, étudiant et expérimentant. Le choléra s'étant ensuite développé en Piémont, il reprit ses recherches et en consigna les résultats dans une brochure remplie d'idées pratiques.

Le docteur Socquet a laissé les ouvrages suivants:

Essai sur la fabrique d'alun naturel de Souvignaco, en Italie, et sur les procédés employés pour son extraction et sa purification. Son séjour en Italie lui ayant fourni l'occasion de parcourir presque toutes les provinces de l'ancien Etat de Venise et quelques autres dépendances de l'Autriche, il visita alors un grand nombre de fabriques et surtout la vaste aluminière de Souvignaco.

Mémoire et précis d'expériences sur l'extraction du cuivre pur, du métal des cloches.

Expériences et résultats de plusieurs opérations en grand, faites à Venise, sur différents objets d'art, et notamment sur la séparation de la soude du sel marin.

Essai sur le calorique, ou recherches sur les causes physiques et chimiques des phénomènes que présentent les corps soumis à l'action du fluide igné, avec des applications nouvelles reltives à la théorie de la

respiration, de la chaleur animale, de l'origine des feux volcaniques (Paris 1801). L'essai sur le calorique est plein de vues hardies dont la plupart ont été confirmées par des découvertes bien postérieures. Le chapitre sur l'état calorique et électrique du globe pourrait servir d'introduction aux théories électrodynamiques du magnétisme terrestre; celui sur la chaleur animale attaque les idées purement chimiques de Lavoisier, qui étaient alors universellement en vogue et démontre l'influence de toute la capillarité des organes et de toutes les fonctions vitales. C'est un résumé anticipé des travaux les plus modernes des Magendie et des Despretz.

Analyse des eaux d'Aix en Savoie (Chambéry, 1803-1805).

Analyse des eaux de la source minérale froide de Pinsard, dite de Bois-Plan, dans la vallée de Saint-Baldoph, près de Chambéry.

Manuel de vaccination (Chambéry, 1807).

Trois thèses de chimie (1808).

Traité du plâtrage employé comme engrais sur les prairies artificielles (Lyon, 1820). Cet opuscule avait été imprimé en 1818 sous le titre de *Théorie du plâtrage en agriculture.*

Essai analytique, médical et topographique sur les eaux minérales, gazeuses-acidulées et thermo-sulfureuses de la Perrière, près Moutiers en Savoie (Lyon, 1824).

Observations pratiques sur le choléra-morbus (Turin, 1835). Cet écrit précéda les publications des Clot-Bey, des Bulard et des sociétés formées en Allemagne dans le but d'éclairer l'hygiène publique et la police sanitaire.

Socquet est un esprit analytique et religieux. Son enseignement était chaud, brillant, riche de comparaisons.

Il mourut le 17 juin 1839, à Turin, entouré de sa famille.

Il était docteur en médecine de la Faculté de Turin, docteur ès-sciences de celle de Paris, secrétaire émérite de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Académie des sciences de Turin et de l'Académie des Irrequieti de Chieri, de celle d'agriculture, arts et manufactures de Clermont, de la Société Royale Académique de Savoie, pensionné et officier décoré de l'Université de France.

J.-M. Socquet ne fut pas seulement un grand savant, mais aussi un bienfaiteur de l'humanité.

C'est grâce à un Savoyard d'origine Aide de camp de l'Empereur Alexandre I^er^

Le comte Alexandre Michaud de Beauretour

que le roi de Sardaigne fut réintégré dans toutes ses possessions

par M. Jules LAURENT

La famille Michaud est une ancienne famille originaire de la Savoie d'où sont sortis les Michaud barons de Corcelles, dont le chef Hugues fut secrétaire et conseiller du duc Emmanuel-Philibert. Charles-Quint, en reconnaissance des services de Hugues pendant les guerres de Flandre, lui conféra, en 1549, le titre et les prérogatives de Comte Palatin.

La famille Michaud a quatre branches : une à Nice, trois en Savoie. L'un de ses membres, le Comte Alexandre Michaud de Beauretour naquit à Nice, le 22 juillet 1772. Du livre que sa nièce, la Comtesse Paoletti de Rodoretto, fille du Chevalier Louis Michaud, colonel du génie, aide de camp de l'Empereur Alexandre 1^er^, lui a consacré et qui a paru à Turin, en 1869, nous extrayons les intéressants renseignements que voici :

En 1792, Alexandre Michaud de Beauretour se mit à la tête de trois cents volontaires niçois pour barrer le passage à la phalange marseillaise que la Révolution poussait vers Nice. L'énergique résistance qu'il lui opposa le fit inscrire sur la liste des aristocrates condamnés à la lanterne. Le jeune officier quitta Nice pour rejoindre sa famille en Piémont, car son père avait offert ses services au roi. Il fut nommé lieutenant dans les pionniers, corps agrégé au génie militaire, et fit jusqu'au traité de Cherasco, campagne dans les Alpes. Lors de la retraite des troupes piémontaises dans la vallée de Limon, en 1794, Alexandre Michaud fut chargé de détruire le pont de Rocaviglione que protégeait une batterie française. Il accomplit sa mission avec tant de promptitude que le pont sautait au moment même où les Français s'y précipitaient. Il accomplit maints autres faits d'armes dont il serait trop long de donner ici la narration. Venons donc au moment où avec son frère Louis, et muni de l'autorisation du Roi de Sardaigne, il entra au service de la Russie.

Alexandre Michaud, après avoir défait l'armée du Grand Vizir sous les murs de Routschouk fut nommé par l'Empereur lieutenant colonel. L'armée russe, peu après, devait occuper le camp de Drissa. Michaud alla visiter ce camp. Il devina le plan de Napoléon. Thiers a exposé ce plan : « Il (Napoléon) avait donc imaginé de se diriger sur la Dwina, à la hauteur du Camp de Drissa, et, tandis qu'Oudinot et Ney attireraient les yeux de Barcklay de Tolly avec environ 60.000 hommes de manœuvres derrière eux, de se porter à droite avec les trois divisions restantes de Davoust, avec la garde, avec le prince Eugène, avec la cavalerie Murat, de franchir brusquement la Dwina sur la gauche de l'ennemi aux environs de Potolsk, par exemple, d'en-

velopper la grande armée russe dans son camp de Drissa, de la couper à la fois des routes de Saint-Petersbourg et de Moscou et de ne lui laisser ainsi d'autre ressource que celle de se faire jour ou de mettre bas les armes ». Michaud se rendit compte que c'en serait fait de la Russie si son armée venait occuper le camp de Drissa et persistait à vouloir s'y défendre. Au conseil de guerre qui se tint à Fili il exposa ses idées, démontra que la retraite même serait impossible en présence de l'ennemi, puisqu'il n'existait pour toute issue que trois points sur la rivière où l'armée ne pourrait passer sans la plus désastreuse confusion. Tous les généraux l'approuvèrent et le camp fut abandonné au plus vite, car l'armée française n'était plus qu'à deux jours de marche.

Après la bataille de Krasnoï, Michaud fut nommé Aide de Camp de l'Empereur. Il fut un des trois aides de camp qui accompagnèrent Alexandre 1er à Calish, lors du traité d'alliance signé le 28 février 1813 entre la Russie et la Prusse.

Alexandre Michaud ne laissait pas s'écouler un seul jour sans plaider auprès de l'Empereur de Russie la cause du Roi de Sardaigne : « Il ne se contentait point de plaider de vive voix la cause des Princes de la Maison de Savoie, dit la Comtesse Paoletti de Rodoretto, déjà à Francfort il exposait leurs droits dans un premier mémoire qu'il présenta à l'Empereur. Il en rédigea un second à Troyes, en Champagne, puis un troisième à Châtillon, un quatrième au Camp des Vertus qu'il fit appuyer en outre par Pozzo di Borgo; plus tard enfin, un cinquième à Paris,résumant tous les autres, mais plus complet et plus pressant encore. Ce dernier, je puis le dire avec un juste sentiment de satisfaction, a servi de base aux articles des traités par lesquels les Rois de Sardaigne furent non seulement réintégrés dans toutes leurs anciennes possessions, mais obtinrent un accroissement de territoire»

L'Empereur « décida que le Général Michaud aurait l'honneur d'aller chercher le Roi de Sardaigne pour le ramener promptement à Turin, tandis que l'on discuterait les articles du traité qui devait rendre la paix à l'Europe. » Il confia à son aide de camp une lettre destinée au Roi Victor Emmanuel 1er, et dont voici le texte :

« Monsieur mon frère. J'obtiens la plus belle récompense de tous mes travaux à cette époque où des princes légitimes, auxquels me lient l'estime, l'amitié et l'exemple constant de ma maison, vont se replacer sur le trône de leurs ancêtres. C'est rempli de ces sentiments que je m'empresse d'inviter Votre Majesté à retourner dans ses Etats pour y jouir de l'amour de ses peuples et contribuer par ses soins paternels à leur rendre un bonheur dont ils ont été privés pendant ces longues années de tyrannie et d'oppression!

« Le Marquis de Saint Marsan a été chargé du gouvernement provisoire établi au nom de Votre Majesté, et le pays va être occupé par des troupes autrichiennes.

« J'ai fait choix pour porter cette invitation à Votre Majesté de mon aide de camp le Général Michaud. J'ai eu trop de preuves de son attachement passionné pour ses anciens maîtres pour ne pas le charger de cette honorable mission. Il sera l'organe de mon invariable attachement et de tous les sentiments avec lesquels je suis, de Votre Majesté, le bon frère.

Alexandre.

Victor Emmanuel 1er fit solennellement son entrée à Turin le 20 mai 1814, ayant le Général Michaud à sa droite et l'envoyé d'Autriche à sa gauche.

« De retour à Paris, dit la Comtesse Paoletto de Rodoretto, Michaud eut la douleur d'apprendre que ses espérances ne seraient réalisées qu'en partie et que, en dépit de tous ses efforts antérieurs, le traité du 30 mai 1814 maintenait à la France la possession de Nice, son pays natal, et d'une très grande portion de la Savoie »... Il obtint du Ministre de Sardaigne la déclaration « que le traité donnait à l'Autriche le haut et bas Navarais, en fixant à la Sésia les limites du Piémont ; qu'il laissait encore à la France le Comté de Nice et le duché de Savoie, et faisait de Gênes un Etat indépendant, sous la protection des Puissances ». Le point de vue du

Cabinet de Vienne pour qui le Piémont était une source éternelle d'inquiétudes avait donc prévalu.

Le général Michaud se rendit auprès de l'Empereur Alexandre, à qui on avait démontré que la langue, les mœurs et les usages faisaient de Nice et de la Savoie des pays « tout français » et que les populations, y désiraient appartenir à la France. « Sire, lui dit-il, on a surpris Votre Majesté, on l'a trompée. Originaire de la Savoie et natif de Nice, je connais les aspirations de mes compatriotes et je puis hautement affirmer à Votre Majesté que leurs vœux, dont je me fais en cet instant solennel le fidèle interprète, sont d'être replacés sous le sceptre bienfaisant de la Maison de Savoie, à laquelle nous lie un attachement qui date de plusieurs siècles. Sire, Votre Majesté est trop juste pour signer un traité qui dépouille un ancien allié. Elle n'oubliera point que c'est pour l'heureuse restauration de leur Roi bien aimé que tant d'émigrés sardes ont combattu à l'étranger ».

L'Empereur répondit : « Je vois vraiment que l'on m'a surpris. » Puis il ajouta : « Mon cher Michaud, rentrez chez vous, faites-moi un mémoire bien détaillé où vous exposerez les raisons que vous venez de développer. Apportez-moi ce mémoire demain matin à neuf heures et vous me suivrez à la réunion, car je ne saurais me débattre seul, contre M. de Metternich. »

Au cours de la réunion, le Général Michaud donna lecture de son mémoire et réfuta victorieusement les objections de M. de Metternich. « L'Autriche dut céder et, au grand regret de son puissant ministre, voir son voisin, le Roi de Sardaigne, regagner non seulement ses anciennes provinces perdues, mais s'agrandir encore de tout l'Etat de Gênes et se trouver en mesure d'ajouter à ses forces une marine de guerre, capable de faire respecter son pavillon. A cette occasion, le Roi voulut conférer au Général le titre de Comte que, d'antique date, une branche de la famille avait déjà le droit de porter ».

Ajoutons que la Savoie fit frapper des médailles destinées à perpétuer le souvenir de cet événement. Une de ces médailles fut offerte au Général Comte Michaud. Voici le texte de la lettre qui accompagnait l'envoi.

« Monsieur le Général. Appelé par votre bravoure et vos talents militaires aux emplois les plus distingués dans les armées russes, honoré de l'estime et de la confiance du grand Monarque l'Empereur Alexandre 1er vous n'avez jamais oublié vos premiers maîtres, ni votre première patrie, vous vous êtes félicité, comme nous, de notre renaissance politique, et vous n'avez jamais cessé, à travers l'espace immense qui nous sépare de vous, de prendre le plus vif intérêt aux grands événements qui ont assuré à jamais notre repos et notre bien être.

« Les Savoisiens croyent beaucoup vous devoir, Monsieur Le Général, et la reconnaissance qu'ils vous ont vouée pour tous vos bons offices, ne finira jamais. Pour vous en laisser un témoignage éternel, nous vous adressons, au nom de la Savoie, une médaille en bronze ; cette médaille vient d'être offerte à LL. MM. le Roi et la Reine de Sardaigne et à la famille Royale, comme un monument de notre amour et de notre inviolable fidélité. Frappée en l'honneur de la restauration de notre pays, elle vous était due à bon droit. Recevez la, Monsieur le Général, comme un souvenir bien honorable pour vous, comme un nouveau titre d'illustration.

« Nous avons l'honneur d'être avec une haute considération, Monsieur le Général, vos très humbles serviteurs».

Chambéry, 31 mai 1816

Les membres de la Commission pour la médaille Fortis, président-Comte de Châteauneuf; Louis Vignet; Raymont Loyer; le Marquis de Ville de Travernay; le marquis du Puits

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Fondation de l'Académie 5
Statuts de l'Académie 9
Règlement intérieur 15
Liste des membres de l'Académie 19
Sociétés correspondantes 23

Casimir PERNAT: Antiquités du Faucigny 24
Lucien GUY: Bonneville et Tucinge 30

Séance du 7 janvier 1939

Ch.-Henri PERRET: Discours inaugural 32
Casimir PERNAT: La Préhistoire en Faucigny 35
Lucien GUY: Le temple romain des Oultards, à Passy 41
Paul PAYOT: Le voyage de Genève à Chamouny aux environs de 1800 43

Séance du 4 février 1939

Casimir PERNAT: Les Dolmens en Faucigny et les Tumuli de la Fontaine des Sarrasins 52
Jean MUSELAK: Le scoutisme en France et son développement en Savoie 56
Lucien GUY: Les Ceutrons dans le Haut-Faucigny 58
Jules REBOUL: Béatrix de Faucigny et le roman historique 61
Lucien GUY: Le Faucigny au temps des Fées 62

Séance du 4 mars 1939

Lucien GUY: Le centenaire du général Louis Pelloux 63
Casimir PERNAT: Les stations lacustres en Savoie 67
Lucien GUY: Recherches sur les vestiges de substructions anciennes à Thuet (commune de Pontchy) 71
Jules REBOUL: Les écrivains de Province et les Sociétés d'écrivains de Province 70

Séance du 22 avril 1939

Robert AVEZOU: La Savoie à la veille de la Révolution 73
Chanoine Emile CHAVANNE: L'Académie d'après Saint-François de Sales 91

Séance du 10 août 1939

Ch.-Henri PERRET: Allocution à l'occasion de la réception de M. Robert Perret, membre d'honneur 95
Lucien GUY: Le centenaire du docteur J.-M. Socquet 98
Jules LAURENT: Le comte Alexandre Michaud de Beauretour 101

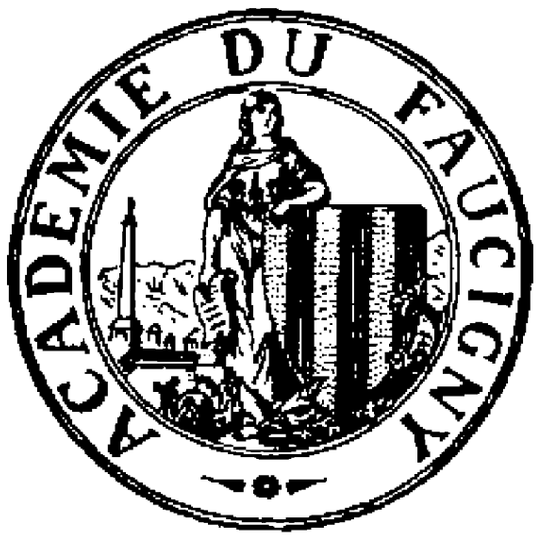
MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME II



MCMXL

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. — COMITE DE DIRECTION

MM. PERRET Ch.-Henri, avocat à Bonneville, président;
PERNAT Casimir, notaire honoraire à Cluses, vice-président;
GUY Lucien, agent général d'assurances, à Thonon-les-Bains, vice-président;
FRÉZAT Luc, propriétaire à Bonneville, bibliothécaire-archiviste;
REBOUL Jules, chef de bureau de Préfecture en retraite, à Bonneville, secrétaire;
ROUGE Henri, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville, trésorier.

II. — MEMBRES REPRESENTANT LES CANTONS DU FAUCIGNY

MM. PIERSON Constant, inspecteur primaire honoraire, adjoint au maire de Bonneville, pour le canton de Bonneville;
TRAPPIER Pierre, pharmacien, maire de Cluses, conseiller général de la Haute-Savoie, pour le canton de Cluses;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Sallanches, pour le canton de Sallanches;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy, pour le canton de Saint-Gervais-les-Bains;
FÉLISAZ Léon, géomètre-expert, à Servoz, pour le canton de Chamonix-Mont-Blanc;
le Chanoine CHAVANNE Emile, chapelain de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur-Foron, pour le canton de La Roche;
le Docteur GAY Paul, médecin à Saint-Jeoire, pour le canton de Saint-Jeoire;
BRAISE Félix, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris, pour le canton de Taninges;
MANNESSY Louis, avoué, maire de Bonneville, pour le canton de Samoëns.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité National de Géographie, 7, rue Lamennais, Paris;
BORDEAUX Henri, de l'Académie Française, à Paris.

MEMBRES EFFECTIFS

MM. AVEZOU Robert, archiviste départemental de la Hte-Savoie, à Annecy;
BRAISE Félix, sénateur de la Haute-Savoie à Paris, membre du Conseil d'administration de l'Académie;

MM. CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CHATOUX Jean, antiquaire, à Chamonix-Mont-Blanc;
le chanoine CHAVANNE Emile, chapelain de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur-Foron, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Sallanches, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville, trésorier de l'Académie;
FALLION Pierre, avocat à Bonneville, Président du Syndicat d'initiative de Bonneville et ses environs;
FÉLISAZ Léon, géomètre-expert à Servoz, membre du Conseil d'administration de l'Académie ;
FORESTIER Louis, directeur d'écoles honoraire, à Taninges;
FRÉZAT Luc, propriétaire à Bonneville, bibliothécaire-archiviste de l'Académie;
le docteur GAY, médecin à Saint-Jeoire, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
GUY Lucien, agent général d'assurances, à Thonon-les-Bains, vice-président de l'Académie;
Madame LORIOT de la SALE Christiane, rédactrice en chef des « Cahiers du Plateau », à Sancellemoz-Passy;
MM. MANNESSY Louis, avoué, maire de Bonneville, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
MICHEL Roger, juge d'instruction, à Bonneville;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, à Chamonix-Mt-Blanc;
PERNAT Casimir, notaire honoraire, à Cluses, vice-président de l'Académie;
PERRET Ch.-Henri, avocat à Bonneville, Président de l'Académie;
PFISTER Louis, secrétaire de l'Académie Florimontane, directeur du Syndicat d'initiative d'Annecy;
PIERSON Constant, inspecteur primaire honoraire, adjoint au maire de Bonneville, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
PLANCHER Charles, imprimeur, directeur de *L'Allobroge,* à Bonneville;
PLANCHER Etienne, imprimeur, à Bonneville;
REBOUL Jules, chef de bureau de Préfecture en retraite, homme de lettres, à Bonneville, secrétaire de l'Académie;
ROUGE Henri, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint de l'Académie;
Mademoiselle THOMÉ Rose, institutrice honoraire, à Bonneville;
M. TRAPPIER Pierre, pharmacien, maire de Cluses, conseiller général de la Haute-Savoie, membre du Conseil d'administration de l'Académie.

MEMBRES ASSOCIES

Madame ACCARY Albertine, directrice honoraire de l'Ecole Supérieure de filles, à Bonneville;
MM. ALLANFRANCHINI Joseph, ingénieur, avenue de Corzent, Thonon-les-Bains;
AMELOT Pierre, journaliste, Le Vésinet (Seine-et-Oise);
ANTHOINE Théodore, géomètre-expert, à Marnaz;
BAJULAZ Lucien, professeur à l'école normale de Bonneville;
BALLOT-BEAUPRÉ Alfred, syndic liquidateur, à Sallanches;
BALMELLE Marius, lauréat de l'Institut, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende;
BARD de COUTANCES Louis, 9, rue de Bagneux, Paris;
BARDEL Clovis, pharmacien, à Sallanches;

MM. BAUD Henri, licencié en droit et ès-lettres, Villa Marie-Louise, Saint-Gervais-les-Bains;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains;
BEAUREGARD du COLOMBIER (baron de) Gérard, homme de lettres, Bonne-sur-Menoge;
Mademoiselle BLANC Céline, à Bonneville;
MM. BLANC Louis, professeur à l'école normale de Bonneville;
BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris;
BOISSAIS André, procureur de la République, à Bonneville;
BON Oscar, directeur départemental des P. T. T., à Privas;
BOUCHER Alcide, reporter photographe, dessinateur aux usines de Chedde-Passy;
BOYER Henri, professeur à l'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses;
BRETTON Claudius, industriel, à Cluses;
le docteur BRIFFAZ François, médecin, à Bonneville;
BUCHALLET Louis, intendant général en retraite, à Bonneville;
BUET Patrice, homme de lettres, 26, rue Saint-Dominique, à Paris;
CACHAT Charles, pharmacien, à Chamonix-Mont-Blanc;
CADOUX Pierre, chanoine honoraire curé-archiprêtre de Bonneville;
CAVALIERI Serge, ingénieur, directeur de l'Usine du Giffre, St-Jeoire;
COLLET Emile, receveur municipal, Bonneville;
COUSTET Pierre, principal du collège de Bonneville;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix-Mont-Blanc;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais-les-Bains;
le Dr DEGEORGES Marcel, médecin au sanatorium de Sancellemoz;
DEVANT Charles, ingénieur, directeur de la Société des Forces du Fier, 3, Boulevard Decouz, à Annecy;
DUCREY Armand, directeur des écoles de garçons de Chedde;
DUPUPET François, architecte, à Thonon-les-Bains;
DUVILLARET Théodore, notaire à Taninges;
FALLION Louis, négociant, à Bonneville;
FAURÉ Marius, président du Tribunal de Bonneville;
FLÉCHÈRE (comte Henri de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire;
FRANCK Marcel, industriel, à Cluses;
GALAND André, ingénieur des arts et métiers, à Chedde-Passy;
GALICHET Georges, inspecteur primaire, à Saint-Julien;
GAY Jean, instituteur honoraire, président de la Société d'apiculture, 5, place de Crête, à Thonon-les-Bains;
GAY René, ingénieur électricien, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Thonon-les-Bains;
GILLOZ Lucien, représentant de commerce, à Bonneville;
GRANOTIER Francisque, proviseur honoraire de lycée, à Bonneville;
GRAVIER Albert, professeur d'école normale, 21, rue Cronstadt, à Lyon;
GUY Albert, avocat bâtonnier honoraire, à Bonneville;
le docteur GUY Amédée, député, à Bonneville;
GUY Pierre, avocat à la Cour de Grenoble, bâtonnier de l'Ordre, 10, rue de Belgrade, Grenoble;
JORDAN Maurice, juge honoraire du Tribunal, à Bonneville;
Mademoiselle JORLAND Isabelle, directrice honoraire de l'Ecole maternelle, à Bonneville;
MM. le docteur LAFFIN Ernest, médecin, à Sallanches;
LAURENT Jules, de la Société des Gens de Lettres, 5, avenue de la République, à Annemasse;
LE MEME Jacques, architecte, à Megève;
MACHET Lucien, docteur vétérinaire, à Bonneville;
MARION Félix, Président de la Société des Amis des Lettres et des Arts, à Annemasse;
MAROIS Pierre, homme de lettres, à Praz-Coutant, Passy;

MM. MARTIN Georges, Juge au Tribunal de Genève, à Veyrier (Suisse) ;
METRAL Robert, comptable aux Usines de Chedde, à Passy ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, à Bonneville ;
Madame MOREL-FREDEL Louis, à Bonneville ;
Madame MULIN Baptiste, libraire, à Bonneville ;
MM. MURAZ Gaston, médecin-colonel des colonies, 14, rue Carnot, Paris et A. O. F. ;
MUSELAK —> MUSCLA Jean-Marie, professeur agrégé au lycée d'Annecy, Villa des Aliziers, rue Jules-Ferry, Annecy ;
ORSAT François, avoué à la Cour d'Appel de Chambéry, 8, rue Saint-Antoine, Chambéry ;
ORSAT Pierre, substitut du Procureur Général de Nancy ;
le docteur PELLOUX Auguste, médecin, à La Roche-sur-Foron ;
PÉRINET Philippe, ingénieur, directeur des Usines de Chedde, à Passy ;
PERNAT Jean, avocat, à Bonneville ;
PERRET du CRAY Henri, ingénieur des Arts et Manufactures, 14, Boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine ;
PERRIN Narcisse, directeur d'école honoraire, à Sallanches ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch ;
PIGNARD Joseph, industriel, à Cluses ;
PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à Bonneville ;
PIRAUD Maurice, à Sancellemoz, Passy ;
PLOTTIER François, avocat à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
Madame POCHAT Marie, veuve CARPANO, à Cluses ;
M. PRIEUR Paul, inspecteur principal des Eaux et Forêts, Bonneville ;
Madame RAVINET Emma, professeur honoraire à l'Ecole primaire supérieure de filles, à Bonneville ;
MM. RAVINET Jean, professeur à l'Ecole hôtelière, Thonon-les-Bains ;
PONS Charles, industriel, à Cluses ;
le chanoine ROCHON E., supérieur du collège de La Roche ;
ROCHON DU VERDIER Guy, licencié en droit, 14, rue Vaubecour, Lyon ;
RUIN François, agent général d'assurances, conseiller général de la Haute-Savoie, à Bonneville ;
le docteur SERVETTAZ Paul, médecin, Thonon-le-Bains ;
SURCHAMP Jean, inspecteur des Eaux et Forêts, à Bonneville ;
THALVARD René, directeur de l'Ecole Normale de Bonneville ;
Mademoiselle THOMÉ Rose, institutrice honoraire, à Bonneville ;
MM. le docteur TOBÉ François, médecin au sanatorium de Sancellemoz, Passy ;
TROUILLET Joseph, sous-directeur honoraire de l'assistance publique de Paris, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains ;
TYRODE Isidore, agent général d'assurances, à Cluses ;
VIGAND Louis, Inspecteur d'Académie, à Annecy ;
VILLÉGER Gaston, Sous-Préfet de Bonneville.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BÉTAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève ;
BLONDEL, archéologue de la ville de Genève ;
BUFFET Léon (le révérend Père), Villa Cognacq, Monnetier-Mornex ;
CAPT DE LA FALCONNIÈRE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève ;
CHAMOUILLET Auguste, greffier de la Justice de Paix de Port-Lyautey, (Maroc) ;
CHARDON Angel (abbé), curé de Champigny-sur-Marne (Seine) ;
FAUCIGNY-LUCINGES (prince Jean-Louis de), 24 bis, rue de Berri, Paris ;
DELARUE, conservateur de la bibliothèque de Genève ;

MM. DURET Jean-François, président du Comité Français de secours de guerre, de Buenos-Ayres;
PITTARD, professeur à l'Université de Genève;
SERVETTAZ, Principal honoraire du Collège de Thonon-les-Bains;

SOCIETES CORRESPONDANTES

CHAMBERY. — *Académie de Savoie; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.*
ANNECY. — *Académie Florimontane; Académie Salésienne.*
THONON-LES-BAINS. — *Académie Chablaisienne.*
ANNEMASSE. — *Société des Amis des Lettres et des Arts.*
MOUTIERS. — *Académie de la Val d'Isère.*
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
GRENOBLE. — *Académie Delphinale.*
ROME. — *Revue « Fert ».*
GENEVE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*

Assemblée Générale du 16 Décembre 1939

L'assemblée générale prévue par l'article 15 des statuts et fixée à ce jour 16 décembre 1939 s'est tenue dans le salon de l'Hôtel de Ville de Bonneville, et a été ouverte à 15 heures.

M. Ch.-Henri Perret la préside assisté MM. Casimir Pernat et Lucien Guy, vice-présidents.

L'assistance est peu nombreuse comme il fallait s'y attendre en raison des événements et aussi de la température assez rigoureuse.

Aucune condition de quorum n'étant imposée par les statuts pour cette assemblée le Président la déclare ouverte et prend la parole en ces termes:

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à la convocation que votre comité vous a adressée par la voie de la presse en faisant parvenir à tous les membres de l'Académie un numéro de *L'Allobroge* annonçant notre Assemblée Générale de ce soir.

Une raison d'économie nous a imposé ce mode de convocation qui est du reste normal.

L'Académie du Faucigny a eu d'heureux débuts; son assemblée constitutive du 5 novembre 1938 a réuni un nombre important de personnalités qui après avoir adhéré à notre société en ont voté les statuts et élu les membres de son Conseil d'Administration.

Cet empressement, je dirai même cet enthousiasme, créait un devoir impérieux au Conseil élu, celui d'organiser immédiatement le fonctionnement de la Société; il l'a fait dès le 26 novembre en élaborant au cours de sa première réunion un règlement intérieur dont vous pourrez lire le texte dans le premier fascicule de notre revue qui sera remis à la fin de cette réunion à ceux d'entre vous qui ne l'ont pas reçu encore.

Ce règlement intérieur dont la rédaction est laissée par l'article 18 de nos statuts à l'initiative et à l'appréciation du Conseil d'administration, a été conçu de telle façon que la vie de notre association laisse place le moins possible à l'improvisation; c'est une sorte d'emploi du temps en même temps qu'une réglementation des fonctions de chacun des membres du Conseil d'administration en conformité des statuts.

Mais dans une association il ne suffit pas d'avoir des statuts et un règlement intérieur; il s'agit de les observer. Notre souci constant dans nos réunions du Conseil a été de les respecter scrupuleusement et de n'y tolérer aucune infraction.

C'est ainsi qu'ayant eu à statuer sur d'assez nombreuses demandes d'admissions de membres nouveaux, nous avons veillé à ce que toutes nous fussent présentées avec le parrainage prévu aux statuts. Toutes ont été examinées avec impartialité et, je dois ajouter, admises à l'unanimité des membres du Conseil.

En ce qui concerne l'organisation de nos séances d'études nous avons été amenés à penser qu'une certaine publicité pouvait sans inconvénients leur être donnée en y admettant à titre d'auditeurs les élèves-maîtres de l'Ecole Normale d'Instituteurs. La demande nous en avait été faite par le Directeur et les Professeurs de cette Ecole, tous membres de notre société. Ils ont vu là pour leurs élèves une excellente occasion de s'instruire de l'histoire de notre Savoie que plus tard ils seront chargés d'enseigner. Nous avons vu, quant à nous, dans cette mesure, l'avantage certain pour l'avenir de compter parmi les instituteurs qui seront nommés dans le Faucigny de futurs confrères qui pourront être pour nous, comme beaucoup de membres de l'En-

seignement le sont déjà, des collaborateurs et même des animateurs dans nos études et nos recherches.

Nous avons étendu le bénéfice de cette mesure aux grandes élèves de l'Ecole supérieure de filles et aux élèves des classes supérieures du Collège lorsque nous avons eu des conférences particulièrement intéressantes sur l'histoire de la Savoie et du Faucigny.

Pour revenir aux buts plus immédiats de notre association, nous avons proposé à nos confrères présents à la séance du 4 février dernier, d'émettre d'accord avec le Syndicat d'Initiative de Bonneville, un vœu en faveur du classement comme site pittoresque des ruines du Château de Faucigny et comme monuments historiques de la Colonne Charles-Félix et du Château de Bonneville, antérieurement affecté au service pénitentiaire.

Ces vœux ont été transmis à l'autorité préfectorale, et appuyés au Ministère par M. le sénateur Braise, membre de notre Conseil d'Administration, qui nous a promis de les faire aboutir. Espérons que cette question recevra une heureuse solution lorsque nous aurons des temps meilleurs.

L'Académie a pu commencer à se constituer un fonds d'archives et de bibliothèque grâce aux dons qui lui ont été faits par certains de ses membres, auxquels je renouvelle ici nos remerciements. Notre bibliothécaire archiviste attend avec impatience le moment heureux pour lui, où il pourra enfin classer archives et publications sur les rayons d'une belle bibliothèque dans le décor d'un local approprié. Nous espérons lui donner bientôt satisfaction.

Au cours de cette première année d'exercice nous avons tenu régulièrement aux dates prévues nos séances d'études; toutes ont été suivies avec intérêt par les confrères qui ont bien voulu y assister et par les auditeurs que nous y avons admis.

Je tiens à remercier sincèrement ici les conférenciers qui ont animé ces séances et notamment MM. Pernat, Lucien Guy, Paul Payot, Avezou, archiviste départemental, Muselak, professeur au lycée d'Annecy, M. le Chanoine Chavanne, M. Reboul, M. Jules Laurent.

Vous trouverez dans notre revue soit le texte in-extenso, soit le résumé de toutes ces conférences.

Dès le début du fonctionnement de notre association nous nous sommes mis en relations avec les sociétés savantes des deux Savoies, du Dauphiné, de la Suisse et avec la revue Fert de Rome après leur avoir annoncé la création de notre Académie. Toutes ces sociétés nous ont adressé très aimablement leurs félicitations et leurs vœux de prospérité en nous assurant du plaisir qu'elles auront à échanger avec nous leurs publications.

Nous avons ainsi reçu déjà un certain nombre de revues qui témoignent du labeur incessant de ces sociétés savantes et seront pour nous un très utile stimulant.

Nous avions organisé pour le 2 septembre dernier une excursion d'études dans la région; nous devions visiter successivement la station préhistorique de Balme à Magland, les inscriptions romaines et le temple de Outards à Passy, la galerie de Servoz, la pierre de Vespasien, aux Plagnes, commune de Passy, et nous devions terminer notre randonnée par une visite de nos stations alpestres de Saint-Gervais et de Megève.

Malheureusement ce 2 septembre, qui devait être pour nous un jour de liesse a été pour tous un jour néfaste par le déchaînement du plus formidable des conflits internationaux que l'histoire ait eu à enregistrer.

Il ne nous reste qu'à nous incliner sans défaillance devant cette fatalité comme tous nos concitoyens.

Je suis sûr d'être l'interprète de vos pensées en adressant à tous nos vaillants défenseurs le salut affectueux et reconnaisant de l'Académie du Faucigny.

Nous avons jugé qu'il était de notre devoir, en ces dramatiques circonstances, de reprendre notre place dans l'activité de l'arrière et de coopérer ainsi dans la mesure de nos moyens à l'admirable sursaut de vitalité et d'énergie de notre pays.

Dans ce but nous reprendrons nos séances d'études à dater du 6 janvier prochain, en vous conviant, mes chers confrères, à les suivre assidument.

Après ce compte rendu de la gestion du Conseil d'administration et de la situation morale de l'Association, le Président excusant le trésorier empêché au dernier moment d'assister à la réunion présente la situation financière ensuite du premier exercice telle qu'elle a été arrêtée et fixée par le comité dans sa réunion du 18 novembre 1939 se soldant par un actif de 1747 fr. 40 sur lequel il reste à payer à M. Plancher, imprimeur, les frais d'impression de la revue, le coût du Sceau de l'Académie et des papiers à lettres et enveloppes qu'il a fournies. Le Président déclare que M. Plancher fils étant mobilisé, il n'a pu faire tenir au trésorier avant l'assemblée la note de ce qui lui reste dû.

La situation financière ainsi établie est approuvée à l'unanimité.

Le Président expose qu'en conformité des articles 11 et 15 des statuts il y a lieu de procéder au renouvellement des Membresdu Conseil d'administration qui à l'assemblée constitutive n'avaient été élus que pour un an et doivent être élus à l'assemblée de ce jour pour une période de trois ans.

Il demande à l'assemblée si elle désire voter par scrutin uninominal.

A l'unanimité moins les membres présents du conseil sortant qui s'abstiennent, les sociétaires décident de maintenir en fonctions pour trois ans le Conseil d'administration dans sa composition actuelle. Le Président remercie l'assistance de cette marque de confiance.

Il expose ensuite, qu'en conformité de l'article 7 des statuts, le comité dans sa séance du 18 novembre a établi la liste des membres effectifs qu'il doit proposer au vote d'une assemblée générale extraordinaire convoquée et réunie dans les conditions dudit article.

Il rappelle qu'aux termes de cette disposition des statuts, cette assemblée extraordinaire doit réunir au moins la moitié des membres effectifs et associés qui peuvent voter par correspondance s'ils ne peuvent assister à l'assemblée, leur vote quel qu'il soit devant être compté pour le quorum comme s'ils étaient présents; mais pour permettre ce vote par correspondance les noms des membres associés proposés comme membres effectifs doivent être transmis huit jours au moins avant la date de l'assemblée à tous les membres effectifs et associés; de plus si le quorum ci-dessus n'est pas atteint à l'assemblée où sont faites les propositions du Conseil, une nouvelle assemblée doit être convoquée à quinze jours au moins d'intervalle et l'élection a lieu alors à la majorité des membres présents quel qu'en soit le nombre.

Le Président déclare qu'il a fait observer au comité dans la séance où fut dressée par lui la liste des membres effectifs à proposer à cette assemblée extraordinaire combien étaient compliquées les conditions dans lesquelles une telle assemblée pouvait valablement statuer surtout dans les circonstances actuelles; le comité a alors décidé à l'unanimité de proposer à la présente assemblée générale de statuer elle-même sur l'admission des membres effectifs.

L'assemblée après en avoir délibéré décide à l'unanimité de statuer elle-même sur l'admission comme membres effectifs des membres associés présentés par le comité et adopte la liste préparée et proposée par lui (1).

L'ordre du jour étant épuisé la sance est levée.

Ainsi fait et délibéré à Bonneville, au salon de l'Hôtel de Ville, le 16 décembre 1939.

Le Secrétaire : signé : Jules REBOUL. Le Président : signé : Ch-Henri PERRET.

---

(1) Cette liste est celle qui figure en tête du présent fascicule.

Assemblée Générale du 25 Janvier 1941

L'assemblée générale annuelle qui aux termes de l'article 15 des statuts devait se tenir dans la deuxième quinzaine de décembre 1940 a été retardée en raison des événements et reportée à ce jour pour permettre l'établissement du bilan complet de l'année écoulée.

M. Henri Perret la préside assisté de MM. Lucien Guy, vice-président et Auguste Damex, trésorier.

Le Président ouvre la séance en présence de nombreux sociétaires et prend la parole en ces termes:

Mes chers Confrères,

Au cours de l'année qui vient se s'écouler, l'activité de notre Académie a subi une interruption due aux événements tragiques que vous connaissez trop et qu'il m'est pénible de vous rappeler.

Malgré un héroïsme auquel l'adversaire a dû rendre hommage, nos vaillants défenseurs ont vu le sort des armes se décider contre la France; ils ont dû se replier sous la pression d'une armée bien supérieure en nombre et formidablement outillée; ils l'ont fait en défendant pied à pied le sol national, mais n'ont pu empêcher l'invasion qui s'est étendue à une notable partie du territoire.

Dans notre Savoie l'envahisseur a rencontré une vive résistance et n'a pu occuper qu'une faible étendue de notre vieille province sans pouvoir atteindre notamment sa capitale. Chambéry comme Annecy n'a pas vu défiler dans ses rues les troupes ennemies.

Notre Faucigny a été aussi préservé de l'invasion et nous le devons à tous les braves, la plupart savoyards, qui à Seyssel et au Fort de l'Ecluse se sont dressés dans un sursaut de vaillance pour arrêter l'avance de l'ennemi.

L'armistice est venu mettre fin à cette lutte inégale où une fois de plus le sang savoyard a coulé au service de la France, notre grande patrie.

Comment pouvions-nous pendant cette douloureuse période et les mois qui ont suivi, nous réunir pour continuer nos pacifiques travaux alors que tant de deuils et tant d'angoisses nous entouraient.

Nos séances d'études ont été interrompues de juin à octobre et vous avez tous compris qu'il n'en pouvait être autrement .

Aujourd'hui où dans l'honneur qui est resté sauf, la France s'est ressaisie sous l'autorité à la fois énergique et paternelle de son grand chef le Maréchal Pétain, nous serions coupables de ne pas nous associer dans la modeste sphère de notre action à la grande œuvre de redressement qu'il a entreprise.

Dès le mois de novembre dernier nos séances d'études ont repris leur cours normal. Notre assemblée générale d'aujourd'hui a subi quelque retard du fait qu'il était nécessaire de mettre bien au point l'exercice entier de l'année 1940.

Notre trésorier, M. Auguste Damex, vous dira dans un moment comment s'établit notre bilan financier de 1940. Je tiens dès maintenant à le remercier pour l'activité et le dévouement dont il a fait preuve dans les opérations parfois décevantes des perceptions de cotisations. Nous pouvions nous attendre à des déceptions dans la dure période que nous traversons; nous devons reconnaître que nos adhérents dans leur grosse majorité ont accompli avec élégance le geste de la main au porte-monnaie.

Si nos séances ont été moins nombreuses, elles ont, du moins, été très substantielles. Les sujets traités dont quelques-uns fixeront pour ceux qui viendront après nous des points de l'évolution et de l'histoire contemporaine

du Faucigny, ont tous été très fouillés et remarquablement exposés par nos conférenciers.

Je remercie ici sincèrement notre distingué confrère M. Roger Michel qui nous a montré combien un magistrat sous des dehors professionnellement réservés pouvait révéler d'enthousiasmes junéviles et de délicate sensibilité; que ce soit en décrivant les beautés de notre pays ou en commémorant des événements douloureux de son histoire, il s'est révélé le digne et sympathique compatriote de Mistral.

M. Casimir Pernat a su comme toujours captiver notre attention surtout lorsqu'il nous a parlé des splendeurs et des richesses minières d'Arâches, le berceau de sa famille. Nous avons pu constater avec joie que les mécomptes passagers qu'il a eus avec sa santé n'ont pas entamé sa verdeur que nous admirons tous.

Que dire de notre ami Lucien Guy qui de sa voix douce et prenante sait si bien faire revivre les choses du passé auxquelles il consacre des études puisées aux meilleures sources avec un souci de vérité qui l'honore.

Nous avons aussi en M. Alcide Boucher qui m'a prié d'excuser son absence à cette réunion, un naturaliste distingué, qui nous a dévoilé les secrètes beautés de la flore alpestre avec l'art d'un conférencier de grande classe.

Notre Académie a pris part au cours de l'année écoulée à diverses manifestations commémoratives où elle a été dignement représentée.

M. Roger Michel a pris la parole en son nom à Chamonix au commencement de mai, lors de la commémoration du centenaire d'Edward Whymper, l'intrépide alpiniste anglais enterré dans le cimetière de cette commune et qui a tant contribué à faire connaître Chamonix et la chaîne du Mont-Blanc.

M. François Orsat, avoué à la Cour de Chambéry, membre de notre Compagnie, l'a représentée à la séance solennelle de l'Académie de Savoie, tenue à Chambéry, le 24 octobre dernier, pour commémorer le centenaire de Joseph Michaud, de l'Académie Française, né à Albens.

Nous avons eu la très grande satisfaction au cours de l'année de pouvoir inscrire au nombre de nos membres d'honneur notre éminent compatriote Henry Bordeaux, de l'Académie Française, qui a bien voulu donner à notre Compagnie le témoignage de l'intérêt qu'il lui porte.

Nous avons eu à enregistrer un assez grand nombre de demandes d'admissions qui toutes ont reçu satisfaction après examen. L'effectif de notre Compagnie s'en trouve sensiblement augmenté.

Malheureusement nous avons eu par contre à déplorer le décès de trois de nos confrères qui nous étaient particulièrelement chers.

L'un de nos membres d'honneur, M. Jules Payot, recteur honoraire de l'Université, originaire de Chamonix, est décédé à Aix-en-Provence, où il s'était fixé depuis sa retraite. Il avait honoré le Faucigny non pas seulement par sa belle carrière universitaire mais encore par son enseignement de la philosophie où il avait apporté des idées neuves basées surtout sur son expérience personnelle; sa doctrine n'a pas été à l'abri des critiques, voire même de discussions passionnées; elle en a triomphé en s'affirmant plus vigoureuse et plus sûre.

Notre excellent confrère, Maître Albert Guy, bâtonnier honoraire et doyen de l'Ordre des avocats de la Haute-Savoie et aussi sans doute doyen de notre Académie nous a quitté après une belle carrière tout entière consacrée à ses devoirs professionnels avec une scrupuleuse conscience et une ponctualité exemplaire. Il était très assidu à nos séances où il avait le plaisir d'entendre si souvent son fils, notre dévoué confrère Lucien Guy, auquel nous renouvelons ici nos sincères condoléances. Notre revue publiera les allocutions qui furent prononcées au Palais de justice pour rendre hommage à la mémoire du défunt.

Nous avons perdu aussi M. l'abbé Angel Chardon, curé de Champigny-sur-Marne, né sur notre beau coteau de Saint-Etienne, près de Bonneville; M. l'abbé Chardon qui était un érudit d'une trop grande modestie m'avait

promis une conférence sur une période de notre histoire locale qu'il avait particulièrement étudiée. Nos regrets de le voir disparaître prématurément en sont d'autant accrus.

L'Académie a reçu au cours de l'année un grand nombre d'ouvrages offerts par leurs auteurs auxquels nous renouvelons ici nos remerciements. La liste complète en sera publiée.

Conformément aux décisions prises dans notre assemblée générale du 18 novembre 1939, nous avons établi la première liste des membres effectifs choisis parmi les membres associés dans les conditions déterminées par les articles 5 et 7 de nos statuts.

Je vous rappelle qu'aux termes de ces dispositions, pour être élus membres effectifs, les membres associés doivent réunir les deux conditions suivantes :

1°) avoir collaboré d'une façon effective aux travaux de l'Académie, par des études, mémoires, présentations et analyses de documents aux séances d'études ou avoir rendu des services utiles à son fonctionnement;

2°) avoir un domicile ou une résidence dans l'arrondissement de Bonneville.

Notre confrère, M. Casimir Pernat, a fait observer au cours de cette assemblée de 1939, qu'en ce qui concernait la seconde condition il était souhaitable de fixer le domicile ou la résidence exigés non pas dans l'arrondissement de Bonneville mais dans le Faucigny en assignant à l'étendue de cette ancienne province celle qu'elle avait autrefois et qui comprenait toute la région arrosée par l'Arve et ses affluents.

Vous aurez à vous prononcer tout à l'heure sur cette modification.

En attendant, la liste des membres effectifs dressée d'après les statuts actuels comprend 26 sociétaires élus à l'assemblée du 18 novembre 1939.

Cette liste sera publiée dans notre revue qui est actuellement en voie d'impression et paraîtra bientôt.

Dans un instant nous étudierons les modifications qu'il serait utile d'apporter à nos statuts pour assurer à notre Compagnie un fonctionnement plus pratique et plus souple.

Lorsque nous les avons votés dans la fièvre de l'enthousiasme de notre assemblée constitutive nous n'avions pas pris garde que certains articles dûs à des improvisations suggérées en cours de séance étaient d'une application difficile; c'est à l'expérience que nous en avons compris les inconvénients sur lesquels je reviendrai dans un instant.

Je vous dirai pourquoi aussi je demande à votre assemblée qui n'est pas absolument compétente pour en connaître, de voter sur une modification de nos statuts.

Mes chers Confrères,

Permettez-moi en terminant de vous rappeler ce que je disais au cours de notre séance inaugurale: « Je sais que vous avez à cœur de voir prospérer « notre œuvre; la meilleure et la plus sûre méthode pour y parvenir est de « travailler consciencieusement, d'être assidus à nos réunions et de ne pas « ériger en feux de paille nos enthousiasmes du début ».

Je ne voudrais pas que vous puissiez croire que je vous rappelle ces exhortations dans la malicieuse pensée de vous adresser un reproche camouflé (permettez-moi cet adjectif des temps présents).

Ce reproche serait injuste, en tout cas exagéré.

Nos séances sont régulièrement suivies par un certain nombre d'auditeurs que je qualifierai de fidèles.

Est-ce trop demander que souhaiter autour de ce noyau de fidèles des auditeurs qui ont trop tendance à oublier qu'ils font partie de notre Académie.

Je vous le laisse à penser comme le disait notre bon La Fontaine.

Le Président donne la parole à M. Auguste Damex, trésorier, pour le compte rendu financier. M. Damex déclare que le bilan de l'année 1940 s'établit comme suit :

RECETTES :

Solde créditeur au 31 décembre 1939 :		
Caisse	635,40	
Chèque Postal	1112.—	1.747,40
Cotisations :		
Exercice 1939	175.—	
Exercice 1940	2230.—	2.405.—
		4.152,40

DEPENSES :

Impression du Tome I	1.335,40	
Correspondances, frais de recouvrements, envois de volumes	230,20	
Frais de chauffage et des réunions	180.—	
Souscription Revue de Savoie	45.—	1.790,60
Solde créditeur au 31 décembre 1940 :		
Caisse	208,50	
Chèque Postal	2153,30	
		2.361,80

Ce compte rendu financier est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Président remercie M. Damex de son exposé, en faisant observer qu'il y a lieu de se féliciter de cette situation financière dans la période difficile que l'on traverse actuellement ; cette situation permettra très largement de couvrir les frais d'impression de la revue annuelle.

Il remercie également MM. Plancher père et fils, imprimeurs à Bonneville, membres effectifs de l'Académie, des conditions tout à fait avantageuses qu'ils ont bien voulu lui consentir pour l'impression de la revue.

Le Président expose ensuite à l'assemblée que l'ordre du jour comporte des modifications à apporter aux statuts.

Il fait observer qu'aux termes de l'article 19 des statuts, actuellement en vigueur, les modifications des statuts ne peuvent avoir lieu qu'en observant des formalités et des conditions de quorum soit pour l'assemblée générale, soit pour le vote, qu'il est à peu près impossible de réaliser dans les circonstances actuelles.

Il propose en conséquence, à l'assemblée générale de ce jour, qui peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les questions mises à l'ordre du jour, de statuer sur les modifications des statuts qu'il va proposer ; il demande tout d'abord si les membres présents sont d'avis de supprimer purement et simplement l'article 19 concernant les modifications des statuts en raison des complications auxquelles donne lieu son application, ou s'ils estiment qu'il y a lieu seulement d'en suspendre l'exécution jusqu'à la fin des hostilités.

A l'unanimité l'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 19 et d'ajouter à l'avant-dernier paragraphe de l'article 15 les mots suivants : «...et à tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications qu'elle juge nécessaires ».

L'assemblée décide ensuite de modifier comme suit le dernier alinéa de cet article 15 : « Le rapport annuel et les comptes sont publiés chaque année dans la revue de l'Académie ».

L'article 7 est modifié comme suit :

« Les membres effectifs sont proposés par le Conseil d'administration « à l'assemblée générale ordinaire prévue à l'article 15 et élus à la majorité « de cette assemblée.

« Ils sont choisis parmi les membres associés ayant leur domicile ou une « résidence dans le Faucigny, étant entendu que le Faucigny comprend toute « la région arrosée par l'Arve et se affluents.

« Ils devront réunir les conditions fixées par l'article 5 § 2 et par le « présent article § 2 ; à titre exceptionnel pourront être élus membres effectifs « des membres associés ne réunissant pas les conditions de domicile ou de « résidence dans le Faucigny fixées par le précédent alinéa, lorsque cette « élection paraîtra justifiée par une collaboration particulièrement active aux « travaux de l'Académie.

« Sur demande des membres de l'Assemblée ou de l'un d'eux seulement, « le vote aura lieu au bulletin secret.

« Le nombre des membres effectifs est limité à cinquante. Lorsque ce « nombre est atteint, il n'est procédé à des élections que pour combler les « vacances qui se sont produites par suite de décès, de démissions ou « d'exclusions. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré à Bonneville, au Salon de l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 1941.

Le Secrétaire: Jules REBOUL.

Le Président: Ch.-Henri PERRET.

BULLETIN NÉCROLOGIQUE

Le 15 juillet 1939, est décédé à Bonneville M. Edouard Galerneau, pharmacien en cette ville, membre de l'Académie dès sa fondation; une longue et douloureuse maladie avait depuis quelques mois laissé bien peu d'espoir de guérison à sa famille.

Ses obsèques ont eu lieu à Bonneville, le 18 juillet 1939 et la nombreuse assistance qui s'y pressait témoigna de la grande estime qui l'entourait.

Sur sa tombe, M. Pierre Trappier, président du Syndicat des Pharmaciens de la Haute-Savoie, retraça en termes émouvants la vie, toute de droiture et d'honnêteté, du défunt.

Né en 1877, à Grenoble, il fit son stage officinal en Algérie, fut admis à l'internat des hôpitaux d'Alger, continua ses études à Paris et les termina à Grenoble.

Pharmacien à la Mure (Isère), il était venu s'installer à Bonneville, en 1916.

« Honnête homme, ne voulant pas connaître et ne connaissant pas le mal, « tel est le jugement porté sur lui par tous ceux qui l'ont connu. Bon « praticien, bon pharmacien, tel est le témoignage rendu par ses confrères. « A lui peut s'appliquer cette parole si forte de Pascal et que dernièrement « un de nos maîtres proposait de placer en exergue du tableau de nos devoirs : « Il a mis l'esprit au-dessus de son métier. »

(*Extrait du discours de M. Trappier.*)

*
* *

M. Jules Payot, recteur honoraire de l'Académie d'Aix, est décédé en cette ville le 28 janvier 1940.

A la séance du 2 mars 1940, M. Henri Perret, président, prononça l'allocution suivante ensuite de ce décès qui éprouvait d'autant plus l'Académie qu'elle n'avait pas eu la satisfaction de recevoir comme elle l'espérait la visite de M. Payot.

Mesdames, Messieurs,
Mes chers Confrères,

A sa séance solennelle du 10 août dernier, notre Académie devait recevoir ses deux membres d'honneur MM. Robert Perret, membre du Comité National de Géographie et M. Jules Payot, recteur honoraire de l'Académie d'Aix.

Seul M. Robert Perret assista à cette séance; M. Jules Payot, alors en séjour à Chamonix, nous fit savoir que son grand âge et la maladie de Mme Payot l'empêchaient d'être des nôtres. Il nous manifesta très affectueusement ses regrets, nous laissant espérer qu'il pourrait sans doute avant la fin de ses vacances venir à Bonneville.

La guerre survint et avec elle s'envola cet espoir. M. Payot dut quitter Chamonix pour rejoindre Aix-en-Provence où depuis sa retraite il avait fixé sa résidence.

Il y habitait une villa portant le nom de « La Roseraie », située « Avenue de la Violette ». Quels noms évocateurs! Il me semblait toujours en écrivant son adresse voir ce beau vieillard de 82 ans au milieu des fleurs dans la vieille cité provençale. Quels contrastes devaient s'imposer à son esprit lorsque dans ce

décor il songeait à son cher Chamonix, à son Mont-Blanc, à ses glaciers et à ses neiges.

C'était là qu'il était né en 1857 et si la Provence l'avait retenu dans sa luxuriante nature, la nostalgie, commune à tous les savoyards, le ramenait chaque année à la belle saison dans sa ville natale. Nous avions donc encore l'espoir de le voir cette année au milieu de nous. Le destin en a décidé autrement et c'est en pleine santé qu'une mort brutale nous l'a ravi.

Quel regret pour nous de n'avoir pu lui témoigner au cours de l'une de nos séances, l'affection que nous avions pour lui, notre reconnaissance d'avoir accepté d'être membre d'honneur de notre association et notre admiration pour sa belle carrière universitaire et pour ses œuvres.

De Chamonix à Aix c'est toute une vie d'éducateur, d'érudit et de penseur qui s'est déroulée à travers les étapes d'une brillante carrière.

C'est à Bonneville, sur les bancs de notre vieux collège que M. Jules Payot reçut sa première formation intellectuelle; il ne l'oubliait jamais; dans une lettre qu'il m'adressait en décembre 1938 il me disait: « Le « souvenir que je conserve de mon « vieux et cher collège de Bonneville « revient intensément dans ma mé- « moire. C'est là que j'ai eu la révé- « lation des splendeurs de la civili- « sation grecque et de la civilisa- « tion romaine.»

Dans la lettre qu'il m'adressait le 6 août dernier pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance du 10 où nous devions le recevoir il me disait : « J'aurais été bien désireux « d'assister à votre réunion et de re- « voir avant de mourir mon vieux « collège de Bonneville où j'ai eu la « chance d'avoir quelques professeurs « qui ont eu une réelle influence sur « l'orientation de ma vie ».

Quel émouvant hommage est ainsi rendu à notre cher collège où tant d'entre nous sont venus cueillir les rudiments de leur culture classique.

En le quittant, M. Jules Payot est attiré par l'enseignement et l'université le garde pour en faire un recteur; après avoir été professeur à Bastia, inspecteur d'Académie à Privas puis à Châlons-sur-Marne, il est nommé recteur à Chambéry puis à Aix où il termine sa carrière.

A chacun des postes qu'il occupa il marqua sa forte personnalité non pas seulement par sa valeur et son érudition, mais aussi par la conception rigoureuse qu'il avait de ses devoirs professionnels, n'admettant pour lui-même aucune faiblesse et réservant à ceux qu'il avait mission de diriger une paternelle bienveillance.

Il savait faire les observations sans blesser, il savait avant tout et surtout encourager; connaissant par lui-même les trésors de patience et de dévouement qu'il faut avoir pour enseigner, il aimait les découvrir et les mettre en valeur; d'une rigoureuse impartialité dans l'exercice de ses fonctions, il était aimé de ses subordonnés qui savaient tous pouvoir compter sur son esprit de justice qui leur était une sûre garantie, en même temps qu'un soutien moral, alors surtout qu'ils connaissaient sa grande bonté.

Tel était M. Jules Payot dans ses fonctions de chef; mais son activité ne se borna point à l'accomplissement scrupuleux de ses devoirs professionnels.

Il s'était orienté vers la philosophie et son enseignement dès le début avait révélé un penseur qui ne se contentait pas de doctrines et de théories mais faisait une large part à son expérience personnelle des choses de la vie.

Dans un article nécrologique que lui ont consacré plusieurs journaux on lit à cet égard qu'il affirma ainsi une puissance profonde, une vocation de philosophe digne d'un Bergson ou d'un Bouglé, puis de pédagogue observateur, intelligent et réformateur.

Cette affirmation se passe de commentaires et dépeint le philosophe et l'éducateur mieux que je ne saurais le faire.

M. Jules Payot apporta dans ses œuvres les disciplines dont il avait su s'imprégner.

Ses œuvres maîtresses furent « la Croyance » puis « l'Education de la volonté ». Elles firent époque toutes deux, la dernière surtout qui fut traduite à peu près dans toutes les langues et révéla des idées neuves que l'on qualifia même d'audacieuses.

L'auteur était jeune alors et il s'adressait aux jeunes; son ouvrage fut un peu la pâture de nos adolescences inquiètes; nous y recherchions la voie de la vie harmonieuse et complète et nous n'étions pas déçus. Le style en était par ailleurs si clair, si précis, si dépouillé de toute subtilité inutile, que sa lecture était captivante.

Hélas les années ont passé depuis cette lecture mais quand l'on songe à ce que l'auteur de cet ouvrage avait su éveiller d'attention et de compréhension chez ses lecteurs, on est obligé de rendre hommage à la façon dont il atteignit son but qui était certainement d'apprendre aux jeunes à penser et à réfléchir.

Je ne connais malheureusement pas ses autres ouvrages, notamment « Les Alpes éducatrices » et « la Splendeur des Cimes » mais leurs titres me laissent supposer que ce furent des hommages rendus à son pays natal avec toute la sincérité de son ardent amour pour lui.

Telles furent la vie et les œuvres de Jules Payot; je les ai esquissées à grands traits. Pour rappeler la mémoire d'un homme comme lui il n'est pas nécessaire de s'appesantir sur ce qu'il fut et ce qu'il produisit; il suffit de se rapprocher de lui pour comprendre son cœur et sa pensée.

C'est une belle et noble figure de savoyard qui vient de disparaître; c'est un grand cœur qui vient de cesser de battre. Adressons à sa mémoire le tribut de notre admiration et notre pieux souvenir, et à sa famille nos bien vives et sincères condoléances.

*
* *

Me Albert Guy, avocat honoraire du Barreau de la Haute-Savoie, ancien bâtonnier de l'Ordre, et membre de l'Académie du Faucigny depuis sa fondation, est décédé à Bonneville, le 26 juin 1940.

A l'audience civile du Tribunal du 3 juillet, Me Henri Perret, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la Haute-Savoie a prononcé l'éloge funèbre de Me Albert Guy, doyen de l'Ordre dans les termes suivants que nous tenons à reproduire ici:

Monsieur le Président,
Monsieur le Procureur de la République,
Messieurs,

Me Albert Guy, avocat honoraire du barreau de la Haute-Savoie, ancien bâtonnier de l'Ordre, s'est éteint doucement, mercredi dernier, au bel âge de 89 ans.

Aucun discours n'a été prononcé à ses funérailles selon sa volonté formelle et les traditions de notre Ordre.

Mais ici, dans ce prétoire, où pendant 60 ans, sans jamais aucune défaillance, la voix de notre Confrère se fit entendre pour la défense de l'honneur et des intérêts de ses clients, il m'est permis de rendre à sa mémoire, au nom du barreau de la Haute-Savoie, l'hommage qui lui est dû.

Inscrit au stage en 1874 puis au tableau en 1879, Me Albert Guy fut toujours à cette barre un modèle de ponctualité dans l'accomplissement de ses obligations professionnelles, il y apportait une ardeur que nous admirions tous et que l'âge n'avait pas affaiblie.

Il exposait ses affaires avec sobriété, dédaignant toute vaine phraséologie et s'attachant avant tout à être précis et complet; sa science du droit, son accent de profonde sincérité, sa discussion toujours courtoise avec ses confrères, forçaient l'attention et la sympathie; c'était à la barre un adversaire agréable, mais un adversaire avec lequel il fallait compter.

Il plaidait encore à 84 ans, et lorsqu'il nous quitta nous redoutions que l'activité du Palais lui manquant, la mort ne vit en lui une proie facile; il n'en fut rien et nous eûmes la consolation de le voir, quelques années

encore dans nos rues, redressant sa haute taille, la démarche un peu moins sûre, mais l'œil toujours vif et le visage empreint de cette souriante bonhomie qui ne le quittait jamais et le rendait si sympathique.

Sa longue et belle carrière est un enseignement de ce que peut la volonté quand elle est servie par une robuste santé et une existence harmonieusement réglée.

Me Albert Guy n'a jamais demandé à la vie que ce qu'elle pouvait lui donner de jouissances honnêtes; en dehors du Palais il ne prenait de plaisir que dans sa famille et avec ses amis qu'il aimait tant accueillir dans sa propriété de Saint-Etienne.

Cette propriété qu'il avait patiemment aménagée avec une sûreté de goût et d'esthétique qui en avait fait un endroit délicieux, était la moitié de sa vie; c'était toujours d'un pas alerte qu'il s'y rendait, laissant loin derrière lui, les soucis du moment; il s'y adonnait à la culture des roses créant même une rose nouvelle qui porte son nom.

C'est dans cette propriété de Saint-Etienne que la mort vint le prendre; c'est là que son regard s'est éteint après s'être posé une dernière fois sur les horizons familiers.

Le Barreau de la Haute-Savoie conservera de son vénéré Doyen le souvenir d'un confrère d'une droiture exemplaire et d'une scrupuleuse conscience professionnelle; sa vie sera pour nous un exemple et pour notre maison judiciaire un précieux symbole.

Au nom du Barreau de la Haute-Savoie et de la Compagnie des Avoués de Bonneville, j'adresse à la mémoire de Me Albert Guy, l'hommage de notre affectueux souvenir et à sa famille, en particulier à ses deux fils, MM. Lucien et Pierre Guy, l'expression sincère de nos condoléances attristées.

M. le Président du Tribunal prenant à son tour la parole a associé en termes émouvants, le Tribunal au deuil du barreau de la Haute-Savoie; son allocution empreinte d'une déférente sympathie pour la personnalité du défunt a produit comme celle du Bâtonnier une vive impression sur l'auditoire.

A cette cérémonie toute intime assistaient M. le Président honoraire Morel-Frédel, M. Jordan, juge honoraire, les avocats et avoués et les représentants des divers services du Palais; M. Lucien Guy, l'un des fils du défunt et M. Amédée Guy, député du Faucigny étaient également présents.

*
* *

M. l'abbé Angel Chardon, curé de Champigny-sur-Marne (Seine), est décédé le 19 novembre 1940, dans sa paroisse où il fut inhumé.

Né le 4 avril 1876, à l'Eparny, riant village du coteau de Saint-Etienne, près de Bonneville, il était l'aîné d'une famille de sept enfants.

Après avoir fait ses études primaires à l'école communale de Bonneville, il partit à Paris où il entra au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, puis au grand séminaire de Saint-Sulpice, où après de solides études, il passa brillamment sa licence ès-lettres.

Ordonné prêtre à Paris, il fut professeur de théologie à Saint-Sulpice, puis nommé vicaire à Saint-François de Sales, du chanoine Edmond Lortil, connu dans le journalisme et les Lettres sous le nom de Pierre l'Ermite. Il y fonda un important patronage de jeunes gens.

Mobilisé comme infirmier pendant la guerre 1914-18, il fut par la suite attaché à un laboratoire de recherches médicales.

En 1918, il reprenait son vicariat de Saint-François de Sales, puis en 1928 fut nommé curé de Champigny-sur-Marne, où sur son initiative et grâce à ses persévérants efforts fut construite l'église de Sainte-Marie-Libératrice du Plan-Champigny.

Au cours de toute sa vie sacerdotale, M. l'abbé Chardon s'était dévoué aux œuvres de jeunesse qu'il orientait vers la vie du grand air et les sports.

Chaque année il revenait au moins d'août à Bonneville où il se livrait à des recherches historiques sur Bonneville et le Faucigny; c'est ainsi qu'il avait réuni de très importants et précieux documents sur le couvent des Barnabites de Bonneville.

Cédant aux sollicitations du Président de l'Académie, il lui avait promis de condenser le résultat de ses recherches dans une substantielle conférence qu'il devait faire au cours de ses prochaines vacances.

La mort est venue le surprendre à un âge qui lui permettait de consacrer encore de nombreuses années à une activité intellectuelle et sociale dont il avait fait l'un des buts de sa vie.

L'Académie a éprouvé la plus grande tristesse en apprenant le décès de cet érudit qui abritait sa modestie sous une souriante bonhomie qui n'était pas le moindre charme de sa personnalité.

Elle renouvelle ici à sa famille ses biens vives condoléances.

*
* *

Le 4 décembre 1940, décédait subitement à Cluses, M. Pierre Trappier, président du Syndicat des Pharmaciens de la Haute-Savoie, conseiller général et maire de Cluses.

M. Trappier représentait le canton de Cluses au sein du Conseil d'administration de l'Académie et avait manifesté à notre Compagnie, dès sa fondation, une grande sympathie.

Il était né le 11 octobre 1882, à Vernoux (Ardèche). Après avoir fait ses études à Grenoble, il était venu en 1906, se fixer à Cluses où il exerça sa profession de pharmacien avec une compétence et un dévouement auxquels ses collègues de la Haute-Savoie rendirent hommage en l'appelant à la présidence de leur syndicat.

Il fut élu conseiller municipal de Cluses en 1929, maire en 1931 et conseiller général de la Haute-Savoie quelques années plus tard.

Ses funérailles ont eu lieu le 7 décembre 1940, à Cluses; l'assistance y fut nombreuse; l'Académie était représentée par la plupart des membres de son comité.

Son dévouement à la chose publique, ses qualités d'administrateur furent loués comme il convenait dans les discours prononcés sur sa tombe.

L'Académie conserve de M. Trappier, le souvenir de l'un de ses membres de la première heure, dont le dévouement et la collaboration lui étaient assurés, car il lui avait manifesté à plusieurs reprises combien il avait compris et apprécié son but et son utilité.

L'Académie renouvelle à sa famille l'assurance de ses bien vives et sincères condoléances.

Séance du 6 Janvier 1940

Présidence de M. PERRET

Les Sanatoriums du Plateau d'Assy

Création et développement

par M. Roger MICHEL

La commune de Passy, l'une des plus étendues de France, est constituée de plusieurs plateaux, aux flancs méridionaux du massif montagneux qui comprend les aiguilles de Warens et la chaîne des Fiz. C'est sur le plateau supérieur, presque au pied de la falaise, que se trouve le hameau d'Assy qui a donné son nom au Plateau. Actuellement, même lorsqu'il est question du « Plateau », c'est du Plateau d'Assy qu'il s'agit, car ainsi que nous aurons l'occasion de l'examiner, c'est bien ce plateau qui a pris le plus rapidement l'extension la plus grande.

Je ne décrirai pas davantage ce qu'il est, vous le connaissez, et je m'en voudrais de vous infliger une méchante description d'un site ravissant. Je n'entreprendrai pas non plus de vous retracer son histoire, mais je ne pense pas être très éloigné de la vérité, en disant que nul conquérant ne rêva, certes, de devenir le maître de ce hameau constitué seulement d'une dizaine de fermes, au milieu de pâturages, à proximité dc forêts. Tel était le Plateau d'Assy, il y a vingt ans, tel il devait être, à peu de choses près, il y a des siècles. Il avait suivi au cours des âges le sort des terres plus fortunées de la vallée. Quant à ses habitants ils vivaient d'élevage ou s'en allaient, comme tant de leurs compatriotes, gagner leur vie à Paris.

*
* *

C'est immédiatement après la fin de la guerre de 1914-1918, que Passy et le plateau d'Assy, en particulier, se prirent à profiter quelque peu de la vogue des stations voisines : Saint-Gervais, Chamonix, déjà connues depuis longtemps et en pleine prospérité. Un hôtel, l'hôtel du Tourisme, s'éleva sur le Plateau en 1920. Quelques habitués y séjournaient.

Pouvait-on espérer que le tourisme allait accroître son importance dans un avenir rapproché et de façon sensible ? Pour être fréquentée, une station de tourisme doit remplir deux conditions : être connue et être facilement accessible. Or, rien n'existait alors comme voie d'accès qu'un méchant chemin charretier dont un tronçon existe encore, considérablement amélioré d'ailleurs, ce chemin qui passe par Maffrey. En outre, il était, certes, très bien porté d'aller pratiquer l'alpinisme à Chamonix, à Saint-Gervais, d'aller faire du ski à Megève, qui naissait alors aux sports d'hiver et resplendissait déjà de l'éclat de sa jeune célébrité ; mais que dire de Passy, que nul ne connaissait ? Et puis, il faut convenir que Passy n'offre pas la gamme de courses en montagne qu'offre Chamonix ; il n'y a guère que de la montagne à vache. Quant aux sports d'hi-

ver, le Plateau est précisément trop bien ensoleillé pour que la neige y soit d'aussi bonne qualité que dans les stations d'hiver voisines, Megève notamment.

Ainsi à tous ces points de vue, le Plateau était en état d'infériorité, il convient, en outre, de remarquer qu'en 1926, lorsque le premier sanatorium a été construit à Assy, ainsi que nous le verrons, rien n'y existait encore. Or, en 1926 nous sommes à quatre années seulement de la période de crise. Peut-on penser que pendant ces quatre années, Assy ait eu le temps de parvenir à une telle prospérité qu'il eût pû traverser ces années de crise comme l'ont fait ou plutôt comme le font les stations déjà anciennement connues? Je crois plutôt qu'Assy serait resté ce qu'il était à la fin de la guerre, un petit hameau, charmant certes, mais sans importance aucune.

*
* *

La tuberculose n'est pas une maladie récente. L'Histoire nous rapporte qu'elle était déjà connue dans l'antiquité, dans l'ancienne Egypte. Sous le nom de phtisie, qui s'emploie d'ailleurs encore aujourd'hui, Hippocrate en avait laissé une description, quelque 460 ans avant Jésus-Christ. Pendant des siècles cette maladie fit des victimes sans qu'on s'en souciât particulièrement. Laënnec, au XIX[e] siècle, définit la lésion tuberculeuse et décrivit les manifestations cliniques de la tuberculose pulmonaire. C'est un savant allemand, Koch, qui devait découvrir en 1882 le bacille auquel il laissa son nom. La tuberculose trouvant un terrain idéal pour se propager chez les individus débilités pour une cause quelconque, s'accrut considérablement au cours de la guerre de 1914-1918. A cette dernière date elle coûtait chaque année à la France, entre 80.000 et 100.000 vies humaines.

*
* *

Le problème social comportait pour être efficace une double action: d'abord, guérir les malades, ensuite, éviter que ces malades transmettent le bacille de Koch à des sujets sains et pour cela apprendre aux malades à se soigner.

Déjà en 1913, M. Léon Bourgeois avait signalé dans l'exposé des motifs de la proposition de loi qui devait devenir la loi du 15 avril 1916, combien était inquiétante la situation de la santé publique dans notre pays. « Nous sommes loin, disait-il, d'être à cet égard au rang où devraient nous placer parmi les nations notre développement intellectuel, notre puissance financière et l'ensemble de nos idées morales et sociales. Les lois qui touchent le plus directement à la conservation de la santé publique, la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite et la loi du 15 février 1902, sur la protection de la santé publique, n'ont produit que des résultats tout à fait insignifiants ». La mortalité en France est supérieure à ce qu'elle est dans la plupart des autres pays d'Europe. « Ces constatations sont pénibles, alors qu'il est scientifiquement établi que les maladies qui, comme la tuberculose, déciment le plus notre pays, sont des maladies évitables... Le devoir impérieux s'impose à nous de combattre les maladies évitables ».

Tel fut le but de la loi du 15 avril 1916 « instituant des dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse ». Aux termes du rapport sommaire de M. Henry Béranger, « ces dispensaires étaient chargés spécialement de faire l'éducation antituberculeuse, de donner des conseils de prophylaxie et d'hygiène, d'assurer et de faciliter aux malades atteints de maladies transmissibles l'admission dans les hospices, sanatoria, maisons de cure ou de convalescence et le cas échéant, de mettre à la portée du public des services de désinfection du linge, du matériel, des locaux et des habitations rendus insalubres par des malades, d'organiser des consultations et des distributions de médicaments ».

Le principe de la loi était de laisser aux initiatives des pouvoirs locaux ou à la bonne volonté des particuliers le soin d'instituer des dispensaires publics ; mais la puissance publique se réservait le droit d'inter-

venir lorsqu'il était bien constaté qu'on se trouvait en présence d'une contagion menaçant certains groupes de population.

*
* *

En application de cette loi, la mission Rockfeller, dès 1916, avait créé des dispensaires antituberculeux, ayant pour mission de dépister les malades et de leur apprendre notamment à se soigner pour éviter de transmettre leur maladie à des sujets sains. Mais il manquait des établissements d'altitude qui permettraient d'obtenir la guérison de malades curables.

A vrai dire, il en existait déjà, à l'étranger, en Suisse notamment, à Davos, à Leysin; ces sanatoriums n'étaient pas accessibles, en raison de leur prix, aux malades français appartenant aux classes moyennes. Ils devaient l'être de moins en moins en raison de la chute de notre monnaie, conséquence de la guerre de 1914-1918.

Aussi bien, la guerre finie, lorsqu'il fut constaté combien le nombre des tuberculeux avait augmenté et quel fléau représentait cette maladie pour la France, la mission Rockfeller, avant de partir aux Etats-Unis, décida d'envoyer à travers la France des médecins qui lui étaient attachés, afin de rechercher les endroits propices à l'établissement de sanatoriums réservés à la classe moyenne.

A la même époque était intervenue la loi du 7 septembre 1919, instituant des sanatoriums spécialement destinés au traitement de la tuberculose et fixant les conditions d'entretien des malades dans ces établissements. Cette loi constituait le second effort fait par le législateur dans le but d'enrayer les ravages causés par cette maladie. La loi du 15 avril 1916 avait institué des organes préventifs; la loi du 7 septembre 1919, créa les organes curatifs.

La loi distingua deux catégories de sanatoriums: les sanatoriums publics, à l'établissement et au fonctionnement desquels concourent l'Etat, les départements et les communes; les sanatoriums privés pour lesquels aucune subvention n'est prévue.

Le second alinéa de l'article 1 de la loi, prévoyait encore une troisième sorte de sanatoriums, intermédiaire entre le sanatorium public et le sanatorium privé: le sanatorium assimilé au sanatorium public et qui devait remplir certaines conditions sur lesquelles nous aurons à revenir.

Un décret du 10 août 1920 réglementait l'établissement, le fonctionnement et la surveillance des sanatoriums tant publics que privés. Son article 7 disposait que « les sanatoriums doivent être situés à la campagne, à distance des routes très fréquentées et des agglomérations humaines, de manière que l'air ne soit vicié ni par des fumées, ni par des poussières, ni par des produits émanés d'une ville ou d'une usine. L'emplacement du sanatorium doit reposer sur un sous-sol perméable, sec, être largement ensoleillé et protégé par des obstacles naturels contre certains vents dominants. Il faut pouvoir se procurer de l'eau à discrétion et une quantité suffisante d'eau potable. Tout sanatorium doit être entouré d'un parc qui lui soit réservé ou avoir à proximité, un bois pour l'organisation de la cure d'entraînement ».

*
* *

Depuis longtemps l'effet tonique bienfaisant du climat d'altitude dans le traitement de la tuberculose pulmonaire avait été signalé, touchant les tuberculeux débutants ou en voie de cicatrisation pulmonaire, les climats de plaine sédatifs et calmants, convenant plus particulièrement aux fébriles, aux congestifs exposés aux hémoptysies.

Mais l'altitude n'était pas le seul point à considérer. Car la qualité du climat d'altitude, si l'on peut s'exprimer ainsi, varie suivant l'exposition du lieu considéré. En outre, la tuberculose pulmonaire est une maladie généralement longue; pour être guérie, elle demande plusieurs saisons, souvent même plusieurs années. Il importe, par conséquent, de choisir pour l'établissement d'un sanatorium un lieu jouissant d'un climat également favorable à toutes les époques de l'année; et il est aisé de

concevoir que cette obligation d'un climat optimum restreint considérablement le choix.

Ce climat d'altitude type devait d'ailleurs être défini par Burnand, au Congrès de Climatologie de Toulouse, en 1933 : « celui des zones géographiques situées entre 900 et 1800 mètres au-dessus du niveau de la mer, orientées au midi, abritées contre les vents septentrionaux ».

*
* *

C'est dans ces conditions, à la recherche d'un lieu favorable à l'établissement d'un sanatorium que deux médecins attachés à la mission Rockfeller, le Docteur Bruno, de nationalité américaine et le Docteur Davy, de nationalité française, avaient parcouru successivement la région des Vosges, du Jura, les Pyrénées, le Sud-Est, sans y découvrir l'emplacement qu'ils désiraient. Ils arrivèrent à Sallanches, un beau jour du mois de juin de l'année mil neuf cent vingt et un. Ils venaient y voir, en vue de sa transformation éventuelle en sanatorium, une maison de repos, dite Maison Sainte-Anne, qu'y possédait Madame Vieillard dont le mari était alors député de Belfort.

Celle-ci, à la suite d'une maladie de son mari avait fait vœu de créer un dispensaire et son mari ayant guéri, elle avait acquis à Sallanches la maison Sainte-Anne. La transformation ne parut pas possible non plus que l'installation d'un bâtiment neuf dans une autre partie de la propriété de Madame Vieillard, par trop impropre à un établissement de ce genre, notamment en raison du manque d'eau à certaines époques de l'année.

Mais au cours de leur séjour à Sallanches, les deux médecins eurent l'occasion d'entretenir de leurs projets deux vieux médecins de Sallanches, les Docteurs Bonnefoy père et Laffin qui les incitèrent à visiter le Plateau d'Assy.

Une telle course, quoiqu'il y paraisse de nos jours, constituait à cette époque une véritable randonnée, disons même, pour employer un terme plus moderne, une performance.

La route qui, de Sallanches conduisait au chef-lieu de Passy était toute semblable à celle qui, actuellement relie Plaine-Joux au Lac Vert. C'était un chemin charretier, étroit, permettant seulement le passage d'un char, peut-être d'une voiture automobile. Les pentes de 20 % n'y étaient pas rares, non plus que les virages qu'il fallait prendre à plusieurs reprises.

Aussi bien, nos médecins, délaissant tout moyen de transport, se rendirent-ils à pied à l'endroit indiqué.

Une désillusion, d'ordre matériel il est vrai, devait les y attendre et les disposer défavorablement à l'égard des lieux qu'ils allaient découvrir.

Affamés, altérés, harassés par cette montée en plein soleil de juin, ils arrivaient au chef-lieu de Passy, pour se voir refuser par la tenancière de l'unique café de l'endroit, un repas qu'ils croyaient avoir, certes, bien gagné : c'est qu'en cette saison l'hôtel était fermé.

Peut-être s'en seraient-ils revenus, ainsi, découragés, si la divinité tutélaire du lieu — celle-là même sans aucun doute qu'adoraient les Passerands, aux Oultards, il y a quelque deux mille ans — n'avait décidé la patronne du café où ils venaient de se rafraîchir, Mlle Vallet, à leur servir tout de même à manger.

Le repas terminé, les deux médecins se mirent à gravir le chemin qui les conduisait à Charousse. Là, faut-il le dire, à la vue du panorama qui s'étendait sous leurs yeux, nul ne pensa plus à la fatigue passée. Devant eux, s'étendait du levant au couchant toute la chaîne du Mont-Blanc, le Prarion, Tête-Noire, le Mont-Joly, les Aravis; tout au bas, Saint-Gervais et la plaine de l'Arve du Fayet jusqu'à Sallanches. En même temps, d'un point de vue plus pratique, ils voyaient là véritablement la Terre promise, l'endroit rêvé pour construire des établissements entourés de parcs, ayant des forêts à proximité.

Leur idée était, en effet, de construire non pas un grand bâtiment mais un véritable village dans lequel seraient reçus exclusivement les malades, analogue à celui édifié, sous

l'impulsion de Trudeau, à Saranac-Lake, dans l'Etat de New-York.

*
* *

D'abord, ils constataient l'absence à peu près absolue de vents. En effet, les plateaux de Passy sont protégés à la fois par des forêts et par de hautes chaînes de montagnes : la chaîne des Fiz, qui abrite des vents du Nord, la chaîne du Mont-Blanc et la chaîne des Aravis, qui abritent des vents du Sud. Ils y trouvaient en outre, le climat stimulant qui est nécessaire aux malades et qui leur est si agréable. L'hiver, à Passy, est assez long et froid; il commence généralement au début de décembre pour finir dans le courant d'avril; la neige demeure pendant quatre mois et demi environ, épaisse de 60 cm à 1 m. 20. Le printemps est inexistant et d'ailleurs, peu agréable. L'été n'est pas particulièrement chaud en raison de la proximité immédiate de nombreux torrents, de forêts et du voisinage des glaciers; les nuits, en tout cas, et même aux plus fortes chaleurs, sont fraîches. L'automne, comme partout en Savoie est splendide et se prolonge jusqu'à la mi-novembre.

La moyenne générale de la température est de 6° à 7°. Le minimum constaté durant ces dernières années a été — 26° en 1928 et le maximum + 30°5, en 1928 également.

Le nombre d'heures d'insolation réelle est à peu près identique à celui de Leysin. La même similitude se retrouve entre les deux stations si l'on considère le nombre de jours de beau temps ou de mauvais temps. A Assy, cependant, il y a comme nous l'avons fait remarquer plus haut une absence absolue de vents et un moins grand nombre de journées de brouillard.

De plus la question de vue panoramique, de promenades en terrains plats et en forêts était à retenir.

Cela seul faisait de Passy, et plus particulièrement du Plateau d'Assy, l'une des plus belles stations de France et de l'étranger. Mais ce n'était pas tout ; le Plateau se trouvait à proximité immédiate de stations touristiques soit connues depuis longtemps, Chamonix, Saint-Gervais, soit en plein essor, Megève, Combloux ; il en était cependant isolé.

Ce dernier caractère permettait d'y créer une organisation de caractère spécial, adéquate à la population qu'il allait être appelé à recevoir ; le traitement de la maladie exige, en effet, une discipline de vie incompatible avec la liberté dont peuvent jouir, en vacances, des personnes bien portantes. Le mélange des unes et des autres ne peut être que préjudiciable aux deux, car le fait de la contagion possible doit être envisagé, sans qu'il y ait lieu d'ailleurs d'y attacher une importance exagérée.

Cette organisation particulière était d'autant plus aisée à créer que rien jusqu'alors n'y existait, ainsi que nous l'avons vu, au point de vue touristique ; le Plateau s'étendait sur une dizaine de kilomètres, à partir de Charousse vers le Levant, entre 1000 et 1500 mètres d'altitude, pratiquement inhabité. Et l'existence d'une grande quantité d'eau potable pouvant être utilisée était particulièrement précieuse.

Quant au fait de se trouver à proximité de stations déjà connues, il était permis de penser qu'il faciliterait la venue des malades qui pourraient bénéficier des commodités de transport déjà organisées en faveur des touristes.

Le Plateau se révélait par conséquent aux deux médecins comme un « pays neuf » apte à être modelé exactement selon leur désir.

*
* *

C'est l'emplacement sur lequel devait être construit le sanatorium de Praz-Coutant que choisirent le Docteur Bruno et le Docteur Davy. Ceux-ci engagèrent immédiatement des pourparlers avec Monsieur Vallet, maire de Passy, qui consulta Messieurs les Docteurs Goy et Gallet, alors sénateurs et conseillers généraux de la Haute-Savoie. Tous se déclarèrent d'accord pour la construction de sanatoriums sur le Plateau. Il en fut de même du conseil municipal de Passy.

Et le 10 juillet 1922 était fondée à

Paris, l'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude, qui fut reconnue d'utilité publique, le 7 décembre 1923.

Cette association avait pour but de réaliser des sanatoriums destinés à recevoir des tuberculeux des classes moyennes peu aisées, curables et restituables à une activité économique suffisante et suffisamment durable. La situation de cette catégorie de malades paraissait tout particulièrement intéressante car sa situation l'éloigne des établissements populaires puisqu'elle n'est pas indigente et des établissements privés trop onéreux pour un budget restreint qui ne peut supporter les lourdes charges qu'entraîne le traitement d'une maladie longue comme la tuberculose pulmonaire.

Les concours privés aidaient l'association et l'Etat devait participer pour moitié aux frais de premier établissement conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 7 septembre 1919.

Le Comité de patronage comprenait Monsieur Léon Bourgeois et Madame la maréchale Foch, Madame la duchesse d'Uzès, douairière ; Mme la baronne Edgard Lejeune; M. le Docteur Emile Roux, directeur de l'Institut Pasteur; Mme Louis Stern; Mme Willy Blumenthal; M. Stéphane Derville, président du Conseil d'administration du P. L. M.

Le Conseil d'administration comprenait M. Joseph Barthélémy, le docteur Alexandre Bruno, M. Sylvain Bruno, M. Georges Cahen, le professeur Albert Calmette, Mlle Chaptal, le comte Gilbert de Choiseul, le docteur P.-E. Davy, la marquise de la Ferronays, le baron de Fontenay, M. Paul Girod, M. Henri Goldet, le docteur Edmund L. Gros, le comte de Guébriant, le vicomte d'Harcourt, M. André Honnorat, la baronne Pierre de Langlade, M. Gabriel Louis-Jaray, M. Joseph Leliè-vre, le professeur Maurice Letulle, le commandant Roger Levylier, le comte Paul de Pourtalès, M. Ambroise Rendu, M. Georges Risler, la baronne Maurice de Rothschild, M. Jean Stern, Mme la générale Tauffliеb, Mme Louis Vieillard, M. Louis Vieillard.

Le bureau du Conseil d'administration comprenait en qualité de président, le professeur Maurice Letulle; comme vice-présidents, le comte de Guébriant et Monsieur André Honnorat; comme secrétaire général, le Docteur Alexandre Bruno; comme secrétaire général adjoint, le docteur P.-E. Davy; comme trésorier, Monsieur Jean Stern et comme conseillers techniques Messieurs Georges Risler, Henri Goldet et Georges Cahen.

*
* *

Le 23 juillet 1923, le Ministère de l'Hygiène avait accordé la reconnaissance officielle technique de l'Association et l'autorisation d'ouvrir le village-sanatorium.

L'Association s'était occupée aussitôt d'acquérir des options sur les terrains qui devaient comporter l'établissement des sanatoriums.

Mais si la municipalité de Passy, dès le début, encouragea les efforts de l'Association, il n'en fut pas de même, tant de certaines communes voisines que d'autres organismes. Et il s'en fallut de bien peu que le projet échauât, qu'Assy ne devînt jamais ce qu'il est.

En effet, l'annonce de la création d'un village-sanatorium à Plaine-Joux ne fut pas sans susciter une certaine émotion dans le voisinage. Des protestations s'élevèrent des villes de Saint-Gervais et de Chamonix, de la Compagnie P. L. M., du syndicat d'initiative, de la Chambre d'industrie thermale, du syndicat des hôteliers, du comité de défense de la station climatique et thermale de Saint-Gervais.

C'est la Compagnie P. L. M. qui au début, du moins, fut la plus farouche, donnant comme raison à son opposition qu'elle ne pouvait accepter de conduire dans ses voitures des malades atteints de tuberculose.

D'autre part, des emplacements différents furent proposés, Arâches, le Praz-de-Lys. Mais ces sites visités par Messieurs les docteurs Bruno et Davy ne leur parurent pas aussi favorables que celui de Passy et ils maintinrent leur point de vue premier.

L'écho des protestations qui s'élevèrent, nous le retrouvons dans les délibérations de l'époque du Conseil Général de la Haute-Savoie.

*
* *

Dès le 1er septembre 1917, le Conseil Général de la Haute-Savoie s'était préoccupé du sort des tuberculeux; à la séance du 8 juin 1918, la discussion porta sur l'emplacement du sanatorium à construire qui devait être commun aux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il y fut question des Crêts, localité située à Montriond, dans le canton du Biot. Il y fut encore question de Montmin et d'Arâches, mais rien de précis ne fut décidé bien que la préférence fût marquée pour cette pernière localité. L'architecte départemental fut même chargé d'établir un devis dressé le 28 avril 1919 et s'élevant d'abord à la somme de 2.000.000 francs, somme qui fut portée plus tard à celle de 3.100.251 fr. 35. Ce sanatorium devait recevoir 300 malades.

La question revint à nouveau devant le Conseil Général le 10 septembre 1919. On se rendit compte à cette séance que la discussion sur le sanatorium prendrait beaucoup de temps et Monsieur le Docteur Goy fit observer qu'il convenait d'hospitaliser sans tarder les tuberculeux de la guerre. Chacun s'accorda sur le principe, mais le 4 mai 1921, le projet ne revit le jour de la séance du Conseil Général que pour susciter des objections de la part de certains conseillers généraux et tout fut remis en question.

A la session suivante, le 21 septembre 1921, le Docteur Goy fit part à l'assemblée d'une lettre par lui reçue, datée du 16 septembre 1921 et émanant du Dr Alexandre Bruno. Celui-ci lui offrait de construire le village-sanatorium en commun avec le département. Aucune décision ne fut prise et même il fut décidé de surseoir à la construction de la route qui, à Arâches, devait conduire au futur sanatorium.

La question revint enfin le 25 avril 1922; à cette date le Dr Bonier rapporteur, concluait avec quelques réserves à la construction d'un sanatorium départemental à Plaine-Joux. C'est que la visite à Arâches, au plateau des Carroz, avait été faite en pleine saison d'été, par un temps merveilleux; l'aspect avait dès l'abord paru très riant. Mais le plateau des Carroz est en réalité tourné vers l'est et abrité par des montagnes très élevées. Monsieur Humbert constata lui-même que le soleil s'y lève en plein hiver à 9 heures et demie, puis entre midi et une heure se cache du côté de la Pointe Percée pour ne reparaître que pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure. L'aspect se révélait donc, en définitive, très mauvais, en considérant les conditions d'hiver d'une station d'altitude. La mauvaise orientation de l'endroit, les brouillards et les vents soufflant sur ce plateau faisaient abandonner ce choix.

Le projet fit cependant l'objet d'une discussion sérieuse car il était temps de songer à se conformer à la loi du 7 septembre 1919 dont nous avons déjà examiné quelques dispositions et dont l'article 5 disposait que « les départements qui ne possèdent pas de sanatoriums où puissent être hospitalisés par leurs soins les tuberculeux relevant du service départemental de l'assistance médicale gratuite seront tenus, dans un délai de cinq ans à partir de la promulgation de la présente loi, d'assurer cette hospitalisation en passant un traité à cet effet avec un sanatorium public ou, à défaut, avec un sanatorium privé ».

*
* *

Ainsi à cette époque presque trois ans s'étaient écoulés depuis la promulgation de la loi et rien encore n'avait été réalisé. Et rien ne devait être encore réalisé cette fois-là car les conclusions du rapport du Docteur Bonier furent repoussées par 10 voix contre 9.

C'est pour parvenir plus rapidement au but qu'à la séance du Conseil Général du 19 septembre 1922, le Docteur Bonier, invitait ses col-

lègues à accepter le principe d'une entente avec l'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude. Cette solution avait le double avantage de ménager les ressources financières du département et d'assurer, de la part de personnalités indiscutablement compétentes comme l'était le Docteur Bruno, une direction unique. Le principe fut admis.

Mais ici, nous retrouvons la campagne ardente menée contre le projet d'établir un sanatorium à Plaine-Joux et à laquelle nous avons fait seulement une allusion. Des personnalités intervinrent auprès du Préfet de l'époque pour qu'aucune suite ne soit donnée au projet de construction de sanatorium départemental, du moins en cet endroit. Consultées, treize communes se prononcèrent en faveur de la réalisation du projet : Vallorcine, Servoz, Saint-Nicolas-de-Véroce, les Contamines, Saint-Martin-sur-Arve, Saint-Roch, Sallanches, Domancy, Cordon, Demi-Quartier, Praz-sur-Arly, Megève, Passy; trois contre cette réalisation, Saint-Gervais, Chamonix, Combloux.

Une telle attitude était surprenante car ainsi que l'avait répondu le Préfet aux personnalités venues le voir, à supposer même que le Conseil Général ne donnât pas suite au vote de principe qu'il avait émis, rien ne pouvait empêcher l'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude de construire ses établissements où bon lui semblerait à la seule condition de se conformer aux règlements d'hygiène en vigueur. Et puis, n'était-il pas incomparablement plus dangereux de coudoyer à chaque instant, dans les stations même qui prétendaient avoir à souffrir de la contagion, des malades, échappant à toute surveillance sérieuse et à qui personne ne montrait les mesures à prendre pour éviter la contagion ?

Mais ce ne fut pas tout. Des personnalités médicales elles-mêmes intervinrent. Le professeur Lépine, doyen de la Faculté de Médecine de Lyon, dans une lettre adressée au Secrétaire du tourisme de la région du Mont-Blanc, formula des critiques sur la direction des vents sur le Plateau. Mais en faveur du projet, le professeur Letulle, membre de l'Académie de Médecine de Paris, affirmait que les plateaux de Passy réunissaient un ensemble exceptionnel de conditions favorables pour un sanatorium qui étaient pour lui, un sûr garant de succès : « Plaine-Joux, disait-il, supporte avec avantage toute comparaison avec les stations étrangères de même genre les plus réputées ».

Et s'adressant aux membres du comité de défense du Tourisme, le Docteur Bonier, rapporteur, disait : « Des maisons de la Douleur de Plaine-Joux partira pour vous une plus grande prospérité. Les parents, les amis des malades iront chez vous pendant toute l'année. Dans vos belles stations vous abriterez les bien portants, ceux qui se réjouiront de sentir qu'en face, les êtres qui leur sont chers récupèrent la santé aux rayons bienfaisants du soleil dans un site unique au monde par sa grandeur et sa beauté, et rappelez-vous, Messieurs du comité « qu'une bonne action est toujours une bonne affaire », comme vous le dit Monsieur Hugues Le Roux, Sénateur, Président du groupe du Tourisme du Sénat et Vice-Président de l'Office national du Tourisme ».

Mais le Conseil Général demeura sourd à ces belles paroles et les conclusions du rapport du Docteur Bonier tendant à la création du sanatorium départemental en affiliation avec le village-sanatorium de Passy, furent rejetées par 10 voix contre 9 et 7 abstentions.

Votèrent pour les conclusions du rapport : MM. Martin, J.-M. Blanc, Charvin, Fallion, Pasquier, Humbert, Bonier, Goy, Gondrand ;

Contre : MM. Gallet, Mouthon, Cuillery, de Roussy de Sales, Poncet, Bardel, Dufour, Rossiaud, Trombert, Baud ;

S'abstinrent : MM. Duboin, Quoëx, Fernand David, Cheneval, Moret, Bouchet, Martin Albert.

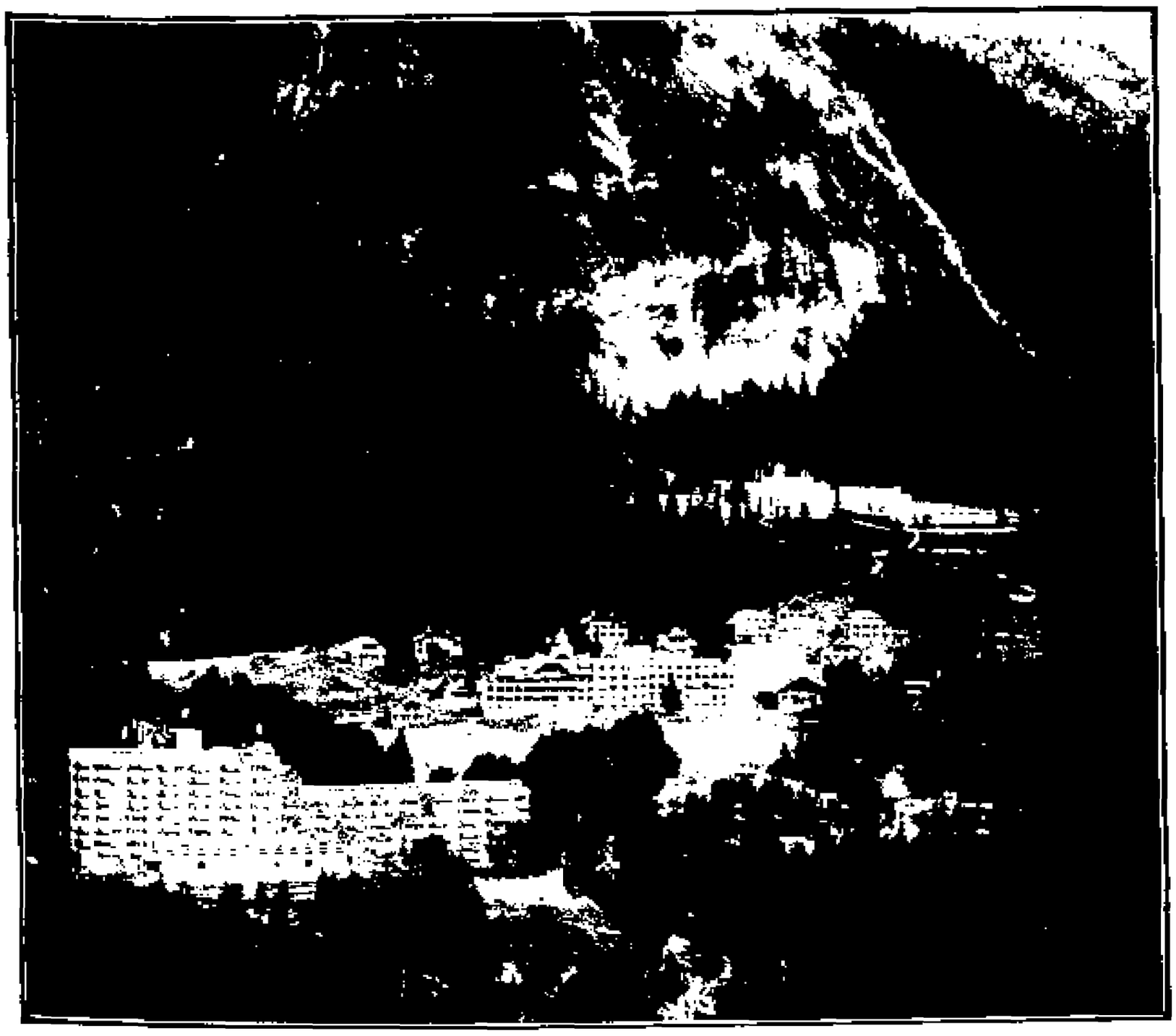
Sur ces entrefaites, deux événements allaient se produire qui de nouveau pousseraient le Conseil Général à délibérer sur la création d'un sanatorium départemental et par là même à considérer le projet de Village-Sanatorium.

D'une part, l'association amicale des mutilés, réformés et veuves de guerre de la Haute-Savoie, adressait au Préfet, le 28 juillet 1923, une requête tendant à la création d'un sanatorium départemental.

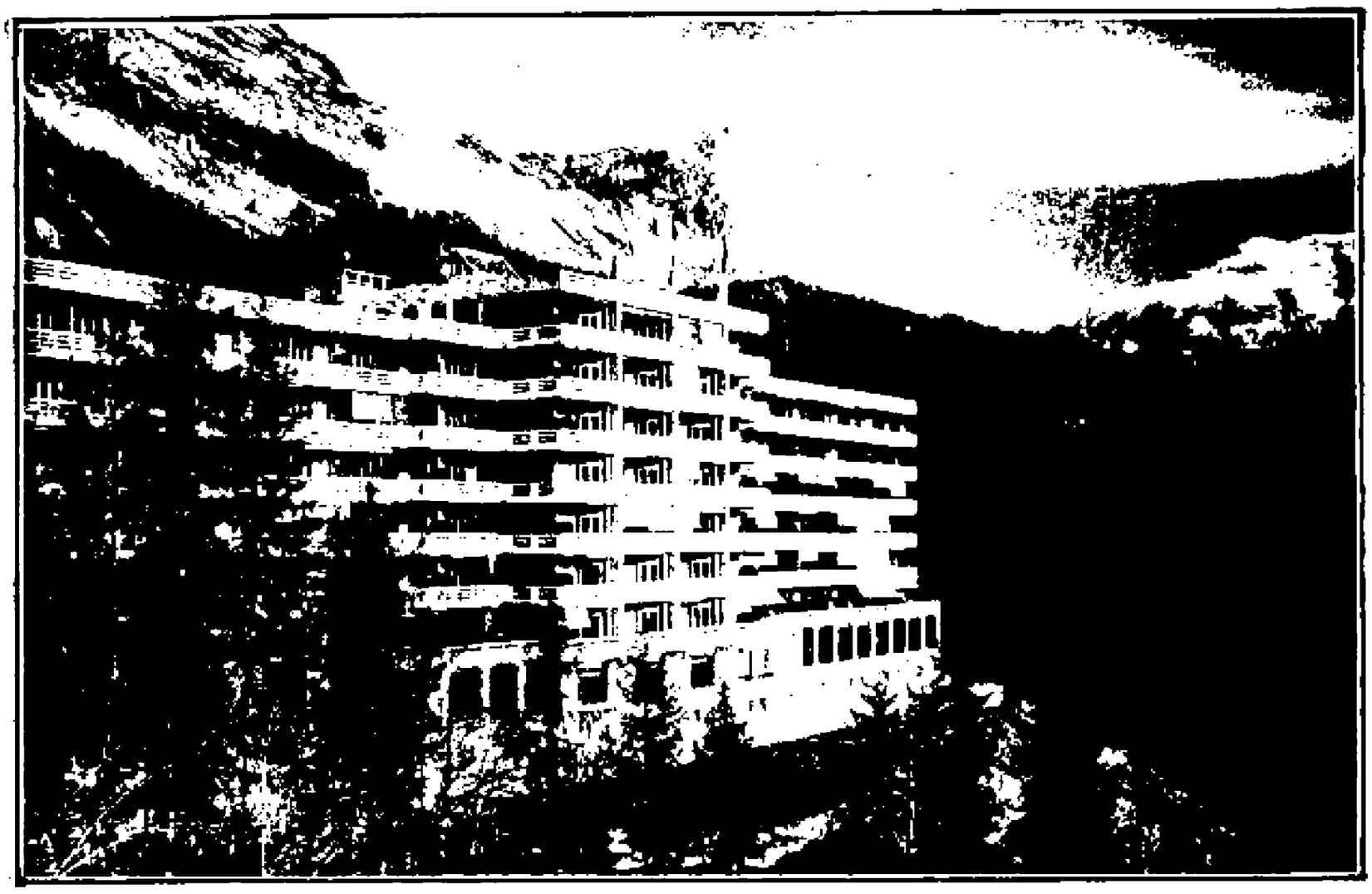
D'autre part, le 26 juillet 1923, le Préfet, conformément à des instructions reçues du ministre de l'Hygiène en date du 20 du même mois, avait donné acte à Monsieur Guébriant, vice-président de l'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude, d'une déclaration d'ouverture d'un sanatorium sur le territoire de Passy.

Une fois encore une commission spéciale composée de huit conseillers généraux, MM. les Docteurs Goy, Humbert, Gallet, MM. Blanc, Gondrand, Martin J.-M., Poncet, M. le Docteur Bonier, de trois médecins comme personnalités compétentes, MM. les Docteurs Coquand, Naret et Clair, de trois membres de l'Association des Mutilés, MM. Fournier, Bontin et Ménard, de deux membres à titre consultatif, M. Baticle, ingénieur en chef du département et M. Raillon, architecte départemental, visita les 20 et 22 septembre 1923, les plateaux d'Arâches et de Passy, ainsi que celui de Champlaitier proposé par Monsieur de Roussy de Sales. Une fois encore Passy fut reconnu le site le plus favorable.

Et le Docteur Bonier s'exprimait ainsi : « La Commission spéciale après discussion sur les avantages et les inconvénients de chacun de ces trois emplacements au point de vue médical, climatique, vents, ensoleillement, eau, pluie, neige, terrain, abris de vents, luminosité, voies d'accès, etc..., a décidé de vous proposer de fixer l'emplacement du sanatorium départemental sur les hauts plateaux de Passy. Le choix de ce plateau a eu pour raison une altitude favorable, une orientation en plein midi, son isolement et son éloignement de toutes agglomérations, sa protection contre les vents nocifs par le gigantesque rempart formé par les aiguilles de Warens, la pointe de Platé et la chaîne des Fiz. Ce site est en-



Les Etablissements des « Villages Sanatoriums de Haute Altitude»



Les Sanatoriums de Sancellemoz

touré par de magnifiques forêts domaniales. Le sol est très sec, les voies d'accès sont faciles, le panorama est féerique, ce qui n'est pas à dédaigner pour aider le tuberculeux à supporter son mal et égayer sa douleur. C'est un emplacement exceptionnel et peut-être unique au monde. »

Passy semblait avoir gagné. En réalité, il n'en fut rien. Et cette fois, ce fut non seulement contre le projet de sanatorium départemental mais contre le principe même de la construction de sanatoriums à Passy que les protestations s'élevèrent.

Plusieurs lettres avaient été adressées au Président du Conseil Général.

La commune de Chamonix mettait à la disposition du département de la Haute-Savoie une somme de cinquante mille francs « pour être affectée à l'aménagement d'un sanatorium départemental sous réserve expresse d'exclusion de l'emplacement de Plaine-Joux et de tout autre emplacement dont le choix pourrait nuire au développement d'une station touristique, climatique ou thermale .» Une offre de trente mille francs était proposée sous la même condition par le Syndicat des hôteliers de Saint-Gervais. Le secrétaire de la Fédération thermale de Savoie estimait qu'un vote favorable à Plaine-Joux serait criminel et considérant que le vote du Conseil Général, décidant la construction de son sanatorium à Plaine-Joux, ouvrirait les voies à la Société des Villages-Sanatoriums en lui donnant la possibilité de réaliser ses vastes projets, émettait le vœu que le Conseil Général voulût bien décider que le sanatorium de la Haute-Savoie ne fût pas construit à Plaine-Joux. Non seulement Saint-Gervais et Chamonix s'étaient joints à ce vœu mais encore Aix-les-Bains, Evian, Brides. Un vœu semblable était présenté par l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie. Ce dernier vœu soulignait que « ce serait une erreur fatale de vouloir placer au centre d'une région typique pour le tourisme, un foyer de tuberculeux et que, si on ne fera jamais trop pour ces « blessés », d'autres centres présentent les mêmes conditions climatiques et sans doute, parmi eux, il en est de supérieurs à Plaine-Joux. »

Quant à la lettre qu'adressèrent au Préfet, cinq conseillers de l'ar-

rondissement de Bonneville, MM. Rannaz, Pasquier, Dancet, Rosnoblet, Trébilloux, elle n'était pas sensiblement différente. « Ruiner une région touristique dont le développement contribue à la richesse de tout le département pour édifier un sanatorium dans un climat jugé impropre par des maîtres de la science et cela au grand avantage d'une société dirigée par des étrangers, c'est ainsi que peut se résumer le néfaste projet de Plaine-Joux ».

* * *

Un tel afflux de protestations ne manqua pas de provoquer des craintes au sein du Conseil Général et notamment, certains conseillers estimant normal l'établissement d'un sanatorium départemental qui ne recevrait que des malades de la région, trouvèrent devoir être néfaste l'établissement de sanatoriums privés susceptibles de recevoir une quantité illimitée de malades. Et c'est ainsi que craignant que la construction d'un sanatorium départemental sur les plateaux de Passy ne facilitât une telle éventualité, à l'unanimité, le Conseil Général décida que le sanatorium construit par le département serait départemental et autonome. Tout de même par 12 voix contre 10, il admettait les conclusions du rapport du Docteur Bonier.

Votèrent pour les conclusions du rapport : MM. Martin J.-M., Blanc, Charvin, Fernand David, Pasquier, Humbert, Bouchet, Bonier, Goy, Gondrand, Dufour, Jacquier ;

Contre : MM. Mouthon, Cuilllery, Poncet, Cheneval, Bardel, Moret, Martin Albert, Rossiaud, Trombert, Baud ;

S'abstinrent : MM. Gallet, de Roussy de Sales, Fallion, Duboin, Quoëx.

Et la question fut renvoyée à une session extraordinaire qui eut lieu le 19 novembre 1923.

Le 27 octobre, une commission spéciale composée du Préfet, de huit conseillers généraux, de M. Baticle, ingénieur en chef et de M. Raillon, architecte départemental, se rendit à Passy, et y rencontra tant les délégués de l'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude que Monsieur Vallet, maire de Passy. Le choix de l'emplacement fut fixé, après discussion, sur le plateau de Praz-Coutant. L'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude et la commune de Passy, cédaient au département un terrain d'une superficie de six hectares pour le prix de 75.000 francs environ. L'architecte départemental modifia le projet de sanatorium précédemment conçu pour Arâches pour l'adapter à la situation nouvelle. Ce projet s'élevait à quatre millions de francs pour cent vingt-quatre lits.

Mais le 11 octobre, le Préfet du Rhône avait adressé à M. Duboin, député de l'arrondissement de Bonneville et conseiller général du canton de Chamonix, une lettre l'informant que le Conseil Général du Rhône avait envisagé la création d'un sanatorium interdépartemental auquel pourraient participer les départements que la question intéressait. Ce sanatorium devait être construit aux Petites-Roches. M. Duboin appuya chaudement la proposition. M. Fernand David fit remarquer : le fait que nous ne construirons pas notre sanatorium chez nous aura une singulière conséquence car nous n'empêcherons pas à Passy l'édification d'un sanatorium par une société qui fera son possible pour attirer les malades riches, tandis que nos tuberculeux seront soignés loin de chez nous ». Quoi qu'il en soit, le Conseil Général par 15 voix contre 9 se déclarait défavorable à l'installation du sanatorium à Plaine-Joux. En même temps, il adoptait une motion invitant « le Préfet à s'entendre immédiatement avec le département de l'Isère pour obtenir les trente lits dont le département a besoin de suite pour hospitaliser les tuberculeux de guerre ».

La jouissance de ces trente lits ne devait revenir au département qu'au mois d'octobre 1932, soit six ans après l'ouverture du Village-Sanatorium de Praz-Coutant.

Dès ce moment il ne fut plus question de sanatorium départemental à Passy, du moins pour quelque temps.

*
* *

L'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude devait rencontrer un dernier obstacle; lorsque, plans et devis du village-sanatorium de Praz-Coutant ayant été établis, le dossier parvint au ministère de la Santé publique, pour obtenir la subvention de l'Etat au titre de la loi du 7 septembre 1919, M. Strauss, ministre, fit connaître que la Commission d'Hygiène de la Chambre des Députés avait, à la demande des députés de la Haute-Savoie, voté un vœu l'invitant à ne pas subventionner le projet de l'Association.

Mais les députés ne furent pas réélus aux élections de 1924, et au début du mois de juin de cette même année, les nouveaux députés, conduits par MM. Goy et Fernand David, sénateurs et conseillers généraux de la Haute-Savoie, obtinrent — le vœu antérieur ne devant plus être pris en considération, ceux qui l'avaient provoqué n'étant plus membres du Parlement — que le ministre subventionnât le projet.

Au mois de juin 1924, M. Strauss, ministre de la Santé Publique, acceptait enfin de prendre en considération le projet de sanatorium à Praz-Coutant et s'engageait à en subventionner les travaux de construction.

Il ne fut pas perdu de temps puisqu'aussi bien, le 24 juin 1924, était posée la première pierre du village-sanatorium.

*
* *

Nous avons vu qu'à côté des sanatoriums publics et des sanatoriums privés, la loi du 7 septembre 1919 avait prévu une catégorie intermédiaire. Après avoir défini les sanatoriums publics « les établissements spécialement destinés au traitement de la tuberculose et dont la gestion est assurée par l'Etat, les départements, les communes ou les établissements publics », le législateur dans l'alinéa suivant disposait notamment que « les établissements du même genre gérés par les associations reconnues d'utilité publique... peuvent être assimilés aux sanatoriums publics et bénéficier à ce titre des dispositions prévues par la présente loi ».

C'est à cette catégorie des sanatoriums assimilés aux sanatoriums publics qu'appartiennent les établissements de l'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude. Leur clientèle se compose pour moitié de malades qui lui sont envoyés par les dispensaires et dont le prix de pension est payé par le service départemental de l'Assistance médicale gratuite jusqu'à concurrence du prix de journée d'hospitalisation fixé pour l'hôpital de premier rattachement de la circonscription du domicile de secours du malade, le surplus étant supporté intégralement par l'Etat. Au moment de la promulgation de cette loi, en effet, le prix de séjour en sanatorium était généralement plus élevé que dans un hôpital. En fait, actuellement, il n'est pas rare que le contraire se produise. Il convient de remarquer que dans cette catégorie de malades ne figurent pas seulement ceux que l'on appelle généralement « indigents » mais également aux termes mêmes du rapporteur de la loi du 8 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, ceux qui vivant habituellement de leur salaire, mais n'ayant pas d'autre ressource, peuvent se trouver réduits par le fait de la maladie à la même détresse que celle de l'indigent inscrit sur la liste d'assistance.

L'autre moitié comprend des malades payant par eux-mêmes, théoriquement un prix quelconque, pratiquement et en raison du caractère philanthropique de l'Association, un prix de journée supérieur de quelques francs à peine à celui touché pour les malades de l'assistance médicale gratuite par l'établissement.

*
* *

Aucune route, nous l'avons vu, n'était accessible à des camions. Le premier soin des organisateurs fut par conséquent de construire le téléférique de Praz-Coutant dont les bennes devaient transporter tous les matériaux nécessaires à la construction du sanatorium du même nom.

En même temps, la commune de Passy, sous l'impulsion de son maire, M. Vallet, faisait construire la belle route qui conduit actuellement jusqu'à Assy, Praz-Coutant et même Guébriant et faisait effectuer les travaux d'adduction d'eau indispensables pour alimenter le nouveau village.

L'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude participa dans une certaine mesure aux frais d'adduction d'eau et à la construction de la route.

En 1935, la commune avait dépensé 14 millions; 35 kilomètres de routes nouvelles avaient été classés depuis 1932 dans la grande vicinalité ; elle possédait, en outre, 60 kilomètres de canalisations d'adduction d'eau, 8 captages de sources, 2 stations de filtration des eaux potables, 25 kilomètres de réseau d'égoûts. A cette même époque, les travaux d'ordre particulier atteignaient la somme de 150 millions.

Le village-sanatorium de Praz-Coutant était inauguré officiellement le 26 septembre 1926 à 1160 mètres d'altitude. Peu après, dès le mois suivant, il reçut ses premiers malades; ayant 50 lits à l'origine, il en possède actuellement 170.

Le succès fut grand, car de nombreuses demandes d'admission affluèrent et en face de cette situation, le Conseil d'administration de l'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude décida de construire un second sanatorium réservé aux adultes et un troisième réservé aux enfants tuberculeux, le premier réalisé en France, à l'altitude.

C'est ainsi qu'après le village-sanatorium de Praz-Coutant, devait s'ouvrir à 1.200 mètres d'altitude, le 9 mars 1932, le sanatorium du Roc-des-Fiz, réservé aux enfants, sous la direction de Madame la Doctoresse Henry. Destiné aux garçons et filles de 5 à 15 ans, il a 160 lits ; la direction en est assumée actuellement par Monsieur le Docteur Lowys.

Le sanatorium de Guébriant s'ouvrait à son tour à 1320 mètres d'altitude, le 1er février 1933; comprenant 174 lits, il fut réservé aux femmes, et confié à la direction du Docteur Piot, tandis que Praz-Coutant fut dès lors réservé aux hommes. Enfin, poursuivant son œuvre, l'Association ouvrait en septembre 1937, à 1140 mètres d'altitude, le sanatorium Martel de Janville, réservé principalement aux officiers et sous-officiers. C'est une fondation du Ministre de la Guerre; il est géré par l'Association des VillagesSanatoriums de Haute-Altitude, et comprend 157 lits. Il est dirigé par Monsieur le Docteur Rautureau.

Mais en face des constructions de l'Association des Villages-Sanatoriums de Haute-Altitude, l'initiative privée ne resta pas inactive.

En 1923, le Docteur Tobé était arrivé à Chamonix, venant du sanatorium de Durtol qu'il dirigeait; il s'installa aux Chalets de la Côte. Le Docteur Bruno avait proposé de lui donner la direction d'un sanatorium qui devait être construit sur le plateau de Plaine-Joux et dont on voit encore les fondations en ruines. Comme rien ne se décidait, le Docteur Tobé se rendit à Paris accompagné du Docteur Terrasse et exposa au Docteur Bruno et au comte de Guébriant, son intention de faire une installation personnelle. Tous se déclarèrent d'accord et assuré de conserver d'excellents rapports de voisinage avec les Villages-Sanatoriums le Docteur Tobé, en 1928, faisait construire d'abord la clinique d'Assy, tandis qu'en plein accord également avec lui, était fondée la Société climatérique de Passy qui construisit l'hôtel du Mont-Blanc. Ces établissements ouvraient dès 1929.

Pendant les travaux de construction de la clinique, des amis du Docteur Tobé lui suggérèrent de constituer une société anonyme qui envisagerait une organisation de grande envergure. C'est ainsi que fut construit le grand sanatorium de Sancellemoz.

La société Sancellemoz devait d'ailleurs offrir ensuite au département de la Haute-Savoie la cession de la clinique d'Assy. Dans sa séance du 31 mars 1933, le Conseil Général acceptait d'acheter la petite clinique d'Assy pour une somme de trois millions dont 1.800.000 francs à la charge de l'Etat. Cet immeuble était immédiatement concédé à la société Sancellemoz à charge par elle de mettre à la disposition du département un nombre maximum de 60 lits où seraient reçus les malades atteints

de tuberculose pulmonaire ou osseuse à un prix de journée qui en raison des événements n'est pas sans provoquer des difficultés de temps à autre. A sa séance du 2 mai 1933, le Conseil Général adoptait le contrat qui entrait en vigueur le 1er juillet 1933.

*
* *

Devant un tel développement d'un caractère si particulier, une réglementation particulière s'imposait. Elle fit l'objet d'un décret en date du 3 avril 1930, qui érigea la commune de Passy en station climatique de cure.

Un règlement municipal d'hygiène, joint à la demande de classement, créait un bureau municipal d'hygiène dont la direction médicale était confiée à Monsieur le Docteur Degeorges.

La commune fut divisée :

1° en une zone d'altitude, au dessus de 980 mètres d'altitude, affectée à la curabilité des malades atteints de tuberculose à forme évolutive ou ouverte. Dans cette zone, des mesures d'hygiène et de prophylaxie sont imposées et les hôtels et pensions qui y sont situés sont placés sous le contrôle médical de Monsieur le Docteur Degeorges;

2°) En une zone protégée dite des villages, dans laquelle les malades bacillaires ne sont pas admis. Elle est réservée aux convalescents, aux touristes, à tous ceux qui cherchent du repos, sans toutefois résider dans des sanatoriums;

Actuellement, à la suite du vote de la loi du 28 août 1936, il fut demandé à la commune de Passy, si elle maintenait ce classement. Par délibération du 12 mai 1937, la commune demandait le maintien de son classement comme station climatique de cure pour tuberculeux, mais avec la réserve que le décret fixant attribution du domicile de secours fût modifié dans les stations climatiques de cure afin de laisser à l'Etat ou aux départements d'origine les frais d'assistance médicale gratuite pour des malades venus dans la station pour s'y soigner uniquement et qui ne devraient pas acquérir le domicile de secours dans le département de la Haute-Savoie si, au bout d'un an de séjour, devenus privés de ressources, ils doivent être admis au bénéfice de l'assistance médicale gratuite.

Dans sa séance du 5 novembre 1938, le Conseil Général de la Haute-Savoie avait émis d'ailleurs un vœu semblable. Dans sa séance du 3 mai 1939 il émettait un avis favorable au classement de la commune de Passy sous la réserve que le Ministre de la Santé Publique tînt compte des modifications concernant le délai imparti pour l'obtention du domicile de secours dans les stations climatiques de cure pour tuberculeux.

D'ailleurs à vrai dire le règlement du 3 avril 1930 n'a pas encore reçu l'approbation du Ministère de la Santé Publique. Cette approbation emporterait, en effet, la nécessité de déclaration de la tuberculose, ce qui n'est pas sans soulever des protestations et n'est pas encore admis par la législation en vigueur.

Tout de même, ce règlement comporte une application de fait. La division en deux zones est en fait respectée, car elle correspond pour les sanatoriums aux conditions climatologiques qui leur sont le plus favorables.

*
* *

Et voici enfin qu'à côté de ces sanatoriums, va s'élever un village complet. Jusqu'en 1920, il n'existe rien sur le Plateau d'Assy en dehors de la dizaine de fermes dont nous avons parlé. C'est par la construction d'hôtels et pensions de famille que commencera le développement de la station.

En 1920, se crée le premier hôtel, l'Hôtel du Tourisme qui recevait quelques clients à la belle saison. Il nous faut aller ensuite jusqu'à l'année 1925, au cours de laquelle un sieur Morand crée un hôtel-restaurant, le Chalet des Grands-Bois. Ceci se passa en l'année qui précéda l'ouverture du village-sanatorium de Praz-Coutant.

Puis, en 1929, s'ouvre la clinique d'Assy qui devait voir s'élever bientôt à ses côtés le grand sanatorium de Sancellemoz.

Dès ce moment les créations de pensions de famille, d'hôtels, de restaurants se succèdent, correspondant à

l'afflux des malades attirés par le Village-Sanatorium mais que celui-ci ne peut accepter faute de places disponibles. Ne pouvant être reçus dans le village-sanatorium, les malades veulent profiter du moins de l'exposition particulièrement favorable du lieu et se soignent individuellement.

Et à côté des sanatoriums, des hôtels et pensions de toute sorte, se sont élevées en très grand nombre des villas, des maisons particulières, d'allure généralement très coquette, qui font du Plateau d'Assy une agglomération extrêmement agréable à voir.

Déjà sa réputation s'est étendue au loin. C'est de tous les pays de langue française que viennent les malades. Seule la Suisse n'est pas représentée car elle possède chez elle des établissements similaires, de réputation plus ancienne; il est normal d'ailleurs que les Suisses ne s'expatrient pas alors qu'ils ont chez eux le nécessaire. Par contre, les Belges y sont assez nombreux.

*
* *

Telle est donc la situation matérielle du Plateau d'Assy. L'œuvre accomplie en moins de vingt ans est belle.

Et cependant ce n'est pas la plus belle. S'il n'était que celle-là, le Plateau d'Assy ne serait pas différent — peut-être un peu moins vieux, pas davantage — de ces milliers de hameaux, de villages, qui ne doivent d'être connus qu'à l'insertion de leur nom dans un quelconque dictionnaire des communes. Il est une autre œuvre, incomparablement plus précieuse, qui fait connaître très loin le petit hameau d'il y a vingt ans.

*
* *

Répondant au désir des fondateurs qui avaient voulu que ce ne fussent pas des sanatoriums isolés, mais un centre de recherches et de documentation ouvert à tous, les médecins ont fondé dans le courant de l'année 1935, la Société médicale de Passy dont le Président est M. le Docteur Maurer, chirurgien des hôpitaux de Paris et les vice-présidents, MM. les Docteurs Tobé et Davy. Cette association publie régulièrement un bulletin spécialement affecté à l'étude de la tuberculose; dans ce bulletin les médecins publient soit des études de caractère général, soit des descriptions de cas particuliers qu'ils ont eu à examiner.

Le fait pour cette publication de paraître dans une station comme Passy et non dans un sanatorium déterminé accroît considérablement son intérêt. D'une part, en effet, le nombre de cas examinés est beaucoup plus important dans une station que s'il s'agissait d'un établissement isolé; d'autre part, une véritable émulation se crée entre les médecins. Enfin, le Docteur Maurer, venant procéder à des opérations de chirurgie pulmonaire à périodes fixes et d'ailleurs généralement fort rapprochées sur le Plateau, entretient les rapports entre les médecins résidant à Passy et ceux de Paris. Quant au bulletin, il rayonne loin autour de Passy. Chacun de ses numéros est adressé à 1200 médecins de France et de l'étranger. Son existence permet son échange avec les publications similaires existant dans les stations de cure de France et de l'étranger. Il constitue un lien entre tous les spécialistes du traitement de la tuberculose.

Dès son entrée dans l'un des grands sanatoriums de Passy, le malade voit un dossier se constituer à son nom. Dans ce dossier, sont soigneusement consignés, outre les antécédents, les résultats de chaque visite, les résultats d'analyses, les radiographies, enfin tout ce qui, à un titre quelconque, présente un intérêt médical pour le traitement du malade et l'évolution de la maladie. Ces dossiers sont conservés définitivement par l'établissement, même après le départ de l'intéressé et peuvent, éventuellement, servir d'utiles pièces de comparaison. Seules des copies sont délivrées au malade qui le désire.

Ainsi, par son organisation, le Plateau d'Assy est la station la plus moderne parmi les stations de cure. C'est le premier village-sanatorium de haute altitude créé en France, puisque Hauteville, le seul qui puis-

se lui être comparé n'était situé qu'à 850 mètres. C'est, à Assy, enfin, que pour la première fois, à notre connaissance, un service de chirurgie pulmonaire a été installé au sanatorium lui-même. Tous les sanatoriums possèdent l'équipement indispensable le plus moderne: installations radiologiques permettant la prise de téléradiographies rapides, laboratoires bien outillés, instrumentation médico-chirurgicale complète, salles d'opération où se pratique couramment sur place la grande chirurgie thoracique et pulmonaire.

*
* *

Au cours de l'année 1934, s'était fondé à Assy, un syndicat d'intérêt local, spécial au Plateau, mais il fut transformé au bout de quelques mois à peine d'existence en un Syndicat d'Initiative, commun à toute la commune de Passy. Un bureau de renseignements se trouve à la gare d'autocars à Assy. Son but est à la fois de faire connaître la station et d'en rendre chaque jour le séjour plus agréable. Avant que la guerre éclatât, son budget annuel s'élevait à une somme de 90.000 francs, pour frais de publicité et d'aménagement de la station. Cette somme était fournie par les divers sanatoriums et établissements établis dans la commune. Depuis le mois de septembre dernier, en raison des événements ce budget s'est considérablement amoindri.

Passy possède encore une Chambre climatique, qui depuis 1930, époque à laquelle la commune fut érigée en station climatique, gère les fonds provenant du payement de la taxe de séjour. Ces fonds sont généralement utilisés à rembourser les emprunts contractés pour l'installation sanitaire de la station.

Depuis, l'ouverture de la clinique d'Assy, en 1929, plusieurs services d'autocars assurent la correspondance avec les trains, soit en gare du Fayet-Saint-Gervais, soit en gare de Sallanches; les billets sont pris directement pour la station désirée, de même que dans toutes les gares, les Compagnies de chemin de Fer délivrent directement des billets pour Assy ou Sancellemoz.

Un bureau de poste existe à Assy et, dans chaque grand Etablissement, une agence postale.

Le nombre de librairies, leur achalandage, montre combien la population des malades s'intéresse à toutes les nouveautés, à toutes les publications tant purement littéraires que scientifiques, philosophiques, etc... et l'on n'est pas peu surpris de constater la présence dans ces librairies du Plateau d'Assy de publications ou d'ouvrages qu'on serait bien en peine de trouver dans les librairies d'agglomérations cependant incomparablement plus peuplées.

Cela montre déjà combien ceux que la maladie contraint à vivre, loin de leurs foyers, sur ce Plateau séparé en quelque sorte du reste du monde, veulent, malgré leur mal, ne pas rompre tout lien avec leur existence passée afin de ne pas se trouver, au jour de la guérison, étrangers parmi les autres.

*
* *

Aussi bien, certains d'entre eux, les meilleurs, ont-ils eu à cœur d'ajouter quelque chose à la vie matérielle du Plateau, d'en faire un centre intellectuel. C'est ainsi qu'au mois de mars 1935 paraissait le numéro 1 des *Cahiers du Plateau*. Leur but est tracé dans l'éditorial de ce premier numéro :

« Ce que les *Cahiers du Plateau* se proposent d'abord, c'est d'aider à maintenir, et à renforcer les liens de chacun de nous avec le monde vivant, d'éviter la rupture que la maladie, le long éloignement et l'inaction qu'elle impose, risquent de provoquer. Nos préoccupations littéraires et philosophiques, nos goûts artistiques, nos passions politiques, nous voulons continuer à les cultiver...

Notre intention est, ensuite, de créer un trait d'union entre tous ceux qui, loin de leur climat personnel, ont dû venir séjourner sur cette montagne...

Notre voie se trouve donc toute tracée. Sans rester sur un plan strictement local, auquel il sera néanmoins consacré une importante place, nous nous intéresserons à tous les sujets. *Les Cahiers du Plateau* parleront aussi bien d'un itinéraire romanesque à travers les montagnes envi-

ronnantes, que des questions complexes de la littérature ou de la politique. Parfois, les sujets sur lesquels certains de nous ont des connaissances particulières (économie, technique, etc..) seront traités... ».

Depuis ce premier numéro, vingt ont paru et aucun d'eux ne s'est départi du but assigné au premier jour, conservant une tenue littéraire irréprochable que pourraient lui envier bien des publications à tirage plus important... mais atteignant un public moins choisi.

L'année 1935 vit aussi l'éclosion d'un journal bi-mensuel, « La Tribune d'Assy », mais les temps ne permirent pas à ce journal de subsister longtemps et au bout de deux ans environ, il disparut.

Signalons, enfin au passage, de petites publications à rayon d'action très limité, spéciales généralement à un établissement déterminé, qui paraissent pendant quelques semaines ou quelques mois, disparaissent, parfois pour réapparaître plus tard.

*
* *

La distraction des malades occupe également une place importante dans l'organisation d'une station telle qu'Assy. Elle n'a pas été oubliée. Les malades eux-mêmes, à certaines époques, généralement en fin d'année, organisent des représentations de revue dans lesquelles certains d'entre eux sont les propres acteurs. Il en est ainsi, à l'Hôtel du Mont-Blanc, au sanatorium Martel de Janville et particulièrement à Praz-Coutant.

En outre, les tournées R. Delmas organisent chaque semaine des séances de cinématographe, données chaque jour de la semaine dans l'un des grands établissements du Plateau. Dans la saison, quelque grande vedette en villégiature dans une des stations voisines ne refuse pas de répondre au désir des organisateurs et de venir donner une représentation à Assy.

*
* *

Il manquait au Plateau d'Assy pour prendre réellement figure de village, de village français, cette église, cette chapelle qui se retrouve dans la plus petite commune de chez nous, particulièrement en Savoie. Cette lacune sera rapidement comblée puisque cette église est depuis plusieurs mois en construction. D'ailleurs, le service des principaux cultes était organisé déjà par l'initiative privée. Dans chacun des grands sanatoriums existe depuis sa fondation même une chapelle desservie par un aumônier : il en est ainsi, par conséquent, à Praz-Coutant, au Roc-des-Fiz, à Guébriant, à Martel de Janville, à Sancellemoz, à l'Hôtel du Mont-Blanc. Mais de par leur destination même, ces chapelles ont été construites pour recevoir les pensionnaires d'un établissement déterminé. La population du Plateau d'Assy, de plus en plus nombreuse, devait, pour suivre les offices, demander l'hospitalité, qui, je m'empresse de le dire, ne fut jamais refusée, à l'un de ces établissements et particulièrement l'Hôtel du Mont-Blanc et Sancellemoz, les plus proches du Plateau. Il en résulta que très rapidement ces chapelles apparurent nettement insuffisantes pour le nombre des fidèles qu'elles recevaient. Cet inconvénient disparaîtra avec la nouvelle église qui permettra aux chapelles des divers établissements de ne plus recevoir que leurs pensionnaires propres.

En ce qui concerne le culte protestant, les divers établissements du Plateau et le Plateau lui-même sont répartis entre les deux pasteurs de Thonon et d'Annecy, qui viennent sur le Plateau une fois par mois environ, particulièrement au moment des grandes fêtes religieuses.

Enfin, le pope d'Ugine vient de temps à autre exercer son ministère auprès des catholiques orthodoxes.

*
* *

Voilà quel est le résultat de vingt années d'efforts. J'ai essayé de retracer les difficultés auxquelles se sont heurtés les promoteurs de cette œuvre, les obstacles qu'ils ont dû surmonter et en face desquels plus d'un autre aurait renoncé. Ce dont le visiteur qui passe, ne se rend pas suffisamment compte et ce sur quoi il me paraît bon d'insister, c'est que ce coquet village qui s'étale au pied

du Roc-des-Fiz n'est pas semblable aux autres. Généralement c'est la nature des choses qui crée une agglomération. Il n'en est pas de même ici. Certes, le hasard a pu avoir une certaine part mais le Plateau d'Assy, « est surtout une création de la volonté humaine ». C'est après mûre réflexion que l'endroit a été choisi parmi vingt autres pour des raisons déterminées; ceux qui avaient conçu l'idée de ce village ont dû lutter, nous l'avons montré, avec énergie. Il ne s'y trouve pas ou peu de gens originaires du pays. C'est un ensemble de personnes venues de tous les coins de France, de pays étrangers même, et qui, n'ayant d'autre lien entre eux qu'une maladie semblable, ont constitué très vite une véritable communauté qui absorbe immédiatement dès son arrivée chaque nouveau venu.

Et pour terminer, il ne me paraît pas superflu de souligner combien il a fallu de désintéressement pour que naisse et croisse le Plateau d'Asssy. Des sommes considérables ont été affectées à la construction et à l'entretien de ces sanatoriums, dans le seul but de soulager les souffrances humaines. Et si nous avons pu dire que la volonté occupe une grande place dans le développement du Plateau d'Assy, nous devons ajouter, pour être juste, que le cœur y a aussi sa part. C'est, peut-être, après tout ce qui valait le plus d'être signalé.

Les Compagnies de Tireurs et Milices du Faucigny

(Du XIV° siècle à nos jours)

par M. Lucien GUY

Les Savoyards ont toujours excellé dans les exercices de tir, et nos vieilles archives nous ont conservé les divers règlements établis pour chacune de nos villes dans lesquelles avaient été instituées des Compagnies de Tireurs. En compulsant ces documents, nos historiens régionaux, notamment André Perrin, Grillet, Vaullet, Lavorel, nous ont laissé de pittoresques descriptions des divertissements de nos joyeux ancêtres. On ne saurait mieux faire que de les reproduire dans leur forme originale, complétées par la tradition locale :

« Sous les dauphins de Viennois, rapporte André Perrin, tous les habitants du Faucigny jouissaient du droit de chasse; l'article 42 des franchises et libertés octroyées par le dauphin Charles en 1349, dit : « Que chascun puisse chasser hors garenne ».

« Sous le régime féodal, écrit Vaullet, tous les hommes libres, nobles et bourgeois, étaient soumis au service militaire; les serfs de la glèbe n'étaient pas admis à cet honneur. Pour entretenir et développer l'aptitude au maniement des armes et l'esprit de discipline, les princes féodaux laissèrent établir les anciennes fêtes populaires connues sous la dénomination du tir au papegai et au prix-franc qui, sous l'apparence de réjouissances publiques, aidaient à former les défenseurs de la patrie, si souvent exposée alors aux dangers de la guerre. L'origine de ces fêtes militaires est très ancienne. »

*
* *

BONNEVILLE

« Après la Grande-Dauphine Béatrix, les barons de Faucigny fortifièrent Bonneville et lui accordèrent les tirs du papegai et des prix-francs; les titres de ces diverses concessions ont été consumés en 1737.

Au XVII^me^ siècle, l'arquebuse a remplacé les armes anciennes, arc et arbalète.

Le tir de l'arquebuse et la formation d'une société de Tireurs libres, furent autorisés par Charles-Emmanuel III. Ces exercices avaient lieu le long de l'Arve, sur l'emplacement qu'occupa ensuite (1865) la route de Marignier. Un mur, au bas de la colline que surmontait le château du Pressy, fermait le passage et servait de butte. Quatre marronniers, en avant de la plus ancienne maison de la rue (maison Jacquier), servaient d'abri aux tireurs.

Antérieurement, le tir et l'abattue du papegai, abandonnés depuis longtemps, avaient lieu au pied des tours du château de la ville.

Des compagnies équipées, à cheval, se formèrent temporairement pour servir d'escorte aux princes de la maison de Savoie, lors de leur passage dans cette province. Ces gardes d'honneur parurent avec une organisation et un costume différents, à la venue de Victor-Amédée III (1775), de Charles-Félix (1824) et de Charles-Albert (1834).

En 1824, le costume était : habit bleu-clair, à queue courte, plastron de même couleur, portant les armes de Charles-Félix, parements rouges, pantalon rouge écarlate à bandes

d'or, ceinturon et cartouchière en cuir verni, sabre de cavalerie, colback à chaînettes et à gland d'or.

Ce ne fut qu'en 1840, qu'une Compagnie de Tireurs se forma d'une manière permanente sous la dénomination de « Chevaliers Chasseurs Arquebusiers du Faucigny ». L'uniforme adopté fut : habit bleu clair, plastron et parements en velours noir, aiguillettes et épaulettes d'or, les grades indiqués par des étoiles d'argent, pantalon bleu clair à double bande rouge, képi noir portant deux arquebuses croisées, chaînettes d'or et panache noir.

L'année suivante, une fête d'installation réunit les autorités et les députations des Compagnies de Tireurs des villes voisines. Le tir eut lieu à la Combe du Bois des Tours, dans un pavillon en bois que les Tireurs libres y avaient élevé à leurs frais en 1830, après y avoir tiré longtemps sans abri et sans buttes.

En 1842, l'on éleva par souscription, un pavillon et des buttes, aux Davis (propriété Métral). On tirait de l'extrémité du petit plateau qui domine la Poudrière, et la butte était au levant. Un règlement fut dressé, soumis à la sanction royale et imprimé en 1843. La Compagnie des Chasseurs Arquebusiers ainsi que celle des Pompiers y tirèrent, puis le tout fut abandonné au propriétaire du terrain. La Compagnie se réunit dès lors, moins fréquemment et cessa enfin d'exister. Le champ de tir avait été transféré dans le quadrilatère formé par la rive droite de l'Arve, l'ancien canal et la voie ferrée qui n'existait pas encore et qui marque l'emplacement de la butte, dans la direction du levant.

Une société de tir installa un stand sur la rive gauche de l'Arve, en aval du pont, où l'on tira de 1890 à 1897 environ et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers établit un autre stand pour tir au fusil de guerre, à Pontchy, au pied de la montagne d'Andey.

LA ROCHE-SUR-FORON

« La Compagnie de Tireurs créée à La Roche, nous dit Vaullet, existait déjà vers la fin du XV^me^ siècle, sous la dénomination de Compagnie d'Arquebusiers, qui lui fut attribuée par les lettres patentes de sa création. Elle comptait dans ses rangs tous les habitants adultes qui voulaient en faire partie; et les hommes de bonne volonté ne manquaient pas. Son état-major se composait d'un capitaine, qui prenait officiellement le titre de colonel et qui était toujours noble; d'un lieutenant qui appartenait à la haute bourgeoisie, et d'un enseigne choisi dans la classe inférieure. Leurs charges respectives ne duraient qu'une année. On les appelait les officiers de ville. Leur nomination se faisait par voie d'élection, et tous les membres de la bourgeoisie, convoqués à cette fin, prenaient part au vote. Chaque officier sortant présentait trois candidats de sa catégorie pour son remplacement, et la votation ne pouvait porter que sur l'un des candidats ainsi désignés. L'élection avait lieu, chaque année, dans le mois de mai et à la majorité des voix. Le procès-verbal qui en était dressé prenait insertion, à sa date, dans le registre des actes consulaires déposé aux archives communales. »

« Le tir avait lieu dans celui des fossés de la ville qui avait le développement le plus étendu en ligne droite et sur l'emplacement duquel se trouva la chaussée de la rue dite « Derrière les Murs ». Le terrassement de ce fossé au niveau des places voisines, nécessita le déplacement de l'ancien tir, qui fut alors transféré dans cette partie du val de Foron qui s'étend depuis le pont d'amont jusque sous les berges de l'étang supérieur du moulin de la ville, à une distance suffisante pour le placement des cibles. Le « tirage » est resté dès lors dans cette localité jusqu'à la construction du stand dans le communal des Chères, en l'année 1779, avec le concours simultané de la ville et du marquis.»

Sous les comtes de Genevois, la bourgeoisie tout entière était armée et devait servir le prince pendant trois jours, après lesquels ses dépenses ultérieures de bouche et de guerre étaient payées. Pour encourager les habitants à l'exercice des armes,

Janus de Savoie établit des prix-francs et le tir du papegai, auxquels tous les habitants de la ville pouvaient concourir (lettres patentes du 15 octobre 1464). Ces lettres patentes furent gravées plus tard sur une plaque de cuivre argenté qui fut placée dans la salle de tir.

En 1589, pour organiser la défense de la ville, l'on forma plusieurs compagnies de bourgeois; des gentilshommes les exerçaient sous le commandement d'un colonel. Pendant deux années, de fréquentes attaques tinrent en haleine la vigilance des habitants, qui partageaient le service de garde avec la garnison. En 1593, la paix leur permet de respirer, et les tirs sont repris d'une manière suivie. Charles-Emmanuel 1er confirme les anciens privilèges de La Roche et ajoute que les bourgeois de la ville qui, pendant trois ans de suite abattraient le papegai tiré chaque année à la Pentecôte, seraient exempts pendant leur vie de tous péages, leydes et tailles rière ses Etats deça les monts (lettres patentes du 1 décembre 1621).

Victor-Amédée II y ajouta l'autorisation de tirer 3 prix-francs; le conseil de ville devait choisir un gentilhomme habitant La Roche pour commander la bourgeoisie et présider aux tirs; en cas de refus de sa part, leur choix pouvait porter sur qui bon leur semblait d'entre les habitants.

« Après l'occupation espagnole, Victor-Amédée III autorisa de nouveau le tir du papegai (lettres patentes du 12 juillet 1774) dans les formes précédemment usitées, et limita les prix-francs à un seul, dont la valeur devait être fixée par l'intendant du Genevois. Les tireurs et la bourgeoisie sont placés sous les ordres d'un syndic noble, qui doit les commander chaque fois qu'ils ont à se mettre sous les armes, et présider au tirage.

« En 1824, La Roche suivit l'exemple des autres villes de Savoie ; il s'y organisa une Compagnie de Chevaliers Tireurs et une d'Arquebusiers. Elles n'eurent qu'une existence temporaire, et ne cherchèrent même pas à obtenir la confirmation des anciens privilèges de la bourgeoisie.

« Les fêtes du papegai, ajoute Grillet, avaient un double but : l'exercice du tir et les plaisirs de la danse et des jeux. Le concours des étrangers était considérable. Dans les premiers temps, le plus habile tireur, du moins celui qui abattait le papegai, était proclamé roi de la fête, et sa royauté durait huit jours.

Dans certaines circonstances, on usait d'une supercherie pour favoriser l'élection d'un roi. A l'aide d'un cordon, on décrochait l'oiseau en laissant croire à l'adresse du tireur. Celui-ci choisissait alors la reine de la fête.

Ces manifestations obtinrent toujours un très grand succès à La Roche, et l'actuelle société de tir est l'une des meilleures de la région.

CLUSES

« Les barons de Faucigny avaient fait de Cluses leur capitale.

Les bourgeois, formés en milice, furent chargés de garder et de défendre la ville; le capitaine préposé au commandement était nommé par les syndics; il remplissait en même temps, les fonctions de portier et d'exécuteur des sentences criminelles. Ce capitaine recevait, outre son salaire, un denier ou un gâteau de pain de chaque bourgeois, la veille de Noël, et une fois l'an, la tête et la langue d'un animal tué à la boucherie. Les bourgeois forains ne se libéraient que par une mesure ou une gerbe de blé. Au retour d'expéditions guerrières, toujours accompagnées de pillage, il pouvait prendre à son choix, le premier ou le dernier des animaux qui entraient dans la ville.

« Dans le XVe siècle, la milice fut remplacée par une Compagnie d'Arquebusiers qui, en 1535 eut la gloire d'arrêter les Lucernois sur le pont de la ville, les tailla en pièces, leur enlevant deux drapeaux qui, jusqu'à la Révolution, restèrent suspendus à la voûte de l'église des Cordeliers.

« Le tir du papegai existait à Cluses depuis une époque reculée. Il avait lieu le jour de Pentecôte. Les

lettres patentes de Charles-Emmanuel du 12 janvier 1731 permettaient « la continuation du tirage à l'oiseau le lundi de Pentecôte de chaque année après les offices divins ». On plantait le mât sur le bord du rocher qui domine la route de Scionzier, à la descente ouest du vieux pont, et c'est de cette route qu'on tirait l'oiseau. Celui qui l'abattait était le roi du papegai, le roi de l'oiseau, ou encore le roi de la Bazoche. Le premier droit que lui donnait son nouveau titre était de créer un bourgeois. Il se choisissait une reine sur une rose formée de trois demoiselles de la ville, bourgeoise s'il était noble, noble s'il était bourgeois. Sa royauté durait jusqu'au tir suivant. Il était exempt de la quinte du vin. La ville lui donnait un gage ou prix qui s'éleva plus ou moins haut, à différentes époques. Plus tard, on donna au roi du papegai, une indemnité de cent livres, à raison des dépenses qui tombaient à sa charge (1777). Les bourgeois forains, lorsqu'ils abattaient l'oiseau, ne recevaient que la moitié du gage, parce qu'ils ne contribuaient pas à en former la masse.

Le roi du papegai devait le faire relever l'année suivante; sinon, il payait à cette fin un impôt à la ville.

Aux fêtes militaires, le roi du papegai était escorté par les officiers de la milice locale.

Les privilèges des arquebusiers furent reconnus par Charles-Emmanuel III (1730); il confirma aussi le tir du papegai (lettres patentes de 1745). Dès cette époque, les dames prirent part aux fêtes et vinrent escorter la reine du tir.

Avant la Révolution, la fête de Cluses, à l'occasion du papegai, était célèbre dans tout le bas Faucigny.

Cluses avait sa petite milice, toujours formée et exercée. En juillet 1788, trois compagnies d'horlogers de Cluses firent à Bonneville une si belle parade à l'occasion du passage du prince et de la princesse de Piémont qui se rendaient aux eaux d'Amphion, qu'elle fut décrite dans « le Voyage curieux d'un lord Anglais en Faucigny ».

La garde urbaine qui avait hérité ces bonnes traditions, était belle à voir avec son air martial, ses casques romains, sa brillante tenue aux couleurs et aux armes de la ville.

Pendant la Révolution, les patriotes clusiens formèrent 3 Compagnies de carabiniers, de chasseurs et d'artilleurs; en 1824, l'ancienne Compagnie des Arquebusiers fut réformée sous le titre de Chevaliers-Tireurs.

Dans son histoire de Cluses, Lavorel rapporte cette piquante anecdote au sujet d'une fête organisée pour le tir du papegai :

— C'était vers 1809; on tirait l'oiseau depuis huit jours sans parvenir à l'abattre. Trois jeunes filles, deux sœurs et leur cousine se rendant sur le lieu du tir, virent en passant leur grand-père Simond assis sur le seuil de sa porte. C'était un vieux et célèbre chasseur, capitaine dans la garde urbaine.

— Grand-père, lui dirent-elles, prenez votre carabine et venez abattre cet oiseau rétif.

— Je suis trop âgé pour être roi, répondit le vieillard; mais si l'une de vous veut faire partir le coup lorsque j'aurai visé, je suis à vos ordres.

Les jeunes filles, enchantées, acceptent la proposition. Le grand-père, armé de sa carabine, traverse le pont avec elles, et va prendre place devant le rocher de Chevrier, au haut duquel se dressait le mât. Il fait poser le doigt de la plus âgée sur la détente; au mot: presse, le coup part et l'oiseau tombe. Les pauvres filles, qui n'avaient entendu faire qu'une plaisanterie, sont saisies d'une terreur panique; elles se sauvent à travers champs, et vont se cacher dans une ferme isolée. Cependant, on bat le rappel; la musique et le corps des officiers se réunissent, et l'on part à la recherche de la reine. La troupe, d'après les indices qu'on lui donne, se rend à la ferme où se trouvait par hasard Madame Cucuat, la femme du futur colonel. — « Il n'y a personne ici, dit-elle à haute voix »; et en même temps, elle montrait du doigt la cachette où s'étaient blotties les jeunes filles. Celles-ci durent se résigner, et furent ramenées triomphalement en ville.

C'était la première fois qu'une fem-

me abattait l'oiseau, et elle dut se choisir un roi. Son père y pourvut, et le roi fut M. Renand, de Bonneville. Jamais on ne vit plus beau reinage. Tout Bonneville se rendit à Cluses à la suite du roi; l'aristocratie à cheval, les messieurs en cavaliers, les dames et les demoiselles en amazones. La fête fut des plus brillantes, et la foule des curieux de toutes les communes voisines, énorme.

La partie religieuse de la solennité ne fut pas la moins imposante. Le roi et la reine, précédés de la musique, et suivis du conseil municipal, de la garde urbaine et de toutes les autorités, se rendirent à l'église pour entendre la messe. Des sièges de velours leur avaient été préparés au bas de l'autel. Tous deux étaient royalement vêtus.

Un banquet réunit ensuite, autour d'eux, outre les autorités, une foule d'amis de Cluses et de Bonneville. Le reste de la journée se passa en réjouissances. »

SALLANCHES

Charles-Emmanuel II, par lettres patentes de 1674, accorda le tir du papegai dans le mois de mai, à la condition de se conformer aux usages établis dans les autres localités. Le titre de roi appartenait pour une année à celui qui l'avait abattu; les lettres patentes de bourgeoisie accordées à de nouveaux habitant y étaient délivrées à son nom; peut-être recevait-il comme à Genève, une redevance à chaque nouvelle admission.

Charles-Emmanuel III, par ses Royales constitutions, défendit le port d'armes; les syndics de Sallanches lui exposèrent que depuis une époque très reculée, la bourgeoisie et la jeunesse avaient chaque année tiré l'arquebuse les jours de dimanche et de fête, et le prièrent de leur en continuer l'autorisation aux conditions qu'il voudrait; il leur accorda le libre port d'armes pour ces exercices seulement (lettres patentes du 22 décembre 1730).

Pour les récompenser de leur courage dans les guerres contre Genève et Berne en 1580-90, Charles-Emmanuel Ier leur permit entre autres privilèges, d'élire un capitaine et 5 dizeniers pour commander la milice urbaine.

Une Compagnie de Chevaliers-Tireurs s'organisa en 1774, pour le passage de Charles-Emmanuel II, avec un réglement semblable à celui de Chambéry.

En reconnaissance de la fidélité des habitants et des services rendus par la bourgeoisie armée, ce prince leur fit présent d'un magnifique drapeau, dont la bénédiction solennelle eut lieu le 21 septembre 1777. Il était en soie cramoisie, avec une guirlande en fleurs d'or pour encadrement et une frange or tout autour, la cravate verte avec frange; d'un côté étaient les armes de Savoie: or soie, rubis et émeraude, avec deux lions pour supports, les pointes garnies de trophées composés de tambours et d'armes diverses; de l'autre étaient les armes de Faucigny: d'or à 3 pals de gueules; au-dessus, la couronne de comte; les deux pointes remplies par deux écussons aux armes de la ville: de gueules au chevron d'argent renversé et ondé.

Ces usages semblent s'être conservés dans la commune voisine de Cordon. Chaque année, l'on peut y admirer le 15 août, la fameuse parade des sapeurs qui revêtent en cette circonstance, les anciens uniformes de l'époque impériale, avec bonnets à poils. Les tireurs de Cordon sont réputés pour leur adresse.

SAMOENS

« Au XVIe siècle, Samoëns possédait depuis longtemps, une réunion de bourgeois s'exerçant au tir de l'arquebuse et disputant des prix annuels dont ils faisaient les frais. A l'exemple des autres Compagnies, ils demandèrent et obtinrent la confirmation de leurs anciens usages et l'octroi de franchises pour le roi du papegai. Ces patentes données par Henri de Savoie, duc de Genevois-Nemours, sont signalées dans les statuts dressés par les bourgeois de Samoëns et reçus par acte notarié le 25 mai 1603:

« Octroy et permission à eux concédée par l'excellence de Mgr Henri

de Savoie, duc de Genevois-Nemours, de tirer à perpétuité une fois l'année en la dite ville de Samoëns, un papegay et prix francs avec l'arquebuse, aux exemptions et immunités pour le Roy qui abattra le dit papegay. »

Le lundi des fêtes de Pentecôte, le roi est chargé de faire dire une messe du Saint-Esprit.

On tire le papegai ce jour-là même, à l'issue de la grand-messe au lieu habituel. Tous les tireurs sont tenus d'accompagner le roi avec leurs arquebuses; les absents sont soumis à une amende de 3 sols.

Ils doivent tirer dans l'ordre d'appel.

Chaque tireur paye 3 sols en tirant son premier coup; si le papegai est abattu avant la fin du premier tour, ceux qui n'ont pas tiré ne payent rien.

Chaque tireur tire 3 coups, après quoi le tir a lieu à volonté jusqu'à ce que le papegai soit à terre.

Le tireur qui abat la tête de l'oiseau est lieutenant; celui qui abat l'aile droite est connétable; l'année suivante, ils tirent de suite après le roi.

Nul ne peut se substituer à un tireur. Pour être admis au tir, il faut avoir plus de quinze ans et être bourgeois juré.

Le roi doit fournir à ses dépens, le papegai et faire rappeler la Compagnie au son des tambours, des fifres et des violons.

Le papegai abattu, tous les tireurs accompagnent le roi, en armes et tambours battant; le papegai est attaché à sa porte et y reste pendant six semaines.

Si le roi meurt dans l'année, le lieutenant et le connétable font dresser le papegai de l'année suivante aux frais de la Compagnie.

Le roi est franc et exempt de payer les mises à tous les prix.

Le tir des prix francs commence le dimanche qui suit la Pentecôte.

Le capitaine est chargé d'aller prendre le roi, « tambours sonnants », de le conduire à l'église le jour de la Pentecôte et de donner à dîner au roi, aux syndics, aux châtelains et aux officiers de la Compagnie.

L'enseigne doit payer et nourrir les tambours, fifres et violons.

Le secrétaire reçoit un ducaton des syndics chaque année; il est tenu de faire le rôle de la Compagnie, de faire l'appel aux réunions, de garder la boîte et d'en rendre compte entre les mains des syndics et du roi. »

SAINT-JEOIRE

« Nous avons ici, un nouvel exemple du libre port d'armes et du tir de prix francs accordés à tout un pays ou mandement, lorsque le petit nombre des tireurs de chaque localité ne permettait pas d'établir un tir local. Les réunions ont lieu dans les communes où résident les rois, qui ont à fournir les cibles et emportent avec eux les rondeaux, réglements, etc...

Cette permission fut accordée par le Sénat de Savoie au mandement du château de Faucigny, à la demande d'un bourgeois de Saint-Jeoire; elle est la confirmation d'un usage, anciennement établi à Saint-Jeoire et dans les autres localités du mandement, de tirer le prix de l'arquebuse. On y trouve stipulées diverses conditions que ne mentionnent point les chartes octroyées aux Compagnies, telles que de porter aucuns pistollets, pistoles et autres bastons (armes) que de longues arquebuses non chargées et, pour éviter tout abus, chaque tireur devait se faire inscrire par nom et surnom à la châtellenie. »

Abandon des Cités Lacustres à l'Age du Bronze

par M. C. PERNAT

Dans la séance de notre Académie du 4 mars 1939, je faisais une communication sur les Stations lacustres en Savoie et sur les âges du bronze et du fer en Faucigny; cette étude, très succinte, figure aux pages 67 et suivantes du premier volume des Mémoires de notre Académie.

J'y posais la question suivante: étant donné que la grande majorité des populations lacustres n'ont pas connu le fer, c'est donc qu'elles avaient abandonné ces stations auparavant et alors quelle a été la cause de cet exode?

A-t-il été volontaire ou forcé ?

Dans le premier cas est-ce à la suite des nombreux incendies, dont on a remarqué les traces en beaucoup d'endroits ou peut-être d'un débordement du lac, comme l'histoire en rapporte à propos de la destruction de la ville de Tauredunum ?

Et dans le second cas à la suite des attaques de peuples envahisseurs: Ligures ou Celtes?

Dans un voyage que je fis quelque temps après à Genève je posais la question à différents savants Genevois: ils n'y trouvèrent aucune solution.

Je soulevais moi-même l'objection de l'oxydation des objets en fer dans l'eau des lacs, qui aurait pu les détruire; ils me répondirent que l'oxydation fait rouiller les objets en fer, mais ne les détruit pas.

La question restait donc entière et j'eus beau chercher dans tous les ouvrages et manuels d'archéologie, entre autres ceux de Dechelette, de Gourry et de Vayson de Pradenne, je ne trouvais absolument rien et le problème n'était même pas posé; si bien que je pensais être le jouet de mon imagination qui me faisait voir une difficulté où il n'en existait pas: les populations lacustres n'avaient pas connu le fer, par ce qu'elles avaient émigré avant son apparition: c'était très simple mais cela ne faisait que reculer le problème. Pourquoi alors, ces populations avaient-elles émigré?

Les incendies et les débordements des lacs ne pouvaient être la cause de cet exode: il aurait fallu qu'ils se soient produits partout et à la même époque sur le bord des lacs situés à de très grandes distances; c'est inadmissible.

Il restait donc l'explication par l'invasion d'un peuple étranger qui connaissait le fer et n'habitait pas et ne construisait pas de cités lacustres. Or, d'après la plupart des historiens, les Celtes dont les Gaulois faisaient partie, envahirent nos pays vers le V^{e} siècle avant notre ère et la cause principale de leurs succès fut leur armement, spécialement leur grande épée de fer, cette épée de fer que Brennus jeta dans la balance qui pesait la rançon de Rome en lançant son « Vae Victis ». De tout temps d'ailleurs les Celtes ont passé pour les meilleurs forgerons de l'antiquité.

Il est donc probable que trouvant nos lacustres installés sur les meilleures terres et dans les plus riches paysages, ils les en chassèrent en leur assignant des terres dans les montagnes, où nous les retrouverons sous les noms de Ceutrons et de Ligures, lorsque nous étudierons la célèbre inscription trouvée au Col de la Forclaz et dont M. Lucien Guy vous a déjà parlé et donné une reproduction et une traduction, page 59 du premier volume des Mémoires de notre Académie.

Nous aurions donc là un premier

essai de transfert de populations, dont des exemples récents qui ne lui cèdent en rien pour la barbarie, nous ont été donnés par des peuples prétendus civilisés.

Il y aurait lieu de faire ici la remarque suivante: jusqu'à présent, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, l'on n'a encore trouvé dans le Haut-Faucigny, soit à partir de Balme, et précisément dans l'aire de peuplement assignée aux Ceutrons aucune station néolithique ni aucun objet en bronze, ce qui tendrait à prouver que le pays n'a été peuplé qu'à dater de l'âge du fer et précisément à dater des Celtes-Allobroges qui, eux, forgeaient le fer et auraient fait profiter les Ceutrons de leur découverte et de leurs progrès dans cet art.

Revon signale cependant une hache en bronze à aileron, trouvée à Domancy (musée de Chambéry), 5 faucilles et 2 haches trouvées par des terrassiers lors de la construction de la route de Sallanches à Megève.

En résumé et pour conclure je hasarde donc l'hypothèse suivante: Les populations lacustres de la rive gauche ou méridionale du Lac Léman ont été refoulées dans le Haut-Faucigny par l'invasion des Celtes, Gaulois ou Allobroges et les luttes et les difficultés qui ont suivi ont donné lieu de la part des uns ou des autres à la construction des camps du Châtelard, sur le territoire des communes de Passy et Servoz et de celui des Amérans sur celui de la commune de St-Gervais.

D'où l'intérêt qu'il y aurait à faire des fouilles dans l'emplacement de ces camps; je les avais commencées, de concert avec M. Félisaz; mais elles n'ont encore donné aucun résultat. Avis à de plus jeunes et de plus entreprenants.

CUIRASSES DE BRONZE DE FILLINGES

Et puisque nous en sommes encore à l'époque du bronze je me proposais de donner quelques détails sur les magnifiques cuirasses trouvées à Fillinges, dont une partie, acquise par le musée de Genève en constitue la plus belle pièce et dont l'autre est en la possession d'une riche américaine qui avait dû l'acheter de M. César Baillard, notaire à Reignier.

M. Deonna, le distingué conservateur du Musée de Genève, a écrit une notice à leur sujet qui a paru dans la Revue de Préhistoire, année 1934, que je n'ai malheureusement pas pu me procurer.

En attendant que je puisse réunir une documentation complète à ce sujet, je vous prierai de retenir simplement ceci: ces cuirasses, d'origine grecque, prouvent que le Faucigny était à cette époque en relation avec la Grèce par la voie de la vallée du Rhône et des colonies phéniciennes et grecques de Phocée et de Marseille, ou peut-être aussi par l'Italie du Nord.

POTERIES ROMAINES ET GALLO-ROMAINES

Et j'en viens a présent à quelques explications sur les échantillons de poteries anciennes: gauloises, romaines et gallo-romaines dont j'ai apporté quelques échantillons, trouvés à Thyez et Balme.

Voici d'abord un débris de vase romain en pierre *ollaire*, avec cannelure et bande d'ornementation ; ce terme de pierre ollaire se dit d'une espèce de serpentine facile à tailler et dont on fait des pots ou des vases; ces pierres ont pour caractère commun d'être tendres, faciles à travailler au sortir de la carrière et de se durcir considérablement au feu. Ces propriétés les faisaient employer avantageusement pour faire des vases et surtout des marmites (ollæ) d'où leur nom.

Celle-ci est en éclogite, roche formée principalement d'un mélange de grenat et d'un pyroxène vert, dont on voit très bien les teintes dans cet échantillon, rouge pour le grenat et vert pour le pyroxène.

Chose curieuse, l'on ne connaît qu'un gisement d'éclogite dans le pays, près du lac Cornu à 2128 m. d'altitude, dans la chaîne des Aiguilles Rouges; comment expliquer la présence dans la plaine de Thyez de cet échantillon qui devait faire partie d'un bloc assez gros si l'on en juge par sa courbure; avait-il été apporté

autrefois par le glacier, comme beaucoup d'autres blocs erratiques ou faut-il admettre que les habitants de la ville gallo-romaine de Thyez étaient allés l'exploiter jusque dans son gîte naturel des Aiguilles Rouges ?

de la vallée de Valtournanche (Val d'Aoste) dans toute la Sapaudia ».

Il est donc probable que la pierre ollaire de Thyez avait été importée du Valais ou du Val d'Aoste.

Et voici maintenant des échantillons de poterie à glaçure rouge trou-



L'Urne de Balme

Mais une autre explication nous est donnée par ce passage du livre de MM. Le Roux et Marteaux sur les antiquités d'Annecy : « La fabrication des vases en pierre ollaire déjà pratiquée durant l'âge du fer et, sous Auguste, dans la Haute-Italie est encore en usage aux IIIe et IVe siècles. Elle s'exporte du Valais ou

vés à Thyez et à la grotte de Balme. Les premiers vases rouges importés en Gaule vinrent et probablement par mer d'Arretium (Arrezzo, Etrurie) sous le règne d'Auguste. Plus tard de nouveaux centres de fabrication, établis en Gaule, allaient inonder les pays voisins de leurs produits. C'est ainsi que les popu-

lations Gallo-Romaines de nos pays furent amenées par les voies plus faciles de Vienne et du Rhône à se servir de ces vases rouges moulés et ornés, ou tournés et unis, imités des vases arétins et fabriqués dans les fours rutènes de Condatomagus (La Granfesengue, Aveyron). Ces poteries, comme celles-ci présentaient des zones décoratives de fins rinceaux, animés d'animaux, de gladiateurs, libres ou encadrés, scènes de chasse et ornements divers.

D'autres officines entrèrent bientôt en lutte avec les Rutènes, ce furent celles de leurs proches voisins les Arvernes de Ledovum (Lezous, Puy-de-Dôme), etc...

Ces poteries étaient signées par leurs fabriquants et MM. Le Roux et Marteaux, dans leur ouvrage sur le vieil Annecy (Boutæ), auquel j'emprunte d'ailleurs tous ces détails, ont donné la statistique des estampilles avec leurs noms, de tous les potiers Allobroges, dont beaucoup étaient de véritables artistes en même temps que des commerçants, dont l'industrie était très florissante et qui étaient les prédécesseurs de nos fabriques actuelles de Limoges, Sèvres, etc...

Malheureusement les fragments que voici ne portent aucune estampille, nous ne pouvons donc en connaître pour le moment ni l'origine ni le nom du fabriquant.

J'ai joint à ces poteries romaines et gallo-romaines divers fragments de poteries noires trouvées également à Thyez et à la grotte de Balme, auxquelles il est difficile d'assigner une date même approximative attendu que les formes les plus anciennes ont continué à être fabriquées et utilisées pendant très longtemps, ce qui fait que leur classification par âge est très difficile.

L'URNE DE BALME

Et voici, pour terminer, la trouvaille la plus intéressante parce que l'objet en est presque complet, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par la photographie qui en a été faite. Ce vase, qui pourrait bien être une urne funéraire a été trouvé à la grotte de Balme par le jeune Albert Barrut, de Cluses qui veut bien s'intéresser à mes fouilles; et à ce sujet je ferai remarquer en passant que depuis la fondation de notre Académie, plusieurs personnes se sont mises à s'intéresser à nos recherches dans tous les domaines, ce qui doit nous être un précieux encouragement et une justification de l'initiative que nous avons prise à ce sujet.

Ce vase de 0,15 sur 0,15 est d'une forme tout à fait classique; la pâte en est d'un noir rougeâtre et il est agrémenté d'un décor de pointillé dans sa moitié supérieure: il porte sur son rebord supérieur une estampille en forme de N ou de H, qui doit être celle du potier. L'hypothèse d'une urne funéraire repose sur les trois faits suivants: 1° L'absence d'anse : les amphores et poteries destinées à l'usage domestique sont en général toujours munies d'anse ou d'un dispositif de préhension quelconque; 2° La présence d'un morceau d'ocre parmi les débris qui indique presque toujours une sépulture; 3° La présence d'un bloc de pierre assez régulier, sur lequel reposait le fond du vase.

* * *

Il me reste pour finir un devoir très agréable à remplir: celui de féliciter notre cher Président M. Perret de sa nomination comme bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de la Haute-Savoie; je ne dirai pas que c'est le couronnement de sa carrière car il a encore de nombreuses années devant lui, mais c'est la consécration d'une vie déjà longue toute d'honneur et de loyauté.

Je ne parlerai pas du jurisconsulte que je ne suis pas compétent pour juger mais nous avons le privilège ici, à l'Académie du Faucigny, d'entendre souvent l'orateur élégant et châtié qu'est M. Perret; j'ajouterai que les discours et allocutions de lui recueillis dans notre bulletin ne perdent rien à la lecture, au contraire et c'est là le plus grand éloge qu'on en puisse faire. Encore une fois, mon cher Président, toutes nos félicitations.

Séance du 2 Mars 1940

Présidence de M. PERRET

Le cardinal Louis Aleman était-il Faucignerand ?

par M. Lucien GUY

L'historien Grillet fait naître le Cardinal Louis Aleman, (ou Allamand), à Saint-Jeoire-en-Faucigny où dit-il, sa famille avait sa résidence habituelle. Il précise qu'il était fils de Jean Allamand de Faucigny, seigneur de St-Jeoire et de Montgeffon, et de Marie de Châtillon de Michaille, fille de Huguette de Chissé.

Le cardinal d'Arles joua un rôle considérable à son époque et sa vie mérite d'être connue :

Louis Aleman naquit en 1390, dit-on, mais plus probablement en 1381.

Son oncle François de Conzié, archevêque de Narbonne qui, après avoir occupé les sièges de Grenoble et d'Arles, gouvernait Avignon comme camérier, avait pour lui une affection particulière et lui fit faire une rapide carrière. En 1409, il le fit assister au Concile de Pise.

Louis Aleman étudia le droit à l'Université d'Avignon et fut reçu docteur en 1414. François de Conzié lui avait conféré directement ses premiers bénéfices en lui donnant, dans son église de Narbonne un canonicat et la paroisse de Gruissan, puis d'autres canonicats, à Valence, à Carpentras et à Lyon.

Pendant les premières années qu'il passa en Avignon et où il était considéré déjà comme un savant, il vécut à la cour du pape Benoît XIII et devint le familier du cardinal Amédée de Saluces. Il s'était lié en outre avec les cardinaux Antoine de Chalant et Jean de Brogny.

Après la destitution du patriarche d'Antioche en 1417, François de Conzié désigna pour lui succéder, son neveu qui devint vice-camérier. Aleman se rendit le 25 juillet 1417 à Constance pour assister au Conclave qui devait élire le pape Martin V (11 novembre). Il fut nommé garde du Conclave. S'étant glissé par une fenêtre auprès du nouvel élu, il eut le premier l'honneur de lui baiser les pieds.

Le 16 mai 1418, Aleman quitta Constance avec le cortège pontifical qui s'arrêta à Genève du 11 juin au 5 septembre. C'est en cette ville que le pape le pourvut le 22 juin, de l'évêché de Maguelone (Montpellier). Il devait être sacré le 20 novembre à Mantoue.

Le 3 décembre 1423, Martin V le nommait archevêque d'Arles. Au mois de mai 1424, il lui confiait la légation de Bologne dont il devint gouverneur général.

Le 24 mai 1426, le pape le créait cardinal, du titre de Sainte-Cécile; il devait rester connu sous le nom de Cardinal d'Arles. Les rapports des Arlésiens avec leur archevêque furent excellents.

La paix régna à Bologne sous les quatre années du gouvernement d'Aleman. Mais, à la suite d'émeutes, il fut expulsé de Bologne par Canedolo, le 2 août 1428, quitta la ville le 23 août et se réfugia à Florence puis à Rome où il vécut jusqu'en 1433. Depuis le sac de son palais de Bologne, il se trouvait réduit à vivre d'emprunts.

Martin V étant mort en février 1431, Louis Aleman participa à l'élection d'Eugène IV, le 3 mars de cette année.

Le 7 mars 1431 s'ouvrait le Concile de Bâle dont le cardinal Julien Cesarini fut nommé président. Ce Concile avait été convoqué par Martin V pour juger le schisme de Bohême. Les Pères de Bâle devaient bientôt entrer en conflit avec Eugène IV. Celui-ci prononça la dissolution du Concile de Bâle, le 18 décembre 1431. Mais les Pères de Bâle déclarèrent le Concile supérieur au pape dans les questions de foi, de schisme et de réformation de mœurs (15 février 1432) et préparèrent sa déposition.

Sigismond, roi des Romains, qui soutenait Eugène, se rendit à Rome où ce dernier le reçut le 21 mai 1433. Aleman conduisit Sigismond dans son palais et Eugène le couronna. Aleman subissait l'influence de Sigismond pendant son séjour chez lui à Rome; mais le roi cherchait à affaiblir Eugène à son profit. Pour se réconcilier avec le Concile, Sigismond manifesta le désir de se rendre à Bâle accompagné d'Aleman, mais Eugène refusa son autorisation au cardinal.

Vers le milieu de juillet 1433, Aleman s'enfuit de son palais, à cheval, passa les portes sans être reconnu et gagna la campagne. Mais le bruit de son évasion se répandit vite à Rome et le cardinal Orsini envoya à sa poursuite des gens qui le rejoignirent et se jetèrent sur lui pour se saisir de sa personne. Aleman piqua des deux et s'échappa à une allure désordonnée. Mais son cheval butta; il tomba avec lui et se blessa au genou. L'animal détala dans la campagne tandis que le cardinal continuait sa route en boitant et gagnait le rivage où devait l'attendre la galère des Génois. Surprise! point de galère. Il se cacha dans des buissons lorsque, stupeur! quatre hommes surgirent. Ce n'étaient heureusement pas des gens du pape, mais des matelots génois qui le cherchaient. Ils l'emportèrent sur leurs épaules, passèrent à gué l'embouchure du Tibre en ayant de l'eau jusqu'au menton et gagnèrent le bateau où ils déposèrent le prélat meurtri, trempé, les vêtements en lambeaux.

De Gênes, Aleman résolut de se rendre à Arles. Il était sans ressources et comptait s'en procurer dans son archevêché où il n'avait pourtant jamais résidé. Après une traversée de quatre jours, remontant le Rhône, il parvint à Arles où sa réception donna lieu à de grandes fêtes.

Le 19 août, il partit pour son château de Salon. Avant d'aller à Bâle, il travailla à l'administration de son église. Il visita le monastère de Montmajour dont il était le quarantième abbé.

En route pour Bâle, il passa à Vienne où il fut accueilli par plus de 5000 cavaliers.

De Lyon, il prit le chemin de la Savoie où il rencontra pour la première fois, le duc Amédée VIII qui le traita fort honorablement.

Les Pères de Bâle avaient décrété au mois de juillet 1433 que le pape Eugène IV devait adhérer purement et simplement au Concile sous les 60 jours, à peine de suspension.

Le 11 octobre, le roi Sigismond arrivait à Bâle et pressait le pape de céder.

Vers la fin de l'année 1433, les Etats pontificaux étaient envahis et pillés et le Souverain Pontife abandonné par Venise et Florence, se trouvait isolé dans son palais du Vatican. Eugène se soumit par bulle du 15 décembre 1433, cédant sur tous les points. Quelques mois plus tard, il devait s'enfuir sous une grêle de pierres. Il se réfugia à Florence, détroné par la proclamation de la République romaine.

Par suite de ces circonstances, le voyage du cardinal Aleman à Bâle ne constituait plus un acte de rébellion contre le Souverain Pontife. Aleman sortait de ce conflit avec l'estime et la confiance de chacune des deux parties.

Il parvint à Bâle à la fin du mois de mai 1434. Huit cardinaux siégeaient au Concile qui comprenait 297 votants. Le 4 juin, il se rendit à l'Assemblée générale. Notre cardinal occupa les fonctions de juge de la Foi et vice-chancelier du Concile.

En 1437, Eugène IV qui se considérait toujours comme le chef légitime de l'Eglise, avait déclaré le Concile

de Bâle dissous et avait réuni à Ferrare et ensuite à Florence, un autre concile pour le retour de l'Eglise grecque à l'orthodoxie. Les Pères de Bâle refusèrent d'obéir.

Le 4 février 1438, Aleman était proclamé président du Concile de Bâle après la retraite de Cesarini. Il se fit remarquer par ses talents d'orateur. Il présidait à merveille, dit-on, aussi insensible aux injures qu'habile à réfuter les objections. Son plan était la réorganisation de l'Eglise d'après les principes de Constance. La nation française allait dominer dans cette Eglise.

Le 23 juin 1439, le Concile concluait en Assemblée générale, sur les 5 articles complémentaires qui convainquaient le pape d'hérésie et, le 25 juin, Aleman donnait lecture du décret déposant Eugène IV. Le 4 septembre, les Pères de Florence condamnaient ceux de Bâle comme schismatiques.

« Le successeur d'Eugène IV, écrit Gabriel Pérouse, devait être un homme assez considérable pour obliger l'Europe à compter avec lui. Cet homme, le cardinal ne vit personne qui put l'être, que son propre souverain d'origine, le duc de Savoie, dont l'âge, la vie et les mœurs faisaient un pape possible; dont la couronne était indépendante; dont la race et la langue étaient françaises; dont les provinces étaient en partie italiennes; dont le Suzerain nominal était le roi des Romains; dont les ressources passaient pour considérables; dont la famille enfin était unie aux premières maisons d'Europe. »

Le 5 novembre 1439, Amédée était élu pape au Concile de Bâle par 26 bulletins. Aleman n'avait pas ménagé ses exhortations au cours de l'élection.

Vingt-cinq prélats accompagnés de gentilshommes, avec 374 chevaux arrivaient à Thonon le 14 décembre et étaient reçus le 15 à Ripaille.

Le duc de Savoie hésitait à accepter la tiare, mais il finit par céder aux instances des cardinaux et d'Aleman en particulier. Il prit le nom de Félix V, ayant été élu le jour de Saint-Félix. Aleman le bénit et lui passa l'anneau du pêcheur en disant qu'il l'investissait de la papauté. Il lui fit obédience en lui baisant le pied, la main et la joue.

Le lendemain, ils allèrent chercher le nouveau pape à Ripaille et le ramenèrent à Thonon pour y demeurer, dans le pompeux appareil réglé par Aleman lui-même: derrière lui, Félix chevauchait sous le dais d'or, escorté de ses fils et de ses barons.

Vers le milieu de janvier 1440, Aleman rentrait à Bâle. Le 24 juin de la même année, Félix V y arrivait précédé de 400 trompettes et 400 ménétriers bâlois, 300 citoyens à cheval, 400 trompettes et 400 ménétriers du comte de Genevois, 200 chevaliers, 80 archers, 12 pages à cheval. Ensuite venaient le clergé de la ville, 600 prêtres ou religieux accompagnés de 1200 hommes « portant chacun en sa main une torche de l'hauteur d'une lance », les écuyers d'honneur, le Saint-Sacrement sur un mulet blanc. Suivaient Aleman à cheval et immédiatement après lui, Félix sur une haquenée blanche harnachée de rouge, vêtu d'une chape d'or, mitre blanche en tête, sous le dais d'or porté par les notables de la ville. Puis les hérauts d'armes, 200 prêtres et religieux, 200 valets et enfin, l'aumônier qui jetait l'argent « à pleins poings ».

Le 11 avril 1440, le pape Eugène IV avait déclaré l'excommunication et la déchéance d'Aleman. En 1444, notre cardinal s'était trouvé réduit à la jouissance des deux prieurés qu'il avait en Savoie: Contamine et Peillonnex. Félix V lui accorda une pension annuelle de 300 florins sur le prieuré d'Ugine et la mense abbatiale de Caramagna, puis 370 florins sur l'évêché de Nice. Néanmoins, ses ressources étaient modestes.

Le 23 mars 1440, Eugène avait portée une bulle officielle d'excommunication contre Félix. Les cardinaux italiens commençaient à faire défection. Le 23 février 1447, Eugène IV expirait et le 6 mars, Nicolas V devenait son successeur et était reconnu par la majorité des états. Le 4 juillet 1448, le Concile de Bâle avait cessé d'exister après avoir duré 17 ans.

Le 7 avril 1449, Félix V abdiquait par bulle dont Aleman avait dû être l'inspirateur, déclarant solennellement « qu'il se démettoit du Papat

pour le plus asseuré repos de l'Eglise, et à la requeste des rois françois, anglois, sicilien, avec le dauphin du Viennois ». C'était la fin du schisme.

Le 19 mai 1449, paraissaient 3 bulles de Nicolas V dont l'une rétablissait dans leurs dignités, tous ceux qui en avaient été privés à l'occasion des troubles de l'Eglise.

Aleman n'hésita pas à lutter pour éteindre le schisme dont il avait été inconsciemment le premier fauteur. Après avoir encouru la disgrâce d'Eugène IV qui lui avait retiré la pourpre cardinalice, il avait donné les marques d'un si touchant repentir que Nicolas V qui connaissait la grande piété du cardinal et savait qu'il avait embrassé de bonne foi le parti du Concile de Bâle dans l'espoir de réformer les abus, lui confirma non seulement ses dignités et ses bénéfices, mais l'envoya encore comme légat en Allemagne.

Louis Aleman mourut de la peste, le 16 septembre 1450, à Salon où il s'était retiré, pleurant sa faute au fond d'un couvent de Frères Mineurs, inconsolable d'avoir à son insu, divisé l'Eglise du Christ.

Le pape Clément VII reconnaissant ses vertus, le béatifia par bulle du 9 avril 1527. Il fut l'objet de nombreux pélerinages et de nombreux miracles furent constatés. On vénère ses reliques en l'église Saint-Trophime à Arles. Son office se fait encore aujourd'hui dans le diocèse de Montpellier. Sa fête est célébrée le 5 octobre dans le diocèse d'Arles. Son culte se répandit dans toute la Savoie et l'Abbaye de Hautecombe dans laquelle le cardinal se retirait entre les sessions du Concile de Bâle, lui érigea une chapelle à la fin du XVII[e] siècle.

Le cardinal d'Arles, béatifié par Clément VII fait grand honneur à son pays natal et Louis Grillet, historien de valeur mais dont il faut souvent se défier, qui était un bon Faucignerand, s'est empressé de lui réserver dans son Dictionnaire, une bonne place parmi les célébrités de sa province. Mais Louis Aleman était-il Faucignerand ?

Une tradition veut que les Allamand descendent de Rodolphe de Faucigny (1155-1178), dit le Teutonique ou Alamans, fils de Rodolphe I[er], sire de Faucigny, tige des Faucigny-Lucinge... et aussi des Alamans de Saint-Jeoire et du Valbonnais. Or, il existait antérieurement à Rodolphe de Faucigny, une famille Alaman ou Alamand, dont le nom primitif était Alamandi. Alamans ne traduit pas Teutonique. Les Aleman sont originaires du Dauphiné et non du Faucigny. Une branche s'est transplantée en Bugey et une autre en Faucigny par un bailli des dauphins. La famille des Allamand de St-Jeoire n'a aucune parenté avec la maison de Faucigny.

Ducis fait observer qu'une famille Alamand, alliée à celle de Duingt, possédait des fiefs à Saint-Jorioz. Comme le nom de cette localité s'écrivait indifféremment Saint-Joyre, Saint-Jores, Saint-Joroz, et en latin de Sancto-Georio, de Sancto-Jorio, il pense qu'on a confondu avec Saint-Jeoire-en-Faucigny.

Le savant ouvrage de M. Freney sur les Aleman de Valbonnais ne mentionne pas notre cardinal.

Plusieurs historiens donnent pour patrie au Bienheureux Louis Aleman, la petite ville d'Arbent, en Bugey. D'autres lui donnent comme berceau, la Bourgogne ou le diocèse de Saluces. Un bref de la Congrégation des Rites établit une présomption sérieuse en faveur d'Arbent en Bugey (arrondissement de Nantua, canton d'Oyonnax).

Toutes les archives de l'Abbaye de Hautecombe ont malheureusement été détruites sous la Révolution.

Un ouvrage très complet de Gabriel Pérouse (1), l'éminent et regretté archiviste de la Savoie (auquel est empruntée une partie de cette documentation), consacré au cardinal Louis Aleman, semble fixer d'une manière irréfutable les origines de ce grand personnage qu'il fait naître à Arbent, en Bugey, de la famille des Aleman d'Arbent et dont il donne la généalogie :

Son grand-père Pierre Aleman, chevalier, qui portait « de sable à un lion d'argent couronné et armé de gueules », vassal des sires de Thoire

---

(1) « Le Cardinal Louis Aleman et la fin du Grand Schisme » par Gabriel Pérouse.

et Villars pour sa châtellenie d'Arbent, avait épousé Pétronille Chatard dont il eut un fils Jean Aleman, seigneur d'Arbent et de Coiselet, qui épousa Marie de Châtillon de Michaille en 1374 et eut plusieurs enfants dont Louis, le dernier né fut notre cardinal. Les deux frères aînés Pierre et Jean, chevaliers, héritèrent la châtellenie d'Arbent, pour laquelle ils firent hommage encore en 1397 au sire de Thoire et Villars. Par contrat de 1402, le pays passa au comte de Savoie qui les confirma dans leur office et les Aleman devinrent ainsi des sujets savoyards. Le troisième fils, Gallois, nommé par le pape en 1392, au Chapitre de Lyon, mourut trois ans plus tard. Les Aleman d'Arbent étaient apparentés à quelques maisons savoyardes, aux Chissé, aux Verbouz, aux Groslée.

Au sujet de la naissance de Louis Aleman, Pérouse écrit :

« Une autre opinion a rattaché notre cardinal à une famille cadette des barons de Faucigny, branche qui, du château de Saint-Jeoire (Haute-Savoie) aurait pris le nom d'Aleman de St-Jeoire, mais il a été prouvé que cette famille n'a jamais existé et qu'il n'y a eu en Savoie qu'une famille Alamand, à laquelle Louis n'a certainement pas appartenu. Il faut attribuer cette fable au désir de certains auteurs de faire de notre cardinal un Savoyard de Savoie ; d'autres, pour mieux en faire honneur à la monarchie piémontaise, ont voulu le rattacher à une famille Aleman, venue d'Allemagne au temps des Othon et établie à Saint-Michel dans le marquisat de Saluces... ».

Le Bienheureux Louis Aleman n'était donc pas Faucignerand. Nous regrettons de ne pouvoir inscrire son nom parmi les gloires de notre province, mais nous pouvons tout de même être fiers de le compter au nombre des prieurs de Contamine et de Peillonnex et, en tant que Savoyard, comme le fidèle et dévoué serviteur de notre premier duc Amédée VIII de Savoie. Il appartient à l'histoire de notre pays.

Quelques spécimens originaux et bizarres de la Flore française et savoyarde

par M. Alcide BOUCHER

I

Mesdames, Messieurs,
Chers confrères,

Je vous demande, tout d'abord, de bien vouloir excuser ma confusion, car n'ayant rien d'un orateur, j'ai bien peur que l'insistance, persuasive et charmante, d'ailleurs, de notre cher Président, Me H. Perret, à vous faire présenter, par moi, quelques spécimens originaux de notre flore française en général et savoyarde en particulier, ne soit, pour lui, une désillusion et... pour vous tous une déception...?

Je veux bien, tout de même, tenter ma chance... pour m'apprendre!

*
* *

Je dois, tout de suite, vous confesser que, depuis quelque vingt années que j'ai eu la grande joie de fouler le sol savoyard, j'ai eu l'occasion de me faire de nombreuses et aimables connaissances et de charmantes petites amies. Mais, rassurez-vous, ne soyez point jaloux, ça n'a rien de grave...!

Vous êtes certainement passés bien souvent près d'elles? Sûrement vous les avez maintes fois frôlées? Sans doute vous ont-elles souri de leurs jolis yeux? Mais, peut-être, le souci de vos occupations ne vous a-t-il pas fait les apercevoir? et, le manque de connaissance aidant, ne vous a pas permis, bien sûr, d'entrer en relations avec elles?...

Elles sont, cependant, toutes bien aimables et... si intéressantes! Le célèbre botaniste genevois, Vaucher, n'a-t-il pas dit:

« Au lieu d'une science circonscri-
« te, je trouve un champ immense,
« où le monde végétal me fournit
« des sujets nombreux de réflexions...
« Je sens, auprès de moi, à mes cô-
« tés, une intelligence et une sagesse
« qui excitent toute mon admira-
« ration... »

Alphonse Kan, ainsi que beaucoup d'autres, d'ailleurs, n'a-t-il pas partagé ces paroles et célébré les fleurs?...

Ne s'arrête-t-on pas toujours devant les merveilles que nous offrent l'ingéniosité et l'adresse de nos braves artisans savoyards?

Pourquoi donc ne s'arrêterait-on pas devant l'étonnante et mystérieuse organisation de nos jolies fleurs?

L'étude de leurs moindres mouvements est une véritable passion! Il y en a de très originales!... Celles-là n'en sont pas moins attrayantes et c'est précisément d'elles dont je suis heureux de vous parler un peu, pour vous dévoiler leurs petites habitudes, leurs petits caprices, leurs petites manies...

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous prévenir que mon intention n'est pas de vous exposer des nomenclatures ou des descriptions sèches et arides.

Des généalogies, des dates ou classifications, en masse, ne viendront pas ici, vous ennuyer, tels certains ouvrages faits presque pour décourager la science.

C'est surtout, si j'ose dire, une récréation utile et agréable, une étude intéressante et amusante, dans lesquelles, étant instructives en même temps, les facultés intellectuelles, et même morales, trouvent si sûrement un exercice salutaire.

L'homme mûr, intelligent et sensible, puisera toujours, parmi les fleurs, une source intarissable d'intérêt dans les enseignements que présente la végétation.

L'enfant, comme le vieillard, y trouvent le langage mystérieux de la vie végétale, à laquelle le poète et le littérateur font si souvent appel pour nous offrir leurs belles et touchantes métaphores...

*
* *

Tout le monde sait que les plantes sont des êtres organisés et vivants; elles respirent, se nourrissent, elles aiment, s'épousent et se reproduisent!

Cette reproduction semble être, pour elles, l'unique but de leur existence, et c'est pour assurer cette fonction qu'elles prennent les formes les plus bizarres ou les plus gracieuses et qu'elles exécutent les mouvements les plus surprenants...

La plante, comme l'homme ou l'animal, a sa physionomie propre, son individualité, difficile à saisir parfois, mais incontestable.

Certaines ont des particularités qui nous échappent; d'autres, en grand nombre, manifestent les leurs avec une netteté si vivante et si forte qu'il est impossible de les nier et c'est pourquoi il est permis de faire de curieux rapprochements entre le monde végétal et le monde animal.

Les plantes ont des habitudes, des fantaisies, des passions obscures et parfois tenaces devant lesquelles toute violence est impuissante et inutile. Nous en avons la preuve et des exemples frappants dans les haricots, le houblon, le volubilis, le tamier, le liseron, etc... etc...

Si l'on déroule la tige en spire du houblon, qui s'enroule autour de son support de gauche à droite, ou bien celle du liseron, qui s'enroule de droite à gauche, et que l'on tente de les enrouler en sens contraire, ils reprennent, dès le lendemain même, leur cours normal et meurent si l'on tente de les maintenir de force dans le sens qui leur est contraire.

Une puissance instinctive, irrésistible et merveilleusement clairvoyante pousse les plantes à la conquête des éléments nécessaires à leur nutrition d'une part et à leur direction d'autre part.

*
* *

Nous arrivons à nos « sujets bizarres ».

La flore savoyarde ne possède, malheureusement pas les types les plus extravagants, néanmoins il se trouve des spécimens fort approchants.

Je voudrais, pour aujourd'hui, vous parler d'abord, de nos: « *énervés* », de nos « *sensibles* », de nos « *imitateurs* » et des « *Carnivores* » et « *originaux* », pour terminer avec les « *As de l'Alpinisme* ».

Et si quelques-uns ne sont pas de chez nous, leur incroyable excentricité vaudra bien quelques mots.

Nous trouvons, parmi les « *énervés* », les Balsamines, sœurs de l' « Impatiens Sultani », communément appelée « Buveuse d'eau ». C'est l' « Impatiens glanduligère », dont la culture nous constitue de si jolis bosquets purpurins et l' « Impatiens Noli me Tangere » qui croît dans toutes les régions montagneuses boisées. A ces grandes fleurs jaunes succèdent des fruits capsulaires, dont la disjonction subite et élastique des cinq valves qui les composent et s'enroulent en dedans, projette au loin les graines, et cela au moindre choc, au moindre vent, d'où son nom: « Impatiens » et « Noli me Tangere», dont la traduction: « Veuillez ne me pas toucher » semble assez dire son caractère original ou son extrême sensibilité!...

Nous trouvons encore, dans cette catégorie d' « énervés », les géraniums de nos bois et de nos prés et les prêles, dits « queue de cheval », ou Equisetum, de : Equus (cheval) et seta (crin), que l'on trouve dans les champs et sur les bords humides de nos chemins de montagnes.

Leurs étamines sont des lames, chargées de pollen, qui se contractent et se roulent autour de l'ovaire quand l'humidité les pénètre et qui, lorsqu'elles sont sèches, s'étendent comme des pattes d'araignées et se déroulent par une élasticité de ressort si brusque et si ferme qu'elles s'élancent, avec le pistil auquel elles sont fixées, à une hauteur considérable! En moins d'une minute, ces bonds se répètent plusieurs fois et l'on peut apercevoir la fructification sortir des capsules, sous la forme de

petits paquets pulvérulents et verdâtres!

La semaille est faite!... point n'est besoin de main-d'œuvre...

D'autres sujets étendent leur énervement sur la plante tout entière, ce sont les « *sensibles* », parmi lesquelles nous trouvons, comme espèces alpines, quelques sainfoins, mais dont les véritables types sont: la desmodie oscillante, « sainfoin oscillant » ou « *hedysarum gyrans* », dont les folioles sont, pendant le jour, dans une agitation presque continuelle et la sensitive, « mimosa », genre d'accacia faisant partie, comme la précédente, de la famille des légumineuses, famille qui renferme d'ailleurs un grand nombre de « sensibles ».

Qui ne connaît pas le mimosa, dont les jolis grelots jaune d'œuf nous arrivent, chaque année, des Alpes Maritimes, en si grande quantité?

Le mimosa est dérivé du grec « mimos » (bouffon) à cause des mouvements particuliers qu'il effectue et de ses changements de figures fréquents.

Il en existe de nombreuses variétés plus ou moins parfumées et, aussi, plus ou moins sensibles.

La plus « nerveuse » est la « pudique », « mimosa Pudica ». Cette charmante plante est extrêmement originale et d'une nervosité telle qu'au moindre bruit, au moindre souffle, au moindre choc, toutes les folioles se replient sur les pétioles, lesquels se replient sur la tige et la plante entière semble un petit « mât » vert!

Approchons-nous très doucement de cette gentille boudeuse et voyons un peu ce qui l'effraye?... Un rien! le plus léger bruissement, une vapeur fugitive, une odeur qui flotte, une ombre qui passe; un nuage voilant le soleil à sa feuillaison ensoleillée... et voilà notre délicate on ne peut plus émue! Vite.. elle se ferme!

Une goutte d'eau, cependant, peut ne point l'incommoder, mais qu'une goutte d'acide l'attaque et voilà la pauvre... tordue... crispée... convulsée... fermant ses feuilles et ses pétioles et attendant... la fin de la persécution!

Son point le plus sensible est une glande — tache blanchâtre — que l'on observe à l'intersection des folioles et du pétiole et aussi des pétioles et de la tige et qui, dès qu'on la touche, fait se refermer tout entière notre belle « nerveuse «!

On a vu des sensitives se fermer à l'approche d'un homme et, chose plus étrange encore, s'avertir les unes les autres de l' « accident » arrivé à l'une d'elles, sur la lisière d'un champ, par exemple quand elles forment une haie!... Cette sensible a, d'ailleurs, fait couler beaucoup d'encre. Madame de Genlis en a fait un joli portrait dans lequel elle appelle « chaste » et « Timide », cet aimable symbole de la pudeur craintive et au cours duquel elle nous apprend qu'un philosophe du Malabar est devenu fou en recherchant les causes de la singularité de cette plante !...

Je ne les ai point recherchées au fond, pour ne pas devenir trop fou! Mais l'écho d'une anecdote extrêmement amusante, que j'ai eu sous les yeux, a fait naître en moi un projet, peut-être aussi fou? Celui de raconter cette histoire en quelques rimes hasardeuses, que j'ose vous soumettre ici mais dont vous voudrez bien excuser la vulgarité...

Une Reine, un beau jour, que suivaient au jardin,
Les dames de la Cour, leur dit, d'un air badin:
« Cet arbuste a le cœur craintif de la Gazelle,
« Issu de la pudeur, il dit, Mesdemoiselles,
« La femme qui, de l'homme, eut quelque intimité
« Quand elle heurte du doigt sa fière sommité...
« Essayez, vous verrez, tentez-en l'expérience!...
Et toutes, follement, n'y faisant point confiance,
De rire éperdûment!... Et la Reine, aussitôt,
En qualité d'épouse, y toucha, mais bientôt,
Tout l'arbrisseau frémit et replia ses feuilles...

.....

..Ce fut de la stupeur...! Chacune se recueille...
Le rire et la gaîté perdirent leur chaleur...

Le visage carmin fit place à la pâ-
[leur...
Au risque de déplaire à la Reine amu-
[sée
Aucune ne tenta l'épreuve... trop
[osée!...

Près de cette originale viennent encore se ranger d'autres espèces « sensibles » telles que la « Bryone blanche », certains « Trèfles », l' « Epine-Vinette » (Berberis Vulgaris), si mauvaise pour nos céréales qui les voisinent et auxquelles elle communique la « Rouille », mais qui décorent si délicieusement, de ses jolies grappes de fruits à teinte de corail, les bases arides de nos montagnes.

Toutes ces « sensibles » ont des semblables qui ajoutent à ces particularités la « gourmandise », disons peut-être, la « manie de la destruction », car je serais plutôt partisan de l'école de ceux qui pensent que ces plantes ne sont pas « carnivores », bien qu'en ayant tout à fait l'apparence.

Je veux parler de la Dionée, originaire de la Caroline, nommée « Attrape-mouche », qui a, chez nous, comme petits imitateurs: le Drosera, le Pinguicula, l'Arum, l'Aristoloche, etc...

L' « Aristoloche » comprend quelques variétés croissant en Italie et dans la France méridionale, assez rares par ici, et l' « Arum » comprend plusieurs variétés vivant dans les régions humides et taillis de nos basses montagnes.

Ce dernier, très remarquable par ses fleurs en cornets, possède la particularité suivante: au moment de la fécondation, le spadice acquiert un degré de chaleur très marqué durant plusieurs heures. Prépare-t-il la « force vitale » nécessaire à la destruction des insectes qui viendront le visiter? Nul ne le sait encore! Toujours est-il qu'en examinant la fleur, on remarque, principalement dans la variété « Serpentaire » — Arum Dracunculus — une prison mortelle pour les mouches et les insectes qui viendront s'y hasarder.

A la base du cornet se trouve un étranglement dans lequel passe le pistil; au-dessous existe un renflement où viennent se souder les organes de la reproduction, c'est la prison!

Cette faible et étroite entrée est garnie de poils dirigés de haut en bas et que force facilement la gent ailée qui vient pour y puiser le suc que toutes recherchent sur les fleurs.

Mais lorsqu'elle veut sortir, les poils à rebours l'en empêchent et les coups répétés qu'elle tente contre la sortie restent vains!

Inconsciente elle ne fait qu'agiter le pollen des étamines qui se répandra et fécondera le pistil et l'ovaire et... sa mort en sera la récompense!

Lorsque la plante se flétrit, on trouve, tel un vrai charnier, un formidable amoncellement de victimes dans le renflement de la base de la fleur qui répand, alors, une odeur cadavérique et nauséabonde!...

Ce sont des exterminateurs dont la perfidie provient de la conformation des organes et non pas de la sensibilité de la plante comme dans la Dionée « *Dionæa muscipula* », dont les imitateurs de nos contrées sont: les « *Drosera rotundifolia* et *longifolia* » appelés communément, en français, « Rossolis » ou Rosée au soleil, à cause des poils de leurs feuilles et de leurs gouttelettes sirupeuses qui brillent comme la rosée au soleil, et enfin les « *Pinguicula Alpina* et *vulgaris*, appelés vulgairement *Grassettes*, que l'on trouve en masse le long des filets d'eau, suintant des sources de la montagne, au premier printemps et dont la première porte des petites fleurs couleur chair tachetées de blanc et la seconde des fleurs lilas ou violet pâle ressemblant à de minuscules violettes et qui toutes les deux ont la perfidie de faire cailler le lait.

Toutes ces plantes sont appelées « Tue-Mouches » ou « Attrappe-mouches », ou encore « Carnivores ».

A la vérité on n'est pas encore véritablement fixé sur cette dernière « accusation » et ce jugement semble n'avoir été fondé que sur... l'apparence.

En effet, les études faites sur ces sujets, qui agissent pas « sensibilité » ont conduit seulement aux constations suivantes:

Les feuilles étalées en rosettes sur le sol et généralement dans les

lieux humides et tourbières, sont pourvues, sur la face supérieure, de cils ou poils glanduleux, à l'extrémité desquels se trouve une goutte de liquide visqueux; si une mouche vient à passer pour puiser le suc des fleurs et qu'elle touche les feuilles de ses ailes, elle s'y englue et le chatouillement qu'elle fait pour se dégager fait instantanément fermer la feuille sur laquelle elle s'est « collée », elle se débat, mais plus elle gesticule, plus la prison se resserre, et cela, jusqu'à ce que mort s'ensuive et c'est alors qu'intervient le problème?... Est-ce pour raison de nourriture? ou bien est-ce par amour de destruction parce que Madame est nerveuse, que les mouches l'agacent et qu'elle ne les aime pas sur ses habits?... On ne le sait encore. Toujours est-il que l'on a constaté que, lorsque le crime est consommé, la feuille se rouvre, l'insecte est réduit à l'état squelettique — donc principes assimilables détruits — les poils sont desséchés et, la brise ou un mouvement oscillatoire, ayant rejeté le cadavre, les poils se revêtent aussitôt de nouvelles gouttelettes visqueuses et... le piège est à nouveau tendu!...

La plupart des insectes que j'ai trouvés sur ces plantes (mouches et même fourmis quelquefois) étaient dans cet état de squelette.

On prétend que le liquide sécrété est considéré comme susceptible de digérer les matières organiques et même les insectes absorbés, d'où le nom « d'Insectivores ».

Pour clore ce chapitre de « bizarres », jetons, quoique n'étant pas des nôtres, un rapide coup d'œil sur une plante monstrueuse et dont l'originalité est, à coup sûr, sans égale. C'est le « *Nepenthes distillatoria* » et ses variétés, que l'on pourrait appeler la « plante à la pipe ».

Sa forme est extrêmement compliquée: à l'extrémité de chacune des feuilles de la partie supérieure de la plante est une sorte de gros fil, qui n'est, en somme, que le prolongement de la nervure médiane de la feuille, au bout duquel se balance, comme un défi, comme une ironie, une énorme poche, une urne, semblable à ces grosses pipes alsaciennes, tachetée des couleurs les plus diverses comme une peau de bête fauve et munie, à son ouverture, d'un opercule, couvercle merveilleusement gaufré ou frangé, se rabattant par une charnière mobile.

Mais laissons dire, en ce qui concerne sa façon de vivre, M. Bréon, l'ex-chef de cultures du gouvernement français à l'Ile de la Réunion, vers 1850:

« Pendant la nuit, dit-il dans l'un « de ses récits, la feuille sécrète une « eau limpide qui emplit l'urne et « dont le poids oblige celle-ci à s'in- « cliner vers le sol. Le matin les ur- « nes sont fermées et si l'on veut « soulever les opercules qui les fer- « ment, on déchire l'urne tellement « le serrement est puissant. Vers « huit heures ces petits clapets se « soulèvent et les urnes, ouvertes, « laissent évaporer une partie de « l'eau qu'elles contiennent; leur « poids diminuant, les récipients se « relèvent pour retomber vers cinq « heures du soir, se fermer à nou- « veau, emprisonnant souvent des in- « sectes ou des vermisseaux, pour re- « commencer le lendemain... ».

C'est sans doute à cause de cette particularité d'emprisonner des insectes, que l'idée est venue à certains cultivateurs de Népenthès, chez nous, de mettre de temps à autre, dans les urnes, quelques fragments de foie, ce qui donnerait, paraît-il, à celles-là de jolies teintes rose et même carmin ?

Ici, je voudrais vous parler de « *Mimes* », ceux qui éprouvent le besoin de copier les autres, et ils sont légion chez nous! Ils sont même venus se fixer dans les petites et grandes banlieues de Bonneville, puisque j'ai eu le plaisir d'en récolter quelques magnifiques spécimens à Contamine-sur-Arve.

Ce sont les « *Orchidées* ». L'architecture de la fleur des Orchidées surpasse tout ce que pourrait produire la fantaisie du plus fantasque artiste! Leurs fleurs ne sont que des copies, mais des copies véritablement justes, extraordinairement vraies et leur originalité, qui ne réside qu'en cela, vaut bien la liste des nôtres:

D'une part, nous avons *l'Orchis Militaris* (militaire) à cause de son plumet; l'*Orchis Simia* (singe) imitant un singe accroché et gesticulant; l'*Orchis Anthropophora,* imitant un

homme pendu; l'*Orchis Nidus-Avis,* à cause de l'enchevêtrement de ses racines dont l'ensemble forme à s'y méprendre un nid d'oiseau, même au point de vue couleur; l'*Hircina* (Orchis bouc) à cause de l'odeur caractéristique de bouc qu'il répand et aussi des longs labelles de ses fleurs qui s'enchevêtrent longuement en frisure grise telle une barbe de bouc; le *Coriophora*, qui répand l'odeur repoussante de la punaise dont il porte le nom. D'autre part, nous avons les *Ophrys:* l'*Apifera* (ophrys abeille) dont les fleurs semblent de gros bourdons veloutés accrochés à la tige unique qui s'élève du sol; le *Muscifera* (ophrys mouche), dont la hampe est surchargée de fines mouches marron velouté, qui paraissent s'y être accrochées pour se reposer et auxquelles ne manquent rien: Antennes, rostre, yeux, pattes, ailes, etc..., etc..., et enfin l'*Aranifera* (ophrys araignée), qui représente, au lieu de mouches ou d'abeilles, de répugnantes araignées marron foncé avec de gros yeux glauques. N'oublions pas, non plus, notre admirable annécéen, le *Cypripedium Calceolus,* adorable « Sabot de Vénus » dont le nom indique assez la forme de cette magnifique fleur dorée. Voilà je pense une jolie brochette de « mimes » qui adorent nos sites savoyards! Allez donc les voir dès les premiers jours de mai et puissent-ils vous inspirer, comme ils m'ont inspiré moi-même, ainsi que vous le diront les quelques mauvaises rimes suivantes:

LES PLANTES QUI SE DEGUISENT

Sous le globe éclatant d'un printemps qui s'avère,
Quand d'un naissant gazon, la douce primevère
Lance un carillon d'or, déjà très jaunissant
Et son dernier sourire à Mai tout flétrissant,
Quelques étranges fleurs, sous les bosquets, tapies,
S'érigent, avec art, en vivantes copies
D'objets ou d'animaux ou d'insectes variés
Par une main subtile, hardiment coloriés...

C'est l'Orchis et l'Ophrys, de très vieille origine,
Dont se servait le sparte — un auteur l'imagine —
Pour tresser la couronne à l'athlète vainqueur.
On rencontre chez eux ce naturel moqueur:
L'un des petits Ophrys nous présente un labelle
Qui met dans la fureur la mouche la plus belle,
L'autre fait admirer sa tige céladon
Sur laquelle s'étale un énorme bourdon;
Un autre se répand, tel un essaim d'abeilles
Butinant les parfums cachés dans les corbeilles;
Un autre en araignée éprouve notre peur
En gonflant son périanthe et son velours trompeur;
Enfin, si ce n'était l'allure minuscule
D'un autre qui, sous bois, se tord et gesticule,
On croirait, en voyant ses membres suspendus,
Tout au long de sa tige, à des « hommes pendus »;
L'un des Orchis accroît de telles enroulures
Que sa fleur a vraiment, du singe, les allures;
L'autre, de sa racine, enchevêtre un réseau
Dont la forme lui vaut le nom de « Nid d'Oiseau »;
Un autre, enfin, se vêt du nom de « Militaire »
A cause d'un plumet superbe et solitaire.
Pour finir signalons d'imprudents maraudeurs
Qui s'en vont dans les prés déverser leurs odeurs
Qu'a chipé l'un au bouc, auquel, il en rit d'aise,
Il a volé la barbe...! et l'autre à la punaise!

Je voudrais pourtant bien vous parler, aujourd'hui, des « mariages » de quelques voisines aquatiques, quitte, pour ne pas trop m'attarder, à vous parler, par la suite, des

« amours » des variétés terrestres. Rassurez-vous, il n'y a, dans ces... indiscrétions, aucun inconvénient à craindre!

C'est tout de suite de l' « Utriculaire » que je brosserai un rapide tableau. L'*Utricularia vulgaris,* dont le nom vient de « Utricula », par allusion aux petites vessies qui garnissent ses rameaux, adore vivre dans nos lacs, nos marais, nos étangs. Ces petites vessies, ou vésicules, formées d'une membrane transparente, élastique et cornée et ayant une ouverture munie d'une soupape, qui ne peut s'ouvrir que du dehors au dedans avant la floraison, sont remplies d'eau; lorsque la fleur se prépare à paraître, une décomposition de l'air se fait dans la plante et chasse l'eau des vésicules de façon à les rendre plus légères et à permettre à la fleur de s'élever et se développer en plein air ; mais, dès que la floraison est achevée, que la fécondation est effectuée et que les graines sont parvenues à leur maturité, l'air fait place, à son tour, à l'eau, dans les vésicules et la plante retombe au fond de l'élément liquide pour y répandre ses graines et s'y propager.

Vient ensuite une quasi semblable: la « Mâcre », « *Trapa Natans* », dite « Châtaigne d'eau », qui possède une singularité analogue; seulement, le but poursuivi n'est pas le même: ce sont aussi, des petites vessies qui, situées à l'aisselle des feuilles, se remplissent, également d'air au moment de la floraison, vers juin ou juillet, et donnent une légèreté, nécessaire à la plante, pour la faire, comme la précédente, sortir des eaux, fleurir et laisser s'opérer le rapprochement fécondant, après lequel, et c'est là la différence, sans attendre la formation des fruits, les vessies se remplissent d'un mucilage qui alourdit et entraîne au fond de l'eau la « fécondée », qui mûrira ses fruits dans la vase.

Voilà des « scaphandriers » et des « sous-marins » qui ne sont vraiment pas modernes mais n'en sont pas moins de pures merveilles!

On prétend que les fruits de la « Châtaigne d'eau » ont fait imaginer ces machines de fer nommées « Chausse-trappes » qu'on plaçait, en temps de guerre, sur la route de l'ennemi.

C'est, vous en conviendrez, une plante qui aurait pu faire naître bien des inventions! Peut-être, d'ailleurs, y a-t-elle contribué?

Je terminerai, avec ces bizarres ondines, par notre curieuse voisine qui choisit, comme local, le Rhône si impétueux! Une bien singulière extravagante qui se pare du nom de Vallisnérie, « *Vallisneria spiralis* ».

Son histoire est presque.. émouvante! Il suffit de connaître le nombre des auteurs qu'elle a inspirés pour s'en rendre compte..

La voilà: Vallisnérie dort au fond des eaux pendant des mois, mettons... dix!... presque l'année! Mais voici qu'arrive l'époque de la floraison... de la fécondation... Madame s'énerve... s'agite... s'étire... ses liens en spirale, qui la tiennent rivée au fond du fleuve et aux extrémités desquels se trouvent, dans des petites spathes, ses fleurs à pistil, se déroulent pour lui permettre de monter à la surface des eaux et s'épanouir dans l'air pur! Mais voilà... où est Monsieur...? Monsieur, détenteur des fleurs à étamines, qui doit féconder, est toujours, lui aussi, retenu prisonnier au fond de l'eau... cependant il sent l'appel de Madame... Il se meut à son tour... s'agite... mais ses liens, à lui, sont trop courts...! Alors...? Alors?... il les brise... tout simplement! et s'élance, libre vers l'amante qui flotte et s'est épanouie à la surface de l'onde, l'enveloppe de ses bras libres et flottants, la couvre de la poussière de ses étamines et, cette œuvre fécondatrice accomplie, s'abandonne aux courants invisibles et... disparaît vers les océans lointains, tandis que les spirales élastiques de Madame se contractent... se resserrent et... la ramènent au fond des eaux, où elle y mûrira ses fruits...!

Mélancolique histoire! Mais belle! Ces fleurs, qui vont vivre et briller quelques instants à peine, après avoir brisé leurs attaches pour se propager et se plonger ensuite dans l'oubli le plus profond!... s'abîmer dans le néant!... Quel symbole!...

Est-il surprenant, qu'après tant d'autres, votre serviteur, ait osé lui aussi, taquiner sa pauvre muse pour offrir un témoignage d'admiration de plus à son amie Vallisnérie?

Il est cependant une plante
Que, ni l'homme, non plus les Dieux,
Ni les insectes ne violentent,
Qui célèbre l'hymen sans eux.
Pendant dix mois cette prodige
Sous les flots, cache aux yeux du jour
Sa fine forme, dont la tige
S'allonge en la saison d'amour,
Monte sur la vague qui file
Emportant ses sens délirants,
Appelle le mâle, immobile
Jusqu'alors au fond du torrent,
Qui, soudain, brisant les attaches
De ses frêles liens trop courts,
Se meut, se libère et s'arrache
Et vite, vers l'amante, accourt;
Voguant sur la nappe liquide
Les amants, libres dans leurs jeux,
Poursuivant l'amour qui les guide,
Unissent leurs désirs fougueux...
Et lorsque de Vallisnérie
L'heureux hymen est accompli,
Sa tige vire et se replie
Et, sous l'eau, va mûrir ses fruits...

Je n'ai plus le temps de vous parler longuement de nos chères alpinistes, merveilleuses et inimitables acrobates de notre végétation alpestre et savoyarde — leurs sigularités sont surtout l'image d'une audace inconcevable — mais j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'une d'elles pour lui demander les raisons de leur séjour aux grands sommets, de leur préférence et de leur choix pour ces hautes altitudes, poussant l'indiscrétion jusqu'au cœur de leur vie privée et de leurs unions dans ces hauts lieux déserts.

J'espère avoir le grand plaisir de vous donner son aimable réponse, aussi modeste que sincère, au cours de notre prochaine réunion d'études.

Arâches, station d'été et d'hiver

Sa mine de charbon

par M. C. PERNAT

L'Allobroge *du 20 août 1938, publiait, sous ma signature, l'article suivant:*

Après le lancement des grandes stations telles que Megève, Combloux, Morzine, etc... Arâches commence à connaître la grande notoriété, grâce à nos amis genevois dont nul ne contestera la compétence en la matière; ils y essaiment tous les samedis et les dimanches, en grand nombre; ils y ont bâti et aménagé de nombreux chalets où ils se succèdent sans arrêt hiver et été.

L'originalité de la station d'Arâches est la disposition de son territoire en une succession de plusieurs plateaux qui offrent une variété infinie d'excursions, de champs de skis et de grandes ascensions, pour tous les goûts et tous les sports alpestres, depuis la simple promenade jusqu'aux ascensions les plus audacieuses et aux randonnées en skis les plus longues et le plus variées .

Par Plaine-Joux l'on accède en effet à trois magnifiques vallées alpestres: celle de Flaine et de son lac; celle de Vernant et de ses deux lacs; et celle de Lairon. Par la première, l'on peut faire les ascensions de l'imposante Croix de Fer, de la pointe du Coloney, du désert de Platé, de Pointe-Pelouse et l'on peut passer directement dans la vallée de Sales et dans tous le massif des montagnes de Sixt, Saint-Martin et Passy: Pointe de Sales, Tête à l'Ane, Pointe de Platé, Pointe d'Ayer, Col du Dérochoir, soit toute la formidable chaîne des Fiz jusqu'aux aiguilles de Warens; par la deuxième (Vernant) l'on passe facilement dans la vallée du lac de Ger, du lac Parchet et des Forges et les montagnes de Samoëns; par la troisième (Lairon), l'on arrive facilement au Praz des Saix, à Baconnant, Gron, la Croix des Sept-Frères et Morillon.

Ajoutons qu'Arâches peut être en même temps le paradis du chasseur, du géologue, du minéralogiste, du botaniste et du gourmet: tous les gibiers de montagne y sont représentés : lièvres, tétras, perdrix rouges et blanches, chamois, marmottes; le géologue et le minéralogiste y trouveront une grande variété de fossiles, depuis ceux de la mine de charbon, de Flaine, d'Aujon, jusqu'aux schistes à empreinte de fougère de Pointe-Pelouse; le botaniste pourra y cueillir toutes les plantes alpines, spécialement toutes les espèces de gentianes et l'odorant orchis vanillé, dont il existe des champs entiers. Quant au gourmet, il y trouvera partout des myrtilles, surtout dans la montagne de Gron, dont les pentes immenses en sont garnies, et dans les récentes coupes de bois la framboise et les grandes fraises de montagne; l'on pourra y récolter également des quantités énormes de champignons: chanterelles et bolets.

Toutes ces richesses naturelles se raréfient de plus en plus avec l'affluence des touristes, si bien qu'il faudrait peut-être une réglementation pour éviter des abus.

Ajoutons que, d'après le géologue M. Perret, Arâches présenterait la particularité intéressante d'être une vallée suspendue qui, aux temps des révolutions du globe, aurait servi de passage à l'Arve. Notre savant compatriote, M. Léon Moret, professeur de géologie à l'Université de Grenoble, serait tout indiqué pour étudier cette question.

Disons également qu'une piste et un monte-pente seront installés pour l'hiver prochain entre les *Carroz* et

le joli plateau de la *Quédeusaz,* d'où les skieurs pourront rayonner dans toute la haute montagne.

Que manque-t-il à Arâches pour devenir une station de premier ordre? Des capitaux pour construire hôtels et chalets. Ceux qui existent : Ducrue, Siffointe, Replumaz, Renand, Genoud, etc..., font tout leur possible pour satisfaire la clientèle de plus en plus nombreuse, mais ils sont souvent débordés. Espérons que, comme à Megève, il se trouvera des capitalistes avisés qui, par ces temps de dévaluation, préféreront placer leurs fonds en de bons immeubles, dans une station dont l'avenir promet d'être splendide.

MINE DE CHARBON

Nous donnons ci-après les divers renseignements que nous avons recueillis à ce sujet, en indiquant que la concession donnée à Albanis Beaumont par le gouvernement du premier Empire, suivant le dossier qu'a bien voulu nous communiquer M. Avezou, l'archiviste départemental, dont la complaisance est réellement inépuisable, comprenait tout le massif des montagnes entre l'Arve au couchant, le Giffre au levant, dans sa traversée de Sixt et Samoëns, le nant d'Arâches, à Balme, au nord, et le nant de Bellegarde et la vallée de Flaine, au midi :

« La vallée d'Arâches a une source d'eau minérale ferrugineuse au-dessus du village du *Moulin* et une mine de *houille,* très abondante, au-delà du village de Pernant, à l'extrémité d'un ravin très profond, formé par le nant de Plainejoux; cette mine fut exploitée en 1750 par une société formée par Mlle de *Bellegarde des Marches* et par la célèbre baronne de *Warens*. M. de *Buttet,* du corps royal d'artillerie, l'examina en 1790, par ordre de la Cour de Turin; il proposa un couloir en bois pour dévaler le charbon jusqu'au bord de l'Arve et le transporter ensuite sur des radeaux à Bonneville, Carouge et Genève. »

(Dict. de Grillet, 1er vol, page 316.)

« Mme de *Warens* et Mlle de *Bellegarde* (de la Marche), formèrent une société pour exploiter des mines de charbon, en divers endroits, entre autres à Arâches en 1750. La mine d'Arâches passa ensuite à MM. *Bérard,* qui, à la date du 5 septembre 1759, demandaient la permission de transporter le charbon avec des radeaux, sur l'Arve, parce qu'il se brisait dans les voitures, faute de quoi ils seraient obligés de renoncer à l'exploitation. Plus tard, la mine d'Arâches fut concédée à *Albanis Beaumont,* puis à des Anglais, et en 1855, à MM. Bachet, Aussedat et Balleydier (géographie de la Savoie, Mortillet). La mine d'Arâches est située à 1228 mètres d'altitude; elle renferme de l'anthracite, bon combustible, mais trop friable. »

(Monographie d'Arâches, P. Plantaz, p. 69.)

« Bien au-dessus de ce vieux castel (Château de Bellegarde, à Magland), et au sommet de la gorge du *Foron* qui donne accès dans la combe de l'*Epine* et la commune d'Arâches, se trouve un important gisement de *houille anthracitaire,* depuis très longtemps connu des géologues et dont le savant de *Saussure,* avait signalé la richesse.

Exploitée au siècle passé par une société dont faisaient partie Mme de Warens et son amie Mlle de Bellegarde, cette mine fut abandonnée à cause de la difficulté des chemins qui ne permettaient le transport du combustible qu'à dos de mulet. Reprise il y a quelques années, cette exploitation, grâce à de nouvelles études et à la proximité de la nouvelle grande route, laissait entrevoir les plus légitimes espérances; elle fournissait de très bons agglomérés à l'usine à gaz et à d'autres établissements de Genève, quand les évènements politique de 1870 vinrent interrompre les travaux.

Cette concession appartient aujourd'hui (1872) à M. Fenétrier, négociant Lyonnais, et si cette exploitation se reprend et si elle est poursuivie avec intelligence, surtout si le chemin de fer projeté dans la vallée de l'Arve entre Genève et Chamonix, se met à exécution, elle est susceptible d'un grand développement, et assurera au bassin du Faucigny, une source de nouvelles richesses.

Une des plus heureuses améliorations pour le transport du combustible, du carreau de la mine sur la

grand-route, consiste en l'établissement d'un chemin de fer aérien, sur lequel courent les wagons, à l'instar de celui de la mine d'Entrevernes, sur les bords du lac d'Annecy.

La longueur totale des câbles en fil de fer qui forment cette voie aérienne est de 1640 mètres, et la hauteur verticale des deux points de départ et d'arrivée est de 640 mètres environ. »

(*La Haute-Savoie*, 1872, de *Raverat*, p. 451.)

« Un sentier, au sud, remonte au nord-est, la rive droite d'un torrent vers la mine de charbon (dans *les schistes inférieurs au calcaire nummulitique, très fossilifères*), exploitée au XVIII^e^ siècle, par Mme de Warens. »

(Guide de la Haute-Savoie — Le Roux — page 259. Edité vers 1900 à 1910.)

« Au début de l'ère tertiaire ou de l'Eocène, s'établit un régime fluvio-lacustre ..... Partout stagnent des lacs et des marais entourés d'une végétation dont on retrouve les éléments transformés en lignites et intercalés dans les marnes à coquilles, d'eau saumâtre de *Pernant,* du Petit-Bornand et d'Entrevernes.

(Même ouvrage, page 110.)

CONCLUSIONS

Actuellement, les concessions sont arrivées à leur fin, la mine a été abandonnée, et tous les travaux et installations, tels que le chemin de fer aérien, ne sont plus utilisables; par contre, la route nouvelle d'Arâches au village de la Colonnaz, la traverse en son centre et pourrait lui servir de débouché.

Au point de vue du rendement financier de l'exploitation, M. Avezou, malgré toutes ses recherches, n'a rien pu trouver de plus récent qu'une note du receveur particulier de Bonneville au directeur des Contributions, du 20 juin 1813, disant: « Les redevances des mines d'Arâches et Sixt sont on ne peut plus difficiles à obtenir, ces mines n'étant pas exploitées ».

Il faudrait donc, pour avoir des renseignements à ce sujet, de même qu'au point de vue de l'épaisseur et de la direction des couches, connaître les héritiers du dernier concessionnaire, le Lyonnais Fenétrier (1872), qui n'avait pas dû pousser l'exploitation et faire des travaux considérables pour l'époque, sans s'être assuré d'un minimum de rendement. Mais il va y avoir bientôt 70 ans de cela, et où s'adresser? Prière à tous nos lecteurs, qui auraient par hasard quelques renseignements à ce sujet, de nous les faire connaître.

Quoi qu'il en soit, ces mines étant du domaine de l'Etat, c'est à lui à les faire valoir et à en tirer parti; il se mêle assez souvent d'un tas de choses qui ne le regardent pas, telles que le tabac, les allumettes, la nationalisation des mines, etc... etc..., pour qu'il ne néglige pas son domaine propre; le gouvernement actuel, qui paraît vouloir réagir heureusement contre certaines tendances, a prévu des ressources pour la découverte et l'exploitation des richesses naturelles de notre sol. A nos représentants à lui signaler la mine d'Arâches et à lui demander de prélever sur ces crédits, pour les études préliminaires à faire, une somme de quelques centaines de mille francs, qui ne pourrait être mieux employée.

C. PERNAT.

Cet article, nous l'avons vu, a paru dans l'Allobroge *du* 20 *août* 1938.

Depuis lors j'ai pu compléter ma documentation sur la Mine d'Arâches au moyen de la copie des pièces ci-après:

1° Un mémoire publié par Saulnier, en 1857, et dressé par le grand géologue, Gabriel de Mortillet-Nasale, ingénieur des mines, attaché à la Cie Piémontaise de Turin, Leclen, ingénieur des mines à Rive-de-Gier et Gruner, directeur de l'Ecole des mines de St-Etienne.

Ce mémoire que j'ai retrouvé à la bibliothèque de Chambéry, n° 6922 du catalogue, donne des renseignements fort complets sur la qualité du charbon, les facilités d'exploitation, de transport et de vente et conclut à l'intérêt qu'il y aurait à la reprise en grand de cette exploitation;

2° Un rapport de l'Ingénieur en chef Lachat, de Chambéry, du 2 octobre 1862, aux archives départementales d'Annecy, qui formulait les mêmes conclusions en considération surtout de la construction de la voie ferrée dans la vallée de l'Arve;

3° Un rapport du garde-mine Mermillod, en date à Annecy du 15 octobre 1863, décrivant l'état des gisements exploités, des travaux souterrains et des installations extérieures;

4° Un rapport de l'Ingénieur des mines Givandon, concluant, à la date du 6 mai 1873, par la note ci-après: « Les évènements de la guerre de 1870-71 ont arrêté les travaux d'exploitation de cette concession; les propriétaires, avant de reprendre les travaux, sont décidés à demander à une société l'appui nécessaire pour reprendre en grand et sur une vaste échelle l'exploitation des mines d'Arâches ».

Comme il serait trop long de vous donner tous les détails techniques contenus dans ces diverses pièces, je tiens le dossier à la disposition de toutes les personnes qui voudraient s'y intéresser; je l'ai déjà communiqué à notre savant président d'honneur, M. Robert Perret, qui a bien voulu l'examiner et me donner de sages conseils et avis; je l'en remercie ici bien sincèrement.

De l'étude sommaire de ces documents, il résulte que leurs auteurs étaient surtout préoccupés: 1° Du transport du minerai, en l'absence de route et de chemin de fer; 2° de la qualité du charbon; 3° des débouchés pour la vente.

Or, ces questions ne se posent plus: la nouvelle route d'Arâches au hameau de la Colonnaz est ouverte et traverse en son centre tout le terrain houiller; le charbon, sans être de première qualité, peut être largement utilisé pour tous les usages et les débouchés pour la vente se trouveraient presque sur place, étant donnés les besoins de plus en plus grands du pays en combustible.

Reste la question de l'importance des couches en épaisseur et en longueur et de leur direction; étant donné le bouleversement des couches géologiques en montagne, l'étude en peut être difficile; mais nous avons la bonne fortune de posséder un savant, spécialiste en études géologiques, en la personne de M. Léon Moret, professeur de sciences à l'Université de Grenoble, dont la famille est précisément originaire de Magland et apparentée, je crois, à celle de M. Perret, notre président; je ne doute pas qu'il serait tout heureux de rendre service à son pays d'origine en étudiant la question.

Deux mots en terminant sur le nom de la mine; on l'appelle tantôt « Mine de l'Epine », et tantôt « Mine de Pernant ». L' « Epine » est le nom ou le lieu dit cadastral et « Pernant » le nom du village d'Arâches le plus rapproché », d'où ma famille tire d'ailleurs son origine et l'étymologie de son nom: « Parnant » en patois, soit « Par le Nant », à cause du torrent qui passe auprès et n'est autre que le « Nant d'Orly » qui forme la belle cascade, tombant à l'entrée du bourg de Magland. Quant au torrent qui passe au centre de la mine, c'est le nant de Bellegarde qui draine les eaux des lacs de Vernand, de Corbalanche et de Plaine-Joux, et de la montagne de Lairon.

Ayant soumis le dossier de la mine d'Arâches à M. Charles Devant, ingénieur, directeur des Forces Motrices du Fier, à Annecy, société propriétaire et concessionnaire des mines d'Entrevernes, que l'on a souvent assimilées à celles d'Arâches, celui-ci m'a fait les observations suivantes:

1° Le charbon d'Arâches n'a que 6000 calories environ soit un peu plus que celui d'Entrevernes qui n'a que 5.000;

2° Il faudrait faire des analyses de charbon prélevé à divers endroits de la mine pour trouver la moyenne des calories;

3° La mine d'Entrevernes est évaluée à 11.000.000 tonnes et consiste en une couche continue faisant une espèce d'arc;

4° Tandis qu'à Arâches elle n'est peut-être constituée que par des poches plus ou moins rapprochées et reliées entre elles; c'est d'ailleurs l'avis d'un ingénieur M. X... que M. Pons, de Cluses a consulté;

5° M. Devant ayant essayé d'intéresser les pouvoirs publics à l'affaire, il n'y a pas été donné suite.

Il estime que le nombre de calories de ces deux mines n'est pas assez élevé pour mériter les frais d'une exploitation.

Depuis lors et à l'heure où ces lignes sont imprimées, la guerre fait rage et nous avons appris que les mines d'Entrevernes sont remises en exploitation pour la fourniture du gaz, à Annecy.

Etant donné que le pays doit tirer parti de toutes ses ressources ne serait-ce pas le cas d'intéresser les pouvoirs publics à une étude complète et à l'exploitation de la mine d'Arâches ?

Séance du 6 Avril 1940

Présidence de M. PERRET

Quelques spécimens originaux et bizarres de la Flore française et savoyarde

par M. Alcide BOUCHER

II

Mesdames, Messieurs,

Chers Confrères,

Je vous avais promis, lors de mon premier bavardage sur nos plantes originales et bizarres, de vous mettre en relation avec nos fameuses acrobates savoyardes, les As de l'Alpinisme! Celles-là, ce sont de véritables amies pour moi. Elles sont tellement attrayantes et si jolies qu'elles ne manqueront pas de devenir les vôtres, j'en suis sûr, le jour où vous aurez l'occasion de vous trouver là-haut parmi elles et que vous constaterez comment Flore a su les organiser dans l'ordre le plus parfait.

Elle a supprimé, tout d'abord, dans ces zones nivales, tout végétal annuel, à part une ou deux variétés plutôt rares; le court été qui leur est dévolu ne leur permettant pas d'accomplir en une seule fois le cycle complet de leur existence. Elle n'y a permis *que des plantes vivaces* auxquelles elle a forgé une végétation d'un caractère tout à fait spécial et original, d'un cachet qui frappe tout d'abord les touristes les plus indifférents et les plus profanes pour la botanique.

Ce caractère réside surtout dans le port du feuillage : bas, ratatiné, comprimé. Ce cachet, c'est le développement de leurs fleurs adorables, qui semble exagéré par rapport aux feuillaisons et les ferait, sans doute, paraître des monstruosités si elles n'étaient pas vêtues de l'incomparable éclat de couleur et de fraîcheur qui les voue à l'admiration la plus profonde, mais aussi, malheureusement, hélas! au vandalisme le plus affreux...!

Il existe deux raisons pour lesquelles les *formes* et les *couleurs* des plantes, en général, sont extrêmement variées.

Pour la première — les formes — c'est l'état de l'atmosphère qui intervient : la modération de la bise, des vents, des tempêtes, qui ne tourmente pas trop les espèces de basses altitudes, leur permet un développement gracieux et élevé, mais, avec, généralement, des fleurs plutôt petites par rapport à cette ampleur, alors qu'en haut, pour ne pas être abattues, voire arrachées, elles doivent être rases ou très basses pour résister aux plus violents ouragans, aux tourmentes les plus déchaînées, et ne leur offrir aucune prise.

Pour la seconde raison — les couleurs — c'est la lumière qui joue son rôle de peintre suivant son rapprochement des plantes et c'est pourquoi nos curieuses montagnardes sont, là-haut, si fortes en couleurs.

Mais une aussi... haute villégiature n'est pas sans inconvénient! Aussi Flore a pris soin de ces pensionnaires-là! Elle en a vêtu certaines

très chaudement, de laine ou de coton, pour protéger leurs cellules du froid des nuits, alors qu'elle a revêtu les autres d'une solide cuirasse, recouverte d'un enduit ciré, qui leur permet de résister aux plus rudes frimas et au déssèchement, que pourrait provoquer l'ardeur des rayons solaires.

Voilà pourquoi ces exubérantes vont sans le moindre souci établir leurs campements dans les régions des neiges et des glaces.

Et notre haute vallée de l'Arve a la bonne fortune de posséder un remarquable contingent de ces merveilleuses raretés de la Savoie, si l'on songe que des milliers de variétés s'y sont installées.

Nous allons, si vous le voulez bien, monter en voir quelques-unes?... Tout d'abord si nous cherchons du Prarion au Mont-Lachat, en passant par Bellevue, nous rencontrons déjà une Compagnie de ces « *cuirassées* ». Ce sont les *Saules,* les *Bouleaux nains,* hauts de quelques centimètres seulement, l'*Arbousier,* l'*Hellebore,* les *Fricas* et *Bruyères:* les *Daphnés,* variétés « *Gnidium* » *et* « *Laureola* », appelés « Bois-sain » ou « Garou », ou encore « Bois à Cautères », à cause de la propriété vésicante de leur écorce qui, appliquée sur la peau, agit à la façon d'une mouche de Milan ou d'un petit vésicatoire.

Et voici les nappes verluisantes de l'*Arctostaphyllos Alpina* et *Uva Ursi,* appelé aussi « Arbutus » ou « Fraisier en Arbre », c'est un tailleur sur mesure qui sait vêtir admirablement les âpres rochers de la moyenne montagne; voici également le *Polygala Chamœbuxus,* dont les nombreux essaims de jolis papillons jaunes, blancs et carmin, semblent s'être posés, dès le premier printemps, sur les roches et les racines nues de nos vieux sapins. Je ne puis passer sous silence l'un des plus beaux de ces « Caparaçonnés », le fameux *Panicaut* « Eryngium Alpinum », *Chardon bleu* « Roi des Alpes », dont le domaine le plus voisin de chez nous est le Col de Tanneverge, où j'ai, moi-même, je le confesse, en 1925, été pour lui et son admirable voisin, la *Gentiane* à feuilles d'Asclépiade, quelque peu méchant! Ils étaient si beaux sous leurs parures d'outremer et d'améthyste!... La voilà bien, la rançon de la beauté!... Mais tout de même, je ne vous conseille pas de faire comme moi!... D'ailleurs je me suis bien corrigé de ces vilaines malices!...

J'en terminerai avec nos « Cuirassées » par les *Gentianes,* dont nous trouvons là-haut, de nombreuses variétés, toutes plus jolies les unes que les autres et dont le bleu fait pâlir l'azur, puis ce sont l' « Empetrum nigrum » et son inséparable ami l'« Azalea procumbens », *azalée rampant,* aux énormes tapis de céladon arrosés d'innombrables gouttes de rose carminé, que je dénomme tout simplement « *Linoléum du Mont Lachat* » *ou* « *Ballatum des Alpes* ». Je ne veux pas oublier non plus nos élégants *Saxifrages,* « Saxifraga » de « Saxum » (roche) et « Frangere » (briser) d'où son nom vulgaire *Casse-pierres,* parce que ses racines pénètrent dans les plus petites fissures des roches et provoquent leur éclatement. Puis, enfin, nos délicieux Rhododendrons, communément nommés *Roses des Alpes,* dont la cuirasse ne suffisait probablement pas puisqu'on a « *feutré* » la face inférieure de leurs feuilles coriaces et vernies.

Mais ces pauvres Alpins, ainsi que les Trolles et les Gentianes, ne sont pas des... chanceux! La richesse de l'incarnat, de l'or et du cobalt dont ils parent leurs fleurs, et que l'artiste a peine à traduire, sont invariablement tous victimes d'amours redoutables...! On les aime... On les adore... On les cueille.... On les enlève!...

* * *

En compagnie de toutes ces « cuirassées » vivent celles dont je vous ai parlé plus haut, que j'appelle les « douillettes » et que Flore a comblées, puisque pour leur permettre de vaincre des froids atteignant souvent —30° et — 40°, elle les a vêtues de jolis et chauds pull-over!

Vous connaissez la principale — montagnarde et savoyarde cent pour cent — qui ne vous dira peut-être rien si je vous la nomme « Leontopodium Alpinum », mais que vous reconnaîtrez tous comme grande amie si je vous l'appelle: « Etoile des Glaciers » ou *Edelweiss!*

Elle n'est pas de notre site, non

plus, comme le Chardon bleu, mais notre assez proche voisine. Elle n'a pas, pour cela, choisi un coin très favorable! C'est au pied de la Vanoise que j'ai pu l'admirer en 1923, mais sur lequel, visitée par tant de touristes émerveillés de sa singularité, on devra, sans nul doute, et dans un temps prochain, si cela n'est pas déjà fait, planter la pancarte-souvenir suivante: L'alpiniste rencontrait, ici, le sourire velouté de l'adorable Edelweiss quand il partait pour la Vanoise...!

Dans nos régions, ses semblables ne sont que de petites timides imitatrices, mais, comme elles, chaudement vêtues. Pour les voir, quittons, si vous le voulez bien, Bellevue et le Mont-Lachat et abordons l'âpre désert des Rognes, que traversent tous les alpinistes pour se rendre à Tête-Rousse, au Goûter et au Mont-Blanc.

Un interminable chaos de pierres, de rocs, de cailloux, d'éboulis, dans lequel le pied le plus alpin ne se sent guère d'aplomb et où la mort semble avoir fixé son empire !... Il paraît sans vie... N'en croyez rien... ce royaume de la solitude possède... ses habitants, ou plutôt ses habitantes!... Dire que ce sont des citadines, serait exagéré! Dire que ce sont des sauvages, serait peut-être mal...! Disons donc, tout simplement, que ce sont de petites originales, timides et craintives quoiqu'abordant de pareils sommets et dont la modestie adore le calme et le silence pour broder ses splendeurs!

Quel alpiniste n'a pas remarqué sur ce monotone écran d'ocre, insipide et interminable, d'étranges et éblouissantes taches bleues ou carminées, ou bien faites d'or ou d'hermine? Approchez-les, mais respectez leur faste, regardez-les bien... regardez-les longuement, mais ne les touchez pas!... Ce sont nos plus pures Savoyardes, nos surprenantes acrobates alpinistes qui s'agrippent, roulées en boules versicolores, aux parois les plus rudes, pour apporter à ces sévérités séculaires la rutilance de leurs yeux adorables qui réconforte si à propos le touriste déjà fatigué, au cours de ses longues randonnées en haute altitude.

Le super Alpin, parmi ces miniatures, est, sans contredit, l' « *Eritrichium nanum* » (myosotis nain) qui n'a pas encore atteint la taille d'un soldat puisqu'il ne dépasse guère la hauteur de 3 à 5 centimètres! Ce fabuleux spécimen, qui atteint des sommets inaccessibles, possède des fleurs rases et serrées qui ne sont qu'une boule d'un bleu spécial qui n'est qu'à lui! C'est un coup de pinceau! Un tube de Cœruleum écrasé sur le revêche granit! C'est un bijou qui vous charme!,,,

A ses côtés, l' « Androsace glacialis », un autre pur alpin, aussi nain puisqu'il n'a guère qu'un centimètre de plus, est, en rose tendre, ce que le précédent est en bleu et dont les frères « Androsace lactea », « helvetica », « Carnea », rivalisent de beauté avec les Silene Acaulis aux splendides pelottes rose carmin sur fond de véronèse. Nous trouvons encore parmi ces « capitonnées », en descendant un demi-étage, vers le col Lachat, les *Armoises,* quantité de *Seneçons,* d'*Arabettes,* de *Primevères visqueux et farineux,* puis les *Antenarrias,* charmantes petites immortelles de la famille des Edelweiss, sans oublier nos admirables « Anémone Alpina », « Sulfurea », « Narcisseflora », « Pulsatille » et autres, dont les gros yeux veloutés et tintés d'or et de mauve, de violine et de rose, sont les joyaux de notre flore alpine de la Haute-Savoie.

Je ne voudrais pas clôturer ce chapitre sans vous parler d'une tenace et courageuse qui fait fi des plus longs hivers et nous montre que sa volonté de vivre ne connaît aucun écueil... aucun obstacle! Tentez-en, comme moi, l'expérience, elle vous convaincra. Il s'agit encore d'un spécimen pur alpin, très court également, la fameuse « *Soldanella Alpina* » (soldanelle des Alpes). Dès les premiers flocons de neige, vers le début d'octobre en haute altitude, remarquez un pied de Soldanelle; cette plante ne possède aucun bouton au centre de sa touffe, repérez-là à l'aide d'un bâton fiché en terre et abandonnez-là, aux rigueurs de l'interminable hiver... Croyez-vous qu'elle périra sous l'épais manteau blanc la privant de lumière aussi longuement?...

Non !... Aux premiers beaux jours, début de mai là-haut, guettez le moment où les dernières plaques neigeuses la cachent encore — près de huit mois se sont écoulés! — Découvrez-là et vous serez stupéfait de voir en son beau milieu tout un faisceau de boutons qui attendent les premiers rayons de soleil pour étaler leurs minuscules et délicats petits parapluies mauves !

Voilà, n'est-il pas vrai, de bien pures merveilles, et j'en termine avec ces exubérantes acrobates qui, du haut de leurs fiers sommets, ne manquent, sans doute, pas d'échanger souvent des signes d'amitié avec leurs charmantes sœurs d'en bas, auxquelles nous allons rendre une rapide visite. Je ne m'étendrai pas sur leur façon de se propager; nous avons appris, déjà, qu'à défaut des agents matrimoniaux qui sont: l'homme, la mouche, l'abeille, les papillons, le vent, etc..., les plantes ne se sont jamais déplacées du sol où elles sont fixées pour se propager, mais quand le moment arrive de perpétuer l'espèce, elles se livrent à des mouvements, lents ou saccadés, les plus surprenants...

De celles-là, je ne veux vous parler que de quelques sujets dont l'acte de fécondation est vraiment extraordinaire! Il s'agit de plantes dont l'Androcée exécute des mouvements prononcés tels que : *Cystes, Consoudes, Œillets, Géraniums,* Hélianthemum, Lins, Tulipes, Fritillaires, Capucines, etc..., mais dont le plus typique est le « *Ruta Graveoleus* » (la Rue des montagnes), plante fétide que l'on trouve sur les Alpes et dont les fleurs contiennent huit ou dix étamines, éloignées du centre de la fleur et enchassées dans des petites fossettes situées dans la corolle.

Au moment de la fécondation, chacune des étamines arrive à son tour, selon son numéro d'ordre, comme des soldats avançant à l'appel, courbe son filet pour le raccourcir et l'applique sur le pistil où elle verse le pollen.

C'est d'abord la 1re, la 3e, la 5e puis la 7e et la 9e du rang impair, ensuite c'est au tour du rang pair, la 2e, puis la 4e, la 6e, la 8e et enfin la 10e. Par ces contacts répétés la fécondation n'en est que mieux assurée. Quel bel exemple de discipline!

Avec un peu de patience, on peut suivre assez facilement ce curieux phénomène du déplacement des étamines dans les fleurs que je viens de citer.

La fécondation terminée et les graines mûries, la propagation s'effectue de différentes façons, soit à l'aide de duvets, d'ailettes, de poils, d'aigrettes, etc. Ces graines sont transportées à des distances extrêmement variables et inattendues; c'est ainsi que les Valérianes, les Bleuets, les Pissenlits, les Salsifis, Chardons, Eupatoires, etc... sont transportés par des « *Aigrettes* » ; les graines de pins, d'ormes, de tilleuls, d'érables, etc... sont expédiées par des « *Ailettes* », et des petits : « *plumets de duvet cotonneux* » se chargent du transport des fruits des peupliers, des saules, etc...

Le fenouil a sa particularité: ses fruits, semblables à des petits bateaux, voguent sur les eaux et sont transportés parfois très loin.

A cause de la grande quantité de ces graines qui ont été apportées par la mer dans une baie près de Madère, celle-ci a reçu le nom de: « Baie de Funchal » ou « de Fenouil ».

J'ouvre ici une parenthèse pour vous dire à ce sujet que l'eau joue un rôle extrêmement important dans la dissémination des graines; les expériences de Darwin l'ont parfaitement établi et c'est ainsi que l'on a constaté que près de 150 variétés de plantes de l'Isthme de Panama ont été amenées par des courants marins aux Iles de Galapagos, soit à plus de 650 kilomètres! Des noix, des noisettes, des baies d'asperges germèrent fort bien après avoir flotté plus de 100 jours!

Mais revenons à nos compatriotes; il en est dont le mode de reproduction est, pour le moins, bizarre; c'est le *Gui*, « *Viscum Album* », ainsi appelé à cause de sa matière visqueuse et qui fait partie de la secte des « Parasites-Vampires » dont je vous reparlerai plus loin.

Qui connaît la façon dont il s'implante sur les arbres? Bien peu... Ce sont les draines, les grives et les merles qui s'en chargent et en sont les « planteurs »!

Pour se nourrir, ils avalent les

graines, contenues dans une enveloppe glutinante. Protégées par leurs téguments, elles ne subissent aucune altération au cours de leur séjour et de leur traversée dans le tube digestif, duquel... comment vous dirais-je ?... après un trajet plutôt obscur, elles ressortent enrobées d'un engrais fertilisant et utile au développement, tombent sur la branche sur laquelle s'est posé l'oiseau, s'y collent et s'y fixent à l'aide de la matière visqueuse, germent et prennent racine dans l'écorce de l'arbre.

Il est un autre As Alpin, que vous connaissez tous, que vous adorez tous, à cause de ses charmantes fleurs carmin et surtout, à cause de son parfum si captivant et si délicat.

C'est le remarquable « Cyclamen Europeum » et « Italicum » que l'on nomme aussi « *Pain de pourceau* », leurs tubercules étant très estimés des porcs. Ils ont choisi, comme lieu de prédilection, les bases de l'imposant massif du Salève, duquel quelques sujets ont dû s'évader pour tenter l'ascension du Mont-Blanc puisqu'on les trouve déjà rendus sur les pentes de Balme-Arâches et de Magland!

On a donné à ce parfait original le nom de *cyclamen,* du grec : « Kuklos » (cercle) en raison de toutes les courbures qui le composent; les feuilles et les tubercules sont des *cercles;* les fleurs sont des petits tubes *ronds* très courts et couronnés de lanières enroulées dans tous les sens; les hampes des fleurs sont, en naissant, roulées en spirales; elles se déroulent en crosse pour la durée de la floraison et de la mâturité de ses fruits.

Après quoi elles se remettent soudain en spirales pour effectuer... le croirez-vous?... leur enterrement!... ou plutôt... l'enterrement de leurs futurs héritiers!... Ces spirales se replient, se resserrent de plus en plus, s'approchent du sol et, retournant leurs capsules la tête en bas, enfouissent celles-ci dans la terre! la plantation est faite! pas besoin de jardinier! Voilà, me direz-vous, un être bizarre qui a une singulière façon de se planter! C'est pourquoi, d'ailleurs, à l'instar de certains trèfles, on le nomme « *cyclamen enterreur* ».

Pour en finir avec nos reproductrices, en voici une non moins stupéfiante, qui fait partie de la famille des céréales *graminées*. Elle est loin d'être savoyarde puisqu'elle habite aux pôles, mais si je vous en dis quelques mots, c'est qu'elle a, chez nous, en la personne de la « Flouve odorante » très commune dans nos prairies, une pâle imitatrice qui agit, je crois, par anomalie. Quoique les deux observations que j'ai pu faire sur elle, le furent au cours d'une saison mauvaise et extrêmement courte : les pieds portaient des tiges dont les épillets floraux et fructifères étaient remplacés par des petites touffes reproductrices. Singulière coïncidence avec celle que je veux vous présenter.

Cette étrange « mère », que Castel appelle, dans ses poèmes : « Les Plantes », de 1802 : « Pâturin vivipare » est un sujet qui semble bien expliquer le rapprochement dont parlent certains auteurs entre le règne végétal et le règne animal.

Ce « pâturin » est une variété de « Poa » (mot qui signifie : herbe) qui, sous le climat qu'elle a choisi, n'a pas le temps d'accomplir le cycle complet de sa vie; les beaux jours sont trop courts! alors?... Alors, pas de fleurs... pas de fruits... mais simplement des petites touffes de feuillage aux extrémités des tiges qui les portent au sol... où elles s'enracinent! Pas de semis.. voilà qui est plus vite fait!...

J'ai maintenant à vous emmener vers nos petites... vampires! Descendons, si vous voulez bien, vers nos bas côteaux, aux bords de nos chemins de montagne, où tout en musant, nous passerons sous d'énormes pommiers et peupliers sur lesquels nous trouverons le fameux gui, dont je viens de vous confier le mode de reproduction.

C'est le roi des *Parasites* qui, avec une originalité et un sans-gêne dont rien n'approche, fait pénétrer ses racines dans les fentes de l'écorce pour se greffer au bois même de l'arbre nourricier... Voyez-le! il semble faire le pantin en projetant ses branches et ses feuilles dans tous les sens et poussant même la tête en bas!... C'est encore un as de l'acrobatie!

D'autres parasites, de tous petits sujets, s'attaquent aux luzernes, lins, houblons, serpolets, bruyères, etc...,

leurs victimes favorites. Ce ne sont pas des « carnivores » mais bien des « herbivores » qui n'en sont pas moins redoutables!...

Voyez là-bas sur ce vaste champ de « Trèfle incarnat » une immense tache pâle... Approchez-vous et vous verrez des myriades de filaments rosés qui étreignent dans tous les sens leurs malheureux supports qu'ils paraissent gentiment décorer et qu'ils ne font simplement que... dévorer! Vous ne connaissez pas la conduite de ce pâle vampire et petit serpent que l'on nomme « *Cuscute* » ?... Un fléau! La voici : Elle germe *en terre,* timidement, parmi ses voisins, où le hasard a transporté sa graine, elle pousse, mais un beau jour sa tigelle, par trop faible, s'affaisse... rampe et... demande du secours... un appui... la voisine bonne fille et bien charpentée, offre sa robustesse... elle s'y appuie... s'y attache... s'y cramponne...

Malheur pour le pauvre support!... Essayez alors de détacher l'une de ses tiges de l'appui sur lequel elle semble si tendrement s'appuyer... Qu'y voyez-vous? Horreur! Des ventouses... et partout des ventouses! Perfidie!... L'affreuse petite sangsue a odieusement trompé sa victime! Elle s'enroule davantage, étrangle, suce, assassine et... la sève de son support complètement épuisée, la scélérate fleurit et fructifie sur le cadavre de sa bienfaitrice!

Cette horrible petite vipère a joué l'abominable comédie avec sa « prétendue racine », qui n'a servi qu'à lui faire atteindre son but et qui se dessèche aussitôt que ses ventouses sont assez puissantes pour lui faire effectuer son vampirisme aérien!... Croirait-on à de si vilains sujets parmi les fleurs?...

Pour quelques minutes, montons, si vous le voulez bien, vers Passy, au Lac Vert, de renommée mondiale et dont les environs possèdent une superbe flore. Nous y rencontrerons des petits parasites bien moins dangereux, ce sont :

1° Le « *Monotropa hypopitys* » nommé « sucepin » aux fleurs décolorées, ayant l'aspect de l'*Orchis nid d'oiseau,* mais moins élevé et dont la souche écailleuse pousse sur les racines des sapins, de préférence, d'où son surnom « sucepin » mais très ins table dans ces sites.

2° Et la « *Lathræa clandestina* », appelée communément : *Madrate, Herbe cachée,* ou *Clandestine de Léon,* parce qu'elle vit cachée.

Cette plante ressemble aux Orobanches, avec lesquelles je terminerai; elle est, d'ailleurs, de leur famille (Orobanchées). Elle élève ses jolies fleurs d'un pourpre-violet au-dessus des mousses et vit sur les racines des arbres à l'aide de petits suçoirs en forme de tubercules, mais la petitesse de ces bouches n'a rien de perfide pour ses gigantesques supports qui sont, de préférence, les pins et les peupliers.

Je serai muet sur le *Lierre* qui, quoiqu'en pensent certaines personnes, *n'est pas un parasite,* puisqu'il s'attache indifféremment aux arbres, aux planches, aux murs, etc... C'est un « grimpeur-adhérent » si j'ose m'exprimer ainsi.

Redescendons les pentes de Passy, pour regagner Sallanches, Bonneville et... notre académie, nous allons rencontrer sur les bords des chemins et des champs les derniers parasites, dont je voulais vous entretenir, les « *Orobanches* » qui ont un peu l'aspect, ou, du moins le port des « Orchis ». Elles ont des tiges écailleuses, de teinte triste, se terminant par des épis de fleurs roussâtres, ou mauves, ou violetées, que l'on croirait taillées dans le feutre. Ce sont de curieux petits vampires-parasites qui ne sont guère plus perfides que les deux précédents.

Ces plantes se fixent sur les racines des plantes, dont elles ont fait choix, à l'aide de fibrilles radiciformes.

Je ne partage guère l'avis de certains auteurs, lorsqu'ils écrivent que ...« *les Orobanches présentent ce fait remarquable que toutes celles de la même espèce vivent ordinairement sur la même espèce de plantes, l'une choisit le Thym, l'autre le Sainfoin, une autre le Serpolet, etc...* ».

Je considère plutôt que l'Orobanche qui se fixe sur une espèce de plante pour y vivre, crée, de ce fait, une espèce définie, ou, si vous aimez mieux, c'est la plante sur laquelle vit l'Orobanche qui détermine la variété de cette dernière et la meilleure

raison en est que, à part l'Orobanche major qui pousse sur le genêt à balai, l'orobanche minor qui pousse sur le trèfle, et qui n'en portent pas le nom, les « Galium » donnent leur nom à « l'*Orobanche Galii* »; l'Eryngium donne le sien à « l' *Orobanche Eryngii* »; les Artemisia et Arenaria donnent le leur à « l'*Orobanche Arenariae* »,... *etc*.... On voit par ces dernières déterminations des célèbres naturalistes Linné, Smith et autres, que la variété d'Orobanche est créée par l'espèce de plantes sur laquelle et de laquelle elle vit et lui donne son nom.

Quoique singulière que paraisse cette comparaison, j'oserais dire, ma foi, que c'est quasi l'image du mariage qui fait prendre à l'épouse le nom de celui auquel elle se joint.

Et voici enfin terminées, mes chers confrères, des petites histoires qui, peut-être, ne vous ont guère distrait? Je serais pourtant bien heureux qu'elles puissent tout de même vous rappeler de temps à autre nos exquises petites fleurs savoyardes, ravissantes et adorables petites amies, qui savent si joliment vêtir les pieds et les fières parois de nos majestueuses montagnes...

L'ancien Pont de Bonneville

par M. Lucien GUY

Bonneville, fortifiée par le comte Pierre II de Savoie, sa fille Béatrix et les Dauphins de Viennois, ne possédait vraisemblablement, sous ces princes, aucun pont solide pouvant faciliter son accès du côté de la rivière. L'Arve n'était pas endiguée; son lit très large et irrégulier, semé d'îlots, débordait à l'infini en vastes marécages. Le courant était, par suite, assez faible. La rivière pouvait être franchie soit à gué, soit par des bacs, soit sur une frêle passerelle de bois. Au XIV[e] siècle, la ville possédait déjà une enceinte de remparts percée de quatre portes dont l'une du côté du pont actuel, ce qui laisse supposer, dès cette époque, l'existence d'un pont sur l'Arve. Effectivement, ainsi que le relate le document ci-après, un pont de bois reliait les deux rives jusqu'à la construction du premier pont de pierre vers la fin du XVII[e] siècle:

Un mémoire de 1709 nous apprend que la Régente Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, veuve du duc Charles-Emmanuel II, fit construire à Bonneville « un fort beau pont de pierre sur la rivière d'Arve, à la place d'un pont de bois qui y avoit toujours esté ».

C'est donc de 1675 à 1683 que ce pont, le premier en maçonnerie, fut construit.

Cet ancien pont, que nos pères ont connu, était un ouvrage d'art remarquable. Solidement construit, entièrement en maçonnerie, il était plus étroit que le pont actuel, sans trottoirs, mais plus long et plus haut. Il comprenait cinq arches sur la rivière et une sur la digue de la rive droite. Il formait un dos d'âne, très accentué, avec une assez forte pente de chaque côté. Les arches n'étant pas surbaissées étaient par conséquent plus hautes. Les piles étaient protégées par des éperons de forme semi-elliptique, dominant de trois mètres environ le niveau moyen des eaux et se terminant au-dessus par une série de petites plates-formes en retrait les unes sur les autres, d'un assez gracieux effet. Les parapets étaient en grosses pierres taillées d'un mètre en moyenne de longueur. Ils se prolongeaient jusqu'à la maison Nicollet et à l'hôtel Rouge dont ils n'étaient séparés que par deux passages, l'un, très étroit, conduisant au quai Sommeiller, soit devant les Moulins, l'autre assez large, qui descendait sur les jardins de la Sous-Préfecture. La dernière arche de la rive droite enjambait le quai sur un chemin.

L'aspect des quais de la rive droite était alors bien différent. Devant la Sous-Préfecture s'élevait une terrasse partant de l'angle ouest de ce bâtiment jusqu'au pont et continuée par des jardins jusqu'à l'hôtel Rouge. Cette terrasse était plantée d'une rangée d'acacias-boule (remplacés par les marronniers) parallèlement au lit de la rivière. En regard de l'angle ouest de la Sous-Préfecture, une rampe descendait à environ 1 mètre 50 en contre-bas jusqu'à la limite de l'angle est des jardins du Palais de Justice. Cette rampe aboutissait au quai inférieur planté de platanes. Ce quai était à peu près au niveau des jardins actuels situés de l'autre côté de la route. L'emplacement du Palais de Justice était occupé par un grand verger au milieu duquel existait seulement la maison Racloz (actuellement maison Prallet). La rue du Carroz descendait au quai par une rampe rejoignant celle dont nous avons déjà parlé. Lorsque l'on suréleva le quai des Francs-Tireurs pour prolonger la terrasse de la Sous-Préfecture, les platanes fu-

rent enterrés aux deux tiers du tronc, ainsi qu'on peut le constater par leur faible hauteur.

Le quai Sommeiller était très étroit, le lit de l'Arve ayant été rétréci lors de son endiguement. Le canal coulait en bordure des jardins du boulevard des Allobroges et avait son embouchure un peu plus en

Place de la Liberté et, par suite, fréquemment inondée. Lors du passage de l'Empereur Napoléon III en 1860, cette route s'étant trouvée submergée par une forte crue de l'Arve, le souverain et son escorte durent emprunter la route de Marignier à leur retour de Chamonix. C'est à la suite de cet incident que l'Empe-



L'ancien Pont de Bonneville

aval, devant l'ancienne brasserie Clerc-Biron (angle du jardin Abre). Quelques marches descendaient au lit de l'Arve devant cet immeuble.

L'inclinaison du pont commençait vers l'hôtel Rouge, du côté de la rive droite. A l'autre extrémité, côté rive gauche, elle était plus forte, la rampe descendant directement devant la colonne pour amorcer la route de Cluses, alors au même niveau que la

reur ordonna de surélever la route de Cluses telle qu'on la voit actuellement.

Le vieux pont, que l'on pourrait appeler le Pont de la Régente, dont l'existence dura près de deux siècles, fut restauré en 1753 par l'architecte Andrier, de Samoëns, ainsi que l'indique Grillet et comme le mentionnait l'inscription suivante :

« Restauratus sedente summo Pon-

tifice Benedicto XIV, regnante gloriosissimo Carolo-Emmanuele III, M. Andrier Samoënsis F. 1753. »

Lorsque l'on construisit le pont actuel, sur l'emplacement de l'ancien, on établit provisoirement une passerelle en bois, tout près du pont et en amont ; on peut encore distinguer quelques pilotis marquant l'emplacement des piliers.

Le pont de pierre qui franchit l'Arve et relie les deux quartiers de la ville, est certainement l'un de nos plus beaux monuments. Construit dès l'Annexion par l'ingénieur Vivenot et terminé en 1862, il coûta 185.000 francs.

Les vieux Bonnevillois devaient être aussi fiers de l'ancien pont que nous le sommes aujourd'hui de celui qui l'a remplacé.

Deux Anniversaires :

Charles de Rochette et Nicolas Parent

par M. Lucien GUY

A l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Charles de Rochette (1540) et du cinquantenaire de la mort de Nicolas Parent (1890), M. Lucien Guy retraça une biographie de ces deux Faucignerands, dont nous extrayons ces quelques notes :

Charles de Rochette naquit vers 1540, à Saint-Jeoire-en-Faucigny. Il était le fils aîné de Pierre de Rochette, secrétaire ducal. La famille de Rochette, originaire de Bonneville, possédait les châteaux du Rocher et des Tours en cette ville, la seigneurie du Donjon, la baronnie de Cohendier à St-Pierre-de-Rumilly, et acquit en 1699, le comté formé des paroisses de Scionzier et d'Arâches.

Charles de Rochette, après avoir étudié le droit, fut nommé par Emmanuel-Philibert, conseiller sénateur et préfet de Nice (1569), puis par Charles-Emmanuel, premier président du Sénat de Savoie en 1598 et Conseiller d'Etat.

Habile diplomate, il fut trois fois ambassadeur en France, notamment auprès du roi Henri IV en 1592, et, avec le chancelier Claude Pobel, chargé de mission à Genève après l'affaire de l'Escalade.

Le jurisconsulte Antoine Favre qui lui succéda à la présidence du Sénat, lui adressait ce bel éloge dans la préface de son fameux Code : « Vous n'êtes pas seulement notre Président, vous êtes le premier d'entre nous à tous les points de vue ».

Il mourut le 28 mai 1610.

Charles de Rochette reste l'une des plus belles figures de la magistrature savoyarde et l'un des plus illustres Faucignerands.

*
* *

Nicolas Parent, naquit à Sallanches le 21 mars 1817. Son père fut député du Pont-de-Beauvoisin en 1850.

Docteur en droit, il se fit inscrire au barreau de Chambéry et fonda en 1848, deux journaux : « Le Patriote Savoisien » et « La Feuille des Paysans », dans lesquels il publia de vigoureux articles en faveur de l'Annexion de la Savoie à la France.

Il fut élu député de Chambéry en 1871 et réélu en 1876 et en 1877. Il prononça d'importants discours à la tribune de la Chambre et vota l'amendement Wallon et l'ensemble des lois constitutionnelles.

Il fut élu sénateur en 1880 et réélu en 1882. Il était également président du Conseil général de la Savoie.

Il mourut à Chambéry le 18 avril 1890.

Nicolas Parent qui fut l'un des parlementaires savoyards les plus distingués, a mérité par son activité régionale, la reconnaissance de ses compatriotes.

Séance du 9 Novembre 1940

Présidence de M. PERRET

Les origines faucignerandes de Saint François de Sales

par M. Lucien GUY

Il semble bien établi que Saint-François de Sales est né en 1567, à Thorens, dans la province de Genevois; aussi n'avons-nous pas ici la prétention d'en faire un Faucignerand. Du moins est-il permis au Faucigny de revendiquer ses ancêtres et par là même, de donner à ce grand Savoyard, des origines faucignerandes, pour le plus grand honneur de cette province.

« La maison de Sales, lit-on dans l'Armorial de Savoie, paraît être originaire de La Roche; elle y jouissait, en 1559, du singulier privilège d'avoir, dans les murailles de cette ville, une porte particulière et de ne point être assujettie aux entrées communes aux autres bourgeois et habitants. Elle avait encore droit de couper son affouage dans les forêts du prince, de chasser dans tout le pays de Genevois, et d'y percevoir des censes, ajoute Grillet. Mais elle a dû, de bonne heure, donner son nom à un hameau de la paroisse de Thorens où se développa la maison-forte qui devint le château de Sales. Longtemps contraints de prêter hommage lige aux Compeys, leurs orgueilleux voisins, les Sales surent, par leur prudence et la sagesse de leur administration, s'affranchir peu à peu de cette dépendance.

« Sales, du latin Salesium, est le nom d'une très ancienne famille originaire de La Roche et la plus ancienne maison noble de cette ville, précise Grillet, qui a donné cette dénomination à une terre enclavée dans la baronnie de Thorens. Cette terre fut inféodée en 1060, par le comte Gérold de Genevois, à Oddon de Compeys, avant d'appartenir à la maison de Sales.

Gérard de Sales, le plus ancien membre connu de cette famille, chevalier, gentilhomme de la cour du roi Rodolphe de Bourgogne, était, suivant Grillet, vidomne de La Roche dès l'an 1000. La famille de Sales obtint le 8 avril 1073, plusieurs privilèges dans le mandement de La Roche.

A Gérard de Sales, succédèrent en ligne directe, Guichard, seigneur de Sales, né vers 1030, vidomne du comte de Genevois; Raoul, seigneur de Sales, né vers 1058; Henri, chancelier du comte de Genevois; Jacques, chevalier; Pierre de Sales; Guigues, né entre 1265 et 1270, qui épousa Jacqueline de Lucinge; Garnier, seigneur de Sales; Pierre ou Péronet, seigneur de Sales et Montpiton, vidomne de La Roche, né en 1323.

Deux autres branches paraissant descendre de Pierre de Sales, sont originaires de La Roche, avec une filiation certaine :

Jordain de Sales est le père de Jean le Pieux, né en 1398, mort en 1468 et de Pierre de Sales, lequel habitait La Roche. Jean, fils de

Jean le Pieux, possédait une maison à La Roche en 1481. Son fils, Christophe de Sales, coseigneur de Balleyson, né à La Roche en 1470, mort le 21 septembre 1558, à Contamine, était également propriétaire à La Roche. François de Sales, deuxième fils de Christophe, né le 15 janvier 1522, seigneur de Boisy, est le père de Saint-François de Sales, né au château de Thorens, le 21 août 1567.

François de Sales, seigneur de Boisy, achète le 29 novembre 1559 pour 7000 florins, du prince Sébastien de Luxembourg, les terre, château, juridiction, seigneurie et baronnie de Thorens et la seigneurie de Richemont. Il achète le 17 juillet 1588, une maison-forte à Amancy pour 1200 florins; il est nommé coseigneur d'Arenthon, le 23 août 1589, par Michel de Lucinge.

La terre de Thorens fut érigée en marquisat, le 12 août 1665, par Charles-Emmanuel II, en faveur de Jean-François de Sales.

Une branche collatérale s'installa à La Roche avec Amédée de Sales, seigneur de Broyer ou Broy, mort avant 1425, frère de Jordain de Sales précité. Il eut pour descendants: Jean, notaire et Pierre ; Discret-Jean, fils de Jean, notaire de La Roche, mort avant 1502, père de Jean, écuyer du Châtelet de Credoz. Les membres de cette famille de Sales de Broyer, à La Roche, étaient aux XIV[e] et XV[e] siècles, notaires ou clercs de la cour de Châtelet de Credoz où ils possédèrent pendant 150 ans l'office de la cléricature du mandement.

Rappelons encore qu'en 1535, François de Sales, père du saint évêque de Genève et son frère Louis, firent leurs premières études au collège de La Roche et que, dans ce même collège, Saint-François étudia en 1574. Il prêcha en cette ville, le carême, en 1605.

Plusieurs anciennes familles rochoises émigrèrent après les incendies de 1507 et 1530 et les dévastations des Genevois de 1589 à 1594.

Avant 1559, la maison de Sales était une famille rochoise, de vieille souche rochoise. Elle possédait encore, bien après, des terres et dépendances à La Roche et aux environs.

Comme le démontre la généalogie, Saint-François de Sales, fils de François de Sales, seigneur de Boisy, était petit-fils de Christophe de Sales, né à La Roche en 1470.

On pourrait nous rétorquer que La Roche était jadis une dépendance du comté de Genevois et non de la baronnie de Faucigny. Mais, observe Vaullet, l'historien de La Roche, quoique situés dans le Genevois et possédés par le comte de Genève, le château et le bourg de La Roche relevèrent cependant, à une certaine époque, des barons de Faucigny. En outre, le mandement du Châtelet de Credoz dont la famille de Sales posséda pendant un siècle et demi la cléricature, appartenait à la baronnie de Faucigny. La Roche qui, géographiquement se rattache au Faucigny, fut incorporé à l'arrondissement de Bonneville en 1792, en 1798, en 1813.

Saint-François de Sales, né dans la province de Genevois, mais dont les ancêtres étaient nés en Faucigny et étaient de souche faucignerande, avait donc bien des origines faucignerandes. C'est un honneur que peut revendiquer le Faucigny.

*
* *

UNE LETTRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ECRITE DE BONNEVILLE EN 1606

A la baronne de Chantal,

Bonneville 2 octobre 1606.

J'ay receu vostre dernière lettre, ma très chère Fille, justement ainsy que je montois à cheval pour venir icy en cette action...

Je me porte bien, ma chère Fille, emmi une si grande quantité d'affaires et d'occupations qu'il ne se peut dire de plus. C'est un petit miracle que Dieu fait, car tous les soirs, quand je me retire, je ne puis remuer ni mon cors ni mon esprit, tant je suis las par tout; et le matin, je suis plus gay que jamais. D'ordre, de mesure, de rayson, je n'en tiens

point du tout maintenant (car je ne vous sçaurois rien dissimuler); et cependant, me voyla tout fort, Dieu mercy.

O ma chère Fille, que j'ay treuvé un bon peuple parmi tant de hautes montaignes! Quel honneur, quel accueil, quelle vénération à leur Evesque! Avant hier j'arrivay en cette petite ville tout de nuit; mais les habitans avoyent tant fait de lumières, tant de festes, que tout estoit au jour. Ah! qu'ilz mériteroyent bien un autre Evesque.

Vivés joyeuse. Communies et les festes solemnelles et les dimanches, quoy que ce soit consécutivement. Levés souvent vos yeux au Ciel pour les divertir des curiosités de la terre.

A Dieu, ma Fille, mais à Dieu soyons-nous à jamais comme il est nostre éternellement. Vive Jésus.

La Catastrophe de Saint-Gervais du 12 juillet 1892

par M. Roger MICHEL

Lorsque, de Sallanches, le voyageur, après avoir traversé l'Arve, sur le pont de Saint-Martin, s'élève, par la route qui gravit les flancs de la montagne jusque vers Passy, il voit s'étendre à ses pieds une large plaine toute verdoyante, une prairie d'où semble se dégager une impression de quiétude immense. Et cependant, une nuit, voilà bientôt un demi-siècle, cette plaine était recouverte d'une épaisse couche de boue sous laquelle, pour plusieurs mois, furent englouties toutes ces richesses. Pendant toute une nuit, cette plaine fut le théâtre de scènes déchirantes comme seul l'Enfer de Dante peut en présenter de semblables.

A vrai dire, des catastrophes de cette nature n'ont pas été rares en Savoie, au cours des âges. L'histoire nous rappelle qu'en l'an 563, une montagne tout entière, le Tauredunum, s'était écroulée dans le bassin du lac Léman et avait provoqué dans ce lac une vague énorme qui détruisit sur les rives de nombreuses habitations. Qui ne connaît également la chute du Mont-Granier qui, le 24 novembre 1248, ensevelit sous sa masse la ville de Saint-André, près de Chambéry.

Mais une région d'élection, si j'ose dire, de ce genre de phénomènes est bien le Faucigny. Déjà des glissements de terrains se sont produits, rapporte-t-on, notamment en mars 1471, à Servoz, en 1751, à Plaine-Joux, en 1837, à Chedde. Aucun, cependant, de ces événements n'a empreint dans l'esprit des gens du pays et même parmi les étrangers un souvenir semblable à celui laissé par ce que tout le monde, dès le premier jour, a nommé la catastrophe de St-Gervais.

Je pense que plusieurs raisons peuvent être invoquées pour l'expliquer. Tout d'abord, et ce motif n'est pas le moindre, cette catastrophe est la plus récente ; une grande partie des habitants de la région se la rappellent soit pour en avoir gardé personnellement la mémoire, soit pour l'avoir entendue rapporter; en outre, bien que le temps en ait effacé depuis, il demeure suffisamment de traces du désastre, pour que le souvenir ne s'en émousse pas de sitôt. Mais ce qu'il convient de considérer aussi, c'est que cette catastrophe causa un très grand nombre de victimes parmi des personnes de toutes nationalités; ainsi son annonce en fut portée en même temps que l'annonce du décès de compatriotes dans les pays les plus divers.

C'est le 12 juillet 1892 que se produisit la chose : une grande masse de boue emportait l'établissement thermal de Saint-Gervais. Le retentissement en fut immense et il ne pouvait en être différemment; depuis déjà près d'une centaine d'années, les bains de Saint-Gervais étaient connus et leur réputation bien établie, même au loin. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer le nombre et les nationalités des personnes qui trouvèrent la mort dans cette nuit tragique. Aussi bien, maints articles parurent-ils dans diverses publications au cours de la période qui suivit, certains purement narratifs, d'autres d'allure scientifique, tendant à rechercher les causes du désastre pour en éviter le renouvellement. Pour ma part, je ne m'attacherai, d'une manière générale, qu'à la narration des faits ; je me bornerai, au terme de cette narration, à exposer les diverses hypothèses émises pour expliquer l'événement et les mesures préventives proposées pour en éviter le retour.

Mais avant de conter les faits en

eux-mêmes, il me paraît utile de décrire d'une façon sommaire les lieux où ils devaient se dérouler.

* * *

La plaine du Fayet présentait, en cet été de 1892, sensiblement le même aspect que de nos jours. Tous ces terrains au niveau de l'Arve, constitués par ses alluvions, étaient d'une grande fertilité et se partageaient en prairies et jardins. Le chemin de fer s'arrêtait à Cluses; seule la route permettait d'atteindre Sallanches et les pays au-delà. Rien ne venait donc troubler l'uniformité de la plaine. Dépourvu de gare de chemin de fer, le village du Fayet était loin d'avoir l'importance d'aujourd'hui : quelques habitations s'alignaient de chaque côté de la route de Chamonix.

Face au massif du Roc des Fiz, s'ouvre une gorge étroite que parcourt le Bon-Nant; de chaque côté, le rocher à pic. C'est au fond de cette gorge qu'au début du XIX^{e} siècle, à la suite de circonstances fortuites, un homme du pays découvrit la source que devait exploiter l'établissement thermal de Saint-Gervais.

Celui qui, aujourd'hui, franchit le portail de fer du parc de l'établissement thermal, rencontre à main gauche, dès l'entrée, le Grand Hôtel de la Savoie qui fut construit là après 1892 afin que les baigneurs fussent à l'abri de toute éventualité. Depuis quelques années, il est fermé; les baigneurs logent dans les divers hôtels du Fayet et de Saint-Gervais, en tout cas en dehors du parc proprement dit.

A quelques pas, nous rencontrons l'ancien établissement de bains. Nous l'appelons ancien bien qu'il soit contemporain du Grand Hôtel de la Savoie et qu'il ait été construit après 1892, toujours dans le même but, parce qu'il n'est plus utilisé depuis quelques années. En effet, l'eau thermale ayant plusieurs centaines de mètres à parcourir dans des tuyauteries depuis la source, ne parvenait aux baigneurs qu'à une température bien inférieure à la température originaire et après avoir perdu une grande partie de son activité. Cette eau sourd de terre à la température de quarante degrés; elle avait seulement vingt degrés lorsqu'elle arrivait à l'établissement thermal. Pour permettre aux eaux de recouvrer leur efficacité première, celui-ci a été transféré voilà quelques années à sa place primitive; ainsi, l'eau des sources arrive, de nos jours comme avant 1892, dans les baignoires à une température de quarante degrés.

Poursuivant notre chemin, peu avant d'atteindre le fond de la gorge, nous voyons à notre droite, un bâtiment haut de deux étages sur rez-de-chaussée, tout délabré ; il a survécu à la catastrophe de 1892 et s'appelait, à l'époque, le bâtiment neuf, ayant été le dernier construit; il présentait le plus de confort En réalité, il comportait, en 1892, un étage de plus. Mais à la suite des événements que je me propose de vous exposer, les caves et le rez-de-chaussée ont été comblés par la boue; actuellement, le rez-de-chaussée correspond à l'ancien premier étage. Des gravures parues à l'époque dans l' « Illustration » et le « Monde Illustré » le montrent d'une façon parfaite.

Un peu plus loin, à notre gauche, accolé immédiatement à la montagne, du côté de Saint-Gervais, une autre construction subsiste qui, elle aussi, a survécu à l'épreuve. C'est le bâtiment dit « de la montagne ». Bien que la boue l'ait atteint jusqu'à une certaine hauteur, le deuxième étage approximativement, le déblaiement a pû en être fait. En face, à droite, prolongeant le bâtiment neuf, un talus couvert de gazon, représente une partie de la boue qui n'a pas été déblayée.

L'aspect de ce fond de vallon est tout différent de ce qu'il était; la pente allait naturellement autrefois, de la gauche vers la droite où coulait le torrent; de nos jours, dès le bord du torrent, s'élève un talus vertical qui s'en va ensuite en pente douce de la droite vers la gauche. C'est la boue qui, en se déposant, a modifié ainsi l'état des lieux.

Contre le bâtiment de la montagne la chapelle qui, elle aussi, a subsisté.

Enfin, clôturant pour ainsi dire le chemin, s'élève depuis quelques

années, perpendiculairement au bâtiment de la montagne, le nouvel établissement thermal. Par derrière, un talus, vestige encore de la couche de boue surplombe d'une certaine hauteur le lit du torrent.

Au fond, sur la gauche, se devine plutôt qu'elle ne se voie, la faille du rocher par laquelle le Bon-Nant venant d'en haut atteint le vallon, par une cascade.

Si par l'imagination, car il nous serait difficile de l'effectuer en réalité, nous continuons à remonter le cours du Bon-Nant, après avoir franchi la cascade, nous rencontrons le pont du Diable, à la sortie de St-Gervais, du côté de Megève, pont sur lequel passe la route qui relie les deux pays. Il nous faut remonter de la même manière le courant pendant quatre kilomètres environ. A cet endroit, le torrent coule encore dans des gorges mais qui sont bien moins profondes; sur ses bords, s'élève un groupe d'habitations: c'est le village de Bionnay. Laissons alors le Bon-Nant dont les eaux viennent des Contamines et de Notre Dame de la Gorge et empruntons à notre gauche, le lit du torrent de Bionnassay. Remontons-le et nous arriverons quatre kilomètres plus haut au village du même nom.

La route qui y conduit est extrêmement pénible à parcourir et à peine carrossable par temps sec; elle serait impraticable après une pluie. Mais, arrivé au village de Bionnassay, celui qui a tenté l'ascension est bien récompensé de sa peine. Le torrent coule là au fond d'un défilé profond. L'esprit peut à peine concevoir qu'une masse d'eau, si importante soit-elle, ait pû le remplir jusqu'à affleurer les champs qui sont au sommet.

C'est là cependant que quelques minutes après une heure, le matin du 12 juillet 1892, l'avalanche qui déferlait du glacier de Tête-Rousse fit ses premières victimes.

* * *

Ce glacier est situé à environ 3.150 mètres d'altitude, au pied de la muraille de l'Aiguille du Goûter, entre le glacier de la Griaz et le glacier de Bionnassay. Sa position est précisée d'une façon parfaite dans une « Etude sur le glacier de Tête-Rousse », publiée par Messieurs P. Mougin et C. Bernard, à laquelle j'aurai plus d'une fois recours, principalement en ce qui touche les renseignements d'ordre technique.

« Le glacier de Tête-Rousse, écrivent ces auteurs, se trouve sur le versant français du massif du Mont-Blanc, au Nord-Ouest du célèbre sommet, sur la ligne de faîte qui sépare la vallée de Chamonix de celle de Montjoie en passant par l'Aiguille du Goûter (3.873 mètres), la crête des Rognes, le Mont-Lachat (2.111 mètres), le Prarion (1.969 mètres) et la Tête-Noire (1.768 mètres).

Ce petit glacier situé au pied même des escarpements de l'Aiguille du Goûter, occupe un petit plateau de dix hectares trente ares, limité au nord par une arête rocheuse continue qui le sépare du glacier de la Griaz et se perd au plateau de Pierre-Ronde, à deux cents mètres de la montagne des Rognes; au sud, par une série de mamelons rocheux, peu élevés au-dessus de la surface de la glace mais dominant le glacier de Bionnassay d'environ quatre-vingt-dix mètres. Vers l'Ouest, une barre de schistes sériciteux, rougeâtres, connue sous le nom de Tête-Rousse (cote 3.139 mètres de la carte de Mieulet) sert de butoir aux glaces qui dévalent par le couloir Bossoney, rapide, parallèle à la crête septentrionale. La forme générale de cette cuvette est celle d'un rectangle irrégulier dont le grand côté septentrional est légèrement convexe, dont le grand côté méridional est extrêmement sinué. Des petits côtés, l'oriental se continue par deux couloirs gravissant les pentes de l'Aiguille du Goûter, l'occidental se prolonge par le couloir Bossoney vers Pierre-Ronde et par un autre couloir vers le glacier de Bionnassay. La longueur est de cinq cent soixante-dix mètres pour une largeur moyenne de quatre cent vingt mètres environ. »

Après avoir quitté le glacier de Tête-Rousse, l'avalanche s'était divisée en trois branches, le long d'un contrefort de la montagne des Rognes, puis était venue se jeter, quinze cents mètres plus bas, contre la

moraine du glacier de Bionnassay. Le choc dut en arrêter la course pendant quelques instants, mais après cette halte, elle traversa le torrent de Bionnassay, vint déferler avec une très grande force sur la rive opposée du ruisseau y atteignant une hauteur qui, plus tard, fut évaluée à quinze mètres. Sur son passage, l'herbe fut arrachée ; un chalet habité par une vieille femme enlevé au passage. L'avalanche revint dans le lit du torrent, se jeta sur l'autre rive et suivant désormais le trajet qui lui était tracé par le cours d'eau poursuivit son chemin, conservant cette oscillation entre les deux rives qui causa des différences de niveau de plusieurs mètres parfois entre la rive droite et la rive gauche. Au hameau de Bionnassay, deux maisons furent enlevées. Plus bas, l'avalanche rencontra une fissure assez profonde pour la contenir. C'est là qu'elle prit un caractère plus menaçant; sa hauteur a été évaluée à une trentaine de mètres et cette hauteur qui paraît considérable si l'on tient compte qu'en cet endroit la pente est de seize pour cent, doit être tenue cependant pour un minimum. Sur son passage, elle continuait à tout arracher et tout emporter, des arbres, des matériaux de toutes sortes. Les arbres en particulier, joints au limon, aux graviers, aux rochers, aux herbes entrelacées, s'entrechoquèrent à un tel point que quelques centaines de mètres plus loin, les troncs étaient dépouillés de toutes leurs branches.

C'est à la sortie de la gorge de Bionnassay que dut se former un premier barrage, phénomène sur lequel nous reviendrons plus loin; pendant un trait de temps, le cours du torrent se trouva donc interrompu. La gorge se resserre, en effet, à cet endroit; les matériaux transportés par l'avalanche durent s'y coïncer et former une véritable muraille contre laquelle la masse boueuse s'accumula jusqu'à ce que, cédant sous le poids énorme, cette muraille s'effondra; la masse se précipita alors avec une force accrue vers le lit du Bon-Nant.

Elle y parvint tout près du village de Bionnay. Le pont et toutes les maisons qui bordaient la route, une dizaine, furent enlevées. Trente-trois personnes y trouvèrent la mort. Seule la maison d'école fut épargnée et pour une cause fortuite; des troncs d'arbres charriés par la lave vinrent s'entasser contre le mur du bâtiment et amortirent le choc.

Une des survivantes du hameau des Bernards, hameau situé à quelques centaines de mètres en aval de Bionnay, aux bords du Bon-Nant, faisait le 28 septembre 1892, le récit suivant, qui se passe de tout commentaire :

« Mon beau-frère, cafetier, et ma sœur ont chargé mon mari et moi de retirer cette année-ci comme nous l'avons fait les années précédentes, leurs récoltes de leur propriété des Bernards, et à cet effet, nous sommes allés dans leur maison audit lieu le 11 juillet dernier pour y séjourner trois semaines environ; pendant la nuit dudit jour, étant couchés à la grange de ladite maison, mon mari sur un tas de foin et moi sur un tas de paille, et ayant entendu un grand bruit, j'ai appelé mon mari pour lui demander ce que c'était et au moment où il me répondait, un bruit comme un coup de mine s'est fait entendre et la maison a été emportée. J'ai été entraînée jusque derrière la maison de Vieillard située à cent cinquante mètres environ du lieu où nous étions et j'ai été dégagée par le fils Vieillard qui m'a emmenée chez lui. J'ai eu un bras fracturé et de nombreuses contusions. Je n'ai plus revu mon mari et j'ai la certitude qu'il a péri dans la catastrophe ».

L'avalanche s'était précipitée sur la rive gauche du Bon Nant, à une hauteur de vingt-cinq mètres environ, pour se rabattre ensuite dans le lit de ce torrent et continuer sa course vers l'aval. Elle parvint à l'ancien pont du Diable, construit à cinquante mètres au-dessus de l'étiage. Se forma-t-il là une nouvelle embâcle qui interrompit pour un temps la marche de l'avalanche? Nul ne le sait. Ce n'est pas impossible, surtout si l'on tient pour exacte l'affirmation de gens de Saint-Gervais selon laquelle un homme échappé à la catastrophe de Bionnay était arrivé en courant à Saint-Gervais pour y chercher du secours et que les sauve-

teurs s'apprêtaient à le suivre quand ils entendirent l'avalanche gronder au fond du ravin.

Quoi qu'il en soit, après un arrêt plus ou moins prolongé en ce lieu, s'il y eut un arrêt, l'avalanche emporta le pont et se précipita dans la gorge de Saint-Gervais.

*
* *

L'établissement de bains se composait de trois corps de bâtiments constituant une sorte de H majuscule : deux étaient parallèles au lit du Bont Nant, le troisième, le plus ancien, lui était perpendiculaire et reliait les deux autres. En venant du parc, se trouvait d'abord, à droite, le bâtiment neuf qui existe encore et dont les caves et le rez-de-chaussée seulement sont restés comblés de boue comme nous l'avons déjà dit; puis, dans le prolongement de celui-ci et constituant l'un des côtés de la cour d'honneur, étaient les grands appartements, salon, salle à manger, etc...; à gauche, le bâtiment de la montagne; au fond, le bâtiment vieux. De l'autre côté du bâtiment vieux, vers la cascade, par conséquent, la cour des sources avait à sa droite le bâtiment du torrent et à sa gauche l'établissement de bains proprement dit, avec la chapelle et la chambre des machines. Les baigneurs logaient très généralement dans le bâtiment neuf et dans le bâtiment de la montagne; les gens de service dans le bâtiment du torrent et le personnel de l'administration dans le bâtiment central.

Le bâtiment central et le bâtiment du torrent étaient les plus exposés à une éventualité semblable à celle qui se produisit alors; le premier se trouvait juste sous l'axe du cours supérieur du Bon-Nant, qui, au sortir du défilé, dévie légèrement sur la gauche; en outre, étant le plus ancien, il ne présentait plus des garanties suffisantes de solidité; le second était à la fois près du torrent et du fond du vallon, destiné par conséquent à recevoir le premier choc de l'avalanche. De fait, tous les habitants du bâtiment de la montagne furent sauvés, tandis que périrent la très grande majorité des habitants du bâtiment central et de celui du torrent.

La catastrophe n'eut pas de véritables témoins. C'est vers une heure du matin, le 12 juillet 1892, que cette énorme masse d'eau se précipitait sur l'établissement thermal. Il n'a guère été possible de retrouver avec précision le temps qui s'était écoulé alors depuis que l'avalanche s'était détachée du glacier de Tête-Rousse. D'après des calculs faits postérieurement et des déclarations d'habitants des régions traversées par l'avalanche, celle-ci a dû mettre une demi-heure pour se rendre du glacier de Bionnassay à Saint-Gervais, soit pour parcourir une distance de onze kilomètres, ce qui ferait une vitesse de quatre cents mètres à la minute ou encore de vingt-deux kilomètres à l'heure. Il ne saurait s'agir là, d'ailleurs, que d'une vitesse moyenne car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, en réalité, le torrent de boue a pu être arrêté à plusieurs reprises par des embâcles formés par les matériaux de toutes sortes qu'il transportait et la vitesse qu'il reprenait après avoir fait céder le barrage devait être d'autant plus forte que le barrage ayant résisté un plus long temps, la quantité de boue accumulée se trouvait plus importante.

Six bâtiments sur huit furent détruits et même, peut-on dire, enlevés. Les gravures parues dans les numéros de l'« *Illustration* » et du « *Monde Illustré* » que nous avons précédemment cités, sont particulièrement suggestives à ce sujet. En quelques minutes à peine, cinq disent les survivants, l'avalanche était passée et le torrent avait repris son cours normal. Mais un événement fortuit devait accroître encore, si possible, le désastre. Au bout du vallon, l'avalanche rencontra le pont de la route de Sallanches; elle en souleva les dalles, en descella la balustrade mais ne put l'ébranler. Le pont, en raison surtout de la densité de la masse qui venait de l'atteindre, forma un véritable barrage. Celle-ci fut repoussée vers la gauche, envahit la chaussée, emporta toutes les maisons du Bas-Fayet au nombre de huit, à l'exception de l'hôtel Curtet, dont les murs furent barbouillés de boue jusqu'à

cinq ou six mètres de hauteur. Puis elle se répandit dans la plaine sur une longueur de douze à quinze cents mètres et une largeur sensiblement égale. Soixante-quinze hectares de cultures florissantes se trouvaient enfouis sous une couche de limon dont l'épaisseur variait de un à trois mètres. Quant à l'Arve, au pont de Saint-Martin, son niveau s'était haussé de quatre-vingts centimètres; et de dix centimètres, à son confluent avec le Rhône, à Genève. Pendant les journées du mardi 12 et du mercredi 13 juillet, la rivière transporta quantité de choses, bois de constructions, troncs d'arbres, matelas, couvertures, etc...

Le bruit épouvantable causé par l'avalanche avait éveillé les gendarmes de la brigade de Saint-Gervais qui descendirent avec rapidité vers l'établissement de bains, persuadés qu'il y aurait de nombreuses personnes à sauver. Ils y étaient vers une heure et demie et avec l'aide d'habitants du pays et du coiffeur des bains, Monsieur Denzler, construisirent avec des portes, une passerelle sur laquelle ils firent passer les voyageurs qui logeaient dans le bâtiment du torrent; ceux qui se trouvaient dans le bâtiment neuf purent généralement se dégager par leurs propres moyens.

Il en fut de même des occupants du bâtiment de la montagne, accolé au versant sur lequel est construit St-Gervais. Il leur suffit de franchir la fenêtre pour atteindre le flanc de la montagne, en pente très raide en cet endroit, et se trouver hors de danger.

Du bâtiment neuf, les gendarmes sauvèrent de vingt-cinq à trente baigneurs; du bâtiment de la montagne, un homme et plusieurs femmes. Un autre fut retiré par le brigadier de la vase dans laquelle il s'enlisait. Les seules victimes furent ceux qui, éperdus, se précipitèrent par dessus les galeries et disparurent entraînés par le flot ou engloutis dans la boue.

Car la masse de boue ne disparut pas rapidement. Bien au contraire, ce n'est que lentement que son niveau baissa à raison précisément de sa densité. MM. Mougin et Bernard ont évalué à une vingtaine de minutes la durée d'écoulement de la lave en cet endroit. Et plus d'un périt enlisé sous les yeux mêmes d'autres qui se trouvaient à proximité mais, bien qu'entendant les cris d'appel, dans l'impossibilité de prêter une aide efficace.

Des scènes tragiques se produisirent, est-il besoin de le dire. Je citerai, notamment, ce fait rapporté par M. Charles Durier, dans l'article paru dans la *Revue du Club Alpin Français de* 1892 :

« Monsieur et Madame X... occupaient deux chambres contiguës au deuxième étage du bâtiment du torrent. Sur un appel de sa jeune femme que le bruit avait réveillée, Monsieur X... pousse la porte de communication, puis revient dans sa chambre pour chercher une lumière. Au moment où il venait de rentrer chez sa femme, toute cette face du bâtiment s'écroule et les précipite dans le torrent. La malheureuse jeune femme ne sachant pas nager disparut aussitôt sans que son mari pût lui porter secours. Doué d'une vigueur exceptionnelle, celui-ci se mit à nager et fit la planche, cherchant, autant que le permettait la clarté de la lune, à écarter les objets, pierres, troncs d'arbres, débris de toutes sortes qui le heurtaient et le déchiraient à chaque instant. A plusieurs reprises il fut submergé par les eaux houeuses et réussit à revenir à la surface. Le torrent l'entraîna ainsi sur une longueur d'environ quatre kilomètres, jusqu'à ce qu'un remous le rejeta sur la rive où il put reprendre pied dans la vase. La force du courant lui avait arraché tous ses vêtements et son corps était couvert de contusions et de blessures, dont quelques-unes étaient assez profondes. »

D'autre part, le numéro du journal « *L'Allobroge* », du dimanche 17 juillet 1892, reproduit le récit fait par une dame Juvet, survivante de la catastrophe. Je pense que rien ne saurait mieux que ce récit reproduire l'impression que ressentirent les occupants de l'établissement, surpris dans leur repos par le fleuve de boue :

« J'étais arrivée depuis cinq jours à l'établissement et comme j'étais venue les années précédentes, connaissant les avantages, les inconvénients et les aises de l'hôtel, j'avais prié Madame Fauron, régisseuse, de me loger dans le bâtiment neuf, les

bâtiments vieux étant mal aménagés et remplis de couloirs qui font qu'on n'est pas chez soi; j'ai dû la vie à cette circonstance. La saison était splendide, la société de l'hôtel était très agréable, nous étions environ quatre-vingt-dix dont une douzaine de Genève que je connaissais plus ou moins intimément. L'hôtel avait reçu dans la journée une dizaine de voyageurs que je crois être des anglais et des français; il y avait de plus toute une société de jeunes gens venus coucher à l'établissement, pour faire le lendemain, l'ascension de la montagne vers Chamonix.

Comme les précédentes années, les écclésiastiques étaient assez nombreux; j'en ai compté six, y compris l'aumônier attaché à la chapelle de l'établissement, l'abbé Grillet, qui a péri.

.....

Toute la compagnie était très gaie, le dîner avait été très animé.

Après le dîner, on avait fait de la musique; le pianiste Carral, de Genève, avait charmé la société; le temps était superbe.

Comme la plupart des hôtes, je m'étais retirée dans ma chambre vers dix heures et demie. Tout à coup, vers une heure et demie du matin, je suis réveillée en sursaut par un craquement formidable, une sorte de déchirement sinistre; je ne me rends pas compte de la cause.

Mon lit flottait littéralement; les murs vacillaient, j'entendais des bruits sinistres venant du côté de la montagne; j'ai été presque jetée hors de mon lit; je m'habille à la hâte comme je peux. Alors, je sens que le bâtiment se déplace, j'ai l'impression qu'il est emporté et je pense à mes enfants, à tous les miens, me voyant perdue. Le désir de les rejoindre me donne une force incroyable, je cours à la fenêtre et je vois, je devine plutôt, à la lueur des étoiles, que les eaux ont envahi tous les bâtiments de l'établissement; je vois une énorme masse noire de pierres, de boue, de glace, d'arbres, entraînant les vieux bâtiments qui tombent comme des châteaux de cartes. Des cris de détresse partent de tous côtés; je n'essayerai pas de vous dire ce que j'éprouvai au premier moment. Je vois les eaux qui atteignent le deuxième étage du bâtiment où nous sommes logés, je me précipite dans les couloirs où se trouvaient mes amis de Genève, entr'autres la famille Chaponnière. Les dix personnes voisines se trouvent réunies à l'extrémité du couloir donnant du côté de la montagne. Il nous semblait, à tout instant, que le bâtiment allait être emporté; il l'aurait été certainement sans un hasard inespéré. Un énorme bloc de rocher est venu s'arrêter à quelques mètres des murs formant une barrière de blocs de glace et une rivière de cailloux.

Nous montons sur le toit pour nous préserver des eaux qui grossissaient. De là, nous dominons l'horrible scène de dévastation. Bien qu'il fasse nuit, la clarté est suffisante pour distinguer le torrent qui continue à tout balayer sur son passage. J'ai repris mon sang-froid et si, à ce moment, j'ai pû donner du courage et de l'espoir à mes amies, c'est naturellement sans que je puisse en expliquer la cause, car nous nous voyions tous perdus.

A ce moment, accourt le garçon coiffeur de l'établissement, dont je suis désolée de ne pas savoir le nom, mais je vous prie, dites bien que ce brave garçon a sauvé plus de dix personnes. Calculant le péril et les moyens de sauvetage, il nous a dit que nous ne pouvions pas rester et que nous allions être emportés. A ce moment, les murs tremblaient, je ne crois pas qu'un tremblement de terre puisse produire de pareilles oscillations; j'avais l'impression que j'étais en mer, ballotée et que nous allions sombrer. C'est le moment le plus épouvantable que j'aie passé dans mon existence. Le projet du coiffeur nous semblait insensé; jamais un pont ne pourrait tenir sur ces blocs mouvants de glace; il nous semblait que nous avancions l'heure de notre fin.

Cependant, notre ingénieur improvisé a tellement insisté et parlait avec une telle conviction qu'il nous a convaincus tous et nous voilà hommes, femmes, charriant meubles, chaises, sommiers, matelas, malles, valises, tout ce qui nous tombait sous la main dans cette demi-obscurité. L'eau atteignait presque le deuxième

étage où nous étions. Au moment de notre travail, nous voyons sortir d'une des chambres, un jeune homme, un danois, Monsieur Lévy, la tête puis le corps, sans aucun vêtement naturellement. Il nous explique que les eaux ont porté son lit à la hauteur du plafond qui a été partiellement défoncé et c'est par cette trappe qu'il nous arrive.

Nous lui jetons quelques accessoires de nos vêtements dont il s'entortille tant bien que mal et il nous aide à porter les matériaux de notre pont. Dix fois, exposé aux blocs de glace, il a failli être entraîné; enfin, avec les sommiers comme points d'appui, le pont flottant mouvant a été construit et nous passons lentement; je crois que nous aurions tous péri sans ce pont, car si le bâtiment neuf n'est pas emporté, les plafonds doivent être tous défoncés.

Arrivés sur l'autre rive, près du sentier, nous étions sauvés; les eaux commençaient à baisser, mais il nous était impossible de gagner la route, les eaux nous entourant de tous côtés.

Nous sommes restés dans cette situation de deux heures à deux heures et demie, nous ajustant de notre mieux.

Le jeune danois, Monsieur Lévy, réclamait son père qui, m'a-t-on dit depuis, est mort. Nous entendions, à ce moment, les cris de détresse, je les entends encore! des malheureux que le torrent n'avait pas entraînés ou que le glacier n'avait pas broyés sur le coup. Mais il nous était impossible de leur porter le moindre secours. Nous avons vu vaguement passer, dans la demi-obscurité, des corps, des débris de toute sorte, venant du torrent en amont, car des bâtiments vieux de l'établissement, il ne restait plus rien.

A ce moment, j'ai vu positivement le bâtiment neuf se déplacer.

Le docteur Guyenot, médecin de l'établissment a sauvé plus de dix personnes.

Le docteur ayant fait tout son devoir, comme un capitaine de vaisseau, a sauté par la fenêtre, du côté de la chapelle et s'est cassé le bras à deux endroits. Tous nous avons admiré son courage.

Trente minutes après le passage de l'ouragan de pierres, de glaces, d'arbres, on n'entendait plus de cris. J'ai eu le bonheur d'aider une dame américaine à sauver ses trois enfants au moment du périlleux passage de notre pont mouvant. Nous les avons enveloppés dans des couvertures et dans tous les linges que nous trouvions sous les mains. Les pauvres petits ont été transportés à dos d'homme par le petit sentier jusqu'à l'endroit où ils étaient en sécurité. Je me rappellerai toujours la douleur de la mère au moment où nous nous croyions emportés. »

La tourmente passée, les pelouses et les bosquets du parc s'étaient transformés en un désert de blocs et de graviers. Certains de ces blocs s'y rencontrent d'ailleurs encore. Seuls demeuraient debout, en partie du moins, le bâtiment de la montagne et le bâtiment neuf. Entre eux, la vue s'étendait jusqu'au fond du vallon; rien ne subsistait du bâtiment vieux ou bâtiment central qui, autrefois, reliait les deux ailes. Des traces de boue demeuraient jusqu'à la galerie du second étage.

J'ai dit que la catastrophe n'eut aucun témoin; ce n'est pas tout à fait exact. Des témoins sont restés: ce sont les victimes. En raison de l'urgence qu'il y avait à inhumer leurs cadavres, il fut décidé que ceux-ci seraient photographiés afin de faciliter ultérieurement leur reconnaissance par les parents ou les amis. En examinant ces photographies, il n'est pas impossible d'imaginer le sentiment qu'inspira la catastrophe à ces malheureux parvenus subitement au dernier instant de leur existence. Laissons de côté des photographies banales qui ne nous apprendraient rien; mais il en est d'autres qui sont éloquentes et combien! Le visage de l'un présente les traits reposés d'une façon parfaite; l'homme a dû être surpris au plus fort de son sommeil; il ne s'est rendu compte de rien. Cet autre, de son bras droit, paraît se protéger contre un péril qui le menace; il dormait certainement et a été tué à peu près sur le coup, alors qu'il avait seulement pu réaliser l'imminence d'un danger mais non s'il s'agissait d'un danger véritable ou d'un affreux cauchemar; tel autre semble se déchirer la poi-

trine avec ses mains, comme pour se décharger d'un poids intolérable qui l'empêcherait de respirer; un enfant, enfin, les yeux et la bouche grands ouverts, donne la plus forte impression de terreur qu'il soit possible de concevoir. Celui-là a certainement vu l'avalanche de boue se précipiter dans sa chambre, réveillé qu'il avait dû être par le bruit qu'elle causait.

Dès qu'elles eurent connaissance du sinistre, les brigades de gendarmerie de Chamonix et de Sallanches se joignirent à celle de Saint-Gervais et apportèrent leur concours aux sauveteurs.

C'est à trois heures du matin le douze juillet, que la brigade de gendarmerie de Sallanches fut avertie par un homme revenu à cheval du hameau de la Palud, commune de Domancy, qu'un immense débordement s'était produit dans le Bon-Nant. Les gendarmes allèrent aussitôt au pont de Saint-Martin et constatèrent que la rivière était boueuse et transportait une quantité considérable de bois, charpentes, meubles, etc....; l'Arve commençait à baisser légèrement mais on voyait que son niveau s'était élevé de un mètre environ au dessus de son niveau normal à cette époque.

Des secours furent immédiatement organisés pour retirer de l'eau les cadavres qui étaient ensuite déposés sur le bord de la rivière. La plaine, sur une surface d'au moins trente hectares, était couverte de boue, de bois et d'objets de toutes sortes.

Les victimes avaient été très nombreuses tout le long du parcours de l'avalanche. Dès le soir du 13 juillet, la gendarmerie estimait à trente-trois, celles du hameau de Bionnay et à douze celles du hameau du Fayet. Le nombre exact des victimes de l'établissement de bains ne put être arrêté du fait que la comptabilité avait été emportée; mais d'ores et déjà, aux dires des employés, il devait s'élever à quarante-cinq employés et cinquante baigneurs, ce qui portait à cent quarante le nombre approximatif des disparus.

A cette même date, la brigade de gendarmerie de Saint-Gervais avait pu recueillir sur les territoires des communes de Saint-Gervais, Passy, Domancy, soixante et un cadavres dont quarante et un étaient reconnus. La brigade de Sallanches en avait recueilli quinze dont huit reconnus, celle de Cluses huit dont trois reconnus et celle de Bonneville trois. Le nombre total des cadavres recueillis était donc de quatre-vingt-sept dont cinquante-deux reconnus.

Tous les cadavres, au fur et à mesure qu'ils étaient retrouvés, étaient nantis d'un petit carton portant un numéro d'ordre et attaché au moyen d'un cordon, soit au cou, soit au poignet, et, plus particulièrement, ceux qui ne purent être reconnus tout de suite, furent photographiés d'ordre du Procureur de la République, photographies auxquelles nous avons déjà fait allusion tout à l'heure et qui, à un autre point de vue que celui auquel elles furent prises, n'en présentent pas moins un certain intérêt aujourd'hui.

Beaucoup de cadavres étaient à ce point méconnaissables que leur identification ne put être faite qu'à cause des bijoux qu'ils portaient.

A côté des morts, se trouvaient quelques blessés, peu nombreux d'ailleurs, une dizaine, qui, à l'exception d'un seul laissé à Saint-Gervais, furent transportés à Sallanches.

Dès que l'annonce de la catastrophe leur fut parvenue, les autorités judiciaires, administratives, le Commandant de la Section de gendarmerie s'étaient rendus sur les lieux.

Un très grand nombre d'étrangers accoururent de toutes les directions pour reconnaître parmi les cadavres leurs parents ou leurs amis. Des cercueils plombés arrivèrent dès le quatorze juillet de Genève en vue du transport des cadavres des personnes reconnues et emmenées dans leur famille. Cette même après-midi, les premiers cadavres recueillis furent ensevelis par les soins des municipalités suivant les ordres donnés par le Procureur de la République, car ils ne pouvaient être conservés plus longtemps.

Les recherches continuèrent ensuite avec le concours de la troupe, le 30e Régiment d'Infanterie, qui était arrivé ce même jour avec un effectif de cent cinquante hommes mais d'ores et déjà il apparaissait aux gendarmes de Sallanches qu'une

quarantaine de cadavres ne seraient pas découverts. Le 15 juillet 1892, le chemin de fer emmenait de Cluses dix wagons de cercueils qui contenaient les cadavres de ceux que leurs familles étaient venues chercher. Il y en avait pour toutes les directions : Genève, Lyon, Chambéry, Ligny (Meuse), Paris, Liernois, Apt, Roubaix, le Havre, Armentières, Tours.

Les recherches furent interrompues le dimanche 17 juillet par la pluie qui se mit à tomber sans discontinuer.

Le 18 juillet, toute la surface submergée avait été visitée et il n'y avait plus aucun corps visible. Des fouilles plus complètes paraissaient nécessaires pour découvrir de nouveaux cadavres.

La troupe avait fini ses fouilles à Bionnay, le 27 juillet; elle en avait fait quelques-unes sans résultat à l'établissement de bains et le 30 juillet, elle quittait Saint-Gervais. Les fouilles cessèrent alors sauf à l'établissement de bains où elles continuèrent sous la surveillance de la gendarmerie. Pendant ce temps, l'établissement était gardé chaque nuit par des gardiens de la Compagnie des Bains afin qu'aucun vol ne s'y produisît.

Des cadavres furent découverts tout le long de l'Arve et plusieurs jours durant; celui d'une femme nue et couverte de branches de vernes, à la limite des communes de Thyez et de Marignier, deux autres cadavres, à cinq cents mètres environ en amont du hameau d'Anterne, commune de Marignier; ils étaient aussi complètement nus.

Le 13 juillet, les gendarmes de la brigade de Chamonix, en service extraordinaire, au Fayet, découvraient le cadavre d'une femme mutilée, la jambe gauche arrachée jusqu'à l'aîne, ayant provoqué au bas du ventre une ouverture par laquelle s'échappaient les intestins. Le visage était à ce point couvert d'ecchymoses qu'après l'avoir lavé à grande eau, il ne fut possible de donner qu'un signalement très vague. On supposa que ce cadavre provenait du village de Bionnassay et que depuis cet endroit, il s'était mutilé et défiguré en sautant les diverses cascades, mêlé aux débris de toute nature.

Ce fut encore, le 19 juillet, le cadavre d'une femme de vingt-cinq à trente ans qui était retiré de l'Arve en face du village de Gravin, commune de Magland; le 25 juillet, à Carouge, le corps d'un enfant d'une dizaine d'années; il ne fut pas reconnu; le 12 septembre, le cadavre d'une femme en état de décomposition avancée, dans l'Arve, à Cluses, derrière la grille de la fabrique Carpano; le 16 octobre, même, un autre cadavre en décomposition à Saint-Roch; il s'agissait d'une femme de vingt-cinq à trente ans.

Parfois, c'était des membres seulement qui étaient découverts, tels une jambe paraissant être celle d'un homme trouvée à Bionnay, le 22 juillet; le même jour, au Fayet, le cadavre d'une femme âgée de trente-cinq à quarante ans, ayant la jambe droite coupée au-dessus du genou; une tête humaine n'ayant plus ni cuir chevelu, ni chair, retrouvée le 24 juillet au Fayet par le détachement du 30e Régiment d'Infanterie, occupé au déblaiement des terrains envahis par la boue.

Des objets également furent trouvés et de toutes sortes; beaucoup furent remis par leurs inventeurs aux autorités chargées d'en retrouver les propriétaires.

De nombreuses souscriptions furent ouvertes au profit des victimes survivantes de la catastrophe, non seulement en France mais même à l'étranger.

En signe de deuil, les municipalités de l'arrondissement de Bonneville décidèrent, sur la proposition du Préfet de la Haute-Savoie, de ne faire aucune réjouissance le jour de la fête nationale et d'employer les fonds prévus au budget pour cette dépense, à secourir les victimes.

Dès le 26 juillet 1892, le montant des dons s'élevait à la somme de trente-cinq mille francs. La récapitulation générale de tous les secours accordés par l'Etat, la commission nommée à cet effet et par les journaux « le Gaulois » et « de Genève », s'éleva à la somme de deux cent cinquante mille francs environ.

Toutes les victimes de la catastrophe ne figuraient pas parmi les morts. Plus d'une personne sauvée par miracle, ressentit un tel boulever-

sement qu'elle en resta hors d'état de gagner sa vie, soit pendant un temps plus ou moins long, soit même pour toujours. Des secours leur furent alloués sur les fonds recueillis par souscription ou autrement.

Les dégâts matériels étaient extrêmement importants; on put les évaluer à un million de francs pour les bâtiments des bains, quatre-vingt-cinq mille francs pour les meubles et autres accessoires. A Bionnay, la valeur des maisons détruites était de plus de cinquante mille francs, le bétail perdu s'élevait à plus de cinq mille francs et les terrains emportés et les moissons à près de vingt-cinq mille francs. Au Fayet, il y eut pour soixante-dix mille francs de maisons détruites et cent vingt mille francs de terrains engravés et de moissons perdues, soit un total approchant de un million et demi.

La situation de plus d'un des survivants fut terrible. Le torrent de boue avait emporté une quantité considérable de terrains. Rien que pour la commune de Saint-Gervais, il est question de plus de sept cent cinquante mille francs.

L'un des sinistrés habitant Saint-Gervais eut une propriété contenant deux cents sapins entièrement emportée par le torrent et la partie du terrain qui demeurait avait été à ce point touchée par le torrent qu'elle s'écroulait ensuite lentement sur une pente de quarante à cinquante degrés.

Un autre, du Fayet, exposera, plus tard, qu'il a tout perdu dans cette catastrophe, sa récolte, sa maison d'habitation, son mobilier. Emporté par le torrent, lui et toute sa famille, c'est par miracle qu'il avait pu être retiré de l'eau.

Tel autre propriétaire, jadis aisé, se vit dans l'obligation de réclamer une pension alimentaire de ses enfants.

Un autre, de Passy, moins malheureux, eut tout de même ses récoltes de 1892 et 1893 perdues à cause de la couche de boue déposée par le torrent qui avait entièrement submergé sa pièce de terre, d'une superficie d'un hectare environ, située à l'Ile de Passy.

Un autre encore perdit son père et un frère, un autre sa femme, ses deux fils et ses deux filles, un autre un fils et trois filles.

D'ailleurs, toutes les victimes ne périrent pas soit pendant la catastrophe, soit dans le temps qui suivit immédiatement. Beaucoup de blessés périrent, assez longtemps après, toutes les plaies ayant été infectées par la boue.

Ainsi, pour nous résumer, en l'espace de quelques minutes, l'établissement thermal de Saint-Gervais avait été complètement détruit; à la place des vertes prairies qu'elle portait la veille, la plaine de Passy n'était plus qu'une vaste étendue nue, grise, d'aspect désertique et lugubre.

Onze maisons du hameau de Bionnay avaient été complètement détruites, le bâtiment central et le bâtiment du torrent de l'établissement de bains de Saint-Gervais, huit maisons du village du Fayet.

Le nombre exact des victimes n'a pu être évalué d'une façon précise; il a été retrouvé en tout cent soixante-quinze cadavres dont trente-trois d'habitants de Bionnay, douze de gens du Fayet, les autres de baigneurs ou de domestiques de l'établissement. Certaines furent inhumées dont on ne connut jamais l'identité.

*
* *

J'ai dit, dès le début, que je n'aborderai pas la partie scientifique du sujet. Toutefois, il me paraît impossible de ne pas signaler les travaux fort intéressants effectués pour rechercher tant les causes de la catastrophe que les mesures à prendre pour en éviter le retour. Je ne toucherai pas aux discussions scientifiques; je me bornerai à exposer les diverses opinions qui ont été émises.

Dès les premières heures, on avait supposé que la catastrophe était due au glacier de Bionnassay. Mais dans les jours qui suivirent, une caravane composée de trois guides de Chamonix, Simond Gaspard, Joseph Couttet et Florentin Folliguet, constata qu'elle provenait bien du petit glacier de Tête-Rousse. Là, en effet, le front occidental du glacier, large de 158 mètres environ et élevé de 50 mètres, présentait en son milieu une

excavation de forme ovale, haute d'une vingtaine de mètres et large de 38 mètres; la galerie allait en se rétrécissant en s'enfonçant dans le glacier dans la direction Ouest-Nord-Ouest-Est-Sud-Est. Des blocs de glace se trouvaient encore au fond de la poche.

Ce phénomène qui avait causé la catastrophe de Saint-Gervais, était peu connu. Le désastre qu'il avait provoqué appela sur ce sujet l'attention des savants.

Le petit glacier de Tête-Rousse, jusqu'alors à peu près inconnu, à peine esquissé sur les cartes, connut un afflux considérable de visiteurs, savants, ingénieurs, forestiers. Leur conclusion fut loin d'être optimiste puisqu'ils déclarèrent qu'une nouvelle catastrophe était possible. Ce sont les agents de l'Administration des Eaux et Forêts, du Service du reboisement de la cinquième Conservation, qui furent chargés de la prévenir.

Ils furent amenés tout naturellement, pour essayer de parer au retour d'une catastrophe, à rechercher les causes de la première.

Les avis se partagèrent d'abord sur la nature de l'avalanche.

Pour M. Forel, un savant suisse qui adressa dès le 18 juillet 1892, une communication à l'Académie des Sciences, la masse en éboulement n'était pas un liquide aqueux, mais une boue fluide, une masse semi-liquide. Il se fondait pour cette affirmation, sur les différences de hauteur considérables relevées d'une rive du torrent à l'autre.

Cette boue aurait été la suite de l'avalanche du glacier de Tête-Rousse; à une masse de glace pulvérisée par une chute de plus de deux mille mètres, se seraient joints l'eau de quelques mares ou étangs, celle des torrents de Bionnassay et du Bon-Nant, qui, réunies, auraient formé une masse boueuse, assez fluide pour s'écouler comme elle l'a fait sur une pente de dix pour cent.

Mais, par contre, MM. Vallot et Delebecque, présentèrent le 25 juillet 1892, à l'Académie des Sciences, un compte rendu dans lequel ils émettaient une opinion différente. Pour eux, par l'accumulation des eaux du glacier, un lac intérieur se serait formé. Cette eau aurait miné progressivement la croûte de glace recouvrant la cavité supérieure; puis la voûte devenant trop faible se serait effondrée dans le lac, en exerçant une pression telle que la partie inférieure du glacier aurait été rompue. Les blocs de glace provenant de cette rupture auraient été emportés par l'eau du lac.

Contre l'hypothèse de M. Forel de la simple avalanche de glace, MM. Vallot et Delebecque font valoir que la faible pente n'aurait pas permis à des matériaux solides de poursuivre leur route. Pour eux, enfin, la masse en éboulement était constituée par cent mille mètres cubes d'eau et quatre-vingt-dix mille mètres cubes de glace, environ. Cette masse, sous la pression de la voûte du glacier qui s'effondrait, rompit le mur de glace qui seul la retenait et fut projetée avec une grande violence; cette dernière hypothèse est étayée par le fait que les premières traces de l'avalanche n'ont été relevées qu'une centaine de mètres en avant de la cavité, béante par suite de la destruction de la muraille de glace.

L'avalanche se mit à dévaler vers le bas de la montagne et présentait une densité extrêmement forte. Elle ne laissait suinter à peu près aucune quantité d'eau. Un fait remarquable a été signalé par M. Duparc, qui démontre le degré de viscosité de la masse en mouvement : un chalet se trouvait à une dizaine de mètres du thalweg et un arbre au bord même du torrent. L'arbre a été recouvert de boue entièrement et le chalet n'a pas été atteint le moins du monde. Plus loin, une grange assez importante était détachée de son soubassement de maçonnerie, entraînée à huit cents mètres de là et déposée entière avec une vache qui y était enfermée.

Dans une remarquable étude en date du 22 septembre 1918, Messieurs Mougin et Bernard estiment la masse d'eau contenue dans cette poche à deux cent mille mètres cubes au maximum. Cette évaluation est donc, notons-le sensiblement supérieure à celle de cent mille mètres cubes donnée par MM. Vallot, Delebecque et Duparc.

Pour fixer à cent mille mètres cubes le volume d'eau contenue dans le glacier de Tête-Rousse, MM. Vallot, Delebecque et Duparc s'étaient fondés sur le fait qu'à son arrivée dans le Rhône, à Genève, l'Arve n'avait eu son niveau augmenté que d'une dizaine de centimètres. D'après eux, en raison de cette élévation de niveau, la quantité d'eau projetée hors du glacier ne pouvait être de beaucoup supérieure à cent mille mètres cubes. Mais MM. Mougin et Bernard font remarquer à l'appui de leur opinion que toute la masse d'eau provenant du lac du glacier de Tête-Rousse est loin d'être parvenue même jusqu'à l'Arve. Une grande quantité est demeurée mêlée à la boue déposée tout au long du trajet de l'avalanche.

En tout cas, cette masse d'eau et de blocs de glace s'est écoulée brusquement sur une pente couverte d'une croûte de neige ou de glace et variant de quatre-vingt à soixante pour cent sur cinq cents mètres environ. Heurtant chaque aspérité du terrain, les blocs de glace se sont pulvérisés et réduits en eau; en même temps ils attaquaient le terrain et des érosions ne tardaient pas à se produire.

Les eaux atteignirent ensuite les parties basses du désert de Pierre Ronde et se heurtèrent contre un petit seuil qui forme la ligne de partage des eaux qui descendent de Tête-Rousse et de celles qui viennent de la crête des Rognes. Cette montagne rejeta vers le Sud-Ouest la masse aqueuse qui, en raison des matériaux d'érosion rencontrés sur son chemin, était dès lors constituée d'un mélange d'eau, de terre et de pierres, de consistance visqueuse. Ce liquide, cette lave, affouilla jusqu'au roc en certains endroits.

Comme il arrive toujours en pareille circonstance, des barrages se produisirent de loin en loin qui accrurent encore la force de la lave. M. Kuss en donne une explication très claire :

« Les éléments liquides ou fluides, écrit-il, restent toujours entièrement mélangés, Mais les éléments solides, au contraire, en arrivant aux chutes et cascades qui existent dans les torrents, se séparent de la masse visqueuse en mouvement et se précipitent à travers les pentes abruptes avec une vitesse bien supérieure à celle de la lave. Ils sont soumis à l'action de la pesanteur, sans qu'aucun frottement vienne ralentir leur course; ils bondissent d'une rive à l'autre et ne s'arrêtent que lorsque, la pente diminuant, la pesanteur ne leur permet plus d'avoir un mouvement spécial. Bientôt rejoints par la lave, d'une densité presque égale à la leur, ils sont de nouveau entraînés, mais se trouvent dès lors tous accumulés à l'avant, figurant un mur de rochers en mouvement.

Une gorge vient-elle à se présenter, tous ces blocs se serrent les uns contre les autres, les troncs d'arbres s'y ajoutent et il en résulte un barrage temporaire qui ne cède que sous la pression grandissante de la masse de lave accumulée derrière. »

Cet exposé nous permet, au demeurant, d'expliquer le fait, à première vue curieux, qui fut constaté au village de Bionnay, dès le surlendemain de la catastrophe et qui donna naissance à plusieurs hypothèses : plusieurs maisons avaient été détruites et les ruines couvertes par une couche de boue; M. Peloux, inspecteur des Eaux et Forêts à Bonneville, constata que si les décombres étaient recouverts de boue, il n'en était nullement de même à l'intérieur des maisons, sous les décombres : du linge était blanc, des vêtements propres. Tout était seulement écrasé et nullement souillé par la boue qui, de toute évidence, n'avait pas pénétré. Un bloc projeté en avant a bien pu accomplir ce fait et non le déplacement d'air que certains témoins oculaires ont cru entendre et ont invoqué pour expliquer ce phénomène.

La catastrophe ayant été ainsi expliquée, il s'agissait d'examiner si elle ne pourrait pas se reproduire dans l'avenir. Car le curé de Saint-Gervais, avait indiqué à un journaliste, dès le lendemain qu' « il avait entendu dire jadis par un vieillard que des pierres ramassées dans la vallée avaient été autrefois amenées par la rupture du glacier de Bionnassay, mais qu'on n'a aucun document certain à ce sujet ».

Aussi fut-il décidé de procéder

concurremment à l'application de deux méthodes: d'abord rechercher les variations du glacier de Tête-Rousse aux époques antérieures, ensuite, observer les modifications, le mouvement, l'alimentation du glacier au moyen de mensurations méthodiques, prolongées.

Pour la première méthode, il fallait rechercher des documents représentant le glacier à diverses époques.

Au point de vue cartographique, rien de précis n'avait été fait avant 1863, date à laquelle le capitaine Mieusset, du génie, exécuta les levés topographiques de cette région.

On pouvait songer à des gravures. La plus ancienne retrouvée représente l'Aiguille du Goûter vue de Bionnassay; ce dessin est annexé aux « *Voyages dans les Alpes* » de Saussure et il date de 1786. Quelques autres s'étagent au cours du dix-neuvième siècle, mais sur aucun d'eux ne figure d'une façon particulière le glacier de Tête-Rousse, dont le nom n'apparaît encore dans aucun document.

Tout de même, ces dessins permirent de se rendre compte des variations d'enneigement du glacier et de ses abords. C'est peu avant 1882 que s'accomplit la séparation du glacier de Tête-Rousse d'avec celui de la Griaz, qui précédemment ne formaient qu'une seule masse.

Sur l'éventualité d'une nouvelle catastrophe et sur les moyens à employer pour la prévenir, l'unanimité était loin de régner.

MM. Vallot, Delebecque et Duparc avaient constaté le 17 août 1892 qu'au bas de la cavité inférieure existait un seuil rocheux formé de schistes micacés plongeant sous le Mont-Blanc avec une inclinaison de soixante pour cent et qui était certainement un obstacle à l'écoulement des eaux. Aussi concluaient-ils: « Le lac intraglaciaire tendra à se reformer puisqu'il résulte de la configuration même des lieux. Le remède consisterait à faire sauter le seuil rocheux et à aplanir le lit du glacier pour empêcher les crevasses du fond de se reformer et prévenir l'accumulation des eaux. Mais cette opération est fort difficile. Nous ne serions pas surpris qu'une catastrophe nouvelle se produisît à brève échéance ».

Par contre, M. Pelloux était plus optimiste. Dans son rapport du 3 septembre 1892, il écrivait: « Il a fallu pour que le cataclysme se produisît, le concours de deux circonstances: l'une permanente, la présence des arêtes rocheuses entre lesquelles le glacier se comprime; l'autre, purement accidentelle, l'existence préexistante d'une cavité de dimensions exceptionnelles qui n'a pu se former que par suite de conditions particulièrement favorables. Or, si l'on ne peut affirmer que celles-ci ne se reproduiront jamais, il est tout au moins permis de croire que leur réunion est extrêmement rare et que toutes les probabilités sont pour que la catastrophe du 12 juillet ne se renouvelle pas. En tout cas, il ne paraît pas y avoir, pour le moment, aucun danger immédiat à redouter: les neiges de l'hiver combleront peu à peu le cirque d'effondrement; les parois de la caverne dans lesquelles se manifestent déjà des crevasses, s'écrouleront en comblant la cavité ».

M. Vallot, dans un rapport qui fut lu à la séance du 2 avril 1894 du Conseil Général de la Haute-Savoie déclara qu'une catastrophe nouvelle pourrait survenir entre quarant-sept et soixante-dix ans.

Dans un rapport du 28 mai 1895, M. Kuss concluait à son tour que la catastrophe était encore possible.

Les avis différaient seulement quant à l'époque et à la façon dont elle se produirait.

Une nouvelle catastrophe étant possible, peut-être même probable, il fallut songer à la prévenir.

M. Pelloux était d'avis de modifier « le régime du glacier, en supprimant son étranglement terminal, ce qui conduirait à faire sauter non pas le seuil mais l'arête latérale rocheuse, rive gauche, ce qui la rejetterait en partie sur le glacier de Bionnassay. Mais ce serait là un travail énorme qu'on ne peut songer à entreprendre. Il paraîtrait d'ailleurs suffisant pour prévenir tout danger à l'avenir d'exercer sur le glacier, dont il serait intéressant de connaître la marche exacte, une surveillance annuelle, dans le but de déceler

et de prévenir, si possible, la formation de cavités intérieures. »

Dans son rapport au Conseil Général de la Haute-Savoie, M. Vallot préconisait des travaux d'une autre espèce. Pour lui, toute la nocuité de l'avalanche de 1892 avait résidé dans le fait qu'à la masse liquide s'étaient joints des matériaux de toute sorte, rochers, arbres, etc... Mais comme cette avalanche avait tout fouillé sur son passage, il n'était, en principe, plus à craindre que des matériaux vinssent se joindre à la masse liquide qui pourrait éventuellement passer par les mêmes lieux et par conséquent si une inondation passagère pouvait être à redouter, celle-ci n'aurait pas de conséquences graves. Tout ce qu'il suffisait de faire, c'était d'éviter que sur le trajet de l'avalanche se trouvent des matériaux qui seraient susceptibles de lui donner le caractère nocif de celle de 1892.

« A Bionnay, d'après lui, il faudrait empêcher autant que possible de construire près du torrent. Aux Bains de Saint-Gervais, on doit s'opposer par tous les moyens à la construction d'un bâtiment en travers de la vallée. On engagera la Société des Bains à démolir le bâtiment du torrent qui est en très mauvais état et qui contribue à faire barrage. Enfin, il me paraît indispensable, ajoute-t-il d'exécuter certains travaux au Fayet... : déplacer le torrent et lui creuser un nouveau lit rectiligne à travers le remblai sur lequel passe la route en construisant, là même, un nouveau pont d'une largeur suffisante ».

Mais le Service Forestier a pensé qu'il était possible de faire quelque chose à Tête-Rousse même.

Après avoir, pendant trois étés consécutifs, examiné avec soin le glacier de Tête-Rousse, M. Kuss dans son rapport du 28 mai 1895, concluait :

« Le remède doit consister à empêcher l'irruption soudaine des eaux de Tête-Rousse ou plutôt d'empêcher la formation d'un lac sous les glaces de Tête-Rousse, obliger les eaux qui viennent l'alimenter à s'écouler immédiatement. Nous estimons qu'il est indispensable de procurer un écoulement permanent et cet écoulement ne pouvant être obtenu sur le front du glacier tourné vers le Nord et constamment obstrué par des glaces et des névés, nous croyons nécessaire de le chercher à travers l'arête rocheuse qui sépare Tête-Rousse du glacier de Bionnassay où, quel que soit leur volume, elles ne sauraient jamais produire d'accident, toute leur violence devant fatalement se briser contre les séracs et dans les crevasses de cet immense glacier.

Il faudrait pour cela creuser dans le roc une galerie souterraine de cent soixante mètres de longueur environ, à laquelle il faudrait donner deux mètres de largeur sur deux mètres de hauteur. Ces dimensions sont bien plus considérables que celles que nécessite le débit du glacier mais il faut que les ouvriers appelés à creuser la galerie puissent s'y mouvoir avec leurs instruments et qu'on puisse y circuler pour la vérifier et l'entretenir. »

Par une délibération du 19 août 1894, le Conseil Municipal de Saint-Gervais autorisa l'Administration des Eaux et Forêts à faire sur son territoire tous les travaux nécessaires. Ces travaux furent déclarés d'utilité publique par la loi du 27 juillet 1898. Ainsi c'est l'Administration des Eaux et Forêts qui est seule chargée de la surveillance et de l'exécution des ouvrages au glacier de Tête-Rousse.

Dès le 26 avril 1898, l'Administration forestière avait adopté un projet de travaux dressé par M. Kuss. Ce projet comportait tout d'abord l'ouverture d'un chemin d'accès et ensuite le percement d'une galerie souterraine et intraglaciaire passant sous le seuil rocheux qui séparait les glaciers de Tête-Rousse et de Bionnassay et aboutissant dans l'ancienne poche.

La construction du chemin était nécessaire en raison de l'éloignement du lieu des opérations de toute région habitée. Ce chemin partit de l'extrémité méridionale du plateau de Bellevue; large de deux mètres au début puis de un mètre seulement, il a une pente moyenne de quinze pour cent et se développe sur une longueur de près de sept mille mètres, en de nombreux lacets pour aboutir au bord même du glacier de Tête-Rousse. Ce chemin a nécessité

pour son entretien des sommes importantes. Il fallut construire également une baraque forestière, à plus d'une heure de marche du glacier et une cabane à proximité immédiate du lieu des travaux.

Tout cela ne servait qu'à permettre l'exécution des travaux principaux. Dès le mois de septembre 1898, l'attaque du canal souterrain fut commencée. Neuf mètres seulement de tranchée à ciel ouvert étaient faits lorsque le mauvais temps obligea les ouvriers à quitter l'entreprise.

L'été suivant, en 1899, de juillet à la fin de l'été, il se fit une progression de cent vingt et un mètres: onze mètres trente centimètres à ciel ouvert dans les débris morainiques, soixante mètres dans le roc, cinquante mètres trente centimètres dans la glace. Le 26 septembre, la neige réapparut, la température ne dépassait pas zéro degré pendant le jour et descendait à huit degrés au-dessous de zéro pendant la nuit. Les ouvriers durent interrompre leur travail le 27 septembre 1899. L'extrémité de la galerie depuis cent quinze mètres cinquante centimètres se trouvait dans l'ancien puits de 1892.

En 1900, l'eau ayant envahi la galerie par suintement, après sondages verticaux et horizontaux, des embranchements furent effectués jusqu'à la rencontre de la glace ancienne. Le débit de toutes ces galeries fut évalué jusqu'à quatre cents litres par minute. Ces galeries fonctionnaient comme des drains, laissant circuler les eaux qui suintaient le long de leurs parois. On remarqua à ce sujet que la température à l'intérieur des galeries a été constante et égale à zéro degré, quelles que fussent les variations de température à l'extérieur.

En 1901, une nouvelle galerie fut percée plus bas et à l'Ouest de la première, tout près du glacier de Bionnassay, car on s'était aperçu de l'existence d'une crevasse qui devait renfermer huit mille mètres cubes d'eau environ. Les travaux de cette nouvelle galerie furent poursuivis en 1902, puis en 1903. C'est le 28 juillet 1904 seulement qu'un mineur, d'un coup de pioche atteignit l'eau. La crevasse se vida alors rapidement.

Depuis cette époque jusqu'en 1914, chaque année, au début de l'été, l'entrée du souterrain obstruée par la neige de l'hiver était déblayée. Mais depuis, les travaux se bornent à une surveillance du glacier de Tête-Rousse. Périodiquement des sondages sont pratiqués au cours de l'été sur le glacier et c'est seulement au cas où une poche d'eau serait découverte que des travaux plus importants, comparables à ceux pratiqués au lendemain de la catastrophe de Saint-Gervais, seraient effectués.

Séance du 14 Décembre 1940

Présidence de M. PERRET

Le Cinquantenaire du Chemin de fer de La Roche à Cluses

par M. Lucien GUY

Les graves événements du mois de juin dernier ne nous ont pas permis de commémorer, comme nous l'avions souhaité, le cinquantenaire du Chemin de fer de La Roche à Cluses. Il y a eu en effet, cinquante ans le 15 juin de cette année que fut inaugurée cette ligne. Nous avons pensé que l'Académie du Faucigny qui s'intéresse au développement économique et touristique de cette province ne pouvait manquer d'évoquer cette année-même, un événement aussi important de l'activité régionale.

Dès l'année 1887, les travaux étaient commencés. Après avoir discuté l'emplacement de la gare de Bonneville, une autre question souleva de vives critiques: le creusement des lacs d'Ayse. On craignit en effet, que ces petits lacs, aux eaux stagnantes, ne fussent la cause d'incessantes épidémies de fièvre et l'on avait proposé aux entrepreneurs de puiser le gravier nécessaire aux remblais, dans le lit même de l'Arve, ce qui paraissait plus simple en même temps que très utile au dégagement des digues de la rivière qui avaient dû être surélevées périodiquement. La voie devait être établie à environ 2 mètres au-dessus du niveau du sol, et pour cela, un déblai de 5 à 600.000 mètres cubes devait être tiré sur une longueur de 2 kilomètres à 4 mètres de profondeur. Or, en creusant le lit de la rivière à 2 mètres de profondeur, sur une largeur moyenne de 80 mètres et une longueur de 5 kilomètres, on obtenait 800.000 mètres cubes de gravier. On envisageait en outre, le déclassement de la route de Bonneville à Marignier, baignée par les eaux de deux côtés et menacée d'inondations, qui risquait d'être délaissée au profit de la voie ferrée. On finit par adopter le projet d'extraction du gravier par le creusement des lacs actuels. De puissants excavateurs fonctionnant sans arrêt déversèrent dans des wagonnets, des tonnes de déblais qui allèrent former la chaussée de la nouvelle voie ferrée. Ces excavateurs étaient l'objet de la curiosité de nos citadins qui allaient nombreux les regarder fonctionner. Ainsi naquirent nos coquets Lacs d'Ayse dont nous marquerons en même temps le cinquantenaire.

Voici ce que fut l'inauguration du 15 juin 1890, suivant les vieilles chroniques :

« A Bonneville, les rues étaient pavoisées. A l'entrée de la rue Pertuiset, un arc de triomphe portait cette inscription : « Au Ministre des Travaux Publics; A la République ». Sur le quai de la gare, le train ministériel était attendu par MM. Warchex, maire, Jules Guy, adjoint, entourés du Conseil municipal. A son arrivée, le canon tonne et la fanfare joue la Marseillaise. Du train descendent M. Yves Guyot, ministre des Travaux publics, accompagné de M. Dumoulin, préfet, du baron Berge, commandant le XIV^me^ Corps d'armée, des sénateurs Chardon et Chau-

montel, des députés Ducroz, Duval et Folliet, M. Noblemaire, directeur de la Cie P.L.M.; M. Fleutet, vice-président du Conseil d'Etat de Genève. Après les souhaits de bienvenue présentés par le maire, le cortège se forme précédé par un escadron de gendarmerie à cheval et quelques brigades à pied. Les musiques du 30e régiment d'infanterie, de La Roche et de Bonneville jouent des marches sur le parcours. Ils se rendent à la Sous-Préfecture où ils sont reçus par M. Just, sous-préfet. A midi, banquet sur la place, sous les arbres. Comme il faisait froid ce jour-là, les convives furent peu nombreux. Des discours furent prononcés tour à tour par M. Dumoulin, préfet ; Warchex, maire ; Chardon, sénateur; Ducroz, député; Noblemaire, Fleutet, et enfin par le ministre, M. Yves Guyot.

Après le banquet, le cortège se reforma pour accompagner à la gare, le ministre et sa suite qui se rendaient à Cluses. La ville était pavoisée. Le ministre fut reçu par le maire, M. Tronchet et les sociétés locales. Il visita ensuite l'Ecole d'Horlogerie. La réception fut enthousiaste.

Après cette deuxième cérémonie, le ministre monta dans une voiture qui l'emmena à Sallanches puis à Chamonix.

Le soir, il y eut à Bonneville, des illuminations et des feux d'artifices.

La ligne de chemin de fer de La Roche à Cluses, prolongée plus tard jusqu'au Fayet, a rendu de grands services à notre région par le développement du tourisme, par la commodité et la rapidité des communications. Dans les temps troublés que nous vivons, au moment où la rareté des trains de voyageurs et de marchandises se fait durement sentir, nous apprécions davantage encore les services de cette ligne. Son cinquantenaire était une occasion de manifester notre reconnaissance à ceux qui en furent les artisans.

Deux Centenaires : Saussure et Whymper

par M. Roger MICHEL

L'année 1940 nous offre le privilège de commémorer le centenaire de deux hommes dont l'existence a laissé une trace ineffaçable dans les annales de l'alpinisme : Saussure et Whymper.

M'attarder sur leur biographie respective me paraît parfaitement inutile. Je pense qu'il est préférable de choisir et de souligner, dans leur vie, ce qui, plus spécialement, constitue pour nous des raisons de nous les rappeler.

*
* *

Horace Bénédict de Saussure est né à Conches, aux bords de l'Arve, près de Genève, il y a deux siècles. Sa famille avait autrefois habité la Lorraine d'où elle avait gagné Genève au milieu du XVI[e] siècle, à la suite des guerres de religion. Lorsqu'il eut dix ans, ses parents s'établirent dans une propriété de famille à Frontenex, sur la route de Thonon et Saussure y demeura jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, époque à laquelle il se maria. A aucun moment de cette période de sa vie, le jeune homme n'habita la ville.

Il fit ses études au Collège puis à l'Académie.

Par sa naissance qui le rattachait au parti aristocratique, par ses fonctions de professeur et, à un certain moment, de recteur, à l'Académie, Saussure fut mêlé aux événement politiques qui, en cette fin du XVIII[e] siècle, déchiraient Genève, qui finiraient par faire sombrer la vieille République et amèneraient son annexion à la France.

Il s'intéressa à la réforme de l'éducation des enfants et à ce sujet fit paraître, au commencement de l'année 1774, un « Projet de Réforme pour le Collège de Genève » dont la publication devait provoquer une polémique qui prit un caractère politique.

Il manifestait encore son activité en créant à cette même époque la Société des Arts ; elle devait être dans son esprit une société populaire qui réunirait les membres les plus éclairés de toutes les classes de la Société. Reconstituée sur de nouvelles bases en 1786 après avoir disparu quelque temps, elle publiait alors le Journal de Genève qui subsiste de nos jours et dont le premier numéro parut le jour du retour de Saussure du Mont-Blanc.

Mais ce qui domina la vie de Saussure, ce qui en fut le but, ce fut sans contredit l'étude des sciences de la nature, la botanique, tout d'abord, vers lesquelles il se sentit attiré de très bonne heure. Il a laissé sur ce sujet un nombre important d'ouvrages fort prisés. Et c'est cette étude qui devait l'amener sans qu'il s'en doutât à jouer le rôle primordial qui est le sien dans l'histoire de l'alpinisme.

Au cours de son existence, il se rendit en France, en Angleterre, en Italie, en Hollande et fut en rapport avec les savants contemporains. Mais sa contrée de prédilection fut sans conteste possible les Alpes où il se rendit à peu près chaque année. Et parmi les nombreux sommets, c'est le Mont-Blanc qui plus particulièrement l'attirait.

La première fois que Saussure se rendit à Chamonix, c'était en 1760, dans le but d'y ramasser des plantes pour son ami de Haller, le botaniste suisse. Il fit à pied le trajet qui le séparait de Genève à Chamonix. Jusqu'à Sallanches, la route était parfaite, dans le sens du moins où s'entendait alors la perfection d'une route ; le reste était un chemin char-

retier, plein de pierres, à peine praticable et traversé par de nombreux torrents susceptibles de le couper en plus d'un point.

Saussure alla jusqu'au Montenvers et essaya même la traversée du glacier. Pour mieux examiner le Mont-Blanc, il monta au Brévent et fut sans doute le premier touriste qui en ait atteint le sommet. Dès lors, c'est à ce Mont-Blanc qu'il songea et avant son départ de Chamonix il fit publier dans toutes les paroisses de la vallée qu'une belle récompense serait offerte à celui qui le premier en atteindrait le sommet; le temps consacré à la recherche de la route serait payé.

Plus d'une fois, Saussure s'en revint à Chamonix: « Cela, écrit-il, était devenu pour moi une espèce de maladie; mes yeux ne rencontraient pas le Mont-Blanc que l'on voit de tant d'endroits de nos environs sans que j'éprouvasse une espèce de saisissement douloureux ».

Ce ne fut cependant qu'en 1775, soit quinze ans après l'offre faite par Saussure que la première tentative sérieuse pour atteindre le sommet eut lieu. La caravane n'alla pas au-dessus des Grand-Mulets. En 1784, le docteur Paccard, de Chamonix, avec un compagnon, essayait une autre voie, mais il échoua.

A son tour, Saussure, en septembre 1785, tentait l'ascension; il dut abandonner. C'est l'année suivante que devait seulement être gagnée la récompense que Saussure avait promise. Le récit de cette première ascension a donné lieu à des développements sans fin et à des polémiques innombrables sur lesquelles nous n'insisterons pas et qui d'ailleurs n'auraient que de bien lointains rapports avec notre sujet. Quoi qu'il en soit, le 8 août 1786, à cinq heures quarante-cinq minutes du soir, le docteur Paccard et Jacques Balmat atteignaient le sommet du Mont-Blanc. Avant même qu'ils fussent revenus à Chamonix, l'aubergiste Tairraz envoyait un courrier à Genève pour informer Saussure du succès. Celui-ci demanda, immédiatement après, à Tairraz d'envoyer des hommes pour faciliter la première partie de la route à travers les séracs de la Jonction, de faire construire une cabane au sommet de la montagne de la Côte pour permettre à lui et aux hommes de sa caravane d'y passer la nuit lors de la montée; il demanda aussi qu'une autre cabane fût élevée plus haut pour partager la distance entre la Montagne de la Côte et le sommet. Dès le 18 août, Saussure était à Chamonix; le départ de la caravane eut lieu le 20 août. Mais le mauvais temps survint et tout le monde dut redescendre à Chamonix, où le beau temps fut vainement attendu. Il fallut remettre le projet à l'année suivante.

En 1787, dès le mois de juin, les préparatifs furent commencés. Jacques Balmat et deux guides gravirent la montagne pour la seconde fois. Saussure était alors parfaitement libre de se consacrer à ses recherches ayant quitté le professorat à l'Académie l'année précédente pour raison de santé. Aussi bien, dès le 7 juillet, venait-il s'installer à Chamonix avec toute sa famille. Il y eut plusieurs jours de mauvais temps; le premier août, Saussure partit à son tour, par beau temps avec son valet et ses dix-huit guides que conduisait Jacques Balmat, et le 3 août il posait le pied sur le sommet.

L'annonce du succès de Saussure fit grand tapage à Genève et donna lieu, comme c'était la coutume à l'époque, à une véritable floraison de pièces de vers.

L'année suivante, Saussure revenait aux alentours du Mont-Blanc. Mais il préparait, cette fois, une expédition bien plus longue. Désirant faire des expériences prolongées à une certaine altitude, il décidait de demeurer seize jours au col du Tacul qu'il baptisa à cette occasion col du Géant, nom qui devait subsister. D'autres l'avaient précédé sur ce col mais, comme pour le Mont-Blanc, il en fut le visiteur le plus marquant. De ce voyage, Saussure rapportait des observations intéressantes sur les étoiles filantes.

Puis Saussure poursuivit ses recherches. En 1789, il faisait un voyage autour du Mont-Rose qu'il n'escaladait d'ailleurs pas. Il passait le col de Saint-Théodule et voyait pour la première fois le Cervin. Il y revint en 1792 et mesura le pic que plus tard gravirait Whymper.

En 1791, il avait été élu parmi les huit membres étrangers de l'Académie des Sciences de Paris.

Nous parvenons alors aux dernières années de l'existence de Saussure qui furent attristées tant par les événements politiques dans lesquels devait périr la République de Genève que par sa maladie. En 1794, Saussure se rendit à Aix en Savoie pour s'y soigner. Sa fortune, en grande partie placée en France, était réduite à peu près à néant. Sa seule satisfaction était d'avoir auprès de lui sa femme qu'il adorait et qui se dépensa sans compter pour lui jusqu'au jour de sa mort qui survint dans sa maison de la ville le 22 janvier 1799.

* * *

C'est en 1840 que naquit Edouard Whymper. Sa personnalité n'a certes pas l'ampleur de celle de Saussure mais avec lui nous nous approchons de l'alpiniste tel qu'il est conçu de nos jours. Le principal moyen d'existence de Whymper était l'illustration et la vulgarisation des Alpes. Outre les Alpes, il parcourut également les Montagnes Rocheuses du Canada et fut agent touristique du Canadian Pacific Railway.

Le 23 juillet 1860, Whymper quittait l'Angleterre pour le continant; il gagnait d'abord la Suisse, puis par l'Italie revenait en France; en 1861, il gravissait le Mont-Pelvoux, le Mont-Cenis; il vit en construction le tunnel du chemin de fer dont il donne une description pittoresque dans ses « Escalades dans les Alpes ». Mais parmi les sommets des Alpes qu'aucun pied humain n'avait encore foulés, deux surtout excitaient l'admiration de Whymper. « L'un, écrit-il, avait été très souvent attaqué sans succès par les plus hardis montagnards; l'autre, que la tradition déclarait inaccessible, restait encore presque vierge de toute tentative. Ces montagnes étaient le Weisshorn et le Cervin ». Mais le Weisshorn fut assez rapidement conquis. Restait le Cervin. Whymper devait consacrer de nombreux efforts à le conquérir. Ses tentatives infructueuses ne l'empêchaient pas de gravir d'autres sommets; c'est ainsi que dans les années 1864 et 1865, il atteignait le premier la Brèche de la Meije, la Pointe des Ecrins, le col de la Pilatte, le Mont-Dolent, l'Aiguille de Trélatête, l'aiguille d'Argentière, le col de Moming, le Grand Cornier, le sommet ouest des Grandes Jorasses, le col du Dolent, l'Aiguille Verte, le col de Talèfre, la Ruinette.

C'est encore en cette année 1865 que Whymper atteignit le Cervin. Je rappellerai seulement d'une manière très succincte ce que fut cette ascension mémorable dont le dénouement tragique devait endeuiller toute la vie de Whymper.

Afin de pouvoir réaliser cette ascension et dépourvu de guides à la dernière minute, Whymper suggéra à l'un de ses compatriotes, lord Francis Douglas, de tenter l'ascension du Cervin. A Zermatt, ils rencontrèrent Charles Hudson accompagné du guide chamoniard Michel Croz qui désirait aussi gravir la montagne. Mais Hudson ne consentait à se joindre avec son guide à la caravane qu'accompagné de son ami Hadow, bon marcheur, mais peu entraîné aux ascensions alpines. Pour avoir avec lui Michel Croz qu'il connaissait, Whymper accepta. Le 13 juillet 1865, à cinq heures et demie du matin, partait de Zermatt une caravane comprenant huit personnes: Michel Croz, Pierre Taugwalder et ses deux fils, guides et porteurs, lord Francis Douglas, Hadow, Hudson et Whymper. Le 14 juillet à une heure quarante minutes, ils atteignaient le sommet, y plantant un drapeau constitué par la blouse de Michel Croz attachée à un bâton de tente en guise de hampe. Puis la descente commença. C'est alors que se produisit la catastrophe et voici en quels termes la rapporte Whymper:

« Michel Croz avait déposé sa hache à côté de lui et pour assurer une sécurité plus complète à Monsieur Hadow, il s'occupait uniquement de diriger sa marche en plaçant l'un après l'autre les pieds du jeune touriste dans la position qu'ils devaient occuper. Autant que j'ai pû en juger, personne ne descendait à ce moment. Je ne puis l'affirmer parce que Croz et Hadow m'étaient en partie cachés par un bloc de rocher; je crois cependant en être sûr. Au mouvement de leurs épaules, je jugeais que Croz, après avoir fait ce que je viens de

dire, se retournait pour descendre lui-même d'un ou deux pas; à ce moment, M. Hadow glissa, tomba sur Croz et le renversa. J'entendis Croz pousser un cri d'alarme et presque au même moment je les vis glisser tous deux avec une rapidité effrayante; l'instant d'après, Hudson se trouva entraîné à leur suite, ainsi que lord F. Douglas. Tout ceci se passa avec la rapidité de l'éclair. A peine le vieux Pierre et moi eûmes-nous entendu l'exclamation que nous nous cramponnâmes de toutes nos forces au rocher; la corde subitement tendue nous imprima une violente secousse. Nous tînmes bon le plus possible, mais par malheur elle se rompit entre Taugwalder et lord Francis Douglas, au milieu de la distance qui les séparait. Pendant quelques secondes, nous pûmes voir nos infortunés compagnons glisser sur le dos avec une vitesse vertigineuse, les mains tendues pour tâcher de sauver leur vie en se cramponnant à quelque saillie du rocher. Ils disparurent un à un à nos yeux sans avoir reçu la moindre blessure et roulèrent d'abîme en abîme jusque sur le glacier du Cervin à douze cents mètres au-dessous de nous. Du moment où la corde s'était brisée, nous ne pouvions plus les secourir.

Ainsi périrent nos malheureux compagnons ! Nous restâmes immobiles pendant plus d'une demi-heure, osant à peine respirer. Paralysés par la terreur, les deux guides pleuraient comme des enfants et tremblaient tellement que nous étions menacés à tout instant de partager le sort de nos amis. »

Whymper revint donc avec les survivants à Zermatt, le samedi 15 juillet. A l'annonce de la catastrophe, les gens du pays partirent à la recherche des cadavres; ils revinrent quelques heures plus tard, les ayant vus. Le dimanche, à deux heures du matin, Whymper partit accompagné de compatriotes pour ramener les corps. A huit heures et demie, ils étaient arrivés sur le plateau supérieur du glacier, en vue de l'endroit où devaient se trouver les restes de leurs compagnons.

« Chaque guide, écrit Whymper, prit alors à son tour le télescope et le passa en silence à son voisin, le visage couvert d'une pâleur livide. Tout espoir était perdu. Nous nous approchâmes. Ils gisaient sur la neige, dans le même ordre où ils avaient glissé, Croz un peu en avant, Hadow près de lui, puis Hudson à quelque distance en arrière; mais on ne découvrit aucune trace de lord F. Douglas. Nous les ensevelîmes dans la neige, à la place même où ils étaient tombés, au pied de la plus haute arête de la grande montagne des Alpes. »

Ils ne devaient pas rester là car l'administration exigea que les cadavres fussent descendus à Zermatt.

« Le 19 juillet, écrit encore Whymper, vingt et un guides de Zermatt partirent pour accomplir cette triste et périlleuse tâche. Ils coururent de grands dangers à la descente, car ils faillirent être engloutis par la chute d'un sérac. Ils ne trouvèrent non plus aucun fragment du corps de lord Douglas, qui était sans doute resté accroché sur quelque rocher. Les restes de Hudson et de Hadow furent enterrés dans la partie septentrionale de l'église de Zermatt, en présence d'une foule émue et sympathique. Le corps de Michel Croz a été inhumé du côté opposé; sa tombe plus simple, porte une inscription qui rappelle, dans les termes les plus honorables, sa droiture, son courage, et son dévouement. »

Dès le début, le bruit courut à Zermatt que le vieux Taugwalder avait coupé la corde afin de n'être pas entraîné dans la chute de ses malheureux compagnons. Une commission d'enquête fut instituée par le gouvernement du Valais; le vieux guide resta toujours, bien qu'il parût innocent, l'objet des soupçons de la part des autres guides de Zermatt.

A la fin de sa vie, Whymper manifesta le désir de finir ses jours à Chamonix, au pied de ces aiguilles qu'il avait souvent été le premier à gravir. C'est là qu'il mourut et c'est dans ce cimetière qu'il repose.

* * *

L'antiquité et le moyen-âge n'avaient pas conçu qu'il fût possible d'éprouver un plaisir quelconque à gravir des montagnes. La traversée des Alpes notamment, à laquelle étaient tenus nombre de personnages

de marque se rendant à Rome ou en venant, était considérée comme une calamité nécessaire à laquelle il n'était pas possible de se soustraire. C'est dans une immense plaine, peut-être très légèrement vallonnée, que les Anciens avaient placé le séjour des morts bienheureux, et il eut été considéré comme ayant perdu le sens celui qui aurait émis l'idée de considérer les montagnes comme un séjour d'élection.

Pendant toute la période du moyen-âge, les seules épithètes qui s'appliquent aux montagnes sont celles d'horribles, d'effrayantes, d'épouvantables, de terrifiantes et de leurs synonymes.

L'état d'esprit était le même en ce milieu du XVIII[e] siècle. Il y avait, certes, bien eu quelques précédents, mais si rares! En 1492, Domp Julien avait gravi le Mont-Aiguille; bien des années plus tard, le Stockhorn, le Pilate, avaient été également gravis mais les heureux vainqueurs de ces ascensions rapportaient des anecdotes tellement horrifiantes de leur voyage que nul après eux n'aurait osé renouveler l'aventure. En 1725, encore, le plus sérieusement du monde, Scheuchzer, parfaitement connu pour sa probité scientifique, donnait dans un ouvrage d'histoire naturelle très apprécié à l'époque, une classification complète des dragons qui hantaient les hauts sommets.

Mais pour être dans la vérité, nous devons reconnaître que si les dragons ne constituaient qu'un danger assez relatif, il existait un autre danger beaucoup plus réel celui-là qui consistait dans la présence de bohémiens et de brigands. C'est ainsi qu'au milieu du dix-huitième siècle encore, deux botanistes allemands étaient assassinés sur le Salève. Saussure lui-même nous fait le récit de l'état d'esprit des habitants de ces régions, en présence de voyageurs comme lui.

« Ce couvent, nous écrit-il, en parlant de la Chartreuse du Reposoir, serait un hospice commode pour un amateur d'histoire naturelle: j'y ai séjourné deux ou trois fois et j'ai toujours été bien reçu des Chartreux qui l'habitent. Ma première visite leur causa pourtant un grand effroi. Je travaillais alors à une collection des oiseaux des Alpes, je portais un fusil; deux domestiques que j'avais pris avec moi en portaient aussi; des chasseurs qui me servaient de guide étaient aussi armés. C'était un jeudi, les Chartreux jouissaient de cet instant de récréation qu'ils appellent spaciment, ils prenaient le frais dans un bois auprès du couvent; nous arrivâmes par hasard par ce même bois et les paisibles hôtes de cette solitude se voyant tout à coup environnés d'hommes inconnus et armés, crurent que c'était fait de leur vie et qu'au moins nous venions pour piller le couvent. J'avais beau leur expliquer les motifs de mon voyage; la curiosité leur semblait un mobile trop faible pour engager à venir voir des montagnes qui leur paraissent si tristes et si ingrates; et tout cet armement pour tirer de petits oiseaux était à leurs yeux un prétexte ridicule et presque dérisoire. Ils nous offrirent pourtant d'entrer dans le couvent et de nous y rafraîchir, persuadés qu'également nous y entrerions de force; ce ne fut qu'après avoir vu mes instruments de physique et nous avoir examinés scrupuleusement qu'ils se persuadèrent que nous n'avions aucun mauvais dessein. »

Ce furent deux anglais, Windham et Pococke qui, les premiers, poussèrent jusqu'à Chamonix, en 1741, au plus grand étonnement des indigènes. Ils gravirent le Montenvers et leur exploit parut aux contemporains à ce point merveilleux et digne de mémoire que leur nom fut gravé sur un rocher tout proche.

En 1760 encore, personne ne venait à Chamonix à moins d'y être contraint par ses affaires et nul en tout cas ne dépassait le chef-lieu. C'est pourtant cette année là que Saussure fit son premier voyage dans la haute vallée de l'Arve, dans cette contrée que les Genevois tenaient pour misérable, habitée par des hommes grossiers, sinon dangereux, assurant leur existence précaire par la vente de cristaux, de beurre et de miel.

Nous l'avons vu, ce n'est pas véritablement dans un but touristique que Saussure se rendait à Chamonix, c'était pour y ramasser des fleurs pour son ami de Haller.

Saussure a fait le récit de cette

première course; il nous a laissé également le récit des autres. Pour la première fois dans ces récits, nous constatons que les épithètes habituellement employées pour relater les voyages en montagne ont disparu pour faire place à d'autres plus douces.

Saussure n'a pas conçu tout de même encore que l'on pût gravir des montagnes pour le seul plaisir, tant les idées établies pèsent sur l'esprit. Lui-même nous le montre à chaque instant.

C'est ainsi que décrivant sa tentative d'ascension au Mont-Blanc de 1785, tentative d'ailleurs malheureuse, il écrit au prince de Ligne:

« En gravissant avec tant de fatigue ces rapides rochers, j'enviais le sort des aéronautes qui s'élèvent à de si grandes hauteurs en se tenant commodément assis dans leurs gondoles et je pensais même que l'on pourrait tenter l'usage de cette voie aérienne pour se transporter sur des cimes inaccessibles, comme celle du Mont-Blanc. »

L'année suivante, lorsqu'il reçoit l'annonce du succès du docteur Paccard et de Jacques Balmat, c'est encore à l'intérêt de la science qu'il pense en répondant à l'aubergiste Tairraz:

« J'ai été charmé d'apprendre cette nouvelle tout des premiers... A présent, je vais vous confier une chose que je vous prie de tenir extrêmement secrète; c'est que je souhaiterais de tenter la même route; non pas que je me flatte d'aller jusqu'au bout; je n'ai ni la jeunesse, ni la légèreté de Monsieur le Docteur, mais je pourrais au moins m'élever jusqu'à une assez grande hauteur et faire de là des observations et des expériences qui me seraient très importantes. »

Et lorsqu'enfin, il est parvenu au sommet du Mont-Blanc, c'est bien tout d'abord à la science qu'il pense, quand il écrit:

« Comme pendant les deux heures que me prit cette terrible ascension, j'avais eu toujours sous les yeux à peu près tout ce que l'on voit de la cime, cette arrivée ne fut pas un coup de théâtre, elle ne me donna pas d'abord tout le plaisir que l'on pouvait imaginer; mon sentiment le plus vif, le plus doux, fut de voir cesser les inquiétudes dont j'avais été l'objet, car la longueur de cette lutte, le souvenir et la sensation même encore poignante des peines que m'avait coûtées cette victoire, me donnaient une espèce d'irritation. Au moment où j'eus atteint le point le plus élevé de la neige qui couronne cette cime, je la foulais aux pieds avec une sorte de colère plutôt qu'avec un sentiment de plaisir. D'ailleurs, mon but n'était pas seulement d'atteindre le point le plus élevé, il fallait surtout y faire les observations et les expériences qui seules donnaient quelque prix à ce voyage et je craignais infiniment de ne pouvoir faire qu'une petite partie de ce que j'avais projeté; car j'avais déjà éprouvé, même sur le plateau où nous étions couchés, que toute observation faite avec soin fatigue dans cet air rare et cela parce que, sans y penser, on retient son souffle et que, comme il fallait là suppléer à la rareté de l'air par la fréquence des aspirations, cette suspension causait un malaise sensible et j'étais obligé de me reposer et de souffler après avoir observé un instrument quelconque comme après avoir fait une montée rapide. Cependant la vue des montagnes me donna une vive satisfaction.

« Je pus alors jouir sans regret du grand spectacle que j'avais sous les yeux. Une légère vapeur suspendue dans les régions inférieures de l'air me dérobait à la vérité la vue des objets les plus bas et les plus éloignés, tels que les plaines de la France et de la Lombardie, mais je ne regrette pas beaucoup cette perte; ce que je venais voir et ce que je vis avec la plus grande clarté, c'est l'ensemble de toutes les hautes cimes dont je désirais depuis si longtemps de connaître l'organisation. Je n'en croyais pas mes yeux, il me semblait que c'était un rêve lorsque je voyais sous mes pieds ces cimes majestueuses, ces redoutables aiguilles, le Midi, l'Argentière, le Géant dont les bases même avaient été pour moi d'un accès si difficile et si dangereux. Je saisissais leurs rapports, leur liaison, leur structure et un seul regard levait des doutes que des années de travail n'avaient pû éclaircir. »

Ses préoccupations sont les mêmes lorsqu'il décide de passer seize jours au col du Géant. Il explique ainsi sa randonnée :

« Les physiciens et les naturalistes qui se proposent de visiter la cime de quelque haute montagne prennent ordinairement leurs mesures de manière à y parvenir vers le milieu du jour ; et quand ils y sont arrivés, ils se hâtent de faire leurs observations pour en descendre avant la nuit. Ainsi, ils se trouvent sur les grandes hauteurs toujours à peu près aux mêmes heures pendant peu de moments et, par conséquent, ils ne peuvent point se former une idée juste de l'état de l'air dans les autres parties du jour, ni à plus forte raison pendant la nuit.

Il m'a paru intéressant de travailler à remplir cette espèce de lacune dans l'ordre de nos connaissances atmosphériques, en faisant sur une cime élevée un séjour assez long pour déterminer la marche journalière des différents instruments de la météorologie et d'épier les occasions d'observer là l'origine des différents météores, tels que les pluies, les vents, les orages. »

Ainsi il paraît certain que l'étude des sciences naturelles a été le mobile principal des ascensions de Saussure dans les Alpes. Toutes ses ascensions doivent lui permettre d'approfondir ses connaissances et lors de chacune d'elles il emporte avec lui des instruments scientifiques sans nombre dont le transport nécessite une quantité invraisemblable de guides et de porteurs, une vingtaine lors de son ascension au Mont-Blanc.

S'il n'avait écrit et pensé que des choses semblables à celles que nous venons de citer, Saussure ne serait pas différent de ceux qui l'ont précédé; il aurait seulement développé le champ des recherches en y ajoutant le domaine de la montagne. Tout au plus pourrait-on dire qu'il a montré plus de courage que ses prédécesseurs en s'exposant volontairement et pour l'amour de la science aux dangers de pareilles ascensions.

Mais il n'en est pas ainsi. A côté de ses soucis scientifiques, Saussure n'a pas manqué, et c'est pour cela qu'il présente un intérêt capital pour l'alpinisme, Saussure, dis-je, n'a pas manqué de saisir le charme incomparable de la montagne.

Faisant allusion aux souvenirs de son jeune âge, il écrit : « Pour moi, j'ai eu pour les montagnes dès l'enfance la passion la plus décidée ; je me rappelle encore le saisissement que j'éprouvai la première fois que mes mains touchèrent le rocher du Salève et que mes yeux jouirent de ses points de vue ». Et ailleurs : « Je brûle du désir de voir de plus près les hautes Alpes qui, du sommet de nos montagnes, semblent si majestueuses ».

Ce charme, Saussure avouera même un jour qu'il est assez puissant pour lui faire oublier l'échec d'expériences de physique. C'était en 1785, au pied de l'Aiguille du Goûter, lors de sa tentative pour parvenir au sommet du Mont-Blanc, tentative qui devait elle aussi échouer :

« La beauté de la soirée et la magnificence du spectacle que présenta le coucher du soleil depuis mon observatoire vint me consoler... Je retournai là lorsque la nuit fut entièrement close ; le ciel était alors parfaitement pur et sans nuages, la vapeur ne se voyait plus que dans le fond des vallées ; les étoiles brillantes mais dépourvues de toute espèce de scintillation, répandaient sur les sommités des montagnes une lueur extrêmement faible et pâle mais qui suffisait à faire distinguer les masses et les distances. Le repos et le profond silence qui régnaient dans cette vaste étendue, agrandis encore par l'imagination, m'inspiraient une sorte de terreur ; il me semblait que j'avais survécu seul à l'univers et que je voyais son cadavre étendu sous mes pieds. Quelque tristes que soient des idées de ce genre, elles ont une sorte d'attrait auquel on a de la peine à résister. Je tournais plus fréquemment mes regards vers cette obscure solitude que du côté du Mont-Blanc, dont les neiges brillantes et comme phosphoriques, donnaient encore l'idée du mouvement et de la vie. Mais la vivacité de l'air sur cette pointe isolée me força bientôt à regagner la cabane. »

Nous ne retrouvons pas non plus d'épithètes effrayantes dans cette

description de la dernière soirée passée au col du Géant :

« La seizième et dernière soirée que nous passâmes sur le col du Géant fut d'une beauté ravissante. Il semblait que ces hautes sommités voulaient que nous ne les quittassions pas sans regret. Le vent froid qui avait rendu la plupart des soirées si incommodes ne souffla point ce soir-là. Les cimes qui nous dominaient et les neiges qui les séparent se colorèrent des plus belles nuances de rose et de carmin ; tout l'horizon de l'Italie paraissait bordé d'une large ceinture pourpre et la pleine lune vint s'élever au-dessus de cette ceinture avec la majesté d'une reine et teinte du plus beau vermillon. L'air, autour de nous, avait cette pureté et cette limpidité parfaites qu'Homère attribue à celui de l'Olympe ; tandis que les vallées, remplies des vapeurs qui s'y étaient condensées, semblaient un séjour d'épaisses ténèbres.

Mais comment peindrai-je la nuit qui succéda à cette belle soirée ; lorsque, après le crépuscule, la lune brillant seule dans le ciel versait les flots de sa lumière argentée sur la vaste enceinte des neiges et des rochers qui entouraient notre cabane ! Combien ces neiges et ces glaces, dont l'aspect est insoutenable à la lumière du soleil, formaient un étonnant et délicieux spectacle à la douce clarté du flambeau de la nuit ! Quel magnifique constraste, ces rocs de granit rembrunis et découpés avec tant de netteté et de hardiesse formaient au milieu de ces neiges brillantes ! Quel moment pour la méditation. De combien de peines et de privations de semblables moments ne dédommagent-ils pas ! L'âme s'élève, les vues de l'esprit semblent s'agrandir et au milieu de ce majestueux silence, on croit entendre la voix de la Nature et devenir le confident de ses opérations les plus secrètes. »

Ainsi Saussure est le premier qui ait découvert le charme de la montagne et qui l'ait exprimé d'une façon si éclatante. Mais s'il se laisse prendre à ce charme jusqu'à quitter parfois sa femme en cachette de grand matin pour s'en aller retrouver ses chères montagnes, c'est dans le but d'en pénétrer les secrets, c'est toujours dans un but scientifique. Il nous le dit encore dans les premières lignes de son ouvrage principal :

« Genève, par sa situation semble faite pour inspirer le goût de l'histoire naturelle. La nature s'y présente sous l'aspect le plus brillant ; elle y étale une infinité de productions différentes, un lac rempli d'une eau claire et azurée, un beau fleuve qui en sort, des collines charmantes qui le bordent et qui forment le premier degré d'un amphithéâtre de montagnes couronné par les cimes majestueuses des Alpes ; le Mont-Blanc, qui les domine toutes, revêtu d'un manteau de glaces et de neiges éternelles traînant jusqu'à ses pieds ; le contraste étonnant de ces frimas avec la belle verdure qui couvre les coteaux et les basses montagnes, ce grand spectacle ravit en admiration et inspire le plus vif désir d'étudier et de connaître ces merveilles. »

Un jour viendrait et il ne serait pas éloigné où d'autres graviraient les montagnes pour le seul charme d'elles-mêmes.

* * *

L'influence qu'exerça Saussure sur ses contemporains c'est surtout à sa situation sociale, à son rang, à sa qualité de savant qu'il la doit. Le docteur Paccard et Jacques Balmat étaient montés au Mont-Blanc et nul ne songeait à les imiter ; Saussure y monta à son tour et dès lors si chacun ne montait pas au sommet du Mont-Blanc car cette ascension représentait tout de même, surtout à cette époque, quelques difficultés, du moins fut-il de bon ton de venir à Chamonix pour le voir d'en bas. Pendant deux ou trois générations, l'imitation du savant fut en quelque sorte servile. Chamonix demeura le seul centre d'où l'on pouvait partir à l'assaut des montagnes et la recherche scientifique fut l'excuse dont se couvraient les voyageurs.

Il faudrait attendre le milieu du dix-neuvième siècle pour que l'amour de la montagne pour elle-même devînt une passion avouable.

La transition se produit, si l'on peut dire, par l'ascension à la Jungfrau que fit le 28 juillet 1811, Johann

Rudolf Meyer avec son frère cadet et leurs domestiques. Parvenus au sommet, ils passèrent une demi-heure, rapporte-t-on, « à jouir de la vue et des renseignements topographiques qu'elle pouvait fournir ». Il n'est plus question, remarquons-le au passage, de transporter avec soi d'encombrants appareils scientifiques et de faire des expériences de physique.

Et s'il est question de topographie, ne nous en étonnons point outre mesure, car, à vrai dire, cette manie de la topographie est loin d'avoir disparu de nos jours. Actuellement, le touriste qui se trouve sur un sommet n'est pas entièrement satisfait s'il ne sait les noms de chacune des principales montagnes qui l'entourent. Pour apaiser cette curiosité, le Touring-Club ou le Club Alpin ont placé, parfois à grands frais, des tables d'orientation sur les principaux sommets d'où la vue s'étend au loin. Ne faut-il pas voir là une lointaine réminiscence des origines scientifiques, oserai-je dire, de l'alpinisme? La vue seule ne suffirait-elle pas à nous faire ressentir la beauté d'un paysage?

En tout cas, en 1850, plus d'un sommet n'avait pas encore été foulé par le pied de l'homme. C'était dans la chaîne du Mont-Blanc, les Grandes-Jorasses et l'Aiguille Verte; dans les Alpes du Valais, le Grand Combin, le Weisshorn, la Dent Blanche, le Cervin, le Lyskam, les Mischabels; dans le Dauphiné, les Ecrins, la Meije, plus au sud, le Viso.

*
* *

En Whymper, nous reconnaissons les traits de l'alpiniste moderne. Ce n'est plus dans un but scientifique qu'il s'attaque aux sommets. Son métier était évidemment de vulgariser les Alpes mais rien ne l'obligeait à faire des ascensions périlleuses comme celles qu'il entreprit, notamment celles du Cervin. Là réside la grande différence entre lui et Saussure. Saussure voulant gravir le Mont-Blanc dès 1760 a fait publier par toute la vallée qu'une récompense serait offerte à qui l'atteindrait le premier. Il n'a ressenti en aucune façon le désir d'être ce premier, désir qui tient si fort aujourd'hui au cœur de l'alpiniste; bien plus il attendra patiemment vingt-sept ans que le fait se produise. Ce désir d'être le premier, Whymper l'aura. Beaucoup de ses ascensions seront des premières et c'est en cela que résidera pour lui leur principal intérêt. Pour être le premier à atteindre le Cervin, sachant qu'une ascension était tentée par d'autres du côté italien, il acceptera tout, même de prendre avec lui un alpiniste inexpérimenté comme Hadow, ce qui devait produire la catastrophe qui survint au cours de la descente.

Dans la préface de ses « Escalades dans les Alpes », Whymper montre bien ses sentiments. Lui-même nous avoue qu'il ressentit le plus vif plaisir à faire l'ascension du Mont Pelvoux, en y comprenant même les ennuis éprouvés. Il poursuit:

« Désireux d'étendre tout à la fois le cercle de mes connaissances et de mes jouissances, je me dirigeai vers le Cervin. Les impulsions mystérieuses qui déterminent les hommes à se précipiter dans l'inconnu m'avaient entraîné vers le Pelvoux. Cette montagne passait pour la plus élevée de la France et à ce titre seul elle eût mérité toute l'attention d'un touriste; en outre, elle était le point culminant d'un district très pittoresque, offrant le plus haut intérêt et demeuré jusqu'à ce jour presque complètement inexploré. Le Cervin m'attira simplement par sa grandeur; il était regardé comme la plus inaccessible de toutes les montagnes, même par les montagnards qui avaient gravi des sommets plus élevés. Les échecs successifs que j'essuyais n'eurent d'autre résultat que de m'exciter à faire de nouvelles tentatives et, dès que je le pus, je revins d'année en année au pied du Cervin, de plus en plus résolu à me frayer un chemin jusqu'à la cime ou à prouver que l'ascension en était réellement impossible. »

Il n'est plus question de sciences mais uniquement de distraction. « Mes escalades dans les Alpes écrit-il, ont été des récréations de vacances; c'est à ce point de vue qu'elles doivent être jugées. Je n'en

parle que comme d'un exercice corporel, agréable et utile ».

Le plaisir que prend Whymper à ses escalades, il essaye de le faire partager à ses lecteurs. Le plus petit détail prend pour lui de l'importance s'il s'y attache une note pittoresque. C'est ainsi qu'il nous rapporte :

« Dans le sentier escarpé de la Gemmi, j'observai à diverses reprises les mœurs et coutumes des mulets suisses. Peut-être n'est-ce point pour se venger d'une longue suite de mauvais traitements que les mulets frottent constamment les jambes des touristes contre les murs de pierres et les clôtures de bois qui bordent les chemins, et feignent de broncher dans les passages difficiles, surtout quand ils arrivent à un tournant ou sur le bord d'un précipice. Leur déplorable habitude de marcher sur la limite extrême des sentiers (même dans les endroits les moins sûrs) est assurément le résultat de leurs relations avec l'homme. Ces mulets sont, en effet, occupés pendant une grande partie de l'année à descendre dans les vallées le bois des montagnes voisines; les fagots dépassant leurs bâts de chaque côté à une certaine distance, ils marchent instinctivement sur le bord extérieur des sentiers afin d'éviter de se heurter contre les rochers qui les bordent du côté opposé. Quand, la belle saison revenue, les touristes remplacent sur leur dos les charges de bois, les mulets continuent à prendre les mêmes précautions. Cette habitude occasionne souvent des scènes plaisantes : deux mulets se rencontrent; chacun d'eux prétend passer sur le bord extérieur du chemin ; ni l'un ni l'autre ne veut cèder ; pour leur persuader de se faire place, les guides sont obligés de les tirer fortement par la queue, car ils ne comprennent que cet argument. »

Plus loin, Whymper nous fait la description du chalet de l'Alpe Arpitetta :

« C'était une misérable hutte, perchée tant bien que mal sur le flanc de la colline, couverte de dalles grossières d'une espèce d'ardoise, sans porte ni fenêtre, entourée de flaques d'ordures et d'une malpropreté impossible à décrire.

Un indigène affreusement sale, nous invita à entrer. L'intérieur de la cabane était très sombre ; mais, quand nos yeux se furent un peu habitués à l'obscurité, nous vîmes que notre palais occupait un espace d'environ quatre mètres cinquante centimètres sur six mètres ; si, d'un côté, il avait à peine un mètre cinquante centimètres de hauteur, de l'autre, il avait presque deux mètres ; sur le côté le plus haut avait été aménagée une plate-forme un peu élevée au-dessus du sol, large d'environ un mètre quatre-vingts centimètres et couverte d'une litière de paille à moitié pourrie et de peaux de moutons encore plus dégoûtantes. C'était la chambre à coucher ; le reste formait tout à la fois le salon et l'atelier. L'indigène malpropre était fort occupé de la fabrication de ses fromages. Un de ces tabourets à un pied qui servent à traire les vaches, solidement attaché au bas de ses reins, lui donnait la plus étrange tournure quand il se levait pour souffler dans un grand tube car pour fabriquer ses fromages, il lui fallait souffler, à ce qu'il paraît, pendant dix minutes dans ce grand tube qui remplace un soufflet. L'opération terminée, il s'accroupissait sur son tabouret pour reprendre haleine, tirait quelques bouffées d'une petite pipe, et se remettait à souffler dans son tube avec une vigueur nouvelle. Ce procédé de fabrication était, nous dit-on, indispensable à la bonne qualité du fromage ; il nous parut, je l'avoue, dégoûtant. Je sais maintenant d'où provient la saveur particulière de certains fromages suisses. »

Au sommet du Cervin, Whymper n'a cure de recherches scientifiques :

« C'était une de ces journées pures et tranquilles qui précèdent d'ordinaire le mauvais temps. L'atmosphère, profondément calme, n'était troublée par aucun nuage, par aucune vapeur. Les montagnes situées à soixante-quinze kilomètres, que dis-je ? à cent kilomètres de nous, se voyaient avec une telle netteté qu'on les eût crues à portée de la main ; tous leurs détails, leurs vives arêtes, leurs escarpements abrupts, leurs neiges immaculées, leurs glaciers étincelants, s'étalaient sous nos yeux sans un défaut. Celles dont les formes nous étaient familières

évoquaient en foule dans notre mémoire les heureux souvenirs de nos courses des années précédentes. Pas un des grands pics des Alpes ne nous était caché.

Je la revois encore, aussi nettement qu'à cette heure solennelle, cette grande ceinture de cimes géantes dominant les chaînes et les massifs qui leur servaient de base. Je revois d'abord la Dent Blanche au grand sommet blanc; le Gabelhorn, le Rothorn à la pointe aiguë; l'incomparable Weisshorn; les Mischabelhoeurner, semblables à d'énormes tours, flanquées par l'Allalinhorn, le Stralhorn et le Rimpfischorn; puis le Mont Rose avec ses nombreuses aiguilles (Spitzen), le Lyskam et le Breithorn. Par derrière se dressent le groupe superbe de l'Oberland bernois, dominé par le Finsteraarhorn; les groupes du Simplon et du Saint-Gothard; la Disgrazia et l'Orteler. Au sud, nos regards plongent bien au-delà de Chivasso dans la plaine du Piémont. Le Viso éloigné de cent soixante kilomètres paraît tout près de nous; à deux cents kilomètres de distance se montrent les Alpes Maritimes que ne voile aucune brume. En me tournant du côté de l'ouest je reconnais ma première passion, le Pelvoux, les Ecrins et la Meije; puis après avoir contemplé les massifs des Alpes Grecques, j'admire le roi des Alpes, le magnifique Mont-Blanc splendidement éclairé par les rayons dorés du soleil. A trois mille trois cents mètres au-dessous de nous s'étendent les champs verdoyants de Zermatt, parsemés de chalets d'où s'échappent lentement des filets d'une fumée bleuâtre. De l'autre côté, à une profondeur de deux mille sept cents mètres, s'étalent les pâturages du Breuil. Je vois encore d'épaisses et tristes forêts, de fraîches et riantes prairies, des cascades furieuses, des lacs tranquilles, des terres fertiles, et des solitudes sauvages, des plaines fécondées par le soleil et des plateaux glacés; les formes les plus abruptes, les contours les plus gracieux, des rochers escarpés et à pic, des pentes doucement ondulées; des montagnes de pierre ou des montagnes de neige, les unes sombres, solennelles, les autres étincelantes de blancheur, ornées de hautes murailles, de tours, de clochetons, terminées en pyramides, en dômes, en cônes, en aiguilles, semblables aux flèches hardies des cathédrales gothiques! Toutes les combinaisons de lignes que l'univers peut offrir, tous les contrastes que l'imagination peut rêver!

Nous restâmes une heure entière sur le sommet.

« One crowdee hour of glorious life. »

« Une heure bien remplie de vie glorieuse. »

Cette heure passa trop vite et nous nous préparâmes à descendre. »

L'amour de la montagne que ressentit Whymper éclate dans les dernières pages de ses « Escalades dans les Alpes »:

« La tradition qui représentait le Cervin comme absolument inaccessible était donc détruite; des légendes d'un caractère plus réel venaient la remplacer. D'autres touristes essayeront à leur tour d'escalader ses orgueilleuses arêtes; mais la terrible montagne ne sera pour aucun d'eux ce qu'elle fut pour ceux qui les premiers en atteignirent le sommet. D'autres pourront fouler sa cime glacée, nul n'éprouvera l'impression que ressentirent ceux qui, pour la première fois, contemplèrent ce panorama merveilleux; nul, je l'espère, ne sera condamné à voir sa joie se changer en désespoir, ses éclats de rire devenir des cris de douleur.

Le Cervin s'est montré pour nous un adversaire acharné; longtemps il a résisté; il nous a porté plus d'un coup redoutable. Vaincu avec une facilité qui n'eût pû être prévue, comme un impitovable ennemi terrassé, mais non anéanti, il a tiré une terrible vengeance de sa défaite. Un jour viendra où le Cervin lui-même aura disparu; seul, un amas de débris informes marquera la place où s'élevait la belle montagne: atome par atome, centimètre par centimètre, mètre par mètre, elle subit peu à peu l'action destructive des forces éternelles auxquelles rien ne saurait résister. Ce jour est bien éloigné encore; avant qu'il arrive, des siècles passeront, et bien des générations futures viendront contempler

les effrayants précipices du Cervin, admirer sa forme qui n'a pas d'égale dans toutes les Alpes. Si exaltées que soient ses idées, si exagérées qu'aient été ses espérances, nul de ceux qui auront le bonheur de le voir ne s'en retournera déçu par la réalité.

Mais à côté des plaisirs procurés, Whymper n'oublie pas les dangers courus en montagne et c'est par un conseil de prudence qu'il termine:

« Les souvenirs des plaisirs passés ne sauraient s'effacer. Au moment même où je trace ces lignes, ils se pressent en foule devant moi. Voici d'abord une série infinie de tableaux magnifiques par la forme, par l'effet, par la couleur. Je vois les grands pics avec leurs sommets entourés de nuages, qui semblent monter toujours comme dans l'infini; j'entends les concerts des troupeaux éloignés, les chants des paysans et les tintements solennels des cloches des églises; j'aspire les émanations odorantes des pins. Ensuite arrivent en foule des pensées d'un autre ordre. Je songe à ceux qui ont été honnêtes, braves et loyaux, aux cœurs dévoués et aux actions hardies, aux politesses que j'ai reçues d'étrangers et qui, bien qu'insignifiantes en elles-mêmes, témoignaient de cette bienveillance envers l'humanité qui est l'essence de la charité.

A la fin, de tristes souvenirs planent autour de moi et s'amassant quelquefois comme des brouillards flottants me cachent les rayons du soleil et me font tristement oublier les jours heureux. J'ai éprouvé des joies trop grandes pour pouvoir les décrire avec des paroles; j'ai subi des chagrins si profonds que je n'ai pas osé m'y appesantir. En me rappelant toutes ces impressions, je dis à mes lecteurs: Grimpez, si vous le voulez, mais souvenez-vous que le courage et la force ne sont rien sans la prudence, et qu'un moment de négligence peut détruire le bonheur de toute une vie. Ne faites rien précipitamment, surveillez bien chacun de vos pas et, en commençant une expédition songez à ce que peut en être la fin! »

*
* *

Saussure ne fut peut-être pas véritablement un alpiniste en ce sens que le seul amour de la montagne ne l'a pas poussé à faire des ascensions. Il n'eut pas la témérité qui devait être celle des véritables pionniers et qui est encore celle, critiquable parfois d'ailleurs, de nombreux alpinistes de nos jours. Etre le premier à atteindre un sommet n'avait pour lui aucun prix. Il préférait que d'autres préparassent le chemin et le lui rendissent plus commode. Il est vrai qu'il partait chaque fois encombré d'instruments scientifiques et qu'il n'était pas indiqué par conséquent de se lancer à l'aventure. Mais il fut le promoteur de l'alpinisme. Et en cela il occupe une place éminente dans son histoire. Whymper occupe également une place de choix car il marque la fin de l'ère des pionniers. Après l'ascension du Cervin nul sommet, si élevé, nul pic, si escarpé soient-ils ne seront tenus à priori pour inaccessibles. Car pendant des années le Cervin avait joui de cette réputation et Whymper avait conquis le Cervin. D'ailleurs, avec Whymper c'est toute une période de l'alpinisme qui se termine. Lorsqu'il disparaît de la scène de l'alpinisme actif, tous les principaux sommets ont été gravis; il ne reste plus de grandes premières à faire dans les Alpes. L'escalade n'est plus une nécessité désagréable imposée par la nature des choses pour parvenir à un sommet d'où l'on pourra jouir d'un panorama incomparable, elle devient un plaisir, un but par elle-même.

Ainsi, je pense que c'eût été mal de laisser passer sans s'y arrêter quelques instants, ce double anniversaire.

La première Catastrophe du Mont-Blanc

par M. Roger MICHEL

Le hasard a mis, ces jours-ci, sous mes yeux, l'épilogue du premier de ces drames qui eurent pour théâtre le berceau de l'alpinisme, le massif du Mont-Blanc.

C'était le 15 août 1861, au matin. Un guide de Chamonix, Simond Ambroise, conduisait des voyageurs au glacier des Bossons. Passant à proximité d'une crevasse, dans la partie inférieure de ce glacier, il crut y apercevoir sous une couche de sable, des lambeaux de vêtements et des fragments d'ossements. Le guide s'approcha, enleva le sable qui recouvrait ces objets et put ainsi se rendre compte qu'il ne s'était pas trompé. Rappelant ses souvenirs, il pensa alors à une catastrophe de la montagne dont l'écho s'était propagé en France et à l'étranger. Quelque quarante années auparavant, le docteur Hamel, conseiller à la Cour de l'Empereur de Russie, ayant inventé un baromètre et désireux de l'expérimenter, résolut d'effectuer l'ascension du Mont-Blanc. Une première tentative échoua. Il ne désespéra pas et le vendredi 18 août 1820, il constituait une caravane comprenant un très grand nombre de personnes comme c'était alors la coutume. Avec lui, en effet, tentèrent l'expédition, deux anglais, Dornford et Anderson et un opticien genevois Selligue; pas moins de douze guides accompagnaient les quatre voyageurs. La caravane se dirigea tout d'abord vers les Grands-Mulets; jusque là, il n'y eut aucun incident. Mais survint le mauvais temps qui incita Selligue et quatre des guides à rejoindre la vallée.

Le Docteur Hamel demeurait, par conséquent, avec ses deux compagnons anglais et huit guides; ils attendirent que le beau temps revint et effectivement il en fut ainsi, le dimanche 20 août 1820; ils quittèrent le refuge des Grands-Mulets à cinq heures du matin et se dirigèrent vers le sommet du Mont-Blanc. Comme ils traversaient une pente très raide, au-dessus du Grand Plateau, à l'Ancien Passage, ils furent surpris par une avalanche, causée sans doute par eux-mêmes, avalanche qui les entraîna jusque sur ce même Grand Plateau. Cinq guides tombèrent dans une profonde crevasse: Carrier, Balmat, Tairraz, Devouassoux et Couttet. Les trois premiers y périrent; les deux derniers purent en sortir; les autres membres de la caravane, plus ou moins ensevelis dans la neige, parvinrent tout de même à se dégager de leur pénible situation. Et les rescapés descendirent à Chamonix sans plus se soucier d'expériences scientifiques.

Les restes qui venaient d'être découverts furent pieusement recueillis par le guide Ambroise Simond et rapportés à la Mairie de Chamonix. Il était alors deux heures de l'après-midi. Quarante ans et plus s'étaient écoulés depuis la catastrophe de 1820. Cependant, il fut possible de toucher un vieillard, Julien Devouassoux, alors âgé de soixante-dix ans, celui-là même qui faisait partie de la même caravane que les trois guides disparus, le jour fatal, et qui, précipité par l'effet de l'avalanche dans la crevasse profonde de quarante pieds, n'avait pu s'en tirer qu'à grand'peine.

Les débris qu'il s'agissait d'identifier étaient bien mesquins. Il y avait là un fragment de crâne avec de la peau et encore garni de cheveux blonds, deux parties des mâchoires supérieure et inférieure avec les chairs, des dents très blanches et des lambeaux de peau, un avant-

bras droit encore garni de chair et fracturé; deux lambeaux de drap ayant dû faire partie d'un vêtement avec trois boutons, deux morceaux d'un sac de peau à poils gris, une agraffe à quatre crampons, avec deux charnières en fer, avec laquelle les guides assurent leur marche sur les glaciers, un fragment de lanterne aplatie et déformée mais laissant encore reconnaître la forme ronde ordinaire des lanternes du pays.

A l'annonce de cette découverte, un détachement de quinze guides fit de nouvelles recherches au cours de l'après-midi. C'est ainsi que, vers six heures, le soir, Joseph Favret et Alexandre Lechat, apportaient au Commissaire Spécial de Chamonix d'autres objets pliés dans un linge. Ces objets avaient été découverts sur le même glacier des Bossons à une distance de douze à quinze mètres au-dessus des premiers. Ces vestiges étaient de même nature; il y avait une portion de tête avec une grande partie des téguments du menton garni encore de barbe; des cheveux noirs adhéraient à la partie postérieure de la tête, un gant mitaine en peau chamoisée, deux lambeaux d'un sac de peau à poils bruns, une cravate encore nouée, en coton jaune à raies noires, un col de gilet de velours noir, divers petits lambeaux de drap ou toile ne conservant aucune trace appréciable de leur première forme.

Enfin, trois autres Chamoniards, Messat François, Couttet Tobie, Couttet Pierre, apportaient, à leur tour, d'autres ossements et d'autres lambeaux de toile, tous semblables aux objets précédents.

Julien Devouassoux reconnut, sans difficulté, les premiers débris trouvés par Ambroise Simond comme ayant appartenu à Pierre Balmat, se fondant, pour cela, sur la couleur châtain des cheveux adhérant encore aux débris; quant aux autres, ils avaient les cheveux noirs et il ne fut pas possible de préciser auquel des deux appartenait le fragment de crâne recouvert de cheveux noirs qui avait été découvert.

La catastrophe s'était produite sur le Grand Plateau, à plus de deux mille mètres au-dessus du glacier dans lequel furent retrouvés les restes. Ceux-ci furent réunis dans un seul et même cercueil et donnèrent lieu à une émouvante cérémonie de la part des habitants de Chamonix et plus particulièrement des guides.

En tête du cortège, étaient portées trois grandes croix de bois, sur chacune desquelles était inscrit le nom d'un des guides disparus. Puis, venait le cercueil recouvert d'un drap blanc festonné de feuillages alpestres. Les coins du poële étaient tenus par les deux compagnons survivants des trois guides, le maire et le commissaire spécial. Puis, venait le cortège des guides ayant à sa tête le guide-chef et les parents des défunts. Et la date du 20 août 1820 portée uniformément sur chaque croix n'était pas sans provoquer une certaine curiosité parmi les nombreux étrangers, alors en séjour à Chamonix et qui formaient haie de part et d'autre du cortège funèbre.

Les objets qui restaient, véritables reliques, furent vendus leur pesant d'or. Il ne fut guère laissé que les plumes d'un pigeon que portait dans un panier un des malheureux guides et que le Docteur Hamel destinait à servir à étudier la direction et la nature du vol dans ces régions alors inconnues.

Cette catastrophe du 20 août 1820 est la première dans les annales de l'alpinisme. Elle eut de ce fait un grand retentissement. Elle n'arrêta pas l'afflux des touristes à Chamonix et dans les autres stations de montagne mais elle fut une leçon qui détermina désormais les guides à choisir avec le plus grand soin leur itinéraire. L'expérience venait de démontrer que l'Ancien Passage, pratiqué jusqu'alors par les caravanes qui avaient gravi le Mont-Blanc était dangereux; un autre itinéraire fut recherché et peu d'années plus tard, en 1827, l'Ancien Passage était définitivement abandonné.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Conseil d'administration et membres de l'Académie 7
Assemblée Générale du 16 décembre 1939 13
Assemblée Générale du 25 janvier 1941 17
Bulletin nécrologique 23

Séance du 6 *janvier* 1940

Roger MICHEL : Les Sanatoriums du Plateau d'Assy 29
Lucien GUY : Les Compagnies de Tireurs et Milices du Faucigny, du XIVe siècle à nos jours 47
Casimir PERNAT : Abandon des Cités lacustres à l'Age du Bronze 53

Séance du 2 *mars* 1940

Lucien GUY : Le Cardinal Louis Aleman était-il faucignerand ? 57
Alcide BOUCHER : Quelques spécimens originaux et bizarres de la Flore française et savoyarde (I) 63
Casimir PERNAT : Arâches, station d'été et d'hiver. Sa mine de charbon 71

Séance du 6 *avril* 1940

Alcide BOUCHER : Quelques spécimens originaux et bizarres de la Flore française et savoyarde (II) 77
Lucien GUY : L'ancien pont de Bonneville 85
Lucien GUY : Deux anniversaires : Charles de Rochette et Nicolas Parent 89

Séance du 9 *novembre* 1940

Lucien GUY : Les origines faucignerandes de Saint-François de Sales 91

Roger MICHEL : La catastrophe de Saint-Gervais, du 12 juillet 1892 95

Séance du 14 *décembre* 1940

Lucien GUY : Le Cinquantenaire du Chemin de Fer de La Roche à Cluses 111
Roger MICHEL : Deux centenaires : Saussure et Whymper 113
Roger MICHEL : La première catastrophe du Mont-Blanc 125

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME III



MCMXLII

B. Q. I. n° 34 du 16 Septembre 1942.

Source gallica.bnf.fr / Académie du Faucigny

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. — COMITE DE DIRECTION

MM. PERRET Ch.-Henri, avocat à Bonneville, président;
PERNAT Casimir, notaire honoraire à Cluses, vice-président;
GUY Lucien, agent général d'assurances, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains, vice-président;
REBOUL Jules, chef de bureau de Préfecture en retraite, à Bonneville, secrétaire;
ROUGE Henri, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint;
PARIS Paul, économe de l'Hôpital-Hospice de Bonneville, secrétaire-adjoint;
FREZAT Luc, propriétaire à Bonneville, bibliothécaire-archiviste;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville, trésorier.
(Ch. Post., Lyon, 109-44).

II. — MEMBRES REPRESENTANT LES CANTONS DU FAUCIGNY

MM. PIERSON Constant, inspecteur primaire honoraire, à Bonneville, pour le canton de Bonneville;
BRETTON Claudius, industriel, maire de Cluses, pour le canton de Cluses;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Sallanches, pour le canton de Sallanches;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy, pour le canton de Saint-Gervais-les-Bains;
FÉLISAZ Léon, géomètre-expert, à Servoz, pour le canton de Chamonix-Mont-Blanc;
le Chanoine CHAVANNE Joseph, recteur de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur-Foron, pour le canton de La Roche;
le Docteur GAY Paul, médecin à Saint-Jeoire, pour le canton de Saint-Jeoire;
BRAISE Félix, sénateur de la Haute-Savoie, à Taninges, pour le canton de Taninges;
MANNESSY Louis, avoué à Bonneville, pour le canton de Samoëns.

BIENFAITEUR DE L'ACADEMIE

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 24 bis, rue de Berri, Paris et Les Rocs, Cap Fleuri, au Cap d'Ail.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence; (décédé);
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité National de Géographie, 7, rue Lamenais, Paris et à Samoëns;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris.

MEMBRES EFFECTIFS

MM. AVEZOU Robert, archiviste départemental de l'Isère, à Grenoble;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains;
BOUCHER Alcide, reporter-photographe, à Chedde-Passy;
BRAISE Félix, sénateur de la Haute-Savoie à Taninges, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
BRETTON Claudius, industriel, maire de Cluses, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CHATOUX Jean, antiquaire, à Chamonix-Mont-Blanc;
le chanoine CHAVANNE Joseph, recteur de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur-Foron, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Sallanches, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville, trésorier de l'Académie;
FALLION Pierre, avocat à Bonneville, Président du Syndicat d'initiative de Bonneville;
FÉLISAZ Léon, géomètre-expert à Servoz, membre du Conseil d'administration de l'Académie ;
FORESTIER Louis, directeur d'écoles honoraire, à Taninges;
FRÉZAT Luc, propriétaire à Bonneville, bibliothécaire-archiviste de l'Académie;
le docteur GAY Paul, médecin à St-Jeoire, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
GAY Jean, instituteur honoraire, président de la Société d'apiculture, 5, place de Crête, à Thonon-les-Bains;
GUICHONNET Paul, licencié ès-lettres, à Bonneville;
GUY Lucien, agent général d'assurances, 5, place Jules-Mercier, à Thonon-les-Bains, vice-président de l'Académie;
LAURENT Jules, homme de lettres, 5, avenue de la République, Annemasse;
Madame LORIOT de la SALLE Christiane, rédactrice en chef des « Cahiers du Plateau », à Sancellemoz-Passy;
MM. MANNESSY Louis, avoué à Bonneville, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
MICHEL Roger, juge d'instruction, à Bonneville;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, à Bonneville;
ORSAT François, avoué à la Cour d'Appel de Chambéry, 8, rue Saint-Antoine, Chambéry;
PARIS Paul, économe de l'Hôpital-Hospice de Bonneville, secrétaire-adjoint de l'Académie;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, à Chamonix-Mt-Blanc;
PERNAT Casimir, notaire honoraire, à Cluses, vice-président de l'Académie;

PERRET Henri, avocat à Bonneville, bâtonnier de la Haute-Savoie, président de l'Académie;
PFISTER Louis, secrétaire de l'Académie Florimontane, directeur du Syndicat d'initiative d'Annecy;
PIERSON Constant, inspecteur primaire honoraire, à Bonneville, membre du Conseil d'Administration de l'Académie;
PIGNARD Joseph, industriel, à Cluses;
PLANCHER Charles, imprimeur, directeur de *L'Allobroge,* à Bonneville;
PLANCHER Etienne, imprimeur, à Bonneville;
REBOUL Jules, chef de bureau de Préfecture en retraite, homme de lettres, à Bonneville, secrétaire de l'Académie;
ROUGE Henri, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint de l'Académie;
Mademoiselle THOME Rose, institutrice honoraire, rue Sainte-Catherine, Bonneville.

MEMBRES ASSOCIES

M. ABRY Eugène, pharmacien, maire de Bonneville;
Madame ACCARY Albertine, directrice honoraire de l'Ecole Supérieure de filles, à Bonneville;
MM. ACCARY Louis, inspecteur des Contributions Directes, à Sallanches;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances à Bonneville;
ALLANFRANCHINI Joseph, ingénieur, avenue de Corzent, Thonon-les-Bains;
AMELOT Pierre, journaliste, Le Vésinet (Seine-et-Oise);
ANTHOINE Théodore, géomètre-expert, à Marnaz;
ARES Gaston, instituteur à Ayse;
BAJULAZ Lucien, professeur à l'école normale de Bonneville;
BALLEYDIER Antoine, Président du Tribunal de Bonneville;
BALLALOUD Louis, avoué près le Tribunal civil de Bonneville;
BALLOT-BEAUPRÉ Alfred, syndic liquidateur, à Sallanches;
BALMELLE Marius, lauréat de l'Institut, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende;
BARD de COUTANCES Louis, 9, rue de Bagneux, Paris;
BARDEL Clovis, pharmacien, à Sallanches;
BAUD Henri, licencié en droit et ès-lettres, Villa Marie-Louise, Saint-Gervais-les-Bains;
BEAUREGARD du COLOMBIER (baron Gérard de), homme de lettres, Bonne-sur-Menoge;
Mademoiselle BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, à Bonneville;
MM. BLANC Louis, professeur à l'école normale de Bonneville;
BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris;
BOISSAIS André, procureur de la République, à Bonneville;
BON Oscar, directeur départemental des P. T. T., à Privas;
BONTRON Emmanuel, notaire, rue Ferdinand-Dubouloz, Thonon-les-Bains;
BOYER Henri, professeur à l'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses;
le docteur BRIFFAZ François, médecin, avenue de Genève, à Bonneville;
BRIFFOD Henri, avocat à Bonneville;
BRIFFOD Pierre, employé de banque, à Bonneville;
BUCHALLET Louis, intendant général en retraite, à Bonneville;
BUET Patrice, homme de lettres, 26, rue Saint-Dominique, à Paris;
CACHAT Charles, pharmacien, à Chamonix-Mont-Blanc;
CADOUX Pierre, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Bonneville;
Madame CARPANO Marie, à Cluses;
MM. CAVALIERI Serge, ingénieur, directeur de l'Usine du Giffre, St-Jeoire;
CHATON Pierre, pharmacien à Bonneville;

COLLET Emile, receveur municipal, Bonneville;
CORDIER Louis, industriel à Magland, Président de la Délégation administrative de la commune;
COUSTET Pierre, principal du collège de Bonneville;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix-Mont-Blanc;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais-les-Bains;
le Dr DEGEORGES Marcel, médecin au sanatorium de Sancellemoz;
DEVANT Charles, ingénieur, directeur de la Société des Forces du Fier, 3, Boulevard Decouz, à Annecy;
DUCREY Armand, directeur des écoles de garçons de Chedde;
DUFOUR Georges, ingénieur à l'Usine du Giffre, Saint-Jeoire;
DUPUPET François, architecte, avenue de Genève, Thonon-les-Bains;
DUVILLARET Théodore, notaire à Taninges;
FALLION Louis, négociant, à Bonneville;
FAURÉ Marius, président du Tribunal civil de Condom;
FAVRE Victor, étudiant à Bonneville;
FLÉCHÈRE (comte Henri de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire;
FRANCK Marcel, industriel, à Cluses;
GALAND André, ingénieur des arts et métiers, à Chedde-Passy;
GALICHET Georges, inspecteur primaire, à Saint-Julien;
GAY René, ingénieur électricien, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Thonon-les-Bains;
le docteur GIDE J.-A., Le Fayet-Saint-Gervais-les-Bains;
GILLOZ Lucien, représentant de commerce, rue du Pont, à Bonneville;
GRANOTIER Francisque, proviseur honoraire de lycée, à Bonneville;
GRAVIER Albert, professeur d'école normale, 21, rue Cronstadt, à Lyon;
Madame GUILBAUD Jeanne, Le Bois des Tours, à Bonneville;
MM. le docteur GUY Amédée, député, à Bonneville;
GUY Pierre, avocat à la Cour de Grenoble, bâtonnier de l'Ordre, 10, rue de Belgrade, Grenoble;
JEROME Jean, industriel à Bonneville;
JORDAN Maurice, juge honoraire du Tribunal, à Bonneville;
Mademoiselle JORLAND Isabelle, directrice honoraire de l'Ecole maternelle, à Bonneville;
MM. le docteur LAFFIN Ernest, médecin, à Sallanches;
LE MEME Jacques, architecte, à Megève;
LESIMPLE (le R. P. Ferdinand), dominicain, à Passy;
le docteur LOWYS Pierre, médecin-directeur du sanatorium du Roc des Fiz, à Assy-Passy;
MACHET Lucien, docteur vétérinaire, à Bonneville;
MARION Félix, Président de la Société des Amis des Lettres et des Arts, avenue Bastin, à Annemasse;
MAROIS Pierre, homme de lettres, à Praz-Coutant, Passy;
MARTEL Louis, député de la Haute-Savoie, La Roche-sur-Foron;
MARTIN Georges, Juge au Tribunal de Genève, à Veyrier (Suisse);
MARTY Abel, négociant, à Cluses;
METRAL Robert, comptable aux Usines de Chedde, à Passy;
MICHAUD (le baron Humbert), Clos Babuty, à Ambilly;
MONTPELLAZ Maurice, expert-comptable à Cluses;
MORAND François, directeur honoraire d'école, Le Planelet, Megève;
Madame MOREL-FREDEL Louis, à Bonneville;
M. MORTIER Gaston, docteur en droit, directeur de l'Hôtel Beau-Rivage, à Saint-Gervais-les-Bains;
Madame MULIN Baptiste, libraire, à Bonneville;
MM. MURAZ Gaston, médecin-colonel des colonies, 14, rue Carnot, Paris et A. O. F.;
MUSLAK Jean-Marie, professeur agrégé au Lycée d'Annecy;
ORSAT Pierre, substitut du Procureur Général de Nancy;

Mademoiselle PAULMAZ Marcelle, institutrice au Rondeau-Montfleury, La Tronche (Isère);
MM. le docteur PELLOUX Auguste, médecin à La Roche-sur-Foron;
PERINET Philippe, ingénieur, directeur des Usines de Chedde, à Passy;
PERNAT Jean, avocat, à Bonneville;
PERRET du CRAY Henri, ingénieur des Arts et Manufactures, 14, Boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine;
PERRIN Narcisse, directeur d'école honoraire, à Sallanches;
PERROLLAZ Albert, à Bonneville;
Madame PIERSON Alexandrine, rue du Pont, Bonneville;
MM. PIERRE James, La Pesse-Saint-Roch, Sallanches;
PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à Bonneville;
PIRAUD Maurice, à Sancellemoz, Passy;
PLOTTIER François, avocat à Bonneville;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville;
PONS Charles, industriel, à Cluses;
M. PRIEUR Paul, inspecteur principal des Eaux et Forêts, Bonneville;
Madame RAVINET Emma, professeur honoraire à l'Ecole primaire supérieure de filles, à Bonneville;
MM. RAVINET Jean, professeur à l'Ecole hôtelière, Thonon-les-Bains;
RICHARD Albéric, publiciste, rue Pertuiset, Bonneville;
ROCHON (le chanoine E.), supérieur du collège de La Roche-sur-Foron;
ROCHON DU VERDIER Guy, licencié en droit, 14, rue Vaubecour, Lyon;
RUBIN Ernest, professeur de musique, à Bonneville;
RUIN François, agent général d'assurances, conseiller général de la Haute-Savoie, à Bonneville;
Mademoiselle SALIN Marie, directrice honoraire de l'Ecole maternelle, à Bonneville;
Mademoiselle SAVOURDIEU Solange, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Bonneville;
MM. SECRET (l'Abbé Bernard), aumônier militaire, 16, rue de Boigne, Chambéry;
le docteur SERVETTAZ Paul, médecin, 3, place du Maréchal-Randon, Grenoble;
SUARD Victor, professeur à l'Ecole primaire supérieure de La Roche-sur-Foron;
SURCHAMP Jean, inspecteur des Eaux et Forêts, à Bonneville;
THALVARD René, directeur de l'Ecole Normale de Bonneville;
MM. le docteur TOBE François, médecin au sanatorium de Sancellemoz, Passy;
TROUILLET Joseph, sous-directeur honoraire de l'assistance publique de Paris, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains;
TYRODE Isidore, agent général d'assurances, à Cluses;
VANDENBROUCQUE Henri, avocat, rue du Pont, Bonneville;
VIDONNE Philippe, ingénieur, à Poitiers;
VIGAND Louis, Inspecteur d'Académie, à Annecy;
VILLEGER Gaston, ancien sous-préfet de Bonneville;
VIRY (l'abbé Jean de), curé de Saint-Jean-de-Tholome;
VUARNET Emile, propriétaire à Messery;

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève;
BLONDEL Louis, archéologue de la ville de Genève;
BUFFET Léon (le révérend Père), Villa Cognacq, Monnetier-Mornex;
CAPT DE LA FALCONNIERE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève;

CHAMOUILLET Auguste, greffier de la Justice de Paix de Port-Lyautey, (Maroc);
DELARUE, conservateur de la bibliothèque de Genève;
DURET Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Ayres (Rép. Argentine);
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève;
SERVETTAZ Camille, principal honoraire du Collège, place du Château, à Thonon-les-Bains.

SOCIETES CORRESPONDANTES

CHAMBERY. — *Académie de Savoie; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.*
ANNECY. — *Académie Florimontane; Académie Salésienne.*
THONON-LES-BAINS. — *Académie Chablaisienne.*
ANNEMASSE. — *Société des Amis des Lettres et des Arts.*
PASSY. — *Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Vallée de l'Arve.*
MOUTIERS. — *Académie de la Val d'Isère.*
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
GRENOBLE. — *Académie Delphinale; Société scientifique du Dauphiné.*
NICE. — *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*
GENEVE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie; Institut National genevois; Revue « Genava ».*
ROME. — *Revue « Fert ».*

PUBLICATION PÉRIODIQUE

Journal *L'Allobroge*, à Bonneville.

Assemblée Générale du 18 Avril 1942

L'assemblée générale fixée au 30 mars 1942, n'ayant pu avoir lieu à cette date par suite de circonstances imprévues, a lieu ce jour 18 avril 1942, à 15 heures, dans le salon de l'Hôtel de Ville.

M. Henri Perret la préside assisté de MM. Casimir Pernat, vice-président, et Auguste Damex, trésorier.

M. Perret donne lecture du compte-rendu moral de l'exercice écoulé dans les termes suivants:

Mes chers confrères,

L'année 1941 s'est terminée pour nous dans une regrettable inaction qui nous a été imposée par la difficulté pour ne pas dire l'impossibilité où nous nous trouvions de chauffer convenablement la salle de nos séances; la pénurie de charbon, les dimensions de cette salle, la rigueur de la température nous faisaient redouter, à justes raisons, que nos séances fussent désertées ou devinssent un supplice pour ceux qui auraient eu le courage de les affronter.

Cette inaction s'est malheureusement prolongée jusqu'ici pour les mêmes raisons, la température ne s'étant montrée plus clémente que depuis quelque temps seulement. Nous nous organiserons mieux, je l'espère, l'hiver prochain; en attendant, nous désirons rattraper le temps perdu et faire mentir l'adage qui veut qu'il ne se rattrape jamais. Dans ce but, nous vous convierons à des séances plus fréquentes et nous espérons qu'elles vous intéresseront assez pour que vous nous pardonniez de vous déranger plus souvent.

Nos travaux de l'année écoulée ont été divers et copieux: études historiques, économiques et sociales, toutes traitées par leurs auteurs avec le souci non seulement de les rendre attrayantes mais aussi et surtout d'apporter à notre histoire régionale une précieuse contribution.

Au nom de tous, je remercie ici nos conférenciers qu'il est inutile de vous nommer tellement ils vous sont connus et auxquels va toute notre reconnaissance pour le dévouement qu'ils apportent à notre œuvre. Je tiens à rappeler toutefois le souvenir des remarquables conférences qu'a bien voulu nous donner M. Avezou, le distingué archiviste départemental de l'Isère, qui, alors qu'il était à Annecy, est venu deux fois nous donner la preuve de l'attachement qu'il avait pour notre Académie; je dois aussi une mention spéciale à M. Paul Guichonnet, jeune conférencier de grand talent qui nous a charmés par des études historiques particulièrement intéressantes et témoignant d'une consciencieuse documentation de première main.

Nous avons, au cours de notre séance du 22 mars 1941, émis à l'unanimité le vœu que, lors de la formation des nouvelles provinces françaises, les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie restent indissolublement unis pour reconstituer l'ancienne province de Savoie; notre vœu ne me paraît pas devoir être entièrement exaucé si nous en croyons l'annonce encore purement officieuse de la formation de la province Dauphiné-Savoie; mais, du moins, notre Savoie y conservera son intégrité.

Dans sa séance du 3 mai, nous avons attiré l'attention des pouvoirs publics sur l'état minable de notre colonne de Charles-Félix et l'intérêt que présente son classement comme monument historique, nous avons vu avec un peu de satisfaction un cantonnier municipal armé d'un sarcloir et d'un balai, s'évertuer à remettre en état les abords du monument, mais les inscriptions du socle restent indéchiffrables et le classement problé-

matique. Nous insisterons tant que nous finirons bien par obtenir satisfaction; espérons-le du moins.

Le classement comme site pittoresque des ruines de Faucigny que nous avons également demandé, fait en ce moment-ci l'objet d'un échange de correspondance entre le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale et la Préfecture; l'inscription à l'inventaire doit être faite à l'heure actuelle; le classement qui nécessite l'adhésion des propriétaires de parcelles comprises dans le périmètre de protection interviendra ultérieurement.

Nous avons eu le grand plaisir de saluer la présence du Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge à notre séance du 13 septembre dernier; très sensible à l'hommage que nous lui avons rendu, il a eu des mots charmants pour nous remercier. Le premier contact avec le descendant direct d'une famille régnante du Faucigny nous a persuadé du grand intérêt qu'il porte à notre Compagnie; il nous en a donné une nouvelle preuve peu de temps après en nous avisant de son intention de fonder au sein de notre Compagnie un prix d'histoire destiné à récompenser au moyen d'une dotation annuelle de 500 francs la meilleure étude sur l'histoire de la Savoie et plus particulièrement du Faucigny. Nous avons accepté avec empressement, cela va sans dire, cette proposition et nous nous sommes rapidement mis d'accord sur les modalités de cette fondation qui fonctionnera dès cette année. Je vous en entretiendrai dans un instant.

Je renouvelle ici nos chaleureux remerciements à M. le Prince de Faucigny-Lucinge, à qui je vous proposerai tout à l'heure de décerner en témoignage de notre reconnaissance le titre de membre bienfaiteur de notre Académie.

Nous avons, au cours de l'année qui vient de s'écouler, élargi le cercle de nos relations avec les Sociétés savantes, c'est ainsi que nous comptons comme nouvelles sociétés correspondantes: la Société Scientifique du Dauphiné, la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, la Société d'Histoire Naturelle de la Haute Vallée de l'Arve, de création récente, qui fonctionne sous la direction de notre ami M. Boucher, et le haut patronage des Sanatoriums de Passy et des Usines de Chedde, enfin, la Revue « Genava », de Genève, qui publie annuellement dans une édition luxueuse dont nous avons reçu un premier spécimen, des études scientifiques, artistiques et littéraires du plus haut intérêt et l'Institut national genevois.

L'Académie Florimontane et l'Académie Chablaisienne, sur la demande qui leur a été faite par notre excellent confrère, M. Lucien Guy, ont bien voulu nous offrir la collection de leurs publications, nous espérons les recevoir bientôt et nous remercions vivement ces Sociétés Savantes de leurs dons généreux.

Notre confrère, M. Jules Laurent, délégué régional de la Société des Gens de Lettres, nous a fait tenir, l'an dernier, un exemplaire de la brochure que le Conseil Municipal de Sallanches l'avait prié de rédiger pour commémorer l'incendie de cette ville, du 19 avril 1840; je vous ai présenté et commenté cet ouvrage qui a le rare mérite d'être remarquablement documenté dans sa concision voulue et constitue un précieux appoint de notre histoire régionale.

M. Jules Reboul, secrétaire de notre Académie, a fait éditer par l'imprimerie Plancher, au cours de l'année dernière, un ouvrage fort intéressant, sous le titre « *Le Village Ensorcelé* »; cet ouvrage de fine analyse de mœurs paysannes, dont les personnages évoluent dans le cadre d'un village ardéchois a eu les honneurs de la grand presse et de la radio qui en ont fait grand éloge; nous nous associons de tout cœur à ces éloges qui rejaillissent un peu sur notre Académie puisque M. Reboul est un de ses fondateurs; il m'a demandé de vous faire au cours d'une séance une analyse de son ouvrage me faisant ainsi jouer le rôle de critique littéraire auquel, hélas! rien ne m'a préparé; vous serez tous indulgents pour moi, M. Reboul surtout qui commet ainsi l'imprudence de livrer son ouvrage à mon inexpérience.

Dans notre Conseil d'Administration, M. Bretton, maire de Cluses, a remplacé M. Trappier, maire et conseiller général, décédé le 4 décembre 1940, et M. Louis Morel-Frédel, président honoraire du Tribunal de Bonneville, a remplacé M. Pierson, décédé le 10 juillet 1941.

En terminant ce compte-rendu, permettez-moi, mes chers confrères, de vous convier à venir toujours plus nombreux écouter nos conférenciers qui se dérangent parfois de fort loin pour venir nous apporter la bonne parole, celle qui nourrit l'esprit sans carte ni tickets; vous participerez ainsi plus intimement à la vie de notre Académie qui, jeune encore, a besoin des vitamines de vos sympathies et de vos encouragements.

Le Président donne la parole à M. Auguste Damex, trésorier pour l'exposé de la situation financière au 30 mars 1942.

Elle s'établit comme suit :

ACTIF :

Reports de l'année 1940 :	
Compte chèques postaux	2.153,30
En caisse	208,50
Année 1941 :	
155 cotisations à 25 francs	3.875
Vente de 30 fascicules à 15 francs	450
Subvention du département	500
	7.186,80

PASSIF :

Frais de Me Perret, président	282
Allocations du concierge de l'Hôtel de Ville	60
Note de l'imprimerie Plancher pour cartes de convocations	50,40
Note de l'imprimerie Plancher pour impression de la Revue	2.200,40
Versement au Secours National	200
Timbres de quittance et timbres-poste ..	257,60
	3.050,40

AVOIR :

Compte-chèques postaux	181,90
En caisse	654,50
Caisse d'Epargne	3.300
	4.136,40

Le bilan ainsi présenté est approuvé. Le Président remercie le trésorier de sa bonne gestion des deniers de la Compagnie et constate que l'avoir disponible est suffisant pour couvrir toutes les dépenses à engager pendant l'année courante, notamment pour l'impression de la Revue de 1941. M. Plancher, imprimeur, a fait prévoir au président que le coût de cette impression ne sera pas sensiblement augmenté par rapport à celui de la Revue de 1940; le Président le remercie vivement de cette prévision qui témoigne d'un louable désintéressement en faveur de l'Académie.

Le Président propose aux suffrages de l'Assemblée la liste des nouveaux membres effectifs dressée par le Comité, en conformité des articles 5 et 7 de statuts et comprenant 10 nouveaux membres, qui sont :

MM. Alcide Boucher, reporter photographe, dessinateur aux Usines de Chedde, à Passy;
Jules Laurent, de la Société des Gens de Lettres, Annemasse;
Jean Gay, instituteur honoraire, Thonon-les-Bains;
Paul Guichonnet, licencié ès-lettres, Bonneville;
Joseph Pignard, industriel, Cluses;
John Baud, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, Thonon;
Claudius Bretton, industriel, Cluses;
François Orsat, avoué à la Cour, Chambéry;
Louis Morel-Frédel, président honoraire du Tribunal civil, Bonneville.
Paul Paris, économe de l'Hôpital-Hospice, Bonneville.

L'assemblée décide de procéder au vote à mains levées.
Cette liste est adoptée à l'unanimité.

Le Président fait part à l'assemblée des termes de l'accord intervenu entre le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge et le Comité de l'Académie, consacrant la fondation d'un prix d'histoire régionale au montant annuel de 500 francs.

Cet accord est libellé comme suit :

« L'Académie du Faucigny décerne un prix annuel de 500 francs, réservé « à la meilleure étude sur l'histoire de la Savoie et plus particulièrement « du Faucigny.

« Le jury est composé du Comité de l'Académie, assisté d'une commis- « sion spéciale chargée d'examiner les ouvrages présentés. Ceux-ci doivent « être écrits en français et adressés au Secrétaire de l'Académie avant la « fin de l'année. Les ouvrages manuscrits ou écrits à la machine doivent « préalablement être mis au net; les ouvrages imprimés sont déposés en « double exemplaire et restent acquis à l'Académie.

« L'ouvrage choisi par le jury est « Couronné de l'Académie ». Les « ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au « jugement d'une autre Société, ne sont pas admis à concourir.

« Au cas ou aucun ouvrage ne serait présenté une année, ou ne serait « pas jugé digne d'être couronné par le Comité, l'Académie du Faucigny « se réserve le droit de reporter le prix sur l'année suivante.

« Dans ce cas, le prix ainsi reporté sera de 1.000 francs. »

Le Président propose à l'assemblée de modifier les articles 5 et 6 des Statuts comme suit, afin de créer le titre de membre bienfaiteur, qu'il propose de décerner au Prince de Faucigny-Lucinge.

L'article 5 serait ainsi modifié :

« L'Académie se compose :

« 1°) de membres bienfaiteurs à qui ce titre est décerné en reconnaissance « de dons et legs par eux faits à l'Académie, soit en vue de créer des « fondations destinées à récompenser périodiquement par des prix des « ouvrages, travaux et études rentrant dans le cadre de l'activité de « l'Académie telle qu'elle est définie à l'article premier de ces statuts, soit « en vue de lui procurer tous autres avantages matériels facilitant son « fonctionnement et son développement.

« 2°) de membres d'honneur, etc...

L'article 6 serait modifié comme suit :

« Les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur sont élus, etc... »

L'assemblée, à l'unanimité, vote la modification des statuts ainsi proposée et approuve la décision prise par le Comité dans sa séance du 30 mars 1942, de décerner le titre de membre bienfaiteur à M. le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge; elle prie en outre le Président de lui renouveler les plus vifs remerciements de l'Académie.

Le Président fait part à l'assemblée des décès de M. Léon Félisaz, géomètre à Servoz et de M. Félix Braise, sénateur de la Haute-Savoie, tous deux membres très dévoués du Conseil d'administration depuis la fondation de l'Académie. Il adresse au nom de tous, les vives condoléances de l'Académie aux familles en deuil. Il présente également des condoléances à M. Casimir Pernat, vice-président et à Me Jean Pernat, son fils, en suite du décès de leur frère et oncle, M. l'abbé Pernat, curé de Versonnex, survenu récemment et à M. le chanoine Chavanne qui vient de perdre une sœur, religieuse à Thonon.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, le Président la déclare close.

Le Secrétaire,
J. REBOUL.

Le Président,
H. PERRET.

BULLETIN NÉCROLOGIQUE

M. Constant Pierson, inspecteur primaire honoraire, adjoint au maire de Bonneville, membre du conseil d'administration de l'Académie, est décédé subitement à Magland, le 10 juillet dernier; il venait de procéder à une distribution de secours aux aveugles de la région de Magland et Sallanches pour le compte de l'Association Valetin Haüy, lorsque la mort le frappa ainsi brutalement.

La disparition si soudaine de cet homme de bien provoqua une douloureuse émotion au sein de la population de Bonneville, où M. Pierson était respecté et aimé pour son grand cœur, sa philanthropie toujours en éveil et son besoin de dévouement, que sa modestie ne parvenait pas à laisser ignorés comme il l'aurait désiré.

M. Pierson était né le 2 mai 1869, à Anégeray (Meurthe-et-Moselle); après avoir été élève de l'Ecole Normale de Nancy, il fut successivement instituteur en cette ville, délégué à l'Ecole Normale d'Agen, élève à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, titulaire d'une bourse d'études en Allemagne, professeur de français et d'allemand à l'Ecole Normale d'Albertville, à celle d'Auxerre, puis à celle de Bourg.

Nommé inspecteur primaire à Bonneville, en 1903, il y resta jusqu'en 1913, pour aller ensuite à Péronne, où il se trouvait à la déclaration de la guerre 1914-18.

Mobilisé au 311e Régiment territorial d'Infanterie avec lequel il partit au front le 18 septembre 1915, il passa au 529e où il fut sergent fourrier, puis au 76e.

Mis en sursis d'appel en mai 1917, pour réorganiser le service de l'Enseignement dans la Somme, il fut définitivement rendu à la vie civile en 1918, et occupa successivement les postes d'inspecteur primaire à Neufchâtel, Péronne, Montdidier et Amiens où il fut nommé, en 1923, et resta jusqu'à son admission à la retraite, en 1931.

Il avait été nommé officier d'Académie en 1904, et officier de l'Instruction Publique en 1912.

Vers la fin de cette carrière si remplie, M. Pierson, qui au cours des dix années qu'il passa à Bonneville avait perdu une fillette, ensevelie au

cimetière de notre ville, eut l'affreux malheur de voir ses deux fils tués dans un accident de montagne à Chamonix. Ces deux jeunes gens parvenus bientôt à la fin de leurs études dans les conditions les plus brillantes, lui faisaient légitimement concevoir une vieillesse heureuse, pleine des satisfactions que procurent à leurs parents les enfants qui cheminent bien dans la vie.

Ayant décidé de se fixer définitivement à Bonneville, où étaient ensevelis ses trois enfants, M. Pierson nous revint meurtri, désemparé, courbé sous un destin que lui aidait à supporter son admirable épouse avec un courage et une abnégation auxquels chacun rendit hommage.

Il ne trouva plus dès lors de sens à sa vie que dans l'oubli de soi-même et le dévouement absolu à toutes les œuvres et organisations de pure philanthropie, et dans les services qu'il pouvait rendre à ses concitoyens.

Président de la Section locale de l'Union Nationale des Anciens Combattants, des cantines scolaires, de l'union des délégués cantonaux de l'arrondissement, conseiller municipal, puis adjoint au maire de Bonneville, membre fondateur de notre Académie où il représentait le canton de Bonneville au conseil d'administration, il apporta dans toutes ses fonctions le souci de toujours bien servir.

Au sein de notre Académie, il fut un modèle d'assiduité à nos séances et nous avions l'espoir de l'entendre un jour traiter avec finesse et une scrupuleuse exactitude un sujet inédit de notre histoire régionale; la fatalité a détruit cet espoir.

Les funérailles de M. Pierson furent imposantes; aucun discours n'y fut prononcé, selon sa volonté, mais le recueillement de la nombreuse assistance exprima mieux que le meilleur discours l'immensité de la perte que venait de faire notre cité.

Mme Pierson qui a remplacé son mari au sein de notre Académie, et qui a supporté avec tant de courage et de dignité les épreuves cruelles qui ont déchiré sa vie, voudra bien agréer ici l'hommage de notre déférente et affectueuse sympathie.

Séance du 25 Janvier 1941

Présidence de M. PERRET

Bonneville au temps des Diligences

par M. Lucien GUY

Aujourd'hui que le tourisme a atteint un développement considérable, il n'est pas sans intérêt de se reporter en arrière, de revenir au bon vieux temps pour faire une comparaison et mesurer l'importance de cette transformation.

Autrefois, un voyage constituait un véritable événement. On ne pouvait y songer sans une certaine appréhension. C'est que les voyages étaient terriblement longs, coûteux, fatigants et même parfois dangereux. Les routes très accidentées n'étaient pas toujours bien entretenues et bien fréquentées. Il n'y avait alors pour tout moyen de transport, que les diligences, lourdes voitures traînées par 3, 5, 6 ou même 9 chevaux dans les régions montagneuses, enfourchés par des postillons vêtus d'une casaque rouge, d'une culotte gris clair, coiffés d'un chapeau de cuir bouilli et chaussés de bottes munies d'éperons. Plus tard, les postillons furent supprimés et remplacés par un seul cocher qui tenait en main les nombreuses guides et un long fouet. Le cocher, comme les postillons, suivaient leurs chevaux et se remplaçaient à chaque relais. A côté du cocher était assis le conducteur ou convoyeur, qui accompagnait la diligence et s'occupait des voyageurs et des bagages.

Les diligences variaient de forme et de dimensions suivant les régions et suivant les parcours (chaises de poste, mailcoaches, berlines...). La grande diligence comprenait plusieurs compartiments : devant, le coupé qui correspondait à nos premières classes; il était assez confortable, quoique exigu, capitonné et éclairé par des glaces donnant vers l'avant, sur la croupe des chevaux. Juste au-dessus, sous une capote, étaient assis le cocher et le conducteur. Le compartiment central appelé l'intérieur, plus spacieux, avec des portières comme nos voitures de chemins de fer, comprenait deux banquettes se faisant face, soit 6 places. En arrière, un plus petit emplacement, la rotonde avec une banquette. Sur l'impériale, derrière le cocher, 3 ou 4 bancs, pour 12 personnes. L'impériale était recherchée par le beau temps, car, de là-haut, les voyageurs voyaient beaucoup mieux le pays. Une bâche soutenue par des arceaux l'abritait en cas de pluie ; les bagages y étaient entassés derrière. D'autres voitures ne possédaient que le coupé et l'impériale et les bagages étaient placés dessous. L'éclairage était assez défectueux : une grosse lanterne à huile de chaque côté signalait la route au cocher et le lourd véhicule aux passants.

Ces énormes voitures roulaient assez vite, car les chevaux étaient remplacés à chaque relais espacés de 15 kilomètres, par de fringants coursiers frais et dispos, qui entraînaient d'un pas rapide le véhicule jusqu'au nouveau relais. Les haltes étaient pourvues de tout le nécessaire pour recevoir voyageurs et chevaux : une hôtellerie, des écuries, quelques boutiques.

L'arrivée de la diligence était le

grand événement du jour, la principale attraction. Les habitants attendaient son passage. Lorsque les fouets des postillons claquaient à l'entrée du bourg, les fenêtres s'ouvraient et des têtes agitées paraissaient dans leur encadrement. Les plus curieux descendaient dans la rue, entouraient la diligence en jetant un regard indiscret à l'intérieur, ou dévisageaient les voyageurs lorsqu'ils descendaient et faisaient un petit tour de ville. Devant l'hostellerie, à l'enseigne archaïque, se pressait tout le personnel alerté. Grand émoi dans la maison! C'était chaque fois la vie qui reprenait avec la réception de nouveaux hôtes.

Bonneville a connu une ère de prospérité avec les grandes diligences. Leur service n'avait lieu que pendant l'été; en hiver, elles allaient dans le midi.

Cinq diligences se suivaient à intervalles en partant de Genève vers 7, 8 et 9 heures du matin et arrivaient à Bonneville entre 10 heures et midi, avec un relais à Nangy. De Bonneville, elles continuaient vers Cluses, Magland et Sallanches. A Sallanches, les voyageurs qui se rendaient à Chamonix devaient abandonner la diligence pour de petits chars à bancs peu confortables. Un guide de cette époque donnait cette recommandation: « s'il y a de la poussière, il faut chercher à se caser dans le char qui doit marcher en tête! » Les chars à volonté, de Sallanches ou de St-Martin à Chamonix, coûtaient 18 fr. 90, 3 places et 2 chevaux; 9 fr. 50, un cheval ou un mulet. Les retours 4 fr. 60 par place et 7 fr. 20 par jour d'arrêt du char, soit à Chamonix, soit en route.

A Bonneville, le principal relais était au Café des Postes, à l'angle des Arcades. Il y en avait un autre, sur la place également, devant la maison Dumonal. Les cochers s'empressaient de dételer tandis que d'autres venaient les remplacer avec leurs propres chevaux. Il y avait plusieurs écuries destinées à recevoir ces chevaux à la débridée: rue Pertuiset (maison Tinjoud); rue du Pont (maison Rouge, dont un violent incendie détruisit un jour tous les occupants); rue Décret (à côté de l'ancien hôtel de la Couronne); aux Chambrettes (derrière la Gendarmerie); faubourg de la Liberté (en face de l'ancien hôtel Clerc).

Les deux principaux hôtels étaient alors l'hôtel de la Balance, maison Plottier, rue du Pont, et l'hôtel de la Couronne, maison Chardon, rue Décret.

Sous les Arcades, des femmes disposaient de petites tables chargées de fruits ou de friandises qu'elles vendaient aux voyageurs. A l'arrivée de la diligence, elles tendaient à ceux qui étaient restés sur l'impériale, de petits paniers accrochés au bout d'une perche. On se souvient encore de la vendeuse Fanny Roux, une figure bien locale. Des enfants entouraient la voiture et les voyageurs leur jetaient des sous.

En dehors des grandes diligences, les inversables, circulaient de nombreux landaux ou calèches. Ils s'arrêtaient où ils voulaient; leurs prix étaient plus élevés.

Des services réguliers existaient toute l'année. C'étaient de petits omnibus fermés ou berlines traînés par deux ou trois chevaux, comprenant à l'intérieur deux banquettes se faisant face, avec six personnes et deux places à côté du cocher. Les bagages étaient déposés sur le toit.

Entre Bonneville et Annecy, il y avait plusieurs services: départ de Bonneville à 6 heures du matin en été, à 7 heures en hiver; arrivée à Annecy à 10 ou 11 heures; autre départ à 1 heure de Bonneville pour arriver à 5 heures à Annecy. Dans l'autre sens, on partait d'Annecy à 8 heures pour arriver à Bonneville à midi, et à 2 heures avec arrivée à 6 heures du soir. Les bureaux de l'Agence Simon, à Annecy, étaient situés au rez-de-chaussée de l'actuel Hôtel d'Angleterre.

On se souvient encore, par leur surnom, de deux cochers légendaires qui assuraient ces services: Jacques-le-Vif (ainsi dénommé pour sa mollesse, service de jour), et Rentier (service de nuit).

La descente d'Evires sur La Roche était particulièrement redoutée: la route était mauvaise, caillouteuse, accidentée. Souvent les chevaux s'emballaient; l'omnibus faisait des embardées et, dans sa précipitation paraissait oublier que la distance la

plus courte est généralement la ligne droite. Les carreaux dansaient dans les portières avec un bruit infernal. Comme ils se brisaient fréquemment sur les ornières, on les remplaçait provisoirement par des cartons qui protégeaient peut-être mieux des rayons solaires, mais gênaient considérablement la vue et le passage de la lumière. Heureux temps! On ne se plaignait pas; on se contentait de sourire...

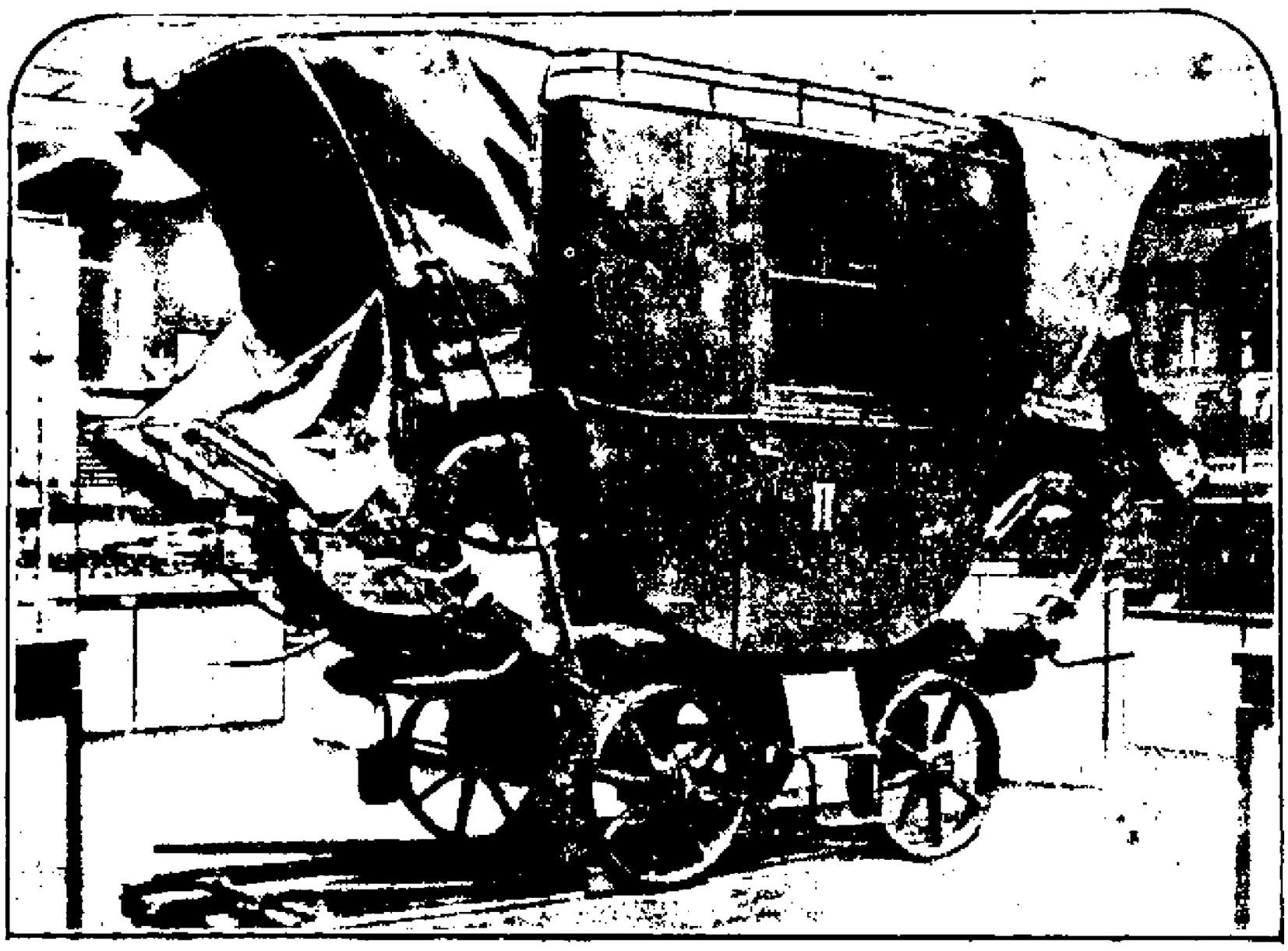
Pour Genève, les départs d'omnibus avaient lieu à 6 heures du matin en été et à 7 heures en hiver. Arrivée à Genève-Rives, vers 10 heures. Départ de Genève à 5 heures et retour à Bonneville à 9 heures du soir.

Pour Sallanches et Chamonix, un service quotidien était assuré toute l'année par un omnibus, avec départ le matin et retour le soir.

Entre Bonneville et Annecy, existait un service spécial du courrier, effectué par un cabriolet couvert d'une large capote et traîné par un mulet. Il quittait Annecy à 9 heures du soir et arrivait à Bonneville à 1 heure du matin. Il rentrait le lendemain soir à Annecy. Ces cabriolets pouvaient prendre un ou deux voyageurs. Ils manquaient de confort. Les occupants mal protégés du froid et de la pluie, déploraient souvent, paraît-il, le mauvais état du capitonnage qui leur laissait l'impression désagréable d'être assis sur des coques de marrons. Ils arrivait parfois que le cocher s'endormait sur son siège, ce qui n'avait pas grande importance, car sa bête était assez intelligente pour assurer à elle seule, la bonne direction.

Les courriers avaient leur remise dans la rue Pertuiset.

D'après un réglement du 5 décem-



Une diligence qui faisait le service de Genève à Sallanches

bre 1852, le prix de la course de chaque cheval de trait ou bidet était de 20 centimes par kilomètre, et les guides de chaque postillon 12 centimes. Le louage des voitures couvertes ou découvertes était fixé par kilomètre à 10 centimes pour les voitures à deux roues et 15 centimes pour celles à quatre roues.

Dans son délicieux ouvrage « La Savoie », Léandre Vaillat rappelant ses années de jeunesse au Collège de Bonneville, écrivait en 1912 :

— « ...Il me semble que je vais revoir au tournant de la route ces énormes berlines à robe jaune, à capuchon noir, que les postillons enlevaient avec leur attelage de six chevaux, au claquement des fouets, au bruit des grelots. Elles existaient encore il y a une vingtaine d'années et je les ai prises moi-même pour aller au collège de Bonneville, où je faisais mes études. Elles couraient sur la route allongée en rubans de queue, passaient au bas de la colline de Monthoux, traversaient la Menoge sur un vieux pont dont les arches grises transpercent la brume, gravissaient une côte, reprenaient leur élan, relayaient à Nangy devant l'hôtel de l'Ecu de Genève, une petite auberge aux portes voûtées, dépassaient Contamine et enfin, bruyantes, animées de rires et de discussions, débouchaient à Bonneville, devant les arcades de la place silencieuse.

« Elles étaient le seul émoi de cette petite ville de province et bien avant leur arrivée, les habitants, qui n'attendaient personne, semblaient en attendre quelque chose. Et vraiment elles avaient l'air d'arches de Noé, car il en sortait toujours du monde, des gens du pays surtout, des collégiens, des paysannes qui se tendaient l'une à l'autre des corbeilles et des hottes, des maquignons avec leur gourdin clouté de cuivre et noué d'une lanière. Mais là-haut, au sommet de la diligence, il restait encore des voyageurs indifférents à cette ville... au vieux château qui sert de prison, à cette place ombragée d'arbres, à ses portiques semblables aux portiques des villes italiennes, qui abritent de la pluie et du soleil, sont le prétexte des rendez-vous de tous genres et concentrent le mouvement et la vie près des auberges ou des boutiques.

« C'est à ces voyageurs blasés et impatients d'émotions plus fortes qu'une vieille femme tendait, au bout d'une longue perche, des paniers de fruits et de gâteaux, et la sébille où les gros sous sonnaient en tombant. Personne ne savait mieux que cette vieille Fanny les chansons si naïves que l'on chantait la nuit sous la fenêtre de la fiancée, les chansons traditionnelles qui sous une forme particulière à chaque contrée traduisent des sentiments permanents et l'éternel thème amoureux. Comment ne pas redire un mot sur ces airs qu'elle fredonnait en dodelinant de la tête et en fermant à demi ses yeux fatigués, ces airs devenus surannés, mais qui avaient ravi les muses du dix-huitième siècle, semblaient se souvenir des cœurs qu'ils avaient touchés, des ennuis qu'ils avaient consolés, et venir d'un passé de menuets, de chacones et de bergeries.

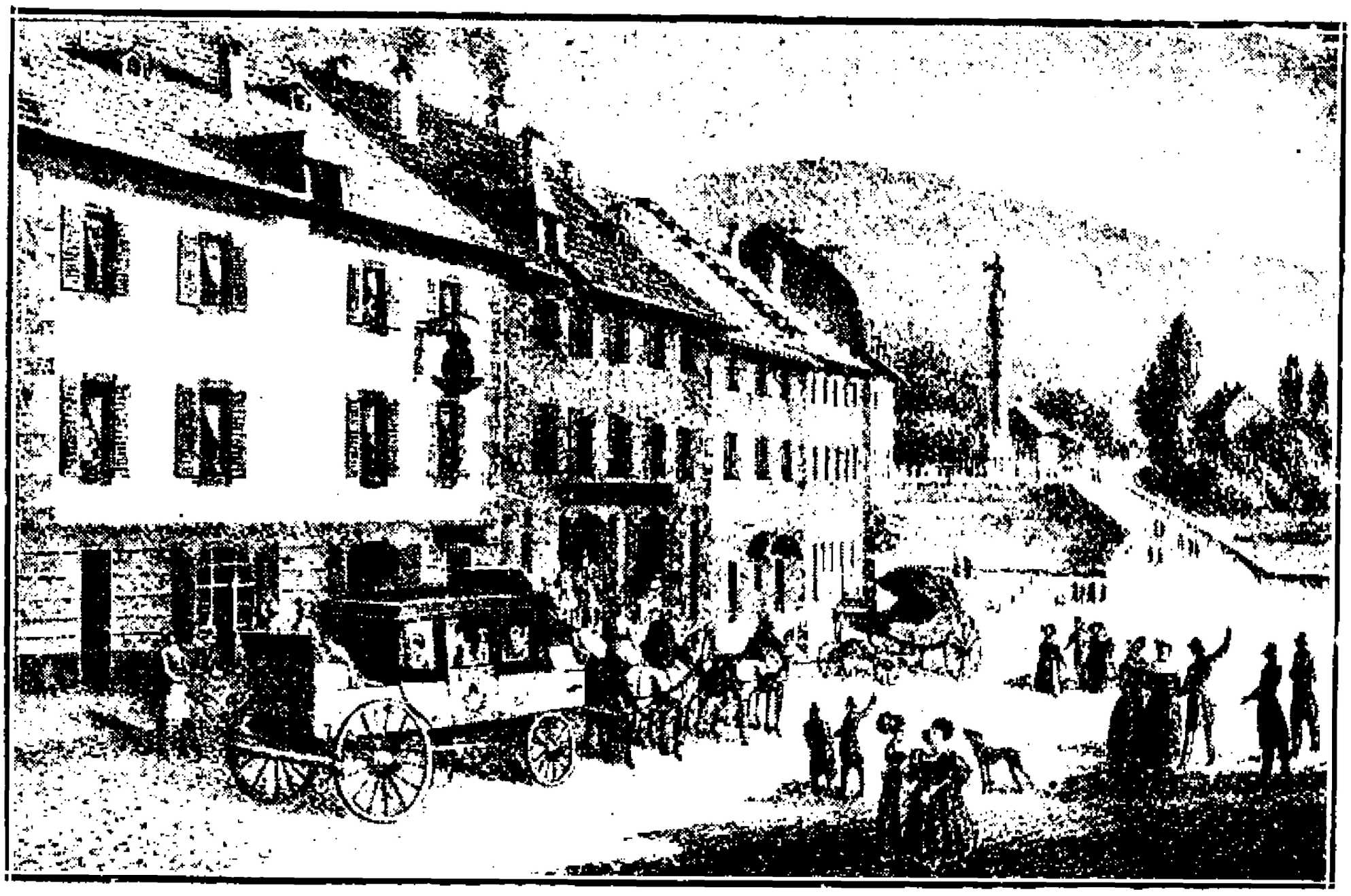
« Les plus anciens avaient sa préférence : « *Estelle et Némorin; Paul et Virginie; Dormez, mes chers amours; Il pleut, bergère;* et les refrains patois que les soldats entonnaient dans les sentiers pour aider à leur marche, les cantilènes, les aubades, et les barcarolles nous arrivaient comme des bouffées de sa jeunesse, et les paroles s'associaient au rythme comme le trille d'un oiseau au balancement d'une branche. Parfois elle hésitait, et le couplet que sa mémoire avait oublié ressemblait à une ruine. Mais avec quelle sûreté elle chantait la romance de *Pauvre Jacques,* et lançait aux échos :

Pauvre Jacques, quand j'étais près [de toi,
Je ne sentais pas ma misère;
Mais à présent que tu vis loin de moi,
Je manque de tout sur la terre!

« Et tout au long la gentille églogue nous narrait les épreuves d'un cœur amoureux, un tableau d'innocence et de bonheur, une romance pour l'*Accordée de village:* le sentiment de deux bergers suisses, leur séparation, Jacques au hameau de Montreuil, l'attente de Marie, sa promise, à Fribourg, leur réunion au

hameau de Marie-Antoinette, les noces au village de Trianon et, comme toute pastorale veut une chaumière, Jacques et Marie en devenant les fermiers.

« Les postillons eux-mêmes, rangés autour de la vieille Fanny, lui faisaient crédit de quelques minutes. Les voyageurs, penchés en dehors



Diligence et Cabriolet à Bonneville

de l'impériale, entendaient ces romances avec leurs oreilles, d'autres avec leur cerveau, d'autres avec leur cœur. Qu'importe! ils en étaient charmés et, aujourd'hui que nous ne les entendons plus dans la campagne, c'est un monde de sensations disparues, comme si les près n'avaient plus de fleurs. Cette brave femme, qui était née en 1805, avait donc offert ses gâteaux, ses fruits et ses chansons à tous ceux qui se rendaient à Chamonix, et elle les offrit jusqu'au jour où le chemin de fer, remplaçant les diligences, lui enleva, quelque temps avant sa mort, son gagne-pain. Elle avait vu se pencher vers elle bien des visages sur lesquels elle n'aurait pu mettre un nom, et qui portaient cependant un nom illustre, et qu'attirait le même mirage, et pour qui elle était une réminiscence de ce dix-huitième siècle charmant dont ils étaient tous issus, une nouvelle incarnation de cette Fanchon la Vielleuse qui accompagnait Michel et Joset, les petits ramoneurs savoyards, dans l'opéra de Dalayrac. Pour eux, la Savoie, c'était cela, une vielle, une marmotte, des ramoneurs et le Mont-Blanc, et, depuis Jean-Jacques Rousseau jusqu'à Théophile Gautier, ils

s'étonnaient quand, par hasard, ils y trouvaient autre chose.

« Ils arrivaient les uns et les autres avec une idée toute faite et, dans le paysage qui s'offrait à leurs yeux, ne considéraient que leur prolongement et ne l'envisageaient tous qu'autant qu'il correspondait en quelque partie à leur pensée intime. Voltaire ne voyait dans les montagnes qu'une frontière entre les peuples; M. de Saussure se proposait d'y étudier les variations de l'atmosphère et d'y installer un baromètre; Töpffer, préoccupé de trouver des auberges pour son pensionnat, se complaisait aux descriptions gastronomiques: ses « Voyages en Zigzag », qu'un article de Sainte-Beuve a rendus célèbres, ressemblent à un itinéraire de cabarets, et quant à cette belle humeur, cette égalité de caractère qui transparaît à chaque ligne, elle n'était, paraît-il, qu'un procédé littéraire et, m'affirme un de ses anciens élèves, Töpffer la gardait jalousement pour ses livres.

« Vers l'année 1837, la vieille Fanny dut voir au passage deux couples étranges : Mme d'Agout et Liszt, dont la fille Cosima devait épouser Wagner, George Sand accompagnée d'un de ces Genevois qui sont curieux de philosophie et de botanique, de musique et d'histoire, de théâtre et de religion, M. Pictet, major fédéral d'artillerie, qui a laissé, dans une brochure devenue très rare, le récit fantastique de cette course à Chamonix... »

Comparé au tourisme moderne, ce tourisme ancien nous surprend quelque peu de nos jours. Evidemment, nous possédons aujourd'hui des moyens de transport excellents: nos trains parcourent de vastes étendues à une vitesse effrayante; les voitures sont confortables, bien rembourrées, bien suspendues, bien éclairées, bien chauffées; des wagons-restaurants nous offrent une table bien servie; les sleeping-cars avec leurs moelleuses couchettes permettent de se reposer comme dans son lit. Les trains sont nombreux, rapides, aménagés sur des voies bien entretenues. Et que dire des automobiles si luxueuses, qui roulent à une allure souvent exagérée, à travers les campagnes, et des avions qui planent sur les montagnes!

Evidemment, tout cela est très bien, mais pouvons-nous dire que l'ancien tourisme n'avait réellement aucun avantage? Ceci est discutable, et la cause en revient à notre siècle mal ordonné. La vie est devenue infernale; tout le monde s'agite, se bouscule, s'arrache les affaires, tout le monde est pressé, et, dans ce tourbillon, personne ne vit plus. Il faut des véhicules rapides, si rapides qu'ils ne nous laissent même pas le temps de voir le paysage et occasionnent fréquemment des accidents. Qu'importe, il faut aller vite, on est toujours pressé...

Autrefois, on voyageait moins vite, mais on prenait son temps pour observer et pour méditer; on notait ses impressions. Les voyageurs se liaient d'amitié pendant ces longues randonnées. On était toujours content, car on n'avait pas la tentation du mieux, et la fatigue s'oubliait. Les diligences n'allaient pas très vite, mais elles faisaient tout de même leur chemin. Les voyageurs connaissaient beaucoup mieux les régions parcourues et rapportaient un souvenir inoubliable de leurs pérégrinations.

Depuis longtemps, Jacques-le-Vif a franchi la dernière étape; Rentier s'est endormi pour toujours. Les grandes écuries ont fait place aux garages. Au hennissent des robustes percherons s'est substitué le vrombissement des puissants moteurs. Les vieilles ornières elles-mêmes ont fini par s'effacer et avec elles la dernière trace des véhicules de nos ancêtres. Les diligences ont disparu pour toujours. Elles ne sont plus qu'un souvenir déjà lointain; et c'est un peu du passé qui disparaît avec elles, d'un passé que l'on aime encore à évoquer.

Séance du 15 Février 1941

Présidence de M. PERRET

Les Timbres de Sardaigne avec oblitération du Duché de Savoie et du Comté de Nice (1851-1860)

par M. Joseph PIGNARD

Pour beaucoup de philatélistes, il paraît bizarre que des timbres catalogués sous la désignation « Sardaigne », cette île située au milieu de la Méditerranée, aient pu servir de 1851 à 1860 à l'affranchissement des lettres postées dans les bureaux de postes des Deux-Savoies qui formaient alors le Duché de Savoie, ainsi que dans une partie du Département des Alpes-Maritimes qui s'appelait le Comté de Nice.

En voici l'explication succinte :

PARTIE HISTORIQUE

d'après les notes fournies par M. Pernat, vice-président de l'Académie

Comté de Savoie (1034-1416)

L'origine de la Maison de Savoie (dont les descendants règnent actuellement en Italie) remonte à l'année 1034. A cette date, Humbert aux Blanches Mains, Comte de Maurienne, qui avait rendu de grands services à Conrad le Salique, reçut en récompense le titre de Comte de Savoie.

Au XI^e^ siècle, les Comtes de Savoie commencèrent la conquête du Piémont. Pendant les siècles qui suivirent, les Comtes et Ducs de Savoie ne cessèrent d'agrandir leurs Etats de l'autre côté des Alpes.

D'autre part, en 1389, Amédée II dit le Comte Rouge, qui était un descendant d'Humbert aux Blanches Mains et qui régnait sur la Savoie, reçut Nice avec son territoire, pour son dévouement en combattant pour la France à Rosebecque.

Duché de Savoie (1416-1713)

La Savoie est érigée en Duché par l'Empereur Sigismond à Chambéry.

En 1562, Emmanuel-Philibert transporta sa Capitale de Chambéry à Turin.

La Savoie, partie ou province du Rayoaume de Sicile (1713-1720)

Par le traité d'Utrecht (11 avril 1713), Victor-Amédée II, Duc de Savoie, se voit attribuer la Sicile, et il est couronné à Palerme « Roi de Sicile ». Les Etats de Savoie s'agrandissent de diverses possessions en Italie par le traité de Rastadt, en 1717.

La Savoie fait partie du Royaume de Sardaigne (1720-1792)

En 1720, par le traité de Madrid, Victor-Amédée II, reçoit la Sardaigne en échange de la Sicile. Il

change alors son titre de Roi de Sicile contre celui de Roi de Sardaigne.

Ce fut l'origine du Royaume de Sardaigne.

La Savoie et Nice
incorporées à l'Empire Français
(1792-1814)

Les Armées de la Révolution Française envahissent la Savoie et Nice. En 1798, Charles-Emmanuel IV est contraint par la France à renoncer à ses états de terre ferme. Il se réfugia alors à Cagliari, dans son île de Sardaigne. La Savoie forme deux départements, le Léman (chef-lieu Genève) et le Mont-Blanc (chef-lieu Chambéry). Quant au Comté de Nice, il est incorporé au département des Alpes-Maritimes.

La Savoie et Nice
font à nouveau partie
du Royaume de Sardaigne
(1814-1860)

En 1815, la Savoie et Nice sont rendus en totalité au Roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel Ier, auquel succéda en 1821 Charles-Félix. Ce dernier fit exécuter de grands travaux publics. Il procéda notamment à l'endiguement de l'Arve. Les Etats Sardes comprenaient alors le Piémont, la Ligurie d'une part, le Duché de Sa- et le Comté de Nice d'autre part, et enfin l'île de Sardaigne.

En 1831, Charles-Félix étant mort sans enfant, la succession royale passa à Charles-Albert, son cousin, issu d'une branche collatérale de la Maison de Savoie, celle de Carignan.

Fait unique dans l'histoire des Dynasties Royales, les Princes de Savoie s'étaient succédés en ligne directe pendant près de 800 ans.

Après sa défaite par les Autrichiens, Charles-Albert abdiqua en faveur de son fils Victor-Emmanuel II en 1849.

La Savoie et Nice
incorporées à nouveau
à l'Empire Français (14 juin 1860)

Victor-Emmanuel voulait venger la défaite de Novare et faire l'unité italienne. Il parvint à conclure un traité avec l'Empereur Napoléon III, lui offrant la cession de la Savoie et de Nice en échange du concours de son armée pour la conquête du Milanais et sa neutralité dans les luttes avec les princes italiens. Ce traité fut signé à Paris, le 24 mars 1860, et décida l'annexion de la Savoie et du Comté de Nice à la France, en ajoutant qu'un vote des habitants le ratifierait.

Le vote de la Savoie eut lieu le 22 avril et donna comme résultat: 130.839 « OUI » et 235 « NON » ; dans le Comté de Nice, les 14 et 15 avril : il donna 25.933 « OUI » et 160 « NON ».

Le 14 juin 1860, la France célèbra par une fête nationale le retour de 600.000 français à la Mère-Patrie et le 15, le Duché et le Comté furent remis officiellement par l'envoyé Sarde au Représentant de la France.

PARTIE PHILATELIQUE

Le 1er janvier 1851, fut promulguée une loi rendant obligatoire l'emploi des timbres pour l'affranchissement des lettres. On comprend donc aisément, d'après ce qui précède que, du 1er janvier 1851 au 14 juin 1860 les timbres qui servirent dans le Duché de Savoie comme dans le Comté de Nice, furent ceux du Royaume de Sardaigne.

Dans les catalogues philatéliques, ces timbres sont classés sous la rubrique « SARDAIGNE ». C'est pourquoi j'ai cru bon de faire précéder cette « Partie Philatélique » d'une « Partie Historique » tant il paraît bizarre à première vue que des timbres classés sous la désignation « SARDAIGNE » aient pu avoir cours en Savoie ou à Nice, et porter ainsi des oblitérations Savoyardes ou Niçoises.

De 1851 à 1860, il y eut 4 émissions qui comportaient chacune 3 timbres : les 5, 20 et 40 centimes ; les 5 centimes servant à l'affranchissement des lettres distribuées par le bureau dans lequel elles étaient postées ainsi qu'à celui des circulaires ; les 20 centimes qui étaient les plus employés affranchissaient les lettres expédiées d'un bureau à un autre bureau des Etats Sardes ; et les 40 centimes qui étaient apposés sur les lettres destinées à l'étranger.

Toutefois, la quatrième émission comporte deux timbres de plus : le 10 centimes et le 80 centimes. Le premier affranchissant les lettres adressées aux militaires, et le deuxième, les lettres recommandées « ASSICURATO ».

Si le nombre des timbres est restreint, il n'en est pas de même des nuances. On savait à l'époque, très mal raccorder les couleurs, et à chaque tirage les timbres sortaient avec des teintes différentes.

C'est ainsi que si l'on considère la quatrième émission qui vit le jour en 1855 et qui eut cours en Italie même après 1860, on s'aperçoit que le 5 centimes passe du vert, au vert-jaune, au vert-bleu, au vert-émeraude, au vert-myrthe, etc... Le 10 centimes est soit bistre, bistre-jaune, bistre-brun, brun-noir, brun-olive et même gris-pâle.

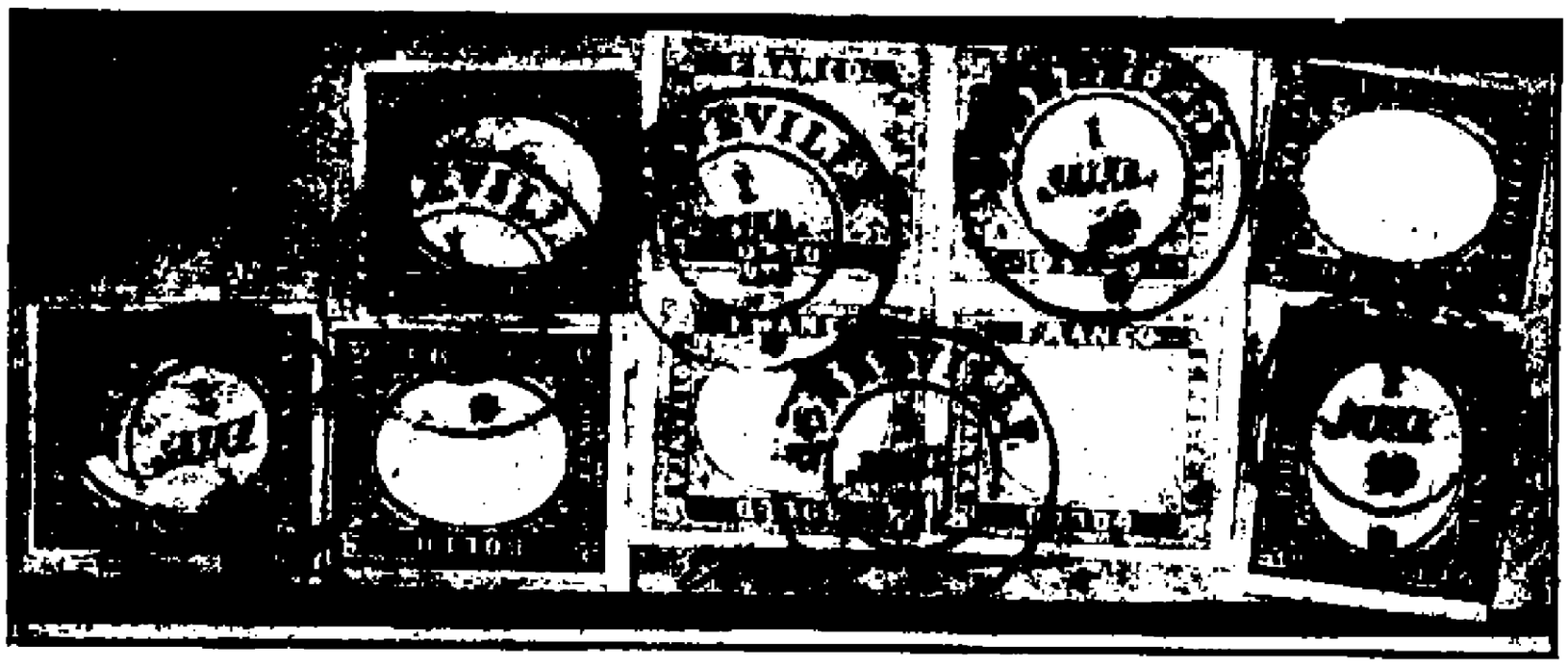
Pour les 20 centimes qui étaient les plus employés et qui, par conséquent, ont fait l'objet du plus grand nombre de tirages, on va du bleu-noir au bleu-laiteux en passant par une gamme de teintes dont certaines ont même des reflets métalliques très curieux.

Pour les 40 centimes et les 80 centimes, il y a également quantités de nuances et ces dernières, comme les précédentes sont toutes cataloguées en Italie où ces timbres sont particulièrement recherchés.

Au sujet de l'impression, les quatre émissions comportaient toutes l'effigie de Victor-Emmanuel II dans un ovale, et dans un cadre tout autour du timbre les mots « FRANCO BOLLO » (timbre de franchise), POSTE et la valeur C (centime) CINQUE, VINTI, QUARANTA ou OTTANTA.

De plus, tous les timbres sont non dentelés.

La première de ces émisions (1851)



Bloc de 4 du OTTENTA de la 4ème émission

(Seule la tête du Roi est en relief.)

comporte une impression lithographique assez grossière présentant des différences assez sensibles suivant les tirages.

Il n'en est pas de même de la seconde (1853) qui est faite dans du papier unicolor, vert pour le 5 centimes, bleu pour le 20 centimes et rose pour le 40 centimes. Cette impression a été faite à sec au verso et apparaît entièrement en relief au recto si bien qu'à première vue l'on croit voir de vulgaires petits morceaux de papier de couleur. Cependant, si on les regarde de près, et à plus forte raison avec une loupe, on ne peut être qu'en admiration devant le beau relief dans lequel se déta-

chent la tête du Roi ainsi que les inscriptions du cadre. De tous les timbres qui aient été imprimés dans le monde, ce sont d'ailleurs les seuls qui présentent ces caractéristiques.

La troisième émission (1854) est identique à la précédente quant à l'impression à sec, mais cette dernière était faite dans du papier blanc. Ensuite, l'impression de couleur était faite au recto en laissant l'ovale avec la tête du roi en blanc ainsi que les marges, les parties blanches se détachent nettement de celles en couleur, les vignettes ressemblaient déjà baucoup plus aux timbres employés dans d'autres pays.

Enfin en 1855, sortit la quatrième émission, dans laquelle seule, l'effigie du Roi est en relief et en blanc. Quant aux inscriptions du cadre et aux couleurs elles sont faites par le procédé typographique employé d'une façon générale par la suite pour l'impression de la plupart des timbres de tous les pays.

Inutile de dire que ces timbres sont assez rares, car à l'époque on écrivait peu et les bureaux de poste ne figuraient qu'au nombre de 84 dans le Duché de Savoie. Pour ce qui concerne le Faucigny, les bureaux étaient les suivants : Chamonix, St-Gervais, Sallanches, Magland, Cluses, Marignier, Bonneville, La Roche, Reignier, Annemasse, Samoëns, St-Jeoire, Taninges, Contamine, Bonne, St-Cergues, Boëge, Viuz-en-Sallaz.

Quoique la loi rendait obligatoire l'emploi des timbres à partir du 1er janvier 1851, les bureaux n'étant pas toujours approvisionnés, la redevance était versée au « Maître de Poste » qui l'indiquait à l'encre en garnds chiffres en travers de l'adresse ; le cachet de départ y était également apposé (marque postale).

D'autres bureaux comme St-Cergues n'ont jamais connu de timbres.

Dans d'autres cas, le bureau de départ apposait simplement son cachet et remettait la valeur de l'affranchissement au courrier pour qu'il appose le timbre dans un bureau qui en était pourvu. C'est ainsi que l'on trouve des lettres avec le cachet de départ de Magland et les timbres oblitérés soit de Cluses, soit de Bonneville où ils avaient été apposés.

Pour compléter ce bref résumé, je dois ajouter qu'à partir du 15 juin 1860, date à laquelle la Savoie et Nice furent officiellement rattachés à l'Empire Français, les timbres à l'effigie de Napoléon III eurent cours immédiatement. Cependant les cachets sardes qui servaient à oblitérer les timbres ne furent changés que dans un laps de temps variant de 1 à 5 mois plus tard selon les bureaux. Les timbres ainsi oblitérés sont très rares, vu le peu de temps pendant lequel ils purent recevoir les cachets sardes. Et ceci marque la fin de ce que fut la poste Sarde dans le Duché de Savoie et Comté de Nice .

Je n'ai pas voulu entrer dans quantités de questions qui intéressent cette spécialité philatélique, notamment sur la façon dont la poste fonctionnait en Savoie et à Nice, déjà bien avant l'apparition des timbres, ni sur les faux timbres, les essais, les moyens de reconnaître les oblitérations incomplètes, etc..., etc... car tout ceci est suffisamment expliqué dans l'ouvrage de M. Debrieu, de Nice « Les Timbes de Sardaigne et leurs oblitérations ». De plus, un autre ouvrage de M. Bolaffi, de Turin donne par ordre alphabétique la liste des bureaux du Comté et du Duché avec leurs dates d'ouverture, les cachets qu'ils ont employés ainsi que l'indice de rareté des oblitérations de chacun de ces bureaux.

Je rends d'ailleurs hommage à M. Debrieu comme à M. Bolaffi pour l'amabilité avec laquelle ils se sont toujours prêtés à me fournir les renseignements qui m'ont servi à approfondir cette question. Je serai heureux à mon tour de me mettre à la disposition des philatélistes que la question intéresse.

Les Cuirasses de bronze de Fillinges

par M. C. PERNAT

Dans les différentes causeries que j'ai faites à l'Académie du Faucigny, j'ai déjà eu l'occasion de relever certaines particularités qui distinguent notre province pendant la période préhistorique, notamment :

1° Les premiers essais connus de gravure et sculpture sur os, découverts dans les grottes de Veyrier-sous-Salève et appartenant à la période Magdalénienne de la pierre taillée soit du paléolithique et remontant probablement à des dizaines de milliers d'années;

2° Le fait que de toute la région comprenant la Suisse, l'Ain, la Savoie, le Jura, les Vosges et le Rhône, notre province du Faucigny est la seule qui contienne le plus grand nombre de dolmens, soit six reconnus, tandis que l'on n'en rencontre aucun dans les contrées voisines.

3°) L'abandon des cités lacustres à l'âge du bronze, correspondant à la conquête du pays par les Celtes et à l'expulsion des Ligures, obligés de se réfugier dans la partie montagneuse du Haut-Faucigny, ce qui explique la différence des races entre la plaine et la montagne, ainsi que les démêlés surgis entre les Allobroges et les Ceutrons et arbitrés par les Romains, comme nous le verrons en étudiant la fameuse inscription latine de la Forclaz.

4°) Cette fameuse inscription de la Forclaz, premier monument écrit de notre histoire, pièce unique et exceptionnelle même dans l'histoire générale de la France, puisqu'elle est la seule qui mentionne, en un seul texte, les trois civilisations ou plutôt les trois races : Ligure, Allobroge et Romaine; j'espère d'ailleurs en faire une étude détaillée dans quelque temps.

Aujourd'hui je voudrais simplement attirer l'attention des archéologues sur les fameuses cuirasses de bronze de Fillinges et communiquer à l'Académie les renseignements que j'ai pu recueillir à leur sujet.

Voici d'abord ce que j'en disais dans ma communication du 6 janvier 1940 :

« Et puisque nous en sommes encore à l'époque du bronze, je me proposais de donner quelques détails sur les magnifiques cuirasses trouvées à Fillinges, dont une partie, acquise par le musée de Genève en constitue la plus belle pièce et dont l'autre est en la possession d'une riche américaine qui avait dû l'acheter de M. César Baillard, notaire à Reignier.

« M. Deonna, le distingué conservateur du Musée de Genève, a écrit une notice à leur sujet qui a paru dans la *Revue de Préhistoire*, année 1934, que je n'ai malheureusement pas pu me procurer.

« En attendant que je puisse réunir une documentation complète à ce sujet, je vous prierai de retenir simplement ceci: ces cuirasses, d'origine grecque, prouvent que le Faucigny était à cette époque en relation avec la Grèce par la voie de la Vallée du Rhône et des colonies phéniciennes et grecques de Phocée et de Marseille, ou peut-être aussi par l'Italie du Nord. »

A la suite de la parution dans *L'Allobroge* de cette note, M. Perret, notre Président a reçu la notice suivante qu'il a bien voulu me communiquer; elle émane de M. Marius

Balmelle, actuellement à Mende (Lozère), ancien entreposeur des tabacs à Bonneville, du 1er février 1935 au 31 juillet 1937 et dont beaucoup parmi vous ont conservé le meilleur souvenir; M. Balmelle est de plus secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère et lauréat de l'Institut; je profite de l'occasion pour remercier M. Balmelle, au nom de l'Académie du Faucigny, de sa communication et de toutes les choses aimables dont il a bien voulu l'accompagner. Voici cette notice:

LES CUIRASSES HALLSTATTIENNES DE FILLINGES

Dans une communication à l'Académie du Faucigny faite le 6 janvier 1940, imprimée par *L'Allobroge,* du 17 février 1940, M. C. Pernat mentionne les cuirasses de bronze trouvées à Fillinges, en regrettant de n'avoir pas en communication l'étude publiée sur elles par M. W. Deonna, l'archéologue réputé de Genève. Nous donnons ci-après un bref résumé de ce travail, publié dans le compte rendu du XVe Congrès tenu à Genève en 1933, par *Rhodania,* Association des Préhistoriens, Archéologues et Numismates du bassin du Rhône, p. 119-138.

Fin 1900, des terrasiers occupés à élargir la route au bas du village de Fillinges, près du Foron, mirent au jour des cuirasses en bronze, sur un terrain appartenant à M. Gavillet, ingénieur. Un antiquaire Genevois, M. Constantin, acquit l'ensemble, cédant une pièce à un notaire des environs. En 1933, il les vendit à un confrère, M. Simoni, qui à son tour les rétrocéda, grâce à l'aide généreuse de la Société Auxiliaire de cet établissement, au musée d'art et d'histoire de Genève.

M. Costa de Beauregard, qui fouilla, en août 1901, l'emplacement de la trouvaille, a indiqué que les armures étaient disséminées sur un rayon d'un à deux mètres environ. L'ensemble comprenait: trois plastrons et trois dossières, exposées au Musée de Genève; une dossière, détenue par le notaire cité, acquise par M. Balhford Dean, de New-York. Un court bâton en bronze, acquis par l'antiquaire Constantin, à qui il a été volé, fut exhumé avec les cuirasses.

Les fouilles de M. Costa de Beauregard livrèrent aussi: des fragments d'une poterie très grossière, sans ornement; des cendres et des charbons qui couvraient une étendue d'une dizaine de mètres carrés, couche épaisse de cinq à trente centimètres.

Les cuirasses diffèrent de proportions et ne peuvent avoir convenu à un seul guerrier. Le plastron le mieux conservé figure sous le numéro 14059 du catalogue du Musée de Genève. Décoré au repoussé, il comporte des bossettes, des bandes de pointillés en lignes ou concentriques, avec figures d'oiseaux dont les têtes s'opposent. Hauteur: 46 centimètres; plus grande largeur: 37 centimètres. Les dossières épousent la forme du dos; leur décor en bossettes et pointillés est identique à celui des plastrons.

Les cuirasses de Fillinges appartiennent à un groupe fort restreint d'armures de même forme et décorées suivant le même principe de bossettes et de pointillés. Outre les exemplaires de Fillinges nous n'en connaissons que trois: à New-York, Metropolitan Museum of art, provient sans doute de l'Italie du Nord ou de la France du Sud; à Paris, Musée de l'armée, aux Invalides, cuirasse trouvée dans un champ près de Grenoble; à Paris, Musée du Louvre, cuirasse qui aurait été découverte à Naples en 1872. Deux fragments de feuilles en bronze estampé, ornées de bossettes et pointillés, venues de la station lacustre de Grésine, lac du Bourget (Savoie), conservées au Musée de Chambéry, ont pu appartenir à de semblables cuirasses. Une armure en bronze, du Musée de Saint-Germain-en-Laye, a été sortie de la Saône, à Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire), mais doit être plus récente. La Styrie, à Klein-Glein, a livré trois exemplaires de cuirasses, déposées au musée de Graz.

Les cuirasses de Fillinges sont constituées par un bronze très riche en étain, recouvert d'une belle patine. Elles devaient être portées comme ornement par des chefs, mais

aussi pour le combat, puisqu'elles gardent des marques de chocs et de réparations.

Elles peuvent dater du premier âge du fer. La statue de Grézan, exposée au Musée lapidaire de Nîmes, présente une cuirasse qui paraît perpétuer le type des armures de Fillinges. Leur décor est semblable à celui que l'on observe sur des objets métalliques de la fin de l'âge du bronze, au premier âge du fer hallstattien. « Nous daterons les cuirasses de Fillinges, sans chercher une trop grande précision illusoire, du premier âge du fer, soit de la période I (900.700), soit du début de la période II (700-500 avant J.-C.); et nous les considérons comme les monuments les plus précieux de cette époque en Savoie ».

L'éminent conservateur du Musée d'art et d'histoire de Genève, M. W. Deonna, termine son érudite étude en indiquant que les armures de bronze de Fillinges peuvent être l'œuvre d'ateliers de l'Italie du Nord, d'où sont originaires des casques d'une fabrication identique.

Marius BALMELLE,
membre de *Rhodania*.

Voici d'autre part, sur le même sujet, la note additionnelle qu'a bien voulu me communiquer M. Deonna, le savant conservateur du Musée de Genève et paru dans la revue « *Genava* », de 1935 :

« On a décrit ailleurs, avec de nombreuses illustrations (Les Cuirasses Hallstattiennes de Fillinges, Préh. III, 1934, page 94 et suivantes) les belles cuirasses de Fillinges, dont le musée d'art et d'Histoire de Genève est devenu possesseur en 1935.

« Cependant il n'a pas été possible de reproduire dans ce Mémoire, la dossière du même ensemble qui, après avoir appartenu à M. Baillard, notaire à Reignier, fait actuellement partie de la collection de Mme Baskford Dean, à Riverdhale en Hudson.

« Grâce à la bienveillance de cette dernière, nous avons obtenu depuis une photo de cette pièce et nous croyons utile d'en donner l'image; elle remplacera avantageusement celle qui accompagne l'article du Comte de Beauregard (Revue Arch., 1901, II, page 309, fig. 1).

« On remarquera que cette dossière dont il manque la partie inférieure et qui offrait une importante lacune sur son côté gauche, a été restaurée, au plâtre, sur le modèle de la cuirasse de même type et de même décor, mais d'autre provenance, que possède le « Metropolitain Muséum of art. »

Tels sont les renseignements et documents que j'ai pu réunir sur les fameuses cuirasses de Fillinges, que j'avais promis de rechercher à M. Bajulaz, membre de notre Académie, professeur à l'Ecole Normale de Bonneville et qui est lui-même originaire de Fillinges, heureux si ce modeste travail peut donner l'idée à de plus jeunes de continuer des fouilles dans la région de Fillinges et des environs.

La vie à Bonneville vers 1800

par M. Paul GUICHONNET

L'intérêt d'une reconstitution de la vie bonnevilloise, dans la période qui va de la fin de la Révolution — vers 1795 — jusqu'aux belles années de l'Empire — vers 1811 — peut sembler mince. Cette période est assez mal connue pour notre ville et l'on pourrait penser qu'il n'y a pas beaucoup à en dire. C'est qu'elle s'encadre entre deux moments décisifs dans les destinées de notre province:

— D'une part la secousse révolutionnaire qui inscrit des pages plus hautes en couleur, plus chargées de pittoresque et de drame.

— De l'autre la Restauration sarde d'après 1815 et ce retour d'un pays à l'obédience d'au-delà des monts qu'il avait bien cru répudier, lorsque le 22 septembre 1792, les troupes du général Montesquiou envahirent la Savoie.

C'est une première initiation à la vie administrative française qui s'opère de la Révolution à l'Empire, mais elle semble placée sous le signe de la médiocrité. Certes, de 1795 jusqu'au consulat à vie donné à Bonaparte, le 2 août 1802, et qui marque le vrai début du règne impérial, le pays est occupé, après la crise révolutionnaire qui l'a profondément affaibli, à une tâche ingrate de réorganisation administrative. Cette crise politique se double d'une intense crise économique qui met le pays aux abois. Elle est marquée par la dégringolade de l'assignat, gagé sur les biens nationaux, et la conséquence d'une émission de papier à jet continu, est une inflation, avec son cortège de malaises économiques qui paralysent toute l'activité commerciale. Bref, ce n'est pas là ce qu'on est convenu d'appeler une « grande époque ». Mais l'Empire dira-t-on, n'a pas manqué de lustre? Il faut se souvenir que Napoléon a promené sa gloire militaire par toute l'Europe, sans que la province en connût autre chose que les « Te Deum » à l'occasion des victoires, les communiqués officiels, et surtout les servitudes: conscriptions, impôts, réquisitions. L'Empire a dans nos archives un visage exclusivement administratif. Ce ne sont qu'ordres impératifs émanés d'une administration sévère. Elle contrôle et emprisonne toute la vie du pays, et on peut dire que, comparée à celle de la Révolution, ou même de la monarchie sarde, elle est d'une inquiétante perfection.

C'est pourtant cette page plus grise au livre de l'histoire que nous allons parcourir, car elle est loin de manquer d'intérêt, en dépit des apparences. Mais cet intérêt est moins immédiatement perceptible: pas d'émeutes, de batailles, pas de ces « journées » ruisselantes de sang et de passion qui marquent la Révolution. Il faut le saisir sous des apparences plus humbles, plus terre-à-terre, dans la lente évolution des choses et des gens qui marque le XIX^{e} siècle commençant.

1789 a été une coupure plus profonde encore dans l'histoire sociale que dans l'histoire politique. C'est à cette époque que la société moderne commence à prendre son visage actuel. La masse de la nation est en train de liquider l'héritage de l'Ancien régime — qu'il soit sarde ou français. Tout l'attrait de notre période intermédiaire réside dans son caractère de transition. Transition dans l'ordre politique, administratif, social, où coexistent un fond

encore dominant, marqué des caractères du XVIII[e] siècle, et les premiers signes d'un changement.

Le cadre commode de notre petite ville se prête bien à cette étude. L'histoire sociale est faite d'un faisceau d'observations locales Elle est, pourrait-on dire, à la mesure de nos petites localités, loin du théâtre des grands bouleversements militaires et politiques. C'est la vie de tous les jours, saisie dans ses manifestations les plus humbles, les plus attachantes aussi, qui en tisse la trame et en éclaire les contours.

Le fond de cet exposé est donc le dépouillement des archives municipales qui sont abondantes pour le début du XIX[e] siècle, d'où j'ai tiré et commenté les textes les plus significatifs.

BONNEVILLE VERS 1800

L'URBS

Cette date de 1800 représente assez bien l'époque dont je voudrais brosser quelques traits. La transition n'est pas arrivée à son extrême développement et le caractère intermédiaire est net.

Quel était d'abord le cadre de notre étude ? c'est-à-dire la ville de Bonneville entendue dans son sens latin de l'Urbs, sa personnalité physique traduite dans son aspect extérieur. Il faut, bien entendu, imaginer une Bonneville sensiblement différente du visage familier que nous évoquons tous. Le terme de ville est bien pompeux : ce n'était qu'une ville par comparaison avec les villages des alentours, et les traits du paysage urbain participaient encore largement d'un aspect tout campagnard (1).

Je n'ai, malheureusement pu consulter un plan de Bonneville à cette époque. Pourtant les archives conservent une mappe copie du cadastre de 1730, qui peut nous donner une idée acceptable de la physionomie de la ville, puisque nous verrons que la stabilité est le trait essentiel de la géographie urbaine de Bonneville.

Représentons-nous une petite bourgade, plus concentrée, serrée plus étroitement par l'Arve. La rivière non encore endiguée, vagabonde à travers ses glières de gravier, et son lit emprunte le cours de l'ancien canal, recouvert aujourd'hui. Elle lèche et corrode le pied des jardins derrière les maisons de la Rue Pertuiset. La ville est entourée à l'Est, d'une ceinture de marais, dont les Bonnevillois peuvent se faire une idée, puisqu'ils ne furent partiellement asséchés qu'il y a quelques années. Le pont, situé un peu en amont de l'actuel, relie le gros de la bourgade à une île, sans doute couverte de vernes, mais la configuration de ce « no man's land » aquatique, champ d'inondation de l'Arve, devait changer très souvent. En effet le Borne confluait très en amont de son embouchure actuelle, et dès longtemps des plaintes s'élevaient pour que ce mouvant paysage fût fixé. Lors de la confection du cadastre de 1730, certains bien-fonds inondés ne purent être cotés, et il fallut une opération postérieure pour les incorporer à la mappe. Il appartiendra à la restauration sarde d'opérer le diguement qui écartera de la ville ce dangereux voisin. C'est à ce moment seulement que le quartier des Places pourra se développer, sous la protection — relative — des digues.

Une curieuse circulaire préfectorale de Brumaire An 12 (1804) sur l'état comparé de la ville en 1789 et à cette date nous donne par section le nombre de maisons et la population.

1) *Quartier Ste-Catherine,* 34 feux (ou en comptant d'après l'estimation habituellle de 4 personnes par feu : 136 personnes et 16 maisons) ;

2) *Quartier Pertuiset,* 40 f. (160 personnes), 15 maisons ;

3) *Quartier du Pont,* 36 f. (144 personnes), 15 maisons ;

4) *Quartier du « Quart »,* 15 f. 60 personnes, 29 maisons.

Quartier St-Paul (Parquet), 25 feux (100 personnes) et 80 maisons.

Soit en tout 107 maisons et 243 feux (972 personnes). Estimation assez exacte. Comme nous verrons — on nous dit que depuis 1789, 7 maisons ont été bâties et une quinzaine

(1) Monsieur Damex m'a aimablement communiqué un plan de sa collection (vers 1800)) après la rédaction de cet article, il confirme l'aspect présenté par la mappe de 1730.

de feux (60 personnes) sont venues habiter la commune. Cette faible augmentation montre bien que la Révolution arrêta tout développement urbain. Les Bonnevillois attendirent des jours meilleurs en vivant une vie resserrée, dans leurs maisons.

Il faut remarquer dès maintenant que l'agglomération de St-Etienne et les maisons du coteau constituaient une paroisse, puis une commune à part, avec école, église et mairie. Le nombre de leurs habitants n'entre pas dans les totaux des recensements dont nous parlerons. Comme terme de comparaison, le recensement de 1936 attribue à Bonneville une population agglomérée de 2100 âmes (contre 972 en 1800)— et 271 maisons (contre 107). Les centres de groupement de la population étaient alors ce qu'ils sont demeurés jusqu'à une date récente. Le groupe de la Place, avec 80 maisons ne doit pas faire illusion. Il n'a que 25 feux, car nombre d'édifices devaient être occupés par des services administratifs. Aucune extension urbaine à l'Est, où les marais l'arrêtent. De plus, ce côté regarde vers le cul de sac économique de la Haute Vallée, alors qu'un trafic intense draîne les produits du bas-pays vers Genève. Le quartier actuel est né de la Gare, et y a attiré d'abord des hôteliers, puis des habitants.

Viennent ensuite le groupe de la rue du Pont : 60 maisons et le groupe de la rue du Carroz (graphie « Quart ») passage vers l'Arve et les jardins des bords de la rivière. Puis les calmes quartiers de Ste-Catherine, autour de l'Eglise (16 maisons) et de Pertuiset (sortie de la ville vers l'Est: 15 maisons).

La porte de Pertuiset, à la hauteur de la maison Tinjod, marqua longtemps la limite de la ville de ce côté, limite qui n'était pas encore franchie à l'époque dont nous parlons.

La Porte du Château dont les vieux bonnevillois se souviennent d'avoir vu les assises, fermait la ville vers l'Ouest, mais à la différence de sa sœur de Pertuiset, elle a dû céder à une poussée d'extension urbaine qui fait, vers 1800, déborder l'agglomération de ce côté. Dès 1730 des jardins s'étendaient sous les murs du château et l'enceinte des murs avait craqué.

L'embryon du quartier de la Porte du Château se développe, modeste, comme on peut en juger, mais cette activité constructrice « extra-muros » s'explique certainement par la route de Genève, capitale du département du Léman, et centre économique puissant vers qui gravite toute la basse Savoie. Timide essai de banlieue sous les murs du Château, dont les traces sont restées sous la forme de suppliques de petits artisans et tâcherons qui ont élevé des bâtisses à cet endroit et sollicitent la tolérance de demeurer sur le terrain communal.

C'est également à la porte du Château, qui l'emporte sur ses sœurs ouvertes sur la campagne, que l'administration a prescrit d'ériger la barrière de l'octroi, où tous les passants doivent s'arrêter. Les battants s'écartent pour les voitures qui vont ou viennent de Genève et les « gens de pied » passent des deux côtés, en poussant un tourniquet.

Un citoyen préposé à la garde de cette barrière figure au recensement avec la qualité de « barriéreur ».

Sur la Place du Parquet, la maison commune, renfermant le tribunal de police, dans une salle du second. Lorsque ce tribunal est installé en ventôse an 4 (1796) le président demande un local pour le greffe et la salle d'audience, et en thermidor de l'année suivante déloge le juge de paix et s'installe à sa place.

La place triangulaire a déjà son aspect actuel, avec ses rangées de maisons où figure l'école et, dans la rue Décret, le couvent des Barnabites avec, le long de l'Arve, son jardin et ses vergers (1). Au centre, à côté de la fontaine, le four banal. L'église au chevet tourné vers l'Est et le cimetière s'étendaient derrière

---

(1) Barnabites : *Congrégation fondée à Milan en* 1530 *dans le but de prêcher, d'instruire la jeunesse et de faire des missions. Font les vœux communs aux autres ordres plus celui de ne pas rechercher les dignités de l'Eglise. Appelés en France en* 1608. *Répandus surtout en Italie, Autriche et Espagne.*

l'actuelle mairie à la place de la caserne de gendarmerie. Ainsi, dès 1810, les traits du paysage urbain sont fixés, et aussi amorcée l'extension de la ville dans les directions où elle s'est poursuivie jusqu'à nos jours. La Restauration sarde, elle, apporte des monuments — colonne et Hôtel de Ville — les bienfaits de l'endiguement et le quartier neuf des Places qui ne modifie pas l'économie de la vieille ville. A côté de ses sœurs et rivales industrielles de la Haute Cluse de l'Arve (Cluses et ses satellites), Bonneville a toujours somnolé entre ses écoles et ses études d'avocat.

Que Bonneville ne fût pas une ville véritable — d'ailleurs, nos ancêtres se servent toujours du terme plus modeste de « commune » —, le texte suivant ne permet pas d'en douter !

Le maire de Bonneville invite et ordonne au besoin, aux citoyens Jean-Baptiste Montessuit, dit le Brac, et Jean Bailly, de combler les deux creux, soit fondrières, qu'ils ont pratiqué dans la rue de Pertuiset pour y mettre leur fumier et de les niveler jusqu'au niveau du terrain, et ce dans le terme de deux jours. Et les prévenant que, passé ce terme, à défaut de s'y conformer il sera pris contre eux des moyens de rigueur pour les y contraindre.

Le 14 *juin* 1800.

Par ailleurs, un relevé de l'an V (1797), dénombre dans l'agglomération 115 maisons, 78 granges et 60 écuries et nous verrons qu'il y avait une très forte proportion de cultivateurs dans la population. Les petites maisons basses, en contre-bas de la chaussée, de la Rue Pertuiset ou de la rue du Carroz peuvent sans doute donner une idée des bâtisses de l'époque, en y ajoutant les granges, les étables débouchant sur la rue, ou plutôt le chemin assez mal entretenu, et les tas de fumier !

Ainsi l'aspect physique de la vieille ville a assez peu changé. La transition et les variations s'opèrent à l'intérieur de ce modeste cadre urbain sur un autre visage : dans son activité économique, administrative et sociale de « Civitas ».

Pour chiffrer la masse vivante de Bonneville au début du XIX[e] siècle nous sommes bien mieux pourvus qu'aux temps sardes d'avant la Révolution, où il faut se référer aux « Consignes des Mâles » comme celle de 1726. Elles ont comme toutes les opérations de recensement d'avant le XIX[e] siècle un premier défaut : elles n'ont pas lieu à date fixe. Ensuite elles opèrent le dénombrement par feux. On admet en moyenne 4 personnes par feu, mais tous les renseignements démographiques sont entachés d'erreurs. L'administration française apporta en Savoie, avec Napoléon, le principe des recensements, par tête, à date fixe, qui nous renseignent exactement sur les mouvements de la population. Il faut d'ailleurs marquer au compte de l'administration du Consulat surtout — le Consulat est pour l'histoire des institutions plus intéressant que l'Empire — un souci constant de « faire le point ». On procède à des enquêtes sur le nombre de la population, l'état économique comparé à celui de 1789, et sur les sujets les plus divers. A Genève, le préfet de Barante multiplie les instructions et les rappels à l'ordre. Ces questionnaires, utilisés avec précaution — car souvent les réponses, par crainte qu'on ne fasse état de déclarations optimistes pour pratiquer des réquisitions, sont d'une modestie exagérée — donnent d'utiles renseignements d'ordre économique.

Pourtant on hésite encore dans cet apprentissage du mécanisme administratif napoléonien et les vieilles habitudes, comme pour les mesures de capacité, de longueur, les monnaies sardes, coexistent avec les nouvelles unités du système métrique. On recense par tête, mais les états accessoires comme celui de 1804 que j'ai utilisé, comptent encore par feux. Nous avons pour Bonneville les recensements de 1797 : 1075 habitants ; 1800 : 935 habitants ; 1806 : 1050 hab. ; 1812 : 1080 habitants.

Population très stable, comme on voit, et qui varie peu autour de 1000 âmes.

La petite chute de 1797 à 1800 est peut-être due à une erreur dans le recensement, compté par feux.

Le livre de l'Abbé F. Gex (1) donne pour la variation de la population les chiffres suivants.

1801 : 1038 ; 1822 : 1302 ; 1848 : 2168 ; 1861 : 2157 ; 1876 : 2247 ; 1901 : 2114 ; 1911 : 2155 ; 1922 : 2084 ; 1936 : 2100.

LES CLASSES SOCIALES

Le « Tableau général des habitants de la commune de Bonneville, du 29 germinal an VIII » donne une idée assez nette de la répartition des différentes classes sociales.

Pour une population totale de 935 habitants on relève :

135 *laboureurs* ou 14,5 % de la population totale. Ce qui souligne l'énorme prédominance de l'élément rural, qui retentit sur l'aspect de la ville.

Vienent ensuite 91 *domestiques des deux sexes* comprenant servantes, valets, filles de service, etc, soit 9 % de la population totale. Ce nombre élevé des serviteurs des « gens » est un trait caractéristique de la société de l'Ancien Régime.

Ce caractère persiste fort avant dans le XIX[e] siècle (les Romans de Balzac montrent de ces types de servantes attachées à une famille durant toute leur vie). Nous verrons plus loin qu'étant donnée la modicité des gages consentis à ces serviteurs, il était commun d'en avoir plusieurs dans sa maison. Toute cette domesticité sert :

65 *propriétaires-rentiers* ou 7 % de la population totale. Autre élément essentiel de l'ancien ordre social : les bourgeois propriétaires fonciers, ou rentiers dont le XVIII[e] siècle a vu l'ascension aux dépens des nobles. Ce sont là les membres de la classe aisée où se recrutent les magistrats municipaux. Ce sont ces notables qu'il faut créditer d'initiatives heureuses : comme ce souci d'urbanisme qui leur fait proposer en l'an 9 (1801) une souscription pour la plantation d'arbres autour de la fontaine. Vient ensuite le corps des fonctionnaires (10 unités), des gendarmes (17), puis les membres des autres professions : journaliers (4), tisserands (3), drapiers (3), bouchers (2), instituteurs (2), institutrices (2), cordonniers, savetiers et « faiseurs de socques » (15), boulangers (4), blanchisseurs (5), quincaillers (3), tailleurs d'habits (2), aubergistes (4), invalides (2), horloger (1), maréchaux-ferrants (3), ferrailleurs (3), couturières (4), voituriers, meuniers (2), tailleurs de pierre (2), sages-femmes (2), ex-prêtre (1) (souvenir de la Révolution), brasseur de bière, potier de terre, jaugeur de liquide, charpentier, dentiste, 1 officier de santé, vendeurs d'eau de vie, etc...

Cette énumération montre que le fond de la population avait déjà ce caractère bourgeois et administratif qu'elle a gardé jusqu'à nos jours. Remarquons les trois tisserands travaillant le chanvre des chènevières et surtout le nombre énorme des cordonniers et faiseurs de socques. Il s'explique sans doute par la nécessité où l'on se trouvait de fabriquer toutes les chaussures avec une matière première et une main d'œuvre absolument locales. Comme nous le verrons pour l'agriculture, cette espèce de cloisonnement économique, qui ne commença à se briser que sous l'Empire, avec la création d'un réseau routier important, contraint les habitants à produire eux-mêmes tout ce qu'ils peuvent produire. Il s'ensuit une dispersion, un émiettement des activités locales qui portent sur des objets mal adaptés aux conditions géographiques.

L'ADMINISTRATION

Nous sommes bien renseignés sur le fonctionnement de la vie municipale par les registres de délibérations et les règlements édictés par les édiles du temps. Un souci d'organisation apparaît et il semble que l'on veuille recenser toutes les manifestations de la vie locale, faire le point, puis les organiser et les discipliner. Un nouveau cadre social et administratif est né de la Révolution. Les maires, qui prirent jusqu'à l'organisation définitive de l'administration communale, le nom de « maire provisoire » apparaissent comme des magistrats diligents et soucieux d'ordre. Le préfet était là, d'ailleurs, pour les rappeler à l'ordre et les inviter

(1) F. Gex « La Haute-Savoie il y a 100 ans ». Dardel. Chambéry, 1924.

à fournir sans retard les états et les réponses aux questionnaires fréquents, envoyés par le pouvoir central. Il serait trop long de parler des élections municipales, mais il suffit de dire que la stabilité fut de règle: 3 noms seulement pour les maires de notre période Bérod, Planchamp et Warchex.

La petite ville avait d'ailleurs *des finances* modestes, et de nombreux budgets nous gardent la trace des avoirs et dépenses. Mais avant qu'ils fussent établis régulièrement, il fallut — et encore une fois se marque le caractère de transition — liquider l'héritage financier laissé par la Révolution. Cette succession était piètre. Jusque fort tard il fallut travailler pour obtenir le paiement des locations dues à la ville par des émigrés — il y eut quelques cy-devant à Bonneville l'avocat Pralong) — et surtout le règlement des taxes municipales et des fermes de propriété communales. Pendant la Révolution en effet, au milieu de la confusion administrative générale, doublée pour les savoyards d'un changement de nationalité et de monnaie, beaucoup avaient estimé que la meilleure solution à donner aux problèmes des impôts était de ne les point payer.

Les avoirs de la ville consistaient essentiellement en propriétés foncières qui étaient accensées, en maisons de location et en des « offices municipaux » hérités de l'ancien régime et qui persistent encore longtemps.

Un relevé du premier ventôse an 13 (1805) donne une idée de ces revenus. L'octroi et la ferme des vins, bières et cidres sont accensés pour 2 ans 5 mois par M. Dubois pour 5808 francs.

Une pièce de terre « rière Andey » louée pour 7 l. 45 sols. Le locataire est rappelé à l'ordre pour avoir escamoté les droits pendant la Révolution.

L'accensement des boues de la ville et du petit jardin au bout du pont pour 3 ans: 59 francs. La chènevière de ville: 7 livres, etc...

Puis quelques offices: ceux des bancs merciers sur le marché et ceux de la barrière d'octroi.

Ceux enfin du *four banal*. Exemple: « Convention privée du 10 prairial an 12 (1804) qui accense le four pour 2 ans, sans rétributions, à J.-F. Burnier pour 60 francs par an ».

Vous voyez donc que la modicité des ressources ne peut autoriser des dépenses somptuaires. Sous l'Empire, l'administration napoléonienne exige des comptes stricts et les budgets sont établis à l'avance, rognés, annotés par le Sous-Préfet avant d'être votés. Ils se ressemblent d'ailleurs beaucoup et la stabilité financière trahit cet engourdissement heureux qui caractérise la France avant les grandes aventures impériales. Un spécialiste de cette époque (Pariset) a pu écrire:

« Cette société est jeune, elle est virile, elle est gaie, elle a du mot et de l'entrain. Elle prend la vie de bonne humeur, sans complications sentimentales et recherche inutile d'idées. Elle vit bien, elle mange bien, elle aime bien... elle est heureuse. »

Les chiffres traduisent ce calme: 1794: 1700 fr.; 1803: 2400 fr. ; 1805: 2250 fr. ; 1807: 2178 fr. ; 1810: 2797 francs.

Budgets de 1806 (extrait de quelques articles):

Recettes: 2884 fr. 50.

Centimes: 44 fr. ; Maison commune (location): 200 fr; Rentes: 45 fr.; Octroi: 2000 fr.; Four banal: 1400 fr.

Dépenses: 2.490 francs.

Logement du Maître d'école : 191 francs; Secrétaire: 400 fr.; Pedon: 72 fr.; Fontaines, halles: 120 fr. ; Vaccination: 10 fr.; Desservant: 300 francs; Frais de bureau, 100 fr.

L'on s'efforce de donner à Bonneville l'aspect et la règlementation d'une petite ville: un pompe à incendie avec 60 pieds de tuyaux en cuir est acquise, et un hangar bâti en 1812.

« Seule l'aumône, dit un texte, subvient aux besoins des 112 indigents et des 12 mendiants établis dans la commune ». Un dépôt de mendicité, création napoléonienne, est établi dans l'ancien couvent des Barnabites.

Un effort est également tenté pour l'instruction. En l'an X (1802) une école régulière est établie par le conseil municipal, avec un instituteur nommé par le conseil municipal qui

lui alloue un traitement de 50 francs par an.

En 1807 une école de filles est ouverte sur la place, dans une maison que la commune loue pour 166 francs par an. Mais on ne peut franchir un pas de plus, car en 1806 nous apprenons qu'une école secondaire ne peut être ouverte, faute de fonds. Il existait dès ce moment une bibliothèque puisqu'en 1807 le préfet demande copie du catalogue (1).

Il n'est pas jusqu'à un projet de garde militaire de la ville qui ne vint ajouter une note martiale. Nous ne savons si elle fonctionna telle que l'avait prévue le règlement suivant:

« *A 4 heures, un capitaine de la Troupe, un sergent, un caporal et 4 hommes de la garde nationale feront le service conjointement ensemble* (sic), *et de par ordre de l'adjudant général Herbin, commandant le cidevant Faucigny. La retraite se battra à 8 heures précises et de suite le sergent major fera l'appel de la patrouille composée de 2 citoyens et de 2 militaires. Elle arrêtera tout militaire trouvé dans les rues et fouillera toutes les maisons publiques.* »

Il ne faut pas oublier que, surtout sous le consulat, l'insécurité, particulièrement le long des routes obligeait tout voyageur à porter sur lui des armes. Pour l'an 13 (1805) il est délivré à Bonneville 83 ports d'armes.

PREMIER SOUCI D'URBANISME

Après les épreuves de la Révolution, la tranquillité retrouvée amène un souci d'urbanisme.

La maison commune est réparée en 1806 et 1811, et la tendance, vivace encore, de l'ancien régime, à tout accenser et à multiplier les charges et les offices fait décider de passer un contrat pour la fontaine publique. En 1808, il est convenu avec un individu un accord de 6 ans « pour fournir les bourneaux et boîtes nécessaires, le tout de bonne qualité, remettre l'eau dans les 24 heures dès qu'elle manque et entretenir les pavés autour de la fontaine ». C'est qu'il faut songer au problème de l'eau à cette époque, la fontaine publique étant le seul mode d'approvisionnement des ménagères.

Le souci de tenir son rang de petite capitale est exprimé dans le préambule de l'arrêté du 9 juin 1811, qui prévoit une dépense de 2020 francs pour monter une horloge dans la tour de l'Eglise paroissiale :

« Considérant que la ville de Bonneville est dépourvue d'une horloge publique, laquelle est néanmoins indispensable dans un chef-lieu de canton. »

Le 4 août 1813 on lève le plan d'alignement de la ville et l'ingénieur Bard soumet un projet de rectification du lit de l'Arve, prélude à la réalisation ultérieure de la monarchie sarde (1).

LES ARBRES DE LA PLACE

Un plan annexe prévoyait une plantation d'arbres donnant à la place sa physionomie actuelle, mais avec une complication plus grande. On eût voulu entourer la fontaine d'une ceinture de tilleuls, d'ormes et de platanes alternés. Il est probable que l'on s'en tint aux seuls ormes par raison d'économie, ou d'esthétique, car ces arbres de taille et de port inégaux eussent été d'un effet moins heureux que les vieux arbres récemment abattus.

Le plan pour opérer la plantation d'arbres sur la place du Parquet fut arrêté le 30 fructidor, an 9 (1801), par le conseil municipal de Bonneville assisté du citoyen sous-préfet. Pour son exécution, une souscription fut ouverte. Nous en avons conservé l'état:

Le citoyen sous-préfet, 6 livres; le citoyen Mouchet, conseiller, 9 livres; le citoyen Latuille, conseiller, 6 livres; le citoyen Raphy, conseiller, 4 livres 10 sols ; le citoyen Bastian, conseiller, 2 livres 16 sols; le citoyen Vagnat, conseiller, 2 livres 2 sols; le citoyen Varchex, 4 livres 10

---

(1) Créé avec les épaves des bibibliothèque des couvents supprimés à la Révolution. C'est l'ancêtre de l'actuelle « Glaneuse du Faucigny ». chie sarde.

(1) En réalité le diguement de l'Arve est une question qui a été agitée durant tout le XVIII^e siècle. (Voir le fond de l'Intendance de Faucigny. Arch. dép. IV c.).

sols; le citoyen Bérod, pour quatre tilleuls qu'il fera planter « à ses fraix » (*sic*) ; le citoyen Reydet, notaire, 4 livres 10 sols ; Depassier, 9 livres; Bard, 4 livres 10 sols et promet 12 livres pour faire enlever le four et y faire une halle aux blés; Dusaugey, 3 livres; Nicolas Folliex, 1 livre; le sieur Muffat Saint-Amour, de la Sous-Préfecture, 4 livres 10 sols et se réserve de contribuer à l'enlèvement du four et à l'établissement d'une halle aux blés; Bouvard, 2 livres 10 sols, etc...

L'EGLISE

Un des grands soucis de Bonaparte fut la pacification, et le ralliement de tous les Français, après la tourmente révolutionnaire. On sait que sa politique religieuse fut conciliante, avant l'Empire, et qu'elle aboutit au Concordat de 1802. Les rapports entre autorités civiles et ecclésiastiques furent excellents. En l'an 12 (1804) 355 livres sont consacrées à la réparation du presbytère, qui est recouvert, réparé de fond en comble et doté d'un mobilier neuf. Les communes de La Côte et de St-Etienne concourrent au paiement du traitement du curé et à l'entretien du presbytère. C'est le 13 mars 1807 que l'Eglise et le cimetière de Saint-Etienne furent rattachés à la paroisse de Bonneville. Un relevé de l'an 13 (1805) nous renseigne sur les revenus de l'Eglise :

1 rente de 1791 : 100 livres; 1 rente de 1776 : 250 livres; 2 legs de 1788 : 60 livres et 500 livres ; 2 legs de 1790 : 200 livres; legs de l'an 13 : 1000 francs.

Un comité d'administration gère ces revenus et rend des comptes à l'administration centrale.

LE PARTAGE DES COMMUNAUX

Mais une question plus essentielle pour la vie locale marque cette période de transition : *c'est à cette époque que Bonneville liquide définitivement la question du partage des communaux*. La terre se fixe et la propriété foncière prend le visage moderne que nous lui connaissons.

Cette affaire épineuse — car de très nombreuses contestations à ce sujet sont restées dans nos archives — reçoit en 1813 une solution complète. A cette date en effet toutes les pièces sont transmises au préfet. On peut s'étonner que le partage des communaux se soit effectué si tard. Il faut, pour le comprendre, remonter un peu en arrière. Tout d'abord la Savoie avait été quelque peu avantagée en comparaison de la France, pour le régime de la propriété foncière, déjà bien décrite par le cadastre de 1730. En effet l'abolition des droits féodaux, décrétée au cours de la nuit historique du 4 août, s'était effectuée chez nous sur l'initiative de la monarchie sarde. Commencée en 1772 elle était liquidée à peu près à la Révolution.

Restaient les « communaux » indivis. La loi du 10 juin 1793 en avait ordonné le partage. C'était une mesure démagogique de la Montagne, faite pour donner enfin aux paysans la propriété effective du sol, car l'abolition des droits féodaux en France, par exemple, était subordonnée à des droits de rachat qui en rendaient l'extinction encore lointaine. Cette mesure radicale fut exécutée tout aussi radicalement. Ce fut le système de la foire d'empoigne et chacun se tailla un lot à sa convenance. Exécutée sans contrôle, cette décision eut pour résultat de provoquer d'innombrables contestations, et il fallut que le pouvoir central prit en main l'opération du partage définitif. Ce n'étaient que pétitions (comme celle du 25 thermidor an 12 : (1804) et l'esprit de la réforme nécessaire est exprimé dans le texte d'une circulaire du 2 prairial an 12 (1).

« Il est arrivé trop souvent que sans écrit et aucun partage, sans suivre aucune formalité, et seulement par une suite de mouvements inspirés par la loi de 1793, les habitants se sont irrégulièrement divisés les propriétés communes et les possèdent sans titre légitime. Il était nécessaire de légaliser cette possession et de fournir aux détenteurs les moyens de conserver le fruit des travaux et des avances qu'ils ont employés pour rendre le sol plus fertile ».

---

(1) Archives communales de Bonneville .

Cette opération fut menée à bien en 1813 et il est inutile d'insister sur son importance pour la physionomie de la propriété du sol dans notre commune. C'est encore un trait de l'ancien régime qui est effacé.

Une mensuration ultérieure de 1816 donne la liste des communaux divisés. Nous y relevons 13 portions, rue Pertuiset (les jardins derrière les maisons) ;

37 portions à la Porte du Château;

Derrière le clos des cy-devant Barnabites le long d'Arve;

Au Rocher et aux Places.

× + ×

On se familiarise peu à peu avec les nouvelles unités. Pourtant longtemps encore on compte en livres du Piémont — appelées « cy-devant monnaie de Savoie » — et en francs (2), et le scribe, malhabile à jouer avec les conversions écrit souvent en marge des annotations comme celles-ci: « 7 fr. 77 qui font 15 livres Piedmont ». Plusieurs circulaires préfectorales insistent sur la nécessité d'adopter rapidement le système métrique. Mais il est encore des citoyens récalcitrants qui usent du pot, de la picholette ou du demi-pot pour mesurer leurs liquides. Une liste de l'an 8 (1800) relève « le nom des 4 particuliers qui n'ont exhibé aucune mesure ancienne aux commissaires et ont refusé de leur en faire l'exhibition ».

× + ×

Quel était le genre de vie des gens dans notre petite ville, où nous avons vu, d'après l'analyse du recensement, que nombre de traits caractéristiques de la société du XVIII[e] siècle persistent? C'était une vie assez repliée sur elle-même. On fait tout à la maison, on reste chez soi. Le calme est général. Peu de voyages: les talons des passeports marquent une circulation d'étrangers vers Genève ou les cols alpins. Les indigènes se déplacent assez peu: Genève, Lyon, Turin sont leurs buts principaux. Nous manquons de documents sur l'émigration à Bonneville. Il semble pourtant qu'elle soit en décroissance assez forte en 1772 avec 56 émigrés sur 1226 habitants en tout, elle n'a jamais eu pourtant qu'un caractère temporaire et assez timide. On va vers Genève et le pays de Vaud, ou l'Allemagne, et l'hiver passé, on rentre au pays. Cette tendance semble s'accentuer: pas de ces grands déracinements qui jettent d'autres savoyards aux quatre coins du monde. *Le bassin de Bonneville est une région d'émigration temporaire et timide* (1).

Ayze, dès 1772, garde tout son monde, occupé aux travaux de la vigne, et à la pâture sur les communaux.

Un autre aspect de la vie locale est le cloisonnement économique encore fort. Nous y reviendrons.

Les prix et ce que l'on est convenu d'appeler le « standard de vie » des habitants, sont connus par de nombreux questionnaires. Ils étonnent par leur modicité. Mais il faut se souvenir d'abord du pouvoir d'achat énormément supérieur de l'argent, de la moindre circulation du numéraire, et aussi du fait qu'il règne un esprit assez différent du nôtre. Il nous faut maintenant de l'argent, qui circule, et avec lequel nous nous procurons ce qui nous est nécessaire. A l'époque, peu de besoins: il semble naturel de travailler pour la nourriture presque « au pair ».

Le 25 Brumaire, an 12 (1804) il est dit dans les réponses à un questionnaire que le *prix de la journée de travail avec nourriture est de* 80 centimes en été; 60 centimes en hiver. Sans nourriture: 1 fr. 50 en été; 1 fr. 20 en hiver.

J'ai comparé ces prix à ceux pratiqués à la même époque dans le reste de la France. Ils sont sensiblement égaux.

Un « domestique mâle », a 96 fr. par an; une « domestique femelle », 48 francs par an.

« Un marché se tient à Bonneville le mardi et le vendredi, et on y vend

(2) Pour tout ce qui précède: la livre vieille de Savoie valait 1 fr, 18.750 or la livre tournois de France, introduite après l'occupation française en 1792 : 0 fr. 98.760 or.

(1) Voir P. Méjean: « Le Bassin de Bonneville » in « Revue de Géographie alpine ». T. XVI (1928), pp. 5-168.

du beurre, du fromage, des œufs et des fruits. »

Le taux de la viande est à Bonneville : pour le bœuf : 0 fr. 17 le demi-kilog; mouton : 0 fr. 32, le demi-kilog; veau : 0 fr. 30 le demi-kilog.

A La Roche, en 1807 : grosse viande : 50 centimes le kilog (six sols de Piedmont); Veau-mouton : 55 centimes le kilog (7 sols de Piedmont).

Le caractère principal de cette économie est qu'elle est essentiellement rurale et fermée. Il n'y a point à Bonneville d'industrie, mais uniquement des artisans qui transforment les produits du sol : tisserands, savetiers ou potiers. Bonneville est le centre d'une petite région économique, géographiquement bien limitée, et qui nous apparaît comme vivant sur elle-même, en équilibrant ses besoins et ses productions. Cet aspect campagnard de la bourgade nous autorise à jeter un coup d'œil sur *la vie rurale et l'agriculture des environs.*

Le terroir agricole de la commune de Bonneville est étendu, et nous avons vu que 135 laboureurs demandent aux travaux des champs leur subsistance et celle de leur famille. Cette prédominance agricole vaut pour toutes les communes du Bassin de Bonneville (correspondant à peu près au canton de l'époque) et qui comprend la basse vallée jusqu'à la Cluse de l'Arve, à Cluses, et un peu du rebord mollassique de l'avant pays (St-Laurent) (1).

Un « projet de Plan topographique » de l'an 5 (1797) fait le bilan de l'activité économique. On y trouve :

171 journaux de terre à grain (à 350 fr. le journal); 177 journaux de prés-vergers (à 350 fr. le journal); 6 journaux de vignes (à 400 fr. le journal); 167 journaux de communaux divisés en 1793 (tèpes, glières et friches, estimés 100 fr. le journal); 197 journaux de jardins et chenevières (à 60 fr. le journal) (2).

Le produit est estimé à 350 coupes de grains (300 hectolitres environ).; 710 quintaux de foin; 30 hectolitres de vin; 130 coupes de pommes de terre; 12 coupes de légumes secs (10 hectolitres).

On nous dit qu'une charrue laboure en plaine, en un jour, une étendue de terroir de 1 journal et demi ou 43 ares 194 centiares et 1 journal en montagne.

Le bétail comprend : 45 chevaux (du nombre desquels il faut déduire les attelages des gens de la ville, et peut-être du relais de poste), 3 mulets, 2 ânes, 1 bœuf, 32 vaches, 14 taureaux et genisses, 20 moutons et 27 porcs.

On ajoute qu'il y a à Bonneville une charrue seulement (?). Une note marginale d'un état de 1804 explique que depuis 1789, le bétail a diminué d'un tiers, à cause du partage des communaux, où l'on allait faire paître, et qui a obligé de se défaire de toute une partie du troupeau. Il faut remarquer que cette diminution du bétail a eu lieu dans toute la France, pour la même cause. J'ai étudié ces statistiques agricoles pour tout le canton, et elles confirment les traits généraux de l'agriculture du temps. D'abord *l'extrême dispersion des activités.* On fait de tout, pour consommer la récolte sur place.

La vigne est cultivée partout où elle le peut, ainsi que le chanvre. Même *absence de spécialisation* dans les céréales : le froment est en minorité en comparaison du « Blé mêlé » et du seigle. Les oléagineux sont également en honneur : lin, chènevis et noix, car les huiles exotiques sont inconnues.

C'est pour le bétail qu'éclate cet éparpillement des efforts qui engendrent naturellement la médiocrité de la qualité. En effet, pour le canton, on trouve, en l'an IV (1796) 313 bœufs, 1875 vaches; 465 veaux et genisses (donc peu de bétail d'élevage); 64 chevaux; 456 juments (pour l'élevage des poulains); 28 mulets et ânes; 1457 moutons; 1020 chèvres, énorme importance du petit bétail, qui détériore les pâturages, et ont été absolument bannies depuis

---

(1) Communes du canton : Bonneville, Passeirier, St-Laurent, St-Maurice, St-Pierre, Pontchy, Vougy, Marignier, Ayze, St-Etienne. La Côte-d'Hyot, Mont-Saxonnex, Vougy.

(2) Le journal de Savoie vaut 29 ares, 48. Sur les anciennes mesures, voir « Table de rapport des anciens poids et mesure des états de Terre-ferme du Royaume », Turin, imp. royale, 1849.

que l'agriculture s'est spécialisée, et 596 porcs.

Il était impossible que la production fut et intensive et de bonne qualité. C'était la rançon du cloisonnement économique. La réponse à un questionnaire du Ministère de l'intérieur du 7 fructidor an 5 (1797) précise la situation du canton.

Voici donc le texte de ce document, dans lequel on note un souci évident de n'être point trop optimiste, de peur de s'attirer des taxes ou des impositions.

« La récolte de blé est suffisante aux besoins sans excédents ». Sauf obstacle extraordinaire, les approvisionnements de nécessité absolue ne manquent pas.

« Il y manque, à la vérité, plusieurs articles : cuirs tannés, sel, draps, fer et d'autres articles que l'on se procure des départements ou cantons voisins, et surtout de Genève, au moyen des ventes que l'on fait de beurre, peau, bétail, fruits et autres menus articles. »

Reste des anciennes récoltes au moment de la moisson?

« Comme l'on ne flagelle les bleds que dans le courant de l'hyver, l'administration pense que le restant des anciennes récoltes est suffisant pour la consommation jusqu'à la batture des bleds. »

L'excédent rare et modique du produit sur la consommation est vendu à Cluses et à La Roche... Il est vrai qu'il en passe des cantons voisins à Genève et Carouge, mais à Bonneville on ne connaît personne qui n'en porte ailleurs qu'à La Roche ou Cluses.

Causes qui s'opposent au succès des récoltes, moyens d'y remédier.

« En général, le terroir du canton de Bonneville n'est pas mauvais relativement à la généralité. Depuis quelques temps se produisent des améliorations.

Principaux obstacles qui s'opposent à l'alimentation de l'agriculture:

1°) « La trop grande quantité des champs comparée avec celle des près, il est incontestable que le bétail contribue beaucoup au succès des récoltes et qu'avec plus de prés on entretiendrait plus de bétail, et, remarque qui est bien du temps: dans une république l'on ne croit pas que l'on doive gêner les cultivateurs et le seul moyen de parer à cet inconvénient est de donner le bon exemple que quelques cultivateurs commencent à donner;

2°) La brûlure des terres marécageuses. L'expérience prouve que les terrains brûlés se réduisent presqu'en poussière et que les récoltes y sont moins abondantes. (Propose une taxe au brûlage).

3°) La disette d'eau dans plusieurs endroits.

CONCLUSION

Au terme de cette rapide étude, une conclusion s'impose: Bonneville est une ville qui évolue peu, et qui, si elle évolue, le fait lentement. Nous l'avons vue, dans cette période d'entre Révolution et Restauration, commencer à perdre sa physionomie d'Ancien Régime, mais lentement, et comme à regret. Elle demeure une bourgade administrative et « universitaire », et le fonds bourgeois de sa population contribue à lui conserver cet aspect. C'est sur le plan social que commence à se dessiner une évolution. Mais Bonneville n'a été absolument pas touchée par l'industrialisation qui a si profondément transformé les communes du haut bassin de l'Arve. Elle règne paisiblement sur une petite région agricole — et il est curieux de remarquer que les circonstances présentes nous font paradoxalement revenir à cette économie fermée toute agricole qui était la règle jadis.

Pour remonter de 150 ans en arrière, l'effort est somme tout aisé. Nous ne nous sentons pas dépaysés par une ville qui a revêtu un manteau tout moderne.

La leçon de cette excursion dans le passé, c'est que l'évolution des choses et des gens est lente, et souvent insensible à un observateur précipité, comme nous le sommes trop souvent. C'est une leçon de sérénité et de modestie, que nous donne le spectacle de la vie de nos concitoyens au début du XIX^{e} siècle: bourgeois économes, administrateurs un peu ternes mais consciencieux, goûts modestes, en un mot tout ce qui fait le charme et la force de l'existence provinciale.

Séance du 22 Mars 1941

Présidence de M. PERRET

Le sire Aymon Ier de Faucigny à la deuxième Croisade

par M. Lucien GUY

Le 28 novembre 1144, l'Atabek de Mossoul, Imad-ed-Din, menaçait la ville d'Edesse, le plus fort bastion avancé du royaume latin de Jérusalem, défendue par 1000 guerriers qui durent capituler le 25 décembre suivant. Les Etats Chrétiens d'Orient demandèrent des secours au pape Eugène III. En apprenant ces faits par l'évêque de Langres, Geoffroy, le roi de France Louis VII prit de lui-même, l'initiative d'une nouvelle Croisade, la deuxième, prêchée en 1146 par Saint-Bernard, moine de Clairvaux qui réussit à entraîner l'empereur d'Allemagne, Conrad III dans l'expédition. Il fallut deux ans pour concerter le départ, car il n'y avait plus alors en Occident, le même enthousiasme qu'en 1095.

De nombreux princes et chevaliers suivirent les deux souverains et parmi eux, les chefs des plus nobles familles de Savoie. A la tête de ces preux, nous voyons le comte de Maurienne, Amédée III, fils de Humbert II, oncle du roi de France et premier Comte de Savoie; le baron Aymon Ier, sire de Faucigny, accompagné de son fils Rodolphe; à leur suite, Geoffroy de Miolans, Amédée de Montmayeur, Amédée et Odon de la Chambre, Pierre de Cuynes, Aymon de Briançon, Raymond de Tours, Guillaume de Chevron, Genis de Faverges et Guillaume de Chignin, héritiers des noms et des vertus de deux héros de la Première Croisade, Pierre de Seyssel, Gauthier d'Aix, Guillaume de Châtillon, Trestan de Chevelu, Thibaut de Montfalcon, Rollet de Conzié, les seigneurs de la Palud et de Viry, Gaucher de Blonay, les seigneurs de Montbel et de Thoire, Pierre de Grésy...

Aymon Ier de Faucigny, surnommé le Pieux, était fils de Rodolphe Ier, sire de Faucigny et de Constance de Beauvoir, et frère du Bienheureux Ponce de Faucigny, premier Abbé de Sixt, d'Arducius, l'un des plus illustres évêques de Genève, de Rodolphe de Lucinge, de Raymond de Thoire. Aymon venait de fonder avec le prieur Hugues, la chartreuse de Vallon, en 1138, et, avec son frère Ponce, l'abbaye de Sixt, en 1144, lorsque l'appel du roi de France, stimulant sa piété, lui fit embrasser la sainte cause, imitant en celà son oncle Louis de Faucigny qui avait participé à la Première Croisade avec l'armée de Godefroy de Bouillon et avait été chargé de mission auprès de l'empereur de Constantinople, Alexis Comnène.

Les exploits des paladins savoyards à cette Deuxième Croisade, bien qu'imparfaitement connus après tant d'années, nous ont été rapportés, en partie, par quelques chroniqueurs, entre autres, Paradin et Odon de Deuil. Dans son volumineux ouvrage « La Savoie et l'Orient », M. l'Abbé Antoine Cartier, a recueilli

de cette mémorable épopée, quelques épisodes puisés dans ces chroniques, qui font revivre ces temps héroïques.

« Ce fut l'an de grâce 1146, un beau spectacle, écrit-il : la cavalerie faucignerane, dans la cour semi-elliptique (du château de Faucigny), sous les yeux et le sourire de haute et puissante Dame Clémence de Briançon, prêtait serment d'allégeance à son gracieux souverain et défilait devant la grande fenêtre du manoir, parée d'un bouquet de gentes damoiselles, aux hennins paillettés d'or et scintillant au soleil de midi. Le seigneur Aymon, escorté de son fils Rodolphe, croisé lui aussi, les précédait, fier et résolu, quand ils franchirent la porte de sortie entre les deux tours basses. »

Le comte de Maurienne, suivi de ces gentilshommes savoyards et de ses meilleures troupes ,rejoignit son neveu le roi de France, à Metz. Traversant la Hongrie, ils arrivèrent à Constantinople, « furent receus de l'Empereur Grec, en très grand honneur et accueil », franchirent l'Hellespont et vinrent camper devant Nicée. Louis VII et Conrad étaient chacun à la tête de 70.000 hommes. Le roi de France était accompagné de la reine Eléonore d'Aquitaine, de nobles dames, de nombreux chevaliers et d'une multitude de pélerins qui embarrassèrent ses troupes et contribuèrent à l'insuccès de l'expédition.

« Ledict roy avecque ledict comte ne se ménageaient guères sautant à cheval sitost la messe, puis, au sortir des batailles, réclamant vespres et complies. »

Sans attendre Louis VII, Conrad avait franchi le Bosphore et attaqué les Turcs avec ses plus braves chevaliers; mais il subit une sanglante défaite à Dorylée.

Le roi de France voulant éviter un pareil désastre, quitte Nicée et les rives du lac Ascanius, gagne la Propontide, puis la ville d'Ephése. Après avoir célébré les fêtes de Noël dans la vallée de Decervion, les Croisés repartent en descendant la plaine du Méandre, « là où estant d'autre part sur la rive une armée de Barbares, qui vouloyent empescher aux François la commodité de l'eau, et aussi le passage, furent iceux deffaicts et mis en routte, passans les François, les destours de ce tortueux fleuve, mal gré bon gré leurs ennemis », écrit Paradin. Après ce combat mémorable, ils atteignent Laodicée. Ils arrivent ensuite au pied du Mont Cadmus, près de Satalieh. C'est là que se déroula un des épisodes principaux de cette tragique aventure, dans ces montagnes arides dont le chroniqueur Odon de Deuil nous décrit l'aspect sauvage et effrayant :

« A droite, ce sont des blocs énormes en pierres calcaires, dressés en longue et haute muraille; à gauche, un immense précipice, dont le fond est hérissé de rocs pointus et d'éboulis; entre les deux, un étroit sentier sur des pierres glissantes, avec des trous réguliers, creusés par le pas des mules, que l'on doit emboîter, sous peine de rouler infailliblement dans l'abîme. »

Louis VII détacha en avant un corps de troupes commandé par Geoffroy de Rancun, à qui se joignirent le comte de Maurienne et ses compagnons. Ils avaient ordre de camper sur le plateau culminant, afin de protéger le passage de l'armée principale. Mais, parvenus sur cette éminence, les gens du sire de Rancun découvrirent une riche oasis et, ne pouvant résister à la tentation, dévalèrent vers cette terre plus attirante, sans respecter les ordres du roi. Leurs chefs ne pouvant les retenir, les suivirent. Lorsque la nuit tomba, les Musulmans aux aguets, voyant l'armée coupée en deux tronçons, sans point de contact, tombèrent sur la colonne engagée dans le défilé. « La foule s'accumule sur le même point, raconte le même chroniqueur; les pélerins se pressent les uns sur les autres et demeurent comme attachés sur place; les bêtes de somme tombent du haut des rocs escarpés, entraînant dans leur chute, et jusque dans les profondeurs de l'abîme, tous ceux qu'elles rencontrent; les rochers eux-mêmes, sans cesse déplacés, font un grand ravage »... « dont estoit chose pitoyable à voir et ouïr, ajoute Paradin : tant estoit ce destroit plein de corps morts et autres languissans et les bois, creux, cachettes et cavernes prochai-

nes, remplies de misérable peuple inexpert aux armes »... Noyés dans les rangs épais des mécréants comme dans une mer tumultueuse, les guerriers, sur ces pentes abruptes et rocailleuses, sont bientôt séparés les uns des autres. Le roi, demeuré seul, entouré par les Turcs qu'il tient à distance, abandonne son cheval et, saisissant les branches d'un arbre, s'élance sur un rocher, d'où il coupe bras et tête aux assaillants. Dans cette bataille funeste, « les plus belles fleurs de la France se fanèrent avant d'avoir pu porter des fruits dans la ville de Damas ».

Le lendemain, au point du jour, Geoffroy de Rancun, le comte de Maurienne et leurs chevaliers alertés, accoururent au secours de leurs frères d'armes. Ils furent sévérement reçus par le roi qui leur reprocha leur indiscipline; mais comme l'armée avait besoin de ses meilleurs chefs, Geoffroy de Rancun obtint de la clémence du roi son salut, en considération de son oncle le comte de Maurienne. Louis VII réprimait en effet impitoyablement les moindres écarts et « faisait souvent couper le nez et les oreilles et même les pieds » à ceux qui se rendaient coupables de quelques déprédations.

« Les Savoyards encadrèrent les débris de l'armée, firent fièrement face aux Turcs et, après douze journées de marche, à travers des pays montueux, stériles et déserts, au milieu de la pénurie de vivres et d'eau, l'on atteignit le port de Satalieh (2 février 1148). Là se termina l'odyssée de l'armée chrétienne. Pendant que Louis VII s'embarquait pour Antioche, avec la plupart des chevaliers, la foule des Croisés, qui devait se rendre à Tarse par terre, victime de la mauvaise foi des Grecs, tomba dans un guet-apens sur les bords de l'Eurymédon et périt tout entière ».

« Trois semaines de navigation conduisirent au but le roi et la reine, ainsi que le comte de Maurienne et ses preux survivants. Ils furent reçus à Antioche par la jeune et gracieuse souveraine Constance et par son époux Raymond d'Aquitaine, oncle d'Eléonore, qui réunissait toutes les séductions du corps et de l'esprit ». Ce ne furent alors que fêtes et réjouissances destinées à séduire les Croisés et à les entraîner dans d'autres entreprises hasardeuses. La reine Eléonore se prêtait à de coupables intrigues avec son oncle Raymond, aussi Louis VII décida-t-il de s'arracher à ces délices.

Les Croisés quittèrent la ville, firent escale à Tripoli, atteignirent enfin Jérusalem et « entrèrent en la saincte cité, conduits en tresgrand honneur et solennité en icelle, par le jeune roy du lieu, Baudoin, le Patriarche Eucher et tout le peuple, précise Paradin. Et là, après avoir visité les saincts lieux » — et en particulier le Saint-Sépulcre récemment édifié sur le Calvaire, — « en grande contrition, abstinences et oraisons, avec l'empereur Conrad qui estoit retourné de Constantinople: fut par eux prinse conclusion de convoquer congrégation générale dans Acre », où ils décidèrent de mener une expédition contre Damas.

« Le 25 mai 1148, toutes les forces chrétiennes (50.000 hommes) sont concentrées à Tibériade. On s'achemine vers le nord par la plaine de Génésar, coupée de fourrés et de flaques d'eau, par la colline de Safed, à travers les rochers et les asphodèles, jusqu'au lac Houlé et sa ceinture de marais, ses pélicans et ses canards, barbotant dans les massifs de papyrus, sous les immobiles regards du grand Cheik Blanc, ainsi qu'on qualifie l'Hermon à la cime neigeuse. Puis, de Césarée de Philippe, on oblique vers l'ouest, à l'ombre des peupliers blancs et des roches volcaniques, dans des prairies semées de myrtes ,sur des collines aux cratères éteints, en face des montagnes du Hauran. Voici enfin, dans sa verdure, cette prestigieuse Damas, qui hypnotise nos guerriers. »

On décide de l'attaquer par l'ouest. « Baudoin III, roi de Jérusalem, conduira l'avant-garde; Louis VII commandera le gros de l'armée, dont les Savoyards font partie; Conrad III disposera des réserves. Il s'agit d'emporter des enclos de murs aux brèches étroites, un réseau de canaux tortus, des chemins creux, des buissons drus, des maisons percées de meurtrières, à l'usage des lances. Chaque enclos est une forteresse, chaque carrefour, un guet-apens,

chaque arbre, un poste retranché, chaque canal, un fossé de protection. Une très nombreuse garnison aguerrie, aux écoutes, l'arme au bras. »

« Deux tentatives de Baudoin pour débusquer l'ennemi des vergers, se heurtent à un échec. Conrad, impatient de ces retards, traverse au galop les rangs français et bouscule si vivement l'adversaire, que celui-ci, épouvanté, abandonne les jardins et se couvre des remparts qui, dès lors, sont à la merci d'un assaut. Déjà les assiégés songent à s'échapper par le désert oriental. »

« Mais, en ce moment décisit se rompt, au camp des Croisés, l'union sacrée. Si l'on en croit Guillaume de Tyr, Henri de Flandre ayant postulé la souveraineté de Damas une fois prise, les barons orientaux préfèrent laisser la ville aux Arabes, plutôt que de la voir aux mains d'un prince d'Occident. Puis, des discordes d'ordre intime séparent Louis VII de Raymond d'Antioche. Sur ce terrain si bien préparé, tombe l'or corrupteur de l'ennemi. Bref, sous des influences inavouées, les chefs, au lieu d'en venir à l'attaque finale, ordonnent d'évacuer les jardins et le bord des eaux, pour se porter à l'est, sur des positions dénudées, désolées, calcinées, en face de murailles plus redoutables. — « Fut donc ce malheur si grand, raconte Paradin, que celle riche cité estant presque rendue pour estre ses vergers et grands jardinages demantelés, qui estoit sa totale espérance, et muraille quasi renversée, vindrent les Latins à conseiller de l'assaillir par ailleurs et se camper d'autre costé : au moyen dequoy fut totalement anéantie celle grande entreprinse et rabbaissée celle grande levée de boucliers ». La disette et la canicule y rendent aussitôt la vie impossible. Après plusieurs assauts inutiles, et sur le bruit que 20.000 Kurdes arrivent au secours de la ville, les Croisés lèvent le siège le 28 juillet. »

Par la même route, ils se replient sur Jérusalem, à travers la Galilée, en passant successivement à Bethsaïde, Capharnaum, Magdala, Tibériade, Cana, Nazareth, Samarie.

Revenus dans la Ville Sainte, ils avisent au retour. Conrad III s'embarque le premier. Louis VII quitte Jaffa après Pâques, avec ses navires, accompagné du comte de Maurienne, « avec ce de gents qui leur restoit ». Mais « n'allèrent pas fort avant, qu'ils furent surprins dune armée de Grecs, qui les cuidèrent mener par force à Corfou, lors assiégé par l'empereur Manuel, auquel ils désiroyent en faire présent, relate Paradin ; toutesfois au plaisir de Dieu survenant sur telle trahison Georges admiral de Sicile, à plus grande force et nombre de vaisseaux que n'avoyent les Grecs, les recourut et tira de leur puissance, donnant moyen au Roy d'aller en Sicile, et au Comte Amé de Savoye de se retirer en Chypre, ne pouvant plus adonc porter la peine de passer outre, tant se trouvoit indispos et pesant de sa personne, pour s'estre trop effrayé et eschauffé à ce rencontre. Dont se retirant en Chypre avec ses gents, y furent receus par le Roy, avec tout l'accueil qu'il fut possible, et traictés comme lon se peut adviser : au moyen dequoy le Comte Amé reprint un petit de courage et appetit, estant desia fort abbattu de maladie, et tellement qu'il demeura longtemps en estre, que lon ne sçavoit qu'il adviendroit de sa santé... Néantmoins nostre Seigneur se contentant de son bon vouloir, après plusieurs grandes langueurs, qui l'affligèrent par diverses années, le tira hors des misères de ce monde, l'appelant à sa part, environ l'an 1154, muni qu'il le fut des armes de vray Chrestien. Dont estant adverti, le Roy de Chypre, pour l'honneur de ses vertus, noblesse et renommée le fit fort honorablement porter en l'Abbaye du Mont Saincte Croix et ensepulturer en estat de Prince de sa qualité. »

Mais, à l'encontre de Paradin, les historiens ramènent la mort d'Amédée III, à Nicosie, à l'an 1149.

Si le comte Amédée n'avait pu, comme ses successeurs, ceindre la royale couronne de Chypre et de Jérusalem, du moins avait-il le premier porté le titre enviable de Comte de Savoie, en même temps que sur son écu, la croix blanche des Croisés allait remplacer l'aigle des rois de Bourgogne.

Après avoir rendu les devoirs suprêmes à leur seigneur et suzerain, les derniers chevaliers savoyards re-

gagnèrent les Alpes. Geoffroy de Miolans rapportait à sa famille les Saintes-Epines que la ville de St-Pierre-d'Albigny a pieusement conservées jusqu'à nos jours. Aymon de Faucigny rapportait des reliques pour les prieurés de Contamine et de Peillonnex et d'autres richesses destinées à l'Abbaye de St-Maurice d'Agaune, que le comte Amédée lui avait confiées en mourant.

En effet, avant sa mort, le comte de Savoie avait chargé Aymon de Faucigny, le plus intime et affidé de ses barons, de veiller à ce que le monastère de Saint-Maurice fut entièrement satisfait au sujet de la fameuse Table d'Or.

Et voici ce que nous dit la tradition :

Lorsque les chevaliers savoyards partirent pour la croisade, pour subvenir en partie aux frais énormes que devait entraîner cette guerre d'outremer, le comte Amédée III s'était fait remettre par la puissante Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, une Table d'Or pesant 65 marcs, « tabulam auream magni honoris et pretii », magnifique devant d'autel en or incrusté de pierres précieuses, donné par l'empereur Charlemagne à l'Abbaye. Amédée la porta avec lui afin d'en tirer, en cas de nécessité, une somme d'argent considérable pour contribuer aux dépenses d'un voyage si important et si dangereux. Il restituait, en échange, aux chanoines de l'Abbaye, le droit d'élection de l'Abbé et leur donnait hypothèque sur ses biens dans la vallée de Bagnes.

La légende s'est emparée de ce récit pour exalter la vaillance et la foi d'Aymon le Pieux.

Après avoir satisfait aux ordres de son suzerain, il devait encore doter son pays d'un nouveau monastère, en fondant avec le Bienheureux Jean d'Espagne, la chartreuse du Reposoir, en 1151.

Adoncques, par un beau jour d'été, la trompe retentissait à Faucigny, du haut de la tourelle de guète. Une autre trompe, à la voix bien connue, lui répondait de la plaine. Bientôt, l'on pouvait entrevoir des cavaliers montant allègrement le sentier de la forêt conduisant au château. Aussitôt, les flammes d'or et de gueules flottaient sous le vent, sur le faîte du donjon et sur l'échauguette de la Tour de la Reine. Les archers se tenaient aux remparts. Le pont-levis avait été baissé. Le corps de garde s'était rangé devant les tours carrées de la porte d'enceinte. Le sénéchal suivi de quelques hommes, était descendu au galop à la rencontre des cavaliers. Aux fenêtres du manoir, gentes dames et damoiselles, aux hennins pailletés d'or, entourées de leurs pages, attendaient le retour des chevaliers. Bientôt, les trompettes éclatèrent en joyeuse fanfare. La cloche de la chapelle sonnait à toute volée. On entendait maintenant les destriers frapper de leurs sabots le lourd plancher du pont. Alors, apparurent dans l'enceinte du château, le sire Aymon et son fils Rodolphe, caracolant, portant la lance et l'écu pallé, la poitrine brodée de la croix blanche. Ce fut aussitôt grand émoi et grande liesse dans la place. Dame Clémence de Briançon et sa suite étaient descendues dans la cour d'honneur, entourées de toute la petite garnison. Des cris d'allégresse auxquels se mélaient les aboiements de la meute et le cliquetis des armes remplirent l'espace. Aymon et Rodolphe rentraient au manoir ancestral après avoir accompli leur pieuse et noble mission.

Saint-François de Sales et les Abeilles

par M. Jean GAY

Saint-François de Sales fit paraître l'*Introduction* à la vie dévote en 1608.

Il débute par une oraison commençant en ces termes:

« O doux Jésus, mon Seigneur, mon Sauveur et mon Dieu, me voici prosterné devant votre Majesté, vouant et consacrant cet écrit à votre gloire; animez les paroles qui y sont de votre bénédiction, à ce que les âmes pour lesquelles je l'ai fait en puissent recevoir les inspirations sacrées que je leur désire, etc... »

L'évangéliste Saint Mathieu témoigne que « Notre Seigneur Jésus-Christ n'a jamais parlé qu'en paraboles et similitudes ». Son disciple si fidèle, le Saint évêque, s'inspirera toujours, dans ses paroles et dans ses écrits, des « similitudes », de comparaisons simples, empruntées à la nature pour se faire mieux comprendre.

C'est ainsi que, dans cet ouvrage, il parle maintes fois des abeilles. La merveilleuse organisation de leur vie, qui apparaît comme une reflet de la sagesse du Créateur, se prête admirablement aux comparaisons familières. Le pieux auteur s'y complait pour donner à ses exposés plus de clarté, de fraîcheur, de suavité, selon son expression favorite.

Né à Thorens, le 21 août 1567, il y passe sa première enfance. La vie de la campagne n'avait pas de secret pour lui. Comme il devait en sentir la poésie! L'écrivain et l'orateur devait, en effet, s'en inspirer en poète, en fervent admirateur de toutes les beautés de la nature.

Il nous a paru intéressant, en vieil ami des abeilles, de relever dans l'*Introduction* les passages où il est question des industrieuses butineuses et de leur produit si apprécié, le miel.

Première partie,

Où l'auteur s'essaye « par quelques « remontrances et exercices de con- « duire le simple désir de Philothée « entière résolution. »

Au chapitre II, nous lisons:

« Le monde voit que les dévots « jeûnent et font belles autres sortes « d'action lorsque, en elle-mêmes, « et de leur propre substance et qua- « lités, sont âpres et rigoureuses. « Mais le monde ne voit pas la dévo- « tion intérieure et cordiale, laquelle « rend toutes ces actions agréables, « douces et faciles. Regardez les « abeilles sur le thym, elles y trou- « vent un suc fort amer; mais, en le « suçant, elles le convertissent en « miel, parce que telle est leur pro- « priété. »

Au chapitre III, ceci:

« Non Philothée, la dévotion ne « gâte rien quand elle est vraie; ains « elle perfectionne tout, et, lorsqu'elle « est contraire à la légitime vocation « de quelqu'un, elle est sans doute « fausse. L'Abeille dit Aristote, tire « son miel des fleurs sans les inté- « resser, les laissant entières et frai- « ches comme elle les a trouvées. « Mais la vraie dévotion fait encore « mieux, car non seulement elle ne « gâte nulle sorte de vocation ni « d'affaires, ains au contraire, elle « les orne et les embellit. Toutes sor- « tes de pierreries jetées dans le « miel en deviennent plus éclatantes, « chacune selon sa couleur. »

Il n'est plus fait mention des abeilles jusqu'au chapitre XXII qui traite du péché véniel. Il y est dit :

« Les araignes ne tuent pas les abeilles, mais elles gâtent et corrompent leur miel et embarrassent les rayons des toiles qu'elles y font ; en sorte que les abeilles ne peuvent plus faire leur ménage, et cela s'entend quand elles y font du séjour. Ainsi, le péché véniel ne tue pas notre âme, mais il gâte pourtant la dévotion et, en embarrassant si fort de mauvaises habitudes et inclinations les puissances de l'âme qu'elle ne peut plus exercer la promptitude de la charité en laquelle gît la dévo tion. »

Deuxième partie

Pour conduire Philothée plus avant dans la dévotion.

Ce chapitre s'occupe de la méditation.

Il y est dit « que si notre esprit « trouve assez de goût, de lumière et « de fruit sur l'une des considérations « vous vous y arrêterez sans passer « plus oultre ; faisant comme les « abeilles qui ne quittent point la « fleur tandis qu'elles y trouvent du « miel à recueillir. »

Au chapître XVIII, pour démontrer que les inspirations sont des invitations à la pratique de la dévotion, nous trouvons ce charmant passage : « C'est ce que l'épouse appelle « heurter à la porte et parler au « cœur de l'épouse, la réveiller « quand elle dort, la crier et la ré- « clamer qaund elle est absente, « l'inviter à son miel et à cueillir des « pommes et des fleurs en son jar- « din et à faire résonner sa douce « voix à ses oreilles. »

Le chapître XX traite de la fréquente communion. Voulant montrer combien cette pratique affermit la santé et la vie de l'âme et l'empêche de se corrompre, l'auteur a recours à cette comparaison :

« Que si les fruits les plus ten- « dres et sujets à corruption, comme « sont les cerises, les abricots et les « fraises, se conservent aisément tou- « te l'année étant confits au sucre ou « miel, ce n'est pas merveille si « nos cœurs, quoique frêles et imbé- « cillés sont préservés de la corrup- « tion des péchés lorsqu'ils sont su- « crés et emmiellés de la chair et du « sang du Fils de Dieu. »

Le chapitre XXI, intitulé : « Comment faut communier », contient ce joli passage : « O Philothée, imagi- « nez-vous que, comme l'abeille, ayant « recueilli sur les fleurs la rosée du « ciel et le suc le plus exquis de la « terre, et l'ayant réduit en miel, le « porte dans sa ruche ; ains le prêtre, « ayant mis sur l'autel le Sauveur « du monde, vrai fils de Dieu, qui « comme une rosée est descendu du « ciel, et, vrai fils de la Vierge, qui « comme fleur, est sorti de la terre « de notre humanité, il le met en « viande de suavité dedans votre « bouche et dedans votre corps. »

Troisième partie

Elle traite en général de l'exercice des vertus.

Le chapitre I s'occupe « du choix que l'on doit faire quant à l'exercice des vertus ».

Il débute ainsi : « Le *roi des abeil-* « *les* ne se met point aux champs qu'il « ne soit environné de tout son peu- « ple ; et la charité n'entre point dans « un cœur qu'il n'y loge avec soi tout « le train des autres vertus, les exer- « çant et les mettant en besogne « ainsi qu'un capitaine fait ses sol- « dats ; mais elle ne les met pas en « œuvre ni tout à coup, ni également, « ni en tout temps, ni en tous lieux. »

Dans le chapitre III, consacré à la patience, la comparaison suivante montre bien que les attaques que l'on peut avoir à souffrir sont plus ou moins cuisantes « car, dit-il, tout « ainsi que les piqûres d'abeilles « sont plus cuisantes que celles des « mouches, ains le mal que l'on re- « çoit des gens de bien et les contra- « dictions qu'ils font sont bien plus « insupportables que les autres. »

Et plus loin cette autre comparaison, pour montrer la douceur que procure la patience et la résignation dans la souffrance :

« Ressouvenez-vous que les abeil- « les, au temps qu'elles font le miel, « vivent et mangent d'une munition « fort amère, et qu'ainsi que nous « ne pouvons faire des actes de plus

« grande douceur et patience, ni « mieux composer le miel des excel- « lentes vertus que tandis que nous « mangions le pain d'amertume et « vivons parmi les angoisses. Et com- « me le miel qui se fait des fleurs de « thym, herbe petite et amère, est le « meilleur de tous, ainsi la vertu qui « s'exerce en l'amertume des plus « viles, basses et abjectes tribulations « est la plus excellente de toutes »

La conclusion du chapitre VI sur « l'humilité qui nous fait aimer notre abjection » est ainsi formulée :

« Je vous ai dit beaucoup de cho- « ses qui vous sembleront dures « quand vous les considérerez; mais, « croyez-moi, elles seront plus dou- « ces que le sucre et le miel quand « vous les pratiquerez. »

Le paragraphe final du chapitre VIII, intitulé : « De la douceur envers le prochain et remède contre l'ire», peint bien la douceur légendaire du saint écrivain. Le voici :

« Au surplus, lorsque vous êtes en « tranquillité et sans aucun sujet de « colère, faites grande provision de « douceur et de débonnarité, disant « toutes vos paroles et faisant toutes « vos actions, petites et grandes, en « la plus douce façon qu'il vous soit « possible; vous ressouvenant que « l'épouse, au Cantique des Canti- « ques, n'a pas seulement le miel « en ses lèvres et au bout de sa lan- « gue, mais elle l'a encore dessous sa « langue, c'est-à-dire dans la poitri- « ne; et n'y a pas seulement du miel, « mais encore du lait, car ainsi ne « faut-il pas avoir la parole douce à « l'endroit du prochain, mais encore « toute la poitrine, c'est-à-dire tout « l'intérieur de notre âme. Et ne faut « pas seulement avoir la douceur du « miel qui est aromatique et odorant, « c'est-à-dire la suavité de la con- « versation civile avec les étrangers, « mais aussi la douceur du lait entre « les domestiques et les proches voi- « sins; en quoi manquent grandement « ceux qui, en rue, semblent des an- « ges et, en la maison, des diables. »

Le chapitre X a pour titre : « Qu'il faut traiter les affaires avec soin et sans empressement ni souci. »

Relatons en ce joli passage :

« Celui qui se hâte, dit Salomon, « court fortune de chopper et de heur- « ter des pieds; nous faisons tou- « jours assez tôt quand nous faisons « bien. Les bourdons font bien plus « de bruit et sont bien plus empres- « sés que les abeilles, mais ils ne « font si non la cire et non point de « miel; ainsi ceux qui s'empressent « et d'une sollicitude bruyante ne « font jamais ni beaucoup ni bien. »

Le chapitre XII est consacré au délicat sujet de la chasteté. Relevons ceci :

« Et de vrai, tandis que les fruits « sont bien entiers, ils peuvent être « conservés, les uns sur la paille et « les autres en leur propre feuillage, « mais, étant une fois entamés, il est « presque impossible de les garder « que par le miel et le sucre, en con- « fiture. Ainsi, la chasteté, qui n'est « point encore blessée ni violée, peut « être gardée en plusieurs sortes, « mais étant une fois entamée, rien « ne la peut conserver qu'une excel- « lente dévotion, laquelle, comme « j'ai souvent dit, est le vrai miel et « sucre des esprits. »

Le chapitre XIII contient des avis pour conserver la chasteté. Nous relevons ceci :

« C'est impudicité d'ouïr, de par- « ler, d'odorer et toucher des choses « déshonnêtes quand le cœur s'y amu- « se et y prend plaisir ». D'où cette comparaison : « Les abeilles non seu- « lement ne veulent pas toucher les « charognes, mais fuyent et haïssent « extrêmement toutes sortes de puan- « teurs qui en proviennent. »

Le chapitre VII traite de l'amitié et premièrement des mauvaises fréquentations. Il est dit : « Selon la « diversité des communications, l'ami- « tié est aussi diverse et les commu- « nications sont différentes, selon la « différence des biens qu'on s'entre- « communique; si ce sont des biens « faux et vains, l'amitié est fausse « et vaine; si ce sont des vrais biens, « l'amitié est vraie; et plus excel- « lents seront les biens, plus excel- « lente sera l'amitié; car comme le « miel est plus excellent quand il se « cueille ès fleurs des plus exqui- « ses, ainsi l'amour fondé sur une « plus exquise communication est le « plus excellent. Et, comme il y a

« du miel en Héraclée de Pont, qui « est vénéneux et fait devenir in- « sensés ceux qui le mangent, parce « qu'il est recueilli sur l'aconit qui « est abondant en cette région-là, « ainsi l'amitié fondée sur la com- « munication des faux et vicieux « biens est toute fausse et mauvaise. »

Le chapitre XIX s'occupe des *Variétés d'amitiés*.

Nous y relevons ce passage : « Il « faut sans doute se tirer à part et « faire des amitiés selon notre pré- « sentation et cette particularité fait « voirement une partialité, mais une « partialité sainte, qui ne fait aucu- « ne division, sinon celle du bien « et du mal, des brebis et des chè- « vres, des abeilles et des frelons, « séparation nécessaire. »

C'est encore du choix des amitiés que traite le XX^e^ chapitre. Il débute ainsi : « Voici donc le grand aver- « tissement, ma Philotée, le miel « d'Héraclée, qui est si vénéneux, « ressemble à l'autre qui est salutai- « re ; il y a grand danger de pren- « dre l'un pour l'autre ou de les « prendre mêlés, car la bonté de « l'un n'empêcherait pas la nuisance « de l'autre. »

Et plus loin :

« Vous connaîtrez l'amitié mon- « daine d'avec la sainte et vertueuse « comme on connaît le miel d'Héra- « clée d'avec l'autre. Le miel d'Hé- « raclée est plus doux à la langue « que le miel ordinaire, à raison de « l'aconit qui lui donne un surcroît « de douceur ; et l'amitié mondaine « produit ordinairement un grand « amas de paroles emmiellées, une « enjôlerie de petits mots passionnés « et de louanges tirées de la beauté, « de la grâce et des qualités sensuel- « les ; mais l'amitié sacrée à un lan- « gage simple et franc, ne peut louer « que la vertu et, grâce à Dieu, uni- « que fondement sur lequel elle sub- « siste. Le miel d'Héraclée étant ava- « lé, excite un tournoiement de tête « qui fait chanceler la personne en « la chasteté et dévotion, la portant « à des regards affêtés, mignards et « immodérés, à des caresses sensuel- « les, à des soupirs désordonnés, à « des petites plaintes, de n'être pas « aimées, à des petites, mais recher- « chées, mais attrayantes contenan- « ces, galanteries, poursuites de bai- « sers et autres privautés et faveurs « inciviles, présages certains et indu- « bitables d'une prochaine ruine de « l'honnêteté ; mais l'amitié sainte « n'a des yeux que simples et pudi- « ques, ni des caresses que pures et « franches, ni des soupirs que pour « le ciel, ni des privautés que pour « l'esprit, ni des plaintes, sinon « quand Dieu n'est pas aimé, mar- « ques infaillibles de l'honnêteté. Le « miel d'Héraclée trouble la vue et « cette amitié mondaine trouble le « jugement, etc, etc... Enfin le miel « d'Héraclée donne une grande « amertume en la bouche ; ainsi les « fausses amitiés se tournent en pa- « roles et demandes charnelles et « puantes, ou, en cas de refus, à des « injures, calomnies, impostures, « tristesses, confusions et jalousies, « qui aboutissent bien souvent en « abrutissements et forceneries. »

Le XXII^e^ chapitre contient quelques autres avis sur le sujet des amitiés.

Nous y voyons revenir le miel d'Héraclée au passage suivant : « Certes les abeilles qui amassent le « miel d'Héraclée ne cherchent que « le miel, mais avec le miel, elles « sucent insensiblement les qualités « vénéneuses de l'aconit sur lequel « elles font leurs cueillette. » Par comparaison suivent de nombreux avis de prudence à observer dans le commerce des amitiés.

Le chapitre XXIV s'occupe des conversations et de la solitude. Il y est dit notamment :

« On appelle mauvaises conversa- « tions celles qui se font pour quel- « ques mauvaises intentions ou bien « quand ceux qui interviennent en « icelles sont vicieux, indiscrets et « dissolus ; et pour celles-là, il s'en « faut détourner comme les abeilles « de l'amas des taons et des frelons. »

Et plus loin :

« Les bourdons seuls ne peuvent « point faire de miel, mais avec les « abeilles ils aident à le faire. C'est « un grand avantage pour nous bien « exercer à la dévotion de converser « avec les âmes dévotes. »

Chapitre XXVI : *Du parler et premièrement comment il faut parler de Dieu.*

L'auteur engage Philothée à parler souvent de Dieu, et il ajoute :

« Et comme les abeilles ne démê-
« lent autre chose que le miel avec
« leur petite bouchette, ainsi notre
« langue sera toujours emmiellée de
« son Dieu et n'aura point de plus
« grande suavité que de sentir couler
« entre vos lèvres des louanges et
« des bénédictions de son nom, ainsi
« qu'on dit de Saint-François qui,
« prononçant le nom du Seigneur,
« suçait et léchait ses lèvres comme
« pour en tirer la plus grande dou-
« ceur du monde. »

Et plus loin : « Mais, parlez tou-
« jours de Dieu comme de Dieu... dis-
« tillant autant que vous savez, com-
« me il est dit de l'épouse au Can-
« tique des Cantiques, le miel dé-
« licieux de la dévotion et des cho-
« ses divines, goutte à goutte, tantôt
« dedans l'oreille de l'un, tantôt
« dedans l'oreille de l'autre; priant
« Dieu au secret de votre âme qu'il
« lui plaise de faire passer cette
« sainte rosée jusque dans le cœur
« de ceux qui vous écoutent. »

Au chapitre XXVII, il est question *de l'honnêteté des paroles et du respect que l'on doit aux personnes.*

L'auteur met en garde contre les « paroles déshonnêtes qui sont dites « à couvert avec afféterie et subtilité». Et il ajoute : « Et ceux qui peuvent « être galants hommes à dire de bel- « les paroles en conversations ne sa- « vent pas pourquoi les conversations « sont faites, car elles doivent être « comme essains d'abeilles assem- « blées pour faire le miel de quelque « doux et vertueux entretien, et non « pas comme un tas de guêpes qui « se groupent pour sucer quelque « pourriture. Si quelque sot vous dit « des paroles mésséantes, témoignez « que vos oreilles en sont offensées. »

Le chapitre XXVIII est consacré aux *Jugements téméraires.*

Ne jugeons pas d'une chose qui n'est pas très claire, bien prouvée, conseille l'auteur, « car, comme les « abeilles voyant le brouillard ou « temps nébuleux se retirent en leur « ruche à ménager le miel, ainsi les « cogitations des bonnes âmes ne « sortent pas sur des objets embrouil- « lés ni parmi les choses nébuleuses « des prochains. »

Le chapitre XXXVIII s'étend longuement en *avis pour les gens mariés.*

Vers la fin, parlant des époux et du « support mutuel de l'un pour l'autre » nous y trouvons cette comparaison : « Les mouches à miel ne « peuvent s'arrêter en lieu où les « échos, retentissements et redouble- « ments de voix se font, ni le Saint- « Esprit, certes en une maison en « laquelle il y ait du débat, des ré- « pliques et redoublements, criées et « altercations. »

Le chapitre suivant aborde le délicat sujet de *l'honnêteté du lit nuptial.*

Relevons au paragraphe VI cette allusion :

« L'excès du manger ne consiste
« pas seulement en la trop grande
« quantité, mais aussi en la façon et
« manière de manger. C'est grand
« cas, chère Philothée que le miel si
« propre et salutaire aux abeilles leur
« puisse néanmoins être si nuisible
« que quelquefois il les rend mala-
« des, comme quand elles en mangent
« trop au printemps car cela leur
« donne le flux de ventre et quelque-
« fois il les fait mourir inévitable-
« ment comme quand elles sont em-
« miellées par le devant de leur tête
« et de leurs ailerons. »

Quatrième Partie

Contenant les avis nécessaires contre les tentations plus ordinaires.

Chapitre premier : *Qu'il ne faut point s'amuser aux paroles des enfants du monde.*

Citons : « Le soin de nos affaires
« lui (au monde) semblera avarice et
« notre douceur niaiserie; et quant
« aux enfants du monde, leurs colè-
« res sont générosités, leurs avari-
« ces, ménages (économies), leurs pri-
« vautés, entretiens honorables. Les
« araignées gâtent toujours l'ouvrage
« des abeilles. »

Chapitre II : *Qu'il faut avoir bon courage.*

Lisons : « Croyez-vous, si vous
« persévériez, vous ne tarderiez pas
« de recevoir les douceurs cordiales

« si délicieuses et agréables que vous « confésserez que le monde n'a que « du fiel en comparaison de ce miel, « et qu'un seul jour de dévotion vaut « mieux que mille années de vie mon- « daine. Mais vous voyez que la mon- « tagne de la perfection chrétienne « est extrêmement haute. Eh! mon « Dieu, ce dites-vous, comment pour- « rai-je monter? Courage, Philotée, « quand les petits mouchons des « abeilles commencent à prendre for- « me, on les appelle nymphes, et « alors ils ne sauraient encore voler « sur les fleurs, ni sur les monts, ni « sur les collines voisines pour amas- « ser leur miel; mais, petit à petit, « se nourrissant du miel que leurs « mères ont préparé, ces petites nym- « phes prennent des ailes et se for- « tifient, en sorte que par après, ils « volent à la quête par tout le paysa- « ge. Il est vrai, nous sommes en- « core de petits mouchons en la dé- « votion, nous ne saurions encore « monter selon notre dessein qui n'est « rien moins que d'atteindre à la « cime de la perfection chrétienne; « mais si commençons-nous à pren- « dre forme par nos désirs et résolu- « tions, les ailes nous commencent « à sortir. Il faut donc espérer qu'un « jour nous serons des *abeilles spi- « rituelles* et que nous volerons; et « tandis, vivons du miel de tant « d'enseignements que nos anciens « dévots nous ont laissés et prions « Dieu qu'il nous donne des plumes « comme des colombes, afin que, « non seulement nous puissions voler « au temps de la vie présente, mais « aussi nous reposer en l'éternité de « la future. »

Chapitre III : *Des consolations spirituelles.*

Relevons dans un passage touchant la résolution à prendre de « ne jamais abandonner Dieu ni quitter son doux amour », ceci :

« Car comme les *avettes* se voyant « surprises du vent à la campagne « embrassent des pierres pour se « pouvoir balancer en l'air et n'être « pas si aisément transportées à la « merci de l'orage, ainsi notre âme, « ayant vivement embrassé par résolu- « tion le précieux amour de son Dieu, « demeure constante parmi l'incons- « tance de vicissitude des consola- « tions et affections tant spirituelles « que temporelles, tant extérieures « qu'intérieures. »

Et plus loin, lisons : « C'est ce « goût que l'on a des choses divines « pour lequel David s'écriait : O sei- « gneur, que vos paroles sont douces « à mon palais! Elles sont plus dou- « ces que le miel à ma bouche. »

Ce chapitre se termine par cette citation : « As-tu trouvé du miel, « manges-en ce qui suffit. »

Chapitre XIV : *Des sécheresses et stérilités spirituelles.*

Nous y voyons qu'il ne faut être « infidèles et déloyaux à son amour (de Dieu) d'en avoir refusé l'exercice pour suivre celui des choses du monde. Ah! vous avez donc de la farine d'Egypte, vous n'aurez donc point de la manne du ciel. Les abeilles haïssent toutes les odeurs artificielles, et les suavités du Saint-Esprit sont incompatibles avec les délices artificieuses du monde ».

Voici une comparaison qui est claire tout en reposant sur des faits contestables.

« Quand le printemps est beau, les « abeilles font plus de miel et moins « de mouchons, parce qu'à la faveur « du beau temps, elles s'amusent tant « à faire leur cueillette sur les fleurs « qu'elles en oublient la production « de leurs nymphes; mais quand le « printemps est âpre et nébuleux, « elles font plus de nymphes et moins « de miel, car, ne pouvant pas sor- « tir pour faire leur cueillette du « miel, elles s'emploient à se peu- « pler et à multiplier leur race. Il « arrive maintes fois, ma Philothée, « que l'âme, se voyant au beau prin- « temps des consolations spirituelles, « s'amuse tant à les amasser et sucer, « qu'en l'abondance de ces doux déli- « ces, elle fait beaucoup moins de « bonnes œuvres, et qu'au contraire, « parmi les âpretés et stérilités spi- « rituelles, à mesure qu'elle se voit « privée des sentiments agréables de « dévotion, elle en multiplie d'autant « plus les œuvres solides et abonde « en la génération intérieure des « vraies vertus de patience, d'humi- « lité, etc.. »

Plus loin se trouve la comparaison plus savoureuse que voici : « Que « Dieu donne ordinairement quelque « avant goût des délices célestes à

« ceux qui entrent à son œuvre pour « les retirer des voluptés terrestres « et encourage à la poursuite du di- « vin amour comme une mère qui, « pour amorcer et attirer son petit « enfant à la mamelle, met du miel « sur le bout de son tétin. 2° Que « c'est néanmoins aussi ce bon Dieu « qui quelquefois, selon sa sage dis- « position nous ôte le lait et le miel « des consolations afin que, nous « sevrant ainsi, nous apprenions à « manger le pain sec et plus solide « d'une dévotion vigoureuse exercée « à l'épreuve des dégoûts et tenta- « tions. »

La cinquième partie (la dernière) se rapporte aux exercices à suivre.

Au chapitre X, relevons cette réflexion :

« Voyez votre cœur comme il est « généreux et que, comme rien ne « peut arrêter les abeilles de tout ce « qui est corrompu, ains s'arrêtent « seulement sur les fleurs, ainsi votre « cœur ne peut plus être en repos « qu'en Dieu seul et nulle créature « ne le peut assouvir. »

CONCLUSION

Cette modeste étude peut paraître oiseuse. Elle nous a sollicité à un double titre, comme admirateur de notre illustre compatriote, Saint-François de Sales, docteur de l'Eglise et comme fervent ami des abeilles.

Au point de vue apicole, elle ne peut servir qu'à montrer le peu qu'on savait de la vie des abeilles au XVII[e] siècle. Il y a maintes erreurs dans ce que le saint écrivain dit des abeilles. Il ne peut en parler qu'avec les connaissances assez superficielles qu'on en avait de son temps. Il faudra venir jusqu'au XIX[e] siècle pour pénétrer les mystères de la ruche, avec les Hubert, les Dzierzon, les Dadaut, les Bonnier, Les Layeus et autres savants naturalistes.

Même de nos jours, tout n'est pas expliqué. La nature garde jalousement tant de mystères!

Mais on voit par nos citations combien ce doux évêque aimait la nature, combien il s'y intéressait et comme il savait s'en inspirer, en tirer parti pour toucher le cœur des fidèles et les porter à la dévotion.

Nous avons été notamment intrigué par le miel d'Héraclée dont il parle à plusieurs reprises. Il y avait plusieurs Héraclée. Le dictionnaire Larousse cite : 1°) Héraclée en Thrace, près de Bysance, actuellement Pernithe ; 2°) Héraclée en Lucanie, colonie de Tarente ; 3°) Héraclée ou Erekli, en Bithynie ; 4°) enfin Héraclée en Sicile. Toutes se trouvent en pays chauds de la région méditerranéenne. Le miel dont il est question provient de l'aconit. De fait cette plante est réputée très dangereuse en pays chauds. L'extrait d'aconit à forte dose occasionne toujours des accidents mortels. Saint-François de Sales ne se serait donc pas trompé sur les propriétés du miel d'Héraclée.

Mais il confond « l'araigne », comme il dit, avec la fausse teigne. Le roi qui s'en va avec son peuple est une reine, la mère de la colonie et de l'essaim. Les faux-bourdons sont des mâles saisonniers, coûtant cher à nourrir et ne produisant rien.

Cependant, les apiculteurs savoyards notamment sont fiers de leur illustre compatriote et du grand cas qu'il fait des abeilles et du miel réputé de leur beau pays.

Mars 1941.

\+ × +

A L'ABEILLE

Sur la fleur odorante, ô mon active [Abeille,
Va cueillir le pollen, en remplir tes [corbeilles,
Et sème sûrement cette poussière d'or
Qui féconde l'ovule, enrichit Fruc- [tidor.
Entr'ouvre sa corolle et boit dans [son calice,
Suce à fond son nectar dont tu fais [un délice;
Emplis tes beaux rayons du succulent [butin,
Si tôt que le soleil vient sourire au [matin.
Seras-tu de douceurs, de parfums [assouvie?
Toujours pour la cité prête à donner [ta vie,
Sans trouble et sans calcul tu remplis [ton devoir
Tu tiens du Créateur et sagesse et [savoir,
Bâtissant ta demeure en génial ar- [chitecte,
Je t'aime et je t'admire, ô merveil- [leux insecte.

Le Grand Château et sa légende

par M. Jean GAY

Le Grand Château est une petite montagne, près du Môle. Elle domine le contrefort que celle-ci projette de son côté sud vers le couchant et qui s'en va, en s'abaissant jusque vers le rocher portant les ruines du château de Faucigny.

Quels accidents remarque-t-on encore, dans ce chaînon? Entre le Grand Château et le Môle sont deux petits cols, celui de Cizons, passage étroit que les gens de Bovère empruntent parfois en revenant du marché de Bonneville, pour abréger leur trajet et qui s'ouvre vers les Corbières; un autre, moins étroit, celui de Chez Bérou, avec le grand sentier qui débouche au Pertui, ou Pertouet, au-dessus des Granges de Bovère. C'est par là que les gens d'Ayze grimpent pour se rendre dans leurs chalets ou granges et les touristes venant de ce côté pour faire l'ascension du Môle.

Au couchant, le Grand Château tombe brusquement, le surplombant même, sur le sol si connu du Reyret. C'est la voie directe entre Bonneville, Ayze et Saint-Jean. Un chemin pittoresque monte de St-Etienne en serpentant et s'approche de ce col. Qu'il est à souhaiter que la commune de St-Jean, de son côté, exécute enfin un vieux projet de raccordement avec ce chemin en franchissant le Reyret. Elle peut l'aborder si aisément, soit en cheminant, depuis chez les Ruz, sous des bois ombreux, au pied du petit mont dit La Chaîne, soit en remontant, depuis Chez le Baron, un vai étroit et gracieux qui passe sous la Motte.

La Chaîne se rattache au plateau plus haut et très large de Pénouclet, relevé vers le nord et incliné au midi. Je ne sais rien de plus enchanteur que ce plateau, avec ses ondulations, ses bois variés, ses taillis, ses clairières, ses pâturages, sa fontaine. Oh! les délicieuses excursions qu'on y peut faire! Il est très accessible, même à char par le nord-ouest.

De ce côté, le profil s'abaisse pour former le col du Regevaz, qui dévale sur la Côte-d'Hyot.

De là, il se relève en dos d'âne, pour aller finir à Faucigny.

Dans son ensemble, ce chaînon montagneux dominé par le Grand Château présente, du côté de la profonde vallée de l'Arve, un aspect sévère: roches nues, précipices, parois impressionnantes sur éboulis, comme celles qui tombent de Pénouclet.

Quel contraste avec le versant de St-Jean! Plus de roches nues, des bois touffus de toutes espèces, des cols herbeux, voire de gras pâturages.

M. Lucien Guy, dans son joli conte: « *L'Anneau du Grand Châtel* », en décrit ainsi l'aspect: « Les bois magnifiques rassemblent les plus beaux spécimens de la flore alpestre. Ils sont parsemés de clairières au gazon touffu, encadrés de sapins au feuillage sombre et de taillis fleuris et odorants. Ces lieux charmants et mystérieux ont inspiré les imaginations fécondes et les souvenirs qui s'y rattachent leur donnent un attrait plus désuisant encore. »

Mais, à tout seigneur tout honneur: Revenons au Grand Château pour nous y attarder quelques instants.

Le Grand Château, c'est ainsi que l'on appelle cette montagne, à St-Jean. M. Lucien Guy la désigne

sous le nom de Grand Châtel; cela cadre mieux dans son ouvrage si poétique « *Contes et Légendes du Faucigny* ». Nous verrons plus loin d'où peut venir son nom.

Cette montagne, ombre fâcheusement le hameau de Vers Château, dont les maisons s'égrainent à ses pieds le long de la route qui conduit à Bovère.

S'est-il jamais élevé un château sur son sommet?

Une vieille grand'tante, qui savait admiralement captiver les enfants par ses contes nous parlait parfois, en effet, d'un mystérieux château, perché là-haut. De redoutables seigneurs le hantaient. Ils correspondaient par des signes convenus avec les châtelains de Faucigny et peut-être avec ceux de Belle Combe. Elle parlait aussi d'anneau scellé aux parois du rocher. On en aurait vu aussi contre les rochers de Pénouclet. Elle semblait ignorer les magiques propriétés de l'anneau porte-bonheur.

Il y avait aussi, dans le temps, assurait-elle, des fées qui logeaient au pied du Grand Château, du côté des Corbières. L'une d'elles, portant un bel enfant dans ses bras, se rendit un jour à Bovère. Voyant une femme sortant de traire, son seillot plein de lait écumeux à la main, elle lui en demanda un bol pour son enfant. On est bonnes gens à Bovère: elle fut tout de suite satisfaite. Voyant qu'elle avalait le bol de lait au lieu de le donner à son enfant, la ménagère ne lui dissimula pas sa surprise. A quoi la fée répondit: De la bouche à la mamelle, il n'y a pas loin. Puis s'enhardissant, la fée pria cette brave ménagère de lui apporter une fois de ce bon lait dans sa grotte, du côté des Lardères. Autant par curiosité que par esprit de charité, notre femme descendit un matin de Bovère, son seillot à demi rempli de lait, enveloppé d'un linge propre. La fée (elles savent tout, les fées) alla au devant d'elle pour lui éviter la peine de chercher sa grotte. Enchantée, elle s'empara du seillot et disparut un moment. Comment était-ce fait, chez elle? Notre femme aurait bien voulu le savoir. Mais voici la fée de retour qui tend le seillot enveloppé de son linge serré dans le bas, avec cette recommandation expresse: « Gardez-vous de découvrir votre seillot avant d'être arrivée chez vous. Vous vous en repentiriez toute votre vie. Et maintenant, retournez vite à votre travail. Grand merci! Vous serez récompensée ». Notre femme, visiblement dépitée, s'engagea dans le sentier le plus court vers Bovère. « Qu'y a-t-il bien dans ce seillot? ne cessait-elle de se dire. Et pourquoi cette dame défend-elle de le voir avant d'être rentrée? Allons toujours, puisqu'elle l'a défendu. Quand même, c'est un peu fort! Et si c'était quelque chose qui ne soit pas de garder, pourquoi le porterai-je jusqu'à la maison? Après tout, elle se moque de moi cette Dame ». Le démon de la Curiosité finit par l'empoter. Un peu avant d'arriver au village, elle détacha le lien qui retenait le linge et risqua un coup d'œil dans le seillot: Des feuilles sèches de fayard! fit-elle indignée. Je m'en doutais bien qu'elle se moquait de moi, cette folle, osa-t-elle dire en jetant ces feuilles avec indignation ».

Puis elle recouvrit négligemment son seillot et s'en fut en précipitant rageusement ses pas jusque chez elle. Retirant le linge pour rincer son seillot, quels ne furent pas sa stupéfaction et son désespoir en constatant que deux ou trois feuilles, restées collées aux parois du vase, étaient transformées en brillantes et sonores pièces d'or! Une fortune manquée!

Et ma bonne tante concluait sentencieusement: « Méfiez-vous du démon de la Curiosité mes chers enfants. »

Reprenons la question: Y a-t-il eu un château là-haut?

Les montagnards sont peu curieux des beautés de leur pays. Ils les voient d'un œil plus pratique qu'admiratif. Cependant, en grandissant cette idée de château dont j'avais entendu parler, me revenait à l'esprit. Un dimanche, durant les vacances, je fis l'ascension du Grand Château. Je remarquais au sommet une charmante petite plate forme, admirable belvédère sur un panorama splendide. Je n'y repensai plus. Dernièrement, je saisis une occasion qui se présenta au cours d'une visite au pays natal, pour élucider tout à fait

cette question. Je recueillis des témoignages de gens qui connaissent cette montagne comme leur poche. Tous furent absolument concordants : Aucun reste, nul vestige de construction quelconque ne se trouvent sur le Grand Château. Pas la moindre trace non plus de vague chemin ou de passage permettant de monter à cheval sur la plate forme du sommet. Il n'y a jamais eu que des sentiers pour descendre le bois. Dernièrement, le service forestier a fait aménager un sentier sinueux pour faciliter l'ascension aux touristes. C'est tout.

Evanoui, le château! Emporté, hélas! par les fées, en s'en allant, l'anneau magique du Bonheur!

Où chercher, maintenant, le bonheur ici bas?

« Dans l'accomplissement consciencieux de son devoir et l'esprit d'humilité aurait répondu ma pauvre grand'tante.

Origine du nom.

D'où peut venir le nom de cette montagne qui n'eut jamais l'heur de porter un châtel? En contemplant de St-Jean, sa façade, peut-on dire, qui s'élève droite et fière, recouverte, en été, de tentures qui tombent jusqu'au bas, ornées de toutes les nuances du vert, et, l'hiver, de son manteau d'hermine, son nom finit par vous sauter aux yeux: Le Grand Château, le beau Châtel! Voyez sa superbe et élégante façade; la terrasse du sommet, permettant d'admirer de tous côtés les magnifiques paysages qui l'environnent; les pans de son toit qui s'inclinent de chaque côté, l'un vers le Môle, en hommage au suzerain; l'autre, sur le col du Reyret qu'il semble plutôt menacer que protéger.

Ne cherchons pas, sur sa façade, des ouvertures à notre Castel. Comment les trouver sous ses tentures si chargées d'ornements! Mais, vu de St-Jean, c'est bien un gigantesque et mystérieux châtel qui s'offre à la vue.

La plupart des montagnes, en somme doivent leurs noms soit à leur forme générale, soit à des particularités caractéristiques. Tels le Môle, le Mont-Blanc, Pointe-Percée, la Dent d'Oche, etc.. .etc...

Séance du 3 Mai 1941

Présidence de M. PERRET

Le roi Charles-Félix et la Colonne commémorative de Bonneville

par M. Robert AVEZOU

De toutes les villes savoyardes, Bonneville, capitale du Faucigny, est la seule qui possède un monument élevé de son vivant à un prince régnant de la très antique Maison de Savoie. Il serait contraire à la vérité de prétendre que ce monument, la Colonne commémorant l'entreprise de diguement de l'Arve due au Gouvernement de Charles-Félix, est une œuvre d'art, et que le souverain qu'elle rappelle fut un grand homme.

Mais sa physionomie incarne assez bien l'état d'esprit des dirigeants d'après 1815, dans une Europe qui se relevait d'une exceptionnelle série d'épreuves, pour mériter d'être objectivement étudiée ; connaissant mieux Charles-Félix, nous éprouverons plus d'intérêt à la relation de son bref séjour à Bonneville pendant l'été de 1824 et à l'histoire de la construction de la Colonne du Pont d'Arve.

Charles-Félix, quatrième des cinq fils de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, qui perdit la Savoie à l'entrée des troupes françaises de Montesquiou dans le Duché à l'automne de 92, n'était pas né pour régner. L'abdication de deux de ses frères aînés, Charles-Emmanuel IV et Victor-Emmanuel Ier, le troisième, le duc de Montferrat, étant mort dans la force de l'âge, le désignèrent contrairement à toute prévision pour occuper le trône comme il avait déjà 56 ans, ne s'était que peu tenu au courant des affaires publiques et n'avait tiré d'autre enseignement des événements survenus en Europe depuis 1789, qu'une horreur profonde de tout ce qui pouvait rappeler la Révolution française, un attachement farouche aux principes absolutistes.

Son accession au pouvoir, en pleine fermentation libérale, comme l'armée piémontaise en mars 1821 se révolte sans succès, dans un premier sursaut, contre l'« ambiance de plomb », « l'irrésistible manque d'air », qui caractérisait selon Massimo d'Azeglio, le régime du *Buon Governo* à Turin, ne fit que raidir davantage Charles-Félix dans une attitude politique anachronique, fermée à toute possibilité d'évolution.

Au physique, il présentait quelque ressemblance avec son beau-frère Charles X, en moins bien ; sur les portraits officiels, la main droite posée sur la lourde couronne et le maintien guindé que lui confère le port d'un uniforme chamarré, n'arrivent pas à effacer l'impression de bonhomie dégagée par ce visage aux traits sans distinction, où la bouche presque toujours ouverte et laissant

voir d'énormes dents ne met pas une expression d'intelligence. Mais le regard est droit et volontaire. Il traduit la rectitude parfaite de l'homme, doué de peu d'idées, quoique claires et sûres, et surtout pénétré du sens profond de ses devoirs et de ses droits royaux.

C'est qu'il faut rendre à Charles-Félix cette justice; parvenu sans préparation à l'exercice du pouvoir, il s'appliqua, puisant dans sa piété profonde et sa croyance au droit divin le courage nécessaire, à tout faire par lui-même, ne prenant conseil de personne, craignant jusque chez les plus enracinés des conservateurs de voir poindre quelque sympathie pour les idées modernes, pour les utopies de ces libéraux qu'il traitait couramment de *coquins*. Il ne se sentait pas le droit, puisque sa conscience et sa responsabilité étaient seules en jeu en face de Dieu qui guide les rois, de substituer à son jugement propre celui d'autrui.

Une phrase qu'il a écrite au moment de son douloureux avènement exprime exactement ce point de vue:

« Dieu m'a vraiment pris par les cheveux pour me tirer de là, et s'est servi de ma personne pour sauver la famille entière. Je le prie avec larmes qu'il ne nous abandonne pas car ce n'est que dans lui que nous devons nous reposer... »

Cet homme sans imagination, aux réactions lentes, tourné obstinément vers le passé, avait peur des grandes intelligences, et il est remarquable qu'il se soit méfié même d'un des plus grands serviteurs de l'idée monarchique, du plus brillant des penseurs contre-révolutionnaires, du chambérien Joseph de Maistre. En 1800, dans l'île de Sardaigne où était exilée la Cour de Turin et où Charles-Félix, Duc de Genevois, exerçait les fonctions de Vice-Roi, Joseph de Maistre fut envoyé avec le titre de Régent et de Juge Suprême pour réorganiser une justice décadente et pourrie. Entre de Maistre et le prince de Savoie, il y eut tout de suite la pire mésentente, dont on peut trouver un témoignage cruel dans une lettre de Charles-Félix : « Il dit tantôt blanc et tantôt noir comme l'occasion se présente, rampant et courtisant avec tous en parfait Savoiard... ». Cette « tête légère », cet « esprit superficiel et peu solide » (ce sont ses propres expressions) devaient lui causer, avouera-t-il plus tard, bien des chagrins. Aussi, quand on eut offert, à l'automne de 1802, au comte de Maistre, l'ambassade de Pétersbourg, moyen délicat d'en débarrasser le Vice-Roi, celui-ci poussa-t-il un soupir de soulagement et, douze ans plus tard, n'exerçant plus sa charge, mais pensant toujours à cette pauvre Sardaigne restée féodale qu'il avait aimée de tout son cœur, il énumérait les qualités à exiger d'un Régent idéal, il les résumait ainsi : « il nous faudrait un homme des Anciens Temps ». Disant cela, il pensait certainement à ce que n'avait pas été, à son avis, Joseph de Maistre, et nous restons confondus devant tant d'exigence.

La haine sans réserve vouée par Charles-Félix à Napoléon, si elle s'explique par un juste ressentiment contre la suppression de toutes possessions territoriales du royaume de Sardaigne, s'est manifestée d'une façon si étroite qu'elle achève de caractériser l'inflexibilité du dernier prince régnant de la branche aînée de la Maison de Savoie.

Dès 1799, Charles-Félix souhaitait la mort de Bonaparte : « Je voudrais bien, écrivait-il alors à son jeune frère le comte de Maurienne, que dans toutes ces émeutes on le tuât, car je le crains plus que tous les Directoires du monde... ».

Le mariage impérial avec Marie-Louise révolta au plus haut degré le Duc de Genevois. « L'horreur de ce sacrifice, écrit-il à son frère Victor-Emmanuel en 1810, et je peux dire l'outrage fait à une Princesse qui est notre si proche parente mérite bien notre plus vif ressentiment ; pour de parentée avec ce vilain *Manigoldo* nous n'en contractons aucune. Le mariage ne peut jamais être valide, à moins (ce me paroitroit encore plus inconcevable) que le Pape y consente... Le bon Dieu veut nous éprouver avec des afflictions de toute espèce. C'est sûr que c'est bien la plus humiliante... ».

Le Roi de Rome une fois né, étant fils du « Monstre » devient le petit monstre : « il mostricello ». Et après

les désastres de 1814, Charles-Félix, parlant de Marie-Louise, souhaitait cruement pour elle la disparition du fils et de son père : « Je crois que le plus grand bonheur pour elle seroit que Napoléon et son marmot mourût, et alors se remarier à un autre et vivre pour celui-là... ».

Inexorable rigueur qui devait atteindre son paroxysme lors de la mort tragique de Murat, arrachant au futur roi de Sardaigne cet aveu : « Le Roi mon beau-père a fait très bien de traiter Murat de la sorte : on en auroit dû faire autant de l'habitant de Sainte-Hélène... » .

Cet homme d'ancien Régime souffrait évidemment sans rémission de l'esprit du siècle nouveau, dont la diffusion, en dépit des efforts de son gouvernement, progressait en Piémont et Ligurie comme en France, préparant le terrain aux révolutions de 1830 et 48. La prise de position à cet égard du roi Charles-Félix, l'année qui suivit celle de son avènement ne peut être mieux commentée que par la lecture d'un texte du souverain lui-même, qui résume, plus clairement que toute longue étude, sa mentalité : « Notre pays ne vaut pas mieux que les autres, surtout Turin dans toutes les classes, hormis celle du bas peuple qui n'est sujet qu'à la peur et par conséquent n'est d'aucune utilité dans les troubles. De réellement bons il y en a très peu, car la plupart ne le sont que par intérêt et pour l'espoir de la récompense ou de l'avancement... Enfin tout ce qui a étudié à l'Université est entièrement corrompu : les professeurs sont abominables et il n'y a pas de quoi les remplacer, car tous ceux qui savent quelque chose ne valent pas mieux. En un mot les mauvais sont tous lettrés et les bons sont tous ignorants. Quel parti tirer d'un monde où il n'y a plus de bonne étoffe ? ».

Et ces considérations absolues s'accordaient parfaitement avec la définition qu'il avait donnée, en accédant au trône, du *bon citoyen* : « Le premier devoir de chaque citoyen étant de se soumettre de bon cœur à l'autorité de celui qui en a été investi par la souveraine puissance, nous ne pourrons considérer comme bon citoyen celui qui se permettra seulement de murmurer contre les mesures que nous jugerons nécessaires... ».

Tel était le prince qui devait exercer pendant dix ans, de 1821 à 1831, en Piémont, à Gênes, en Savoie, à Nice et en Sardaigne, son autorité ferme, mais non pas tyrannique. Car ce survivant de l'Ancien Régime était aussi bon et affectueux qu'inébranlable dans ses convictions. Ceux qui ne pensaient pas comme lui purent le considérer comme un revenant égaré dans le XIX^e^ siècle, mais aucun de ses actes politiques ne fut dicté jamais par cet esprit haineux qui suscite plus tard le désir de vengeance et les représailles. Il est mort sans laisser d'ennemis.

Absolutiste en matière de gouvernement, il fut dans sa vie privée un mari parfait, en perpétuelle adoration devant sa femme Marie-Christine, fille de la reine Marie-Caroline de Naples et nièce de Marie-Antoinette, reine de France. Peu enclin au mariage, travaillé à différentes reprises de l'envie de se faire moine, Charles-Félix s'était décidé, à 42 ans, à cette union, pour assurer la continuité de la dynastie, espoir auquel il lui avait fallu renoncer depuis longtemps lorsque les événements l'appelèrent à la succession de Victor-Emmanuel I^er^, comme dernier représentant de la branche aînée des Savoie.

Marie-Christine n'était pas belle, dépourvue d'« agréments de figure et de tournure », comme disait un peu rudement sa mère ; mais elle devait être l'épouse idéale ; Charles-Félix l'entoura d'une constante vénération, l'appelant dans ses lettres à son frère Victor « son adorable femme », s'oubliant bourgeoisement jusqu'à lui donner l'attendrissant diminutif de « Mimi ». Devenu roi, il célébrait sa discrétion, son tact : « son inclination, écrivait-il en 1822, ne la porte qu'a être bonne et tendre épouse et a rien de plus ; et à cela pour mon bonheur, elle y réussit parfaitement, étant un vrai ange sur la terre, que Dieu m'a accordé pour le soulagement de mes peines infinies... ».

*
* *

L'église du Monastère d'Hautecombe conserve les sépultures et les statues de Charles-Félix et de Marie-Christine, taillées dans le marbre. Depuis plusieurs siècles, les princes de la Maison de Savoie n'élisaient plus leur dernière demeure dans le Duché; la Cathédrale de Turin, avant que ne fût construite la basilique de Superga, abritait leurs dépouilles. Charles-Félix renoua une très vieille tradition; il racheta et fit restaurer le monastère riverain du Lac du Bourget et voulut dormir son dernier sommeil près du berceau de la puissance des Blanches-Mains. La Savoie était, de toutes les provinces composant ses Etats celle où il lui semblait que s'étaient conserservées le mieux les traditions et les mœurs de l'ancien temps qu'il regrettait; en dix ans de règne il voulut y faire quatre séjours, et les Savoyards furent sensibles à tant d'attention de sa part; la sollicitude royale s'étendit à toutes les provinces et le Faucigny, qui n'avait pas été visité par la Cour de Turin depuis le début du règne de Victor-Amédée III en 1775, ressentit particulièrement l'honneur que Charles-Félix, Marie-Christine et la vieille duchesse de Chablais, sœur du roi, qui les accompagnait, lui firent pendant l'été de 1824 en comprenant Bonneville au programme d'une première tournée officielle en Savoie du Nord.

L'impulsion donnée à cette occasion aux travaux d'endiguement de l'Arve devait situer ce déplacement royal sur un plan plus pratique, être à la source de réalisations plus efficaces que d'ordinaire en pareil cas. C'est pourquoi la Colonne de Bonneville se dresse depuis cent quinze ans au bord de la rivière, rappelant l'œuvre importante mise définitivement sur pied lors de la venue de Charles-Félix et non pas seulement la présence très brève du roi, pendant trois journées d'un mois d'août qui fut un mois de fête, au chef-lieu de la Province du Faucigny.

Les inscriptions que le temps et une certaine négligence rendent peu à peu illisibles, mais dont la teneur est cónservée dans d'officielles publications contemporaines, témoignent du retentissement qu'eut alors dans la Province cette entreprise. Il s'agissait de 50 kilomètres à diguer (100 en comptant les deux rives), de Chedde au pont de Bellecombe, d'où résulteraient la récupération au profit de l'agriculture de nombreux terrains, la garantie de beaucoup d'autres, la sécurité pour les propriétaires riverains, enfin l'emploi d'une main d'œuvre locale obligée d'ordinaire en grande quantité d'aller chercher son gagne-pain à l'étranger.

Deux mois avant l'arrivée du roi en Faucigny, l'idée de l'érection d'un monument commémoratif de ce voyage et des travaux de diguement de l'Arve avait été lancée pour la première fois dans une circulaire du Vice-Intendant Brunet aux Syndics du Faucigny, toutes les communes devant contribuer à la dépense proportionnellement à leur population. La Colonne serait en pierre, d'une haute proportion; son piédestal porterait « des inscriptions analogues à son objet ». Quant à l'emplacement choisi pour l'édifier : « une esplanade qui serait élevée sur la rive gauche de l'Arve », un peu au-dessus du pont de Bonneville, le Vice-Intendant en justifiait l'élection en tant que « local jugé le plus convenable parce qu'il se trouve sur le bord même des eaux dont la munificence royale va faire cesser les ravages, et parce qu'il est le plus voisin du point de section des principales routes de la Province ».

Il n'était pas question d'entreprendre tout de suite la construction de la Colonne; toutefois, pour que S. M., dont la venue n'était éloignée que de quelques semaines, puisse juger par elle-même de l'effet du Monument, il serait provisoirement exécuté en bois peint pour son arrivée.

C'est cette colonne provisoire que purent contempler Charles-Félix, la reine Marie-Christine et la duchesse de Chablais, lorsque la suite des voitures royales, escortées de la Compagnie des Gardes à cheval du Faucigny, s'arrêta dans la soirée du 10 août 1824, vers 9 heures, à l'entrée du Pont d'Arve. La colonne de bois, sans être, de beaucoup, aussi haute que le monument définitif, puisqu'elle ne mesurait que 65 pieds, présentait, à l'état d'ébauche, le bas-

relief allégorique figurant l'Arve couchée sous les traits d'une nymphe, qui sera sculptée sur la Grande Colonne. Cette peinture avait été commandée à un vieux peintre bonnevillois, B. Décret, sans doute apparenté à ce Jean-François Décret qui présida en 1792 l'Assemblée des Allobroges; perclus, endolori, aigri par de mauvais procès, cette commande officielle lui causa bien du souci; il en voulait 90 francs, tout en protestant auprès de l'Administration que jamais il ne recommencerait pareil travail, un « géant de tableau » qui l'obligeait à tant « d'attitudes gênantes » et auquel il ne pouvait travailler sur place, par crainte de l' « air de l'Arve », pour 20 louis; sur quoi le Vive-Intendant lui envoya 60 francs accompagnés d'une lettre assez sèche, lui disant que c'étaient là les tarifs des peintres genevois, le priant d'en délivrer reçu et de ne plus récriminer sur ses infirmités, personne ne l'ayant obligé à accepter ce travail. Décret avait pourtant formé un touchant projet, celui d'offrir au roi des tableaux d'illusions dont il était spécialiste, avec l'adresse suivante: « Un ancien Garde du Corps de S. M. Charles-Emmanuel, âgé de 74 ans et qui n'a pas reçu une seule leçon de dessin, ose prendre la liberté de faire hommage à S. M. d'une faible production de son pinceau ignorant et qu'il accompagne de vœux les plus ardents pour la conservation des précieux jours de S. M. et de son Auguste Famille ». Charles-Félix, Décret n'en doutait pas, aurait convenu, à la vue de ces chefs d'œuvre, que « les Savoisiens peuvent tout aussi bien saisir les arts que les autres nations quand ils seroient cultivés ».

Les inscriptions que l'on voudrait bien pouvoir déchiffrer à l'heure actuelle sur la Colonne Charles-Félix figuraient déjà dans leur intégrité sur les faces du piédestal du Monument de bois de 1824. Elles utilisent malencontreusement, pour désigner le Faucigny et ses habitants, le terme inopportun de *Focunates,* nom d'une peuplade des Alpes orientales sans rapport aucun malgré les apparences graphiques, avec la population du bassin de l'Arve. Une des deux associe à la reconnaissance méritée par Charles-Félix dans l'œuvre d'utilité publique entreprise le long des rives de l'Arve, celle qui était dûe à son actif collaborateur le Ministre de l'Intérieur, comte Gaspard Jérôme Roget de Cholex, un bonnevillois d'élite, dont on se rappelait l'intervention efficace auprès des représentants des Puissances Alliées à Zurich, dix ans plus tôt, après le Premier Traité de Paris du printemps 1814, pour obtenir le rétablissement de l'unité territoriale du Duché de Savoie, malencontreusement divisé en deux parts: celle de Louis XVIII et celle de Victor-Emmanuel Ier.

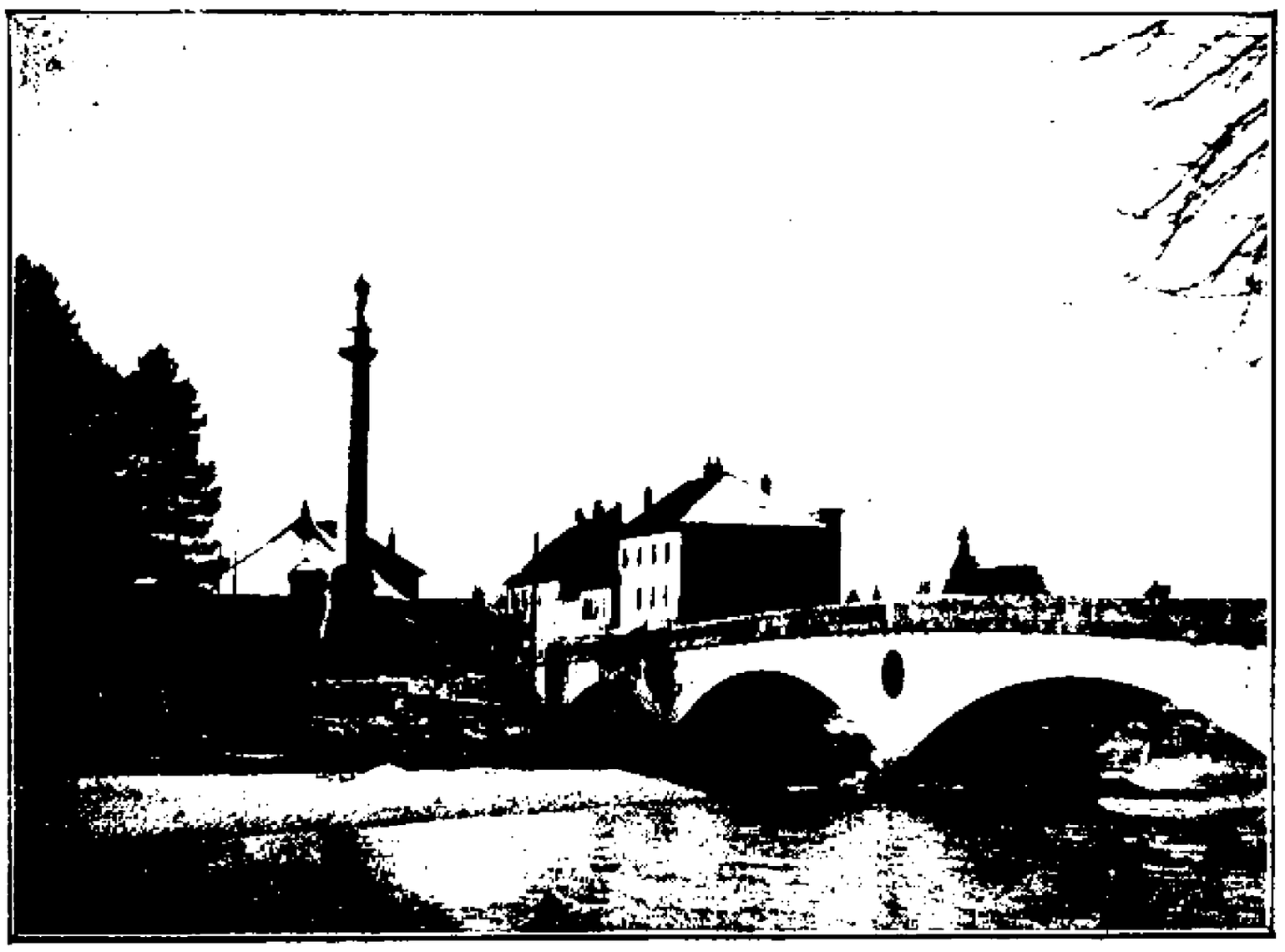
Les promesses de concours financier à l'édification du Monument Charles-Félix avaient été en grande majorité chaleureuses, quoique presque toujours tempérées par des considérations amères sur le manque de ressources, les intempéries, l'âpreté du sol de la commune dans les parties montagneuses. Très peu de conseils communaux apportèrent un refus, et même quand la perspective d'une contribution était accueillie sans plaisir, l'unanimité se faisait au sein de l'Assemblée Communale pour célébrer les mérites du Gouvernement de Charles-Félix, rappeler l'illustre passé de la Maison de Savoie, vanter les avantages de la paix sociale retrouvée après les soubressauts de la période révolutionnaire.

La Ville de *Bonneville* fit, seule, de très sérieuses réserves sur l'emplacement proposé, étant d'avis que « cette Colonne précieuse à tous les cœurs et confiée à leur amour et à leur fidélité soit élevée dans l'enceinte de la Ville sur la principale place dite du Parquet faisant face et décore avec la fontaine publique ou sur tel autre point plus apparent de cette place, ne paroissant pas convenable qu'elle le fut dans le Fauxbourg ou proche d'une place rappelant des actes de justice pénibles à la société ou isolés sur les bords de la rivière ou d'un champ ».

Deux conseillers de *Brison* se refusèrent « tout net de ne rien donner » à l'invitation que fait M. l'Intendant. L'indigence bien connue de la pa-

roisse les excusait de cette prise de position un peu rude.

« Vive notre bon Roi, vive la Royale Maison de Savoie, qu'elle se perpetue et nous gouverne à jamais », s'exclamaient les conseillers de *Chamonix* en matière de conclusion à leur délibération affirmativement enthousiaste.



La Colonne commémorative de Bonneville

Le Conseil d'*Entremont* attribuait par avance au Monument en projet la vertu de guérir « les playes que l'impie philosophie avoit fait » aux cœurs des Savoyards dans les derniers désastres.

Faucigny profitait de l'occasion pour rappeler les puissants motifs qu'elle avait de s'associer de tout cœur au projet, ayant «vu habiter dans son sein, d'après l'opinion la plus commune, des Barons qui l'ont illustré du nom de la même Province, et qu'il lui en reste encore un souvenir bien marquant et convaincant (les débris soit masure de leur château)... ».

Malgré l'application du secrétaire de *Magland* à transcrire le texte de la délibération, on y lit l'expression du souhait que « S. M. visitera cette *Coline* en l'honorant de sa présence ». C'était sûrement un *lapsus calami;* on ne peut croire à une confusion aussi naïve de la part du Conseil.

Megève pleurait misère, regrettant, à cause du retard de la saison, de la succession des mauvaises récoltes et de la baisse du prix des bestiaux « de manquer de ressource pour faire tout ce que le cœur et une circonstance aussi intéressante exigeraient ».

D'*Onnion* parvenait à deux reprises un refus catégorique et unanime; la seconde délibération, prise vraisemblablement après une demande d'explications administrative, soulignait que la première avait été

« l'expression du vœu général des habitants dont toutes les ressources sont absorbées par la reconstruction de l'église et dont plusieurs sont dans le cas de recevoir des garnisaires faute de pouvoir payer les sommes pour lesquelles ils ont souscrit, et qu'une détermination contraire exciterait dans cette commune un mécontentement universel... ».

Saint-Jean-de-Tholome n'avait pas le courage de persévérer dans son refus initial, dicté par les mêmes raisons que celles dont Onnion faisait état, et la seconde délibération prise expliquait, en annonçant l'acceptation, que l'annonce du voyage royal n'avait « point d'abord été bien appréciée par le Conseil de la Commune ».

C'est avec regret et douleur que *Saint-Sigismond* refusait, avouant ne posséder aucun revenu et aucun fonds disponible.

Au fond de la vallée du Giffre, le Conseil de *Sixt*, en adhérant unanimement, faisait ressortir qu'en dépit de son isolement absolu, la commune s'était « toujours distinguée, même dans les temps périlleux, par son attachement pour les princes de la Maison de Savoie ».

Samoëns, aussi profondément loyale, fidèle au souvenir des bienfaits signalés reçus à diverses époques de ses Princes, promettait d'offrir « toujours tous ses moyens et efforts en telle circonstance, n'ayant rien tant à cœur que de démontrer combien est grande sa joye et sa satisfaction de voir en cette Province, surtout après une aussi longue privation, celui de ses Princes sous les Lois duquel nous avons le bonheur de vivre ».

Le Conseil du *Petit-Bornand* ne voulait pas rester en arrière dans la célébration des vertus de « l'heureuse et auguste personne » du « bon et ferme roi Charles-Félix ». La Colonne, aux yeux des compatriotes de Guillaume Fichet dont le Conseil se faisait l'écho « ...apprendra à la postérité la plus reculée qu'il était le meilleur des Rois et d'une Dynastie antique et sans tache. Cette époque sera d'autant plus mémorable qu'elle effacera... les tristes impressions qui y ont fait les maux qui ont dans ces derniers temps affligés notre paisible Patrie; et qu'elle les réunira tous pour toujours dire et chanter que Vive Charles-Félix et que Dieu veuille lui donner des descendants... ». Ce dernier souhait pouvait paraître excessif; la reine avait alors 45 ans, le roi 59, et 17 ans de mariage ne leur avaient jamais apporté aucune espérance de postérité.

Bonneville avait fait de minutieux préparatifs, engagé d'importantes dépenses pour accueillir en beauté les souverains; la colonne de bois gardant l'entrée du pont et dont le sommet, en attendant le buste du monarque, s'ornait d'un grand drapeau bleu, était la pièce maîtresse de la décoration, mais on avait édifié sur le quai d'en face, à l'entrée de la rue du Pont, un arc de triomphe dont le fronton portait une inscription reconnaissante à Charles-Félix législateur, et à son verso, une audacieuse allégorie: un Mont-Blanc jetant des flammes, ce qui voulait exprimer l'amour ardent, embrasé, au milieu des neiges, des Faucignerands pour leur roi: Amore Focunatum pro Rege ardescens in nivibus...

Sur la Place publique, un artiste genevois avait dressé un obélisque muni de transparents et ainsi disposé pour l'illumination; la toilette de la ville était assurée dans tous ses recoins par un travail de plusieurs semaines; des petits sapins plantés partout, le long de la route de La Roche pour l'arrivée, et à la porte du Château; les fumiers dont la rue du Pertuiset était particulièrement fournie, déplacés, les creux nivelés; on construisait dans cette partie de la ville des écuries pour loger un bon contingent de chevaux; l'aménagement de la maison Famel, qui servait de résidence royale, faisait l'objet de soins diligents: lavage des appartements, réfection des paillasses, cirage des planchers, location à Genève d'effets d'ameublement, tapis, couvertures, lit d'apparat, tables à jeu, fauteuils, toilette, grandes glaces pour le salon, chandeliers, etc... les sœurs Dubuisson s'affairaient, en deux journées qui leur étaient payées chacune sept livres, à arranger à hauteur des fenêtres les rideaux venus aussi de Genève; le plâtrier Tol-

lino passait au gris toutes les boiseries et armoires, et construisait six fourneaux pour le service du roi; les factures n'omettent ni les vases de nuit en terre de pipe, ni le grand pot de chambre que la femme Vituppier remit pour le compte de la ville à la servante de M. le Syndic; 50 voitures de sable avaient amené des rives du Borne de quoi sabler la cour de la Maison Famel et tous ses abords; les arbres de la Grande-Place élégamment taillés s'ornaient de guirlandes; des frais considérables de luminaire avaient été consentis; le pharmacien Perrier fournit 130 livres de cire et bougies; l'Hôtel de Ville et les principaux édifices étaient illuminés à l'aide de grandes chandelles ; partout ailleurs c'était une débauche de petits lampions et de verres de couleur (la suie employée se chiffrait à 172 livres sur lesquelles 38 seulement furent récupérées après la fête), 785 livres nouvelles étaient comptées à Laurent Hirt, probablement de Genève, pour l'illumination en verres de couleur, loyer de lustres et quinquets, draperies ornant les balcons...

Il avait fallu aussi reviser et compléter tout le matériel de la Ville, réparer les fusils des pompiers, commander à Turin des pièces manquant à leur équipement, refaire le manche du drapeau de la Maison Commune, doter les Syndics de nouvelles robes et des majestueuses « Cannes du Conseil », habiller complètement le Valet de Ville, équiper le le Tambour Maître Drapeau, coiffer le concierge municipal d'un chapeau à galons d'or, objet de luxe que le chapelier genevois Goetz livrait pour 27 francs. Le sellier Aimé Buffet, plus raisonnable et pour un travail moins distingué, réclamait 14 livres 1/2 pour l'huilage et le goudronnage des boyaux des pompes de la Ville, recoudre le fond d'un seau, et la fourniture de clous pour reclouer les drapeaux de la ville le long du manche...

La Municipalité n'avait négligé aucun détail et rien laissé subsister qui puisse nuire à la parure de cérémonie que se constituait Bonneville pour recevoir Charles-Félix et Marie-Christine...

*
* *

Ils étaient reçus officiellement, sous l'Arc de triomphe de la rue du Pont, cette soirée du 10 août 1824, avec la vieille Duchesse de Chablais, que les Bonnevillois déjà mûrs se rappelaient avoir vue dans leur cité aux années lointaines d'avant la Révolution, par toutes les Autorités: le le Commandant, Pierre Deossan, qui présentait au Roi les clefs de la ville, le Vice-Indentant Brunet, le Syndic Bastian, le Conseil d'Administration urbaine.

A droite de l'Arc, sont rangés impeccablement les pompiers de Bonneville, commandés par l'ancien militaire Delisle; à gauche ceux de Cluses, ayant à leur tête le sieur Cucuat, ancien serviteur du Roi. Cette présence d'une délégation clusienne, pour laquelle il avait fallu l'agrément du Commandant, respectait une tradition observée lors des précédents voyages souverains et rappelait timidement le souvenir des siècles révolus où Cluses, à la limite du haut et du bas-Faucigny, était la capitale de la Province.

Parvenus à leur résidence provisoire que la relation officielle appelle pompeusement le « Palais », le Roi et la Reine apparaissaient bientôt au balcon, d'où ils répondaient selon la formule classique aux vivats de la foule; c'est alors que le feu d'artifice de rigueur était tiré; après quoi défilaient, sous les regards satisfaits de LL. MM. les compagnies à pied et à cheval qui s'étaient rangées devant la Maison Famel (aujourd'hui maison du Dr Dunand), c'est-à-dire au milieu de la Grande-Place; située au lieu dit « au Parquet », selon la désignation de l'ancien cadastre, la Maison Famel, qui existe toujours, était une des demeures bourgeoises les plus marquantes du côté sud de cette Place; ses jardins s'étendaient jusqu'à l'Arve.

Le lendemain matin, avait lieu à la Maison Famel la réception des Dames, du clergé, des autorités, des syndics et délégués des Conseils de Bonneville, Cluses, La Roche et Sallanches, des officiers des compagnies de Bonneville et de Cluses, des

officiers, sous-officiers et gardes de la Compagnie des gardes à cheval du Faucigny, équipée aux frais de la Province et constituée spécialement pour la venue du Roi.

Sur le bref parcours entre leur résidence et l'église paroissiale où ils allaient ensuite entendre la messe, Charles-Félix et Marie-Christine recueillaient les acclamations populaires, « les mêmes transports de joie, dit la relation officielle, qui avaient éclaté à leur arrivée ». Elles ont quitté Bonneville, continue ce « Récit du Voyage » royal imprimé à Chambéry, « pour se rendre à Thonon, à quatre heures après-midi, laissant ceux qui ont eu le bonheur de jouir de leur entretien ou seulement de leur présence, profondément touchés de leur bonté, de leur aménité et de leur inexprimable douceur ».

C'était pour y faire une seconde halte le surlendemain au retour du Chablais. Un violent orage, suivi de longues heures de pluie, contrariait la réception de cette soirée du 13 août, que l'affluence du public aurait rendue aussi empressée que la première, sans le désastre infligé par l'averse aux lampions et aux girandoles.

Le 14 août, après la messe entendue dans les appartements de la Maison Famel, le Roi accordait audience particulière aux principaux fonctionnaires provinciaux, puis apparaissait à midi au balcon avec Marie-Christine pour assister au lancement d'un ballon fourni par Cuenaud, ballonnier de Genève; aux accents entraînants de la musique des pompiers et au milieu de l'allégresse publique, l'aérostat s'élevait sans incident; son « ascension verticale », explique aimablement le *Récit du Voyage,* « semblait être dirigée à souhait pour le plaisir des spectateurs ».

Au début de l'après-midi, la population se pressait une fois de plus sur la Place, rue du Pont, sur le Pont et aux abords de la Colonne de bois pour assister au départ vers La Roche et Annecy de la famille royale. Une dernière ovation venait de saluer au balcon de la Maison Famel Charles-Félix, Marie-Christine et la Duchesse de Chablais.

Parvenu sur la rive gauche de l'Arve, le Roi faisait arrêter sa voiture pour regarder encore la représentation du Monument qui devait lui être érigé; il en témoignait sa satisfaction au Vice-Intendant Brunet et à l'auteur des plans, Ingénieur Bard, qui allait pendant les mois suivants, diriger l'exécution de la Colonne de pierre incorporée depuis maintenant plus d'un siècle au paysage de Bonneville.

Il s'écoulerait quelque mois avant que ne commencent les travaux, adjugés à l'entrepreneur Pellissier. Bard mettait la dernière main aux plans et au métré en janvier 1825. A la fin de février, les Syndics du Faucigny recevaient de la Vice-Intendance une Circulaire rappelant leur adhésion de l'été précédent au projet d'érection d'un monument à S. M. « dans le double but de perpétuer la mémoire du bienfait du diguement de l'Arve, ordonné par Elle, et de son heureuse venue dans cette Province, privée depuis un demi siècle de la présence de son Roi. Il a été déterminé, expliquait la prose officielle, que ce Monument consisterait en une colonne élevée, sur laquelle serait placée la statue de S. M. ainsi qu'Elle a bien voulu le permettre; que cette colonne serait dans des proportions à peu près semblables à la représentation qui en a été faite en bois près du pont de Bonneville et qu'elle serait placée dans le même lieu... la dépense a été calculée à la somme de 18.000 livres qui doit être répartie entre les communes sur la base de leur population respective... ».

Les frais dépassèrent ces prévisions et s'élevèrent presqu'à 25.000 livres (exactement 24.639). On compta un an et demi d'intervalle entre l'adjudication et la réception d'œuvre des travaux de la Colonne. Malgré quelques réserves de l'Inspecteur de la Division de Savoie pour la taille de la pierre des marches du pourtour, la manière dont Pellissier s'acquitta de son entreprise, aidé principalement par de la main-d'œuvre de Samoëns, Taninges et Morillon, patries des maçons et des tailleurs de pierre, recueillit les éloges officiels.

La statue du Roi, placée au faîte

de la Colonne, et le bas-relief de l'Arve enchaînée, sur une des faces du piédestal, étaient l'œuvre d'artistes d'outre-monts, les frères Cacciatori, sculpteurs de Carrare.

Profitant du second séjour de Charles-Félix en Savoie, celui pendant lequel il présida les cérémonies de restauration de l'abbaye d'Hautecombe et de la translation des reliques salésiennes à la Visitation d'Annecy, une députation de la province du Faucigny se rendit à Chambéry pour présenter au Roi et à la Reine les inscriptions du piédestal de la Colonne. Peut-être les notabilités qui la composaient espéraient-elles obtenir du Roi la promesse d'un nouveau séjour à Bonneville pour être présent à l'inauguration de sa propre statue. Mais aucun voyage en Faucigny ne devait être inscrit au programme de cette longue visite en Savoie. Les Faucignerands fêtaient entre eux à Bonneville, le jeudi 22 août l'achèvement de la Colonne. Le cortège des notabilités locales, avec participation des Juges et Syndics des chefs-lieux de mandements de la Province, se rassemblait le matin devant l'Hôtel de Ville pour se rendre, après la célébration d'une messe à l'église, vers « ce monument, disait le *Journal de Savoie,* précieux pour les cœurs de tous les habitants de la Province ». Là, un chœur exécutait une cantate en hommage à Charles-Félix et à son Ministre Roget de Cholex. « Ces chants, dont tous les assistants répétaient à l'envi les refrains, commente avec émotion le même journal, ont été suivis des décharges de la Compagnie des Grenadiers et des cris mille fois répétés de Vive le Roi ».

Depuis un siècle et quinze ans, la Colonne Charles-Félix domine de ses 29 mètres les rives de l'Arve, dont elle était destinée à rappeler aux générations futures la domestication dûe à l'initiative d'un Roi paternel. Trente-quatre ans après l'inauguration de 1826, l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, dans leur voyage solennel de reconnaissance de la Savoie devenue française, passaient au pied du monument couronné par l'effigie d'un des derniers Princes de la Maison de Savoie qui ait régné depuis Turin sur l'ancien Duché dont le sort venait d'être fixé par le Traité du 24 mars et le Plébiscite du 22 avril 1860.

Ce témoignage de la gratitude d'une Province savoyarde pour une œuvre consciencieuse d'utilité publique est demeuré en dépit des changements de régimes; la statue du roi Charles-Félix, qui pourtant ne comprenait guère la France, n'a jamais paru indésirable, au contraire, à des populations dont la couleur politique, au temps où la politique était tout, aurait fait blêmir d'indignation le vieux monarque de droit divin.

Jusqu'au triste mois de juin 1940, la Colonne du Pont d'Arve ne connut donc aucune menace; mais son sort étant lié à celui du Pont, elle faillit alors payer son tribut aux mesures de sécurité qui détruisirent, pas toujours de façon opportune, tant de nos ouvrages d'art. Bien que sa valeur archéologique pèse peu à côté de celle de multiples monuments dont la guerre impitoyable n'a rien laissé subsister aux quatre coins de l'Europe, félicitons-nous que l'œuvre de l'ingénieur Bard et de l'entreprenur Pellissier ait été conservée au paysage des abords de la cité bonnevilloise, dont elle reste un élément original et élégant.

Séance du 7 Juin 1941

Tenue à l'Ecole Normale de Bonneville

La Savoie sous le premier Empire

par M. Robert AVEZOU

Le Sénatus-Consulte du 18 mai 1804 (28 Floréal, an XII), confiait le gouvernement de la République à Napoléon Bonaparte, son Premier Consul, qui prenait le titre d' « Empereur des Français ». La question de l'hérédité « dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive » du nouvel Empereur, et, à son défaut, de ses frères Joseph et Louis, devait être résolue par un plébiscite. Cette opération eut lieu les semaines qui suivirent ; les résultats, proclamés seulement à l'automne, donnaient, sur les 3.575.000 votants moins quelques dizaines inscrits en gros sur les registres des 104 départements du nouvel Empire, une quasi-unanimité de *oui;* les 2.579 *non* additionnés aux votes favorables composaient exactement le total, de sorte qu'il n'y avait eu, officiellement, aucune abstention. On pouvait croire au prodige ; en réalité, comme l'expliquait un Sénateur, le vieux proverbe « Qui ne dit mot consent », fit les frais du procédé : « de cette manière ceux qui votèrent furent additionnés avec ceux qui ne votèrent pas ». (1)

Ce plébiscite, qui portait seulement sur une question secondaire, celle de l'hérédité, ne constituait donc pas une sanction populaire du nouveau régime sous lequel la France allait vivre dix années dont on peut bien dire qu'elles ont compté double. C'était uniquement le Sénat qui avait donné à Bonaparte le titre impérial. En mai 1804, la Savoie (c'est à-dire les départements du Mont-Blanc et du Léman) était représentée au Sénat par un seul de ses enfants, le comte de Viry. Nous le connaissons déjà ; c'est lui qui, ambassadeur à Versailles trente ans plus tôt, renseignait si précieusement Victor-Amédée III sur les débuts à la Cour de ses filles Marie-Joséphine et Thérèse, comtesses de Provence et d'Artois, rangées d'office par leur mariage dans le camp hostile à la Dauphine Marie-Antoinette. A présent le comte de Viry est presque septuagénaire; il a une longue expérience des gens, des choses et des régimes, puisqu'il a connu la monarchie de Charles-Emmanuel et Victor-Amédée III, la Convention, le Directoire, le Consulat, maintenant l'Empire. Adepte immédiat des principes révolutionnaires, le comte de Viry a été pendant la période où cela sonnait bien, le « citoyen Joseph-Marie Viry », à la tête de sa commune comme maire républicain depuis février 1793; comme tel il avait plaidé sa cause dans un mémoire adressé en Floréal an II aux Administrateurs du District de Carouge, lorsqu'Albitte venait de décider l'arrestation de tous les ci-devant nobles savoyards : «... j'ai toujours été partisan de la Révolution Française (dès 1789), écrivait-il, ayant vu de si près les dilapidations... et les actes arbitraires exercés sous le gouvernement des tyrans Capet... j'ai dépensé (20.000 livres de revenu) dans les différentes ambassades que j'ai remplies de la part du despote sarde qui, pour récompense, m'exila... on connaît les... soins que je me suis donnés pour défanatiser le peuple ». (2). Assurément, lorsque Bonaparte se préoccupe de mettre sur pied une Cour fastueuse et cherche à qui il pourra transmettre sa nouvelle Couronne puisqu'il est avéré que José-

phine ne lui donnera aucune postérité, un tel langage n'est plus de mise; les temps sont bien changés depuis que la municipalité de Viry, avec « tranquillité » et même « empressement », faisait abattre les signes du fanatisme, les croix, les cloches et « l'aiguille » du clocher de son église paroissiale, devenue Temple de la Raison. Au moment du vote du Sénatus-Consulte, le comte François-Marie-Joseph-Justin de Viry, qui s'est rallié au nouveau Maître, le 18 Brumaire, vient d'occuper le poste de Préfet de la Lys, à Bruges, et a été nommé directement par le Premier Consul, le 14 Pluviose an XII, membre du Sénat Conservateur. Deux autres Sénateurs, dont un seul fut présent au vote du 28 Floréal, étaient issus de l'ancienne Savoie: Gaspard Monge, l'illustre savant, ancien Ministre de la Marine, professeur de géométrie descriptive à l'Ecole Polytechnique, directeur de l'Institut du Caire après l'expédition d'Egypte, siégeait au Sénat depuis Nivôse an VIII; il avait pour père un marchand forain venu se fixer en Bourgogne depuis St-Jeoire-en-Faucigny au pied du Môle, son village natal: quant au vieux poète et auteur tragique Jean-François Ducis, dont les parents étaient descendus de la patriarcale vallée d'Hauteluce, au-dessus de Beaufort, inscrit comme Monge sur la première liste des membres du Sénat Conservateur, il avait refusé courageusement et obstinément cette dignité rémunératrice, à laquelle étaient attachés des émoluments annuels de 25.000 francs Bonaparte. (3)

Le chimiste Bertholet, né à Talloires, l'année même de la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle, comme les Espagnols se préparaient à évacuer le Duché de Savoie qu'ils pressuraient depuis 1742, siégera également au Sénat Conservateur, mais seulement à partir de 1805.

Le passage de la République à l'Empire se fit en Savoie comme ailleurs sans apparence de réaction de la part des populations depuis longtemps blasées, à la suite de tant d'événements accumulés pendant la dernière période de quinze ans. Une cérémonie fut organisée au mois de juin 1804 pour la réception du serment de fidélité de l'Empereur des Français que devaient prêter les maires des chefs-lieux de justice de paix; à Annecy, le Sous-Préfet Lemaignan, ancien capitaine de cavalerie, déjà le quatrième Sous-Préfet de cette circonscription depuis 1800, reçut, dans la salle du Théâtre, le serment prescrit par le Sénatus-Consulte organique (4); « pour donner à cette cérémonie tout l'éclat et la solennité » qu'elle méritait, les Maires étaient invités à faire rassembler « un piquet de la Garde Nationale de leurs Communes respectives et à le diriger sur Annecy pour assister à la prestation du serment ». A l'automne, on se préoccupait déjà, à Genève et à Chambéry, de composer la députation militaire départementale qui représenterait le Léman et le Mont-Blanc à la cérémonie « du couronnement de Sa Majesté »; la ville d'Annecy envoya un capitaine, Jean-François Rollier, et deux fusiliers grenadiers, Querlin et Dupenloud; pour la taille des hommes figurant à ces détachements d'élite, on exigeait le minimum rigoureux de 1 m. 652 mm.! (5)

L'unanimité de surface qui se manifestait dans la France de 1804 en faveur de l'Empire ne faisait pas illusion aux administrateurs; le Mt-Blanc et le Léman, dans leur situation toute spéciale d'ex-province du royaume sarde englobant le territoire d'une République antérieure de plus de deux siècles à la Révolution française, offraient le spectacle d'une mosaïque d'opinions où dominait la soumission à l'égard du nouveau régime, mais non pas la sympathie. Un rapport du Préfet du Mont-Blanc au Ministre de l'Intérieur, de la fin novembre 1804, c'est-à-dire quelques jours avant la théâtrale cérémonie de Notre-Dame, nous éclairera à ce sujet: le nouveau Préfet, M. Poitevin de Maissemy, un Compiégnois, ancien Conseiller à la Cour des Aides avant 1788, avait remplacé M. de Verneilh en mars 1804; il fit avant la mauvaise saison sa tournée de rigueur dans les trois arrondissements: Annecy, Moûtiers, St-Jean, et il passait en revue, dans ce premier rapport d'ensemble à Fouché, les dispositions d'esprit de ses administrés.

D'abord les prêtres; ils causent bien mauvaise impression au représentant de l'Empire: pour la plupart, ils sont « ennemis au fond du cœur de la Révolution et de toutes les institutions qu'elle a créées; ils exercent un pouvoir immense dans les campagnes..., peuvent, à leur gré, y faire le bien ou le mal. M. l'Evêque de Chambéry, homme sage et infiniment respectable, (c'est Mgr des Moustiers-Mérinville, qui va démissionner en 1805), n'est pas entouré de collaborateurs aussi modérés que lui (parmi eux il y avait Mgr de Thiollaz, futur Evêque d'Annecy; Mgr Bigex, futur Archevêque de Chambéry), et ses vœux pacifiques ne sont pas toujours remplis. Cette classe a besoin d'être très exactement et très sévèrement surveillée.. » (6).

En apparence, les nobles sont plus réservés, mais au fond il en est peu qui aiment franchement le gouvernement français; la vente de la presque totalité de leurs biens les a « fâcheusement impressionnés ». Toutefois ils exercent beaucoup moins d'influence sur le peuple que les prêtres.

Le Gouvernement ne rencontre pas de sympathies non plus chez les hommes de loi qui, depuis la Révolution, ont perdu quantité de places ; dans certains cas, ils luttent sournoisement contre l'Empire, réussissant par leurs conseils intéressés à soustraire beaucoup d'hommes à la conscription; les familles de la campagne utilisent les avis de ces juristes peu scrupuleux pour soustraire leurs fils au devoir militaire. En période d'élections ce sont les mêmes qui, avec l'aide des nobles, font toute la besogne.

Dans le département, c'est Annecy, « où jadis les partis ont été prononcés », qui offre l'exemple de la plus grande division dans les anciennes opinions ». Cependant, constate M. Poitevin de Maissemy, cette division diminue, et diminuera d'autant plus que les principaux fonctionnaires accueilleront indistinctement les divers partis et qu'ils ne tiendront qu'à celui du Gouvernement. C'est la tâche que remplissent parfaitement M. Le Maignan, sous-préfet, et M. Ruphy, nouveau maire d'Annecy. Le premier est un jeune militaire plein d'honneur, de dévouement, de zèle et couvert de blessures; le deuxième est un négociant très estimable, très éclairé et très ami du Gouvernement (7). La ville d'Annecy, avec de tels administrateurs, ne peut manquer de prospérer et de s'améliorer sous tous les rapports, particulièrement sous celui de l'esprit public ».

A ce point de son rapport, le Préfet du Mont-Blanc en arrivait à un sujet délicat qui, soixante ans plus tard, en des circonstances rappelant beaucoup celles de 1804, suscitera encore bien des discussions ardentes; observation que Poitevin de Maissemy devait à la vérité, mais qu'il lui était pénible de faire: « ...en général les Savoisiens n'aiment pas les fonctionnaires français, soit par envie des emplois qu'ils occupent dans leur pays, soit par d'autres motifs; ils vivent rarement avec eux; on assure même qu'il existe une espèce de ligue contre les Français qui cependant ne produit d'autre effet qu'un isolement de société. Mais il faut avoir la franchise d'avouer qu'il y a un peu, dans cet éloignement, de la faute des Français, dont la plupart, soit par prétention, soit par prévention, ne se sont pas rendus aimables vis-à-vis des Savoisiens. On ne peut acquérir de droits aux égards qu'autant qu'on en rend soi-même aux autres. Ces nuances, ces lignes de démarcation disparaîtront lorsque les premiers fonctionnaires joindront à la fermeté de leur caractère des manières douces, faciles, conciliantes, et qu'ils sentiront l'importance de réunir souvent, je le répète, dans la même société, les Français et les gens du pays... ».

Une occasion allait bientôt s'offrir à M. Poitevin de Maissemy, dans sa Préfecture même et non pas à Annecy, cette ville si divisée, de faire la preuve de ces qualités de tact dont il prononçait un éloge si délicat dans son rapport de fin novembre 1804. Au printemps 1805, Napoléon, en route pour l'Italie, où il allait ceindre à Milan la couronne des rois Lombards, devait passer par Chambéry. On devine la fièvre des préparatifs, la rigueur des mesures de sû-

reté et de surveillance, qui précédèrent un tel événement. Sous-Préfets, Maires, juges de paix et chefs de la gendarmerie furent dûment alertés par les soins du Préfet du Mont-Blanc. Tout était mis en œuvre pour permettre aux habitants du département de profiter le mieux possible du passage du « chef auguste » de l'Empire, et de mériter, disait une circulaire édifiante, « de nouveaux droits à la bienveillance de ce héros chéri, de ce génie réparateur, qui accumule, sur tous ses actes, l'admiration des siècles ». Malheureusement le Château de Chambéry n'était pas présentable; incendié partiellement en 1743 pendant qu'il abritait l'Infant espagnol Don Philippe, l'édifice avait bien plus gravement souffert de l'incendie du 14 décembre 1798 qui anéantit toute son aile ouest, ne laissant rien subsister des anciens appartements royaux (8). Le 16 avril 1805, lorsque Naploéon et Joséphine arrivèrent dans la vieille capitale de la Savoie, ils durent loger en ville à l'Hôtel des Marches, l'Hôtel d'Allinges, où avait trouvé refuge Don Philippe chassé de nuit par le feu, étant alors occupé par M. le Préfet Poitevin de Maissemy. Depuis trois ans cette belle demeure de la rue Croix d'Or, où le Maître de l'Empire passait deux nuits, n'appartenait plus à la famille qui lui avait donné son nom. Adèle et Aurore, les fameuses « Demoiselles de Bellegarde », dont la conduite (8 bis) avait si bien fait aller les langues dans le Chambéry agité de l'époque de la Convention, l'avaient vendu en 1802 à six acquéreurs qui se l'étaient partagé; banale destinée de beaucoup de résidences qui perdent du même coup leur personnalité. La suite de l'Empereur et de l'Impératrice (du moins celle qui logea avec eux), n'était pas extrêmement nombreuse, en tout onze personnes, dont le Colonel général de la Garde, le secrétaire particulier de Napoléon, des valets et femmes de chambre. Sous le balcon élégamment ciselé de l'Hôtel des Marches, un aigle, symbole vivant de l'Empire, envoyé de Maurienne, se morfondait dans une cage, et ses mouvements rageurs se reflétaient, aux yeux des augustes voyageurs, dans des glaces mises à dessein aux fenêtres de l'Hôtel de Châteauneuf, de l'autre côté de la rue.

Qu'étaient devenues pendant ces 48 heures les six familles locataires? on les avait évacuées tout simplement, comme en 1771 les occupants de tout un pâté de maisons du Pont de Beauvoisin-Dauphiné pour l'installation provisoire d'une salle de parade pour la remise de Marie-Joséphine de Savoie, comtesse de Provence, à l'envoyé de Louis XV. Mais que n'auraient pas fait les habitants de Chambéry pour prouver dans cette circonstance, comme le leur suggérait la littérature officielle, au Chef Auguste de l'Etat leur dévouement et leur amour? » (9).

L'Annuaire Statistique du département du Mont-Blanc pour l'an XIV (le dernier du calendrier républicain) a publié un long récit du « Passage de LL. MM. II. et RR. » dans le département. A le lire, on éprouve le sentiment que les Savoyards, et surtout les Chambériens, ont eu, pendant trente-quatre heures, les 16 et 17 avril 1805, un aperçu terrestre des joies du Paradis. Il est impossible de lutter de flatterie avec l'auteur de cette relation (Palluel, secrétaire-général de la Préfecture); son panégyrique du pouvoir civil atteint presque les limites de l'adoration. Au Pont de Beauvoisin, une Garde d'Honneur de 57 hommes, composée de l'élite de la jeunesse du Département et offrant l'exemple « des plus brillants efforts du goût et de l'enthousiasme » prend son service aux flancs du cortège ; l'Empereur et l'Impératrice ne doutent pas certes de la nature des sentiments qu'ils inspirent aux populations du Mont-Blanc, mais ils en ont eu la confirmation agréable, dès le passage du pont du Guiers, de la bouche même du Préfet Poitevin de Maissemy; il « leur a présenté l'hommage du respect et de l'amour » de ses administrés, il « leur a peint les sentiments d'allégresse » de ce « peuple immense » qui dès la montée des Echelles à la Grotte, acclamait, bénissait le couple impérial. « Ses mains, écrit sérieusement Palluel (10), avaient élevé partout des couronnes triomphales et des palmes d'amour ».

Ayant admiré le monument provisoire élevé au passage de la Grotte à l'entrée de la nouvelle Galerie et lu la louangeuse inscription latine qui l'ornait, au-dessus d'une figure allégorique représentant le Génie de la Reconnaissance, Napoléon était bientôt accueilli, à une assez grande distance de Chambéry, par les Généraux Molitor et Herbin, à la tête de leur Etat-Major, puis, à 150 pas des limites, le Maire, à la tête du Corps Municipal, lui offrait les clefs de la Ville, devenues en ce jour « le gage de la fidélité, de l'amour, du respect et de la reconnaissance ». La, le miracle commençait réellement : « L.L. M.M. à leur arrivée à Chambéry, le 26 Germinal, à 8 heures du soir, ont pu croire traverser un bocage éclairé de tous les feux du jour... ». Passons sur ces guirlandes, ces devises, ces inscriptions, qui expriment « les sensations les plus vives et les plus aimantes » et pénétrons à la suite de « L.L. M.M. » dans les appartements de l'Hôtel de Bellegarde ; ici l'Empereur s'instruira de façon plus pratique sur les ressources et les spécialités du département ; une exposition industrielle en miniature est préparée dans une des pièces de ce Palais provisoire ; elle permet surtout d'apprécier la prééminence des produits annéciens ; à part les gazes de la fabrique de M. Dupuy et les toiles des Echelles, tout ce qui est exposé provient d'Annecy ou des environs : les cotons et basins piqués de la fabrique Duport, les cristaux des verreries d'Alex et Thorens, « les aigles en vitriol de la fabrique de sulfate de cuivre de M. Bayle... un déjeuné en terre de pipe de la fabrique de M. Burnod... des chapeaux de la fabrique de M. Chaumontel, des tiges de bottes de M. Balleydier ». Dans le cabinet de travail de l'Empereur, sur un socle de granit, « le superbe relief du Mont-Blanc déposé à la bibliothèque publique » ; dans l'appartement de l'Impératrice, on avait étalé diverses pièces de gaze de la fabrique Dupuy ; Joséphine les trouva très belles et en fit prendre une certaine quantité ; on ne sait pas ce qu'elle pensa d'un ornement plus bizarre, éloigné, on veut bien le supposer, de la chambre où elle passa la nuit ; dans une pièce de son appartement, précise la relation du séjour Impérial, on avait placé « dans une très grande cage, des coqs de bruyères, des perdrix rouges mâles et femelles, très bien privés : la cage était surmontée d'un petit pavillon, avec cette devise : *ils seront heureux...* ». Ainsi le bonheur de commande s'étendait même aux oiseaux prisonniers...

Ce soir-là, les Souverains sont laissés libres d'apprécier le confort de l'Hôtel des Marches, « cédé » avec tant d'empressement pour cette éclatante circonstance par ses six propriétaires : MM. Guillermin, Fortis, Dimier, Gojeon, Bellemin, Puget. Et la foule des promeneurs contemple les illuminations, l'obélisque de la Place St-Léger, les inscriptions de la Préfecture (Hôtel d'Allinges), la décoration particulièrement riche de l'Hôtel Salteur La Serraz.

La journée du 17 commence tôt pour l'Empereur ; à 7 heures il descend l'escalier de l'Hôtel des Marches pour monter à cheval, mais trouve dans le premier vestibule une famille en larmes qui implore sa grâce pour un prisonnier compromis dans le complot Pichegru-Moreau-Cadoudal jugé l'année précédente et qu'avaient tragiquement conclu vingt condamnations à mort. La grâce est accordée, par ces paroles que l'auteur de notre récit livre « à l'histoire, aux hommes éloquents, à toutes les âmes sensibles : ...puisqu'il n'en voulait qu'à mes jours, j'ai droit de faire grâce, je le rends à sa famille... ».

La tournée de la Ville, pendant laquelle Napoléon à cheval est suivi du Maréchal Bessières et du Général Caffarelli comporte la visite des établissements militaires, des travaux de construction de la Grande Caserne, du Château (où l'œil du maître distingue tout de suite que malgré les ravages de l'incendie, le local réparé sera parfait pour l'établissement d'une « belle Préfecture »), des hauteurs de Bellevue pour la contemplation du panorama d'ensemble, enfin, de l'Ecole Secondaire, c'est-à-dire du Collège qui a remplacé l'Ecole Centrale de l'époque du Directoire. Ici l'Empereur et sa suite font une assez longue station ; on sait tout l'intérêt que Napoléon portait à l'éducation de la

jeunesse et combien il était attaché à la stricte observation des règlements dont il était l'inspirateur ; les questions précises qu'il posa ce matin-là au Directeur Raymond et à quelques élèves prouvent que l'Inspection impériale du 27 Germinal An XIII méritait d'être prise très au sérieux; il s'offusqua du don d'un drapeau fait à cette jeunesse studieuse par le Maire de Chambéry; elle n'était pas encore en état de le défendre; « le drapeau doit être protégé par la valeur et au prix du sang de ceux qui ont l'honneur de le porter, déclara-t-il, il leur faut un guidon ». Et il donna des ordres en conséquence. Le prix de pension l'épouvanta; il croyait toutes les denrées à très bon marché; sauf le vin elles sont toutes chères, eut-on le courage de lui expliquer; c'était aller trop loin. « C'est différent », dit S. M., qui détourna aussitôt la conversation, et demanda à voir évoluer les élèves. Leur pas manquait de style, mais avec indulgence, l'ordonnateur de tant de manœuvres stratégiques inoubliables, se mit à portée de ces enfants. S. M. « marcha elle-même en se reculant au devant de la colonne; elle fit arrêter, et annonça que quelques élèves ayant déjà une taille avantageuse, elle leur ferait donner des fusils pour leurs récréations... ».

Le programme de cette tournée dans Chambéry s'achevait sur la visite de l'Hôtel-Dieu. Puis ce fut l'heure des audiences; l'Empereur reçut à l'Hôtel des Marches, après M. le Préfet de Maissemy : tous les corps civils, administratifs, judiciaires et militaires; il ne parlait pas immodérément; au Maire qui lui présentait les vins d'honneur, il répondit: « Je les accepte », en « accompagnant (il est vrai) ces mots, du sourire de la bonté ».

Après l'allocution du Président du Conseil Général, le jurisconsulte Bain, il s'exprima même d'une façon assez sèche: « Je sais que ce Département m'est attaché, je lui ai déjà fait du bien, je saisirai toutes les circonstances qui me permettront de lui en faire; mais Dieu n'aide que ceux qui s'aident ». Et là-dessus il déplora le peu d'industrie du département du Mont-Blanc, en particulier de la ville de Chambéry, citant avec éloge Annecy, où sept à huit fabriques s'étaient élevées en quelques années, témoignant le vif désir de voir ailleurs cet heureux exemple imité.

Pendant qu'en fin de journée l'Empereur allait en voiture au Fort Barraux avec le Général Molitor, l'Impératrice recevait une députation de douze demoiselles des meilleures familles de Chambéry, porteuses de fleurs et d'hommages, et devait témoigner le lendemain la satisfaction qu'elle éprouva de cette démarche déférente en faisant remettre à Mlle Salteur de la Serraz « un collier enrichi de diamants ».

Pour servir d'apothéose à ces réjouissances, il fallait (déjà la mode en était lancée dans l'Empire), l'indispensable bal de la Préfecture. M. de Maissemy avait bien fait les choses puisque LL. MM. en pénétrant dans la salle « parurent frappées par la beauté du coup d'œil ». Joséphine surtout en manifesta son plaisir « par le sourire de l'applaudissement et de la satisfaction ». Comment la loge impériale ne l'aurait-elle pas séduite, avec sa « couronne suspendue au-dessus du plafond », qui, spécifie notre texte, « tombait sur la tête de LL. MM. », et « leurs chiffres enlacés, faits en verre pilé de couleur, brillant sur la porte »? Etait-ce un bal ou une cérémonie du culte ? Lorsque Napoléon entra, un rideau soudainement tiré laissa voir au fond du théâtre « un temple circulaire, au centre duquel était placé sur un piédestal, le buste de S. M. ». Et pour honorer à la fois le buste et sa vivante réplique, une véritable mobilisation féminine: « près de 600 femmes, plus encore distinguées par leur fraîcheur que par leur parure, réunies parallèlement sur les deux côtés de la salle, présentaient un coup d'œil enchanteur, et qui seul aurait pu suffire pour faire l'orgueil d'une bien plus grande capitale ».

Aux vivats trois fois répétés de l'assistance succède l'exécution d'une symphonie; à la symphonie succède une cantate, dont les paroles étaient d'une pénible lourdeur, portée à son

maximum dans le couplet à l'adresse de Joséphine :

« *Des grâces auguste modèle,*
Toi qu'à ses jours unit un choix flat-
[teur,
De ceux dont tu fais le bonheur,
Daigne accueillir le zèle ».

Comme tout était bien ordonné! Pour danser, il fallait l'autorisation du Maître. « Après la cantate, M. le Préfet ayant pris les ordres de S. M. annonça que le bal pouvait commencer ». Alors les quadrilles se forment mais le buste impérial ne permettait aucun abandon et jusqu'au bout cette fête monstre, malgré ses 600 femmes en service commandé, dut être terriblement officielle; n'est-ce pas ce qu'a essayé de traduire Palluel dans son précieux amphigouri ? : « ... et le plaisir présidé par celui qui dispense le bonheur, sans rien perdre de sa vivacité, eut pour cette fois ce caractère noble et majestueux qu'impriment à tout la présence du Chef de l'Etat et tous les sentiments d'admiration que commande la vue d'un grand homme ». Lui parti, à quoi bon la danse ? L.L. M.M. ont quitté le bal de bonne heure. Il a eu peine à se soutenir, après le départ de ceux que tous les yeux cherchaient encore, et que les applaudissements suivirent jusqu'à leur palais... ». Quelques heures à peine après cette éblouissante soirée, Napoléon et Joséphine, à l'aube, quittaient Chambéry, vers Montmélian, la Maurienne, le Mont-Cenis, l'Italie. La Police Extraordinaire organisée pour la circonstance cessait ses services; M. le Préfet Poitevin de Maissemy poussait un grand soupir de soulagement, et le *Moniteur* dans son numéro du premier Floréal exprimait la satisfaction officielle en soulignant que « pendant la durée de leur séjour à Chambéry, L.L. M.M. ne s'étaient montrées nulle part qu'un immense concours ne fût sur leurs pas et que leurs oreilles ne fussent frappées de cris d'allégresse ».

L'ancienne capitale de la Savoie ne reçut jamais autant de Grands de ce monde que pendant l'hiver et le printemps de l'an Treize. Napoléon et Joséphine avaient été précédés cinq mois auparavant par le Pape Pie VII qui allait présider à Notre-Dame de Paris la cérémonie du Sacre; il reprenait le chemin de l'Italie sur les pas du nouvel Empereur et logeait à Chambéry, au début de Floréal, dans ce même Hôtel des Marches qui avait servi durant 34 heures de Palais Impérial. M. le Préfet de Maissemy n'était pas encore revenu du Mont-Cenis où, en accompagnant Napoléon, il avait fait une chute de cheval malencontreuse « dans la neige et les glaces fondantes ». Palluel, le Secrétaire-Général, si versé dans les choses de l'éloquence, fut chargé de complimenter à sa place le Souverain-Pontife et n'eut garde d'oublier, dans son allocution, de mentionner le tout récent passage de Sa Majesté, de présenter au Pape le peuple savoisien « encore plein des sentiments d'amour et d'allégresse qu'a fait éclater jusque dans le plus petit de ses hameaux la visite du monarque le plus chéri », y alliant en ce moment « tout ce que la religion a de sublime, et tout ce que la personne de V. S. inspire d'amour et de vénération ». (11).

La somnolence industrielle constatée par Napoléon lorsqu'il traversait Chambéry était un des aspects d'une situation économique encore mal redressée dont souffrait également, surtout dans sa nouvelle capitale, la Savoie du nord. La situation de Genève sous le Premier Empire n'a pas été brillante. Perdant son indépendance en 1798, la ville avait perdu bien des éléments de sa prospérité. La liberté commerciale, sous un régime quelque peu inquisiteur, risquait de n'être plus qu'un vain mot (12). L'écoulement des produits horlogers et textiles qui faisait vivre les fabricants genevois, ne leur est plus assuré sous les lois françaises; réciproquement, les tarifs d'entrée sur les denrées coloniales, les mousselines, haussent de façon prohibitive. Les quinze années que passa Genève à la tête d'un département de la République et de l'Empire Français ont été, du point de vue patriotique local, une période de régression; jamais ne se manifesta avec autant de rigueur l'impénétra-

bilité de ce qui constitue le « Haut Genève » à toute influence extérieure. Ayant réussi, lors du traité de réunion négocié par Desportes, à conserver entre leurs mains l'Eglise, l'Académie, le Collège, les sociétés de bienfaisance et les cercles, les vrais Genevois se bloquaient dans ces Citadelles, refusant presque tout commerce social avec les Français intrus. N'est-elle pas caractéristique d'une mentalité qui a dû attendre notre époque de laissez-aller général dans les mœurs et les usages pour s'ébranler quelque peu, cette constatation désabusée du vieux Rodolphe Rey dans son ouvrage maintenant bien démodé sur Genève? : sous le Premier Empire, dit-il, « ...un prolétariat savoyard et catholique se glissait dans la cité. Au contact des soldats et des employés français, les derniers restes de sévérité calviniste disparaissaient des rangs inférieurs du peuple ». (13).

Genève eut au moins à cette époque, pendant huit ans, de 1803 à 1811, un grand Préfet. Mais que pouvait un Préfet contre des circonstances économiques déplorables? Le baron Claude-Ignace de Barante ayant vite compris que les habitants de Genève étaient parfaitement insensibles aux promesses de prospérité à eux prodiguées par leurs nouveaux maîtres, en particulier par Bonaparte, Premier Consul, lorsqu'il avait traversé le chef-lieu du département du Léman, au printemps de 1800, avant de prendre la route du Valais et du Grand-Saint-Bernard. Mais le milieu genevois séduisait ce haut-fonctionnaire lettré, comme il avait séduit son prédécesseur, M. d'Eymar. Il fut un admirateur convaincu des institutions scientifiques de Genève et ses rapports au Ministère le montrent très conscient de la crise économique et morale dont souffraient ses administrés. Il aurait voulu faire de Genève, pour lui redonner ce lustre qu'elle était en train de perdre, une capitale universitaire, mais Fontanes, Grand-Maître de l'Université Impériale, n'entendit pas ses avis. « En refusant de reconnaître les circonstances spéciales dans lesquelles une partie du département du Léman fut constitué, écrit sévèrement Chapuisat, et en plaçant Genève sur le même pied que les villes françaises de même importance, Napoléon exaspère un petit peuple qui, divisé hier par des luttes intestines, se retrouve uni dans une humeur d'indépendance » (14). « Si on trompe leur espérance et qu'on leur dispute leurs droits, avait donné comme avertissement à son gouvernement le Commissaire du Directoire en parlant des Genevois de 1798, je vous garantis que ce même peuple, tout en se soumettant au gouvernement, n'aura pour lui aucun attachement et qu'il saisira toutes les occasions de le lui montrer ». Le Préfet de Barante qui manifestait un peu trop de sympathie à Madame de Staël, dont il ne faisait pas bon, en régime napoléonien, se dire l'ami, devait être remplacé, en partie pour ce motif, au moment déjà où les affaires de l'Empire n'allaient plus si bien, par le baron Capelle, animé de l'intention de tout sabrer, décidé à employer avec ces Genevois passifs et entêtés, la manière forte. Il ne lui fallut pas longtemps pour s'apercevoir qu'il faisait fausse route, et lui aussi insista dans ses rapports sur la nécessité qui s'imposait au gouvernement de mieux comprendre les besoins et le tempérament genevois. Dans les derniers jours de 1813, quand l'Aigle battra terriblement de l'aile, Genève assistera, tout à fait insensible. au départ des autorités impériales, du Préfet, du Commissaire Spécial, et de sa garnison française.

Pas plus que son chef-lieu, où réellement les plus belles manifestations de loyalisme des fonctionnaires n'ont pas le moindre écho, le reste du territoire du Léman ne donne, en bien des matières, l'exemple de la soumission parfaite au régime. Qu'on examine seulement les difficultés rencontrées au cours des opérations de recrutement, qui ne constituaient pas la moindre tâche incombant aux Préfet et Sous-Préfet en ce temps de consommation continuelle de matériel humain. Le 17 octobre 1806, M. de Barante déplorait, dans une de ses lettres au Sous-Préfet de Bonneville, leur lenteur et leur imperfection ; les deux tiers des conscrits étaient en état de désobéissance

ou tout au moins de retard, et les cantons de Sallanches, Megève et Taninges, venaient au premier rang de ceux où se manifestait une résistance coupable; il fallait envisager des sanctions sévères, comme la participation de toute la commune et non seulement de la famille des rénitents à l'entretien des garnisaires (15). « Prévenez, M. le Sous-Préfet, ces rigueurs, conseillait de Barante, en les rendant inutiles. Redoublez vos efforts pour faire cesser un état de choses déshonorant pour ce Département autant qu'il est préjudiciable à la Patrie ».

Pour cette tiédeur dans l'accomplissement du devoir militaire, le Mt-Blanc ne le cède en rien au Léman; dans l'arrondissement d'Annecy, à la fin de l'hiver 1809, une brigade de gendarmerie impériale était envoyée en garnison dans la petite commune d'Etercy, à titre de représailles, parce que le Maire s'était fait le complice de la fuite de cinq déserteurs, au moment où on allait les mettre en état d'arrestation ; l'automne suivant, le commandant de gendarmerie de l'arrondissement faisait procéder au désarmement de dix habitants des communes de Sillingy et La Balme de Sillingy, à la suite d' « événements malheureux » provoqués par « les fauteurs de désertion et les braconniers ». Dans cette région d'Annecy, si l'enthousiasme manquait, comme partout, lors des opérations de levée des conscrits, l'esprit variait selon les cantons; le Sous-Préfet Lemaignan, rendant compte de sa tournée au moment de l'appel des conscrits de l'An XIII, soulignait que pour les cantons Nord et Sud d'Annecy, la désignation se faisait sans efforts: pas beaucoup d'ardeur, mais pas beaucoup d'obstacles; au canton de Thônes, cette petite Vendée de 1793, au contraire le zèle et la bonne volonté régnaient chez les conscrits comme chez les Maires; et la concorde, la simplicité de mœurs observées chez les habitants de la vallée, inspiraient au Sous-Préfet d'Annecy ce souhait romantique: « ...puissent les vices et les passions toujours respecter les hameaux et les chaumières » (16); mais une grande désillusion lui venait du canton de Rumilly; là, beaucoup de difficultés, un très mauvais esprit; fallait-il l'attribuer (17), « à la désunion, à des mauvais conseillers, à la négligence des maires, à la mauvaise volonté des conscrits... ou bien à des changements et à des torts que la marche des circonstances et la force des choses devaient nécessairement faire éprouver à Rumilly...? ». Cette dernière réflexion nous laisse deviner la sourde jalousie qui mine déjà des Rumilliens administrativement soumis à Annecy. On en verra le déroulement significatif au milieu du siècle, lorsqu'une nouvelle campagne sera entreprise pour la restauration de la Province de Rumilly (c'est qu'il aura résidé entre-temps, en 1814-15 un Sous-Préfet, et de 1815 à 1818 un Intendant au chef-lieu de l'Albanais); en 1849, la littérature se chargera de dramatiser la situation et il s'imprimera une brochure vengeresse: *Annecy et Rumilly*, 1818-1848. *Trente années d'oppression;* avec une épigraphe latine qui en dira long : *Mantua, væ miseræ, nimium vicina Cremonæ,* ô malheureuse Mantoue, trop voisine de Crémone! (18).

Malgré l'extrême sévérité du fonctionnement de la police sous le Premier Empire, les brigandages, le maraudage et la contrebande restèrent trop à l'ordre du jour dans les deux départements savoyards pendant cette période; dans l'été de 1806, le Sous-Préfet de Bonneville doit demander un renforcement des effectifs de la gendarmerie pour réduire une bande de voleurs et malfaiteurs qui se réunissent dans les montagnes et les bois de la commune de La Roche et de celles d'alentour; le chef de la troupe serait un condamné à mort, comme deux de ses acolytes; on citait d'eux un trait d'audace où il y a toutefois plus d'humour que de férocité; ils avaient attaqué « un nommé Lavorel, de La Roche, conducteur de vin », lequel « fut obligé d'entamer un des tonneaux qui étaient sur sa voiture pour (19) leur livrer un baril de vin qu'ils lui payèrent au prix demandé... »; la contrebande, aux frontières du Faucigny et du Valais, restait active; de fréquents passages sont signalés en

août 1809 par le Sous-Préfet de Bonneville au Préfet du Léman ; la poudre et le tabac surtout sont trafiqués, le transport s'en fait par gens à pied passant par des sentiers détournés et ne portant que des charges légères ; les colporteurs sont en majeure partie Valaisans, mais quelques déserteurs et réfractaires des arrondissements de Bonneville et Thonon peuvent se trouver mêlés à eux ; cette marchandise s'écoule généralement dans le département voisin du Mont-Blanc par les montagnes de Thônes. Les contrebandiers de Thonon, signale d'autre part le même fonctionnaire la même année, « travaillent en grand et font leurs transports avec voitures, chevaux et mulets ». (20).

Les régions du Haut-Faucigny où la conscription se heurte à de sérieux obstacles sont également surveillées par les autorités administratives du Premier Empire au point de vue religieux ; là, les ministres du culte n'ont pas abdiqué une certaine ardeur offensive dans leurs prédications quand il s'agit du pouvoir civil ; Megève surtout semble un foyer d'activité antinapoléonienne, et le clergé y garde une puissance contre laquelle viennent se heurter infailliblement tous ceux qui supportent mal la mentalité d' « un pays d'ignorance et de fanatisme » ; l'année de la naissance du roi de Rome, le secrétaire de Mairie et percepteur de Megève Emonet, très aigri par toutes les tracasseries auxquelles l'exposaient ses fonctions, dénonçait au Sous-Préfet de Bonneville l'attitude du curé de la paroisse exigeant la paye de ses vicaires (appointés par la commune), même quand ils ne sont pas en fonctions ; mais il implore le secret ; si sa lettre était divulguée, il serait vite désigné « aux coups des fanatiques, capables de tout dans les excès de leur démence » ; à Megève, ajoutait-il, la vénération pour les prêtres dégénère en idôlatrie », et c'est « un crime de lèze-Divinité » que d'élever la voix contre celui d'entre eux qui s'abandonnerait à des écarts. En janvier 1806, la Sous-Préfecture de Bonneville avait été saisie d'une longue protestation du Juge de Paix de Sallanches contre un sermon du vicaire Cathiard, prononcé le dimanche 12, jour fixé pour le chant du *Te Deum* d'actions de grâces célébrant la victoire d'Austerlitz. Cet ecclésiastique, expliquait le Juge de Paix, « se débattant comme un énergumène, montrant par ses discours, son geste et son maintien, la fureur d'Oreste », s'en était pris aux fonctionnaires présents à l'office, les accusant de ne venir à l'église que les jours de fêtes solennelles et d'y venir en hypocrites, pour déshonorer la religion, « sous le voile de la religion dont ils sont les Ministres, continuait la lettre accusatrice en désignant le curé de Sallanches et ses vicaires... et par suite de l'influence qu'ils exercent sur le peuple, ils sont dans le cas de nous faire beaucoup de mal... cette commune jouissait de la paix la plus profonde, une parfaite harmonie régnoit entre tous les habitants, l'on y entendoit plus parler de ces distinctions odieuses d'aristocrates ou patriotes, lorsque tout à coup le prêtre Cathiard, par la perfidie la plus insigne, vient chercher à faire revivre toutes les haines, en attribuant aux amis du Gouvernement tous les malheurs de la Révolution et en les inculpant de tromper la confiance du peuple... (20 bis). L'hiver précédent, le maire de Taninges avait adressé à Bonneville une plainte contre le curé de la paroisse, qui s'était porté au prône « à des excès condamnables contre les membres de l'autorité locale et contre toutes les personnes qui ont occupé des charges pendant le cours de la Révolution » (21).

Et pourtant, dans l'esprit du Gouvernement, les voûtes des églises auraient dû retentir des échos des victoires impériales ; l'Evêque de Chambéry, docile aux ordres reçus, enjoignait aux curés et desservants de faire, aux offices religieux, la publication des bulletins de la Grande Armée ; le Sous-Préfet de Bonneville, méfiant, demandait en novembre 1806 (22) qu'on lui rendît un compte exact de la manière dont cette publication était faite. Le premier dimanche de décembre, chaque année depuis 1804, se célébrait la fête anniversaire du couronnement de l'Empereur ; ce jour-là, un Ministre du culte devait

prononcer dans toutes les églises, comme le rappelaient soigneusement, de Chambéry et de Genève, les instructions préfectorales, un discours « sur la gloire des armées et l'étendue du devoir imposé à chaque citoyen de consacrer sa vie à son Prince et à sa Patrie ». Chaque 15 août, aux termes du Décret Impérial du 19 février 1806, revenait la célébration de la fête de St-Napoléon, de celle du rétablissement de la Religion en France, et de la naissance de l'Empereur ».

Le régime impérial recommandait que ce jour de liesse fût réservé aussi à des cérémonies symboliques, comme les mariages de « filles sages », dotées par les villes ou par Napoléon lui-même, avec des militaires anciens combattants; le 20 juillet 1813, bien peu de temps avant l'effondrement final, le Sous-Préfet d'Annecy (c'est maintenant le marquis de Roussy de Sales) rappelle qu'à l'occasion du prochain 15 août, la ville chef-lieu de la Sous-Préfecture doit doter une jeune fille qui sera mariée ce jour-là avec un soldat de la Grande Armée (23); pour que cette St-Napoléon soit solennisée à Annecy avec tout l'éclat désirable, il suggère qu'il conviendrait d'appeler aux cérémonies religieuses et civiles de ce jour les élèves du Collège qui se sont le plus distingués et de leur faire occuper une place particulière. Lorsque Napoléon, débarrassé de Joséphine, épousa une fille d'Empereur, il voulut que son « auguste alliance » fût l'occasion, sur tous les points du territoire, de la célébration de plusieurs milliers de mariages d'anciens militaires avec des « filles de leur commune », qu'il dotait à raison de 1.200 francs à Paris, 600 francs hors de la capitale (Décret du 25 mars 1810). Les époux choisis, écrivait le 2 mai, le maire de Cluses au Sous-Préfet de Bonneville, ont été le sieur Jean-Baptiste Rivollet, militaire retraité, et demoiselle Hipolitaz Suard (24); on a fait tout le possible pour donner à ce mariage la plus grande solennité, et la dépense totale s'est élevée à 42 francs, employés à payer le corps de musique pour son harmonieuse participation à la cérémonie et au bal, la préparation de la salle de bal et son éclairage aux chandelles, le service des rafraîchissements...

...La naissance du Roi de Rome (20 mars 1811), fut un autre prétexte à l'organisation officielle de coûteuses réjouissances par tout l'Empire. Le Mont-Blanc et le Léman, au moins à travers les comptes-rendus de commande de leurs autorités municipales, semblent avoir rivalisé de zèle pour fêter la consolidation de la dynastie; le 7 avril, à l'issue des offices divins, l'heureux événement fut annoncé aux populations et les maires devaient relater aussitôt, dans un rapport adressé aux Sous-Préfets, l'effet produit sur leurs administrés par une telle nouvelle; partout on préparait fébrilement la fête officielle dont la date, primitivement fixée au Dimanche 2 juin 1811, fut reportée au 9. Aux instructions d'ordre général envoyées par les autorités supérieures en vue de la célébration de « ce grand Evénement qui réalise pour les peuples de S. M. toutes les espérances de bonheur », des suggestions particulières étaient formulées selon les localités; ainsi le conseil suivant était donné à la municipalité d'Annecy: «...Les hommes qui cultivent le même genre d'industrie, les diverses professions de la société, pourroient combiner les divertissements analogues à leurs travaux et trouver ainsi dans des images allégoriques des moyens ingénieux et agréables de manifester leur amour pour leur Souverain... » (25); dans les petites communes de la Vallée de l'Arve, les Maires demandèrent des crédits supplémentaires pour pouvoir fournir de la poudre à la Garde Nationale et distribuer au « ménétrier » de l'endroit quelques bouteilles de vin (26); à Jussy sous Pers, entre La Roche et Reignier, dans l'arrondissement de Genève, le Maire dut rendre compte d'un regrettable incident; comme le Conseil tenait séance pour l'organisation de cette Fête de la Naissance du Roi de Rome, il perçut des murmures hostiles; il y a donc dans le Conseil, se résignait-il à conclure, « des hommes à craindre et qui ne demanderoient pas mieux qu'un bouleversement général », et il traçait un noir tableau des anciens reniements successifs du principal opposant du jour

qui, après avoir trahi son roi, était revenu au pays « donner l'encens à la Déesse de la liberté » pour repasser à l'étranger publier ce qui se passait en Savoie, et prendre le commandement des rebelles dans les montagnes du Faucigny, en août 1793. Au bout de presque vingt ans, les rancœurs accumulées lors de l'organisation révolutionnaire de la Savoie n'étaient pas oubliées. Les fêtes du Calendrier Impérial fournissent souvent aux magistrats municipaux dévoués au régime l'occasion de rappeler, pour en repousser bien vite le souvenir avec dégoût, les troubles de ces temps heureusement révolus. Prenant un arrêté pour régler en décembre 1812 la fête anniversaire du Couronnement de l'Empereur, le Maire de Lucinges le faisait précéder de considérants évoquant « ...les abîmes des malheurs aux quels nous étions plongé par la révolution et les bienfaits de la main paternelle qui nous a relevé de sais abîmes d'horreur au quel les peuples étais plongés »; mais il se gardait de toute allusion d'actualité, en ces jours où l'ampleur du désastre russe se révélait terrifiante; il ordonnait une sonnerie de cloches la veille de la fête et l'allumage d'un feu de joie le soir suivant sur la montagne des Voirons (27). A l'occasion du même anniversaire, son collègue et voisin, le maire Claude Goy, à Cranves-Sales, vibrait d'enthousiasme en rédigeant à l'intention du Préfet du Léman, Sous-Préfet de Genève, le compte-rendu d'usage : « ...Que n'auroit-il pas fallu? pour célébrer l'époque à jamais mémorable où sous les auspices bénignes de cet homme Déifié, ce vaste et fleurissant Empire (à qui nous avons le bien d'être réunis), a vu cesser les factions, succéder le calme à la terreur, relever ses autels, et renaître cette chère liberté, auparavant illusoire et chimérique... » (28).

Des explosions d'adoration aussi conventionnelles ne signifient évidemment rien et il est bien douteux que les populations du Léman et du Mont-Blanc, que chaque nouvelle levée de conscrits indisposait davantage contre le régime, aient continué à bénir, encore en 1812, l'homme « providentiel » qui avait fait succéder l'ordre à l'anarchie, et reculé à de si grandes distances les frontières de l'Empire. Le brave mauriennais Jean-Marie Feaz, qui tient depuis 1792 le journal des grands événements dont la vallée de l'Arc, par les passages continuels de troupe, le flux et le reflux des uns et des autres, retient l'écho, n'est pas tendre pour Napoléon, et sa haine du régime va jusqu'à lui faire célébrer comme une délivrance l'entrée des Autrichiens à Genève à la Noël 1813 : « ...L'année 1813, écrit-il, l'empereur français a levez la conscription de l'année 1813 et de plus a retourné en arrière de 7 classe. Que cela lui a fait une armée exorbittante plus de 300 mille hommes. Jugez un peu que la conscription ordinaire etoit de 20 ans. Et on a pris des garçons et des hommes mariés jusque a lage de 33 ans. Et memement on voulait prendre jusque a lage de 45 ans mais grace à Dieu que les hotrichiens sont arrivez à Chambéri qui a cassez toutes leurs entreprises... » (29). Alors les Mauriennais verront disparaître sans regret des catégories de serviteurs de l'ordre et de l'administration, que tous les Savoyards mettront bien du temps à pouvoir supporter et qu'après 1860 on les verra maudire encore : « Et les Français, écrit Feaz, ont fait partir tous les gens d'arme et tous les rats de caves et les gardes forêt... ».

Cependant, de 1804 à 1813, l'Empire n'avait pas demandé aux Savoyards que des sacrifices; en contre-partie de ceux-ci, qui étaient évidemment, surtout au point de vue militaire, très durs, le régime napoléonien accomplissait, dans les départements du Mont-Blanc et du Léman, un gros effort pour ranimer l'industrie, le commerce, l'agriculture, et pour équiper le réseau routier.

Rarement le sol fut aussi prospecté en Savoie qu'à cette époque, pour l'utilisation des ressources minières, et si les résultats ne correspondirent pas toujours aux espérances, ni les bonnes volontés particulières, ni les encouragements officiels ne firent défaut. Nous avons déjà parlé de l'Ecole théorique et pratique des Mines de Moûtiers-Peisey, créée sous

le Consulat. « C'est la seconde de ce genre qui existe en France », écrivait Palluel, secrétaire-général du Département, dans l'Annuaire du Mont-Blanc pour 1805-1806. Elle rendra plus célèbre encore la petite capitale de la Tarentaise, déjà réputée pour « ses salines et ses bâtiments de graduation ». Sous les ordres d'un Directeur, l'ingénieur en chef Schreiber, elle comptait trois professeurs, dont les cours sont suivis par dix élèves sortant de l'Ecole Polytechnique, et son fonctionnement était placé sous l'inspection des membres du Conseil des Mines. La Basse-Maurienne et la région de La Rochette se plaçaient, au début du Premier Empire, sous le signe d'une renaissance prometteuse de l'industrie minière ; la production des vieilles mines de fer de St-Georges des Hurtières se chiffrait par plus de 2.600.000 kilogs annuels de minerai. Le nombre des forges (appelées alors martinets) était en multiplication constante; leur densité, particulièrement élevée dans le canton de La Rochette, où « l'art de traiter le fer, soulignait à l'automne de 1905 le *Journal des Mines,* est, pour ainsi dire, indigène ». La commune d'Arvillard comptait bien peu d'habitants qui ne fussent forgerons (30).

L'extraction du gypse était assurée, en Maurienne et en Tarentaise, dans une vingtaine de communes par 120 ouvriers environ; la chaux et le plâtre ensuite obtenus par calcination dans des fours à bois servait à la consommation locale. Les tuileries se groupaient en général autour des lacs, à portée des bancs argileux (ex.: lacs d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette); elles occupaient près de 200 ouvriers produisant annuellement 2 millions de tuiles et briques.

En comptant en outre les fabriques de poterie commune, les faïenceries ordinaires (Hautecombe et St-Ours) et à pâte blanche, les verreries, la fabrique de sulfate de cuivre d'Annecy, la fonderie de cuivre de Randens, le groupe des mines de houille, de qualité médiocre, dispersées en Tarentaise, la mine de plomb et d'argent de Peisey, les salines de Moûtiers, l'Annuaire du Mont-Blanc estimait que le « nombre des individus ayant trouvé du travail dans les diverses industries dérivant du règne minéral « s'élevait, dans le département, à plus de 3.600, et que la valeur des matières versées annuellement dans le commerce », pour ce même territoire, était de 1.735.000 francs (31).

L'industrie du fer, aux premières années de l'Empire, était, dans le Mont-Blanc, en progrès par rapport aux années antérieures à la Révolution. L'accroissement de la production annuelle des quatorze hauts-fourneaux du département (1.200.000 kilogs contre 900.000) était une conséquence directe de la réunion de la Savoie à la France, grâce au débouché qu'offrait le Dauphiné pour l'écoulement des fontes; on en vendait chaque année près de 500.000 kilogs, sortis des usines de la Savoie du Sud, aux aciéries de Rives, département de l'Isère.

Dans la Savoie du Nord (département du Léman), le Faucigny, avec ses gisements de fer dans la vallée de Sixt et à St-Nicolas-de-Véroce, de houille à Arâches et aux Houches, de cuivre et plomb argentifère à Servoz, semblait offrir de grandes ressources minérales, dont le gouvernement de Napoléon Ier s'attacha à remettre en vigueur l'exploitation, qui remontait à la fin du Moyen-Age et avait, sous Victor-Amédée III, tenté une grande compagnie française à qui le Chapitre de Sallanches acensait, en 1782, toutes les « mines, minières et minéraux de plomb, de cuivre et d'argent, connus ou à découvrir », dont il était propriétaire dans la vallée de l'Arve (32).

Les résultats tardivement obtenus à la fin de l'Empire étaient assez médiocres si on en juge par le rapport qu'envoyait au baron Capelle, Préfet du Léman, au mois de juillet 1812, l'Ingénieur des Mines de l'Empire en station dans les départements du Léman et du Simplon. A Arâches, où jamais les travaux n'ont été dirigés « suivant les principes de l'art » du temps où les particuliers exploitaient la mine de houille, on ne distingue plus qu'une galerie, remplie de décombres et d'eau. De plus, dans le département, et à Genève en particulier, on ne veut employer dans les usines que de la houille de la

Loire (provenant de Rive-de-Gier), et pour l'usage domestique, du combustible bois. La tentative pour faire adopter l'emploi de la houille d'Arâches, malgré les faibles modifications matérielles qu'entraînait pareille substitution, n'avait pas réussi, et s'était heurtée aux « anciennes coutumes », aux « préjugés » du peuple genevois (33).

A Sixt, l'exploitation des Mines de fer, qui avait duré deux ans seulement, avait été désastreuse pour un concessionnaire en quête d'affaires sensationnelles, mais beaucoup plus doué pour l'histoire, l'archéologie et les travaux de cabinet : Jean-François Albanis-Beaumont, dont la tombe, après 130 ans, se voit encore au chevet de l'église de Sixt, dans le cimetière désaffecté, et qui est surtout connu pour avoir écrit, en quatre forts volumes, sous le Consulat, une *Description des Alpes Grecques et Cottiennes ou Tableau Historique et Statistique de la Savoie*. Il obtint la concession d'une grande partie de la Vallée de Sixt en 1809, fit de beaux projets de constructions d'usines dans les jardins de l'ancienne Abbaye d'Augustins et en face, sur la rive gauche du Giffre, éprouva tout de suite « vexations et désapointement » de la part de ses associés, et fut obligé d'interrompre presqu'aussitôt les travaux de l'entreprise, n'ayant réussi à faire extraire que « 500 quintaux métriques » de minerai. Sa mort, survenue subitement à la fin novembre 1811, provoqua des commentaires plutôt aigres : le percepteur de Samoëns envoya ce faire-part très peu attendri au Préfet du Léman : « ...maintenant M. Beaumond n'est plus, il vient de mourir aujourd'hui à midi, par suite d'un coup d'apoplexie survenue hier au soir vers les six heures; cette mort fait une grande perte dans la commune de Sixt, une grande quantité de familles se trouvent ruinées, par la mort de cet homme-là, qui ne laisse pas de fortune, qui est accablé de dettes, et a fort peu d'effets mobiliers, pour ainsi dire point... » (34). « L'état de détresse où se trouvait ce débiteur de l'Etat, renchérit un autre percepteur de l'arrondissement de Bonneville, longtemps avant son décès était notoire, sans confiance au dehors, ne payant pas les ouvriers de son atelier, presque abandonné de ses associés... aujourd'huy toutes poursuites seraient en pure perte pour l'Etat... ». L'année suivante, on s'occupait de former à Sixt une nouvelle société, qui ferait reprendre aussitôt que possible les travaux souterrains « vu l'importance d'un établissement de fer dans le Léman, forcé d'importer tous les fers à grands frais » (35).

L'état des mines de Servoz, en septembre 1811, était pitoyable : « tout annonçait encore, souligne l'Ingénieur Guymard, le désastre de la Révolution, la Maison de Direction, d'une vaste étendue, était encore en partie soumise aux intempéries de toutes les saisons; les fonderies entièrement délabrées, laissaient à peine entrevoir la forme des fourneaux... ». Au bout de dix mois, la Maison de Direction, les magasins et autres accessoires étaient rétablis; on avait construit un nouveau « Bocard » à roue hydraulique pour l'élévation des bennes contenant le minerai. Les nouveaux directeurs s'occupaient aussi d'agriculture et défrichaient les terrains appartenant aux anciens propriétaires. Les autres Mines qu'exploitait jadis la Compagnie concessionnaire des gisements de la Vallée de Chamonix et des Contamines : St-Marie, Pormenaz, Coupeau et St-Nicolas, si elles n'étaient pas autant en progrès que celles de Servoz, donnaient pendant l'été de 1812, des motifs d'espérance. « La Compagnie, notait l'Ingénieur à la fin de son rapport, fait de nouvelles recherches sur divers points de la Vallée, afin d'avoir du combustible en quantité suffisante... ».

C'est que la disette de bois était un gros souci pour l'Administration dans deux départements aussi riches en forêts que le Mt-Blanc et le Léman. Ce paradoxe ne datait pas du siècle nouveau; déjà, sous Victor-Amédée III, l'économiste Costa de Beauregard se lamentait sur le désordre de l'exploitation des transports et de la consommation du bois, générateur de disette « dans un pays où il y a tant de forêts ! ». « Le sol forestier du département du Mont-Blanc, indique l'Annuaire Statisti-

que de 1807, a beaucoup souffert pendant la Révolution; s'il n'étoit pas bien aménagé, ou qu'on ne réduisît pas le nombre des forges, il seroit à craindre qu'il ne pût pas, dans quelques années, suffire à l'exploitation des mines, et aux différens besoins de la société... » (36). C'est ce qui arrivait en 1812; quand une mine produisait une trop petite quantité de houille pour l'écouler avantageusement, elle devait la garder tout entière pour ses propres besoins et nous avons vu qu'on encourageait les particuliers des villes, ceux de Genève principalement, à remplacer le combustible bois par le combustible houille.

Sous le Consulat et l'Empire, en dépit des protestations de ceux des paysans dont les habitudes étaient dérangées, il fut pris en Savoie des mesures utiles pour la protection et l'exploitation rationnelle des forêts; un Arrêté gouvernemental de Ventôse an X (mars 1802), avait soumis les bois communaux à la même administration et au même régime que ceux de l'Etat; les limites des forêts furent fixées d'une façon plus certaine; on fit aux troupeaux de chèvres une guerre parfois méchante; on s'attacha à empêcher les défrichements sur les pentes supérieures à un certain pourcentage, et déjà de beaux projets de dessèchement des marais étaient établis, notamment en 1806 (et ce n'était pas la première fois), pour les marais d'Epagny au nord-ouest d'Annecy (37). L'Administration des Forêts n'avait cependant pas bonne presse et on pourrait citer de nombreux exemples d'avanies subies, dans les permières années du XIX[e] siècle, par le personnel des Gardes-Forestiers. En juin 1806, plusieurs d'entre eux étaient victimes, sur le territoire de Chavanod, aux environs d'Annecy, d'un attentat qui paraissait au Sous-Préfet Le Maignan « se lier à un système étendu de rébellion contre l'administration forestière » (38).

Lors de son passage à Chambéry en avril 1805, l'Empereur avait vanté, en l'exagérant peut-être à dessein, le bel essor industriel de la ville d'Annecy, simple chef-lieu d'arrondissement. Le Préfet Poitevin de Maissemy, dans un rapport de cette même année, vantait le « spectacle vraiment satisfaisant » fourni par la seconde ville du Département du Mont-Blanc « de huit anciens couvents transformés en manufactures et en ateliers dont les établissements sont dus à la Révolution et qui ensemble occuperont deux mille personnes et plus, avant peu ». C'étaient: la Manufacture d'Indiennes Poncet et Cie, à la Grande Visitation, la Verrerie Colon, aux Annonciades, la « Fabrique de fayance » Burnod, « imitant à très peu de chose près la fayance anglaise » (à la Petite Visitation), « la superbe manufacture de vitriol » dans laquelle M. Baile obtient d'avantageux résultats », une « très belle tannerie où on fabrique plus de 8.000 cuirs », une brasserie, nouvellement installée, la première de la région, qui jusque-là tirait la bière nécessaire à sa consommation de la Suisse et de Lyon, enfin les deux grandes Manufactures qui commençaient « à s'y établir par les soins et moyens de MM. Duport, négociants distingués de Lyon »; ces établissements surpasseraient tous les autres par la quantité de bras qu'ils emploieraient et le numéraire qu'ils répandraient dans le département; la première des Manufactures Duport, consacrée à la filature du coton « au moyen des grandes mécaniques que l'eau fait agir » est celle de l'ancien Couvent de Ste-Claire, au bord du Thiou; la seconde, expliquait le rapport préfectoral, sera sans doute établie dans l'ancien Séminaire et, destinée au tissage du coton, jouera le rôle d'une maison d'apprentissage dans laquelle les sujets de tous les points du département viendront se former (39). « Il m'est extrêmement pénible, concluait M. Poitevin de Maissemy, d'être forcé d'avouer que toute l'industrie du Mont-Blanc est pour ainsi dire concentrée dans la ville d'Annecy », dont la situation au bord d'un lac prolongé par plusieurs canaux explique facilement la suprématie; une note plus dure renforçait l'amertume de cette constatation: « partout ailleurs, sauf quelques exceptions, on ne rencontre qu'indolence, oisiveté et engourdissement ».

Le Sous-Préfet Le Maignan ne

partageait pas absolument l'optimisme de son supérieur hiérarchique; il admettait la reprise de l'activité économique dans son arrondissement, mais formulait plusieurs réserves. L'arrondissement d'Annecy, constate son Rapport de Mai 1806 (40), n'est pas prospère encore, mais il marche dans le sentier de la prospérité... la morale reprend son empire et ne croule plus sur des fondements ruineux... l'esprit public... n'est plus balancé que par quelques vociférations absurdes, clandestines et impuissantes... les arts sont en vigueur... l'industrie s'est accrue ».

Pour l'exportation des produits de l'industrie savoyarde renaissante, il fallait de bonnes routes et, dans ce domaine, un effort immense était à réaliser. Depuis 1792, les incessants passages de troupes et de convois fatiguaient terriblement les chaussées; dans les premières années de l'Empire, les vœux des Assemblées départementales signalent (pour le Mont-Blanc, Conseil Général de 1807), « le dernier état de dégradation » dans lequel se trouvent les routes de deuxième classe, c'est-à-dire la route Genève-Grenoble, par Rumilly, Aix et Chambéry, et celle de Chambéry au Petit-St-Bernard par Montmélian, le bas de Conflans, Moûtiers et le « détroit du Cieix » (41). En 1806, la route de Chambéry à Genève par Annecy et le Pont de la Caille (route de troisième classe), se « ruine de toutes parts » entre Albens et Cruseilles; « si elle devenoit impraticable, questionne avec angoisse le Sous-Préfet, que seroit l'arrondissement d'Annecy?... un cloaque, un pays abandonné » (42).

Deux grandes entreprises dominèrent la politique routière napoléonienne en Savoie: la route du Mont-Cenis et la route du Simplon.

La route du Mt-Cenis, c'est la seule route de première classe du département du Mont-Blanc, officiellement route Paris-Milan par Pont de Beauvoisin, Chambéry, Montmélian, St-Jean-de-Maurienne, le Mont-Cenis et Turin. Ce qu'était, ce qu'avait été de tous temps, le rôle militaire de cette route, qui traversait le département sur une longueur de 168 kilomètres, on le devine aisément. Pour s'en tenir à de récents souvenirs, elle avait été en quelque sorte pendant la dernière guerre, lit-on dans l'Annuaire-Statistique de 1807 (43), « une galerie de communication entre l'armée d'Italie et celles de l'Intérieur et du Rhin; un convoi d'artillerie de siège y traversa le Mont-Cenis au plus fort de l'hiver de l'an (1797), et fut suivi d'une colonne commandée par le Général Bernadotte; les gros bagages de l'armée de réserve suivirent en l'an 8 (1800) la même direction ».

Pavée dans la traverse des villes, ailleurs recouverte d'un cailloutage de pierre calcaire ou de graviers, la route d'Italie ou de Maurienne (c'est ainsi qu'on l'appelait le plus souvent) variait, dans sa largeur, de 6 à 8 mètres. Mais à l'époque du Directoire, elle était bien loin encore de correspondre par son tracé et son profil au type de grande artère internationale qu'elle devait réaliser. Tout le long de la Vallée de l'Arc, elle s'accrochait au *pied du versant* et ne suivait pas le fond; et pour escalader ces obstacles que les géographes appellent des *verrous* ou des *cônes de déjection,* la route se cabrait dans des pentes soudaines et excessives, atteignant le 15 % au delà de Termignon à la montée vers Lanslebourg, passage redouté des voyageurs et des conducteurs par temps de verglas, c'est-à-dire au moins quatre mois de l'année. Une fois à Lanslebourg, la route abdiquait en faveur d'un chemin muletier sur lequel défilaient depuis des siècles, au dos des montures résistantes, les voyageurs résignés et les voitures démontées (44). C'est de 1803 à 1805 que sont entrepris les travaux à l'issue desquels une vraie route enfin franchira le plateau du Mont-Cenis; l'Annuaire Statistique du Mont-Blanc vante cette « nouvelle et belle route qui vient de s'abaisser à la voix d'un grand Monarque, pour le roulage des voitures ». A son passage, si dramatique, du Col, au printemps de 1805 où, pris dans la tempête de neige, porté à bras par de solides Mauriennais, l'Empereur ne dut son salut qu'à leur parfaite connaissance de la montagne, il nota la nécessité de nouvelles rectifications et les prescrivit aussitôt. Un Décret impérial du mois de Mai

ordonna la construction à Lanslebourg d'une grande auberge devant contenir une vingtaine de chambres « avec tous les établissements accessoires pour le service et la commodité des voyageurs, tels que jardins, cours, remises, granges et écuries pour au moins vingt chevaux ».

Quinze relais de poste desservaient la route d'Italie du Pont de Beauvoisin à la Novalaise sur le versant piémontais, dans le département du Pô. Sept barrières, où l'on percevait la taxe d'entretien, arrêtaient les véhicules sur le même parcours.

Une fois construite la route Napoléon, il n'était plus possible aux voyageurs de dévaler du col à Lanslebourg en *ramasse,* conduits par un montagnard flegmatique qui redressait à coups de talon les écarts de cette luge de grandes dimensions sur la neige durcie; mais les berlines et les diligences prenaient les virages de la descente avec la même hardiesse; « nous avons connu », écrivait il y a une quarantaine d'années l'auteur d'un article de vulgarisation sur la route du Mt-Cenis, un des voyageurs qui l'ont parcourue au moment où la voiture attelée de huit ou douze chevaux dévalait, avec une rapidité de projectile, cet étonnant chemin. Aux endroits dangereux, aux tournants brusques, de hautes claies faites de troncs d'arbres étaient chargées d'arrêter la voiture sur la pente de l'abîme. Le passager en gardait comme un frisson d'angoisse... » (45).

La route de Paris à Milan par le Simplon dont un des premiers actes de Bonaparte, Premier Consul, ordonna la construction, traversait l'ancienne Savoie des abords de Genève à St-Gingolph en longeant la rive sud du Léman. Elle permettait de gagner, de la capitale de l'Empire à la capitale lombarde, 55 kilomètres sur le parcours par Chambéry et Turin. Mais elle avait surtout pour but de relier pratiquement à Paris deux nouvelles Préfectures: celle du Léman, Genève; et celle du Simplon, Sion. De très grosses dépenses furent engagées pour les travaux de la nouvelle route impériale: 65 kilomètres de chaussée neuve, creusement de 7 tunnels, construction de 20 ponts de pierre. La route du Simplon a été chantée, sous le Premier Empire, par les aèdes officiels, mais les Savoyards cependant la jugeaient en concurrente et il faut noter que, prévoyant des froissements du côté de la Savoie du sud s'il empruntait la voie de Genève et du Valais Napoléon opta en 1805 pour le trajet par le Mont-Cenis lorsqu'il se rendit à Milan (46). « Cette route (du Simplon) écrivait en 1812 Schiner dans sa *Description* du département formé de l'ancienne République du Valais, la conception de Napoléon le Grand, l'ouvrage admirable du génie français et le produit des travaux et des dépenses immenses, présente en même temps dans l'étendue de quatorze lieues, et la puissance de l'État, et l'imposante conjonction de tous les grands accidents de la nature » (47).

A côté de ces œuvres hardies et onéreuses, par quoi s'affirma en Savoie l'activité de la politique routière napoléonienne, il ne faut pas omettre la percée, par les soins des services des Ponts et Chaussées du Premier Empire, du tunnel bien connu de la Grotte des Echelles, d'une longueur de 300 mètres, et l'amorce de la construction d'une route rectiligne, bordière du torrent de l'Arly, réunissant Ugine, au débouché de ses gorges, à l'Hôpital, ce bourg qui gardait avec Conflans les abords de la Combe de Savoie et qui, changeant de nom, deviendra trente ans plus tard la ville de Charles-Albert: Albertville.

Dans les centres urbains, il n'est rien de bien extraordinaire à signaler de 1804 à 1813 en matière de travaux à part la reconstruction de la partie du Château de Chambéry incendiée en 1798. Elle fut la conséquence directe du passage de Napoléon au chef-lieu du Mont-Blanc, en 1805; la Préfecture, installée à l'hôtel d'Allinges, lui avait paru indécemment établie. Il décréta urgente la restauration du Château, afin d'y transporter ses services; des projets furent aussitôt établis, heureux temps où, pour 150.00 francs on pouvait avoir « une belle préfecture », et pour 400.00 restaurer complètement l'ancienne résidence ducale (48).

Mais on travailla par à coups: à la veille de l'écroulement de l'Empire, rien n'était achevé. Des escaliers, un appartement d'honneur destiné à recevoir Napoléon qui n'y vint jamais, l'agrandissement du bâtiment côté terrasse des Archives, dont les pièces nouvelles furent utilisées en offices et chambre des huissiers, voilà le bilan des reconstructions au château de Chambéry sous le Premier Empire; mais en contre-partie il y eut des suppressions peut-être inutiles: « d'ineptes démolitions, a écrit G. Pérouse, complétèrent « l'œuvre du feu ». Les vestiges du vieux château d'Amédée V furent alors anéantis; on n'y voyait que l'aspect d'un lieu abandonné », des « pans de murs », des « ruines branlantes ». Pendant plusieurs années, la mine opéra son œuvre de destruction; une fois la place nette, des bosquets et des parterres vinrent agrémenter l'esplanade qui surgissait de ces décombres.

C'est aussi sous Napoléon Ier qu'a été bâtie dans la capitale de la Savoie, sur l'emplacement du couvent des Ursulines, la Caserne Curial, cette énorme construction portant le nom d'un général de l'Empereur, âgé de 18 ans seulement à la Révolution, et dont la bravoure remarquée à Austerlitz, Eylau et Friedland, avait consacré la renommée. La Restauration française comblera d'honneurs le Comte Curial, devenu Pair de France; et cet enfant de St-Pierre-dAlbigny mourra un an avant les « Trois Glorieuses » de 1830, entièrement dévoué à Charles X, lui dénonçant avec ardeur la révolution antibourbonienne qui montait (49).

Quant à l'urbanisme, il n'est pas à l'ordre du jour; les villes de Savoie sont encore mal tenues, mal pavées, leurs rues encombrées, leurs canaux (quand il s'agit d'Annecy), englués d'une vase malodorante et dangereuse pendant les chaleurs de l'été. Au mois de juin 1811, le Sous-Préfet d'Annecy, M. de Roussy, signalait au maire de la ville que ses abords du côté de Genève, le long du Faubourg de Bœuf, étaient obstrués de façon gênante pour la circulation; des ateliers de maçons et charpentiers avec appentis débordaient sur la chaussée, des arbres abattus, des tas de pierre et de fumier, de grosses charrettes et des chars laissés dans la rue pendant la nuit, contribuaient à accroître l'encombrement; une telle incurie, concluait le Sous-Préfet, donne au voyageur étranger « une idée peu avantageuse d'une ville d'ailleurs agréable et qui n'est pas sans importance » (50). De l'état des canaux, malgré les curements périodiques obligatoires auxquels participaient, non sans parfois murmurer, les communes voisines, nous aurons une idée par cette suggestion que soumettaient en mai 1813 à la Municipalité d'Annecy les services de la Sous-Préfecture: pourquoi ne pas donner pour une redevance annuelle la faculté de disposer des immondices de la ville « en les réunissant dans des fosses établies à l'issue de chacun des quartiers principaux? »; ce serait un moyen de diminuer l'engorgement des canaux servant d'écoulement au lac, et il fallait examiner l'idée avec attention (51).

Il est certain que le progrès matériel n'a pas marché aussi vite que les idées de liberté et d'émancipation, célébrées sur les modes les plus grandiloquents de 1792 à 1800 et maintenant bien en sommeil, au fur et à mesure que l'Empire ressuscite, à son profit, les pratiques de l'Ancien Régime. Un exemple caractéristique de la résistance des populations savoisiennes aux innovations de la science est fournie par l'opposition sourde rencontrée dans les campagnes par ceux qui voulaient y propager la pratique de la vaccine. Pourtant, de Chambéry, le vieux médecin Joseph Daquin, dont la longue vie constituait un exemplaire effort de soulagement des souffrances, défendait le plus qu'il pouvait, pendant ses dernières années, l'invention de Jenner. Les autorités civiles avaient recours au système des primes pour amener les habitants des villages, en temps d'épidémie, aux séances de vaccination organisées; pendant l'hiver de 1812, la petite vérole sévissait à Ugine, elle fit un nombre effrayant de victimes, plus de 200; d'abord la vaccine, écrivit le Sous-Préfet au Ministère de l'Intérieur, se heurta à une routine aveugle des populations, mais la propa-

gande officielle donna d'encourageants résultats; sous la direction du Dr Carron, médecin des épidémies de l'arrondissement d'Annecy, plusieurs séances de vaccination gratuite attirèrent les paysans encore méfiants, mais ne voulant pas laisser échapper une chance possible d'éviter la redoutable maladie; on remettait une prime de 0 fr. 25 à chaque vacciné le jour même de la séance et une autre prime du même montant, lorsqu'il venait faire constater l'état de sa vaccination; à la date du 3 juin 1812, près de 400 individus du canton d'Ugine avaient consenti à se laisser vacciner; même résultat satisfaisant dans la vallée de Thônes où les préventions n'étaient pas moindres que dans celui d'Ugine, loin de là. « Les hautes vallées de l'arrondissement comprises dans le canton de Thônes, écrivait M. de Roussy, au Ministère, ignoraient jusqu'aux moindres effets de la vaccine... les gens les plus influens du pays ne croyaient pas à la vaccine; les préjugés étaient dans toutes leurs forces... ». On obtint néanmoins près de 450 vaccinations. L'autorité civile avait utilisé la grosse influence du clergé paroissial pour convaincre les réfractaires; « d'après vos soins reconnus, Monsieur, pour le troupeau qui vous est confié, disait une lettre du Sous-Préfet d'Annecy envoyée aux desservants du canton de Thônes, le 7 juillet 1812, je viens vous engager à vouloir bien vous joindre à moi pour faire apprécier à vos paroissiens le bienfait de la vaccine.. ».

La situation sanitaire dans les campagnes de Savoie n'était pas plus brillante au début du XIX[e] siècle qu'à la fin de l'ancien Régime; la petite vérole, jusqu'au moment où l'usage généralisé de la vaccine la fit régresser, causait des pertes impressionnantes; dans l'été de 1801, sous le Consulat, le Maire du Petit-Bornand, réclamant à la Sous-Préfecture d'Annecy un supplément d'imprimés d'Etat-Civil, alléguait cette triste raison: « ...La petite verole met au tombeau une si grande quantité de jeunesse que malgré que jay dejas reçu 2 supplement de registre de décès, il ne man reste plus à remplir... et s'il y avoit moyens d'arreste cette contagion qui a entraîné 26 enfens de toute age depuis le 1[er] Thermidor courent, et que ce fut de vostre connaissence ou de quelque officier de sente, de vouloir bien vous y intéresse et de madresse, je vous prie, vos reflections... » (52). A la fin de l'année 1811, une épidémie de « flux de sang » sévissait à Samoës et plus à l'ouest, sur le territoire de Viuz-en-Sallaz; les municipalités demandaient à Bonneville et Genève l'envoi d'officiers de santé pour soigner les malades, hors d'état, notamment à Viuz, « de se faire traiter par les hommes de l'art et de payer les médicaments »; le maire de Samoëns, une fois les ravages de l'épidémie enrayés, remerciait la Sous-Préfecture de Bonneville pour les secours et soins donnés avec le concours des autorités par les médecins Duffresne et Rouge. Périodiquement la voiture publique portait de Genève à Bonneville une boîte de médicaments destinés au traitement des épidémies; à l'envoi de février 1807, on avait joint: « 1°) l'emplâtre diachylon gommé qui a été jugé pouvoir être utile; 2°) un flacon à désinfecter l'air suivant le procédé de M. Guyton-Mordeau avec un bocal rempli de manganèse, et une instruction sur la manière d'en faire usage » (53). A la fin de l'hiver 1812-1913, l'avis du médecin envoyé aux Ollières, petite commune située au nord d'Annecy sur le plateau entre le Massif du Parmelan et le cours de la Fillière, affluent du Fier, à l'occasion d'une épidémie, était tristement significatif; il ne craignait pas d'en attribuer la cause principale à « l'extrême misère des habitants des Ollières et (à) leur nourriture »; on se décidait alors à faire acheter à Annecy, à l'intention des habitants, quelques aliments salubres, notamment du riz (54). C'était aussi par des envois de riz que les autorités sardes, à la fin de l'Ancien Régime, pendant l'hiver 1789-90, essayaient de soulager la misère des habitants de la Semine. Le rapprochement n'est pas édifiant; vingt-trois années d'expériences politiques et sociales telles qu'on n'en avait encore jamais vues, ne paraissaient pas avoir changé grand'chose aux con-

ditions de vie inférieures à la normale des milieux ruraux.

En Savoie, comme partout ailleurs sur le territoire du trop vaste Empire, menacé, l'année 1813 s'annonçait très mal. La conscription s'intensifiait pour faire face aux besoins de formation de l'armée nouvelle remplaçant celle qu'avait anéantie la désastreuse campagne de Russie. L'astre impérial jetait à Lützen, le 2 mai, ses derniers feux; les Préfets transmettaient à leurs collaborateurs des Sous-Préfectures la nouvelle d' « une victoire éclatante », remportée par l'Empereur « sur les armées combinées de la Russie et de la Prusse commandées en personne par l'Empereur Alexandre et le roi de Prusse » (elle parvenait à Annecy le 10 mai); une fois la Sixième Coalition formée (dans laquelle, malgré le mariage autrichien vieux seulement de trois ans, était entrée l'Autriche), l'été ne fut qu'une impressionnante succession de désastres. Le cercles des Coalisés se resserre autour de Leipzig où va s'engager, au milieu d'octobre, la bataille suprême; l'angoisse de cette situation enhardit, dans les deux départements de la Savoie, les ennemis, toujours plus nombreux, de ce régime dont le rayonnement a été étincelant et qui ne demeure plus qu'oppressif: le 4 octobre 1813, ordre est donné au Sous-Préfet d'Annecy de rechercher activement les embaucheurs suisses qu'on pourrait trouver dans l'arrondissement ; ils ont fait subir une grosse perte à un détachement du 2e Etranger qui, traversant le département du Mont-Blanc, se rendait à Rome (55). Dans le but de freiner les entreprises chaque jour plus osées de l'espionnage, des ordres sévères étaient donnés depuis l'automne précédent pour une reprise de la surveillance dans les auberges, et on prescrivait un examen rigoureux des passeports et registres tenus par les aubergistes et logeurs, notamment à Annecy, Rumilly, Thônes et Faverges. Au milieu de novembre 1813, parviennent des ordres très stricts aux fins d'arrêter dans leur marche et de renvoyer à Mayence les hommes venant de la Grande Armée qui se rendent dans les départements (56). C'est dans des instructions angoissées de ce genre qu'il faut chercher les vraies préoccupations des autorités pendant les derniers mois de 1813 plutôt que dans les conventionnelles exhortations à célébrer la fête anniversaire du Couronnement de l'Empereur (six semaines après la Bataille des Nations!), « avec tout l'apparat » digne (57) d' « une époque aussi mémorable » que pourront le permettre les localités, ou dans les demandes de renseignements très précis sur « l'existence sociale » des familles ayant fourni des membres pour la Garde d'Honneur de Sa Majesté, la qualification qui leur avait été donnée de « bonne bourgeoisie » n'ayant pas paru suffisante aux examinateurs de la liste fournie pour l'arrondissement de Bonneville (20 juillet 1813) (58).

A la veille de Noël, il apparut brusquement que la Savoie, dont les frontières avaient connu depuis treize ans un trop rare repos, était de nouveau menacée de façon directe. Devançant le geste de la Suisse se préparant à abroger l'acte de médiation, les Autrichiens, violant sa neutralité, traversaient les Cantons Helvétiques, marchant sur Genève d'où ils prendraient la direction de Lyon. Le 24 décembre, la nouvelle de l'invasion du territoire suisse par les armées ennemies est apportée à Annecy par des voyageurs arrivant de Genève; la défense de la Savoie est bien inutilement renforcée; le dépôt du 31e Régiment de Chasseurs à cheval a reçu l'ordre de quitter Vienne, en Dauphiné, le 26 décembre (59) pour aller tenir garnison à Annecy jusqu'à nouvel avis. Les bruits d'invasion parviennent aussitôt jusque dans le fond des vallées; le maire de Thorens, offrant l'exemple d'un loyalisme, certes peu commun, invitait le Sous-Préfet de Bonneville Rogniat, à se réfugier aux flancs du Parmelan et de Sous-Dine: « ...si nous avions le maleur de vous perdre, ce seroit un accroissement à nos meaux, faites votre possible pour rester au milieu de nous, nous pourvoirons à votre sûreté dans nos montagnes... » (jour de Noël 1813) (60).

Genève, sans approvisionnements, sans artillerie digne de ce nom pour

la défendre, céda la première et, à vrai dire, personne, dans la Préfecture du département agonisant du Léman, ni les fonctionnaires français, ni les Genevois heureux de voir finir une aventure, n'avait envie de résister. La veille de Noël, l'état de siège a bien été déclaré et l'autorité supérieure du département prise en mains par le Général Jordy, mais quatre jours plus tard, le Préfet, Baron Capelle, est parti sans tambour ni trompette, suivi par le Commissaire spécial de Police, dans une totale indifférence de la population. Le Feld-Maréchal autrichien de Bubna approche à grandes foulées; Jordy renonce vite à toute résistance. Genève se proclame comme autrefois indépendante tandis que le 30 décembre, sa Garde Nationale reconduit à l'ancienne et toute proche frontière de la République, la garnison française.

La Savoie entière considère avec résignation, non sans un sursaut de révolte parce que l'humiliation est à son comble, cette menace encore inconnue pour elle: la menace d'invasion autrichienne, suspendue sur son territoire. Jamais le pays n'a connu, peut-être avant le triste mois de juin 1940 de jours plus sombres, plus angoissés que ceux qui ont précédé, dans ses montagnes engourdies par l'hiver, le nouvel An de 1814.

BIBLIOGRAPHIE

(1) LAVISSE. Histoire de France contemporaine, III, p. 218.

(2) C. DUVAL. L'Administration de la commune et du canton de Viry, (1793-1799). St-Julien, 1883, passim, notamment p. 139-144.

(3) F. MIQUET. Répertoire biographique des Savoyards contemporains. Les représentants savoyards aux Assemblées françaises de 1800 à 1815, passim.

(4) Archives départementales de la Haute-Savoie, 10 L. 2.

5() Archives départementale de la Haute-Savoie, 10. L. 18.

(6) Archives Nationales. F. I. C. III (Mont-Blanc), 3.

(7) C'est François, futur baron Ruphy, dont le père, un des nobles Syndics de la ville d'Annecy sous Charles-Emmanuel III, avait épousé en secondes noces une Menthon-Lornay.

(8) G. PÉROUSE. Le château de Chambéry, p. 93-95.

(8 bis) G. PÉROUSE. Le Vieux Chambéry, p. 62-63.

(9) G. PÉROUSE. Vieille Savoie. Causeries historiques. t. I, 1931, « Les Préparatifs du passage de Napoléon à Chambéry, en 1805 », p. 215-220.

(10) *Annuaire Statistique* du Département du Mont-Blanc pour l'an XIV, rédigé par M. Palluel, Chambéry. An XIV (1805 et 1806), « Passage de LL. MM. II. et RR. dans le département du Mt-Blanc », deuxième partie, p. 84-112.

(11) *Annuaire Statistique* du Département du Mont-Blanc pour l'an XIV, rédigé par M. Pallauel, Chambéry. An XIV (1805 et 1806), « Passage de LL. M.. II. et RR. dans le département du Mt-Blanc, deuxième partie, p. 112-116. « Passage de Sa Sainteté ».

(12) E. CHAPUISAT. Le Département du Léman (op. cit), p. 55 sq.

(13) R. REY. Genève, 1875, p. 164, sq.

(14) E. CHAPUISAT, *op. cit.*, p. 58.

(15) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 22.

(16) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 3.

(17) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 9.

(18) CROISELLET. Histoire de Rumilly, p. 323-24.

(19) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 10.

(20) E. CHAPUISAT, *op. cit.*, p. 60.

(20 bis) Archives de la Haute-Savoie, 15 L. 43.

(21) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 21.

(22) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 22.
(23) Archives de la Haute-Savoie, 10 L. 24.
(24) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 36.
(25) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 22.
(26) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 11.
(27) Archives de la Haute-Savoie, 14. L. 21.
(28) Archives de la Haute-Savoie, 14. L. 13.
(29) F. VERMALE. Journal d'un paysan de Maurienne, *op. cit.*, p. 76.-77.
(30) BARBIER. La Savoie Industrielle, II, p. 59, sq.
(31) BARBIER. La Savoie Industrielle, p. 61-64.
(32) ORSAT. Monographie de Servoz, in Mém. Doc. Acad. Salésienne, 1894, p. 183 sq.
(33) Archives de la Hte-Savoie, 13. L. 28, Rapport de l'Ingénieur Guymard, 25 juillet 1812.
(34) Archives de la Haute-Savoie, 13. L. 34, 27 novembre 1811.
(35) Archives de la Hte-Savoie, 13. L. 29, 5 décembre 1811.
(36) VERNEILH. Statistique Générale, p. 443.
(37) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 30.
(38) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 30.
(39) Archives Nationales. F. I. C. III. Mt-Blanc. 3.
(40) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 30.
(41) Archives du département de la Savoie, L. 51 (délibérations du Conseil Général, 15-30 octobre 1807).
42) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 30 .
(43) VERNEILH. — *Op. cit.*, p. 539, sq.
(44) H. ONDE. — A propos de la route de Maurienne, in *Revue Savoisienne*, 1932, p. III, sq.
(45) J. CORCELLE. — Le Mont-Cenis. La route ancienne. La route nouvelle. Bourg, Impr. du Courrier de l'Ain, 1901, p. 8.
(46) DE BISSY. — L'Histoire des Routes de Savoie, in Mém. Doc. Soc. Sav. Hist. et Archélologie, 1929, p. 194-196.
(47) SCHINER. — Description du Département du Simplon, Sion, 1812, p. 112.
(48) G. PÉROUSE. — Le Château de Chambéry, p. 94, sq. Le Vieux Chambéry, p. 18.
(49) J. PHILIPPE. — Les Gloires de la Savoie, p. 85-88.
(50) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 32.
(51) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 34.
(52) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 42.
(53) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 23.
(54) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 13.
(55) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 24.
(56) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 28.
(57) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 33.
(58) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 28.
(59) Archives de la Haute-Savoie, 10. L. 11.
(60) Archives de la Haute-Savoie, 15. L. 195.

Séance du 14 Juin 1941

Présidence de M. PERRET

Le Déluge de Viuz

par M. Lucien GUY

On appelle « le Déluge de Viuz », une large bande de terrains incultes et bouleversés, sur le flanc de la montagne qui domine la route de Viuz-en-Sallaz à Bogève. Au milieu d'un paysage verdoyant, cette surface dénudée, déserte, sinistre, frappe le regard du passant qui cherche aussitôt l'explication de cette dévastation. La science l'attribue à une convulsion de la montagne par suite d'un phénomène d'érosion. Mais la tradition locale lui préfère une vieille légende qui rappelle celle de Myans, bien souvent racontée au pays et à laquelle on a fini par croire, tant elle charmait l'imagination et les croyances de nos populations faucignerandes.

Ecoutons d'abord la légende :

— « Il était une fois un joli village à la place de ce chaos, à l'endroit qu'on appelle encore le Déluge. Les habitants étaient tous riches à l'exception d'une famille. Leurs greniers regorgeaient de blé, leurs hangars de foin et, des vaches grasses, des taureaux puissants faisaient l'orgueil de leurs étables. Ils avaient des petits sacs de pièces d'or dans des cachettes sûres et leurs caves ne manquaient jamais de cidre clair. Mais la richesse avait endurci leur cœur et les miséreux ne trouvaient chez eux ni secours, ni réconfort. Après au gain, ils n'adoraient que l'argent et chassaient, loin de leurs demeures, les orphelins pitoyables et les gueux.

Un soir, un mendiant loqueteux, cassé en deux, recru de fatigue, arriva dans le village. Il faisait un temps épouvantable. Le vent hurlait dans les bois et balayait les rues en rafales glacées. La campagne était peuplée des fantômes redoutables de la nuit, mais le village faisait rêver de repos. Les fenêtres des fermes brillaient dans l'ombre, des bouffées de tiédeur sortaient des étables et le vieux se réjouissait dans son cœur

De son bâton, il frappe deux coups timides à l'huis de la plus belle maison, puis le maître lui ayant ouvert en maugréant : « Au nom du Seigneur... » mais déjà la porte est refermée avec violence. Un peu plus loin, le vieillard renouvelle sa demande : une écuelle de soupe pour se réchauffer et un coin de l'étable pour dormir. « Va-t-en au diable, mendiant », lui crie le fermier. Partout c'est le même accueil, les mêmes menaces. Ici on l'insulte, on lui montre le bâton, on lui jette le chien méchant dans les jambes, là sans rien dire, on lui ferme la porte au nez ou l'huis ne s'ouvre même pas à son appel. Le vieillard s'avance chaque fois un peu plus triste. La tempête fait rage autour de lui.

Une chaumière encore, un point rouge dans la nuit, c'est la dernière maison du village. Un étroit jardinet l'entoure, la misère semble l'habiter. A la porte branlante le vieillard heurte du bâton et, sitôt ouverte, commence ses lamentations. « Entrez vite, lui dit la femme, sans le laisser achever ; approchez-vous du feu, brave homme ». Et cependant que le vieux tend à la chaleur ses doigts noueux et transis, la fermière tire de sa huche une tranche de pain bis qu'elle lui donne avec du lard. « Nous ne sommes pas riches, ajoute-t-elle, vous auriez été mieux reçu ailleurs ». Elle lui raconte alors tous ses malheurs : son mari longtemps malade, emporté l'hiver dernier, les enfants trop jeunes pour travailler, la vie dure à gagner, les maigres ressources, les souffrances mais l'espoir tenace au cœur de sortir un jour de la misère. Le mendiant l'écoute sans rien dire ; son regard suit le jeu capricieux des flammes et parfois sa main s'attarde à caresser les boucles blondes du plus

jeune des enfants. Puis, comme il se fait tard, après avoir remercié son hôtesse, il s'en va dormir sur la paille dans l'étable.

Or, il advint, au milieu de la nuit, une chose effroyable. Tout un pan de la montagne glissa, roula, se brisant en quartiers énormes qui bondissaient comme des bêtes en furie. Derrière cette avalanche monstrueuse, une trombe d'eau glacée grondait dévalant la pente. En un instant, le village fut bouleversé, rasé, les riches vergers détruits, les maisons anéanties et les habitants engloutis dans un déluge de boue.

Seule la chaumière n'avait pas été touchée par le désastre; l'enclos était intact, un mince filet de fumée bleue s'élevait encore au milieu du désert sinistre. Au petit jour, la veuve et ses enfants connurent à la fois l'horreur du paysage et le bonheur de leur destinée. Vite ils allèrent à l'étable; le vieillard était parti, qu'ils ne devaient jamais revoir.

Les villageois voisins crièrent au miracle et virent dans l'intervention de Dieu sous les apparences d'un mendiant, la punition des mauvais riches et la récompense de la bonté. »

Une autre version ajoute que, le soir, avant d'aller prendre son repos, le mendiant aurait dit à cette femme que si, dans la nuit, elle entendait du bruit, il ne fallait pas qu'elle eut peur; que le lendemain, cette dernière, dont la maison fut préservée, aurait trouvé un crucifix à l'endroit où ce mendiant avait couché.

Après la légende, voici le récit de ce cataclysme tel qu'il a été publié à l'époque où il se produisit.

Nous trouvons, en effet, dans la *Revue Savoisienne* de 1866, ainsi que dans le tome XIX des Mémoires de l'Académie Salésienne, la relation suivante de l'éboulement de 1715, extraite des registres de l'église paroissiale, écrite par l'abbé Paris, curé de Viuz, contemporain de l'événement:

« Le 29 juillet 1715, entre 3 et 4 heures du matin, se fit le grand éboulement de la montagne sur les trois villages des Fontaines, Grésard et Etrable (ou des Trables), qui commençant au sommet du Mont, continua jusqu'en Foron; il a renversé environ 300 poses (ou journaux) que bois que terre, avec la prise pendante, et a écrasé environ 20 maisons et fait périr 34 personnes.

De toutes les personnes écrasées sous les décombres, on n'a retrouvé que le corps d'une femme qui a été ensevelie au cimetière de Viuz, et des autres, on a retrouvé des membres détachés par ci par là, qui ont été en même temps couverts de terre, un peu profond, à cause de l'infection.

La dime des terres éboulées appartenait à l'évêque, sauf quelques poses au-dessus qui étaient de celle de la cure.

Il ne s'est sauvé personne de ceux qui étaient au village des Fontaines (situé près de la montagne); une seule, de celui des Gresards; mais d'Etrable, il n'en a péri aucune, parce qu'étant plus en bas, ils ont eu le temps de se sauver, quoique le dégât se soit fait dans l'espace d'un quart d'heure.

Dans le temps de ce malheur, j'étais à Thonon, à l'occasion du séjour que le Roi Victor-Amé II y faisait avec la Reine et le Prince de Piémont. Ce désastre est aussitôt allé aux oreilles de Sa Majesté. Elle me fit appeler, pour en savoir des détails, et sur l'avis reçu le même jour, aussitôt elle ordonna à M. Emprès, colonel de son artillerie, commandant du comté d'Allinges et ingénieur, de venir incessamment sur les lieux avec nous, pour voir les dégâts et les mesures à prendre pour en empêcher les progrès, de sorte que nous arrivâmes ici le 30 juillet, et après qu'il eut visité le mal et donné des ordres, nous nous en retournâmes, le lendemain à Thonon, où nous eûmes aussitôt une seconde audience de Sa Majesté, qui touchée de compassion de ce désastre, députa encore M. le comte de la Pérouse, chevalier au Sénat et son maître des requêtes, pour venir faire la mensuration des fonds abimés, afin de décharger la paroisse de la taille à proportion, et lui donna 1.600 livres de Piémont pour les distribuer à ceux qui étaient restés de ce désastre et réduits à la misère; ce qui fut exécuté les 1er, 2, 3 août, à la grande consolation du public qui bénit Dieu

sans cesse, de nous avoir donné un souverain si compatissant aux maux de ses sujets et si charitable pour les secourir. Mgr l'évêque Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex s'étant trouvé à Thonon à cette époque, a beaucoup servi auprès du Roi. »

Signé : Paris, curé.

L'abbé Paris donne en outre, les noms des 34 victimes.

L'abbé Pioton, curé de Bogève, ajoute à ce récit, la note suivante : « Mais certains détails que M. Paris ne pouvait mettre dans le registre par ménagement pour les parents et par respect pour le malheur, se trouvent consignés dans d'autres documents conservés à Viuz, et même dans les paroisses voisines. Je ne crois pas dépasser les bornes de la discrétion en signalant ces pièces qui se résument ainsi :

Les trois villages engloutis étaient habités par de mauvaises gens, vivant sans principes et attaquant même les passants. Une famille seule conservait de bons sentiments : sa maison a été épargnée avec la propriété sise aux Trables, où elle est encore isolée comme une oasis au milieu des sables.

La vaste étendue de ce déluge, comme on l'appelle dans le pays, est encore aujourd'hui comme elle a dû être à l'époque terrible et désastreuse de l'éboulement. Le sol est dénudé : aucun arbre ni arbrisseau, aucune végétation ne recouvre cet affreux désert. La montagne qui s'est enfouie a laissé, dans ses mouvements convulsifs, le terrain si inégal, si raboteux, qu'il repousse la main du laboureur, la charrue, la bêche et toutes les spéculations de l'industrie. Les mamelons innombrables qui couvrent toute la surface, sont formés de pierres, de graviers, d'énormes cailloux. Ce déluge ressemble à une mer en furie qui aurait été subitement saisie par le froid le plus glacial. La place qu'occupait la montagne est là, béante comme la bouche d'un canon qui vient de causer les plus affreux ravages. Une sentinelle s'est placée à deux pas du sinistre : c'est la chapelle votive de Chez les Pallud.

Et maintenant, s'il était permis de dire qu'à quelque chose malheur est bon, j'ajouterais que l'éboulement a découvert une source d'eau minérale très puissante, que les médecins des environs conseillent dans certaines maladies et toujours avec un vrai succès. »

Joseph Dessaix explique que ce désastre fut occasionné par les eaux d'un ruisseau qui minaient le sol depuis fort longtemps.

Le géologue A. Favre, de Genève, en parle en ces termes : « De la carrière de gypse de Bouchet (village de Viuz), il n'y a pas une grande distance, jusqu'au Déluge de Viuz : c'est ainsi qu'on nomme un grand éboulement qui eut lieu le 29 juillet 1715, et qui engloutit trois villages... Il s'est produit dans des roches jurassiques reposant sur la cargneule. On y voit des calcaires cristallins à grains verts, des grès micacés, des calcaires jurassiques à bélemnites et des calcaires à silex qui appartiennent aux terrains du lias. »

Ce mas de terrains éboulés figure dans la mappe de 1730, sous le seul numéro 3.446. Aujourd'hui, il sert de pâturages aux bestiaux des villages voisins. C'est là qu'est la source d'eau ferrugineuse dont nous avons parlé.

Quant à la chapelle votive érigée au village des Pallud, sous le vocable de la Saint-Vierge, elle fut construite aux frais de Laurent Pallud, de ce village qui avait été préservé du fléau et fut bénie le 24 août 1717, par le chanoine Paris, curé de Viuz, dans le but d'obtenir du Ciel, « exemption d'incendie, de tempête, de mortalité du bétail et d'éboulement ». Sa principale fête était la Visitation, le 2 juillet, jour où la paroisse y venait chaque année en procession. Mgr de Rossillon de Bernex donna à cette chapelle, un tableau de la Descente de la Croix ; c'est pourquoi on l'appelait aussi la chapelle de la Descente de la Croix. Elle a été restaurée à la fin du XVIII[e] siècle, au moyen d'une souscription faite parmi les habitants de ce village.

Avec le temps, le souvenir du cataclysme de 1715 s'est peu à peu effacé dans le cœur des pélerins, mais les touristes viennent encore nombreux visiter le Déluge de Viuz.

Séance du 5 Juillet 1941

Présidence de M. PERRET

Nicolas Girod,
créateur de l'industrie cotonnière en Louisiane et héros de l'indépendance américaine

par M. Louis PFISTER

Dans les environs d'Annecy, il est un site où, enfant, j'aimais beaucoup à excursionner. C'est le très pittoresque défilé du Fier, à Dingy-Saint-Clair. Sur une rive passe la route de Thônes, sur l'autre la voie romaine. La grande fraîcheur qui y règne favorise une flore alpine particulière.

Or, sur le pont Saint-Clair, qui enjambe la rivière, mes parents me montraient une vieille inscription, gravée dans la pierre, rappelant que ce pont avait été reconstruit en 1828, grâce à la générosité de Nicolas Girod, mon arrière grand-oncle.

Ce souvenir hantait mon esprit et, fréquemment, je questionnais ma mère sur ce personnage. A cette époque, on parlait souvent encore de ces oncles d'Amérique qui, quelquefois, n'oubliaient pas leurs petits neveux.

Et ainsi commençait à m'intéresser l'histoire de ces savoyards qui de siècle en siècle ont fait à l'étranger honneur à leur pays et ont porté au loin le beau renom de la Savoie et de la France.

Nicolas Girod est bien l'un de ces hommes. Aussi l'Académie du Faucigny a-t-elle été heureusement inspirée en décidant de commémorer le centenaire de la mort de ce faucigneraud, survenue à la Nouvelle-Orléans, le 1er septembre 1840.

Un siècle auparavant, dans l'active ville de Cluses, relevée des ruines de l'incendie de 1735, la famille Girod jouissait d'une situation honorable.

Déjà, en 1588, l'un de ses membres égrège, Jean Girod est bachelier des écoles; en 1602, il en est correcteur alors que le célèbre Jean Ménenc va en devenir recteur. Quatre ans plus tard, un autre bachelier Claude Girod, inspirera un très grand intérêt à Saint-François de Sales lors de sa visite du 5 août, nous dit l'historien de Cluses, le chanoine Lavorel.

Dès 1697, Jacques Girod, qui voit terminer l'occupation française, est conseiller de la ville et, avec son fils Michel, en 1728, il figure parmi les bourgeois ayant droit d'assister aux conseils généraux.

Ce Michel Girod épousera Catherine Vuillet, de cette notable famille, déjà citée en 1359, et qui fournit à Cluses les notaires Michel Vuillet, en 1610 et Jean Vuillet, en 1649.

De ce mariage naquit au mois de décembre 1727, Sylvestre-François Girod qui, le 20 avril 1749, au lendemain du départ des espagnols, viendra épouser, à Thônes, Françoise Duboin, âgée de 13 ans, fille d'un entrepreneur de maçonnerie originaire, comme son nom et sa profession l'indiquent, de Samoëns.

Cette union devait être bénie du ciel par la naissance de dix-sept enfants.

L'aîné, qui naquit le 24 août 1751, reçut le prénom de Nicolas, celui de son parrain Nicolas Dupuy, mais surtout celui du très populaire patron de la paroisse de Cluses.

Entre sa naissance et celle de son frère Claude-François, survenue l'année suivante, un fait s'était produit qui allait peut-être avoir une

influence sur la destinée de Nicolas: la famille était venue s'installer à Thônes. Elle s'établit rue Blanche, joli nom qui rappelle le souvenir des Dames Blanches, ces comtesses de Genève qui furent souveraines de la ville.

Le père, Sylvestre Girod, acquit de la comtesse de Vieu, la maison forte de Regard, devint fermier général du baron d'Alex et bourgeois d'Annecy.

Le jeune Nicolas allait passer son enfance à Thônes et y faire ses études, certainement au collège déjà renommé où avait jadis professé Jean Ménenc, de Cluses, et qui était placé sous la dépendance du préfet du collège d'Annecy.

Les thonains avaient alors un goût très marqué pour les voyages, pour l'émigration momentanée, pour l'aventure en un mot.

Les deux aînés de la famille Girod suivirent le courant, mais poussèrent beaucoup plus loin que les autres expatriés. Partis, on ne sait au juste en quelle année, la mort de leur père, en 1783, trouve Nicolas et Claude-François à Barcelonne.

Sans doute, les relations entre la Savoie et l'Espagne étaient-elles moins difficiles qu'on pourrait le supposer, puisque malgré la grande distance le séparant de ses deux fils, Sylvestre Girod, avant de mourir, les institue ses légataires universels avec charge de régler sa succession. Il est vrai que jusqu'au rattachement de la Franche-Comté à la France, les espagnols avaient gardé d'étroits contacts avec notre pays où une grand'route portaient même leur nom.

Quand les frères Girod quittèrent-ils l'Europe pour l'Amérique? aucun document ne nous l'apprend, mais avant la fin du siècle, ils sont installés à la Nouvelle-Orléans.

Ici commence leur histoire assez connue, en partie du moins. Plusieurs auteurs en ont parlé, notamment les chanoines Lavorel et Pochat-Baron, et François Miguet; moi-même, en 1922, dans la Revue Savoisienne, en utilisant des notes de mon grand-père Jean Dalloz qui était leur petit neveu. Il y a bien des années, la *Revue des Deux Mondes* leur aurait, paraît-il, consacré un article ; je n'ai pu le trouver. Tout récemment notre érudit confrère, M. Lucien Guy, a fait à Nicolas Girod les honneurs de son bel ouvrage « les Grands Faucigne-rands ».

En retraçant cette histoire, je m'arrêterai sur deux ou trois points particuliers.

Si du Faucigny, de Cluses, Nicolas et Claude-François Girod ont hérité de l'esprit industrieux, de Thônes, ils ont pris le goût de l'aventure et des grands voyages; on se demande s'ils n'ont pas été les premiers de cette ville à émigrer au Nouveau-Monde, soit en pays de langue anglaise, d'où l'origine de l'appellation « anglais de Thônes ».

Quoi qu'il en soit, ils devaient mettre à profit ces qualités et tendances.

* * *

Fondée en 1717 et donnée pour capitale à la Louisiane, cet Etat de l'Amérique du Nord qui doit son nom à Louis XIV, la Nouvelle-Orléans commençait seulement à prendre quelque développement quand nos deux savoyards y arrivèrent.

Leur esprit observateur, servi par une intelligence toute française, eut tôt fait de leur faire saisir l'essort qu'il était possible d'y donner à la culture du cotonnier auquel le sol fertile de la Louisiane paraissait parfaitement convenir et à créer à la Nouvelle-Orléans l'industrie du coton susceptible de développer la prospérité du pays.

Par une curieuse coïncidence, c'est un habitant d'Annecy, Louis-Alexis Jumel, qui, un peu plus tard, introduira en Egypte la même culture devenue florissante. Elle produit ce coton fin dit « jumel ».

Pour lancer leur entreprise, les frères Girod s'occupèrent aussitôt des deux choses indispensables:

1°) inciter les indigènes, les petits producteurs agricoles à augmenter la culture du précieux arbuste;

2°) faire installer les moulins à coton appropriés.

Jusque-là, les cultures principales s'étaient bornées au riz et au maïs, au tabac et à l'indigo. Très rares étaient les cotonniers dont les quel-

ques propriétaires ne se servaient de la soie que pour leur usage personnel. Pour en intensifier la culture, les deux immigrants allèrent droit au but. Ils décidèrent d'agir par eux-mêmes et de payer de leur personne.

Tandis que l'un d'eux, sans doute Nicolas, dirigeait à la Nouvelle-Orléans les affaires de leur société, l'autre visitait les producteurs des deux rives du Mississipi et du Bayon Lafourche. Il leur montrait et cherchait à leur faire comprendre — ce qui ne devait pas aller tout seul — l'intérêt de l'extension de la culture du cotonnier. Et pour les décider, leur offrait l'avance des fonds nécessaires, s'engageant à leur acheter à un prix convenu toute la récolte de l'année. Plus encore, il ferait prendre livraison de cette récolte par bateau le plus près de leurs demeures. Ces propositions furent si convaincantes que les indigènes se mirent à l'œuvre.

Pendant ce temps, les frères Girod firent venir de Philadelphie, le savant-ingénieur, René Théard, inventeur d'une belle machine à scier et à polir le marbre, qui créa spécialement pour eux un moulin à coton mû par des chevaux. Il l'installa sur une de leurs habitations à Lafourche. Ce moulin servit, depuis lors, de modèle à tous ceux construits dans le pays. Un autre fut installé à la Nouvelle-Orléans même. Pour la construction, ils avaient appelé des ouvrier spécialistes du Nord de l'Amérique.

Tout marcha comme nos compatriotes l'avaient prévu. Le coton arriva en masse aux moulins et grâce à leurs relations tant avec l'Europe qu'avec le Mexique, la Havane et le Nord, l'affaire prit rapidement une large extension, l'industrie du coton était créée dans cette partie des Etats-Unis où une prospérité nouvelle grandissait chaque jour.

*

* *

Nous arrivons ainsi en 1813. La fortune de MM. Girod est considérable, leur popularité immense. Mais une tout autre notoriété, qui touchera à la célébrité, allait s'offrir à Nicolas dont la générosité pour les malheureux et pour son pays d'adoption n'avait d'égal que la simplicité de ses goûts personnels.

Les Etats-Unis étaient alors en guerre avec l'Angleterre. On sait que dix ans auparavant, Napoléon, désespérant de pouvoir défendre la Louisiane contre les anglais, l'avait cédée à la grande république américaine, mais elle fut néanmoins envahie dès 1812. Or, malgré ces événements, l'élection d'un nouveau maire devait avoir lieu à la Nouvelle-Orléans.

Pressé par ses amis, Nicolas Girod consentit à se laisser proposer aux suffrages. Il fut élu bien qu'étranger. Mais un français était-il un étranger en ce pays où jadis le peuple de France avait essaimé si nombreux? Et à cette distance de l'Europe, un savoyard pouvait-il être considéré autrement que comme un fils de cette France qui, 50 ans plus tôt, était venue avec La Fayette aider cette partie du Nouveau Monde à secouer le joug de l'anglais? D'ailleurs, depuis 1793, la Savoie était française.

L'année suivante, en automne 1814, le point critique de la guerre arrive; la situation est tragique, l'argent manque, les convois ne peuvent partir. C'est alors que le Maire sut faire profiter sa patrie adoptive de la fortune qu'il y avait réalisée. Mais laissons la parole à un témoin: « douze mille anglais, des meilleures troupes du monde, arrivent spontanément à environ six mille de la Nouvelle-Orléans; la terreur est partout, rien n'est prêt. Jackson arrive; ce Bayard, chevalier sans peur, s'avance avec une poignée de miliciens ramassée à la hâte et arrête l'ennemi. Ce fut alors, M. Nicolas Girod, que vous déployates toutes vos vertus. Le trésor de la ville était vide, l'ouvrier se refusait au travail, les convois ne pouvaient se faire, Jackson s'impatientait. Tout à coup comme par enchantement, les malheureux sont soulagés, l'ouvrier s'offre au travail, toutes les voitures se présentent aux ordres du maire, le service tout en un mot se fait avec rapidité; les ordres sont remplis aussi vite que donnés. Qui donc produisit ce miracle? Nicolas Girod semait son argent à pleines mains. Non content

de celà tous les engagements que la mairie contractait, Girod s'en rendait caution en engageant sa fortune. Oh! que de peines, que de soins, que de soucis pour tes cheveux blancs, ajoute l'auteur de l'article, mais aussi quelle satisfaction tu éprouveras, vénérable maire, lorsque le 27 janvier 1815, tu reçus une lettre flatteuse et mémorable du Général Jackson, relique sacrée même pour les Louisianais... ».

Avant cette victoire du célèbre général à la Nouvelle-Orléans et que les historiens ont appelée grande victoire, se place un fait consigné dans plusieurs chroniques.

Par les soins de Nicolas Girod, est-il écrit, jusqu'à l'arrivée de Jackson, les anglais n'ont pu pénétrer dans la ville. Notre maire avait fait élever avec une quantité énorme de balles de coton, sorties gratuitement de ses entrepôts, un immense rempart qui amortit si bien les boulets ennemis que tous les efforts des anglais furent vains pour se frayer un passage du côté de la mer, alors que par terre ils n'osaient attaquer la ligne des miliciens.

Ce fait peut paraître aujourd'hui, extraordinaire et faire sourire, mais il n'a rien d'invraisemblable pour l'époque. Ses projectiles étaient de petit calibre et non explosibles. Et un rempart de balles de coton entassées n'aurait-il pas autant de force de résistance que par exemple, les murs de la maison Dupallud, de Bonneville, où s'étaient enchassés, pareils à des reliques, les boulets autrichiens? Si les chroniques n'ont pas exagéré, l'esprit perspicace de notre compatriote n'en mérite que plus d'éloges.

L'illustre Jackson, futur président des Etats-Unis, adressa donc « à l'honorable Nicolas Girod, maire de la Nouvelle-Orléans », une longue lettre dont l'original est conservé aux Archives de la Haute-Savoie. Datée du 27 juin 1815, Quartier Général, 7e district militaire, elle commence ainsi :

« Monsieur, depuis mon arrivée à la Nouvelle-Orléans, je suis pénétré d'admiration pour le zèle et la conformité de sentiments que les citoyens, dont vous êtes le digne magistrat, ont manifesté d'une manière si éclatante, et je serais inexcusable, si toute autre occupation que celle de pourvoir à leur défense m'eut- empêché jusqu'ici de rendre un public hommage à leur caractère et à leurs qualités. Je vous prie donc, Monsieur, de faire connaître à vos estimables concitoyens l'opinion que je me suis formée de leur patriotisme, etc... »

Après avoir exalté leur courage et leur amour de l'ordre, leur générosité et leurs mérites; après avoir rendu hommage à la jeunesse qui combattait, aux hommes âgés qui gardaient la ville et aux femmes qui encourageaient leurs époux et leurs frères à rester au poste du danger où le devoir les appelait, le général priait le maire de leur offrir le tribut de son admiration, et, plus loin, il écrivait : « Pour ce qui vous concerne personnellement, M. le Maire, veuillez accepter mes remerciements pour le zèle et l'exactitude avec lesquels vous avez, dans cette circonstance difficile, exercé les fonctions de police qui vous sont confiées, et pour la célérité que vous avez déployée en assurant l'effet des diverses réquisitions qu'exigeait le service public. Incorporée dans les Etats-Unis, la Nouvelle-Orléans est destinée, un jour, à être la ville du commerce la plus florissante qui ait jamais été connue; sous un autre gouvernement, la Louisiane ne serait qu'une colonie pauvre et languissante... Puissiez-vous, Monsieur, vivre assez longtemps pour être témoin de la prospérité, de la richesse et du bonheur qui se trouveront un jour réunis dans ce vaste entrepôt de la partie occidentale des Etats-Unis d'Amérique.

« J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur, votre très humble serviteur » (signé, Andrew Jackson, major général commandant).

Il faut croire que ce souhait du grand homme de guerre et d'Etat porta bonheur à Nicolas Girod qui jusqu'à 89 ans put jouir de la prospérité croissante de son pays d'adoption.

Mais écoutons une fois encore l'auteur de l'article précité : « Enfin, M. Girod, fatigué de tant de peine, l'ordre étant rétabli, la cou-

ronne civique lui revenant de droit, de même que celle de sauveur de la patrie revenait à Jackson, il se retira modestement après avoir, pendant tout le temps de sa gestion, abandonné ses salaires aux malheureux ». Il ne faudrait pas croire pourtant que notre compatriote allait désormais s'endormir sur ses lauriers et ne plus songer qu'à ses affaires et à sa fortune. Ce serait le méconnaître, on va s'en convaincre.

Dans les notes laissées par Jean Dalloz, je lis ces quelques lignes: « Nicolas Girod ayant eu connaissance que Napoléon 1er, à sa chute, devait se rendre à la Nouvelle-Orléans, lui avait préparé un appartement dans son quartier, et il n'a jamais voulu qu'un autre habitât cet appartement de son vivant ». Ce faucignerand émigré se trouvait-il mêlé à une question de l'histoire napoléonienne?

Quand dans la *Revue Savoisienne*, j'écrivais une notice sur « les Girod de Cluses et de Thônes en Savoie et en Amérique », je posais ce problème : comment donc Nicolas Girod avait-il été avisé de ce projet et l'Empereur avait-il manifesté l'intention de résider en cette ville? Voilà des points qu'il serait curieux d'éclaircir.

On sait qu'avant même l'abdication, Napoléon songea à aller vivre d'une vie nouvelle et paisible dans le Nouveau-Monde. L'historien Houssaye raconte ses hésitations, les difficultés créées pour retarder son départ, son arrivée enfin à l'île d'Aix, suivie bientôt de celle de son frère Joseph. Ce dernier quitta ce lieu le 13 juillet 1815, gagna Royan et s'y embarqua sur un brick de commerce qui le conduisit en Amérique. Peut-être ses Mémoires pourraient-ils nous dire où il aborda et s'il annonça l'arrivée prochaine de l'Empereur?

J'en étais resté sur ce point d'interrogation quand notre très érudit et aimable confrère, M. Lucien Guy, voulut bien me communiquer le numéro du 1er février 1938 du journal *Brumaire*, dans lequel sous la signature H. L. se trouve un article intitulé « la Maison inhabitée », dont voici les lignes principles:

« ...l'Empereur vaincu, traqué par ses ennemis va quitter la France.

« En Louisiane, les Français qui habitent notre ancienne colonie offrent à Napoléon l'hospitalité... Pour des raisons confuses, l'Empereur décide de repousser les mains tendues vers lui, de se livrer à l'Angleterre et de monter au calvaire.

« A la Nouvelle-Orléans, les durs pionniers, qui descendent en droite ligne des compagnons de Bienville, sont plus français qu'on ne l'est en France; ils ont de la suite dans les idées et agissent en silence : le maire, Nicolas Girod, est un ardent patriote; il est en outre millionnaire, ce qui facilite bien des choses! Puisque Napoléon n'a pu échapper à la croisière anglaise, on ira le chercher à Sainte-Hélène; Dominique Yon, un lieutenant de Lafitte prendra le commandement d'une troupe d'élite qui ne craint rien ici-bas...

« Pendant que l'on prépare l'expédition, Nicolas Girod fait construire à la Nouvelle-Orléans la maison qu'il destine à l'Empereur. Ce ne peut malheureusement être un palais comparable à ceux qu'il a habités, le million du millionnaire n'y suffirait pas! Alors? Alors, le Maire fait reproduire fidèlement sa maison natale d'Ajaccio; elle sera modeste, mais du moins l'impérial prisonnier se sentira chez lui! On hâte les préparatifs, on pousse les ouvriers, on travaille dans la fièvre, car les jours passent et, là-bas, en plein Atlantique, un empereur, un français agonise.

« Mai 1821. Tout est paré; on va appareiller; tromper la surveillance des frégates anglaises... et on ramènera, toutes voiles dehors, Napoléon parmi les siens. Trop tard, les rêves s'évanouissent! Las de souffrir et d'attendre, Napoléon 1er est mort.

« Mais la maison élevée par Nicolas Girod subsistera comme un monument de la fidélité française; ce sera un lieu de pèlerinage pour ceux qui là-bas n'oublient pas... »

J'ai aussitôt écrit à la Nouvelle-Orléans à une cousine (Mlle Dumestre, petite nièce de Nicolas Girod, laquelle me confirma, en effet, l'existence de cette maison, la « Napoléon House », la maison de Napoléon. Elle se trouve à l'angle des rues Char-

tres et Saint-Louis, au Vieux-Carré, c'est-à-dire en plein quartier français que les anciens préfèrent de beaucoup au quartier américain, car là demeure un peu de la France!

Peut-être, saurons-nous, un jour, si réellement l'Empereur avait manifesté l'intention de se rendre en Louisiane, ou si ce sont les Louisianais qui spontanément lui avaient offert l'hospitalité, et encore s'il fut au courant de leur projet? Mais peu importe, le principal pour nous n'est-ce pas de savoir que grâce au patriotisme de Nicolas Girod, se perpétue dans cette ancienne colonie le souvenie de notre pays et qu'au souvenir de Bonaparte y reste attaché et toujours vivace celui d'un savoyard, d'un faucignerand?

Après plus de 100 ans, le nom vénéré de son ancien maire est rappelé à la Nouvelle-Orléans par la rue Girod qui fut une donation de Nicolas et de son frère Claude-François; par le cimetière Girod dans cette même rue; puis par le souvenir des grandes œuvres d'intérêt public ou de bienfaisance qui sont dues à son immense générosité. A celles déjà citées, il faut ajouter: ce canal d'égout allant sur 3 milles de longueur de la rue d'Orléans au bayon de Saint-Jean, qu'il fit creuser de ses deniers, en 1814; ces legs de 500.000 francs pour la construction d'un hospice, de 150.000 fr. en faveur des orphelins, de 150.000 fr. à l'hôpital de la Charité, etc...

C'est enfin son tombeau dans le cimetière Saint-Louis, rue Claiborne, dans la vieille ville française. Sur un marbre est gravée cette inscription : « *Ci-Gît Nicolas Girod, maire de la Nouvelle-Orléans, né à Cluses, Savoie, le* 21 *août* 1751, *mort le* 1er *septembre* 1840 ».

Nicolas Girod, qui était resté célibataire, avait attiré en Louisiane un certain nombre de ses compatriotes dont plusieurs de ses neveux qui tous furent plus tard, comme ses frères Claude-François son premier compagnon, déjà décédé en 1813, et son autre frère Jean-François Girod, des bienfaiteurs de la Savoie. L'un de ses neveux, établi définitivement à la Nouvelle-Orléans où il a fait souche, Joseph-Marie Girod président de la Société française de bienfaisance, témoigna une telle sollicitude aux malades et indigents, ses compatriotes, qu'il reçut le 16 août 1868 la croix de la Légion d'honneur.

Je citerai encore un autre de ses petits neveux, le Général François Pargoud qui commanda une brigade de l'armée du général Lée, pendant la guerre de Sécession.

Dans la très longue existence que fut celle de Nicolas Girod, que faut-il, un siècle après sa mort, admirer le plus? du succès extraordinaire de l'industrie qu'il créa et qui fit la prospérité du pays et en particulier de la Nouvelle-Orléans dont les moulins ou pressoirs à coton sont renommés?

De la sagesse de son administration comme maire de cette ville en des temps si tragiques?

De ses œuvres immenses d'intérêt public et de charité?

De l'amour inébranlable qu'il avait pour la France et qu'il lui témoigna d'une façon si émouvante à travers l'attachement gardé à Napoléon déchu?

Personnellement, c'est cet amour patriotique que j'admire le plus et qui prouve combien le cœur des savoyards battait à l'unisson du cœur des français longtemps avant l'union définitive de 1860.

Nicolas Girod avait pourtant quitté la Savoie avant la première annexion, de 1793 et je ne sache pas qu'il ait jamais séjourné en France.

Où faut-il donc voir la source de ses sentiments intimes? Tout simplement dans les traditions de son pays d'origine.

Parmi les provinces ayant formé les Etats de Savoie, le Faucigny comme le Genevois qui ont constitué l'apanage des ducs de Genevois-Nemours, avaient subi dès le XVIe siècle une forte influence française, car, ne l'oublions pas, ces souverains, branche cadette de la Maison de Savoie, étaient aussi ducs de Nemours en France, titre qui primait celui de Savoie. Des princes comme Jacques de Genevois-Nemours « la fleur de la Chevalerie », qui servait les rois François 1er, Henri II et Charles IX, et défendait leur trône; son épouse, l'illustre Anne d'Este, veuve de François de Guise; leurs fils, les ducs Charles-Emmanuel,

pair de France, et Henri de Genevois-Nemours, plus français que savoyard qui rêvait de soustraire notre duché à la suzeraineté du duc de Savoie; ces personnages, amis des lettres et des arts — Henri de Nemours, poète, fut le protecteur de l'Académie Florimontane de Saint-François de Sales son ami — ces personnages, dis-je, avaient donné à notre petit pays l'empreinte ineffaçable du bon goût et de l'esprit français. Par eux arrivait en Faucigny comme en Genevois un « parfum de France ».

D'ailleurs, les occupations françaises, momentanées, ne paraissent pas avoir été désagréables au peuple: elles favorisaient le commerce et, n'est-ce pas déjà « en considération de l'amour, et fidélité que les Clusiens lui portent » est-il écrit qu'en 1548, le roi de France Henri II confirmait les franchises de Cluses?

Nicolas Girod avait certainement hérité de ces sentiments pro-français des faucignerands qui s'accroissaient encore par les relations entretenues avec les nombreux émigrés en France.

Eloigné de sa patrie, ces sentiments ne purent que se développer et lors même que la Savoie, qu'il n'oubliait pas, allait pour quelques années rentrer sous la domination des rois de Sardaigne, notre compatriote demeurait pleinement attaché à la France, comme le prouve la construction de la maison de Bonaparte.

Par cette œuvre, Nicolas Girod, aussi bien qu'un Béranger par ses chansons, contribua à maintenir le souvenir de la France en Louisiane, en popularisant la mémoire du grand Empereur.

Et aujourd'hui, si ce lieu de pèlerinage qu'est devenue la « Napoléon House » rappelle aux américains que la France fut vaincue en 1815, elle leur dit aussi que notre pays se relève toujours.

Séance du 13 Septembre 1941

Présidence de M. PERRET

Le baron d'Hermance

(à l'occasion du IV^e^ centenaire de sa naissance)

par M. Lucien GUY

La fin du XVI^e^ siècle fut une période troublée pour le Chablais et le Faucigny. Les guerres de religion avaient mis aux prises, d'une part la Savoie catholique et d'autre part, Genève et Berne réformées soutenues par la France. Les invasions de 1589 et de 1590 se terminèrent par l'épuisement des belligérants et la dévastation des régions occupées.

C'est à cette époque qu'apparaît le baron d'Hermance, l'un des plus grands personnages de son temps, et dont la noble figure rayonne d'un éclat extraordinaire sur la mission du Chablais. « Caractère chevaleresque, dévoué, plein d'audace et d'énergie, le baron d'Hermance était honoré de l'entière confiance de son souverain et il s'en montrait digne ».

La maison de Saint-Jeoire (de Sancto Georgio ou Georio), qui portait « d'or au sautoir de sable », possédait à Saint-Jeoire-en-Faucigny, une maison-forte dite La Ravoire. Les Saint-Jeoire ont fourni un assez grand nombre de chanoines de Genève et de Lausanne dont l'un, du nom d'Alamand, fut élu évêque de Genève en 1342 (1).

François-Melchior de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, baron d'Hermance, comte de Saint-Paul et Maxilly, seigneur de la Chapelle, de Féternes, Turchet, la Ravoire, Vallon et autres lieux, chambellan, conseiller d'Etat, lieutenant et gouverneur du duché de Chablais, des forts d'Allinges et Sainte-Catherine, colonel de la milice de Faucigny, naquit vers 1541. Il était fils de Charles de Saint-Jeoire, gouverneur du Chablais et de Louise de Cojonay et petit-fils de Louis de Saint-Jeoire, conseiller ducal, gouverneur de Verceil, grand chambellan de Savoie. En 1584, le duc Charles-Emmanuel l'envoya à Paris comme ambassadeur extraordinaire auprès de Catherine de Médicis. Le 3 janvier 1586, François-Melchior échange avec Anne d'Este, duchesse de Genevois, la seigneurie de Turchet contre la seigneurie de Saint-Jeoire et La Tour en Faucigny. Saint-Jeoire fut érigé, en sa faveur, en baronnie, le 3 mai 1586. Le 5 octobre 1586, il achète de Pierre de Cholex, tous les droits et prétentions de celui-ci sur les baronnies d'Hermance et de Balleyson et lui abandonne des biens à Evian et 3.400 écus. La baronnie d'Hermance, quoique de la souveraineté de Faucigny, n'eut jamais le droit d'envoyer des députés aux Etats de Cluses. Le 31 juillet 1596, cette baronnie fut érigée en marquisat en faveur de la maison de Saint-Jeoire (2).

Le baron d'Hermance joua un rôle de premier plan dans les guerres de 1589-1590 que nous allons rappeler brièvement :

Au printemps de l'année 1589 (2 avril), 15.000 hommes Genevois et Bernois commandés par le baron français Nicolas du Harlais de Sancy, se jettent sur le Chablais et le Faucigny, détruisant les châteaux,

---

(1) A. de Foras : *Armorial.*

(2) *Ibid.* et Grillet : *Dict. hist.*, II, p. 327.

ravageant les campagnes. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel était en Piémont lorsqu'il apprit l'invasion de ses Etats. A cette nouvelle, il se hâte de franchir les Alpes et de réunir ses milices. Il lève une armée de plus de 14.000 hommes (3).

Le 12 avril, les Genevois, avec six compagnies d'infanterie et trois compagnies de cavalerie détruisent le pont d'Etrembières, s'emparent la même nuit du château de Monthoux, puis arrivent au matin devant la place-forte de Bonne qui n'oppose aucune résistance. Après avoir détruit le pont de Boringe, ils marchent sur le prieuré de Contamine qu'ils incendient puis, ayant battu leur adversaire à Fillinges, ils vont investir le château de Saint-Jeoire, propriété du baron d'Hermance. Le 14 avril, ils s'emparent du château de Marcossey. Le 26 avril, Thonon capitule (4).

Le baron d'Hermance prenant l'offensive, attaque Boëge où il n'y avait que 18 soldats qui se défendent et obtiennent de se retirer à Bonne, mèches allumées. Puis, ayant repris Saint-Jeoire, il vient, le 29 mai, menacer le château de Marcossey; le capitaine qui le commandait sommé de se rendre, répondit à coups de mousquets. Il doit se retirer à l'arrivée d'un puissant renfort (environ 300 soldats) envoyé de Genève à la garnison. Peu de jours après (6 juin), celle-ci jugeant la place intenable, abandonne Marcossey qu'elle livre aux flammes. Mais le 26 juillet, le baron d'Hermance est battu près de Peillonnex. Les Bernois brûlent le prieuré et campent près des ruines tandis que les Genevois occupent Viuz. Ceux-ci se partagent en divers pelotons, fondent sur les Savoyards et les mettent en fuite. La baron d'Hermance se retire vers son château de Saint-Jeoire. Les lanciers venus de Bonneville sont refoulés et se replient vers le Môle, ainsi que les troupes cantonnées dans un fort en pierres sèches que le baron d'Hermance avait fait élever aux Châtels (colline de La Tour). Après une journée où les Savoyards perdirent plus de 60 soldats, les armées de Berne et de Genève se retirèrent à Viuz, et le lendemain (27 juillet), elles s'emparèrent du château de Saint-Jeoire et l'incendièrent (5). Elles reprirent le château de Boëge et atteignirent Bonneville où elles détruisirent le château des Tours.

Pendant ce temps, le duc de Savoie, victorieux à Collonges, s'était emparé du château de Ternier (1er juin) et avait fait construire à deux lieues de Genève, le fort de Sainte-Catherine, ainsi nommé du nom de la duchesse (6).

Au mois d'août, Charles-Emmanuel prenant sa revanche, attaqua le fort de Bonne, l'obligea à se rendre et tailla en pièces la garnison (22 août). Les confédérés étaient arrêtés par les milices du Faucigny à Cluses ainsi qu'à Cruseilles. Le baron d'Hermance avait repris peu à peu en Faucigny et en Chablais, toutes les places et tous les châteaux occupés par les Bernois et les Genevois. Dès le 10 août, des conférences diplomatiques étaient tenues à Bonneville en vue de la paix (7).

La victoire du duc de Savoie provoqua la retraite des Bernois dans le pays de Gex et l'abandon par leurs gouverneurs, des garnisons de Thonon, Monthoux, Ripaille et autres places que les ennemis tenaient en Chablais. Charles-Emmanuel profitant de ce désordre, mit des garnisons à Coudrée, à Evian, à Thonon, augmenta celle des Allinges et y laissa le baron d'Hermance comme gouverneur du Chablais, puis il s'en alla reconquérir le pays de Gex. Les Bernois effrayés, demandèrent la paix et signèrent le traité de Nyon (11 octobre 1589) par lequel ils promettaient de restituer tout ce qu'ils avaient pris pendant la guerre (8).

Le bourg d'Hermance qui avait voulu résister à l'armée de Sancy, fut ruiné, son port comblé, ses

---

(3) L.-E. Piccard: *La Mission de St-François de Sales en Chablais*, p. 3.

(4) *Spon*, p. 334; A. Gavard: *Peillonnex*, p. 67-68.

(5) A. Gavard, *op. cit.*, p. 68.

(6) Gonthier: *Les châteaux des Allinges*, Acad. Salésienne, III, p. 156.

(7) Grillet, *op. cit.*, I, p. 378.

(8) Gonthier, *op. cit.*, p. 156.

murs, ses portes, son église paroissiale et sa maison de ville démolis et ne fut plus dès lors, qu'un village habité par des pêcheurs (9).

Charles-Emmanuel croyant la paix rétablie, repassa les Alpes. Mais, dès qu'il eut retiré ses troupes, les Genevois revinrent envahir ses Etats. Conduits par G. de Guitry, ils reprennent les châteaux de Veigy, Etrembières, Versoix (octobre 1589). L'année suivante (1590), ils s'emparent de Monthoux, la Cluse (mars-avril), du bailliage de Gex et font des excursions jusqu'à Douvaine, Cruseilles, La Roche, Frangy. Ils bombardent le château de Boringe et brûlent celui de Polinge, prennent Thonon le 6 février 1591 et Evian cinq jours après, et vont rôder autour de la forteresse des Allinges. Renfermé dans son château avec une centaine d'Italiens, le baron d'Hermance en avait fortifié les points faibles, avait fait abattre les maisons du bourg d'Allinge-Neuf derrière lesquelles l'ennemi aurait pu s'abriter, et fit si bonne garde que jamais les Genevois n'osèrent approcher de la citadelle. Epuisés par le combat livré à Monthoux (22 mars 1591), ils rentrèrent à Genève (10).

Voyant qu'ils n'avaient pu se défaire du baron par la force et avaient été réduits à ce point de ne pas oser approcher des Allinges, ils eurent recours aux embuches et ne craignirent pas de soudoyer des assassins.

Les magistrats donnèrent, le 29 mai 1591, à M. le syndic de Villard « la charge de faire tuer le baron d'Hermance et les sieurs d'Avully et de Compois, parce qu'ils étaient ennemis de Genève, avec promesse aux exécuteurs d'une bonne récompense ». Le jour même où l'on prenait cette délibération, le gouverneur du Chablais se rendait sans méfiance des Allinges à Thonon, lorsque tout à coup des soldats genevois l'entourent, le font prisonnier et le conduisent à Genève. Le noble captif fut pendant six mois honorablement logé à l'Hôtel de Ville; mais, plus tard, pour avoir tenté une évasion, il fut resserré dans l'évêché. Sa rançon mise d'abord à vingt-cinq mille écus, fut, à la requête des habitants de Thonon et de quelques envoyés du Valais, réduite à huit mille. La duchesse de Savoie, Dona Catherine d'Autriche, régente pendant que le duc guerroyait en Provence, estimait fort le baron ; elle offrit de donner deux mille écus; lui, acquitta le reste et fut ainsi libéré au mois de février 1592. Il retourna aux Allinges où il eut le bonheur, un peu plus tard, de recevoir St-François de Sales (11).

Le 14 septembre 1594, au soir, François de Sales et son cousin Louis de Sales, partis le matin du château de Thorens, arrivaient à la porte de la forteresse des Allinges. François demande à parler au gouverneur de la part du duc de Savoie.

Charles-Auguste de Sales décrit ainsi cette entrée des missionnaires:

« Estant donc arrivé au chasteau, François pria le caporal de lui faire parler au seigneur gouverneur de la part de Son Altesse Sérénissime. Or, le baron, qui estoit grand amy de toute la maison de Sales, voyant que ces deux qu'il aymoit encore très particulièrement l'attendoyent au chasteau, accourut tout comblé de joye, et les embrassa avec toutes les caresses qui furent en son possible; et puis receut du seigneur prévost trois lettres, l'une de Son Altesse, l'autre du révérendissime évesque et la troisième du seigneur de Sales. Le duc, par la sienne, luy commendoit de recevoir, de protéger et avoir entièrement en recommandation les prestres qui luy seroyent envoyez par l'évesque de Genève pour travailler à la conversion de la province ; l'évesque luy nommoit ses deputez, et adjoustoit ses prières aux commendements du Duc; et le seigneur de Sales le conjuroit par touts les liens de leur ancienne amitié de vouloir prendre le soin de son fils et de son neveu. Après la lecture de ces lettres, il introduisit dans la forteresse les deux nouveaux apostres, et en leur montrant les canons, leur dit ces paroles de bon présage: « Nous n'avons plus besoin de toutes

(9) Grillet, *op. cit.*, II, p. 327.
(10) *Spon*, I, p. 394; Guichenon; Gonthier, *op. cit.*, p. 157.
(11) Gonthier, *op. cit.*, p. 158; Piccard, *op. cit.*, p. 9.

ces pièces, pourveu qu'il plaise à Dieu que les Huguenots de là-bas veuillent vous ouyr » (12).

« Le baron luy promit toute sorte de secours; mais il ne trouva pas qu'il fust encore à propos d'instituer le Saint-Office de la messe à Thonon ny ailleurs, puisque mesme la nuict il n'y avoit point d'asseurances autre part que dans la forteresse; bien, dit-il qu'en ces commencements on pourroit treuver le moyen de prescher à Thonon. »

Certains historiens admettent que François de Sales ne remit au baron d'Hermance que deux lettres au lieu de trois: celle du duc de Savoie et celle de l'évêque de Genève. Monsieur de Boisy avait bien écrit au baron d'Hermance, mais il avait joint cette lettre à celle qu'il avait écrite à Monsieur de Charmoisy qui devait la remettre directement au baron. La lettre en renfermait deux autres avec prière à M. de Charmoisy de les faire parvenir à leurs destinataires: le baron d'Hermance et le châtelain Guigonnat. Charles de Vidomne, seigneur de Charmoisy, résidait au château de Marclaz. Son fils Claude était à peu près du même âge que Saint François. Il l'avait connu jeune encore et s'était attaché à lui. Claude, qui fut ambassadeur du duc de Savoie, épousa Louise Duchâtel, la Philothée de l'*Introduction à la vie dévote* (13).

Le baron d'Hermance reçut les deux missionnaires à sa table et les invita à se reposer des fatigues du voyage.

Le lendemain matin, après la messe qu'ils célébrèrent dans la chapelle actuelle du château, le baron leur fit visiter la forteresse. C'est alors que François de Sales appuyé sur le parapet d'un bastion exprima son désespoir à la vue du pays dévasté et son désir de le convertir.

Le 16 septembre, François et Louis de Sales quittèrent les Allinges et descendirent à Thonon pour se rendre dans la rue Vallon, chez le procureur fiscal Claude Marin qui avait succédé dans cette charge, à François du Foug, marié à Jeanne Barbier du Maney, chez laquelle le saint devait venir habiter en 1595, et qu'il appelait « sa tante ». Claude Marin avait épousé Françoise du Crest, descendante d'Antoinette de Cohendier et dont le fils avait épousé Michelette de Leydier. Plusieurs de ces familles étaient originaires du Faucigny, et c'est chez elles où s'étaient réunies une quinzaine de personnes, que François de Sales commença de prêcher sa mission du Chablais (14).

Chaque soir, les deux missionnaires remontaient aux Allinges et, après le repas, le baron d'Hermance qui écoutait volontiers le récit des courses de la journée, leur donnait les indications les plus précieuses pour faciliter leur rude tâche.

Au mois de mars 1595, François de Sales dut renoncer à revenir chaque soir aux Allinges. L'hiver avait été rigoureux; la route était dangereuse; la forêt peuplée de loups et de malfaiteurs. Le baron avait ordonné à ses hommes de veiller sur lui. C'est alors qu'il logea chez Jeanne du Maney. Il devait bientôt perdre son plus puissant protecteur.

Le baron d'Hermance mourut subitement à Chambéry, le 20 septembre 1595, après un dîner où l'on crut qu'il avait été empoisonné; suivant d'autres biographes, au mois de mai 1596, époque où le baron de Lambert lui succéda comme gouverneur des Allinges (15).

François-Melchior de Saint-Jeoire étant décédé sans postérité, la baronnie d'Hermance revint à son neveu François-Melchior de Saint-Michel, seigneur d'Avully, conseiller d'Etat, chambellan de Son Altesse, lieutenant général de la cavalerie de Savoie, fils de sa sœur Jeanne-Andrée de Saint-Jeoire (16).

Le baron d'Hermance qui fut l'un des meilleurs serviteurs du duc Charles-Emmanuel Ier, occupe une place honorable dans l'histoire de la Savoie au XVIe siècle et plus particulièrement en Chablais et dans le Faucigny.

---

(12) Piccard, *op. cit.*, p. 19-20.
(13) *Ibid.*, p. 21-24.
(14) *Ibid.*, p. 34, 38, 39.
(15) *Ibid.*, p. 172, 173, 174.
(16) A. de Foras : *Armorial.*

Le château de Bougère

par M. Lucien GUY

Quel était ce château de Bogiis ou de Bogeriis cité par le Fasciculus temporis, le Regeste Genevois, le Regeste Dauphinois et autres recueils de nos anciennes chartes, avec un point d'interrogation? Tout ce que nous savons de précis, c'est qu'il fut pris par Hugues de Faucigny, le 7 juin 1305, puis investi par le comte Edouard de Savoie, le 9 juin suivant et repris après un siège de seize jours, le 25 juin.

Nous citerons d'abord le texte du Fasciculus temporis, ou Chronique du monastère de St-Victor à Genève, qui a été reproduit par tous les autres ouvrages historiques:

« Item eodem anno MCCCV die lune in crastino Penthecostes, fuit proditione captum castrum de Bogiis (Bogeriiis?) per gentes Domini Foucign... Et die mercurii sequenti obsedit dictum castrum dictus D. Eduardus, et ibidem stetit per sexdecim dies, et ipsum cepit ». La même année 1305, le lendemain de Pentecôte, le château de Bogiis ou Bogeriis fut pris par trahison par les gens du seigneur de Faucigny et le mercredi suivant, 9 juin, il fut assiégé par ledit seigneur Edouard qui le prit après seize jours de siège.

Nous citerons encore in extenso, la relation de cette bataille par Paradin, dans ses Chroniques:

« Le seigneur de Foucigni ayant martel in teste, tant pour la perte de la bataille (de Lullin), que pour l'expugnation de ses places, mit ensemble environ deux mille hommes, qu'il rallia et arma le mieux qu'il peut, avec lesquelz il entra par force dedens le chatelard de Bouges, combien que le Conte de Savoye ne lui donna pas le loisir d'y faire long séjour: car la quatrième nuitée qui ensuivit la prinse, le Conte Edouard vint charger ledit Sieur de Foucigni, de mode qu'il y eut grand perte d'un côté et d'autre, par ce que de prime arrivée les Savoisiens estans reboutez, firent tant d'armes, que les ennemis ne pouvans fournir à les soutenir, se mirent en fuite au plus grand désordre, que lon eust jamais veu gens de guerre. De laquelle fuite et deffaite, fut cause seul et pour le tout le Conte Edouard, lequel voyant ses gens estonnez en pleine arrivée et prestz à tourner visage, il arracha une enseigne d'entre les mains d'un gentilhomme qui desia avait tourné bride, criant Savoye, Savoye, dont ses gens conceurent si grande hardiesse, et mespris de mort, qu'ilz chargeaient leurs ennemis de tant de coups, qu'il ne leur bastoit force, ny courage d'y résister. En ceste manière entra le Conte Edouard dedens le chatelard de Bouges, auquel il ordonna si bonnes garnisons, que onques plus les ennemis n'y peurent rien gaigner. Après la routte et deffaite des Foucignerains, le Conte de Savoye voyant que son beau frère le Conte Guillaume de Genève avoit receu en sa terre ses ennemis rompuz: entra si avant en colère, qu'il abandonna la Conté de Genève au pillage de ses gens, qui firent tous les excès et insolences que gens de guerre ont accoutumé de faire en terre hostile. A cette cause Guigue (Jean) Dauphin avec lequel s'estoit allié le Seigneur de Foucigni commença à faire guerre guerroyable par les frontières de Savoye avec grand gast: puis planta un siège devant le château de la Villette, près de la cité de Genève, lequel incontinent il print, et en fit grande ruine. Autant en fit du château de Brent, pour estre les seigneurs de ces deux châteaux du parti du Conte de Savoye. »

Le Regeste Genevois ajoute au texte du Fasciculus temporis, la remarque suivante : le nom et l'emplacement de ce château ne peuvent être déterminés; il ne saurait guère être question de celui de Boëge en Faucigny, car le seigneur de ce pays

n'aurait pas eu besoin de s'en emparer par trahison, à moins qu'il ne fut antérieurement tombé en la possession du comte de Savoie, ce dont aucun document ou chronique ne fait mention; quant au mot Bougeries, terme assez fréquent et appliqué aux terres incultes, on ne connaît aucune localité de ce nom près de Genève, où le souvenir de l'existence d'une maison forte ait été conservé.

Il fait ici allusion à la banlieue de Genève, au lieu dit Chêne-Bougeries, mais il écarte toute hypothèse à ce sujet.

Plusieurs historiens se sont appuyés sur le texte de Paradin pour traduire « le châtelard de Bouges » par le Châtelard en Bauges. Châtelard ici, ne paraît pas désigner un lieu, mais plutôt un système de fortifications, comme châtelet pour le Châtelet de Crest-d'Ost. Le Dictionnaire Larousse donne pour le mot châtelard, la définition suivante : Nom donné dans certaines provinces, à des éminences qui portent des vestiges d'anciennes fortifications. On trouve des châtelards dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ain et de la Savoie.

A cette époque, ou plutôt à cette phase du conflit mettant aux prises Edouard de Savoie et Hugues de Faucigny, il nous a paru inadmissible de localiser les hostilités au Châtelard en Bauges, trop éloigné du théâtre des opérations et sans grande portée sur la suite des événements.

Or, il existe dans le val de la Menoge, un point stratégique qui, soit par son nom, soit par sa position même, paraît situer le mystérieux château de Bogis ou Bogeris: c'est le château de Bougère, qui se dresse sur une butte dominant le Pont-de-Fillinge, sorte de carrefour entre les vallées de Bonne, de Viuz et de Boëge.

Cette demeure rustique que l'on appelle le château de Bougère et qui remonterait au XII[e] siècle, est solidement assise sur une longue terrasse soutenue par de vieux murs, et sur laquelle devaient s'élever d'autres constructions. Le château actuel se compose d'un bâtiment carré mesurant environ quinze mètres de côté, avec deux étages (dont le rez-de-chaussée surélevé) supportant un toit à quatre pans surmonté de deux pommelles. La façade au midi présente au rez-de-chaussée, une large fenêtre géminée et, au premier étage, deux fenêtres. La façade au levant est percée d'une porte à plein cintre, avec escalier donnant accès au rez-de-chaussée qui contient deux grandes salles, l'une au midi, éclairée par la fenêtre géminée, l'autre au nord, avec fenêtre prenant jour au couchant. Ces fenêtres découpent de larges embrasures dans des murs mesurant 1 mètre 80 cm. d'épaisseur. Au premier étage, plusieurs pièces avec la même disposition et deux fenêtres au midi. Il existait autrefois un étage supérieur qui s'est écroulé sous l'action du vent et, par suite, le toit a été abaissé. Dans le mur de la façade au levant, un long et étroit couloir vertical, aujourd'hui comblé, reliait l'étage à la cave. A sa partie supérieure, soit au premier étage, on voit encore une sorte de niche ogivale en pierre. La tradition en a fait d'anciennes oubliettes où l'on précipitait les condamnés. Ce couloir semble plutôt avoir servi à faire communiquer les différents étages par un monte-charge, en cas de siège. On prétend déceler une résonnance dans le sous-sol de la cave.

Cet édifice carré devait être le donjon du château, certainement beaucoup plus élevé, terminé probablement par une terrasse crénelée avec toiture couverte d'ancelles.

A l'angle nord-est de ce donjon, on peut encore voir une cavité carrée dans laquelle glissait la barre fermant la porte principale. D'autres bâtiments aujourd'hui disparus occupaient une partie de la terrasse, à l'est et probablement aussi au nord.

L'ancienne route passe à une centaine de mètres au-dessous, en suivant le flanc de la montagne. Du donjon, la garnison pouvait surveiller toute la campagne environnante et les passages des vallées inférieures.

Ed. Mallet nous dit que l'on désignait sous le nom de bougeries, des terres vaines, ou pâturages plats et un peu marécageux, souvent coupés de bouquets de bois et d'arbustes qui existaient dans la terre de Salaz. Ce

nom paraît bien s'appliquer au val de la Menoge.

Pour étayer notre hypothèse, nous allons essayer de reconstituer les faits dans leur cadre réel, en enchaînant les opérations qui aboutirent à la prise de ce château :

Le 24 janvier 1305, le comte Edouard de Savoie s'empare du château de Lullin, élevé par Hugues de Faucigny, après un siège de onze jours.

« Hugues de Faucigny ressentit vivement cet échec, écrit Edouard Mallet ; mais il n'était pas en mesure pour prendre immédiatement sa revanche : aussi, plusieurs mois se passèrent-ils sans nouvelles hostilités. Il n'entra en campagne qu'au printemps. »

Du 11 mars au 9 mai, des combats acharnés se livrent entre les deux châteaux des Allinges possédés par les deux antagonistes.

Puis, nous arrivons au 7 juin, jour de l'occupation de notre château de Bougère par les gens du seigneur de Faucigny.

Le comte Edouard en est aussitôt avisé. Il rassemble à la hâte, une armée à Brens. Il devait probablement se trouver dans ces parages, puisque selon Paradin, ce château fut ensuite détruit par le seigneur de Faucigny pour avoir été du parti du comte de Savoie.

Edouard court au château de Bougère. Mais, comme il ne peut passer par Bonne, puissante place-forte et possession des dauphins, barons de Faucigny, il franchit le Col de Saxel tout proche et descend la vallée de Boëge. Il arrive ainsi le deuxième jour (le quatrième d'après Paradin) au Pont-de-Fillinge, soit au château de Bougère.

Tout porte à croire qu'il s'agit bien d'un château situé dans une région voisine du Chablais, et non dans les Bauges. En effet, le seigneur de Faucigny qui possédait le château d'Allinge-Vieux, avait déjà tenté de s'implanter à Lullin. On le verra plus tard construire un château-fort sur le Mont-Forchey et se rencontrer avec ce même comte Edouard, à la mémorable bataille des Allinges, en 1324. Il veillait donc tout particulièrement sur la vallée de la Menoge, débouché sur le Chablais. Bien qu'aucun document n'en fasse mention, il est probable que le château de Bougère fut pris, comme bien d'autres, par le comte Edouard, après la bataille de Lullin, ainsi que le laisse supposer le récit de Paradin, mais que le seigneur de Faucigny ne songea pas à le reprendre avant d'avoir réorganisé son armée battue. Il possédait d'ailleurs, l'imposante place-forte de Bonne pour tenir cette région en respect. Néanmoins, il devait se sentir humilié de la perte de ce château et devait guetter la première occasion de le reprendre. Bougère ne devait pas manquer d'hommes à sa solde, recrutés sur ses terres et disposés à lui livrer la place qui, elle-même, ne devait avoir qu'une assez faible garnison. L'occupation de Bougère se présentait à Hugues de Faucigny comme une opération d'ordre secondaire, et il ne paraît pas avoir eu à soutenir une lutte bien vive pour s'en emparer. Ed. Mallet raconte même que Bougère lui fut livré sans coup férir, par suite des intelligences qu'il avait dans la place. Cette action, prélude d'une nouvelle campagne mieux préparée, ne fut sans doute, qu'un coup de main de la garnison de Bonne pour détourner le comte de Savoie d'autres opérations. Le gouverneur de Bonne ne laissa à Bougère qu'un effectif réduit, quoi qu'en dise Paradin, ce qui expliquerait ensuite la reprise du château par Edouard de Savoie, les forces principales des dauphins Hugues et Jean se trouvant alors du côté de Genève où ils s'apprêtaient à attaquer le château de la Villette qu'ils prirent peu après, ainsi que le château de Brens .

Nous n'avons voulu présenter ici, que quelques considérations en nous appuyant sur des faits certains, dans le seul but d'aider à identifier un château inconnu, qui joua cependant un rôle assez important dans l'histoire de notre pays.

*

* *

Le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge et M. le sénateur Félix Braise, avaient bien voulu honorer cette séance de leur présence.

Séance du 11 Octobre 1941

Présidence de M. PERRET

Les Artisans du Haut-Faucigny

par M. Alcide BOUCHER

LE FABRICANT DE GLISSES

Je veux vous présenter le travail d'un artisan, un fabricant de « glisses » ou « luges » qui nichait à près de 1.600 mètres d'altitude, sur les pentes de Bellevue-Les Houches.

Je confectionne, me disait-il, non pas précisément des « Luges »; nous autres, nous appelons cela des «glisses », pour transport des gros matériaux et surtout les foins emmagasinés, au cours de l'été, dans les chalets des hauts alpages et que l'on descend durant l'hiver. Il y en a « à bras », pour les transports moyens et aussi à cheval et à mulet pour les charges plus fortes et, ce disant, me faisant parcourir l'aire de son « atelier de plein vent », il me montrait les divers tronçons de bois variés qui lui servaient à fabriquer ces grosses luges: bouleau, sapin et, de préférence, hêtre et frêne. Puis, rassemblant toutes les pièces d'une « glisse » qu'il avait préparées, il me fit le rapide assemblage de cet instrument montagnard prêt à transporter les plus grosses charges.

C'est lui qui m'apprit que les deux pièces les plus longues et qui se terminent parallèlement par une courbure, s'appelaient les « lugeons » (en patois ljons) ; ils sont assemblés solidement, à l'écartement voulu, à l'aide de boulons; ce sont surtout les parties courbes de l'extrémité avant, que l'on prend avec les mains, qui s'appellent: « ljons ». Les portions horizontales avant et arrière, se nomment « patins », ce sont ces parties qui reposent à plat sur le sol et glissent sur la neige.

A ces pièces en sont fixées deux autres: « traverses », qui les réunissent et maintiennent l'écartement parallèle. Tout ceci constitue le « plan inférieur ». A l'intersection des réunions de ces quatre pièces horizontales sont fixés, à l'aide de « tenons et mortaises », qui s'emboitent, quatre petits montants perpendiculaires de o m. 30 à o m. 40 de hauteur; ce sont les « portants ». Sur ces quatre pièces viennent également s'emboîter, encore horizontalement et parallèlement au plan inférieur, quatre autres pièces formant un cadre semblable à ce cadre inférieur, et il sera destiné à supporter les charges et s'appellera le « plateau ».

Enfin, dans le but de maintenir la courbure au « ljons » qui pourraient « travailler » et « se redresser » partiellement au cours des temps humides et pluvieux, on fixe des « tendeurs » ou « tirants », qui sont généralement de simples tiges de noisetier ou autres de o m. 02 à o m. 04 de diamètre et qui sont fixées d'un bout au milieu de la courbure du « ljon » et d'autre bout aux intersections des pieds des deux montants avant et des patins. Ils offrent une résistance nécessaire pour empêcher le « relâchement » et la « décourbure » des « ljons ».

LE FABRICANT DE SKIS

La fabrication bien savoyarde aussi des *skis* s'apparente à celle des luges. C'est encore à Servoz, dans cette pépinière d'artisans, que j'ai vu cette fabrication chez deux jeunes savoyards, deux frères, qui conti-

nuent le travail que leur avait enseigné le rude montagnard qu'était leur père.

Au cours de la visite, de l'examen des outillages et de la démonstration des phases de cette fabrication, j'appris tout d'abord qu'il n'y avait guère que *deux bois* employés pour les skis : le « frêne » et l' « hickory », ce dernier, quoique plus lourd, se révèle nettement supérieur, pour répondre aux exigences des caractères nécessaires à la bonne qualité du ski, c'est-à-dire *fort et résistant*, tout en étant assez souple.

Grain dur et serré, afin de permettre un bon glissement ; de plus les fibres du bois doivent être parallèles, autant que possible, à la longueur du ski et les nœuds doivent être évités, surtout entre l'étrier et la spatule. L'Hickory est fort, glisse bien et, travaillé comme il convient, par un artisan expert, donne au ski l'élasticité et la souplesse. Le frêne est plus léger et quoiqu'un peu plus souple, glisse moins bien et n'offre pas une résistance égale à l'Hickory. En tout cas il faut, pour le frêne, prendre la qualité première, c'est-à-dire, à la fibre fine et serrée, que l'on ne rencontre pas dans la qualité ordinaire.

Les troncs de frêne sont débités en « lattes » de 0 m. 08 à 0 m. 10 de largeur, 0 m. 03 à 0 m. 04 d'épaisseur et, de longueur variant de 1 m. 80 à 2 m. 40, suivant les variétés de skis et la taille des skieurs. Reprises, ces lattes sont, à la scie à ruban, modifiées sur la largeur et ramenées à 0 m. 08 à l'étrier et à 0 m. 10 à la spatule, ou bien de 0 m. 07 et 0 m. 09, ou bien encore de 75 mm. et 95 mm., etc., suivant le genre de ski, car il y a plusieurs types, à savoir : skis pour débutants, pour tourisme, pour descente, pour slalom, pour sauts, etc... ; courts et larges pour la montagne ; longs et larges pour les hauts plateaux ; étroits et longs pour la piste où la neige est déjà tassée ; légers pour les courses ; lourds pour les sauts. Ces « lattes » dégrossies sont ensuite « moulurées », « évidées », « façonnées », c'est-à-dire qu'à l'aide d'une toupie, manœuvrée en tous sens, on évide à droite et à gauche de l'étrier, on trace des « filets » — et les rainures de dessous — destinés à assurer la direction. C'est à la suite de ce travail qu'a lieu le « cintrage » qui consiste à « recourber » la spatule : Cette opération, faite de façons différentes, soit à la « chaleur », soit à la « vapeur », soit par « dessiccation », nécessite un temps extrêmement variable — suivant la méthode — et qui va de *une heure* à *six mois... !*

L'opération qui suit le « cintrage » est le « polissage » à la râpe ou au papier de verre qui lui donne son dernier aspect de netteté, de propreté et sa forme définitive.

A ce moment, le poids d'une paire de skis brute (sans attaches ni garnitures), varie de 3 à 4 kilos, 4 à 5 kilos et 6 à 7 kilos ,suivant qu'elle est respectivement destinée aux courses, au tourisme ou aux sauts. Il ne reste plus que la « teinte » à donner. Celle-ci est, généralement, foncée, noyer ou chêne seront les meilleures couleurs car elles se distinguent très bien dans la neige. Le vernissage, qui termine la fabrication, est fait au pinceau ou au tampon suivant le fini qu'on veut lui apporter et le séchage est une affaire de 24 ou 48 heures. Il ne reste plus que le « montage » à effectuer, c'est-à-dire les pièces métalliques de l'étrier, mais cette opération n'entre pas dans la fabrication de nos artisans, qui, pourtant, se chargent de l'effectuer pour satisfaire les amateurs pressés.

LE FABRICANT DE PIOLETS

J'en arrive maintenant à la fabrication des *piolets,* l'instrument indispensable pour les courses en montagne et surtout pour les escalades.

C'est aussi aux Bossons, près de Chamonix, que nous allons trouver l'artisan qui les fabrique.

Nous voici dans un fatras de bois et de ferrailles parmi lesquels je ne discernais rien de bien précis, mais bientôt, sur les explications scrupuleuses de mon « guide-fabricant », je me sentis presque capable de faire un piolet.

J'appris tout d'abord qu'une grande partie de ceux dont étaient munis les membres des missions de l'Everest avaient vu le jour à cette petite forge montagnarde de Haute-Savoie.

Certains piolets qui se trouvent dans le commerce, me dit-il, sont, non seulement d'aspect massif, mais sont faits d'acier coulé, avec extrémités cémentées, fabrication qui donne souvent des « pailles » que l'on ne peut voir et qui constituent de graves dangers dans les escalades difficiles, au cours desquelles de gros efforts de résistance sont souvent nécessaires et répétés. Il faut donc un métal de toute première qualité, un acier spécial et trempé et, ce disant, à l'aide d'une cisaille monstrueuse, il me découpa dans une de ces barres d'acier, des morceaux de tailles appropriées. Chacun d'eux fut percé d'un trou destiné à recevoir le « manche ». De chaque côté de ce trou, il découpa une épaisseur qu'il rabattit, aplatit et allongea, après l'avoir soumise à la forge, au moyen de l'enclume et du marteau. Ces deux « lanières » aciérées qui donnaient au morceau de métal l'allure de deux ailes, étaient destinées à faire les « plaques latérales ». Des deux autres parties restantes de chaque côté du trou, et toujours après l'avoir chauffé à blanc, il fit de l'un, la « panne » qui doit avoir, pour le modèle dit « Simond », 100 mm. sur 140 mm., avec un arc de parabole dont le rayon de courbure est de 0 m. 68 pour la partie qui travaille dans la taille; de l'autre partie il fit le « pic », carré ou octogonal, beaucoup plus long que la panne, de 140 mm. à 200 mm. et dont la courbure se confond avec un arc de cercle de 1 m. 14 de rayon.

A l'extrémité de cette pointe et *en dessous* sont taillées 5 ou 6 rainures formant des « dents », destinées à éviter au piolet de sortir de sa prise au moment de l'effort. Cet ensemble est ensuite « poli » et « ajusté » aux meules à émeri et parfait à la lime, opération pour laquelle cette dernière seulement était employée jusqu'en 1897.

C'est alors que l'on effectua « l'emmanchage », *travail des plus délicat — c'est de lui que dépend toute la solidité d'ensemble du piolet* — qui dans la taille de la glace, surtout, doit posséder une résistance offrant toutes les garanties de sécurité.

Après avoir subi 4 ou 5 années de « dessiccation naturelle », les bois, pris dans les pieds de frênes, sont débités en manches et rabotés; après avoir reçu une forme ovale, ils sont pourvus de la « virole » ovale, également, en acier embouti; les plaques latérales, incrustées dans le manche, sont maintenues par 2 ou 3 rivets, fraisés suivant la force du piolet; un tenon est introduit dans la douille. Le manche reçoit à son extrémité une pointe forgée qui y est retenue et ne peut s'en extraire grâce à la partie rugueuse de cette pointe à son contact avec le bois.

Et voici un piolet prêt pour... la grande, haute et parfois périlleuse aventure que n'avaient ni Windham, ni Bourrit, ni Jacques Balmat, ni de Saussure, qui, tous, se servaient de bâtons ferrés variant de 2 m. 30 à 3 m. comme longueur, et que n'avaient pas davantage les nombreux guides qui dirigèrent dans la montagne Napoléon III, pas plus que Mlle d'Angeville, qui, en 1836, monta au Mont-Blanc avec son bâton ferré, orné d'une corne de chamois.

Ce n'est que vers 1787 qu'apparurent les premiers piolets, assez semblables à une hachette et ce n'est que vers 1876 que la forme du piolet actuel (tout au moins la forme approchante) vit le jour et c'est quelques années plus tard — en 1880 — que François Simond en commença « sa fabrication », à son atelier des Bossons où il s'évertue encore très allègrement à marteler ses enclumes...

LE CLOUTIER

Afin de compléter notre équipement pour courir dans la montagne, il est un autre artisan que je ne manquerai pas de vous présenter, c'est le fabricant des « ailes de mouches » ou clous de souliers pour escalades. C'est à Coupeau, au-dessus des Houches, que nous le trouvons.

Le clou dit « aile de mouche » est celui que l'on emploie pour sertir les semelles des chaussures d'escalade de certains granits et des glaciers; c'est dire qu'il faut qu'il ait du « mordant ».

Le métal employé est de l'acier doux en tiges de divers calibres: huit, dix, douze millimètres de diamètre, chauffé à blanc à la forge jusqu'à « pétillement ». A l'aide d'une pince, il est porté sur une en-

clume de forme spéciale, à surface plane, de deux centimètres de largeur; à l'aide de coups rapides et répétés d'un *premier* marteau (car il y en a de diverses formes pour les différentes phases), l'extrémité est effilée en pointe, c'est « faire la jambe » qui sera la « pointe ». Ensuite la tige est coupée à une longueur déterminée sur une autre enclume; reprise avec la pince par la « jambe » pour aplatir la tête « aplatissage », parallèlement à la longueur de la jambe. Sur une autre enclume encore et avec le *premier* marteau on parfait « l'aplatissement » de la coupe et on « règle le dessous », ce qui lui donne la forme d'un T plat ; puis on « met en forme » l'une des « branches » de la tête du T, qui fera la seconde pointe fixant à la semelle. On procède enfin à la « mise en forme » de l'autre « branche » qui constituera « l'Aile de Mouche » (qui se placera le long de la semelle), et on rabat chacune de ces deux branches « rabattage ». C'est à ce moment qu'à l'aide d'une enclume et d'un marteau spéciaux, on fait la ou les cannelures de la surface supérieure du clou. Il faut, bien entendu, qu'à l'instant de cette terminaison, le métal soit encore malléable: c'est dire qu'il faut faire vite!

Il s'est écoulé... *deux minutes* pour faire ce clou, pour lequel il a fallu une inimaginable dextérité, puisque *cent cinquante coups* de marteaux divers ont été nécessaires...!

Il y a différentes formes de ces « ailes de mouches »: 1° clou à surface plate et arêtes vives; 2° à arêtes vives inclinées; 3° à arêtes vives incurvées; 4° avec *une* dent saillante; 5° avec *deux* dents saillantes; 6° avec *trois* dents saillantes, à deux cannelures (création et spécialité Gérardi). Le clou fabriqué de cette façon doit sa supériorité à la qualité de la matière employée et surtout aux coups de marteau qui le façonnent et lui donnent un tranchant beaucoup plus « vif ».

Un Bonnevillois administrateur du Faucigny au XVIII[e] siècle :

L'Intendant De Passier

(1702-1784)

par M. Paul GUICHONNET

La décentralisation administrative et l'autonomie des pouvoirs locaux sont des questions à l'ordre du jour. La machine de gouvernement, montée par la Révolution et surtout par Napoléon I[er], a fait oublier l'organisation intérieure du pays sous l'Ancien Régime, aussi bien sarde que Français. C'était pourtant le fruit des efforts commencés dès les débuts de la Monarchie absolue, lorsque les rois vainqueurs de la Féodalité, créèrent un personnel administratif qui fût un docile instrument de transmission de leurs volontés.

Une réaction se dessine contre cette défaveur. Déjà réapparaissent les termes de province et d'intendants. Il est intéressant d'étudier un administrateur provincial en Savoie au XVIII[e] siècle, au moment où les rouages du gouvernement ont atteint leur plus grande perfection. L'Intendant de Passier peut passer pour le type de ces bons serviteurs de la monarchie où, derrière le « fonctionnaire », se dessine une attachante figure d'homme d'avant 1789.

LA FAMILLE ET L'HOMME

André de Passier, dont la vie s'encadre presque exactement dans le XVIII[e] siècle, puisqu'il naît en 1702 et meurt en 1784, est issu d'une ancienne famille de Bonneville. Ce qu'étaient ses parents, leur acte de mariage nous l'apprend (1).

« Le 20 avril 1700, Maître Claude Joseph Depassier et Demoiselle de Roget de Fesson, tous deux de La Bonneville, après les trois proclamations canoniques faites sans aucune opposition ny empêchement, ont reçu la bénédiction nuptiale dans l'église dudit lieu, du consentement de ie, soussigné, Plébain, par Rd. Messire Noble François Nicolas de Lucinge, Prémicier de La Roche. Présens Rd. Mre François Maulet, prêtre dans le clergé dudit lieu, Noble Claude-Aymé Roget de Fesson, lieutenant-particulier dans la judicature-mage de Foucigny et noble Joseph du Maney.

Moccand, Plébain. »

Les de Passier étaient des nobles de famille ancienne, mais il en existait plusieurs branches, deux au moins déjà en 1700. Grillet cite une Françoise de Passier, née à Bonneville, d'Antoine de Passier, qui mourut second Président du Sénat de Savoie. Célèbre en son temps par sa beauté et ses connaissances littéraires, elle mourut à Moûtiers, où résidait son époux D. Ivez Major de Tarentaise et Conseiller d'Etat du

(1) *Arch. départ.* Registres d'état-civil de Bonneville.

Duc de Savoie. « Plusieurs poètes espagnols, en garnison dans le Duché, chantèrent après sa mort ses vertus et ses talents ».

Plus tard, on trouve un de Passier (2) Curé-Plébain de La Bonneville, celui-là même qui enterra son parent l'Intendant. Il semble bien que les parents du futur magistrat n'étaient pas fort riches. Ils avaient assurément la maison sur la Place et quelques terres, nécessaires pour tenir son rang à Bonneville, mais rien de comparable aux grandes propriétés possédées par leurs parents dans les communes avoisinantes (3) La Tabelle de Bonneville du Cadastre de 1730, nous apprend que les héritiers de Claude-Joseph Dupassier possèdent :

Maison au Parquet: contenances: 9 tables 4 pieds ; Jardin, au Parquet: contenances: 13 tables 5 pieds; verger, au Parquet: contenances: 34 tables 5 pieds; pré, au Champet contenances: 1 journal 40 tables 9 pieds.

Patrimoine modeste, puisque le tout n'excède pas deux hectares.

Quant aux de Fesson, c'étaient des nobles de robe, puisque le père de la mariée exerçait l'emploi judiciaire de Lieutenant de la Judicature-Mage. Au XVIII[e] siècle, un de Fesson est Premier Syndic de la ville.

Une nombreuse famille va naître au foyer de Claude de Passier. Et d'abord notre futur Intendant: « Le 9 novembre 1702, dit son acte de baptême, est né et a été baptisé André, fils d'Egrège Claude-Joseph Depassier, et de Demoiselle Marie Roget de Fesson, sa femme. Parrain André Frézier, plébain de La Bonneville, et marraine, Claudine-Suzanne Marin, mère de la dite Roget. Le susdit baptême a été fait par le sieur Gattelet. Ainsi est. »

(2) On trouve la graphie Depassier, ou Dupassier.

(3) *Arch. départ.* Cadastre de 1730. Article de Passier.

Tabelles de Bonneville: fol. 24; Tabelles de Saint-Etienne: fol. 74; Tabelles de Pontchy: fol. 57; Tabelles de St-Jean-de-Tholome: fol. 140 (1[er] volume).

La famille s'accroît rapidement. Il naît au petit André une sœur, Marie-Catherine, le 6 janvier 1709, un frère, Jean-Gaspard, le 6 août 1710, puis viennent Françoise, le 21 septembre 1711, Claudine-Danielle, le 26 janvier 1713, un dernier frère, enfin, Joseph, le 22 janvier 1719.

Cette énumération explique peut-être que Noble Claude de Passier, chargé de 6 enfants et point trop riche, ait eu quelque peine à élever cette nombreuse famille. Il y aurait là une raison à ce que son fils aîné ait embrassé l'état écclésiastique, à moins que ce ne fût à l'exemple de son parrain, le Plébain Frézier.

Car c'est chez les Jésuites qu'André de Passier entre fort jeune, comme c'était la mode alors.

LA CARRIERE

La Société de Jésus était, au XVIII[e] siècle, l'école où se formaient bon nombre de solides latinistes qui, trop ambitieux, ou manquant de foi dans ce siècle qui commençait à la perdre, allaient réussir dans l'administration du Roi ou les Belles-Lettres. C'est ce qui arriva à de Passier, non point peut-être qu'il eût fait ce calcul, mais sans doute pour décharger sa famille un peu besogneuse (4).

Jusqu'en 1728, il a alors 26 ans, c'est pour lui une période de formation. Après ses premières études, les Pères Jésuites l'envoient dans leurs collèges de Lyon, puis de Dôle pour y enseigner les Lettres et la Philosophie. On sait quelle était l'importance des collèges de Jésuites qui éduquaient tous les enfants de bonne famille. C'était une marque de valeur et de confiance que de confier à un jeune homme la chaire essentielle des Lettres.

Les raisons qui lui firent abandonner cette voie, déjà toute tracée, nous sont inconnues. Il faut sans doute y voir moins l'effet d'une décision volontaire et brusquée, que la soumission aux volontés de ses supé-

(4) Les traits essentiels de sa biographie nous ont été conservés par Grillet, dans son dictionnaire fort utile, bien que manquant de critique.

rieurs. Il se peut, en effet, que les Jésuites, ces merveilleux psychologues, aient senti que de Passier n'était point taillé pour finir ses jours Régent de collège; mais qu'il servirait mieux l'Eglise dans le Siècle.

De 1728 à 1731, il étudie le Droit à Turin, où il reçoit le bonnet de Docteur, le 31 août de cette dernière année. Il entre ensuite dans la famille de Perron comme précepteur. Ses élèves n'eurent sans doute qu'à se louer des leçons de leur maître, puisque Grillet nous dit que l'un devint ministre des Affaires Etrangères du Royaume et l'autre Lieutenant général de Savoie. Mais de Passier abandonne définitivement la férule de pédagogue et inaugure sa carrière administrative en entrant comme secrétaire au Bureau des Finances. Le Roi Charles-Emmanuel III se l'attacha et s'en fit accompagner comme secrétaire lors de la conquête du Milanais sur les Espagnols, pendant la guerre de Succession de Pologne (1734). C'est là qu'il fit ses débuts d'administrateur, en régissant le Duché nouvellement occupé. Il poursuit en Piémont une solide éducation, sous la direction du Comte Grégory, Général des Finances, qui l'emmène avec lui dans le Duché d'Aoste, où il dirige les Etats, en 1736, 1742, 1748. C'était l'époque où la Savoie, glacis avancé du royaume, subissait, pendant la guerre de Succession d'Autriche, la cruelle occupation espagnole (1742-1748). Le Traité d'Aix-la-Chapelle donna enfin, en 1748, au royaume une paix dont il allait jouir pendant de longues années. Ce répit fut bien employé à une réorganisation militaire, financière et administrative qui donne à la Savoie du XVIII[e] siècle son visage définitif. Un homme domine cette période: le Marquis d'Orméa, Premier Ministre et Chancelier sorti de rien, mais parvenu aux plus hautes charges par son travail et son énergie. Ce serviteur de la Monarchie — ou de son ambition —, lorsque le vieux roi Victor-Amédée II qui l'avait élevé regretta son abdication en faveur de son fils Charles-Emmanuel III et se mit à comploter pour reprendre sa couronne, n'hésita pas à embrasser le parti du jeune roi. « Défendant l'ouvrage du roi Victor contre le roi Victor lui-même — écrit M. Ménabréa — en empêchant que l'ordre établi avec tant de peine fût troublé par de fantasques entreprises, et en continuant à servir Charles-Emmanuel III comme Victor-Amédée lui avait appris à servir ».

La culture solide du savoyard de Passier fut employée au service du roi par un tel maître. L'ex-professeur de Rhétorique prit la plume pour défendre les revendications territoriales de la Maison de Savoie en Italie. Il écrit un traité tendant à prouver que Parme et Plaisance étaient des dépendances du Milanais. (5)

A côté de cette activité de polémiste, un travail plus sérieux de législateur. De Passier compile pour son maître tous les édits rendus en 1748 dans les provinces du Royaume et il traduit en français le *Tarif de* 1739. Ce tarif douanier était un des points essentiels des grandes réformes commencées sous Victor-Amédée: confection du Cadastre de 1730 et rédaction des « Royales Constitutions » réglementant la compétence des fonctionnaires et magistrats et réorganisant la législation et la procédure.

C'est muni de ce bagage de fonctionnaire éprouvé qu'André de Passier repasse pour toujours les Alpes. Il est nommé *Intendant et Réformateur des études dans la Province de Genevois*.

---

(5) C'est là une manifestation de ce désir d'expansion au-delà des monts qui aboutit à la formation de l'Unité italienne sous la direction des Savoie. Déjà, lors de la Guerre de Succession de Pologne, dans l'Alliance franco-sarde conclue à Turin contre l'Autriche (1733), Charles-Emmanuel avait laissé entendre qu'il céderait la Savoie à la France, s'il trouvait en Italie des agrandissements substantiels. Parme et Plaisance, domaine de la reine Elisabeth Farnèse, étaient les buts visés par le gouvernement de Turin.

L'INTENDANT

Nous ne suivrons pas de Passier dans le détail de sa longue administration du Genevois, puisque c'est en 1772 seulement qu'il quitte Annecy pour Bonneville. Nous disposons d'ailleurs d'une documentation moins abondante pour l'histoire de l'Intendance de Genevois que pour celle de Faucigny. C'est que les Archives venues de Bonneville sont très complètes et constituent une source intéressante pour l'étude d'une administration provinciale sous l'Ancien Régime (*Arch. Départ.*, série IV C.). Il y a là ,avec toutes les pièces de la Trésorerie et de la Judicature-mage, les dénombrements de la population et surtout les précieux registres portant copie de la correspondance échangée au jour le jour entre l'Intendant général à Chambéry, et l'Intendant de Faucigny. Mais avant d'étudier ce fonctionnement du gouvernement provincial, il importe de s'attarder un peu à définir la fonction et le rôle de l'Intendant (6).

Les origines de cette institution sont mal connues. C'est qu'elles résultent de transformations lentes et on ne peut en fixer l'avènement précis. Le besoin d'un instrument de contrôle et d'exécution des volontés royales, se fit sentir en Savoie comme en France, dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle. C'est le moment où les institutions anarchiques de la Féodalité s'émiettent définitivement. Le système des intendants est une invention française. Toute l'Europe imita les édits de Colbert, réglementant les attributions de ces serviteurs, remplaçant les grands féodaux éliminés du pouvoir. En Savoie, cette création fut hâtée par la volonté du grand réformateur Victor-Amédée. Sous son règne s'effectua une réorganisation administrative qui est la base du gouvernement provincial jusqu'à la Révolution. Cette volonté de régularité, d'ordre et de symétrie est facilitée, dit M. Pérouse, par l'absence des obstacles qui, « gênent, en France, l'action du pouvoir central. En Savoie... il n'y a ni Clergé ni noblesse au sens corporatif, ni magistrats propriétaires de leur charge, ni statuts locaux demeurés en vigueur. L'autorité du Prince est accrue encore en 1713, par son élévation à la dignité royale. L'Etat brise l'isolement de la Communauté, qui avait jusque là vécue en vase clos. Il s'y introduit en Constituant; il y demeure en contrôleur. »

Les baillis sont remplacés peu à peu par des agents nouveaux et, à la fin de l'Ancien Régime, l'organisation sera à peu près calquée sur le modèle français. Les débuts de l'institution sont modestes: dès 1699 il y a un « intendant général de Justice, Police, Finances » nommé avec « juridiction de connaître et décider privativement à qui que ce soit et sans appel sur toutes les affaires de tailles, domaines, gabelles, artillerie, fortifications, manutention des chemins et ponts, et tous autres objets qui peuvent regarder à l'économie des Finances ». Les Royales Constitutions de 1723 précisent ses atttributions et c'est dans cette même année qu'est publié le tableau des Provinces qui sont du ressort de chaque intendant.

Ces intendants, souvent piémontais, sont des gens laborieux, car le travail et la soumission à l'autorité sont le cachet distinctif de l'administration sarde d'Ancien Régime. On voit les occupations variées d'un intendant. En lui seul, il résume toutes les attributions des fonctionnaires d'un actuel chef-lieu d'arrondissement. L'administration municipale, l'établissement des rôles de l'impôt foncier, le Cadastre, les finances, les travaux publics, sont les chapitres principaux de ses fonctions. Ajoutons-y le recrutement et le cantonnement des troupes, le pouvoir de connaître en justice les contestations nées de leur administration et la charge nouvellement

---

(6) Voir : Miquet (F) : « En Savoie sous l'Ancien Régime. Les Intendants »; in *Revue Savoisienne*, 1911.

Pérouse (G) : Les communes et les Institutions de l'ancienne Savoie; Chambéry, 1911.

créée de « Réformateur des Etudes » (7).

Le roi Victor-Amédée, type du « despote éclairé » et féru d'études classiques, apporta tous ses soins à l'enseignement secondaire et supérieur. Le Collège des Provinces à Turin est une de ses créations et l'Intendant, agent du roi, contrôla le recrutement des professeurs et les programmes, dans les collèges. Ainsi s'explique que de Passier fût parfaitement formé pour la charge qu'il allait tenir. Il remplissait d'ailleurs les conditions requises, puisqu'il fallait être Docteur ès Droits et avoir fait un long stage à Turin.

Il ne faudrait pas se représenter les intendants, agents du roi absolu dans les provinces, comme de petits souverains tout-puissants dans leur sphère. Leur initiative était limitée et contrôlée par l'Intendant général, qui n'hésitait pas à les stimuler dans leur zèle par des rappels à l'ordre très secs. Il faut reconnaître que, comparé au fonctionnement du gouvernement provincial en France à la même époque, le système sarde fut plus raide, plus asservi à la lenteur bureaucratique, à l'excès de conscience et à la paperasse. L'Intendant et son subdélégué, enfermés dans des circonscriptions territoriales bien plus étroites qu'en France, et même l'Intendant général étaient soumis à une stricte discipline et marchaient droit. Nous avons l'exemple plaisant de de Passier qui, ayant eu un ballot d'habits bloqué en douane, dut se déclarer prêt à en acquitter les droits d'entrée, si l'intendant général ne voulait pas admettre son entrée en franchise au rang des « menus privilèges tolérés à ces magistrats ».

La correspondance administrative des Intendants sardes donne d'ailleurs peu de détails sur leur vie privée. Serviteurs du Roi, ils sont attachés à leur tâche et il leur faut solliciter des congés, comme par exemple lorsque l'Intendant de Passier veut aller prendre les eaux d'Evian, ou régler dans ses terres de Maurienne le rachat de ses droits féodaux, en exécution de l'Edit de 1771.

De Passier était renommé comme un magistrat d'une probité austère, qui le fit choisir en 1771, pour présider à la distribution des secours en blé, que le Roi fit accorder au Chablais et au Faucigny, dévastés par la grêle. C'est à cette opération que son nom est resté attaché et nous traiterons plus loin de cette disette historique.

DE PASSIER EN FAUCIGNY

Au début de 1772, il quitte Annecy pour revenir dans sa ville natale comme intendant du Faucigny. Il administre cette province jusqu'en 1776. Son gouvernement fut en tous points sage et ferme. Le registre de sa correspondance en indique les étapes au jour le jour. Une tâche délicate, qui absorba l'intendant pendant toute la durée de sa dernière charge fut l'exécution des affranchissements et du rachat des droits féodaux, après les Edits de 1771. Le financement de cette opération fut très discuté, et les conditions économiques détestables engendrées par la disette de 1771 en vinrent accroître les difficultés.

Le rétablissement de l'équilibre économique détraqué par la misère, la réfection des routes, la lutte contre les torrents non endigués, telles furent ses préoccupations quotidiennes. C'est lui notamment, qui fit établir le chemin qui relie, par le coteau, Bonneville à Ayze, par Mimonet.

De Passier s'était marié, mais ni à Bonneville, ni avec une personne de cette ville, car les registres d'état-civil sont muets à cet égard. Il avait eu des enfants, car sa fille Andréanne, épouse à Bonneville Joseph Duc, le 18 janvier 1785.

Il obtint, en 1776, sa retraite, avec le titre d'Intendant général. C'est sans doute pendant ses loisirs qu'il entreprit une œuvre de grande envergure : recueillir en 14 volumes tous les Mémoires et projets relatifs à l'administration de la Savoie et à sa vie artistique. Cet ensemble un peu disparate de *Mélanges* « Miscellanea », renferme ses œuvres person-

---

(7) En mars 1738, de Passier fut nommé Réformateur des Etudes pour le Genevois et le Faucigny.

nelles. Grillet lui attribue des discours latins et des traités datant sans doute de ses années de Lyon ou de Dôle, puis des essais portant la marque d'un esprit distingué et curieux. Au total, une œuvre intéressante et que les historiens consultent encore (8).

DE PASSIER ET LA DISETTE DE 1771

Venons-en à son rôle durant la disette de 1771.

Les conditions générales du marché des céréales en Savoie au XVIII[e] siècle feront l'objet d'une étude séparée. Il est remarquable de constater la place essentielle tenue par les « blés », c'est-à-dire les céréales usuelles, seigle d'abord, puis froment, orge et avoine, dans l'économie paysanne du temps. C'est la base de l'alimentation et le commerce en est effectué dans une foule de petits marchés locaux, dont les cours revêtent un aspect absolument indépendant et original. Cultivé partout, même en montagne, les céréales sont portées en petites quantités à la fois au marché (9). Les caractéristiques principales de ce commerce sont, avec la personnalité tranchée des marchés, la nervosité des prix et la gravité des crises, car le mauvais état des chemins empêche toute circulation des charrois et interdit tout approvisionnement d'appoint dans les régions mieux pourvues. A côté de variations saisonnières, exacerbées par les conditions économiques déplorables (Rachat des droits féodaux et affranchissements) ou par les conditions politiques telles que l'occupation espagnole, les intempéries amènent des crises graves, et même des famines. C'est ce qui se produisit en 1771, notamment, où une série d'intempéries exceptionnelles grilla les blés déjà clairsemés. Les céréales gelées pendant l'hiver furent resemées et reçurent de terribles rafales de grêle. Ce fut la famine, comme d'ailleurs en France où cette année laissa un souvenir particulièrement désastreux. Le blé se cachait et devant la vague de suppliques et de lamentations émanées des communautés criant misère, les Intendants organisèrent les secours. Le roi accorda des dons en argent sur sa cassette personnelle, consentit des remises d'impôts, et fit acheminer vers les provinces éprouvées des charrois de grains venus du Piémont. Un comité officiel de secours fut institué, sous la présidence de l'Intendant du Genevois de Passier, qui s'employa à répartir ce froment. On juge du souci que représentait cette opération.. Il fallait assurer les charrois depuis l'Italie, faire escorter les convois, présider à une équitable distribution en faisant justice des doléances parfois exagérées des communautés.

Il y eut des attaques de convois, des fraudes et des vols. Des entrepreneurs de charrois échangeaient le bon grain contre de la marchandise avariée, ou spéculaient sur la misère des paysans. Ces secours devaient être remboursés par les parroisses. Il s'ensuivit des contestations et des procès qui duraient encore de longues années après (10).

---

(8) Œuvres de de Passier, citées par Grillet :

1) *De mercatura prestentia et dignitate* (1722) ;

2) *Pro suscepta a Ludovico XV publica rei administratione regi regnoque gratilatio* (1726).

3) *Traité des mœurs et antiquités romaines pour servir à l'intelligence des auteurs classiques. Traité de Géométrie* (1726).

4) *Fruit de mes études* (Mémoire sur l'enseignement de l'histoire, traduction d'auteurs anciens, état de la population en Savoie, en 1724).

5) *Journal de la campagne d'Italie de* 1734. (Lettres écrites au Gal des Finances par les membres de l'armée en campagne).

6) *Abrégé de l'Histoire de Savoie depuis l'an 1000 jusqu'en 1776, justifié par les édits.*

(9) On constate un foisonnement de « Grenettes », dont les cours, relevés par les châtelains, nous ont été assez bien conservés. En Faucigny, citons : La Roche, Cluses, Saint-Jeoire, Taninges, Samoëns, Sallanches, Saint-Gervais.

(10) *Archives municipales de Bonneville :* article « Disette de 1771 ».

Malgré toutes ces difficultés, les communautés reconnaissaient dans leur correspondance avec l'intendant que ces mesures de secours leur avaient épargné une terrible famine.

Il serait fastidieux d'énumérer la nature de tous les secours. Ils se pratiquèrent sous forme de distributions en nature, à intervalles rapprochés. Pour se borner à Bonneville et aux environs, la correspondance des Syndics de Bonneville en donne le détail (11). Il y eut des charrois pendant l'hiver, le 11 décembre 1770, le 14 janvier 1771. Ces secours échelonnés sur toute l'année furent intensifiés au moment de la « soudure » critique: 75 sacs de froment de Sardaigne le 3 juin, distribués le 10 et le 17; plus un nouvel envoi de 100 sacs le 20 juillet et des charrois de blé et de seigle les 11 et 13 juillet.

André de Passier, dont le nom eût mérité de survivre pour sa seule activité bienfaisante au cours de cette disette, n'apparaît point comme un sec bureaucrate. Sa forte culture, son activité et sa curiosité intellectuelles, sa probité austère, en font le type de l'intendant d'Ancien Régime et du solide esprit provincial du XVIII[e] siècle.

Grillet indique qu'il mourut à Bonneville, le 24 février 1784. La copie de son acte de décès permet de rectifier cette date en l'avançant de 2 jours (12) : « Le 22 février 1784, est mort, muni des sacrements, et le jour suivant a été enseveli, dans le cimetière de La Bonneville, spectable Noble André Depassier, Intendant et Réformateur des études de la Province de Faucigny, âgé de 82 ans commencé. Ainsi est.

Depassier. Plébain. »

Sa famille est éteinte dans notre région, mais il a semblé que cet honnête homme méritait mieux qu'une citation en passant. Si sa vie n'a pas revêtu l'éclat que donne la gloire des armes ou la renommée de l'écrivain, on peut lui décerner la louange banale, peut-être, mais honorable, qu'il fut un bon serviteur de son roi et de son pays.

---

(11) *Arch. mun.:* Délibérations de l'Assemblée communale. Volumes 1770 et 1771.

(12) *Arch. départ.:* Etat-civil de Bonneville, année 1784.

Notes complémentaires sur les cuirasses de bronze de Fillinges

par M. C. PERNAT [1]

Dans la séance du 11 *octobre* 1941, *de l'Académie du Faucigny, M. Pernat, vice-président, a donné lecture de la communication ci-après de M. Vuarnet Emile, propriétaire à Messery, nouveau membre de notre académie, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, membre de l'Académie Chablaisienne, auteur de plusieurs travaux, entre autres,* « Recherches sur la langue des Anciens Ligures », *et* « La Sapaudia à l'époque Romaine ».

*
* *

Vers la fin de 1900, à Fillinges (Haute-Savoie), dans la propriété de l'ingénieur Gavillet, des ouvriers étaient en train d'établir un chemin de dévestiture, à flanc de coteau, quand la pioche de l'un d'eux frappa sur un objet métallique. C'étaient trois cuirasses complètes en bronze (3 plastrons et trois dossières), enchassées l'une dans l'autre. La première qui était une dossière, fut mise en pièces sous les coups de pioche répétés d'un ouvrier.

Le lendemain, M. Constantin, antiquaire à Genève, dont le magasin se trouvait au bas du boulevard Helvétique, proche la rue de la Terrassière, informé de cette trouvaille, se transporta immédiatement à Fillinges et devint acquéreur des trois plastrons et d'une dossière pour le prix de quinze cents francs. (Le franc français valait alors le franc suisse). M. Constantin, que j'étais allé voir dans son magasin, vers 1905, me raconta qu'il revendit l'année suivante la dossière qu'il avait, à M. le comte Olivier Costa de Beauregard, pour le prix de quinze cents francs. La deuxième dossière avait été achetée aux ouvriers par le notaire Baillard, à Reignier. Quand ce notaire mourut, sa collection fut mise en vente. Le frère du notaire, directeur du Musée archéologique de New-York, fit acheter la dossière par Mme Bashford Dean, à Riverdale-on-Hudson (Etat de New-York).

De la troisième dossière mise en pièces, un fragment de vingt centimètres fut acquis par M. Baudin, alors cafetier à Bonne-sur-Menoge. Quand aux trois plastrons, M. Constantin les vendit vingt mille francs suisses à un amateur genevois, en 1901. Ils sont entrés au Musée de Genève en 1933.

M. Déonna, directeur des Musées de Genève a publié en détail une description des cuirasses de Fillinges, dans *Préhistoire,* III, 1934, revue éditée à Paris par M. Lantier, conservateur du Musée de Saint-Germain-en Laye.

M. Déonna a publié dans *Genava,* 1935, organe du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, page 132, une étude avec photographie de la dossière vendue à New-York.

Monsieur le comte Olivier Costa de Beauregard a publié une étude avec reproduction photographique de la dossière qu'il acquit de Constantin dans *La Revue Archéologique,* de 1901, Ernest Leroux, éditeur, sous le titre « Les cuirasses celtiques de Fillinges ».

M. Joseph Déchelette a parlé des cuirasses de Fillinges dans son *Manuel d'Archéologie préhistorique,* volume II (âge du bronze), page 235.

---

(1) Voir séance du 15 janvier 1941, page 27.

Paris, Librairie Alphonse Picard, rue Bonaparte, 1910.

Du 21 au 23 août 1901, M. le comte Olivier Costa fit faire des fouilles sur le lieu de la trouvaille. Il rencontra une couche de cendres de 0 m. 05 à 0 m. 30 d'épaisseur. Ce qui donnerait à penser que l'on se trouvait sur le lieu d'un bûcher et que les cuirasses étaient peut être un dépôt votif. Le nombre trois étant un hommage à la triade des dieux. L'épaisseur des cuirasses était très minime, huit dixièmes de millimètre. Le métal est une composition de 76 % de cuivre et 13 % d'étain. Elles sont, suivant Déchelette, de la fin de l'époque du bronze et du commencement de l'époque de Hallstadt, soit environ 900 ans avant J.-C., ce sont des cuirasses ligures.

Selon d'Arbois de Jubainville, les Allobroges ont conquis le pays de Savoie à l'époque de la seconde grande invasion celtique, où les Sénons, venus d'Allemagne par le Tyrol, s'emparèrent de Rome, soit vers l'an 300 avant J.-C.

L'ornementation des cuirasses de Fillinges est formée par des rangées de globules, ou bossettes. Selon la croyance des populations ligures, ces globules étaient la reproduction des astres qui étaient dieux.

Emile VUARNET.
à Messery (Haute-Savoie)

27 août 1941.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Conseil d'Administration, Liste des Membres, Sociétés correspondantes 5
Assemblée générale du 18 avril 1942 11
Bulletin nécrologique 15

Séance du 25 *janvier* 1941 :

Lucien GUY : Bonneville au temps des Diligences 17

Séance du 15 *février* 1941 :

Joseph PIGNARD : Les timbres de Sardaigne avec oblitération du Duché de Savoie et du Comté de Nice (1851-1860) 23
Casimir PERNAT : Les Cuirasses de bronze de Fillinges 27
Paul GUICHONNET : La vie à Bonneville vers 1800 30

Séance du 22 *mars* 1941 :

Lucien GUY : Le sire Aymon Ier de Faucigny à la deuxième Croisade 41
Jean GAY : Saint François de Sales et les Abeilles 46
Jean GAY : Le Grand Château et sa légende 53

Séance du 3 *mai* 1941 :

Robert AVEZOU : Le roi Charles-Félix et la Colonne commémorative de Bonneville 56

Séance du 7 *juin* 1941 :

Robert AVEZOU : La Savoie sous le premier Empire 66

Séance du 14 *juin* 1941 :

Lucien GUY : Le déluge de Viuz 88

Séance du 5 *juillet* 1941 :

Louis PFISTER : Nicolas Girod, créateur de l'industrie cotonnière en Louisianne et héros de l'indépendance américaine 91

Séance du 13 *septembre* 1941 :

Lucien GUY : Le baron d'Hermance (à l'occasion du IVe centenaire de sa naissance) 98
Lucien GUY : Le château de Bougère 102

Séance du 11 *octobre* 1941 :

Alcide BOUCHER : Les Artisans du Haut-Faucigny 105
Paul GUICHONNET : Un Bonnevillois, administrateur du Faucigny au XVIIIe siècle : l'Intendant De Passier (1702-1784) 109
Casimir PERNAT : Notes complémentaires sur les Cuirasses de bronze de Fillinges 116

IMPRIMERIE PLANCHER
BONNEVILLE (HAUTE-SAVOIE)

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME IV



MCMXLII

B. Q. I. n° 86 du 20 Mai 1943.

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. — COMITE DE DIRECTION

MM. PERRET Ch.-Henri, avocat à Bonneville, président;
PERNAT Casimir, notaire honoraire à Cluses, vice-président;
GUY Lucien, agent général d'assurances, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains, vice-président;
REBOUL Jules, chef de bureau de Préfecture en retraite, à Bonneville, secrétaire;
ROUGE Henri, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint;
RICHARD Albéric, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint ;
FRÉZAT Luc, propriétaire à Bonneville, bibliothécaire-archiviste;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville, trésorier. (Ch. Post., Lyon, 109-44).

II. — MEMBRES REPRESENTANT LES CANTONS DU FAUCIGNY

MM. MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, à Bonneville, pour le canton de Bonneville;
BRETTON Claudius, industriel, maire de Cluses, pour le canton de Cluses;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Sallanches, pour le canton de Sallanches;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy, pour le canton de Saint-Gervais-les-Bains;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, à Chamonix-Mont-Blanc, pour le canton de Chamonix-Mont-Blanc;
le Chanoine CHAVANNE Joseph, recteur de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur-Foron, pour le canton de La Roche;
le Docteur GAY Paul, médecin à Saint-Jeoire, pour le canton de Saint-Jeoire;
FORESTIER Louis, directeur honoraire d'écoles, à Taninges, pour le canton de Taninges;
MANNESSY Louis, avoué à Bonneville, pour le canton de Samoëns.
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy, pour le canton de Reignier;
BAJULAZ Lucien, professeur au Collège Moderne de La Roche-sur-Foron. pour le canton de Boëge.

BIENFAITEUR DE L'ACADEMIE

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 24 bis, rue de Berri, Paris et Les Rocs, Cap Fleuri, au Cap d'Ail.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence, (décédé);
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité National de Géographie, 7, rue Lamenais, Paris et à Samoëns;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris.

MEMBRES EFFECTIFS

MM. AVEZOU Robert, archiviste départemental de l'Isère, à Grenoble;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains;
BEAUREGARD du COLOMBIER (baron Gérard de), homme de lettres, à Bonne-sur-Menoge;
BOUCHER Alcide, reporter-photographe, à Chedde-Passy;
BRAISE Félix, sénateur de la Haute-Savoie, à Taninges;
BRETTON Claudius, industriel, maire de Cluses, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CHATOUX Jean, antiquaire, à Chamonix-Mont-Blanc;
le chanoine CHAVANNE Joseph, recteur de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur-Foron, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Sallanches, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville, trésorier de l'Académie;
DUPUPET François, architecte, avenue de Genève, Thonon-les-Bains;
FALLION Pierre, président du Syndicat d'Initiative de Bonneville, à Bonneville-Blanzy;
FELISAZ Léon, géomètre-expert, à Servoz;
FORESTIER Louis, directeur d'écoles honoraire, à Taninges, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
FRÉZAT Luc, propriétaire à Bonneville, bibliothécaire-archiviste de l'Académie;
le docteur GAY Paul, médecin à St-Jeoire, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
GAY Jean, instituteur honoraire, président de la Société d'apiculture, 5, place de Crête, à Thonon-les-Bains;
GUICHONNET Paul, licencié ès-lettres, à Bonneville;
GUY Lucien, agent général d'assurances, 5, place Jules-Mercier, à Thonon-les-Bains, vice-président de l'Académie;
LAURENT Jules, homme de lettres, 5, avenue de la République, Annemasse;
Madame LORIOT de la SALLE Christiane, rédactrice en chef des « Cahiers du Plateau », à Sancellemoz-Passy;
M. MANNESSY Louis, avoué à Bonneville, membre du Conseil d'administration de l'Académie;

MM. MICHEL Roger, juge d'instruction, à Bonneville ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, à Bonneville, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
ORSAT François, avoué à la Cour d'Appel de Chambéry, 8, rue Saint-Antoine, à Chambéry;
PARIS Paul, économe de l'Hôpital-Hospice de Bonneville;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, à Chamonix-Mont-Blanc, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
PERNAT Casimir, notaire honoraire, à Cluses, vice-président de l'Académie;
PERRET Henri, avocat à Bonneville, bâtonnier de la Haute-Savoie, président de l'Académie;
PFISTER Louis, secrétaire de l'Académie Florimontane, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches;
PIGNARD Joseph, industriel, à Cluses;
PLANCHER Charles, imprimeur, directeur de *L'Allobroge,* à Bonneville;
PLANCHER Etienne, imprimeur, à Bonneville;
REBOUL Jules, chef de bureau de Préfecture en retraite, homme de lettres, à Bonneville, secrétaire de l'Académie;
ROUGE Henri, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint de l'Académie;
Mademoiselle THOME Rose, institutrice honoraire, rue Sainte-Catherine, Bonneville.

MEMBRES ASSOCIES

M. ABRY Eugène, pharmacien, maire de Bonneville;
Madame ACCARY Albertine, directrice honoraire de l'Ecole Supérieure de filles, à Bonneville;
MM. ACCARY Louis, inspecteur des Contributions Directes, à Sallanches;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances à Bonneville;
ALLANFRANCHINI Joseph, ingénieur, avenue de Corzent, Thonon-les-Bains;
AMELOT Pierre, journaliste, Le Vésinet (Seine-et-Oise);
ANTHOINE Théodore, géomètre-expert, à Marnaz;
Mademoiselle ANTHOINE Eugénie, directrice de l'Ecole Ménagère de l'Ain, à Vonnaz (Ain);
MM: ARÈS Gaston, instituteur, à Ayze;
BAJULAZ Lucien, professeur au Collège Moderne de La Roche-sur-Foron;
BALEYDIER Antoine, Président du Tribunal de Bonneville;
BALLALOUD Louis, avoué près le Tribunal civil de Bonneville;
BALLOT-BEAUPRÉ Alfred, syndic liquidateur, à Sallanches;
BALMELLE Marius, lauréat de l'Institut, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende;
BARD de COUTANCES Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (VI[e]);
BARDEL Clovis, pharmacien, à Sallanches;
BAUD Henri, licencié en droit et ès-lettres, Villa Marie-Louise, Saint-Gervais-les-Bains;
BEAUREGARD du COLOMBIER (Jean de), à Bonne-sur-Menoge;
BERCHET Henri-François, homme de lettres, 24, avenue Pictet-de-Rochemont, à Genève;
Mademoiselle BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, à Bonneville;
M. BLANC Louis, professeur, à Bonneville;
Madame BOCCACCIO Jean, née Fontaine, 19, rue Dr-Mazet, Grenoble;
M. BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris;

MM. BOISSAIS André, Substitut du Procureur général, à Chambéry;
BON Oscar, directeur départemental des P. T. T., à Privas;
BONTRON Emmanuel, notaire, rue Ferdinand-Dubouloz, Thonon-les-Bains;
BOYER Henri, professeur à l'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses;
le docteur BRIFFAZ François, médecin, avenue de Genève, à Bonneville;
BRIFFOD Henri, avocat à Bonneville;
BRIFFOD Pierre, employé de banque, à Bonneville;
BUCHALLET Louis, intendant général en retraite, à Bonneville;
BUET Patrice, homme de lettres, 26, rue Saint-Dominique, à Paris;
CACHAT Charles, pharmacien, à Chamonix-Mont-Blanc;
CADOUX François, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Bonneville;
CAVALIERI Serge, ingénieur, directeur de l'Usine du Giffre, Saint-Jeoire;
CHATON Pierre, pharmacien à Bonneville;
COLLET Emile, receveur municipal, Bonneville;
CORDIER Louis, industriel à Magland, Président de la Délégation administrative de la commune;
COUSTET Pierre, principal du collège de Bonneville;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix-Mont-Blanc;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais-les-Bains;
le docteur DEGEORGES Marcel, médecin au sanatorium de Sancellemoz-Passy;
DEVANT Charles, ingénieur, directeur de la Société des Forces du Fier, 3, Boulevard Decouz, à Annecy;
DUCREY Armand, directeur des écoles de garçons de Chedde;
DUFOUR Georges, ingénieur à l'Usine du Giffre, Saint-Jeoire;
DUVILLARET Théodore, notaire à Taninges;
FALLION Louis, négociant, à Bonneville;
FAURÉ Marius, président du Tribunal civil de Condom;
FAVRE Victor, étudiant à Bonneville;
FLÉCHÈRE (comte Henri de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire;
FRANCK Marcel, industriel, à Cluses;
GALAND André, ingénieur des arts et métiers, à Chedde-Passy;
GALICHET Georges, inspecteur primaire, à Saint-Julien;
GAY René, ingénieur électricien, avenue de Genève, La Grangette, Thonon-les-Bains;
le docteur GIDE J.-A., Le Fayet-Saint-Gervais-les-Bains;
GOURDAN Louis, pharmacien à Cluses;
GRANOTIER Francisque, proviseur honoraire de lycée, à Bonneville;
GRAVIER Albert, professeur, 44, rue Juliette-Récamier, Lyon;
GROS Joseph, agent général d'assurances, à Sallanches;

Madame GUILBAUD Jeanne, Le Bois des Tours, à Bonneville;

MM. le docteur GUY Amédée, député, à Bonneville;
GUY Pierre, avocat à la Cour de Grenoble, bâtonnier de l'Ordre, 10, rue de Belgrade, Grenoble;
JEROME Jean, industriel à Bonneville;
JORDAN Maurice, juge honoraire du Tribunal, à Bonneville;

Mademoiselle JORLAND Isabelle, directrice honoraire de l'Ecole maternelle, à Bonneville;

M. le docteur LAFFIN Ernest, médecin à Sallanches;

Madame LAURENT Henriette-Marie, femme de lettres, 5, avenue de la République, Annemasse;

MM. LE MEME Jacques, architecte, à Megève;
LESIMPLE (le R. P. Ferdinand), dominicain, à Passy;
le docteur LOWYS Pierre, médecin-directeur du sanatorium du Roc des Fiz, à Assy-Passy;

MM. MACHET Lucien, docteur vétérinaire, à Bonneville;
MARION Félix, Président de la Société des Amis des Lettres et des Arts, avenue Bastin, à Annemasse;
MAROIS Pierre, homme de lettres, à Praz-Coutant, Passy;
MARTEL Louis, député de la Haute-Savoie, La Roche-sur-Foron;
MARTIN Georges, Juge au Tribunal de Genève, à Veyrier (Suisse);
MARTY Abel, négociant, à Cluses;
METRAL Robert, comptable aux Usines de Chedde, à Passy;
MICHAUD (le baron Humbert), Clos Babuty, à Ambilly;
Madame MILLION, institutrice, à Bonneville;
MM MONTPELLAZ Maurice, expert-comptable, à Cluses;
MORAND François, directeur honoraire d'école, Le Planelet, Megève;
Madame MOREL-FREDEL Louis, à Bonneville;
M. MORTIER Gaston, docteur en droit, directeur de l'Hôtel Beau-Rivage, à Saint-Gervais-les-Bains;
Madame MULIN Baptiste, libraire, à Bonneville;
MM. MURAZ Gaston, médecin-colonel des colonies, 83, boulevard de la Grotte-Rolland, Marseille;
NOUVELLEMENT Jean, notaire, à Sallanches;
ORSAT Pierre, substitut du Procureur Général de Nancy;
le docteur PAILLET Marcel, médecin, à Saint-Gervais-les-Bains;
PARISOT Raymond, industriel, à Bonneville;
Mademoiselle PAULMAZ Marcelle, institutrice au Rondeau-Montfleury, La Tronche (Isère);
MM. le docteur PELLOUX Auguste, médecin à La Roche-sur-Foron;
PENZ Joseph, instituteur à Bonneville;
PERINET Philippe, ingénieur, directeur des Usines de Chedde, à Passy;
PERNAT Jean, avocat, rue Decret, à Bonneville;
PERRET du CRAY Henri, ingénieur des Arts et Manufactures, 14, Boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine;
PERRIN Narcisse, directeur d'école honoraire, à Sallanches;
PERROLLAZ ALBERT, place de l'Hôtel-de-Ville, Bonneville;
le docteur PICAUD André, chirurgien, à Sallanches;
Madame PIERSON Alexandrine, rue du Pont, Bonneville;
MM. PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à Bonneville;
PIRAUD Maurice, à Sancellemoz, Passy;
PLOTTIER François, avocat à Bonneville;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville;
PONS Charles, industriel, à Cluses;
PRIEUR Paul, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Mâcon;
Madame RAVINET Emma, professeur honoraire à l'Ecole primaire supérieure de filles, à Bonneville;
MM. RAVINET Jean, professeur à l'Ecole hôtelière, Thonon-les-Bains;
RICHARD Albéric, publiciste, rue Pertuiset, Bonneville;
ROCHON (le chanoine E.), supérieur du collège de La Roche-sur-Foron;
ROCHON DU VERDIER Guy, licencié en droit, 14, rue Vaubecour, Lyon;
RUBIN Ernest, professeur de musique, à Bonneville;
RUIN François, agent général d'assurances, à Bonneville;
Mademoiselle SALIN Marie, directrice honoraire de l'Ecole maternelle, à Bonneville;
M. SAUTHIER Marcel, bibliothécaire de l'Académie Chablaisienne, 36, avenue d'Evian, à Thonon-les-Bains;
Mademoiselle SAVOURDIEU Solange, professeur au Collège Moderne de jeunes filles, Bonneville;
MM. SECRET (l'Abbé Bernard), aumônier militaire, 16, rue de Boigne, Chambéry;
SERVETTAZ Camille, principal honoraire du Collège, place du Château, Thonon-les-Bains;

MM. le docteur SERVETTAZ Paul, médecin, 3, place du Maréchal-Randon, Grenoble;
SUARD Victor, professeur au Collège moderne de La Roche-sur-Foron;
SURCHAMP Jean, inspecteur des Eaux et Forêts, à Bonneville;
THALVARD René, Inspecteur primaire à Grenoble;
le docteur TOBE François, médecin au sanatorium de Sancellemoz, Passy;
TROUILLET Joseph, sous-directeur honoraire de l'assistance publique de Paris, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains;
TYRODE Isidore, agent général d'assurances, à Cluses;
VACHOUX (l'abbé Jean-Marie), à Tamié, par Mercury (Savoie);
VANDENBROUCQUE Henri, avocat, rue du Pont, Bonneville;
VERON Pierre-Louis, juge de paix de Saint-Jeoire, Taninges et Samoëns;
VIDONNE Philippe, ingénieur, 9, rue Jules-Ferry, Poitiers;
VIGAND Louis, Inspecteur d'Académie, à Annecy;
VILLEGER Gaston, ancien sous-préfet de Bonneville;
VIRY (l'abbé Jean de), curé de Saint-Jean-de-Tholome;
VUARNET Emile, propriétaire à Messery.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BÉTAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève;
BLONDEL Louis, archéologue de la ville de Genève;
BUFFET Léon (le révérend Père), Villa Cognacq, Monnetier-Mornex;
CAPT DE LA FALCONNIÈRE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève;
CHAMOUILLET Auguste, greffier de la Justice de Paix de Port-Lyautey, (Maroc);
DELARUE, conservateur de la bibliothèque de Genève;
DURET Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Ayres (Rép. Argentine);
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève;

SOCIETES CORRESPONDANTES

CHAMBERY. — *Académie de Savoie; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.*
ANNECY. — *Académie Florimontane; Académie Salésienne.*
THONON-LES-BAINS. — *Académie Chablaisienne.*
ANNEMASSE. — *Société des Amis des Lettres et des Arts.*
PASSY. — *Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Vallée de l'Arve.*
MOUTIERS. — *Académie de la Val d'Isère.*
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
GRENOBLE. — *Académie Delphinale; Société scientifique du Dauphiné.*
NICE. — *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*
GENEVE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie; Institut National genevois; Revue « Genava ».*
ROME. — *Revue « Fert ».*

PUBLICATION PÉRIODIQUE

Journal *L'Allobroge*, à Bonneville.

Assemblée Générale du 13 Février 1943

Cette assemblée ordinaire a été annoncée par deux avis parus à deux jours d'intervalle dans *le Petit Dauphinois,* et un troisième paru dans *l'Allobroge* du 12 février.

Elle est ouverte à 15 heures dans le salon de l'Hôtel de Ville de Bonneville, présidée par M. Henri Perret, assisté de MM. Casimir Pernat et Lucien Guy, vice-présidents, et de M. Auguste Damex, trésorier.

Le Président donne lecture du compte rendu moral de l'exercice 1942 dans les termes suivants :

Mesdames,

Messieurs,

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, notre Académie a continué à faire preuve d'une grande vitalité; nous devons en savoir gré à ceux de nos confrères qui nous apportent dans leurs conférences et communications les résultats de leurs patientes et laborieuses recherches sur le passé si intéressant et si riche de notre Faucigny; à ceux aussi qui dans l'actualité savent nous intéresser aux manifestations caractéristiques ou originales de la vie artistique et économique de notre pays. A tous, j'adresse mes félicitations et mes remerciements.

L'effort que nous avons tenté et soutenu jusqu'ici et que nous continuerons à soutenir malgré les difficultés que nous rencontrons parfois, est digne de toutes nos énergies ; nous avons voulu, en fondant notre Académie, rendre hommage à tous ceux qui, avant nous, ont donné à notre province son individualité, sa physionomie et un peu de sa beauté par leur patriotisme, leur dévouement, leur savoir ou leurs talents; nous essayons de faire revivre nos ancêtres en allant les rechercher jusque dans la nuit des temps, pour dégager de leur vie ce qui fut le plus noble et le plus propre à nous les faire aimer.

Dans le présent qui a été forgé en grande partie par leurs vertus, nous entendons fixer avec le constant souci de la vérité, tout ce que nos contemporains ont créé ou amélioré dans tous les domaines de l'activité humaine, trop heureux si nous laissons après nous le souvenir durable d'une époque de réalisations.

Soyons tous résolus, mes chers Confrères, à poursuivre la tâche que nous nous sommes imposée; ayons confiance en nous; laissons aux sceptiques leur indifférence et continuons à penser que nous faisons œuvre utile.

Nous avons à enregistrer au cours de l'année écoulée un commencement de satisfaction dans nos demandes de classements de sites et monuments historiques. Les ruines de Faucigny ont été inscrites à l'inventaire des sites par décret du 20 avril 1942, et la colonne de Charles-Félix à l'inventaire des monuments historiques par décret du 9 août.

Nous avons appris d'autre part qu'un certain nombre de propositions de classement ont été faites officiellement ; comme sites ont été proposés les ruines et l'église de Châtillon, la tour de Bellecombe, les ruines du Châtelet dc Credo, les ruines de Boringes; comme monuments historiques : le Château de Bonneville (ancienne prison), la tour du clocher de Saint-Jeoire et le porche de l'église de Samoëns.

Au mois de juillet dernier, nous étions avisés qu'un projet de modification éventuelle du régime des Sociétés savantes était à l'étude; il s'agissait, sous prétexte de faciliter la publication de leurs travaux, de centraliser en une revue départementale ou régionale un résumé de leur activité. Nous avons, en ce qui nous concerne, donné immédiatement un avis nettement défavorable à un tel projet qui était de nature à porter atteinte à l'autonomie de nos sociétés sans aucun profit pour elles et même à créer certains mécontentements et des rivalités entre elles, un choix devant être exercé dans les publications qui seraient faites.

Les sociétés savantes des deux départements de Savoie ont tenu à Chambéry, à fin septembre, une réunion pleinière où notre Académie a été représentée par M. James Pierre, notre confrère de Sallanches, et au cours de laquelle fut prise à l'unanimité la décision de protester contre ce projet, qui a dû recevoir le même accueil auprès de toutes les sociétés de France.

Nous avons eu l'honneur et le grand plaisir de recevoir à notre séance du 10 octobre M. le Général Toulorge, Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes, dont le siège est à Nice, accompagné de nos confrères: M. John Beaud, le dévoué secrétaire de l'Académie Chablaisienne, qui dessina si finement la vignette de notre sceau, et M. Gérard de Beauregard du Colombier, homme de lettres à Bonne-sur-Menoge.

Tous trois sont venus nous apporter le témoignage de leur précieuse sympathie; aux paroles de bienvenue et de remerciements que nous leur avons adressées, M. le Général Toulorge, dans une allocution pleine de finesse et d'à-propos, a souligné les liens étroits unissant aux sociétés savantes de Savoie, celle qu'il préside et qui fut fondée l'année même de l'annexion du comté de Nice et de la Savoie à la France; il a eu des mots tout particulièrement aimables pour notre Compagnie dont il a bien voulu souligner l'activité. Puis M. de Beauregard, dans un langage châtié, nous a fait l'historique et la description du monument du Christ-Roi aux Houches, nous donnant ainsi une causerie d'actualité régionale du plus haut intérêt.

A la séance suivante, du 7 novembre, nous avons eu le plaisir d'entendre pour la première fois notre confrère M. James Pierre, de Sallanches, qui a bien voulu détacher pour nous de son important ouvrage sur l'histoire de cette ville, des passages émouvants rappelant les inondations et les incendies qui l'ont tant de fois ravagée au cours des siècles.

Nos dévoués et fidèles conférenciers, MM. Casimir Pernat, Lucien Guy, le chanoine Chavanne, Alcide Boucher, Paul Guichonnet, auxquels nous adjoignons dès maintenant M. James Pierre, nous ont, tout au cours de l'année, fourni une riche documentation pour notre revue de 1942 dont nous allons hâter la publication.

Notre Compagnie a par ailleurs, dans sa séance du 1er août, rendu hommage à la mémoire de M Jean Boccaccio, conseiller honoraire de la Cour de Grenoble et Président de la Société Dauphinoise du Sauvetage de l'Enfance, ce grand philanthrope qui, par ses attaches familiales appartenait à notre Faucigny. Ce pieux devoir nous a valu les félicitations de notre éminent compatriote, M. Claudius Chavanne, Président de Chambre à cette Cour, tout imprégnée encore du souvenir de son vénéré conseiller.

Notre société aurait tout lieu d'être satisfaite de ce que fut pour elle l'année 1942, si elle n'avait pas été éprouvée par la mort de cinq de nos confrères les plus distingués.

M. Léon Félisaz, géomètre à Servoz, archéologue et historien très consciencieux, est décédé à Genève, le 14 février 1942, à l'âge de 82 ans; il représentait au sein de notre Conseil d'administration le canton de Chamonix.

M. Félix Braise, sénateur de la Haute-Savoie, est décédé le 11 mars, à Taninges, où il était né en 1893; il représentait son canton à notre Conseil d'administration, et il nous laisse le souvenir d'un ami fervent et de la première heure de notre Académie.

M. le Chanoine Cadoux, curé-archiprêtre de Bonneville, y est mort le 2 septembre dernier, dans sa 68e année, entouré de la respectueuse sympathie de toute la population. Fidèle à nos séances, quand ses obligations sacerdotales le lui permettaient, il s'intéressait sincèrement à nos travaux et plus spécialement à tout ce qui concernait sa paroisse, dont il connaissait parfaitement l'histoire.

M. Théodore Anthoine, géomètre-expert, est décédé à Marnaz, à l'âge de 75 ans; avant de se retirer dans sa commune natale, il avait vécu très longtemps à Bonneville où il se livrait à ses occupations professionnelles avec une conscience et un savoir auxquels chacun rendait hommage.

M. Joseph Trouillet, sous-directeur honoraire de l'Administration de l'Assistance Publique à Paris, est mort à Thonon, le 6 décembre 1942, dans sa 72e année; il était bibliothécaire de l'Académie Chablaisienne et membre de notre Compagnie depuis le 18 mars 1939.

A toutes les familles en deuil de nos regrettés confrères, nous renouvelons nos bien vives condoléances; nous relaterons plus amplement leur vie et leurs mérites dans notre bulletin nécrologique.

Mes chers Confrères,

Espérons tous que des temps meilleurs nous permettront bientôt de consacrer à notre Académie une activité toujours plus agissante, et que nous mériterons ainsi le seul éloge auquel nous devons être sensibles, celui d'avoir bien servi notre patrie.

Le Président donne la parole à M. Auguste Damex, trésorier, pour l'exposé de la situation financière à ce jour; elle s'établit comme suit :

Reports année 1941:

	AVOIR:	DEBIT:
Compte chèques postaux	181,90	
Caisse d'Epargne	3.300	
En caisse	654,50	
Année 1942:		
128 cotisations à 25 francs	3.200	
Vente de revues annuelles	250	
Note imprimerie Plancher		3.545
Subvention au Secours National		50
Frais de poste et dépenses diverses		572,40
Solde créditeur		3.419
	7.586,40	7.586,40

Le solde créditeur de 3.419 francs est représenté par :

Compte chèques postaux	4,90
Espèces en caisse	114,10
Caisse d'Epargne	3.300
	3.419

Le Président remercie le Trésorier de sa bonne gestion des deniers de la Société.

Il est procédé ensuite au renouvellement des membres du Conseil d'Administration élus pour trois ans, conformément aux statuts, par l'Assemblée générale du 16 décembre 1939, et dont le mandat est par conséquent expiré.

Aucune condition de quorum n'est exigée par les statuts pour cette élection.

A l'unanimité, moins les membres présents du Conseil qui s'abstiennent, l'Assemblée décide de renouveler aux membres sortants leur mandat pour trois ans.

Le Président remercie l'Assemblée en déclarant que le Conseil réélu aura à cœur, comme par le passé, de justifier la confiance qui lui est ainsi manifestée.

Il fait observer que le Conseil ainsi réélu n'est pas au complet, et qu'il s'agit de pourvoir au remplacement de MM. Léon Félisaz et Félix Braise, décédés, qui représentaient au Conseil, le premier, le canton de Chamonix, et le second, celui de Taninges.

Sur sa proposition, sont élus à l'unanimité : pour le canton de Chamonix : M. Paul Payot, membre effectif; pour le canton de Taninges : M. Louis Forestier, membre effectif.

Le Président expose que les cantons de Boëge et de Reignier, qui tous deux font partie de l'ancienne province de Faucigny, ne sont pas représentés au Conseil, ce qui constitue une anomalie. Il propose en conséquence de porter à 18 le nombre des membres du Conseil d'administration par modification de l'article 11 des statuts, et de nommer un représentant pour chacun de ces cantons.

La proposition du Président mise aux voix est votée à l'unanimité, et sont élus également à l'unanimité :

M. Louis Pfister, membre effectif, comme représentant du canton de Reignier, et M. Lucien Bajulaz, membre associé, comme représentant du canton de Boëge.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur la proposition faite par plusieurs membres, d'augmenter la cotisation annuelle.

Après examen de cette proposition, l'Assemblée, considérant que les frais de gestion ont sensiblement augmenté et qu'il convient d'équilibrer le budget annuel, sans toucher s'il est possible aux sommes déposées à la Caisse d'Epargne de Bonneville, qui constituent un fonds de réserve, décide de porter la cotisation annuelle de 25 à 30 francs.

Le Président déclare que le Comité n'ayant pu se réunir avant la séance pour préparer la liste des nouveaux membres effectifs à proposer aux suffrages de l'Assemblée, et six membres du comité sur huit étant présents, à l'Assemblée, il ne peut y avoir aucun inconvénient à établir cette liste et à la voter au cours de cette assemblée. Sont en conséquence proposés puis élus à l'unanimité comme membres effectifs :

MM. François Dupupet, architecte à Thonon;
Gérard de Beauregard du Colombier, à Bonne-sur-Menoge;
James Pierre, à Sallanches.

Pour les mêmes raisons, le Président soumet à l'Assemblée les demandes d'admission de :

Mlle Eugénie Anthoine, directrice de l'Ecole Ménagère de l'Ain, à Vonnaz (présentée par Mme Accary et M. Perret);

MM. Claudius Chavanne, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Grenoble (présenté par MM. Perret et Rouge);
Marcel Sauthier, à Thonon (présenté par MM. John Beaud et Lucien Guy);

Mme Henriette-Marie Laurent, femme de lettres à Annemasse (présentée par MM. Perret et Laurent);

MM. Henri-François Bouchet, homme de lettres à Gevrier (présenté par MM. Perret et Laurent);
le docteur Marcel Paillet, médecin à Saint-Gervais-les-Bains (présenté par MM. Perret et Mortier);
Louis Gourdon, pharmacien à Cluses (présenté par MM. Perret et Pernat);
Raymond Parisot, industriel à Bonneville (présenté par MM. Perret et Damex).

Toutes ces demandes sont admises à l'unanimité.

En fin de séance, M. Albéric Richard accepte de remplir les fonctions de secrétaire-adjoint en remplacement de M. Paul Paris, économe de l'Hôpital-Hospice de Bonneville, dont les fonctions sont actuellement trop absorbantes pour lui permettre des loisirs suffisants à consacrer à l'Académie.

Le Président remercie M. Paris des services qu'il a rendus à l'Académie, et M. Albéric Richard de vouloir bien le remplacer dans ses fonctions de secrétaire-adjoint.

Ainsi fait et délibéré à Bonneville, le 13 février 1943.

Le Secrétaire-adjoint : A. RICHARD.

Le Président : H. PERRET.

BULLETIN NÉCROLOGIQUE

M. Léon Félisaz, géomètre à Servoz, est décédé à Genève, le 14 février 1942, à l'âge de 82 ans.

Il était membre du Conseil d'Administration de notre Académie, où il représentait le canton de Chamonix.

Bien connu dans le Faucigny et à Genève pour ses recherches archéologiques dans la vallée de Servoz, M. Léon Félisaz fut le collaborateur de Charles Durier et de Charles Vallot.

Ses nombreux travaux ont porté plus particulièrement sur les confins du Prieuré de Chamonix, l'ancien lac de Servoz, Notre-Dame du Lac, la Tour de Saint-Jeoire à Servoz, le Château de Saint-Michel du Lac, la Rateria, l'Aqueduc et le Camp Celtique du Châtelard, etc. C'est lui qui reconstitua la troisième inscription votive mutilée du Temple des Oultards.

Archéologue très consciencieux et très écouté, on peut dire qu'il a contribué pour une large part à toutes les études archéologiques et historiques des vallées de Servoz et de Chamonix.

Notre regretté confrère avait été heureux d'apprendre la fondation de notre Académie et n'avait pas hésité à s'imposer un long parcours pour venir assister à notre assemblée constitutive du 5 novembre 1938, où il prit la parole plusieurs fois pour nous donner de judicieux conseils. Nous aurions voulu l'entendre à l'une de nos séances; son âge et sa santé l'ont empêché de venir nous parler de ses nombreux travaux comme nous le désirions tant.

Sa perte a été vivement ressentie par notre Compagnie qui renouvelle ici à Madame veuve Félisaz l'expression de ses très sincères condoléances.

***

M. Félix Braise, sénateur de la Haute-Savoie, est décédé le 11 mars 1942, à Taninges, où il était né en 1893.

Notaire à Saint-Jeoire, il fut élu député de l'arrondissement de Bonneville en 1928; réélu en 1932, il alla siéger au Luxembourg à la suite des

élections sénatoriales de 1935: il était alors le plus jeune sénateur de France.

M. Félix Braise était très populaire dans le Faucigny; son caractère jovial, sa serviabilité, son clair bon sens le rendaient sympathique à tous.

Lui aussi fut un ami de la première heure de notre Académie; peu de temps avant sa mort, il assistait à l'une de nos séances, où il nous assura non seulement de sa sympathie, mais aussi de tout son dévouement. Il représentait le canton de Taninges dans notre Conseil d'Administration.

Ses funérailles ont eu lieu le 14 mars 1942 à Taninges, au milieu d'une nombreuse assistance; notre Compagnie y était représentée.

Le souvenir de M. Félix Braise restera au sein de notre Académie celui d'un très agréable confrère qui ne manqua jamais une occasion de nous encourager dans notre œuvre.

*
* *

M. le chanoine François Cadoux, curé-archiprêtre de Bonneville, y est décédé le 2 septembre 1942.

Né à Dingy-Saint-Clair, le 7 septembre 1874, il avait fait de brillantes études au Petit Séminaire de La Roche-sur-Foron. Vicaire à Cranves-Sales, puis à Faverges, il fut nommé curé de Saint-Jean-de-Tholome, le 28 août 1913, curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz, le 22 avril 1921, et enfin, le 12 novembre 1922, nommé en la même qualité à Bonneville, où l'année suivante il recevait le titre de chanoine honoraire de la Cathédrale d'Annecy.

D'une activité débordante, excellent prédicateur, M. le chanoine Cadoux savait par surcroît faire le bien autour de lui de la façon la plus discrète et la plus effective.

Sa fine bonhomie, son caractère gai et enjoué, son bon sens jamais en défaut avaient rallié autour de sa forte personnalité non seulement l'estime, mais encore l'affection de toute la population.

Il conçut et exécuta l'audacieux projet de doter sa vaste église d'un clocher, après avoir consacré tout d'abord son activité et ses soins à l'agrandissement et à d'importantes améliorations de l'Orphelinat de Bonneville.

M. le chanoine Cadoux avait été mobilisé en 1914 comme infirmier-brancardier; il gagna par son zèle et son mépris du danger le galon d'adjudant.

Sa santé ébranlée depuis quelque temps déjà ne pouvait néanmoins laisser prévoir une fin si brutale; la population apprit sa mort, alors qu'il avait encore officié le dimanche précédent à la grand'messe.

Ses funérailles imposantes et émouvantes furent une grandiose manifestation de sympathie de toute la population de Bonneville.

M. le chanoine Cadoux, membre de notre Académie dès sa fondation, lui était très dévoué; fidèle à ses séances, quand ses obligations sacerdotales le lui permettaient, il s'intéressait plus particulièrement à l'histoire locale, et ses fines remarques nous prouvaient qu'il la connaissait parfaitement.

*
* *

M. Théodore Anthoine, géomètre-expert, est décédé à Marnaz à l'âge de 75 ans, après une vie laborieuse tout entière consacrée à ses obligations professionnelles; il avait vécu longtemps à Bonneville avant de se retirer dans sa commune natale; sa probité, sa grande valeur professionnelle, ses connaissances approfondies le désignaient au choix des Tribunaux quand il s'agissait pour eux d'être parfaitement renseignés sur les litiges touchant aux questions de propriété.

Il avait fait éditer à Bonneville, en 1893, une brochure contenant des tableaux comparatifs des anciennes mesures de Savoie et du système métrique, ouvrage précieux pour les hommes d'affaires, les experts et les propriétaires ruraux, et dont malheureusement il est difficile actuellement de se procurer des exemplaires.

M. Anthoine faisait partie de notre Académie dès sa fondation. Nous renouvelons à sa famille nos condoléances attristées.

***

M. Joseph Trouillet, sous-directeur honoraire de l'Administration générale de l'Assistance Publique à Paris, est mort à Thonon, le 6 décembre 1942, dans sa 72e année ; il était venu dans cette ville jouir de sa retraite ; bibliothécaire de l'Académie Florimontane, il avait été admis dans notre Compagnie le 18 mars 1939.

M. Trouillet était un homme cultivé, très gai et très affable ; admirateur de la Savoie, il avait visité notre département en tous sens et s'intéressait à son passé.

Il suivait attentivement l'activité de notre Académie, se promettant d'assister à quelques-unes de nos séances. La mort est venue l'en empêcher.

Nous présentons à Madame veuve Joseph Trouillet l'expression de nos condoléances attristées.

Séance du 18 Avril 1942

Présidence de M. PERRET

La Mine de charbon d'Arâches

par M. Casimir PERNAT

J'ai le plaisir d'annoncer à l'Académie que la campagne que j'avais commencée sous ses auspices et avec le concours du Journal *L'Allobroge,* pour le relancement de la mine de charbon, a définitivement abouti grâce à l'esprit d'initiative et à l'énergie de M. Abel Marty.

Il a obtenu les autorisations de faire toutes les recherches dans la région de la mine et a commencé immédiatement les travaux de déblaiement d'une ancienne galerie et poursuivi son prolongement.

Les premiers résultats, sans être concluants, sont encourageants, mais ils sont entravés par les inondations et les travaux ne pourront être continués sur la rive droite que si l'on peut actionner des pompes électriques pour épuiser les arrivées d'eau.

C'est seulement avec la force électrique que l'on pourrait y parvenir, les autres moyens ne pouvant être envisagés par suite de la pénurie d'essence, de gas-oil et d'huile de graissage.

Actuellement, des travaux d'aménagement sont en cours pour procéder aux reconnaissances sur le versant opposé et préparer des sièges d'exploitation si les espérances se confirment. Néanmoins, sur cet autre versant également, la force électrique serait nécessaire pour actionner les marteaux-perforateurs et les marteaux-piqueurs constituant le matériel d'extraction, or, l'installation n'a été faite que jusqu'au village de Pernant, et seulement en ce qui concerne le courant, mais non la force, qui n'a été amenée jusqu'au village du Moulin que pour alimenter le téleski.

Espérons que, grâce au concours des municipalités d'Arâches et de Magland, ainsi que des Forces Motrices de Savoie, la ligne sera bientôt prolongée jusqu'au village de La Colonnaz qui tend à se dépeupler tous les jours si l'on ne fait rien pour le relier au réseau général.

L'Hôpital de Bonneville au XVIII[e] siècle

par M. Paul GUICHONNET

L'histoire de notre établissement hospitalier reste à faire. Les matériaux en sont dispersés dans les dépôts des archives départementales et locales, notamment dans le fonds de l'Intendance de Faucigny (1). L'activité de cet établissement au temps de l'occupation espagnole constitue un chapitre inédit, sur lequel nous sommes assez largement renseignés.

La guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), valut à la Savoie les rigueurs de l'occupation. La province servit de base aux troupes espagnoles cantonnées dans les villes et les bourgades, et dut assurer le ravitaillement des régiments au prix de dures réquisitions. La présence des soldats rendit nécessaire la création d'un hôpital militaire qui fut installé à Bonneville, en 1743. Il est certain qu'un établissement hospitalier existait déjà à cette date, mais il y eut collaboration entre l'ancien organisme, qui fournit une partie du personnel, et les ressources de son magasin à drogues, et la nouvelle création, qui en apparaît comme une annexe temporaire. La province de Faucigny supporta les frais d'établissement et d'entretien, et paya les gages des médecins et infirmiers. A la fin de l'occupation, il fut procédé à l'apurement de tous les comptes de l'hôpital, et c'est cette circonstance heureuse qui nous a valu un dossier épais (2) où l'on peut extraire le récit de la vie de l'institution. On connaît les conditions matérielles déplorables, dans lesquelles vivaient les troupes du XVIII[e] siècle. Logées chez l'habitant, nourries de réquisitions et de rapines, encombrées d'impedimenta hétéroclites, il n'est pas étonnant que l'état sanitaire y fût déplorable. C'est d'ailleurs pour des malades de l'armée d'occupation — et non pour les blessés, car la guerre languissait et la ligne de feu était éloignée — que fût établi l'hôpital. Il vit défiler de pauvres diables, affligés de fièvre, de fatigue, et aussi des peu reluisantes maladies que chaque armée en campagne traîne à sa suite.

La création décidée, restait à trouver un local, car l'hôpital « civil » ne pouvait contenir la foule des soldats de sa Majesté catholique. Don Luis de Azene, commissaire des Guerres de S. M. désigna, dans le quartier actuel de la rue Décret, les maisons de Noble Melchior Dichat de Toisinges, et du baron Duvillard, qui jouxtaient les biens des R.R. P.P. Barnabites (3). Pour l'aménagement des lieux, d'importantes réparations, énumérées dans un mémoire, furent effectuées. La maison Dichat fut recouverte, nantie de fenêtres avec leurs chassis, et son rez-de-chaussée débarrassé des fourragss qui l'encombraient. Dans l'immeuble Duvillard et chez les Barnabites, on mit en état les granges et les cuisines, ainsi que les écuries et les étages. Pour donner une communication, les murs de clôture des vergers, donnant sur l'Arve furent percés, et une ouverture dans le mur de la cour permit une évacuation vers la rivière et le « ruisseau des Cham-

---

(1) Archives départementales. Série IV C.

(2) A. D., IV C. 55.

(3) La Chapelle des Barnabites — actuellement en cours de démolition intérieure — et qui servait de magasin à blé, permet de repérer l'emplacement de ce pâté de maisons.

pets ». On peut donc se représenter la configuration des lieux de la manière suivante : au centre, la maison des Barnabites. Puis, à gauche de cet immeuble, en allant vers la Place, était accolée la maison Dichat. La tabelle cadastrale (4) de 1730 montre en effet que celui-ci possédait les biens-fonds désignés sous les numéros suivants :

Numéro 203, désignation : jardin au Parquet, contenance : 95 toises, 7 pieds ; numéro 213, désignation : Cour au Parquet, contenance : 22 toises, 3 pieds ; numéro 214, désignation : Maison (aud.), contenance : 26 toises, 2 pieds.

Une incertitude plane sur la détermination exacte de la situation de la maison Duvillard. Il est certain qu'elle flanquait le couvent des Barnabites, symétriquement à la maison Dichat, en direction de la porte du Château. C'est dans la cour de cet immeuble qu'était pratiquée l'issue vers le ruisseau du Cizon, qui baignait les murs d'enceinte. Il s'agissait alors du mas appartenant à Noble Duvillard et coté :

Numéro 276, désignation : Champ au Champet, contenance : 1 journal, 174 toises, 4 pieds ; numéro 277, désignation : Maison (aud.), contenance : 6 toises, 4 pieds ; numéro 278, désignation : verger (aud.), contenance : 1 journal, cent dix-neuf toises, 1 pied.

Pourtant cette désignation du lieu-dit « Champet » est assez étrange, puisqu'on attendrait celui de « Porte du Château ». Petite lacune peu importante, au demeurant.

Les travaux ainsi projetés furent menés avec célérité, si l'on en juge par la notification comminatoire — comme tous les commandements émanés des autorités espagnoles — qui fut faite « à Messieurs les nobles syndics et au conseil de la Bonneville », le 31 mai 1743 : « Mandons... d'approvisionner tous les mattériaux, en bois, planches, pierres, chaux, sables, thuilles et autres nécessaires pour mettre à exécution les ouvrages ci-devant détaillés, dans le terme de trois jours... y faisant travailler sans interruption soir, festes ou dimanches... mandons aussi aux dits nobles sindics de se pourvoir pour le mesme jour... de quarante charpentiers et de quattorze manœuvres qui devront travailler sans interruption à faire lesdites réparations ».

La bâtisse mise en état, il fallut se pourvoir de médecins. Plusieurs hommes de l'art se succédèrent à la tête des services hospitaliers. Le 15 juin 1743, le proto-médecin de la province, Jacquier, fut invité à remplacer le médecin Déage, de La Roche, qui servait pour 4 livres par jour, plus une ration de foin pour son cheval — « pour que les malades de l'hôpital établi en cette province soient dûment soignés, de la part du médecin qui doit toujours être des plus expérimentés ». Les délégués de la Province tenaient un compte exact des honoraires de ces praticiens, payés à la journée. Un mémoire du 4 décembre 1743 nous apprend que le sieur François Simond-Bérard, chirurgien en chef, du 26 avril au 28 août, a touché 292 livres, à raison de 4 livres par jour. C'est le même salaire que reçoivent les chirurgiens Déage et Rigaud qui lui succèdent. Quant au proto-médecin Jacquier, il exerçait son art pour 6 livres par jour, alors que le sieur Babuty, « garçon chirurgien », se contentait de 1 livre, 5 sols. Puis on fit appel au médecin Hugard, de la Faculté de Montpellier, qui sert « à raison de *L.* 7 par jour, qui lui ont été promis par délibération du Conseil... en égard à ses grandes pratiques, et que d'ailleurs, il n'at voulu servir à meilleur compte ». C'est lui qui « administrait les grands remèdes » aux patients.

Car les malades affluaient, et les comptes de l'hôpital, qui nous ont été conservés, énumèrent les journées de maladie, à 14 sols l'une, et le nombre journalier d'entrants et de sortants. La nourriture était mise en adjudication, comme de nos jours, mais il est probable qu'elle devait être fort médiocre. 6 à 7 soldats entraient chaque jour, et en 25 mois 9.694 d'entre eux furent traités, pour qui l'on dépensa 4.793 livres de drogues et remèdes. La mortalité semble

---

(4) Tabelle de Bonneville. I. C. d. 1.252, A. D. (Une toise carrée de Savoie : 7 m2 37).

avoir été faible, si l'on en croit un état qui ne compte que « 17 enterrements remboursés par les finances d'Espagne, à raison de 1 L. 10 chacun, pendant qu'a duré l'hôpital ».

C'étaient pour la plupart des cavaliers de régiments cantonnés en Faucigny qui peuplaient la maison. Ils appartenaient surtout aux régiments de « Prince Cavalerie », « Sevilla Cavalerie » et « Pavie Dragons ». On aimerait savoir quelque chose des aventures de ces pauvres diables, dont les noms nous ont été conservés, tel ce Jean Garcia qui entra le 10 juillet 1744 pour sortir le 27 août, guéri, nous assure-t-on.

Les patients consommaient, bien entendu, une grande quantité de drogue, que l'apothicaire Bérard travaillait à confectionner et à administrer. Chaque médicament était noté, avec son prix sur des registres de « Drogues fournies à l'hôpital Royal établi à la Bonneville et commencé le 9 novembre 1746 par le chirurgien Bérard et l'apothicaire Rippert ». Ces comptes minutieux vont de 1746 à 1748. Les ordonnances déploient, en un latin hermétique, toutes les ressources d'une pharmacopée bizarre qui fait irrésistiblement songer aux moqueries de Molière. C'est ainsi— par exemple — que nous lisons sur le registre, à la date du 15 mai 1747 :

1) médecine poudre cornachine et infusion, 1 livre 10 sols; 2) médecine de même, 1 l. 10 s. ; 3) hypecacuana, 0 l. 15 s.; 4) une prise diascordium et laudanum, 0 l. 8 s.; 5) poudre cornachine et infusion, 1 l. 10 s.; 6) un lavement purgatif, 0 l. 15 s.; 7) une émultion, 0 l. 6 s.; 8) un lavement anodin, 0 l. 12 s.; 9) deux onces de manne, 1 l. 0 s.; 10) un gargarisme détersif, 0 l. 15 s.; 11) tisanne commune, 9 pots, 0 l. 10 s.; 12) un emplâtre de galbannum, 1 l. 16 s.; 12) Opiate febrifuge composée avec les sels de centaurée, d'absinthe, ammoniac, la rhubarbe, le quinquina et l'extrait de genièvre dont la prise est de 3 dragmes : une prise : 0 l. 10 s.

L'activité de cet hôpital improvisé cessa avec l'occupation. Mais les comptes restaient à liquider — et il alla encore longtemps avant qu'ils le fussent. Les délégués de la Province durent marchander pour le règlement des réquisitions de matériaux, de drogues, des frais de transport des malades très gravement atteints à Chambéry, bien après que les troupes de Sa Majesté Catholique eussent regagné leurs quartiers. C'est à ces chicanes que nous devons d'avoir conservé des détails pleins de saveur sur le fonctionnement d'un établissement hospitalier, en Faucigny, au XVIII[e] siècle, et esquissé un bref chapitre d'une histoire assez pauvre en sources.

Les anciennes Mesures de la Province du Faucigny

par M. Paul GUICHONNET

La métrologie ou l'étude des systèmes anciens de poids et mesures, est une science aride, mais nécessaire à qui veut pénétrer un peu dans le domaine de l'histoire économique. On sait quelle incroyable variété d'unités et d'étalons régnait avant que la Convention nous eût dotés de l'admirable système métrique. Maintenant que les notions du mètre, du litre, du kilogramme sont tombées dans l'usage courant et sont devenues internationales, on reste un peu effrayé devant le maquis des mesures anciennes, avec lesquelles devaient se débattre nos ancêtres. Avant de les étudier succinctement, il faut remarquer que le commerce étant tout local, réduit à une vallée, ou à un groupe de communes, on pouvait voir coexister des unités de même nom et de valeur fort différente, sans en être trop gêné. La difficulté naissait dans les transactions à plus grand rayon, ou dans les relations internationales. Les mesures genevoises étaient, sinon utilisées, du moins connues dans leur rapport aux mesures locales. Le besoin d'unification qui se faisait nécessairement sentir avait abouti à doter certains étalons d'une valeur générale, auxquels on reportait la foule innombrable des mesures régionales. C'étaient, en général, les mesures de la ville de Chambéry, capitale du Duché. Pour les matières sèches, on utilisait son « vaissel », ou « sac », et les châtelains calculaient les cours des mercuriales en mesure du pays et en mesure de Chambéry. C'est pour les mesures agraires que l'unification fut la plus sérieuse, à cause des habitudes nées de l'usage du Cadastre de 1730. En effet, comme les géomètres piémontais évaluaient les surfaces en journaux, table et pieds de Piémont inusités en Savoie, on porta sur la tabelle, à côté des contenances exprimées en unités transalpines, leur conversion en mesure de Savoie (1). Par raison d'uniformité, on choisit le journal de Chambéry, qui, sous le nom de « Journal de Savoie » détrôna peu à peu les mesures particulières. Pour les longueurs et les poids, l'anarchie restait entière. Essayons maintenant de voir quelles étaient les mesures usitées en Faucigny (2).

1) *Mesures linéaires:*

Dans toute la province on utilisait pour les ouvrages d'art le *Pied de France, dit de Roi* de 32 cm. 5 et la *Toise* de 8 pieds = 2 m. 60. Pour les tissus, Bonneville et ses environs usaient de l'*aune de France* de 3 pieds 7 pouces 11 lignes 833 = 1 mètre 188.

L'aune de marchand ou de Bonneville, de 3 pieds 5 pouces 11 lignes et 9/10 ou 1 m. 134.

L'aune de Genève de 3 pieds 5 pouces 10 lignes = 1 m. 132.

Le haut-Faucigny avait l'*aune de Sallanches* de 3 pieds 6 pouces 2 lignes 120 = 1 m. 139.

---

(1) Si l'on consulte l'ancien cadastre, il faut toujours préférer l'évaluation en mesure de Piémont, résultant des mesures directes sur le terrain, à celle en journaux de Savoie, travail de conversion fait après coup et sujet à erreurs.

(2) Voir Max Bruchet: « Notice sur l'Ancien Cadastre de Savoie », Annecy, 1896, et la « Table de Rapport des anciens poids et mesures des états de terre ferme du Royaume », Turin, Imp. Royale, 1849. Pour les mesures du mandement de Bonneville, nous avons utilisé la « Statistique de 1821 ».

Pour la toile, il existait une mesure spéciale : *l'aune de tisserand de Bonneville* de 4 pieds 2 pouces = 1 m. 352.

Dans les relations commerciales avec le Piémont, on comptait en *Ras* ou aune de Turin de 1 pied 10 pouces 1 ligne 666 ou 0 m. 60.

2) *Mesures agraires:*

Dès la fin du XVII[e] siècle on utilise dans tout le Faucigny, sauf Samoëns, Vallon, Passy et Servoz, le *Journal de Chambéry* ou « journal commun de Savoie ». Il a pour base la mesure de longueur dite *Pied de Chambre* de 0 m. 339.368, divisé en 12 pouces. Un carré de 1 pied de Chambre de côté est un *pied de Cadastre* de 0 m2 92 dm2 13 cm2 69 mm2.

Un carré de 8 pieds de Chambre de côté donne la *Toise carrée* de 7 m2 370954. 400 toises carrées formaient un *Journal* de 29 ares 4838 (1 journal = 400 toises de 8 pieds; 1 are =13 toises 4 pieds 6 pouces carrés; 1 hectare = 3 journaux 156 toises 6 pouces carrés).

Le cadastre de 1730 introduisit la mesure Piémontaise fondée sur la mesure de longueur dite *Pied liprand* de 0 m. 513766. Six pieds donnent la longueur dite *trabuc,* de 3 m. 082596, et deux trabucs donnent la *Perche*. Les mesures agraires dérivant de ces mesures sont:

Le *pied de table* ou perche pied parallélogramme de 1 pied liprand de base et 12 pieds liprand de haut) = 3 m2 167467. La *table* ou perche carré de 12 pieds de table 4 trabucs carrés) = 28 m2 009599.

100 tables ou 400 trabucs carrés donnent le *Journal de Piémont* de 38 *ares* 009500.

La concordance entre les mesures de Piémont et celles de Savoie est donc: 1 journal de Piémont = 1 journal 115 toises 5 pieds 4 pouces de Savoie; 1 table = 5 toise un pied 3 pouces; 1 pied de table = 0 toise 3 pieds 5 pouces. En dehors des 57 communes du Faucigny usant du journal commun de Savoie, Taninges avait un journal de 450 toises carrées de 8 pieds de chambre de côté = 33 ares 169291; Samoëns, journal de 240 toises carrées de 12 pieds de chambre de côté. Le journal y valait 39 ares 803149 et la toise 16 m2 5846. A Passy existait la fosserée de 105 perches carrées ou 3 ares 950 et une autre fosserée moindre de moitié: perche carrée de 3 m2 7987. Servoz comptait par *quarteron* de 312 perches carrées de Passy, de 11 ares 8520.

Ces mesures ont détrôné d'anciennes unités: la *pose* et la *seytorée* (surface ensemencée par un setier de grain) dont la valeur exacte est mal connue. Notons qu'on exprime aussi les surfaces, d'une manière plus approximative par la quantité de grain nécessaire à leur ensemencement. On dira par exemple: une pièce de terre de la « semature » de 8 quarts de blé.

3) *Mesures itinéraires:* La *lieue* d'une heure (5 km. environ).

4) *Mesures de Capacité pour les liquides:*

Pour la vente en gros des liquides, l'unité était, dans les mandements de Bonneville, Cluses, Taninges et Saint-Jeoire, ainsi qu'à Genève, le *Pot de Quinte* ou quarteron de 2 litres 2578 ou 113 pouces cubes 543.

Le *Tonneau* de 256 pots ou 4 chevalées = 5 hl. 76 (1 hl. = 44 pots 4/10[e]); le *Septier* de 24 pots = 54 litres ; la *Brindée* de 16 pots = 36 litres 0284; la *Chevalée* de 4 *brindées* ou de 64 pots = 114 litres 11370 Pour le détail, on use du *pot de débit* inférieur d'1/16[e] au quarteron, soit 2 litres 075.

A La Roche, le pot est de 1 litre 495, à Sallanches de 1 litre 942, à Megève de 2 litres 368.

5) *Mesures de poids:*

Bonneville, Cluses, le bas Faucigny usent, avec Genève, de la *livre* de 18 onces, poids de marc, ou 0 kg 550. Le *Quintal* de 100 livres vaut 55 kg. (1 kg. = 1 l. 14 onces 16 deniers; 1 quintal métrique ou 100 kg.. = 181 livres 10 onces, 14 deniers).

La Roche et ses environs, Sallanches et tout le Haut Faucigny se servent de la livre de 24 onces dite de Montpellier, valant 20 onces 1/2 de Genève, ou 0 kg. 628, et du quintal de 100 de ces livres, ou 62 kg. 800

Turin et les Royales Gabelles

pour le débit du sel du monopole, employaient la *livre piémontaise de* 12 *onces*, ou 0 kg. 36888 et le *Rub* de 25 livres ou 9 kg. 222.

6) *Mesures de capacité pour les matières sèches* (grains, plâtre, chaux, etc...) :

La plus répandue en Faucigny est la *Coupe* de 4 *quarts* mesure de La Roche, de 4187 pouces cubes, ou 83 litres (1 hl. = 1 coupe 3 quarts 1/2).

On connait partout la mesure de la Grenette de Chambéry, égale à celle de Genève, employée pour les mercuriales :

Le sac ou veissel, de 4 quartans = 81 l. 26;

Le quartan de 4 mouduriers = 20 l. 315;

Le moudurier = 5 l. 07875.

A mesure que l'on monte vers le haut Faucigny, l'unité a une valeur moindre et davantage de sous-multiples, à cause de la plus faible quantité de grains à mesurer.

A Cluses et Samoëns :

La Coupe de 2 bichets ou 4 quarts = 72 l. 80.

Le bichet de 2 quarts = 36 l. 40.

Le quart de deux quartes = 18 l. 20.

La quarte = 9 l. 10.

Aux Houches, Chamonix et Vallorcine :

L'octane de 4 quarts = 55 l. 68.

Le quart de 4 quartes = 13 l. 92.

La quarte = 3 l. 480.

A Sallanches et Saint-Gervais :

L'octane de 2 bichets ou 4 quarts = 60 litres.

Bichets de 2 quarts = 30 litres.

Quart de 4 quartes = 15 litres.

Quarte de 2 picotins = 3 l. 75.

Le Picotin = 1 l. 875.

A Taninges :

La coupe de 4 quartes = 74 l. 8.

La quarte de 4 quartiers = 18 l. 70.

Le quartier de 4 l. 675.

A Saint-Jeoire :

La coupe de 4 quarts = 72 litres.

Le quart de 4 quartes = 18 litres.

La quarte = 4 l. 500.

Le système métrique fut rendu obligatoire pendant la Révolution. Mais les vieilles mesures avaient la vie dure, et de nombreux cabaretiers durent payer des amendes pour avoir compté en pots. La Restauration de 1815 ramena les anciennes mesures, qui coexistèrent avec les mesures métriques. Le gouvernement avait pourtant reconnu les immenses avantages des dernières. Pour les longueurs, afin de ne pas heurter les vieilles coutumes, il recommanda l'emploi du mètre, affublé du nom d'aune métrique. La coupe et les mesures pour les grains eurent la vie plus tenace. Mais elles reculaient sans cesse, jusqu'à ce que l'édit du 11 septembre 1845 eût prescrit l'adoption pure et simple du système métrique. A l'Annexion, il était déjà en vigueur depuis 15 ans.

Les anciennes Monnaies Sardes

par M. Paul GUICHONNET

La connaissance de la valeur des monnaies anciennes est nécessaire pour l'étude des textes historiques, où abondent les redevances et contrats stipulés en nature ou en espèces. Mais cette étude est délicate. L'instabilité monétaire est de tous les temps, et elle régnait particulièrement au Moyen-Age et avant le XVIII[e] siècle. Si l'on ajoute que la faible quantité de numéraire en circulation avait pour conséquence l'invasion des monnaies étrangères, on comprend la nécessité des « changeurs » qui renseignaient sur les cours de toutes ces pièces aux noms pittoresques: patagon, pistole, ducaton ou sequins. Le petit tableau suivant aidera à se retrouver un peu dans cette foule cosmopolite, et précisera certaines notions un peu vagues sur le rapport des anciennes monnaies aux espèces actuelles.

Sans remonter au Moyen-Age, où le droit régalien, de battre monnaie avait échappé aux rois, pour passer aux féodaux, abbés ou corps de ville, donnant naissance à une multitude de monnaies, on trouve qu'en Savoie, avant 1630, l'unité monétaire était le florin.

I) LE FLORIN.

Cette monnaie est mal connue, et on ne sait si un florin spécial a jamais été frappé dans l'état de Savoie-Piémont. Ce n'était probablement qu'une monnaie de compte, un rapport de convention avec la monnaie courante (comme par exemple la « guinée » anglaise), car sa valeur fut très variable avec le temps, et il existait plusieurs sortes de florins. Ainsi, en 1375, le florin d'or, petit poids, valait 18 fr. 78 (or), et le florin d'or, bon poids, 19 fr. 56 (or). Vingt ans plus tard, on parle d'un florin valant 15 fr. 70; puis d'un florin de 15 deniers gros valant 13 francs et d'un autre de 12 deniers gros valant 10 fr. 60 (1).

Dans les provinces de Savoie, Faucigny, Genevois, avant l'édit de 1717 sur la réforme monétaire, le terme de florin était employé pour le compte des sommes stipulées par actes et contrats, et pour la vente des marchandises, denrées et biens-fonds. Quand on parlait des livres de 20 sols, de France, des livres tournoises et des francs, chacune de ces livres ou francs, était sous entendue valoir 2 de ces florins (de 1684 à 1717). A partir de 1630, on ordonna la réduction des florins en livres de 20 sols. Un florin valait alors 1 livre 3 sols 3 deniers. Le grand souverain réformateur Victor-Amédée II soucieux d'ordre et d'uniformité, apporta une modification essentielle au régime monétaire, et donna à la livre piémontaise des bases qu'elle conserva jusqu'à la Révolution.

Une réorganisation financière fut d'ailleurs effectuée en Europe à cette époque: la France, après la liquidation de l'expérience Law, stabilisa définitivement la livre jusqu'à la Révolution. Par l'édit du 17 février 1717, Victor-Amédée substitua au florin la livre de 20 sols, valant chacun 12 deniers, valant chacun 12 douzains. La valeur du florin, pour la réduction, fut fixée à 13 sols 4 deniers (2).

---

(1) Le florin fut aussi divisé en 12 gros valant chacun 4 quarts (et 1 quart = 2 forts), puis en 12 sols de 12 deniers chacun, le denier valant 12 douzains. Sur la réduction, voir « Réduction des Florins en livres de Savoie », par M[e] Jean Lyonnaz, Annecy, chez J.-B. Burdet, 1741.

(2) Sur la monnaie piémontaise avant la Réforme de 1717, voir: Guido Praj : « La moneta piemontese ai

II) LA LIVRE PIEMONTAISE AU XVIII[e] SIECLE APRES LA REFORME MONETAIRE de 1717.

La « livre ancienne de Piémont », ainsi nommée par opposition à la monnaie sarde d'après 1815, était un peu plus forte que la « livre tournois » française (3) 10 livres anciennes valaient 12 livres tournois. 80 francs-or valaient 81 livres tournois.

La valeur exacte des livres par rapport au franc était donc:

livre tournois de France: 0 fr. 98.765;

livre ancienne de Savoie: 1 fr. 18.750.

Inversement: 1 franc = 1 livre tournois 0125, ou 0 livre ancienne 84.375. Il faut attendre 1733 pour que règne une stabilité des monnaies savoyardes et françaises, suffisante pour établir des comparaisons sûres.

III) LES MONNAIES ANCIENNES OU ETRANGERES.

Concurremment à la livre ancienne, d'autres pièces avaient cours en Savoie au XVIII[e] siècle. On les trouve si souvent dans les contrats qu'il est intéressant de connaître leur valeur. Voici leur tarif après 1733, en livres vieilles de Savoie:

a) *Pièces d'or:*

Louis de France aux quatre écussons: 30 livres 10 sols;

Louis vieux de France, Pistole d'Espagne et de Gênes: 16 livres 12 sols 6 deniers, après 1733; 16 livres de 1717 à 1733;

Sequin: 9 livres 10 sols.

Pistole de Savoie: 16 livres 17 sols 6 deniers;

Louis de France au soleil: 20 livres 3 sols 4 deniers.

b) *Pièces d'argent:*

Croisat: 6 livres 13 sols;

Ducaton: 5 livres 10 sols;

Ecu de France aux 3 couronnes: 5 livres 1 sol 8 deniers;

Ecu vieux de France ou de Savoie: 4 livres 10 sols;

Petit écu de France ou « bidet »: 3 livres 18 sols;

Petit écu de Savoie: 3 livres.

c) *Pièces de bronze:*

Parpaillote: 1 sol 8 deniers;

Picaillon : 2 deniers.

IV) LA MONNAIE PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE (1792-1815).

En 1792, au moment de l'occupation de la Savoie par les armées françaises, l'écu de Savoie de 6 livres fut tarifié 7 livres de France 4 sous. Pour éviter toute équivoque entre les deux monnaies, on rapporta au sou de France, l'évaluation de toutes les monnaies de Savoie. Le sou de Savoie valait effectivement un cinquième de plus que le sou de France: en conséquence on décida que l'écu de France serait accepté dans le commerce pour 120 sous, et que l'écu de Savoie serait compté 144 sous. Cette base fut appliquée aux monnaies d'or. Tous les marchés devaient se faire en livres de France. Rien ne fut décidé quant aux assignats. Cette monnaie fictive avait inspiré dès l'abord une médiocre confiance. Une loi de 1792, qui leur donnait cours forcé et prohibait la circulation des espèces métalliques, ne fut guère suivie. En France ,le cours forcé des assignats dura du 1[er] janvier 1793 au 2 avril 1796. Sa brève existence fut une dégringolade ininterrompue:

V) LA MONNAIE DE SAVOIE au XIX[e] siècle.

La Restauration sarde de 1815 ne ruina pas entièrement les profondes réformes de la Révolution française dans le domaine des monnaies et du système métrique. Deux sortes de monnaies, décimales et anciennes, coexistent durant le XIX[e] siècle.

---

tempi di Vittorio-Amedeo I e di Carlo-Emmanuele II » in *Bolletino Storico-Bibliografico Subalpino,* vol. XL (1935-XVII), Torino, pp. 221 à 237.

(3) Sur la livre tournois: Henri Hauser: « Recherches et documents sur l'histoire des prix en France ». Contient les tables de Natalis de Wailly sur l'équivalence de la livre en monnaie moderne.

a) *Les monnaies décimales:*

Leur base est le franc (poids de 5 gr. d'argent au titre de 9/10e).

L'or vaut 15 fois et demi plus, ou 3 fr. 10 le gramme; le bronze 20 fois moins ou 0 fr. 01 le gramme.

Les monnaies décimales comprenaient 6 pièces d'or: 10 fr., 20 fr., 40 fr., 50 fr., 80 fr., 100 fr.; 5 pièces d'argent: 5 fr. 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50, 0 fr. 25; 5 pièces de cuivre: 0 fr. 10, 0 fr. 05, 0 fr. 03, 0 fr. 02, 0 fr. 01.

A partir de 1816, le roi de Sardaigne rétabli, fit frapper des pièces d'or de 20 fr, des pièces en argent de 5 fr, ainsi que des multiples et sous multiples de ces pièces. Leur valeur était bien égale à celle du franc, mais, au lieu de « franc » on disait « livre nouvelle ». Cette livre nouvelle valait moins que la livre ancienne: 1 livre ancienne ou « vieille » = 1 livre 185 nouvelle ou « neuve ».

b) *Les monnaies non décimales:*

Les anciennes monnaies non décimales continuent à avoir cours:

Pièces d'or: Double de Savoie: 28 fr. 45;

Quadruple de Gênes: 79 francs;

Sequin: 11 fr. 945;

Double neuve pistole: 30 francs;

Demie neuve pistole: 15 francs;

Cartin : 150 francs ;

Demi-cartin : 75 francs.

Pièces d'argent:

Ecu de 6 livres: 7 fr. 07;

Demi-écu: 3 fr. 535 et ses sous-multiples;

Quart: 30 sols = 1 fr. 7675;

Demi-quart: 15 sols = 0 fr. 8837.

Monnaie de billon:

Pièces de 0 fr. 40, 0 fr. 20. Pièces de 2 sous et demi, de 3 centimes. Le tarif de rachat pour la refonte des pièces anciennes fut de 0 fr. 20133 le gramme d'argent, et 3 fr. 10344 le gramme d'or.

c) *Monnaies suisses:*

Les pièces de Genève étaient assez courantes en Savoie:

26 sous de Genève = 20 sous de France ou de Savoie;

La pièce de 21 sous en argent = 0 fr. 81; celle de 15 sous = 0 fr. 58.

La pièce de 6 sous en billon = 0 fr. 23; celle de 3 sous = 0 fr. 115.

Le lecteur sera peut-être tenté d'opérer des « conversions » mathématiques de monnaies anciennes en monnaies modernes. Mais cet exercice facile, en apparence, se heurte à deux graves inconvénients:

— Une monnaie est essentiellement un « rapport » fixe entre des choses à échanger, à vendre. Or elle ne « dit » plus rien, sortie de son ambiance et privée de la notion de son « pouvoir d'achat ». Pour fixer les idées sur ce « pouvoir d'achat » élevé de l'ancienne monnaie, à une époque où la circulation du numéraire est minime, indiquons quelques prix. A la fin du XVIIIe siècle, alors que la hausse des prix est sensible, on paye à Bonneville, utilisant la livre de 18 onces, poids de marc (550 grammes):

4 sols la livre de bœuf, 6 sols la livre de veau et de mouton, 10 sols la livre de beurre, 4 livres et 3 livres 10 sols le chariot ordinaire du pays de bois à brûler (2 stères environ), 24 sols la livre de sucre.

Pour les boissons et liquides: 50 sols le quarteron de Genève (4) d'huile; 12 sols le quarteron de Genève de vinaigre; 6 sols le quarteron de Genève de cidre; 32 sols le quarteron de Genève d'eau-de-vie de marc.

— Le deuxième inconvénient est que, dans les circonstances actuelles, la définition du franc est difficile à établir. La notion de « franc germinal de la Révolution (5 gr. d'argent à 9/10e ne dit plus rien, pas plus que celle de « franc 1928 » ou « franc Poincaré » (0 gr. 0655 d'or à 900/1000e), et de ses infortunés sous-multiples les francs Auriol ou Reynaud. Pistoles, florins ou sequins, que l'on trouve parfois dans les vieilles familles où elles figuraient aux corbeilles de mariage, nous apportent le reflet d'autrefois, où les écus gonflaient les bourses, alors qu'il nous faut nous contenter de crasseux billets!

---

(4) Le quarteron vaut 2 litres 1/4.

Séance du 9 Mai 1942

Présidence de M. PERRET

Richard Wagner à Mornex, en 1856

par M. Lucien GUY

Le domaine de l'art ne connaissant pas de frontières, les artistes n'appartiennent pas à une nation, mais à l'art tout entier. Par cela même, ils ont conquis l'admiration et la sympathie universelles.

La Savoie a eu l'honneur d'accueillir des écrivains, des penseurs, des artistes de toutes nationalités, parmi lesquels je citerai : Rousseau, Goethe, Vigée-Lebrun, André Chénier, Châteaubriand, Byron, Lamartine, Shelley, Michelet, Balzac, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Musset, Liszt, Wagner, Verdi, Ruskin, Saint-Saëns, Massenet, Paderewski. Au nombre de ceux-ci figure l'un des plus grands génies, qui fut pendant quelque temps notre hôte et qui devrait à notre beau pays, l'une de ses plus belles inspirations. C'est de Richard Wagner et de son séjour à Mornex, en 1856, que je veux vous parler.

Dans les temps troublés que nous vivons actuellement, nous laisserons taire la voix du canon pour n'écouter que les chants d'amour de Sigmund et de Brunehilde, de Tristan et d'Yseult.

Richard Wagner naquit à Leipzig, le 22 mai 1813. Il était le neuvième enfant de Frédéric Wagner, greffier à la police et de Johanna Bertz. Frédéric Wagner mourut six mois après la naissance de Richard et, peu de temps après, sa veuve se remaria avec l'artiste Louis Geyer, ami de la famille, qui avait une ressemblance frappante avec Frédéric et une tendresse toute particulière pour le petit Richard dont on lui prêtait même la paternité. Celui-ci n'avait que sept ans lorsque Geyer mourut. La veille encore, ayant écouté Richard jouer au piano un air du *Freischutz*, le moribond avait murmuré : « Aurait-il du talent pour la musique ? ». Ces paroles entendues de l'enfant l'avaient frappé, et le lendemain, sa mère lui dit devant le lit du défunt : « Il aurait voulu faire de toi quelqu'un ». Richard devait s'en souvenir.

C'était un enfant capricieux, entêté, ne travaillant que lorsqu'une étude l'enthousiasmait. Il n'avait aucun goût pour les mathématiques, ni pour les langues mortes, mais il était bien doué pour la composition, les rédactions, la mythologie, l'histoire. Il avait des dispositions pour la musique et tapotait déjà sur le piano, mais il déclara à son professeur qu'il voulait apprendre la musique à sa manière et le quitta. Mauvais élève, ne pouvant s'astreindre à la discipline, il interrompit à plusieurs reprises ses études.

Il avait un véritable amour des bêtes et tout particulièrement pour son chien qu'il sauva un jour qu'il se noyait dans un étang. Toute sa vie, on le verra accompagné de son chien, « la première de ces âmes silencieuses qui s'attachent aux hommes sans jamais leur demander compte de rien ». Cette affection était du reste bien réciproque. C'est ainsi qu'à Riga, un énorme chien le suivit pendant quelque temps pas à

pas, couchant la nuit devant sa porte, si bien que Wagner l'adopta.

En grandissant, ses goûts pour la musique se développèrent. Grand admirateur de Weber, dont il subit l'influence, il s'appliqua avec acharnement à jouer l'ouverture du *Freischutz*. Il cultivait également la poésie. Shakespeare était son poète favori. Après Weber, ce fut Beethoven qui devint son maître préféré et, désirant apprendre à composer, il se mit à copier les œuvres du grand musicien. Beethoven, après Weber, produisit sur Wagner une impression profonde. Ces deux grands artistes semblent avoir été ses véritables inspirateurs.

C'est alors que commença « la vie ardente de Wagner », comme l'a dit Louis Barthou. En 1830, il parvint à faire jouer une *Ouverture* en si bémol majeur qui eut un échec retentissant. Il ne se découragea heureusement pas et continua de produire plusieurs œuvres, entre autres, une ouverture de *La Fiancée de Messine,* une *Polonaise,* en ré majeur, une *Symphonie* en ut majeur, composa son premier opéra *Les Noces,* écrivit *Les Fées, La Défense d'aimer, Christophe Colomb* et enfin son premier grand opéra *Rienzi,* qui marqua aussi son premier succès.

En 1834, Richard Wagner fit la connaissance, près de Magdebourg, d'une jeune artiste, Minna Planer. Minna était jolie, gracieuse, élégante. Wagner en tomba amoureux et finit par l'épouser à Koenigsberg, en 1836. Leur union devait malheureusement souffrir bien des vicissitudes, car le ménage fut souvent troublé par des scènes orageuses entre les deux époux. Minna n'était pas réellement une artiste, mais elle avait une grande admiration pour le talent de son mari. Elle était son aînée de quatre ans, mais, dans l'acte de mariage, Wagner la rajeunit de quatre ans tandis qu'il se vieillissait d'un an. La gêne qui régnait perpétuellement dans le ménage fut sans doute la cause principale des querelles fréquentes entre époux, sans compter leurs infidélités mutuelles. Wagner hypothèquait l'avenir de la fortune qu'il escomptait réaliser avec ses œuvres musicales. Il était constamment sans argent et empruntait à ses amis. Liszt lui vint souvent en aide. Harcelé par ses créanciers, on raconte que lorsqu'il rentrait dans son logement, il trouvait un exploit d'huissier épinglé à sa porte. A Paris, sa gêne fut telle, qu'il erra toute une journée dans la ville à la recherche d'une pièce de cent sous. Lorsqu'il quitta Magdebourg, il avait pour tout bagage, sa partition de la *Défense d'aimer* et pour seul compagnon, son caniche Rupel, son premier chien.

Wagner se rendit, en 1836, à Koenigsberg, en qualité de chef d'orchestre. En 1837, il exerça les mêmes fonctions à l'opéra de Riga. Mais, attiré par Paris où il espère réussir à faire représenter ses premières œuvres, il décide de gagner cette ville. Voulant éviter de passer par Koenigsberg, « ville pleine d'huissiers », le ménage Wagner s'embarque avec son énorme terreneuve Robber, sur le voilier « Thétys », à destination de Londres. Une violente tempête jette le navire dans un fyord de Norvège. Cet épisode inspirera plus tard au musicien son *Vaisseau Fantôme.* Un bateau à vapeur les transporte à Londres où ils débarquent et prennent place dans un cab si étroit, qu'ils sont assis vis-à-vis l'un de l'autre, ayant entre eux deux leur énorme chien dont la tête passait par une portière et la queue par l'autre.

Le 16 septembre 1839, ils arrivent enfin à Paris où ils allaient passer près de trois ans et connaître bien des déboires. Au mois d'avril 1842, ils rentrent en Allemagne et Wagner y fait représenter ses trois premiers grands opéras: *Rienzi* (1842), *Le Vaisseau Fantôme* (1843), et *Tannhaeuser* (1845).

Au mois de mai 1849, Wagner prend part au mouvement révolutionnaire de Dresde, mais doit s'enfuir de cette ville pour se réfugier chez Liszt, à Weimar. Il est bientôt contraint de s'exiler et se rend en Suisse, à Zurich; cet exil durera treize ans. Il laissait Minna en Allemagne, sans ressources.

Wagner revient tenter la fortune à Paris, au mois de février 1850. Il fait un séjour à Bordeaux où, par l'intermédiaire de Carl Ritter, il fait la connaissance d'une jeune

Américaine, Jessie Taylor-Laussot et ébauche une idylle qui faillit mal finir et l'obligea de regagner Paris.

Minna, sur ces entrefaites, était venue à Zurich et allait bientôt retrouver son mari volage, de retour de Paris. Elle avait amené avec elle, le chien du maître, Peps et son perroquet Papo qui l'accueillit en sifflant un motif de l'ouverture de Rienzi. Pendant ce temps, Liszt montait à Weimar, *Lohengrin,* dont la première représentation eut lieu le 28 août 1850 et obtint un succès considérable.

C'est alors que Wagner conçut sa *Tétralogie des Niebelungen* qui devait comprendre: un prologue, *L'Or du Rhin,* suivi de *la Walkyrie, Siegfried* et *Le Crépuscule des dieux.*

On est saisi d'admiration et d'étonnement quand on pense au travail considérable exigé par la composition dramatique et musicale de ses œuvres et leur orchestration qui auraient demandé une quiétude absolue, car il écrivait aussi lui-même chaque livret; en constatant que Wagner tiraillé perpétuellement par les querelles du ménage, harcelé par ses créanciers, toujours sans argent, contraint de mendier des subsides à ses amis, en conflit avec les directeurs de théâtres pour l'exécution de ses œuvres, chassé de ville en ville, absorbé par d'incessantes intrigues amoureuses l'exposant à de gros ennuis, ait pu produire des chefs-d'œuvre qui émerveillent le monde entier. Et il est amer de penser qu'un tel génie n'ait pas été mieux compris de ses contemporains et qu'il ne dut son épanouissement qu'à l'affectueuse protection du dément roi Louis II de Bavière.

A Mornex, Richard Wagner jouira pendant deux mois de la tranquillité et du silence si longtemps cherchés, qu'il ne retrouvera qu'à Munich, en 1864.

En 1852, Wagner s'arrête à Chamonix, se dirigeant sur Genève, au retour d'un voyage aux Iles Boromées.

Vers la même époque, il fait la connaissance d'un compatriote, Otto Wesendonck, installé depuis peu de temps à Zurich, avec sa jeune épouse de vingt-quatre ans, la jolie Mathilde au beau visage romantique. Le ménage Wagner entre bientôt en relations avec le ménage Wesendonck, très épris de musique. Richard entreprend de donner quelques leçons à la jeune Mathilde et aussitôt un sentiment profond rapproche le maître et l'élève. Cet amour deviendra le plus puissant éprouvé par Wagner et lui inspirera plus tard, les plus belles pages de *Tristan et Yseult.* Wesendonck fit d'importantes avances au compositeur indigent et, mieux encore, sur la demande de sa femme, il fera construire pour celui-ci, en 1857, un chalet tout près de sa riche villa, sur la Colline Verte, près du lac, ce qui comblera Wagner de joie. Cette maisonnette dont il avait rêvé l'année précédente à Mornex, le rapprochera en outre de Mathilde en leur permettant des relations encore plus suivies.

Le 15 janvier 1854, *L'Or du Rhin* était terminé.

Le 22 mai 1852, Wagner s'était mis au poème de *La Walkyrie* qu'il acheva en un mois. Hanté par la mort, il craignait toujours de ne pouvoir arriver au bout de sa tâche, « comme si le diable se tenait derrière lui pour l'empêcher de finir », disait-il.

Le 28 juin 1854, il entame *La Walkyrie* dont le premier acte est achevé au mois d'août. Mathilde lui donne alors une plume d'or. Le 3 octobre 1855, il peut envoyer à Liszt ses deux premiers actes complets. Mais Wagner est atteint d'eczéma. Malgré cela, il s'acharne à sa partition de *La Walkyrie* dont il termine la copie au mois de mars 1856. Il emprunte mille francs à Liszt (qui séjourna lui-même de l'autre côté du Salève), et se rend à Genève pour consulter un médecin et y suivre un traitement. C'est alors que nous le retrouvons à Mornex avec son chien Fips.

Laissons maintenant Wagner raconter lui-même son séjour à Mornex, en reproduisant les quelques pages qu'il lui a consacrées dans son autobiographie, *Mein Leben* (Ma Vie). Voici ce qu'il écrivait :

« Je choisis le lac Léman et je pensais m'établir aux environs de Genève, à la campagne, dans un endroit bien situé où je pourrais suivre le régime que m'avait prescrit

mon médecin de Zurich. Je me mis donc en route les premiers jours de juin. Chemin faisant, j'eus de gros désagréments à propos de Fips que j'emmenais pour me tenir compagnie dans ma solitude; je fus sur le point de changer le but de mon voyage, car sur un certain parcours, on voulut me défendre de prendre mon chien dans la voiture de chemin de fer. C'est grâce à l'énergie que je déployai pour faire respecter ma volonté que je pus commencer ma cure près de Genève; autrement je me serais sans doute dirigé d'un côté tout différent.

« A Genève, je descendis à mon hôtel habituel de « l'Ecu », où je retrouvais tant de souvenirs. Je consultai le docteur Coindet, qui me conseilla d'aller respirer le bon air à Mornex, sur le mont Salève, et m'y recommanda une pension. Avant toute chose, je voulais un gîte tranquille ;c'est pourquoi je demandai à la tenancière de la pension de me céder dans son jardin un pavillon composé d'une seule pièce, un grand salon. Il m'en coûta de grands efforts de persuasion, car les autres pensionnaires, avec lesquels je ne voulais pas me trouver en contact, s'indignèrent de ce qu'on songeât à les frustrer du local réservé à leurs amusements. Enfin, je réussis à obtenir mon pavillon, mais à condition de le céder tous les dimanches matins, pour le culte protestant. Au moyen de quelques bancs, on le transformait alors en chapelle, et ces pensionnaires calvinistes semblaient tenir beaucoup à leur sermon. Je m'y trouvai très bien, et le premier dimanche, je fis honnêtement le sacrifice convenu en allant à Genève lire les journaux. Mais le lendemain, la dame de la pension vint me déclarer que le mécontentement était décidément trop vif parmi ses hôtes : il ne leur suffisait pas d'avoir le salon pour le service divin, ils le voulaient aussi pour les jeux de la semaine. On me donna mon congé, et il me fallut chercher un abri chez le voisin.

« Ce voisin était un docteur Vaillant qui, dans une grande et belle maison, avait installé un établissement hydrothérapique. Tout d'abord, je n'avais que l'intention de prendre chez lui des bains sulfureux. Mon médecin à Zurich m'en avait conseillé l'usage. Mais ces bains ne se préparaient pas dans l'établissement. Cependant la personne du docteur Vaillant me plaisant beaucoup, je lui parlai de ma maladie. Lorsque je fis allusion au soufre, et à une certaine eau puante que je devais boire, il sourit et me dit : « Monsieur, vous n'êtes que nerveux. Tout cela vous agitera encore davantage. Vous n'avez besoin que de repos. Voulez-vous vous confier à moi? Je vous promets qu'au bout de deux mois, vous serez remis de telle sorte que vous n'aurez plus à craindre l'érésipèle ».

« Il a tenu parole. Cet excellent médecin me donna meilleure opinion de l'hydrothérapie que le fameux « trafiquant d'eau » d'Albisbrunn, et autres ineptes dilettantes. Vaillant avait été praticien célèbre à Paris: Lablache et Rossini même l'avaient consulté; mais il avait eu le malheur d'être soudain frappé d'une paralysie des deux jambes. Après avoir traîné quatre ans, avoir perdu toute sa clientèle et être tombé dans la misère, il avait eu l'idée de se faire transporter chez le médecin silésien Priessnitz qui soignait par l'eau et la nature. Il le quitta absolument guéri et s'appropria la méthode qui lui avait si bien servi. Homme intelligent et instruit, il la débarrassa de toutes les rudesses de son inventeur et essaya de se refaire une clientèle en créant un établissement hydrothérapique à Meudon. Mais il n'eut pas de succès auprès des Parisiens. Ses anciens clients, auxquels il proposait de venir visiter son installation, lui répondaient en demandant si l'on y dansait le soir. Il ne fit pas ses affaires et c'est grâce à cette circonstance que je le rencontrai près de Genève où il faisait une nouvelle tentative pour l'emploi lucratif de sa méthode. Il se distinguait aussi de ses collègues spéciaux en n'acceptant qu'un nombre très limité de malades. Il est impossible, disait-il, de garantir un bon résultat si l'on n'observe pas exactement ses patients à toutes les heures de la journée. La bonté de son système, qui me réussit si bien, résidait principalement dans la dou-

ceur des procédés et une application ingénieuse de l'eau attiédie.

« De plus, Vaillant s'occupa avec une amabilité marquée à satisfaire mes désirs, spécialement mon besoin de calme et de solitude. Je fus dispensé du déjeuner en commun, qui m'était pénible et m'agitait, et il me permit de me préparer le thé moi-même dans ma chambre. Mais après les fatigues de la cure matinale, je profitai du mystère dont s'entourait un privilège que les autres pensionnaires devaient ignorer, pour m'adonner avec excès à cette jouissance nouvelle: deux heures durant, les verrous tirés, je vidais tasse sur tasse en lisant Walter Scott. A Genève, j'avais trouvé de cet auteur une jolie traduction française bon marché, et j'en avais emporté les volumes en masse à Mornex. Cette lecture convenait on ne peut mieux à ma façon de vivre, dont devait être écartés tout travail sérieux et toute étude. D'ailleurs, je dois convenir que le jugement admiratif de Schopenhauer pour le conteur anglais est parfaitement justifié. Jusque-là sa réputation m'avait paru douteuse. Dans mes promenades solitaires, j'emportais souvent aussi, à cause de son petit format, un volume de Byron qu'on avait mis à ma disposition. Je me proposais chaque fois de le lire, étendu sur une hauteur quelconque ,avec le Mont-Blanc devant moi. Mais je ne tardai pas à laisser Byron à la maison, car je constatai que je ne le sortais jamais de ma poche.

« Le seul travail que je me permisse fut d'esquisser les plans de la maison que j'aurais désirée. Finalement je les relevai très correctement en me servant de tous les instruments de dessin qu'emploie un architecte. Cette idée hardie de bâtir une maison, m'avait été inspirée par les négociations que j'avais entamées avec les éditeurs Haertel, de Leipzig, pour la publication de mon *Anneau des Niebelungen*. Pour mes quatres drames, j'avais rondement exigé 40.000 francs. De cette somme, la moitié devait être affectée à la construction de ma maison. Et vraiment les éditeurs semblaient incliner à accepter mes conditions et à me faciliter ainsi l'exécution de mon projet. Mais leurs dispositions subirent tout à coup un changement défavorable: évidemment, ils eurent des doutes sur le succès commercial de mes ouvrages. Je n'ai jamais bien su si ce changement provenait de ce qu'après avoir lu mes drames, ils les ont jugés injouables ou s'ils se sont laissé influencer par la coterie des gens qui, visiblement, n'ont cessé, à partir de là, de me persécuter et de contrecarrer mes entreprises. Bref, je dus renoncer à l'espoir de posséder les capitaux qui auraient fait de moi un bâtisseur de maison. Je n'en continuai pas moins mes travaux d'architecte, me proposant bien d'arriver un jour à réaliser mes plans.

« Le 15 août 1856, expiraient les deux mois que le docteur Vaillant avait exigés pour ma cure. Je quittai donc son bienfaisant établissement et, de Genève, j'allai voir Carl Ritter, à Lausanne. Il s'y était installé avec sa femme pour les mois d'été et habitait une modeste maison solitaire. Tous les deux étaient venus me voir à Mornex et j'avais persuadé à Carl de s'y faire soigner aussi. Mais, dès le premier essai, il m'avait déclaré que le traitement, si léger qu'il fut, l'excitait. Autrement, et d'une façon générale, nous nous entendions très bien, de sorte qu'il m'annonça son retour à Zurich pour l'automne.

« Je me mis donc en route pour Zurich d'assez bonne humeur, prenant le coupé de la diligence pour éviter à Fips le désagréable trajet en chemin de fer. A la maison, je trouvai ma femme rentrée de Seelisberg... »

Wagner occupa à Mornex, le Pavillon des Glycines, que l'on peut encore voir, à droite, au bord de la route qui monte à Monnetier. C'est une construction modeste mais coquette et accueillante. Le rez-de-chaussée contient une cave assez haute avec une grande porte cintrée. L'étage au-dessus, est au niveau de la terrasse du jardin. Par une porte à laquelle on accède par un petit escalier, à droite, sur un chemin raide, on pénètre dans une sorte de vestibule s'ouvrant sur la terrasse. Celle-ci est assez vaste; elle est

encore décorée de nombreuses corbeilles de fleurs bordées de buis. On y découvre un magnifique panorama embrassant toute la vallée de l'Arve et les montagnes du Faucigny à l'arrière-plan. La façade au midi est flanquée d'un joli porche formé de deux colonnes supportant un fronton triangulaire grec. Autrefois, cette façade était tapissée de fleurs et offrait un ensemble ravissant. Le pavillon se compose, à l'étage, d'une grande salle très claire, précédée de ce porche, mais qui a été coupée depuis par une cloison. Du côté nord, une cheminée de marbre. Un portrait de Wagner, encadré, y fut toujours pieusement conservé par les divers propriétaires. La pièce donne, par une porte-fenêtre, sur un petit balcon abrité par un auvent. La balustrade porte le millésime 1832, date de la construction du pavillon. Sur l'étage, une mansarde à laquelle conduit un escalier de pierre décrivant une spirale par dessus le vestibule du jardin et qui a remplacé une modeste échelle. Le toit est à pente légèrement ondulée, rappelant la carène d'un navire renversé. La maisonnette est prolongée au midi, sur la terrasse, par une annexe construite beaucoup plus tard.

Sous le balcon, on peut lire l'inscription suivante, disposée en demi-cercle de mosaïque: « *La Walkyrie* fut composée ici ». Et, au-dessous, sur une plaque fixée contre la muraille, cette autre inscription: « Ici vécurent deux immortels: Richard Wagner (1856), John Ruskin (1863-1864) ». Ce pavillon fut en effet, habité par l'écrivain anglais John Ruskin, en 1863. Il dépendait alors de la pension Latard (aujourd'hui la pension des Glycines), avec laquelle il communiquait par le jardin faisant suite à la terrasse. Le bâtiment de la pension Latard, un peu plus ancien, remonte à 1816.

Wagner, ainsi qu'il le raconte lui-même, n'occupa que quelques jours seulement, peut-être une semaine, ce pavillon des Glycines qu'il dut quitter pour aller s'installer dans la pension voisine de Madame Saugy, séparée de la pension Latard par un étroit chemin montant et dont le bâtiment existe encore. En effet, sur la réclamation des pensionnaires, qui eux aussi voulaient s'approprier la salle du pavillon pour l'exercice du culte évangélique et pour leurs jeux, Wagner dut d'abord faire une première concession en laissant le dimanche matin la salle au pasteur Demôle, puis abandonner le local où l'on ne voulait plus le laisser vivre en toute tranquillité. Mais bien lui en prit, car Madame Saugy venait de s'arranger avec le docteur Vaillant pour organiser dans sa pension, un établissement hydrothérapique, dont il profita avantageusement et d'où il sortit complètement guéri. Il s'y trouva pendant six semaines, en compagnie de Robert Harvey.

Mornex était bien l'endroit qui lui convenait pour goûter l'apaisement nécessaire à ses travaux et le sortir des tracas de son ménage. Avec ses villas enfouies dans les bosquets, ses pensions, ses hôtels étagés dans la verdure, Mornex est la station idéale pour le repos. Il se dégage de ce site alpestre, une fraîcheur, une douceur, un enchantement qui laissent l'âme s'envoler bien haut vers toutes ces cîmes majestueuses qui barrent l'horizon. On peut y vivre solitaire sans se sentir isolé. On y goûte le charme de la simplicité rustique tout en y frôlant l'élégance mondaine. On y trouve la coquetterie des cottages voisins de l'Helvétie près des robustes maisons savoyardes.

Wagner y vivait en solitaire, avec son inséparable chien Fips (un cadeau de Mathilde Wesendonck, après la mort de son fidèle chien Peps, qui lui causa un grand chagrin). Il pouvait s'y donner à la méditation, car nulle intrigue amoureuse ne semble être venue l'en distraire. Mais il était déjà sous le charme de Mathilde Wesendonck; son souvenir devait certainement le hanter, car il n'avait qu'ébauché avec elle, l'idylle qui se développera bientôt dans toute son intensité, à son retour à Zurich. Pensait-il à Minna? Oui, sans doute quelquefois; par exemple lorsqu'il lui écrivait : « J'ai fait une grande promenade avec Fips sur le Salève; j'ai cueilli pour toi ces gentiannes; tu les compareras avec celles du Seelisberg et tu me diras quelles sont les plus belles ». Mais, ce premier amour est déjà fané.

Pauvre Minna! D'aucuns seraient tentés de l'incriminer de s'être peut-être plus préoccupé de Fips car, plus tard, le 25 janvier 1866, quand seul à Genève, il perdra en même temps sa première femme et son chien Pohl, il n'assistera pas à l'enterrement de Minna, mais il aura grand soin du cadavre de son vieux chien en lui faisant creuser une tombe dans le jardin face au lac. Mais l'on aurait tort d'en conclure que Wagner eut manqué de respect et d'affection pour une femme et en particulier pour celle qui avait été bonne pour lui et à laquelle il revint toujours avec remords. Ne l'at-il pas proclamé dans le chant de Wolfram, au deuxième acte de son *Tannhaeuser?* « Les femmes sont la musique de la vie », écrivait-il à propos de Jessie Taylor. Minna, son premier amour, lui avait souvent exprimé son admiration pour son talent et donné des avis judicieux, et il sût le reconnaître. A Mathilde Wesendonck, il devra *Tristan* et plus tard, la fille de Liszt, Cosima, lui apportera avec les joies du foyer, l'âme sœur qu'il avait cherchée toute sa vie.

Wagner employa les mille francs prêtés par Liszt à sa cure de Mornex. « Dans cette solitude savoisienne, où le hasard l'a conduit, il jouit enfin du silence véritable, écrit Guy de Pourtalès. Quel bienfait, après le tintamarre des trois pianos et de la flûte qui empoisonnent son voisinage zurichois! Un régime sévère, imposé par le docteur Vaillant, de Paris, qui dirige ici une clinique hydrothérapique, lui fait tout de suite le plus grand bien. Presque pas d'étrangers; une belle campagne; toute la chaîne du Mont-Blanc et des Alpes de Savoie devant le balcon du pavillon qu'il habite seul (à la condition, toutefois, de le céder le dimanche matin au pasteur genevois qui célèbre son culte « dans le local où vit un impie de mon espèce »). Il s'y trouve même un piano médiocre. Sur cette caisse, Wagner tapote les *Poèmes symphoniques* de Liszt, « œuvres tellement belles, incomparables, qu'il faudra bien du temps à la critique pour savoir comment les classer ». Il lit Walter Scott sur la recommandation de Schopenhauer. Il ébauche quelques vers: *Tristan,* et un poème nouveau, *Les Vaingueurs...* En peu de semaines, cet étonnant Français qu'est le docteur Vaillant, a guéri Wagner de son eczéma tenace ».

En se rendant à Mornex, Wagner avait demandé à Genève qu'un pianiste capable de jouer à première vue des œuvres d'une certaine difficulté, vint le voir tous les quinze jours, car Wagner qui était un chef d'orchestre incomparable, n'était pas un pianiste bien remarquable. Ce fut Prokesch que l'on honora de cette mission. François Prokesch, originaire de Prague, était venu s'installer à Genève en 1852. Il devint professeur au Conservatoire de musique, puis fonda une école de musique avec sa femme Adèle de Szilagyi. Il était organiste à l'église de la Madeleine et donna des concerts avec Jenny Lind, Clara Schumann, Bovy-Lysberg. Il mourut à Genève en 1902 après avoir enseigné la musique toute sa vie.

Suivant une tradition locale, c'est à Mornex que Richard Wagner aurait composé *la Walkyrie* et *Tristan et Yseult;* et la tradition ajoute que Wagner contemplant un soir d'orage les montagnes du Faucigny, aurait eu, à ce spectacle, l'inspiration de la Chevauchée des Walkyries. Cette question a été souvent controversée et nous allons essayer de l'éclaircir pour en dégager la vérité.

Wagner était venu avant tout, à Mornex pour se reposer et y suivre le traitement du docteur Vaillant, qui devait le guérir de l'eczéma. Il est donc fort probable qu'il y travailla peu, même très peu et se contenta de noter les inspirations que pouvaient éveiller ses longues rêveries solitaires sur les pentes du Salève, et le site en lui-même avec son magnifique cadre de montagnes. L'illustre compositeur souffrait de sa maladie, car, ainsi que le rapporte Prokesch, il était parfois d'humeur difficile. C'est sans doute aussi pour cacher son visage ravagé par l'eczéma, qu'il voulut fuir les pensionnaires de la maison Latard et s'isoler dans son pavillon. Mais, à mesure que la santé lui revint, sa bonne humeur réapparut et c'était toujours avec plaisir que Prokesch se rendait à Mornex, malgré la longueur du chemin.

Dans un article publié dans *Le Figaro* et reproduit dans *La Suisse*, au mois de février 1933, M. G. Jean-Aubry affirme que Wagner ne composa absolument rien à Mornex. Je ne serai pas aussi catégorique. Wagner n'a pas composé à Mornex, *Tristan et Yseult* et *la Walkyrie*, mais il a pu en composer des fragments.

J'essayerai de justifier tout au moins, ce que la tradition souvent plus précise que l'histoire, a pu nous transmettre de plus exact. Puisque Mornex revendique surtout l'inspiration de la Chevauchée, je ne retiendrai que ce morceau magistral du troisième acte de *la Walkyrie* dans l'examen de cette controverse, désireux de laisser cet honneur à cette charmante localité.

Examinons d'abord le cas de *Tristan et Yseult:*

On sait que cet opéra fut inspiré à Wagner par son grand amour pour Mathilde Wesendonck. Ne pouvant réaliser l'union de ses rêves, il aurait exprimé sa grande passion pour cette femme, dans les magnifiques chants de *Tristan*. Dans une lettre à Liszt (1854), il écrit en effet: « Comme dans mon existence je n'ai jamais vraiment joui du bonheur de l'amour, je veux élever à ce plus beau de tous les rêves, un monument où d'un bout à l'autre cet amour se puisse satisfaire. J'ai ébauché dans ma tête, un *Tristan et Yseult* d'une conception musicale toute simple, mais intensément vibrante. Et dans les plis du « pavillon noir » qui flotte sur son dénouement, je m'envelopperai pour mourir ».

C'est en vivant auprès d'elle qu'il a éprouvé ces grandes émotions traduites dans son œuvre. Yseult et Tristan ne sont autres que Mathilde et Richard. Or, nous sommes en 1856, et la liaison des deux amants vient d'éclore. Ce n'est que plus tard qu'elle atteindra son paroxysme Quelques dates sont à retenir:

C'est à Zurich, dans le proche voisinage des Wesendonck, que Wagner écrit le livret de *Tristan*, pendant l'été de 1857. Au mois de septembre de cette année, il travaille à cet opéra et parvient à achever pour Noël, l'esquisse musicale complète du premier acte. Ce premier acte est terminé au mois d'avril 1858. Il commence le deuxième acte en décembre 1858, à Venise et va terminer le troisième et dernier acte à Lucerne, en 1859. La première représentation eut lieu à Munich, en 1865.

Cependant, comme l'a dit Pourtalès, pendant son séjour à Mornex, Wagner ébaucha quelques vers: *Tristan*. Il est donc probable que cette ébauche du poème fut à peu près tout ce qu'il écrivit de *Tristan*, à Mornex.

Passons maintenant à *la Walkyrie:*

Il nous paraît assez vraisemblable que Wagner ait consacré une partie de son séjour à Mornex, à l'achèvement ou à une retouche de la *Walkyrie:* « l'œuvre la plus tragique qu'il ait jamais conçue ».

Comme il a déjà été dit plus haut, Wagner écrivit le poème de cet opéra, au mois de mai 1852. Le 28 juin 1854, il entamait le premier acte qu'il achevait au mois d'août suivant. Le 3 octobre 1855, les deux premiers actes étaient terminés. Il n'est pas question pour le moment, du troisième acte, précisément celui qui nous intéresse avec l'immortelle Chevauchée des Walkyries, et qui ne paraîtra que l'année suivante.

M. Aubry prétend, non sans raison peut-être, que la *Walkyrie* était entièrement terminée quatre mois avant l'arrivée de Wagner à Mornex. Il s'appuie sans doute, sur ce passage de *Ma Vie*, dans lequel Wagner écrit: « Dès que ma santé me le permettait, je me jetais avec un pénible acharnement sur la partition de la *Walkyrie*. J'en terminai enfin la copie au mois de mars de cette année 1856 ». Mais il n'apparaît pas que l'auteur ait alors considéré cette partition comme définitive. Il ne s'empressa pas de communiquer à ses amis le troisième acte qu'il venait d'écrire, comme il l'avait fait pour les deux premiers. Peut-être eut-il une hésitation, l'impression d'être allé trop vite et de n'avoir pas donné à certaines scènes toute leur ampleur. Son pénible acharnement à terminer la copie, ne serait-il pas motivé par la crainte de laisser une œuvre incomplète avant

d'aller se faire soigner? Nous savons qu'il était hanté par la mort et sentait toujours le diable derrière lui pour le retenir. Il lui arriva plusieurs fois de reprendre une de ses œuvres précédentes en abandonnant momentanément celle qu'il avait entreprise, comme ce fut le cas pour son *Parsifal*. Il se peut qu'il soit arrivé à Mornex avant d'avoir définitivement mis au point le troisième acte. Et c'est pourtant vers cette époque que se termine la *Walkyrie,* puisque c'est de Mornex et de la pension Saugy qu'il envoya à Liszt la partition originale de la *Walkyrie,* en même temps que celle de *l'Or du Rhin*. Il n'y travaillera plus. En effet, après son départ de Mornex, le quinze août mil huit cent cinquante-six, et dès son retour à Zurich où il retrouve Mathilde Wesendonck, il se met à la composition de *Siegfried,* le deuxième opéra de la Tétralogie, et par conséquent la suite immédiate de la *Walkyrie,* et dont le premier acte est achevé au mois de janvier 1857.

Or, le fils de Prokesch racontant les visites que son père faisait à Wagner lorsqu'il habitait Mornex, fait cette constatation : « Il ne semble pas d'après les souvenirs qu'il laissa, que la *Walkyrie* ait été composée à Mornex, mais bien plutôt *Tristan et Yseult* (il fait sans doute allusion ici au poème de Tristan). Quelques fragments de la *Walkyrie* furent mis au point dans la riante et paisible station du Salève, mais c'est tout ». Quel sont ces fragments? Ne s'agirait-il pas du troisième acte auquel on ne sait à quelle date il mit exactement la dernière main? Au mois d'octobre 1856, il chante des scènes de la *Walkyrie,* accompagné par Liszt et déclare alors que la patition est achevée.

Dans *Ma Vie,* Wagner ne semble pas nous avoir raconté tout, bien qu'il s'attarde parfois sur des sujets très secondaires. Pourquoi ne nous parle-t-il pas des visites de Prokesch qu'il faisait monter tous les quinze jours à Mornex pour lui jouer à première vue des œuvres difficiles? Ces visites devaient cependant constituer un événement important dans sa vie monotone. S'agit-il des *Poèmes symphoniques* de Liszt qu'il tapote lui-même sur un mauvais piano? Ne serait-ce pas aussi, et plutôt, une de ses dernières créations dont il veut connaître tout l'effet sous les doigts d'un excellent pianiste? Et l'on est amené à se demander si Wagner, mettant alors au point sa *Walkyrie,* n'aurait pas, sous une inspiration nouvelle, créé ou modifié la fameuse Chevauchée (qui devait lui trotter par la tête). Si la tradition garde un fond de vérité, il ne paraît pas impossible qu'en contemplant un spectable saisissant de la nature, une inspiration plus forte ait jailli de son cerveau et qu'il ait voulu la substituer à la première. Ce serait tout, probablement tout, certes, mais une scène domine parfois tout un acte et lui donne toute sa grandeur. La composition n'était pas lente chez Wagner et quelques jours seulement auraient suffi à sa puissante production pour donner de nouvelles pages à sa partition.

Que faisait Wagner à Mornex, en dehors de son traitement médical? Il sortait beaucoup, toujours seul avec Fips, se promenait souvent sur le Salève, ainsi qu'il le raconte lui-même. Et pendant ces longues promenades, il se contentait d'admirer la nature et de méditer. Il emportait un ouvrage de Byron mais, ainsi qu'il le confesse, il ne le sortait jamais de sa poche. Pendant ces longues rêveries, il est hors de doute qu'il n'ait jamais eu l'occasion de noter quelque impression digne d'être retenue. Ne nous a-t-il pas confié que les chants mêmes des oiseaux lui inspiraient parfois des motifs qu'il s'empressait de transcrire en musique pour *Siegfried* par exemple? Il nous dit dans *Ma Vie:* « le seul travail que je me permisse fut d'esquisser les plans de la maison que j'aurais désirée » Ce n'était pas sur les pentes du Salève d'où il contemplait les montagnes, qu'il pouvait en tracer les lignes avec tous les instruments d'un architecte, ainsi qu'il le précise. Il ne lisait Walter Scott qu'une fois rentré chez lui, en buvant tasse sur tasse de thé. Nous avons dit qu'il faisait aussi de la poésie et de la musique.

Durant ses promenades à la campagne ou ses méditations à son balcon, Wagner pensait surtout à Ma-

thilde Wesendonck et transcrivait ses émotions dans son poème de *Tristan,* déjà ébauché. Il était encore tout pénétré de la composition de la *Walkyrie* et, comme l'auteur qui relit dans sa mémoire sa dernière production, il en pesait les valeurs et sans doute, trouvait-il quelques retouches à y apporter ou quelques scènes à y modifier. La *Walkyrie* devait encore vibrer en lui de sa fraîche éclosion. Et, s'il pensait constamment à Yseult en écrivant les premières pages d'un nouveau poème, il ne pouvait avoir déjà oublié la *Walkyrie* dont les derniers feuillets venaient à peine de se fermer. N'était-ce pas à cette même Mathilde Wesendonck qu'il allait évoquer dans son *Tristan,* qu'il avait offert le prélude de sa *Walkyrie,* lorsqu'il écrivit en guise de dédicace, ces trois lettres: G.S.M. (initiales de gesegnet sei Mathilde: bénie soit Mathilde?) On peut en déduire que pendant son court séjour à Mornex, Wagner était tout pénétré du souvenir de Mathilde Wesendonck, et que soit en concevant *Tristan,* soit en relisant la *Walkyrie*, sa pensée tout entière se reportait sur celle qu'il aima le plus passionnément.

Revenant maintenant à la légende et répondant à l'auteur de l'inscription prétentieuse du Pavillon des Glycines, je conclurai de ces diverses considérations, que Wagner produisit certainement très peu pendant son séjour à Mornex; qu'il ébaucha le poème *Tristan,* mais qu'il ne commença la composition de cette œuvre qu'une année plus tard, en 1857; que la *Walkyrie* était déjà à peu près terminée et que très probablement il a mis au point quelques fragments de la partition; qu'il n'est pas impossible que la célèbre Chevauchée des Walkyries ait été écrite à Mornex et qu'on ne peut refuser à cette station l'honneur de l'avoir inspirée.

La Savoie pourrait être fière de lui avoir donné la grandiose vision du royaume des dieux.

De ce Pavillon des Glycines, comme Richard Wagner en 1856, laissons maintenant nos regards se porter au loin, sur les montagnes du Faucigny. Voici devant nous, cette chaîne altière des Vergy d'où émergent les cîmes de la Pointe Blanche et de Jalouvre. Contemplons-les- un soir d'orage, lorsque les nuées grises tendent leurs longues écharpes vaporeuses sur leurs flancs abrupts ou boisés, illuminées des éclairs, ébranlées par les grondements du tonnerre. Soudain, le vent chasse les nuages, le voile se déchire, les rochers réapparaissent; des brumes légères s'effilent sur l'empyrée. Des spectres semblent alors se dresser sur les rocs ou dans le chaos des nues. Ce sont les Walkyries aux longs cheveux flottants, à la poitrine haletante, poussant leur cri de guerre. Ce sont les crinières de leurs coursiers qui marquent ces blanches traînées dans les sombres ténèbres. C'est la voix irritée de Wotan qui gronde à l'approche du crépuscule. Puis, le calme revient; la montagne se découvre embrasée des rayons flamboyants du soleil couchant. Ce sont les flammes qui garderont Brunehilde en attendant le libérateur qui doit la réveiller.

Les Walkyries, filles des dieux, seraient-elles aussi des filles du Faucigny?

Séance du 4 Juillet 1942

Présidence de M. PERRET

Un Centenaire en Savoie :

Mgr Pierre Joseph REY
Evêque d'Annecy (1770-1842)

par M. le chanoine J. CHAVANNE

L'année 1942 amène l'incidence d'un anniversaire auquel l'Académie Chablaisienne et l'Académie Salésienne ont donné un certain retentissement.

En 1842, mourait, à Annecy, Mgr Pierre-Joseph Rey; nous allons lui consacrer quelques lignes.

Le personnage dont on se plaît à réveiller la mémoire pour l'édification de ses compatriotes était un fils de nos montagnes, et il *s'en montra toujours fier*. Sur le trône de Saint François de Sales, et sa vie durant, il fut un des plus actifs artisans du renouveau spirituel en Savoie et en France, au lendemain de la Révolution française.

L'Académie du Faucigny en s'unissant aux autres sociétés savantes de la Province pour commémorer ce centenaire, veut faire autre figure que celle d'une sœur cadette s'associant avec plus de délicatesse que d'intelligence aux hommages de ses aînées; elle se doit de prendre une part particulière à la glorification de cette noble figure qui vit le jour à Mégevette, en 1770, et par conséquent, prend rang parmi les « *grands Faucignerands* ».

Par ailleurs, les leçons de sa vie n'ont cessé d'être actuelles, l'exemple de celui qui présida au renouveau spirituel de notre province pourraient être utilement méditées par ceux qui, préoccupés d'un relèvement moral de notre génération, seraient tentés d'être découragés par l'ampleur et les difficultés de la tâche.

Comment dégager cette figure d'apôtre?

La montagne qui nous le donna et Saint François de Sales dont il fut un digne successeur, m'aideront à vous le présenter.

Dans nos hautes montagnes, au flanc des rochers arides, pousse une fleur en forme d'étoile dont la blancheur immaculée et le velouté constituent le charme, mais un charme d'autant plus apprécié qu'il est immortel. C'est l'edelweiss, l'immortelle des Alpes; cette fleur semble moins recevoir de la terre que du ciel qu'elle voisine, sa blancheur et son immortalité. Tel fut le personnage qui doit retenir notre attention : *une étoile qui luit sur les Alpes*.

Sa personne, a-t-on pu dire, fut : « *Tout foi, tout honneur* ». Sa personnalité *emprunta aux rochers et au Ciel*. Il eut un cœur à la dimension des misères qu'il devait rencontrer, mais ce cœur uni à une volonté qui ne fléchit jamais devant le mal et l'erreur.

En dépit des tempêtes dont Il fut le témoin, parfois la victime, sa vie fut une fidélité accrue, une consé-

cration au rayonnement de ces affections qu'il avait reçues avec le lait maternel: *L'Eglise et sa petite Patrie.*

Mgr Rey fut avant tout homme d'Eglise. S'il est assez difficile de présenter l'Eglise à ceux qui ne la regardent que du dehors, parce que son caractère divin et spirituel est parfois assombri par les passions humaines qu'elle se doit se combattre, et pas suffisamment mortes chez ceux qui la représentent. Nous rencontrons en Mgr Rey une âme uniquement préoccupée des exigences de sa vocation. Au milieu de tous les troubles, difficultés, changements de nations et de régimes, il ne faut jamais le chercher dans les partis, les factions, derrière les barricades parmi les mécontents, les conspirateurs. Il sera toujours au milieu du peuple qui souffre et qui ne comprend pas, le réconfortant par la vérité et la charité, l'invitant particulièrement à se réformer et lui rendant tous les services en son pouvoir. A qui dut-il cette trempe de caractère?

Bien des fois, au cours de sa vie apostolique, Il donna à comprendre le secret de sa formation et de sa fidélité: « *La vertu et les vices des enfants sont presque toujours l'ouvrage des parents; leur conduite dépend des leçons et des exemples qu'ils reçoivent* ».

Il était né de famille pauvre, mais noble par ses mœurs patriacales, dont Pierre-Joseph devait garder l'empreinte toute sa vie.

Ame ardente, esprit vif, caractère impétueux, il devait heureusement trouver dans ses parents une autorité qui ne le cédait en rien à l'attachement.

Le seul spectacle de la ferveur de ses parents lui fut un frein contre les funestes écarts de l'adolescence et un entraînement au bien. Pareilles leçons émanant de l'exemple, reçues avec une piété filiale ne s'effacent jamais entièrement.

Après quelques études au presbytère, puis au collège des R. P. Barnabites, à Thonon, qu'illustra le Cardinal Gerdil, il fut admis à la Sorbonne, où il ne put entrer, empêché par la Révolution.

Il n'en continua pas moins ses études et commença son apostolat en des temps qui ne le favorisaient guère; mais dans l'épreuve comme dans les honneurs et responsabilités: *Tout foi et tout honneur.*

Obligé de s'expatrier pour avoir refusé le serment de la constitution civile du clergé, il est ordonné prêtre à l'étranger, en 1795, à Fribourg.

En 1798, on le retrouve missionnaire au milieu de ses compatriotes; il y organise le culte, fonde un petit séminaire, reçoit 40 élèves dont il est le supérieur, l'économe, l'unique professeur, à quatre classes par jour; bientôt il reconstruit Mélan, détruit par un incendie.

Appelé à un champ d'apostolat plus vaste, vicaire à la cathédrale de Chambéry, sa fidélité au Pape lui vaudra d'être emprisonné. Qu'avait-il fait? Il avait servi d'intermédiaire entre les cardinaux noirs et le Pape emprisonné à Savone. (Les cardinaux noirs: ceux à qui Bonaparte avait interdit de porter la pourpre parce qu'ils n'avaient pas assisté à son sacre).

En prison, l'abbé Rey, n'en continua pas moins sa mission: il convertit ses gardiens. Cet amour du Pape, fut l'âme d'une vaste entreprise d'évangélisation en Savoie et en France, moins auprès des masses que du clergé.

A la chute de l'empire, l'Eglise de France était dans une situation peu brillante:

Le clergé avait souffert d'une formation improvisée.

La constitution civile du clergé avait jeté le désarroi dans les esprits. Et cet état de choses avait empiré par les tentatives de Napoléon pour diviser le clergé et s'en faire un auxiliaire contre le Souverain Pontife.

Le moyen le plus efficace pour parer à ces déficiences et rétablir l'unité des esprits et des cœurs fut la retraite ecclésiastique.

Je parle de tout cela car la prédication de ces retraites fut la première grande œuvre de Mgr Rey et eut un retentissement immense.

On peut dire que la voix de Mgr Rey se fit entendre dans la France entière; les diocèses se le disputaient et non les moindres.

Bordeaux et Paris l'entendirent plusieurs fois. Mgr de Quelen, archevêque de Paris, lui écrivait:

...« *Il ne se passe pas une retraite à Paris sans que votre souvenir ne soit dans les cœurs, que votre nom vole de bouche en bouche. Mais, me demande-t-on: « Est-ce que nous n'aurons pas le bonheur d'entendre le nouvel apôtre du Chablais qui, jadis, nous a évangilisés avec tant de grâce et d'onction? ». A cela je n'ose répondre, mais je me suis promis de faire à mon vénérable et bien cher collègue une invitation pour l'année prochaine* »...

En présence de l'immense cité parisienne, il avait bien quelques appréhensions.

Pendant qu'il se débattait avec ses pensées, il reçut la visite d'un ecclésiastique de Paris; c'était un homme, comme il s'en rencontre parfois, qui ont cette persuasion, que dans la distribution de ses dons le Seigneur n'a égard qu'au pays qui les a vu naître ; après la salutation d'usage, il exprima à l'abbé Rey sa surprise qu'un savoyard eut la témérité de prêcher au clergé le plus instruit de la catholicité.

Cet entretien fournit au prédicateur l'exorde du discours d'ouverture :

« *Je ne viens pas, Messieurs, déployer au milieu de vous les ressources d'une éloquence à laquelle je fus toujours étranger; je serai le jouet d'une illusion bien déplorable si je prétendais à des triomphes oratoires au sein d'une assemblée où mes yeux rencontrent autant de maîtres dans l'art du bien dire que d'auditeurs. En ce moment, des pensées plus graves, plus saintes, plus dignes de mon auguste ministère me travaillent; je viens parler à vos consciences et à la mienne, interroger leurs voies et en sonder les abîmes. Je veux avec le flambeau de la vérité, descendre dans ces profondeurs impénétrables dont le démon a peut-être fait sa place-forte. Qu'importe la nature des armes dont je me servirai, que je terrasse avec l'armure de Saül ou la fronde de David, avec l'épée des français ou la lance des cosaques ma victoire sera-t-elle moins réelle, sa défaite moins certaine?* »

Un évêque présent s'écria: « *Quel orateur* »! et le visiteur un peu indiscret se hâta de faire amende honorable. Un journal *L'Echo du Midi*, imprimé à Toulouse, après avoir dit quelques mots de cette éloquence puissante, écrit: « *Qu'on ne nous demande pas de porter un jugement critique sur cet orateur, quand on l'entend on a bien autre chose à faire, il faut se juger soi-même* ».

Un jour l'abbé Rey ne fut pas peu blessé par cette épithète qu'on lui lança: *ultramontain*, à quoi il répartit avec sa verve habituelle:

« *Je ne suis ni ultra, ni citra, mais supra.* »

« *Je ne suis ni d'un côté, ni de l'autre, mais au-dessus* ».

Pareil apôtre était tout désigné pour l'épiscopat. De son passage à Pignerol, où il fut évêque de 1824 à 1832, nous ne retiendrons qu'une chose: son zèle allait à tout et à tous et sa charité allait de pair. Ce qui fait apparaître son désintéressement, lorsqu'il fut nommé évêque d'Annecy en 1832, c'est qu'il dut emprunter à Turin l'argent nécessaire pour le voyage.

Dans le diocèse d'Annecy bien des fondations lui doivent l'existence:

L'établissement des R. P. Capucins à Annecy et à La Roche.

L'établissement des R. P. Jésuites à Mélan.

L'établissement des Rdes Sœurs de Saint-Joseph.

L'établissement de la Congrégation des Sœurs de la Croix.

L'établissement des Missionnaires de St-François de Sales.

L'établissement de la Visitation de Thonon.

Il restaura la chapelle des Allinges, célèbre par le séjour de l'Apôtre du Chablais; il agrandit le grand Séminaire.

Tous ces fondations disent l'intérêt qu'il porta à l'enseignement, au soin des malades, au renouvellement spirituel et moral du diocèse: et cela en 9 ans. Mais ce qui lui mérita l'attachement de son peuple c'est la sollicitude pour sa petite patrie dans ses besoins temporels.

« *Son cœur, a-t-on dit, l'avait fait l'avocat de ses frères* ». Quelle province plus que la Savoie avait besoin de faire entendre sa voix avec force

aux oreilles d'un prince mal desservi par son administration et vivant par delà les monts.

Par les changements successifs dans l'ordre social et la suite des gouvernements de 1792 à 1815, il y avait des injustices à réparer, droits à faire prévaloir, des fidélités à reconnaître, des souffrances à adoucir.

On recourait à l'évêque de tous côtés et pour toutes choses: les veuves, les orphelins, les prisonniers, les déserteurs, les exilés. Pour l'un il fallait écrire au roi, pour l'autre à quelqu'un des ministères du Sénat, au gouverneur.

Un ami lui écrivait: vous êtes devenu, ou plutôt vous êtes depuis 4 ou 5 ans le protecteur des savoyards. Il disait volontiers « *on me met à toutes les sauces* ». A Pignerol on l'appelait « le père des Contrebandiers »; non plus seulement les personnes mais la Province entière eut à bénir sa sollicitude.

La Savoie souffrit de la famine en 1817, mais les savoyards souffraient dignement se renfermant sur eux-mêmes en disant : « si le roi savait »; et pendant que le prince continuait à ignorer, la Révolution grondait.

L'abbé Rey fit retentir à Turin les cris de détresse de son pays qui mirent fin à l'incurie du gouvernement; il osa ce que les courtisans ne voulurent pas faire... faire entendre la détresse de la Savoie.

Et alors qu'on s'efforçait, des frontières surtout, de tirer profit de cette situation pour activer le mécontentement, l'abbé Rey maintint le respect du prince dans le pays désolé et appauvri.

Il fut amené à comprendre les difficultés qui parfois paralysent les chefs du gouvernement; Charles Velia put lui dire un jour: « *Il faut deviner les bons parmi les mauvais; j'étais à mes débuts le seul employé de ma connaissance* ». Ce n'est pas la volonté du bien qui manquait au souverain mais les exécuteurs fidèles de ses volontés.

Ce souci d'éclairer le prince pour l'amener à travailler au bonheur de ses sujets lui valut d'être nommé conseiller d'Etat; lorsqu'on le félicita il répondit: « *Je porterai toujours ma conscience et mon cœur au pied du trône, la première empêchera le second de faire des sottises; je serai franc dans l'expression de la vérité et Dieu m'aidera à ne pas souiller mes cheveux blancs* ». Les princes de Savoie comme il les aimait! : « *Nos bons rois, ils m'ont comblé de bienfaits et vraiment je ne sais pourquoi; s'ils ont voulu reconnaître mon dévouement à leur trône, il n'y a pas de mérite pour moi, il ne m'a rien coûté, je l'ai sucé avec le lait* ». Telle fut sa déclaration lorsqu'il reçut l'ordre de St-Maurice et Lazare.

Mais le conseiller, le chevalier n'avait rien du courtisan, d'ailleurs il les détestait et pour cause. Chaque fois qu'il avait paru dans le palais du roi, il avait été frappé de l'air inquiet, agité, de ces hommes qui faisaient antichambre et leur dépit jaloux paraissait sur chaque trait pit jaloux paraissait sut chaque trait

L'évêque ne se dérangeait que pour les grands intérêts, mais il n'entendait pas intervenir en vain.

Il ne sacrifia jamais rien de ce qui était véritablement de sa mission. On lui imposa à Annecy la censure de ses écrits; voici quelques passages de sa protestation:

« *Nous ne sommes pas nommés évêques sans l'agrément du souverain; pourquoi après avoir obtenu la plus haute marque de confiance recevoir la preuve la plus humiliante de défiance. La défiance devrait précéder la nomination et non la suivre. J'avoue que si je pouvais revenir en arrière je n'accepterai pas l'épiscopat dont la révision des écrits serait la condition. Et si à Annecy je devais supporter l'humiliation épargnée à Pignerol je me résignerai au pénible désagrément de ne jamais donner mes écrits à l'imprimeur; j'instruirai mon peuple comme je pourrai.* »

L'évêque avait autorisé la construction de l'église d'Habère-Poche, un huissier vint en signifier la défense aux constructeurs.

« *Faudra-t-il donc, écrivit l'évêque au prince que les gouvernements catholiques soient toujours à emprunter à la protestante Angleterre, ou aux successeurs de Mahomet, des leçons de convenance envers l'épisco-*

pat et de respect pour les droits les plus évidents. »

« *Tandis que les gouverneurs du duché, les commandants de province ont le pouvoir de couvrir la Savoie de cabarets ou la fortune, les mœurs et le repos des familles vont se perdre, je ne pourrai faire pour la vertu ce que d'autres font pour le vice.* »

Je comprends la parole du gouverneur militaire de Chambéry : « *Je ne connais que deux hommes: Napoléon avec son sabre et l'évêque d'Annecy avec sa plume* », mais il avait soin d'ajouter: « *Je suis fier de cet évêque, il a de l'esprit et du cœur pour tous ceux qui n'en ont pas ou n'en ont guère.* »

Cette bonté de l'évêque ne cessa de lui attacher le cœur de ses compatriotes et de ses diocésains. Ses voyages parmi eux suscitaient un véritable enthousiasme.

Son humilité n'en recevait aucune atteinte. Simple, modeste, le souvenir de son enfance pauvre et souvent redevable aux bontés des autres ne lui pesait pas.

Pendant ces voyages, chacune de ses pauses avait pour lui quelque motif d'intérêt différent. Un jour il voulut s'arrêter à Douvaine. Là, un brave homme, M. Dubouloz, aubergiste, l'avait autrefois obligé; il tenaît à le remercier ; voici le fait :

Le jeune Rey, à l'époque où il était au grand séminaire d'Annecy, venait un jour en vacances chez ses parents; arrivé à Douvaine il entra fatigué à l'auberge, hésitant à demander quelque chose, car il ne lui restait qu'une pièce de quatre sous.

Le bon M. Dubouloz voit son embarras et s'empresse de le bien servir, et comme en partant, Mgr Rey lui exprimait avec effusion ses excuses et ses remerciements :

« *Bah! Bah! lui répondit en riant l'aubergiste, vous me paierez quand vous serez évêque.* »

La mémoire du cœur amenait l'évêque pour acquitter la dette du séminariste.

Tous les lieux, toutes les institutions à qui il se crût redevable dans son éducation profitèrent largement de ses libéralités.

Le cœur de l'évêque c'est ce que retint davantage l'admiration et l'affection des contemporains et inspira celui qui prononça son panégyrique :

« *Dieu lui avait donné un cœur capable d'aimer un monde.* »

Il importait de dire notre fierté d'avoir vu figurer parmi les Faucignerands un évêque capable de prendre la suite de ceux que le Moyen-Age désignait : *defensor civitatis*.

Mgr Rey n'eut pas à combattre les barbares, mais, dans une terre malmenée par les soubresauts de la Révolution, et abandonnée par son prince, il fut l'homme de Dieu et l'homme du peuple.

Il donna un exemple dont notre temps peut profiter :

Nous appartenons à une génération qui se meurt faute de savoir aimer ce qui fait les peuples forts.

Ce qui fait la valeur des peuples c'est la valeur des familles.

Et nous aimons à rappeler en terminant que celui que la Savoie s'honore de glorifier fut l'homme de deux amours qui firent de lui un apôtre, un bienfaiteur de sa province.

Mais ses deux amours : *Eglise et Patrie* n'étaient pour lui que l'épanouissement de l'amour de sa famille.

Les Clochers du Faucigny

par M. Lucien GUY

Ce sont les clochers de nos églises qui frappent le plus nos regards, dans le paysage varié de nos plaines et de nos montagnes. Ils sont plus qu'une parure; ils donnent à chaque ville, à chaque village, leur physionomie propre, leur aspect pittoresque, en même temps qu'ils synthétisent leur vie en s'associant aux joies comme aux peines. Ce sont eux que l'on aperçoit les premiers émergeant du chaos des toitures, comme ce sont eux qui laissent l'impression la plus profonde dans nos souvenirs. L'amour du clocher s'est identifié avec l'amour de la terre natale. Aimer son clocher, c'est aimer son pays. Les plus humbles comme les plus imposants, les plus simples comme les plus ouvragés produisent sur les âmes la même émotion. C'est leur diversité qui plaît, car elle semble caractériser un site, elle semble exprimer l'inspiration de leurs constructeurs. Leurs formes baroques ou leurs lignes pures trouvent chacune leurs admirateurs.

La fantaisie des architectes a donné à nos clochers une variété infinie de structures qui pourtant dérivent chacune d'un type original. Les uns présentent leurs longues faces luisantes d'ardoise; d'autres font miroiter leurs bulbes de cuivre aux rayons du soleil. Les uns dressent vers le ciel leur flèche effilée; d'autres élèvent leur gracieuse coupole. Mais tous vibrent de la même voix grave ou argentine de leurs cloches nées dans l'argile de Savoie.

Les premières églises édifiées vers le V^e^ siècle, n'avaient pas de clocher. C'est l'usage des cloches plus postérieur qui nécessita la construction des clochers. On en bâtissait déjà au VII^e^ siècle. Les clochers n'étaient pas seulement destinés à loger les cloches, mais ils devaient signaler l'église et marquer la puissance des chapitres et des abbayes.

Les cloches étaient ordinairement suspendues dans des tourelles élevées à côté des églises ou au-dessus des combles. Les premiers campaniles des VII^e^ et VIII^e^ siècles étaient en bois. Les cloches de 200 kilogs étaient énormes pour l'époque, et c'est en raison de leur faible poids que l'on pouvait se contenter de charpentes aussi légères. D'autres constituaient de simples pignons percés d'une arcade avec la cloche suspendue en plein vent. Nous trouvons chez nous, de très anciens clochers à arcade, comme celui de la chapelle des Vorziers, presque tous disparus ou transformés, ou d'imitation récente, comme celui de la chapelle de Sévillon.

Dans les villes s'élevèrent de grosses tours carrées, romanes, comme il en existe encore (Samoëns). Leur toiture affectait la forme d'une pyramide plus ou moins trapue. Ces toitures étaient couvertes primitivement de lattes de bois connues sous le nom de tavaillons ou ancelles, auxquelles on substitua le cuivre, l'ardoise ou la tuile. En subissant quelques légères transformations, le toit pyramidal à quatre pans droit s'évasant parfois à angle obtu dans le bas, a donné le type classique du clocher savoyard (Arthaz). Cette forme est devenue plus élancée, constituée par un toit à quatre pans surmonté d'une flèche à huit pans, type le plus répandu aujourd'hui (Pontchy). Sur les pyramides trapues vinrent s'étager les flèches hautes et compliquées comme on en voyait sur les anciennes églises de Bonneville et de Sallanches. D'autres clochers subirent l'influence bernoise (Châtillon).

Les vieux clochers savoyards avaient gardé le type pyramidal

jusqu'à l'époque de la Révolution. Mais, en 1793, les commissaires de la Convention, et Albitte en particulier, de triste mémoire, firent araser les clochers. Toutefois, la plupart des tours subsistèrent. La Restauration Sarde, qui s'employa au relèvement de nos clochers, importa des types nouveaux, les clochers à bulbes, à balconnets ou superposition de campaniles (La Roche, Combloux). De 1820 à 1840, des artisans qui étaient souvent des artistes, parcouraient le pays, réédifiant les clochers en variant leurs combinaisons (1). Le bulbe semble être une déformation de la coupole byzantine.

L'origine de nos clochers à bulbes reste incertaine. En effet, si les gravures du Theatrum Sabaudiæ ne présentent aucun clocher de ce genre en Savoie, par contre, d'anciennes estampes, assez rares du reste, antérieures à la Restauration Sarde, reproduisent quelques clochers à bulbes ou du moins avec flèche reposant sur un renflement bulbeux (Sallanches en 1771), mais c'est là l'exception. Il ne faudrait toutefois pas confondre les pommelles ou pommeaux qui ornent certaines flèches de nos clochers avec les bulbes. Ces pommelles souvent surmontées d'une croix, d'un coq ou d'une girouette, se retrouvent au faite de nombreux édifices dans un but purement ornemental.

On a prétendu que ce type nouveau fut importé en Savoie par d'anciens soldats des armées impériales au retour de la campagne de Russie (1812). Emerveillés par les campaniles slaves, ils voulurent reproduire sur les tours de leurs églises, les gracieuses flèches moscovites. On pourrait objecter que les bulbes sphèriques ou aplatis n'existent guère qu'en Savoie et qu'on n'en retrouve pas, ou presque pas dans le reste de la France. Il s'agirait plutôt alors d'une influence piémontaise qui, elle-même, se serait inspirée des types voisins du Novarais ou de la Bavière. En tout cas, il semble bien avéré que le bulbe, quels qu'aient été ses introducteurs, fut adopté en Savoie, vers 1820 et que c'est à cette époque surtout qu'il devint l'un des types de prédilection de nos architectes.

Il existe d'autres types de clochers, moins répandus en Savoie, mais assez communs dans d'autres provinces: Les clochers à lanterne (Taninges), dont le petit campanile qui domine la tour était jadis destiné à éclairer l'intérieur et qui ne constitue souvent qu'une simple décoration; ils donnent l'impression d'être inachevés. Les clochers à coupole (Cranves-Sales), qui sont une réduction de la voute byzantine. Les clochers octogonaux ou hexagonaux (Boëge), empruntés à d'autres régions et d'un aspect gracieux.

Quelques clochers, qu'il est difficile de classer, présentent un mélange de ces diverses combinaisons qui, malheureusement a déformé le type pur: par exemple, celui de l'ancienne église Saint-Nicolas, à Cluses, avec son toit pyramidal surmonté à la pointe, d'un bulbe aplati, inélégant; le clocher de Bonne, avec superposition de toits pyramidaux; celui d'Habère-Lullin, octogonal, superposé, avec coupole et flèche à huit pans, que l'on a comparé à un casque allemand; celui d'Arbusigny, avec tour romane surmontée d'un bulbe.

Depuis l'Annexion, le type qui a prévalu est la haute flèche d'ardoise.

Si les clochers à flèche d'ardoise conviennent aux villes et aux villages de la plaine (Fillinges, Amancy, Viuz-en-Sallaz), par contre, les clochers à bulbe sont d'un effet plus gracieux dans la montagne (Saint-Sigismond, Combloux).

Parcourons en touristes, notre beau Faucigny sur toute son ancienne étendue, cherchant du regard ces flèches élancées qui marquent nos bourgs.

Voici les clochers de la plaine: ils sont plus opulents, plus massifs, plus prétentieux. Là-haut, dans la montagne, ils sont plus simples, plus grèles, plus modestes. Ne font-ils pas partie du paysage?

Pour nous faire une idée plus exacte de la forme typique ou ar-

---

(1) Charles Anthonioz: *Clochers Savoyards*.

chitectonique de nos clochers faucignerands, nous citerons par catégories, ceux qui présentent ces particularités :

1. Arcade avec cloche en plein vent : Chapelle Saint-Nicolas des Vorziers, à Saint-Roch, Chapelle de Sévillon-sur-Mégevette.

2. Grosse tour carrée romane avec toit à quatre pans : Samoëns, Contamine, Entremont, Brison, Nancy-sur-Cluses, Arâches, Sallanches, Vallorcine.

3. Simple tour carrée sans flèche : St-Jeoire, Saint-Pierre-de-Rumilly.

4. Toit pyramidal droit ou à base évasée : Arthaz, Scientrier, Bonneville, Ayse, Saint-Laurent, Le Reposoir, Cluses, Flumet, N.-D. du Lac, à Servoz, Le Tour-sur-Argentières, Verchaix, Magland.

5. Toit à quatre pans surmonté d'une flèche à huit pans : Lucinges, Saint-André-sur-Boëge, Habère-Poche, Viuz-en-Sallaz, Bogève, Fillinges, Marcellaz, Saint-Jean-de-Tholome, Annemasse, Vétraz, Pers, Cornier, Eteaux, Amancy, Arenthon, Petit-Bornand, Pontchy, Thiez, St-Martin-sur-Arve, Domancy, Praz-sur-Arly, Les Gets, La Côte d'Arbroz.

6. Clocher à bulbe sphérique ou aplati, supporté par une tourelle cylindrique ou à colonnettes ou à pans coupés : Arbusigny, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Pincru, Marignier, Scionzier, Saint-Sigismond,, Cordon, Les Houches, Chamonix, Villard-sur-Boëge, Ville-en-Sallaz, La Tour, Onnion, Mégevette, Mieussy, Sainte-Anne-de-Taninges, Sixt, Salvagny, Servoz.

7. Toit à quatre pans supportant un campanile surmonté d'une coupole avec ou sans flèche : Ville-la-Grand, Cranves-Sales, Saint-Nicolas-de-Véroce, Les Contamines, N. D. de la Gorge.

8. Toit à pente droite ou ondulée avec superposition de campaniles plus étroits auxquels s'ajoutent parfois le bulbe ou des balconnets : Combloux, Megève, Saint-Gervais-les-Bains, Argentières, Esery, Bonne, Habère-Lullin.

9. Campanile à lanterne : Nangy, Reignier, Marnaz, Mont-Saxonnex, La Frasse, Passy, Taninges, Morillon.

10. Campanile octogonal ou hexagonal couronné parfois de bâtières : Boëge, Burdignin, Peillonnex, Faucigny, Fleyrier, Chapelle de Saint-Gras-sur-Mieussy, Rivière-Enverse, Chapelle de la Bénite-Fontaine, St-Sixt, Chapelle de Treydon, près La Frasse, Chapelle des Pénitents, à Sallanches.

De tous ces types de clochers, l'on ne saurait dire quel est le plus beau, mais bien le plus aimé. Celui de la plus modeste église de campagne est peut-être le plus cher à son paroissien, car dans l'humble village, il est un véritable point de ralliement. Pour le montagnard vivant avec sa terre, il marque le temps, il règle le travail et le repos ; il signale le bon et le mauvais vent ; il annonce le lever du jour et son déclin. Les hautes tours de nos vieilles collégiales semblent plutôt s'associer aux cérémonies grandioses qu'elles président de leur bruyant carillon.

De toutes ces flèches robustes ou gracieuses, la plus belle sera toujours pour chacun, celle de son clocher.

Séance du 1er Août 1942

Présidence de M. PERRET

Hommage
à la mémoire de M. Jean Boccaccio

par M. Ch PERRET

Mesdames,
Messieurs,
Mes Chers Confrères,

Il est toujours difficile de parler d'un homme que l'on a beaucoup aimé. On n'écoute que son cœur et les mots comme les phrases perdent souvent de leur sens et de leur portée dans l'émotion qui les dicte.

La grande affection que j'avais pour M. Boccaccio me fait redouter cet écueil; mais vous suppléerez à mon insuffisance par le souvenir que vous avez tous gardé de ce grand philanthrope.

M. Boccaccio appartient au Faucigny par ses attaches familiales; il avait épousé alors qu'il était substitut du Procureur de la République à Bonneville, Mlle Blanche Fontaine, fille de M. Philippe Fontaine, ingénieur des Ponts et Chaussées à Bonneville, originaire de Magland.

Né le 19 avril 1863, à Albertville, M. Jean Boccaccio, après de solides études à la Faculté de Droit de Grenoble, faisait ses débuts dans la magistrature comme Juge suppléant, à Chambéry, en 1888; il fut nommé Substitut du Procureur de la République de Bonneville l'année suivante puis substitut à Grenoble, en 1893, Président du Tribunal de Briançon le 10 mai 1895, Vice-Président du Tribunal de Grenoble le 17 avril 1897, enfin Conseiller à la Cour de cette ville le 11 septembre 1907.

C'est alors qu'il donna à sa vie une nouvelle orientation en la consacrant au relèvement de l'enfance moralement abandonnée.

Ecoutons ce que disait de cette phase décisive de son existence M. le Procureur Général Brachet dans son allocution prononcée à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de Grenoble du 2 septembre 1941 :

« Conseiller à un âge qui lui ouvrait encore de brillantes perspectives d'avancement, M. Boccaccio va renoncer délibérément à toute ambition de carrière pour accepter la présidence de la Société Dauphinoise de Sauvetage de l'Enfance, qu'il marque aussitôt de sa forte empreinte, qu'il vivifie de sa généreuse ardeur en faisant une œuvre qui de pauvre qu'il l'avait prise devait acquérir un remarquable essor et ouvrir des perspectives insoupçonnées à ses fondateurs.

« Sous l'énergique impulsion de son nouveau Président et des personnalités de choix qui l'entourent au Conseil d'Administration, les dons affluent qui permettent à la Société Dauphinoise d'acquérir et d'aménager un vaste domaine, d'y créer une école pour les enfants, des ateliers d'apprentissage, une ferme pourvue d'un important cheptel.

« En dehors de son asile de Chevalon, elle organise le placement familial des mineurs chez des cultivateurs ou artisans ruraux offrant toutes les garanties désirables, cons-

titue des pécules destinés à faciliter la réadaptation des libérés pourvus par ses soins d'un instrument de travail.

« Tout cela, ajoute M. le Procureur Général Brachet, n'a été possible que grâce à l'inépuisable dévouement, à l'énergie persévérante, au dynamisme d'un Boccaccio. Et pourtant, que de difficultés n'a-t-il pas dû vaincre, que de déceptions n'a-t-il pas éprouvées durant ce long apostolat de charité qui commande l'admiration et le respect. »

Si je fais un si large emprunt au remarquable discours de M. le Procureur Général Brachet, dont je citerai d'autres passages encore, c'est qu'il me paraît avoir admirablement synthétisé l'esprit de sacrifice et de décision de M. Boccaccio lorsqu'il donna à sa vie cette orientation nouvelle et à la Société Dauphinoise du Sauvetage de l'Enfance une impulsion que seuls le don de soi-même et un dévouement sans limite pouvaient lui donner.

Depuis lors c'est pour M. Boccaccio une existence totalement consacrée en dehors de ses devoirs professionnels, au relèvement de l'enfance moralement abandonnée; ne s'accordant aucun répit dans la lourde tâche qu'il avait assumée, c'est le souci constant de développer l'œuvre à laquelle il s'est voué qui sera la règle de sa vie.

Il venait chaque année passer quelque temps dans la propriété familiale du Bois des Tours près de Bonneville; c'est là que nous pouvions voir combien il s'appartenait peu, combien il était entièrement pris par la sollicitude inquiète vouée à ses pupilles, qu'il considérait comme ses enfants et que du reste tout le monde à Grenoble appelait « les petits Boccaccio ».

Il en oubliait totalement qu'il était au Bois des Tours pour se reposer un peu et lorsque je le lui faisais observer, il me répondait invariablement que sa seule satisfaction dans la vie était de voir prospérer son œuvre, que cela primait tout et ne lui laissait pas le loisir de ressentir la fatigue. Puis c'était le départ inopiné pour Grenoble où il lui semblait toujours qu'il manquait; c'est ainsi qu'il prenait des vacances.

Il avait associé à cette existence de renoncement et d'inlassable dévouement Mme Boccaccio son admirable épouse et Mlle Louise Fontaine sa belle-sœur. Toutes deux s'étaient vouées également à cet apostolat et soit à Grenoble soit à l'asile du Chevalon ne s'accordaient aucun loisir, travaillant à la confection et à l'entretien des vêtements des pupilles et veillant à leur santé physique et morale avec une sollicitude toute maternelle.

M. Boccaccio goûtait souvent des satisfactions qui lui faisaient oublier ses peines; quelle joie pour lui de lire les nombreuses lettres que lui adressaient ses anciens pupilles, le remerciant de ce qu'il avait fait pour eux, lui disant comment ils s'étaient reclassés dans la société, certains étant arrivés à des situations inespérées .

C'étaient ces satisfactions qui le poussaient à vouloir toujours faire davantage. Il parcourait les montagnes du Dauphiné tantôt à bicyclette tantôt en automobile voulant se rendre compte par lui-même de la façon dont on traitait ses pupilles dans les fermes où il les avait placés et savoir s'ils donnaient satisfaction; il redressait les torts et les défaillances, sachant pardonner comme il savait punir, unissant la bienveillance à la fermeté, mais donnant surtout à ses pupilles l'impression qu'ils n'étaient pas abandonnés à ceux qui les employaient, qu'ils pouvaient s'ouvrir franchement à lui de leurs doléances, et qu'il ne permettrait pas qu'on les maltraitât; si parfois certains d'entre eux cédaient aux mauvais instincts de leur atavisme, il savait faire la part de leur responsabilité, n'usait jamais d'une sévérité excessive, s'attachant à provoquer chez eux le repentir plutôt que la crainte.

Une si haute compréhension de la mission sociale qu'il s'était assignée, et le dévouement total qu'il mettait à la remplir ne pouvaient manquer d'attirer sur M. Boccaccio l'attention des pouvoirs publics et de nos grandes institutions philanthropiques.

Promu au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1923, puis à

celui d'Officier en 1933, M. Boccaccio se vit décerner deux fois le prix Monthyon de l'Académie Française.

En 1916, M. Ernest Lavisse, chargé du rapport sur les prix de vertu fait un magnifique éloge de « ce Conseiller qui ne craint pas de tendre la main, ainsi qu'au grand siècle M. Vincent, aumônier des galères du Roi ».

M. Joseph Bédier, rapporteur en 1924, présentait ainsi M. Boccaccio à l'Académie :

« Voici un magistrat de Grenoble : M. Boccaccio qui a su faire de sa vie un poème de charité; il aime comme tout le monde les enfants, mais plus tendrement ceux qui sont méchants, vicieux, qu'il ramasse dans la boue de sa ville ou à leur sortie de prison pour les régénérer. Son œuvre de sauvetage de l'enfance, nous écrit un témoin, l'a pris tout entier; il ne pense qu'à elle, il ne vit que pour elle; pas un des moments de loisir que lui laisse sa profession qui ne soit consacré à ses chers pupilles : repos, distractions, affaires domestiques, relations mondaines, il leur a tout sacrifié. »

On ne pouvait mieux dépeindre ce que fut M. Boccaccio, car le propre de sa vie était bien de tout sacrifier à son apostolat. Il devint par la suite Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique où il allait siéger régulièrement, et était très écouté.

On lui décerna la médaille d'or des Assurances Sociales et la plaquette d'honneur de l'Office National des Pupilles de la Nation. En 1932, le Ministre de la Justice lui adressait officiellement des félicitations.

Hélas, il devait éprouver plus tard, comme sut le dire si bien M. le Procureur Général Brachet : « l'ingrati-
« tude et la méchanceté des hommes,
« et au soir de sa vie il eut l'amer-
« tume d'entendre violemment criti-
« quer son œuvre et ses méthodes
« d'éducation et de redressement ».

Mais cette crise ne fut que passagère; des contrôles impartiaux confondirent les calomniateurs, et des collectivités qui bruyamment alertées avaient jugé prudent de retirer leurs pupilles de la Société Dauphinoise, la prièrent de les accueillir à nouveau.

« Le vieux lutteur que n'avaient
« pas grisé les fumées de l'encens,
« dit M. le Procureur Général Bra-
« chet, avait été profondement ulcé-
« ré de ces perfides attaques ; l'on
« vit ses épaules se voûter davanta-
« ge et il connut des heures de
« sombre découragement. »

Quand enfin justice lui fut rendue et qu'il vit presqu'à ses pieds ses calomniateurs de la veille, il sut avoir le triomphe modeste, conscient qu'il était de la lâcheté humaine et de la laideur des rancunes.

Il se dévoua à nouveau avec la même ardeur à son œuvre, mais presqu'à la même époque un stupide accident de la rue provoqua sa chute sur un trottoir de Grenoble; on le releva avec une fracture grave de la jambe droite.

Dès qu'il fut en état de marcher en s'aidant de deux cannes il voulut à nouveau visiter ses pupilles; au cours de l'un de ses déplacements, un arrêt trop brusque de l'automobile qui le transportait le fit choir de sa banquette; le cal de sa fracture insuffisamment consolidée se brisa. Il était définitivement estropié.

Il espérait guérir en s'efforçant de marcher un peu tous les jours, courbé sur ses béquilles, au prix de souffrances que trahissaient seuls les traits tirés de son visage, car il ne se plaignait jamais; il ne fit qu'aggraver son état.

Il se vit contraint de résigner ses fonctions de Président de la Société Dauphinoise peu de temps après avoir assisté à l'érection de son buste dans cet asile du Chevalon où il s'était tant dépensé; sa démission fut un crêve-cœur pour lui comme pour ses collaborateurs.

Il vécut quelques années encore grâce aux soins assidus dont il était entouré, grâce aussi à sa robuste constitution.

La mort vint le délivrer de ses souffrances au mois de novembre 1940.

Après d'imposantes funérailles à Grenoble où l'on vit notamment un

long cortège d'enfants au maintien digne et recueilli, sa dépouille mortelle fut amenée à Bonneville où elle fut accompagnée au caveau familial de notre cimetière par de nombreuses personnalités de la ville et des alentours dont le recueillement traduisait l'émotion.

L'Académie du Faucigny se devait de rendre un pieux hommage à ce grand homme de bien dont la vie restera le plus pur symbole de la bonté et du dévouement.

Je renouvelle ici à sa famille et en particulier à Mme Boccaccio l'expression déférente de notre affectueuse et bien vive sympathie.

Note sur le Clergé séculier à Bonneville, avant la Révolution

par M. Paul GUICHONNET

1) LA PAROISSE

Les sources les plus importantes de cet exposé sont, avec les archives communales — les archives paroissiales, en effet, sont dépourvues de toutes pièces antérieures à la Révolution — les comptes-rendus des visites pastorales. Or, les plus anciens de ces récits font mention de l'existence dans notre ville d'une église placée sous le vocable de Ste-Catherine C'était le prieur de Contamine qui nommait le curé, puisqu'en 1308, l'historien Besson nous dit que le prieur Guillaume de Bessière institua dans ses nouvelles fonctions R. Etienne de Compeys, chanoine de Genève. Mais il ne faudrait pas croire que la paroisse y existât dès les premiers âges du christianisme en Savoie: c'est en effet du coteau de Saint-Etienne, sans doute plus précocement peuplé que la basse plaine inondée, que pousse le rameau qui devait donner naissance à la cure de Bonneville. Une des plus anciennes visites, celle faite en 1444, par Bartélémi, évêque de Corneto et Montefiascone, au nom de François de Mez, mentionne en termes exprès cette dépendance, lorsqu'il la qualifie de « filiam annexam ecclesiæ Sancti Stephani de Bosco Dei ». Saint François de Sales, qui passe à Bonneville le 2 octobre 1606, écrit: « A esté visitée la parrochiale de Sainct Estienne Bastidiot, sur les vignes, mère église de la parrochiale de Saincte Catherine de la Bonneville, en présence de Pierre Nicollet, conseiller, François Chaffard, de laquelle est recteur ven. Messire Boniface Miège, curé de Bonneville ». Ainsi, au début du XVII[e] siècle, ces liens de dépendance s'étaient déjà inversés, et le protégé était devenu protecteur (1). Alors que la séparation administrative des deux communes a duré jusqu'au début du XIX[e] siècle, dès le 26 mai 1628, l'évêque Jean-François de Sales rattache l'église de « sur les vignes » à Bonneville, à charge pour l'un des prêtres d'y célébrer la messe. Il se forma une grosse paroisse. Mgr Biord, la visitant les 28, 29 et 30 septembre 1765 (2) y touve « environ cent soixante-dix feux, quatre cent cinquante communiants et sept cent cinquante âmes », alors qu'un état du XVIII[e] siècle (3) dit qu' « il y a une annexe nommée Saint-Etienne, il peut y avoir deux cents feux à la Bonneville et cinquante feux à Saint-Etienne ».

Le même document se demandait si le bénéfice du desservant était de collation libre, ou si les Barnabites, religieux réguliers qui vivaient à Bonneville, y avaient des droits. Il ajoute: « il y a une fondation de Messieurs Pobel pour six prestres, le dernier /desquels est obligé d'aider le curé ». Saint François de Sales dit: « Plus en la dicte église, il y a ung Clergé novellement exigé de six prebstres y compris le curé, entre lesquels sont les cy-après nommés, sçavoir: vénérable Messire Boniface Miège, curé, vénérable Messire Pierre Dubois, Marin Bochut, Pierre Bailly, Jacques Ducret et Claude Montain. Ledit

---

(1) Cette transformation s'effectua sous Béatrix de Faucigny. L. Guy: « Bonneville et le Faucigny », p. 117.

(2) En 1758, d'après la consigne du Sel (A.C.). On compte 158 feux et 591 personnes.

(3) L. GUY: « Bonneville et le Faucigny ».

clergé est tenu de célébrer tous les jours une messe matutinaire et une grande messe ». Ainsi une nouvelle organisation, avec, nous le verrons, des revenus et une habitation différente pour les prêtres, se juxtapose à la plébainie. Celle-ci, comprise dans le décanat de Sallanches, fut érigée en archiprêtré vers 1590, sous les Evêques Claude de Granier (1579-1602) et Saint François de Sales (1602-1622). Ce collège de cinq prêtres séculiers, ou Altariens, fut fondé pour la desserte des nombreuses chapelles de l'Eglise par Nicolas Pobel, le 26 octobre 1596.

Cette fondation est soigneusement mentionnée dans tous les comptes-rendus de visites. Le nombre des prêtres s'éleva ensuite à sept, et Bonneville devint, avec sept prébendes, une collégiale — mais il n'est pas certain, comme nous le verrons, qu'elle ait toujours gardé ce titre. Ce système fonctionna jusqu'au Concordat de 1802, qui remplaça les anciennes collégiales par des cures de canton à 2 vicaires. Le Bonnevillois Nicolas Pobel, frère de Catherin Pobel, premier président au Sénat de Savoie, fut curé de Samoëns, puis doyen du Chapitre de Sallanches. Il s'en réserva le patronage qu'il attribua ensuite à son neveu Thomas Pobel, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis abbé d'Entremont et Prieur de Contamine (4). Un revenu de 200 florins était alloué à chaque prêtre en 1060, et le Clergé était tenu (5) « de célébrer une petite messe après la grande excepté les jours de jeûne et de feste qu'elle doit être cellebrée immédiatement après matines, plus doit cellebrer une messe mattinière, sçavoir en été à quattre et en hyver à cinq heures, dans la chappelle la plus commode pour les peuples ». Citons quelques plébains, en 1606, Boniface Miège; en 1670, à la visite de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex, J.-B. Delachenal; en 1710 et 1724, A. Freizier; en 1745, à la visite de Mgr de Chaumont, J. de la Croix ; en 1746, le plébain Favrat, puis dès 1765 jusqu'à la Révolution, le plébain Depassier.

(4) Verbal de visite du 25 juin 1745 par Joseph Nicolas de Chaumont. A. C. 5. (84).

(5) Cité par Bouchage. « Le Prieuré de Contamine », p. 88.

2) L'ORGANISATION DU CULTE LES EGLISES

LES EGLISES. — *Le Theatrum Sabaudiæ* a conservé l'image de l'église paroissiale, bâtie sur un plan assez différent du type classique, en croix latine. Une visite canonique en fut faite le 18 août 1592, par le vicaire général du cardinal Vincent de Laure, prieur de Contamine. Elle avait une seule nef, avec plusieurs chapelles latérales, ouvertes comme des alvéoles tout autour, ce qui la faisait presque plus large que longue. Cinq portes la perçaient et une haute flèche la surmontait. Cette circulation des fidèles par de si nombreuses portes entraînait des inconvénients, puisque Saint François de Sales, à propos de la porte de la Chapelle Saint - François, ordonne qu' « attendu l'empeschement et des tourbier qui est faist au cueur par les passants aux forains, ledit passage aux forains sera serré et levé ».

Ces chapelles étaient desservies par un des prêtres qui en était recteur, et percevait les revenus attachés à cet autel par les patrons, à charge de dire un certain nombre de messes. Les nobles de la ville, les syndics, avaient la « présentation » d'une chapelle, avec le droit de sépulture. Ces droits se cédaient et se transmettaient, ce qui était souvent la cause de contestations. Il serait trop long d'énumérer les revenus et les changements de patrons des chapelles.

Il est également mentionné une chapelle « de Saint-Pierre de l'hospital, ruinée avec le revenu d'une maison ruinée, de la nomination des scindiqs, dont la desserte est transférée à la Chapelle de St-Georges ». La visite de 1443 apprend qu'il y avait à Bonneville un hôpital, avec la chapelle de Saint-Pierre, sous le patronage du Comte de Genevois et des syndics, avec 20 florins de revenus (6), en 1745 elle est unie au

(6) A. D., 1. G., 98.

Maître Autel « pour estre des longtemps reduitte en ruine ». Mgr de Rossillon de Bernex, au cours de la visite des 29-30 août 1678 (7) remarque « la chapelle soubs le vocable de nostre Dame des Sept Douleurs, située auprès de la porte du four, laquelle est unie au Clergé en faveur de laquelle honorable Jacques Mauris a faict une fondation de 200 florins de capital... » ainsi qu'une « autre chappelle soubs le vocable de Nostre Dame de Lorette, fondée au bout du Pont d'Arve, de la nomination du Seigneur Baron Duvillard de Rochette... son revenu consiste en six fossorées de vignes et diverses parcelles situées à Ayze ».

Saint-Etienne avait une église paroissiale que Ducis décrit : « gothique, sans arêtes, la voûte en berceau à tiers point » (7 bis). Saint François de Sales enjoint aux paroissiens « de planchonner la nef et retirer le couvert d'icelle, dans le dict temps d'ung mois. En ladite chappelle, les parrochains dudict lieu sy espousent et sy enterrent. Et néant-moins sont faictes defenses à tous parrochains que pendent vendenges ils n'ayent à dormir dans l'église, ny réduire aucune vendenge, peine de dix livres et confiscation de la vendenge. Et au dict est faict commendement de tenir serrée son église... ».

Il y a, dans cette église ou se manifeste un caractère de demi abandon, une chapelle du Saint-Esprit et Notre-Dame, de la présentation des Seigneurs Dumaney. Antoenne Dumaney, recteur, célèbre une messe et assiste le curé. Sans revenus pour ledit Dumaney, elle rend, pour la paroisse, 5 pots de vin et un quart de froment. Les droits des autres censes sont perdus. On y conserva longtemps un remarquable groupe en bois du XV^e^ siècle, représentant la Vierge tenant l'enfant Jésus, elle-même assise sur les genoux de Saint-Anne. Les syndics de Bonneville entouraient leur église de soins attentifs. Des cloches sont fondues (1666). On travaille souvent à réparer les portes ou le « couvert » (1654-1656-1664). En 1698 « on travaillera incessament pour prépa-

(7) A. D., 1. G., 122.
(7 bis) Actuellement.

rer du matteriau pour les lambris de la nef de l'esglise ». L'argent est procuré par le Sénateur Dichat, qui le fait relâcher par le Sénat aux communiers de Pontchy en procès avec Bonneville pour la montagne d'Andey.

En 1746, on constate qu'il manque « quantité de thuilles, et une partie des liteaux commence à pourrir ». L'architecte Cheneval qui dresse le devis des réparations constate que « le poids du clocher construit depuis peu d'années (1738), en prenant son assiette, a entraîné le mur de l'église.

Sur les injonctions des évêques, les syndics renouvellent les habits et ornements. En avril 1740, la ville solde à Ruffard, d'Annecy, 412 ll. de France pour fourniture d'ornements d'Eglise. Le conseil visite les « habits d'Eglise » (1663) et en dresse des inventaires, tels celui du 25 mars 1654. Il paye des prédicateurs renommés pour prêcher carêmes et missions (7 ter).

Le début du XVII^e^ siècle voit se multiplier les confréries. Celle du Saint-Sacrement fleurit à Bonneville. Elle s'exerça d'abord dans la chapelle de Saint-François et du Saint-Sépulcre, puis au Maître-Autel. Des abus s'étant introduit dans son sein, à la visite de 1765, l'évêque ordonne sa réforme en fixant à 3 ans le mandat du prieur. Le fonctionnement du ministère s'exerçait par accord entre les 7 prêtres, étant entendu que le plébain était le chef.

3; REVENUS ET DIMES

C'est un chapitre important dans toute étude d'histoire religieuse. Deux sources de revenus alimentent les finances des prêtres de Bonneville. D'abord des fondations pieuses, fruits de capitaux légués aux chapelains par des bourgeois et seigneurs, et dont l'énumération est fastidieuse. En 1745, ces rentes constituées rapportent 660 livres, et il y a encore 660 ll en vertu de diverses fondations. Cette visite nous renseigne sur le partage des revenus entre les plébains et les chapelains.

« La boette des âmes et celle de St-Estienne... appartient audit Cler-

(7 ter) A. C. Délibération du Conseil de ville.

gé, lequel pour ce est obligé de chanter tous les lundys une grande messe en l'Eglise de Bonneville et de célébrer une messe basse dans celle de Saint-Estienne. Les revenus dudit Clergé se partagent d'une manière que le Rd Sr Plébain at une demy prébande de plus que les autres prestres et par accord fait entre eux le dernier prestre qui seconde le Plébain dans l'administration des Sacrement, perçoit le revenu de la boette de Saint-Estienne, en plus des 12 LL qu'il percevoit cy-devant. Il y a deux enfants de chœur, lesquels sont entretenus tant de ce qu'ils ont de la fondation de Noble Claude Pobel... que de ce qu'ils retirent en portant l'eau bénite par les maisons. Il y at aussi un marguillier qui est obligé de sonner tous les offices et *l'Angélus* tous les matins, à midy et le soir et est sallarié par le Clergé et par la Ville outre ce qui lui est donné aux sépultures. » (8).

Un enrichissement se dessine dans le courant du XVIII[e] siècle, portant moins sur les revenus en argent ou en nature qui se dévaluent peu à peu, que sur les legs nombreux.

Ainsi le vénérable Clergé hérite à Ayse de vignes léguées par Noble François Cullet, conseiller du Roi et Auditeur général des Guerres en Savoie, en 1735. Le 27 février 1708, le Plébain Frézier achète pour 70 florins une pièce de terre à Sallanches. Ces exemples pourraient être multipliés.

Si l'on classe les revenus du Clergé, on voit qu'ils consistent d'abord en ceux de l'ancienne église-mère de Saint-Etienne, puis en divers honoraires dont la visite de 1765 donne une énumération. « Messes simples, 24 sols; messes avec diacre et sous diacres, 3 livres; une livre 4 sols au Plébain et un mouchoir pour les publications de mariage; 3 livres pour les levées de corps qui se font dans les maisons de la ville et à l'entrée du cimetière de Saint-Etienne. »

Il faut remarquer que le curé, habitant dans la rue Sainte-Catherine, avait, sur le coteau de Pressy, un petit pourpris de vergers et de vignes appartenant à l'ancien patrimoine de l'Eglise, et décrits, en 1745 comme « maison presbitérale avec jardin et petit verger, le tout joint ensemble, laquelle maison est pour l'habitation du Révérend Sieur Plébain ».

C'est pour une des pièces de son petit domaine personnel que celui-ci passe, en 1756, l'intéressant contrat suivant par lequel les consorts Berod, de Rumilly sous Cornillon, se chargent de « netoier et lever touttes les pierres tombées dans la vigne de Pressy acquise de l'hoyrie de S. Exc. le Marquis de La Pierre... sur la partie de la ditte vigne située sur Ayse, au-delà des murs de la ville écroulés sur laditte vigne dont lesdits consorts se chargent de lever les débris des langle de la terrasse du jardin du château tendant en Arve jusques au reste de la muraille d'embas qui est encore dans son auteur et en entier, lesquelles pierres ils porteront, sçavoir les grosses et propres à faire murailles communes le long de la muraille et Rue de Pertuiset située au bas de la portion de laditte vigne dans l'enceinte de la Ville, et les autres moins propres qu'ils les porteront dans la rivière d'Arve aux endroits qui leur seront indiqués pour servir de digues au bas de la vigne qui est sur Aise ».

Le presbytère menaçait ruine. Le 2 juin 1752, le plébain écrit : « Pour regard au plancher de la salle, les Nobles Sindics auront pour agréable de lui expédier un mandat de 10 L. pour luy aider à faire cette réparation ne pouvant faire autrement, quant à présent, eu égard à la modicité des revenus ». En 1760, le roi accorde 500 LL. pour refaire « l'escalier qui mène au jardin et dès l'allée au galletas ». Après bien des démarches, on alloue encore 7.967 LL. en 1791.

La tabelle du cadastre de 1730 donne un état détaillé des biens du Clergé. Il possédait une superficie de biens-fonds assez importante en dehors de la commune: 2 journaux de pré à Pontchy, 5 à Saint-Etienne, 33 à Ayse, dont bon nombre de vignes, 7 à la Côte et 2 à Contamine, plus des grangeages en montagne à Petit-Bornand.

On distinguait entre les biens du Clergé d'acquisition récente (XVII[e]-XVIII[e] siècles) et payant l'impôt

---

(8) Visite de Mgr Jean-Gabriel de Rossillon de Bernex. A. M., 5, 84.

foncier, et les biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise exempts de taille. Le total monte à un peu plus de 12 journaux à Bonneville et pour l'ensemble à 17 hectares environ, ce qui est une bonne moyenne dans la vallée de l'Arve où règne la petite propriété.

Biens du Clergé (nouveau Patrimoine) :

Nº de la mappe	Mas
134	Maison à la Rue Pertuiset.
125	Jardin à la Rue Pertuiset.
158	Maison à Pressy.
159	Jardin à Pressy.
160	Ecurie à Pressy.
240	Champ à Champet.
364	Champ au Capet.
365	Champ au Capet.
147	Vigne à la Rue Pertuiset.
148	Jardin à Pressy.
149	Maison à Pressy.
150	Pâturage à Pressy.
151	Jardin à Pressy.
152	Chenevière à Pressy.
153	Pâturage à Pressy.
154	Champ à Pressy.
155	Pâturage à Pressy.
156	Champ à Pressy.
157	Grange à Pressy.

Biens de la Plébainie (ancien Patrimoine) :

Nos	Mas
161	Jardin à Pressy.
162	Maison à Pressy.
163	Verger à Pressy.
235	Champ au Champet.

Le Plébain habitait au Pressy, dans les anciens bâtiments et à l'emplacement du presbytère actuel.

Ces biens étaient loués et nous avons conservé de nombreux contrats d'ascensement. Ainsi, en 1742, le Plébain J. Delacroix loue les grangeages des Talavaix et de Larevoux, à Petit Bornand, pour 20 écus patagons de 4 livres 4 sols pièce aux fermiers Pierre et Marin Puthod et les frères Gaillard « sous la condition qu'ils tiendront les granges bien regoutoyées, qu'ils restabliront la porte de la grange de Larevoux aussy bien que la petite porte de derrière et encore l'aire de la grange et pour cela leur sera loisible de couper chaque année un sapin soit une pesse à leur choix et qu'ils mettront des étançons à la grange de Talavaix sur le derrière pour empescher qu'elle ne tombe, si elle venoit à être trop chargée de neige. »

LES IMPOTS

Avec les revenus des terres, les impôts perçus par le Clergé constituent la plus grande part des revenus.

C'étaient, avec la Dîme, le Ressat, prestation en nature d'une journée de travail à Pâques dans les vignes du Clergé.

La Dîme était payée par chaque « faisant feu » et portait sur tous les produits du sol, tout en étant perçue à un taux, ou cote, variable. A Bonneville et à Saint-Etienne, cote 11 (1 gerbe sur 11) pour tous les grains, plus pour chaque feu une gerbe pour les prémices. Les Novales étaient des dîmes levées sur les terres nouvellement mises en culture et perçues à la 1re, 2e ou 3e récolte. Elles étaient également perçues à la cote 11.

Pour le vin la cote usuelle dans la vallée de l'Arve est 1/16e de la récolte pour le vin frais, 1/17e pour le vin en fûts, aussi bien pour les dîmes que pour les novales.

Le Clergé de Bonneville était assez pauvre décimateur en vin : la moité seulement de la dîme du vin à la Chaffardière.

Hors de la paroisse, il y a 12 coupes de froment, mesure de La Roche (9) sur les moulins dudit lieu, donnés par le Comte de Saint-Alban, possesseur des moulins et le 1/4 de la dîme de Champully. Sur la Dîme du Plan d'Ayse (base du coteau, par opposition au « coteau » et au « sommet ») il a 2 paires de blé, mi-avoine, mi-froment. Ces dîmes, d'une perception assez difficile, étaient affermées, à un ou plusieurs ascensataires. En 1781, la dîme des Champeys est affermée à Cathelin Jacquier, de Saint-Etienne, pour 7 coupes 3/4, mesure de La Roche, payables à la Saint-André, en la maison des chanoines.

---

(9) Pour les matières sèches, la coupe, mesure de La Roche, usitée dans toute la vallée vaut 83 litres.

Il y avait d'ailleurs des différences entre les deux paroisses de Saint-Etienne et de Bonneville. Dans la dernière, la dîme du vin y était perçue à la cote 11 et la prémice était de 1/2 quart de froment, mesure du lieu, au lieu d'une gerbe (visite de 1745).

Au terme de cette énumération de biens on pourrait croire que le Vénérable Clergé était arrivé au XVIII[e] siècle à jouir d'une grande richesse. Mais en réalité les revenus, découlant d'ascensements ou d'anciens contrats de rente, étaient d'un rapport assez maigre et d'une perception difficile, pour ceux levés en nature. Ceux stipulés en argent fondaient devant la dépréciation croissante de la monnaie.

On chercha à remédier à cette situation en projetant d'infuser une richesse nouvelle au Collège des prêtres par une union à des ordres monastiques plus fortunés.

Une supplique fut envoyée au roi par les prêtres et les syndics (10) exposant: « Que le Clergé de leur ville est réduit à sept prestres dont le chef n'a que le titre de plébain, et le petit clergé, dont les revenus, quant aux prestres n'est que trois cent livres de fixe et celui du plébain d'un tiers en plus est chargé, non seulement de la desserte de la ville et ses dépendances mais encore de celle de la paroisse de Saint-Etienne. Il est aisé de juger, non seulement de la convenance, mais encore de la nécessité de mettre un tel clergé en état de remplir avec plus de décence ses charges et ses fonctions par une augmentation de quelques sujets et de quelques revenus pour en former un corps qui puisse avoir le titre de Collégiale, prérogative dont jouissent d'autres communautés de la même province pendant que la capitale est réduite à un petit nombre de prestres... Cette même capitale n'a pour tout collège que trois régents dont chacun enseigne deux classes, pendant que non seulement les autres capitales, mais quelques-unes même qui ne le sont pas, ont des collèges complets ; et si l'on ne craignoit de trop charger le tableau de ses besoins l'on adjousteroit qu'elle n'a pas même un hôpital... »

On proposait donc, à cause de la suppression de l'ordre de Saint-Ruph, dont dépendaient les chanoines réguliers d'Entremont, dont le corps est réduit à six sujets, d'en transférer quelques uns à la Bonneville.

Deux resteraient Entremont pour le service de la paroisse.

Trois changeraient leur état en celui de chanoine séculier de la Bonneville et leur manse, déduction faite des sujets restant à Entremont et à Poisi, suffirait à leur entretien.

Cette habile plaidoyer « pro domo » n'ayant pas trouvé d'écho, le projet ne fut pas enterré pour autant. On songea, en 1773, à une union avec Sixt. Les chanoines furent sollicités de se transporter à Bonneville. Le 4 septembre le Conseil de Ville leur écrit: « de vouloir vous unir à notre corps de Ville, pour obtenir de la Cour vôtre union avec Mess. du Clergé pour en former une Collégiale... nous avons différé jusqu'à présent de vous témoigner le joye qu'auroit notre ville de vous posséder. » Cette tentative échoua comme la précédente.

L'ETAT D'ESPRIT

La ferveur populaire est vive, surtout au début du XVII[e] siècle, un peu moins peut-être à mesure que l'on avance dans le XVIII[e].

Le texte suivant en témoigne:

Déclaration des sindics et habitants de Bonneville pour l'érection d'une fête et d'une procession perpétuelle.

« Le dixiesme auril mil six cents et dix neuf par accident survenu le dict iour au lieu de la Bonneville environ les sinq a six heures après midy le feu se mis au bout de la rue appelée Pertuiset commençant du costé du pont sans que l'on aye peu descouvrir la sortie. Laquelle rûe fut entièrement bruslée et presque tout ce qui

(10) Cette réforme des ordres religieux au milieu du XVIII[e] siècle menaça tous les établissements de la région. En 1754, le prieuré de Peillonnex faillit être transféré à Carouge. Voir Gavard (A.): « Peillonnex », in Mém. et Doc. Acad. Sal., 1901, p. 148-59.

estoit dedans. Et aux fins d'appaiser l'ire de Dieu qui menaçoit le pauure peuple de la Bonn.lle, le dimanche de la passion sinquiesme auril six cents vint au lieu accoustumé de s'assemblée pour la résolution des affaires publics, ayant noble Franc. de Gruet, seigneur de Vullionex. Mᵉ Claude Séraphin, greffier en la judicature maie de Foucigny, honneste Guigues Mauris sindiques de la Bonneville faict assembler le Conseil en la présence de noble spectacle S. Nicolas Decrans juge-maie de Foucigny, où s'estant trouué Mᵉ Hector de Chaumontet, curé du dict et la plupart des bourgeois auroit représenté a l'assemblé l'accident arriué l'année dernière et qu'il seroit bon pour appaiser l'ire de Dieu de faire quelque déuotion particullière mesme de par cy après tenir le dixme iour du mois d'Auril a perpétuité en feste solem.lle ce qu'estant entendu par toute l'assemblée et particulièrement par les soubsignés ont promis eux et les leurs en perpétuité a l'advenir voüé le dict iour dixiesme auril pour feste solemnelle coms le iour de Noël auquel s'abstiendront tous les bourgeois et habitants de toutes œuures seruiles tant dehors que dedans la ville et pour plus ampᵗe action de grace a Dieu de ce qu'il luy eut conserué le surplus de la ville et qu'il luy plaise de par cy-après la préseruer d'un tel accident et d'appaiser son ire et courroux dessus les habitants: ce fera le dict iour une procession générale par la ville annuellement et aux mesmes heures que le feu arriua. Et laquelle résolution et déuotion le Sg. de le Grange, doyen d'Aix lors preschant le caresme audict lieu de la Bon. vi.le publiat a la chère le mardy septième auril six cent et vint et le vendredy suiuant l'on fit feste solemnelle auec la procession générale. »

Suivent les signatures où l'on peut lire : Decran, de Gruet, Dupra, Séraphin, Pobel, De la Nouaz, Baptandier, Gavet, Melchior, Voget, Dennery, Mermillod, Lombard, Tribiliod.

Au verso du manuscrit de cette déclaration, conservé aux archives communales de Bonneville, figure l'approbation suivante, écrite de la main même de l'évêque d'Annecy qui était alors Saint François de Sales:

« Affin que les Sieurs suppliens ayent la consolation qu'ils désirent d'exercer quelque sent. de gratitude pr le bénéfice receu de Dieu, sera solemnizé l'office auec une procession générale au jour marqué. Demeureront les boutiques fermées pendant le tems du dt office et de la procession ; sans autre astriction. Annessi, le 8 may 1620.

Francs e de Geneue. »

Durant cette longue période, nous n'avons trouvé trace d'aucune querelle ou contestation entre clergé et habitants, sauf peut-être le plaisant débat, au milieu du XVIIIᵉ siècle, entre le curé d'Ayse et son paroissien gratifié d'un coup de canne pour avoir refusé de payer la dîme. Les rapports quotidiens sont marqués de cette bonne harmonie, de cette simplicité de manières qui sont un des charmes de l'ancienne Savoie. Saint François de Sales, déjà, dans une lettre célèbre et probablement écrite de Bonneville, s'écriait: (2 octobre 1606) « Je me porte bien parmi une si grande quantité d'affaires et d'occupations qu'il ne se peut dire de plus... O ma très chère Fille, que j'ai trouvé un bon peuple, parmi tant de hautes montagnes ! Quel honneur, quel accueil, quelle vénération à leur évêque ! Avant-hier, j'arrivais en cette petite ville, tout de nuit, mais les habitants avaient fait tant de lumières, tant de fête, que tout était au grand jour. Ah ! qu'ils mériteraient bien un autre évêque... »

Mgr. d'Arenthon d'Alex lui fait écho en 1670 lorsqu'il écrit : « Nous y avons travaillé jusqu'au 20ᵉ de décembre avec tant de consolation que je peux dire ne n'en avoir jamais tant receu en ma vie, tant du coté des habitants de la ville que de celuy de plus de 20 paroisses voisines qui sont venues faire leur confession générale de la manière du monde la plus édifiante... »

Séance du 12 Septembre 1942

Présidence de M. C. PERNAT

La station néolithique de Loëx

par M. Emile VUARNET

Il y a passé vingt ans qu'un habitant de Loëx, M. Joseph-Ambroise Roguet, me montra les objets de l'âge de la pierre qu'il avait trouvés à Loëx.

Son père avait déjà recueilli une hache en pierre. Son fils également, Louis-Ambroise Roguet, a trouvé une hache en pierre brisée, une pointe de poignard triangulaire, un grain de collier en terre cuite.

M. Roguet Joseph (au hameau de « Chez Desbois ») a recueilli deux haches.

M. Coloud Joseph (hameau de « Chez Desbois »), avait trouvé une faucille brisée en pierre. Cet objet m'avait été remis par M. Joseph-Ambroise Roguet il y a environ vingt ans.

Pour moi c'est plutôt une serpe en pierre. Elle consiste en une plaque de schiste rectangulaire que l'on peut prendre dans la main, l'extrémité manque. Sur le côté droit existe un taillant fait de main d'homme.

Sur le plat de cette serpe apparaissait un épi d'avoine que je croyais avoir été sculpté.

Je montrai cet objet à un archéologue genevois de mes amis, M. Burckart Reber ,de la Société d'Histoire de Genève, qui m'affirma que cet épi d'avoine était pétrifié dans le schiste et que sans doute pour cette raison cette serpe en pierre avait dû servir aux sacrificateurs de l'époque comme une arme magique, pour détacher le gui sacré, par exemple, dont les grains globuleux étaient l'emblême des astres déifiés. Comme M. Roguet m'avait donné cette serpe, j'en fis cadeau à M. le comte Olivier Costa de Beauregard, membre de l'Académie Chablaisienne et grand collectionneur. M. le comte Olivier possède une dossière des célèbres cuirasses préhistoriques de Fillinges, payée 1.500 francs or. Cette serpe en pierre doit se trouver dans ses collections. M. Roguet possède encore un marteau en pierre blanche, de forme cubique, il est percé d'un trou d'emmanchure oblique (sans doute pour obtenir plus facilement des éclats de silex).

M. Revon, dans son ouvrage *La Haute-Savoie avant les Romains,* paru dans la « Revue Savoisienne » du 22 avril 1875, page 34, énumère les haches en pierre trouvées dans le département. Il ne cite pas Loëx. Loëx était donc une station assez importante à l'époque néolithique.

Un Tricentenaire Faucignerand

Guy-Balthazar Pobel

par M. Lucien GUY

Guy-Balthazar Pobel, marquis de la Pierre, baron de Châteauneuf de l'Albenc, seigneur de Peron, Collonges, Farges, Pressy, Pougny, Ayse et Anières, naquit à Ayse, le 12 mai 1642. Il était fils de Claude-François, comte de Saint-Alban, marquis de la Pierre, gentilhomme de la Chambre du duc de Savoie, qui accompagna Madame Royale à Grenoble, auprès du roi Louis XIII son frère, en septembre 1639; petit fils de Claude-François, seigneur de Pressy, comte de Saint-Alban, chambellan de S. A., chevalier du Sénat de Savoie en 1597; et arrière petit-fils de Catherin Pobel, le premier Président du Sénat de Savoie. Il eut pour parrain, Guy-Balthazar de Monteynard, seigneur de la Pierre en Dauphiné.

Gentilhomme de la Chambre de S.A.R. de Savoie, colonel de son régiment de Piémont, maréchal de camp dans ses armées, brigadier général d'infanterie, gouverneur de la province d'Asti, Grand-Croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade en 1696, Grand Chambellan de Savoie, Guy-Balthazar Pobel avait mérité par « ses vastes connaissances et ses initiatives ingénieuses, l'amitié intime de son souverain Victor-Amédée II de Savoie ». Il fut nommé ambassadeur auprès de Louis XIV et se distingua dans cette délicate mission. Il est, déclare A. de Foras, l'un des rares Savoyards avec Carron-Saint-Thomas, Maillard de Tournon, Noyel de Bellegarde et Lucas d'Aléry, qui reçurent le Collier de l'Annonciade avant la Révolution, sans appartenir à une famille de noblesse immémoriale.

Il avait épousé, le 24 août 1678, Gabrielle, fille de Messire Jean du Vuache, baron de Châteauneuf, président de la Chambre des Comptes du Dauphiné et de Gasparde de Monteynard. Il eut deux fils : Victor-Jean-Baptiste, né le 26 août 1684 et François, mort jeune.

Il mourut à Chambéry, le 26 août 1731.

Les Ursulines et les Annonciades à Bonneville

par M. Lucien GUY

La tradition veut qu'un couvent d'Ursulines ait été fondé à Bonneville et qu'il ait occupé les bâtiments de l'Ecole de commerce actuelle, dans la rue Pertuiset. L'existence de ce couvent nous paraît très discutable. Toutefois, comme dans toute légende il y a un fond de vérité, si Bonneville n'a jamais eu d'établissement de cet ordre religieux, il reste certain qu'il fut réellement question de son installation en cette ville au XVII[e] siècle. En effet, au mois de mars 1680, les syndics de Bonneville adressaient à la Régente Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, une demande d'autorisation pour l'installation d'un couvent d'Ursulines à Bonneville.

Dans son « Histoire de l'Instruction publique », Gonthier mentionne bien ce couvent. Nous y lisons effectivement ceci : « Les Ursulines s'établissaient dans toutes nos villes et y ouvraient des pensionnats ou des écoles où elles se chargeaient « d'élever et d'instruire toutes les jeunes filles qu'on leur présenterait, riches ou pauvres, de la ville ou des champs ». Nous les trouvons en effet, en 1636, à Chambéry, Sallanches et Thonon, en 1680, à Bonneville, — où Louis Merlinge venait de fonder une école pour les jeunes personnes du sexe, auxquelles on devait enseigner la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et tout ce qui est propre à former une bonne couturière et une bonne femme de ménage ». Le texte de cette dernière fondation est extrait du Dictionnaire de Grillet.

Reportons-nous à un troisième historien savoyard, Victor de Saint-Genis, qui cite dans son Histoire de Savoie, un document CXLVIII du 9 mars 1680, intitulé « Remontrance du Sénat à l'occasion des couvents d'Ursulines », qui se rapporte précisément à la fondation du couvent de Bonneville. Il ressort de ce document que le Sénat de Savoie manifesta une vive opposition au projet présenté à la Régente Jeanne-Baptiste par les syndics de la Bonneville, en raison des charges qu'il allait imposer. Voici le document :

« Madame, nous avons examiné avec beaucoup d'application les motifs de la lettre que les scindics de la Bonne Ville ont escripte à V.A.R. pour l'invuister à leur accorder lestablissement dans leur ville d'une maison religieuse de l'ordre de la Saincte Ursule, sans closture. Elle nous a causé quelques surprises d'apprendre que dans le temps que nous voyons les Communes de cet Estat les mieux reiglez se deffendre avec beaucoup de zèle de ces sortes destablissements comme contraires au bien publiq et tousiours à charge à la noblesse et au tiers estat, nous voyons ces scindics en demander un au nom de la leur avec beaucoup d'empressement : Il est constant, Madame, que l'on ne le sçauroit faire que sur la ruine de quelques familles particulières et en les dépouillants dautant de biens et de bastiments qu'ils leur seront nécessaire dacquérir pour leur logement et leur subsistance et surchargeront par conséquent les autres des devoirs personnels comme gardes, logements et exactions de taillie par où les uns seront obligés d'abandonner la ville et les autres pour ny avoir plus de maisons ny biens aux environs ce qui sera un préjudice considérable au service de V.A.R. et

au bien de ses peuples. Il y a peu d'apparence, Madame, que le couvent des Ursules de Besançon dont elles prétendent se tirer veuillient fournir comme elles promettent une somme assez considérable pour en establir un autre à la Bonne Ville où elles disent vouloir venir en petit nombre pour y enseigner gratuitement les petites filles et ny estre à charge à personne. Ce sont des pretextes specieux, desquels se sont servy la plus grande part des maisons religieuses de filles qui se sont establys en sy grand nombre en cet Estat et quelles précautions que nous ayons sceu prendre pour les obliger à se tenir à leurs conventions et aux reigles qui leur ont été prescriptes par leur arrest destablissement on ne les y a point peû necessiter. La Bonne Ville nestant pas même peuplée de gentilshommes ny de bourgeois riches pour les soustenir en cas de malheur de peste ou d'une pauvreté extraordinaire, comme nous en voyons avec desplaisir dans cette ville et des autres dans les voysines prestes à tomber dans un pareil inconvénient, et elles seroient obligées à rompre la closture qui ne se fait jamais sans quelques scandalles. Ce sont les motifs, Madame, qui nous ont obligez il y a quelques jours de faire un arrest par lequel nous avons ordonné à ces mesmes religieuses de se retirer de la ville de La Roche où elles se vouloient establir, et sur lesquels on refusat en l'année 1650 la liberté aux religieuses Annonciades de s'establir dans ce mesme lieu de la Bonne Ville. Nous supplions V.A.R. de faire la réflexion qu'elle croyra estre du service de S.A.R. et du bien public et d'agréer les protestations que nous luy faisons de nos obéissances et de nostre fidélité. De V.A.R. les trez humbles trez obeissants et trez fidelles serviteurs et sujets les gens tenans le Sénat de Savoye. »

Victor de Saint-Genis fait remarquer à ce propos, que les parents d'élèves du couvent des Bernardines, de Chambéry, avaient été contraints, en 1665, de payer 70 florins de pension viagère pour l'entretien de ces religieuses dont le couvent privé de ressources était menacé d'une ruine totale.

Comme nous le lisons dans le document précité, la même opposition frappa l'ouverture d'un couvent de cet ordre à La Roche, la même année.

Cette opposition du Sénat s'expliquait par la situation précaire des finances urbaines, auxquelles le duché ne pouvait contribuer après les lourdes dépenses supportées par l'Etat.

On peut en conclure que la fondation d'un couvent d'Ursulines à Bonneville a bien été l'objet d'une démarche officielle de la municipalité de cette ville en 1680, mais, comme ce pensionnat ne figure pas sur la liste des établissements de cet ordre en Savoie dressée par Grillet, dans son Dictionnaire historique, il est bien permis d'affirmer que Bonneville ne posséda jamais un couvent d'Ursulines.

Et, puisque ces religieuses n'ont pas été vues dans les rues de notre cité et y sont par suite peu connues, nous complèterons ces quelques remarques par une description de leur costume: Elles portaient une robe longue, de serge noire à grands plis et serrée d'une ceinture de cuir noir, les manches pendantes; une guimpe de toile blanche du cou à la ceinture; autour du front, un bandeau de toile blanche fine, sans empois, assez étendu pour couvrir entièrement les cheveux; sur la tête, un long voile de lin blanc, relevé en pointe par une baleine et pendant sur les bras.

Dans ce même document, nous lisons encore qu'un arrêt du Sénat de Savoie refusa également, en l'année 1650, la liberté aux religieuses Annonciades de s'établir à Bonneville.

Un autre historien savoyard, Besson, dans ses « Mémoires pour l'histoire ecclésiastique... », écrit ceci concernant Bonneville: « Les religieuses Annonciades réfugiées de Franche-Conté, s'y arrêtèrent quelque temps avant que de s'établir à Thonon ».

C'est en l'année 1637 que ces religieuses s'établirent à Thonon où leur couvent occupait l'emplacement sur lequel les Frères Maristes édifièrent le vaste bâtiment de leur collège, en 1874, aujourd'hui Clos Bellecour.

Les Annonciades Célestes avaient été fondées par la Bienheureuse Marie-Victoire Fornaro, en 1604. Elles s'installèrent en France.

En 1637, vingt-trois religieuses Annonciades, de Saint-Claude, quittèrent leur monastère qu'un incendie venait de détruire et se dirigèrent vers la Savoie où elles espéraient trouver un abri. Elles s'arrêtèrent à Bonneville pendant quelque temps, mais devant l'opposition du Sénat, elles quittèrent cette ville et vinrent s'établir à Thonon. On leur objecta qu'il y avait trop de couvents à Thonon, mais après avoir attendu en vain pendant plusieurs années l'autorisation de construire un couvent, elles s'adressèrent à leur souverain Charles-Emmanuel II qui, « considérant la singulière dévotion de la Royale Maison de Savoie au Sacré Mystère de l'Annonciation de la Sainte-Vierge », les autorisa de s'établir à Thonon, par lettres patentes du 15 septembre 1650. Elles devaient y demeurer jusqu'à la Révolution (1).

Les Annonciades ne firent donc qu'un court séjour à Bonneville qui n'eut que le temps d'admirer leur magnifique costume reproduisant celui que la tradition attribue à la Vierge de Nazareth : robe blanche, scapulaire bleu, ceinture bleue et manteau bleu, chaussures bleues.

Les Bonnevillois ont dû sans doute exprimer quelques regrets de n'avoir pu recevoir en leurs murs, ces deux ordres religieux dont le recrutement était particulièrement choisi et qui auraient favorisé l'instruction et l'éducation des jeunes filles de leur vieille cité et de toute la région environnante, à une époque où le pays était bien privé de tels avantages.

(1) Valfrid, Acad. Chablaisienne, VIII, p. 9 à 12.

Séance du 10 Octobre 1942

Présidence de M. PERRET

Michel Carquillat inventeur du portrait tissé

par M. Lucien GUY

La vallée du Borne qui vit naître l'illustre Guillaume Fichet, est encore la terre natale d'un autre Faucignerand moins connu, mais qui lui aussi, fait grand honneur à la Savoie. Modeste et génial artisan, Michel Carquillat qui fut l'inventeur du portrait tissé, est l'une des figures les plus marquantes du tissage de la soie. Après avoir connu une célébrité légitime et la considération des grands de la terre, il s'est éteint comme trop d'artistes, dans la misère. Mais, pour nous, Faucignerands, ses compatriotes, fiers de sa glorieuse carrière, il ne s'est pas éteint dans l'oubli. Après d'autres grandes académies qui encouragèrent son talent, l'Académie du Faucigny a voulu exprimer à son tour, à cet enfant du pays, l'hommage de son admiration et de sa reconnaissance.

*
* *

Michel-Marie Carquillat naquit au Petit-Bornand, le 31 décembre 1802. Il était fils de Marius Carquillat et de Claudine Puthod. Il quitta son village natal à l'âge de quinze ans et se rendit à Lyon chez des compatriotes qui exerçaient le métier de tisseurs et auxquels l'attachaient des liens de parenté. Il commença son apprentissage de tisseur dans le quartier Grolée et montra aussitôt de grandes aptitudes pour cette profession. Il occupait ses rares moments de loisirs à apprendre à lire et à écrire. Le 11 mai 1825, il épousait à la Croix-Rousse, une tisseuse, Geneviève Pernollet, originaire de Vougy, en Faucigny. En même temps, il achetait un métier à tisser et s'installait dans la rue Célu.

« A cette époque, rapporte M. Constant Tissot, on utilisait encore la méthode Grégoire pour tisser en velours des portraits qui firent fureur sous le Premier Empire. Si ce procédé n'était pas sans charme, il avait par contre, l'inconvénient de ne permettre la reproduction des visages que sous la forme d'une silhouette.

« Michel Carquillat voulut innover un autre procédé et il conçut le projet de tisser sur l'étoffe de scie, des portraits et des scènes à personnages tels qu'il les voyait sur les images, c'est-à-dire, en donnant à ses sujets le relief et la perspective qu'il n'était pas possible d'obtenir avec le velours.

« Après bien des tâtonnements qui engloutirent toutes ses économies, le succès couronnait enfin ses efforts, et sur un grand métier dont la construction l'endetta, il pouvait dès lors tisser les portraits que lui dessinaient les meilleurs artistes de Lyon. »

Le premier portrait exécuté par Carquillat fut celui de l'illustre Jacquard, l'inventeur du métier à tisser,

dont la mère était savoyarde.

Dès lors, l'atelier de Carquillat fut fréquenté, non seulement des fabricants de soierie, mais encore de tous les amateurs, artistes et même des grands personnages de l'époque. Sa réputation ne cessait de grandir et devint même universelle. En 1841, il reçut la visite du duc d'Aumale, qui a été perpétuée par notre tisseur avec son célèbre tableau tissé bien connu.

Les visites et les commandes devinrent bientôt si importantes que Carquillat se vit obligé, en 1848, de transférer son atelier au 8 de la rue d'Isly, au rez-de-chaussée d'abord, puis au second étage, « où il installait son grand métier initial à portraits, trois autres métiers à portraits plus petits et cinq métiers habituels pour la soierie et la tapisserie ».

« Aucun personnage illustre, ni chef d'Etat ne passait à Lyon sans se rendre chez Carquillat pour y admirer les produits de sa fabrication et en emporter des spécimens, ajoute M. C. Tissot; et cette visite entrait même dans le programme officiel des fêtes que la ville de Lyon réservait à ses hôtes de marque ». Après la visite du duc d'Aumale, Carquillat cite dans une lettre adressée à un ministre, celles du duc de Nemours, en 1843; du roi Pedro V de Portugal, en 1855 ; des ambassadeurs du Siam et du Japon ; du Prince de Galles (Edouard VII); d'Abd-el-Kader, en 1867. En 1844, il fut présenté au roi Louis-Philippe, à Paris, par M. Terme, maire de Lyon. On relève encore dans la liste de ses visiteurs: l'empereur Napoléon III, l'impératrice Eugénie, le Grand-Duc de Bade, Mustapha-Pacha, Thiers, Mac-Mahon, Gambetta, Jules Ferry, Jules Simon et bien d'autres.

Lui-même, résume ainsi son œuvre à cette époque et les distinctions dont il avait été l'objet:

— « Par mon travail, j'ai pu monter un atelier de premier ordre; je travaille ordinairement pour les premières maisons de la fabrique lyonnaise, MM. Mathevon, Yéméniz, Grand frères.

« J'ai organisé un atelier spécial pour fabriquer des tableaux en tissus de soie représentant: la visite de Mgr le duc d'Aumale, le portrait de N. S. Père le pape Pie IX, de la famille actuellement régnante d'Angleterre, le portrait de l'illustre Jacquard, le portrait de la famille impériale de France, Leurs Majestés l'empereur Napoléon III, l'impératrice Eugénie et S. A. le Prince impérial, celui de S.M. Dom Pedro V, roi de Portugal, celui de S. M. Victor-Emmanuel, roi d'Italie, celui de Washington, celui du président Lincoln et d'une quantité de petits portraits moins grand format.

« Mes produits ont été admis et parus dans de nombreuses exhibitions, ou présentés à plusieurs Académies qui m'ont honoré de leurs encouragements et m'ont valu les récompenses qui suivent:

1843, Médaille d'or, de Mgr le duc de Nemours, à Paris;
1844, médaille de bronze, Paris;
1845, médaille d'argent, Toulouse;
1845, médaille d'argent, Lyon;
1849, médaille d'argent, Paris;
1850, médaille d'argent, Toulouse;
1851, médaille de première classe, Londres;
1855, médaille d'or du roi de Portugal;
1857, médaille d'argent, Académie de Paris;
1858, médaille d'argent, Académie de Toulouse;
1859, médaille d'or du roi d'Italie;
1860, médaille de bronze, Besançon;
1867, Mention honorable, Paris.

Mais, ce qui est surprenant, la croix de la Légion d'honneur qui lui avait été promise à quatre reprises différentes, ne lui fut jamais décernée.

Les portraits de Carquillat, qui constituent de véritables pièces artistiques, sont très recherchés des collectionneurs. Le Musée de la Soierie, de Lyon, en contient plusieurs exemplaires. On peut encore citer ses portraits de la duchesse d'Angoulème, de Mac-Mahon, Grévy, Thiers, Edouard VII, etc... Ses tapisseries et ses portraits ont orné les palais des Tuileries, de l'Elysée, de Londres, de St-Petersbourg, de Florence, de Rome, de Lisbonne, l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles.

Comme tout véritable artiste, Carquillat ne fit pas fortune; il avait

une haute conception de sa profession et préférait au gain immédiat, la recherche continuelle de procédés nouveaux et une exécution impeccable.

Resté très attaché à son pays natal, mais retenu à Lyon par ses occupations, il éprouvait un grand plaisir à envoyer en Savoie sa femme et ses enfants, pour entretenir dans leur cœur, l'amour du sol natal.

De son mariage avec Geneviève Pernollet, Michel Carquillat eut quatre fils, dont le premier mourut en bas âge. Il ne négligea rien pour leur donner une solide instruction et fut heureux de constater qu'ils préféraient son atelier à tout autre profession.

Mais le bonheur ne fut pas de longue durée dans la famille de notre illustre compatriote, car il perdit successivement ses trois derniers fils. Il se mit alors avec acharnement au travail pour oublier son malheur et vit sa célébrité grandir encore. Cependant, le 9 avril 1870, il perdait son épouse qui avait été pour lui une précieuse collaboratrice, mais n'avait pu résister à tous ses chagrins.

Après quelques années supportées avec résignation, Carquillat complètement désemparé, se remaria à la Croix-Rousse, le 9 septembre 1873, avec Marie-Françoise Berthet, liseuse de dessins, qui l'entoura d'une sincère affection. Mais, bientôt découragé en voyant peu à peu le portrait tissé tomber en désuétude, Carquillat démonta ses quatre métiers spéciaux qui avaient contribué à sa réputation, pour ne conserver que ses métiers ordinaires et se spécialisa dans la fabrication de la passementerie et des ornements d'églises. Puis, le chômage, des spéculations malheureuses, des grèves, la diminution de ses forces et de ses moyens avec son grand âge, finirent par réduire à la misère ce modeste et grand artisan. Le 31 janvier 1884, Michel Carquillat succombait à une attaque d'apoplexie.

Le nom de Michel Carquillat mérite de figurer parmi les Faucigne-rands qui ont honoré la Savoie par leur travail, par leur talent, par leur renommée et leur désintéressement.

Etudes d'Histoire économique en Savoie

La vie domestique à Bonneville dans la première moitié du XVIII[e] siècle d'après un Livre de Comptes (1730 - 1741)

par M. Paul GUICHONNET

Les livres de comptes tenus par les nobles ou les bourgeois sont des documents précieux pour l'histoire économique. Mais ils sont souvent peu accessibles, car on les conseive avec des papiers de famille ou dans des archives privées. Les Archives départementales en possèdent quelques exemplaires, intéressant surtout le Genevois (1). F. Vermale a également utilisé un Livre de raison chambérien, tout en déplorant la rareté de semblables sources pour l'étude des salaires (2). Pour le Faucigny, l'abbé Gavard (3) a analysé le « Livre de Décharges » des chanoines de Peillonnex « où l'on peut lire les dépenses faites par les chanoines dès 1788 jusqu'à la veille de leur départ du Prieuré, le 14 avril 1793 ». Les Archives communales de Bonneville ont la bonne fortune de conserver un document du même ordre, le Journal des dépenses des Pères Barnabites, de janvier 1730 à février 1741 (4).

Lors de la fermeture de l'établissement à la Révolution, les archives, enfermées dans une armoire creusée dans le mur et fermée à double serrure, nous apprend le livre, n'ont pas trop subi de dégâts, et leur ensemble s'est retrouvé dans les archives communales, dont il constitue près de la moitié du nombre total des pièces. Ce gros fond, encore inexploré, contient, indépendamment des sources de l'histoire de la fondation et de la vie religieuse de la maison, des renseignements abondants sur la vie rurale en Bas-Faucigny, au XVIII[e] siècle.

La maison se composait du Prévôt et de quatre ou cinq religieux et même davantage, car il n'était pas rare que des pères malades ou convalescents vinssent y réparer leurs forces. Il y avait en outre un valet, un « petit sans façon » pour les courses et toute une clientèle de journaliers, laveuses, servantes, tailleurs, grangers et vignerons (5).

A l'inverse du Clergé séculier dont nous avons vu la condition assez

---

(1) Voir l'inventaire de la série E rédigé par Max Bruchet, 1904.

(2) Fr. Vermale : « *Les classes rurales en Savoie au XVIII[e] siècle* ».

(3) Abbé Gavard : « *Peillonnex* », in Mem. et Doc Acad. Sal., 1901, p. 129.

(4) Arch. Comm., Article II. Registre de 145 Folios, 141 utiles, conservé par erreur hors du lot des « Papiers des Barnabites », avec des pièces intéressant les avoir et comptaibilité de la Ville. Nous avons retrouvé par la suite un autre livre de comptes pour les années 1787-1793.

(5) Il y avait aussi, dans la maison, des novices, en petit nombre, et qui voyageaient dans les divers établissements de Thonon, Contamine, Bonneville et Annecy. Ils payaient 50 ll de pension par mois. Les pères avaient parfois un ou deux élèves pensionnaires au couvent, peut-être de futurs novices, payant 7 à 8 ll par mois.

modeste (6), les Barnabites étaient bien dotés en terres et en argent. Cet ordre eut les faveurs de la noblesse et de la bourgeoisie de Bonneville « composée d'honnêtes gens et même polis », à en croire une curieuse description de la ville rédigée en 1709 (7) par Noble François Cullet, Maître-Auditeur en la Chambre des Comtes, qui lèguera sa Bibliothèque aux pères en 1735. Le même ajoute : « il y a une maison de Barnabites, qui y sont d'une grande utilité pour le spirituel quoyqu'ils y soient en petit nombre ». Il faut reconnaître que « le climat y semble propre pour les gens de lettres, ce lieu en ayant produit quantité dans tous les temps... il en est aussy sorti de célèbres avocats et d'autres personnes d'érudition qui, par leur esprit, leur sçavoir et leur habileté ont beaucoup relevé la réputation de cette petite ville ». Les Monet, Planchamp, Dichat, Jacquier, Cullet, parvenus à des postes élevés à Turin ou dans l'administration du Duché et éloignés de leur ville natale, léguèrent volontiers de l'argent et des terres aux Barnabites, dont l'aisance va croissant au cours du XVIII[e] siècle. Ils arrondissent leurs vignes d'Ayse, étendent leurs grangeages jusqu'à Passeirier, Amancy et Scientrier, et même jusqu'à Saint-Jean-de-Tholome et Sallanches. Alors que l'indice de la propriété paysanne reste faible, que celui de la noblesse fléchit, alors que celui des Bourgeois maintient à peine ses positions, l'indice de la propriété ecclésiastique est le seul à augmencomme le montre le tableau suivant ter régulièrement au XVIII[e] siècle, calculé d'après le partage de la récolte dans le vignole d'Ayse (8).

Années	1715	1717	1740	1765–1767
	o/o	o/o	o/o	o/o
Paysans :	16	15,5	6	14
Clergé .	19	20	26,5	30,5
Bourgeo's :	25	30	28	24
Nobles :	40	34,5	39	32

Ces biens étaient gérés avec exactitude et défendus avec âpreté. Les Barnabites ont eu pour la terre un amour et une sollicitude dont témoigne l'importance tenue dans leurs papiers par les procès contrats, baux, estimations relatives à leurs vignes et à leurs métairies. Le mouvement de leurs revenus de 1740 à 1748 est marqué par un accroissement parallèle à celui de la propriété foncière :

1730 : 1.982 Livres ; 1731 : 2.033 ; 1732 : 2.365 ; 1733 : 2.988 ; 1734 : 3.674 ; 1735 : 2.219 ; 1736 : 2.276 ; 1737 : 9.941 ; 1738 : 1.887 (9) ; 1739 : 8.217 ; 1740 : 6.606.

Ces administrateurs scrupuleux tenaient le registre de leurs avoirs et dépenses comme sans doute leur règle leur en faisait l'obligation. Le journal de 1730-1740 est une épave d'une collection complète, puisqu'il porte mention de l'achat du registre destiné à le remplacer. Chaque mois occupe deux pages. Sur celle de gauche sont notées les recettes : censes de fermages en argent et en natures, produits des ventes de vin, dont les Barnabites faisaient quelque peu commerce, dons, intérêts, rentes, produit de la vendange et des dîmes. On y marque aussi les avances en argent et en grains consenties aux fermiers. La page de droite porte l'indication des dépenses du mois, beaucoup plus détaillées et sur lesquelles nous allons revenir. Elles sont groupées sous quelques rubriques générales : *Provision* (toute l'alimentation) ; *Vesterie; Charges* (journées d'ouvriers, réparations, achats de meubles et d'outils) ; *Cave; procès; Aumosnes* et *Extraordinaire*. Cette maisonnée de 4 à 5 personnes a un train de vie comparable à celui de la bourgeoisie aisée. La règle des Barnabites leur interdisait probablement aussi de constituer des réserves

(6) Voir « Note sur le Clergé séculier à Bonneville au XVIII[e] siècle », p. 49.

(7) Turin, Arch. de Cour; N° 17, Baronnie de Faucigny, 3[e] paquet. Inv. 6, publié par M. R. Avezou in *Rev. Savoisienne,* 1931.

(8) Ce partage a été calculé d'après les comptes de dîmerie en vin d'Ayse, dont les Barnabites possèdent 1/3. Connaissant pour chaque propriétaire le produit et le taux (1/16[e]), on peut remonter à la récolte totale et à la répartition.

(9) La baisse apparente de 1738 s'explique par les frais de construction d'une maison neuve pour laquelle on a entamé le capital disponible.

d'argent de quelque importance, puisque la dépense est calculée pour absorber à peu près les revenus. Pendant notre période, les frais de base restant les mêmes, l'aisance accrue se traduit par une consommation plus abondante des produits de luxe, classés à la rubrique : « extraordinaire ».

Le dépouillement du livre de raison a livré plusieurs centaines de prix intéressant les denrées et objets les plus divers. On examinera seulement les plus intéressants, qui donnent une idée du coût de la vie en Bas-Faucigny au début du XVIII[e] siècle.

I) *Les conditions générales de la vie économique :*

a) la stabilité :

La période 1730-1740 est fort intéressante pour une étude économique. Elle précède immédiatement l'occupation espagnole qui détraquera toute la vie rurale et fnianciére. C'est une période de paix, où les institutions fonctionnent normalement. Victor-Amédée II en profite pour effectuer de profondes réformes qui font de son Duché un royaume fort et respecté. L'une d'elles s'opère précisément au cours de ces années en Faucigny : la levée du Cadastre dont le Livre de comptes a gardé la trace en enregistrant les frais de visite et d'abornement des terres et de l' « entretien des géomettres et de leurs aides ». C'est la belle époque de la monarchie d'ancien régime, dans cette première moitié du XVIII[e] siècle qui n'accuse pas encore les symptômes de la révolution intellectuelle et sociale qui en secoueront les dernières années. Jamais l'autorité royale n'a été plus fermement établie, les dîmes plus ponctuellement payées, la hiérarchie du corps social moins discutée. Une circonstance d'ordre plus sentimental vient colorer cette étude : c'est l'époque où Jean-Jacques vit en Savoie, aux côtés d'une « maman » un peu blasée déjà, mais toujours tendre. Les pages de notre registre nous révèlent un aspect de la vie à la campagne fort peu différente de celle que devait mener le perpétuel inquiet, qui avoue dans les *Confessions* qu'il dut ses plus grandes joies au gouvernement de cette économie domestique.

La stabilité politique a pour pendant celle de la monnaie (10) qui ne varîe pas, de la réforme de 1717 à la Révolution. Les poids et mesures sont également connus (11).

b) *L'emprise de Genève :*

Cette constatation domine toutes les conclusions tirées de l'analyse du livre de comptes. Genève exerce une emprise tyrannique sur tout le commerce de gros et de détail dans le Bas-Faucigny. La ville est le poumon de la vallée de l'Arve. Cette place reçoit par les chalands du Rhône les produits méditerranéens. C'est le marché de l'argent où s'effectuent les opérations bancaires, le seul endroit où l'on puisse trouver à emprunter des sommes un peu importantes. Elle distribue les tissus anglais, les métaux, les livres et le papier. L'exprès Dupuy s'y rend à cheval plusieurs fois la semaine. Les droits de douane, forts sur les tissus, légers sur le produit de consommation, et les frais de port, n'empêchent pas un trafic actif. La République de Genève consomme les blés des riches terroirs de la Cluse

---

(10) Sur la métrologie et les monnaies, il faut attendre 1733 (liquidation de l'expérience Law) pour que la stabilisation de la Livre tournois permette des comparaisons utiles avec les prix pratiqués en France, sur la base de 10 L. de Piémont pour 12 L. tournoises.

(11) On rappellera pour la commodité du lecteur les unités les plus souvent citées dans cette étude :

L'aune de marchand de 1 m. 134 ; Le Pot ou Quarteron de Genève : 2 l. 25 ; Le Tonneau de 575 litres ; La Chevalée de 284 l. (4 brindées de 71 litres) ; Le Septier de 54 l. ; La livre de 18 onces de marc = 550 grammes ; Le Quintal de 100 livres = 55 kgs ; La Coupe de 4 Quarts = 83 litres.

L'unité monétaire est la livre vieille de Piémont, divisée en 20 sols de 12 deniers chacun.

d'Arve (12) et une véritable contrebande s'exerce pour alimenter la ville. Le gouvernement sarde dut souvent prohiber toute exportation de grains dans cette direction (13). Le 30 juin 1760, l'Intendant de Faucigny chargé d'achats de blé pour la troupe écrit à l'intendant général: « Pour quand au prix des blés dans ces quartiers, qui est à la vérité fort haut auprès de celui auquel il se vend à Chambéry, je puis vous assurer, Monsieur, qu'il ne m'a pas été possible de l'avoir à meilleur compte... Ce qui nous les tient toujours à un haut prix, c'est la proximité de la ville de Genève, où il se vend considérablement » (14).

b) L'emprise de Genève (suite).

Cet appétit genevois devenait même fort gênant dans les années de disette, comme en témoigne cette lettre, postérieure à la période qui nous intéresse, mais qui mérite d'être citée (15): « Comm'il règne dans cette province un abus qui luy est des plus préjudiciables, particulièrement aux habitans de des villes et bourgs d'icelle, ou il y a des foires et des marchés d'establis, en ce qu'il y a premièrement des gens de lad. province gagnés par les bouchés tant de Chène que de la ville de Genève qui en lèvent impunément dans nos marchés de Cluses, St-Jeoire, Taninge, Sallanches et la Roche et même dans les grands chemins, par un accord fait avec les paysans, tout ce qui se présente de mieux en veaux, moutons, poules, poulet et gibier de toute espèce, même les œufs, bœurres, tomes et fromages, de manière que d'un costé nos boucheries sont la plus part du temps dépourvues de viande, étant même par ce manège obligés de la payer présentement le double de ce qu'on la payoit cy-devant; et que de l'autre, comme nous avons des particuliers qui vont de paroisse en paroisse ramasser les œufs bœurre et fromage qu'ils portent vendre au dit Genève, les marchés sont pour ainsi dire interdits et les particuliers desdits villes et bourgs réduits à faire mauvaise chère, et comme ce train qui dure depuis longtemps continue, et que ies peuples se récrient et pourroit se porter a des excès, si l'on ne fait cesser un tel abus qui prive du nécessaire, j'ay Monsieur, devoir faire à Votre Excellence en qualité de premier scindic de cette ville... ces représentations... en suppliant Votre Excellence d'en faire part au Roy... et de prendre... telles déterminations qu'il conviendra pour faire cesser une conduite si préjudiciable au bien public. »

c) La Médiocrité de la Vie rurale.

Ce malaise économique était déjà sensible vers 1730-1740. La vie agricole est stagnante, routinière, paralysée par le manque de numéraire. La vallée de l'Arve, la « plaine », est le pays pauvre, à côté de la montagne où fleurit la vie pastorale et où le paysan possède sa terre en propre. En Bas-Faucigny, avec la vigne, on ne trouve que des labours, de rares prés, et la culture languit, aux mains d'un monde de grangers endettés, peu intéressés à augmenter les rendements, et vivant à la petite semaine. Les clauses des contrats de métayage perpétuent cette routine, quand ils n'imposent pas d'étranges obligations, les plus propres à empêcher tout développement de l'élevage : telles celles pour l'ascensataire de consumer sur place, pour engraisser les prés, tout le fourrage récolté sur les terres du propriétaire (16). Le Clergé régulier supporte mieux cette crise. Enrichi de dons et de legs, d'offrandes en nature, les pères avaient du grain en suffisance, ainsi que du blé et des fruits. Leur boulanger, Louis, passait avec eux cha-

---

(12) Les Barnabites avaient des grangeages dans ces paroisses dont l'intendant vante la prospérité dans une lettre du 17 juin 1760: « Nous nous sommes rendus dans les communes de Scientrier, Cornier et Arenthon, connues pour en recéler (du blé) d'ordinaire des amas ». A. D., C III 36 (80).

(13) A. D., C., 149 (241).

(14) A. D., I, C., III (80).

(15) A. Communales. Art. 66. Lettre des syndics de Bonneville à Turin. 28 nov. 1770.

(16) Arch. Privées: Contrats d'ascensement du début du XVIII[e] siècle.

que mois un « compte fait » (17) pour transformer en pain blanc pour les pères, en pain de seigle pour le valet, les quantités de blé délivrées.

Les rapports des Barnabites avec leurs fermiers semblent avoir été placés sous le signe d'un réalisme en affaires assez étroit. Le granger Malinjoud est saisi pour n'avoir pu payer ses censes, et il ne se passe presque pas d'années qu'un vigneron des Pères n'ait son vin retenu, à la vendange, pour solder quelque arriéré. De 1730 à 1741, les grangers n'ont pu une seule fois opérer normalement la soudure, et sont venus crier misère au couvent. La vie des tenanciers est très précaire, comme en témoigne l'énumération monotone des avances, dont nous donnerons quelques exemples : en mai 1731, l'économe revisant ses comptes, écrit : « les autres 40 livres, ie les ai imputées a françois Malingeou pour ce qu'il nous doit du passé pour les prises de 1729 et 1730. Nota que de ces quarante livres ie lui en ai rendu vingt à cause de son importunité ».

Juin 1739 : « le 20 avancé a françois Grillet nostre vigneron deux quarts de bled mêlé de seigle et de foassu. Le prix est de 3 livres ».

« Le 22, au fils de Babolet donné 2 quarts de segle foachu et 2 quarts de bled mêlé, le iuste prix L. 5, 20 sols ».

« Le 25 avancé à la françon Tingeau, femme de Jean Broisin 1 quart segle » (18).

Août 1739 : « le 26 avancé 26 Livres au granger malingeou ».

Nov. 1731 : « le 11 avancé au fils de Babolet six livres septs sols pour payer ses tailles ».

Janv. 1732 : « avancé à Grillet Gendre pour ses tailles 2 l. 4 s. »

« Avancé à J. Montessuit 2 l. 2 s. ».

Les règlements des comptes sont aggravés par l'invasion des espèces étrangères, dont la conversion est délicate : patagons, pistolles, mirlitons, écus neufs et vieux de France, Crozats. Lors des achats à Genève, les pères perdent plusieurs livres par mois sur les changes (19). (Exemple : *Avril* 1731 : 3 mirlitons = 39-4-6 de Genève = 118 florins 1 sol de Genève = 48 Livres de Savoie). Ainsi il ne faudrait point conclure de l'examen des dépenses des Barnabites que le niveau de vie en Bas-Faucigny était assez élevé au début du XVIII[e] siècle. La vie des Pères, celle des nobles qui les protègent, est aisée, mais cette abondance a pour pendant la médiocre condition des paysans de la vallée de l'Arve, déjà souvent signalée et dont nous trouvons une nouvelle preuve.

LA VIE ECONOMIQUE ET LE PRIX DES DENREES

Dans le cadre des conditions économiques que nous venons de définir s'inscrivent au jour le jour les variations pittoresques des prix et des salaires, des achats et des procès, des menus événements de la cour et de la cuisine : doléances de journaliers, racontars de laveuses et notes d'épicier. Prenons quelques rubriques intéressantes :

a) L'alimentation.

Chapitre essentiel sur lequel abondent les renseignements. La vie économique est ordonnée autour de deux grands pôles : la rentrée d'argent frais en janvier au moment du payement des fermages, et l'afflux des contributions en nature, à la fin de l'été et en automne, lorsque rentrent les chapons (plusieurs douzaines en tout) et surtout les dîmes du grain et du vin à laquelle s'ajoute la récolte des Pères. On tire de ce fonds généreux l'alimentation courante. Toutes les familles (20) sacrifient le

---

(17) *Janvier* 1730 : « Compte fait avec Louis nostre boulanger du 10 décembre au 5 avril. Nous lui avons délivré 12 c. de froment pour le pain des pères et celui des valets ».

(18) *Août* 1730 : « Dans la saisie que nous avons fait faire à Jean Broisin de la prise de 1730 de la Tate Dumaney il y a eu 5 couppes segle et six d'horge ».

(19) *Sept* 1731 : 18 livres de « pertes sur les monnoies à Genève ».

Juillet 1732 : Sur 21 écus perte de 1 l. 2 s.

Mai 1736 : Perte de 13 sols « sur une bajoire qui estoit légère ».

(20) Même celle de l'intendant, du juge-mage et des Nobles, d'après les *Consignes du Sel* (A. C.).

rituel cochon, dont le prix varie de 24 à 27 livres. On se munit, à Genève, de « Cloux cannelle muscade et autres pour accommoder le cochon : 3 l. 10 s. » et l'animal est conservé avec le sel de la Gabelle (21). Les fermiers apportent de la volaille, qui est très bon marché : 1734 : 7 paires poulets, 4 l. ; 1 poule, 8 sols; 1 paire de pigeons, 14 sols, et des fruits (châtaignes surtout, payées 4 livres la coupe).

L'huile de noix du pays (22) cède la place, à mesure que croit l'aisance, à l'huile d'olive venue de Genève, et qui semble vendue au poids (1737 : 1 l. 4 s. 2 deniers pour 1 livre 1/2. Le beurre cuit coûte 4 sols la livre. On en fond pour le ménage 50 à 70 livres par an.

La consommation de viande est assez forte, et se tient en moyenne autour de 80 à 90 livres par mois, de bœuf, veau et mouton, pour une dépense de 19 à 20 Livres. On prend exceptionnellement à l'auberge « une poitrine de veau rôtie : 10 sols » ou « 1 gigot et un pâté pour les étudians : 18 sols ». Chaque semaine, Dupuy rapporte de Genève le poisson pour les jours d'abstinence (23).

La cave à fromage est ben garnie. Il vient du Reposoir, en majeure partie, sans doute vendu par les Chartreux. Il s'agit en ce cas de grosses pièces, rappelant un peu les gruyères : 1731, « 25 livres de fromage du Reposoir à 5 sols la livre ».

1731, « Pour 156 livres fromage dont 50 livres ont été données partie à notre avocat et partie à nôtre procureur : 34-11-0.

Avec ces gros fromages, on trouve les vacherins, à 18 sols la livre ; les petites tommes de ménage (1736 : 16 sols les deux) et le persillé dont 24 livres coûtent 5 L. 6-0, en 1736.

A côté de ces aliments locaux et bon marché, Genève fournit des produits plus fins et plus chers. Les épices d'abord : clous de girofle, cannelle, poire, salpêtre, sandal, muscade, dont il est fait une abondante consommation (24), puis les fruits exotiques : limons, citrons, figues, amandes, raisins damas et les coûteuses oranges à 1 Livre les quatre. Citons encore les pâtes alimentaires : 1736, « Fidés venus de Genève, 2-6-0 », les biscuits à 3 sols la livre, les macarons dont les pères sont friands. Le sucre et le café sont les marchandises les plus chères. Le café n'est pas encore entré dans l'usage courant. On en achète pour faire des présents, avec le sucre, et nous n'en avons relevé mention que 7 fois en 10 ans (25). En février de chaque année, en vue du Carême, on fait une grosse commande chez le fournisseur attitré « Monsieur Regis, espicier de Genève ». On achète ainsi en 1737 :

	L	S
Figues avec raisins damas ..	5	12
Morue et merluche	12	19
Huile d'olive et olivaux	8	0
Amandes et câpres	3	16
Sucre et gerofle	3	4
Fidé et orange	2	8

(En abréviation : L = livre; S = sol.)

A noter aussi comme aliment rare et exceptionnel l'achat en 1732 de 56 livres et demie de riz (sans doute pémontais) à 3 sols la livre.

Les plaisirs de la table n'étaient pas inconnus aux Barnabites. Nous verrons que c'était un moyen d'amadouer les hommes de loi, et d'autres grands repas étaient donnés au jugemage et surtout lors de la visite du

---

(21) Dépenses pour le sel : 1731 : 34 L. 7-6; 1732 : 16-2-0; 1733 : 20-16-0; 1734 : 22-10-0 1735 :23-8-0; 1736 : 25-0-0; 1737 : 19-7-6.

(22) 1731 : 3 pots = 4-10-0.

(23 1736 : 1 brochet de 3 l. et demie : 2-0-6. On dépense 4 à 5 Livres par semaine pour le poisson. Lorsque les pères donnent des repas, on achète des truites (2 livres pièce en moyenne).

(24) Pour le mois d'août 1736 : cloux, cannelle, poivre, muscade : 3-10-0; 1 livre poivre : 1-13-0.

(25) Janvier 1733 : « Present d'une livre caffé et de 3 livres sucre à M. le médecin : 16 L. ».

Sept 1739 : « Present à M. nostre Procureur en caffé : 4 L. ».

1740 : « Une livre caffé : 2 L. 8 s. ».

1737 : « Caffé 3 livres, sucre 8 livres : 12-6-0 ».

1737 : « Un pain de sucre : 2 L. 8 sols ».

R. P. Provincial. Voici le menu servi à cette occasion en août 1735 :

Truitte : 1-4-0; Passule : 0-10-0; Poisson venu de Genève : 2-10-0; Marchandises prises chez le traiteur Piulet : 5-18-0; Un levrau : 1 L.; Poulets : 0-12-0; Caffé, sucre, macaron : 6-13-0; Vin, glace, massepain : 8-3-6; Vin étranger, plusieurs fois : 5-18-0.

b) La cave.

C'est une rubrique à laquelle les Pères apportaient une sollicitude jalouse, et qui était une source de dépenses d'entretien assez importantes. Les frais de culture des vignes étaient supportés par moitié par les Barnabites et les vignerons, qui y faisaient répandre des charrois d'engrais (fumier et « Fien » retirés des écuries). Mais la culture demeurait routinière, et ils ne mettaient annuellement que pour 25 à 30 L. d'engrais sur les vignes, à 2 L. la charretée. On étudiera plus loin avec les salaires d'ouvriers les dépenses faites pour remonter les murs des vignes, « relier » les tonneaux, porter la terre et piocher les vignes, ramasser la dîme. La cave était riche de tonneaux contenant environ 7 septiers et coûtant, neufs, 5 L. 5 sols, ou de « futtes », plus petites, de 5 à 7 septiers. C'est qu'il fallait loger une récolte assez abondante, qui coulait de deux sources :

— d'abord le produit de la dîme : difficile à évaluer à cause des grandes oscillations de la récolte d'une année à l'autre, dans ce vignoble alpin si sensible aux intempéries, mais que nous pouvons fixer bon an mal an, d'après l'étude des comptes de dîmerie, à 15.000 litres environ pour le tout, soit 5.000 litres pour les Barnabites qui en ont le un tiers;

— ensuite, la propre récolte des Pères, soigneusement notée dans le registre, et à partager avec les métayers (qui voyaient d'ailleurs souvent leur part rachetée à bas prix, ou retenue en acompte). Prenons l'exemple de 1735, une bonne année moyenne (26).

« Catherin Tournier a fait 21 brindées à partager (15 de blanc, 6 de rouge);

Grillet, 6 brindées de clairet à partager;

Demourioux, 30 brindées à partager (16 de blanc, 14 de rouge);

La Catinière n'a fait que 8 brindées à partager (6 de blanc 2 de rouge);

Ant. Montessuit, 20 brindées de clairet (estimé 24 L. la chevalée). Dîme prise;

Charles, 2 brindées. »

On peut tabler sur un total de 5.000 litres, soit 10.000 environ par an avec la dîme. Le surplus de la récolte, après prélèvement des besoins, est vendu sur un pied de 12 à 15 Livres la chevalée pour le blanc, 20 pour le clairet et 10 à 12 Livres pour le rouge. Le vin est payé aux vignerons 9 à 10 Livres la chevalée. On fabrique aussi du « vin pousse », à 5 Livres la chevalée, et du cidre, ou « vin de fruit », payé 2 à 3 Livres la brindée. Mais on fait aussi emplette, pour les grandes occasions de « vin étranger », surtout de celui de Montmélian. La cave réclame encore du « souffre pour les tonneaux » et du liège, très cher, pour les bouchons, des cercles de tonneaux à 2 Livres les 6 douzaines...

c) Les vêtements.

Le costume des Barnabites se composait d'un « haut » et d'un « bas-de-chausses », de la robe, de la « surrobe », d'un chapeau ou d'un bonnet et d'une simarre (27). A part la toile du pays est filée à la maison (28), qui vaut de 15 à 20 sols

---

(26) Les récoltes totales de Barnabites de 1733 à 1740 donnent une idée des écarts dans le produit annuel : 1733 : 1.057 litres; 1734 : 7.645 l.; 1735 : 3.312 l.; 1736 : 5.138 l.; 1737 : 4.464 l. 1738 : 6.720 l.; 1739 : 18.000 l.; 1740 : 3.960 l.

(27) Les détails du costume sont connus par les inventaires de l'habillement des pères changeant de maison (Papiers des Barnabites, A. M). La simarre est une robe traînante de dessous que portaient les magistrats et certains professeurs.

(28) Un métier à tisser vaut 2 patagons.

l'aune, et qui sert à confectionner les draps, les serviettes et les torchons, la dépendance de Genève est absolue pour les étoffes et la mercerie. On coud avec du fil de Bretagne, ou avec de la soie, très chère et vendue au poids:

1731: « 3 onces de grosse soye à 28 s. l'once ».

De même que le coton:

1732: « Une livre et une once coutton, port et douanes: 11-1-0 ».

Robes et simarres sont taillées dans le drap acheté à Genève. L'étoffe en vogue est la serge de Londres, qui sert aussi à confectionner les robes neuves des trousseaux de mariées (29). La pièce, rendue à Bonneville, coûtait de 46 à 48 Livres. Relevons au hasard un achat d'étoffes, les plus dispendieux dans le chapitre des dépenses:

Octobre 1736: Toile, 5-0-0; Drap pour zimarre, 29-4-0; Cordeillat, 38-8-0; Ratine, 8-12-0; My-ratine, 4-16-0; Cadis refoulé, 6-2-0; Port du tout, 4-10-0.

Novembre 1735: Une aulne et demy moulton (molleton) pour le P. Maxit: 3-12-0; à M. de la Courbière, pour 32 aulnes et un quart de cerges de Londres et 3 quarts et demy ratine: 109-11-0; 20 aulnes serviettes neuves et 4 nappes: 28-0-0.

Un chapeau neuf vaut 5 Livres, et une paire de souliers se maintient sans varier au cours de 4-4-0. Les pères portent des bas à 4 L. la paire, alors qu'en 1738 Dupuy apporte « une paire de bas de soye pour M. le Baron: 8-10-8 ».

d) Les salaires.

Le livre de comptes des Barnabites porte mention de plus de 60 indications de salaires, un des éléments capitaux de la structure sociale du monde d'Ancien régime. La rémunération des travailleurs à cette époque appelle plusieurs remarques intéressantes.

C'est, d'abord que la notion de salaire horaire ou journalier, n'est pas nettement conçue, comme de nos jours mais fait souvent place au payement global d'une besogne effectuée à forfait. La vieille économie rurale aime les « comptes faits », « prix-faits », contrats notariés où la prolixité des tabellions savoyards se donne libre cours, pour l'exécution des travaux les plus courants (30). On peut pourtant se faire une idée nette des salaires consentis à l'époque. Une différence éclate entre les taux très faibles des gains des ouvriers agricoles, et des manœuvres, et ceux des « ouvriers qualifiés », comme on les appellerait de nos jours.

— *Les manœuvres et journaliers:*

Au-dessous de la classe des laboureurs aisés, des grangers endettés, mais gouvernant malgré tout leur petite exploitation, végète un monde de « journaliers », les « brassiers » de la France du XVIII[e] siècle, n'ayant pour tout capital que leurs bras. Ils se louent pour les fenaisons, le piochage des vignes, les défrichements. On peut en rapprocher les laveuses et tous ceux qui accomplissent les menus travaux domestiques. Ces ouvriers n'étant pas nourris pour l'employer, leur gains sont fort modiques:

Septembre 1731: « Aux deux ou-

---

(29) Nombreux exemples d'achats de serge de Londres dans les trousseaux de mariage des paysannes aisées du Bas-Faucigny, dont le contrat dotal d'hble J. Cavex avec hble Marie Chaffard. 25 juillet 1757, Guillot, notaire (Arch. Privées) est un bon exemple: « ...constitue de son chef a son futur espoux premièrement deux habits de droguet neufs, quattre draps toile meslé, un rang de toile meslé, douze chemise moitié usé, huit tabliers, deux d'indienne et les autres cotteline et toile de ménage, une douzaine de coëffes tant courtes que longues, six mouchoirs, deux corps l'un de sarge Londres et l'autre de droguet sans manches, une juppe de flanelle et une de cotton et une brassière de rattine, et en outre tous ses habits et menus linges quotidiens avec une chemisette de drap du pays... ».

(30) Voir par exemple dans « Notes sur le Clergé séculier à Bonneville avant la Révolution », p. 52, un bon type de ces contrats, entre le Clergé de Bonneville et deux habitants de Saint-Pierre qui s'engagent à relever un mur de vigne.

vriers qui sont deux jours à retirer le refoin, 0 Livres 18 sols 0 deniers;

Août 1734: « Pour faire ramasser le foin du Pré du Vauday, 0-12-0;

Juillet 1735: « A Filloux focheur du pré du Vauday », 0-6-0.

Pour l'ensemble de la fenaison:

Juillet 1736: « A ceux et à celles qui ont fené », 5-9-0;

1739: « Aux faucheurs et faneurs des vergés et prés », 6-6-0;

1735: « A Grillet pour avoir défriché la vigne », 2-12-0;

Janvier 1732: « A deux ouvriers pour porter de la terre dans la grande vigne de St-Estienne pendant 4 jours », 0-16-0;

1738: « A Pierre pour ses journées pendant les vendanges », 3-8-0;

Mai 1735: « A Grillet pour avoir défriché la vigne », 2-12-0;

Décembre 1735: « Au maréchal pour son travail de 3 mois », 1-0-0;

Octobre 1734: « A ceux qui ont pilé les pommes », 0-12-0;

Décembre 1734: « Au bouché pour tuer le cochon », 0-6-0;

1739: « A Bretet pour ses journées pendant l'année », 6-0-0.

Un ramoneur récolte 6 sols, la servante a 26 sols par aune de toile, Dupuy, le postillon, 7 L. 4 s. pour 33 journées. Le valet gagne 23 Livres par an, avec 1 ou 2 L. d'étrennes.

— *Les ouvriers spécialisés:*

Ils travaillent le plus souvent à la journée, et leur salaire est plus élevé. Au nombre de ces métiers bien payés nous trouvons d'abord les tonneliers ou « relieurs de tonneaux », venus de Genève, et qui gagnent environ 15 sols par jour, plus la nourriture à la maison. Puis les tailleurs, nourris aussi: 8 sols. Viennent ensuite tous les ouvriers du bâtiment: paveur, 2-2-0 pour 2 jours et demi; couvreur en paille, 6 sols par jour; maçons, 14 sols; charretiers, 12 sols; charpentiers et menuisiers: 12 à 15 sols.

e) Les charges diverses.

Elles sont nombreuses. L'outillage et les réparations tiennent une bonne place. Les outils viennent de Genève, ainsi que le fer commun à 3 sols et demi la livre et l'acier à 5 sols. En 1738, les Pères édifient de fond en combles une maison qui leur revient à 8.000 Livres environ. La vaisselle d'étain est commune. On la fait refondre périodiquement.

Oct. 1732: « Au potié pour refondre 2 plats, 3 écuelles, cuillères, une éguière et fournir 2 livres d'étain: 2-15-0 ». La verrerie est chère, mais la vaisselle commune de terre coûte quelques sols la pièce.

Les pères sont abonnés à une gazette de Genève pour 12 livres par an. Peu d'achat de livres: seule mention d'un dictionnaire latin de 9 Livres en 1733. On s'éclaire à la chandelle de suif, les bougies étant réservées à l'église. Le faiseur de chandelles, métier disparu, comme la « faiseuse d'eau-de-vie », les fabrique à domicile: *Nov.* 1731: 62 livres suif à 9 s. la livre et une livre de couton pour la façon de 62 L. Chandelles, 32-2-9.

La chicane est également source de dépenses. Voici ce qu'il en coûte pour une procès: En mai 1734, sur 142 L. de dépenses mensuelles, on paie:

A Bergerac, huissier, 1-7-0; 8 jours à Chambéry, 20-16-4; Pour faire déchiffrer un bulle de Rome, 3-5-0; A Annecy au procureur et greyfié, 7-8-0; Pour papier marqué, 0-9-0; A la Bonneville, pour repasser une ordonnance: 0-14-0; Pour 2 copies signifiées à la Roche et à Nansy (sic), 2-7-0.

D'autres indications sont plus savoureuses: « pour un régal aux substituts du procureur: 39-2-5 ». « A Piullet qui at donné à dîner à 7 témoins: 3-0-0 ».

\+ × +

Arrêtons sur cette tentative de corruption gastronomique une énumération trop chargée, pour souligner, avec la valeur documentaire d'un semblable livre de comptes, les traits saillants de la vie économique en Bas-Faucigny avant 1750. Ils sont nets:

— Prépondérance commerciale de Genève.

— Abondance du numéraire étranger.

— Médiocrité de la vie paysanne.

— Aisance relative du clergé régulier.

Au total, une nuance d'archaïsme encore vive, qui commence à céder devant les modes et les idées nouvelles, venues de Genève.

Séance du 7 Novembre 1942

Présidence de M. PERRET

Richelieu et la Savoie

A l'occasion du Tricentenaire de sa mort (4 décembre 1642)

par M. Lucien GUY

Le mariage conclu entre le Prince de Piémont, Victor-Amédée, fils de Charles-Emmanuel Ier et Christine de France, sœur de Louis XIII, devait confirmer l'union des deux pays « que Dieu semble avoir en même temps conduits par la main », disait le Père Monod. Mais cet accord précaire allait être brisé par Richelieu que la Régente de France, Marie de Médicis appela au ministère en 1624.

L'affaire de la Valteline occupée par les Espagnols, provoque une brusque intervention du cardinal. En récompense de sa neutralité, le duc de Savoie réclame Genève, qui lui fut refusée, ou l'autorisation d'attaquer la république de Gênes. La Savoie s'engage avec la France dans sa campagne contre l'Espagne. Charles-Emmanuel remporte quelques succès et Gênes envahie par ses troupes commandées par son fils allait succomber sans le retard voulu de Lesdiguières. Les Espagnols refoulent les alliés. Le duc s'avançait en Lombardie lorsque la paix fut signée entre la France et l'Espagne, à Mouçon, le 5 mars 1626.

La succession de Montferrat fait changer de camp Charles-Emmanuel qui s'allie avec l'Espagne et se jette sur cette province. Richelieu envoie aussitôt en Piémont un corps d'armée qui est battu dans la Braïda. Louis XIII passe le Mont-Genevre en plein hiver et marche victorieux sur Turin malgré l'héroïsme de Charles-Emmanuel qui signe, le 20 mars, la paix d'Aveillane, qui lui laisse quelques places du Montferrat.

L'Autriche occupe le Mantouan et l'Espagne le Montferrat. Le duc de Savoie adresse des réclamations à Louis XIII auxquelles Richelieu répond par l'occupation du duché par le maréchal de Créqui. Tandis que Victor-Amédée se retire en Piémont avec ses troupes, le roi de France fait son entrée solennelle à Chambéry, le 17 mai 1630. Annecy se rend le 23 mai et Rumilly résiste héroïquement au maréchal du Hallier les deux jours suivants. Louis XIII prend Montmélian le 18 juin et pénètre en Maurienne. Le prince Thomas de Carignan bat en retraite par la Tarentaise et passe dans le val d'Aoste. Trente-quatre jours avaient suffi pour la conquête de la Savoie. Le roi de France remplace les Chambres souveraines par un Conseil suprême de dix membres.

Créqui occupe le haut Piémont, mais l'Autriche prend et pille Mantoue le 18 juillet. Sur ces entrefaites, Charles-Emmanuel mourait à Savillan le 21 juillet. Son fils Victor-Amédée Ier soutient l'effort combiné de la France et de Gênes. Une trêve est signée. Louis XIII, malade, rentre en France, et la reine-mère Marie de Médicis, aidée du Père Caussin, tente de se défaire de Richelieu. La paix est signée à Cherasco, le 6 avril 1631. Le duc recevait Trino et Albe. Ce traité mettait fin à l'occupation française qui durait depuis un an. Le Montferrat revenait au duc de Nevers. Le Conseil français quittait

Chambéry où était attendu le retour du Sénat de Savoie. La France prenait Suse, Pignerol et d'autres villes en garantie du traité. Les Espagnols abandonnaient le Piémont.

Le duc de Savoie protesta contre les prétentions de la France, tout en se trouvant obligé de céder devant les menaces de Richelieu qui promit d'évacuer Pignerol dès que les autres clauses du traité seraient remplies.

C'est alors que notre éminent compatriote, le bonnevillois Pierre Monod, jésuite d'une grande intelligence, d'une vaste érudition, d'un ardent patriotisme, Conseiller d'Etat de Victor-Amédée, fut appelé à jouer un rôle important. Le cardinal Maurice de Savoie, puis son frère le prince Thomas furent envoyés à Paris pour régler les conditions du traité. Le Père Monod qui les y avait précédés recevait un accueil flatteur de Richelieu. Monod avait déjà été chargé de répondre l'année précédente à deux pamphlets « les Savoisiennes » qui attaquaient la politique de son souverain, en publiant son « Apologie française ». Sa mission, à Paris, consistait à dégager Pignerol des traités, à réclamer la solde des troupes entretenues en Piémont aux frais du roi de France, le remboursement de l'arriéré de la pension dûe au prince-cardinal et d'obtenir l'aide promise dans l'expédition contre Gênes. Mais il devait aussi profiter de son séjour à Paris pour décider Louis XIII et son premier ministre à accorder le titre royal promis aux ducs de Savoie et demandé plus particulièrement par la duchesse, sœur du roi et des reines d'Espagne et d'Angleterre. Monod insista auprès des ministres français mais, devant l'inutilité de ses démarches, il s'adressa directement à Richelieu et eut le courage d'exposer franchement et éloquemment la position de la Maison de Savoie en réclamant des droits que l'on s'obstinait à méconnaître. Son insistance et son éloquence se brisèrent contre l'entêtement de Richelieu et il dût quitter Paris. On l'a accusé à tort d'avoir profité de son séjour à Paris pour conspirer avec le Père Caussin contre le cardinal, ce qui aurait expliqué par la suite, l'hostilité farouche de ce dernier à son égard.

Le traité de Cherasco mécontenta le Piémont et l'Espagne. Les frères du duc, Thomas de Carignan et le cardinal Maurice ainsi que leur sœur Marguerite, duchesse de Mantoue, désapprouvèrent Victor-Amédée et se retirèrent à Madrid. Richelieu réclamait encore les places de Cavour et de Trino.

La guerre de Trente-Ans dans laquelle la France s'était engagée fit rechercher par Richelieu l'alliance du duché. La Lombardie fut offerte à Victor-Amédée en échange de la Savoie et du titre royal. Mais le peuple savoyard était très attaché à sa dynastie et le duc tenait à garder son duché. Victor-Amédée avait toujours les yeux tournés vers Genève protestante soutenue par la France et demandait pour la Savoie, le pays de Vaud. Le duc et Créqui marchent sur Milan et battent les Espagnols à Monbaldone. L'offensive victorieuse de Victor-Amédée est soudain arrêtée par sa mort (7 octobre 1637), au moment où il allait franchir la Sésia. Il laissait deux fils en bas âge: François-Hyacinthe et Charles-Emmanuel qui lui succédèrent l'un et l'autre.

Christine de France prit la régence à un moment critique, car les Espagnols approchaient de sa capitale et ses deux beaux-frères étaient accourus pour la lui enlever. Elle se tourna du côté de la France et demanda la protection de Richelieu. Celui-ci profita de cette circonstance pour reprendre ses projets, soutenir la Régente contre les prétentions de ses beaux-frères et éloigner d'elle ses deux fidèles conseillers Monod et d'Aglié. La haine du cardinal contre le Père Monod qui avait osé lui tenir tête en soutenant avec force les prétentions de sa souveraine ne faisait que croître. Il lui reprochait alors de prendre parti pour les Espagnols. La perte de Monod était décidée. Louis XIII influencé par son ministre demanda à sa sœur d'éloigner de la cour son conseiller et de l'écarter définitivement de ses affaires. Madame Royale prit la défense de Monod et envoya à Paris le comte Cumiana pour le réhabiliter; mais il

ne réussit pas dans sa mission. Monod demanda lui-même à sa souveraine, sa retraite. N'ayant pu obtenir sa nomination à l'évêché de Maurienne, la Régente se résigna à l'envoyer à Coni (février 1638).

L'ambassadeur de France, d'Emery conduisit Madame Royale et le jeune duc à Verceil, sous la protection de l'armée française et déjoua les intrigues des princes. Les Savoyards étaient restés fidèles à la Régente. Richelieu lui donnait d'utiles conseils pour s'attacher les populations en les allégeant d'une partie des impositions qui les écrasaient. Le général espagnol Léganez, gouverneur de Milan, appuyé par les princes, essaye de soulever les sujets du duché contre la France, mais d'Emery lui fait lever le siège de Casale et entraîne Christine jusqu'au milieu de l'armée qui l'admire et l'acclame. Mais un nouvel événement douloureux allait encore augmenter ses soucis : le jeune duc François-Hyacinthe mourait le 4 octobre 1638, après un règne d'un an, laissant la couronne à son frère Charles-Emmanuel II, âgé de quatre ans.

Richelieu pressait la Régente de s'engager tout à fait du côté français, mais elle se rapprocha au contraire de ses deux beaux-frères en recourant à l'habileté de Monod, son dévoué conseiller. Richelieu étant informé par d'Emery de ces intrigues, fit arrêter le cardinal Maurice.

Le Père Monod craignant une surprise, quitte inopinément sa résidence de Coni, le 2 janvier 1639. La duchesse redoutant la colère de Richelieu, le fait conduire à Montmélian pour y être en sécurité. Mais le Cardinal ne fut pas satisfait et demanda à celle-ci de lui livrer son conseiller. Devant ces menaces, Monod fut transféré au château de Miolans le 18 mai 1640, où il mourut le 31 mars 1644.

Madame Royale et le nouveau duc restés dans le parti français, se trouvent en guerre avec les frères de Victor-Amédée, soutenus par l'Espagne et l'Autriche qui n'ont pas reconnu la Régente. Celle-ci menacée, adresse un appel désespéré à son frère, le 17 avril 1639. Le Marquis de Ville fait passer en secret le Mont-Cenis au jeune Charles Emmanuel et le met en sûreté dans la forteresse de Montmélian. Christine résiste aussi longtemps que possible à Turin. Richelieu exige l'occupation par des troupes françaises des villes de Piémont demeurées au pouvoir du duc, ce qui lui est accordé mais provoque le soulèvement des Piémontais, et les Espagnols entrent à Turin le 27 août 1639. La Régente défendue par le comte d'Aglié et quelques Savoyards, réussit à s'enfuir dans la citadelle et de là à passer en Savoie, tandis que le prince Thomas prenait le gouvernement du Piémont sous la protection des Espagnols. Mais la population souffrait de leur oppresion.

Dès son arrivée à Montmélian, où elle se trouvait plus en sécurité qu'à Chambéry et qui abritait déjà son fils, Madame Royale, princesse française qui était devenue prin cesse vraiment savoyarde, reçut des témoignages de fidélité du Faucigny, de la Tarentaise, du Chablais et du Val d'Aoste. La Savoie se détachait déjà du Piémont et manifestait ses sympathies pour la France.

Richelieu comprenant les avantages qu'il pouvait retirer d'une telle situation voulait la soumission complète de la Régente pour la réalisation des intérêts de la France. Mais elle, de son côté, se préparait à défendre son indépendance en enrôlant des Suisses. Le Roi et le cardinal se rendent à Grenoble pour y attendre la duchesse et le jeune Charles-Emmanuel. Il était alors question d'un mariage entre la princesse Marguerite et le dauphin de France. Dans l'éventualité du décès prématuré du jeune duc délicat de santé, la Savoie devait être séparée du Piémont et réunie au Daupniné pour faire partie de cet apanage. Le marquis de Lullin dévoué à sa souveraine, apprend des dames de la Cour, pendant une brillante réception ,le secret du voyage. Il repart à bride abattue pour Montmélian où il arrive à minuit et informe aussitôt Madame Royale du projet. Elle se rend seule à Grenoble, accompagnée de Capré de Megève, de Claude-François Pobel et du comte d'Aglié. Richelieu lui fait connaitre l'intention du roi de mettre une gar-

nison française à Montmélian et de prendre le jeune duc à sa cour; elle refuse. Richelieu menace et s'emporte jusqu'à manquer au respect, mais la Régente soutenue par son fidèle d'Aglié, résiste. Le cardinal essaye de gagner son ministre sans y parvenir : — « Vous voilà satisfait, lui dit-il, au sortir de l'audience royale, ayant séparé Madame de Savoy du roy son frère. — Mais Madame Royale prend party d'ellemesme ; je n'ay ny pouvoir ny droit sur ses conseils, répond le comte. — Eh ! riposte le cardinal, plût à Dieu que tout le monde en fust persuadé! Madame Royale conserveroit sa réputation et ses affaires en iroient mieux. »

Enfin on arrive à un arrangement: Louis XIII ne pouvant agir librement en Savoie et ne pouvant supporter les Espagnols au Piémont, tombe d'accord pour les en chasser. Au printemps de l'année 1640, le général d'Harcourt bat le marquis de Leganez à Casale et assiège Turin qu'il prend le 19 novembre. La Régente y est acclamée. Cependant, le comte d'Aglié était enlevé dans un carrosse et emmené au donjon de Vincenne

Tandis que Richelieu abusait de sa situation d'arbitre en considérant dèjà la Savoie comme une province française et rapprochait ainsi les princes de la Régente devant la menace qui pesait sur l'existence même du dûché, le pape Urbain VIII voulant reprendre sa liberté d'action en Italie en chassant Espagnols et Français et en rétablissant un état catholique indépendant dans les Alpes, appuyait les négociations nouées par Mazarin qui aboutirent au traité de Turin du 14 juin 1642. Les princes Thomas et Maurice abandonnent l'Espagne et reçoivent, le premier Ivrée, le second Nice. Richelieu meurt le 4 décembre 1642 ; Louis XIII le suit le 14 mai 1643. Le comte d'Aglié est remis en liberté. Le jeune duc Charles-Emmanuel II rentre dans sa capitale.

Incendies et Inondations de Sallanches au cours des siècles passés

par M. James PIERRE

Combien de fois les habitants de Sallanches n'ont-ils pas entendu dire par leurs ancêtres que leur cité devait périr par l'eau ou par le feu.

Grande terreur de l'eau et du feu, surtout de l'eau!... et, cependant, ce fut le feu qui causa les plus grands ravages dans cette ville. D'où pouvait donc venir cette crainte si vivace des inondations.

Fait assez curieux, c'est dans la fondation de Sallanches, à mon avis, que nous allons trouver l'origine de cette grande peur des inondations.

Je suis de ce fait amené à vous dire quelques mots sur la fondation de ce bourg faucignerand.

« Une tradition très ancienne, en grande partie véridique et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours nous apprend qu'anciennement il existait un lac dans le val de Servoz, qui devait s'étendre des Montées Pelissier jusqu'au Châtelard. Un hameau de la commune porte encore aujourd'hui la dénomination « Le Lac ».

Au mois de juin 1864, des ouvriers qui travaillaient à la nouvelle route de Sallanches à Chamonix, en faisant sauter les rochers qui séparent la petite vallée du Châtelard de la plaine de Servoz, découvrirent un tunnel d'environ deux mètres de haut sur un mètre et demi de large et d'une longueur approximative de cent mètres, taillé dans le rocher. A l'entrée et à la sortie de ce tunnel, on découvrit les traces d'un canal de même largeur et parfaitement conservé. Ce dernier se prolongeait dans toute la longueur de la vallée du Châtelard jusqu'au bord du rocher au-dessus de Chedde, au lieudit « Les Egraz ».

Cette même année 1864, à l'entrée du tunnel, avant qu'on eût fait sauter cette partie du rocher, on y remarquait les battues d'une porte qui servait d'écluse ainsi que les trous des gonds.

Il est évident qu'un ouvrage de ce genre n'a pu être fait que par les Romains pour une prise d'eau et prouverait l'élévation des eaux du lac de Servoz.

De ces découvertes de 1864, on peut conclure que la région de Passy était une station romaine d'une certaine importante. Les Romains créèrent ces artifices pour le bien-être de leur population et furent admirablement servis par le lac de Servoz qui leur donnait ainsi une chute d'eau d'une puissance considérable puisqu'elle était de toute la hauteur du lieudit « Les Egraz ».

Ils créèrent au-dessous de cette chute, à l'emplacement actuel de l'usine de Chedde de la Cie Alais, Froges et Camargue, une agglomération d'une certaine importance, et suivant la tradition, cette bourgade devait s'appeler « Dionysia », nom que les Romains donnaient aux villes des pays de vin et qui rappelait les bacchanales (aux siècles passés, les côteaux de Passy étaient encore couverts de vigne).

Comme le lac de Servoz n'était retenu au nord-ouest que par un terrain schisteux et mouvant, dans un site très escarpé, un jour, il rompit ses digues naturelles dans un endroit qu'on appelle encore aujourd'hui « Le Perthuis ». Il se précipita sur la ville qu'il engloutit sous un amas de pierres et de graviers.

Cette tradition est certainement

véridique; en effet, à la fin du siècle dernier, les érosions de l'Arve découvrirnt le sommet d'une construction qui devait appartenir à l'une des maisons de Dionysia, mais, malheureusement pour l'histoire du pays, aucune recherche ultérieure ne fut entreprise.

Cette catastrophe qui avait détruit en un instant leur ville et recouvert ses ruines d'une immense couche de terre et de graviers, obligea les malheureux habitants de ces lieux à chercher un autre site pour s'établir, et, ce serait à Sallanches qu'ils seraient venus se fixer. En effet, les bords des deux torrents qui s'y réunissent leur aurait présenté à peu près les mêmes avantages que ceux qu'ils avaient trouvés à Dionysia.

C'est ainsi qu'aurait été créé Sallanches qui aurait pris le nom des deux torrents qui la traversent et, c'est le souvenir vivace de cette catastrophe qui aurait laissé aux Sallanchais cette peur instinctive des inondations.

Il est bien difficile de dire à quelle époque cette catastrophe eut lieu. De toutes façons, Sallanches était connue du temps des Romains, car elle se trouvait être sur le parcours d'une des deux voies consulaires qui traversaient l'Allobrogie et qui, depuis le val d'Aoste, passant à Oppidum Sallasi (Sallanches), aboutissait à Nernier, au bord du Lac Léman, où il y avait autrefois un port considérable.

Les deux rivières: La Frasse (ou torrent de La Croix) et la Sallanche, dont la réunion au centre de la cité, forme les armoiries de la ville, ont un cours très accidenté, parmi des terrains schisteux et mouvants et descendent dans des gorges très sauvages: Lévaud et La Frasse. Les « Horreurs de la Frasse » en sont une des parties les plus tourmentées et la tradition populaire en a fait le lieu de plusieurs crimes tous plus affreux les uns que les autres et il paraîtrait même qu'un faux monnayeur avait établi là le repaire obscur où il se livrait à sa coupable industrie.

Ces deux rivières ont un régime torrentiel et deviennent parfois très impétueuses, tout particulièrement lorsque de véritables trombes d'eau tombent sur les sommets au cours de violents orages. Des barrages naturels se forment alors dans de longs couloirs traversés par ces cours d'eau et cèdent lorque la poussée devient trop forte. Les torrents descendent alors avec force et fracas dans la vallée et menacèrent plusieurs fois déjà la cité faucignerande.

D'un autre côté, jusqu'au grand incendie de 1840, Sallanches était construit très irrégulièrement et se développait plutôt sur la rive gauche de la Sallanche. Les maisons étaient tassées les unes contre les autres, avec des rues très étroites et presque toutes étaient couvertes en bardeaux (ancelles) et n'avaient que des planches pour cloisons et séparations dans les greniers.

La mauvaise direction de la ville, ses maisons irrégulières et défectueuses, ses rues tortueuses et étroites, étaient un danger permanent d'incendie souvent désastreux.

Ces deux graves menaces: l'incendie et l'inondation furent souvent funestes à Sallanches, comme nous allons le voir:

Le 14 avril 1520: (et non 1519, comme il est souvent porté dans certains ouvrages): Sallanches, ses trois ponts alors en bois, son église, ses archives et la presque totalité de ses maisons furent réduits en cendres. Pour comble de malheur, l'Arve, la Sallanche et la Frasse, démesurément grossies par la fonte des neiges et des pluies torrentielles, vinrent, au début de l'été, de leurs flots boueux, dévaster la malheureuse cité, enliser et engloutir sous des masses de graviers, ses ruines. Vers le milieu du siècle dernier, après la reconstruction de la ville, ensuite de l'incendie de 1840, on retrouvait encore des traces de ce terrible malheur.

Il y eut certainement des victimes. Tout, sauf deux ou trois petites maisons près de l'église, sur la route de Saint-Roch, fut la proie des flammes. La tour du clocher, en flammes, se fendit en trois parties et s'écroula avec un fracas épouvantable.

La perte des archives dans ce sinistre nous prive d'anciens documents précieux, dans lesquels, on

aurait certainement pu constater que la ville avait déjà été incendiée ou inondée plusieurs fois.

C'était un samedi, jour de marché, les gens venus des environs, aidèrent les malheureux Sallanchais pour lutter contre le feu, mais tout fut inutile.

Les syndics et le conseil de ville gardèrent leur sang-froid, réorganisèrent la vie administrative de Sallanches après avoir mis à l'abri les vies humaines et recoururent sans tarder à la bienfaisance du Duc de Savoie: Charles-Emmanuel III qui leur fit distribuer des sommes considérables pour relever la ville de ses ruines et opposer de fortes digues aux débordements de l'Arve et des deux Sallanche. Il confirma en plus les anciennes franchises de la ville datant de 1310, par ses Lettres-Patentes datées de Genève, du 21 janvier 1521.

Un peu plus tard, les membres érudits de la ville, après avoir reconstitué la teneur complète de ces anciennes franchises, proposèrent des additions que la ville désirait et les firent approuver par le prince de Savoie, duc de Genevois, Baron de Faucigny, selon les Lettres-Patentes datées de Cruseilles du premier juin 1528.

Tous les privilèges de Sallanches furent donc sauvés, grâce à la grande diligence et au dévouement des membres de son conseil de ville.

6, 7, 8, 9 *février 1618*. Il y eut de grandes pluies dans toute la Savoie, persistantes et très fortes, tellement que Sallanches et son église furent menacés d'une ruine complète. De grands torrents s'étaient formés derrière l'église, sillonnaient les champs et ravagaient les jeunes blés en terre.

La population de la cité, très pieuse, crut voir là une punition du ciel, et, le 9 février, jour de Sainte-Appolonie, tous réunis dans la collégiale Saint-Jacques de Sallanches, ils formèrent le vœu pour eux et leurs successeurs de fêter ce jour comme un dimanche avec une procession générale le dimanche suivant, « le tout, disent-ils, pour apaiser par de ferventes prières et l'intercession des Saints, la colère de Dieu, justement irritée contre eux pour leurs péchés ».

Il paraît que cette dévotion sitôt prononcée, le temps changea brusquement, les eaux se retirèrent et tout danger fut écarté.

L'évêque d'Annecy, alors Saint-François de Sales approuva cette dévotion et demanda aux habitants de Sallanches et à leurs descendants de tenir fidèlement ce vœu.

1*er août 1638:* de grands débordements d'eau arrivèrent dans la ville, les huit derniers jours de juillet. La foudre tomba plusieurs fois à Sainte-Anne et à Cordon, et, le premier août, vers les quatres heures de l'après-midi, les deux Sallanches devinrent si grandes et si grosses qu'elles emportèrent tous les moulins qui étaient sur la Frasse, des maisons, granges et jardins et même une personne: Mme Aimée Falconnet fut emportée et se noya. Un grand nombre de maisons furent ensablées.

Voyant cela, les nobles syndics et toute la population résolurent dans un grand esprit de foi et de confiance, de recourir à la miséricorde de Dieu par l'intercession de la Vierge et de Saint-Jacques, leur glorieux patron. Ils s'assemblèrent alors tous dans l'église-collégiale et firent le vœu solennel de fêter dignement la fête de St-Jacques, avec procession dans laquelle le dais sera porté par les notables de la ville.

Ils firent aussi le vœu de faire cette année-là, une bénédiction à la montagne des Fours d'où descend la Sallanche et de planter des croix comme on le jugera le plus opportun et de faire aussi une procession à Notre-Dame-de-la-Gorge.

Ces vœux sont l'origine de la célèbre procession de la Saint-Jacques, qui se déroule le dernier dimanche de juillet, dans les rues de la cité, avec bénédiction des rivières.

Une ancienne tradition veut qu'un petit lac dans la chaîne des Fours, origine d'une des sources de la Sallanche, appelé communément « Gouille des Fours », soit d'une profondeur insondable et que Sallanches doive périr par l'éclatement de cette gouille (souvenir de la catastrophe du Lac de Servoz!...). Il paraît même, qu'il y a plusieurs siècles, une cérémonie religieuse eut lieu près de ce lac (est-ce peut-être la proces-

sion de 1638) et qu'une alliance fut jetée dans la gouille pour l'allier au rocher. Les roches de la chaîne des Fours étant du calcaire jurassique, il se peut très bien qu'il y ait des lacs et rivières souterrains avec lesquels cette gouille pourrait correspondre.

Par ces anciennes traditions, on voit que les habitants de Sallanches furent toujours très religieux et qu'ils eurent souvent recours en bons chrétiens, à l'intercession des puissances du ciel, par leurs vœux souvent renouvelés.

29 *novembre 1669:* La veille de la fête de Saint-André, la ville et son église furent de nouveau incendiées. C'était un vendredi et il y avait ce jour-là un marché ou foire à Sallanches.

Ce nouvel incendie endommagea tellement l'église, déjà si cruellement éprouvée lors de celui de 1520, qu'on fut forcé de la rebâtir en 1688 (église actuelle).

Le feu prit la nuit et pendant un temps très sec — on en ignore les causes. L'église, la maison de ville, l'hôpital, la chapelle et le bâtiment du collège qui étaient réunis, toute la partie de la place devant l'église, la rue des Lombards, près du champ de foire, la rue des Milices, la petite rue Mézelle et celle de l'hôpital, contenant en tout 127 maisons, furent détruits par les flammes, quatre personnes périrent dans ce sinistre.

La Chambre des Comptes de Savoie, députa un représentant à Sallanches pour expertiser les dégâts, ces derniers furent évalués à 36.337 florins. Le Conseil de ville siégeant dans le Couvent des Capucins, sur l'actuelle Place Charles-Albert, députa François De Rides, seigneur de Belletour et des Jaillets auprès du Duc Charles-Emmanuel II pour lui exposer les pertes subies par la cité. Ce dernier par ses Lettres-Patentes en date du 11 août 1670, accorda aux malheureux Sallanchais pour les aider à reconstruire leur ville, la somme de 18.000 florins qui furent distribués par les deux syndics: Me Nicolas-François Challamel et Me Louis Bonnefoy, au marc le florin des pertes subies par chaque sinistré.

On avait pu sortir des flammes les archives, mais il s'en perdit un grand nombre. On obtint alors en Cour de Rome, un monitoire qui excommuniait tous les détenteurs de ces titres. Cette mesure très usitée dans ce temps en fit rentrer un bon nombre.

Jusqu'à la Révolution de 1793, il existait dans l'église de Sallanches, un grand tableau posé au-dessus de l'autel de Notre-Dame de Pitié, représentant cet incendie, et sur lequel on pouvait voir que le feu avait épargné la partie Sud-Est de la ville, c'est-à-dire la partie renfermée entre le « Pont de La Croix » et le « Pont-Saint-Eloi », appelé le « Pied de ville », au bas du Mont-Rosset, ainsi que le couvent des Ursulines. On voyait les religieuses de ce monastère, dispersées par le côté qui domine leur établissement, emportant avec elles leurs meubles et effets les plus précieux.

On attribue la préservation du quartier de La Croix, alors appelé « L'Anse de La Croix », aux prières et à un vœu que fit Louis Bonnefoy, dizainier de ce quartier. Revenant de la campagne, il aperçut la ville en feu, il se rendit avec la vache qu'il conduisait et une octane de froment, jusque sur le Pont de bois, alors existant sur le torrent de La Frasse, nommé le « Pont Vert », à cause de la couleur dont il était peint et que, s'étant mis à genoux, dans une ardente prière, il voua à Notre-Dame du Puy en Velay, la vache et son octane posée à côté de lui.

Dans ledit tableau, il était représenté à genoux, couvert de son manteau rouge, insigne de ses fonctions, tenant d'une main le licou de la vache et l'octane posée à ses côtés. Derrière, le quartier de La Croix préservé. Pour perpétuer le souvenir de ce fait réputé miraculeux, on fit faire ce tableau.

Les pieux habitants de Sallanches fondèrent aussi une messe solennelle à l'honneur de Notre-Dame du Puy, pour la remercier de la préservation dudit quartier.

20 *janvier 1696:* Jour de la fête de Saint-Sébastien, vers onze heures du soir: le monastère des Ursulines fut incendié. Il fut rapidement restauré et de nombreux dons aidèrent à sa réédification.

8 *février 1768 :* Les chanoines Blanc et Jacquemier courent à l'église, à 5 heures et demi du matin, pour sonner le tocsin. Le feu venait en effet de se déclarer dans la grande-rue, dite des Lombards. L'incendie se propagea aussitôt aux maisons de la rue avoisinante. Grâce cependant à la grande diligeance des habitants et de ceux venus des paroisses voisines et qui eurent la présence d'esprit d'enlever avec hâte le couvert de plusieurs maisons voisines de celles incendiées, les dégâts furent limités aux maisons des familles : Chedal, Barbier, Challamel, Maulet, Delacquis, Pissard, Allantaz, Porny, Collomaz, Jacquemoux, Grosset, Ducrey et Ramus.

Les dégâts s'élevèrent à la somme de 18.733 livres.

De nombreux dons et collectes couvrirent en grande partie ces pertes.

6 *juillet 1826 :* Vers les quatre heures du soir, il faisait un beau soleil à Sallanches et dans toute la vallée. Tout à coup, on vit la montagne des Fours et de Cœur se couvrir des nuages les plus noirs et les plus épais. Un violent orage éclata sur ces hauteurs et un sac d'eau se précipita du haut des montagnes dans la Sallanche pendant qu'il y avait encore le soleil dans la vallée. La Sallanche devint si grande et si impétueuse qu'elle roulait d'énormes blocs de pierres. Tous les moulins et artifices construits sur ses bords furent tellement endommagés qu'ils sont restés longtemps avant de pouvoir fonctionner. Les eaux étaient si grandes qu'elles soulevèrent sans la déranger une pile de douze douzaines de billots de sapins, vers la scie de M. Payraud. Cette pile fut pendant quelques instants emportée par les eaux, sans être défaite. Fort heureusement, elle se désagrégea avant d'arriver au premier pont, car ce dernier eût été emporté et une grande partie de la ville, le cours de la rivière étant bouché, eût été inondée.

Une maison, près du Pont Saint-Jacques, fut emportée. Le lit du torrent depuis le bas de la ville jusqu'à l'Arve fut totalement comblé. Il paraît que l'on pouvait puiser de l'eau depuis les parapets des ponts, entre autres depuis ceux du Pont-Saint-Eloi. Les eaux passèrent sur la route de Saint-Martin qui fut interceptée pendant plusieurs jours, on ne pouvait y aller qu'en voiture ou à cheval.

L'administration de Sallanches se voyant dans l'impossibilité de recreuser par ses propres forces, le lit de la Sallanche pour la rétablir dans son cours ordinaire, recourut à l'autorité supérieure pour avoir le concours des communes voisines, ce qui lui fut généreusement accordé. L'étendue du lit du torrent fut divisé en diverses portions et chacune des communes vint creuser sa part, et la Sallanche fut remise dans son lit, telle qu'on la voit aujourd'hui.

22 juin *1831 :* Les deux Sallanche devinrent encore très grosses et causèrent des dégâts aux riverains.

Tous les habitants de la cité renouvellent alors le vœu formulé par leurs ancêtres (en effet, certaines personnes pieuses attribuèrent ces nouvelles menaces d'inondations à l'interruption du vœu depuis la Révolution).

Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy, approuva et loua ce pieux dessein.

Dès 1826, l'administration se mit en devoir d'opposer à l'impétuosité du torrent une forte digue en blocs de granit, telle qu'on la voit encore aujourd'hui de la voie du chemin de fer jusqu'à l'Arve.

1827 : Inondation et ensablement de la fabrique de chocolat Pissard. Elle se trouvait alors à Bellegarde, près de Saint-Joseph. Inondation provoquée par le torrent de Bellegarde ou de Ruthilinge, appelé communément « Ruisseau de Saint-Joseph ».

Depuis l'incendie de 1840 jusqu'à la construction des quais actuels, en 1863, les digues des deux Sallanche étaient en très mauvais état par suite de cette catastrophe.

1er *novembre 1859 :* Crue extraordinaire des deux Sallanche et de l'Arve à la suite de grandes pluies et de vents chauds, survenus après la chute prématurée de neige sur les montagnes. Les rivières devinrent très grosses, mais, fort heureusement, malgré le mauvais état des digues des deux torrents, il n'y eut pas d'inondation.

19 *Août 1865 :* Vers les quatre heures du matin, orage violent à la suite

duquel une pluie torrentielle vint, comme un sac d'eau s'abattre sur les montagnes des Fours, de Cœur et de Cordon. Depuis 1826, on n'avait pas vu la Sallanche descendant de Cœur aussi grande et impétueuse. A cinq heures du matin, les trois ponts des Rubins et de Lévaud furent renversés et emportés. La route, les canaux des moulins et artifices presque entièrement détruits et une grande partie des digues renversée. Une des scies de M. Payraud fut emportée. Les fondations de l'autre scie et de la maison furent tellement endommagées et enlevées, que ces deux bâtiments sont restés comme suspendus, étant fortement attachés à des arbres par des câbles.

L'autre torrent, dit de « La Croix », descendant de Cordon devint aussi si grand, qu'à La Frasse, il rompit ses digues. Un four à gypse fut détruit et son bâtiment renversé. Le moulin du sieur Forestier, d'autres artifices et des jardins furent ensablés et remplis d'eau. De mémoire d'homme, on ne se rappelait pas avoir vu ce torrent aussi gros.

23 *août 1865:* La Sallanche, à la suite de nouveaux orages et pluies torrentielles devint encore si grande qu'elle causa de graves dégradations à la digue du sieur Chesney le long de sa propriété et de ses moulins des Rubins.

A partir de 1865, il n'y eut plus de danger d'inondation à Sallanches (ceci est dû en grande partie à la construction des quais actuels), pas plus que de grands ravages causés par le feu. Citons cependant l'incendie de février 1886, qui détruisit les maisons Lanche, Mathis, Boëx, Revenaz et Parchet, sur les rues du Pont Saint-Eloi, de l'Hôpital et du Collège. Quoique toutes ces maisons fussent assurées, les propriétaires furent douloureusement éprouvés, car, en octobre 1889, un nouvel incendie détruisit à nouveau les maisons Lanche, Boex, Baz, Debiol, Bottollier-Despois, Mabboux et Bottollier-Lemallaz.

Je ne vous ai rien dit sur l'incendie du 19 avril 1840 qui fut le sinistre le plus total, le plus effroyable et le plus meurtrier qui ravagea notre cité. En effet, ce sujet demanderait à lui seul une causerie.

Je dirai seulement qu'à la suite de cette épouvantable catastrophe, on croyait Sallanches perdu à jamais et incapable de se relever de ses ruines.

Cependant, grâce au grand élan de charité qui anima l'ancien Duché de Savoie, la France, la Suisse et de nombreux pays d'Europe, grâce surtout au courage tenace de nos ancêtres qui eurent foi dans les destinées de leur cité, Sallanches se releva rapidement de ses ruines et devint bientôt la cité active, industrieuse et attrayante que nous avons aujourd'hui sous les yeux.

Bonneville sous l'occupation française
(1703 - 1713)

par M. Paul GUICHONNET

Les premières années du XVIII[e] siècle, ou bien plutôt les dernières du siècle de Louis XIV, qui déborde par son rayonnement les bornes chronologiques, inaugurèrent pour la Savoie la série des occupations étrangères, qui devaient l'éprouver si durement jusqu'en 1748. Elle les avait ignorées depuis 1559, date du départ des Français qui l'occupaient depuis 1536.

Louis XIV avait cru voir graviter, au-delà des Alpes, un état satellite de Versailles. Charles-Emmanuel II, puis sa femme, la régente Jeanne de Nemours, lui étaient entièrement soumis. Il parut, au début, qu'il en serait de même avec le jeune duc Victor-Amédée II. Les premières années le montrent nourri d'influences françaises, que semblent renforcer son mariage avec une nièce de Louis XIV. Mais il n'était point homme à se laisser étouffer par la tutelle du Roi-Soleil. Dès 1690, il se tourne contre la France dans la guerre dite de La Ligue d'Augsbourg (1690-1696). Accablé par cette coalition européenne, Louis XIV, après les victoires de Catinat sur les Piémontais à la Staffarde et à la Marsaille, se contente d'envahir la Savoie et d'y tenir des gages.

*
* *

Pendant six années, c'est une première occupation, paisiblement supportée. Les organes du Gouvernement restent en place, après avoir prêté serment de fidélité au Roi de France, et la vie continue, avec son cortège de petites servitudes matérielles. Premier séjour des Français, qui a laissé dans nos archives des traces d'une discrétion remarquable. Aucune coupure dans la vie administrative : les intendants ont changé de nom, et l'on voit apparaître dans les registres la formule française « de par le Roy », qui, seule, étonne un peu, puisque les princes de Savoie ne ceindront la couronne royale qu'en 1713.

Bonneville, qui venait de voir son statut municipal réorganisé par les lettres patentes de Victor-Amédée II en 1681, est tout occupé à un procès avec les communiers de Pontchy, au sujet de la montagne d'Andey. C'est l'occasion d'éprouver le nouveau corps de ville, qui ne manque pas à ses devoirs en multipliant les enquêtes, les réunions et les délégations à Chambéry, pour hâter le cours de la procédure. Nulle allusion à l'occupation française dans cette première partie de la guerre. Les bourgeois plaident, réparent leur pont et leur four, taxent le pain et le vin et afferment l'impôt municipal de la Quinte comme à l'accoutumée. C'est le trait essentiel de toute cette occupation, d'avoir été supportée d'assez bonne grâce, au contraire de l'espagnole, qui fera tant crier, trente ans plus tard.

*
* *

La fin de la campagne marqua une nouvelle — mais brève — volte-face de Victor-Amédée. Il négocie avec Louis XIV et, au traité de Turin se rapproche de lui. Eclaircie passagère qui vaut à la Savoie d'être évacuée par les Français.

En 1701, en effet, se noua contre la France la *Grande Alliance,* prélude à l'épuisante guerre de la Succession d'Espagne. Le duc embrassa la cause de l'Empire, et dès 1703 les Français réoccupaient la Savoie pour 10 ans. Comme en 1690,

le Sénat prêta serment de fidélité à Louis XIV, et continua de remplir son office. C'est ce second séjour des Français qui vint apporter à Bonneville, avec des rigueurs accrues, une occupation effective, qu'elle n'avait pas encore subie, sauf un passage de dragons en juillet 1692. Le beau registre habillé de parchemin (1), ouvert avec quelque pompe lors de l'octroi de lettres patentes à la ville, va nous livrer maintenant quelques détails sur la vie des militaires en campagne, et sur leurs rapports avec la population, au XVII[e] siècle.

Pendant les quelques années de répit qui précédèrent la nouvelle occupation, Victor-Amédée avait traversé Bonneville. A l'occasion de sa venue, le Conseil édicte, le 9 octobre 1697, qu' « au jour de l'arrivée de S.A.R. chaque bourgeois poseront deux chandoiles a chacune de leur fenêtre qui viseront sur la ville, a peine de dix livres d'amande contre chaque contrevenant, et que tous ceux qui seront capables de porter leurs armes se prépareront pour les prendre le mesme jour... et se rendront soubs l'obeissance de celui qui aurat charge de leur commander, soubs la mesme peine que dessus. De plus a esté ordonné a tous bourgeois et habitans... (de débarasser) les creux et fondrières qui se trouvent dans lad. ville... et de boucher les immondices et autres embarras qui se trouvent devant leur maison pour rendre libres les rües, chemins et passages... ». Le 6 juillet 1704, c'étaient les Dragons de Languedoc qui entraient à la Bonneville. Avant d'étudier la vie de garnison, précisons les traits généraux de l'occupation d'un pays par une armée étrangère, à cette époque. Aucun trouble dans les affaires administratives, puisque tout le système de gouvernement est resté en place. Seul s'alourdit le budget d'un impôt nouveau, la capitation française, taxe par tête d'habitant levée en Savoie dès 1695, mais que les exacteurs de Bonneville, — dont nous connaissons les noms de 1689 à 1736 — ne recouvrèrent qu'à partir de 1703. Elle était perçue conjointement à l'impôt foncier de la taille, et les rôles d'impositions, ou « Cottet de Capitation » qui ne nous sont malheureusement pas parvenus, constituent, pour chaque année, une coupe fort intéressante à travers toutes les classes sociales de la population.

Cette charge d'exacteur n'avait rien d'enviable, et l'on cherchait à la fuir. On se rend compte, au nombre de ceux qui lèvent l'impôt (2), ou même seulement une fraction de l'impôt, des difficultés de la situation financière.

L'occupation militaire était le fait de petites unitées isolées. Quelques centaines d'hommes tenant les grosses bourgades et les châteaux (3)

---

(1) A. C. « Registre des délibérations du Conseil de Ville, de 1682 à 1720 », Art. 9.

(2) Extrait du « Roolle des Exacteurs de la Bonneville de l'année 1689 » (A. C., art. 9).

1703, Philibert Berod: Taille et Capitation;

1704, Pierre François Jolivet: Taille et Capitation.

1705, M[e] Dominique Gaillard: Taille et M[e] Loüis Duvernay: Capitation.

1706, Jacques Philibert Mermillod: Taille, et M[e] Bastian: Capitation:

1707, Blaise Naly: Taille, et Nicolas Monatton: Capitation;

1708, Jean-François Noblet et Pierre Mollan pour la Capitation. Michel Dubois pour le quartier d'hyver de la Taille et Capitation, de 1708 à 1709;

1709, Joseph Mestral: Taille;

1710, M[e] Joseph Biord: quartier d'hyver de la Taille et Capitation. Le reste: Laurent Armand. Nicolas Jorand et Anthoine Cain: quartier d'hyver 1710-1711;

1711, M[e] Gaspard Delanovaz: Taille et Capitation. Jean Goy et Claude Musset, Capitation et quartier d'hyver, 1711-1712;

1712, M[e] Merlinge: Taille. Jean Broisin: quartier d'hyver, 1712-13;

1713 (Année du Traité d'Utrecht) Claude Joseph Montfort: Capitation, et François Noblet et Catherin Guillot: Taille.

(3) Sur l'armée en général, et la vie de garnison au XVIII[e] siècle, voir Pérouse (G) « Vieille Savoie, Causeries historiques », T. II. Sur l'occupation française, T. III, pp. 198-210. Chambéry, 1937-38.

(2.600 hommes dans toute la Savoie). Déplacées fréquemment, elles vivent de réquisitions, payées assez régulièrement par les Français, au contraire des Espagnols. 189 florins donnés en 1704 par les Dragons de Languedoc sont employés à édifier dans l'Eglise les Tribunes de la Confrerie du S. S. Sacrement. Si quelque maison forte ne peut abriter la troupe, on loge chez l'habitant. Ce fait, accidentel pour les soldats, est souvent la règle pour les officiers. Le logement des gens de guerre est une des charges les plus désagréables au bourgeois d'alors. Les syndics, la Noblesse et le Clergé en sont exempts. Nous verrons qu'on cherche à l'esquiver, ou à s'en faire décharger en alléguant des services rendus à la ville.

Cette petite troupe de soldats gonflant la Bonneville, et vivant sur elle, ne laissait pas de grever sérieusement son budget. Un *modus vivendi* s'établit bientôt, qui allait durer jusqu'à la fin. Vallières, gouverneur en Savoie, répartit entre les communes du mandement la contribution pesant sur la ville. Le 2 janvier 1705 « il est ordonné aux communautés du mandement de la Bonneville, sçavoir celles de Mont-Saxonnex, Vougier, Ponchy, Ayse, Brisson, St-Estienne et Marignier de se rendre à la Bonneville pour convenir avec les sindics pour la contribution prorata du logement d'une Compagnie de Dragons que ladite ville... souffre actuellement. Et c'est à la première intimation qui leur en serat faicte... pour dedommager, comme convenu, les bourgeois de ladite ville, à peine contre les desobeissans d'y estre contraints par l'envoi de gens de guerre en pure perte... ». Le trésorier et secrétaire de Ville Burnier, qui entre en charge, se hâte de se faire exempter « pour jouyr des immunités... et notamment l'exemption de touttes charges personnelles et domiciliaires... » qui constituent le privilège de sa fonction.

Les dragons étaient casernés au château de Pressy, sur la butte du même nom, et que le *Theatrum Sabaudiæ* nous représente, peut-être avec quelque fantaisie, comme un vaste corps de logis flanqué de quatre tourelles d'angle. C'était, en 1730, la propriété des Barons de la Pierre. Ce château fut aménagé pour loger les Français, commandés par M. Martelly. La ville fit faire un devis envoyé à Chambéry, à l'intendant Basset. Celui-ci écrivit, en mars 1705, aux syndics, pour fixer le règlement des troupes. L'officier logeait au Pressy: « Quant à ce que demande M. Martelly, vous devés luy meubler honnestement une chambre et luy fournir des ustensilles. Vous ne luy devés ny sel, ny poivre, ny vinaigre, ny chandoile, ny bois, mais vous devés fournir de paillasses garnies de paille, avec deux draps et couvertures pour les soldats, douze buches de bois d'environ six à sept pieds de long et de la grosseur ordinaire, pour faire boüillir leurs pots par jour, et deux chandoiles, ou trois onces d'huile par nuict par corps de garde... ».

Les Dragons de Languedoc partis, arriva, le 19 mars 1705, une compagnie d'infanterie, pour garder au Château du Pressy la caisse de la Province. Aussitôt le Conseil de se plaindre et d'envoyer à l'Intendant Couppy une requête pour demander que l'on repartît sur tout le mandement la fourniture de bois et d'huile « qui charge tellement les habitans de leur ville qui ne compose que vingt à trente maisons capables de loger des gens de guerre et qui n'a aucun revenu... ». Ce qui fut accordé sur le pied, pour chaque communauté, « de cinq cercles de bois, le cercle de 3 pieds de long et un de diamètre, quattre chandoiles pour les rondes et d'un quarteron d'huile pour la lumière des corps de garde, le tout par jour... ».

Mais la ville commençait à trouver bien gênante cette compagnie de Monsieur de Bagard. Le subdélégué Depassier écrivit à Vallières pour qu'on l'éloignât, mais celui-ci de répondre « que son intention est... qu'elle reste au Château de Pressis... et qu'il ne prétend pas que cette compagnie se fasse nourrir, estant obligée de vivre au moyen de sa solde et que si cette compagnie exige quelque chose des habittant... cela leur sera payé » (avril 1706). Pour éviter toute discussion entre les bourgeois et les officiers de la Com-

pagnie de Bagard, détachée du Régiment de Normandie, les fournitures de communauté, durent être faites à l'avance, au Pressy, de huit en huit jours et « deffendons aux officiers locaux et sindics de la convertir en argent à peine d'amende et de payer le quadruple du montant » (juin 1706). Cette année 1706 fut la plus tragique de la guerre pour Victor-Amédée. La pression française augmente, et sept compagnies du Régiment Lyonnais arrivent le 27 septembre 1705. Voici leur ordre de route, qui montre comment cheminaient ces unités. « Vallière, Mareschal des Camps et Armées du Roy, commandant en Savoye sous l'autorité de Monsieur le Duc de la Feüillade. Il est ordonné au battaillon du Régiment lionnois, qui est à Chambéry, d'en partir demain 26 du présent mois avec armes et bagages pour se rendre à la Bonneville où il en resterat sept compagnies iusque a nouvelle ordre et y vivront au moyen de leur solde et les six autres Compagnies iront à Cluses. Partant de Chambery iront loger à Rumilly ou lestappe leur sera faite, a Anissy, a la Roche, a la Bonneville où ils resteront... »

Le lieutenant-colonel Tricaud s'installa à Bonneville comme commandant de Place. Le Faucigny connut alors son occupation la plus intense, et la ville regorgeait de troupes. Tricaud, qui semble avoir eu des amis à Bonneville, et le désir de les ménager, écrit à Vallière pour qu'on retire des troupes. Le Brigadier général lui répond : « A la quantité de trouppes que i'ay, Monsieur, en ce pays icy, vous voyés bien qu'il ne m'est pas possible de les eslargir. S'il y a quelque village dependant de la Bonneville, a vostre consideration, ie suis ravi de vous donner ce petit soulagement, ie vous seray obligé de /prier les gentilshommes (4) de vouloir bien de leur bongré se charger de loger quelques officiers, cecy ne sera pas de durée et i'iray incessament à Grenoble voir S.A.R. le Duc d'Orléans pour prendre des ordres là dessus. Madame Camelly me prie de vous escrire pour avoir tous les esgards qui dependent de vous pour son gendre nommé le baron de Rochette... ». (3 octobre 1706). Le bataillon achetait dans le pays les denrées nécessaires à son alimentation, les services d'Intendance étant fort rudimentaires. Le 16 octobre 1706, il paye l'achat de 3 bœufs pesant en tout 1.600 livres poids de marc. Pendant toute l'année 1707, c'est le régiment de Miromesnil qui relaie le régiment lyonnais.

Me Jacquier, bourgeois de Bonneville et d'Annecy, demande à être exempté du logement des deux brigadiers de cavalerie qui sont dans sa maison, car il doit aller résider à Annecy et « souffrir tous us et supporter touttes charges domicilaires, tant de logement qu'autres, convenant aux bourgeois d'icelle, sous peine d'être rayé de bourgeoisie... attendu que ne pouvant habiter en deux endroits, il n'est pas iuste qu'il loge et icy et dans ladite ville d'Annecy ». Le Conseil répond que le quartier d'hiver étant commencé, Me Jacquier continuerait son logement. Pour enrayer cette fuite des bourgeois désirant esquiver le logement des troupes, on prit une ordonnance, publiée à son de caisse, par laquelle il est « fait expresses inhibitions et deffences, tant aud. Jacquier qu'a tous autres bourgeois et habitans de ladite ville de s'absenter d'icelle à peine de cinquante livres d'amende et d'estre doublés de logement ».

A partir de ce moment, le registre est muet, ou à peu près sur le mouvement des troupes. 1709 marque le point extrême de la crise, et les sindics sont tout occupés à satisfaire aux réquisitions, à se battre avec les exacteurs et les boutiquiers qui haussent les prix des denrées. La disette règne et en 1708, le marquis de Thoy, commandant, écrit à l'intendant « que la compagnie de Cavalerie qui est à la Bonneville n'y pouvoit plus subsister, manque de fourrage, ie luy envoye un ordre de se partaiger a la Roche et a Thorens où l'officier a assuré qu'il en pourroit trouver. Ie vous supplie tenir la main a ce qu'elle puisse vivre en bonne discipline et qu'à Thorens Mess. de Sales n'ayent point suiet de se plaindre... ». Les réquisitions

(4) Exempts du logement des gens de guerre.

en nature s'ajoutent au logement. Un cornette et deux dragons qui prenaient leurs quartiers d'hiver à Saint-Etienne en délogent pour venir vivre à Bonneville, aux frais des syndics. C'est sur cette mention de 1709 que se clôt l'histoire de l'occupation, bien que les troupes demeurent jusqu'en 1713. C'est en cette année que les cloches annoncent à l'Europe épuisée, la Paix d'Utrecht, qui fait de Victor-Amédée un roi et apporte la paix à la Savoie, jusqu'à l'occupation espagnole.

Le Christ-Roi des Houches

par M. Gérard de BEAUREGARD

L'idée de ce monument fut conçue par l'abbé Delassiat, alors vicaire à Ugines, lorsque le pape Pie XI institua une fête spéciale en l'honneur de la royauté du Christ, le 11 décembre 1925, par son encyclique « *Ubi Arcano Dei* ». Comment préciser cette idée ? Comment, surtout, la réaliser ? Car une idée, si belle et si grande qu'on la suppose, si l'on ne parvient à la rendre concrête et positive, c'est-à-dire à la rendre féconde et bienfaisante, demeure dans le domaine des rêves inutiles, sinon malfaisants, que notre indulgence et notre paresse qualifient de « bonnes intentions ». Il est connu que le chemin de l'enfer en est pavé.

Donc, l'abbé Delassiat, dont le spiritualisme très élevé s'allie fort heureusement avec le plus solide réalisme, étudia le moyen de mener à bien ce qui n'était encore qu'une bonne intention, selon la plus incertaine acception du terme.

Il avait entendu parler des grandes statues de ce même Christ, à Madère, au Corcovado des Andes, à Rio de Janeiro, sans parler du Saint Charles Borromée d'Arona et de la Vierge du Puy. Il rêva de faire grand, digne du cadre où il évoluait maintenant, c'est-à-dire les Houches, en plein Faucigny, le Faucigny le plus majestueux, le plus grandiose.

Ayant mûrement réfléchi, il s'adressa au statuaire Serraz, à la fois artiste - artisan et inventeur, comme tant d'autres « ymaigiers » bourguignons, dont il continue, bon bourguignon lui-même, la glorieuse série. Artiste, il avait créé un Christ en croix, une Vierge de la Paix qui est à Montmartre, et bien d'autres œuvres exécutées en silithe ou pierre liquide, dont la formule est le secret de Serraz inventeur et rappelle d'ailleurs le béton très connu et très utilisé, depuis un demi-siècle.

Nous sommes en 1932. Un projet a été soumis et adopté, une maquette exécutée, l'emplacement choisi, un rocher de 200 pieds à pic, hérissant un contre-fort du Brévent, précisément en face du village des Houches. 1933 fut l'année cruciale, comme on dit du moment où l'on n'est pas très tranquille, ni très rassuré sur le lendemain. Pour parler net, il fallait sortir des enthousiasmes et des rêves et trouver de l'argent. Avec une ardeur qui valait son imagination, l'abbé Delassiat frappa à toutes les portes, carillonna à toutes les sonnettes. Il connut des rebuffades, mais il obtint aussi de précieux concours. Tous les grands journaux vantèrent son initiative, les souscriptions individuelles affluèrent. Pierre l'Ermite publia des appels véhéments. Mgr du Bois de la Villerabel, alors évêque d'Annecy, M. Ducroz, maire des Houches, soutinrent l'entreprise avec le zèle le plus convaincu. Et le chantier s'élevait pour modeler, fabriquer, couler, on ne sait trop comment dire, cette statue de 20 mètres de haut dont les coffrages montaient avec elle, tout comme le pont de la Caille que nous avons tous vu construire. Bref, le monument était achevé vers le milieu de 1934; il n'y avait plus qu'à inaugurer, ce qui fut fait, en grande pompe, par Mgr du Bois de la Villerabel, entouré d'une foule énorme, le dimanche 19 août, sous un soleil splendide.

Pour l'œuvre elle-même, je cite textuellement quelques notes que Serraz a bien voulu me fournir.

« La statue du Christ-Roi a été greffée, par un soubassement de 90 mètres cubes de béton, sur une roche à pic de 70 mètres. De la cote zéro, on a construit une chapelle piédestal, en voûte plein cintre. Sur la chapelle, on a coffré le corps de la statue, comme pour un coffrage de

béton ordinaire, c'est-à-dire en planches debout assemblées, suivant le contour de la maquette agrandie dix fois. La statue a été ensuite ciselée pour donner au béton l'aspect du granit. La tête et les mains ont été modelées à Paris, dans un atelier, puis coulées sur place. Enfin, on a taillé directement dans le béton frais, les broderies du manteau et doré la couronne et le cœur. »

Je puis répéter que la statue a vingt mètres de hauteur. On monte jusqu'au diadème, faisant balcon, par un escalier de 84 marches, assez escarpé, comme on peut croire, mais très praticable et sans aucun danger.

L'allure extérieure a de la noblesse et de la simplicité, dans ce style un peu inattendu qui prétend évoquer la sobre raideur des statues du moyen-âge. Là du moins, cette sobriété est à sa place, par l'inutilité d'ornements trop compliqués ou de « fignolages » hors de saison dans un monument surtout fait pour être vu de loin.

Il est en effet visible de toute la vallée, mais, en dépit de sa taille gigantesque, le Christ-Roi paraît fort menu d'en bas, écrasé qu'il est par la montagne énorme à laquelle il est plaqué. Il faut arriver au dernier tournant du chemin qui y monte, pour l'apercevoir, détaché sur le ciel, avec ses majestueuses proportions, avec son geste de bénédiction tout de grandeur et de bienveillance. Mais la trouvaille, c'est la chapelle, toute petite celle-la, puisqu'elle sert de piédestal au géant. L'autel est adossé à une vaste glace d'une seule pièce où s'encadre le Mont-Blanc, de son sommet étincelant, jusqu'aux profondeurs vaporeuses de la vallée de l'Arve. Le prêtre qui célèbre a donc devant lui le spectacle magique. L'abbé Delassiat avait eu la bonté de me conduire lui-même à son étonnant sanctuaire, où il dit la messe, avec moi seul pour auditeur. C'était l'heure du lever du soleil, par une belle et pure matinée de septembre. Je n'essaierai pas de vous peindre les roses et les violets dorés qui embrasèrent tour à tour la grande glace, pendant que l'office se poursuivait. Je puis seulement vous assurer que cet orchestre de couleurs éclatant, parmi ce calme solennel, avait quelque chose de profondément religieux et faisait fort bien comprendre cette expression d'une lettre du cardinal Pacelli, aujourd'hui Pie XII à l'abbé Delassiat : *Mirabilis in altis Dominus*.

Ce n'est là toutefois que le gros œuvre. Le monument est là, il est achevé, on y célèbre : l'idée est donc réalisée, grâce à la dévote ténacité de l'abbé Delassiat. Mais celui-ci n'est point encore satisfait. Lamartine, à qui l'on reprochait de faire un peu trop de bruit autour de ses derniers ouvrages, a dit ce mot un peu libre, mais charmant : « Dieu lui-même a ses cloches ». C'est l'exacte pensée du réalisateur du Christ-Roi qui rêve maintenant d'un magnifique bourdon de bronze dont la voix vibrera d'un bout à l'autre de la vallée, du sommet à la base des grands pics. C'est maintenant son grand souci, tant il est vrai que, quand on se met à bâtir, l'on n'est jamais au bout. En tous cas, comme son zèle n'exclut ni la sagesse ni la prudence, il attend, pour faire sa commande à Annecy-le-Vieux, qu'on s'intéresse un peu moins aux métaux non ferreux.

Deux Cloches

(Documents communiqués par M. Louis FORESTIER
et M. Paul GUICHONNET)

Cloche de Mieussy

Le clocher de Mieussy, scintillant, haut et svelte, surmonté d'une flèche élancée, porte trois cloches, dont l'une, du poids de 2.250 kilogs, est ornée d'une inscription plus de trois fois séculaire, avec la date de 1559, qui rappelle un événement national : la rentrée dans ses Etats de Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, après la bataille de Saint-Quentin et la paix de Câteau-Cambrésis. L'inscription, traduite du latin, signifie :

J'ai une âme sainte et spontanée,
Pour honorer Dieu et la délivrance
de la Patrie.

Formule liturgique propre à Sainte-Agathe, d'une puissante protection contre les entreprises du démon et des esprits. Pendant la guerre, plusieurs confréries de Sainte-Agathe ont fait sonner les cloches « ad Patria liberationem ».

Cloche de Bonneville

(*Délibération du Conseil de Ville, du 27 juin* 1666)

« En plein Conseil de Ville, les Nobles sindicqs assemblés en pnce de Noble Claude Derichard seigneur Delatour Juge Maje de Foucigny de Me Jean Jaque Monet Pr Fiscal de Me Melchior Dichat, plébain du Ve.rable Clergé de la pnte Ville, Mre Claude Dumaney et Pierre Camille Cocastel, de Noble Jaque Phrt Roget, Cléiadme Decrand, Erasme (Reney ?), de Me Franc. Morel, Claude Séraphin, Honste Franc. Dumonal, Louys Jorand, Claude Monatton, Franc. Delajoux, Franc. Ducrey et autres bourgeois de la pnte ville excédant les deux tiers (du tout) at esté arresté que Nicolas Humbert, résidant à La Roche, fondeur de cloches, rendrat faite et parfaite la grande cloche de la pnte ville en bonne forme, bon ton et armonie au ton qui serat nécessaire et fournirat un quaintal de métal de bonne qualité... lequel luy serat payé a raison de deux florins par livre y compris le port diceluy et le résidu dudit métal la cloche estant faite et parfaite promet iceluy reprendre au mesme prix que dessus pour livre et luy serat fourny six livres chanvre, cinq livres de suif, une livre cire, trois charretées de bout de gros bois trois charges de cheval de charbon a condition que la ville luy fournirat les ouvriers nécessaires pour creuser la fosse avec l'argille pour faire le molle et des aix pour couvrir la fosse en cas de réussite avec cinq cent car-

rond et c'est pour le prix et somme de huict pistolles d'Espagne pour la main (1) outre le prix du métal promettant en outre de la refaire a ses despens au cas quelle ne se trouvet bien faite... comme de fournir son industrie a la monter au clocher payable lahaut lad.te cloche estant bien duhement faite, par tous les susnommés tant a leur nom que la communauté de la pnte ville et ainsi est convenu respectivement lesd. parties... fait et passé à la Bonn.lle dans lauditoire du Conseil appres la publication faitte par le vallet de ville en la place du parquet leure accoustumée... »

(Suivent les signatures.)

---

(1) Pistole d'Espagne : pièce d'or ayant cours en Savoie et valant environ seize livres ou 34 florins.

Pour les poids : 1 Livre de 18 onces de marc = 0 kg 550 ; 1 Quintal = 55 kgs.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Conseil d'Administration, Liste des Membres, Sociétés correspondantes 5
Assemblée générale du 13 février 1943 11
Bulletin nécrologique 15

Séance du 18 *avril* 1942 :

Casimir PERNAT : La mine de Charbon d'Arâches 17
Paul GUICHONNET : L'Hôpital de Bonneville au XVIII[e] siècle.. 18
Paul GUICHONNET : Les anciennes Mesures de la province du Faucigny 21
Paul GUICHONNET : Les anciennes Monnaies Sardes 24

Séance du 9 *mai* 1942 :

Lucien GUY : Richard Wagner à Mornex, en 1856 27

Séance du 4 *juillet* 1942 :

Chanoine CHAVANNE : Un Centenaire en Savoie : Mgr Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy (1770-1842) 37
Lucien GUY : Les Clochers du Faucigny 42

Séance du 1[er] *août* 1942 :

Ch.-H. PERRET : Hommage à la mémoire de M. Jean Boccaccio 45
Paul GUICHONNET : Note sur le Clergé séculier à Bonneville avant la Révolution 49

Séance du 12 *septembre* 1942 :

Emile VUARNET : La station néolithique de Loëx 57
Lucien GUY : Un tricentenaire faucignerand : Guy-Balthazar Pobel 58
Lucien GUY : Les Ursulines et les Annonciades à Bonneville.. 59

Séance du 10 *octobre* 1942 :

Lucien GUY : Michel Carquillat, inventeur du portrait tissé.... 63
Paul GUICHONNET : Etudes d'Histoire économique en Savoie : La vie domestique à Bonneville dans la première moitié du XVIII[e] siècle, d'après un livre de comptes (1730-1741) 66

Séance du 7 novembre 1942 :

Lucien GUY : Richelieu et la Savoie — à l'occasion du tricentenaire de sa mort (4 décembre 1642) 75
James PIERRE : Incendies et inondations de Sallanches au cours des siècles passés 79
Paul GUICHONNET : Bonneville sous l'occupation française (1703-1713) 85
Gérard de BEAUREGARD : Le Christ-Roi des Houches 90
Louis FORESTIER et Paul GUICHONNET : Deux Cloches 93

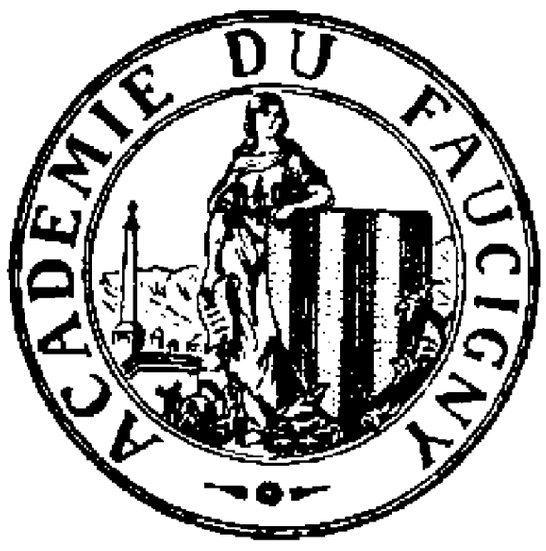
MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME V



MCMXLIII

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. — COMITE DE DIRECTION

MM. PERRET Ch.-Henri, avocat à Bonneville, président;
PERNAT Casimir, notaire honoraire à Cluses, vice-président;
GUY Lucien, agent général d'assurances, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains, vice-président;
REBOUL Jules, chef de bureau de Préfecture en retraite, à Bonneville, secrétaire;
ROUGE Henri, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint;
RICHARD Albéric, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint ;
FRÉZAT Luc, propriétaire à Bonneville, bibliothécaire-archiviste;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville, trésorier. (Ch. Post., Lyon, 800-55).

II. — MEMBRES REPRESENTANT LES CANTONS DU FAUCIGNY

MM. MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, à Bonneville, pour le canton de Bonneville;
BRETTON Claudius, industriel, maire de Cluses, pour le canton de Cluses;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Sallanches, pour le canton de Sallanches;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy, pour le canton de Saint-Gervais-les-Bains;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, à Chamonix-Mont-Blanc, pour le canton de Chamonix-Mont-Blanc;
le Chanoine CHAVANNE Joseph, recteur de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur-Foron, pour le canton de La Roche;
le Docteur GAY Paul, médecin à Saint-Jeoire, pour le canton de Saint-Jeoire;
FORESTIER Louis, directeur honoraire d'écoles, à Taninges, pour le canton de Taninges;
MANNESSY Louis, avoué à Bonneville, pour le canton de Samoëns.
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy, pour le canton de Reignier;
BAJULAZ Lucien, professeur au Collège Moderne de La Roche-sur-Foron, pour le canton de Boëge.

BIENFAITEUR DE L'ACADEMIE

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 24 bis, rue de Berri, Paris et Les Rocs, Cap Fleuri, au Cap d'Ail.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence, (décédé) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité National de Géographie, 7, rue Lamenais, Paris et à Samoëns;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris.
DELVAIR Jeanne (Madame), sociétaire de la Comédie Française, Paris;

MEMBRES EFFECTIFS

MM. AVEZOU Robert, archiviste départemental de l'Isère, à Grenoble;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains;
BEAUREGARD du COLOMBIER (baron Gérard de), homme de lettres, à Bonne-sur-Menoge;
BRETTON Claudius, industriel, maire de Cluses, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
CHATOUX Jean, antiquaire, à Chamonix-Mont-Blanc;
CHAVANNE Joseph, recteur de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur Foron, membre du Conseil d'Administration de l'Académie;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Sallanches, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville, trésorier de l'Académie;
DUPUPET François, architecte, avenue de Genève, Thonon-les-Bains;
FALLION Pierre, président du Syndicat d'Initiative de Bonneville, à Bonneville-Blanzy;
FORESTIER Louis, directeur d'école honoraire, à Taninges, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
FREZAT Luc, propriétaire à Bonneville, bibliothécaire-archiviste de l'Académie;
le docteur GAY Paul, médecin à St-Jeoire, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
GAY Jean, instituteur honoraire, président de la Société d'Apiculture, 5, place de Crête, à Thonon-les-Bains;
GUICHONNET Paul, licencié ès-lettres, à Bonneville;
GUY Lucien, agent général d'assurances, 5, place Jules-Mercier, à Thonon-les-Bains, vice-président de l'Académie;
LAURENT Jules, homme de lettres, 5, avenue de la République, Annemasse;
LORIOT de la SALLE Christiane, rédactrice en chef des « Cahiers du Plateau », à Sancellemoz-Passy;
MANNESSY Louis, avoué à Bonneville, membre du Conseil d'Administration de l'Académie;
MICHEL Roger, juge au Tribunal de Marseille;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, à Bonneville, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
ORSAT François, avoué à la Cour d'Appel de Chambéry, 8, rue Saint-Antoine, à Chambéry;
PARIS Paul, économe de l'Hôpital-Hospice de Bonneville;

MM. PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, à Chamonix-Mont-Blanc, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
PERNAT Casimir, notaire honoraire, à Cluses, vice-président de l'Académie;
PERRET Henri, avocat à Bonneville, bâtonnier de la Haute-Savoie, président de l'Académie;
PFISTER Louis, secrétaire de l'Académie Florimontane, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy, membre du Conseil d'administration de l'Académie;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches;
PIGNARD Joseph, industriel, à Cluses;
PLANCHER Charles, imprimeur, directeur de *L'Allobroge,* à Bonneville;
PLANCHER Etienne, imprimeur, à Bonneville;
REBOUL Jules, chef de bureau de Préfecture en retraite, homme de lettres, à Bonneville, secrétaire de l'Académie;
ROUGE Henri, publiciste à Bonneville, secrétaire-adjoint de l'Académie;
THOME Rose (Mademoiselle), institutrice honoraire, rue Sainte-Catherine, Bonneville.

MEMBRES ASSOCIES

MM. ABRY Eugène, pharmacien, maire de Bonneville;
ACCARY Albertine (Madame), directrice honoraire de l'Ecole Supérieure de Filles, à Bonneville;
ACCARY Louis, inspecteur des Contributions Directes, à Sallanches;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances à Bonneville;
ALLANFRANCHINI Joseph, ingénieur, avenue de Corzent, Thonon-les-Bains;
AMELOT Pierre, journaliste, Le Vésinet (Seine-et-Oise);
ANTHOINE Eugénie (Mademoiselle), directrice de l'Ecole Ménagère de l'Ain, à Vonnaz (Ain);
ARÈS Gaston, instituteur, à Ayze;
ARESTAN Jean, Château du Vivier, Scientrier;
BAJULAZ Lucien, professeur au Collège Moderne de La Roche-sur-Foron;
BALEYDIER Antoine, Président du Tribunal de Bonneville;
BALLALOUD Louis, avoué près le Tribunal civil de Bonneville;
BALLOT-BEAUPRÉ Alfred, syndic liquidateur, à Sallanches;
BALMELLE Marius, lauréat de l'Institut, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende;
BARD de COUTANCES Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (VI°);
BARDEL Clovis, pharmacien, à Sallanches;
BAUD Henri, licencié en droit et ès-lettres, Villa Marie-Louise, Saint-Gervais-les-Bains;
BEAUREGARD du COLOMBIER (Jean de), à Bonne-sur-Menoge;
BERCHET Henri-François, homme de lettres, 24, avenue Pictet-de-Rochemont, à Genève;
BLANC Céline (Mademoiselle), rue Sainte-Catherine, à Bonneville;
BOCCACCIO Jean (Madame), née Fontaine, 19, rue Docteur-Mazet, Grenoble;
BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris;
BOISSAIS André, Substitut du Procureur général, à Chambéry;
BON Oscar, directeur départemental des P. T. T., à Privas;
BONTRON Emmanuel, notaire, rue Ferdinand-Dubouloz, Thonon-les-Bains;
BRIFFAZ François, docteur, avenue de Genève, à Bonneville;
BRIFFOD Henri, avocat à Bonneville;
BRIFFOD Pierre, employé de banque, à Bonneville;
BUCHALET Louis, intendant général en retraite, à Bonneville;

MM. BUET Patrice, homme de lettres, 26, rue Saint-Dominique, à Paris;
BOUVIER Louis, notaire à Sallanches;
BRUNET Jean, avocat stagiaire à Bonneville;
BIOLLAY Charles-Paul, directeur du Cours Complémentaire à Sallanches;
CACHAT Charles, pharmacien, à Chamonix-Mont-Blanc;
CARPANO Léon, industriel à Cluses;
CARPANO (Veuve), industriel à Cluses;
CAVALIERI Serge, ingénieur, directeur de l'Usine du Giffre, Saint-Jeoire;
CHATON Pierre, pharmacien à Bonneville;
CHAVANNE Claudius, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Grenoble;
COLLET Emile, receveur municipal, Bonneville;
CORBET André, pharmacien à Samoëns;
CORDIER Louis, industriel, à Magland;
COUSTET Joseph, principal du collège de Bonneville;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix-Mont-Blanc;
CROCHET François, ingénieur civil des mines, à Cluses;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais-les-Bains;
le docteur DEGEORGES Marcel, médecin au sanatorium de Sancellemoz-Passy;
DEVANT Charles, ingénieur, directeur de la Société des Forces du Fier, 3, Boulevard Decouz, à Annecy;
DUCREY Armand, directeur des écoles de garçons de Chedde;
DUFOUR Georges, ingénieur à l'Usine du Giffre, Saint-Jeoire;
DUVILLARET Théodore, notaire à Taninges;
DUVILLARET Henri, Docteur en droit à Taninges;
FALCONNIÈRE (Reynald Capt de la), 21 *bis*, rue des Délices, Genève;
FALLION Louis, négociant, à Bonneville;
FAUQUET Juliette (Mademoiselle), à Bonneville;
FAURÉ Marius, président du Tribunal civil de Condom;
FLÉCHÈRE (comte Henri de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire;
FORESTIER Léon, Architecte, La Roche-sur-Foron;
FOURNIER Louis, directeur du Collège moderne, à La Roche-sur-Foron;
FRANCK Marcel, industriel, à Cluses;
FULCHÉRI Edmond, directeur de l'Agence du Crédit Lyonnais, à Cluses;
GALAND André, ingénieur des Arts et Métiers, à Chedde-Passy;
GALICHET Georges, Directeur de l'Institut de Formation pédagogique, à Limoges (Haute-Vienne);
GAY Georges, Ingénieur T. A., maire de Vulbens (Haute-Savoie);
GAY René, ingénieur électricien, avenue de Genève, La Grangette, Thonon-les-Bains;
GIDE J.-A., docteur, Le Fayet-Saint-Gervais-les-Bains;
GOURDAN Louis, pharmacien à Cluses;
GRANOTIER Francisque, proviseur honoraire de lycée, à Bonneville;
GRAVIER Albert, professeur, 44, rue Juliette-Récamier, Lyon;
GROS Joseph, agent général d'assurances, à Sallanches;
GUILBAUD Jeanne (Madame), Le Bois des Tours, à Bonneville;
GUY Amédée (le docteur), député de la Haute-Savoie, à Bonneville;
GUY Pierre, avocat à la Cour de Grenoble, bâtonnier de l'Ordre, 10, rue de Belgrade, Grenoble;
JACQUIER Marcelle (Madame), à Chambéry;
JEROME Jean, industriel à Bonneville;
JOURDANET (Madame), à Bonneville;
LAFFIN Ernest (le docteur), médecin à Sallanches;

LAURENT Henriette-Marie (Madame), femme de lettres, 5, avenue de la République, Annemasse;
MM. LE MÊME Jacques, architecte, à Megève;
LESIMPLE (le R. P. Ferdinand), O. P., à Passy;
LOWYS Pierre (le docteur), médecin-directeur du sanatorium du Roc des Fiz, à Assy-Passy;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire à Bonneville;
MALLINJOUD Edouard, directeur honoraire d'E.P.S., à La Roche-sur-Foron;
MARION Félix, Président de la Société des Amis des Lettres et des Arts, avenue Bastin, à Annemasse;
MARTEL Louis, député de la Haute-Savoie, La Roche-sur-Foron;
MARTIN Georges, Juge au Tribunal de Genève, à Veyrier (Suisse);
MARTY Abel, négociant, à Cluses;
METRAL Robert, comptable aux Usines de Chedde, à Passy;
MICHAUD (le baron Humbert), Clos Babuty, à Ambilly;
MILLION (Madame), institutrice, à Annemasse;
MORAND François, directeur honoraire d'école, Le Planellet, Megève;
MORAND Jacques (le docteur), à Bonne-sur-Menoge;
MOREL-FREDEL Louis (Madame), à Bonneville;
MORTIER Gaston, docteur en Droit, directeur de l'Hôtel Beau-Rivage, à Saint-Gervais-les-Bains;
MULIN Baptiste (Madame), libraire, à Bonneville;
NOUVELLEMENT Jean, notaire, à Sallanches;
ORSAT Pierre, Substitut du Procureur général de Nancy;
PAILLET Marcel (le docteur), à Saint-Gervais-les-Bains;
PARISOT Raymond, industriel, à Bonneville;
PELLOUX Auguste (le docteur), à La Roche-sur-Foron;
PENZ Joseph, instituteur à Bonneville;
PERINET Philippe, ingénieur, directeur des Usines de Chedde, à Passy;
PERNAT Jean, avocat, rue Décret, à Bonneville;
PERRET du CRAY Henri, ingénieur des Arts et Manufactures, 14, Boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine;
PERRIN Denise (Mademoiselle), institutrice à Sallanches;
PERRIN Narcisse, directeur d'école honoraire, à Sallanches;
PERROLLAZ Albert, place de l'Hôtel-de-Ville, Bonneville;
PERROUD Camille, secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Les Allinges, et Chambéry, 8, rue Marcoz;
PICAUD André (le docteur), chirurgien à Sallanches;
PIERSON Alexandrine (Madame), rue du Pont, Bonneville;
PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à Bonneville;
PIRAUD Maurice, à Sancellemoz, Passy;
PLOTTIER François, avocat à Bonneville;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville;
POLLET Gilbert, professeur au Collège Moderne, La Roche-sur-Foron;
PONS Charles, industriel, à Cluses;
PRIEUR Paul, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Mâcon;
RAVINET Emma (Madame), professeur honoraire à l'Ecole Primaire Supérieure de Filles, à Bonneville;
RAVINET Jean, professeur à l'Ecole Hôtelière de Thonon-les-Bains;
RAYMOND Justinien, licencié ès lettres, professeur au Collège Moderne de Vizille;
REYDET (Madame Louis), à Bonneville;
RICHARD Albéric, publiciste, rue Pertuiset, Bonneville;
RICHARD Jean, Les Charmettes, La Roche-sur-Foron;
ROCH (Mademoiselle Mathilde), La Roche-sur-Foron);
ROCHON (le chanoine E.), supérieur du collège de La Roche-sur-Foron;
ROCHON DU VERDIER Guy, licencié en droit, 14, rue Vaubecour, Lyon;

MM. RUBIN Ernest, professeur de musique à Bonneville;
RUIN François, agent général d'assurances, à Bonneville;
SALIN Marie (Mademoiselle), directrice honoraire de l'Ecole Maternelle, à Bonneville;
SAUTHIER Marcel, bibliothécaire de l'Académie Chablaisienne, 36, avenue d'Evian, à Thonon-les-Bains;
SECRET (l'Abbé Bernard), aumônier militaire, 16, rue de Boigne, Chambéry;
SERVETTAZ Camille, principal honoraire du Collège, place du Château, Thonon-les-Bains;
SERVETTAZ Paul, 3, place du Maréchal-Randon, Grenoble;
SUARD Victor, professeur au Collège moderne de La Roche-sur-Foron;
SURCHAMP Jean, inspecteur des Eaux et Forêts, à Bonneville;
SYLVESTRE Frédéric, industriel, à Cluses;
TAIRRAZ Armand, Savoy-Palace, Chamonix;
THALVARD René, Inspecteur primaire à Grenoble;
TISSERANT Marcel, directeur de l'Hôtel du Mt-d'Arbois, à Megève;
TOBE François (le docteur), médecin du sanatorium de Sancellemoz, Passy;
TYRODE Isidore, agent général d'assurances, à Cluses;
VACHOUX (l'abbé Jean-Marie), à Tamié, par Mercury (Savoie);
VANDENBROUCQUE Henri, avocat, rue du Pont, Bonneville;
VERON Pierre-Louis, juge de paix de St-Jeoire, Taninges et Samoëns;
VIDONNE Philippe, ingénieur, 9, rue Jules-Ferry, Poitiers;
VILLE Louis, garde général des Eaux et Forêts, à Bonneville;
VILLEGER Gaston, Chef de cabinet du Préfet régional à Châlons-sur-Marne;
VIRY (l'abbé Jean de), curé de Saint-Jean-de-Tholome;
VUARNET Emile, propriétaire à Messery.
WERQUIN Jean, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, à Bonneville;
YVOIRE (le baron Jacques d'), Attaché à l'Institut d'Etudes corporatives et sociales, 4, rue de Fleurus, Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève;
BLONDEL Louis, archéologue de la ville de Genève;
BUFFET Léon (le révérend Père), Villa Cognacq, Monnetier-Mornex;
CHAMOUILLET Auguste, greffier de la Justice de Paix à Port-Lyautey (Maroc);
DELARUE, conservateur de la bibliothèque de Genève;
DURET Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Ayres (Rép. Argentine);
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève.

SOCIETES CORRESPONDANTES

CHAMBERY. — *Académie de Savoie; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.*
ANNECY. — *Académie Florimontane; Académie Salésienne.*
THONON-LES-BAINS. — *Académie Chablaisienne.*
ANNEMASSE. — *Société des Amis des Lettres et des Arts.*
PASSY. — *Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Vallée de l'Arve.*
MOUTIERS. — *Académie de la Val d'Isère.*
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
GRENOBLE. — *Académie Delphinale; Société scientifique du Dauphiné.*
NICE. — *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*
GENEVE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie; Institut National genevois; Revue « Genava ».*
ROME. — *Revue « Fert ».*
BORDIGHERA. — *Istituto di Studi Liguri.*

PUBLICATION PÉRIODIQUE

Journal *L'Allobroge*, à Bonneville.

Assemblée Générale du 25 Mars 1944

Cette assemblée ordinaire a été annoncée par deux avis parus à deux jours d'intervalle dans *Le Petit Dauphinois,* et un troisième paru dans *L'Allobroge* du 25 mars.

La séance est ouverte à 15 heures dans le salon de l'Hôtel de Ville de Bonneville, par M. Henri Perret, qui la préside, assisté de MM. Lucien Guy, vice-président, et Auguste Damex, trésorier.

Le Président donne lecture du compte rendu moral de l'exercice 1943 dans les termes suivants :

Mesdames,
Messieurs,

Pendant les trop courts instants que nous passons ensemble dans nos réunions, la guerre continue son œuvre de mort et de destructions.

Loin de nous la pensée de venir rechercher ici l'oubli de tout ce qui nous afflige; dans la dure épreuve que traverse notre génération, nos académies régionales ont une mission plus noble à remplir, celle de rechercher les raisons de croire à une humanité meilleure, lorsque la tourmente aura cessé.

A quoi nous servirait l'étude du passé si nous ne devions y puiser des leçons pour la préparation de l'avenir ?

Ne nous laissons dominer ni par un fatalisme déprimant, ni par ce mal plus grave encore qu'est le scepticisme. Nous devrons bannir aussi de notre vocabulaire le mot d'utopie, quand il s'agira de coopérer à une œuvre de redressement ou, dans le pardon, mais non dans l'oubli des fautes commises, les peuples rechercheront tous ensemble et de bonne foi les moyens de ne plus vider leurs querelles dans le sang.

Nos académies doivent se préparer dès maintenant à contribuer dans toute la mesure de leurs faibles moyens à ce renouveau d'humanité et de civilisation.

En attendant de satisfaire à ces tâches nouvelles, il est consolant pour nous de constater que dans l'ambiance de tristesse où notre académie travaille actuellement, l'année qui vient de s'écouler a été pour elle une période d'abondance; je ne veux parler bien entendu que de nos travaux.

Les conférences et communications se sont succédées, copieuses par leur nombre et leurs qualités, tellement qu'elles vont donner à notre cinquième revue annuelle une ampleur inaccoutumée.

Qu'il s'agisse de sévères études documentaires ou de récits d'histoire locale, ou encore de descriptions de sites et monuments, toutes ont été suivies et écoutées dans le recueillement des attentions captivées.

Nous avons eu la grande satisfaction d'entendre de nouveaux conférenciers qui ont bien voulu collaborer ainsi d'une façon plus effective à nos travaux.

Nous avons à remercier de ce témoignage de dévouement le Révérend Père Buffet pour sa relation si savoureuse et intéressante de la vie de notre compatriote Mme Cognacq, fondatrice avec son mari des grands magasins de la Samaritaine; M. Henri Baud, le très distingué universitaire,

qui, dans sa conférence sur les Ecoles et Régents de Cluses au XVI^e siècle, nous a fait apprécier dans un langage des plus châtiés la profondeur de son érudition; M. Antoine Baleydier, Président de notre Tribunal, qui a bien voulu consacrer ses rares loisirs à nous donner une narration fidèle et précise de l'exécution capitale, à Chamonix, en 1868, de Vicquéry, l'agresseur du curé de Vallorcine, ce drame de notre histoire locale si diversement rapporté et commenté par les contemporains; M. Charles Biollay, qui, dans sa recherche de l'étymologie exacte du nom de Varens appliqué aux aiguilles qui dominent Sallanches, a si finement analysé toutes les hypothèses qu'a fait naitre dans son esprit une érudition pleine de ressources, et nous a donné ainsi une communication vraiment académique.

A tous ces nouveaux conférenciers, à ceux aussi qui alimentent avec toujours le même dévouement l'ordre du jour de nos séances, j'adresse, au nom de tous, mes plus sincères compliments et mes vifs remerciements.

Cette activité de notre Compagnie nous a attiré de nouvelles sympathies. Madame Jeanne Delvair, sociétaire de la Comédie Française qui, par ses origines, appartient au Faucigny, a accepté de prendre place parmi nos membres d'honneur; nous lui adressons l'expression de notre vive reconnaissance en attendant que les circonstances nous permettent de lui réserver à l'une de nos séances une réception qui sera plus chaleureuse qu'officielle.

Nous avons eu le grand plaisir d'enregistrer au cours de l'année la distinction dont a été l'objet l'un de nos éminents confrères, M. le Docteur Lowys, médecin-directeur du sanatorium du Roc des Fiz, à Passy, qui a obtenu de l'Université de Genève le prix Georges Regard pour son rapport sur le traitement chirurgical de la tuberculose infantile. Nous lui renouvelons nos bien vives félicitations.

Notre Académie, qui elle aussi, grâce à la générosité de M. le Prince de Faucigny-Lucinge, est maintenant en mesure de décerner un prix annuel réservé à la meilleure étude d'histoire régionale, a attribué celui de 1942 au Révérend Buffet pour sa remarquable relation de la vie de Mgr Biord.

Le prix de 1943 a été décerné à notre très dévoué confrère M. Louis Forestier pour son histoire de Saint-Jeoire, intéressante et copieuse monographie de ce vieux bourg faucignerand si curieux par ses nombreux châteaux, vestiges d'un brillant passé. M. Forestier a consacré à son ouvrage une somme de travail et une conscience qui lui ont valu l'unanimité des suffrages du comité d'examen.

L'année 1943 a été encore pour notre Compagnie une année de deuils. Après le décès de notre sympathique confrère M. Alcide Boucher, que vous avez entendu si souvent, au cours de nos séances, développer ses thèmes favoris sur la flore alpestre et sur les artisans du Haut-Faucigny, nous avons eu à déplorer la mort de M. Maurice Jordan, juge honoraire de notre Tribunal, toujours si assidu à nos séances; celle de M. Clovis Bardel, pharmacien à Sallanches, et enfin celle de M. Georges Dufour, ingénieur, moins connu de nous en raison du court séjour qu'il fit dans notre région, mais qui manifesta, dès qu'il y fut, le désir d'être des nôtres.

Vous répéterai-je encore en terminant, mers chers Confrères, comme presque chaque année, que l'assiduité à nos séances est l'une des conditions vitales de notre société; je voudrais vous épargner des exhortations qui pour certains d'entre vous sont déplacées, mais je manquerais à mon devoir en ne constatant pas que pour beaucoup de nos confrères je prêche dans le désert; soyez donc auprès d'eux de meilleurs convertisseurs que moi.

*
* *

Le Président donne la parole à M. Auguste Damex, trésorier, pour l'exposé de la situation financière à ce jour; elle s'établit comme suit:

Reports année 1942:

Caisse d'Epargne	3.300.—		
Chèque postal	4,90		
Caisse	114,10		
	3.419.—	3.419.—	

Année 1943:

Retards cotisations 1942 et cotisations de l'année		5.725.—	
Vente fascicules		916.—	
Versement de M. le Prince de Faucigny-Lucinge		500.—	
Don		100.—	
Note imprimerie Plancher			3.440,50
Frais poste			456,50
Versement pour prix 1942			500.—
Achat bibliothèque et port			650.—
		10.660.—	5.047.—

Soldes pour balance:

Caisse	553,60		
Chèque postal	1.759,40		
Caisse d'Epargne	3.300.—		
	5.613.—		5.613.—
		10.660.—	10.660.—

A nouveau ..... 5.613.—

Cette situation financière, qui est approuvée à l'unanimité, fait ressortir un actif net sensiblement supérieur à celui du précédent exercice, malgré l'augmentation des dépenses, ce qui est dû à la persévérance du trésorier dans le recouvrement des cotisations en retard de paiement, aux nombreuses ventes de nos revues annuelles qui nous sont de plus en plus demandées, et aussi à la légère augmentation de la cotisation annuelle votée à la dernière assemblée.

L'assemblée vote, sur la proposition du Président, des remerciements à M. Auguste Damex, trésorier, pour son activité et son dévouement.

Elle s'associe aux sentiments de reconnaissance exprimés par le Président à Madame Jeanne Delvair, sociétaire de la Comédie Française, pour avoir bien voulu accepter d'être membre d'honneur de l'Académie.

Le Président signale à l'Assemblée que la Société a pu faire l'acquisition à très bon compte, grâce au désintéressement de l'un de ses membres, M. Henri Baud, d'un meuble-bibliothèque dans lequel pourront enfin être classés les archives, revues et ouvrages divers de l'Académie. Ce meuble sera installé dans une pièce actuellement louée par la Ville au Club Alpin, dans le bâtiment de la Salle des Fêtes; le comité de cette société ne voit aucun inconvénient à ce que le meuble soit installé dans cette salle, et cela gratuitement.

L'assemblée vote des remerciements à M. Henri Baud ainsi qu'à la Section du Mont-Blanc du Club Alpin Français.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée d'élire comme membres effectifs les membres associés dont les noms suivent:

MM. Bajulaz Lucien;
Baleydier Antoine;
Baud Henri;
Biollay Charles;
Buffet Léon (le Rd Père);
Richard Albéric.

A l'unanimité des membres présents à l'assemblée, ces membres associés sont élus membres effectifs.

Le Président fait part à l'assemblée des dernières admissions de membres associés prononcées par le Conseil d'administration; elles concernent, dans l'ordre des demandes:

MM. Gay Georges, Ingénieur T.A., maire de Vulbens, présenté par le R. P. Buffet et M. Guichonnet;
Werquin Jean, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Bonneville, présenté par MM. Perret et Richard;
Ville Louis, Garde général des Eaux et Forêts à Bonneville, présenté par MM. Perret et Richard;
Mlle Perrin Denise, Institutrice à Sallanches, présentée par Mme Pierson et M. Guichonnet;
MM. Tisserant Marcel, Directeur de l'Hôtel du Mont-d'Arbois à Megève, présenté par MM. Damex et Perret;
Arestan Jean, château du Vivier, Scientrier, présenté par MM. Perret et Guy;
Tairraz Armand, hôtelier, Savoy-Palace, Chamonix, présenté par MM. Damex et Perret;
Forestier Léon, Architecte à La Roche-sur-Foron, présenté par MM. Perret et Plancher Charles.

Ainsi fait et délibéré à Bonneville, le 25 mars 1944.

Le Secrétaire adjoint: Le Président:

A. RICHARD. Ch.- H.PERRET.

Décès de M. Casimir PERNAT,

Vice-Président de l'Académie

Après avoir déclaré close l'assemblée générale, le Président rappelle aux sociétaires présents le décès de M. Casimir Pernat, Vice-Président de l'Académie, survenu à Cluses, le 7 janvier dernier, et adresse un émouvant hommage à la mémoire du défunt, qui fut l'un des principaux fondateurs de l'Académie, et y tenait une grande place tant par ses fonctions que surtout en raison du grand dévouement qu'il n'a jamais cessé de manifester à la Société, à laquelle il était profondément attaché. Bien que l'affaiblissement de sa vue ne lui permit plus dans les derniers temps de sa vie de faire bénéficier ses confrères de son érudition en archéologie dans de savantes communications, il était resté l'âme toujours agissante de notre Compagnie, ne manquant jamais une séance, et entretenant par ses conseils et ses exhortations une saine émulation chez tous les membres de l'Académie.

Le Président, qui, auprès de sa tombe à Cluses, a rappelé sa vie, renouvelle à sa famille et plus particulièrement à notre excellent confrère M. Jean Pernat, son fils, l'expression des très vives condoléances de l'Académie.

Fondation de Faucigny-Lucinge

L'Académie du Faucigny décerne un prix annuel de 500 francs à l'auteur de la meilleure étude sur l'histoire de la Savoie et plus particulièrement du Faucigny.

Ce prix, fondé en 1941 par le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge, est décerné au commencement de chaque année.

Les concurrents doivent adresser à l'Académie, avant la fin de l'année précédente, leur ouvrage manuscrit ou dactylographié préalablement mis au net, et s'il est imprimé, en double exemplaire.

L'année du prix est celle de la présentation des ouvrages.

Prix de 1942

Ce prix a été décerné au Révérend Père Léon Buffet, missionnaire de Saint François de Sales à Monnetier-Mornex (villa Cognacq), membre correspondant de l'Académie (actuellement membre effectif), pour son ouvrage intitulé : *Monseigneur Jean-Pierre Biord (1719-1785).*

Prix de 1943

Décerné à M. Louis Forestier, directeur d'école honoraire à Taninges, représentant le canton au Conseil d'administration de l'Académie, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Saint-Jeoire.*

Bulletin Nécrologique

Le 22 juin 1943, décédait à Paris, après une longue et douloureuse maladie qu'il supporta stoïquement, M. Alcide BOUCHER, membre effectif de l'Académie, qui agrémenta si souvent ses séances de ses délicieuses causeries sur la flore alpestre de notre région et les artisans du Haut-Faucigny.

C'est une belle figure en même temps qu'une forte personnalité qui disparaît, laissant à notre Compagnie le souvenir d'un érudit et d'un artiste.

Naturaliste distingué, photographe d'art, peintre de talent, reporter de grande classe, il appartint tour à tour au monde de l'horticulture et de la grande presse avant de venir se fixer dans notre région.

Ancien membre de la Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, de la Société d'Horticulture de France, des syndicats agricoles et horticoles de la Seine et de la Seine-et-Oise, géomètre-expert, architecte paysagiste, auteur de 320 planches d'aquarelles représentant toute une collection de fleurs vivaces, travail récompensé à divers concours par des médailles de vermeil, M. Boucher fut, lors de la déclaration de guerre en août 1914, attaché aux services du Génie militaire, où il déploya, comme antérieurement, une activité débordante, ayant eu à établir tous les levés de plans des travaux de défense du secteur nord-ouest de Paris, et à assurer par la suite divers services techniques demandant une compétence spéciale.

En 1917, il était nommé directeur des services artistiques et photographiques de l'un des grands quotidiens de Paris, poste qu'il occupa jusqu'en 1934, époque à laquelle il vint se fixer aux Houches comme photographe, continuant à collaborer comme reporter-photographe à divers grands journaux de Paris et de Province.

Contraint de cesser ses occupations à la déclaration de guerre de 1939, il vint s'installer à Passsy où il entra comme dessinateur au service des Usines de Chedde. C'est alors qu'il fonda la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Vallée de l'Arve, dont il s'occupa activement, trouvant encore le temps d'aller une fois par semaine au sanatorium d'enfants du Roc des Fiz pour donner des cours de dessin et de botanique, allant au chevet des grands malades pour les faire participer à son enseignement.

Les fatigues qu'il s'imposait ainsi à un âge où tant d'autres se reposent, car il approchait de sa soixante-dixième année, eurent raison de sa santé.

Il tomba gravement malade, et fut soigné d'abord à l'hôpital de Sallanches, où il subit deux opérations, puis à Paris, où il dut en subir deux nouvelles, forçant l'admiration de tous : médecins, chirurgiens, malades avec lesquels il se trouvait, par son moral extraordinaire, continuant à dessiner sur son lit de souffrance et se livrant à de joyeuses boutades.

Tel est l'homme qui vient de s'éteindre. L'Académie perd en lui l'un de ses membres les plus éminents et les plus dévoués. Sa vaste culture, son parler simple, mais très imagé, en faisaient un conférencier très goûté que regretteront bien vivement tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre.

Nous renouvelons ici à Madame Boucher, sa veuve si éprouvée, l'expression de nos condoléances attristées.

*
* *

M. Maurice JORDAN, juge honoraire du Tribunal de Bonneville, membre associé de l'Académie, est décédé le 14 septembre 1943, à l'âge de 78 ans, en notre ville où il s'était fixé après avoir cessé ses fonctions.

Né à Thonon le 9 janvier 1866, il fit ses études de droit à Lyon et s'installa comme avocat dans sa ville natale. Elu conseiller général du canton du Biot à l'âge de 25 ans, il se retira peu après de la vie politique pour se consacrer exclusivement à l'exercice de sa profession.

Le 2 août 1914, il rejoignit le 54e régiment d'artillerie comme lieutenant, et partit au front où il resta jusqu'au 31 mars 1917, date à laquelle il fut nommé adjoint au chef d'escadron commandant le 7e groupement d'instruction d'artillerie de campagne, et ne fut démobilisé que le 13 février 1920, alors qu'il avait 54 ans.

Il fut fait chevalier de la Légion d'Honneur le 30 décembre 1917, après avoir été cité et décoré de la croix de guerre.

Nommé après la guerre juge suppléant puis juge titulaire, il exerça ses fonctions successivement à Bonneville et à Nantua, puis revint le 13 septembre 1930 à Bonneville, où il resta jusqu'au jour où il fut atteint par la limite d'âge et nommé juge honoraire.

L'aménité de M. Jordan était connue de tous les Bonnevillois. Toujours d'humeur égale, affable et souriant, il prodiguait à chacun une cordialité de bon aloi.

Il fut à l'Académie un modèle d'assiduité à nos séances, donnant toujours l'impression qu'il éprouvait un réel plaisir à suivre nos travaux.

A sa famille vont les condoléances de notre Compagnie.

*
* *

Nous avons appris la mort à Paris, le 20 octobre 1943, de M. Georges DUFOUR, Ingénieur des Arts et Métiers, membre associé de notre Académie, qui séjourna à Marignier de 1939 à 1941, et demanda au cours de cette dernière année à être des nôtres pour mieux connaître l'histoire de la région où le destin l'avait momentanément fixé.

M. Georges Dufour était né à Aniche (Nord), le 12 mars 1875; il fut ingénieur à Châlons de 1891 à 1894, aux verreries et glaceries d'Aniche de 1898 à 1910, et sous-directeur aux glaceries d'Aiseau (Belgique), de 1910 à 1913.

Pendant la guerre de 1914-1918, il fut envoyé en mission aux Etats-Unis pour l'organisation de l'industrie d'armement.

Comme ingénieur-conseil dans l'industrie du verre, il réalisa de nombreuses et importantes installations d'usines, notamment en Russie, en Grèce, au Tonkin et en Turquie.

L'Académie prie Madame Veuve Dufour d'agréer ses très vives condoléances.

*
* *

M. Clovis BARDEL, pharmacien à Sallanches, membre associé de l'Académie, est décédé en cette ville le 28 octobre 1943.

Né à Sallanches le 8 août 1884, M. Bardel avait fait ses études secondaires au collège de Rumilly, et ses études de pharmacie à la Faculté de Lyon. Diplômé le 16 mars 1911, il revint dans sa ville natale travailler à l'officine paternelle avec son frère Gaëtan, également pharmacien.

Mobilisé le 2 août 1914 comme infirmier dans une ambulance du front, il fut nommé par la suite pharmacien auxiliaire à la 66e division de chasseurs, puis aide-major, et fut cité à l'ordre de la division en novembre 1916, et décoré de la croix de guerre avec le motif suivant : « Doué « d'un grand courage et d'un sang-froid à toute épreuve, a dirigé et assuré « d'une manière très correcte les évacuations des blessés dans un secteur

« constamment battu par le feu de l'artillerie ennemie, du 18 au 30 oc-
« tobre 1916. »

Rentré dans ses foyers en 1919, il se confina dans l'exercice de sa profession, se tenant à l'écart de la politique, et ne trouvant de délassement que dans la musique dont il était un amateur distingué en tant que violoncelliste.

A sa veuve et à toute sa famille, l'Académie renouvelle ses condoléances.

Séance du 13 Février 1943

Présidence de M. PERRET

Les Artisans du Faucigny

(2e Série)

par M. Alcide BOUCHER

L'HORLOGER

Un jour, cheminant dans Marnaz, inquiet de l'heure, je rencontrais un brave paysan. — « Quelle heure avez-vous, lui dis-je ». — « 13 h. 30 ». — Merci..!, c'est ennuyeux! ma montre n'est jamais à l'heure, je ne sais pas ce qu'elle a...? » Et, mon aimable « agent de renseignement horaire d'occasion » de me dire : « Allez donc voir Florentin Dorioz... tenez, là-bas, dans le centre de Marnaz, vous le trouverez sûrement à son établi, dont la naissance est sûrement plus lointaine que la sienne... Il n'est pas « horloger » proprement dit, mais tout aussi connaisseur, il vous dira, après avoir ausculté votre horloge de poche, la raison de ses arrêts fantaisistes, car, s'il ne fabrique pas de montres, il prépare plusieurs genres de pièces d'horlogerie, surtout pour les minuscules bracelets-montres. »

Deux ou trois raidillons me conduisent au centre de Marnaz. J'aborde une jeune ménagère : M. Dorioz, s'il vous plait..? » — « Il est en haut, me dit-elle, à son établi, la loupe à l'œil ». C'était d'une loupe grossissante dont voulait me parler la brave femme, une loupe d'horloger, cerclée d'ébène, qui emprisonne l'œil et permet de voir les menus objets démesurément grossis, et, je dois reconnaître que cela n'était pas par pure fantaisie!

En effet, ce vieux montagnard, installé dans une petite pièce propre et baignée de lumière, les yeux rivés sur un tour minuscule, surveillait avec une attention profonde les évolutions de son travail, la loupe scellée à son œil droit. « Pardon, mon bon, vous êtes bien M. Dorioz...? ». — « Oui ». — Horloger ». — Pas précisément, je fais des pièces d'horlogerie », et ses yeux de 77 ans s'épanouirent d'un franc sourire. « Je « pignonne » ou bien je « pivote » toute la journée, c'est à dire que je fais des « pignons » et des « pivots. Ces pièces m'arrivent fondues, mais à l'état brut. Il me faut alors les tremper ou, si vous aimez mieux, les porter dans un bain de trempe, à base d'eau, d'huile ou de graisse, à une température assez élevée et les refroidir brusquement. Ensuite, je les polis au tour à l'aide d'une meule à émeri excessivement fine, opération très délicate pour laquelle des yeux de lynx, je dois le dire, sont nécessaires, étant donné les dimensions lilliputiennes de ces pièces. Voyez vous-même, me dit-il ». — Et, ce disant, il m'étale sur un papier une multitude de ces pièces infimes, place l'un d'elles, à l'aide d'une pince, sur le tour et, actionnant une pédale qui communique un mouvement rotatif à la meule, il approche, toujours la loupe à l'œil, la pièce d'acier qui, au contact de l'émeri, lance un sifflement à peine perceptible. Une trentaine de rotations, la pièce est polie et mes yeux fatigués, car il m'a fallu suivre les évolutions de ces pignons d'engrenage métalli-

que de 115 centièmes (en terme d'horlogerie), c'est à dire de *un millimètre et demi de long sur un tiers ou un quart de millimètre de diamètre...!*

« Voilà, dit-il, mes occupations quotidiennes! Depuis mon plus jeune âge, j'ai les yeux rivés sur ces organes qui sont sans cesse renouvelés..! Je ne peux pas en faire autant des miens qui commencent à s'user et auraient bien besoin d'une trempe nouvelle! ».

« Mais, dites-moi, cela ne doit pas être difficile à apprendre ce métier-là? » « Oh! ma foi non, c'est une routine ».

Je partis émerveillé de la dextérité de ce vieillard, mais, du coup, je m'aperçus, en rentrant, que j'avais oublié — simplement — de... montrer ma montre...!

LE BALANCIER

Afin de ne pas aller trop loin, tout d'un coup, nous allons revenir un peu sur nos pas... à Marignier, nous trouverons-là un artisan balancier.

Eh oui! il fabrique des balances! Toutes les tailles lui passent par les mains, depuis le « Trébuchet » des laboratoires, d'une construction rigoureusement exacte puisqu'elle doit être sensible au dixième de milligramme, jusqu'aux bascules pour huit et dix tonnes...!

Et voici comment je l'ai découvert:

A proximité de la gare, près du pont qui enjambe le torrent du Giffre, un modeste chalet revêtu d'un alignement plus ou moins décoratif de lettres composant ce simple mot « Balancier » attire mon attention... J'enquête... C'est un fabriquant de balances pour peser. Toujours en quête de ces braves artistes qui travaillent chez eux et se transmettent de père en fils leurs « tours de main » et secret de fabrication, je hasarde une visite... Réception charmante...

Une balance « pèse-lait », pour pesées de 20 à 50 kg., était justement là et subissait l'opération du réglage; plus loin, une balance dite « Romaine », pour les pesées de 20 à 280 kgs, venait de subir le même sort. Afin de me faire une démonstration pratique. Pierre Rubin et son fils s'attaquèrent à une balance « système Roberval » pour pesées de un demi à 50 kgs, dont ils limèrent et ajustèrent les pièces.

Cinq minutes d'attention me fixèrent sur la précision et la minutie de ce travail et ce qui suivit fut pour m'instruire sur la technique de cette fabrication.

De cet entretien j'ai retenu, tout d'abord, les variétés fort nombreuses depuis la balance de Reimann pour le dosage de l'amidon des pommes de terre, la balance de Quintaz (bascule du commerce à plateau), jusqu'à la balance automatique à cadran électrique de Coulomb, en passant par les balances de Béranger, de Rédir, de Roberval, de Vincent, de Mohr, etc...

Mais celles qui concernent notre balancier de Marignier et qui sont plutôt sa spécialité sont au nombre de 4 ou 5, dont les principales sont: 1° le système « Roberval » qui est composé d'un socle en fonte moulée et d'un fléau en acier estampé, ainsi que de 2 croisillons en acier embouti, sur lesquels viennent se placer deux plateaux de cuivre découpés, emboutis et polis au tour et au feutre. Le réglage se fait ensuite en limant ou polissant les différentes pièces mobiles jusqu'à ce que l'horizontale du fléau soit rigoureusement absolue; 2° Le système dit « pèse-lait », dont l'embase (colonne et support) est en fonte moulée et le fléau composé de deux règles en cuivre découpées et polies, sur lesquelles sont tracées les divisions de 10 en 10 kilogs sur la règle du bas et de 100 en 100 grammes sur la règle du haut; 3° La balance dite « Romaine » qui se compose d'un fléau suspendu par une anse qui le divise en deux bras inégaux. Le bras le plus court porte un plateau, un bassin ou un crochet destiné à soutenir l'objet à peser: l'équilibre est assuré par un « pesant » ou poids constant qui glisse au moyen d'un anneau sur le bras le plus long, revêtu d'une graduation chiffrée, dont les divisions sont tracées au compas et les chiffres incrustés au marteau à l'aide de

« Chiffres-matrices » en acier. C'est l'opération la plus délicate dans la balance « Romaine ». Pour celle qui nous concerne, le fléau est en acier forgé et soudé; le plateau en tôle découpée à la cisaille ; la tige du du plateau et le crochet du pesant en acier forgé courbé au marteau ; le « pesant » en fonte moulée et les « chappes », celles du crochet ou plateau et celles de l'anse, fixées sur le fléau, sont en cuivre.

Il fabrique également et monte quelques autres systèmes, mais ce sont surtout ceux-là qui font l'objet de son art.

L'ATELIER DU SCULPTEUR SUR BOIS

Le jour où le hasard m'y a conduit, c'était à l'heure où, dans un ample carillon de cloches aux multiples sons, dont les échos cuivrés semblaient bercer le crépuscule naissant, s'agitait dans un dodelinement continuel, le précieux cheptel savoyard de la Haute Montagne.

Une aussi émouvante pastorale ne put m'empêcher de confier à un passant : « Quel grandiose tableau ! » — « Oh ! me fit-il, vous en aurez un, bien joli aussi et très intéressant surtout chez Joseph Garny qui, avec des chèvres, des cochons, des oiseaux, en fabrique, lui, des vaches !... » — Tiens, sans doute M. Garny ? dis-je, à un grand diable, coiffé d'un aussi grand béret alpin, qui apparaît soudain au seuil du chalet... « Moi-même ». Je viens pour... « Pour voir mon... bétail en bois... n'est-ce pas ? J'ai entendu, j'allais justement me mettre au travail », et, passant derrière le pan Ouest de son chalet, parmi le bois de chauffage et les fleurs, il s'assied, pose sur ses genoux un morceau de bois blanc, et, muni d'une égoïne, se met en devoir de scier cette pièce grossièrement taillée déjà. On dirait du sapin, lui dis-je. — « Vous avez deviné, c'est notre sapin qui habille nos montagnes et le petit volume de ce bloc c'est... une future vache. Je prends des troncs de sapin de o m. 40 de diamètre, à peu près, que je débite en tronçons de o m. 30 d'épaisseur; un de ces tronçons me fait deux vaches ou bien trois cochons ou trois chèvres ou bien encore quatre ou cinq oiseaux. Je taille ces tronçons en morceaux plats de dix à quinze centimètres, comme celui-là, et c'est alors que je les évide avec la scie, au cou, aux entrejambes, en tous sens; la seconde opération consiste en la « mise en forme », grosso-modo, à l'aide de couteaux forts et solides, puis avec des couteaux plus fins, canifs, stylets, je parfais les membres, le corps, la tête. La grosse râpe, ensuite, me donne un « presque fini », c'est à dire l'aspect qu'aura la bête; avec des râpes fines et de divers calibres et formes, je « fignole » et donne le poli..., et ma vache est faite. Ma vache « tient debout ». Je procède alors à la dernière opération : *les teintes :* une goutte de vernis pour chaque œil et les taches noires, ocre, roux, marron, sur le corps, un peu de rose ou de carmin pour les gros museaux roses et les mamelles; des verts, des bleus, des jaunes, pour le plumage des oiseaux... et voilà comment ma ménagerie se succède continuellement..! Ah ! j'allais oublier les colliers.. en cuirs et les oreilles, les cornes et les clochettes aussi en sapin.. ». Mais, pourquoi n'employez-vous que du sapin..? Parce que moins dur; j'ai bien essayé l'aulne (la verne), mais c'est plus dur et... ça fend !.. ».

LE TABLETTIER EN CORNE

J'avais entendu plusieurs fois, au bas de Chamonix, dans un coquet chalet, le bruit monotone d'un petit moteur et sur la porte j'avais lu : « Tabletterie en corne ». Monsieur Charlet fils me reçoit aimablement.

— « Si vous le voulez bien, je vais vous soumettre la fabrication des « gobelets en cornes », l'une de mes spécialités. Tout d'abord, les cornes que voici m'arrivent brutes, c'est-à-dire vidées et lavées. Ce sont des cornes de génisses, génissons, bœufs, etc...

La première opération consiste en sciage par tronçons, en différentes longueurs, suivant la dimension du gobelet à obtenir. Ce tronçonnage s'effectue à la scie à ruban. Ces tronçons sont ensuite cuits dans l'huile minérale pendant cinq minutes environ. Cette opération a pour but de ramollir la corne et de permettre le moulage au moyen d'un « dressage » sur des moules en bois de buis, dont les tronçons épousent la forme pendant cette élasticité momentanée. Ils sont enlevés de leurs moules le lendemain seulement, alors qu'ils ont repris leur rigidité; à ce moment ils sont placés sur des tours pour y subir « l'ébauchage », c'est-à-dire pour y être dégrossis et gravés; après quoi ils sont repris sur un autre tour pour recevoir le tournage et le polissage intérieur. Au cours de ces opérations s'effectue un travail qui passe inaperçu aux yeux du profane, c'est l'incrustation d'une rainure dans la partie inférieure des gobelets, dénommée « filet » et destinée à recevoir le fond. Celui-ci est constitué par les chutes de morceaux de cornes au cours du sciage — les extrémités surtout — et qu'on appelle « tombées ». Ces « tombées » sont aplaties à la grosse presse ; ensuite, elles sont collées sur des plaquettes de bois afin de pouvoir les tourner et amincir les bords qui devront être encastrés dans la rainure. Pour procéder à cet encastrage, la partie inférieure du gobelet est chauffée au feutre, sur le tour, pour ramollir la corne, juste ce qu'il faut pour lui donner l'élasticité voulue pour le passage de ce « disque du fond ». C'est alors qu'à lieu le finissage à l'aide du tour, autrement dit le polissage qui se fait pour commencer au ciseau par l'extérieur et ensuite, ainsi qu'à l'intérieur, au moyen de la pierre ponce pilée enfin pour terminer, à l'aide de disques en coton, toujours avec le tour.

Toutes ces phases explicatives furent accompagnées de démonstrations que je ne manquais pas de fixer sur la gélatine, et c'est dans un véritable charme que je pris congé de mon « tablettier ».

LES SEAUX ET LES SEILLES DE BOIS

Puisque nous nous intéressons à nos bonnes laitières, profitons-en pour voir un peu ce que leur fait encore de bien l'artisan montagnard. Montons à Vallorcine, à 1.300 m. d'altitude, nous tomberons en plein dans les seaux en bois, les « govés » et les « seillons ». Cela nous reposera un peu du tintamarre du cuivre, de la forge et du marteau. Après avoir descendu l'âpre et sévère col des Montets nous nous arrêterons net devant un vieux chalet. Entrons. Je vous présente le « home » et « l'artisan ». Une large pièce médiocrement éclairée et située dans l'angle du bâtiment... c'est « l'atelier ». Un établi, une selle à planer, des outils aussi nombreux que variés et, surtout, une multitude de gabarits de divers calibres et de formes, accrochés aux murs.

A cheval sur la « selle à planer », un vieux savoyard, les pieds enfoncés dans un tas de copeaux qu'il ne cesse de faire choir à l'aide d'un plane. Ecoutons-le : « Alors ? père Ancey, vous faites un seillon ? Non pas ! Je fais un « gové ». « Un « gové ? » Qu'est-ce que c'est que çà ? Les crocs de sa moustache blanche se soulevèrent pour laisser fuir un rire amusé. « Voilà, je ne fais pas que des « seillons », je fais aussi des « govés ». Ce sont des baquets ronds; puis encore les « govillons », modèles plus petits et ovales, avec ou sans poignées, et enfin les « seillons » qui ont un peu la forme d'une hotte, avec l'une des douves plus longue et percée d'un trou qui constitue la poignée. Tout cela est confectionné avec du mélèze et du sapin ; j'emploie du mélèze, non pas seulement parce que c'est un bois très solide et de conservation, mais aussi parce que sa teinte offre, avec le sapin plus clair, une combinaison de couleur agréable à l'œil. Je débite d'abord mes billes de pin et de mélèze par longueurs déterminées et je les fends avec un fer courbé qui donne déjà une première forme incurvée; les morceaux sont repris et travaillés avec des planes de différentes courbures, correspondant aux di-

vers gabarits, suivant l'objet à fabriquer. Ces morceaux ainsi taillés et planés constituent les douves; je prépare ensuite les « manettes » (anses ou poignées) qui sont en somme des douves un peu plus longues et percées d'un trou en haut. Je découpe le fond dans des planches de sapin puis je fais les cercles. C'est alors qu'intervient « l'assemblage », les douves ayant leurs courbures intérieures parallèles aux courbures extérieures, *mais plus courtes,* donnent, suivant le gabarit employé, en les plaçant côte à côte, la forme *ovale* ou *ronde* et, comme elles sont plus larges en haut qu'en bas, la forme *conique*. On procède alors au « cerclage »; les cercles appliqués à l'extéricur et appuyés à l'aide de petits coups de maillet en bois, enserrent le tout et assurent la solidité de l'ensemble, qui est encore augmenté par l'introduction, par pression et par en haut, du fond, au moyen de petits coups de mailloche; il est enfoncé petit à petit jusqu'à ce que son pourtour aminci vienne s'engager dans une rainure incisée dans le bas des douves au moment de leur fabrication.

Pour terminer, à l'aide d'un rabot spécial à courbure voulue, je leur fais une toilette copieuse qui fait ressortir à l'extérieur l'alternance bicolore du mélèze et du sapin, alternance qui se retrouve d'ailleurs à l'intérieur avec, en plus, un poli plus parfait.

LE FABRICANT DE CLOCHES A VACHES

Derrière la gare de Chamonix, sur les bords de l'Arve, un large panneau, fixé au-dessus de la baie vitrée d'un chalet vétuste, sur lequel la peinture défraîchie d'une énorme cloche reliée par un nœud de rubans à deux piolets, attestait l'ancienneté de la maison qu'indiquait d'ailleurs, au bas de l'ensemble, le chiffre 1880.

Le vieux bâtiment, patiné par les ans, flanqué d'une bisse plus que cinquantenaire, qui amenait l'eau du torrent pour actionner les machines, s'incrustait sur la rive de l'Arve, au pied du Brévent, et abritait un grand diable de Savoyard, qui paraissait vouloir, par la force, faire pénétrer un lourd marteau dans une enclume.

Se dirigeant dans un angle de la pièce sombre, qu'éclairait à peine la lueur de la forge, il me montra le métal, matière première, tôle d'acier non trempée, sur laquelle il me fit prestement, à l'aide d'un gabarit, le tracé d'une sonnette ovale qui, en plan horizontal, représente une ellipse dont l'excentricité varie avec la grandeur de l'objet. Puis, l'ayant découpée à la main à l'aide d'une forte cisaille, il la plaça sur la forge pour la « chauffer à blanc », et à l'aide d'une pince, il la porta sur l'enclume pour lui faire subir « l'emboutissage » et le « pliage ». Ce sont ces deux opérations qui lui donnent la forme ovale. Ensuite les extrémités sont décapées et rivées. C'est alors qu'a lieu la pose de la poignée. La sonnette est, à ce moment, ce qu'on appelle « en forme ». Par la suite, elle est « brasée au cuivre » pour la rendre homogène et lui donner la sonorité; puis, vient la toilette, le métal est poli à la meule, verni ou nickelé, le « battant » est suspendu, et la sonnette est prête à entrer dans le commerce ou l'on viendra la choisir, pour l'accrocher au cou des génisses et génissons, afin que son tintement permette de surveiller leurs pérégrinations dans les alpages de la haute montagne. Elle aura alors passé, au cours de sa fabrication, par 16 ou 18 phases différentes.

Aux environ de 1815 on fabriquait des cloches en bronze, mais depuis cette époque on adopta l'acier et l'on rapporte, à Chamonix, que leur origine est tyrolienne, mais, plus sûrement de Bagnes (Suisse) et de Vallorcine (Haute-Savoie), où, maintenant on n'en fabrique plus.

Les premières que l'on fit dans la Haute Vallée de l'Arve, datent de 1860. Elles furent confectionnées à l'aide de procédés primitifs et avec comme métal, des morceaux de vieilles faux, des scies usées, etc... façonnées dans des moules de granit et forgées au charbon de bois.

Les dimensions sont excessivement variables, suivant les destinations; à part les dimensions lilliputiennes pour fantaisies, les petits modèles sont généralement portés par les chèvres, elles pèsent de 75 à 80 grammes et mesurent 50 m/m; ensuite celles pour moutons qui sont de 80 m/m et pèsent 240 à 250 grammes; puis, suivant leur taille, les vaches portent (à l'alpage) celles de 100 et 190 m/m, de 400 grammes à 3 kg 500, et (l'hiver) celles de 123 et 134 m/m qui pèsent 800 à 1050 grammes.

Il existe également une fabrication de clochettes rondes dont les 7 tailles varient de 75 à 190 m/m et pèsent de 200 grammes à 1 kg 800 leur sonorité est, paraît-il, supérieure.

Le Château de Barbey

par M. Louis FORESTIER

Partant de la gare de Mieussy et traversant le chef-lieu par la nouvelle route en lacets qui passe devant l'église, contournant ensuite le cimetière, on atteint par une pente assez raide, le petit village de Cloisé, que l'on traverse pour passer sur un petit pont jeté sur le Nant de la Barmaz et l'on se trouve à la porte du château de Barbey. Ce château est situé dans un repli du coteau au-dessous du Barthon et du Saix d'Echeruz. On entre dans une grande cour: à gauche, les écuries et les étables; à droite, la maison d'habitation à deux étages et au toit d'ardoises.

« Barbey » est un mot patois dérivant du bas latin « berbix », signifiant brebis, — ainsi appelé sans doute à cause des beaux pâturages à moutons qui dominaient le château. Ce mot rappelle les armes de la famille de Marigny, originaire de Marignier, qui étaient « pallé d'argent à brebis de gueules ». Elle tenait le château d'une autre famille plus ancienne, éteinte au XIV^{e} siècle, à laquelle elle s'était unie par mariage.

Le 2 mai 1675, Pierre de Marigny épousa Françoise de Gantelet et eut trois fils, morts jeunes et une fille Marie, dame de Barbey et du Rosay (Marignier), qui se maria le 2 septembre 1693, avec Jérôme de Menthon, comte d'Aviernoz.

Pierre de Marigny se fit remarquer par sa vie toute simple, mais utile et par ses idées libérales; il aimait à affranchir les serfs dans ses domaines; le 29 décembre 1668, il libéra Etienne Rossillon, d'Hivoray, de l'hommage taillable « le remettant lui et sa famille dans le même état que celui dans lequel se trouvaient les premiers hommes libres ».

Sa fille, la dame d'Aviernoz, fut aussi célèbre par ses grandes qualités; elle eut plusieurs fois la visite de Saint-François de Sales, son parent par alliance; le prélat l'engageait souvent à faire embrasser à ses enfants la carrière ecclésiastique; c'est pourquoi deux des filles de la dame d'Aviernoz entrèrent au couvent: Charlotte fut religieuse à Mélan, et Louise à la Visitation d'Annecy. Cette dernière fut réputée par son savoir et sa piété comme son grand-père l'avait été pour l'amour de ses serfs.

Jérôme de Menthon eut encore deux fils: Claude-Ferdinand, comte des Ollières, gouverneur de la Savoie en 1760, et Jean-Anthoine, comte d'Aviernoz.

Après la mort de son mari, qui l'affligea beaucoup, la dame de Barbey se retira dans son manoir pour n'en plus sortir. Elle tomba malade en 1754, elle avait alors 78 ans. Le 28 mai de cette année, elle envoya chercher le notaire Aimé Rubin, de Mieussy, pour faire l'inventaire de son mobilier.

A cette époque le château, surmonté d'une tour, était composé de sept pièces, y compris une chapelle à gauche de l'entrée. Parmi les meubles et objets mobiliers le garnissant se trouvaient quelques bijoux en or et des pièces d'argenterie, des sacs de papiers et de vieux parchemins, de la vaisselle en étain et cuivre, en métal, des objets de literie, des outils aratoires et des harnais d'attelages, le tout déjà usé et de médiocre valeur.

Marie, comtesse d'Aviernoz, mourut peu de temps après et fut enterrée dans la chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de Mieussy. Après le décès de leur mère, les deux frères Claude et Jean, se trouvant à

Mieussy, le 8 juin, firent dresser le devis des réparations à faire aux bâtiments de leur domaine; le montant de ces réparations s'éleva à 4.185 livres.

Ce devis nous apprend que les ardoises se payaient 12 livres le mille; les ancelles, 5 sols le fagot; le plâtre, 10 sols la coupe et la maçonnerie, 8 livres la toise.

En 1763, les mêmes frères affermèrent à un nommé Berthier, pour la somme annuelle de 400 livres, toutes les dépendances du château: grange, four, grenier, caves, jardin, cour, curtines, prés, vergers, etc... avec la pièce de terre dite l'Hoche et la montagne de la Plattière. Le fermier devait empêcher le ruisseau de Buan d'endommager les biens à lui acensés, et nourrir les chevaux de ses propriétaires pendant leur séjour au château.

En 1769, ils louèrent encore à Noël Blanc les trois moulins de Barbey. Mais en 1793, Barbey devint propriété nationale et fut vendue à M. Georges Dussais, de Bonneville, qui, plus tard, le céda à la famille Jorat. Aujourd'hui, l'ancien château et ses dépendances appartiennent à M. Jules Jorat et à sa belle-sœur veuve Alfred Jorat et ses enfants, qui, pourvus d'un outillage moderne, cultivent le domaine avec soin. Notons en passant que le père de M. Jules Jorat a élevé pendant longtemps des étalons (ânes et chevaux) pour la monte des juments de toute la vallée du Giffre.

Le nombre des pièces du château actuel est le même qu'en 1754. On en remarque surtout deux qui mesurent 10 m. sur 8 m. De celles du premier étage, on a une vue superbe sur la vallée.

On trouve sur une armoire de l'une des chambres du rez-de-chaussée, un écusson avec croissant taillé dans le bois et portant la date 1642, et on peut lire sur une poutre du premier étage une autre date: 1781, avec les noms des charpentiers (Dunoyer, Dupraz, Nicodet), qui ont dû élever l'étage à cette époque.

La tour a été incendiée il y a une centaine d'années, elle a été reconstruite plusieurs fois et en dernier lieu par M. Marie Jorat, grand-père des propriétaires actuel. Ces derniers possèdent encore la marque à feu sur bois du Comte d'Aviernoz, composée d'un croissant surmonté d'une tour.

En sortant de la cour, à l'ouest, on passe entre deux murs, autrefois réunis par une voûte à plein-cintre, constituant la porte cochère du château et l'on se trouve au milieu de terres très fertiles.

En jetant un coup d'œil derrière soi, on remarque que Barbey, abrité contre les vents froids du Nord et de l'Est, admirablement placé dans un pli de coteau, méritait d'être la demeure favorite des nobles qui, avant 1793, en étaient propriétaires.

(*Extrait de la monographie historique de Mieussy, par M. L. Forestier.*)

Unə Fête civique à Bonnevillə sous le Directoire

par M. Paul GUICHONNET

Les cérémonies révolutionnaires les plus souvent décrites sont celles qui se déroulèrent sous la Convention, pour la célébration des cultes de l'Etre suprême et de la Déesse Raison. Inspirées par Robespierre, elles revêtirent beaucoup d'éclat à Paris et dans les grandes villes de province, mais trouvèrent moins d'écho ailleurs, surtout en Faucigny, où les sentiments de la population, encouragée par l'activité des prêtres réfractaires restés dans le pays, étaient hostiles à la Révolution. Ces fêtes furent célébrées en 1794, à Cluses et à Bonneville, sur la pression des autorités départementales et des représentant en mission. Mais ce ne fût là qu'un mouvement assez limité, qui disparut après le 9 thermidor.

Le Directoire fut d'abord marqué par une réaction contre la Terreur, et à la faveur de la tolérance des autorités, les nobles émigrés et les prêtres purent rentrer en grand nombre. Il s'ensuivit une série de mouvements royalistes, appuyés par l'Angleterre, pour renverser le régime. Les élections du 1er germinal an V (21 mars 1797) amenèrent aux Conseils une majorité modérée et royaliste. Devant le danger, les éléments républicains réagirent, le 18 fructidor (4 septembre), par un coup d'Etat qui cassa les élections et amena un retour à un régime « jacobin », que l'on commençait à oublier. Cette réaction se marqua par des mesures contre les prêtres et émigrés rentrés, et par une intensification de la persécution religieuse. Le Directoire voulut remplacer le catholicisme par une religion déiste et morale, qu'il crut trouver dans la Théophilanthropie, née depuis peu. Parallèlement à ces efforts, on essaya d'une « républicanisation » des masses, en remettant en honneur les fêtes civiques et nationales. C'est à ce moment que se place la belle époque de ces manifestations, dont certaines, à Paris surtout, connurent de grands succès. Le gouvernement central tint à ce qu'elles fussent célébrées partout, et multiplia les circulaires exhortant les préfets à tenir la main à leur exécution. En effet, les fêtes républicaines, oubliées depuis le 9 thermidor, étaient nombreuses : anniversaires de toutes les grandes journées révolutionnaires : 14 juillet, 20 juin, 10 août, anniversaire de l'exécution de Louis XVI. Les thermidoriens y avaient ajouté des cérémonies de caractères philosophique et civique, telle cette fête de la « souveraineté du peuple » qui fut célébrée dans tout le canton le 30 ventôse an VI.

On assista à un véritable renouveau, même en Faucigny où, en fait, on verra que ces manifestations furent surtout une opération de propagande électorale tendant à empêcher que se renouvelât un nouveau 1er germinal. La préfecture avait envoyé des instructions sur la manière de « monter » le spectacle, dans le ton « romain » et « spartiate » alors à la mode, et des comptes-rendus en furent exigés pour toutes les communes (1). Nous donnons le compte-rendu de la cérémonie de Bonneville. Dans les autres communes, le programme fut le même. Le mauvais temps gâta la réunion en plein air, et il fallut battre en retraite à Pont-

---

(1) Bonneville, *Arch. communales*, art. 613.

chy : « Ayant dressé un hautel de la patrie... les pluyes habondantes ont été cause qu'on s'est retiré au devant du temple de la raison (2) et l'on y a chanté des hymnes patriotiques, ensuite on a fait lecture des loyx. Ce cortège a duré depuis neuf heures jusqu'à midy, aux quel chaquun c'est retiré en criant vive la liberté, vive la République et la Constitution de l'an trois ».

Au fond, les agents municipaux, dans leurs comptes-rendus, trahissent bien les sentiments dans lesquels ont été célébrées ces fêtes : pas de spontanéité ni d'enthousiasme populaire, mais une assemblée où l'on veille à ce que toutes les prescriptions du Directoire soient bien exécutées; après quoi chacun se retire, dès que sonne midi, un peu comme des écoliers lâchés hors de la classe. Il en fut ainsi à la Côte-d'Hyot où l'agent municipal certifie que la fête a eu lieu « d'après la loi du 13 pluviôse dernier, et conformément aux détails d'exécution ordonnés par arretté du Directoire exécutif du 28 dudit pluviôse... ». Mont-Saxonnex a « célébré la fête ordonnée par le susdit arrêté », sans donner de détails, non plus que Vougy et Saint-Etienne.

A Brison, pourtant, il semble que l'on avait fait les frais d'un orateur, le même sans doute dont la plume élégante a rédigé le récit de la cérémonie : « L'agent municipal accompagné de son adjoint décoré de leurs écharpes se rendent à la maison commune à sept heures du matin, font avertir les officiers et sous-officiers de la garde nationale qui se réunissent au son de la caisse sur la place publique, accompagnés d'une grande foule de citoyens et citoyennes, parmi lesquels on choisit les plus anciens et quatre des plus jeunes qui sont introduits dans la salle de la maison commune... ils sortent avec ordre et dirigent leur marche vers la place de la liberté où la foule... les attendoit avec impatience en chantant l'himne marceloise (*La Marseillaise*)... Finalement il fut prononcé un discourt à la portée des habitants de la commune dans lequel il étoit démontré combien leur conduite du premier germinal an V avoit été opposée aux principes sacrés de la Révolution, comme il devoient se défier... des intrigans agioteurs qui les avoient séduits l'année dernière en achettant leurs suffrages et, en leur disant amis, leurs forgeoient déjà des fers; la cérémonie fut terminée par une déclaration générale de ne donner de suffrages qu'à des citoyens patriotes et éclairés... »

Le même lyrisme officiel, masquant assez mal l'attitude un peu passive et contrainte des participants, colore le récit de la cérémonie de Bonneville :

PROCES-VERBAL DE LA CELEBRATION DE LA FETE DE LA SOUVERAINETE DU PEUPLE

« Le trente ventôse an six de la république française, une et indivisible, à neuf heures du matin les citoyens de la commune de Bonneville, convocqués par le son de la cloche et ensuitte des publications faittes le vingt-huit du courant se sont réunis dans la premiere sale de la maison commune en exécution de la loy du treize pluviôse dernier pour la célébration de la fête de la souveraineté du peuple, le mauvais tems ne leur ayant pas permis de se réunir sur la place publique, lieu destiné pour la ditte celébration. Là les citoyens Charles Montessui, Benoit Barbier Jacques Sondolf, Guillaume Louis Duboix, pierre Berry, philippe Carrier, françois Orsat, jean-françois Pontet, françois Gaillard, joseph Roux, jean joseph Gaillard, jean Claude Cochet, douze des citoyens les plus âgés de cette commune, désignés par l'agent municipal d'icelle en la séance de l'administration municipale de ce canton du vingt cinq du courant, ayant reçu chacun une baguette blanche en mains et précédés de quatre jeunes citoyens portant chacun un étendard sur lesquels étoient placées les inscriptions désignées par la dite loy du treize pluviôse dernier, se sont réunis à l'assemblée, et ensuite se sont rendus dans la sale supérieure de la dite

---

(2) Probablement l'Eglise paroissiale.

maison commune, suivis des autorités constituées, des fonctionnaires publics et des deffenseurs de la patrie invalides, retirés dans leurs foyers, tous invités par circulaire de l'agence municipale du vingt huit du courant; étant parvenus proche l'autel de la patrie placé dans ladite sale, les dits quatre jeunes citoyens ont planté leurs bannières d'un coté d'iceluy et les vieillards se sont rangés en demy cercle ayant autour d'eux les fonctionnaires publics. La cérémonie a commencé par des himnes patriotiques, après quoy les vieillards s'étant rendus au milieu de l'assemblée ont réuni leurs baguettes dont a été formé un faisceau et lié de rubans tricolores. Le citoyens Jean Joseph Gaillard, l'un deux, étant monté sur les marches de l'autel a déposé sur iceluy le dit faisseau, addressant ensuite la parole aux fonctionnaires publics, il a prononcé ces mots: « La souveraineté du peuple est inaliénable, comme il ne peut exercer par lui-même tous les droits qu'elle lui donne, il délègue une partie de la puissance à des représentants et à des magistrats choisis par lui-même, ou par des électeurs qu'il a nommés. C'est pour se pénétrer de l'importance de ce choix que le peuple se rassemble aujourd'huy ». Le président de l'administration municipale du canton, présent à l'assemblée, lui a repondu en ces termes: « Le peuple a su, par son courage, reconquérir ses droits trop longtems méconnus, il saura les conserver par l'usage qu'il en fera, il se souviendra de ce précepte qu'il a lui-même consacré par sa charte constitutionnelle, que c'est de la sagesse du choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République ». Il a ensuite été fait lecture de la proclamation du Directoire exécutif aux Français... relative aux assemblées primaires, ensuite de la loy du quinze dudit courant mois, portant que l'armée française au Capitole a bien mérité de la patrie (3). Après quoy un citoyen a prononcé un discours plein d'énergie par lequel il a fait connoître au peuple l'importance de la souveraineté dont il célèbre en ce jour la fête et la manière dont il devoit l'exercer dans ses choix aux assemblées primaires. Le citoyen Galliard, l'un des vieillards, membre du jury d'instruction (4) fait connaître à l'Assemblée qu'en cette journée qui doit être consacrée à la célébration d'une fête aussi importante, beaucoup de citoyens, pénétrés du même amour pour leur patrie, sont peut-être privés, par deffaut de moyens, de la joye et des plaisirs qui se manifestent dans cette enceinte, et demande que l'Assemblée fasse participer ces pauvres indigens à cette réjouissance, en montrant à leur égard sa générosité et leur procurant quelques secours afin qu'en ce jour tous les cœurs des citoyens soient pénétrés du même zèle pour la célébration de cette fête. Les citoyens ont en conséquence déposé des dons sur le bureau... Laquelle somme a été aussitôt distribuée entre les citoyens qui ont été reconnus les plus nécessiteux. L'Assemblée s'est occuppée à chanter des hymnes patriotiques et l'heure de midy étant sonnée, les citoyens se sont retirés. »

---

(3) Allusion à l'armée de Berthier, qui occupa les Etats pontificaux à la suite d'émeutes contre la domination française.

(4) Les magistrats et jurés étaient élus par les mêmes électeurs que les députés aux Conseils.

Séance du 27 Mars 1943

Présidence de M. PERRET

Le Château de Gaillard

par M. Lucien GUY

Pour répondre à la menace du château de Marval, fortifié au mois d'octobre 1303 par le comte Amédée V de Savoie, « où il logea force gens d'armes et bons rottiers, lesquelx corroyent tout le pays, y faisoyent moult maulx et avoyent un retrait et refuge asseuré audit chastel », le comte Amédée de Genevois voulut opposer forteresse à forteresse, « emprès de Genève pour guerroyer le comte de Savoie et ceux de Genève et celles marches », et il fit construire la Bastie de Gaillard, achevée au mois de juillet 1304.

Paradin nous expose ainsi les circirconstances qui motivèrent cette construction :

« Le comte de Genevois qui nourrissait toujours en son cœur un monstre de haine intestine contre le comte de Savoye, le sentant loing en Lombardie, fit en grande diligence dresser une forteresse dessus Genève, assez près de la rivière d'Arve, qu'il nomma Gaillard : pour avoir seure retraicte, au retour des courses qu'il entendoit faire sur la Savoye. Et fournit celui fort de grosses garnisons, de force vivres et de grande quantité de gros engins, tant pour soustenir un siège, que pour le mettre. »

« Au bout de quelques mois, en juillet 1304, écrit Edouard Mallet, il terminait la construction du château Gaillard ou de Gaillard, à une lieue à l'est de Genève, sur un coteau alors nommé le Crêt de Panissières, qui n'a guère de relief qu'au levant et au midi, au-dessus du cours de l'Arve. Il était, semble-t-il, dans son droit strict en élevant ce château, car la terre sur laquelle il le plaçait lui appartenait en franc aleu ; mais il n'en est pas moins vrai qu'un fort situé à si peu de distance de Genève était une menace permanente pour cette ville et la domination que le comte de Savoie y exerçait. Aussi ce prince envoya-t-il son bailli de Chablais lui faire inhibition et défense de procéder à cette construction ; mais il n'en tint compte et passa outre. Le seigneur de Faucigny lui-même, quoique vassal du comte de Genevois et attaché à sa politique générale, s'alarma de cette construction au point de vue de ses intérêts spéciaux, car Gaillard était placé à peu près à l'entrée de ses domaines, entre son château de Monthoux et Genève, ce qui amena la transaction du 13 octobre 1304 conclue à Mornex :

« Le sire de Faucigny et ses successeurs pourront se servir de ce château soit en paix, soit en guerre et y chercher refuge, eux et leurs hommes, contre tous, et spécialement contre le comte de Savoie et ses partisans ;

Si le comte de Genevois aliénait ce château, ou le soumettait au fief de quelque seigneur, le sire de Faucigny aurait dans tous ces cas la préférence pour le recevoir en fief ;

Il y aura défense mutuelle et secours réciproques entre les châteaux de Gaillard et de Monthoux ;

En cas d'attaque du comte de Savoie contre celui de Genevois, il y

aura alliance entre ce dernier et le sire de Faucigny, et les obligations réciproques des deux alliés seront arbitrées par le dauphin Humbert ou son fils Jean et par Jean de Châlons. En outre des conventions ci-dessus, le sire de Faucigny donne au comte les îles de l'Arve situées entre le château de Gaillard et le cours de cette rivière à partir du port d'Etrembières; de son côté, le comte accorde aux hommes du sire de Faucigny qui avaient droit d'affouage dans ces îles, l'autorisation de prendre cet affouage sur sa montagne de Salève ». (1)

Le château de Gaillard (ou Gaillart, Gallyard) construit au mois de juillet 1304 par le comte Amédée II de Genevois, ainsi que le mentionne le Fasciculus temporis, et fortifié et agrandi par son fils Guillaume III en 1314, était situé sur le territoire de cette commune au lieu dit « Gaillard la Ville », à l'extrémité du plateau qui domine par un escarpement la plaine de l'Arve, au levant, en face du château d'Etrembières. Il se trouvait plus exactement, sur l'emplacement des jardins de la propriété Gavard, où l'on a retrouvé des substructions de murs, d'escalier et des ustensiles en cuivre qui ont été déposés au Musée de Genève. Ce Château flanqué d'un donjon, devait comprendre des ouvrages assez vastes et importants pour y loger une nombreuse garnison, force vivres et y installer plusieurs grosses machines de guerre, ainsi que le relate le chroniqueur. Il défendait le passage de la vallée entre Etrembières et Veyrier et était appuyé par le château de Monthoux. La tradition rapporte qu'un bourg considérable entourait le château et que l'on disait même alors « La ville de Gaillard ». Cette dénomination « la ville » désigne encore aujourd'hui le hameau qui entoure les vestiges du château.

Ce château eut à soutenir plusieurs sièges au cours des luttes entre les comtes de Savoie d'une part, les comtes de Genevois et les dauphins barons de Faucigny d'autre part. En 1307, il fut pris par Jean du Quart, bailli de Chablais pour le comte de Savoie, après un siège de dix jours. En 1441, il fut acquis par le duc Amédée VIII de Savoie avec le comté de Genève. En 1519, le duc Charles III en avait fait son quartier général dans ses opérations contre Genève. Puis Gaillard devint le centre de rassemblement des Chevaliers de la Cuiller.

« Les Genevois s'étaient rendu compte qu'il fallait le réduire ajoute H. Friedrich. Une première attaque échoua le 6 février 1529; une seconde réussit le 12 octobre 1530 et le feu fut mis au château; mais, quelques jours après, en vertu des dispositions du traité de St-Julien, Gaillard faisait retour à la Savoie. Ils le reprirent le 31 janvier 1536. Le conseil prit la décision de faire démolir le château. On se contenta de le démanteler et l'on jeta bas la façade qui regardait Genève; une partie des matériaux servit à la construction des fortifications de la ville. Le mandement fut rendu aux Bernois qui le rétrocédèrent à la Savoie au traité de Lausanne en 1564, ce qui n'empêcha pas que le château ne fut pris et repris plusieurs fois jusqu'en 1589, époque à laquelle les Genevois le détruisirent alors complètement ».

Signalons, en passant, à Gaillard, une large dalle sculptée, représentant l'écu de Savoie surmonté de la couronne ducale et portant le millésime 1677, qui est encastrée dans le mur du petit bâtiment de l'octroi, mais dont on ignore la provenance. Elle rappelle le règne de Victor-Amédée II de Savoie, sous la régence de sa mère Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours.

(1). Regeste Genevois 1532.

L'Incendie de Bonneville en 1737

par M. Paul GUICHONNET

Avec les ravages des inondations, les incendies étaient les calamités qui désolaient le plus fréquemment les villages et les bourgades de l'Ancienne Savoie. Les siècles écoulés retentissent des doléances innombrables des sinistrés. Nous avons raconté, dans un précédent article, comment, le 10 avril 1619, le feu faillit détruire la ville, mais arrêta ses dégats au bout de la rue Pertuiset, qui fut presqu'entièrement brûlée. Il n'en fut pas de même en 1737 où, à l'exception du quartier du Carroz, toutes les maisons furent réduites en cendres, ou fort endommagées. Le registre des délibérations du Conseil de ville pour 1737-1739 (1), nous a laissé sur cet évènement des détails intéressants, tant sur les circonstances mêmes de l'incendie que sur l'état des lieux et les mesures de préservations arrêtées pour prévenir le retour d'un semblable fléau.

***

Le feu avait pris le 17 juillet, et dès le 20, après avoir achevé les besognes urgentes de sauvetage et de déblaiement, la grosse cloche appela au Conseil Noble Antoine de Boringes, seigneur du Rosey, premier syndic, Joseph Bastian, second syndic, le juge-mage Rambert, les nobles Joseph de Planchamp, seigneur de Chateaublanc, Etienne de Roget, seigneur de Cholex, Louis de Cambiaque et les sieurs Antoine Jacquier, Claude-François Famel, Joseph Cornud, Joseph Montfort, Philibert Folliet, Pierre Depassiers, tous conseillers, ainsi que le procureur de ville Louis Famel.

On convint, à l'unanimité, qu'il fallait qu'une délégation du Conseil partît sur le champ à Turin implorer le secours du Roi pour reconstruire la ville. On choisit le 1er syndic, Antoine de Boringe et le Protomédecin Alexis Jacquier, bourgeois de la ville, à qui furent comptées 300 livres, pour leurs frais, prises sur le don de 3.000 livres, fait à la ville par le Premier Président au Sénat de Savoie, Cullet, et destinée aux réparations de l'Eglise. La délégation, après avoir accompli sa mission avec succès, en rendit compte au Conseil et à tous les habitants, dès son retour, le 23 août : « savoir faisons qu'après avoir eu l'honneur de baiser la main de S. M. et exécuté le contenu en ladite députation, elle nous demandat comment ladite incendie étoit arrivée, et nous Luy répondîmes que c'étoit par l'imprudence du Notaire Cochet qui, parce qu'il devoit déshabitter la maison qu'il occupoit rière icelle, n'avoit pas daigné faire raccomoder la cheminée qui étoit troüee au galletas, et auprès de laquelle il y avait du foin, et qu'en cet état il avoit eu la témérité de laisser faire la lessive chez lui, ce qu'ayant ouï, S. M. nous ordonnat de faire sortir ledit Cochet de ladite ville, et de ne pas souffrir qu'il y habitat à l'avenir, et jusqu'à nouvel ordre. Et adjoutat elle, non seulement parce qu'il est l'opprobre du public, mais encore en peine de son imprudence et faute grossière ». Cette sanction fut exécutée (2).

---

1. Arch. com. Article 9, Registre 13. Toutes les archives anciennes, déposées au domicile du Secrétaire de Ville, furent brûlées.

2. « Nous, Noble Antoine de Boringe, Seigneur du Rosey, premier syndic de la présente ville, déclarons avoir inthimé à Me Cochet, trouvé dans les rues d'icelle, l'ordre de S. M. cy devant ténorisé et de luy avoir enjoint de l'exécuter, sous peine d'en être chassé et puni plus grièvement ».

Grâce à l'entremise du Marquis d'Orméa, le premier ministre de Turin, du Comte de St-Laurent et de l'Intendant général Bonaud, le roi accorda à la ville un subside de 21.562 livres, plus, pendant cinq ans, l'exemption de cinq quartiers de taille. Cette bonification fut payée comptant, à l'avance. Pour faire face à l'urgente reconstruction du four banal, et pour exhausser les murailles de l'enceinte de 3 pieds, la ville lança un emprunt de 550 L. à 7 %, gagé sur les revenus du Four de la ville, de la Boucherie et de la montagne d'Andey. La gratification royale fut répartie entre les sinistrés, au prorata des dégats, tandis que la ville poursuivait activement ses créanciers pour faire rentrer de l'argent, et envoyait des lettres de remerciement à tous les peronnages qui avaient appuyé sa demande de secours. Le Roi envoya son ingénieur, le Révérendissime Abbé Noir, assisté de maîtres-maçons, pour estimer les pertes. On arrêta les directives générales qui devaient présider à la reconstitution. Le Procureur de Ville les exposa au Conseil dans un long mémoire, le 18 décembre. C'est le Roi qui avait spécifié que le secours accordé devait être « appliqué au restablissement des maisons de ladite ville.... pour une solidité, décore et embellissement d'icelle ».

Il fallait qu'à l'avenir on observât « une régularité dans les Battisses d'un chacun, tant pour les couverts, et empêcher qu'il ne s'en fasse aucuns d'ancelle, ny tavillon et une cimenterie en pierre ; et en fenêtres qu'il ne s'en fasse aucune de bois, mais, au contraire, de pierres de taille, ou en muraille avec du gy (3)... et que chacune soit de la hauteur d'environ cinq pieds et deux pieds neuf pouces en largeur, et que les cheminées de cuisine se feront de 2 pieds et demy de profondeur, et de quatorze à quinze pouces de vuide. » Il convenait aussi d'interdire, dans la rue du Pont, les « avancements » des maisons à l'aide d'arcades, rétrécissant la rue, et rapprochant dangereusement les toits, « d'autant que dans cette dernière incendie se sont ces avancements qui ont porté le feu à la rue qui en fait le levant ». On défendra de construire aucune grange à l'intérieur des murs de la ville, ni de faire, dans les maisons, aucun amas de paille ou de feuillerin.

« Représente de plus que le quartier appelé le Carroz (4) qui n'a pas été incendié, les maisons d'iceluy se trouvent couvertes de bois et entourées de feuillerin avec des granges, le cartier faisant le midy de la ville et par conséquent en cas d'accident de feu, par les vents qui d'ordinaire viennent de ce côté, mettroient ladite en un second malheur, si bien que, pour le prévenir, il convient de détruire lesdittes granges et d'engager les particuliers de faire des maisons solides, dans le terme qui leur sera fixé, sous peine d'estre privés de l'habitation d'icelles ».

On fera ouvrir « les canaux conduisant en Arve les eaux qui dégorgent en temps de pluye dans la rue de Pertuiset, et traversant presque toute icelle » car ils sont obstrués ; les maisons envahies d'« eaux croupissantes nuisibles à la santé », qui descendent de l'Eglise le long de la rue de St-Catherine (5). La ville effectua alors des rectifications de propriétés pour rendre possible l'alignement, et prit à sa charge la démolition de vieilles masures, si les propriétaires s'engageaient à rebatir à neuf. La reconstruction commença, stimulée par la distribution d'une aumône de 700 l. par l'Abbé d'Allinges.

Ces mesures de précautions furent complétées par des dispositions contre « divers étrangers prétendant

---

3. Chaux.

4. « Consistant en cinq ou six maisons habittées par des manouvriers ».

5. « De plus at esté délibéré que chaque particulier au devant de la maison duquel se trouve du marrain, soit gravier dans la rue du Pont, qu'il le leverat pour estre traduit hors ville dans la quinzaine, et à deffaut à leurs frais et folle enchère, et c'est à commencer dessous l'arcade de la maison de Discret François Jorand ».

s'introduire dans la ville sans avoir fait conster d'où ils sont natifs, ny de leur probité ». Le droit d'établissement fut subordonné à l'autorisation préalable des syndics. Il fut interdit à tout habitant « de recevoir aucun desdits etrangers et de leur donner azile sous peine de 25 L. d'amande ». Tous les intrus venus s'installer depuis l'incendie durent « sortir de ladite ville dans le terme de huit jours, sous peine de prison et d'estre chassés ».

Pour se prémunir contre le retour d'un tel fléau, on établit chaque année, le 17 juillet une grande messe dans l'Eglise paroissiale, à laquelle sont invités le peuple et les bénira le T. S. Sacrement, tandis que les cloches sonneront le glas et que retentira le chant du Miserere.

*
* *

Les travaux de reconstruction furent rapidement menés, et c'est à l'incendie de 1737 que la ville doit, en grande partie, l'aspect de ses rues et de ses hautes maisons à couvert d'ardoise, avec la rangée d'arcades bordant la Place du Parquet.

La Perte du Giffre à Mieussy

par M. Louis FORESTIER

Après avoir serpenté dans la plaine de Créan, le Giffre va butter contre un rocher sous Dessy et continue à l'Ouest, où il s'est creusé un lit très profond et tortueux dans les flancs du roc de Vers-Ange. Aujourd'hui, posté sur le nouveau pont de Dessy, on peut le voir tantôt bouillonner, tantôt se perdre dans les cavités étroites, très intéressantes à visiter et qui rappellent la perte du Rhône. On peut nommer cet endroit la perte du Giffre. Plus bas, la rivière passe sous le vieux pont du Diable, après lequel son lit s'élargit un peu, puis se rétrécit, et ses eaux entrent en grande partie dans un canal souterrain qui les conduit sur l'Usine du Giffre. Ce dernier s'est creusé un lit étroit entre les Monts de Don et d'Orsaix, parallèlement à la route qui a été taillée en corniche contre les parois de Dons ou de Chounaz. On l'appelle les Tines du Giffre. Empruntons la plume d'Albanis de Beaumont pour la description de ces parages, qu'on nomme aussi la Serraz. « Cet étroit passage, dit le grand naturaliste, offre des points de vue très agrestes et très romantiques. D'un côté, on a une chaîne de rochers abruptes et de l'autre, le canal du Giffre qui roule ses eaux couvertes d'écume au fond d'un précipice qui a plus de 600 pieds de profondeur sur 20 au plus de largeur. La montagne de gauche est le mont Orsaix au pied méridional duquel est situé Marignier. Les couches d'Orsaix ont une direction très irrégulière et paraissent avoir été séparées de celles de Don par l'effet de quelques commotions souterraines. Il paraît même, en examinant avec soin les flancs des montagnes latérales, situées au-delà de cette gorge, que, dans un temps fort éloigné, le fond des vallées de Taninges et de Samoëns, jusqu'à Vallon, où il y a un autre gouffre ou détroit semblable à celui de la Serraz, était couvert par les eaux d'un grand lac alimenté par le Giffre. Désirant m'assurer de ce fait géologique, ou du moins me procurer toutes les observations que pouvait m'offrir la singularité de cet endroit sauvage, je descendis en 1899 dans le précipice où coule le Giffre et je remontais pendant 30 minutes les eaux de ce torrent. Mais je ne pus aller plus loin, vu que les rochers se rapprochent tellement et que leurs faces sont si abruptes qu'il fallut retourner sur mes pas, les eaux du Giffre se précipitant à peu de distance de là dans une espèce de puits ou entonnoir de plus de 20 pieds de profondeur. Ce puits, qui est le séjour des truites géantes, occupe toute la largeur de ce défilé, qui est l'endroit le plus sauvage et le plus singulier qu'il soit possible de se figurer et que l'on ne rencontre que très rarement dans les Alpes. Je distinguai très clairement, sur les deux faces abruptes des rochers latéraux, des cannelures horizontales ayant diverses profondeurs et indiquant les différents abaissement des eaux. Tout semble même prouver que cet étroit canal ou du moins la forme irrégulière qu'on lui observe maintenant est entièrement l'ouvrage des eaux après la séparation des deux montagnes. Les couches correspondantes du Chounaz et de l'Orsaix sont parfaitement homologues tant dans leur structure et leur épaisseur que dans leur direction horizontale, excepté aux deux extrémités du canal où elles offrent une grande confusion et où elles sont presques verticales ».

Les gorges de la Serraz sont sinistres, d'un effet puissant, belles et sauvages comme les beaux décors de Roland à Roncevaux. Le Giffre s'y précipite entre des roches profondes et son onde écumante éteint sa blancheur dans les ténèbres. C'est l'Engouffre dans un des replis les plus verticaux de l'abîme, absolument inabordable.

Séance du 8 Mai 1943

Présidence de M. PERRET

Guigues VIII, le Batailleur dauphin et baron de Faucigny

par M. Lucien GUY

Le 26 août 1318, le dauphin Jean II, petit-fils de Béatrix de Faucigny, instituait son fils aîné, Guigues, son héritier universel.

Guigues VIII, dauphin, comte d'Albon, palatin de Vienne, seigneur de la Tour, fils du dauphin Jean et de Béatrix, fille du roi Charles-Martel de Hongrie et petite-fille de Charles II d'Anjou, roi de Sicile, né vers 1307, fut le dernier dauphin guerrier et le plus glorieux.

Jean de Viennois étant décédé le 4 mars 1319, ses fils Guigues et Humbert devinrent aussitôt dauphins et co-barons de Faucigny sous la tutelle de leur oncle Henri, évêque élu de Metz, frère de Jean. Guigues, comme ses ancêtres, avait l'esprit belliqueux, tandis que son frère Humbert était d'un caractère pacifique. Guigues était ardent, audacieux, autant que son frère était indolent et timoré.

Dès la mort du dauphin Jean II, Guillaume III, comte de Genevois, prêtait hommage à ses fils et héritiers pour son comté, ses terres et châteaux (10 mai 1319).

La paix ne semblait pas régner dans les états du dauphin et de ses alliés. Le 12 juillet 1319, ses conseillers se plaignent des dommages causés depuis la mort du dauphin Jean, par les gens du comte de Savoie qui ont assiégé avec des machines et détruit le château de Genève, et par le bailli du Chablais qui est entré dans le mandement du château de Gaillard, fief du dauphin, a brûlé le château appartenant au comte de Genevois, ainsi que des maisons, et tué des hommes. De leur côté, les gens du dauphin occupent par la force le château de Noveysan, tandis que les Savoyards procèdent au sac de Voreppe (1320). Le pape Jean XXII proclame une trève jusqu'à la fête de Pâques (19 avril 1321) entre le comte Amédée de Savoie, le dauphin de Viennois et le comte de Genevois (1).

A cette époque, le dauphin Hugues, seigneur de Faucigny, ratifie les donations faites à son frère le dauphin Jean et les renouvelle à ses neveux Guigues et Humbert pour ses terres, biens, droits, juridictions et fiefs, en s'en réservant l'usufruit, sa vie durant, et il leur cède, pour donner un effet à sa promesse, les châteaux d'Hermance, Allinge-Vieux, Monthoux, Montforchier et Lullin et la bastide de Choulex. En reconnaissance, Henri, au nom de ses neveux, lui concède le château de Vizille (à Bonnevile, le 24 février 1321) (2).

Ainsi, les deux fils du dauphin Jean devenaient co-barons de Faucigny, bien que Hugues, leur oncle, conservât encore le titre de seigneur et baron de Faucigny. En effet, comme on le verra par la suite, si Hu-

---

(1) Regeste Dauphinois, 20.497, 20.501, 20.697, 20.706, 20.910.

(2) R.D., 21.007.

gues, après s'être dessaisi en faveur de ses neveux, restera le souverain nominal ou honoraire de la province du Faucigny, son neveu Guigues devenu dauphin et son héritier, agira en son nom, comme prince souverain effectif de la baronnie et l'assistera comme tel dans toutes ses entreprises contre le comte de Savoie. Nous le verrons ainsi prendre part, aux côtés de son oncle, à toutes les expéditions menées par celui-ci contre son rival savoyard.

Le pape Jean XXII cherche en vain de rétablir la paix entre les princes par l'entremise de l'archevêque de Lyon et de l'évêque de Langres (25 mai 1321). Guigues et Humbert s'en vont prêter hommage au Souverain Pontife en Avignon, à genoux et les mains jointes (9 juillet 1321) (3).

Néanmoins, la guerre reprend bientôt en Bugey entre le dauphin de Viennois et le comte de Savoie qui assiège et prend le château de Saint-Germain et la ville d'Ambérieu (1er septembre), puis le château de la Corbière, après cinq semaines de siège (30 décembre 1322). Le pape avait en vain chargé l'archevêque de Vienne d'obtenir l'observation de la trêve entre la Savoie et le Dauphiné (23 octobre 1321) et demandé de la proroger jusqu' à Noël (1322) (4).

Guigues s'était fiancé avec Isabelle de France, troisième fille du roi Philippe le Long (mars 1323); le contrat de mariage fut signé à Dôle, le 17 mai 1323 (5).

Le 16 octobre 1323, le comte Amédée V de Savoie mourait à Avignon, laissant la couronne à son fils Edouard le Libéral. Edouard avait, comme Guigues, son digne antagoniste, la passion des armes. « Ce jeune prince, sitost le décès de son père, avoit bonne envie de voir de la guerre et, comme sont jeunes gens, ne considéroit les inconvéniens ni la séquence d'icelle. Comme il ne cherchoit que d'en venir aux armes, sans sçavoir pourquoy ni comment, il se prit de querelle avec son beau-frère, le baron de Faucigny » (6).

« Edouard, écrit Paradin, estoit grand et allaigre, fort adroit et dextre aux armes, desquelles il aimoit le déduit autant que pas un. Il estoit si libéral qu'il passoit les limites de raison et tournoit son gouvernement en prodigalités sans mesure, tellement que souventes fois s'en trouvoit en arrière; car sa despense excédoit son revenu et ne pouvoit faire estat de son bien pourquoy il estoit mangé en herbe avant qu'il fust deu. A raison de quoy se faisoient exactions et concussions pour la profusion du prince qui donnoit et despendoit plus qu'il n'avoit vaillant. Mais ce n'est pas libéralité d'oster aux uns pour donner aux autres ».

Ce fut le signal de premières escarmouches aux Allinges. La lutte allait bientôt reprendre avec plus de violence encore, à propos du château de Montforcheys, en Chablais, récemment construit sur l'ordre du dauphin Hugues, baron de Faucigny, « duquel chastel il povoit veoir son pays de Faucegny et les pays de Genevoys, de Ges, de Vuaudz et de Chablays » (7).

Or, un jour, le châtelain de Thonon s'en alla voir le comte Edouard de Savoie, son souverain et lui dit: « Monseigneur, je m'esmerveillie comment vous aves laissé edyffyer le chastel de Montforchier, attendu qu'il est edyfye sur les limites de votre terre et de votre juridiction appartenant sur mon hoffice, et que aussy par le temps avenir vous porroit porter dommage. » (8)

Le comte Edouard, après l'avoir entendu, leva secrètement une armée, fit « rapareiller » son artillerie, puis envoya un héraut auprès du seigneur Hugues de Faucigny, son beau-frère, « et ly manda qu'il estoit bien esbays et se merveillioit comment il lavoit osé edifyer ung chastel sur sa juridiction sans ly faire assavoir, et que incontenant il le deust abatre, et que de subbit le chastel de Montforcheys fust habatus, aultrement

(3) R. D., 21.065, 21.129.
(4) R. D., 21.150, 21.180, 21.450, 21.589.
(5) R. D., 20.647, 20.685, 21.668, 21.717.

(6) V. de St-Genis, Hist. Savoie I, p. 286-287.
(7) Chroniques de Servion.
(8) Ibid.

qu'il lyroit abattre ». Le baron de Faucigny répondit que le château était construit sur ses propres terres, mais le comte Edouard qui ne cherchait qu'une occasion de reprendre les armes, ne se contenta pas de cette réponse et vint assiéger le château dont il s'empara au bout de douze jours, et qu'il fit raser (juillet 1324).

Le dauphin Hugues, baron de Faucigny, appela à son aide son neveu Guigues VIII, âgé de 17 ans, et Hugues de Genève, seigneur d'Anthon. Ceux-ci vinrent mettre le siège devant le château d'Allinge-Neuf, possession du comte de Savoie, mais ne réussirent pas à l'endommager. Pendant ce temps, le comte Edouard ayant renforcé son armée avec des troupes d'élite, accourut au secours de la place et rangea ses forces dans la plaine située au-dessous des Allinges, où se livra cette mémorable bataille racontée par Paradin dans ses chroniques:

Lorsque le seigneur de Faucigny, le dauphin et le comte de Genevois virent approcher le comte de Savoie, ils levèrent le siège et descendirent dans la plaine à la rencontre d'Edouard qui les attendait, casque en tête et la lance au poing. Edouard venait de haranguer ses troupes en leur exposant la nécessité de vaincre, lorsqu'un messager du duc Robert III de Bourgogne lui remit une lettre de ce dernier lui annonçant qu'une armée marchait à son secours et était déjà entrée en Bresse. Le comte le remercia en lui disant que ces troupes pouvaient rebrousser chemin puisqu'il était déjà sûr de la victoire dont il voulait laisser tout l'honneur à son armée. On a prétendu que la présence de ce messager n'était qu'un stratagème employé par Edouard pour stimuler l'ardeur de ses hommes.

Le comte de Savoie fit sonner les trompettes et marcher son avant-garde composée d'infanterie, en rangs serrés. La mêlée commença. L'infanterie de ses adversaires se battit bravement mais ne réussit pas à rompre les rangs des Savoyards qui infligèrent de lourdes pertes aux Dauphinois. Le dauphin fit alors reculer ses troupes du centre en maintenant les deux ailes dans l'espoir d'envelopper l'avant-garde du comte de Savoie, puis il lança sa cavalerie contre les troupes de Savoie, en quatre escadrons attaquant en des points différents. Edouard donna alors à sa cavalerie l'ordre d'attaquer en un seul escadron celle de l'ennemi qui s'était divisée. Cette manœuvre assura sa victoire. La cavalerie du dauphin qui constituait sa force principale, se trouva séparée du reste des troupes. Deux escadrons dauphinois furent rompus et les autres mis en fuite. L'infanterie dauphinoise s'enfuit à son tour en perdant beaucoup d'hommes. La nuit arrêta la poursuite et épargna de plus lourdes pertes. Le dauphin Guigues, le comte de Genevois et le seigneur de Faucigny, qui se retirèrent les derniers en ralliant leurs hommes, échappèrent à grand'peine à leurs assaillants. Parmi les prisonniers se trouvaient Pierre de Compey, Antoine et Pierre de Charansonay, Humbert de Chissé et Guillaume de Thoire. Le comte Edouard, victorieux, remercia Dieu de lui avoir donné la victoire et envoya les blessés à Genève pour y être soignés (juillet 1324).

Au printemps de l'année suivante, le dauphin et le comte de Genevois renforcent la garnison d'Allinge-Vieux.

De leur côté, le bailli de Chablais et le vidomne de Genève fortifient Thonon et Evian, et lèvent de nouvelles forces de cavalerie qui vont porter leurs ravages aux Gets, aux environs de Genève, d'Hermance, des Allinges, de Lullin. Pendant ce temps, le comte Edouard, avec une puissante armée, prenait le château de Lucinge en deux jours, puis celui de la Cluse, les bâties de Mellier et de Compeis, et battait les coalisés au Mont-du-Mortier, tandis que Moirans et Montréal, défendus par les gens de Savoie, étaient attaqués par les Dauphinois (9).

Le comte de Savoie entreprit alors le siège du château de Varey, en Bugey, appartenant à Hugues de Genève, seigneur d'Anthon. Le dauphin Guigues et le comte de Gene-

---

(9) Paradin, Chroniques, chap XLVII-XLVIII; R. D., 22.386.

vois accoururent au secours de la place et attaquèrent avec furie les assiégeants sous les murs du château, dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, où « l'ost de Savoye est bellement desconfit ». Ils firent un terrible massacre et emmenèrent de nombreux prisonniers, parmi lesquels se trouvaient Robert, comte de Tonnerre, frère du duc de Bourgogne, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, Guichard, seigneur de Beaujeu, Humbert du Terrail, le baron de Gerbaix. Le comte de Savoie lui-même avait été pris par le seigneur de Tournon et Auberjon de Mailles, lorsqu'il fut dégagé par Guillaume de Boczosel, son fils Hugues et le seigneur d'Entremont, qui tuèrent Auberjon au moment où l'on allait dépouiller le comte de son bassinet, et lui permirent de s'échapper par le Pont-d'Ain. Les Dauphinois restaient maîtres du champ de bataille (7-9 août 1325). (10).

Paradin donne dans ses Chroniques le récit suivant de la bataille de Varey, que nous reproduisons textuellement :

« Le Conte de Savoye Edouard, non content de la victoire de la journée du Mont-du-Mortier, conceut en son courage la ruine totale de ses ennemis, ne considérant point les douteuses fins et issues diverses et ambiguës de la guerre. Tellement qu'il manda de tous cotez nouvelles forces et secours, principalement vers le Conte d'Ausserre, et vers le Duc de Bourgogne, vers le Seigneur de Beaujeu et le Conte de Quibourg : lesquelz incontinent vindrent, ou envoyèrent à grand puissance, tant de fanterie, que de gens de cheval, desquelz fut l'assemblée et masse faite à Bourg en Bresse, auquel lieu aussi furent mandez bans et arrière bans, et toutes les communes de l'obéissance du Conte de Savoye, qui se trouvèrent audit lieu de Bourg en bel équippage de guerre, de manière qu'il sembloit bien au Conte que, attendu la victoire qu'il avoit obtenue au Mont-du-Mortier sus ses ennemis, qu'il ny auroit homme qui l'osast attendre à la campaigne, ny moins joindre au conflit. Parquoy se mettant en voye avec gros nombre d'engins pour la muraille, pour siège, pour le camp, et toutes manières de gros instrumens de trait, tant pour les pierres de faix que autres armes de ject.

« Ainsi pourveu, le gentil Conte Edouard se vint camper devant le château de Varey, qui estoit des appartenances du Conte de Genève, et le possédoit messire Hugues de Genève, oncle du Conte; en ce siège se rendit gros nombre daussi beaux pavillons qu'il fust possible de voir : et sembloit bien le Conte de Savoye un grand Prince, estant ainsi accompaigné de tant de grans seigneurs et d'une telle armée.

« A l'arrivée, commencèrent les Savoisiens et Bourguignons attacher force escarmouches jusque aux portes du château duquel faisoient continuelles saillies ceux qui le tenoient, parquoy se firent en peu de jours plusieurs grandes bravades des uns sus les autres. Toutefois comme les gros engins eurent tiré cinq ou six jours force pierres de faix et bastons de ject, et qu'ilz eurent enfondré les murailles, planchers et défenses du château : joint que la muraille estoit desia en grand branle, pour l'assidue et incessante baterie, qui se faisoit avec grosses testes de belier et grosses poutres suspendues à chaines de fer, et esbranlées contre la muraille. A ceste cause, le capitaine du château voyant la force inégale a si grosse puissance, et ne pouvoir résister longuement à un tel siège : convint avec le Conte Edouard qu'il rendroit la place audit seigneur, dedens le temps et terme de dix jours, si en ces dix jours il n'estoit secouru par son seigneur le Conte de Genève, ou ses confederez. Et par ceste convenance firent tresves et abstinence de baterie, espérant le Conte de Savoye estre en bref maistre du château de Varey. Mais il faisoit son conte sans l'hoste, n'estimant que le secours fust si prest ny si proche comme il estoit. Car le Dauphin de Viennois requis par le Conte de Genève, avoit fait puissante armée : en laquelle estoient messire Jean de Chalon, le Conte de Valentinois, le seigneur de Baux, et un capitaine appelé le grand Cha-

(10) R. D., 22.629; St-Genis, Hist. Savoie I, p. 288.

noyne, chef des compagnies, et plusieurs autres capitaines estrangers. Le Conte de Genève avoit augmenté ceste compagnie des gens qu'il avoit peu faire en son endroit, ensemble de ceux des seigneurs de Foucigni et de Geys. En ce train marcha ceste armée vers la mire d'Ambronay, sans estre quasi apperceue du Conte de Savoye, qui pour la cofidence et trop grande crédulité qu'il avoit de sa force, se promettoit que ses ennemis ne l'oseroient venir voir en barbe. Mais il se trouva court de ce qu'il pensoit, pour avoir mesprisé son ennemi : ce que ne doit faire un homme sage pour autant que ce que lon tient aucune fois en mespris, cause plus d'interest et dommage, et principalement en guerre, ou les plus petites choses souvent importent de tout l'avancement ou ruine d'un Prince. Au surplus tant approcha l'armée du Dauphin, qu'elle vint en veue des Savoisiens, dont ilz furent d'autant plus effrayez qu'ils n'espéroient leur venue, comme choses inopinées nous causent plus de perturbation. En tel effroy s'armèrent les uns en grand haste, et commencèrent à charger l'avantgarde des Dauphinois, dont estoient chez le seigneur de Baux, et le grand Chanoyne, et fut l'avantgarde rembarrée jusques auprès de la bataille du Dauphin. En ceste première escarmouche, fut tué par le seigneur de Baux un grand homme, et terrible, de forme gigantale, nommé le Brabançon, monté sus cheval et destrier de grandeur prodigieuse : et tenoit celui grand Diable, en un bras une massue de cuivre, dont il assommoit tout ce qui se présentoit devant lui. Toutefois voyant le seigneur de Baux ledit Brabançon estre tombé par terre, pour lui avoir esté tué son gros Roucin souz lui, lui donna tant de coups de masse sus la teste, qu'il le tua. Alors le Conte de Genève, et messire Hugues son oncle, qui conduisoient les deux aisles de la bataille du Dauphin, s'avancèrent de tel randon, qu'ilz repoulsèrent les Savoisiens jusques dedens leurs trenchées, auquel lieu messire Robert de Bourgongne, et le seigneur de Beaujeu, soutindrent longuement l'effort des ennemis, et entretindrent l'escarmouche jusques à ce que leurs gens fussent tous armez. Le Conte Edouard ayant rengé tous ses gens en bon ordre, faulça l'avantgarde de ses ennemis, de mode qu'il les contraingnit de tourner visage : dont messire Jean de Chalon s'escria à haulte voix à fin que ceux qui estoient en la bataille avec le Dauphin Guigue l'entendissent : Seigneurs secourons noz gens, et ne permettons aujourd'hui l'honneur des armes nous estre levé d'entre les mains. A telle exhortation, le Dauphin et toute sa bataille, se ruant de telle furie sus le Conte Edouard, qu'il se commença une meslée, de manière si estrange, que l'on n'eust oui Dieu tonner, pour le bruit et tintamarre des tabourins, trompettes, hanissements des chevaux, cris et gémissemens des navrez, et autres rabats de bataille. Les Savoisiens se voyans pressez, se retiroient au petit pas, tournant le doz du coté de Septentrion, qui fut cause qu'ilz eurent le soleil de Midi aux yeux, lequel ce jour estoit fort ardent. A l'occasion dequoy facilement furent deffaits : car la lueur du soleil reverberant sus les harnois leur esblouit les yeux de telle sorte qu'ilz ne voyoient goutte, et ne se congnoissoient les uns les autres. A ceste raison ne faillit le Dauphin à user de son avantage, et avec un esquadron de gens de cheval, entra dedens ses ennemis faisant grand massacre, ce pendant le Conte Edouard fut conseillé par ses plus espéciaux serviteurs de soy retirer hors de la foule, pour se mettre à sauveté : mais ainsi qu'il se sequestroit de la presse à petite compagnie, il fut congnu d'un chevalier du Dauphiné, qu'on nommoit Auberjon de Maleys, lequel se vint ruer sus ledit Conte et le constitua son prisonnier, mais par ce qu'il ne le pouvoit garder seul, le seigneur de Tornon qui apperceut, que ledit Conte se combatoit avec Auberjon se voulant deffaire de lui, y accourut avec sa trouppe, et arrestèrent eux deux le Conte prisonnier, lequel comme ilz se mettoient en devoir de le désarmer, et lui oster son armet, le jeune seigneur Hugues de Bozesel, accompaigné du seigneur d'Entremont, le recourut d'entre les mains d'Auberjon et du seigneur de Tornon, lequel se voyant sa proye lever

d'entre les mains s'escria à haulte voix que l'on lui donna secours, mesmement envoya un trompette à messire Albert, seigneur du Sassonnage, lui dire qu'il piquast hativement avec sa trouppe, pour ayder à reconquerre le Conte de Savoye leur prisonnier que l'on leur avoit arraché de leur puissance: mais le seigneur du Sassonnage, portant fort grande amitié, et benivolence au Conte Edouard, fit l'oreille sourde, feingnant estre empesché contre les ennemis, dont fut recouru le Conte de Savoye, et emmené à sauveté par ses gens. Or fait à entendre, que un peu de temps au paravant, ledit du Sassonnage estant ambassadeur en France, avec charge de demander une fille du Roy en mariage, pour monsieur le Dauphin son seigneur, toba en un grand inconvenient et danger de sa vie, pour avoir tué le seigneur d'Aigreuille, Grand Maistre d'hostel de France, qui avoit respondu audit du Sassonnage, que le Roy n'estoit délibéré de donner sa fille à un tel pourceau, comme estoit le Dauphin son maistre, pour laquelle response ledit Grand Maistre avoit esté mis à mort, à ceste cause le Roy indigné, commanda tresexpressement que punition fut faite de ce meurtre, et eust eu le seigneur du Sassonnage la teste trenchée, n'eust esté le Conte Edouard de Savoye qui le fit sauver, et lui donna moyen de éviter la fureur du Roy. Ainsi le seigneur du Sassonnage ne voulant estre ingrat alendroit de celui dont il tenoit la vie, donna aussi moyen au Conte Edouard, de soy sauver de la bataille, et n'est nul plaisir perdu, entre les gens de bien et de vertu: ny si petit compaignon, qui quelquefois ne face bien besoin aux grans Princes. Ainsi l'a Dieu permis pour l'entretenement des petis avec les grans. La fin de la bataille fut que le Conte Edouard avec toute son armée qu'il reputoit invincible, fut chassé et deffait: toutes ses riches tentes, et tout le bagage pillé et butiné. Le Dauphin Guigues estant au dessus de ses affaires, par le moyen de ceste victoire, et ayant fourni le château de Varey de vivres et garnisons, se retira en ses païs avec grand nombre de prisonniers, entre lesquelz estoit messire Robert de Bourgogne, le Conte d'Ausserre, et le seigneur de Beaujeu, qui se porta ce jour fort vaillamment en bataille. »

La victoire de Varey (ou de Pont-d'Ain), qui reste le plus beau fait d'armes du dauphin Guigues VIII, eut un retentissement considérable et lui valut la réputation d'un grand capitaine. Mais, dans la fougue de sa jeunesse, Guigues ne semble pas avoir su utiliser ses succès.

Edouard réunit les débris de son armée et se retira en Savoie. Au mois de mai 1326, une tentative du comte de Savoie contre Hermance échoua. Le mauvais temps l'obligea de lever le siège.

Le baron de Faucigny et ses alliés firent de grands dégâts dans le Chablais en 1326. Ils parurent devant Evian sur des bateaux construits à Hermance, et l'assiégèrent vivement par terre et par eau. « Il y eut grand carnage et tuerie de part et d'autre, car ceux de la ville et du château faisaient des sorties de cavalerie. Le dauphin l'ayant prise, la mit à sac et brûla le château. » (11)

Le 27 juin 1327, Guigues, à la tête d'une troupe nombreuse, pénètre dans le bourg de Gourdans et s'empare des fiefs du comte de Savoie et du seigneur de Beaujeu; en signe de victoire, il fait élever son étendard au sommet du château. Pour complaire à son allié Hugues de Genève, le dauphin lui donne en fief le château et la ville de Gourdans (12).

Guigues VIII et Edouard de Savoie concluent une trêve à Crémieu, le 29 août 1327. Le dauphin fait remettre en liberté Robert de Bourgogne (4 juillet 1328) (13).

Guigues quitte Vienne le 25 juillet 1328 pour se rendre en Flandre, et prend part à la bataille de Cassel, gagnée par le roi Philippe de France sur les Flamands (23-24 août 1328). Il commandait alors le septième corps comprenant douze bannières. Parmi ses compagnons d'armes, se trouvaient les Faucignerands: Martin, de Bonneville; Mouchet, de

---

(11) Piccard, Hist. de Thonon, p. 130.

(12) R. D. 23.549, 23.550, 23.584.

(13) R. D., 24.173, 24.198.

Monthoux; Reymond de Boëge; Hubert de Fresnoy; Guillaume de Compeis, et Cervet de Pontverre, Graton de Viry, Guillaume de Bardonenche. Le comte Edouard de Savoie était allé lui aussi guerroyer à Cassel (14).

Les Savoyards s'emparent du château de la Perrière en 1329.

Cette même année, mouraient, le 3 juillet, le dauphin Hugues, seigneur de Faucigny, oncle de Guigues, et le 4 novembre suivant, le comte Edouard le Libéral, à Gentilly, à l'âge de 45 ans.

A Edouard de Savoie avait succédé son frère le comte Aymon. Guigues, voulant profiter de l'inexpérience de ce jeune prince, reprit ses excursions armées en Savoie, pillant et détruisant tout sur son passage. Aymon vient assiéger le château de Monthoux et s'en empare au bout de onze jours (3 juillet 1330). Mais, deux ans plus tard, Hugues de Genève emporte d'assaut ce château. Aymon accourt, inflige aux troupes de Hugues une sanglante défaite et reprend le château après trois jours de siège (23 juillet 1332). Il reprend encore le château de Ville-la-Grand le 15 juillet 1333 (15).

Savoyards et Dauphinois s'étaient encore battus à Exilles et à Bardonnèche au mois d'octobre 1332 (16).

Guigues était allé assiéger le château de la Perrière, près de Voreppe (juillet 1333). « Cent trente Savoyards y soutinrent l'effort de 1.500 soldats ennemis. Ils ne cédèrent qu'à la famine et furent massacrés sans pitié par les paysans de Maurienne réfugiés dans ces vallées et qui s'étaient joints aux assiégeants. » En montant à l'assaut de ce château, le 7 juillet, Guigues fut atteint par un trait d'arbalète lancé du haut des remparts. On le transporta dans une grange où il rédigea son testament et mourut le même jour des suites de sa blessure, âgé d'environ 26 ans. La mort du dauphin fit demander la paix qui fut signée l'année suivante (17).

Avec le dauphin Guigues VIII finissait cette vaillante lignée des dauphins de Viennois dont il fut le plus intrépide guerrier. Cette mort devait avoir une importance capitale pour l'avenir du Dauphiné et du Faucigny. Guigues laissait la souveraineté de ces deux provinces à son frère Humbert II, dernier dauphin de Viennois, prince faible qui se laissa dominer par ses courtisans et céda son apanage au roi de France, en 1340. Tout porte à croire que si le dauphin Guigues VIII eut survécu, le Dauphiné eut gardé plus longtemps son indépendance, comme le Faucigny fut demeuré quelque temps encore une province autonome, sous la suzeraineté des dauphins.

---

(14) R. D., 24.198, 24.209, 24.219, 24.725.

(15) R. D., 24.908-25.671.

(16) R. D., 25.728.

(17) R. D., 25.965; Dimier, Hist. Savoie, p. 47; Fasciculus temporis 41; Sté hist. arch. Genève, IX, p. 329.

Un Document sur l'Emigration des Faucignerands au XIX[e] siècle

par M. Paul GUICHONNET

L'émigration des Savoyards est un des traits les plus caractéristiques de la géographie humaine de notre pays. Ces grands déracinements, temporaires ou définitifs, ont eu une ampleur qui a varié au cours des siècles ; leurs modalités se sont transformées, mais ils n'ont jamais disparu complètement. C'est que leur permanence est liée aux conditions spéciales de la vie dans les pays de montagnes, aussi bien en Savoie, où le phénomène a été bien étudié, que dans toutes les Alpes. Les loisirs de l'hiver, l'ingratitude d'un sol souvent trop chargé d'hommes, ont jeté les Savoyards sur les chemins de l'étranger, la balle du colporteur au dos, ou l'outillage du ramoneur sur l'épaule, à moins que ce ne fût, plus rarement, un départ sans espoir de retour. Avec l'ouverture du pays aux genres de vie moderne et les facilités des communications, qui font sauter les cloisons isolant les hameaux perdus, l'émigration s'est transformée, est devenue moins pittoresque, et plus rémunératrice. Pourtant, les jeunes gens de Micussy, de Megève ou de Passy, qui partent pour Paris manier pendant l'hiver la pelle de chauffeur de chaudières, les meubles de l'hôtel des Ventes ou sillonnent les rues de la capitale au volant de leurs taxis, continuent une tradition très ancienne et mettent leurs pas dans ceux de leurs ancêtres, au long du multiple écheveau des routes de l'émigration savoyarde.

*
* *

Comme dans beaucoup d'autres domaines de son histoire, le Faucigny a le privilège de posséder sur l'émigration de ses habitants des documents nombreux et suivis. Décelée dès le XIV siécle, par M. Letonnelier (1), elle à fait l'objet d'études de MM. Bruchet et F. Miquet (2).

Si le premier de ces auteurs nous a présenté, grâce aux nombreux documents conservés pour la seule province du Faucigny (3), un tableau vivant et précis de l'émigration faucignerande au XVIII[e] siècle, notre curiosité est plus maigrement servie pour le siècle suivant. Bien que le XIX[e] siècle soit celui où l'émigration a joué à plein, parce que la situation démographique passe par un point optimum, les phénomènes d'émigration de cette période sont ceux qui ont été le moins étudiés, « soit que l'époque ait paru encore trop rapprochée de nous, soit que les historiens aient reculé devant l'abondance des documents à consulter et des statistiques à établir », écrit M. Letonnelier. Pour le Faucigny, nous ne possédons qu'une brève statistique de F. Miquet, qui a utilisé les talons des passeports délivrés par l'intendan-

---

(1) G. Letonnelier : *L'Emigration des Savoyards* in « Revue de Géographie Alpine », tome VIII (1920).

(2) Bruchet (Max) : *L'Emigration des Savoyards originaires du Faucigny au XVIII[e] siècle,* in « Bulletin Historique et Philologique » (1896), p. 815-831.

Miquet (F.) : *L'Emigration des Savoyards originaires du Faucigny au XIX[e] siècle,* in « Revue Savoisienne » (1916), p. 248-251.

(3) Consigne des Mâles de 1728. — Rapports et enquêtes des Intendants de 1758 à 1776. Arch. départ. Série C.

ce de Bonneville, sans préciser l'intensité des courants de départ, le rythme saisonnier et les aires de dispersion.

*
* *

Un document inédit va nous donner quelques détails sur la répartition des émigrants faucignerands entre 1833 et 1837. Il s'agit d'un registre d'actes de décès des sujets sardes originaires du Faucigny, morts hors du Duché (4). Des inconvénients résultant de ce que les familles recevaient directement de l'étranger les bulletins de décès, un manifeste du Sénat de 11 décembre 1824 (5), prescrivit que ces pièces seraient envoyées de Turin aux greffiers des judicatures majes, chargés d'en constituer la collection et d'en délivrer des copies authentiques. Un seul volume, intéressant le Faucigny, nous est malheureusement parvenu. De 1833 à 1837, 42 sujets sardes, originaires de cette province, sont décédés à l'étranger, ou plutôt, nous avons l'acte de décès de 42 émigrés, avec des renseignements détaillés sur leur domicile, leur âge et leur situation sociale. Ces documents nous permettent de nous faire une idée de la répartition proportionnelle des émigrants dans les principaux lieux de leur exil, temporaire ou définitif.

Ce sont comme des points qui, à un instant donné, jalonnent sur le vaste échiquier du monde, la position et l'intensité des effectifs de l'émigration. Pauvres diables, au demeurant, qui meurent souvent à l'hôpital. Pour un rentier passerand, commerçant enrichi, qui décède à Paris, combien périssent obscurément, dans la grande ville, au milieu de la colonie savoyarde, ou tombent dans quelque grange, la balle à leur côté, sur les routes de Bourgogne ou de la Franche-Comté, enfants perdus de l'émigration ?

---

(4) Arch. dép. IV E 290.

(5) Texte de l'édit in *Recueil des Edits... publiés dans le Duché de Savoie*, Chambéry 1826, T. XIII, p. 184-185.

*
* *

L'examen détaillé de ces actes de décès apporte plusieurs faits intéressants : d'abord la prépondérance du centre d'attraction parisien sur les Faucignerands, surtout ceux de la Haute Arve et de Passy, qui vont y retrouver parents et amis. En effet, plusieurs sont mariés à des savoyardes, et les témoins du décès sont presque toujours des compatriotes, camarades de travail.

Sur 42 émigrants décédés, 30, soit 71,5 %, résidaient à Paris, spécialisés dans les professions de commissionnaires, garçons de magasins et gens de maisons — celles que leurs actuels successeurs exercent encore.

Répartition du nombre total des Emigrants morts à l'Etranger (1833-1837)

Paris et banlieue	30
Bourgogne et Franche-Comté....	4
Suisse Romande	2
Rochefort	2
Lyon	1
Limoges	1
Toulon	1
Brescia (Italie)	1
Total	42

Origine des Emigrants

	à Paris	ailleurs
Haute-Arve	3	0
Massif du Giffre	1	4
Bassin de Sallanches-Passy	16	4
Cluse de Bonneville	6	1
Bornes	1	0
Chablais	0	2
	27	11

On voit que la proportion des émigrants dans les différentes aires de dispersion, pour autant que notre sondage soit exact, a varié depuis le XVIII[e] siècle.

L'émigration marche toujours sur les très anciennes routes traditionnelles de Bourgogne et Franche-Comté (Région de Luxeuil et Pontarlier), où sont installés des paysans (émigrés temporaires fixés .). Mais on ne trouve plus de trace du fort centre d'attraction allemand, ce qui étonne un peu. Presque rien non plus

en Italie. Il semble que l'émigration se concentre, avec quelques laboureurs dans le pays de Fribourg, en France, où, en dehors de la capitale prépondérante, on ne fréquente que les étapes comtoise et bourguignonne des anciennes routes vers l'Est et l'Allemagne.

Moins d'unités isolées, éparpillées aux quatre coins de l'Europe, mais des départs pour les seules grandes villes, c'est bien un des moments de l'évolution qui donnera à l'émigration des Faucignerands ses traits actuels.

Il est intéressant d'étudier les âges des savoyards morts à l'étranger. Ils montrent qu'on partait très jeune, et que la mortalité était forte surtout entre 20 et 30 ans, époque de la pleine force, mais aussi des plus durs travaux

Age des Faucignerands décédés à l'Etranger

	à Paris	ailleurs
de 20 à 30 ans	8	4
de 30 à 40 ans	6	1
de 40 à 50 ans	5	1
plus de 50 ans	9	1

Il reste à examiner les professions de ces émigrants, qui confirment ce que l'on savait déjà sur les humbles métiers auxquels se livraient les industrieux montagnards, groupés entre originaires de la même commune.

Nombre, Origine et Profession des Emigrants

A Paris

8	Commissionnaires	Passy-Hte-Arve
2	Garçons de Magasin	Chamonix
3	Domestiques	Cluses-Magland
1	Militaire	Mont-Saxonnex
1	Tanneur	Scionzier
3	Cochers et Messageries Royales	Combloux-Megève
1	Rentier	Sallanches
1	Graveur	Cluses
1	Relieur	Megève
2	Journaliers	Sallanches-Combloux
1	Traiteur	Saint-Gervais
1	Marchand d'eaux minérales	Samoëns

Ailleurs

2	Emouleurs	Les Gets-Burdignin
2	Laboureurs	Villards-sur-Boëge-La Côte-d'Arbroz
1	Militaire	Sallanches
1	Horloger	Cluse de Bonneville
1	Cuisinier	Megève
1	Limonadier	Châtillon-sur-Cluses

Ne croirait-on pas, à lire cette énumération, voir nos Savoyards animer bon nombre de ces métiers de la rue, dans le Paris de la Restauration, si gentiment illustrés par les lithographies de Boilly ?

A propos du grammairien Philibert Monet (1566 - 1643)

par MM. Paul GUICHONNET et Lucien GUY

Notre ville comptait jusqu'ici au nombre de ses enfants ayant acquis une grande renommée par leur talent, le Père Jésuite Philibert Monet, géographe, héraldiste et surtout célèbre grammairien et philologue, auteur de ce « Delectus latinitatis », que les maîtres du genre tiennent pour un chef-d'œuvre. Compagnon de Saint François de Sales en Chablais, fondateur du collège de Thonon en 1597, son origine savoyarde ne semblait faire de doute à aucun historien, et on tenait pour établi qu'il était né à Bonneville en 1566.

Mais un simple coup d'œil critique montre combien est peu solide la biographie de beaucoup de nos compatriotes. Le problème de l'origine de Monet en fournit une preuve.

Tous les auteurs et tous les dictionnaires biographiques modernes, qui se recopient les uns les autres, se sont appuyés sur l'ouvrage de Grillet pour affirmer que Philibert Monet vit le jour dans la capitale du Faucigny.

Le bon chanoine, par ailleurs fort utile, tenait fort probablement sa science du « Grand Dictionnaire historique » de Moréri, un des premiers du genre, et la mine où ont puisé à pleines mains tous les auteurs des siècles suivants. Dans l'édition de 1759, au tome VII, on lit en effet: « Monet (Philibert), étoit né à la Bonne, ville en Savoye ». Aussitôt, tous les auteurs de biographies de transcrire: «à Bonneville en Savoie»; ainsi Grillet, Michaud (T. XXVIII), et la « Nouvelle Biographie générale » de Didot (1861). Le patronyme de Monet, commun à Bonneville et aux environs, et la présence du jésuite en Chablais, aux côtés de Saint François de Sales, militent en faveur de cette attribution.

Mais le savant ouvrage du Père Sommervogel :« Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Biographie » T. IV apporte un autre son de cloche. Sans citer malheureusement ses preuves, cet auteur très sérieux affirme que, contrairement à ce qu'ont écrit plusieurs, Monet naquit, non à Bonneville, mais à Bona, commune de Dortan (Ain). Cette proximité de Lyon expliquerait à son tour le séjour de 22 ans que nôtre latiniste fit à Lyon, comme préfet des basses classes au collège de la Trinité. C'est là aussi qu'il édita ses ouvrages et mourut en 1643. Il semble d'ailleurs étrange que Monet, s'il eût été faucignerand n'eut pas été attiré et utilisé par la Cour de Turin, comme elle le fera un peu plus tard pour le bonnevillois Pierre Monod... La région de l'Ain fut longtemps terre de Savoie. C'était encore le cas en 1566, puisque la Bresse, le Bugey et le Valromey ne furent cédés à la France qu'en 1601. Il était donc légitime, sinon géographiquement très exact, de dire que Monet était né à Bona (Savoie), aussi bien qu'à la Bonneville (Savoie). La confusion a été aggravée par la latinisation des noms de lieux, alors courante. Bonneville était Bona villa, tout comme Bonne-sur-Menoge. On aura pu traduire tout naturellement le nom du petit hameau inconnu de l'Ain par celui de la capitale du Faucigny. Moréri, avec « La Bonne, ville de Savoie » reste dans une prudente obscurité. Les dictionnaires biographiques de l'Ain, de Dépéry (1835) et Dufay (1884), n'apportent pas la solution de ce petit problème. Il restait un

moyen : retrouver l'acte de baptême de Monet, qui eût dissipé le doute. Mais pas plus que les registres paroissiaux de la fin du XVI[e] siècle, pour Bonneville, ceux de la commune de Dortan ne nous ont été conservés.(I). Ainsi le problème est posé, et il demeure.

Non qu'il soit insoluble, bien que nous manquions terriblement de documents sur les anciennes familles de Bonneville, mais en attendant, rien ne nous autorise à affirmer, avec la belle assurance de certains, que le délicat latiniste Monet était nôtre compatriote. Sept villes grecques se disputaient l'honneur d'avoir donné le jour à Homère; Bonneville, plus modeste, n'a pour rivale qu'un modeste hameau! C'est assez cependant pour n'inscrire le nom de Philibert Monet au rang des gloires locales, que sous bénéfice d'inventaire.

Paul GUICHONNET.

(I) Renseignement aimablement communiqué par M. l'Archiviste départemental de l'Ain, à Bourg. Sur les détails de la vie de Monet, voir le *Dictionnaire du Léman*, de Grillet, ou L. Guy : *Bonneville et le Faucigny*

Dans son exposé, M. Guichonnet a étudié les origines de ce savant latiniste. Sans chercher à réfuter ses assertions très plausibles, je me permettrai seulement d'ajouter quelques remarques :

Les Bonnevillois tiennent naturellement à conserver leurs gloires locales. La naissance de Philibert Monet à Bonneville a été contestée par le Père Sommervogel, qui le fait naître au hameau de Bona, paroisse de Dortan (Ain). Le Dictionnaire du Clergé, de Rebord émet quelques doutes sur cette affirmation. On peut remarquer que Philibert Monet publia sa « grammaire latine » sous le nom de Vilbonius, qui semble bien traduire celui de notre ville. Aurait-il employé le terme de ville pour le petit hameau de Bona? c'est peu probable. Il est possible que Grillet ait commis une erreur pour Philibert Monet, comme pour Jean-Antoine Monet qu'il fit naître lui aussi à Bonneville, mais qui naquit à Chambéry le 6 mai 1709. Mais rien n'est venu le prouver jusqu'ici. Il serait moins probable que Ph. Monet ait fondé le Collège de Thonon, car il n'est pas mentionné dans l'histoire de cet établissement. On ne peut donc rien affirmer au point de vue historique jusqu'à preuves contraires. La famille Monet est l'une des plus anciennes de Bonneville. Puisque notre latiniste est né, dans tous les cas, sur une terre rattachée à la couronne de Savoie, gardons le comme Savoyard en attendant de pouvoir éclaircir ce point encore obscur de notre histoire.

L. GUY.

Séance du 12 Juin 1943

Aperçu général sur Sallanches et ses Châteaux à la veille de l'Incendie de 1840

par M. James PIERRE

La Grande Révolution de 1792 passée, avec tous ses bouleversements mondiaux, les guerres napoléonniennes terminées, l'Europe retrouva une tranquillité à peu près régulière et se remit courageusement au travail.

La Savoie retrouva ses anciens ducs qui continuèrent à l'administrer sagement en tenant compte des nouveaux droits acquis par la Révolution.

Sallanches était un gros bourg qui se développa encore et qui avait une certaine réputation dans le duché et même à l'extérieur, tout spécialement en France et en Suisse. La municipalité, consciente de son rôle, chercha toujours à améliorer le bien-être des habitants de la ville.

La situation de la cité et les nombreux privilèges dont elle jouissait avaient attiré un grand nombre de familles nobles; on en comptait encore vingt-cinq sur la fin du XVIII[e] siècle.

Jusqu'à la veille de l'incendie de 1840, il y avait grande animation à Sallanches. Il y arrivait bien souvent des marchands et autres étrangers, ou pour vendre ou pour acheter, principalement les jours de marché et dans le temps des foires.

On y faisait un grand commerce de chevaux, de bœufs, de fromages et de laitages, de plusieurs étoffes de laine, d'instruments de fer de toutes sortes, et de plusieurs autres marchandises qui étaient exportées et qui apportaient pas mal d'argent dans le pays.

Jusqu'à la Révolution, Sallanches était la principale ville du Haut-Faucigny et l'une des plus riches de la province. Elle était le dépôt du commerce de toute la région, surtout des montagnes voisines. Les magasins de draperie, quincaillerie, taillanderie et tannerie étaient l'orgueil de la cité.

L'ambiance de la ville était toujours joyeuse et les quatre carabiniers royaux qui étaient chargés d'y faire la police regardaient ce poste comme une sinécure. La concorde et la bonne intelligence régnaient entre les citadins; ils étaient bienveillants pour les cultivateurs qui fréquentaient leurs marchés et d'une grande politesse avec les étrangers de passage dans la ville. Ces derniers descendaient à la grande auberge de Sallanches: « Belle-Vue », tenue par la famille Laffin, qui jouissait d'une bonne réputation et qui possédait un beau verger et un jardin fleuri. Le gros bâtiment central de l'actuel hôtel de la Grenette est un vestige de cette auberge réputée.

La population des vallées et des montagnes environnantes étant importante, plusieurs industries se développèrent dans la petite cité savoyarde: on y comptait trois fabri-

ques de drap, une de coton, une de pointes de Paris, une de savon. Il y avait aussi une poterie, des fabriques de cierges, bière et chocolat. On y faisait aussi des dentelles, du crin, du fil et des crayons.

Quoique assez éloignée de tout centre important, Sallanches n'était pas étrangère aux arts, et les citadins avaient formé entre eux un corps de musique qui était devenu l'un des centres des réunions philharmoniques qui avaient lieu, chaque année, au début, dans les quatre plus grandes villes du Faucigny.

Comme disposition, la cité se divisait en deux quartiers à peu près égaux. Deux rues à peu près parallèles, renfermant près de 300 maisons, en constituaient l'enceinte.

L'une: route de Saint-Gervais, à l'extrémité de laquelle se trouvait l'Hôtel Belle-Vue.

L'autre: rue de l'Hôpital, avec, à son extrémité, l'antique collégiale et son curieux clocher à bulbe.

La ville s'étendait principalement:

1° Sous le Château Brêches, avec les rues: du Château, du Mont-Blanc, du Pont-Neuf, du Pont-Saint-Eloi, et Saint-Martin.

2° Le Pré de Foire actuel était le point le plus important de la cité et comprenait les rues de La Frasse, de Cordon et la Grande-Rue dite des Lombards.

3° Le quartier de l'Eglise avec la place du Marché, la rue Saint-Jacques, la rue de Lucinge, la rue des Rubins, la place Saint-Jacques et la rue de Ruthilinge.

4° Le quartier du Collège des Frères avec les rues: de l'Hôpital, de l'Union, de la Croix, des Passerands, des Fardelets, et la Petite-Rue Mézelle. Trois places l'une endessous de l'autre: place Pomone, place au Bois et place du Collieu. Il est bien à regretter que la ville actuelle n'ait pas conservé ces vieux noms qui faisaient partie souvent de l'histoire de la ville et qui avaient certainement plus de cachet que la banalité de certaines dénominations actuelles.

Il y avait à Sallanches, jusqu'à l'incendie de 1840, une grande foire de mulets, très renommée; elle se tenait en août. Les Briançonnais, les Mauriennais et les Tarins venaient les acheter presque au sortir de la mamelle, en les payant comptant de 100 à 150 francs de l'époque. Ces mulets allaient même en Espagne où cette race savoyarde était très recherchée. Afin de la perfectionner, les Ducs de Savoie avaient fait établir un haras à Sallanches.

Les eaux-de-vie de cerise de Sallanches et des environs, surtout de Combloux, étaient aussi très recherchées. La ville en faisait l'exportation en France, mais tout spécialement en Suisse et en Allemagne. Cela rapportait annuellement, paraît-il, 50.000 francs de l'époque (1807).

Des habitants très industrieux avaient créé dans la ville une fonderie de cuivre et des fabriques de bas.

Certaines familles allèrent chercher fortune à l'étranger, s'y établirent et y firent souche, principalement en France, mais surtout en Allemagne, en Suisse et en Belgique, tels que les Challamel, les Ducrey, les Biolley.

Les habitants de Saint-Roch allaient surtout exercer à l'étranger le métier de colporteur.

Les armoieries de la cité et collégiale étaient « de gueules au chevron ondé d'argent, accosté de trois coquilles de même » (allusion aux deux torrents qui confluent au centre de la ville et aux coquilles de pèlerin de Saint-Jacques, patron de la paroisse).

D'après une ancienne relation (Francis Wey), « les habitants de Sallanches (citoyens d'une antique ville municipale, investie jadis de privilèges étendus et de droits de bourgeoisie respectables, fiers de quelques souvenirs glorieux: la ville ayant repoussé les Bernois au XVI^e^ siècle et les Armées de la Terreur en 1793) étaient d'un naturel moins épanoui et plus enclin à fronder, disait-on, que leurs voisins de Bonneville ou de Chamonix. Intelligents d'ailleurs, avec une teinte de gravité sur un esprit vif, ils se plaisaient à vivre noblement de leurs propres ressources sans s'humaniser en faveur des gens qui passaient. Ainsi, leur accueil faisait-il naître la

crainte de se rendre indiscret, mais, avec l'aide du temps, on ne devait y cimenter que de plus solides amitiés. »

Le carillon de l'Eglise était célèbre dans toute la contrée; on venait de loin pour l'entendre, et pendant longtemps ce fut une femme qui l'actionna avec beaucoup de brio, en s'attachant aux bras et aux jambes les cordes des différentes cloches.

On remarquait dans l'antique cité encore quelques habitations seigneuriales avec tourelles et pignons. Le vieux château des Sires de Faucigny et des fragments des murailles d'enceinte; cependant, la plupart des maisons étaient en grande partie en bois, et cela donnait un aspect très pittoresque à la cité; mais ces maisons resserrées et mal aérées entretenaient parmi la population certaines maladies.

Les quais n'étaient pas construits et les rivières n'avaient pas leurs lits si profonds. Les maisons plongeaient directement dans les deux torrents.

Dans d'anciennes relations, on voit que l'on faisait aussi à Sallanches de nombreuses transactions au sujet de miel réputé de la contrée, ainsi que de nombreux marchés de bois et de charbon. L'horlogerie se développa aussi dans la cité.

A Sallanches, vécut au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle, un descendant authentique du héros national hongrois: Jean Rakoczi, qui, sous un nom d'emprunt: marquis de Poligny, dirigeait l'exploitation des mines de plomb argentifère de la région. Il demeurait au Château Brêches et exploitait une fonderie de cuivre à l'emplacement de la maison Mouthon, à la sortie de Sallanches, sur la route de Chamonix.

Malgré les guerres, le feu et les inondations, il restait encore à Sallanches, au début du XIX^{e} siècle, d'intéressants vestiges du passé, qui demeurent encore en partie aujourd'hui, malgré le terrible incendie de 1840.

Le château des Rubins: fin XVI^{e} début XVII^{e} siècle, qui appartenait au seigneur baillif de Loche, si gracieux, avec ses fenêtres à meneaux, sa belle collection d'étains. Les seigneurs comtes de Loche, vieille famille savoyarde, eurent quatre de leurs membres baillis du Faucigny.

Le château de Loche de Montagny: dominant la Place de la Grenette: aujourd'hui Château Brêches. Dénommé autrefois « Tour de Fer ». Edifié en 1561. Appartenait aux Seigneurs de Loche de Montagny. Démantelé en partie en 1793 par les troupes françaises, car son propriétaire, le comte de Loche, prit part à la bataille de Miribel et combattit dans les rangs des troupes Sardes.

Le château de Disonche: aujourd'hui château Henry, édifié par Antoine de Bellegarde. Résidence du juge-mage du Faucigny; à peu près intact. Vaste bâtiment carré de la fin du XVI^{e} siècle.

Le château de la Frasse: à côté de celui de Disonche, bâti en 1602, avec une grosse tour ronde allant en s'amincissant. De 1680 à 1732, appartint au marquis d'Oncière de la Serraz, aujourd'hui propriété des Sœurs de Saint-Joseph.

Le château de Pormenay: un peu au-dessous de celui de la Frasse. appartenait aux de Compeys et ensuite aux de Loche.

Le château de Monargue: sur le côteau de Saint-Roch, berceau de la célèbre famille de Chissé qui donna tant de ses membres au clergé et plusieurs évêques de Grenoble.

La Tour de Servoz: un peu au-dessus. Ancienne maison forte.

Belle-Tour: sur la route de Saint-Joseph. Ancienne maison forte du Clos de Serve. Cette antique demeure fut cédée par Humbert II, dauphin du Viennois, à Catherine, sa fille naturelle, mariée à Pierre de Lucinge, en 1341. Ensuite, propriété de la famille de Belletour.

Le château de Bellegarde: antique manoir, aujourd'hui complètement rasé. Berceau de la famille de Beauregard. Passa, par alliance en 1655, aux de la Fléchère, et, en 1744, aux de la Grange, comtes de Taninges. C'est dans ce château, dit-on, que Saint-François de Sales vint en deux fois, sur l'ordre de son père, rendre

visite à Mademoiselle de Suchet, fille unique du seigneur de Végy, laquelle joignait à une grande fortune, la beauté et toutes les qualités du cœur et de l'esprit, et, à laquelle on voulait le marier, mais la détermination de notre grand saint était déjà prise.

Au hameau de Saint Joseph :

Le château des Rapilles: que le dauphin de Viennois céda en 1311 à Noble Jean de Roverre et dans lequel noble Joseph de Loche fit construire une chapelle en 1718. Complètement ruiné par les troupes françaises en 1793, comme la Tour de Montagny, car il était aussi propriété du comte de Loche.

Le château de Malsain: un peu plus loin que celui des Rapilles et dont il reste encore des vestiges importants. Demeure des nobles du Fresnay qui l'occupaient en 1680 et où l'on prétend que fut la recette des impôts du Faucigny et ensuite la perception des prébendes des chanoines du chapitre de Sallanches. Il reste une salle voûtée très curieuse, une tour ronde et une belle porte d'entrée.

Le château des du Berchat: aujourd'hui maison Clovis Pissard, rue du Pont-Saint-Eloi, deux belles portes et vestiges de plafonds à caissons.

Le château de Fessy: sur la vieille route de Combloux, aujourd'hui hôtel de l'Esplanade, maison forte habitée de 1436 à 1730 par les nobles de Cornillon, dont la dernière descendante, Maurise, alliée au baron Alexandre d'Ivoire, mourut en 1893.

Le château de Bourbonge: sur la route tendant de Sallanches à Cordon; propriété des seigneurs comtes de Menthon. Il en reste quelques belles fenêtres, une porte et des vestiges de tour.

Ce manoir avait, autrefois, une grande importance pour sa beauté et sa situation imprenable, au-dessus du précipice de la Sallanches.

D'après M. Lucien Guy, notre éminent confrère, ce serait là, certainement avec juste raison, l'emplacement d'un ancien château burgonde que les sires de Faucigny firent réparer au XI[e] siècle, et ce serait là que Pierre de Savoie, époux d'Agnès de Faucigny, aurait fait élever, en 1263, un château-fort sur les terres possédées par son beau-père, Aymon de Faucigny, pour remplacer l'ancien détruit par le feu.

Ce château comprenait un grand bâtiment carré, entouré de murs et de bastions, dominé par une grosse tour carrée ou donjon, haute jadis de 16 mètres, muni d'échauguettes à ses quatre angles, une autre tour, plus petite, surplombait la gorge profonde du torrent, à l'extrémité de la cour d'honneur. C'est aujourd'hui une maison de ferme connue sous le nom de « château de Cordon ». Un peu plus bas se trouvait l'église Notre-Dame-du-Château, certainement édifiée par les Comtes de Menthon et qui était l'ancienne église de Cordon.

Devant se trouvait le cimetière, aujourd'hui un pré, avec une vieille croix de bois. Cette église a entièrement disparu.

La tradition raconte, au sujet du château de Bourbonge, la dramatique légende que voici :

« Dans le courant du XIX[e] siècle, un homme qui habitait ce castel rêva qu'il avait découvert un trésor consistant en une marmite cachée au fond d'un souterrain et pleine de pièces d'or. Le propriétaire du château voulait le lui prendre, mais, après une lutte terrible, il le précipita dans l'âbime et emporta la marmite précieuse.

L'homme alla raconter ce songe à une vieille femme quelque peu sorcière, qui lui dit : « Ton rêve deviendra une réalité quand tu voudras, car la marmite existe et les seigneurs de Bourbonge l'ont déposée dans leur caveau, c'était la veille du dernier assaut donné à leur château, quand le plus jeune d'entre eux remonta sur les remparts, il trouva ses deux frères morts. Fou de rage, il frappa longtemps de taille et d'estoc, puis, blessé à son tour et entouré d'ennemis, il disparut pour toujours, emportant avec lui le trésor de Bourbonge et celui qui le retrouvera, retrouvera aussi le trésor ».

Trois jours après, la vieille femme mourut. Il prit alors fantaisie à cet homme de faire des fouilles dans une tourelle presque inabordable, bâtie au-dessus du précipice et du haut de laquelle, disait-on, on pou-

vait voir tous les clochers des environs. Il déblaya la porte à demi-murée et trouva d'abord un casque bosselé et deux poignées d'épée en cuivre doré, puis, au fond de la tour, une énorme plaque de fer cachant l'entrée d'un passage étroit et humide dans lequel il s'aventura; après mille péripéties, il arriva dans une pièce voûtée où se trouvait, droit et appuyé contre le mur, un guerrier dans son armure damasquinée, lance en main, tenant contre sa poitrine ue caissette aux précieuses incrustations, tandis que près de lui, sa lourde épée gisait à terre. L'homme reconnut le plus jeune des trois seigneurs de Bourbonge, de ces valeureux féodaux qui disaient: « que toute l'herbe et la paille de la Suisse ne suffiraient pas pour combler leurs fossés », mort là, le trésor de sa famille serré convulsivement contre sa poitrine. L'homme s'élança et saisit le coffret, mais le chevalier s'écroula sur lui dans un formidable cliquetis d'armure, et on retrouva notre homme évanoui et à moitié assommé.

Quant au chevalier et au trésor, ils disparurent tous deux, l'un portant l'autre, dans un puits insondable, ouvert à quelques pas de là ».

Il est certain qu'il dut y avoir de grands combats dans l'entourage de ce castel et de N. D. du Château, car lorsque l'on procéda à la réfection de la route de Cordon, on trouva, il y a déjà bon nombre d'années, des armes anciennes, entre autres, une belle épée.

Comme on le voit par ce recueil succinct, Sallanches avait vu rayonner autour d'elle une vie intense, dès le Moyen-Age et ce bourg était le lieu de rencontre de toutes ces grandes familles qui habitèrent ces nombreux châteaux.

Sallanches, outre la vive activité commerciale qui se développait principalement le jour du marché, voyait de nombreux étrangers qui venaient admirer le petit trésor de son antique collégiale, conservé dans la salle des Archives de l'église et qui, fort heureusement, a pu être sauvé lors de l'incendie de 1840.

Voici quelle était l'ambiance de la vie de Sallanches à la veille du terrible incendie de 1840. La municipalité avait grand soin de tous les édifices publics, Ne voit-on pas qu'en 1808, elle fit procéder à la recouverture de l'église.

Plus tard, les deux municipalités de Sallanches et de Saint-Roch reconnurent la nécessité d'un troisième vicaire, vu le développement de la paroisse et s'engagèrent à porter, en 1839, son traitement sur leurs budgets respectifs et pour que l'on put l'avoir de suite, le sieur Etienne Serasset, aubergiste, et sa femme, donnèrent 500 francs de l'époque pour la première année de son traitement.

La municipalité fit aussi tous ses efforts pour donner plus d'eau à la cité; on creusa de nouveaux puits et l'on capta de nouvelles sources, mais, malgré l'abondance d'eau de nos montagnes, les gens de cette époque ne connaissaient pas encore les moyens modernes de captation des sources. L'eau était rare à Sallanches, privation qui devait se faire durement sentir et qui devenait une véritable calamité en cas d'incendie, comme, par exemple, en 1840.

Sallanches était aussi très fière de son église, l'ancienne collégiale St-Jacques, la deuxième comme ancienneté du Duché de Savoie et dont, malgré la Révolution, il subsistait encore, à la veille de 1840, d'importants vestiges.

Pour terminer cet aperçu général de Sallanches à la veille de 1840, écoutez ces quelques lignes tirées du bel ouvrage de M. Francis Wey, sur la Haute-Savoie, écrit en 1864:

« Si cette cité, ancien boulevard du Haut-Faucigny avait pu conserver ses rues, ses monuments et la physionomie que tant de siècles lui avaient imprimée, Sallanches offrirait le double d'attrait d'une ville gothique des Flandres étalée au milieu d'un site des plus splendides qui soient au monde ».

Les derniers jours de la Maison des Barnabites de Bonneville

par M. Paul GUICHONNET

I

Le couvent à la veille de la Révolution

La maison des Clercs réguliers de de Saint-Paul, vulgairement nommés les Barnabites, jouait un rôle important dans la vie de la capitale du Faucigny, depuis la fin du XVII[e] siècle. Cette situation prépondérante était d'ailleurs moins due au nombre des Pères, — il n'excédait jamais quatre ou cinq — qu'à leur solide aisance, à leurs relations avec les notables, les hommes de loi et les fonctionnaires de l'Intendance, et surtout à leurs protections parmi la noblesse de Cour ou de Robe de Turin. Leur patrimoine s'était fort arrondi depuis leur établissement, en 1660, au bénéfice d'un legs important de Noble Jacques Philippe de Cocastel. Au rebours des prêtres séculiers assez maigrement rentés, « ces Messieurs » faisaient figure de propriétaires fonciers cossus et prenant grand soin de leur domaine. Bon nombre de grangers, de journaliers : faucheurs, piocheurs de vigne et tâcherons dépendaient d'eux. Chacun connaissait leur vaste demeure de l'actuelle rue Décret (1), avec la « maison neuve » bâtie en 1737, une autre aile abritant le noviciat, et surtout leurs vastes remises, leur fenil, leur jardin et leur verger clos de murailles jusqu'à l'Arve. C'est là qu'ils serraient leur récolte de vin d'Ayze, engrangeaient le foin de leur grand pré du Vauday et entassaient les coupes de grain livrées par les fermiers pour leurs censes. C'étaient des maîtres stricts, mais sans excès, et les pères dépensaient chaque mois une bonne somme en aumônes aux pauvres gens, et en nourriture aux voyageurs et mendiants de passage. Seuls, peut-être, les syndics et le Noble Conseil de Ville ne trouvaient point de leur goût cette popularité des Barnabites, à qui ils eussent voulu faire sentir, quelquefois, leur autorité. On voit percer quelque jalousie et quelqu'amertume dans les démêlés périodiques du couvent et du Conseil : querelles de bornage pour des biens voisins des communaux, pour des digues contre les corrosions de l'Arve, où les Pères, servis par une remarquable et véhémente facilité de plume, et forts de leurs appuis en haut lieu, avaient souvent le dernier mot.

A côté de cette prospérité matérielle, qu'il nous est facile de constater, la maison était un centre vivant d'activité spirituelle. Elle abritait des élèves et des novices de l'Ordre qui y entendaient des cours ; on venait y chercher renfort, des paroisses voisines, pour des missions ou des prédications de carême, et la cloche de la Chapelle répondait au bourdon de l'église paroissiale. Cette utilité reconnue des religieux pour le spirituel, ajoutait à leur bonne harmonie avec les habitants, qui les chargeaient de dire de nombreuses messes, source appréciable de revenus.

L'aisance matérielle et les soucis de la vie religieuse aboutissaient à composer, au XVIII[e] siècle, une vie active, mais point bruyante, réglée, mais point trop austère. Les plai-

(1) Appelée au XVIII[e] siècle Rue de Saint-Paul, patron de la congrégation des Barnabites.

sirs de la table n'y étaient pas plus ignorés que les satisfactions du propriétaire faisant rendre ses terres, mais on usait de toutes choses avec une égale modération. C'est qu'aussi bien les religieux n'étaient-ils plus de jeunes hommes, il s'en fallait. En 1789, lorsqu'éclate en France la Révolution, qui n'éveille en Faucigny que des échos bien assourdis, Dom Jean-Pierre Mudry est à la tête de la maison, pour peu de temps encore. Avec lui, les religieux Pierre Dunoyer, âgé de 60 ans, François-Laurent Jacquier, 60 ans, un français, Dom Athanase, Antoine-René Coëndoz, né à Paris, paroisse de St-Merry, le 20 décembre 1734, donc âgé de 55 ans et le frère convers Veuillet. Autour d'eux les serviteurs et quelques élèves et novices (1 bis).

Les années 1789 à 1792, coulèrent dans un calme parfait, rempli de l'existence quotidienne, monotone et active, que nous avons décrite aux environs de 1740 (2), mais qui avait continué sans changements sensibles jusqu'à la veille de la Révolution. Le Faucigny était calme; à peine une alerte, due à une tentative insurrectionnelle des paysans de Mont-Saxonnex et Petit-Bornand (3) contre leurs seigneurs, avait-elle secoué le pays, en janvier-février 1790. Par précaution, le gouvernement envoya des troupes que l'ont mit à caserner dans les bâtiments du couvent. Ce devait être le premier épisode d'une longue perturbation. La tranquillité de « ces Messieurs » avait vécu.

Le 1er juin 1792, nous lisons ,dans le livre de Comptes que le Père Gaspard Duffour, d'Annecy, alors âgé de 52 ans, « a été chargé de la Procure de la Bonneville, et les supérieurs majeurs, en l'envoyant dans le Collège, le chargèrent spécialement de faire réparer tous les baptimens et nottament la maison neuve et le noviciat, aussitôt que la troupe aurait évaqué ces deux logemens qui se trouvent dans le plus pitoyable estat, aussy bien que le restant de la grande maison. Les dits supérieurs majeurs autorisent à cet effet le Père Duffour de faire tous les emprunts ou de retirer des capitaux au cas que les revenus ne puissent pas suffir pour les dittes réparations. Dès le départ de la troupe l'on mit la maison à l'œuvre... ». Les bâtiments réparés, il semblait que le calme accoutumé dût renaître. Il ne dura guère, car le 24 septembre 1792, les troupes françaises de Montesquiou entraient à Chambéry sans rencontrer de résistance, et la nouvelle s'en répandait rapidemment dans toute la Savoie.

II

LES BARNABITES ET LA REVOLUTION

Il serait inexact de penser que dès le début la Révolution revêtit — dans notre province comme dans le reste de la France — l'aspect d'une terreur populaire et débraillée qu'on lui prête trop souvent. Ce furent, au contraire, des nobles libéraux et la foule nombreuse des hommes de loi, affiliés en grand nombre à la Franc-Maçonnerie, qui s'emparèrent de l'administration municipale, à la place des Syndics, sans que le menu peuple des paysans et des manouvriers, dociles et éblouis par tous ces messieurs riches et instruits, eût manifesté le moindre désir de participer au gouvernement de la cité. Les Barnabites — comme le clergé séculier — se rallièrent à la Révolution bourgeoise, et le Père Jacquier assista, le 31 octobre, à l'assemblée

---

(1 bis) La liste exacte de tous les Barnabites est malaisée à établir, les Registres capitulaires n'ayant pas été conservés. Il était fréquent qu'un religieux ou deux fussent d'origine piémontaise. Au chapitre du 13 octobre 1774, la communauté se composait des Pères: Jos. Marie Cornut, præpositus; Epiphanius Thovex, vicarius; Petrus Franciscus Natal; Candidus Dumont; Isidorus Bernareggi; Sigismond Plantard; Amedeus Vachat.

(2) Voir le tome IV des Mémoires de l'Académie du Faucigny: « La Vie domestique à Bonneville au XVIIIe siècle, d'après un livre de Comptes ».

(3) Cf. Avezou (R.): « La Savoie du Nord au début de la Révolution française ». Annecy. Hérisson, 1937. pp. 85-96.

des 131 « citoyens actifs » de la commune, réunis pour envoyer des députés à l'assemblée des Allobroges, puis, le 29 novembre, pour élire une municipalité aux membres recrutés parmi les bourgeois et la basoche (4).

Pendant tout l'hiver 1792, l'ordre règne, assuré par la garde bourgeoise. Les dîmes et les censes continuent d'être payées, et l'on se livre aux manifestations d'un patriotisme français et révolutionnaire à la fois grave et naïvement symbolique, dans le goût de l'époque; arbres de la liberté surmontés du bonnet phrygien et enrubannés de tricolore, volées de cloches, fracas des boîtes, messes et Te Deum solennels...

L'année 1793 allait amener des événements décisifs. Le 19 janvier, les élections pour le renouvellement des officiers municipaux avaient marqué un glissement vers une assemblée plus révolutionnaire et de recrutement plus populaire. Les nobles, qui commençaient d'émigrer, en furent éliminés, avec quelques bourgeois modérés. C'est aux environs du 17 février que fut publié, dans le district de Cluses, le texte de la Constitution civile du Clergé. Outre une refonte complète de l'église française, elle faisait obligation aux prêtres, dans les huit jours, de prêter serment de veiller fidèlement sur les ouailles de leur paroisse et de « maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant ». Les réfractaires recevaient un passeport pour quitter, dans huit jours, le département, et dans quinze, le territoire de la République, à peine de déportation à la Guyane. Les vieillards de plus de 60 ans et les malades étaient exceptés, mais devaient être rassemblés dans une maison commune pour y être internés sous la surveillance de la police (5).

Cette mise en demeure qui posait un difficile cas de conscience trouva les ecclésiastiques divisés. Les uns prêtèrent serment, n'y voyant qu'une affaire de discipline intérieure n'intéressant pas le dogme; d'autres refusèrent tout compromis. A Bonneville, comme dans les autres communes, on mit quelque délai à exiger le serment. Le Conseil Municipal prit un arrêté, le 24 février, invitant les ecclésiastiques à se conformer à la loi, et fixant au trois mars la cérémonie de la prestation du serment. Au jour dit, quatre prêtres du Clergé séculier, dont le plébain Depassier, prêtèrent serment mais quatre de leurs collègues ne le firent qu'avec restrictions, ou pas du tout, et émigrèrent (6).

Les Barnabites n'avaient pas paru à l'église le 3 mars, aux côtés de leurs confrères ; aussi, le 15, le Conseil commit-il l'officier municipal Presset pour les inviter à s'exécuter. Deux jours plus tard, les Pères prenaient position dans une lettre habile, due à la plume de Dom Dufour, le procureur (7) :

Egalité - Liberté

Citoyens, Maire et Officiers municipaux,

« Les Citoyens Barnabites de cette ville se sont toujours fait, et se feront toujours un devoir du civisme le plus inviolable envers la République françoise, à laquelle ils viennent d'être incorporés, mais ils se trouvent dans la triste nécessité de ne pouvoir se conformer ni se prêter à l'invitation qui leur est faite par le décret du 28e février dernier. Le Citoyen Dunoyer, âgé de soixante-quatre ans et qui a professé pendant près de quarante ans, n'a jamais exercé les fonctions pastorales et sa petite voix et faible poitrine ne pourroient lui permettre de prêcher et

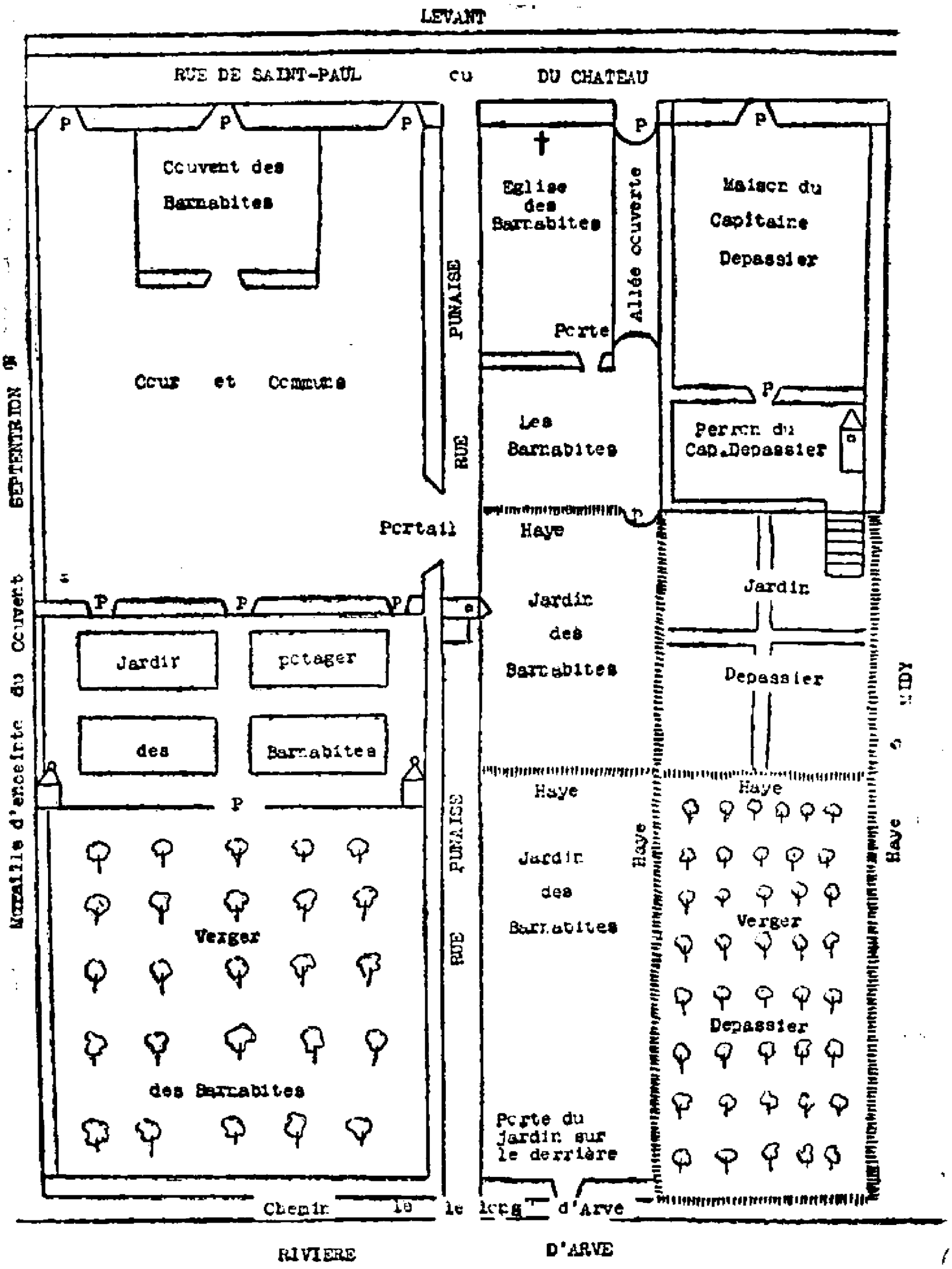
---

(4) Pour tout ce qui suit : Bonneville, Arch. Com. 502, Délibérations municipales.

(5) Proclamation de la Convention nationale du 18 février 1793.

(6) Dans la région, les Cordeliers, de Cluses, avaient juré; le Clergé séculier de cette ville avait été en général réfractaire, ainsi que les chanoines réguliers de Peillonnex.

(7) Bonneville, Arch. comm. 614 : « Pièces diverses concernant le serment des Prêtres ».



LE COUVENT AU XVIII^e SIECLE

Cette reproduction d'un plan conservé dans les papiers des Barnabites permet de se rendre compte de l'ancienne disposition des lieux, si l'on observe que de tous les bâtiments aujourd'hui détruits, subsiste seule l'Eglise (actuellement magasin de la Coopérative du Blé). Le couvent s'élevait donc sur l'emplacement de la maison Granotier, et la maison Depassier, sur l'emplacement de la maison Hominal. Remarquer la « Rue Punaise » (ancien français: punais = malodorant) et la porte du jardin, par où s'enfuit le dernier Père, en 1793.

de cathéchiser. Le Citoyen Jacquier, âgé de cinquante-quatre ans, n'a jamais été initié ni admis dans les dites fonctions, ainsi qu'il est notoire dans cette ville. Le Citoyen Dufour, âgé de cinquante-trois ans, a été employé, il est vrai, pendant plusieurs années dans les missions, mais, depuis près de six années, il est attaqué de fortes oppressions de poitriqui lui otent totalement la respiration, et, par ordonnances des différens médecins, il lui est défendu de prêcher et de confesser, à cette infirmité s'est encore venu joindre, depuis deux ans, de continuelles humeurs gouteuses et rumatismalles qui lui obligent de tenir le lit et la chambre pendant une bonne partie de l'année, ainsi qu'il est de notoiriété publique.

« Par toutes ces raisons, les citoyens exposans ont tout lieu de s'attendre qu'on voudra bien les dispenser de satisfaire au dit décret du 28e février dernier, sans que cela puisse nuire à leur traitement qui se trouve hypothéqué sur un établissement qui n'a point été fait par aucun souverain, ni au préjudice de la nation, mais par un particulier piedmontois, qui avoit expressément mis dans son testament qu'au cas que les Barnabites ne voulussent pas accepter la ditte fondation, que tous ses biens et avoirs seroient reversibles à ses parens qui étoient en Piedmont. L'on prie aussi la municipalité de cette ville et tous tribunaux à qui il appartiendra, de bien vouloir faire attention que les Religieux Barnabites ont considérablement augmenté leur première fondation par leurs épargnes et bonne administration : ce sont encore là des motifs qui donnent toujours plus lieu aux soussignés d'espérer qu'on ne les privera pas d'un traitement auquel leur âge et faible santé sollicitent.

« Signé : citoyen Dunoyer, barnabite ; citoyen Jacquier ; citoyen Dufour, barnabite.

« Bonneville, le 17e mars 1793, l'an 2e de la République françoise ».

***

Malgré ce plaidoyer adroit, qui cherchait à prouver que les Barnabites n'étaient point tenus au serment exigé des prêtres « employés au service du culte », les Pères sentaient bien qu'on ne ferait pas pour eux de cas d'espèce.

Déjà, à cette époque, le Père Coëndoz avait émigré en Piémont, pour ne pas prêter serment. Il en reviendra en 1798, et en 1804 sollicitera un certificat de vie pour toucher la pension faite par Bonaparte aux ecclésiastiques rentrés en France.

Le nom de ce religieux ne figure pas pourtant sur les listes officielles des émigrés (8).

Le Livre de Comptes du couvent est arrêté à fin mars. Les jours de la maison, occupée sans interruption depuis 133 ans, étaient comptés.

C'est dans la journée du 27 mai, après-midi, que partit le dernier religieux profés « par la petite porte du jardin et verger ». Peut-être était-ce le Père Dunoyer qui, âgé de plus de 60 ans, avait moins à craindre des rigueurs de la loi. Seul demeura au couvent, jusqu'à la fin 1793, le frère convers Veuillet, sans doute non astreint au serment.

Son départ n'eut rien d'une fuite hâtive. Il eut le temps de déménager quelques meubles, dont de fidèles observateurs transmirent sur le champ un inventaire détaillé à la municipalité : « Une table moyenne en noyer, pieds de biche, deux matelas et deux traversins, deux chaises matelassées, garnies d'indienne piquée, un fauteuil garni au fond, presque neuf, trois chaises de noyer, trois chaises de paille, une bassinoire cuivre, plus un drap de linge qu'on a pas vu » et divers autres petits objets de ménage et d'ameublement. Enfin, « dans la nuit, une tonnelle de bois dur à quatre cercles de fer pleine de deux chevalées de vin rouge, plus tout le vin qui se trouvoit encore dans deux tonneaux, plus une commode de bois dur ».

Sans doute dut-il aussi jeter un regard de regret sur les vastes bâtiments aux fenêtres closes, où s'étaient écoulées de longues et paisibles années...

---

(8) Listes publiées par Lavorel in « *Cluses et le Faucigny* », Mém. et Doc. Acad. Sal., fasc. 2.

III

LA « MAISON NATIONALE » DES CY-DEVANT BARNABITES

Le couvent, comme toutes les maisons religieuses, devint bien national. On procéda à l'inventaire des meubles et avoirs de l'ancienne maison. Le 10 messidor an II, le Conseil ascense au citoyen Joseph Bouclier la récolte du foin, du grain et des fruits du grand pré du Vaudey, sous la cense de 63 quintaux de foin et 18 quintaux d'avoine. Les bâtiments avaient reçu une destination immédiate: les troupes du bataillon de Louhans cantonnant à Bonneville, on caserna les soldats et l'état-major dans la maison des Pères, où l'on avait entassé des draps et des effets de couchage réquisitionnés dans les diverses maisons religieuses (Peillonnex, Mélan, Sixt, Contaminé, le Reposoir), dès le 11 janvier. L'église, désaffectée, devint, avec les dépendances, par une curieuse préfiguration de son actuelle destination, un magasin à grains et à fourrage pour les troupes du Faucigny. Cependant, le 30 pluviôse an II, de nombreux amateurs s'étaient disputés « les tableaux, bois, meubles et effets attachés et dépendant des autels et églises des ci-devant Barnabites » Bernard-François Roch les avait acquis pour 200 francs, ainsi que la grande porte en fer de la Cour « contre le poids égal dudit fer et un quintal en sus », clause de monnaie-matière avant la lettre. A cette époque, l'Eglise du couvent était déjà muette: la cloche, du poids de 100 livres, avait été descendue en décembre 1793, pour aller rejoindre ses sœurs du clocher paroissial.

*
* *

C'est le mois de mai 1793 qui devait être particulièrement funeste à la maison des Barnabites. Déjà des mulets de l'armée avaient dévasté les carrés de légumes du jardin, surveillé par le frère Veuillet, et ascensé par trois notables de la ville.

Les volontaires de Louhans avaient été remplacés par un détachement de 48 hommes du bataillon de l'Ariège, mais cette garnison n'était pas de celles dont s'enorgueillit une petite ville. Ces méridionaux semblaient prendre à tâche à se rendre désagréables : ils dégradent la maison, sans aucun respect pour les bâtiments où ils casernent, chapardent deci-delà, interpellent grossièrement les passants et surtout les jeunes filles. Dans la nuit du 26 au 27 mai, plusieurs soldats étaient pris de vin dans une chambre du second étage. L'un d'eux fixa au mur une chandelle, fort près de son lit, et mit le feu à sa paillasse, bien que plusieurs de ses camarades l'eussent invité à éteindre sa lumière. En un instant, tous les lits flambent, et les soldats s'enfuient. Le feu gagne le plafond, le toit, l'église et les magasins à foin contigus. Tous les habitants de la ville et des environs accourent et, voyant le couvent perdu, s'efforcent de sauver la ville. Ils y parviennent à grand'peine après avoir lutté d'une heure à neuf heures du matin. Six volontaires seulement « ont occupé leurs bras a porter du secours, les autres les ont tenu croisés et se sont borné a être spectateurs inutiles » notent amèrement les municipaux.

Le sinistre avait été si violent que rien ne put être sauvé. On venait, par bonheur, d'évacuer peu de jours avant les vases et linges d'église et les archives, mais plus de 1.100 quintaux de foin et paille des subsistances militaires furent détruits, ainsi que tous les effets de casernement appartenant aux maisons religieuses et aux particuliers. Outre la nourriture des sauveteurs bénévoles pendant un jour et demi, la ville estimait ses pertes à 7.764 livres.

On récupéra tout le bois et les matériaux pouvant encore servir, tandis que s'ouvraient d'interminables contestations entre l'intendance, la ville et le garde magasin, sur la quantité de paille détruite.

Les troupes étaient allé loger dans la maison du Clergé, qui se prêtait fort mal à cet usage. Pourtant, tout n'était pas détruit, et la voûte de la chapelle avait tenu, préservant l'intérieur. Le Conseil décida

de rebâtir la maison, aux frais de la commune. Cette reconstruction fut longue, coûteuse, entravée par les difficultés économiques de la Terreur, notamment par la mauvaise volonté des tuiliers de Passérier, Amancy et Saint-Pierre, refusant de cuire les milliers de tuiles rondes et creuses nécessaires à la couverture du bâtiment. La maison fut ensuite vendue comme bien national, et devint propriété privée, tandis que s'éteignait peu à peu le souvenir des Religieux qui l'avaient emplie de leur vie active et pieuse.

Joseph de Maistre et l'Education de la Jeunesse

por M. Jules LAURENT

Il n'est pas possible de parler de l'éducation de la jeunesse, telle que la comprenait Joseph de Maistre, si l'on n'étudie pas, tout d'abord, la formation morale et intellectuelle du philosophe savoyard lui-même.

Joseph de Maistre fut élevé, ainsi qu'il le déclare, « dans toute la sévérité antique », — « abîmé, dès le berceau, dans les études sérieuses », — par un père grave, austère, d'une piété fervente, et par une mère qu'il appelait « ma sublime mère », « l'ange auquel Dieu avait prêté un corps », qui l'habitua à voir Dieu partout et le berça des harmonies de Racine. Joseph de Maistre eut l'amour de la famille; sa pensée alla toujours vers ses parents, et même en suivant les cours de droit à Turin, il ne voulut jamais lire un livre sans la permission de son père. Il fut, toute sa vie, un fier chrétien, à la foi solidement raisonnée.

Maistre eut pour éducateurs les Jésuites. Il conserva à ses maîtres la plus reconnaissante affection et la plus haute estime. Il souligna ce fait que le XVIII[e] siècle avait proclamé Bacon le 'restaurateur des sciences, mais que Bacon lui-même accordait expressément ce titre à l'ordre des Jésuites: c'est lui qui a écrit: « L'éducation de la jeunesse, cette noble partie de la discipline antique, a été ranimée de nos jours et comme rappelée de l'exil par les Jésuites, dont l'habileté et les talents sont tels, qu'en pensant à eux, je me ressouviens de ce qui fut dit jadis au Persan Pharnabaze par le roi grec Agésilas: « Etant ce que vous êtes, que n'êtes-vous des nôtres? » Il ajouta: « Pour arriver à un bon système d'éducation, le chemin serait court, il suffit de dire: Consultez les écoles des Jésuites, jamais on n'a inventé rien de mieux. »

Joseph de Maistre invoque le témoignage de Grotius: « Les Jésuites exerçaient une grande puissance dans l'opinion, à cause de la sainteté de leur vie, et du parfait désintéressement avec lequel ils instruisaient la jeunesse dans les sciences et dans la religion. »; de saint François de Sales, qui supplia sa mère d'obtenir son inscription au Collège de Clermont, fondé par la société naissante d'Ignace de Loyala, et où l'on s'appliquait à cultiver la piété; de Fénelon; de Descartes, qui dut sa formation intellectuelle aux Jésuites du Collège de la Flèche, et ne parla jamais d'eux qu'avec estime; de Henri IV, qui, à peine monté sur le trône, se hâta de rétablir les Jésuites et choisit une direction parmi eux; de Richelieu, affirmant, dans son testament, qu'il ne connaissait rien de plus parfait que l'intérêt de la Société de Jésus, et que tous les souverains pourraient en faire leur étude et leur instruction. Il fit observer que Louis XIV honora les Jésuites de sa confiance; que le duc de Saint-Simon, ennemi personnel des Jésuites, avoue cependant dans ses *Mémoires* qu'ils avaient un extrême talent pour former les jeunes gens à la probité et à l'amour des sciences. Condé fit profession toute sa vie d'une sincère amitié pour eux; il leur légua son cœur et son fils. « Les Jésuites, dit le général Dumouriez, avaient le grand talent d'élever l'âme de leurs disciples par l'amour-propre, et de leur inspirer le courage, le désintéressement et le sacrifice de soi-même. » Mais rien n'est aussi curieux que les éloges adressés aux Jésuites par Lalande, dans le

Journal des Débats du 15 pluviôse an VIII, — 3 février 1799. Le « chef des athées » reprochait aux ennemis des Jésuites d'avoir détruit une société qui présentait la plus étonnante réunion qu'on ait jamais vue des sciences et de la vertu; il ajoute: « Carvalho (Pombal) et Choiseul ont détruit le plus bel ouvrage des hommes, dont aucun établissement sublunaire n'approchera jamais, l'objet éternel de mon admiration, de ma reconnaissance et de mes regrets. J'ai eu jadis l'envie d'entrer dans cet ordre, et je regrette toujours de n'avoir pas suivi une vocation que je devais à l'innocence et au goût de l'étude. » Ajoutons que l'ordre des Jésuites peut s'honorer de dix-sept approbations du Saint-Siège et de celle du Clergé de France, assemblé en 1762 et disant au roi Louis XV: « Sire, défendez les Jésuites, comme vous défendriez l'Eglise catholique. »

« J'aime les Jésuites, écrit Joseph de Maistre, au mois de septembre 1816, au chevalier de Saint-Réal, son beau-frère, j'aime les Jésuites que j'ai toujours regardés comme une des plus puissantes institutions religieuses, un des plus admirables instruments d'instruction et de civilisation qui aient existé dans l'univers. »

Dans une de ses cinq lettres sur *L'Education publique en Russie,* adressées au mois de juin 1810, au Comte Rasoumowsky, ministre de l'Instruction publique, Joseph de Maistre reprend l'affirmation de Bacon: « La religion est un aromate nécessaire pour empêcher la science de se corrompre », et déclare que la morale est, en effet, nécessaire pour arrêter l'action dangereuse de la science si on la laisse marcher seule. « C'est ici, écrit-il, où l'on s'est cruellement trompé dans le siècle dernier. On a cru que l'éducation scientifique était l'éducation, tandis qu'elle n'en est que la partie, sans comparaison, la moins intéressante, et qui n'a de prix qu'autant qu'elle repose sur l'éducation morale. On a tourné tous les esprits vers la science, et l'on a fait de la morale une espèce de hors-d'œuvre, un remplissage de pure convenance. Ce système, adopté à la destruction des Jésuites, a produit, en moins de trente ans, l'épouvantable génération qui a renversé les autels et égorgé les rois de France. »

Dans sa deuxième lettre, — 11-23 juin 1810 — il présente le tableau de l'éducation ancienne. « Il n'y a rien de meilleur, a dit Bossuet, que ce qui est éprouvé. » Or, les disciplines classiques ont été éprouvées et ont donné d'admirables résultats.

Le cours scolastique durait sept ans: latin en 5e, 4e, 3e, — suprema grammatica, la suprême, ou la haute, grammaire parce que c'était dans cette classe qu'on était censé acquérir une connaissance parfaite de la langue latine, sous le rapport grammatical; Humanités, là commençait le règne de l'élégance; Rhétorique; Logique; Physique. Alors le jeune homme était prêt à entrer dans les Universités, composées des quatre Facultés: belles lettres et philosophie, médecine, droit, dont les études avaient une durée de cinq années. « Voilà donc douze années de la vie consacrées à des études épineuses, dont cinq pour la seule éducation littéraire et deux pour les éléments de philosophie morale et physique. »

Le latin était à la base des études. « Rien n'égale, dit Joseph de Maistre, la dignité de la langue latine. Elle fut parlée par le peuple-roi qui lui imprima ce caractère de grandeur unique dans l'histoire du langage humain, et que les langues, même les plus parfaites, n'ont jamais pu saisir. C'est la langue de la civilisation. Le siècle qui s'acharna sur tout ce qu'il y a de sacré ou de vénérable, ne manqua pas de déclarer la guerre au latin. « Dès l'âge de 14 ans, Maistre savait « Virgile et Compagnie » par cœur » (Lettre à Constance de Maistre, 24 octobre-5 novembre 1808) : « On a voulu inventer, ajoute-t-il dans cette lettre, des méthodes faciles, mais ce sont de pures illusions. Il n'y a point de méthodes faciles pour apprendre des choses difficiles. L'unique méthode est de fermer sa porte, de faire dire qu'on n'y est pas et de travailler. Depuis qu'on s'est mis à nous apprendre, en France, comment il fallait apprendre les langues mortes, personne ne les sait, et il est assez plaisant que ceux qui ne les savent

pas, veuillent absolument prouver le vice des méthodes employées par nous qui les savons. »

C'est dans le « *Discours à Mme la Marquise de Costa sur la vie et la mort de son fils Alexis-Louis-Eugène de Costa, lieutenant au corps des grenadiers royaux de S. M. le Roi de Sardaigne, mort à Turin le 21 mai 1794, d'une blessure reçue le 27 avril précédent* », que nous trouvons condensées les pensées de Joseph de Maistre sur l'éducation de la jeunesse :

« Il faut beaucoup de sagesse et d'attention pour ne pas gêner la croissance de la plante humaine par des soins mal entendus; pour écarter d'elle les plantes parasites et vénéneuses qui se hâtent de lui disputer les sucs de la terre et la rosée du ciel, pour ne pas la courber enfin, en cédant mal à propos à l'envie de la diriger.

« Peut-être que l'éducation se réduit à cela. Comment se persuader, en effet, que la nature se soit contredite au point de rendre difficile la chose du monde la plus nécessaire? Le bon sens, éclairé par la vertu, suffit pour donner une excellente éducation. Ce qui nous trompe, sur ce point, c'est que nous confondons deux éducations absolument différentes : l'éducation morale et l'éducation scientifique. La première seule est nécessaire, et celle-là doit être aisée. On ne peut nier, sans doute, l'importance secondaire et les difficultés de la seconde, mais lorsque le décorateur entre dans un hôtel, l'architecte s'est retiré. Croyez, Madame, que l'homme moral est formé plus tôt qu'on ne pense; et que faut-il pour le former? Eloigner l'enfant des mauvais exemples, c'est-à-dire du grand monde; ramener doucement sa volonté lorsqu'elle s'éloigne du pôle, et surtout bien agir devant lui. C'est pour avoir voulu transposer cet ordre que de faux instituteurs ont fait tant de mal à la génération présente. Au lieu de laisser mûrir le caractère sous le toit paternel, au lieu de le comprimer dans la solitude pour lui donner du ressort, ils ont répandu l'enfance au dehors : ils ont voulu faire des savants avant de faire des hommes; ils ont tout fait pour l'orgueil et rien pour la vertu; ils ont présenté la morale comme une thèse, et non comme un code; ils ont fait mépriser la simplicité antique et l'éducation religieuse. »

Séance du 24 Juillet 1943

Présidence de M. PERRET

Le Centenaire de deux Astronomes faucignerands : Alexis Bouvard et Joseph Nicollet

par M. Lucien GUY

Par une curieuse et émouvante coïncidence, les deux grands astronomes faucignerands Bouvard et Nicollet qui collaborèrent aux plus savants travaux sont morts la même année, 1843. *Mais, par un incompréhensible oubli, aucun monument n'a été érigé à la gloire de ces deux illustres mathématiciens. Ce double centenaire sera pour l'Académie du Faucigny, l'occasion de leur exprimer l'hommage de notre fierté et de notre reconnaissance.*

ALEXIS BOUVARD

Alexis Bouvard naquit le 27 juin 1767 au village des Contamines, dans la Vallée de Montjoie, d'une modeste famille de paysans.

Après avoir reçu une instruction rudimentaire, il se rendit, à l'âge de 18 ans, à Paris, et il entra dans une maison où son aptitude pour le calcul et les sciences exactes se développa d'une manière surprenante. Il suivit les cours gratuits du Collège de France, hésitant entre les mathématiques et la chirurgie. Encouragé par Mauduit et Lalande, il se décida pour les mathématiques et fit, avec eux, de tels progrès qu'il put bientôt donner quelques leçons pour s'aider à vivre. Sa vocation se décida en visitant l'Observatoire de Paris, dirigé par Cassini. Lorsque ce dernier se retira, en 1793, Bouvard y entra sur l'ordre de Lakanal. Il se donna dès lors aux études astronomiques avec une véritable passion.

En 1794, il entra en relation avec le marquis de Laplace, le grand géomètre, auteur de la *Mécanique Céleste*, dont il fut le précieux collaborateur pendant plus de trente ans, en exécutant les calculs prodigieux exigés pour la comparaison de son analyse avec ses observations, et qui ont confirmé l'existence de l'accroissement dans l'action des astres sur la mer. L'influence heureuse de Laplace se manifesta encore par la nomination de Bouvard comme astronome adjoint au Bureau des Longitudes, en 1795.

En 1803, Bouvard était élu membre de l'Académie des Sciences et, en 1805, il était nommé astronome titulaire, membre du Bureau des Longitudes. En 1811, il recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur, puis la rosette d'officier. En 1825, l'Académie Royale de Bruxelles le nommait membre correspondant, et, en 1826, la Société Royale de Londres l'accueillait comme membre étranger. Il était aussi membre de l'Académie des Sciences de Turin.

L'activité de Bouvard se rattache surtout à sa participation aux travaux de la *Mécanique Céleste*, de Laplace, à la *Théorie de la Lune* et à la construction des *Tables astronomiques pour Jupiter, Saturne et Uranus*. Avec Arago, il entreprit une

série d'observations relatives à la *Vérification des lois de la libration de la Lune*, et s'adjoignit son compatriote Nicollet, de Cluses, pour contrôler ses calculs. Il établit ensuite les *Tables de Jupiter et de Saturne*



Alexis BOUVARD

Cliché « Echo de Savoie »

et s'attaqua au problème très compliqué des *Inégalités séculaires*. Ses calculs considérables pour les *Tables d'Uranus* amenèrent *la découverte de Neptune* qui devait être vérifiée après sa mort, vingt-cinq ans plus tard, par Leverrier. Il découvrit cinq comètes. En 1827, il présenta à l'Académie des Sciences, un Mémoire contenant plus de cent mille observations barométriques et thermométriques, ainsi qu'une *étude des oscillations de l'atmosphère dues à l'action de la Lune*. En outre, il prit une part active aux travaux relatifs à l'établissement des étalons-unités du système métrique.

De son mariage avec une compatriote, dont il dut se séparer, Bouvard eut deux enfants : un fils qui partit à dix-huit ans pour l'Amérique sans jamais lui donner de nouvelles, et une fille chétive qui mourut avant sa vingtième année.

Bouvard, qui souffrait depuis 15 ans d'une maladie de la vessie, mourut le 7 juin 1843.

Il reste l'un des plus illustres Faucignerands.

JOSEPH NICOLLET

Joseph Nicollet naquit à Cluses, le 29 juillet 1786. D'une famille pauvre, il passa son enfance à garder les troupeaux et à faire des travaux d'horlogerie avec son père et n'apprit à lire qu'à l'âge de 12 ans. Le curé, frappé de son intelligence précoce et de sa mémoire prodigieuse, fit sa première éducation. Il fut admis au Collège de Cluses où il se distingua par ses succès.

En 1805, il était répétiteur de mathématiques à Chambéry. Son professeur lui conseilla bientôt de se rendre à Paris où, favorisé par quelques bonnes protections, entre autres, M. Pillet, rédacteur à la Biographie universelle qui le recommanda à l'astronome Bouvard, il sut tirer parti de l'instruction qu'il avait acquise. Il fut attaché, en 1817, à l'Observatoire de Paris, comme secrétaire-bibliothécaire.

En 1822, il devint membre du Bureau des Longitudes comme astronome-adjoint. Il collabora avec son compatriote Alexis Bouvard et avec l'illustre Laplace dont il avait été le disciple, dont il resta l'ami, et qui a reconnu, dans sa Mécanique Céleste, l'utilité de sa coopération. Il fut nommé professeur de mathématiques au Collège Louis-le-Grand, puis examinateur aux Ecoles de la Marine.

Nicollet, qui avait la passion de jouer à la Bourse, se ruina dans des spéculations malheureuses et dut s'expatrier en Amérique. Le corps des ingénieurs de la topographie le chargea d'une mission scientifique aux Etats-Unis et le secrétaire de la guerre, Poinsett, lui confia l'exploration des vastes contrées qui s'étendent à l'ouest du Mississipi et que baigne le Missouri. Nicollet consacra plusieurs années à ce grand travail géographique et géologique qu'il ne put mener à bonne fin, la mort l'ayant surpris à Washington, le 11 septembre 1843. Toutefois, la carte qu'il avait dressée était achevée et le rapport de cette exploration fut publié l'année même de sa mort.

En 1810, Alexis Bouvard l'associa à ses travaux pour le contrôle des calculs. Ils présentèrent à l'Académis des Sciences, en 1818, un *Mémoire sur la libration de la lune*. Ils calculèrent encore ensemble l'orbite de la Comète de 1812.

Nicollet publia plusieurs ouvrages scientifiques et de savants mémoires : *Mémoire sur la Mesure d'un arc du parallèle moyen entre le pôle et l'équateur* (avec le colonel Brousseaud) ; *Mémoire sur un nouveau calcul des latitudes du Mont-Jouy et de Barcelone, pour servir de supplément au traité de la base du système métrique ; Cours de mathématiques à l'usage de la marine* (avec le baron Reynaud) ; *Découvertes dans la lune; Dictionnaire des dialectes et recueil de chants des tribus indiennes; Essai sur des observations météorologiques; Rapport et carte du bassin hydrographique du Mississipi.*

Nicollet était chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société Royale académique de Savoie, de la Société astronomique de Londres, de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, de la Société Helvétique des Sciences Naturelles.

Il fut un grand mathématicien et son nom est resté attaché aux plus grands travaux scientifiques de son époque.

Une transaction entre le dauphin Humbert II et Béatrix de Chalon d'Arlay en 1344

par M. Lucien GUY

Après Béatrix de Faucigny, le château de Châtillon fut la résidence favorite de sa petite-fille Béatrix de Viennois, fille de Humbert Ier de la Tour et d'Anne de Viennois, épouse de Hugues de Chalon d'Arlay, tante des dauphins Guigues VIII et Humbert II, et que l'on appela la Dame de Châtillon.

A la mort de Guigues VIII (1333), son frère Humbert II resta seul et dernier dauphin de Viennois de la famille de La Tour.

Béatrix d'Arlay et son neveu Humbert II éprouvaient une mutuelle affection et semblent avoir entretenu les meilleurs relations. Nous en avons la preuve dans une transaction passée entre eux, en Avignon, le 10 avril 1344 (1) :

« Humbert, considérant l'étroite parenté qui l'unit à sa tante Béatrix de Viennois, Dame d'Arlay, et les services qu'elle lui a rendus en temps de paix et de guerre, lui fait donation entre vifs, pour en jouir sa vie durant, des châteaux, villes de Châtillon, Bonneville et Samoëns, dans la baronnie de Faucigny, avec toute juridiction; il se réserve la supériorité, le ressort, les appellations et les chevauchées, avec faculté de placer à Bonneville ou ailleurs le siège du juge et du procureur, et l'hommage lige. Béatrix créera des châtelains qui jureront de rendre à sa mort ces châteaux au dauphin ou à ses héritiers.

« En échange, Béatrix de Viennois, dame d'Arlay, cède au dauphin Humbert, sur sa prière, le château de Cornillon, en Graisivaudan, avec mandement, territoire, droits, qu'elle avait longtemps possédé par donation du dauphin Guigues VIII, frère d'Humbert. Celui-ci, par considération pour cette libéralité et les nombreux services de sa tante, sans vouloir les égaler, lui fait don de 700 florins d'or annuels en cens de blé, vins, deniers, gabelles, péages, etc., dans la terre de Faucigny; 300 dans le mandement de Châtillon, 200 dans celui de Bonneville, 200 dans celui de Samoëns. Le tout restera du fief du dauphin avec faculté de rachat par 2.000 florins pour 100.

« Après avoir donné à Béatrix d'Arlay les châteaux de Châtillon, Bonneville et Samoëns, et en avoir reçu celui de Cornillon, le dauphin Humbert s'aperçut que sa donation de 700 florins était diminuée d'autant; il l'assigne sur le produit du sceau, des lods et ventes de la terre de Faucigny, lui en cédant l'administration, dont il garde le fief.

« Le dauphin Humbert et Béatrix d'Arlay ayant fait le calcul exact de ce que l'un devait à l'autre, et Béatrix à Guillaume de Compois, châtelain de Châtillon, Rodolphe de Chevrières, châtelain de Bonneville, et Jean de Bellegarde, châtelain de Samoëns, le compte en arrêt final fixe à 12.000 florins poids delphinal, la dette du dauphin, qui promet et fait serment de payer à première réquisition. Comme sécurité pour sa tante, il hypothèque les revenus des châtellenies de Bonneville, Châtillon et Samoëns jusqu'à paiement.

« Le dauphin et sa tante dérogent sur trois points à l'acte du même jour : au cas où Humbert aurait des enfants, Béatrix le quitte des 12.000

---

(1) Regeste dauphinois, 32.802 à 32.960.

florins, montant de sa dette; au cas où elle mourrait avant lui, il pourra reprendre en mains les châteaux de Châtillon, Bonneville et Samoëns; si le dauphin meurt sans enfants, les châteaux reviendront aux héritiers de Béatrix jusqu'à paiement.

« Les enfants du dauphin pourront racheter les 700 florins annuels donnés à Béatrix en payant 1.000 florins pour chaque 100.

« Béatrix fait hommage lige à Humbert pour sa donation. Sensible aux bons procédés de son neveu à son égard, elle lui fait abandon de tous les droits sur le Dauphiné et la terre de La Tour qu'elle peut avoir à raison de substitutions et de ses biens paraphernaux; elle en excepte 700 florins d'or delphinaux de rente perpétuelle à lui assigner dans la terre de Faucigny. Elle donne quittance à Humbert de 12.000 florins au cas où celui-ci mourrait, laissant des héritiers légitimes. D'autre part, Guillaume de Compois, chevalier, donne quittance au dauphin Humbert de 2.000 florins de Florence reçus par les mains de Béatrix d'Arlay, et de toutes les dettes et obligations pour lesquelles il lui était tenu et lui avait délivré le château de Châtillon en Faucigny qui lui était engagé (14 avril 1344).

« Le dauphin ayant donné en viager à Béatrix d'Arlay les châteaux de Bonneville, Châtillon et Samoëns, sous obligation d'y constituer pour châtelains des Dauphinois, elle nomme Viffred Sadoti, châtelain de Bonneville, qui prête serment entre les mains de Jean de la Garde, viguier royal de Sainte-Colombe, de maintenir ce château en état et de le rendre au dauphin (29 avril 1344).

« Jean de la Garde, viguier royal de Sainte-Colombe (près Vienne), reconnaît avoir reçu de Viffred Sadoti, de Bonneville, damoiseau du diocèse de Genève, créé châtelain de ce lieu par Béatrix d'Arlay, serment pour la garde et remise dudit château; notification est faite à Rodolphe de Chevrières, docteur en droit, prédécesseur de Viffred Sadoti (30 avril 1344).

« Le dauphin Humbert, débiteur de Rodolphe de Chevrières, lui avait assigné les château et châtellenie de Bonneville, et Béatrix lui avait donné, au nom du prince, 150 florins d'or, et promis 100 autres d'ici le 1er mai courant.

« Rodolphe de Chevrières reconnaît tenir les château et châtellenie de Bonneville au nom de Béatrix d'Arlay, en vertu d'une donation viagère à elle faite par le dauphin Humbert; il le lui rendra, ou à Viffred Sadoti, récemment nommé châtelain, après avoir reçu d'eux 100 florins d'or, les lettres du dauphin et l'acte de serment de Viffred au viguier de Sainte-Colombe (5 mai 1344). »

Rodolphe de Chevrières, châtelain de Bonneville du 11 juillet 1343 au 10 avril 1344, fut ensuite nommé bailli d'Embrunais et châtelain des Orres.

Viffred Sadoti, chevalier, était seigneur de Cormand. Il devint propriétaire du château de Cormand (près Bonneville), suivant un albergement passé en sa faveur par le dauphin de Viennois. Il fut nommé châtelain de Faucigny le 9 mars 1348. Cette famille se transplanta par la suite, dans la vallée du Giffre et la seigneurie de Cormand passa à la famille de Menthon-Montrottier.

Cette transaction devenait caduque par la cession du Dauphiné et du Faucigny à Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie et petit-fils de Philippe VI de Valois (30 mars 1349).

Jean, duc de Normandie, avait accordé, par lettres patentes (juin 1344), à Béatrix d'Arlay, 3.000 livres (2.000 florins) de rente en Dauphiné, pour la consoler du préjudice causé par Humbert à elle, sa plus proche parente et héritière naturelle, par cette cession.

Louise Jay
épouse Ernest Cognacq

par le R. P. BUFFET

I

LA VIE RUDE ET LABORIEUSE DE LA FONDATRICE DE LA « SAMARITAINE »

Il a paru, en 1939, une brochure sur Samoëns avec ce sous-titre : Un peu d'histoire (1). Elle était surtout destinée aux estivants alors nombreux et venant de partout. Les renseignements qu'ils y lisaient étaient sans doute bien nouveaux pour eux, sauf cependant les quelques lignes concernant Madame Louise Cognacq-Jay : « On sait, y est-il dit, comment elle aida son mari à édifier la fortune des grands magasins de la Samaritaine, à Paris, et comment, tous deux, à l'aide de leur fortune intelligemment administrée, ont fondé ces prix pour familles nombreuses, qui ont partout fait connaître et bénir leur nom. »

On sait cela, en effet, mais quelques pages plus spéciales et plus personnelles concernant Louise elle-même seront certainement les bienvenues.

Elle est donc née à Samoëns en 1838, et d'une famille très modeste, comme en fait foi son acte de baptême (2) ; nous le copions ici :

« L'an 1838, le 1er juillet, à 9 h., a été baptisée par le vicaire soussigné, Marie-Louise Jay, née le 1er juillet à 3 heures du matin, fille de Aimé Jay, maçon à Samoëns, et de Françoise Mogenet, campagnarde à Samoëns, son épouse en légitime mariage. Parrain : Charles Jay, maçon, représenté par Jean-Marie Pasquier ; marraine Josette Jay. Le vicaire : *Burnier Fontanel.* »

Ces noms de Jay et de Mogenet sont connus à Samoëns depuis des siècles. Une branche des Jay, celle de Charles Jay (ou de Gex) a même été anoblie au XVIe siècle : ils furent seigneurs de Lucinge et de Vallon, puis barons de Saint - Christophe, mais le père de Louise n'était point anobli, ni baron, comme on le voit par l'acte que nous citons : il était simple maçon de son état, et sa femme simple campagnarde. Leur famille fut probablement nombreuse, et certainement peu fortunée, élevée à la dure, mais dans la religion et le travail. Les enfants, garçons et filles, du moins ceux qui ont vécu, furent placés très vite pour être à même de gagner leur vie.

Louise aimait à rappeler le temps où petite bergère, elle gardait ses chèvres à l'endroit où elle établit, plus tard, à grands frais, le jardin alpestre appelé de son nom la Jaysiana. Ce qui est sûr également, c'est qu'on l'envoya très jeune à Paris, vers sa 15e année.

C'était le temps où les habitants de Samoëns y allaient volontiers, les hommes occupés à leur commun métier de maçons et de tailleurs de pierre, et les femmes employées comme servantes. On sait qu'ils y formaient une sorte de confrérie très fermée, qui cultivait l'entr'aide la plus complète et qui pour se rendre plus imperméable avait imaginé un langage spécial et mystérieux, le *mourmé*, accessible aux seuls initiés ; mais nous n'avons, sur ce point précis de ses rapports avec

---

(1) Par le P. Léon Buffet, Annecy, Abry, éditeur.

(2) Communiqué par Louis Mogegenet, adjoint au maire de Samoëns, avec plusieurs renseignements précieux.

les familles des *Frahans* (3) résidant à Paris, rien trouvé dans nos notes sur Louise Jay.

Bref, elle partit vers 1853, peu lestée en argent. Sa mère, Louise Mogenet lui remit au départ un lot de médailles pieuses suspendues à un cordon solide, et une poche d'étoffe de bure, contenant quelques pièces d'or. Elle joignit à tout cela ses conseils, non moins solides, et la solennelle simplicité de cette scène s'imprima tellement dans cette âme d'enfant que, 53 ans plus tard, en 1906, quand cette même Louise, devenue une des femmes les plus riches de France, inaugura la Jaysania, en présence d'une foule nombreuse et curieusement sympathique, on la vit, non sans émotion, qui tenait dans ses vieilles mains les médailles avec la poche de bure: « C'est ce que ma mère m'a remis à mon départ, dit-elle; les médailles, je les ai toujours portées sur moi; la poche, je l'ai cousue à mes robes tout le long de ma vie ». Les paroles qu'elle a pu ajouter ensuite sur le travail consciencieux, sur l'économie, ont fait, sans doute, moins profonde impression que ces deux objets si pauvres et si riches!

A Paris, elle se plaça bientôt comme « petite vendeuse » dans un magasin bien modeste qui s'appelait « la belle Héloïse ». La jeune fille y devint si attentive à son travail, si savante — déjà — dans l'art de vendre, qu'un jeune homme, lui-même « petit vendeur » à la belle Héloïse, la remarqua beaucoup et pensa que, plus tard, quand il serait plus riche ou un peu moins pauvre. il la prendrait pour sa femme.

Il s'appelait Ernest Cognacq et avait un an de moins qu'elle, étant né à Saint-Martin-de-Ré le 3 octobre 1839. Il avait fait quelques classes au collège ecclésiastique de Pons, mais n'avait pu les continuer, son père étant mort. Comme Louise il dut gagner sa vie. Il l'essaya à La Rochelle, à Bordeaux, à Paris. On dit que dans un magasin qui débutait on refusa de l'admettre parce qu'il était trop mal habillé. « Il se fit alors marchand forain, et emporta sur les routes de France, avec ses marchandises, sa bonne humeur et son courage; puis, il revint à Paris, avec tout son bagage, qu'il déposa sur le Pont-Neuf, étendant au-dessus un grand parapluie rouge sous lequel « il parle, il appelle les clients, il les amuse, les intéresse, les retient si bien qu'il se constitue un petit pécule de 5.000 francs ». C'était alors quelque chose!

Ainsi « lancé », il retrouva Louise en 1872, après la guerre et l'épousa: ils avaient tous les deux un peu plus de 30 ans et riches d'espérance ils s'installèrent non loin du Pont-Neuf, dans un petit café qu'ils tranformèrent en un magasin d'étoffes, et ce fut vraiment le début de l'immense Samaritaine, appelée ainsi parce qu'il y avait, dans ces parages une fontaine portant ce nom avec .en bas relief, la scène évangélique: le Christ assis sur la margelle du puits de Jacob et la femme de Samarie appuyée sur son urne.

A partir de ce moment et pendant bien des années, dès ce commencement si humble jusqu'au triomphe, on sait peu de détails sur Ernest et Louise, sauf qu'ils composaient à eux deux un couple de travailleurs comme il y en a peu — on pourrait même dire comme il n'y en a pas! Agrandissement des locaux jusqu'aux palais actuels, multiplication du personnel à partir de deux employés pour arriver à des milliers, organisation et « gouvernement » de la Samaritaine, Louise et Ernest s'entendaient pour tout, donnant à tous l'exemple d'un labeur acharné, d'une vigilance allant des grandes lignes jusqu'aux minuties pour lesquelles Louise surtout était passée maîtresse. Si beaucoup de traits qu'on lui prête lui sont vraiment « prêtés », c'est le cas de le dire, qu'on ne prête qu'aux riches et que les époux Cognacq l'étaient toujours plus !

Ainsi les réflexions de Louise sur son mari: « Il n'est pas toujours commode à vivre, mais c'est un travailleur ! » et les détails sur son économie:

Elle ramassait soigneusement les bouts de ficelles, il y en eut bientôt pour des milliers de francs ! Elle n'hésite pas à faire elle-même un

---

(3) C'était le nom que portaient les membres de cette société.

tas de petites réparations, que d'ordinaire on ne fait pas soi-même quand on est riche ! Un jour, elle vend à une cliente, en lui laissant croire qu'elle va les chercher à l'entrepôt, des articles de son propre trousseau, pour ne pas la laisser partir les mains vides : c'était, du reste un axiome, un principe reçu, qu'un client n'a jamais tort et que toujours il faut lui donner satisfaction. Mme Cognacq, multimillionnaire, fait elle-même son marché ; les marchandes des Halles lui souriaient respectueusement tandis qu'elle marchandait, comparait les prix avec ceux des semaines précédentes. Son sport favori, c'était le jeu de dominos : elle l'avait sans doute appris déjà à Samoëns, avant son premier départ. Sait-on qu'elle perdait souvent, que M. Cognacq passait pour gagner toujours, et sans avoir l'air d'y toucher ? Mais sa femme ne savait pas perdre de bon cœur ; elle faisait des scènes, et Monsieur Cognacq se frottait les mains. Elle ne pouvait pas souffrir qu'il s'achetât quelques cigares à 50 centimes : « Il se croit un Rothschild », disait-elle. Son neveu, de Samoëns, était l'abbé Emile Jay, devenu Mgr Jay, le brillant curé d'Evian. Elle lui passait quelques milliers de fr. pour ses pauvres, mais l'aventure de la quête est inénarrable. Il avait très bien remarqué, en passant le plateau dans les rangées de fidèles, que sa tante y avait mis un billet de 20 fr. — c'était le seul, ce dimanche là — parait-il. Au presbytère il l'en remercia aimablement mais la réponse ne fut pas aimable : « Je me suis trompée, dit-elle, rends-moi 15 fr. ; les bons comptes font les bons amis ! », et le Monseigneur s'exécuta, sachant bien qu'il n'y perdrait rien. S'il avait voulu, en sortant du collège, accepter de suivre son oncle et sa tante à Paris, il aurait eu son avenir assuré, et quel brillant avenir ! (4). Quant à l'autre neveu, M. Gabriel Cognacq, celui qui devait continuer la Samaritaine, il ne serait pas difficile de trouver, dans la rude façon dont Louise entreprit sa formation commerciale, des traits qui rappelleraient la quête d'Evian. Quand il sortit de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, et qu'il annonça à sa tante qu'il venait d'être reçu docteur en droit : « Maintenant, tu vas peut-être te mettre à travailler sérieusement, lui dit-elle, oubliant, ou paraissant oublier qu'il avait préparé son doctorat, non pas en menant la vie d'un étudiant, mais celle d'un « calicot » avec un emploi modeste qu'elle-même lui avait conseillé, au service d'expéditions de la Samaritaine.

(4) Ces derniers mots sont un souvenir personnel des conversations de Mgr Jay ; le reste est à voir, à compléter dans l'ouvrage de Laudet sur la Samaritaine.

II

LA FIN DE LA VIE DES EPOUX COGNACQ-JAY ET LA FONDATION DES PRIX COGNACQ

Les dernières années des époux Cognacq-Jay, à partir surtout de 1918, offrent pour le grand public l'intérêt extraordinaire de leurs fondations philanthropiques et charitables : œuvres nombreuses, surtout destinées au personnel de la Samaritaine, maternités, pouponnats, centres d'apprentissage, colonies ; puis œuvres d'un intérêt beaucoup plus général, surtout les 90 dotations annuelles de 25.000 francs destinées aux familles nombreuses et peu aisées, puis les 100, 200 dotations annuelles de dix mille francs, destinées à de jeunes ménages français. Tout cela, sans compter tout ce que nous ne rappelons même pas ici, suppose des capitaux énormes abondamment sacrifiés. D'où ont pu venir aux époux Cognacq toutes ces inspirations, si géniales et si pratiques ? On le saura peut-être un jour, mais pour nous la question n'est pas là : elle serait de savoir quel fut le rôle personnel de Mme Louise dans toutes ces affaires colossales et dans toutes ces charités. Qu'en faut-il penser, sinon qu'avec plaisir elle disait oui, avec peut-être quelques observations qu'elle faisait pour n'en pas perdre l'habitude !

Ce qui est très touchant, c'est de voir de quelle façon délicate, affec-

tueuse, M. Cognacq a toujours soin, dans ses lettres officielles, de réserver le rôle de Mme Cognacq, comme s'il craignait qu'on l'oubliât. C'est très visible dans leurs relations avec l'Académie Française pour lui confier « la charge délicate de répartir ces dotations aux foyers les plus méritants ». C'est ainsi qu'il est dit, dans la première lettre officielle, celle du 23 juin 1919 : « Nous regardons comme notre devoir, Mme Cognacq et moi... » « L'acceptation par votre illustre Compagnie constituerait pour Mme Cognacq et pour moi, un grand honneur et une grande joie ». On ne saurait être plus aimable ; voilà un mari parfait. Les remerciements de l'Académie sont arrivés sans tarder. C'est Mme Cognacq qui répond, à la date du 7 janvier 1920 : « Nous sommes très sensibles, Monsieur Cognacq et moi, à l'hommage que l'Académie nous adresse... ». A cette lettre officielle M. Cognacq ajoute un Post-Scriptum, précisant des détails importants : « J'estime, avec Mme Cognacq, que la famille la plus désignée pour la dotation Cognacq-Jay... etc. »

Cette espèce de parti-pris de la part des deux époux de présenter l'un et l'autre leurs grandes œuvres a été maintenu.

Dès 1920, M. Poincaré, comme directeur de l'Académie, offrait déjà « à M. et Mme Cognacq » une médaille d'or à l'effigie de Richelieu, et l'an d'après, en 1921, quand les prix aux familles furent décernés pour la première fois, René Doumic renchérissait : « M. et Mme Cognacq sont des travailleurs ; ils sont arrivés par leur seul travail, et comme ils disaient, « par l'huile de bras ». Ainsi ont parlé successivement Marcel Prévost, Joseph Bédier, et en 1926, comme Mme Cognacq venait de mourir, Georges Goyau insista dans le même sens : « M. et Mme Cognacq-Jay m'apparaissent comme des disciples par excellence de M. de Montyon... Mme Cognacq disparaissait à la fin de l'an dernier 1925 ; elle fut une grande laborieuse, venue toute jeune à Paris du fond de la Savoie... »

C'est ainsi que Louise n'a pas été oubliée, pas plus dans les éloges académiques de chaque année, que dans la reconnaissance des familles. Peut-on soutenir qu'elle a été très attachée à son pays d'origine ? Il ne faudrait rien exagérer. L'affection de son cœur allait toute à la Samaritaine, loin de laquelle elle s'ennuyait, comme du reste son mari, qui, lors d'un grand dîner où il avait convoqué un grand nombre de convives et auquel Mme Cognacq aussi assistait, laissa son siège vide, se fit excuser au dernier moment et prit le train pour rentrer à Paris : le cœur humain n'est pas assez grand pour contenir tant d'amours réunis.

Mme Cognacq n'a cependant pas méprisé sa Savoie lointaine. Dans le même discours, Georges Goyau rappelle qu'« elle a donné à Samoëns, sa bourgade natale, un riche jardin botanique », la Jaysinia. Il aurait pu ajouter qu'elle y avait fait construire une magnifique villa pour le logement d'un docteur, et assuré une indemnité annuelle pour encourager le dévouement de ce praticien. C'est en son nom aussi que son neveu, M. Gabriel Cognacq, a complété cette donation en restaurant complètement ce jardin, en y faisant construire un vaste bâtiment à l'usage de salles d'études et de laboratoires : la guerre actuelle a malheureusement interrompu cette entreprise, confiée au Muséum de Paris.

Mais la guerre n'a pas interrompu une autre entreprise, dont Mme Cognacq s'était plusieurs fois entretenue avec son neveu prêtre, Mgr Jay : les deux maisons, ouvertes l'une en 1926 et l'autre en 1930, existent encore à Monnetier-Mornex (Haute-Savoie) : nous voulons dire la grande Villa « pour jeunes filles fatiguées ou anémiées », et l'Orphelinat, qui abrite une soixantaine d'enfants. Les deux établissements sont dirigés par les Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy. Nous écrivons ces courtes pages dans une des salles de cette Villa. Sur la façade on lit : Villa Louise Cognacq-Jay, et sur la maison d'en face : Orphelinat Cognacq-Jay. Aux deux parloirs se voit le portrait de Mgr Jay, et dans le grand salon de la Villa s'affrontent les deux bustes de M. et Mme Cognacq, représentés alors qu'ils étaient presque nonagénaires. Chose étrange, ils se ressem-

blent, tant leur acharnement au travail, leur courage, leur abnégation devant leur œuvre commune les avaient rendus semblables (1).

Leur autre neveu, M. Gabriel Cognacq, n'a pas non plus oublié le Monnetier de sa tante Louise, et avant la guerre nous avons entendu plusieurs fois les applaudissements des jeunes filles et des enfants qui saluaient joyeusement son arrivée et acclamaient ses paroles.

Monnetier, 19 mars 1943.

(1) Au décès de Louise, en 1925, son mari ne permit pas que pour un jour la Samaritaine fût fermée; et pour respecter cette volonté, il en fut de même lorsque le grand patron mourut, le 21 février 1928.

Une figure de la Révolution en Savoie :

Antoine-Louis Albitte

par M. Paul GUICHONNET

Parmi tous les représentants en mission envoyés par la Convention auprès de l'armée des Alpes, aucun n'a laissé un plus sinistre souvenir, dans notre région, qu'Antoine-Louis Albitte, dit l'Aîné, pour le distinguer d'un frère cadet, député comme lui. Les historiens savoyards ont accolé volontiers à son nom les épithètes de « sanguinaire », « d'infâme », de « niveleur » — allusion aux démolitions de clochers qu'il a fait exécuter, et à toutes ses mesures de répression et de terreur. Sa carrière offre un bon exemple de celle du fougueux jacobin qui survit à la Révolution pour finir obscurément au service de Bonaparte (1).

***

A la Révolution, c'est un jeune homme de 28 ans, né à Dieppe, où il est homme de loi — comme beaucoup de ses futurs collègues des Assemblées révolutionnaires. Il représente à la Législative le département de la Seine-Inférieure, et, dès cette époque, il affirme les convictions les plus violemment extrémistes. Il siège au comité de la Guerre et se signale par des interventions continuelles à la Tribune, où son éloquence grossière et concise est au service des thèses les plus excessives. Il soutient systématiquement les soldats contre leurs chefs, et affecte un civisme désintéressé, à l'antique. Ce qui n'empêche pas le ministre Narbonne de l'accuser d'émarger aux listes de fonds secrets octroyés par la Cour, qui pense « user » la Révolution en favorisant les partis les plus avancés.

Après la journée du 10 août 1792, il occupe le poste en vue de Secrétaire de l'Assemblée. Chargé d'une mission en Normandie, pour faire passer sur cette région le souffle révolutionnaire, il propose l'incarcération des prêtres réfractaires. Réélu à la Convention, il siège sur la Montagne, à l'extrême gauche, aux côtés de son ami Marat, dont il refusera de voter la mise en accusation. Très influent sur la majorité jacobine, il continue ses attaques contre les généraux, vote la mort de Louis XVI, tonne contre les Girondins, mais use aussi de son crédit pour étouffer un acte louche de piraterie commis par son frère sur un vaisseau hollandais.

***

C'est lui que la Montagne choisit pour une mission à l'armée des Alpes, avec Dubois-Crancé et le général Carteaux. Il prend une part active au siège de Toulon, où il fait la connaissance de Bonaparte, puis va se perfectionner dans son métier d'agent de répression à Lyon, où, avec Fouché et Collot d'Herbois, il fait régner la Terreur. C'est à cette époque qu'il est particulièrement chargé des départements de l'Ain et du Mont-Blanc, où il succède au savoyard Philibert Simond, ancien prêtre, qui s'était déjà signalé par des rigueurs contre le clergé, les nobles et les édifices religieux. Mais violemment dénoncé par les agents communaux de plusieurs localités, Simond fut rappelé par la Convention, arrêté, accusé de conspiration royaliste et exécuté le 13 avril 1704.

Albitte contrôla l'activité révolu-

(1) Nous avons utilisé largement l'article consacré à Albitte par la *Nouvelle Biographie Française* de Balteau.

tionnaire dans le département du Mont-Blanc, de janvier à août 1794. Il se signale, au cours de cette periode, par des mesures de répression qui dépassent en violence celles de Simon, et, en athée résolu, fait porter tout son effort contre les prêtres, assermentés ou non. Par des circulaires brutales, il stimule les districts, ordonne l'arrestation de tout ecclésiastique, avec des primes à la délation — arrêté qui ne sera pas exécuté d'ailleurs. Il décrète de rassembler tous les objets du culte de toutes les églises pour « briser les préjugés, détruire le fanatisme et tout ce qui l'alimente, et faire servir le luxe du charlatanisme au triomphe de la raison ». Un catalogue général en est dressé sous le titre d'« Etat des habillements des calotins desservant les églises, avec d'autres objets servant à embêter le peuple ». Partout les cloches sont descendues, les flèches des clochers abattues, les terriers féodaux et les patentes de bourgeoisie brûlés. On applique rigoureusement la loi sur les suspects, qui sont incarcérés. Les prêtres assermentés doivent solennellement se « déprêtriser », les autres sont traqués, et le réfractaire Charles Joguet est fusillé à Cluses. En même temps, on débaptise les villes et les bourgs : Cluses se qualifie d'« Affranchie » ; Bonnevillle devient « Montmôle » ; Saint-Etienne : « Nant-du-Dard » ; Saint-Laurent : « Mont-de-Couz » ; St-Jeoire : « Ambion ».

***

Cependant, les exactions d'Albitte le firent accuser d'avoir outrepassé les instructions de la Convention, et elle lui en fit le reproche. Albitte répliqua aigrement par une profession de foi montagnarde, se plaignant de ne pas être soutenu par le Comité de Salut Public, et attaquant le ministre Garat qui, à ses yeux, « manquait de vigueur » par « philanthropie ». La Commune de Paris soutint chaleureusement le fougueux jacobin.

***

Le 9 thermidor, la chute de Robespierre met Albitte dans une difficile situation : l'Ain et le Mont-Blanc le dénoncent furieusement pour ses rigueurs. La Terreur est finie. Albitte essaye en vain de se remettre en grâce en participant à l'émeute extrémiste du 1er prairial. Décrété d'accusation, il échappe de justesse à l'échafaud par la fuite. Condamné par contumace, il disparaît jusqu'à la fin de la Convention, mais est amnistié par la loi du 3 brumaire an IV. Revenu sur la scène politique, il n'est pas réélu, et devient agent national de Dieppe, sa ville natale.

***

Albitte approuve, au 18 brumaire, le coup d'Etat de Bonaparte. Celui-ci avait apprécié au siège de Toulon la brutalité efficace du Dieppois. Le fougueux dénonciateur des généraux accepte, en récompense, un poste subalterne dans l'Intendance. Il fait, comme sous-commissaire aux armées, et fort obscurément, toutes les campagnes du Consulat et de l'Empire.

***

Ce farouche sectateur de l'idéal montagnard eût une fin tragique. On raconte que, le 25 décembre 1812, au début de la retraite de Russie, à Rosémié, il mourut de faim, une fois vidé le flacon d'eau de vie avec lequel il s'était sustenté pendant trois jours.

Séance du 21 Août 1943

Présidence de M. PERRET

Ecoles et Régents à Cluses au XVI[e] siècle

par M. Henri BAUD

Quand il aborde l'époque de la Renaissance, l'abbé Lavorel écrit dans son *Histoire de Cluses :* « Moins heureux que l'auteur des *Souvenirs d'Annecy,* nous ne pouvons écrire un chapitre bien fourni sur le XVI[e] siècle. Les archives de Turin ne nous ont révélé pour cette période aucun fait remarquable. Celles de Cluses sont muettes; sans doute les registres municipaux et autres ont péri. » (1) Par bonheur, non, tous les documents du XVI[e] siècle n'ont pas disparu, et les Minutaires Dechignin, qui ont échappé aux recherches pourtant sérieuses de l'abbé Lavorel, permettent de combler en partie la lacune dont il se plaint, et d'écrire un chapitre assez riche sur le XVI[e] siècle. Je voudrais, en débutant, vous dire quelques mots de cette source de notre histoire locale.

Les Minutaires Dechignin sont de gros volumes reliés, contenant des actes notariés remontant à l'année 1552. De 1552 à 1610, la collection comprend 12 volumes, quelques-uns d'une écriture très lisible, d'autres à peu près indéchiffrables. Les actes qui y sont transcrits, sont presque tous des actes privés : ventes, locations, échanges, cessions, constitutions de dot, testaments, ce qui fait à la fois leur intérêt et leur défaveur. A feuilleter ces gros grimoires, dont les noms vous deviennent vite familiers, on a très réellement l'impression d'être mêlé à la vie journalière de ces vieux ancêtres du XVI[e] siècle, que l'on voit presque naître, se marier et mourir sous nos yeux. Mais si toutes les familles de Cluses nous dévoilent leurs secrets, leur fortune, leurs alliances, leurs inimitiés — je trouve à l'année 1560 l'histoire d'un long procès entre deux familles pour un meurtre commis par un membre de l'une sur un membre de l'autre, procès qui se termine par une réconciliation sous seing privé —; il y a dans ce fatras d'actes assez peu de choses à glaner touchant l'histoire générale, la vie publique du pays. Aussi tournez-vous des pages et des pages, perdez-vous des heures et des heures avant d'arriver à un événement qui intéresse la communauté; et le plus souvent, le document retenu ne donne-t-il qu'un nom, une date, ou un tout petit renseignement. Aussi vous demanderai-je de m'excuser si mon exposé prend parfois l'allure d'une énumération assez fastidieuse de noms et de dates. En gros, les actes publics qui ont été recueillis par Dechignin, sont surtout des élections de syndics — on peut ainsi établir année par année la liste de tous les syndics qui se sont succédés à Cluses au cours des années indiquées — des listes de bourgeois participant à ces élections, des actes passés entre la commune et les particuliers et surtout la commune et le couvent de St-François de l'Observance qui semble avoir été très riche à cette époque. Les renseignements qu'on peut en tirer concernent encore l'hôpital et la maladière, la justice, les monnaies, de nombreuses

---

(1) Abbé Lavorel : *Cluses et le Faucigny*, I, p. 100.

familles qui ont quelque importance dans l'histoire du Faucigny, enfin, de multiples indications sur les mœurs coutumes et usages des Clusiens à cette époque. Peut-être pourrait-on envisager la publication des actes les plus importants pour faciliter par la suite les recherches, comme l'a fait, par exemple le Congrès de Rumilly, dans le volume publié en 1889.

Car, quelle patience et quel temps ne faut-il pas pour extraire ces documents, confondus dans la masse des contrats de mariage ou testaments, et qui alignent des pages et des pages de formules juridiques sans intérêt, pour quelques lignes de texte précis et utilisable.

Jusqu'ici, mon courage s'est borné à transcrire et mettre en ordre ce qui concerne les écoles à Cluses de 1550 à 1610. J'ai donc retenu la liste des recteurs, régents et élèves marquants antérieurs à Jean Menenc. D'autre part, tout ce qui concerne Menenc et sa famille.

I. — RECTEURS ET REGENTS AVANT MENENC

Je dois à l'obligeance de M. Duparc, archiviste de la Haute-Savoie, de connaître un précurseur de Menenc, à Cluses. Car, avant notre moraliste grammairien, Cluses avait donné le jour, tout au début du XVI[e] siècle, à un régent qui dut avoir, lui aussi, une certaine célébrité. Malheureusement, il n'a laissé aucune trace dans nos archives. Nous n'avons sur lui que très peu de renseignements dont la plupart sont tirés du volume qu'il écrivit. La bibliothèque publique et universitaire de Genève possède en effet deux exemplaires, et la bibliothèque du séminaire d'Aoste, un exemplaire d'un *Modus componendi epistulas*, édité par Vivian, à Genève, en 1517, et dont l'auteur est un certain Pierre Velliard. Ce livre fut écrit « ex clusensi nostra in litterali officina ». Besson, qui a transcrit ces indications, donne cette courte notice biographique :

« Pierre Velliard, avant d'enseigner à Cluses, dirigeait une école à La Roche ; c'est là qu'il eut entre autres comme élève pendant neuf ans le futur Pierre Faber, ou Favre, le premier compagnon de Saint-Ignace. Les études, à La Roche, étaient assez avancées puisque Faber y apprit non seulement les lettres, mais les éléments de la théologie : on conserve un commentaire sur le *Maître des sentences*, écrit tout entier de sa main et comprenant 280 pages. » (2)

Ces indications sont tirées du *Précis chronologique et biographique de la vie du Bienheureux P. Favre*, par Mercier (3), qui précise que cet excellent maitre s'attachait à faire prospérer la piété des écoliers. Peut a-t-il été enterré à côté de Sallanches, au petit village de Cordon ? Mercier nous rappelle que le nom patronymique de Velliard s'y est maintenu jusqu'ici. J'ajoute qu'on trouve, à la fin du XVI[e] siècle, plusieurs familles Veillard à Combloux (4).

C'est là tout ce qu'on sait de ce premier grammairien de Cluses, mais notons tout de suite le parallèlisme avec Menenc ; voilà deux Clusiens qui eurent pour élèves deux grands Saints, puisque Menenc a pu enseigner Saint François de Sales, à La Roche également, 50 ans plus tard. En tout cas, il entretint avec lui des relations d'amitié. Tous deux ont écrit de petits ouvrages destinés à faciliter les études de leurs élèves. Velliard nous dit en effet les raisons qui lui ont fait prendre la plume : « Quopian et amoris et pietatis ductus fervore nonnullorumque juvenum equidem florentissimorum agitatus sum querimoniis ». Il est donc « poussé par l'amour et la piété fervents de quelques élèves, mais aussi troublé par les plaintes de quelques autres et des plus studieux ».

Nous verrons Ménenc obéir à un sentiment tout semblable.

L'existence de ce grammairien clusien est une preuve supplémentaire à l'affirmation de l'abbé Lavorel que les écoles de Cluses remontent à une aussez haute antiquité et qu'elles jouissent, au moins depuis le milieu

---

(2) Cf. M. Besson : *L'Eglise et l'Imprimerie* II. p. 185-190.

(3) Cf. J. Mercier : *Le Bienheureux Pierre Favre dans Mem. et Doc. de l'Ac. Salés.*, VI, 1883, p. 53.

(4) Arch. dép. A 11.

du XV[e] siècle, d'une certaine célébrité (5).

Au XVI[e] siècle donc l'institution scolaire fonctionne à Cluses avec régularité. Elle dépend des syndics qui doivent choisir régents et recteurs (6), et un caractère qu'il est intéressant de noter, pour cette époque, c'est qu'il n'est pas nécessaire d'être prêtre pour enseigner. On verra sans cesse alterner des régents clercs et laïcs (7). Pourtant Cluses avait, à cette époque un très grand nombre de prêtres puiqu'en plus du Clergé paroissial, le couvent de St François de l'Observance abritait plus de vingt cordeliers. Mais alors, comme d'ailleurs dans le reste de la Savoie et en Dauphiné, le clergé n'avait pas le monopole de l'enseignement.

Dans les années 1550-55, le recteur des écoles est « Messire Estienne Pucthon, prebstre ». Il est peut-être aidé dans sa tâche par Maître Rod Jay, qui est toujours désigné par le titre de *bachelier* des dites écoles et qui enseignait sans doute déjà en 1538. La classe est faite dans la maison du recteur (8).

En 1558, le recteur est encore un prêtre, Messire Pierre Collet. Ce dernier achète l'année suivante, pour le prix de 100 fl., une maison proche de la maison d'école et appartenant sans doute à une nièce du précédent recteur.

Cet acte nomme pour témoins trois « escolliers estudians en ladite escolle de Cluses », Jean Goffeys, Pierre Callier et Nycollas Gay (1554-59, f° 353). L'année suivante, ces trois jeunes gens sont dits « bacheliers en ladite escolle », ce qui laisse supposer le nombre de quatre maîtres. Pierre Collet restera en fonctions 3 ans, de 1558 à l'automne 1561, pendant lesquels les syndics achèteront la maison d'école aux héritiers de M[e] Estienne Pucthon.

Avec la rentrée des classes de 1561 nous voyons apparaître pour la première fois le régent qui sera le plus célèbre à Cluses avant Jean Menenc, M[e] Loys de Nycodex (ou Nycodesi).

En effet, un acte du 1[er] septembre 1561 le mentionne comme témoin à une vente avec le titre de « recteur des escolles de Cluses ». Il est également témoin, toujours avec le même titre à des actes de 1562 et 1563. Ce Loys de Nicodex, dont nous parlerons plus amplement par la suite, est « Maître ès arts », comme en fait foi un acte de janvier 1560. A partir de 1562, nous voyons un recteur suppléant ou conrecteur à côté de M[e] de Nycodex et c'est précisément ce Jehan Goffey, bâchelier que nous avons déjà mentionné plus haut.

Deux faits sont dès maintenant intéressants à noter.

A partir de M[e] Nicodex et jusqu'à la fondation du Collège au début du XVII[e] siècle, tous les régents ou recteurs seront laïcs. Le mariage de M[e] Nicodex donnera lieu à des incidents dont nous dirons quelques mots. Jehan Goffey va, lui aussi se marier pendant sa régence. Il épousera la fille de Jehan Desperiers,

---

(5) Lavorel : *Cluses et le Faucigny*, I, p. 185, « En 1477, l'évêque de Claudiopolis donna la tonsure à deux élèves de Cluses, dans la maison qu'habitait M. N. Mathieu, recteur des Ecoles de la localité. »

(6) Même caractère à Annecy ; cf. P. Duparc : *L'enseignement public à Annecy avant le collège Chappuisien*, p. 5, « Le recteur était nommé par la ville, par les syndics ou le conseil, sans intervention des autorités ecclésiastiques ».

(7) Cf. P. Duparc, *op. cit.*, p. 7 : « Ces maîtres, pour la plupart étaient des clercs ; mais. il faut noter que beaucoup n'avaient reçu que les ordres mineurs, c'est-à-dire, n'avaient pas d'obligations très strictes et, n'ayant pas prononcé de vœux perpétuels pouvaient se dégager de la cléricature... Il est sûr qu'il y eut quelques laïcs. »

(8) Dechignin, vol. 1554 159, f° 323 - 324, où il est question d'une vente « à R. Messire P. Collet, recteur des escolles de Cluses, d'une maison et curtil assise dans la ville de Cluses. Jouxte la maison des héritiers de feu M[e] Estienne Pucthon, et le curtil des héritiers de M[e] Rod Jay, jadis bachelier desd escolles... Faict à Cluses dans la maison des héritiers de Messire Estienne Pucthon *en laquelle on tient l'escolle* ».

demoiselle Estienne, qui lui apportera en dot 200 florins (9).

D'autre part, il semble que chaque régent soit engagé par les syndics pour trois ans ou période de trois ans. A cette cadence, le personnel enseignant se renouvelait avec une grande fréquence, mais c'est là un caractère que nous constatons un peu partout au XVI[e] siècle. Mentionnons aussi que l'itinéraire habituel des régents passe par La Roche, Thônes et Cluses (Ménenc, Veillard).

Enfin, la maison où se tient l'école n'est pas un bâtiment public que la commune met à la disposition des maitres et des élèves. Il semble qu'à chaque entrée en fonctions d'un nouveau recteur, celui-ci soit tenu à acquérir cette maison qui devient ainsi la propriété du nouveau maître. Nous voyons en effet les héritiers de Messire Pierre Collet vendre aux syndics la maison de feu Messire Etienne Pucthon « en laquelle on tient l'école ». Les syndics la vendent à leur tour à Jehan Goffeys, dès son entrée en fonctions. Cet acte d'achat et les modalités de paiement remplissent de nombreuses pages du volume 1560-63. Nous verrons plus tard cette même maison d'école être la propriété de Jean Menenc. En principe donc l'école est propriété privée. En fait ces ventes successives aboutissent au même résultat que si c'était un bâtiment public. Le prix payé est toujours le même, 400 florins, comme s'il s'agissait d'une caution versée par celui *qui en tire profit* (10).

Jehan Goffeys va rester en fonctions jusqu'en 1567. De là,. jusqu'en 1585, il y a une lacune dans notre liste. Mais, à l'année 1560, nous trouvons mentionné le nom d'un Clusien « estudiant au Grand College Sainct Nycolas d'Avygnon ». On sait que cet établissement célèbre fut fondé, en 1424, par le Cardinal de Brogny, qui voulut faciliter à ses compatriotes l'étude du droit civil et du droit canon. Ce prélat créa en Avignon un Collège de 24 places en faveur de « pauvres escholiers » dont huit originaires du diocèse de Genève, huit des autres parties du duché de Savoie et huit des diocèses de Vienne et d'Arles. On l'appela « Le Collège d'Annecy en Avignon » ou « Grand Collège (11). Or, le 17 janvier 1569, Noble et Généreux Jehan François de Loysin, escuyer de Cluses, dyocèse de Genève « passe procuration à » Jehan de Loysin, docteur ès droit, son frère, Noble et Généreux Emery de Montfalcon, Jehan Succhet et Claude du Pré, Estudiants collégiés du Grand Collège de Sainct Nycolas d'Avignon... pour remectre, ceder et quicter à qui bon leur semblera sa place collégiale que luy appertient audict Grand Collège. Ensemble sa chambre et cubicule qu'il a « au même collège » (12). Ce Jehan François de Loysin ne figure pas sur la « Liste générale des gradués de l'Université d'Avignon », publiée par M. Miquet dans la *Revue Savoisienne* de 1920, mais nous y trouvons à l'année 1570: « 14 junii, Eymericus de Montefalcone, Sabaudus, accepit doctoratun in U.J. », et au 14 mart. 1573, « Joan. Suchetus, Sabautus, Dioc. Geben, obtinuit doctoratum in U.J. ».

En 1585, le recteur est Maître Martin d'Alençon. Le 15 mai 1586, il reçoit des syndics la somme de 160 florins, « et ce pour reste et conte final de tout ce que la ville pourroit debvoir audit M[e] d'Alençon pour rayson de son entrange (entrée) et gaige (gage) de la première année de son rectoyrat en ladite ville et semblablement de tous les frais et despens par ledit d'Alençon fraiés et supportés pour son remuement de mesnaige dans la présente ville »

(9) Dechignin, 1504-65, folio 36 : « Pour M[e] Jehan Goffeys d'une part et hon. Estienne, fille de hon. Jehan Despériers, d'aultre part, mariage. »

(10) Voir pour Annecy, P. Duparc : *L'Instruction publique*, p. 2, « L'école semble avoir été dès l'origine un bâtiment public, appartenant à la ville et affecté spécialement à l'enseignement... Elle est entretenue aux frais de la ville ».

(11) Sur le Collège d'Avignon, cf. *Mem. et Doc. Acad. Chabl.*, II, 1888, pp. 76-139, et *Revue Savoisienne*, 1918, pp. 127 et 169; 1919, p. 33, et 1920, p. 163.

(12) Dechignin, vol. 1568-1572, f° 462.

(D. 1586-89) (14). Il restera en fonctions jusqu'au deuxième doctorat de Loys de Nycodex que l'on voit à nouveau diriger les écoles de Cluses à partir de mai 1588. Celui-ci sera le dernier recteur clusien avant Jean Ménenc, soit jusqu'à l'année 1594, date de sa mort.

La famille de Nycodex, dont il est fréquemment question dans les minutaires Dechignin, paraît s'être consacrée à la fois à Dieu et au notariat. En effet, c'est probablement le père de notre recteur qui est mentionné dans un acte de 1567 : feu Henry de Nycodex, en son vivant notaire. Sa fille Françoyse sera elle-même mère d'un notaire, Michel Pernet. Un autre Henry de Nicodex, peut-être un frère du recteur, est prêtre en 1565. Enfin, on connaît encore un Pierre de Nycodex qui vend une maison en 1576.

Mais le personnage de la famille qui nous intéresse, Me Loys, a sans doute étudié à Cluses avant de « passer maître ès ars » en 1559. Aussitôt après, il épousa une jeune personne qui dut être bien disputée et qui faillit lui attirer de graves ennuis.

Noble Magdellaine Cochet, avant de devenir son épouse, avait en effet promis le mariage à Noble Jehan Loys Dumont, de Bonne. Mais sans doute trouva-t-elle plus à son goût le jeune maître ès arts. Toujours est-il qu'elle délaissa son premier fiancé qui, furieux de cette tromperie, obtint contre elle une ordonnance de Mgr l'Official de l'Evêché de Genève. Il y eut appel de cette ordonnance, et un procès était imminent en la cour du Seigneur Juge Métropolitain de l'Evêché de Genève, lorsque « plusieurs nobles et notables personnes leurs amyes » intervinrent et les firent « amyablement accorder pour obvier à grandes fâcheries et despens frustratoires » (15). Trois enfants naquirent de cette union : une fille Françoyse, qui épousa Me François Mermillod, de Bonneville, et deux fils, Pierre et Jehan. Selon la tradition de la famille, Pierre devint prêtre et Jehan notaire.

Recteur une première fois, de 1561 à 1564 et peut-être 1567, nous voyons alors Me de Nycodex disparaître pendant 24 ans de son pays natal. Sans doute tient-il à « rouler sa bosse » et à voir du pays comme c'est alors l'habitude pour les régents, qui, à l'exemple de leurs maîtres les humanistes, vont de ville en ville offrir leurs services, faire apprécier leurs talents et chercher la renommée. A partir de 1587, de nouveau, notre régent est abondamment mentionné par les minutaires de Chignin, soit comme témoin, soit comme principale partie, à des ventes, des achats, des cessions de terrains ou de maisons. Son traitement de recteur est annuellement de 400 florins. Il semble avoir disposé d'une honnête aisance et sans doute joua-t-il son petit personnage si on en juge par l'ordonnance de ses funérailles, telles que les précise sont testament. On ne fera pas beaucoup mieux quand mourra le Curé Fatibol, qui dirigea la paroisse pendant 31 ans et reçut Saint François de Sales (16).

Ce testament est un document fort curieux. Il nous montre la différence entre les préoccupations de nos ancêtres et nos soucis actuels. Aujourd'hui, un testament est pour nous avant tout un document financier, réglant la succession, c'est-à-dire répartissant les biens du défunt, et c'est dans cet esprit que dans nos recherches nous nous jetons sur ces pièces, espérant leur arracher des renseignements sur la fortune de leurs auteurs. Or, pour les hommes du XVIe siècle, le testament est autant un acte religieux où l'on affirme sa foi qu'un écrit où l'on dispose de ses biens. Pour Me de Nycodex, le premier caractère semble même avoir plus d'importance que le second si l'on en juge par l'ampleur et la minutie avec lesquelles il règle

---

(14) Cf. également acte du 11 juin 1586. Me Martin d'Alençon, « recteur des escolles de Cluses », est témoin au testament de Berthe Favre, femme de Hon. Françoys Dhermineur.

(15) Accord faict entre Noble Jehan Loys du Mont, de Bonne, et Me Loys de Nycodex et Noble Magdellaine Cochet, sa femme, de Cluses.

(16) Cf. Abbé Lavorel : *Cluses et le Faucigny*, I, p. 167.

le détail de sa cérémonie funèbre. N'oublions pas cependant la part de la vanité dans ces dispositions funéraires.

TESTAMENT

DE Me LOYS DE NYCODEX,

RECTEUR DES ESCOLLES DE CLUSES

« L'an mil cinq cents huictante neufz et le onziesme jour du moys de febvrier, Loys de Nycodex, Me ès ars libéraux et recteur moderne des escolles de Cluses, veult, commande et ordonne que son corps soit porté à l'esglise de Saint-Nycollas dudict Cluses, et veult illec estre faict un Libera me pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs. Et dempuys porté en l'esglise de l'Observance de Saint-Françoys dudict Cluses, et illec estre enterré au tumbeau de ses prédécesseurs, soub la pierre du millieu de la tumbe des Cochet, auquel lieu il veult le jour de son enterrement estre dictes trois grandz messes, l'une du St-Esprit, l'aultre de Notre-Dame et la dernière Pro Defunctis, pour lequel faire seront acheptées six livres de cire pour fayre douze cierges, desquels seront allumés quatre à la première messe, à la seconde huict et à la dernière tous douze ensemble, quatre torches, et les trois jours ensuyvant veult estre faict le semblable et veult estre donné à chaque prebstre séculier célébrant messe audict couvent, ung chacun desdits jours deux sols Mon. auquel couvent de Saint-Françoys et religieux d'icelluy, icelluy testateur donne et lègue pour toutes ses obsèques et funérailles quarantes florins...

« Idem veult et ordonne ledit testateur estre vestus douze pauvres masles de l'eage de dix à douze ans le jour de son sepvellement (enterrement) de drapt noir, lesquels porteront les douze cierges, et leur sera donné à disner durant lesdits quatre jours. Plus ordonne ledit testateur estre commencé son annuel (anniversaire) en l'esglise paroissiale de St-Nycollas, en laquelle seront dites trois grandz messes, la dernière avec le diacre, offertoyre de pain et de vin. Et pour le luminayre seront faicts douze petits cierges avec quatre torches, et là seront appelés les susdits douze pauvres qu'auront esté vestus au susdit vêtement, et leur sera donné à disner cedit jour. Et seront donnés à chaque prebstre voulant dire messe aud. St-Nycollas, deux sols pour messe, ensemble leur disner, et à tous les parents et amys qui seront appellés veult aussy ledit testateur estre faicte une aulmone à tous les pauvres venant aud. jour et commencement de son annuel, et pour lesd. aulmones veult estre employés une octane de febves et six octanes tant d'orge que d'avoenne. Et le semblable estre faict à la fin de l'année. Item veult et ordonne led. testateur, et donne et lègue à l'hospital dud. Cluses cinq florins mon. pour une foys, ensemble une forme de lict, deux couvertes de drapt de pays et deux linceux (linceuls)... » (17)

Me de Nycodex mourut en 1594 et fut remplacé par Jean Ménenc.

Avant de parler de ce moraliste clusien, deux mots de conclusion sont nécessaires.

D'une part, la brève comparaison que nous avons esquissée avec les écoles d'Annecy permet de conclure que plusieurs villes de Savoie possédaient les écoles assez importantes et bien organisées, remontant probablement au milieu du Moyen-Age. Quoique dépendant des autorités communales, jouissant donc vis-à-vis du pouvoir central d'une certaine autonomie, leur régime obéit partout à des règles à peu près semblables. On retrouverait d'ailleurs ces mêmes caractères également en Dauphiné (18).

En second lieu, les écoles de Cluses eurent, au moins au XVIe siècle, une importance particulière, à en juger par le personnel enseignant. Elles eurent des maîtres célèbres. Mais aussi n'est-ce pas sans étonnement qu'on voit en 1558 trois

(17) Dechignin, vol. 1577-1590, folios 357 et suivants.

(18) Cf. Prudhomme : *L'enseignement secondaire à Grenoble*, dans *Bulletin de l'Acad. Delph.*, 1900, p. 93.

bacheliers à côté du recteur, soit quatre maîtres. Songeons que jusqu'au milieu du XV[e] siècle, Annecy n'eut qu'un seul maître, qu'en 1493, la capitale du Genevois n'en avait probablement encore que deux (19). Il est vrai que durant les quelques soixante-dix ans qui séparent ces deux dates, la Renaissance avait donné une prodigieuse impulsion aux études. Ménenc, qui va diriger les écoles jusqu'en 1610, sera un recteur humaniste.

(19) P. Duparc, *op. cit.*, p. 4-5.

Véran ou Warens ?

Un petit problème de toponymie faucignerande

par Charles BIOLLEY

Dans la pièce d'Edmond Rostand, Cyrano de Bergerac, pour retenir quelques instants le Comte de Guiche, lui raconte son voyage dans la lune :

« J'inventai six moyens de violer
[l'azur vierge... »

— ...Quel système choisîtes-vous des
[six, Monsieur ?

— Un septième.

— Par exemple ! Et lequel ?

Peut-être aussi nombreuses, des orthographes s'offriront-elles à nous pour désigner les aiguilles dites de Warens.

Doit-on écrire Warens, Varens, Véran, Varan... ?

***

Lors de la réalisation du précieux Guide officiel du Syndicat d'Initiative de Sallanches, M. Narcisse Perrin vit sa sagacité mise à l'épreuve à propos des aiguilles qui dressent leurs masses jumelles au-dessus de la vallée de Sallanches, et forment le fond des tableaux, si souvent reproduits par la gravure, de Diday et de Dandiran.

Les commerçants — les sportifs aussi — qui firent entrer nos Aiguilles dans leur raison sociale, ont, avec ensemble, commis une erreur dont s'est gardé M. Perrin, qui, bien que seul, avait contre tous raison. Dans le Guide Vallot, M. Jacques de Lépiney s'exprime ainsi :

« Leur nom est souvent orthographié Varens, mais c'est, croyons-nous, l'auteur du Guide Richard, influencé sans doute par sa description des Charmettes, précédant immédiatement l'itinéraire de Chamonix, qui a mis en circulation *Warens*, que Joanne, en 1866, avait déjà et sagement répudié. »

Nous avons là un exemple de la difficulté qu'éprouve tout chercheur à approcher la vérité.

J.-J. Rousseau a initié nos ancêtres à la beauté des Grandes Alpes ; sa « maman » la remuante châtelaine des Charmettes, Mme de Warens, passa, dans son sillage, à la postérité, et, M. J. de Lépiney nous l'apprend, devint, par accident, la marraine des Aiguilles, après avoir servi de protectrice à Jean-Jacques.

Le problème posé par le nom de ces aiguilles-sœurs, M. Perrin l'a abordé en souriant ; il a indiqué l'erreur à éviter, mais s'est bien gardé de croire qu'il avait découvert la solution définitive.

Imitons-le, et essayons ensemble, avec l'aide que nous apporte un autre ami de nos monts, de retrouver l'étymologie possible de Warens, Varens, Varan ou Véran.

Dans les occupations de son ministère, Maître Bouvier, notaire à Sallanches, dut s'intéresser aux pâturages qui s'étendent au pied des Aiguilles. C'est à son obligeance que nous devons de pouvoir, avec moins d'incertitude, fixer notre choix entre tant de noms divers.

Demandez au berger, en route pour ces alpages que dominent les Aiguilles, où il se rend. Il vous répondra : « En Véran, ou en Varan », selon qu'il habite Passy ou Saint-Martin. Etudiant l'origine de propriété de ces pâturages, Me Bouvier compulsa la minute du procès où s'opposaient devant le Tribunal de première instance de Bonneville, en 1863, le hameau de Luzier, section de la commune de Saint-Roch, et la commune de Saint-Martin, la se-

conde contestant à la première des droits à l'alpage — disons de Véran.

Mais ce nom de Véran, avec l'orthographe que vous voudrez choisir, ne paraissait pas dans les pages du long document : un plan annexé au texte levait tous les doutes : la « montagne » (c'est le nom donné chez nous au pâturage d'été) portait le nom d'Haon ou Ahon.

Comment expliquer le passage de la forme Haon à celle de Varan ?

C'est encore un méfait des services du cadastre : nous pouvons dire *encore* car le procès lui-même semble bien tirer son origine à la fois de l'amour de la chicane, si fort au cœur de nos pères, et de la défaillance d'un fonctionnaire du cadastre.

« Au cadastre-minute, la montagne d'Haon, sous les numéros existant encore actuellement, est portée au nom des communautés de Saint-Martin et de Sallanches (1).

« Dans le cadastre mis au net, la montagne d'Haon est inscrite au nom de la commune de Saint-Martin seulement. »

Il est fréquent que des opérateurs du cadastre soient choisis hors de la région et ne connaissent bien ni les us ni le dialecte du pays dont ils dessinent le plan.

Si le travail des fonctionnaires piémontais, lors de la réalisation du cadastre de 1730, fut très sérieux et contrôlé par quantité d'estimateurs du pays, qui les guidaient, l'œuvre réalisée postérieurement à l'annexion par les géomètres français fut souvent bâclée.

Supposez un opérateur breton ou provençal : il entend « Vers Haon » — le groupe de lettres *Haon* étant prononcé *Han* (comme dans Laon, faon, paon) —; il écrit Véran, peut-être Varan, ou Varens...

Nos concitoyens, maintenant encore, vont « en Arve, en Mayer, en Doran », comme les Rhodaniens vont en Arles ou en Avignon.

Ainsi les pâturages proches d'Haon — ce nom était-il celui des Aiguilles elles-mêmes ? — se nomment dans le langage du pays : Vers Haon. On retrouve Vers Oëx (cf. procès de 1863), Vers Bey, Vers Joux, Vers Vex (devenu Vervex). De l'autre côté de la montagne, voici Verchaix... Tavernier, dans son *Histoire de Samoëns,* cite le chanoine Ducis :

« Des flancs du plateau de Thollon (en Chablais), descend un cours d'eau qui, détrempant le terrain, a causé un éboulement où s'est effondré le village de Hons, dont les ruines sont couvertes d'un dépôt d'alluvions. Un village s'est élevé tout près, qu'on appelle Vers Hons ou Véron. »

Mais, dans la bouche des Passerands, *Vers* devient *Var,* d'où la forme Var Haon ou Varan.

Ce terme vers, var ou vé, signifie *proche de*. Proust eût-il été Savoyard et, comme Ramuz, féru de provincialisme, que nous connaîtrions de lui : « Vers chez Swann » au lieu de « Du côté de chez Swann ».

Reste le terme Haon. Longnon (« Noms de lieux en France », numéro 1555) indique qu'on retrouve Haon ou Ahon sous la forme Saint-Haon dans la Loire et la Haute-Loire, Saint-Ahon dans la Gironde. Il doit, selon lui, s'agir d'un vocable hagiographique venant de Saint-Abundius.

Une déformation aussi considérable n'est pas pour nous surprendre : sur le plateau d'Assy, le nom de Sancellemoz provient vraisemblablement de Saint-Anselme.

Ainsi nos Aiguilles, comme Don Abbondio, ce prêtre pusillanime que Manzoni, dans les « Fiancés », soumet à la volonté du passionné Federigo et de Perpétue, la servante curieuse, tireraient leur nom de la vénération de nos ancêtres pour Saint-Abundius.

Les hagiographies — celles du moins qui nous ont été accessibles — donnent peu de détails sur ce saint, ou ces saints, car il existe deux Abundius ou Abonde. L'un, martyr, dont la fête tombe le 27 février. Au calendrier, cet Abundius a cédé sa place à Saint-Antigone. L'autre fut

(1) Le hameau de Luzier faisait partie de la paroisse et commune de Sallanches. Par une ordonnance du 19 janvier 1740, le hameau de Luzier fut démembré et annexé à la commune de Saint-Roch, nouvellement érigée.

évêque de Côme. Il est fêté le 2 avril; mais le calendrier ne le connaît pas plus que le premier: Saint-François de Paule l'a supplanté.

Cette explication reste, bien entendu, hypothétique. Le populaire ne manque pas d'en présenter de plus simples, sinon plus pertinentes. Un excellent homme, cultivateur dans la vallée de l'Arve, affirme que Véran tire son nom du fait que le chemin qui conduit aux pâturages, serpentant sous bois ou encaissé dans des gorges, n'offre guère aux promeneurs qui l'empruntent de panorama étendu. Pour lui, Véran serait un calembour, parce qu'on n'y voit rien! (en patois « vé ran »).

Mais acceptons un moment pour vraie l'explication de Longnon: l'un des Abonde aurait donné son nom à nos aiguilles. Nos ancêtres le vénéraient; ils associèrent les formes de la terre au culte voué à un protecteur céleste, suivant l'exemple que leur avaient donné les Romains. Saint Abundius fut délaissé peu à peu par les fidèles, qui n'eurent pas de scrupules à déformer par l'usage un nom devenu pour eux sans signification précise, et d'autres saints connurent la faveur des âmes pieuses. Ainsi en est-il de nos pélerinages: ceux de la Bénite-Fontaine des Hermones ou des Allinges ont attiré jadis les foules; ils n'ont plus aujourd'hui qu'une importance locale; d'autres mêmes, tel celui de Saint-Symphorien à Excenevex, ont disparu; les foules vont plus loin.

La toponymie régionale nous offre d'autres interprétations du nom Warens ou Véran.

Si, partant des Aiguilles vers le Nord, on traverse le désert de Platé, on arrive sur le territoire de Samoëns, où existait, au Moyen-Age, le village de Hans, ou des Hommes de Hans. Ce village a disparu; là où des titres anciens le situaient, on ne le retrouve pas; peut-être a-t-il été englouti dans quelque cataclysme, comme celui de Saint-Gervais en 1892, celui de Bellevaux aujourd'hui. Mais, fait à remarquer, le mas qui borde le torrent, qui peut-être a détruit le village, s'appelle encore Handa ou Houanda, que les uns écrivent Schuanda (d'après Tavernier, *Histoire de Samoëns*).

Dans la même commune, le village des Allamands, les noms d'Oddaz, des Barvalles, de Bostan, de la Ronzière, rappellent aussi le souvenir de ces familles germaniques qui se sont établies sur notre sol pour se mêler peu à peu à l'ancienne population du pays.

Il n'est pas exclu que nos Aiguilles doivent leur nom à quelque tribu germaine établie jadis à leur pied.

Si cette hypothèse devait être confirmée, l'écriture Varens ne serait point si détestable: *ens* ou *en* (Vulbens, Chens, Thorens, Usinens...) est une terminaison patronymique, en allemand *ingen,* qu'on retrouve d'ailleurs dans le nom de Mme de Warens qui, analysé par les linguistes, donne: War, du latin veri (vrai); ens, suffixe de filiation.

Ainsi, saint transalpin voué à l'oubli, ou vocable germanique, Haon ou Han ne rappelle plus rien de net à notre esprit; au contraire, le nom de Mme de Warens éveille en notre mémoire des souvenirs précis: elle a protégé J.-J. Rousseau, qui mit à la mode l'alpinisme, et fut, bien involontairement d'ailleurs, à l'origine de la prospérité de notre industrie touristique; elle s'intéressa au sol de nos monts, fut co-propriétaire d'une mine de charbon dans la vallée de l'Arve...

L'erreur de l'auteur du Guide Richard, consacrée par l'usage, a substitué le nom d'une femme qui fut bonne à celui de deux saints délaissés ou d'une horde de germains; saluons Abundius et les vieux Allamans qui se mêlèrent chez nous aux Gallo-Romains; mais est-il opportun, en un moment où tant de socles sont veufs de leurs statues, de déboulonner Mme de Warens du piédestal où, avec une indulgence consacrée par deux siècles, elle reçoit en souriant l'hommage de tous ceux qui, de bonne foi, associent son souvenir à nos Aiguilles?

Séance du 30 Octobre 1943

Présidence de M. PERRET

Documents
relatifs aux travaux de réparations du Pont et des Digues de l'Arve au XVIII[e] siècle

par M. Lucien GUY

Dans le fascicule II de ses *Mémoires et Documents* (p. 85), l'Académie du Faucigny avait publié quelques notes sur l'ancien pont de Bonneville. Monsieur Camille Perroud, archiviste-bibliothécaire de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, a bien voulu nous communiquer des documents inédits puisés aux Archives départementales de la Savoie, à Chambéry, qui permettent de compléter cette petite étude en nous faisant connaître l'état de ce pont lors des réparations entreprises de 1741 à 1754, et des travaux de diguement de l'Arve.

Dès le 26 juin 1741, une affiche prie tous ceux qui voudraient entreprendre les travaux et réparations aux pont et digues de Bonneville, de remettre leurs offres pour le 5 juillet suivant (Castelli, ingénieur) (1). Le 24 juillet, l'adjudication est attribuée à Michel Andrier pour 34.000 livres (2). Le 21 septembre, le Conseil de Ville nomme comme surveillant des travaux Humbert Vallet, de Sallanches.

Le pont de Bonneville se trouvait alors dans un état de délabrement qui nécessitait des réparations importantes et urgentes, ainsi que le réclamait le rapport de l'ingénieur Cheneval.

Rapport Cheneval:

« Je reconnus que, des 5 arcades dont est composé le pont, les deux extrêmes sont altérées sans que je puisse cependant prévoir le danger de leur ruine, ainsi qu'il s'est manifesté par la chute de la première du côté de la Bonneville, qui tomba le 17 décembre dernier, et je vis pour convenant de la démolir et refaire à neuf pour 15.000 l., sans en avoir dressé le détail et reconnaissant présentement qu'outre ladite arcade tombée en ruine, il est encore plus pressant de refaire la dernière, rive gauche, sous laquelle passe toute la rivière, attendu que si elle venait à tomber, ce qui ne saurait tarder, on perdrait tous les matériaux, et sa chute pourrait provoquer un relâchement des trois autres arcades, dont la première pile est déterrée jusqu'à sa fondation, ce qui ne peut arriver rive droite, car les piles sont entièrement souterrées et assez fortes pour soutenir la poussée pendant les travaux. La première arcade à reconstruire est celle rive gauche, puis ensuite, on réparera les trois arcades du milieu dont rien ne peut subsister que les piles et les voûtes, et les réparations à faire aux digues du même pont, de Borne, du Maney et contre Arve au-dessus de Bonneville, lieudit Pertuiset.

« Devis. — Rive gauche: Etablir un pont provisionnel en bois au-

(1) Arch. dép. de la Savoie, C. 90.
(2) Ibid.

dessous de l'arcade, pour traverser depuis l'avenue de Pontchy. Cintrer l'arcade; mettre de côté les pierres taillées, les fers. La rétablir de bons voussoirs de roc blanc sain, piqués à la petite pointe et les arêtes vives au ciseau, de 3 pieds d'épaisseur vers la clef et 4 à la naissance de la voûte. Culée en maçonnerie massive, liée par 5 clefs traversant l'arcade, d'un bon fer doux. Après quoi, on élèvera les garde-corps à hauteur de ceux existants; 4 gargouilles en pierre de taille; surchargement en terre grasse à prendre à la place de Bonneville, aux endroits indiqués; pavé à la surface. Puis, assurer la culée en faisant un plantement de pilots de chêne en amont avec un remplissage à fond perdu, les pilots liés à deux rangs de pilots plus en amont, pour empêcher le retour de l'eau vers le fond de la culée, jusqu'à la chapelle (3). Les pilots seront armés d'un sabot de fer; après quoi, tant le dessus que le dessous de ces pilots seront liés par des longrines.

« Arcade rive droite: Y transporter le pont provisionnel et le cintre cidevant; les banquettes et pilotages ne sont point nécessaires.

« Réparations aux 3 arcades du milieu: Le remplissage est de gravier; l'enlever, refaire les garde-corps. Apporter la terre glaise comme dessus.

« Digues en amont, rive gauche: construites récemment de pilots, doivent être renforcées d'une banquette de gros quartiers de roc à fond perdu et rangés à mur cru hors de l'eau au talus du 6e. Créer un glacis à la digue avec de la terre.

« Contre le Borne, rière Pontchy. Il faut réparer les digues pour protéger le pont de Bonneville; en temps d'inondation, ce torrent verse du côté de Pontchy et se jette sur la culée gauche du pont de Bonneville. Dans la première digue à mortier, il y a un intervalle de 15 pieds qu'il faut boucher par un mur cru au talus du 6e avec glacis. Ces digues sont suivies de digues en coffres de sapin remplis de gravier qui peuvent encore servir quelques années; les surcharger avec des cailloux; continuer par 150 toises de digues en coffres en prenant le bois chez les intéressés, et faire curer toutes les années le lit aux corvistes. Planter quantité de saules et peupliers sur le glacis.

« Digues en aval, rive droite: Anciennement construites dans les îles du Maney pour défendre la route de Genève à Bonneville. A Cormand, rehausser la digue au bas du verger de M. du Villars; 43 toises plus bas, boucher une brèche.

« Digues en amont. Sur la rive droite, Arve menace de monter dans la rue de Pertuiset et d'emporter les jardins le long de la rue jusqu'au pont. Il faut assurer l'embouchure de ladite rue en jetant contre la rivière de gros blocs, et élever au-dessus un mur cru jusqu'à l'angle où l'on voit à présent un jambage de la vieille porte de la ville.

« Dépenses: 3.496 l. à bilancer en 3 ans. »

25 août 1741. Les syndics de Bonneville sont priés de se réunir dans une chambre du collège. On travaille aux réparations du pont (4).

3 avril 1742. Cheneval constate que les lézardes de la deuxième pile ont fait du progrès depuis la démolition de la première arcade. Il faut décharger le gravier, faire charger la pile, allonger le pont provisionnel.

12 avril 1742. La démolition du premier arc rive gauche a entraîné la ruine du deuxième. Avant de finir la démolition du premier, charger de pierres le deuxième arc, remplir les vides de maçonnerie, ménager des pierres d'attente, lier les voussoirs par des happes de fer plombées.

Laurent de Tavier, intendant du Faucigny, s'est transporté chez les héritiers de Catherin Cornut, qui avait été contrôleur de la dépense au

---

(3) Il s'agit ici de la Chapelle de N.-D. de Lorette, au Pré de la Grange, de la nomination du seigneur baron du Villard de Rochette, inscrite sous le n° 336 de la mappe cadastrale de 1730. Elle était située à l'extrémité du pont, en face de la colonne, à peu près sur l'emplacement de la maison Favre (Tabelle de Bonneville, Arch. dép. Hte-Savoie, Icd 1252-IG 22, fol. 80, IG 127, fol. 530).

(4) Arch. dép. Savoie, C. 157.

moment de la construction du pont, adjugé par le patrimonial Divollet, assisté du maître aux comptes Métral, aux François et Philippe Blanc, père et fils, par acte du 18 septembre 1677, David notaire, pour 9.900 ducats, plus le reste donné aux Champlaine de Samoëns, le 29 octobre 1681. Nous avons vérifié que la chambre des comptes du 16 août 1699, au sujet de la construction des tornes de bois du Borne, avait payé une somme élevée. En 1701, il y eut une imposition sur la province pour les digues en aval de Bonneville. Nous avons chargé les communes de Pontchy, Brison, Mont-Saxonnex, Saint-Laurent, Scionzier, de la fourniture des bois.

23 juillet 1742. L'ingénieur Cheneval a vaqué aux pont et digues de Bonneville, a assisté à la pose de la clef de voûte à la clôture de l'arcade gauche. Il a dressé le profil des murs de flanc; il a visité les ouvrages d'Andrier; il s'est rendu compte des dégâts de la deuxième arcade à la suite de la crue du 15 juillet (5).

Les digues et pont de la Bonneville ont été adjugés à Michel Andrier, 34.500 l., par contrat du 24 juillet 1741. On y travaillait encore au mois d'août 1742. Andrier a touché 14.753 l. (6).

Les travaux subissent alors quelques vicissitudes: L'ocupation espagnole entrave leur poursuite momentanément. Mécontentement à l'égard de l'architecte et de l'entrepreneur. Vandalisme. Retard dans leur réception, etc. Le 24 mai 1743, on procède à une nouvelle adjudication pour continuer les travaux. Andrier est adjudicataire pour 10.740 l. Par contrat du 7 juin 1743, l'entrepreneur Garella reçoit les travaux. Décompte 31.686 l. Andrier a reçu 27.335 l. Il faut payer le reste. Le marquis de La Ensenada lui a fait compter 2.540 l. (7).

21 septembre 1750. On propose de faire dresser le plan du pont par l'architecte Tronchet, qui passe pour plus habile (8).

10 janvier 1752. Il y a des observations sur les travaux du pont de Bonneville. On emploie des matériaux rebutés; les temps sont misérables (9).

8 mai 1752. Des insolents détériorent les garde-corps du pont de Bonneville. Il faut les punir (10).

5 juin 1752. Il faut indispensablement réparer trois piles de gauche du pont de Bonneville, faire solide pour que la province en finisse d'une taille qui dure depuis si longtemps (11).

25 juin 1753. M. Graffion est avisé que la somme de 18.000 l. reste à payer pour le pont de Bonneville ; elle est considérable ; il faudrait que le prix fait Andrier fut achevé cette année.

19 novembre 1753. Andrier demande la réception du pont de Bonneville.

17 décembre 1753. Cheneval enverra Garella quand il pourra réceptionner les travaux du pont de Bonneville (12).

11 mars 1754. Garella compte bientôt aller faire réception du pont de Bonneville. L'ingénieur Cheneval ne peut se dispenser d'être présent (13).

20 mai 1754. On apprend la mort d'Andrier qui aurait dû être à la réception du pont. Garella s'en occupe.

3 juin. Cheneval est surpris que Garella vienne à peine de commencer sa réception.

10 juin 1754. Garella et Cheneval travaillent à la réception du pont.

12 juin 1754. Garella annonce qu'il achève le grand ouvrage du pont et de la digue de Bonneville.

17 juin 1754. Garella a reconnu que les travaux ont été faits à perfection. Le public est invité, par voie d'affiches, à formuler ses plaintes le cas échéant.

1er juillet 1754. Le pont de Bonneville a coûté plus de 51.000 l.

13 décembre 1756. Il y a clédar et guérite sur le pont de Bonneville

---

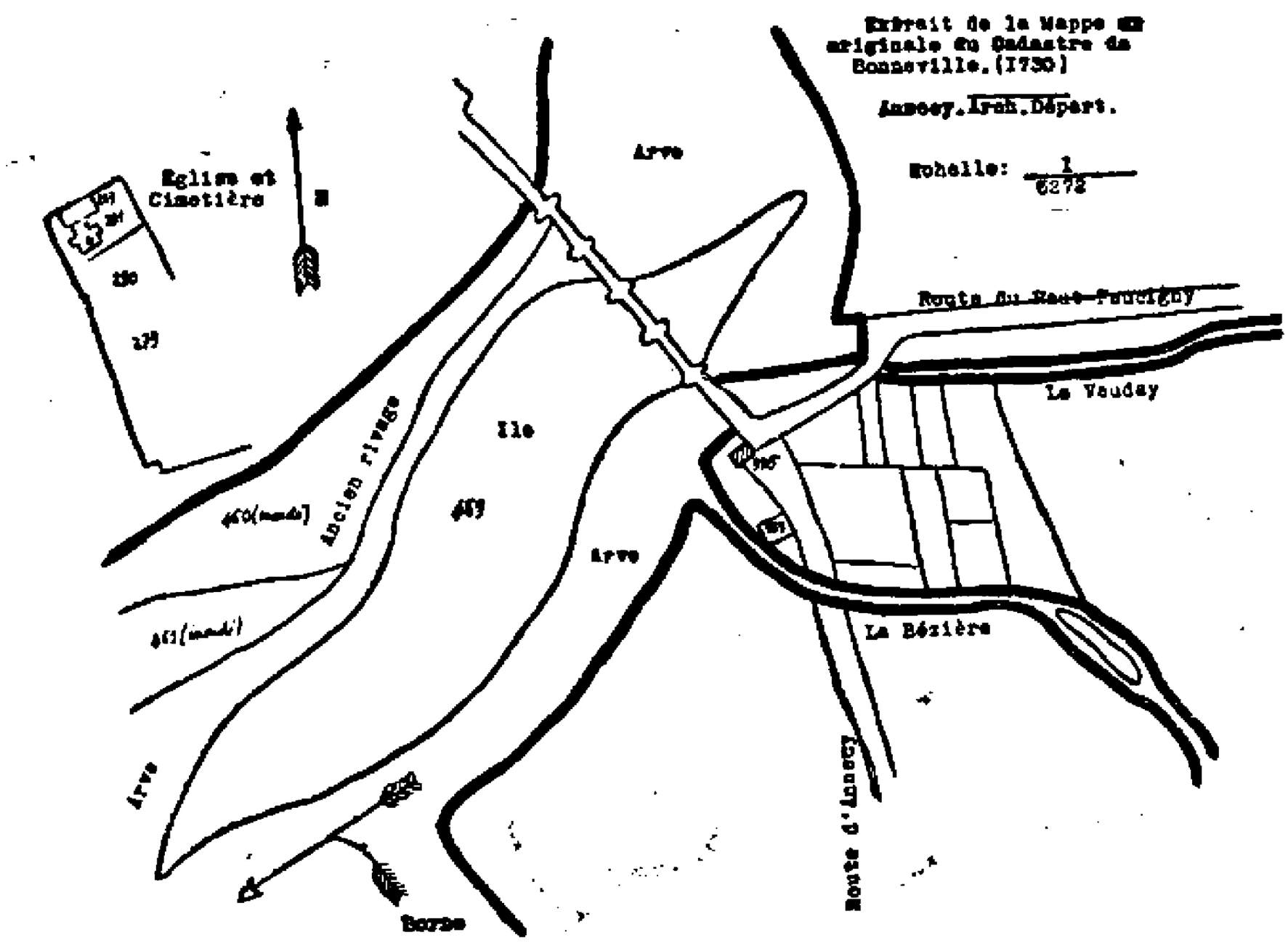
(5) Ibid, C 331.
(6) Ibid, C 365.
(7) Ibid, C 334.
(8) Ibid, C 160.
(9) Ibid C 161.
(10) Ibid, C 162.
(11) Ibid, C 162.
(12) Ibid, C 164
(13) Ibid, C 165.

pour la garde contre les contrebandiers (14).

Juin 1860. L'administration exproprie les façades à démolir près du pont de Bonneville. Les travaux consistent dans la démolition des deux arcs extrêmes du pont actuel ainsi que les culées des murs d'avenue, des avant-becs des piles, par l'élargissement du pont ou moyen d'arcs en pierre appuyés sur les avant-becs, adoucissement des rampes, garde-corps ou fer.

chaque côté du pont, sur la rive gauche, se déversaient deux ruisseaux : en amont, le Vauday; en aval, la Bézière.

Antérieurement au pont de pierre construit sous la Régente, existait un pont en bois dont les piles, en charpente légère, s'appuyaient sur les îles de l'Arve. L'origine de ce pont est très ancienne, car nous savons qu'un pont de bois reliait déjà les deux rives au début du XIVe siècle. Un document inédit, découvert par



Le premier pont en pierre de Bonneville avait été construit en 1681, sur l'ordre de la Régente Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours ; 180 ans après, cet ancien pont devait être remplacé par le pont actuel.

L'embouchure du Borne était jadis beaucoup plus en amont, à peu près en face des écoles communales. De

M. Paul Guichonnet aux archives communales nous apprend, en effet, que l'on se préoccupait de ses réparations en 1318. Ce document, en latin, le plus ancien qui fasse mention du pont, est une transaction entre la communauté de Bonnneville et quelques particuliers du hameau de Prêla, portant albergement d'une pièce de pré et essert, au territoire du Planey, rière la montagne d'Andey, avec les limites du dit pré. Il s'agit d'un contrat assurant perpétuellement des fonds pour les travaux d'entretien du pont.

---

(14) Ibid, C 169. Clédar, soit clédal, clôture, portail.

(15) Gazette de Savoie du 10 juin 1860.

En voici la traduction :

1318. Calend. Août.

« Nous, Hugues, dauphin, seigneur de la terre de Faucigny, et Amédée de Genève, fils du seigneur Comte de Genève (Guillaume), de bonne mémoire, faisons savoir à tous ceux qui verront les présentes lettres, que le Seigneur Pierre de Chissier, soldat, et Humbert, curé du Petit-Bornand, nos amis, ont été convoqués par nous, comme hommes probes et dignes de foi, à propos du conflit et de la discorde née au sujet de la montagne d'Andey, entre la communauté et université de la Bonneville d'une part, et les hommes de Prêla, d'autre part. Nos dits amis, avec d'autres hommes par eux convoqués, ont limité, mis d'accord et séparé dans la dite Montagne d'Andey, et séparé le droit et la portion de ladite communauté et université de la Bonneville d'une part, et le droit et la portion de ceux de Prêla d'autre part. Nous avons accordé à nos amis le libre pouvoir de terminer et de régler tout litige pendant, à cause de ladite montagne, entre lesdites parties. Nos dits amis, en vue d'une bonne paix et concorde, veulent, disent et ordonnent :

« Ce que Jacques de Prêla, fils d'un certain Guirand (Grunirandi) de Prêla, possèdera pour lui et les siens : une pièce de pré et essert, qu'il avait albergée, et tient encore maintenant, sise au territoire du Planey sur le Rocher, jusqu'au sommet de ce rocher, et jusqu'au lieu des Ferrères, qui sert de limite inférieure à ceux de Prêla d'une part, et en tendant jusqu'à une certaine limite posée sur le rocher, de là à une autre limite placée au pied d'une verne, à une autre limite placée au pied d'une pesse, et à une autre limite placée près de certain platane, du côté de Prêla. Et, de ce platane, par le fond de la combe du dessus jusqu'au pré de Paluez, qui est à Girod (Revelli). Ladite pièce de pré et essert a été ainsi limitée par les gens compétents et nos dits amis, entre ceux de Prêla et ladite Bonneville. Dans l'injonction de nos dits amis reçue par les notaire Aimon, de Pontchy, et Nicollet, de Prêla, il est permis audit Jacques, parce qu'il a jadis longtemps tenu cette pièce de pré et essert, et maintenant l'a abandonnée, de la travailler à cause du labeur et des dépenses qu'il a fait dans cette terre.

« Ce que ledit Jacques promet pour lui et les siens, ainsi que de donner et payer pour cette pièce de pré et essert, *cent sous d'introge, en bonne monnaie de Genève, payables à la communauté de la Bonneville, pour l'ouvrage du pont de cette Bonneville, et quatre sous bons de Genève de servis annuel, payables chaque année en la fête de Saint-Martin, aux sindics de la Bonneville, à perpétuité, pour la réfection dudit pont de ladite ville.* Ce que Jacques et Jean, son fils, ont promis par serment personnellement prêté sur les Saints-Evangiles, par une stipulation solennelle, pour eux et leurs successeurs, sous l'obligation de tous leurs biens, de payer et rendre en paix, et sans contestation, quatre sous de servis annuel avec ladite introge, à la communauté, ou à l'un des sindics, chaque année, ainsi qu'il est prescrit plus haut (16).

« Richard de Vermolinoz, Jean Balistaz, Aimon de Pontchy, notaires et sindics de la Bonneville ont ratifié cet albergement de la volonté et du consentement des bourgeois de la ville, ici présents, et spécialement du Seigneur Vullierme du Planelet, Pierre de Villard et Vuillerme de Châtillon, à qui les syndics avaient demandé conseil. Ils ont confirmé et ratifié cet albergement à Jacques et aux siens, sous le servis et l'introge mentionnés plus haut, s'il plait audit seigneur Hugues, notre maître, de l'approuver et de l'observer, car la communauté de Bonneville a soutenu, aux temps passés, une infinité de discordes au sujet de cette montagne, contre ceux de Prêla, et par conséquent, contre tous ceux de la châtellenie de Rumilly-sous-Cornillon.

« Fait à Bonneville, au devant de la maison dudit Richard de Vermolinoz, en présence des témoins appelés et convoqués : Pierre Perret, châtelain de Rumilly-sous-Cornillon, Aimon, fils de (Trinferii) Amédée et son

---

(16) Introge : taxe payée à l'entrée en possession d'un fonds, d'un office, d'une charge.

frère Aimonod, charpentiers, et beaucoup d'autres, aux calendes d'août, l'an du Seigneur mil-trois-cent dix-huit. Les dites parties, et nos dits amis ont voulu qu'il fût fait de tout celà deux lettres de la même teneur, l'une pour servir à ceux de Bonneville, l'autre à ceux de Prêla, scellées de nos sceaux et des sceaux desdits seigneurs nos amis. La même année, mois et lieu que dessus, en présence de Jean de Brunaz et Jean Berchos, marchand à Besançon, et de beaucoup d'autres, Rolet Girard, et Jean, son fils, ont promis, par serment personnellement prêté sur les Saints Evangiles, et sous l'obligation de tous leurs biens, de ratifier et fidèlement observer toues les choses particulières et générales édictées ci-dessus. Ils promettent en outre par serment d'être, pour toutes les autres choses, bons et fidèles envers la communauté de Bonneville, et d'employer toutes leurs forces à l'accomoder, et vice-versa, la dite communauté a promis de même de les traiter en bons et fidèles amis. Et Nous, le Seigneur Hugues, dauphin, promettons de bonne foi, pour nous et nos successeurs, notre secours juré, et pour tout le reste, d'y tenir la main envers et contre tous. Louant et ratifiant toutes les stipulations susdites, devant témoins, Nous, Hugues, dauphin et Amédée de Genève, sur les instances et réquisitions de nos dits amis et des parties, ordonnons que l'on appose notre sceau aux présentes lettres. Ensuite, nos amis Pierre de Chissier, soldat, et Humbert, curé du Petit-Bornand, apposeront leur sceau, celui desdits nobles, et celui des témoins appelés à cet effet ».

Ce document est encore intéressant au point de vue de la double souveraineté du dauphin Hugues et du comte de Genève. Ces deux souverains voisins entretenaient de bonnes relations; ils s'étaient alliés contre le comte de Savoie. Les comtes de Genève possédaient en fief, le canton de La Roche et la vallée du Borne, les terres de Saint-Pierre-de-Rumilly et Bornette. Il paraît donc naturel que les questions d'entretien du pont d'Arve, du cours du Borne, des terres d'Andey auxquels confinaient leurs états, aient été soumises à leur commun accord.

Notice sur deux châteaux de Saint-Jeoire

par M. Louis FORESTIER

Château des Colombières ou de Murard

Ce château se trouve au centre du bourg, sur le bord de la route nationale 507, presqu'en face de la poste. C'est une vaste maison bourgeoise, précédée à l'est d'une tour carrée de construction récente, très élancée, avec, en face, une fontaine monumentale et entourée de cours, allées, pelouses et bosquets. Il fut construit en 1735. C'est la propriété de M. Joseph Mossuz et de son épouse, née Cheminal, qui l'ont acquis en janvier 1914 des héritiers de M. le Comte Henri de Murard de Saint-Romain, en son vivant propriétaire rentier à Bresse-sur-Grosne (Saône-et-Loire), décédé au château de La Roche-sur-Bran, commune de Montamire (Vienne). Ce dernier en était propriétaire en vertu du legs que lui fit sa grand'mère maternelle, dame Marie-Thérèse Jacquet du Chaillou, veuve de M. le Comte Philibert de la Forestille Saint-Léger, décédée à Saint-Jeoire, le 9 octobre 1869, qui l'avait recueilli dans la succession de sa sœur, Madame Henri Jacquet de Chaillou, baronne de Montailleur. M. Henri de Murard de Saint-Romain possédait aussi la ferme de la Ravoire qui, à sa mort, est échue à sa fille Marie-Louise, religieuse à Tournai (Belgique), qui l'a vendue à M. Eugène Pasquier, de Bellevaux. Dans ce mas, sont comprises les ruines des deux châteaux du Turchon et de la Ravoire.

Château Béné-Ruphy

Ce château est situé à l'entrée orientale du bourg, entre l'Isson et la route nationale n° 507. Il est précédé d'un grand clos entouré de murs et de grands arbres, traversé par la ligne du tramway électrifié. De la route, une avenue conduit au château, dont l'entrée principale est à l'ouest. Il est de forme carrée, à quatre pans égaux, avec une tour ronde au nord-ouest. Il a été longtemps habité par la famille Béné-Ruphy, dont nous donnons ci-après la généalogie.

Cette famille noble a produit entre autres :

1° François-Louis, baron de Ruphy, fils d'un avocat et de dame Menthon de Lornay, né le 9 septembre 1765, qui épousa Gasparde Collomb le 30 juin 1790; il fut nommé maire de la ville d'Annecy, où il était né et habitait, près du pont de la Halle. Il fut élu le 2 mars 1809, député du Mont-Blanc au Corps législatif, jusqu'en 1813; il fut créé la même année Chevalier de l'Empire, puis devint préfet d'Annecy en 1814. Il reçut, en 1815, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de sa mère, et de s'appeler Ruphy-Menthon de Lornay. Plus tard, le titre de baron lui fut accordé par le roi de Sardaigne. Il avait acheté, en 1809, du marquis d'Yenne, le château de Menthon qu'il revendit en

1820 au Comte de Menthon. Il mourut en 1853, laissant un fils:

2° Pierre-Scipion, baron de Ruphy, né en 1802, époux de Madame Aspasie Béné, qui lui donna trois filles:

a) Demoiselle Hortense Ruphy, qui épousa, en 1855, le baron Charles-Louis-Adolphe Demotz de la Salle, né à Rumilly, le 13 novembre 1825, qui fut nommé substitut de l'Avocat fiscal de Bonneville, en décembre 1854. Il mourut sans enfants, le 30 juillet 1874.

b) Demoiselle Isaure Ruphy, qui épousa M. de la Barge de Certeau, propriétaire du château de Duingt.

c) Demoiselle Aline Ruphy, qui épousa M. Francisque Ruphy et eut deux filles, dont l'une épousa M. le baron Dianous de la Pérotine, au château d'Hérée, commune de Duingt. Ces deux dernières furent les héritières de M. le baron Scipion Ruphy, et dans leur partage, en 1934, le château et les terres de Saint-Jeoire échurent à Mme et à M. Dianous de la Pérotine, dans la part desquels est aussi compris le château de Copponaz et ses dépendances.

(*Extrait de l'histoire de Saint-Jeoire*)

Séance du 20 Novembre 1943

Présidence de M. Henri PERRET

Le pont romain du Giffre

por M. Louis FORESTIER

Le pont actuel jeté sur le Giffre, qui réunit les deux parties de l'usine, situées l'une sur Saint-Jeoire et l'autre sur Marignier, date du lendemain de l'Annexion de la Savoie à la France, en 1860.

A quelques mètres au-dessus de ce pont, en existait un autre datant des Romains.

En 1855, sous le gouvernement sarde, des travaux furent entrepris pour assurer le pont de bois qui servait alors. La moitié du torrent, rive gauche, fut mise à sec par des travaux de dérivation. On creusa, pour les fondations d'une pile, et on mit à jour deux rangées de pilotis disposés en quinconce, au large du torrent. Chacun était en chêne équarri fort bien conservé, et de cinquante à soixante centimètres d'épaisseur. La trouvaille fut au début une bonne aubaine pour quelques-uns qui ne virent là que du bois bon à brûler. Des archéologues de Genève, prévenus et plus avisés, sauvèrent de la destruction le restant des pilotis. Au pied des pilotis, on trouva un certain nombre de pièces de monnaie à l'effigie de César, plus un instrument en bronze, ayant la forme d'une hachette ailée, privée de son manche.

Pièces et hachette furent recueillies par M. Pautex, surveillant des travaux, et remises à M. l'avocat Dufresne, alors juge de paix de Saint-Jeoire. Le savant collectionneur les classa religieusement dans son musée qui était fort riche dans le genre, et qu'on peut voir encore à la mairie de La Tour.

Il est hors de doute que des pilotis et peut-être d'autres pièces commémoratives du pont romain gisent sous l'autre moitié du lit du Giffre, laquelle n'a pas été fouillée. Quant à l'instrument en bronze dont nous venons de parler, il était destiné à recevoir un manche en bois et à servir à la manière des ciseaux de menuisier. Il avait approximativement vingt centimètres de longueur et quinze à seize de largeur au tranchant; son épaisseur était de deux à trois centimètres vers la tête. A-t-il servi à d'autres usages? Nous l'ignorons.

Une exécution capitale à Chamonix en 1868

par M. Antoine BALEYDIER

Président du Tribunal de de Bonneville

Le 30 janvier 1868, à la première heure du jour, une tête tombait sous le couperet de la guillotine, à Chamonix: celle du nommé François-Basile Vicquery, dit Vicaire.

Celui-ci s'était rendu coupable, le 12 août 1867, d'une tentative d'assassinat dans les circonstances suivantes:

Ce jour-là, vers 10 heures du soir, M. l'Abbé Mariaz, curé de Vallorcine, venait de se coucher lorsqu'on frappa à la porte de son presbytère. Sa domestique, la demoiselle Hélène Jacquet, alla ouvrir et se trouva en présence d'un homme jeune qu'elle ne connaissait pas. Celui-ci exposa qu'il était étranger au pays, qu'un de ses camarades était très malade vers la frontière du Valais, et qu'il venait demander du secours. La demoiselle Jacquet s'en fut aussitôt prévenir son maître.

L'église de Vallorcine se trouve sur le bord du chemin de grande communication qui va de Chamonix à la Tête-Noire. En face, sur le côté droit du même chemin, est la cure, composée d'un vaste rez-de-chaussée et d'un sous-sol, formant ensemble neuf pièces servant à l'habitation. M. l'Abbé Mariaz, alors âgé de 61 ans, y vivait seul avec sa servante Hélène Jacquet. De tous les côtés, la cure est entièrement isolée: trois cents mètres au moins la séparent des maisons les plus rapprochées.

M. l'Abbé Mariaz se lève immédiatement et accueille avec empressement l'étranger. Celui-ci expose à nouveau qu'un de ses camarades est en train de mourir, et qu'il est urgent de lui administrer les derniers sacrements; il ajoute qu'il est lui-même du Valais, mais son accent et son allure semblant le démentir M. l'Abbé Mariaz lui en fait la remarque et lui demande s'il ne serait pas plutôt Piémontais. L'inconnu dit que non. Le prêtre éprouve une certaine défiance que, délibérément, il rejette aussitôt, et, prenant avec lui la boîte contenant les Saintes Huiles, il se munit d'une canne et suit son guide inconnu.

Tous deux prennent ensemble la direction du Valais. A quelques mètres de la cure, commence une déclivité de 25 pour cent, et la pente descend jusqu'au fond de la vallée, qui est plutôt une gorge de montagne. Au milieu de blocs énormes, coule un torrent, dit l'Eau-de-Bérard ou Eau-Noire. Au pied de cette rampe, qui a environ un kilomètre de longueur, on traverse le torrent sur un pont de bois reposant sur deux blocs de granit; ce pont est long de sept mètres environ, large de deux à peine. Le parapet de gauche est brisé dans la moitié de son étendue. M. l'Abbé Mariaz occupe précisément la gauche du pont; son compagnon est à droite. Arrivé au milieu du pont, M. le Curé s'aperçoit que son compagnon ralentit sa marche et veut rester en arrière; il sent qu'un danger le menace, et fait un mouvement en avant pour gagner l'extrémité du pont; mais il reçoit alors sur la tête un violent coup de bâton qui le fait tomber sur les genoux; il répond par un coup de canne, et, avant que son adversaire ait eu le temps de le frapper à nouveau, il retraverse en toute hâte le pont pour fuir vers sa demeure; mais l'homme le rejoint, le frappe à coups de bâton et le renverse au-dessous du chemin. Terrassé et ne comprenant que trop les intentions de son agresseur, l'Abbé Mariaz lui dit: « Je vous en prie, laissez-moi la vie. Si vous me reconduisez vivant à la cure, j'ai cent francs, je vous les donne. »

— « Avez-vous une montre ? » demande l'assassin. « Je n'en ai pas sur moi, dit le prêtre, mais j'en ai une à la cure. »

Sans lui adresser d'autres paroles, son adversaire le prend par les pieds, le traîne entre plusieurs blocs de pierre jusqu'au torrent et l'y jette, près du pont, dans un endroit où l'eau tourbillonne et a une profondeur suffisante pour noyer un homme. L'Abbé Mariaz se blottit sous la pierre qui soutient le pont, et, gardant toute sa présence d'esprit, il feint de mourir et dit : « Je suis mort, je vous pardonne ». Au bout de deux ou trois minutes, il relève la tête pour sortir de l'eau; mais l'assassin le guette et lui lance deux nouveaux coups de bâton. L'un frappe en partie sur la pierre et sur M. le Curé. L'autre n'atteint que la pierre. M. l'Abbé Mariaz reste immobile sous ce bloc, comme s'il était mort et ne dit pas un mot. Une demi heure plus tard, il sort du torrent à travers les rochers, et, malgré ses quatorze blessures, gagne le pied d'une élévation escarpée et arrive au hameau des Mollaz. Il frappe à une maison où il n'est pas entendu, puis chez Siméon Claret et Félix Vulliot; il les prie de se rendre à la cure où l'assassin est peut-être retourné et a sans doute attaqué la domestique. Armés, l'un d'une hache, l'autre d'un fusil, les deux hommes accompagnent leur curé couvert de sang et se traînant à peine, et ils voient que les fenêtres du presbytère sont éclairées. Quand ils y arrivent, les deux portes qui y donnent accès sur la façade antérieure et du côté du torrent sont fermées en dedans, et Claret distingue, par la serrure, un homme qui traîne la servante par ses vêtements.

En effet, l'assassin, croyant à la mort de sa victime, était remonté à la cure; il s'était fait ouvrir, en disant que M. le Curé avait oublié son livre, et, une fois entré, il avait fermé les portes en dedans et mis les clés dans sa poche; puis, saisissant Hélène Jacquet par sa robe, il lui dit, sur un ton de menace : « Le Curé est mort; je l'ai tué et je l'ai jeté dans la rivière ». Et, comme elle poussait des cris : « Taisez-vous, lui dit-il, autrement, je vous tue, et donnez-moi vite son argent ». Puis il l'entraîne dans les différentes pièces du presbytère; il fouille dans les meubles, s'empare d'une montre en or accrochée au-dessus d'une chenée et la met dans sa poche.

A ce moment, on entend violemment frapper à la porte; ce sont Siméon Claret et Félix Vulliot qui veulent entrer.

L'assassin éteint la lumière, entraîne la domestique jusqu'au sous-sol, sort par la porte de derrière et prend la fuite. Claret et Vulliot le poursuivent, mais inutilement; Vulliot lui tire un coup de fusil sans l'atteindre.

Immédiatement avertis, les habitants des communes voisines, qui font partie du Valais, se mettent à la poursuite du meurtrier.

Le 13 août, au cours de l'après-midi, il est aperçu dans la montagne, sur le territoire de la commune de Servans, par trois citoyens helvétiques, Maurice Coquoz, armurier, représentant militaire; Louis Moret, cultivateur, sergent-major, demeurant à Sermanville, et Pierre-Alexis Beauchatet, cultivateur, milicien demeurant au même lieu. Pendant deux heures, ces trois hommes le poursuivent à travers les rochers, les bois et les précipices; mais aucun obstacle ne l'arrête; il se laisse glisser le long des pentes les plus abruptes et bondit de rocher en rocher. Enfin, il se cache dans un marais où il est découvert et saisi.

Le lendemain 14 août, le Procureur Impérial et le Juge d'Instruction de Bonneville arrivent de bonne heure à Vallorcine, au moment où la nouvelle de l'arrestation commence à se répandre. Le sieur Maurice Coquoz, au nom de son Gouvernement, remet le criminel entre leurs mains, et l'enquête commence aussitôt.

L'assassin déclare se nommer François-Basile Vicquery, dit Vicaire, être âgé de 26 ans, et être né à Brusson, province d'Aoste (Italie), le 14 juin 1841. Il dit exercer la profession de scieur de long. On l'emmène sur les lieux du crime; son trouble est visible en présence des traces de sang. A toute les questions, il répond par des dénégations.

L'interrogatoire se poursuit au

presbytère. Confronté avec Hélène Jacquet et l'Abbé Mariaz, Vicquery est reconnu par l'un et par l'autre, et par nombre de témoins qui l'ont vu, dans la journée et dans la soirée du 12 août, à Vallorcine et dans les environs du pont de Molliéraz où le crime a été commis. Un des témoins, le sieur Grand-Mougin, rappelle à l'assassin que, pendant l'après-midi, celui-ci lui a demandé s'il y avait un vicaire à la cure, si le curé était riche, et qu'il a répondu que le curé était riche. Vicquery reconnaît une partie de ces propos, mais continue à dire qu'il n'est pas l'auteur du crime.

Sur les lieux de l'attentat, on retrouve le chapeau du meurtrier à côté de la boîte des Saintes Huiles. Mais on ne retrouve ni le chapeau du prêtre, ni le bâton de l'assassin, ni la montre volée, ni une clef que Vicquery a emportée.

La culpabilité de Vicquery paraissant certaine, il est mis, malgré ses dénégations, sous mandat de dépôt et conduit à la maison d'arrêt de Bonneville. Dans toute la région, la population affirme sa sympathie pour la victime et sa satisfaction de savoir le criminel arrêté.

Traduit devant la Cour d'Assises de la Haute-Savoie, siégeant à Annecy, sous l'inculpation de tentative d'assassinat, vol qualifié, faux en écritures privées, usage et tentative d'usage de pièces fausses, Vicquery fut condamné, le 18 décembre 1867, à la peine de mort.

L'instruction avait été menée rapidement. En présence des charges accablantes qui pesaient contre lui, le meurtrier n'avait pas tardé à avouer. L'horreur de son forfait ne semble pas, d'ailleurs, l'avoir fort troublé, et, en tout cas, ne lui avait pas fait perdre l'appétit, car, le 21 octobre, il adressait, du fond de sa prison, au Procureur Impérial, une requête en vue d'obtenir à ses repas une ration supplémentaire. La supplique fut transmise au Sous-Préfet de Bonneville, compétent pour y faire droit, mais ce magistrat la rejeta.

L'instruction révéla que Vicquery, âgé de 26 ans au moment des faits, était célibataire et qu'il avait été condamné, le 6 octobre 1864, par le Tribunal d'Aoste (Italie), à une peine d'emprisonnement pour tentative de viol.

La Cour de Cassation, par arrêt du 9 janvier 1868, rejeta le pourvoi formé par le condamné.

Saisi d'un recours en grâce, le Chef de l'Etat, qui était l'Empereur Napoléon III, décida que la justice aurait son libre cours.

La sentence étant alors définitive, restait à l'exécuter dans les moindres délais.

L'article 12 du Code Pénal a dicté la règle à ce sujet : Tout condamné à mort aura la tête tranchée. L'exécution au moyen d'une guillotine a été fixée par le décret du 20 mars 1792, qui est en vigueur encore aujourd'hui.

Une loi récente, du 24 juin 1939, a supprimé la publicité des exécutions capitales. Les exécutions se font actuellement dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire indiqué par l'arrêt de condamnation, en présence de quelques personnes limitativement désignées.

En 1868, l'article 26 du Code Pénal de 1810 n'avait pas été modifié. Aux termes de ce texte, l'exécution devait donc se faire sur l'une des places publiques du lieu indiqué par l'arrêt de condamnation. Or, l'arrêt de la Cour d'Assises avait décidé que l'exécution aurait lieu sur une place publique de Chamonix. L'usage était alors que les sentences capitales fussent exécutées sur les lieux mêmes du crime, ou à proximité, et cet usage fut suivi jusque vers la fin du siècle dernier.

Or, en 1868, au mois de janvier, l'exécution d'une sentence capitale à Chamonix n'allait pas sans quelques difficultés. A cette époque, il n'y avait pas de voie ferrée d'Annecy à Chamonix. Le transport du condamné et celui des bois de justice devait donc se faire par chevaux, et l'on était dans toute la rigueur de la saison.

Dès que la décision de la Cour de Cassation rejetant le pourvoi de Vicquery parvient à la connaissance du Procureur Général à Chambéry, celui-ci s'enquiert du temps qu'il faut à une voiture marchant au trot, en janvier ou février, pour faire le trajet d'Annecy à Bonneville et de

Bonneville à Chamonix. Il s'informe si cette voiture trouvera facilement des relais le long de la route. Il demande si le transport de l'exécuteur et de son appareil présentera des difficultés, si la neige aura disparu, si les rampes rapides seront accessibles à des charettes; il veut savoir, enfin, s'il existe à Chamonix une chambre de sûreté suffisante pour recevoir un condamné à mort.

Le 27 décembre, le Procureur Impérial à Bonneville répond que « dans le courant de janvier ou de février, il faut à une voiture marchant au trot, pour faire le trajet d'Annecy à Bonneville, de 4 h. 30 à 5 heures, par les plus mauvais temps; de Bonneville à Sallanches, 3 heures, cette route étant toujours facile; de Sallanches à Chamonix, de 4 heures à 4 h. 30, 5 heures par mauvais temps. Si la route est enneigée, on emploie dit-il des traîneaux, et le trajet est plus rapide. A aucun moment, les communications ne sont interrompues de Sallanches à Chamonix; on ne fait que changer de moyens de transport, suivant les circonstances. Enfin, il est facile de trouver des relais, à La Roche, à Bonneville et principalement à Sallanches. »

Dans sa lettre du 27 décembre, le Procureur Impérial dit encore: « En ce moment, il n'y a pas de neige, et le trajet se fait aussi facilement qu'en été jusqu'à Chamonix. Peut-être qu'au mois de février, il y aura de la neige, mais, ainsi que je l'ai déjà dit, les communications ne sont pas pour cela interrompues. Enfin, il y a à Chamonix, à la Gendarmerie, une chambre de sûreté suffisante pour recevoir un condamné à mort. Des individus y ont déjà été incarcérés. En résumé, je ne crois pas qu'aucun obstacle empêche, en février, le transport des bois de justice à Chamonix, et également le transport du condamné. »

Ces difficultés, d'ordre matériel, n'étaient pas les seules à préoccuper les Autorités: en effet, une exécution capitale n'est pas un spectacle qui se voit tous les jours, un grand concours de population était à prévoir et des désordres pouvaient être à craindre. Pourtant, le Juge de Paix de Chamonix écrivait au Procureur Impérial, le 8 janvier 1868: « Si l'exécution de Vicquery a lieu, elle amènera un concours assez grand de curieux; cependant, il est à présumer que les rigueurs de la saison réduiront considérablement leur nombre, surtout pour ceux du Valais, car les cols ne sont pas faciles à franchir. Ce qu'il y a de certain, c'est que la foule ne se composera que de curieux et qu'il n'y aura aucune manifestation quelconque d'hostilité ni même de simple improbation. J'ai donc lieu de croire que l'attitude des populations ne doit nécessiter aucune mesure spéciale pour le maintien du bon ordre. Je suis convaincu, d'ailleurs, que quatre brigades de gendarmerie seront suffisantes pour réprimer certains désordres particuliers de rixes ou de violences, conséquences presque habituelles de trop copieuses libations auxquelles le froid peut entraîner la population. Quant à l'exécution elle-même, elle sera certainement à l'abri de toute manifestation hostile. »

Ces questions mises au point, il n'y avait plus qu'à prévenir l'exécuteur. Actuellement, c'est chose facile. Deux machines avec leurs accessoires sont entretenues, à Paris, en état d'être immédiatement transportées partout où il est nécessaire. Il n'existe plus qu'un exécuteur en chef et cinq exécuteurs adjoints dont la résidence est fixée à Paris.

En 1868, il y avait un exécuteur des arrêts criminels dans la plupart des grandes villes de France. Il y en avait un à Chambéry, mais ses instruments étaient en très mauvais état, et il fallut requérir l'exécuteur de Grenoble, un sieur Guerchoux.

Le Procureur Impérial à Annecy fixa le jour du supplice au jeudi 30 janvier, à huit heures du matin, et il demanda au Maire de Chamonix de lui proposer un lieu pour l'exécution. Celle-ci, aux termes de la loi, devait se faire sur une place publique. Or, à l'époque, il n'y avait à Chamonix que deux places publiques, celle de l'Eglise et celle du Bouchet. La première, large de 13 mètres, se trouvait à quinze mètres du cimetière ; la seconde, large de 15 mètres, en était à deux cents mè-

tres. Enfin, on pouvait, à la rigueur, considérer comme place publique, le communal des Pratz, de cent mètres carrés, à quatre kilomètres, en amont du cimetière.

Ce fut la place du Bouchet qui fut désignée.

Il fut alors décidé que Vicquéry serait mis en route, le 28 janvier et que, par humanité, on lui dirait qu'on le faisait conduire à Vallorcine pour une dernière vérification des circonstances du fait qui avait amené sa condamnation. C'est seulement au moment de monter sur l'échafaud, qu'on devait l'interroger, à la demande du Procureur Général, sur les assassinats de Serraval et de Sainte-Hélène qui remontaient déjà à plusieurs années et dont les auteurs n'avaient pas été découverts.

Soixante hommes du 45e Régiment d'Infanterie, alors en garnison à Bonneville, reçurent l'ordre de se rendre à Chamonix pour la circonstance. Le détachement, sous les ordres du capitaine Gignoux fit, naturellement la route à pied, et pas un soldat ne resta en arrière. Le temps était des plus mauvais. A partir de Servoz, la route était couverte de glace et de neige et à Chamonix, celle-ci atteignait une hauteur d'un mètre.

Les bois de Justice étaient arrivés à Chamonix dès le 28 janvier, au soir, heureusement d'ailleurs, car pendant la journée du 29, le temps était devenu si mauvais que leur transport aurait peut-être été impossible.

Une difficulté assez inattendue se présenta alors : l'exécuteur se refusait à dresser l'échaufaud sur la place du Bouchet, désignée dans le réquisitoire, et seule convenable pour l'exécution, sous le prétexte que, d'après des renseignements qu'il disait très sûrs, le sol de cette place était marécageux et que l'équilibre de l'instrument ne pouvait être assuré. Il voulait monter sa machine sur la place de l'Eglise, à quelques mètres de l'édifice. La population ne cachait pas son indignation. Le Procureur Impérial ne savait d'abord que faire puis il se rendit sur la place du Bouchet, fit déblayer la neige par des hommes de bonne volonté (sept offrirent leurs services), et il s'assura de la nature du terrain. Le sol était bien nivelé et ferme, d'autant plus qu'il était gelé à plus d'un mètre de profondeur. Il n'y avait aucune raison de ne pas se conformer aux prescriptions du réquisitoire et l'appareil fut monté sur la place du Bouchet.

Vicquéry était parti d'Annecy le 28 janvier, à six heures du soir. Il était accompagné de M. l'Abbé Lafin, aumônier des prisons, d'un gendarme, de l'exécuteur de Chambéry et de son aide; il arriva à Bonneville à 4 heures un quart du matin; on fit entrer la voiture dans la cour de la gendarmerie où se tenait un piquet d'infanterie et dont les portes furent immédiatment refermées. L'aumônier et les exécuteurs prirent quelques instants de repos. Vicquéry accepta un verre de vin chaud. Il avait déjà compris le but de son transfèrement et, entre autres signes de ce sentiment, il manifestait une vive répulsion pour les exécuteurs car il avait deviné que tels étaient deux de ses compagnons.

A cinq heures et demie, la voiture quitta Bonneville et elle arriva à St-Martin, près de Sallanches, à 10 h. A Chedde, les gendarmes à cheval qui formaient l'escorte furent remplacés par la gendarmerie à pied qui était échelonnée le long de la route, à Chedde, Servoz, aux montées Pélissier, aux Houches, aux Bossons. A Servoz, on substitua un traineau couvert à la voiture; la route était devenue très pénible. Les gendarmes d'escorte qui augmentaient de nombre, à mesure que le trajet avançait, étaient dans la neige jusqu'aux genoux.

En dépit de ces difficultés, le condamné arriva à Chamonix à dix heures et demie du soir, le 29 janvier. La foule qui n'était encore composée que des habitants du pays se pressa pour le voir, mais elle était calme, silencieuse et son attitude était de bon augure pour le lendemain.

Vicquéry fut déposé à la gendarmerie, dans la chambre préparée pour le recevoir et, toute la nuit, il fut assisté de deux gendarmes et de deux soldats spécialement choisis dans le détachement. Les exécuteurs avaient

reçu l'ordre de ne pas se montrer à lui avant le moment du supplice. Le condamné, comprenant évidemment sa situation, était abattu, quoique sans faiblesse ; il semblait résigné, parlait peu et refusait de prendre aucune nourriture.

Vers 11 heures, l'aumônier le quitta pour prendre un peu de repos, et le condamné lui-même, cédant à la fatigue, se coucha sur un matelas et dormit pendant une heure ou deux.

A cinq heures environ, il se rendormit de nouveau.

L'aumônier avait demandé de faire avertir le condamné le plus tard possible. Or, l'exécution devait avoir lieu à huit heures du matin. Il fut décidé que Vicquéry serait prévenu à six heures. A ce moment, et en présence du Procureur Impérial, lecture lui fut faite par le greffier de l'arrêt qui avait rejeté son pourvoi et on l'avertit que, son recours en grâce n'ayant pas été acceilli, il ne lui restait que peu d'instants à vivre. Il ne manifesta aucune émotion; comme la veille, il était abattu, entièrement résigné, et ne laissait apercevoir aucune défaillance. Ce fut alors que, conformément aux instructions qu'il avait reçues, le Procureur Impérial fit un dernier appel à sa conscience, le pressant d'avouer tous les crimes qu'il avait pu commettre: il reconnut sans peine sa culpabilité pour le crime du 12 août, mais protesta énergiquement de son innocence en ce qui concernait les assassinats de Saint-Hélène et de Serraval. Plusieurs fois, le Magistrat renouvela ses questions, mais Vicquéry répondait toujours que, s'il était coupable de ces crimes, il les avouerait, car il tenait à faire son salut et voulait dire la vérité, mais qu'il en était innocent et n'en connaissait pas les auteurs, et il se mit à pleurer.

L'aumônier joignit ses exhortations à celles du Procureur. A tous, Vicquéry parut être sincère. On voyait même que l'idée que ces crimes pouvaient lui être imputés le peinait. Pour le crime de Vallorcine, il renouvela une dernière fois ses aveux et en demanda pardon à sa victime, à Dieu et aux hommes.

Après le départ du Procureur Impérial et jusqu'à sept heures et demie, le condamné fut assisté de l'aumônier qui ne cessa de le consoler et de l'exhorter à bien mourir. Alors les exécuteurs entrèrent et firent leurs préparatifs. Puis, Vicquéry fut conduit sur la place du Bouchet, accompagné de l'aumônier et de M. le Curé de Chamonix. Sur la dernière marche de l'échafaud il s'agenouilla, embrassa le crucifix et se livra sans résistance aux bourreaux, en adressant à son confesseur ces paroles qui furent les dernières: « Priez pour moi ». Deux secondes après, il avait cessé de vivre.

L'exécution, d'après les témoins, fut aussi rapide que possible, au point qu'il fut difficile d'en saisir les détails. De onze à quinze cents personnes assistaient à ce lugubre spectacle et les femmes y étaient en majorité. On entendit seulement quelques exclamations de douleur, mais pas un cri, pas un murmure d'improbation. La foule était calme, silencieuse, presque recueillie. Plus de cent personnes suivirent la bière jusqu'au cimetière. Leur attitude fut convenable, décente, imposante même et le Procureur Impérial s'exprime ainsi à ce sujet dans le rapport qu'il adressa au Procureur Général : « Cette population intelligente, religieuse, appréciait le grand acte de Justice qui s'accomplissait et, en accordant à Vicquéry la commisération qui s'attache au condamné à mort, elle confirmait, en quelque sorte, par la fermeté et la réserve de ses sentiments, l'arrêt de la Cour d'Assises. Ces hommes, qui vivent isolés au milieu des montagnes, loin de toute force publique pour les défendre, comprennent mieux que personne combien la protection de la Justice leur est nécessaire et à cette occasion, ils en ont rendu plus d'un témoignage ».

Immédiatement après l'exécution, la foule se dispersa, les uns du côté de Vallorcine et du Valais, les autres vers Sallanches. Malgré le mauvais temps, il en était venu de Cluses et de Magland. Il y avait aussi quelques piémontais qui, eux aussi, eurent une attitude correcte.

L'exécution capitale de Vicquéry, en plein hiver et en haute montagne par une température glaciale, exécution minutieusement préparée, eut lieu ainsi sans le moindre incident

fâcheux. Le Procureur Impérial de Bonneville en exprimait toute sa satisfaction au Procureur Général, à Chambéry : « Dans cette triste circonstance, lui écrivait-il dès le lendemain de l'exécution, tous ceux qui devaient leur concours à la justice ont rempli leurs devoirs avec un dévouement que je ne puis passer sous silence. M. Gignoux, capitaine d'infanterie et M. Giraud, lieutenant de Gendarmerie n'ont négligé aucun soin pour maintenir le bon ordre. M. le Juge de Paix de Chamonix m'a également aidé utilement. Je dois encore vous signaler le sieur Magnin, sous-brigadier de Police, à Annecy qui, sous ma direction, a veillé à tout, prévenu toutes les difficultés et n'a reculé devant aucune fatigue. Depuis minuit jusqu'au moment de l'exécution il est demeuré près du condamné et il a contribué, avec l'aumônier, à allèger pour lui les souffrances des derniers moments. Le gendarme Ramuz, qui a accompagné Vicquéry de La Roche à Chamonix, mérite aussi d'être félicité pour sa conduite dévouée et pleine de tact. Que dirai-je de M. l'Abbé Lafin ? Il a rempli le plus grand des devoirs de la charité et l'oubli de soi-même caractérisant le vrai prêtre. En résumé, aucun trouble, aucun scandale n'a altéré le caractère de cette imposante manifestation de la Justice. L'expiation a suivi le crime sur les lieux mêmes où il avait été commis : elle a été entière, publique et laissera dans nos montagnes, où les souvenirs ne périssent pas, une impression salutaire ; elle raffermira la confiance des honnêtes gens et portera la terreur chez ceux qui songent au crime. Puisse-t-elle prévenir à jamais le retour de faits semblables ».

L'acte de décès de Vicquéry fut dressé, le jour même, sur les registres de l'état-civil de la commune de Chamonix, par M. Michel-François Dupuis, maire, sur la déclaration de Jean-Marie Charlet, 63 ans, cultivateur et de Charles Pozzetto, 30 ans, garde-champêtre. Il porte la date du 30 janvier 1868, à dix heures du matin.

Du onze août 1867, jour du crime, au 30 janvier 1868, date de l'exécution, moins de six mois s'étaient écoulés. La Justice avait été rapide, autant qu'elle pouvait l'être, étant donné les circonstances. Tous avaient fait diligence et surtout les trois citoyens valaisans qui avaient poursuivi le criminel et l'avait arrêté et remis aux Autorités Françaises. Un surtout, le sieur Maurice Coquoz, s'était particulièrement distingué. Sa conduite fut signalée au Ministre des Affaires Etrangères qui fit frapper pour lui, à la Monnaie, une médaille d'argent, « en témoignage de satisfaction et d'estime ».

Ainsi mourut, à l'âge de 26 ans, Virquéry, qui avait tenté de tuer le curé de Vallorcine. Quant à sa victime, l'Abbé Mariaz, celui-ci survécut à ses blessures. Il fut par la suite curé d'Habère-Lulin, puis se retira du Saint Ministère et mourut à Thonon, le 23 août 1891. Il avait 85 ans. Comme c'était un excellent prêtre et une âme charitable, nul doute qu'il n'ait prié bien des fois pour le salut de celui qui avait voulu l'assassiner.

La Savoie
sous Charles-Félix et Charles-Albert
(1821-1847)

par M. Robert AVEZOU

I. La Savoie sous Charles-Félix

Vers 1820, l'armée piémontaise, travaillée par le Carbonarisme, était en effervescence; ses officiers, surtout les jeunes, tous affiliés aux sociétés secrètes, avaient horreur du régime endormant, onctueux et tout acquis à la police, du *Buon Governo*. De Victor-Emmanuel, de son frère Charles-Félix, ces militaires libéraux n'espéraient rien, mais ils gardaient les yeux fixés sur le jeune Prince de Carignan, Charles-Albert, dont ils pensaient faire leur chef. Ce mouvement révolutionnaire, qualifié par les Italiens, *del Ventuno,* de (18)21, n'avait pas seulement des objectifs politiques, en l'espèce l'octroi d'une Constitution à la française ou à l'anglaise, mais il était par-dessus tout anti-autrichien; ce sont les revendications du *Risorgimento* qui commencent alors à se faire jour avec éclat, et territorialement on sait qu'elles portent sur la Lombardie et la Vénétie, alors sous la domination de Vienne.

Les bruits les plus troubles circulaient dans Turin aux premiers jours de mars 1821, concernant l'attitude de l'Autriche, qui aurait exigé l'occupation de forteresses piémontaises par des garnisons allemandes et fait pression pour que la Sardaigne intervînt militairement à ses côtés contre le royaume de Naples où avait éclaté, au milieu de février, un mouvement révolutionnaire contre lequel, en vertu des principes de la Sainte Alliance, la Cour de Vienne prenait des mesures immédiates. Le 10 mars, la garnison d'Alexandrie se mutinait, bientôt suivie par celle de Turin. Victor-Emmanuel, « pour ne point manquer aux engagements... contractés avec les Monarques Alliés », refusa d'accorder la Constitution qui lui était réclamée, mais, comme il n'avait aucun désir de résistance ni de complications, il abdiqua dans la soirée du 12, créant Régent du Royaume le jeune Charles-Albert, le trône étant dévolu automatiquement au Duc de Genevois Charles-Félix. Pendant quelques jours, la tension fut terrible entre le Prince de Carignan et le frère de Victor-Emmanuel, ne voulant reconnaître, dans son indignation, ni l'acte d'abdication, ni la Régence. Antagonisme accru, dès le 13 mars, par la promesse de l'octroi de la Constitution d'Espagne de 1812, signée de Charles-Albert, dont la connivence avec les conjurés était patente. Sylvain Costa de Beauregard, écuyer de Charles-Albert, frère cadet du Marquis Victor, alors chef de la famille, qui annonça à Charles-Félix parti avant les troubles pour Modène, les événements des 10-12 mars, reçut du nouveau roi un accueil rude; comme il l'appelait respectueusement « Sire », le prince furieux ne lui donnant pas le temps d'achever sa phrase, s'écria : « Ne me donnez pas le nom de roi, je ne le suis pas. L'abdication de mon frère est une violence abominable. Sortez... ». « Et il me jeta au visage, raconte Sylvain Costa, la lettre qu'il m'avait prise... je fis alors une profonde révérence, ramassai ma lettre que je mis sur une table, et sortis comme il m'était commandé... » (1).

Alors que le Régent, le soir du 15 mars, prêtait serment sur les Saints Evangiles « d'observer la Constitution politique d'Espagne », en relé-

(1) *Lemmi*. Carlo Felice, op. cit. p. 102.

guant tout à la fin la brève formule: « Je jure d'ailleurs d'être fidèle au roi Charles-Félix », celui-ci, sa colère tombée, prenait position avec rigueur contre les desseins constitutionnels de son cousin et, acceptant maintenant la royauté, lançait, le 16 mars, depuis Modène une proclamation où il affirmait que, « bien loin de consentir au moindre changement dans la forme de Gouvernement qui existait avant ladite abdication du Roi notre frère bien aimé », il considérait comme rebelles ceux des sujets du royaume ayant adhéré aux séditieux « ou qui se seront arrogé ou s'arrogeront le droit de proclamer une Constitution »; « Nous déclarons nul, concluait Charles-Félix avec force, tout acte de souveraineté qui pourra avoir été fait ou se ferait encore postérieurement à ladite abdication du roi, notre bien aimé frère, s'il n'émane de Nous, ou s'il n'est expressément sanctionné par Nous... ».

C'était une claire invitation au prince de Carignan à se retirer de la scène politique où il était porté à 23 ans, dans des conditions heurtant terriblement l'esprit conservateur de la Maison de Savoie. A la seconde entrevue de Charles-Félix et Sylvain Costa de Beauregard, le nouveau roi fit connaître, par l'entremise du gentilhomme savoisien, ses ordres à Charles-Albert; « Je me permis de demander, écrit Costa, s'il n'y avait aucune espérance qu'il voulût répondre un mot au Prince. J'ajoutai que j'étais sûr de toute sa soumission et de tout son dévouement ». « Eh bien, dites-lui, reprit Charles-Félix, que, s'il lui reste dans les veines une goutte de notre sang royal, il doit partir pour Novare et y attendre mes ordres... » (2).

Charles-Albert obéit; la phase libérale, « révolutionnaire » de sa carrière, prenait déjà fin. L'occasion ne manquera pas d'observer combien ce souvenir l'obsédera toute sa vie. Le 27 mars, le sachant à Novare, Charles-Félix lui envoyait toujours assez froidement son approbation; il faudrait aller plus loin encore: « ... si vous êtes réellement disposé à suivre mes ordres, je vous recommande de vous rendre incessamment en Toscane, où vous vous ferez rejoindre par votre famille ». Nouvelle soumission; sur le chemin de Florence, le Prince de Carignan reçut du roi un témoignage de satisfaction plus cordial, avec cette profession de foi qui suffit à expliquer la politique figée que Charles-Félix suivra pendant dix ans: « ...Vous pouvez être sûr que je n'agis par aucun principe de passion; je ne fais que suivre le plan que mon honneur, la sûreté du pays et la tranquilité de l'Europe exigent » (3).

En Savoie ces événements graves n'eurent qu'un faible écho; les affaires intérieures du Piémont intéressaient modiquement les Savoyards. Cependant, les autorités multiplièrent les appels à la fidélité, citant en exemple l'attitude de l'« immortelle brigade de Savoie », restée sourde, « dans les murs d'Alexandrie », aux appels de la « trahison armée ». A la fin de la matinée du 26 mars, sur la place Saint-Léger, le général comte d'Andezeno, gouverneur du Duché, lut à la foule chambérienne la déclaration de Charles-Félix et sa propre proclamation. La manifestation s'entourait d'un certain déploiement de force militaire; aux côtés du Gouverneur Général, se groupaient le Commandant du Duché, major-général marquis d'Oncieu, les officiers de l'Etat-Major de la Division à cheval, suivis des Chasseurs de Savoie, des Carabiniers Royaux, du détachement de l'artillerie et de la compagnie des Pompiers de la Ville. « Cette lecture, dit le *Journal de Savoie* (4), a été suivie des acclamations publiques et des cris universels de *Vive le Roi...* ». Des mesures de police prises en raison des circonstances interdisaient le séjour à Chambéry des étrangers dont les papiers ne seraient pas en règle et pres-

---

(2) *Lemmi*. Carlo Felice, op. cit., p. 163 .

(3) *Lemmi*. Carlo Felice, op. cit., p. 164.

(4) *Journal de Savoie* du 30 mars 1821.

crivaient l'arrestation des contrevenants, dans le délai de six heures.

Le Sénat de Savoie protestait aussi de son loyalisme; « dans la crise où s'est trouvé l'Etat, il est, affirmait son Manifeste du même jour, resté à son poste. Le serment sacré qui le lie à son Roi légitime, et aux lois qui en sont émanées, lui a fait un devoir de ne pas abandonner l'exercice de la justice dont la suspension aurait été une nouvelle calamité » (5).

Charles-Félix, comme son frère, était un rétrograde, insensible à la marche des événements et des idées depuis plus de trente ans; entier dans ses antipathies (que l'on se rappelle la cruauté de ses jugements sur Napoléon et Murat), il eut ce mérite, au point de vue régional, de garder une entière fidélité à la Savoie, berceau de sa famille. Est-ce parcequ'il se savait, non sans amertume, le dernier représentant mâle, en ligne directe, de cette si vieille Maison de Savoie ? Ou, éprouvait-il (c'étaient bien les sentiments de sa belle-sœur autrichienne Marie-Thérèse, femme de Victor-Emmanuel), une secrète préférence pour le caractère savoyard en face du piémontais ? Il est de fait que jamais, depuis l'établissement du siège du Gouvernement à Turin, un souverain n'était venu séjourner si souvent de ce côté des Alpes. Quatre fois pendant une décade: 1824, 1826, 1828, 1830. La reconstruction d'une partie des bâtiments d'Hautecombe, la réparation de la cathédrale de Moûtiers, les travaux d'endiguement de l'Isère en aval de Conflans, de l'Arve, depuis sa sortie des gorges à Chedde jusqu'à la plaine de Reignier, sont des œuvres suscitées par l'intérêt affectueux que portait à la Savoie Charles-Félix; tout le monde a remarqué sa statue surmontant une colonne élégante qui garde l'entrée du pont de l'Arve, sur sa rive gauche, à Bonneville; c'est un témoignage de la reconnaissance des populations à ce monarque en même temps absolu et paternel.

Les Savoyards pouvaient aussi garder à Charles-Félix, ce qui n'était pas le cas des Piémontais, la reconnaissance de ne leur avoir imposé, au début du règne, la présence d'aucune troupe étrangère, c'est à dire autrichienne; il avait chargé, depuis Modène, le 31 mars 1821, le Gouverneur Général d'Andezeno, de donner aux habitants de la Savoie, en récompense de leur conduite pendant les troubles, sa « parole d'honneur qu'ils n'auront jamais à craindre d'être gardés par aucune force étrangère ». En Piémont, le nouveau roi n'avait pas pu empêcher l'intervention autrichienne; Bubna, dont on se rappelle le commandement en Savoie en 1814-15, occupait Alexandrie après une escarmouche aux abords de Verceil qui avait eu raison des insurgés piémontais, les « coquins » comme les appelle dédaigneusement Charles-Félix. Bien qu'il se félicitât de voir ainsi le pays et l'armée « absolument purgés », c'était quand même une secrète humiliation pour le successeur de Victor-Emmanuel 1er que cette intrusion des Alliés dans les affaires intérieures du Piémont, rançon de la restauration obtenue grâce à leur appui en 1815 (6).

Il est fort heureux que Charles-Félix n'ait jamais eu d'enfants; s'ils avaient poussé plus loin que lui le dégoût du siècle, leur vie eût été un calvaire; s'ils avaient réagi contre les idées terriblement anachroniques de leur père, ils l'auraient tué de chagrin. Né en 1765, Charles-Félix aurait dû disparaître vingt-cinq ans plus tard pour ne pas voir le temps de l'abomination et de la désolation. Que cet homme ait vécu fort avant dans le XIXe siècle, c'est vraiment le plus dur sacrifice qui pouvait être exigé de lui; bien des aveux désabusés qu'il fit en donnent la preuve; il écrivait de Gênes, après un an de règne, en mai 1822 (toujours en français, c'est la langue usuelle des princes de Savoie): « ...notre pays ne vaut pas mieux que les autres, surtout Turin dans toutes les classes, ormis celle du bas peuple qui n'est sujet qu'à la peur et par conséquent n'est d'aucune utilité dans les troubles. De réellement bons, il y en a

(5) Manifeste du Sénat du 26 mars, ibidem.

(6) *Lemmi*, Carlo Felice, p. 169.

très peu, car la plupart ne le sont que par intérêt et pour l'espoir de la récompense ou de l'avancement... Enfin tout ce qui a étudié à l'Université est entièrement corrompu : les professeurs sont abominables et il n'y a pas de quoi les remplacer, car tous ceux qui savent quelque chose ne valent pas mieux. En un mot, les mauvais sont tous lettrés et les bons sont tous ignorants. Quel parti tirer d'un monde où il n'y a plus de bonne étoffe ?... ». (7).

Voilà qui résume Charles-Félix et s'accorde parfaitement avec la définition qu'il donnait, en accédant au trône, du *bon citoyen* : « ...Le premier devoir de chaque citoyen étant de se soumettre de bon cœur à l'autorité de celui qui en a été investi par la souveraine puissance, nous ne pourrons considérer comme bon citoyen celui qui se permettra seulement de murmurer contre les mesures que nous jugerons nécessaire... » (8).

L'église du Monastère d'Hautecombe conserve les sépultures et les statues de Charles-Félix et de sa femme Marie Christine, taillées dans le marbre. Si le prédécesseur de Charles-Albert ne peut pas être regardé comme le modèle des Chefs d'Etat (ce n'est pas assez que la vertu sans l'intelligence), comme époux, il a atteint les plus hauts degrés de la perfection. Marié à 42 ans à Marie-Christine de Naples, qui pourtant n'était pas belle (dépourvue d'« agrémens de figure et de tournure », comme disait un peu rudement sa mère : la sœur de Marie-Antoinette, Marie-Caroline), il l'entoura d'une perpétuelle vénération, l'appelant dans ses lettres à son frère Victor « son adorable femme », s'oubliant bourgeoisement jusqu'à lui donner l'attendrissant diminutif de « Mimi ». Devenu roi, il célébra sa discrétion, son tact : « Son inclination, écrivait-il en 1822, ne la porte qu'à être bonne et tendre épouse, et a rien de plus ; et à cela, pour mon bonheur, elle y réussit parfaitement, étant un vrai ange sur la terre, que Dieu m'a accordé pour le soulagement de mes peines infinies... » (9).

La reine Marie-Christine accompagna Charles-Félix dans ses séjours savoyards, et lors du premier, pendant l'été de 1824, le couple royal amena aussi à ses côtés une revenante du temps jadis, la Duchesse de Chablais, sœur du roi, dont nous nous rappelons le mariage peu banal, puisqu'elle avait épousé son oncle, le frère cadet de Victor-Amédée III. Le programme de la réception à Chambéry ne différait guère de celui qu'on avait adopté huit ans plus tôt en l'honneur de Victor-Emmanuel Ier ; arcs de triomphe, discours, compliments, musique, fleurs, guirlandes, innombrables attestations, comme le voulaient les principes du jour, de gratitude et d'amour. N'avait-on pas agi de même pour Bonaparte, simple général, en 1797, pour l'Empereur et Joséphine, en 1805 ? Avec un peu moins de naturel encore, peut-être ? Cette fois-ci, le feu d'artifice tiré le premier soir en face du Château Royal, au bas de la colline de Jacob, comportait parmi ses pièces une pyramide qui laissa découvrir, « dans son développement... en traits de feu les plus brillants, les chiffres unis de LL. MM. et ces paroles : *Carolo Felici, felix Sabaudia.* Puis, après le bouquet, « un artiste étranger, M. Ortolan », procédait au lancement d'un ballon ; ce n'était pas un spectacle nouveau pour les Chambériens qui, déjà, quarante ans plus tôt, avaient pu admirer, à Buisson-Rond, Xavier de Maistre et l'ingénieur Brun s'élevant lentement au-dessus du sol à bord d'une Montgolfière. Le poète-magistrat de Juge, au talent alors très apprécié, s'était fait le commentateur lyrique des réjouis-

---

(7) *Lemmi,* Carlo Felice, p. 182.
(8) *Costa de Beauregard.* La Jeunesse de Charles-Albert, p. 170-171.
(9) *A. Luzio.* Carlo Alberto e Mazzini. Torino, Bocca, 1923, p. 42-43. Carlo Alberto e i processi politici del 1821-1834. Documenti.
(10) *Récit du Voyage de Leurs Majestés...* en Savoie, et de leur *séjour à Chambéry en 1824.* Chambéry, Routin, Bottero et Alessio, Impr. du Roi, 148 p. in-8°.

sances; pour chacune des demoiselles de Chambéry, chargées de présenter à la Reine, à son arrivée, une couronne composée de fleurs allégoriques, du laurier (la gloire), à la violette (la modestie), en passant par *la* myosotis (ne m'oubliez pas), M. de Juge avait composé « un hommage en vers analogues » (10). Ecoutons Mlle Domenget récitant en offrant, rougissante, sa couronne de violettes :

...Je laisse les brillans parterres
A ces roses si passagères
Qui n'obtiennent qu'un vain renom;
Je cherche les lieux solitaires;
Là, je répands pour les bergères
Mes parfums si chers au vallon.
Ainsi que moi, Reine chérie,
Tu délaisses l'éclat des Cours,
Et tu vas soulager les jours
De l'indigence qu'on oublie...

Mlle de Salin personnifiait *la Candeur,* et, tendant à Marie-Christine une couronne de lis, récitait l'hommage approprié :

Rejeton de la fleur qui décore la [Seine,
Naples voit ma naissance, et je suis [ses amours.
Bientôt un doux hymen m'enchaîne,
Et du Pô j'embellis le cours.
Là, que mon destin a de charmes!
J'y règne toujours sans alarmes,
Protégé par les oliviers.
C'est encore l'air de la patrie:
L'on y voit ma tige embellie
Fleurir à l'ombre des lauriers.

Et Mlle de Châteauneuf eut l'orgueil de présenter à la reine cette fleur des batailles, le laurier :

Pour m'obtenir, plus d'un fier con- [quérant
Appelle autour de lui les soldats et [les armes,
Et croit, en se jetant dans le sein des [alarmes,
Aller cueillir mon feuilllage brillant:
Mais je méprise une ardeur imprudente,
Et, dédaignant un front ensanglanté,
Je couronne ce Roi dont la main [bienfaisante
Donne une paix profonde à son [peuple agité.

« Peuple agité », la rime pouvait être nécessaire à M. l'Avocat Auguste de Juge, ou rappeler les événements piémontais de 1821, mais rien n'était moins vrai, s'agissant des Savoyards. Ces dix ans du règne de Charles-Félix, ils les ont vécus le plus paisiblement du monde, supportant dans leur ensemble le despotisme patriarcal de ce dernier survivant intégral des temps d'avant 89. Certes, il y eut bien de tristes à-côtés, dont les esprits libéraux souffraient en silence, mais la France elle-même n'avait-elle pas déçu leurs espoirs sous le régime impérial ? La résurrection d'institutions de jadis ou de cérémonies symboliques comme la nomination directe par le roi de 32 membres *à vie* du Conseil de Ville de Chambéry (18 mai 1824), le rétablissement de la Compagnie des Chevaliers Tireurs, avec la cérémonie si courue de « l'abattue à l'oiseau », n'étaient pas des gestes, surtout le second, de nature à froisser qui que ce soit. Mais le contrôle total exercé par le clergé sur l'enseignement primaire, les rapports des curés de certaines paroisses avec les policiers pour dénoncer la tiédeur des fidèles qui n'accomplissaient pas régulièrement leurs devoirs, et surtout ce régime de louange perpétuelle de tous les gestes du pouvoir sans que fût admise jamais l'ombre d'une critique, voilà qui, sans bruit, mais sûrement, contribuait à créer ou fortifier des noyaux locaux d'opposition, précieuses réserves pour la future offensive démocrate et anticléricale de 48. Il subsistait aussi des coutumes cruelles, en matière judiciaire par exemple; en juin 1824, un Arrêt du Sénat condamnait justement à mort pour crime de parricide commis au Faubourg du Reclus, à Chambéry, le nommé Delisle (de son vrai nom Dumontel); le misérable avait eu le poing coupé avant d'être hissé à la potence; on brûla son corps dont les cendres furent jetées au vent (11). Une polémique s'engageait ensuite entre le *Journal de Savoie,* le *Journal des Débats* et plusieurs autres feuilles étrangères qui

(11) *Journal de Savoie* du 18 juin 1824.

avaient protesté contre « la barbarie » des lois criminelles en vigueur au royaume sarde (12).

La réputation du *Buon Governo* a surtout été liée à celle des *Commandants de Place;* il est évident que ces vieux officiers piémontais qui « appliquaient inintelligemment, comme l'a écrit avec sévérité un historien de la Savoie, à toutes les particularités de la vie civile, l'inflexibilité de la consigne militaire », ne contribuaient aucunement à attirer des sympathies nouvelles au régime; la police empiétait réellement sur la justice ordinaire; en *cas d'urgence,* les carabiniers royaux pouvaient devenir seuls juges; les commandants de place prononçaient à leur guise des condamnations à l'amende ou même à la prison; la pratique de l'exposition publique des délinquants et souvent, ce qui était plus grave, des prétendus délinquants, les fers aux pieds (aux *ceps,* comme on disait), se maintenait, en dépit de son caractère humiliant. On raillait partout les Commandants de Place (que de réflexions gouailleuses ne lira-t-on pas sur leur compte dans les récits de voyage de Topffer en Savoie, sous le règne suivant?); pour être tranquille, dans une petite localité, il était indispensable à l'habitant de se ménager les bonnes grâces de ces policiers-militaires, et d'offrir souvent à boire aux carabiniers... (13)

L'essor des travaux publics, après une assez longue stagnation, reprenait dès les premières années du gouvernement de Charles-Félix. Les mesures d'endiguement de l'Arve et de l'Isère étaient arrêtées par le roi en personne, au cours de son voyage de 1824, sur place à Bonneville et à Conflans. Le 17 août avait lieu, sous la présidence de Mgr Bigex, natif de La Balme-de-Thuy, dans la Vallée de Thônes, nouvel Archevêque de Chambéry, la cérémonie de la pose de la première pierre du diguement de l'Isère. « Le lieu de la scène, dit la relation officielle de voyage..., avait quelque chose de merveilleux, qui a saisi d'admiration tous les étrangers venus à cette fête. » Un temple avait été aménagé pour Charles-Félix, Marie-Christine et les membres de la Commission Royale; c'est là que l'Intendant-Général du Duché présenta aux souverains les plans du diguement. Ensuite défilèrent des couples formant la députation de chaque village de la Province, puis ceux des mineurs et fondeurs, presque tous en costumes montagnards. On distribuait une chanson populaire et une chanson pastorale, que suivaient la famille royale et les personnes de la Cour sur les exemplaires mis entre leurs mains, au fur et à mesure de l'exécution des couplets. « L. L. M. M., S. A. R. (la Duchesse de Chablais) ont daigné applaudir, souligne la relation de la fête, à l'expression simple d'un peuple qui, en chantant le bienfait, exprimait sa reconnaissance. » (14)

Au cours de son séjour de 1826 en Savoie, Charles-Félix, pour qui l'attirance d'Hautecombe devenait de plus en plus forte, laissait à la fin d'août les rives du lac du Bourget afin d'assister à Annecy à de grandioses cérémonies religieuses où se manifestait la vigueur de la foi catholique en Savoie, après tant de secousses: la translation des reliques de Saint François de Sales et Sainte Jeanne de Chantal dans l'église du nouveau Monastère de la Visitation, que Mgr de Thiollaz, Evêque d'Annecy depuis 1822, avait fait édifier à la sortie ouest de la ville, à l'extrémité de cette *Rue Royale* qui venait d'être percée dans le prolongement de la vieille rue du Pâquier. La double translation des reliques depuis les églises Cathédrale et Saint-Maurice, où elles avaient été déposées en 1806 après être restées le temps des troubles à l'abri chez des particuliers, se fit, à deux jours d'intervalle, « avec une solennité et une pompe peut-être sans exemple, dit le *Journal de Sa-*

---

(12) *Journal de Savoie* du 9 juillet 1824.

(13) *Saint-Genis.* Histoire de Savoie, III, p. 235-36.

(14) *Récit du Voyage,* op. cit... p. 102.

voie (15), en l'assistance de l'auguste et religieuse Cour de Sardaigne, de onze prélats (au nombre desquels étaient Mgr l'Archevêque de Paris, Mgr de Quelen, qui a officié le premier jour, et M. l'Abbé de Saint-Maurice - en - Vallais), de près de 600 ecclésiastiques, d'un grand nombre de personnages de distinction, et d'une multitude immense de fidèles de toutes les parties de la Savoie et de l'étranger ». De la Cathédrale au Monastère de la Visitation, parcourant, par le plus long chemin, presque toutes les rues de la ville, le déroulement d'une procession majestueuse permit à la foule des spectateurs croyants de contempler le corps de l'Ancien Evêque de Genève reposant à l'intérieur d'une nouvelle châsse d'argent, œuvre de M. Cahier, de Paris, orfèvre du roi Louis XVIII, exécutée d'après les dessins de l'architecte annécien Prosper Dunant. La voix des six cents prêtres suivant les Confréries et précédant les Chanoines, portait au loin l'écho des hymnes religieuses, et les musiques militaires, du bataillon des Chasseurs de Nice, des régiments de Piémont et Piémont-Royal, entretenaient, à tous les coins de la ville, l'exaltation et la ferveur générales (16).

Le roi et la reine logeaient au Palais Episcopal, édifice récent, mais dont la destination avait changé plus d'une fois depuis l'époque de Victor-Amédée III; depuis quatre ans, date de la restauration de l'ancien diocèse de Saint-François diminué du territoire de Genève, et pour la première fois appelé Diocèse d'Annecy seul, Mgr de Thiollaz y résidait: Evêque d'un âge déjà avancé, il avait été le dernier Prévôt du Chapitre Cathédral avant la Révolution; sa nomination remontait à 1787, et il avait traversé en combatif la tourmente révolutionnaire; condamné à la déportation à la Guyane, il avait réussi à s'évader du fort du Hâ, à Bordeaux, au mois de juin 1793 (17). Parmi l'Assemblée d'Evêques réunie dans l'Annecy royaliste et catholique de Charles-Félix pour cet hommage solennel à l'apostolat salésien, figuraient celui qui sera le successeur de Mgr de Thiollaz: Mgr Rey, alors Evêque de Pignerol, et le futur Archevêque de Chambéry, Mgr Billiet, qui recevra le chapeau de Cardinal sous Napoléon III, et connaîtra les premiers temps de la Troisième République. En 1826, il y a un an que l'Abbé Alexis Billiet, né aux Chapelles, près Bourg-Saint-Maurice, encore sous l'Ancien Régime, a été sacré Evêque de Maurienne, de ce diocèse relevé par Léon XII en même temps que celui de Tarentaise (on se rappelle qu'après le Concordat, le siège institué de Chambéry-Genève groupait dans son ressort, avec Annecy : Saint-Jean et Moûtiers; en 1822, le démembrement avait commencé avec l'érection du diocèse d'Annecy; il s'achevait trois ans plus tard par l'installation d'un Evêque à Saint-Jean comme à Moûtiers).

En 1828, Charles-Félix revenait en Savoie dans les premiers jours de juillet, comme il venait de perdre un de ses collaborateurs directs, le comte Roget de Cholex, premier secrétaire d'Etat pour les affaires de l'Intérieur, un favergnerand originaire de Bonneville (18). Après le regrettable morcellement de la Savoie par le premier Traité de Paris de 1814, Roget de Cholex était intervenu spontanément et avec ardeur, en avocat passionné qu'il était, auprès des Ministres des Puissances Alliées, à Zürich, en faveur du rétablissement de l'intégrité territoriale du Duché, sous un même gouvernement. Sa démarche n'avait pas été sans influence

---

(15) *Journal de Savoie* du 25 août 1826.

(16) *Notice historique* sur les précieuses Reliques de Saint François de Sales depuis leur translation de Lyon à Annecy jusqu'à nos jours, par un Curé du Diocèse d'Annecy. A. Burdet, 1865, p. 108 sq.

(17) *Nestor Albert.* Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, Premier Evêque d'Annecy, in *Mém. Doc. Académie Salésienne,* t. XXX, 1907, et t. XXXI, 1908.

(18) *Journal de Savoie,* nos des 2 et 9 août 1828.

sur ceux qui pouvaient alors disposer la carte de l'Europe à leur gré.

Cette fois-ci, le Prince et la Princesse de Carignan, Charles-Albert et sa femme, se joignirent au couple royal pour ce troisième séjour officiel en Savoie depuis le début mouvementé du règne; les rapports devenaient meilleurs entre le représentant attardé des doctrines absolutistes et son jeune parent, héritier désigné du trône, déjà très assagi depuis le temps de sa brève Régence où il avait osé promettre aux sujets du Royaume une Constitution! Comme à chaque voyage de la Cour, les fêtes, cérémonies et inaugurations se succédaient: cavalcade aux abords de l'Hospice du Petit-Saint-Bernard, dès l'arrivée de Charles-Albert; visite de toute la famille royale au Pensionnat des Dames du Sacré Cœur de Chambéry, ouvert quatre ans plus tôt au Faubourg Maché et fréquenté par les jeunes filles de la meilleure noblesse; fête annuelle du Tir suivie, Salle du Théâtre Royal, du bal réputé des Chevaliers Tireurs, la manifestation mondaine la plus parfaite qui pût s'organiser à cette époque dans la capitale de la Savoie. A Annecy, après avoir emprunté, de Saint-Félix à Alby, la nouvelle route et traversé à Alby le Chéran sur un pont provisoire, établi par le génie, placé sur le « Pont Neuf » en construction, le cortège royal, sans les Princes de Carignan, déjà repartis, arrivait par la Porte du Sépulcre à la fin de l'après-midi du 20 août. Ne consacrant à Annecy qu'une journée et demie, Charles-Félix et Marie-Christine accordaient toute leur attention au Monastère de la Visitation « dont l'établissement, selon le *Journal de Savoie* (19) est dû à (la) piété (de la reine), que son cœur généreux s'est plû à combler de ses bienfaits, et qu'elle environne constamment de sa royale sollicitude ». Le soir du 21 août 1828, la ville d'Annecy offrait, au Théâtre, dont les abords (quai et pont du Pâquier) étaient illuminés, un grand bal aux souverains. Temps révolus où l'horaire des manifestations de la vie de société était comme un reflet des mœurs!; le bal commençait à 8 h.; à 10 h. 30, Charles-Félix et Marie-Christine, qui se couchaient tôt, étaient déjà partis, non sans avoir daigné, depuis la loge royale, descendre une demie-heure auparavant dans la salle pour « entretenir les dames avec leur affabilité et leur bonté accoutumées ».

Au programme du séjour royal de l'été 1830 en Savoie, on n'avait certes pas prévu la Révolution de juillet; il y avait plus de trois semaines que Charles-Félix et Marie-Christine (le 7 juillet 1830) avaient fait leur traditionnelle entrée à Chambéry, par le faubourg Montmélian, sous un « beau portail de verdure », décoré d'une inscription latine, lorsque parvinrent en Savoie les premières nouvelles de la révolution parisienne; ce ne fut pas la « presse » savoisienne, c'est-à-dire l'unique et précieux *Journal de Savoie,* qui contribua à en assurer la divulgation; ses informations à cet égard sont vraiment discrètes, réduites au strict minimum; le 26 juillet, Charles-Félix était parti pour Hautecombe; le 4 août, il faisait célébrer, dans l'Eglise du monastère, un service expiatoire et solennel pour le repos de l'âme des anciens princes de la Maison de Savoie dont il avait fait relever les tombes :

Viens donc, Prince adoré, viens de
[tes mains royales
Relever ces débris:
Aux mânes dispersés par nos erreurs
[fatales
Rends leurs premiers abris...
...Que l'hymne solennel, sous les
[nefs renaissantes,
Recommence à gémir;
Que les illustres morts, dans leurs
[tombes récentes,
Viennent se rendormir. (20).

Ainsi, dans une Elégie qu'il insérait cette même année au second volume de ses *Promenades à Aix et aux environs,* le comte de Fortis exaltait l'entreprise royale de restauration du

---

(19) *Journal de Savoie,* n°ˢ des 16, 23 et 30 août 1828.

(10) *Comte de Fortis.* Promenades à Aix-les-Bains et aux environs, ou suite du Journal d'Amélie, Lyon, Auguste Baron, 1830, t. II., p., 69.

monastère à l'histoire plus de six fois séculaire, éprouvé par tant d'années d'abandon et le pillage de 1792.

Lorsque l'Archevêque de Chambéry célébrait, en présence de la Cour et d'une nombreuse assistance d'étrangers en séjour à Aix pour les bains, cette Messe de Requiem, le Gouvernement de Charles X, beau-frère de Charles-Félix, était tombé devant l'émeute. Le roi de Sardaigne avait appris, consterné, les nouvelles de Paris; il n'était certes pas homme à trouver à son goût le résultat des « Trois Glorieuses »; ennemi déclaré de toute Constitution (il l'avait bien prouvé en 1821, lorsqu'il annula froidement les promesses faites par le Prince de Carignan pendant sa courte régence), il estimait que la Charte de 1814 était la source du mal: « Il fallait, s'écria-t-il, ou ne pas jurer la charte constitutionnelle ou tenir son serment après l'avoir jurée (21) ». Mais il voyait l'avenir très sombre; cette nouvelle Révolution, dans une Europe profondément agitée par le libéralisme, lui paraissait plus dangereuse que celle de 89. Revenu soucieux à Chambéry, il trouvait quelques motifs de réconfort dans l'attitude fidèle de la population, notamment du public du Théâtre, où, le 8 août, en soirée, plusieurs manifestations de loyalisme marquèrent le spectacle; à l'entrée de Charles-Félix et Marie-Christine, au lieu de l'ouverture de la première pièce, l'orchestre attaqua spontanément l'air classique: *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Et tout le monde comprit l'allusion. Le 12 août, le roi quittait Chambéry, où il ne devait plus revenir, pleinement tranquille sur le calme gardé par la Savoie en face des événements de Paris (22).

Dans une proclamation ultérieure de six mois, le marquis d'Oncieu, Gouverneur Général du Duché, pouvait traduire la satisfaction officielle en ces termes: « Quelle goire pour nous, Savoyards, quand l'histoire dira que nous avons traversé des temps de malheur et d'orage, sans que l'ordre ait été troublé un seul instant, sans que la religion, les lois, la justice, aient cessé d'être respectées, sans que l'autorité ait eu une seule rigueur à exercer, une seule menace à faire, et que la Savoie, conservant sans tache son beau nom et son vieux drapeau, n'a eu qu'à s'honorer de tous ses enfants! » (23).

Mais en cette fin d'hiver 1831, où parle ainsi le Gouverneur d'Oncieu, une menace se dessine aux frontières ouest et nord de la Savoie; c'est celle des réfugiés italiens *carbonari* qui, de Lyon à Genève, parlent de marcher en bandes vers le Duché; beaucoup d'indices semblent annoncer un mouvement analogue à celui de 1821, dont cette fois la Savoie ne serait pas exclue. Le 27 février, il est parti de Lyon une troupe de révolutionnaires par la route de Bresse « pour aller délivrer la Savoie »; ils ne sont pas allés loin; à Meximieux, des dragons et des gendarmes, les ayant rattrapés, les dispersaient vite; vers la frontière genevoise (et les abords de Genève sont particulièrement surveillés parce que la police sarde sait que Mazzini s'y trouve), les douaniers repoussent quelques jours plus tard, à Etrembières, la tentative d'incursion d'une autre bande. C'est par mesure de précaution que le prince de Carignan était envoyé par Charles-Félix, déjà sérieusement malade, en Savoie (24). Le 2 mars, l'héritier du trône quittait Turin, départ ainsi commenté par le *Journal de Savoie:* « Des rassemblements d'étrangers de divers pays ayant menacé de faire une invasion en Savoie, S. M. a daigné agréer que S. A. R. le Prince de Savoie Carignan se rendît dans ce Duché pour s'y concerter avec S. E. le Gouverneur sur les mesures qui pourraient être nécessaires, et pour y être auprès des troupes et des habitants l'interprète de la satisfaction de S. M. touchant leur excellent esprit et leur louable

---

(21) *Lemmi*. Carlo Felice, op. cit, p.234.

(22) *Journal de Savoie*, des 24, 31 juillet et 7 août 1830.

(23) *Journal de Savoie*, n° du 26 février 1831.

(24) *Lemmi*, op. cit, p., 245.

conduite dans ces circonstances » (25). Le jour même de l'arrivée du Prince à Chambéry, la publication, par les soins du Gouverneur d'une proclamation rassurante du Préfet du Rhône dissipait les inquiétudes, certainement exagérées, qui avaient pu se manifester dans la province. Le représentant du gouvernement de Louis-Philippe, à Lyon, donnait tous les apaisements possibles; décidé à ne pas tolérer sur son territoire « des entreprises contraires au droit des nations et qui tendraient à mettre la France en état de guerre avec ses voisins », il rappelait qu'en vertu des lois du royaume, ceux qui auraient levé des troupes, engagé ou enrôlé de leur propre autorité des soldats, étaient passibles de la peine capitale; la justice les rechercherait; la Garde Nationale et la troupe de ligne avaient reçu l'ordre de dissiper toutes les bandes se dirigeant vers la frontière savoisienne, et d'arrêter les individus qui les composaient (26).

L'objet de la mission du Prince de Carignan était bien comme le soulignait dans son discours de bienvenue le Marquis de Ville de Travernay, premier syndic de Chambéry, de « calmer (les) alarmes (de) la partie la plus ancienne de ses sujets. Vous aparaissez parmi nous, Monseigneur, comme jadis la bannière de Savoie le faisait au milieu des combats; comme elle, Votre Altesse fait la gloire de la patrie; comme elle, elle réunit toutes nos espérances... ».

Le Prince Héritier pouvait se rendre compte de l'effort accompli à Chambéry même depuis un mois et demi seulement que Charles-Félix avait prescrit la réorganisation des Compagnies de la Garde de Sûreté. C'était maintenant chose faite; le baron de Fortis, ex-syndic, déjà colonel de la Garde Nationale en 1814-15, avait pris le commandement de cette force d'un millier d'hommes, formée de dix compagnies en y comprenant les pompiers, déjà armés et habillés. Le dimanche 6, ayant passé au Champ de Mars la revue des troupes de la garnison, reçu les témoignages fidèles des différents corps, écouté pour finir la chaleureuse allocution du Roi de la Compagnie des Chevaliers du Tir, le comte de Chambost, le Prince assistait encore à la Métropole où il se rendait avec le Gouverneur d'Oncieu à ses côtés dans sa voiture, à une messe suivie d'un *Te Deum,* célébrée par Mgr Bigex (27). Puis il accordait la dernière journée de sa mission, celle du 7 mars, à Annecy, où la réception accoutumée des fonctionnaires eut lieu à l'Evéché; après quoi, la Visitation, le Château et... le dépôt royal des étalons, reçurent la visite de l'héritier du royaume, à qui l'indispensable poète de ces manifestations officielles présentait un *impromptu,* exécrable à la vérité, mais évoquant encore la menace étrangère (28) :

Si profanant notre frontière,
L'ennemi sonnait les combats,
Le Grenadier du Trocadère
Nous verrait voler sur ses pas...
...Gloire au héros de l'Ibérie!
Honneur au modèle des preux!
Noble espoir de notre patrie,
Acceptez nos cœurs et nos vœux.

A ce « Grenadier du Trocadère », à la finale déplorablement francisée, on aura reconnu le Charles-Albert, de 1823 dont la participation à l'expédition d'Espagne était destinée, dans l'esprit de Charles-Félix et des *ultras* de Turin, à faire oublier les déplorables souvenirs de l'attitude du Régent lors des événements du *Ventuno*.

La maladie royale durait six semaines et, le 27 avril 1831 s'éteignait Charles-Félix, âgé de 66 ans. Anachronique et touchant dans son obstination à ignorer les transformations en cours, ce dernier souverain de la branche ainée de la Maison de Savoie ne laissait pas derrière lui, surtout

---

(25) *Journal de Savoie,* n° du 12 mars 1831.
(26) *Journal de Savoie,* n° du 5 mars 1831.
(27) *Journal de Savoie,* n° du 12 mars 1831.
(28) *Journal de Savoie,* n° du 19 mars 1831.

en Savoie et hormis des cas individuels, de ces rancunes qu'accumule le vrai despote. Son gouvernement, inspiré d'idées étroites, avait su être à la fois despotique et paternel. Ni vindicatif ni méchant, le feu roi s'était montré constamment rebelle à toute évolution, à toute adaptation. De ses idées préconçues jamais il n'avait voulu démordre; non seulement il ne comprit pas, mais il ne voulut pas admettre la Révolution de 93, comme celle de 1821, comme celle de 1830.

Séance du 18 Décembre 1943

Présidence de M. Henri PERRET

La Savoie sous Charles-Félix et Charles-Albert (1821-1847)

par M. Robert AVEZOU

II. La Savoie sous Charles-Albert

Charles-Albert avait été suspect dix ans plus tôt de sympathies envers les *Carbonari;* lorsqu'il prend, au printemps de 1831, la succession du vieillard qui l'a parfois si cruellement jugé, les souvenirs de la révolution piémontaise ne tiennent plus grande place dans l'esprit du roi; il les a refoulés au prix d'un dur effort de volonté, d'un isolement farouche. C'est une nature bien complexe, souvent déconcertante, que celle du père de Victor-Emmanuel II. Sa personnalité ne l'apparente à aucun autre de ses devanciers ou successeurs; il brûle d'une flamme intérieure qui se trahit dans le regard et dans l'expression; rarement un chef d'état a eu plus pleinement et plus intelligemment conscience de la grandeur de sa mission; entièrement dominé par le désir de faire le bien du pays, quand il a cru le moment irrévocablement venu de suivre en politique une voie libérale, il n'a pas craint de faire violence à ses secrètes pensées, car il avait fini par devenir absolutiste aussi convaincu que Charles-Félix. Mais entre beaucoup de qualités que son prédécesseur, à la vue assez courte, ne possédait pas, Charles-Albert est doué de générosité et sa croyance à l'essence divine de son pouvoir ne le laisse pas insensible aux idéals. C'est, dira de lui l'ambassadeur de France à Turin à la fin du règne, « un esprit distingué par son esprit et ses connaissances, désireux de faire le bien et d'assurer le bonheur des populations que la Providence a placées sous sa domination. Très laborieux et consciencieux, il est sensible à toute idée grande et généreuse. Elle le séduit et il l'embrasse immédiatement... » (29). Et on pouvait beaucoup attendre d'un roi capable d'écrire ces paroles: « Vous le savez (il s'adressait à Villamarina, son ministre), je ne désire faire le bien que pour le bien, et pour le grand amour que je porte au Pays. Que le Pays soit respecté, heureux, peut-être glorieux un jour, je ne désire pas autre chose pour moi en ce monde » (30).

Et c'est bien sous cette face d'homme qui comprend son métier, ne s'attache qu'aux charges et non pas aux honneurs de sa dignité, que la figure de Charles-Albert, en dépit d'une dualité de sentiments qui de son propre aveu, l'a rendu à beaucoup incompréhensible, doit être jugée par la postérité. Ce disant, nous ne voulons excuser aucunement certains

---

(29) *C. Vidal.* Charles-Albert et le Risorgimento italien, Paris, de Boccard, 1927, p. 30.

(30) *N. Rodolico.* Carlo Alberto negli anni di regno 1831-1843, Firenze, 1936, p. 27.

écarts de langage du monarque, son incompréhension, son dédain des Français, son obstination à traiter en parias, en *canaille,* tous ceux qui ne pensent pas absolument comme lui.

Regardant vers la Savoie, au début de son règne, Charles-Albert éprouvait, comme son prédécesseur, de sérieux soucis, non pas à cause des Savoyards mêmes, dans l'ensemble scrupuleusement fidèles, mais en raison du voisinage de cette France libérale, hélas perdue voici peu de temps par les Bourbons, et dominée par ce que le roi de Sardaigne appelle « l'infâme gouvernement provenant de la Révolution ». L'intervention autrichienne dans les Etats de l'Eglise à la suite des mouvements révolutionnaires de février 1831 avait créé cet état de malaise dont l'action des bandes mazziniennes au nord de la Savoie, les émeutes de Paris, les mesures de précaution prises à Chambéry, traduisaient la gravité. Mais Turin avait tort de prêter à la France des desseins de main mise sur la Savoie comme réplique à l'action autrichienne; le gouvernement de juillet savait les faibles ressources militaires de la France; en dépit de la pression de l'opinion toujours portée à réclamer, sans réfléchir, des mesures extrêmes, son programme tenait tout entier dans la formule de la *non-intervention*. Dans les départements français voisins de la Savoie, le mot d'ordre de Paris, cependant, n'était pas toujours appliqué à la lettre par les Préfets; ceux du Rhône et de l'Isère, d'accord avec les militaires, soutiennent les réfugiés italiens de Lyon et de Grenoble; M. S. Charléty, à propos du coup de main manqué de la fin février, a même parlé (31), de « l'appui des autorités françaises ». Voilà qui suffit à expliquer l'état d'alerte dans lequel se trouve le Duché dans les dernières semaines de la vie de Charles-Félix et à l'aube du règne carlalbertin.

A la fin de novembre, les graves événements de Lyon, où l'insurrection, née de la misère ouvrière, avait été provisoirement maîtresse de la grande ville, ne provoquent que peu de réaction à Chambéry, mais au début de 1832, la fameuse mission de prédication du Père Jésuite Guyon causera dans la capitale de la Savoie une vive effervescence. Le Gouverneur d'Oncieu, redoutant des incidents, n'en voulait pas, « de crainte, écrit le roi dans son journal (32), de mécontenter les bourgeois libéraux et d'exciter l'attention ou la critique des villes voisines de France ». Charles-Albert envoya l'ordre d'autoriser la Mission. Les exercices furent ouverts solennellement le 6 janvier à la Métropole; ils devaient avoir lieu par la suite simultanément à Notre-Dame, St-Pierre-de-Maché et à l'Eglise des Capucins. Mais au passage de la procession inaugurale, il y eut des coups de sifflet partis d'un groupe de jeunes gens gardant volontairement leurs chapeaux. Le sermon du Père Guyon, influencé naturellement par ces incidents, finit dans un affreux tapage, dans une atmosphère rendue irrespirable par des « boulettes de poudre fulminante » que répandaient les manifestants (33). Au dehors, l'agitation continuait; un jeune homme avait été arrêté dans l'Eglise; devant le corps de garde où on le détenait, les soldats durent croiser la baïonnette pour intimider ses camarades qui poursuivaient leurs démonstrations hostiles aux Missionnaires aux cris de « A bas les Jésuites, à bas la Mission, à bas le Père Guyon ». L'importance que donne le roi dans son journal aux événements des Chambéry est justifiée; il y avait dans l'affaire des 6-8 janvier 1832, la marque de deux excès: d'une part, l'abus d'exercices religieux propres à lasser le public des villes et contre lequel Charles-Albert lui-même s'élève fermement, dénonçant l'imprudence et l'exaltation des Jésuites français à propos du Père Guyon; d'autre part, un mouvement d'anticléricalisme en puissance à surveiller

---

(31) *S. Charléty.* La Monarchie de juillet, in *Histoire de France,* de Lavisse, 1921, p. 35.

(32) *F. Salata.* Carlo Alberto inedito, Mondadori, 1931, p. 104.

(33) *F. Salata.* Carlo Alberto inedito, Mondadori, 1931, p. 104.

de près pour éviter des heurts plus sérieux. Dans ce domaine encore se manifeste la corrélation entre événements de France et événements de Savoie, déja observée quarante ans plus tôt à la veille de la Révolution; or, les premières années du règne de Louis-Philippe ont offert en France, à Paris surtout, dans les masses, le spectacle d'un anticléricalisme forcené, dont on ne verra plus d'exemple, même quand les gouvernements prendront cette attitude à leur compte.

La Mission de Janvier 1832 tourna court devant la désapprobation générale; « on l'a présenté (e), dit une relation détaillée de ces journées, que l'on conserve à la Bibliothèque Royale de Turin, comme une manœuvre du gouvernement; auprès des employés indifférents en matière religieuse, on a colporté le bruit qu'ils seraient obligés d'assister aux exercices sous peine de suspicion. On a dit aux marchands qu'ils ne vendraient rien pendant le Carnaval; aux ouvriers qu'ils ne travailleraient pas, aux gens de plaisir qu'ils ne s'amuseraient pas; aux gens craintifs qu'il y aurait des désordres... » (34).

Charles-Albert, dans sa mauvaise humeur, taxa le Gouverneur d'Oncieu de mollesse pour n'avoir pas fait procéder à des arrestations préventives, fit adresser de sérieux reproches à l'Archevêque de Chambéry par le premier Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Comte de Lescarène, « lui faisant dire que je deffendais expressément toutes cérémonies extérieures, que je défendais toute personnalité dans la chaire, que je le rendais lui-même responsable de la conduite des prédicateurs... » (35). « Je fis de plus, continue le Journal du Roi, donner l'ordre au marquis d'Oncieu de faire chasser de Chambéry tous les jeunes gens qui ont pu prendre part à ce trouble, de faire rayer de l'Université ceux qui en font partie, de faire arrêter et conduire à Exilion (le fort de l'Esseillon, en Maurienne, construit depuis 1815), tous les meneurs de ce mouvement, de renvoyer de Chambéry les étrangers qui y sont, d'y faire arrêter ceux qui auraient pu prendre part à ces troubles... ».

De plus en plus irrité au fur et à mesure que lui parvenaient les détails complémentaires sur les troubles (« les nouvelles que je reçus aujourd'ui de Chambéry m'ont vraiment mis hors de moi, de rage et d'indignation », porte le Journal, à la date du 11 janvier) (36), Charles-Albert donna l'ordre d'accentuer les mesures de répression, provoqua la démission du Gouverneur savoyard d'Oncieu qu'il remplaça par un Piémontais. Moins d'un an auparavant, quand on redoutait une incursion des Mazziniens aux frantières de Savoie, d'Oncieu avait formé, en exécution d'un billet royal de Charles-Félix, une Garde Urbaine « entièrement composée, constate maintenant le roi avec dépit, de tous les *jacobins* de Chambéry ». Jacobins, Carbonari, c'est la même chose; la hantise de leurs complots domine de plus en plus Charles-Albert et les années qui viennent paraitront justifier ses craintes (37).

En 1833 et 1834, cette nouvelle forme de *propagande* s'exerce particulièrement sur la Savoie. En surface évidemment, car les aspirations du mouvement de la *Jeune Italie* sont parfaitement indifférentes à la grande masse, si ce n'est à l'unanimité, des Savoyards. Mais les milieux militaires piémontais en garnison en Savoie sont touchés, et les sanctions prises, en raison de leur cruauté, ne manquent pas de provoquer des réactions parmi l'élément libéral-démocrate.

Au printemps de 1833, à Gênes, Alexandrie et Chambéry, furent si-

---

(34) *Turin,* Biblioteca Reale, Miscellanea Patria, Ms. 148. « Coup d'œil rapide sur les événements qui ont eu lieu à Chambéry les 6, 7 et 8 janvier 1832 ».

(35) *F. Salata,* op. cit, p. 131.

(36) *F. Salata,* op. cit, p. 135.

(37) *F. Salata,* op. cit, p. 141 (13 janvier 1832).

multanément éventés, à la suite des révélations du sous-officier Sacco, les projets révolutionnaires des officiers de ces trois garnisons, affiliés à la société secrète dirigée par Mazzini. Le but de l'entreprise était la suppression des multiples régimes monarchiques éparpillés dans la Péninsule, et leur remplacement par une République unitaire. La répression fut terrible : douze conjurés fusillés dans le royaume en l'espace de quatre mois (38) ; Charles-Albert, malgré toutes les interventions tentées, ne voulut accorder aucune mesure de clémence. Dans l'exercice de cette justice répressive, il manifesta intégralement cet absolutisme contre lequel les tendances de sa première jeunesse, vers 1820-21, avaient paru le dresser. Au début de l'été de 1833, en présence des attaques de la presse libérale française indignée de la cruauté des conseils de guerre, il eut cette exclamation (39) : « ...Je crains que l'on puisse croire que je me laisse effrayer par les journaux étrangers. Ce n'est nullement ma pensée. Dieu m'a fait roi pour rendre la justice, pour défendre notre sainte religion ; et, au reste, rien au monde m'effraye, rien me trouble. » Le Ministre d'Autriche Bombelles, pourtant intéressé à l'étouffement du mouvement de la *Jeune Italie,* écrivait à Metternich que le roi de Sardaigne était décidé à poursuivre sans relâche les conspirateurs, « et peut-être un peu trop sans miséricorde » (40).

Le complot militaire de Chambéry est très mal connu, son dossier ayant été, a-t-on dit (et c'est chose bien possible), « perdu à dessein » (41). On sait seulement que c'est la capitale du Duché de Savoie qui ouvrit, à la suite de la découverte du complot, la série des fusillades, qu'il n'y eut pas de Savoyards parmi les condamnés, mais qu'on inculpa de complicité un vieux général chambérien, Pierre Guillet, qui avait fait toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et se trouva compromis dans l'affaire. Même à son sujet, à propos de ces procès de 1833 qui restent si mystérieux, les biographes observent une grande discrétion. Jules Philippe ne dit rien de lui entre sa retraite à Chambéry après 1815 et sa mort à Fenestrelle en 1836; mais il est évident qu'à 71 ans le général Guillet n'exerçait aucun commandement dans ce fort à la réputation bien établie, et qu'il ne s'y trouvait pas pour son plaisir (42).

Sur le moment et sur place, il était déjà difficile aux sujets savoyards de Charles-Albert d'en savoir beaucoup. Cependant, le 1er juin 1833, le *Journal de Savoie* publiait une longue homélie extraite de la *Gazette Piémontaise,* où, après un préambule exaltant l'œuvre accomplie pendant les deux premières années du nouveau règne, le rédacteur en venait à révéler, en termes alambiqués, l'existence du complot, soulignant qu'au fond c'était « une permission de Dieu » que, dans une population nombreuse bien pensante en majorité, « il se trouve un petit nombre d'hommes pervers, enclins au mal, la plupart abandonnés à tous les vices, sans religion, sans morale, sans principes, pour qui le spectacle de la félicité publique est un tourment... » « Ces infâmes agens de destruction, ces nouveaux Catilina... avaient pour plan de s'emparer, un jour de fête, à l'heure de la messe où assistaient les troupes, des armes restées dans les casernes, de s'en servir contre les soldats » et de chercher en même temps à mettre à mort les personnes les plus éminentes du Gouvernement. A Chambéry, poursuivait l'article de la *Gazette,* les conspirateurs n'avaient pu exercer aucune action sur la troupe, et leur objet était de faire sauter la poudrière située derrière les casernes; on découvrit même un pas-

---

(38) Les 32 condamnations à mort semblent bien s'appliquer à tout le royaume et non à la Savoie seule, comme le croit Plaisance; cf. *Journal de Savoie* du 21 novembre 1833.

(39) *N. Rodolico,* op. cit., p. 129.

(40) *N. Rodolico,* op. cit., p. 139.

(41) *St-Genis,* op. cit., III, p. 246.

(42) *J. Philippe.* Les Gloires de la Savoie, in *Revue Savoisienne,* 1862, p. 66, « Le Général Guillet ».

sage pratiqué pour l'introduction de la mèche. Le 20 mai, le Conseil de Guerre Divisionnaire rendait une première sentence; le caporal fourrier Tamburelli, condamné à « une mort ignominieuse », était exécuté le surlendemain. Les procédures se continuaient, impitoyables, pendant tout l'été; le lieutenant Tolla, le 11 juin, le sergent-fourrier de Gubernatis, le 21, tombaient sous les balles du peloton d'exécution; le 1er juillet, c'étaient encore six condamnations à mort par contumace (43).

La presse officielle, c'est-à-dire l'unique presse du Duché, s'efforçait, par de successives révélations sur le programme des conjurés de la *Jeune Italie,* d'inspirer à ses lecteurs l'horreur de cette « secte démagogique », espérant en même temps par ces précisions abominables « désabuser la jeunesse inexpérimentée », et apporter une utile contribution à « l'histoire des temps malheureux où nous vivons » (44).

Muselés à l'intérieur du Royaume, les sectateurs de la *Jeune Italie* tentaient à nouveau, dans les premières semaines de 1834, de soulever la Savoie en l'abordant par l'extérieur, par la frontière de Genève où Giuseppe Mazzini, alors dans toute l'ardeur de sa jeunesse, était allé préparer personnellement, à la fin de 1833, l'attaque de la Savoie du Nord par Saint-Julien et Annemasse. « Mazzini, écrivait le 4 novembre le Grand-Duc de Toscane à Charles-Albert, à ce que j'ai appris, a quitté Genève. Ses lettres pleines du feu de corruption sont parmi nos papiers; c'est le Silla de nos temps... » (45)

Ce que le Ministre piémontais Brignole-Sale appelle « l'invasion abominable et injuste de Ramorino » est par bien des côtés une expédition d'opérette, une rocambolesque aventure. Ce Ramorino, un Gênois qui avait étudié au Lycée de Versailles avant d'entrer à Saint-Cyr, et s'était, libéral ardent, jeté en 1831 dans la lutte pour la délivrance de la Pologne, commandait, sur le plan de bataille des Mazziniens, le détachement d'une force escomptée de 500 ou 600 hommes, qui devait, animé d'illusions plus incohérentes que généreuses, soulever en faveur des libertés de l'Italie, les paisibles habitants de la région du Salève! (46) L'attaque présomptueuse de la Savoie du Nord se combinait avec une autre qui, par la frontière des Echelles et celle du Graisivaudan, se flattait de porter un coup décisif à Chambéry.

La violation du territoire sarde pendant les trois premières journées de février tourna instantanément à la confusion des bandes polono-lituaniennes de Ramorino, étonnées de ne rencontrer aucun écho de sympathie chez ces Savoyards qu'ils venaient délivrer d'un joug tyrannique. Tout se limita au désarmement des douaniers, belle aubaine pour les habitants de la Zone qui allèrent dévaliser à Genève les magasins de fers, draps, tabacs et sel, se fournissant ainsi pour longtemps, écrit Pinelli, de marchandises prohibées. La guerre sainte de Saint-Julien-Bossey-Etrembières-Annemasse coûta la vie à un carabinier, ne groupa en réalité pas plus de 200 hommes « non organisés, non militaires », selon l'aveu du chef, et ne fut qu'une succession de tâtonnements inutiles, dont le ridicule et l'impuissance justifient mal le mot d'*invasion* employé par les officiels pour désigner l'entreprise. Ramorino lui-même, dans sa justification, ne peut arriver à se laisser prendre au sérieux; racontant sa marche de nuit, de Bossey à Annemasse, par Etrembières, il écrit: « ...Aux Tremblières, on force le poste des douaniers, qui, par leur résistance, prouvèrent qu'ils n'avaient pas été préparés par les patriotes savoisiens, puisqu'ils étaient sourds aux cris de liberté. Avant de passer le pont, j'ordonne

---

(43) *Journal de Savoie* du 1er juin 1833, p. 279-283.
(44) *Journal de Savoie* du 24 août 1833.
(45) *N. Rodolico,* op. cit., p. 138.

(46) *Biografia* del Generale Girolamo Ramorino, Parigi, dai Torchi di Sellègue, s. d., 39 p. in-8°.

que les tambours soient prêts à battre. On me dit que dans tout le détachement, il ne se trouvait qu'un seul homme en état de battre... et l'on m'avait promis 11 caisses et 11 tambours!... Il s'est cependant trouvé une caisse et point de baguettes (47)... La marche continue jusqu'à Annemasse où nous forçons 15 douaniers, dont pas un seul ne veut entrer dans nos rangs. A Annemasse, malgré les promesses que l'on m'avait faites, nulle sympathie, nul dévouement. Nous employons trois heures à obtenir les voitures et les chevaux nécessaires au transport des armes... » Pauvre Général Ramorino, il réalisait maintenant tout le grotesque de son équipée, se voyant « avec une force de deux cents hommes, dont cinquante Italiens qui n'avaient jamais servi, qui ne connaissaient pas même le maniement d'un fusil, puisque plusieurs d'entr'eux se sont blessés avec leurs armes; 80 à 90 Savoisiens qui, la plupart, sourds à toute discipline, s'ennivraient dans les auberges, et une soixantaine de Polonais, dont à peine les deux tiers avaient été militaires... »! Après cela, il est inutile de s'appesantir sur « l'expédition » de Ramorino, et la « proclamation » de son « Gouvernement Provisoire ». « Quel était le but de l'expédition dont on me proposait le commandement? » se demande-t-il avec emphase. « La délivrance de l'Italie. On en conviendra, l'entreprise était grande, et bien capable de faire battre d'espérance tous les cœurs patriotes... » Comment ne pas sourire d'une disproportion aussi choquante entre le but poursuivi et les moyens employés?

Cependant, les autorités sardes ne plaisantèrent pas, et deux conjurés tombés entre les mains des troupes royales furent passés par les armes. Le chiffre des condamnations à mort prononcées par le Sénat de Savoie était effarant: 64, toutes, comme on l'a deviné, contre des contumaces.

(47) « Précis des derniers Evénemens de Savoie », par le Général Ramorino, Paris, Ambroise Dupont, 1834, p. 40 sq.

Volentieri et Borrel, fusillés à Chambéry après l'opération lamentable de Ramorino, clôturent la série tragique inaugurée en Savoie par le premier Jugement du 20 Mai 1833 (48).

Les rapports franco-sardes sortent bien compromis des affaires de 1833-34; l'aversion de Charles-Albert pour Louis-Philippe et son gouvernement croît encore, si c'est possible; l'emprise exercée sur le roi par les légitimistes français réfugiés à Turin devient plus forte, et la monarchie sarde, momentanément, se rapproche de l'Autriche, hier traitée avec méfiance; la position respective des gouvernements de France et du Piémont après plusieurs mois d'agitation mazzinienne, a été ainsi définie par un historien français de Charles-Albert: « ...A Turin... on reprocha au cabinet de Paris son attitude à l'égard des réfugiés italiens, en allant jusqu'à l'accuser de les soutenir dans leurs projets et de leur fournir des armes pour les exécuter. De là à prétendre que la France se préparait des griefs pour engager une guerre de doctrine, il n'y avait qu'un pas qui fut trop vite franchi, après quelques regrettables incidents de frontière. Des vexations policières ne furent pas ménagées aux Français de passage en Piémont (Sandeau par exemple)... » (49)

Après ces émotions par lesquelles venait de passer la Savoie, et que le monde officiel avait démesurément grossies, Charles-Albert jugea le moment venu pour son premier voyage royal dans le Duché. L'habitude se prenait de ces entrées périodiques des souverains par la Maurienne, avec séjour principal à Chambéry et, de là, quelques tournées brèves dans les Provinces. En juin 1834, après le passage du cortège royal sous le fort de l'Esseillon, d'où cinquante coups de canon saluaient

(48) *A. Lusio.* Carlo Alberto e Mazzini. Torino, Fr. Bocca, 1923, p. 165.

(49) *C. Vidal.* Charles-Albert et le Risorgimento italien (1831-1848), p. 59-60.

Charles-Albert, la Cour se reposait, la fin d'une après-midi et une nuit, à Saint-Jean-de-Maurienne, halte exceptionnelle qui laissait le temps d'une réception de la magistrature, des officiers, du clergé, des fonctionnaires de la Province de Maurienne, au Palais Episcopal.

Le premier soir passé par le roi et la reine à Chambéry, parmi les nombreuses devises ornant, à l'heure des illuminations, les façades des édifices publics et de beaucoup de maisons particulières, on pouvait relever quelques allusions à la récente actualité, à la conspiration mazzinienne dans les garnisons, et à la tentative des Polono-Italiens de Genève:

Tout fier de ton bonheur, ô Savoyard fidèle!
Tu déjouas les vœux d'une troupe rebelle
Qui récemment encor, presque sur tes remparts,
De la sédition arbora l'étendard.
Va, fuis, leur as tu dit, fuis, cherche une autre proie,
Ici règne la paix, le bonheur et la joie...

Les mêmes allusions se retrouvaient, dénuées de cette forme lyrique, dans le discours prononcé le lendemain par l'Archevêque de Chambéry, Mgr Martinet, à la réception des autorités par Charles-Albert: « ...Malgré les efforts de la séduction et de l'erreur, la Savoie ne s'est jamais écartée de ces grandes maximes (les rois établis par Dieu sont ses lieutenants dans le gouvernement des hommes), son amour et sa fidélité pour ses Princes sont aussi fermes que les rochers qui l'environnent... » (50), et dans le second discours, celui des nobles Syndics: « ...Les orages qui ébranlent presque l'Europe entière ont vainement retenti jusqu'à nous: tous vos sujets, glorieux d'une fidélité dont ils sont prêts à renouveler les preuves, y voient un motif de plus de se presser autour du Trône de Votre Majesté et de se féliciter de devoir à la sagesse du meilleur des Rois le profond repos et le bonheur dont ils jouissent... ».

Au Théâtre, à la soirée du dimanche 8 juin, Charles-Albert et Marie-Thérèse pouvaient applaudir, pendant un intermède, des couplets de circonstance, œuvre de la poétesse Jenny Bernard, dont le genre, alors très goûté, célébrait aussi bien en strophes conventionnelles, les bienfaits de la douche aux bains d'Aix que la qualité friande des lavarets du Lac; le voyage royal de 1834 est contemporain de la publication du recueil des œuvres poétiques de cette dame, modestement intitulé *Le Luth des Alpes* (51).

En ville, le roi visitait les fondations dues aux libéralités du Général de Boigne: l'Hospice de Saint-Benoît et celui de Charité, puis l'Hôtel-Dieu et le Collège Royal; la Reine, de son côté, se rendait au Couvent des Dames du Sacré-Cœur, dont le Pensionnat, maintenant bien lancé, est devenu l'établissement le plus recherché des familles de l'aristocratie savoisienne pour l'éducation de leurs filles.

Les environs de Chambéry ne sollicitaient pas moins la curiosité des souverains: Aix, pour l'inspection des nouveaux agrandissements de l'établissement de bains, dits *Thermes Albertins;* Hautecombe, pour le pélerinage traditionnel aux tombes du prédécesseur immédiat et des lointains ancêtres, le sanctuaire de Notre-Dame de Myans où le chanoine Chevray, alors connu par ses travaux d'histoire ecclésiastique, relatait au roi l'éboulement du Granier, en lui montrant l'imposante montagne à la face nord comme tranchée par un gigantesque coupe-ret, et la vie de saint Anthelme, en lui détaillant le panorama de Chignin et de ses tours fameuses.

A Annecy, l'Evêque, Monseigneur Rey, successeur depuis deux ans de

---

(50) *Relation du Voyage* en Savoie de L. L. M. M. le Roi et la Reine de Sardaigne en 1834. Chambéry, Imp. du Gouv., 1834, 127 p. in-8°.

(51) *Mlle Jenny B...* Le Luth des Alpes. Essai poétique, historique et descriptif sur les Eaux d'Aix-en-Savoie, Paris - Chambéry - Turin, 1834, 291 p. in-18°.

Mgr de Thiollaz, se montrait plus précis dans son discours que l'Archevêque de Chambéry; il attaquait de face les doctrines révolutionnaires: « ...Nos principes sur l'autorité souveraine n'ont jamais varié, Sire, et nous repoussons avec énergie et avec unanimité les doctrines perfides d'une souveraineté populaire que la raison, l'expérience, la nature et la piété rejettent également... »

Mais, dans la capitale active du Genevois, Charles-Albert (dont le règne, s'il marque un assoupissement organisé de toutes les doctrines politiques non conformistes, a été indéniablement fécond au point de vue économique) voulait surtout honorer les industries locales. Sa visite, presqu'immédiate, de la filature hydraulique de coton — les Etablissements Duport — s'entoura d'une solennité symbolique. Parcourant les ateliers ornés de draperies et de guirlandes au milieu desquelles étaient disposés, en nombreux exemplaires, les chiffres royaux formés de fleurs et de rubans de coton, le souverain admira la force de la roue-motrice (30 chevaux) confectionnée, ainsi que les autres machines, dans la maison même, par des ouvriers du pays et avec des matériaux provenants des forges et des fonderies de MM. Frèrejean, dont la bonne marche contribue notablement à l'essor d'un petit village de la banlieue, celui de Cran, qui ne tardera pas à supplanter administrativement, sous le Second Empire, l'ancienne paroisse et commune de Gevrier.

L'illumination d'Annecy, le soir de ce 16 juin 1834, était particulièrement soignée; guirlandes lumineuses tout le long de la rue Royale, « trois portiques de feu surmontés d'un transparent » à côté du Pont du Pâquier, un obélisque également « de feu, nuancé de verres de couleur », au centre du Canal du Vassé, entre le Quai du Pâquier et celui du Théâtre; les colonnes, le fronton et les corniches du péristyle de cet édifice à l'antique, dessinés aussi en verre de couleur; pour couronner le tout, la magnifique Avenue d'Albigny, dont la double rangée de plantations fait déjà l'orgueil de la ville, constituait une perspective lumineuse bien ordonnée, aboutissant, près du village d'Albigny, à une harmonieuse pyramide.

Charles-Albert devait retraverser Annecy à son retour du Chablais, pour se diriger cette fois vers le sud, Faverges, Ugine et L'Hôpital. Si Ugine n'était encore qu'un village comme tous les autres, ne présentant pas le moindre indice d'un développement industriel futur, à Giez, l'Etablissement Frèrejean, succursale de celui de Cran (Fonderies et Forges), à Faverges, la Manufacture de Tissage Blanc-Duport et Cie, déjà établie dans l'ancien château des Comtes de Genève, avaient chacun l'honneur d'un arrêt royal, au cours duquel des démonstrations techniques étaient effectuées (coulage de médailles à Giez, exécution d'opérations de teinture à Faverges).

La Province de Haute-Savoie, formée, en janvier 1816, de la Vallée de Beaufort, d'une partie de la Basse-Tarentaise et de la Combe de Savoie, et de la Vallée de l'Arly depuis Flumet, avait pour chef-lieu les villes de Conflans et de L'Hôpital, grandies par le rôle joué de mai 1814 à la fin de 1815 quand elles avaient abrité toutes les administrations du Duché de Savoie, démembré, au profit de Louis XVIII, de son territoire occidental. Le voyage royal de 1834, avec un arrêt de presque 24 heures à L'Hôpital, a préludé à la réunion, l'année suivante (par Patentes du 19 décembre 1835), du bourg de la vallée et de celui de la butte (Conflans), en une seule agglomération dont Charles-Albert sera le parrain; *Albertville*, dont les fêtes du centenaire ont laissé récemment de si heureux souvenirs, est née administrativement dans ces circonstances. Et, l'année qui précéda sa naissance, par cette belle soirée du 19 juin 1834, ce dut être un spectacle d'un intense pittoresque que le déroulement, au milieu des illuminations, de la fête champêtre offerte au roi sur la Place d'Armes, par la ville de l'Hôpital, suivie d'un feu d'artifice et d'un bal « auquel ont pris part les Dames de la ville et les couples de villageois », au son de

l'orchestre du corps de musique de la garnison. Plaisantes au coup d'œil des assistants, certes, les girandoles lumineuses qui couraient entre les platanes de la Grande-Place de L'Hôpital, et épousaient les lignes des vieux monuments de Conflans; mais combien plus majestueuses, plus esthétiques, dans le développement gradué de leurs masses sombres, les montagnes environnantes, cadre naturel incomparable de la fête: la Belle Etoile, la Dent de Cons, le Charvin, le Grand Arc, le Mirantin!...

Deux fois encore, avant l'année 1848, Charles-Albert reprendra contact avec les Savoyards; en 1839, accompagné de son fils aîné le duc de Savoie, futur Victor-Emmanuel II, il inaugura, sur le torrent des Usses, à La Caille, le hardi pont suspendu qui porta son nom, belle réalisation d'ingénieurs français, « véritable merveille de notre pays, écrivaient les journaux... en même temps... bienfait des plus signalés par la facilité qu'il apporte dans les communications, soit pour les voyageurs, soit pour les relations commerciales... » (52). Le nouveau pont évitait la descente au fond du ravin, d'où la remontée pour les voitures, en toutes saisons, et surtout quand l'hiver verglassait la chaussée, était infiniment pénible. « Maintenant, on franchit d'un bord de l'abyme à l'autre, en quelques minutes, et ce chemin lancé dans les airs et suspendu, comme par une véritable féérie, au-dessus d'un gouffre épouvantable, vous épargne la rebutante fatigue d'un trajet immense et désespérant. »

En 1845, pour son troisième et dernier voyage dans le Duché, Charles-Albert amenait avec lui son second fils, le Duc de Gênes, le grand-père des princes actuels de la Maison de Savoie: Ducs de Bergame, de Pistoie et d'Ancône.

Entre le voyage savoyard de 1834 et celui de 1845, en un peu plus d'une décade, les sentiments du roi de Sardaigne en matière de politique extérieure et aussi de doctrine de gouvernement, ont beaucoup changé. Le roi, dans les années qui suivent la mort de Charles-Félix, est entièrement dominé par le souci de défendre la cause du légitimisme contre les entreprises de la Révolution; cette Révolution, dont le spectre hante toutes ses pensées, il est persuadé que les principes en sont diffusés à travers l'Europe par la politique française, par ce gouvernement de Louis-Philippe, « traîné dans la fange », comme il ose écrire dans son propre journal! Aussi, quoi de plus naturel que la participation financière énorme de Charles-Albert (780.000 francs de sa cassette personnelle), à l'expédition vaudevillesque de la Duchesse de Berry, belle fille de Charles X, en 1832. Jusqu'en 1835 au moins, il lui est impossible de croire à la durée de la Monarchie de Juillet, il accorde créance à tous les bruits en cours d'une abdication de Louis-Philippe, d'un effondrement imminent de ce régime issu de la Révolution de 1830. L'occupation d'Ancône par la France, ripostant à celle de Bologne par l'Autriche, avait pu faire croire un moment à l'imminence d'une guerre entre Paris et Vienne, au début de 1832; Charles-Albert imaginait tout un faisceau d'entreprises subversives nouées par la monarchie orléaniste dont le chef eût été abasourdi de s'entendre prêter pareils projets; le chahut de Chambéry, à l'occasion de la mission Guyon, la protection que les Préfets du royaume des Français accordaient aux réfugiés italiens, le drapeau tricolore flottant à Ancône sur les rives adriatiques de la Péninsule, tout cela lui semblait déceler la volonté d'une reprise en avant, de la part de la France, de la marche révolutionnaire en Italie; c'est pourquoi il accordait toute son attention à la Savoie, point de départ naturel de ce mouvement.

Les exagérations de la politique albertine du début du règne sont cruement mises en valeur dans un passage à l'allure illuminée du *Journal Royal,* à la fin mars 1832: « Tout paraît seconder merveilleusement les manœuvres des révolu-

---

(52) *Journal de Savoie* du 17 août 1839.

tionnaires et le triomphe de l'esprit des ténèbres. Il paraît hors de doute que le Seigneur a jeté sur l'Europe un esprit de vertige et de ténèbres, et qu'il réserve la fin de tant de maux à quelque œuvre miraculeuse pour punir les hommes et faire éclater sa toute puissance... » (53)

Peu à peu, cette frénésie devait se calmer; le dépit éprouvé par le roi devant le fiasco de l'entreprise légitimiste de la Duchesse de Berri, où il avait engouffré inutilement tant d'or, est une cause accessoire de son retour à des dispositions d'esprit plus calmes; et puis, malgré ce qu'on appelait déjà à l'époque les « rodomontades » des puissances clamant leurs intentions guerrières (c'était alors l'Autriche de Metternich), la guerre entre le « Légitimisme » et la « Révolution » n'avait pas éclaté; Louis-Philippe durait, en dépit des pronostics de la Cour de Turin, et il fallait bien s'accommoder de ce voisinage d'un usurpateur, pourtant marié à une princesse de la Maison de Naples, cette édifiante reine Marie-Amélie qu'on n'osait quand même pas taxer de révolutionnaire, et qui avait mérité de Charles-Félix et Marie-Christine, couple exigeant en matière de respectabilité, le brevet de personne « bien comme il faut ».

Le Carlisme en Espagne sollicitait, après le légitimisme en France, l'attention et les espérances de Charles-Albert. Les armes, les conseils, l'argent ne manquèrent pas à Don Carlos de la part du Roi et de son Ministre, le Metternich du Piémont, Solaro della Margarita. En 1835 et 1836, les espoirs furent grands: « ...Je ne doute pas, écrivait Solaro au ministre sarde à Madrid, que vous serez le premier parmi les agents étrangers qui annoncera de Madrid l'entrée triomphale du Sauveur de l'Espagne... » (54). Mais le Carlisme s'effondra; en août 1839, Don Carlos, capitulant à Vergara, disparaissait de la scène européenne. L'événement ouvrait les yeux à Charles-Albert; il semble qu'à partir de cette époque, il soit moins strictement rivé aux vieux principes de politique étrangère et intérieure qu'il avait pratiqués de 1831 à 1839, au grand étonnement de ceux qui se rappelaient l'activité libérale du jeune Prince de Carignan, avec autant de conviction que Charles-Félix.

Pendant cette première phase de son règne, il avait eu à plusieurs reprises l'occasion de donner son sentiment sur une question en étroite relation avec les intérêts de la Savoie du Nord, et qui pourtant semblait liquidée une fois pour toutes depuis 1754 et 1816: la position de Genève par rapport à l'État Sarde, successeur de l'ancien Duché de Savoie dont l'actuelle République s'était détachée il y avait maintenant trois siècles. Si curieux que cela puisse paraître, Charles-Albert a repris le vieux rêve des Ducs régnants à la fin du XVI[e] et du XVII[e] siècles, rêve qui ne s'est traduit par aucun geste effectif, mais dont bien des passages du *Journal* du roi donnent confirmation. Quoique momentanément élevé à Genève, à la fin de son enfance, en 1812, à la pension du Pasteur Vaucher, Charles-Albert s'était mis à détester la Rome protestante. Les deux premières années du règne, quand il ne pensait qu'à l'imminence d'une guerre européenne idéologique, il n'exclut pas l'idée d'une attaque éventuelle des forces sardes sur Genève, ou au moins d'une reprise de Carouge cédé en 1816. « J'ai appris, a-t-il consigné sur son *Diario* à la date du 2 février 1832, que l'on fabrique assez ouvertement à Genève de fausses estampilles pour frauder nos douanes, et que même l'on y vend les instruments qui les font. J'ai fait écrire aux magnifiques seigneurs des reproches assez durs, ménageant la chose de manière à ce qu'elle puisse conserver une queue, afin que si la guerre contre la France vînt à éclater, d'avoir un prétexte pour attaquer Genève et faire au moins sauter ses fortifications tout en reprenant Carouge... » (55) Nouvelle diatribe

(53) *N. Rodolico.* Carlo Alberto, op. cit., p. 164, extrait du *Journal du Roi.*

(54) *N. Rodolico,* op. cit., p. 180.

(55) *F. Salata,* op. cit., p. 176.

quelques jours plus tard, à propos du langage hostile des journaux genevois; le baron Vignet a été chargé de protester officiellement. « ...En même temps, ajoute le roi, j'ai fait écrire à toutes les Grandes Puissances pour leur participer tous les justes sujets de reproches que j'ai à faire aux Genevois, afin que si la guerre vint à éclater, qu'elles soient prévenues des raisons que j'aurai pour attaquer Genève... » (56)

Par contre, le Valais catholique, dont toute la partie basse avait fait partie, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, de l'Etat Savoyard, était sciemment ménagé par la politique albertine. Quoique s'engageant moins à fond que vis-à-vis du Carlisme, Charles-Albert se montra sympathique au mouvement séparatiste catholique du Sunderbund, provoqué par la politique hostile aux Jésuites de la Diète Fédérale Suisse; et les catholiques du Valais, même ceux de Genève, sur qui veillait un prêtre savoyard, l'abbé Vuarin, reçurent alors des encouragements répétés du gouvernement de Turin. Dans l'été de 1844 déjà, le roi écrivait à La Margarita que les inquiétudes continuelles éprouvées par les Valaisans en matière religieuse devraient leur faire comprendre « comme ils gagneraient à s'unir à nous (au royaume de Sardaigne); c'est ce qu'il faut exploiter, appuyait-il, avec dextérité ». Des armes seront ultérieurement fournies par Turin, sans l'ombre de mystère, et avec facilités de payement, aux autorités valaisannes et à celles du canton de Lucerne. Jusqu'en 1846, l'appui piémontais aux catholiques suisses se manifesta sous divers aspects, même par l'envoi en Valais du Général Racchia, sorte de conseiller technique dans l'éventualité d'une guerre, chargé de la reconnaissance des localités et des moyens de défense (57).

A l'intérieur de l'Etat, et par conséquent dans la Savoie où la très grande influence locale du clergé épaulait plus solidement son action qu'en Piémont ou en Ligurie, Charles-Albert agit continuellement en défenseur de l'Eglise, mais d'une Eglise aussi irréductible ennemie du Gallicanisme que du Jansénisme, de toutes les doctrines enfin qui s'étaient écartées tant soit peu des strictes directives romaines. En tête du Code Civil, le Code Albertin, promulgué en 1838, se pouvait lire cette phrase définissant la position royale dans l'ordre religieux: « Le Roi se fait gloire d'être le défenseur de l'Eglise ». « Je ne règne absolument, écrivait Charles-Albert à Pralormo, en décembre 1836, que pour procurer autant qu'est en mon pouvoir la gloire de Dieu et de notre Sainte Religion, que tout autre principe humain est fort loin de ma pensée... » (58)

Sur ce chapitre, l'accord ne pouvait être que complet entre les Evêques de Savoie et leur souverain; la plupart d'entr'eux toutefois n'entretiennent pas avec le Chef de l'Etat d'autres rapports que ceux de caractère officiel, exception faite pour Monseigneur Rey, qui occupait voici un siècle, entre les épiscopats de Mgr de Thiollaz et de Mgr Rendu, le siège d'Annecy.

Ami des de Maistre, peu suspect de tendresse pour le Jansénisme, Mgr Rey était connu du roi depuis l'époque, déjà lointaine où, Prince de Carignan, il venait de combattre en Espagne avec l'expédition française du Duc d'Angoulême, chargée de rétablir l'autorité absolue de Ferdinand VII dans la Péninsule. Mgr Rey, issu de la vallée de Mégevette, limitrophe du Faucigny et du Chablais, alors Evêque tout nouvellement nommé de Pignerol, avait été chargé, à la fin de 1824, de prononcer à la Cathédrale de Turin l'oraison funèbre de Louis XVIII, frère de Louis XVI, beau-frère de Charles-Félix. L'orateur sacré n'avait pas manqué, en stigmatisant le Carbonarisme, de

---

(56) *F. Salata*, op. cit., p. 191-102.
(57) *Lovera Rinieri*. Solaro della Margarita, t. III, p. 157-158.

(58) *N. Rodolico*, op. cit., p. 256 sq.

faire allusion à la campagne espagnole du Prince de Carignan, qui se trouvait au nombre des assistants: « La patrie, affirma-t-il en se tournant vers lui, s'honore de vos succès ». Dans son diocèse de Pignerol, Mgr Rey protégea ouvertement les *Oblats de Marie,* missionnaires réputés pour leur zèle parfois dénué de mesure, dont l'Archevêque de Turin n'avait pas voulu dans son diocèse (59). Pendant ses neuf années d'épiscopat à Annecy, malgré ses soixante ans passés et une santé précaire, le successeur de Mgr de Thiollaz se montra des plus agissants, entretenant par tout le diocèse, avec une ardeur convaincue, ce renouveau de ferveur religieuse qui caractérise la Savoie d'il y a cent ans et provoquait les critiques souvent acerbes des libéraux voltairiens de la France voisine, comme les remarques étonnées des voyageurs de passage auxquels les rares libraires de la région ne pouvaient offrir qu'un assortiment, abondant il est vrai, de livres de piété, ou des contes moraux d'une fadeur excessive.

Entre 1832 et 1841, Mgr Rey occupant le siège de Saint-François de Sales et Jean d'Arenthon, de nouveaux établissements religieux furent créés en Savoie du Nord; en 1837, les Missionnaires de Saint-François de Salles, créés par le Père Pierre Mermier, s'installaient à Annecy dans les bâtiments de la Feuillette. Charles-Albert, sur qui l'Evêque d'Annecy, depuis la Savoie comme lorsqu'il administrait un diocèse piémontais, exerçait toujours une grosse influence, signait, en septembre 1838, des Lettres Patentes accordant sa « définitive et souveraine approbation » à la nouvelle Maison des Missionnaires; dans la Savoie du Sud, à Villette, entre Aime et Moûtiers, l'abbé Martinet, neveu de l'Archevêque de Chambéry, prédécesseur de Mgr Billiet, installait aussi une communauté de Missionnaires « sous le titre de Saint-François de Sales ». A Chavanod, sur le plateau dominant le Fier sur le point de s'engouffrer dans ses gorges au bas de Montrottier, le Père Mermier fondait en 1838 la communauté des Sœurs de la Croix, dont la première Supérieure, Claudine Echernier (60), née à Féternes, aînée de famille nombreuse, était jusque là sa propre domestique. A Thonon, les Visitandines s'étaient réinstallées l'année précédente. Les Capucins avaient repris possession, en 1832, de leur Maison de La Roche; dix ans plus tard, il en sera de même de leur communauté de Conflans. A la fin du règne de Charles-Albert, la densité des couvents sur le territoire savoyard a presque retrouvé son importance du siècle précédent, mais la différence au point de vue moral est grande: « Irréprochable sous le rapport de la doctrine et des mœurs, comme le reconnaissait le Sénat, dont les avis étaient toujours pondérés, ce clergé, les séculiers comme les réguliers, avait conscience de l'exemple qu'il devait donner ; si d'aucuns lui reprochent son excès de zèle, il n'est plus possible de dénoncer dans ses rangs l'inaction, la frivolité ou les dissensions intestines, comme cela s'était vu avant la Révolution, à Talloires, à Abondance, à Sainte-Catherine, au Betton.

La grande prépondérance du clergé se manifeste naturellement aussi dans l'enseignement. Le Collège de Chambéry est tenu par les Jésuites; en 1834, l'abbé Marin Ducrey, fondateur du Collège de Mélan, près de Taninges, cédait son établissement à la Compagnie de Jésus, malgré l'opposition nettement manifestée à un tel transfert par Mgr Rey (61). L'instruction primaire était donnée à la fois par des instituteurs laïcs obligatoirement pourvus d'un certificat de bonne conduite émanant de l'autorité piscopale, et par des

---

(59) *N. Rodolico,* op. cit., p. 256-57.

(60) *R. P. Buffet.* Vie du Père Mermier. Paris, G. Beauchesne, 1027; Ch. 16: La Feuillette; Ch. 19: Les Sœurs de la Croix.

(61) *Marullaz.* Histoire de Mélan, 2e partie, I. XLII, Académie Salésienne, 1922, ch. XIII: La Cession de Mélan aux Jésuites, p. 174 sq.

maîtres congréganistes venus de France. Plus de trente établissements, à la fin du règne, étaient entre les mains des Frères de la Sainte-Famille dont la maison-mère se trouvait, toute proche des frontières du Duché, à Belley.

Jamais peut-être, comme sous Charles-Albert, l'accord du pouvoir civil et du pouvoir religieux n'a été, en deçà comme au delà des Alpes, aussi complet. C'est l'occasion pour les partisans de l'ancien Régime de célébrer l'alliance fructueuse de l'Eglise et du pouvoir absolu, et un ouvrage paru en 1841 peut vanter, parlant des Etats Sardes, les « Magnificences du Royaume le plus catholique de l'Univers » (62). Le successeur de Charles-Félix, si soupçonné dans sa jeunesse au point de vue politique, jugé presque tiède au point de vue religieux par la reine Marie-Christine avant 1821, donna par son attitude constante un démenti formel à ces appréhensions, ce qui ne veut pas dire qu'il ait laissé le Saint-Siège empiéter sur les droits de l'Etat, ou certains Evêques, celui de Vintimille par exemple, maintenir des prétentions inacceptables. « Je me fais gloire, écrivait-il en 1837, de penser que la principale obligation que Dieu m'a donnée en me destinant à être Roi, est de protéger et de défendre cette Religion que, depuis plus de huit siècles, mes ancêtres ont toujours hautement honoré, et pour laquelle plusieurs ont versé leur sang... » (63) Le roi définissait ainsi ses principes à l'occasion d'un incident qui venait de se produire à Nice, et prouvait une fois de plus que le royaume sarde avait besoin d'évoluer en matière de tolérance. Un pasteur protestant, autorisé à prêcher à titre privé (on ne pouvait faire moins à cause de la colonie étrangère), venait d'être expulsé pour tentatives de prosélytisme auprès d'éléments catholiques. De même à Aix, l'année suivante, un colporteur suisse de brochures protestantes, pendant la saison des eaux, était condamné à un an de prison et cent écus d'amende par le Sénat. En somme, dans l'Etat Sarde, la liberté des cultes autres que le culte catholique n'existe pas, à l'exception des Vallées Vaudoises du Piémont. A Turin, c'est seulement dans les appartements des Légations Etrangères qu'on autorise l'exercice du culte réformé, et lorsqu'un nouveau Ministre de Prusse loue un appartement en dehors des locaux diplomatiques pour y installer une chapelle protestante, il y a grande effervescence dans les milieux gouvernementaux...

La défiance extrême du roi à l'égard des Réformés, qui va de pair avec son hostilité connue pour Genève, l'amène à prononcer des jugements significatifs : « J'observerai encore, constate-t-il au début d'une lettre adressée en 1840 à son Ministre des Affaires Etrangères, que j'ai malheureusement une population protestante dans mes Etats » (64). Et lorsqu'en 1846, en faveur des incendiés de Savoie (la fin du règne avec Sallanches (1840), Cluses (1844), est tristement fertile en incendies), les protestants de Genève organisèrent des quêtes, Charles-Albert dut écarter ses scrupules pour les autoriser, allant jusqu'à écrire : « ...Il me paraît impossible que ça puisse être nuisible ni aux principes religieux, ni à ceux monarchiques... » (65)

Pour amener un homme semblable, si étroit sous bien des rapports, à la vérité, comme lui-même l'avouait, souvent « incompréhensible », à réaliser des réformes, à octroyer aux sujets du Royaume un *Statut* constitutionnel, il faudra l'espoir d'accomplir, de tenter tout au moins, une grande œuvre, dont la réalisation a germé déjà au XVII[e] Siècle dans le cerveau d'un Charles-Emmanuel I[er], et qui, une fois opérée, avec l'aide de la France, a institué

---

(62) Livre de *Madrolle*, cité par *Plaisance*, Histoire des Savoyens, op. cit., t. II, p. 224.

(63) *N. Rodolico*, op. cit., p. 260.

(64) *Lovera*, op. cit., p. 87.

(65) *Lovera*, op. cit., p. 206.

en Méditerranée une nouvelle et grave répartition des forces : *la Libération de l'Italie*.

Ce désir, presque mystique, d'être le champion des libertés italiennes, Charles-Albert a su le garder longtemps secret ; en 1845 seulement, il se devine, pour ne se manifester avec éclat qu'à la fin de l'année 1847.

Ecoles et Régents à Cluses au XVI[e] siècle

par M. Henri BAUD

II. JEAN MENENC

Jean Ménenc fut le plus célèbre des régents clusiens. Je ne veux vous donner aujourd'hui que quelques détails inédits concernant sa biographie, et extraire de son œuvre quelques jolies pages relatives à sa profession. Je me permets de vous renvoyer pour le reste aux différents articles de la *Revue Savoisienne*.

Jean Ménenc naquit à Cluses aux environs de 1550. Il était le septième enfant d'une nombreuse famille qui en compta neuf, trois filles et six garçons. Son père, Nycolas Ménenc, était cordonnier et bourgeois de Cluses. Il devait jouir de l'estime et de la considération de ses concitoyens, car nous le voyons très souvent témoin à des mariages, testaments ou autres actes passés par des gens de Cluses. De plus, il fut élu syndic en 1553, et il exerça sa charge de la Pentecôte 1553 à la Pentecôte 1554. Sans avoir une grosse fortune, les Ménenc jouissaient sans doute d'une bonne aisance. Ils possédaient une maison « du costé de l'esglise Sainct Nycollas », non loin de la maison de Noble Nicolas Amydoux. Elle était estimée quatre cents florins « monnoye de Savoie » vers la fin du siècle. Peut-être pour l'acquérir, avait-on utilisé la dot apportée par la mère du futur recteur, Demoiselle Claude, qui fut de « septvingt » florins. Enfin, après la mort du père, les enfants vendront différents terrains, dont deux furent achetés en 1573 et en 1583 pour les sommes respectives de 60 et 120 florins. Tout cela, cependant, ne représente pas un très gros avoir, surtout quand il faut élever neuf enfants et doter trois filles. Nicolas Ménenc, qui teste en 1567, constitue à chacune de ses filles une centaine de florins, « plus un ocqueton et une gouelle de drap de couleur ». Aussi l'instruction donnée aux enfants ne fut-elle pas aussi complète que l'on eût désiré. Jean, en particulier, n'eut pas la possibilité durant sa jeunesse de pousser les études aussi loin qu'il l'eût voulu.

Où les fit-il ? On l'ignore. En tout cas les écoles ni les collèges ne manquaient pas en Savoie à cette date. A Annecy, Eustache Chapuis avait fondé et doté, en 1549, l'établissement qui porte son nom, « où l'on enseignait la grammaire, les belles-lettres et la philosophie, mais surtout la crainte de Dieu ». Plus près de Cluses, au petit collège de La Roche, François de Sales, le père du Saint Evêque de Genève et son frère Louis avaient fait leurs premières études (1535). Enfin, nous avons vu qu'à Cluses même étaient établies des écoles depuis le milieu du XV[e] Siècle, et dans la seconde moitié du XVI[e], la petite cité « qui possédait beaucoup d'hommes instruits » s'honorait « d'un mouvement intellectuel remarquable » (Lavorel). Les parents de Jean Ménenc avaient donc le choix pour faire instruire leur fils. Pourtant, il ne dut pas à cette période de sa vie faire des études très complètes. Nous verrons en effet qu'il éprouva plus tard, après plusieurs années d'enseignement, le besoin de compléter sa formation première et de fréquenter une Université en renom.

C'est à La Roche que notre jeune maître fit ses débuts dans l'enseignement; puis, en 1574, il vient à Thônes à la demande des habitants du pays. Il y reste 9 ans, s'y marie. Ainsi marié, père de 3 enfants, jouissant de l'estime et de la considération de tous, sa situation, modeste peut-être, n'en est pas moins

honorable et sûre. Il semble que sa vie n'ait plus qu'à s'écouler, douce et tranquille, au milieu de sa famille, de ses amis, dans un site agréable dont il saisit le charme. Mais Ménenc a de plus hautes ambitions. Apprendre aux enfants le rudiment, la grammaire, un peu de littérature sans doute cela a sa noblesse. Mais chercher à imiter ces maîtres qu'on enseigne, composer comme eux des ouvrages, mettre sa plume au service d'une noble cause, voilà qui ne laisse pas indifférent notre régent montagnard. Pour cela, hélas! il n'a pas la science ni la culture suffisantes. Que n'a-t-il fréquenté quelque ville universitaire qu'illustrent de grands humanistes, ou tout au moins suivi l'enseignement de ces Jésuites déjà fameux, dont les collèges attirent en foule les étudiants autour de ces maîtres érudits ! A présent, Ménenc n'est plus tout seul, il a de la famille et des obligations. Qu'importe, « ayant régenté l'espace de neuf ans continuels en Thône, nous dit-il, le désir des lettres le poussa à la très pie et célèbre Université de Tournon. »

Il passa trois années à Tournon, d'où il fut sans doute chassé par la peste, tous les écoliers « ayant dû se débander à cause de la contagion ». « Revenu après trois ans, ajoute-il, je fus demandé de Messieurs de Remilly l'Albanais, où j'ai régenté 4 ans. »

A Rumilly, Ménenc est premier régent du Collège. Mais ne nous illusionnons pas sur cette appellation de Collège. Le terme n'a pas encore la signification précise qu'on lui donnera quelques années plus tard, au XVII[e] siècle par exemple. On a vu qu'il suffisait qu'un régent, seul ou avec un bachelier, hébergeât dans sa maison quelques élèves pour qu'aussitôt la ville se prévalût de la gloire de posséder un collège. Sans doute, y avait-il souvent à l'origine une fondation, accrue ensuite par de charitables dons, assurant ainsi des revenus propres à l'établissement qu'on dotait également de statuts, d'un règlement, d'un personnel stable et d'un procureur. Tel fut le cas pour La Roche depuis 1569. Tels furent les collèges d'Annecy (1549-1551), de Thonon (1574), d'Evian (1574). Mais rien de tel à Thônes, à Rumilly, à Cluses, où partout cependant on appellera Ménenc recteur ou régent du Collège. Ici, c'est la municipalité qui assure les ressources, ou, le plus souvent, fixe les redevances que doivent payer au maître les élèves eux-mêmes (1). C'est elle qui s'occupe de trouver un local, de le meubler. En réalité, il règne une grande confusion entre ce qu'on appelle couramment les petites écoles — où l'instruction donnée paraîtrait cependant beaucoup plus rudimentaire — et les collèges proprement dits avant que ceux-ci soient tenus par des Congrégations religieuses, qui seront le plus souvent des Jésuites (XVII[e] siècle). Il semble bien que le caractère constaté pour le Dauphiné (2), à savoir que tout dépendait alors de l'administration municipale, soit applicable aussi à la Savoie; même dans le cas de fondations particulières, les syndics intervenaient encore le plus souvent. Ce qu'il y a de sûr, c'est que partout les programmes et les horaires d'études sont à peu près identiques. Dans les petites classes, on apprenait les prières, le catéchisme, la lecture au moyen d'abécédaires, « et surtout la lecture des manuscrits à laquelle nos paysans, amateurs de procès, attachaient une grande importance ». Tout cela, Ménenc dut l'enseigner qui nous dit avoir eu « la charge des enfants dès l'alphabet jusqu'aux principes de philosophie inclusivement ». Ainsi, dans les classes plus élevées, on enseignait la philosophie (scolastique), mais sur-

(1) *Response à certaine missive*, pp. 292-293.

(1) On trouvera quelques détails sur ces questions dans: A. de Jussieu: *Histoire de l'Instruction primaire en Savoie*, Chambéry, 1875. — Voir aussi Gonthier: *Hist. de l'Instr. Publ. avant* 1780 *dans la Hte-Savoie et l'ancien diocèse de Genève*, Annecy, 1887.

(2) Cf. Prudhomme: *L'Enseignement secondaire à Grenoble* (1340-1606), dans *Bulletin de l'Acad. Delphinale*, 4[e] série, t. XIV, 1900.

tout le latin que tout le monde apprenait parce que, « au XVI^e^ siècle, ce n'était pas une langue morte : c'était une langue usuelle, dont l'intelligence était indispensable à tous. C'était la langue de l'église et des lettrés; c'était aussi la langue des affaires. Les actes publics et privés, arrêts des tribunaux, délibérations de conseils de ville et contrats notariés étaient rédigés en latin (1). Il pouvait donc paraître naturel que, dès leur jeune âge, les écoliers fussent exercés à parler latin, et c'est pourquoi on leur interdisait en récréation comme en classe, de se servir de leur langue maternelle. Les maîtres enseignaient en latin, et les règlements et avis affichés dans l'école étaient rédigés dans la même langue. » (2)

Ajoutons enfin que le personnel enseignant était assez souvent fort difficile à recruter. Nulles gens n'étaient d'humeur plus changeante que les régents (3). « Un goût prédominant pour la vie errante, rendu plus vif par les chances d'élévation qu'offrait le patronage de la science, avait créé l'habitude des changements constants de titulaires, ce qui enlevait toute monotonie à la vie des maîtres d'école, et rendait possibles les voyages, les aventures et les rapports avec les hommes de goûts semblables. Sans doute, après avoir pris connaissance des documents municipaux de cette époque, peut-on se demander quels effets durent avoir ces changements incessants sur cette éducation alors tant recherchée. Malheureusement, l'amour du changement ne fut pas la seule cause du manque de fixité des titulaires, et les archives municipales mentionnent le renvoi de maîtres d'école pour négligences, inattention, ivrognerie, rixes ou dévergondages, et aussi pour hérésie. » (1)

Il est inutile de préciser que M^e^ Ménenc était d'une moralité bien supérieure. Jamais où il passa on n'eut à se plaindre de lui. Partout, au contraire, on manifesta « fort bon contentement réciproque ». Pourtant, il eut à se défendre de l'accusation de « changer coustumièrement de lieux », et cela nous a valu, en même temps que de précieuses indications sur sa vie, quelques-unes de ses meilleures pages.

Citant en effet l'exemple des Apôtres et du Christ « qui ne cessoyent de courir pour semer en divers lieux la parole salutaire », il répond à son accusateur : « Si me dites que parlez des changements téméraires et qui se font par légèreté, je vous prieray me dire quelle inconstance telle pouvez avoir connue en iceux qui, avec singulière et incomparable patience, accompagnée d'une aigre douceur, s'accommodent à tant de testes puériles et à tant de diverses complexions, desquelles les unes sont si bizarres, qu'à grand peine les pères peuvent contenir un enfanton qu'il ne coure les rues jour et nuit sans leur congé. Or, pour retourner à nostre matière, vous n'oserez, Monsieur, objecter que lesdits régents exercent tels offices comme inhabiles aux autres, vu qu'il n'y a exercice de plus grande labeur et de moindre récompense temporelle : vous devriez donc imputer lesdits changements aux accidents qui surviennent coutumièrement, ou de guerre, contagion ou dangers des bastiments scolastiques fort mal entretenus, ou autres mauvais et indignes traitements, à faute de bon zèle et police aux républiques (cités) : en plusieurs desquelles l'on

---

(1) A l'époque de Ménenc, on trouve pourtant déjà, à côté de registres tenus en latin, des minutaires entiers écrits en langue vulgaire. Notre pays, en effet, « participa heureusement aux bienfaits de l'*édit de Villers-Cotterets* (février 1539) par lequel François I^er^ prescrivit entre autres l'emploi de la langue française dans les actes reçus par les notaires, dans la procédure civile et criminelle et dans les décisions judiciaires » (Mugnier). Mais l'application généralisée de l'édit exigea de nombreuses années.

(2) Prudhomme, op. cit., p. 120.

(3) Voir dans Prudhomme : *L'Enseignement secondaire*, les mémorables avatars des syndics de Grenoble avec leurs régents successifs.

(1) C. Ruutz-Rees : *Charles de Sainte-Marthe.*

n'a point ou bien peu de considération de l'honneur et profit qu'apportent les écoles en une ville. De sorte qu'on fait venir les régents *per mirabilia*. Et puis après on les contraint *per deficit*... Quant à moy, je vous respons, Monsieur, en saine conscience, que je ne me suis jamais transmarché sans mûre délibération et suffisantes occasions. »

A Rumilly, Ménenc compose trois ouvrages, dont deux sont aujourd'hui perdus: Les *Colloques divins*, en latin, avec la traduction en français, *L'Image de science fort utile et profitable pour exciter les esprits à l'amour des bonnes lettres et vertus;* enfin *Le Dialogue du Planan et du Montagnard*. Seul ce dernier nous est parvenu.

C'est l'époque aussi ou Ménenc entretient des relations d'amitié avec Saint François de Sales. On a une lettre du Saint « au très docte Monsieur Ménenc », datée de l'été 1593. A la fin de cette même année, il rentre à Cluses, sa ville natale, où vient de mourir M. de Nycodex.

A Cluses, comme à Thônes lors de son second séjour, Ménenc fut recteur des écoles. Qu'elle devait être pittoresque la petite cité clusienne de ce temps-là, avec son hôpital, son Eglise Saint-Nycollas, construite au pied même du Chevrens; sa « grand'rue publique tendant vers l'église » et le long de laquelle s'alignent les maisons des bourgeois aisés; plus à l'ouest, « la rue publique rendant à l'école » et partant « des grands portes d'aval »; vers celles-ci, le Couvent des Pères de Saint François de l'Observance, un peu à l'écart du centre de la ville. On y croisait à tout instant des attelages, des bœufs, des troupeaux de chèvres, car sur la rue même se trouvaient les étables, les granges, les écuries (1). Et quel tapage quand les jeunes écoliers « aux chausses étroites, à la courte robe serrée à la taille par une ceinture de cuir et la patte du chaperon enroulée autour du cou », faisaient joyeusement résonner les pavés, de leurs gros souliers cloutés, pour aller prendre leurs ébats au pied de la grande tour, dans les champs qui séparent la ville et le pont de pierre, non loin du « vergier » de Maître Ménenc.

C'est une figure bien sympathique que ce bon régent qui a consacré toute sa vie à l'instruction de la jeunesse. Et quelle vie de labeur que la sienne, car « considérez quel loisir peut avoir celuy qui a la charge des enfants dès l'alphabet jusques aux principes de philosophie inclusivement » (2). C'est là, nous dit-il, « une turbulente et tumultueuse fonction, à cause de la véhémente et diverse continuation en tel exercice ». Il aime pourtant sa profession et s'y adonne de tout cœur, car c'est un noble métier, dont tous les auteurs anciens reconnaissent l'éminente dignité. Ce n'est pas, cependant, que les régents soient toujours bien récompensés de leurs efforts. Il y a des gens, dit-il, « qui font moins d'estat de leurs régens, que les Athéniens de leurs mulets... Et telle ingratitude est le plus souvent trouvée en ceux qui, ayans puisé des escoles les moyens de leur avancement, travaillent pour empescher le bon progrès desdites escoles. » Que de « parents modernes préfèrent consumer (leurs biens) à banquets excessifs, jeux prohibés, à procès mal fondés, ou à leur propre commodité, qu'à faire quelque petite récompense à ceux qui emploient tout leur temps à une chose si nécessaire et si honorable qu'est l'instruction de la jeunesse: ains voudroyent que lesdits régens employassent encore à bastir les escolles, ce de quoi ils se doivent nourrir et secourir leurs pauvres parents: lesquelles escoles en certain endroit ont esté démolie(s) non tant par nécessité, que par mespris des lettres et trop grande avarice. »

Il n'en est pas tout à fait ainsi à Cluses, où le régent est fort aimé. « L'on sçait quelle bonne affection me porte la noblesse d'ici, et toute la ville, excepté quelques-uns à cause de vérité ». Ménenc a en effet de fort bonnes relations avec les

(1) Tous ces détails sont puisés à différents actes des *Min. Dechignin*.

(2) *Sauvegarde*, p. 13.

nobles, quoiqu'il sache à l'occasion leur dire ce qu'il pense de la fausse noblesse, celle qu'on acquiert par l'argent ou qu'on doit à sa seule naissance. Sa femme n'est-elle pas la marraine de Claudia Dufresney, la fille du Seigneur de Loysin, l'une des familles les plus considérables du Faucigny, dont la noblesse remonte à près de trois siècles! Chez les bourgeois aussi le régent n'a que des amis. Partout où il a passé, on a gardé de lui un excellent souvenir. Des gens de La Roche, qui l'ont sans doute connu là-bas quand il y était régent et qui sont aujourd'hui installés à Cluses, le veulent comme témoin à leur testament. De Thônes, on n'hésite pas à venir lui emprunter de l'argent, car il y a laissé l'image d'un homme probe et désintéressé, plus attaché à bien remplir sa fonction qu'à en tirer profit.

C'est à Cluses que Ménenc termine sa laborieuse carrière. Il y compose son dernier ouvrage: la *Sauvegarde pour les disciples de Jean Ménenc*, publiée à Lyon en 1601 et dédiée à « Très noble et très vertueux François de Sales, en mémoire et action de grâce des bénéfices reçus ». Le saint Evêque visite la petite ville le 5 août 1606 et s'y occupe déjà du Collège que veut fonder Rd Bocut, et qui verra le jour douze ans plus tard. En 1610, notre recteur, à qui on a adjoint un « conrecteur », meurt quelques mois après s'être remarié avec une riche héritière de noble maison, Demoiselle Françoise de Riddes.

***

L'ouvrage de Ménenc intitulé *Sauvegarde* est un recueil des principales règles de morale que l'auteur, avant de prendre sa retraite, a cru nécessaire de rappeler à ceux qu'il appelle ses « disciples ». Dans sa dedicace, il nous dit: « Comme grande partie de ceux qui ont fait estat d'enseigner... n'ont pas seulement instruit les auditeurs verbalement, ains (mais) pour le soulagement de la mémoire, ont traduit des règles jouxte leur doctrine et exercice... moy de même, ayant eu par la grâce de Dieu l'espace de vingt et quatre ans la charge de la jeunesse... j'ay désiré, à l'imitation des autres, laisser par escript à mes disciples bien aimés certaines petites leçons, moyennant lesquelles ils puissent plus aisément, fuyant le mal et retenant le bien, faire une bonne conclusion de vie. »

Son livre s'adresse ainsi aux jeunes gens qui viennent de quitter l'école, et sans doute la méthode qui y est suivie est-elle la même que celle qui présidait aux leçons des régents de l'époque. Elle repose sur deux principes: « Pour estre plus facile, dit le régent, j'ay pris le fondement du subject aux règles du *Despautier* (1) plus familier aux disciples que point d'autres, par l'interprétation moralizées desquelles j'entends comprendre succintement les plus énormes erreurs de notre temps. » Dans l'avis au lecteur, il dira encore: « Vous n'entendrez icy rien du nostre, ains (mais) comme le tisserand qui joignant et assemblant les filets de plusieurs mains ourdit sa toile, ainsy je rapporteray la doctrine de divers autheurs approuvés ou reçus aux escholles ne visant sinon que ce peu de sentences recolligées et accommodées soient souventes fois répétées par mesdits disciples, afin qu'ils se tiennent esloignés des choses coupables en tous offices. »

Faisant ainsi constamment appel à l'autorité des Anciens, Ménenc, pour « maintenir au chemin de vertu » la jeunesse, va composer ce qu'il appelle lui-même une « grammaire chrétienne », et ce n'est pas ce qu'il y a de moins curieux et quelquefois d'irritant pour le lecteur moderne que le continuel mé-

---

(1) On appelait ainsi l'ouvrage d'un célèbre grammairien hollandais, Jean Van Pauteren, connu sous le nom de Despautère, né vers 1460, mort en 1520, et qui composa une *Grammaire latine complète*. Il y eut au XVI[e] siècle, et encore au début du XVII[e] siècle, quantité d'éditions de Despautères qui jouissait dans les écoles d'une faveur qui nous surprend aujourd'hui. C'est encore de cette grammaire, que se servait le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, l'élève de Fénelon.

lange, dans cet ouvrage, de la grammaire et de la morale, cette « interprétation moralizée » de règles qui n'ont été établies que pour régir des mots. Ménenc s'est-il rendu compte de tout ce qu'il y avait d'artificiel dans ce procédé? Pas le moins du monde, car pour lui, cette méthode est pleinement justifiée, et voici son raisonnement :

« Si en tous arts tant mécaniques que libéraux, sont requises certaines règles, jouxte lesquelles les artisans dressent leurs labeurs manuels..., et en Grammaire Latine, concordance et régime pour discerner les oraisons congrues des vitieuses, seroit-il tolérable que nostre grammaire chrestiene soit privée des préceptes par lesquels l'on peut cognoistre les propos vertueux d'entre les défectueux? Non, certainement, donc elle a sa concordance et régime qui séparent les langages honnestes, saincts et proffitables d'avec les paroles sales, impudiques et préjudiciables. Et pour entendre celles qui suivent la concordance, faut notter que, comme dit Aristote, la parole est l'image de la pensée, de sorte que touttes fois et quantes que nostre dire est conforme à nostre conception, nous faisons la convenance.

« La langue qui n'est que l'instrument ne chante que ce que l'intellect luy commande », dira-t-il encore.

Et voici comment dès la première page Ménenc applique son principe :

« Pour ce qu'aucun (quelqu'un) pourroit douter quelle leçon en grammaire chrestienne doit estre la première inculquée aux enfants ou celle des déclinaisons ou bien celle des genres, nous dirons, jouxte la sentence du Psalmiste : « Declina a « malo et fac bonum », estre très nécessaire que de bonne heure la jeunesse soit instruite à décliner tout ce que lui pourroit estre préjudiciable, comme la liberté aux vices et la trop délicate nourriture. » (1)

Tout y est : l'interprétation moralisée de termes grammaticaux : déclinaisons, genres ; « les sentences recolligées et accommodées empruntées à divers auteurs approuvés aux escholles », car le paragraphe cité est suivi d'une page et demie de citations empruntées à Aristote, Jérémie, Horace, Ovide, Virgile, confirmant la règle de morale posée par Ménenc. Et voilà comment se déroulera tout le livre, avec des raisonnement plus extraordinaires encore car si déclinaisons et genres sont des termes de grammaire, la sentence elle-même empruntée au Psalmiste est purement morale. Dans la suite, l'auteur se fait fort de tirer des règles de conduite très précises de la règle de Despautère sur le pronom relatif : *Pone relativum cum praecedente in eodem et genere et numero nec non in persona eadem* « qui fait leçon, dit Ménenc, aux rapporteurs qui ne sont autre chose que relatifs de l'antécédent, c'est-à-dire de la chose qu'ils ont entendue » (2). Ou bien, il vous expliquera que la règle d'accord des adjectifs : « *Mobile cum fixo, genere et casu numeroque conveniat:*

« ...fait pour les mariés, ayant prénoté que le nom du substantif est fort convenable aux mariés, et celuy de l'adjectif aux femmes, veu que comme le nom adjectif estant vague en sa signification prend la détermination et perfection du substantif, ainsy le sexe féminin, de soy volage et sujet à variété, reçoit la valeur, constance et dignité du masculin. Donc est raisonnable que la femme suive le genre, le cas et nombre du mari s'ils veulent faire un mariage congru. »

Et ainsi tout au long. Ménenc éprouve le besoin d'appuyer ses préceptes moraux sur des règles grammaticales. Ou bien il s'en tient à des comparaisons purement formelles, sans aucune valeur. « Il se faut entr'aider, dit-il, en dépit de la diversité de nos natures, comme les éléments eau, air, feu, terre prennent mutuellement la place les uns des autres. » Il y a là un exemple frappant du formalisme, de la pure logomachie à quoi avait abouti la

(1) *Sauvegarde*, p. 19.

(2) Ibid., p. 157-158.

scholastique dégénérée depuis le XVe siècle, et devenue une pure dispute de mots. L'enseignement se réduisait encore beaucoup trop souvent à ces subtils et stupides syllogismes et la mémoire des mots remplaçait l'exercice du raisonnement.

Telle est donc la méthode suivie par Ménenc tant dans son ouvrage que, sans doute, dans son enseignement. Quels sont maintenant les principes sur lesquels repose sa pédagogie?

La première leçon traite du devoir des régents et de la négligence des parents coupables de faiblesse à l'égard de leurs enfants. Pour notre moraliste, pas d'autre principe d'éducation que la fermeté, la sévérité. Que les maîtres méditent l'exemple de Marc-Aurèle qui pria les précepteurs de son fils « de lui donner en premier lieu une forte bride et aspre mords, afin qu'il ne courut aux délices et vanités ». Tout dans la nature n'est-il pas soumis à cette règle. « On lie les petits arbres pour les contenir droicts, on donne le frain aux chevaux encore jeunes pour les dompter, le laboureur fait clousture à la vigne et champ. » (1) C'est donc avec « grande restriction et bride » qu'on doit mener la jeunesse. On ne peut s'empêcher de songer, devant cette rigueur, à telle phrase de Montaigne, dont Ménenc parait prendre directement le contrepied:

« J'accuse toute violence en l'éducation d'une âme tendre, qu'on dresse pour l'honneur et la liberté. Il y a je ne sais quoi de servile en la rigueur et en la contrainte; et tiens que ce qui ne se peut faire par la raison et par prudence et adresse, ne se fait jamais par la force... Je n'ai vu autre effet aux verges sinon de rendre les âmes plus lâches ou plus malicieusement opiniâtres. » (2)

Et voici par contre ce que nous dit la vieille expérience du régent:

« Nous autres régents expérimentons journellement (Dieu sçait avec quel déplaisir) la plus grande partie des enfants si libertine et accoustumée à mignardise, habituée en délicatesse et finalement si ensevelie en tous desrèglements que vous les jugeriez plutost antechrist en malicieuse subtilité, et statues en bonnes mœurs que créatures raisonnables. » (1)

Lequel croire: le profond moraliste, le vieux maître d'école? N'y a-t-il pas là un problème que se poseront longtemps encore les éducateurs et que chacun résoudra selon sa conception de la nature humaine, ses tendances et aussi son époque?

On se rangera plus volontiers à l'avis de Ménenc quand il affirme que « les premiers régents sont les parents, qui, presque dès la « mammelle », doivent surveillller dans leurs enfants les bons et les mauvais penchants. Quelle négligence coupable chez ceux qui, plus attentifs aux taches des habits, plus soucieux des convenances et des pratiques mondaines qu'attaché à reprendre « les vilainies intérieures », laissent le vice pénétrer chez ces jeunes âmes. Et voici une réflexion qui nous éclaire sur l'âpreté au gain de certaines gens de la campagne qui

« envoyent (leurs enfants) aux régents, le plus souvent sans les recommander tant peu d'estat font-ils de leurs enfants au regard de leurs bestes, lesquelles ils n'oseroyent envoyer au champ, qu'au préalable ils n'eussent caressé leur gardiateur. » (2)

Devant cette indifférence, comment voulez-vous que les enfants « profitent aux escolles ». « Il ne sert gueres de porter grande quantité de bled au moulin si les meules sont rompues, ni aussi amasser richesses aux enfants s'ils n'ont entendement les sçavoir gouverner. » (3)

Tout cela est exposé à grand renfort de citations d'auteurs anciens, d'exemples empruntés à l'histoire sacrée ou profane, avec de ci, de là, de jolies comparaisons avec les

---

(1) *Sauvegarde*, p. 25.
(2) Montaigne: *Essais*, II, 8.

(1) *Sauvegarde*, p. 28.
(2) Ibid., p. 29.
(3) Ibid., p. 32.

choses de la campagne. Ménenc conclut le chapitre par quelques sentences en vers, dont quelques-unes sont bien frappées :

« Peintre ne fait ouvrage de valeur
Qui bien n'assied sa première couleur.
Jamais bon fruit ne sort de mau-
[vais arbre.
Bien faut ourdir qui veut bonne sa
[toile. » (1)

Pareillement, Ménenc s'élève à un très beau style et à une véritable éloquence quand il fait l'éloge de sa profession ou nous dit son amour pour la science. Répondant à des accusations portées par un détracteur, voici le joli tableau qu'il fait des peines des régents : « Hé combien de procès se présentent journellement par devant eux, sans parler de la diversité des leçons. Combien de quérimonies s'esveillent des uns contre les autres ? A quels bruits et tonnerres est sujette la teste du régent à toute heure ? A quelle solicitude pour l'avancement de ceux qui sont aux leçons ? A quelle anxiété pour les absents et vagabonds ? Ha, Monsieur, qui navigant mare narrant pericula ejus.

« Si vous saviez en quelle continuelle peine sont les régents, vous seriez esbahis comment il se peut trouver hommes qui veuillent subir un jour un tel fardeau. Ceux qui ont la charge d'un couvent ou le gouvernement d'une république, ou, pour parler plus proprement, qui ont demi-douzaine d'enfants, voire d'un même lit, en pourront ratiociner quelque chose. Lorsque l'un chante montant les degrés (escaliers), l'autre pleure en les descendant, cestuy-ci veut serrer (fermer), l'autre ouvrir, estant de contraires inclinations. Comment donc seront juges inconstants et de légère cervelle ceux qui ne cessent de cultiver la terre si pénible, déracinant les chardons et espines que les premiers grangiers par mauvais exemples ont plantés et par nonchalance laissé croistre en icelle, nonobstant l'incroyable ingratitude de plusieurs parents vos semblables, Monsieur, et indicible insolence des enfants de maintenant. »

Ménenc rappelle alors en quelle considération on tenait les professeurs à Athènes et à Rome, « où fut créé un tribunal qui, n'ayant autre soing que l'instruction de la jeunesse, estoit en dignité et honneur égal à un Sénateur », où « César fit citoyens les bien lettrés ».

Veut-on savoir ce qui, pour notre moraliste constitue la vraie noblesse ? Il en fait le sujet de sa troisième leçon, où il démontre avec vigueur que la véritable noblesse ne s'acquiert ni par l'argent, ni par la naissance. De même qu'il est « trop difficile transformer le plomb en bon or et le singe en animal raisonnable », de même que « le faux argent a la marque, couleur et rondeur de l'autre, non toutesfois la valeur », de même l'achat d'un titre ne peut en conférer la dignité. Quant à ceux qui font parade de leurs ancêtres, qu'ils n'oublient pas que « ce n'est grand cas s'appuyer sur la noblesse des pères, car pour voir, il ne faut chercher la lumière aux yeux d'autrui... Les nobles peintures sont souventes fois gastées par une toile d'araignée, ainsi la noblesse des pères par la vilenie des enfants. » Au contraire, ceux que Ménenc place au premier rang de l'humanité, voulez-vous savoir leur origine ? « Socrate, excellent polisseur des esprits, estoit fils d'un polisseur de marbre ; Virgile, fils d'un laboureur mantuen ; Isocrate, fils d'un savetier », tant il est vrai que « celuy est noble arbre qui porte noble fruict, encore qu'il soit enté par l'homme le plus abject du monde ». Car voilà pour lui la vraie noblesse : deux choses sont nécessaires pour l'acquérir : la science et la vertu.

Tout au long de son livre, le régent laisse bien voir en quelle haute estime il place ceux qui consacrent leur vie à l'étude, quelle véritable supériorité elle confère :

« Qu'ils disent la science estre une forme plus délicate que telle noblesse (de l'hérédité) de laquelle le moindre pique-bœuf ou souillon de cuisine se jacte estant trois pas loing de la maison. »

(1) *Sauvegarde*, p. 40.

On pourrait faire un joli petit recueil des nombreuses réflexions où Ménenc affirme sans cesse la dignité de la science.

« L'on sçait assez que qui a le pou-
[voir
D'estudier, noble est faict par sa-
[voir. »

A tout propos, il s'élève contre ceux qui confèrent les hautes charges aux gens riches ou aux flatteurs plutôt qu'aux hommes « pleins de science et vertu », contre les mères qui « font plus d'estat d'une glorieusette, que d'un fils (désireux) de s'avancer aux bonnes lettres. Car elles desroberont leurs maris pour achepter mille singeries à ladite fille, et le pauvre escolier, comme je sçay, ne peut par lettres ni supplications quelconques avoir argent pour achepter livres et choses semblables. »

Cependant, Ménenc sait bien que la science seule ne peut rendre sage, que souvent même elle rend orgueilleux, alors qu'au contraire, elle devrait emplir l'esprit d'humilité. Il n'y a « occasion aucune de s'enfler, dit-il, ains plustost de gémir et soupirer, comme le prisonnier qui ne peut jouir de la clarté, sinon par quelque fenestrelle », car, que ses disciples considèrent que « ce qu'ils sçauront après toutes leurs estudes n'est qu'une mouche à proportion de ce qu'ils ignorent ». Et notre moraliste n'a que mépris pour ces savants hautains et orgueilleux qui « loin de dire avec le philosophe: *hoc unum scio quod nil scio,* s'imaginent « mériter seuls les rayons du soleil ».

Car la vertu, en fin de compte, est la seule chose qui élève au-dessus du vulgaire. Que ceux qui « désirent parvenir à la noblesse prennent le conseil des sages qui font la vertu mère de vraie noblesse... Il reste donc, mes disciples, que soyez amateurs de vertu. »

C'est bien à quoi s'est appliqué pendant toute sa carrière notre régent moraliste, former des âmes droites et des cœurs purs. On peut déplorer la méthode peut-être trop artificielle et trop exclusivement basée sur l'autorité des Anciens. Mais c'est un défaut commun à toute l'époque. N'est-ce pas Saint François de Sales qui s'attirait ce reproche de son père: « De mon temps, les prédicateurs étaient bien plus rares, mais aussi quelles prédications ! Dieu le sait; elles étaient doctes, bien étudiées; on disait des merveilles; on alléguait plus de latin et de grec en une phrase que tu ne le fais en dix. Tu rends cet exercice si commun, qu'on n'a plus autant d'estime pour toi. » Il n'y a pourtant qu'à ouvrir un volume des œuvres du Saint pour s'apercevoir qu'il n'est pas avare de citations. L'essentiel donc de l'enseignement du XVI^e^ siècle était l'étude de l'Antiquité, sur laquelle on s'appuyait pour faire beaucoup de grammaire et beaucoup de morale. Il nous a paru intéressant de le faire ressortir à travers l'œuvre d'un maître clusien qui mérite une bonne place dans notre histoire locale.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Conseil d'Administration, Liste des Membres, Sociétés correspondantes 5
Assemblée générale du 19 février 1943 11
Bulletin nécrologique 15

Séance du 13 février 1943:

Alcide BOUCHER: Les artisans du Haut-Faucigny (2e série) .. 17
Louis FORESTIER: Le Château de Barbey 23
Paul GUICHONNET: Une Fête civique à Bonneville, sous le Directoire 25

Séance du 27 mars 1943:

Lucien GUY: Le Château de Gaillard 28
Paul GUICHONNET: L'incendie de Bonneville en 1737 30
Louis FORESTIER: La Perte du Giffre à Mieussy 33

Séance du 8 mai 1943:

Lucien GUY: Guigues VIII le Batailleur, Dauphin et Baron du Faucigny 34
Paul GUICHONNET: Un document sur l'émigration des Faucignerands 41
Paul GUICHONNET et Lucien GUY: A propos du grammairien Philibert Monet 44

Séance du 12 juin 1943:

James PIERRE: Sallanches et ses Châteaux à la veille de l'Incendie de 1840 46
Paul GUICHONNET: Les derniers jours de la Maison des Barnabites de Bonneville 51
Jules LAURENT: Joseph de Maistre et l'Education de la Jeunesse 58

Séance du 24 juillet 1943:

Lucien GUY: Le centenaire des astronomes Bouvard et Nicollet 61
Une transaction entre le Dauphin Humbert II et Béatrix de Chalon d'Arlay, en 1344 64
R. P. Léon BUFFET: Louise Jay, épouse Cognacq 66
Paul GUICHONNET: Une figure de la Révolution en Savoie: Antoine-Louis Albitte 71

Pages

Séance du 21 août 1943:

Henri BAUD: Ecoles et régents à Cluses au XVI[e] siècle 73
Charles BIOLLEY : Varens ou Véran ? Un petit problème de toponymie faucignerande 80

Séance du 30 octobre 1943:

Lucien GUY: Documents relatifs aux travaux de réparation du pont et des digues de l'Arve au XVIII[e] siècle 83
Louis FORESTIER: Notice sur deux châteaux de Saint-Jeoire .. 89

Séance du 20 novembre 1943:

Louis FORESTIER: Le pont romain du Giffre 91
Antoine BALEYDIER : Une exécution capitale à Chamonix, en 1868 92
Robert AVEZOU : La Savoie sous Charles-Félix et Charles-Albert (1821-1847) 99

Séance du 18 décembre 1943:

Robert AVEZOU : La Savoie sous Charles-Félix et Charles-Albert (fin) 110
Henri BAUD: Ecoles et régents à Cluses au XVI[e] siècle (fin); Jean Ménenc 124

Imp. Plancher, Bonneville (Hte-Savoie) C. O. L. 31-3892

N° d'ordre 555

Pius est, patriæ facta referre, labor.

OVIDE.

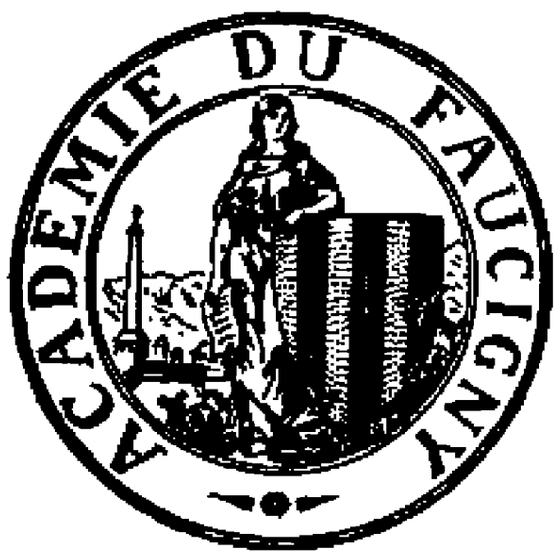
MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME VI



MCMXLIV - MCMXLIX

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITE DE DIRECTION

MM. PERRET Charles-Henri, président ;
GUY Lucien, vice-président ;
Mlle BLANC Céline, vice-présidente ;
MM. GUICHONNET Paul, secrétaire-trésorier (Ch. Post. Lyon 2699-17);
FREZAT Luc, bibliothécaire-archiviste.

MEMBRES REPRESENTANT LES CANTONS DU FAUCIGNY

MM. MOREL-FREDEL Louis, canton de Bonneville ;
TYRODE Isidore, canton de Cluses ;
CURRAL Hippolyte, canton de Sallanches ;
Dr PELLOUX Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de St-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Dr GAY Paul, canton de Saint-Jeoire ;
DUVILLARET Théodore, canton de Taninges ;
MANNESSY Louis, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
BAJULAZ Lucien, canton de Boëge.

BIENFAITEURS DE L'ACADEMIE

Le Prince Jean-Louis De FAUCIGNY-LUCINGE, 42, rue Boissière, Paris, XVIe ;
M. KUNDIG André, maître-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, Genève.

On trouvera ci-après la liste des membres de l'Académie pour les exercices 1944-1950. On est prié de signaler au trésorier toute erreur ou omission qui aurait pu s'y glisser.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (décédé) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité National de Géographie, 7, rue Lamenais, Paris ;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, Paris ;
Mme DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (décédée) ;
M. VALLOT Charles, géographe, 28, rue Richaud, Versailles.

MEMBRES EFFECTIFS

MM. AVEZOU Robert, archiviste départemental de l'Isère, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bourg-en-Bresse ;
BALEYDIER Antoine, conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains ;
BAUD Henri, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois ;
BEAUREGARD du COLOMBIER (baron Gérard de), homme de lettres, à Bonne-sur-Menoge ;
BIOLLEY Charles, journaliste, à Thonon-les-Bains ;
Mlle Blanc Céline, rue Sainte-Catherine, Bonneville ;
M. BRETTON Claudius, industriel, Cluses ;
R. P. BUFFET Léon, missionnaire de Saint-François, Monnetier ;
MM. CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant à Passy ;
CHATOUX Jean, antiquaire, Chamonix ;
CHAULIN (le baron Robert), à Nernier ;
CHAVANNE Joseph (le chanoine), recteur de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur-Foron ;
CURRAL Hippolyte, avocat, ancien sénateur, Sallanches ;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, Bonneville ;
DECHAVASSINE (Le Chanoine), professeur au Grand Séminaire d'Annecy ;
DUPUPET François, architecte, à Thonon-les-Bains ;
FALLION Pierre, avoué, président du Syndicat d'Initiatives, à Bonneville ;
FORESTIER Louis, directeur d'Ecole honoraire, à Taninges ;
FREZAT Luc, propriétaire, à Bonneville ;
GAY Jean, instituteur honoraire, 5, place de Crête, Thonon-les-Bains ;
GAY Paul, docteur-médecin, à Saint-Jeoire ;
R. P. GRANDJACQUES Henri, missionnaire de Saint-François, chapelain des Allinges ;
MM. GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bonneville ;
GUY Amédée, docteur-médecin, ancien député, avenue des Allobroges, Thonon-les-Bains ;
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains ;
LAURENT Jules, homme de lettres, 5, avenue de la République, Annemasse ;

Mme LORIOT de la SALLE Christiane, rédactrice en chef des « Cahiers du Plateau », à Sancellemoz, Passy ;
MM. MANNESSY Louis, avoué honoraire, à Bonneville ;
MICHEL Roger, juge au Tribunal de Marseille ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, à Bonneville ;
ORSAT François, avoué à Chambéry, 8, rue Saint-Antoine ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, à Chamonix ;
PERNAT Casimir, notaire honoraire, à Cluses ;
PERRET Charles-Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, à Bonneville ;
PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry ;
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
PIGNARD Joseph, industriel, à Cluses ;
PLANCHER Charles, imprimeur, directeur du « Faucigny », rue du Pont, Bonneville ;
PLANCHER Etienne, imprimeur, rue du Pont, Bonneville ;
RICHARD Albéric, publiciste, rue Pertuiset, Bonneville ;
REBOUL Jules, chef de bureau de préfecture en retraite, homme de lettres, rue du Pont, Bonneville ;
ROUGE Henri, journaliste, à Bonneville ;
Mlle THOME Rose, institutrice honoraire, à Bonneville ;
M. VIDONNE Albert, docteur-médecin, à Taninges.

MEMBRES ASSOCIES

M. ABRY Eugène, pharmacien, à Bonneville ;
Mme ACCARY Albertine, directrice honoraire de l'Ecole Supérieure de Filles, à Bonneville ;
MM. ACCARY Louis, inspecteur des Contributions Directes, à Sallanches ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, à Bonneville ;
ALLANFRANCHINI Joseph, ingénieur, avenue de Corzent, Thonon-les-Bains ;
AMELOT Pierre, journaliste, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ;
Mlle ANTHOINE Eugénie, directrice de l'Ecole Ménagère de l'Ain, à Vonnaz (Ain) ;
MM. ANTHONIOZ Emile-André, conseiller général de la Haute-Savoie, Les Gets ;
ARDIZZI Jean-François, géomètre-expert, à Ayze ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
ARESTAN Jean, château du Vivier, Scientrier ;
AVRILLIER Paul, juge au Tribunal civil de Bonneville ;
BALLALOUD Louis, avoué, à Bonneville ;
BALLOT-BEAUPRE Alfred, syndic-liquidateur, Sallanches ;
BALMELLE Marius, lauréat de l'Institut, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende ;
BARD de COUTANCES Louis, 9, rue Ferrandi, Paris VI^e^ ;
BENE Georges, assistant à la Faculté des Sciences de Genève, à Saint-Jeoire ;
BERCHET Henri-François, homme de lettres, 24, avenue Pictet-de-Rochemont, à Genève ;
Mme BOCCACCIO Jean, 19, rue Docteur-Mazet, Grenoble ;

MM. BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris ;
BONTRON Emmanuel, notaire, rue F.-Dubouloz, Thonon ;
BOUSSARD Clément, sous-préfet de Bonneville ;
BOUVIER Louis, notaire à Sallanches ;
Mlle BOUCLIER, assistante sociale, à Bonneville ;
MM. BRIFFAZ François, docteur, avenue de Genève, Bonneville ;
BRIFFOD Henri, avocat, à Bonneville ;
BRIFFOD Pierre, employé de banque, Bonneville ;
BRUNET Jean, avoué, à Bonneville ;
BUCHALET Louis, intendant général en retraite, à Bonneville ;
BUET Patrice, homme de lettres, 26, rue Saint-Dominique, Paris.
CACHAT Charles, pharmacien, à Chamonix ;
CAPT de la FALCONNIERE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève ;
Mme CARPANO Constant, à Cluses ;
MM. CARPANO Léon, industriel, à Cluses ;
CAVALIERI Serge, ingénieur, 9, avenue Berthelot, à Lyon ;
CHAMOUILLET Auguste, à Filly, Sciez ;
CHARDON Claudius, principal honoraire de collège, à Bonneville ;
CHATON Pierre, pharmacien, à Bonneville ;
CHAVANNE Claudius, premier président de la Cour d'Appel de Bastia, Corse ;
COLLET Emile, receveur municipal, Bonneville ;
CORBET André, pharmacien, à Samoëns ;
CORDIER Louis, industriel, à Magland ;
COUSTET Joseph, principal du collège de Bonneville ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CROCHET François, ingénieur civil des Mines, à Cluses ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, Saint-Gervais ;
DEGEORGES Marcel, docteur-médecin au sanatorium de Sancellemoz, Passy ;
DELAUNAY Didier, directeur des Hospices, Aix-les-Bains ;
DEVANT Charles, ingénieur, directeur des Forces du Fier, 3, boulevard Decouz, Annecy ;
Abbé DOMENGET Léon, curé du Fayet ;
DUCREY Armand, directeur des Ecoles de Garçons de Chedde ;
DUPONT Louis, directeur de l'Ecole de Garçons, Megève ;
DUVILLARET Théodore, notaire, à Taninges ;
DUVILLARET Henri, docteur en droit, Taninges ;
FALETTI Joseph, avocat, Bonneville ;
FALLION Pierre, avoué, à Bonneville ;
FLECHERE (comte Henri de la), château de Beauregard, à Saint-Jeoire ;
FORESTIER Léon, architecte, La Roche-sur-Foron ;
FOURNIER Louis, directeur du Collège moderne de La Roche-sur-Foron ;
FRANCK Marcel, industriel, à Cluses ;
FALCHERI Edmond, directeur du Crédit Lyonnais, à Aix-les-Bains ;
GALAND André, ingénieur, à Chedde, Passy ;
GALICHET Georges, directeur de l'Institut de Formation pédagogique, à Limoges ;

MM. FAURE Marius, président du Tribunal de Condom ;
GAY Georges, ingénieur, T.A., à Vulbens ;
GIDE J.-A., docteur, Le Fayet ;
Mlle FAUQUET Juliette, céramiques, Bonneville ;
GOURDAN Louis, pharmacien, à Cluses ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, à Annecy ;
GRANOTIER Francisque, proviseur honoraire de lycée, à Bonneville ;
GRAVIER Albert, professeur, 44, rue Juliette-Récamier, à Lyon ;
GROS Joseph, banquier, Sallanches ;
Mme GUILBAUD Jeanne, Le Bois des Tours, Bonneville ;
MM. GUY Pierre, avocat à la cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, Grenoble ;
Mme JACQUIER Marcelle, à Chambéry ;
M. JEROME Jean, industriel, à Bonneville ;
Mme JOURDANET, rue du Pont, Bonneville ;
M. LAFFIN Ernest, docteur-médecin, à Sallanches ;
Mme LAURENT Henriette, 5, avenue de la République, à Annemasse ;
MM. LE GUEUT Jean, juge au Tribunal de Bonneville ;
LE MEME Jacques, architecte, à Megève ;
LOWYS Pierre, docteur-médecin, directeur du sanatorium du Roc des Fiz, à Assy-Passy ;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, à Bonneville ;
MALLINJOUD Edouard, directeur honoraire de l'Ecole Primaire supérieure de La Roche-sur-Foron ;
Mme MARCHAND, institutrice, à Bonneville ;
MM. MARION Félix, président de la Société des Amis des Lettres et des Arts, avenue Bastin, Annemasse ;
MARTEL Louis, député de la Haute-Savoie, La Roche-sur-Foron;
MARTIN Georges, juge au Tribunal de Genève, à Veyrier, près Genève ;
MARTY Abel, négociant, à Cluses ;
METRAL Robert, comptable aux Usines de Chedde, Passy ;
MICHAUD (le baron Humbert), clos Babuty, Ambilly ;
Mme MILLION, institutrice, à Annemasse ;
MM. MORAND François, directeur honoraire d'école à Megève, Le Planellet ;
MORAND Jacques, docteur-médecin, Bonne-sur-Menoge ;
Mme MOREL-FREDEL Louis, à Bonneville ;
M. MORTIER Gaston, docteur en droit, directeur de l'hôtel Beau-Rivage, à Saint-Gervais ;
Mme MULIN J.-B., libraire, rue du Pont, Bonneville ;
MM. NOUVELLEMENT Jean, notaire, à Sallanches ;
ORSAT Pierre, procureur de la République, à Grenoble ;
PAILLET Marcel, docteur-médecin, Saint-Gervais-les-Bains ;
PARIS Paul, directeur de l'hôpital de Bonneville ;
PARISOT Raymond, industriel, à Bonneville ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, maire de La Roche-sur-Foron, Conseiller général, à La Roche-sur-Foron ;
PENZ Joseph, instituteur honoraire, à Bonneville ;
PENZ Serge, receveur de l'Enregistrement, à Modane ;
PERINET Philippe, ingénieur, directeur des Usines de Chedde, Passy ;
PERNAT Jean, avocat, rue Décret, Bonneville ;

M. PERRET DU CRAY Henri, ingénieur, Pareizé, par Pontcharra-sur-Turdine (Rhône) ;
Mlle PERRIN Denise, institutrice, à Sallanches ;
MM. PERRIN Narcisse, directeur d'école honoraire, à Sallanches ;
PERROLLAZ Albert, place de l'Hôtel-de-Ville, Bonneville ;
PICAUD André, docteur-chirurgien, à Sallanches ;
Mme PIERSON Alexandrine, 16, rue Edgar Quinet, à Bourg-en-Bresse ;
MM. PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à Bonneville ;
PIRAUD Maurice, à Sancellemoz, Passy ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
POLLET Gilbert, professeur au Collège moderne de La Roche-sur-Foron ;
PONS Charles, industriel, à Cluses ;
PRIEUR Paul, inspecteur principal des Eaux-et-Forêts, à Mâcon ;
PROST Ernest, architecte honoraire des Monuments historiques, La Roche-sur-Foron ;
Mme RAVINET Emma, professeur honoraire à l'Ecole primaire supérieure de filles, Bonneville ;
MM. RAVINET Jean, professeur à l'Ecole hôtelière, Thonon ;
RAYMOND Justinien, professeur au Collège J.-B. Say, 3, square Lagarde, Paris (VI^e^) ;
Mme REYDET Louis, rue Décret, à Bonneville ;
M. RICHARD Jean, Les Charmettes, La Roche-sur-Foron ;
Mlle ROCH Mathilde, La Roche-sur-Foron ;
MM. ROCHON E. (le chanoine), supérieur du collège de La Roche-sur-Foron ;
ROCHON du VERDIER Guy, chef de contentieux, 14, rue Vaubecour, à Lyon ;
RUBIN Ernest, professeur de musique, à Bonneville ;
RUBIN François, docteur-médecin, à Saint-Jeoire ;
RUIN François, sénateur, à Bonneville ;
Mlle SALIN Marie, directrice honoraire de l'Ecole maternelle, à Bonneville ;
MM. SAUTHIER Marcel, 36, avenue d'Evian, Thonon-les-Bains ;
Abbé SECRET Bernard, aumônier militaire, 16, rue de Boigne, Chambéry ;
SERAPHIN Armand, publiciste, à Bonneville ;
SERVETTAZ Camille, principal honoraire du collège, place du Château, Thonon-les-Bains ;
SERVETTAZ Paul, chirurgien, 26, avenue du Parmelan, Annecy ;
SUARD Victor, professeur au Collège moderne d'Annecy ;
SURCHAMP Jean, inspecteur des Eaux-et-Forêts, à Bonneville ;
SYLVESTRE Frédéric, industriel, à Cluses ;
TAIRRAZ Armand, Savoy-Palace, Chamonix ;
THALVARD René, inspecteur primaire, Grenoble ;
TISSERANT Marcel, directeur de l'hôtel du Mont-d'Arbois, à Megève ;
Mme TISSOT Lucien, institutrice, à Megève ;
MM. TOBE François, docteur-médecin-chef du sanatorium de Sancellemoz, Passy ;
TYRODE Isidore, agent général d'assurances, Cluses ;
Abbé VACHOUX Jean-Marie, à Tamié, Mercury-Gemilly ;
VANDENBROUCQUE Henri, avocat, à Bonneville ;

MM. VEILLARD Henri, inspecteur des Contributions directes, 9, place des Alpes, Grenoble ;
VERON Pierre-Louis, juge de paix de Saint-Jeoire, Taninges et Samoëns ;
VIDONNE Philippe, ingénieur, 9, rue Jules-Ferry, à Poitiers ;
VILLE Louis, garde général des Eaux-et-Forêts, à Bonneville ;
VILLEGER Gaston, secrétaire général de la Préfecture, à Châlons-sur-Marne ;
VINCENT Roger, à La Roche-sur-Foron ;
Abbé de VIRY Jean, château de Viry, à Viry ;
VUARNET Emile, propriétaire, à Messery ;
WERQUIN Jean, inspecteur-adjoint des Eaux-et-Forêts, à Bonneville ;
YVOIRE (baron Jacques d'), 5, rue de Fleurus, Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève ;
DELARUE, conservateur de la bibliothèque de Genève ;
DURET Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Ayres (République Argentine) ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, Genève ;
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève ;
ROSSET L.-F., professeur au Collège Esteqlal, Kaboul (Afghanistan) ;
Abbaye de TAMIE, par Mercury-Gemilly (Savoie).

SOCIETES CORRESPONDANTES

ANNEMASSE. — *Société des Amis des Lettres et des Arts.*
ANNECY. — *Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales.*
BORDIGHERA. — *Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell.*
CHAMBERY. — *Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Revue « Annales Savoisiennes » ; Archives départementales.*
GENEVE. — *Institut National Genevois; Société d'Histoire et d'Archéologie ; Société catholique d'Histoire de Genève ; Archives d'Etat ; Bibliothèque publique et universitaire ; Revue « Genava ».*
GRENOBLE. — *Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné. Archives départementales.*
MOUTIERS. — *Académia de la Val d'Isère.*
NICE. — *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*
ROME. — *Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano).*
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
SION. — *Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Vallesia).*
TURIN. — *Deputazione subalpina di Storia patria (Palazzo Carignano) ; Società piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Palazzo Madama) ; Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano).*
LOUVAIN. — *Université (Bibliothèque).*
KABOUL. — *Revue Afghanistan.*

NÉCROLOGIE

De 1944 à 1949, l'Académie a perdu les membres suivants : M. Casimir Pernat (7 janvier 1944) ; R. P. Léon Buffet (12 mai 1944) ; Docteur François Briffaz (26 mai 1944) ; M. Albéric Richard (9 juillet 1944) ; M. Louis Forestier (17 juillet 1944) ; Mme Jean Boccaccio (4 janvier 1945) ; Mme Albertine Accary (8 février 1945) ; M. François-Narcisse Perrin (6 août 1945) ; M. Louis Accary (2 septembre 1945) ; Chanoine Joseph Chavanne (28 janvier 1946) ; M. Edouard Mallinjoud (juillet 1946) ; R. P. Henri Grandjacques (13 décembre 1946) ; Mme Constant Carpano (3 février 1947) ; Inteudant Louis Buchalet (21 février 1947) ; M. Camille Servettaz (octobre 1947) ; Mlle Rose Thomé (28 janvier 1948) ; M. Charles Plancher (2 avril 1948) ; Baron Robert Chaulin (28 août 1948) ; M. Henri Rouge (26 décembre 1948) ; Mme Jeanne Delvair (12 janvier 1949) ; Mme Marie Jourdanet (7 août 1949) ; M. Marcel Frank (20 novembre 1949).

Nous donnons, ci-après, quelques notes biographiques sur nos principaux collaborateurs décédés :

Nous avons déjà consacré, dans notre précédent fascicule, une notice à notre regretté vice-président, M. Casimir Pernat, notaire honoraire à Cluses, capitaine de territoriale, chevalier de la Légion d'honneur, archéologue réputé, qui fut l'un des principaux fondateurs de l'Académie.

Le R. P. Léon Buffet, missionnaire de Saint-François-de-Sales, né à Ugine, ancien professeur au collège d'Evian, a écrit plusieurs ouvrages importants : *La vie du P. Tissot* (couronné par l'Académie Française), *La vie du P. Mermier*, une *Histoire d'Ugines*, *Le Collège d'Evian*, *La vie de Mgr Paget*, *La vie de Mgr Biord* (couronné par l'Académie du Faucigny).

M. Louis Forestier, directeur d'école honoraire, a laissé une *Monographie de Mieussy*, et une *Histoire de Saint-Jeoire-en-Faucigny* couronnée par l'Académie du Faucigny).

Le chanoine Joseph Chavanne, originaire de Peillonnex, directeur du Grand Séminaire d'Annecy, puis recteur de la Bénite-Fontaine, à La Roche et aumônier diocésain, était un prêtre distingué, fin lettré et conférencier de talent. Il était l'un des fondateurs de l'Académie.

Le R. P. Henri Grandjacques, missionnaire de Saint-François-de-Sales, né à Saint-Nicolas-de-Véroce, professeur à l'Institut Florimont, puis chapelain de la maison des Allinges, a publié d'intéressantes études sur le sanctuaire de N.-D. de la Gorge et sur la vallée de Montjoie.

M. Charles Plancher, maître-imprimeur, qui était l'un des membres les plus assidus à nos séances, avait bien voulu faciliter la publication de nos travaux.

Le baron Robert Chaulin, de Nernier, ancien commandant aviateur pendant la guerre 1914-18, était officier de la Légion d'honneur et décoré de la croix de guerre.

M. Henri Rouge était l'un des principaux fondateurs de l'Académie dont il fut le secrétaire. Ecrivain et journaliste de talent, il s'intéressait aux organisations locales et était membre des Conseils d'Administration de l'hôpital, du dispensaire, de la Caisse d'épargne, de la Bibliothèque *La Glaneuse*, de l'Association des anciens Elèves du Collège, de l'Académie du Faucigny.

JEANNE DELVAIR

La grande tragédienne Jeanne Delvair, (dont le véritable nom était Déluermoz) membre d'honneur de notre Académie, originaire de Contamine-sur-Arve, était née le 10 décembre 1877. Elle appartenait à une famille d'artistes : sa sœur, Mme Germaine Dermoz, occupe une grande place dans le théâtre du Boulevard et son frère, le peintre animalier Déluermoz, décédé, il y a quelques années, eut son heure de vogue à Paris. Elle était mariée à M. Georges Le Roy, sociétaire comme elle, du Théâtre Français. La vedette de cinéma Annabella était sa nièce et le comédien Jean Galland, son beau-frère. Chaque année, Jeanne Delvair prêtait son concours à l'œuvre des « Petits Savoyards parisiens à la montagne », et l'illustre tragédienne se faisait applaudir par toute la Savoie, ainsi réunie au Palais du Trocadéro.

Jeanne Delvair entra au Conservatoire en 1897, où elle eut pour maître Paul Mounet et en sortit en 1899 avec le premier prix de tragédie. Elle débuta à la Comédie Française la même année et son premier grand rôle fut celui d'Hermione dans *Andromaque*. Pendant plus de quarante ans, elle illustra la scène dans tous les grands rôles du répertoire classique et moderne. Son nom restera attaché, non seulement à la Maison de Molière, mais encore aux théâtres antiques d'Orange, d'Arles, de Béziers, où elle brilla d'un très vif éclat.

C'est en 1939 que Jeanne Delvair a donné sa soirée d'adieu à la Comédie Française, dont elle était sociétaire et doyenne. Ce fut une retraite définitive, loin du monde. Elle se retira, en effet, parmi les religieuses du Tiers Ordre de Saint-Dominique. Elle est décédée le 12 janvier 1949.

Jeanne Delvair restera une des célébrités du théâtre français qui honore la Savoie.

Compte arrêté au 15 Mars 1947

Reports année 1945 :

Caisse	715 60	
Chèque postal	309 40	
Caisse d'Epargne	3.300 00	
	4.325 00	4.325 00

Année 1946 :

Retards cotisations 1945 et cotisations de l'année 1946		11.850 00
Vente de fascicules		200 00
Différence Bord		9 70
Frais poste, timbres quittances et divers		565 30
Frais M. Detraz		120 00
Frais Mlle Andrée Penz		350 00
Divers (enveloppes)		30 00
Envoi fascicules		600 00
	16.384 70	1.665 30

Soldes pour balance :

Caisse	3.865 60		
Chèque postal	7.553 80		
Caisse d'Epargne	3.300 00		14.719 40
		16.384 70	16.384 70
A nouveau au 15 mars 1947		14.719 40	
* Récital Tyrode		3.150 00	
		17.869 40	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

1944

Séance du 25 mars 1944

Assemblée générale.
Lucien Guy : L'érection de l'Abbaye de Sixt en 1944.
Louis Forestier : Le fusil Pralong.
Paul Guichonnet : Les sculpteurs de rétables à Bonneville au XVII^e^ siècle.

Séance du 29 avril 1944

Lucien Guy : Les Alleman de Valbonnais et les Alaman de Faucigny.
R. P. Henri Grandjacques : Béatrix de Faucigny et la châtellenie de Montjoie (première partie).
Antoine Baleydier : Un aperçu de la vie judiciaire en Faucigny vers 1865.

Séance du 10 juin 1944

Lucien Guy : Pierre Monod (tricentenaire de sa mort en 1644). Faucigneran ou Faucignerand ?
Robert Avezou : Les événements de 1847-1848. Victor-Emmanuel II et la Savoie.

1945

Séance du 2 juin 1945

Assemblée générale. - Renouvellement du Comité.
Baron Robert Chaulin : Un grand magistrat : le premier président Georges-Louis Mercier.
Lucien Guy : La calomnie de Ripaille.
Emile Vuarnet : Notes sur un gué préhistorique et un vieux chemin romain de La Bergue à Rossat.

Séance du 17 novembre 1945

Henri Baud : Le Faucigny à la veille de son annexion au Comté de Savoie.
R. P. Henri Grandjacques : Béatrix de Faucigny et la châtellenie de Montjoie (deuxième partie).
Louis Pfister : Un médecin-poète : le docteur Andrevetan.

1946

Séance du 13 avril 1946

Assemblée générale.

Séance du 15 juin 1946

Lucien Guy : Marc-Théodore Bourrit. Pierres légendaires et historiques du Faucigny.
Camille Perroud : L'incendie de Cluses des 13 et 14 juin 1844, d'après la correspondance de Bouverat à Dépoisier.
Henri Perret : Observations sur l'opportunité du rétablissement de la province de Carouge en réponse aux objections soulevées contre ce rétablissement par les délégués du Faucigny au Congrès provincial.

Séance du 17 août 1946

R. P. Henri GRANDJACQUES : Les Bénédictins à Saint-Nicolas-de-Véroce.
Lucien GUY : La toponymie sur les nouvelles cartes au 1/20.000.

Séance du 7 décembre 1946

R. P. Henri GRANDJACQUES : Les Barnabites à Saint-Nicolas-de-Véroce.
Lucien GUY : Gaspard Monge (bicentenaire de sa naissance). Recherches sur le château de Mussel.

1947

Séance du 15 mars 1947

Assemblée générale.

Séance du 7 juin 1947

Lucien GUY : Madame Guyon en Savoie.
James PIERRE : La Restauration de l'église de Sallanches après 1840.
Paul GUICHONNET : La maison des Têtes, à Bonneville.

Séance du 2 août 1947

Lucien GUY : Le prieuré de Burdignin.
Robert AVEZOU : La Savoie en 1814-1815 (première partie).

Séance du 8 novembre 1947

Robert AVEZOU : La Savoie en 1814-1815 (deuxième partie).

1948

Séance du 29 mai 1948

Assemblée générale. - Renouvellement du Comité.
Camille PERROUD : L'insurrection du Mont-Saxonnex, en 1790.

Séance du 31 juillet 1948

Paul GUICHONNET : Lettres de Cavour au député Jacquier-Chatrier.

1949

Séance du 11 juin 1949

Assemblée générale.
Lucien GUY : Hommage à Mme Jeanne Delvair.

Séance du 27 août 1949

Lucien GUY : La cession du Dauphiné et du Faucigny à la France, en 1349.
Paul GUICHONNET : La lutte pour l'annexion de la Savoie du Nord à la France, en 1860.

Séance du 22 octobre 1949

Camille PERROUD : Une enquête sur le Faucigny en 1757 par l'intendant Graffion.
Docteur Albert VIDONNE : Les sépultures princières de Mélan.

Séance du 10 décembre 1949

Lucien GUY : Le château de Charousse.
Jean BAUD : Rd Messire Dussaugey, doyen de la Collégiale de Samoëns et chapelain de Port-Royal.
Docteur Albert VIDONNE : Les chaînes de passeurs de la Golèse, en 1794.
Luc FRÉZAT : Pont-Notre-Dame et Arthaz.

Un grand Magistrat :

Le Premier Président Georges-Louis MERCIER

par le Baron Robert CHAULIN

Georges-Louis Mercier est né à Saint-Jeoire-en-Faucigny, le 28 février 1808. Il était le dernier descendant d'une ancienne famille, les « de Marsier », dont le nom se trouve dans un acte authentique du 23 août 1425 : « l'albergement de la montagne de « Mausle », par Amédée VIII de Savoie, aux principaux habitants de Saint-Jeoire ». On trouve encore la mention de la famille, de Marsier ou Marsy dans d'autres actes des XV^e^ et XVI^e^ siècles, notamment dans la reconnaissance en 1527, par Philippe de Savoie, Comte de Genevois, des droits concédés par Amédée VIII. Le nom de Marsier, très honorablement porté par les ancêtres de M. Louis Mercier, alliés à plusieurs anciennes familles du pays, fut peu à peu modifié par l'usage de la prononciation locale, comme beaucoup d'autres noms ayant la même désinence.

Le père de M. Mercier, son grand-père, son bisaïeul avaient été juges au mandement, notaires, châtelains, mais tous plus riches d'honneur et de famille que de patrimoine. M. François Mercier, son père, malgré des ressources minimes, sut cependant donner à ses fils, une éducation qui pouvait leur ouvrir toutes les carrières. Un R. P. Barnabite, réfugié dans la famille pendant la Révolution et demeuré auprès d'elle, présida aux études des quatre fils de M. François Mercier, qui avait également six filles. L'ainé, Damase, fut prêtre et mourut en 1875, à 82 ans, vicaire général de Chambéry, après avoir refusé l'épiscopat. Deux filles furent religieuses. Le second fils mourut très jeune, avocat fiscal à Moûtiers.

Le troisième fils du juge au mandement de Saint-Jeoire était Louis. Il partit à 15 ans pour Turin faire ses études de droit ; il était docteur à 19 ans. Sa carrière était alors décidée : il sera magistrat ; et ces trois mots résument toute sa vie : il fut magistrat dans toute l'étendue du terme.

Louis Mercier prend d'abord un emploi chez un avocat du Sénat de Savoie et le 29 mai 1830, il est inscrit au barreau du Sénat de Chambéry. Il demande à entrer comme attaché au bureau de « l'Avocat des Pauvres », où le 20 décembre 1831, il est nommé substitut de l'Avocat des Pauvres à titre de surnuméraire. Deux ans plus tard, un décret du roi le titularise au traitement annuel de 700 francs, porté en 1835 à 1.400 francs. Mais il fait alors partie du Sénat, la plus haute magistrature de son pays.

Il est, dès le début, apprécié par les sénateurs. Sa modestie égalait son savoir ; c'était, de plus, un travailleur acharné, et il aimait à rappeler que le président Favre travaillait 14 heures par jour. Dans toutes les affaires où il était appelé à prendre la parole, le Sénat avait remarqué la promptitude et la sûreté de son sens judiciaire, et, le 1er septembre 1838, il était nommé « Substitut de l'Avocat fiscal général ». Au Parquet, il donne la mesure de sa haute valeur. Il exerce déjà, malgré sa jeunesse, une véritable influence sur le Sénat. Il occupe ce poste auprès de l'Avocat général pendant dix années, au cours desquelles il eut plusieurs fois l'occasion de prononcer des discours de rentrée. Dans l'un d'eux, après avoir, le 11 novembre 1842, présenté un intéressant tableau des utiles modifications apportées par les Princes de la Maison de Savoie dans les institutions sociales du Royaume, il trace les devoirs du Magistrat, qui sera comme la Charte de sa carrière. (« Quelque soit la perfection de la Loi, elle serait sans fruit si elle n'était pas scrupuleusement observée par le Magistrat, sans qu'il lui soit permis de substituer un sentiment particulier à la volonté du législateur, ni à donner à la loi une interprétation forcée, en s'autorisant d'un prétexte d'équité. En entrant au Palais, le Magistrat doit faire à la justice le sacrifice de son amour-propre, de ses préventions, et même de ses sentiments les plus généreux, afin de ne voir dans les justiciables que des hommes égaux devant la loi. ») Gravité, discrétion, travail, persévérance, telles sont les qualités maîtresses de sa vie de magistrat.

Sa réputation passe bientôt les Alpes ; les rapports les plus élogieux vont au ministre de la Justice et le 26 février 1848, il est appelé à Turin comme Avocat général à la Cour de Cassation. Il y devient bientôt célèbre comme à Chambéry par l'étendue de sa science et la rectitude de son jugement. C'est à Turin qu'il se lie d'amitié avec le Comte de Cavour. Celui-ci se plaisait infiniment dans la société de M. Mercier et l'appelait souvent près de lui. Cavour n'était pas encore ministre, mais jouissait à la Cour d'une influence considérable. Cédant à ses sollicitations, M. Mercier accepta de quitter la magistrature pour entrer dans l'administration ; il stipulait cependant qu'il redeviendrait magistrat le jour où il résignerait le poste d'Intendant général de la Savoie qui lui était offert.

Il serait trop long, dans ce court aperçu de la vie si remplie de M. Mercier, de donner le détail des quatre années qu'il passa dans cette situation élevée, de 1849 à 1853. Les difficultés qu'il trouva en entrant en fonctions, dues aux troubles politiques qui assaillaient le Piémont, créèrent avec le Comte de Cavour une intimité plus grande encore. Une correspondance très fréquente s'établit entre eux. Nous n'avons malheureusement qu'une copie des lettres de M. Mercier. La plupart de ses papiers furent brûlés dans l'incendie du château de Chambéry où il habitait ; parmi eux se trouvaient les lettres de M. de Cavour. On peut se rendre compte de l'intérêt que présenteraient ces lettres au point de vue de l'histoire de Savoie, par la copie des lettres que M. Mercier avait conservées. Tous les soucis politiques dont il s'entretenait très librement et très franchement avec son ministre ne l'empêchaient pas d'apporter à la Savoie des améliorations importantes.

Un de ses soins principaux fut de doter la Savoie d'un réseau de routes qui lui faisait presque totalement défaut. Sous son impulsion, la Chautagne reçut un système complet de communications. Il fit

refaire le pont d'Albertville, construire le pont d'Aiton, endiguer le Gelon, créer la route de Flumet à Sallanches par Megève, consolider le pont de l'Arly, établir une voie de Challes au Pont-de-Beauvoisin, le tunnel de l'Epine, enfin il présida à la restauration et à l'agrandissement du Château de Chambéry. Pour tous ces travaux, il avait fondé un bureau du Génie civil.

Au mois d'août 1850, M. Mercier fut chargé de porter à Lyon au Prince-Président, les compliments du Roi Victor-Emmanuel, avec une députation de Savoyards. Le Prince remarqua l'Intendant général de la Savoie, se plut à passer plusieurs heures avec lui, et lui remit personnellement la Croix d'officier de la Légion d'honneur. Quand, en 1860, il revit M. Mercier, devenu français et Conseiller à la Cour de Cassation de Paris, l'empereur lui rappela leur première entrevue dans laquelle la conversation et le suprême bon sens de M. Mercier l'avaient frappé.

Le 25 janvier 1853, l'empereur lui envoya la Cravate de Commandeur de la Légion d'honneur. Il n'était pourtant, dans son pays, que simple chevalier des saints Maurice et Lazare.

Au commencement de 1852, M. de Cavour se trouvant en désaccord avec ses collègues sur la question religieuse, résigna son portefeuille. Il s'était établi une sorte de concordat avec le Saint-Siège que la Savoie catholique désapprouvait. Mgr Charvaz, évêque de Gênes, fut chargé de s'entendre avec la cour de Rome, et devait constituer un ministère catholique libéral. Le roi lui désigna M. Mercier comme futur ministre de l'Intérieur. M. Mercier, pressenti, refusa et déclara avec sa franchise habituelle, que jamais le gouvernement ne trouverait une majorité pour approuver le concordat préparé, et que de plus, jamais on ne pourrait défaire l'œuvre de M. de Cavour. Celui-ci revint bientôt au pouvoir, plus puissant que jamais.

Le comte de Cavour parut oublier l'appui que lui avait loyalement donné M. Mercier et accentua sa politique antireligieuse. Il laissa, à ce sujet, attaquer violemment M. Mercier en plein Parlement, comme réactionnaire. Celui-ci écrivit alors au ministre une lettre magnifique lui demandant de résigner ses fonctions et de reprendre un poste dans la magistrature. M. de Cavour lui répondit en le nommant procureur général à Casale. Ce déplacement fut un triomphe pour les journaux d'opposition, hostiles à la monarchie. En vain, MM. de Martinel, de Montfalcon et de Mortairy firent d'énergiques représentations au gouvernement pour le maintien de M. Mercier. De nombreuses adresses furent envoyées à l'ancien Intendant général, notamment par les habitants de Chambéry, d'Aix , de la Chautagne.

En 1855, M. Mercier est nommé Conseiller à la Cour de Cassation de Turin. Il reprend à ce moment des relations suivies avec M. de Cavour qui le met à la tête du Comité de Contentieux Diplomatique et le fait nommer Commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

Après les événements de 1859 et la cession de la Savoie à la France, l'empereur lui fit offrir un poste en Savoie, analogue à celui qu'il avait occupé comme Intendant général ; il refusa. Il avait hésité longtemps avant de refuser et avait même projeté de s'établir à Chambéry pour plaider comme simple avocat. Le gouvernement impérial lui fit faire par ses ministres plénipotentiaires de nouvelles ouvertures. Il s'était déjà servi de son crédit auprès de l'empereur lorsqu'il s'était agi de démembrer la Savoie et de donner à la Suisse, le

Chablais, le Genevois et le Faucigny et l'avait vu personnellement à ce sujet. Cette fois, on lui proposait un poste dans la magistrature : un siège à la Cour de Cassation à Paris. M. Mercier se décida à accepter pour « rester magistrat ». Il fut nommé le 4 juin 1860 et était installé le 20 juin suivant, en séance solennelle, ce qui n'était pas habituel pour un simple conseiller.

M. Mercier trouva à Paris l'accueil qu'il méritait, aussi bien comme particulier que comme juriste. L'empereur le fit venir à Compiègne et, au cours de la conversation, lui proposa un titre de comte. M. Mercier refusa, tout en se disant profondément touché des bontés de l'empereur à son égard ; mais, dernier de sa famille, sans fils, un titre n'ajouterait rien à sa carrière qu'il désirait terminer comme modeste serviteur.

L'autorité que M. Mercier s'était acquise dans la magistrature, la sitation qu'il occupait à Paris, la place marquante qu'il avait su prendre immédiatement parmi les plus éminentes personnalités intellectuelles, attiraient continuellement autour de lui quantité de ses compatriotes. Sous son aspect froid et sévère, M. Mercier cachait un cœur excellent. Il était, non seulement pour ses amis, mais même pour ceux qui n'avaient d'autre titre à sa bienveillance que celui de « Savoyard », d'une inépuisable obligeance.

La guerre de 1870, puis la Commune trouvèrent M. Mercier à son poste à Paris. Lorsque l'ordre fut rétabli, la Cour de Cassation reprit ses audiences. M. Mercier fut chargé d'examiner plusieurs affaires ayant un caractère politique ; il s'acquitta avec un tact admirable des missions délicates qui lui étaient soumises. Le 8 décembre 1874, il était nommé président de la Chambre civile de la Cour, et prit part avec une incontestable autorité aux discussions très importantes soulevées par les procès portés devant ce tribunal spécial.

Le 10 mars 1877, M. Mercier était promu premier président à la Cour de Cassation, poste suprême de la magistrature. Son mérite seul l'avait porté à cette dignité.

Dès lors, la fin de la carrière de M. Mercier se poursuit dans le calme et dans la dignité, en dehors de la politique et des polémiques où il est parfois attaqué. Un peu plus tard, il eut à défendre la Cour de Cassation, alors menacée dans son indépendance. Dans cette même année 1882, il combat efficacement des modifications importantes qui allaient être apportées dans l'organisation judiciaire de la Savoie, notamment la suppression de la Cour d'Appel de Chambéry, dont il obtient le maintien.

Premier président pendant six ans, M. Mercier fut, en outre, nommé membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, vice-président de la Société de Législation comparée, président de la Société générale des Prisons, vice-président de la Société d'Histoire diplomatique, etc... Partout sa parole était écoutée et faisait autorité. Il était, dès 1881, élevé au rang de grand officier de la Légion d'honneur.

En 1883, M. Mercier atteignit la limite d'âge imposée aux magistrats. Il avait si complètement conservé la plénitude de ses facultés, que le gouvernement voulut le retenir à Paris, afin de n'être pas privé de ses conseils. Le garde des Sceaux lui offrit le poste de président du Conseil d'Etat. M. Mercier déclina cette proposition : il pensait que l'heure du repos avait sonné et bientôt quitta Paris. Il

laissa derrière lui des souvenirs profonds : ses arrêts font toujours jurisprudence et il est encore cité comme le type accompli du magistrat.

Il passa dès lors ses hivers à Genève et ses étés à Saint-Jeoire, dans le bourg et la maison habités par sa famille, depuis près de cinq siècles. Puis, sentant ses forces diminuer, il se fixa définitivement à Saint-Jeoire.

C'est là qu'il s'est éteint le 15 mars 1893. Jusqu'au jour de sa mort, il conserva sa merveilleuse mémoire et sa remarquable intelligence. Jusqu'à la dernière minute, il garda la connaissance de son état. Il s'endormit dans la paix avec une sérénité extraordinaire, comme il avait vécu.

BEATRIX de FAUCIGNY
et LA CHATELLENIE de MONTJOIE

par le R. P. Henri GRANDJACQUES
Missionnaire de Saint-François-de-Sales

Béatrix de Faucigny devait aimer avec prédilection la vallée de Montjoie. Le souvenir des bienfaits dont elle a comblé nos ancêtres n'a-t-il pas survécu dans la mémoire de vingt générations ? Et n'avait-elle pas, comme toutes nos traditions le rappellent, un château chez nous, un château au nom prestigieux, fleurant la Chevalerie galante des Chansons de Gestes : « Montjoie » ?

« On tient, par tradition, écrivait en 1790, le notaire Octenier, châtelain de Saint-Gervais, que la Dame Béatrix, étant venue au temps de la moisson dans son château, et ayant vu tous les blés emportés par des vents impétueux, elle donna un rescrit au village (du Champel) l'exemptant de la dîme » (1).

Octenier ne donne pas la date de ce rescrit, « celui-ci ayant pourri par vétusté, ajoute-t-il, dans un endroit humide des archives du clocher. »

C'est à Montjoie que la Dauphine donne, en 1287, des règlements pour les notaires de ses Etats, selon Grillet (2), et qu'en 1289, elle impose à Vouteret, de Montvauthier (Servoz), son homme-lige et taillable, de remettre un de ses fils au Prieur de Chamonix (3).

C'est encore à Montjoie qu'elle signe, en 1287, en faveur de ses hommes-liges de Saint-Gervais et de Saint-Nicolas de Véroce, l'albergement des montagnes d'Hermance (4).

Si nous ignorons les lieux où elle signe plusieurs des albergements ci-après, leur nombre marque cependant l'intérêt qu'elle porte à ses sujets de notre vallée :

1289 : Montagnes de Monjovet, aux habitants du Quartier d'amont de Saint-Nicolas (aujourd'hui commune des Contamines).

1290 : Montagnes de Miage et de Trécol (Tricot).

1296 : Montagne des Places, près du glacier de Bionnassay.

1296 : Montagnes de Voza et du Prarion, aux habitants de Saint-Gervais, albergement signé à Megève, en renouvellement de la concession déjà faite en 1264 par sa mère Agnès de Faucigny (4 bis).

Si la noble Dame eut le regret de ne pouvoir prolonger ou renouveler ses séjours au milieu de ses obligés, elle y entretenait un « châtelain », chargé de les protéger dans la tranquille jouissance de leurs pâturages, chargé aussi de recevoir l'« introge », ou droit

(1) Abbé MOUTHON : *Saint-Gervais à la veille de la Révolution.*
(2) GRILLET : *Dictionnaire historique.*
(3) Régeste Genevois.
(4) Archives de Saint-Gervais, de Saint-Nicolas, des Contamines.
(4-bis) Archives départementales : Séries A et G.

d'entrée en jouissance, l'« auciège », ou redevance annuelle, soit les produits du lait d'une journée d'alpage, et les dîmes sur les récoltes.

Divers documents nous donnent les noms de quelques châtelains d'alors : Chastaing, qui signe comme témoin l'acte de décès du Dauphin Jean, à Bonne (1282), Saddoux, témoin aux franchises de Chamonix (1291), Henri de Graveruel (1300), Poncet de Mathonay, Jacques de Samoyn...

Le territoire qu'administrent ces châtelains — juges et percepteurs — correspond aux deux importantes paroisses de Saint-Gervais et de Saint-Nicolas-de-Véroce, (celle-ci comprenant dès cette époque l'annexe ou « filiole » de Notre-Dame de la Gorge). Mais il arrive que le Mandement de Saint-Michel-du-Lac dépende momentanément de leur juridiction. Ainsi, en 1288, le châtelain de Montjoie, Emidon, reçoit de Béatrix l'ordre de relâcher au Prieur de Chamonix un muid et demi de froment que feu Aymon de Faucigny lui a concédé sur sa villa de Servoz (5).

Par contre, en 1337, c'est le châtelain de Sallanches, Pierre de Boëge, qui administre le Mandement de Montjoie (6). Cet exemple de cumul est assez fréquent dans les petites châtellenies, et, pour Montjoie-Sallanches, il semble durable au XIVe siècle, au point qu'on a pu croire à une fusion pure et simple des deux châtellenies, depuis l'annexion du Faucigny au Comté de Savoie en 1355.

Il n'en est rien, car de 1419 à 1542, Montjoie a le plus souvent un châtelain particulier, qui occupe le huitième rang aux Etats de la province après celui de Sallanches qui siège au quatrième.

Vers 1570, apparaît dans ce rôle Noble Nicolas du Fresney, dont la parenté, très étendue à Saint-Gervais où elle possédait plusieurs châteaux aux XVIe et XVIIe siècles, disait se rattacher à la famille de Faucigny elle-même, quoique par une branche illégitime, selon M. Amédée de Foras (7).

En 1699, le Duc de Savoie Victor-Amédée II érige le Mandement de Montjoie en Comté, et l'inféode à son Contrôleur des Guerres, Noble Pierre Anselme. Ses deux fils, présidents de la Chambre des Comptes, en porteront le titre, mais leur famille s'éteint dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et c'est leur neveu et héritier, le baron de Villette, qui signera après 1770 l'affranchissement des taillables de Saint-Gervais et de Saint-Nicolas. Leur blason était d'*azur fretté d'or* (8).

Revenons au vieux manoir de Béatrix aux Contamines. Depuis longtemps, il n'est plus le siège des châtelains de Montjoie, qui l'ont délaissé pour s'établir au château dit de « la Comtesse », à Saint-Gervais. « Celui-ci, nous dit l'abbé Mouthon, garde jalousement le secret de son origine : on le croit généralement du XVIe siècle. » Ses tours rondes, dont la mode fut importée d'Angleterre au temps du Petit Charlemagne, d'après M. Maurice Besson (9) permettent-elles d'attribuer à la Dauphine la construction de ce château ? M. Henri Baud, qui le connaît bien, le croit plus récent : « Un écusson surmon-

(5) BONNEFOY-PERRIN : *La Prieuré de Chamonix.*
(6) H. BAUD : (*Correspondance*).
(7) Armorial de Savoie.
(8) idem. (d'après l'historien Abbé BESSON).
(9) Maurice BESSON : *Béatrix, la Grande Dauphine, première souveraine du Mont-Blanc.*

tant la porte d'entrée de la grande tour centrale porte le millésime de 1578. Mais, est-ce la date de la construction ? ou n'est-ce pas plutôt celle d'aménagements dont parlent plusieurs « servis » de la fin du XVI[e] siècle ? » (10).

S'il n'est pas certain que Béatrix ait ramené elle-même, à Saint-Gervais le siège du Mandement, on peut admettre qu'elle y eut aussi une résidence, d'autant plus qu'au déclin de l'âge, elle dut renoncer aux séjours à l'altitude des Contamines.

Ses héritiers et leurs châtelains y songèrent en tout cas, lorsque l'annexion du Faucigny en 1355 fit perdre au manoir de Montjoie le rôle de « poste-frontière » que la Dauphine paraît bien lui avoir donné, comme nous le dirons plus loin (11).

Utilisé peut-être encore quelque temps comme « pavillon de chasse », celui-ci devait être assez tôt abandonné à la destinée de toutes les œuvres humaines. Un acte de 1575 précise qu'il est « en ruines dès environ cent ans en çà », et, malgré un texte obscur de 1591 qui parle du « bastiment du chasteau des Loviers », il est douteux qu'on l'ait jamais restauré (12).

Ce n'était plus qu'une « masure » en 1757, lorsque les habitants de ce quartier, décidés à se constituer en paroisse distincte de Saint-Nicolas-de-Véroce, obtinrent du Comte de Montjoie — pour 10 louis d'or — la faculté d'en employer les matériaux à la construction de leur église (13).

Quel pouvait être l'intérêt architectural de ce château ? Aucune description, aucune gravure, que je sache, n'en ont été conservées. Si l'on en croyait certains documents qui l'appellent simplement une « maison » (domus nostra Montis Gaudii), on pourrait se le figurer d'aspect assez modeste, malgré sa tour carrée du Nord, dont la base pyramidale, avec sa porte romane, a pu être utilisée encore pour le clocher.

Cependant, des murs circulaires, dont M. le Curé Vulliez a retrouvé les fondations en minant son jardin, ont pu faire croire à l'existence d'une tour ronde au Midi, mais il ne s'agit probablement que d'une terrasse ou d'un puits, car la mappe cadastrale de 1736, qui nous fournit, sous le N° 3369, le plan de la « masure » du château, (21 toises, 4 pieds) révèle au contraire l'existence au Sud-Est d'une autre tour carrée.

Ce plan nous permet encore de supposer l'existence d'une chapelle au Nord, entre la tour et le corps de logis, avec façade en retrait au couchant et abside en saillie au levant. Ne serait-ce point de cette chapelle, dès longtemps ruinée, que provient une élégante colonne en tuf, légèrement renflée, soutenant la voûte de la cuisine dans une maison du village voisin, les Loyers ? D'autres « reliques » de Béatrix ont dû être ainsi dispersées au cours des âges et utilisées à des fins bien prosaïques ! C'est ainsi que récemment encore, un

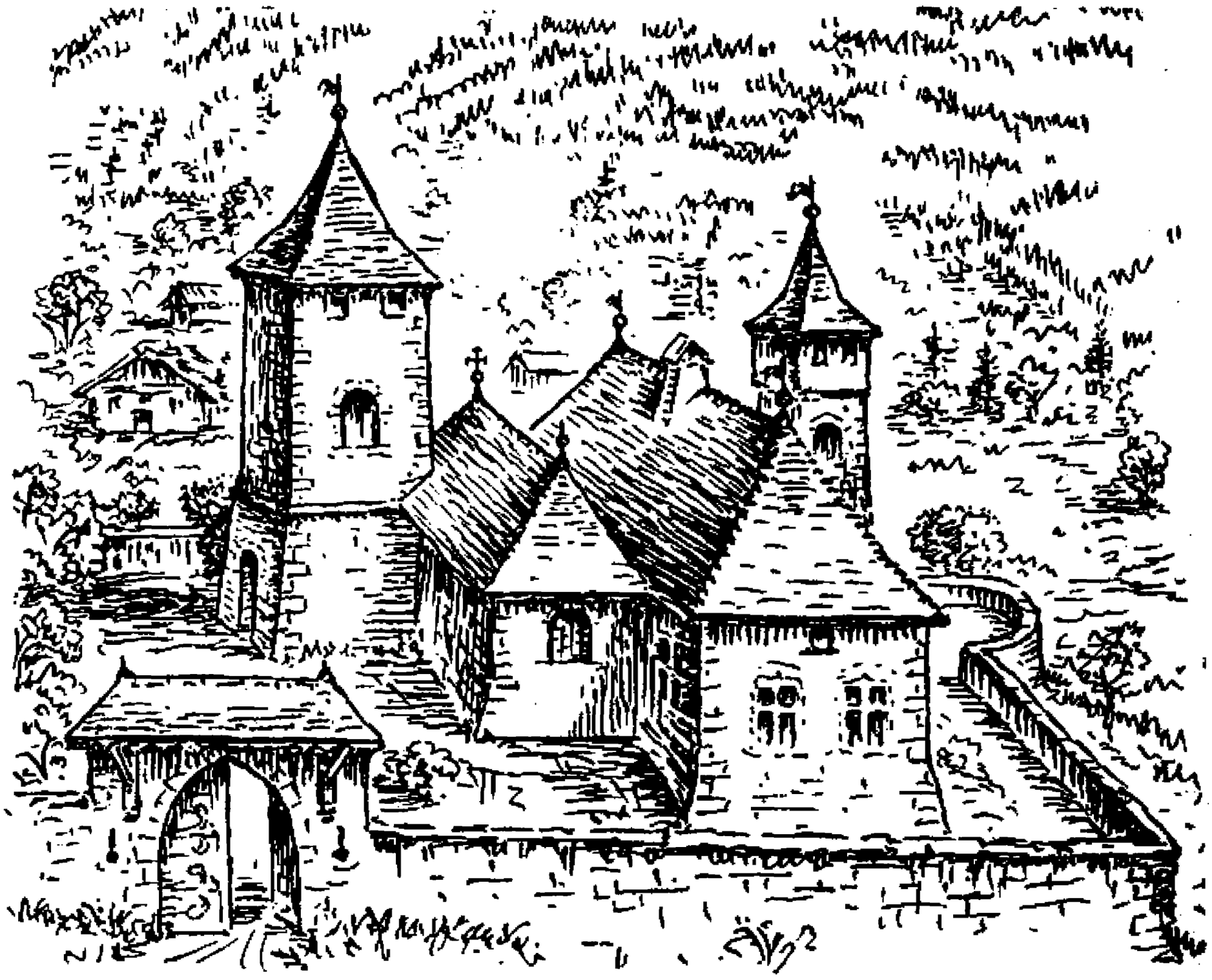
(10) H. Baud : (*Correspondance*).

(11 et 12) Idem. — Les expressions « *la ville de la Frasse, la ville des Loviers* », paraissent avoir désigné le domaine du château. Ainsi s'expliquerait le nom plus tardif des Contamines : « *condominium* ».

(13) Ch. VALLOT : *Saint-Gervais, Val Montjoie*. — Le Comte abandonnait ainsi son haut-domaine ou son droit de rachat, car le cadastre de 1736 donne comme propriétaire de la « masure » une Demoiselle Marie Quey. En domaine direct il ne possédait plus sur le territoire de Saint-Nicolas qu'un petit bois aux Chattrix.

four a été construit avec les pierres de l'ancienne chapelle Saint-Théodule, dite de la Frasse ou des Cours, desservie au XVIII[e] siècle par le curé de Notre-Dame de la Gorge, et dernier vestige d'un deuxième manoir dont nous parlerons bientôt.

L'origine de ce château, et son nom de « Montjoie », ont exercé longtemps la curiosité des érudits de village comme celle des savants. J'ai entendu mon père émettre l'hypothèse d'une « maison-forte », élevée en ce point de la vallée où aboutissent les chemins qui descendent des cols du Bonhomme et du Joly, pour surveiller les incursions



des Sarrasins. C'était sans doute remonter trop haut, jusqu'au IX[e] ou X[e] siècle. D'ailleurs, notre vallée ne semble pas avoir eu beaucoup à redouter ces indésirables visiteurs.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt stratégique de cette position était manifeste. Et il devait être mis à profit. On a retrouvé en effet dans le sol les vestiges d'un système de fortifications qui rayonnait autour du château. A cent cinquante mètres plus haut dans la pente de la montagne, aux Cours de la Frasse, le Docteur Ancelet a découvert, en creusant les fondations de sa villa, d'importantes substructions qui seraient les restes d'un second château ou « Donjon de Béatrix », qu'une tradition constante affirme avoir été relié avec le premier

par un souterrain. Et plus au Nord, une vieille maison aux murs épais serait le « Pigeonnier » de la Dauphine (14).

Béatrix aurait-elle donc construit elle-même le château de Montjoie ? C'est ce que pourrait donner à entendre le document qui suit, conservé aux archives de Turin, et dont le Régeste Dauphinois nous fournit l'analyse :

« 25 mai 1272, Donation par Jeanne, femme de Pierre Bovet, qui consent à Béatrix, Comtesse de Vienne et d'Albon, Dame de Faucigny, tous ses biens à Saint-Nicolas-de-Véroce, Saint-Gervais, la Frasse, et *la communauté Montis de Torneta,* etc., (sic) pour 50 livres genevoises. »

D'après l'ouvrage de M. Lucien Guy, *Béatrix de Faucigny*, le Mont Tornette serait situé près de Cluses, et dans ce cas, la Frasse pourrait être aussi la petite paroisse voisine. Mais ces Bovet, auxquels le document ne donne aucun titre seigneurial, ni même le titre inédit de Châtelains de Saint-Nicolas, que leur attribue M. Maurice Besson, possédaient-ils des biens aussi distants les uns des autres ?

Jusqu'à ce que le retour des archives de Turin nous mette en mains le document intégral, nous devons renoncer à situer le Mont Tornette, comme aussi à élucider le mystère de cette *communauté*. Mais nous pouvons retenir la mention des acquisitions faites en 1272 par Béatrix à Saint-Nicolas-de-Véroce, sur le territoire duquel se trouvait bien aussi le lieu-dit « la Frasse », au-dessus du chef-lieu actuel des Contamines.

Si on se rappelle que le premier mariage de Béatrix avec le Dauphin de Viennois avait éveillé l'inquiétude des Comtes de Savoie, qui voyaient ainsi le Faucigny échapper à leur suzeraineté et devaient s'efforcer de résorber cette enclave étrangère, on conçoit aisément que la Dauphine ait tenu à s'assurer la possession de ce site et à le fortifier contre les coups de mains venant du Sud. En outre, des tours à signaux, dont les vestiges subsistent à la Villette et à Saint-Gervais permettaient à son châtelain et à ses hommes de donner l'alarme à Charousse et à toute la vallée de l'Arve (15).

Rassurée par ces précautions, Béatrix pouvait venir y jouir de temps à autre d'un repos agréable pour elle et bienfaisant pour ses sujets (16).

Et le nom de son château : « Montjoie » s'en trouvait justifié.

Venue de France probablement, sous l'influence des Chansons de

(14 et 15) Idem. — Déjà en 1263, Agnès, mère de Béatrix, avait exigé de son mari, Pierre de Savoie, la construction ou l'aménagement de quelques places-fortes comme Flumet, Sallanches, le Crêt d'Oz, Pont-sur-Arve, etc. En gardant pour elle et sa fille le Faucigny, elle prévoyait la jalousie des Comtes successeurs de son mari. Béatrix ne fit que suivre sa prudente politique. Effectivement, c'est par le col du Joly que des Commissaires du Comte Vert pénétrèrent en Faucigny, en 1355. (LAVOREL : *Cluses et le Faucigny.*)

(16) La Paroisse de Notre-Dame de la Gorge remonte à cette époque, car un document de 1312 en mentionne les limites. Il est même permis d'attribuer à la piété de la princesse une part d'influence dans sa fondation. Le premier « Pouillé » du diocèse de Genève (1311 selon les uns, 1340 selon d'autres) témoigne que le bénéfice est encore bien modeste : l'évêque ne perçoit pour sa visite que 5 sols genevois, alors que Saint-Nicolas est taxé à 70 sols et Saint-Gervais à 4 livres. Y avait-il auparavant un ermitage, une chapelle ? C'est probable, d'après les traditions locales. (Henri GRANDJACQUES : *Notre Dame de la Gorge.*)

Gestes, au dire de M. Marteaux, le savant philologue de l'Académie Florimontane, cette appellation paraît s'expliquer ainsi : « Dans l'ancien français, une « *monjoie* », nom féminin d'origine inconnue, désigne un amas de pierres, un monticule utilisé comme jalon ou comme point de repère. Une colline isolée au milieu d'une plaine a tout naturellement joué ce rôle, et une villa, un château construits sur la hauteur ont pris le nom de « Montjoie », toujours traduit par « Mons Gaudii », à cause de l'agrément qui succédait à l'utilité. C'est ainsi que sept communes en France et un certain nombre de lieux-dits répondent à ces données. Votre château me semble devoir rentrer dans cette catégorie, étant donnée sa position » (17).

Si cette hypothèse ne fait que reculer le problème étymologique, elle paraît en tout cas plus admissible que la dérivation traditionnelle et pompeuse du latin « Mons Jovis », Mont de Jupiter. « Mont Jovis » à cause de l'accent, ajoute M. Marteaux, ne pouvait donner en français que « Montjoux », comme au Grand Saint-Bernard, de même que « Columna Jovis » a donné « Colonne-Joux » au Petit Saint-Bernard (17 bis).

Or, au risque d'étonner les touristes de Saint-Gervais qui pourront lire ces lignes, je crois devoir affirmer qu'il n'y a pas chez nous de « Montjoux » authentique pour rappeler le culte du dieu romain. C'est tout à fait arbitrairement qu'Albanis-Beaumont a coiffé de ce nom, le sommet du Mont-Joly au début du XIX^e^ siècle. Son vrai nom patois, c'est « l'Aiguille de Mont Jherou », que le D^r^ Payen dans sa carte de 1858, a transcrit sous cette forme : « Mont Geroud ».

De nos jours, les guides et les hôteliers n'ont pas été moins prétentieux en appelant « Mont-Joux » l'arête Nord-Ouest de cette montagne entre Megève et Saint-Gervais. Cette arête se nomme vulgairement et simplement le « Jheu » — traduisez le *Joug*. — Sa configuration rappelle assez bien cet objet, et l'on sait, par ailleurs, que le mot « Jugum » désigne volontiers une chaîne de montagnes ou un col.

On objectera sans doute que si le Mont-Joux est trop récent, le « Mont-Jovet », par contre, nommé au XIII^e^ siècle, rappelle assez clairement « Mons Jovis » pour ne pas refuser à Jupiter le parrainage de ce site.

C'est encore à M. Marteaux que j'emprunterai la réponse suivante :

« En Savoie, le substantif « Mont », presque toujours accolé à un nom propre, ne désigne pas un sommet, mais une pente herbeuse, un pâturage exploité jadis par X ou Y. (Constant, Vauthier = Montcoutant, Montvauthier à Servoz, Gérold, Faure, Pascal, Yvon = Montgeroud. Montfort, Montpaccard, Montivon, dans notre vallée) ».

Le Mont-Jovet rappellerait donc aussi un berger nommé Jovet ou Jouvet (du latin *juvenem*, le jeune cf. Jouve, en provençal) (18).

Cette appellation s'est conservée telle quelle dans la prononciation populaire. Mais les clercs du Moyen-Age, qui écrivaient *U* pour *V*,

17 et 17-bis) Ch. MARTEAUX : (*Correspondance*). — Notons encore Montjoie en Rhénanie, et Mountjoy en Angleterre.

(18) Remarquons ici que l'épaule du Mont Tondu, où l'on distingue aujourd'hui les sommets Nord et Sud du Mont-Jovet, porte en patois le joli nom des « Marmottaines ». Ce que nos ancêtres appelaient Montjovet, c'était tout le cirque herbeux compris entre le Mont Tondu, le Plan des Dames et la Pena. On disait alors : le P'an de Montjovet, les Lacs de Montjovet.

n'ont-ils pas pu à leur tour prononcer « Montjouet », et remarquer l'assonance avec *Joué*, la joie, d'où leur naïf et facétieux calembour « Mons Gaudii » ? *Adhuc sub judice lis est* (19).

Contentons-nous d'ajouter que, venu de France, ou descendu des pâturages de Jovet avec les eaux du Bonnant, le nom de Montjoie devait cependant rencontrer des obstacles assez inattendus.

Du XV^e^ au XVII^e^ siècle, en effet, toute une série de documents semblent s'obstiner à faire prévaloir une autre appelation pour notre vallée et son torrent.

Pour des étrangers, qui ignoraient que l'importante paroisse de Saint-Nicolas-de-Véroce devait son nom au village proche de l'église, où abondaient les aulnes verts, les *vorasses*, il était bien indifférent de le traduire par *Sancti Nicolai Verossie* ou *in Verossia*.

De là à penser que ce dernier mot désignait la vallée, il n'y avait pas loin. Et sans plus de façons, ils dotèrent aussi Saint-Gervais du même déterminatif : *Sancti Gervasii Verossie* ou *in Verossia*.

C'est ainsi que les registres épiscopaux conservés à Genève et Annecy intitulent les Visites pastorales de nos paroisses en 1443, 1470, 1481, et 1517.

Les secrétaires de nos évêques n'ont pas été les seuls à s'y méprendre. Plusieurs documents, émanant d'autres autorités, commettront la même bévue, jusqu'aux géographes piémontais et français du XVII^e^ siècle, Tommaso, Borgonio, Sanson d'Abbeville, le Sieur de Vaugondy, le Père Placide, « géographes du Roy », qui désigneront les deux paroisses sous un seul nom : *Vérousse*, ou écriront celui-ci le long du torrent : *Vérouze*, *Rivière*.

Félicitons nos ancêtres d'avoir su conserver leur « Montjoie » et leur « Bonnant », qui sont bien les noms authentiques « du temps de Béatrix ». Il serait à souhaiter que nos contemporains ne cèdent pas davantage à la manie des touristes qui, souvent, ont mal lu leurs guides ou leurs cartes (celles-ci d'ailleurs souvent fautives), et, par suite, déforment outrageusement les noms dans leur prononciation ou leur graphie.

(19) Si, d'après M. MARTEAUX, *Joie* se prononçait *Joïe*, et non pas *Joué*, au Moyen-Age, il faudrait supposer encore une forme intermédiaire : Montjoïet. Les bons clercs s'en permettaient bien d'autres. On trouve, au cours des siècles, les graphies les plus variées : Montjoïe, Montjoye, Montjoix, et Montjoëx. Laissant de côté le problème étymologique, certains ont pensé que le château de Montjoie devait son nom à la colline située en face de lui, entre le vallon de Notre-Dame de la Gorge et le col du Joly, tout comme nos hôtels de la Bérangère, du Mont-Blanc, etc ! Les appellations traditionnelles : « le mas de Montjoie, les granges de Montjoie » font plutôt penser à des dépendances ultérieures du domaine seigneurial, avoisinant d'ailleurs une sorte d'ouvrage stratégique, un avant-poste, dont M. Paul Gayet a repéré les vestiges dans un bois.

LE FAUCIGNY
à la veille de son annexion
au Comté de Savoie (1355)

par Henri BAUD

Les Archives du Dauphiné possèdent un registre, coté VII-B, 736, et intitulé *Papirus terre fuscinhiaci de anno M.CCC.XXXVIII* (1). Il contient les comptes de toutes les châtellenies du Faucigny, du 24 juin 1337 au 24 juin 1338 pour les recettes ordinaires. Pour les recettes extraordinaires (escheutis et obventionibus) et les dépenses, la période envisagée n'est pas tout à fait la même et varie d'un mandement à l'autre, les dates extrêmes étant janvier 1337 et août 1338 (2). L'étude de ce manuscrit permet d'apporter un certain nombre de précisions sur l'histoire de notre province au XIVe siècle.

Pour cet objet, la période embrassée revêt une particulière importance. On sait que le Faucigny dépend alors du Dauphiné, dont il faut envisager les relations avec la France, la Savoie et le Comté de Genevois.

L'année 1337 est l'année où éclate entre la France et l'Angleterre la longue lutte qui va mettre aux prises les deux pays pendant plus de cent ans. On n'ignore pas que, dès le début, le Comte de Savoie promit son concours à Philippe de Valois et qu'il ne tarda pas à lui amener des troupes. Quant au Dauphin Humbert II, on savait jusqu'à présent que, sollicité par l'Angleterre, il avait « donné l'assurance à son très redouté Seigneur, le Roi de France » de ne pas entrer dans le parti de ses ennemis (3). Or, un article du compte de la châtellenie de Bonne, montre qu'il envisagea peut-être d'aller plus loin et de se ranger aux côtés de la France. Dès l'année 1337, en effet,

(1) Nous devons communication de ce manuscrit à l'obligeance de M. AVEZOU, archiviste de l'Isère, à qui nous exprimons tous nos remerciements.

(2) Voici le début du *Compte du Châtelet de CREDO* : « Anno Domini M. CCC. XXXVIII. die XVIII mensis augusti in Sancto Marcellino coram computatoribus supra dictis, computavit Petrus LESDERII nomine domini Petri de BELLEGARDA castellani castellanie de CREDO de censis et reddicibus ejusdem castellanie unius anni integri finiti in festo beati Johannis Baptiste proxime preterito, necnon de obvencionibus, escheutis, solutoribus et expensis receptis et factis a die XVIII Januarii currente M. CCC. XXXVII usque ad terciam deciman diem mensis februarii proxime preteritam qua die resignavit dictam castellaniam Dno Humberto de BALMA preceptori Sancti Pauli successori suo in dicta castellania ».

(3) Cf. Jean CORDEY. *Les Comtes de Savoie et les Rois de France pendant la Guerre de Cent ans*. Paris. 1911, p. 48, n. 2.

le Bailli de Faucigny, qui est en même temps châtelain de Bonne, envoyait des messagers à Cluses, avec mission de « requérir des nobles qui doivent se tenir prêts avec chevaux et harnais, au cas où il faudrait porter secours au Roi de France » (1).

Du côté de la Savoie, voici près de quatre ans que le traité de Lyon (7 mai 1334) a scellé la réconciliation entre les deux pays. De nombreuses difficultés ont nécessité par la suite la conclusion de nouveaux accords, en particulier en novembre 1335 ; et l'année même de notre compte, un troisième acte diplomatique (1er septembre 1337) affirmait la volonté d'Aimon de Savoie et du Dauphin « non seulement de maintenir la paix, mais encore de supprimer tout prétexte, toute occasion de nouveaux désaccords » (2). On voit, en effet, d'après les comptes de la châtellenie de Bonne, qu'une certaine méfiance persistait à l'égard du Comte de Savoie, méfiance qui commandait la mise en état et l'approvisionnement du château d'Hermance et le renforcement de sa garnison (3).

A l'égard du Comte de Genève, Amédée III, qui fut, durant toute sa vie un allié très sûr du Comte de Savoie, il y a plus que de la méfiance et à plusieurs reprises, on en vint aux mains. On sait les formes que revêtaient le plus souvent les guerres de ce temps-là : *courses* ou petites expéditions auxquelles participent quelques hommes d'armes, attaques par surprise d'une position favorable, siège d'un château dont le défenseur doit se maintenir en constant éveil et faire venir des renforts à la moindre alerte. Presque toute l'année 1337 se passe en guérillas de ce genre entre le Comte de Genève et le Bailli de Faucigny, qui, à tour de rôle, entreprennent de nombreuses « chevauchées ». D'avril à fin août 1337, le châtelain de Crédo doit entretenir et solder des « clients » et des guetteurs « à cause des multiples chevauchées entreprises par le Comte de Genevois » (4). Pour la même raison, les chevaliers de Bonne vont renforcer la garnison d'Hermance le jour de l'Ascension. En juillet, le vice-châtelain d'Allinges se rend à Bonne, puis emmène deux cents hommes d'armes prendre position sur une montagne, près de Langin. En décembre, le Comte de Genevois entreprend le siège de cette place ; et pour secourir le Seigneur de Langin, on fait venir des chevaliers de tous les coins de la baronnie, depuis Beaufort. En même temps, le château d'Hermance reçoit de gros effectifs pour surveiller et inti-

(1) F° 22. « Item solvit pro expensis (dicti Laurencii Rogerii et Symonis de Monteus) transmissorum apud Clusis, ubi requisiverunt nobiles ut se pararent equis et arnesis parati *si opus esset accedere in auxilium domini Regis Francorum.* »

(2) Jean CORDEY. *Ouvr. Cité.* p. 34.

(3) F° 21 v° « Item solvit pro expensis Berreti de Vinhieu et Laurenci Rogerii et dicti Vuilhier transmissorum apud Hermenciam ad sollicitandum munitionem castri, *quod dubitabatur de Comite Sabaudie et de Comite Gebennensi.* — F° 22. « It. solvit pro expen. Rudi de Lucingio, Nicolay ejus filii, Hug. de Petra bastardi de Lucingio et dicti Vuilhier qui in die Ascensionis Dni et duobus diebus sequentibus fuerunt in dicto castro Hermencie ad custodiam pro causa predicta. » — « It. pro expen. dictorum Laurencii Rogerii et Dti Vuilhier transmissorum apud Ermenciam pro causa predicta. »

(4) F° 53 V° *Allinges.* Item de canapo nichil computat quod batenderium est destructum *propter guerram,* et la note suivante

mider l'assaillant (1). Le Comte de Genevois n'est d'ailleurs pas seul à se montrer agressif à l'égard du Faucigny. La commune de Genève se livre, elle aussi, à des incursions sur les terres du Dauphin, ses bourgeois y viennent faire des prisonniers. La concorde se rétablit vite, du reste, entre citoyens des cités voisines, au fond fort amoureux de la paix et de la bonne entente (2).

D'autres circonstances sont encore à relever. C'est en 1339 que le pape Benoît XII, à qui Humbert II avait offert la suzeraineté de la majeure partie du Dauphiné, dont le Faucigny, envoya dans cette province des commissaires pour enquêter sur la situation exacte et les revenus du pays. Leur enquête, dont M. Claude Faure a donné les résultats, permet une intéressante comparaison avec notre compte (3). Enfin, quelque dix-sept ans plus tard, à la suite du traité de Paris, le Faucigny sera intégré dans les domaines de la Maison de Savoie.

S'il confirme dans l'ensemble les résultats de l'enquête des délégués pontificaux, le Compte de Faucigny de 1338 fait cependant apparaître un certain nombre de divergences.

(1) F° 60 — *Credo*. « Item retinuit dictus castellanus mandato judicis facto sibi et parte dni et ex parte consilii in custodia dicti castrl ultra numerum concessum sibi per litteras officii sui (propter multas cavalcatas tunc mandatas per Comitem Gebenn), Johanetum de Archier... clientes et Joridum de Cornier pro Gayta mensibus IIII et diebus VI finitis die XXIX mensis augusti prope lapsa pro quorum expen. etc. — Pour *Hermance,* cf. page précédente n 4 — F° 55 *Les Allinges*. It. solvit pro expen, vicecastellani Petri de Divione et Mermeti de Cervet hominum in armis qui accesserunt apud Bonam olim de mense de Julii prope preterito... It. pro simili causa transmisit ducentos clientes armatos in montanea prope Langinum per duos dies... F° 9 V° *Faucigny*. It. solvit pro expens. suis et nobilium castellanie sue factis olim circa festum beati Nicolay prope preteritum accedendo (?) mandato baillivy in subsidium domini de Langino qui dicebatur obsideri debere per comitem Geben. — F° 22 V° *Bonne* It. solvit diebus dominico et lune post festum beati Nicolay prope preteritum pro expens. Laurentii Rogerii et subscriptorum nobilium in armis videlicet Girardi del Frenhiey, Petri Porcheti, Mermeti del Frenhey, Hug. de Silingio, Bastardi de Lucingio, Humberti de Orsas, Rudi de Orsas, Mermeti de Frezier... et aliorum hominum francorum de Villa et mandamenti de Bonne qui accesserunt in auxilium domini de Langino qui temebat obsedi per comitem Geben. — F° 28. It. solvit olim de mense decembris proxime preterito pro expens. subscriptorum nobilium tunc mandatorum in auxilium domini de Langius qui accesserunt usque Sallanchia et postea fuerunt commandati videlicet Humberti Philippi de Chaullasio, Peyroneto de Belloforti, Amedei de Fracia, Amedei de Gilleu, Johani de Gilleu, Hug. de Briansone, Guill. Pepini, Aymo de Vi'lario, Mermet de Curnilion, Mermetti de Monteruffo, gentium in armis.

(2) F° 21 *Bonne*. It. solvit pro expens. plurium hominum in armis transmissorum ad faciendum gaiamentum et pignorandum homines et bona civitatis Geben. quod burgenses Geben. ceperant aliquos burgenses de Bona *quos post modum per modum concordie liberaverunt.* — Le chanoine Gonthier a étudié longuement, pour cette période, les luttes incessantes dont cette région fut le théâtre, dans son article : « *Les châteaux et la chapelle des Allinges* », dans les *M. et D. de l'Académie Salésienne*, t. III, 1881. Cf notamment pp. 114 à 145.

(3) Cf. *Revue Savoisienne* 1909. Claude FAURE. *Contribution à l'Histoire du Faucigny au XIV° siècle.*

D'après les commissaires du pape, la Baronnie comprend : 14 châtellenies, peuplées d'environ 12.000 feux, sur lesquels 7.547 seulement appartiennent en propre au Dauphin ; ses revenus s'élèvent à 7.276 florins, non compris les impôts extraordinaires de 7 châteaux. Treize châtellenies seulement figurent dans notre registre, la paroisse de Monthoux étant comprise dans le mandement de Bonne (1). Il semble qu'à cette époque, la division administrative qu'est le mandement n'avait pas encore une rigoureuse fixité, pour les petites châtellenies tout au moins. C'est ainsi que la paroisse de Saint-Michel-du-Lac apparaît tantôt comme dépendant de la châtellenie de Montjoye (2), tantôt comme ayant son propre châtelain ; c'est le cas en 1338-1339. Le total des recettes perçues par les châtelains aboutit dans le compte de 1338 à la somme de 3.395 livres 10 sols 11 deniers, auxquels il faut ajouter le produit du Don gracieux, 520 livres 8 sols 2 deniers, ce qui fait environ 6.500 florins.

Où le désaccord entre les deux documents paraît le plus étonnant, c'est au sujet de l'importance respective des divers mandements, calculée d'après la population et d'après les revenus. Mis à part Châtillon qui, d'après les deux chiffres, vient de beaucoup en tête et Saint-Michel-du-Lac, dont recettes et population sont le plus réduites, dans nulle autre châtellenie la richesse ne répond à l'importance du peuplement. Beaufort, Bonneville et Samoëns viennent immédiatement après Châtillon par le chiffre de leurs revenus, alors que Flumet, Sallanches, Bonne et Faucigny les devancent par le nombre des feux. Chatillon est bien le mandement le plus important de la baronnie avec ses 3.233 feux, ses recettes s'élevant à près de 750 livres, sa production annuelle de 21 muids de froment, 41 octanes d'orge, 53 muids et 8 octanes d'avoine, 215 chevalées de vin et 24 livres de cire. Bonneville qui vient après avec seulement 900 feux et 513 livres de revenus, ne dépasse sa voisine que pour le vin dont elle produit 249 chevalées ; pour les autres productions les chiffres sont respectivement : froment, 13 muids, 2 octanes ; orge, 20 octanes ; avoine, 35 muids 20 octanes ; cire, 10 livres. Beaufort serait au second rang par le chiffre des recettes, 599, 17,5, mais au neuvième rang par la population : 470 feux. Sa production est de : froment, 16 quartes ; orge, 78 sest. ; avoine, 71 sest. 8 quartes ; cire, 5 livres. Quant à Samoëns, ses ressources (476,13,9) la placent au quatrième rang, mais sa population n'est que de 783 feux. Les chiffres sont : froment, 2 muids 11 octanes ; orge, 9 muids 13 octanes ; avoine, 58 muids 13 octanes ; cire, 1 livre (3).

Nous ne voulons pas énumérer ici le détail des recettes de chaque

(1) Cf. F° 19, V° (Bonne) .La dîme de Monthoux (decima de Monteuz) est comptée dans les recettes du mandement de Bonne. F° 22 ...solvit Henrico Sartori *de Montheux*, mandamenti de Bonna.

(2) Cf. PERRIN, *Histoire de la Vallée et du Prieuré de Chamonix*, p. 33 et *Documents Bonnefoy-Perrin*.

(3 Rappelons la valeur approximative de ces mesures. L'octane est l'équivalent de 60 litres, et le muids vaut 24 octanes (1.440 litres) ; la chevalée (1/4 de tonneau) vaut à Bonneville 144 litres. Pour les monnaies, on sait que la livre est une monnaie de compte, c'est-à-dire la simple expression de langage désignant 20 sols, le sol valant lui-même 12 deniers. Le sou de Genève pouvait correspondre à la valeur de 2 francs or au début du XIV° s. (*Cf. M. M. Acad. Chabl. III*, p. 123, n. 2). Le florin valait 12 sols.

mandement. On peut cependant dresser un intéressant tableau de la situation économique du pays.

Les principales productions sont, avec l'avoine et l'orge qui sont partout cultivées, le foin, le froment qui pousse à peu près partout (seuls Flumet et Montjoye n'en mentionnent pas) ; la cire, les fromages dans les régions d'alpages (Flumet, Sallanches, Montjoye, Beaufort, les Allinges, Bonneville) ; la volaille, poules (à peu près partout) et chapons (à Saint-Michel-du-Lac, à Châtillon, aux Allinges). Quelques contrées produisent des noix (Sallanches, Beaufort, Bonneville, Allinges, Crédo) et des fèves (Chatillon, Samoëns, Bonneville). La vigne est cultivée à Faucigny, Bonne, Hermance, Châtillon, Allinges et Bonneville. Les pays producteurs de bétail de boucherie sont Beaufort, Crédo et les Allinges qui détiennent le record de la variété, car aux produits précédents s'ajoutent le lard, les châtaignes, les œufs, les oies et les fers de chevaux. Toutes ces denrées étaient vendues au profit du Dauphin par les châtelains qui, pour en assurer l'écoulement, interdisaient aux habitants la vente de leurs propres récoltes, quelquefois pendant plusieurs semaines (1).

Aux recettes figurent encore d'autres redevances payables en argent ; « cet argent représentait, selon Max Bruchet, tantôt le rachat par l'habitant de certains droits personnels, rachat qui était un réel progrès dans leur condition sociale : ainsi la taille, la corvée, le droit de voiturage (*meynada* et *royda*), l'obligation de faire le guêt (*gaytagium*) ; tantôt un impôt direct sur les maisons, évalué selon l'importance de la surface comptée en toises (*teysia domorum*), sur les champs (*champeria*), sur les récoltes de foin (*fenatagium*), sur les vendanges (*licencia vindemiandi*), sur le commerce, droit sur les cabarets (*tabernagium*), et péage du pont de l'Arve ; tantôt un impôt exercé en vertu du droit de souveraineté du prince tels que les droits de reconnaissances féodales (*recognitio hommagii, sufferta* ou délai accordé pour la reconnaissance d'un fief) ; le droit de garde exercé par le suzerain en faveur des mineurs ; les droits de mutation compris certainement... dans la rubrique des produits éventuels (*obventiones*) ; tantôt par les amendes perçues par les juges, les émoluments du sceau (*emolumenta*), les droits de succession, qui, bien certainement sont englobés dans le compte sous cette même rubrique d'*obventiones* ; tantôt par les fermes des monopoles » (2), missillieries, moulins, leyde, fours banaux). Enfin signalons à Cluses, une redevance perçue sur le cimetière des juifs ; elle est d'un florin d'or par an (3).

L'étude de ces comptes nous conduit à cette curieuse constatation que, à une exception près, le Dauphin ne recevait pas un denier de toutes ses châtellenies de Faucigny, et que c'est lui qui était sans cesse débiteur envers ses châtelains. Il y a d'abord le cas où les dépenses annuelles du mandement dépassent les recettes ; pour l'année qui nous intéresse, ceci a lieu à Hermance et aux Allinges. Le fait que ces deux contrées sont les plus proches des terres que revendiquait le Comte de Genevois et où il porta la guerre, notamment du fief de Langin, suffit à expliquer ce déficit. Les plus grosses dépenses

(1) Cf. Max BRUCHET. Les Recettes ordinaires de l'Administration du Comté de Genevois à la fin du XIVe s. *Rev. Sav.*, 1899.
(2) Max BRUCHET. *Rev. Sav.*, 1899, p. 165.
(3) Compte de *Chatillon*. F° 44 « Item recepit pro *simiterio Judeorum*, I flor auri. »

consistent en effet dans les soldes des hommes d'armes qui stationnèrent dans ces places.

Mais même lorsque le compte de l'année fait apparaître un excédent substantiel, c'est encore le Dauphin qui reste débiteur de son châtelain. Les recettes de Châtillon dépassent les dépenses de 516 livres 56 sols 8 deniers, celles de Samoëns, de 443 livres 6 sols 5 deniers, et cependant le Dauphin doit à Humbert de Cholay et Nicolas de Farnay, châtelains, plusieurs milliers de livres. En définitive, aucune somme d'argent ne partait du Faucigny pour alimenter les caisses du seigneur suzerain.

C'est que ce dernier se servait de ses châtelains un peu comme de banquiers. Lorsque nous prenons le détail des dépenses de chaque mandement, on constate que celles qui sont de beaucoup les plus importantes sont les dépenses de personnel (salaire des hommes d'armes, des agents locaux, des châtelains, etc...) et qu'elles sont accrues encore par les multiples générosités du Dauphin. Celui-ci fait constamment des dons à des personnages dont il veut obtenir l'hommage, ou qu'il dote à leur mariage ; il accorde des pensions, des subventions lorsque des intempéries causent des dommages ; enfin il fait bénéficier de ses libéralités curés, couvents et même ses propres châtelains. A cet effet, tantôt il assigne le produit de certaines redevances dans une ou plusieurs châtellenies à la satisfaction du don promis ; tantôt il demande à ses châtelains d'avancer les sommes dues, et de se rembourser sur les recettes de leur mandement. Comme ces avances sont considérables et que chaque année, de nouvelles libéralités sont faites, les recettes annuelles ne suffisent pas à éteindre les dettes du Dauphin envers ses officiers, dont la créance est reportée et quelquefois d'année en année. Voici quelques exemples :

Les châtellenies de Sallanches et Montjoye ont pour 1337 un solde nettement créditeur, mais Pierre de Boëge, le châtelain, a dû payer sur leurs revenus une somme de 693 livres au Seigneur de Gex (1), à qui le Dauphin doit 1540 livres genevoises. L'année précédente, le même châtelain restait créditeur, pour la même raison sans doute, de 246 livres 10 sols 10 deniers, ce qui donne à Pierre de Boëge une grosse créance contre le Dauphin (2). Deux frères, Humbert de Cholay et Nicolas de Farnay sont chargés de l'administration des trois mandements de Châtillon, Samoëns et des Allinges.

(1) Hugues ou Huguard de Joinville, Sire de Gex, est un personnage d'importance, descendant de Simon de Joinville, frère du Sénéchal de Champagne. Il prêta hommage au Comte Aimon, dont il fut un précieux allié et qui l'arma chevalier après la bataille de Monthoux. Peut-être la somme payée par le châtelain de Sallanches et de Montjoye est-elle une conséquence des traités de 1334-1337, le Dauphin ayant dû désintéresser les alliés du Comte de Savoie. (Cf. Jean CORDEY. Ouvr. cité.)

(2) Compte de *Sallanches* F° 13. « It. solvit Humberto Alamanni dno Albone nomine et pro parte Hugardi de Jonville, dno de Gex, in extenuationem debiti sui ad quos dominus sibi tenetur et de quo habet litteras presentis Domini sicut infra in fine montisgaudii declarabitur... » — *Montjoye* F° 16 « Memorandum quod dictus castellanus tam per computum suum dictarum castellaniarum anni preteriti quam presentis solvit Dno de Gayo in extenuationem debiti sui quod est M.V. LX Libras Geben. in quibus Dus sibi tenetur et de quibus Dus de Gayo habet instrumenta et litteras contra dominum... » — « It. Dus Dalphinus asserit solui se dicto domino de Gayo in extenuationem debiti sui in alia manu... VII. Flor. »

Les deux derniers sont parmi les plus riches de la baronnie, et l'excédent de leurs recettes sont respectivement de 516,5,8 et de 443,8,5. Pourtant, de là encore rien ne sera versé aux caisses du Dauphin, à qui les deux intéressés ont avancé « quantité d'argent » : 80 livres 13 sols 7 deniers en 1336, 3.255 livres 5 sols 2 deniers en 1337 (1). Enfin dans le mandement de Bonne, la leyde, la ferme du four et le ban du vin sont affectés à l'extinction de la dette du Dauphin envers Guillaume Rangius, qui se monte à 340 livres genevoises et 140 florins d'or (2).

Voici maintenant quelques exemples des générosités du Dauphin. Sur les revenus de Chatillon, une aumône perpétuelle a été concédée aux Religieux du Reposoir, et les Moniales de Mélan ont été gratifiées entre 1336 et 1337 de plus de 330 livres genevoises. Le même couvent de Mélan bénéficie de la dîme de Nerfey, qui lui rapporte 7 muids de froment, et les moines de Vallon perçoivent chaque année un muids de froment sur la dîme de Mona. La même année 1337, un certain nombre de particuliers ont eu à subir de « nombreux dommages et incendies », qui obligent le Dauphin à les dégrever des censes et des tailles générales. La dîme d'Archier est affectée à l'extinction de ce qui est dû à Péronnet, bâtard de Lucinge à qui le Dauphin a fait don annuellement de 30 livres genevoises pour obtenir son hommage. Des chevaliers ont reçu concession, leur vie durant, de diverses quantités de produits : Rolet Jay reçoit annuellement 4 octanes de blé ; Pierre Bocherii, 2 octanes de blé et 3 octanes de fèves ; Jean de Aquis, 8 octanes de blé, 3 octanes de fèves et 3 chevalées de vin. Enfin le Dauphin attribue encore sur les revenus de Châtillon à Pierre Rossio et à Flore son épouse « in contentum matrimonii », 3 chevalées de vin (3).

(1) Compte d'*Allinges,* F° 57 « Est sciendum quod dominus Dalphinus debet dictis domino Humberto et Nicoleto de quibus ipsi habent litteras de arresto *quantitates pecunie* infra scriptas de quibus nulla facta est deductio quod habet litteras debiti penes se videlicet : per quasdam litteras Dni de arresto computi sui baylive Vienesii reddito in anno Dni M.CCC.XXXVI, 80 Libras 13 S. 7 D. pict. grossi ; — Item per quasdam alias litteras dni de arresto computi sui dicte bayllive Vienesii reddito in anno Dni M.CCC.XXXVII : XLIX Lb, X S. VII D. III Pict. Grossi ; — Et per quasdam alias litteras dni de arresto castellaniarum Castilionis, montanee de Samoyne et de Alingio per computum redditum in anno Dni M.CCC. XXXVII, MMM.CC.VI Lb XII S. VIII D. Gebennensium. » Nicolas de Farnay sera nommé châtelain d'Alinge le Vieil, le 29 juillet 1343 (Cf. *M. D. Acad. Sales.* III, p. 114.)

(2) Compte de *Bonne,* F° 20. — Item de firma lesde, fornagio et banno vini affirmata pro dicto anno LXX Lb. Geben, non computat quod illas recepit Guill. Rangius in extenuationem debiti qui quod est CCC.XL Lb. Geben. et VIIXXX flor. auri... »

(3) Mandement de *Châtillon,* F° 47. « Item deducuntur de predictis denariis cens. quos Dominus helemosinaliter concessit in perpetuum Religiosis de Repositorio... — It. presens dominus Dalphinus concessit per speciales litteras suas datas Cuiriaci die XXII febroarii currente anno Dni M.CCC.XXXVI conventui monalium de Melanos praeteret ultra annos XX lb. gebenn. per eas percipi annis singulis consuetas alias ducentas quadraginta lbr. geben, semel... — Memorandum quod in alio computo dicte castellanie anni preterriti dicte moniales receperunt de predicta summa pecunie alias LXXIIII lbr. Geb. It. de decima de Nersey quam dicit esse concessa per dominum conventui monalium de Melano sed non fecit exinde fidem. F° 42 « De quo frumento deducitur quod perci-

Dans le mandement d'Hermance, le curé de Ville a reçu un don gracieux de 3o livres « en raison des nombreux dommages causés par des malfaiteurs à ses biens et à son église ». Il perçoit à ce titre 8 octanes de blé et 8 d'avoine. Un autre obligé du Dauphin, Antoine Lombard, lui, a prêté hommage, moyennant 2o octanes de blé et autant d'avoine. Le châtelain lui-même, Perret de Chissé est l'objet d'une gratification de 36 livres genevoises (1).

C'est le riche mandement de Beaufort qui voit ses revenus le plus fortement grevés par les générosités du Dauphin. Deux particuliers, Aymon Garini et Mermet Giroudi reçoivent un don gracieux de 4 quartes d'orge. A l'abbé de Singnieu est affecté le produit du poids public et de la leyde. Enfin, la libéralité la plus importante est la pension accordée sa vie durant, à Agnès de Gabillon, comtesse de Genevois, du montant annuel de 3oo livres. On voit à quel point sont entamées les recettes du mandement, qui est cependant au deuxième rang par le chiffre de ses revenus, atteignant 6oo livres (2).

En dehors de ces générosités, les dépenses les plus importantes consistent dans les soldes versées par le Dauphin aux officiers de son

piunt annis singulis Religiosi de Valone supra decima Mone... » F° 47 « Item deducuntur den. cens. et talhiis generalibus quas dominus graciose remisit subcriptis hominibus de Castillionis propter multa dapmna et incendia que sustinuerunt.. » — F° 41 « Item de decima de Achier de qua fiebant tria modia frumenti per annum non computat quod presens dominus Dalphinus illam in solutum tradidit Peyroneto bastardo de Lucingio extimatam XIIII lbrs VIII s. geben. in extenuationem triginta lbrs geb. sibi annuatim donatarum per eumdem dominum pro hommagio et de reliquis XV lbrs et XII s. geben. pro complemento dictarum XXX lb facta est sibi assignatio super lesda de Clusis de quibus omnibus facit fidem per litteras Dni quas reddidit. » F° 42 « Item deducuntur pro Rouleto Jay lepso quas dominus sibi concessit ad vitam suam... — Item deducuntur pro Petro Bocherii que presens dus sibi concessit ad vitam suam... — It. pro Johanne de Aquis quas Dus sibi concessit... » F° 43 V° « De quibus deliberavit Petro Rossio et Flore ejus uxori quas Dus eis concessit in contentum matrimonii pro eis et eorum heredibus... »

(1) Mandement *d'Hermance,* F° 33, V° « Item deducuntur pro dno curato de Villa qui usque nunc fuit in dicta cura nomine Petro in extenuationem XXX lb. geben. quas presens Dus sibi graciose concessit propter multa dapmna illata per plures malefactores in bonis et ecclesie sue... » F° 33 « De quibus deducuntur pro Antonio Lumbardo in extenuationem sexaginta lbr. geb. donatarum sibi per presentem dominum olim de mense aprilis current M.CCC.XXXI pro hommagio facto sibi per eumdem Antonium » — F° 36 « Item solvit sibi ipsi dictus castellanus quos dominus ei graciose donavit... »

(2) Mandement de *Beaufort,* F° 24 V° « Item deducuntur pro Aymon. Garini et Mermeto Giroudi pro gracia facta ipsis per Dominum per quatuor annos finitos die V martii currente M.CCC.XXXIII ». — F° 26 « Item de decima agnorum nacensium nihil computat quod assinati sunt Abbato de Singnieu domicello pro homagio facto domino. » — F° 28 « Item olim currente anno Dni M. CCC.XXXVI die XXYIII mensis junii presens Dus Dalphinus concessit per speciale privilegium domine Agnet. de Gabillone comittisse Gebenn. annis singulis dum ipsa vixerit super castellaniam Bellifortis IIIc Lb geb. de quibus dtus Dnus Artaldus soluit sibi sicut continetur in computo suo anni preterriti VIxx XII lb geb. et nunc computat soluisse eidem Dne Comittisse pro complemento dicte pensionis sue annorum finitorum die XXIIII mensis junii proxime preterriti. Reddit litteras confessionnis ipsius Dne Comitisse : IIIIc IX VIII Lb Gebenn.

service, et en premier lieu aux châtelains. Le salaire de ceux-ci est très variable, selon les châtellenies ; il n'est pas forcément en rapport avec l'importance du mandement. Il est vrai qu'il faut tenir compte du fait que souvent le même personnage remplit ses fonctions dans plusieurs mandements à la fois. Ainsi, Artaud de Beaumont est à la fois bailli de Faucigny, châtelain de Bonne et châtelain de Beaufort. Il reçoit au titre de bailli et de châtelain de Bonne, 54 livres, et en tant que châtelain de Beaufort, 12 livres. Deux autres personnages importants de la Baronnie, Humbert de Chaulay et Nicolas de Farnay, ont la charge des mandements de Châtillon, Samoëns et des Allinges. Leur salaire annuel pour chacune de ces fonctions est respectivement de 15, 9 et 48 livres genevoises. Enfin, un dernier châtelain cumule encore la charge dans deux ressorts : Pierre de Boëge, châtelain de Sallanches et de Montjoye ; il reçoit 6 livres annuelles pour la première et 18 pour la seconde. En dehors du bailli, châtelain de Bonne, le châtelain le plus payé est celui de Bonneville, avec ses 50 livres annuelles, le moins payé est celui de Saint-Michel-du-Lac, qui ne reçoit que 6 livres. Restent Hermance : 36 livres ; Flumet, 26 ; Faucigny et Crédo, 18 livres. En plus de son salaire, le châtelain reçoit quelquefois des indemnités supplémentaires, notamment lorsqu'il doit garder des hommes d'armes au château au-delà du temps prévu par son statut (1).

Les châtelains restaient en fonctions un temps généralement assez court. En 1338, presque tous ceux qui occupaient cette charge en Faucigny l'année précédente, sont changés, y compris le bailli qui est remplacé comme bailli et comme châtelain de Bonne et de Beaufort, par Jean de la Baume. Ils ne font d'ailleurs que changer de poste, la plupart étant nommés châtelains en Dauphiné (2). La charge semble, en effet, être l'apanage de quelques familles qui alternent à la tête des divers mandements de la Baronnie (les de la Croix, de Boëge, de Chissé, de Cholay, de Farnay, de Bellegarde, de Compeys, de la Baume, d'Ameysin...). On les y retrouve quelquefois à vingt années de distance (3).

(1) Compte d'*Hermance*. F° 36 : « Item retinuit in custodia dicti castri infra predictum tempus de quo computat tam de mandato dni Dalphini quam de mandato bayllivi *ultra numerum sibi concessum per litteras officii sui* plures clientes et gaytas... » Comptes de *Credo*. F° 60 : « Item retinuit dictus castellanus mandato judicis facto sibi et parte domini et ex parte consilii in custodia dicti castri *ultra numerum concessum sibi per litteras officii sui* propter multas calvacatas... ».

(2) Pierre de Boëge, châtelain de Sallanches et Montjoye, « factus est castellanus *Cremiaci* » (Crémieux). F° XVI. — Artaud de Beaumont, châtelain de Beaufort, « factus est baylivus *Terre Turris* (La Tour du Pin) et Castellanus *Cremiaci*. F° 30. — Le Juge de Faucigny, Guigon Falavelli, devient Juge de Gap : « Computatum est in computo suo judicature *Vapiniensii* (Gapençais) reddito die IIII mensis augusti de anno Dni M. CCC. XXXVIII. F° 31 V°. — Le châtelain de St Michel du Lac devient châtelain de Saint-Nazaire. (Et factus castellanus *Sancti-Nazarii*. F° 31 v°.) — Humbert de Cholay, châtelain d'Allinges devient châtelain de Bourg d'Oisans. (Memorandum quod dictus Humbertus de Cholay factus est castellanus *Oysencii* ubi debet satisfacere sibi de omnibus supra dictis pro se et fratri suo. F° 50 V°). — Enfin Guillaume de Compeys, châtelain de Bonneville, passe à la Roche de Cleys. « Item sciendum est quod ipse Dnus Guills est factus castellanus *Ruppis de Cleys* ».

(3) Cf. *Rev. Sav.* 1909. Art. cité.

A côté du bailli, le personnage important de la Baronnie est le Juge-Mage. Notre registre mentionne deux juges de Faucigny. Le premier, Hugo Falavelli est resté en fonctions 3 ans et 6 mois, du 29 janvier 1334 au 20 janvier 1338. Ses émoluments atteignent 48 livres par an. C'est Jean Senhoreti qui lui succède, occupant la charge au nom de son père, à qui ces fonctions avaient été déjà confiées autrefois (1).

Dans chaque mandement, le nombre et la qualité des officiers subalternes sont des plus variables. On ne trouve de vice-châtelain qu'aux Allinges, où est également mentionné un portier, ainsi qu'à Bonne et à Samoëns. Le salaire de ce dernier est de 15 sols gros à Samoëns et aux Allinges, de 30 sols à Bonne. Un certain nombre de châtelains disposent d'une façon constante de « clients » et de guetteurs (Faucigny, Beaufort, Hermance, les Allinges, Crédo) ou d'autres hommes d'armes (Bonne, les Allinges), tandis que les autres n'en reçoivent que dans les périodes où une menace pèse sur le pays.

C'est également sur le budget de la châtellenie que sont imputées les dépenses des envoyés du Dauphin, des procureurs qui y viennent traiter différentes affaires, des fonctionnaires chargés de recevoir et de vérifier les comptes. Quand ils reçoivent la visite des Inquisiteurs, les châtelains encore doivent solder leurs dépenses. L'année 1337 les voit passer à Sallanches, Montjoye, Beaufort, Châtillon, Bonne et Crédo. Ils sont conduits par le Frère Bertrand de Verduno, de l'Ordre de Saint-Augustin, qu'accompagnent des notaires. Leur visite coûte aux habitants de Sallanches, 66 sols 8 deniers, et à ceux de Montjoye, 15 sols, 3 deniers (2).

Enfin, plusieurs seigneurs et des communautés religieuses extérieures au Faucigny détiennent des fiefs et perçoivent des droits dans la Baronnie. Le Chapitre de Genève a un droit de dîme à Monthoux, dans le mandement de Bonne. Il est fort lourd, et pour effectuer les paiements en retard, le châtelain de Bonne doit faire appel à l'aide des châtelains de Crédo, Châtillon et Bonneville (3). L'évêque de Genève a aussi juridiction sur un grand nombre de manants du

(1) F° 31. « Anno Dni 1338 die IIII mensis Augusti... computavit Dus Guigo *Falavelli* olim judex terre Fuscinhiaci de omnibus que habuit et recepit in dicta judicatura a die V mensis Januarii currentis M.CCC.XXXVIII usque ad diem XX menses Januarii proxime preterritam infra quod tempus sunt annus unus et dies quindecim. — F° 17. « Anno Dni 1338... computavit *Johannes Senhoreti* filius Dni *Antonii Senhoreti* quondam dudum judicis terre Fucinhiaci nomine ipsius patris sui... a die XXVII mensis januarii proxime preterriti usque ad dies VI mensis aprilis de presenti anno M. CCC. XXXVIII. »

(2) Mandement de *Bonne* F° 22 : « It solvit pro expensis diversorum nuntiorum transmissorum diversis vicibus et diebus pro diversis negociis dalphinalibus... » F° 12 V° *Sallanches*. Item solvit fratri Bertrando ordinis Beati Augustinio generali inquisitori Dni Dalphini... » F° 15 *Montjoye*. « Item solvit pro expensis Dni Johannis de Paliniaco, Dni G. Borelli, generalium procuratorum et fratris Bertrandi de Verduno commissariorum Domini... etc... ».

(3) F° 19 V° *Bonne*. « De quibus deducuntur que tradidit capitulo Gebenn. per manus de Roberti de Sancto Germano canonici et cellararii dicti capituli pro satisfactione decime debite eidem capitulo pro decime de Monteus... ». — F° 42. *Châtillon*. « Item deliberavit capitulo geben, mandato Dni et mandato Bayllivi per manus Roberti de Sancto Germano ». F° 58. *Credo* et F° 62. *Bonneville*.

mandement de Bonneville. En 1337, le Dauphin lui concède de nombreuses « libertés » pour lui et pour ses sujets (1). Enfin, le Dauphin a accordé par lettres données à Cluses, le 24 janvier 1336, un don perpétuel aux Frères mineurs de Genève d'un muids et 12 octanes de fèves sur le mandement de Samoëns (2).

Le Faucigny contribuait à l'alimentation de l'Hôtel du Dauphin, qui en recevait les produits et notamment des fromages. Flumet, Sallanches, Beaufort, Châtillon, Samoëns et Bonneville lui en envoyaient de grandes quantités, surtout de l'espèce appelée vacherins, dont on faisait à Grenoble, une grosse consommation. On y adressait aussi des séracs et du beurre, de la viande de porc et de vache (3). Enfin, Flumet, Faucigny et Sallanches le fournissaient en faucons (4).

Il nous faut dire un mot du don gracieux perçu en ces années 1336 et 1337, dont notre registre nous donne le décompte. Y participent à la fois, les hommes des différents mandements, les communautés religieuses et les hauts dignitaires ayant des charges dans le pays. Cette participation est fort inégale. La quote-part des premiers est généralement minime s'élevant, en 1337, à 172 livres, 2 sols pour le riche mandement de Châtillon, à 20 livres, 12 sols, 4 deniers pour celui de Flumet, en 1336. De plus, ceux qui ont versé, en 1336, ne font aucun don l'année suivante. Au contraire les nobles, laïcs ou ecclésiastiques versent des sommes importantes, tel Amblard de Beaumont, qui débourse à lui seul 300 florins, ou le prieur de Nantenaz, 200 florins. Un personnage que nous connaissons bien, Humbert de Cholay, donne lui aussi 100 florins.

C'est à l'entretien des trois importantes forteresses d'Hermance, des Allinges et du Châtelet de Crédo qu'est affectée la plus grosse partie de ces sommes. Sur les 569 livres, 6 sols, 2 deniers collectées en 1337, 348 livres, 45 sols ont servi à en réparer ou en améliorer les fortifications. Le reste a permis de solder les dépenses de bouche du Dauphin.

Il ne semble donc pas, d'après ce compte, que le Faucigny fût d'un très grand rapport pour le Dauphin. Les sommes qu'il en touchait suffisaient à peine à l'entretien des châteaux et au paiement du personnel qui en assurait la garde et l'administration.

Quelques produits de qualité qui venaient orner sa table, voilà à

(1) F° 64. (Bonneville) : « Multas libertates concessas per Dominum Domino episcopo Geb. et hominibus suis et pluribus aliis. »

(2) F° 49. (Samoëns) : « De quibus deducuntur quas praesens Dus Dalphinus helemosinaliter fratribus predicatoribus geben, per litteras suas datas die XXIIII Januarii currentis M.CCC.XXXVI apud Clusis annis singulis in perpetuum XII octan. febarum... ».

(3) F° 71. « Item solvit mandato Dni Dno Raymondo Burgsondionis capellano Dni vachis et porcis ac seraciis et caseiis et butiris ad opus hospicii Dni Dalphini... VIIIxx VII Lib. XVII S. II D. Geb. ».

(4) F° 9. (Faucigny.) « Item mandavit Dus per speciales litteras suas bayllivo et castellanis terre Fuciniaci quod omnes falcones quas habere possent capi facerent et ad dominum destinarent qua de causa dictus castellanus capi fecit et post modum certo tempore custodire et ad Dominum destinari falcones sex quos Guills Borgarelli falconerius Dni confessus est recepisse. » — F° 12. (Sallanches.) « Item solvit pro perquerendis, capiendis, custodiendis et transmittendis ad Dnum III falconibus. » — F° 2 V° (Flumet). « Item pro expensis factis pro uno falcone accipiendo et Dno apud Viennensem deportando. »

peu près tout ce qu'il en recevait, du point de vue économique. Cette province avait surtout pour lui un intérêt politique et militaire, écartelant les possessions du Comte de Savoie et permettant au Dauphin de menacer son ennemi à revers.

Cette considération n'aura plus le même poids le jour où le roi de France sera devenu le maître du Dauphiné et de ses dépendances. Sa puissance n'a rien à redouter des entreprises du Comte de Savoie et son intérêt lui commande un arrangement qui rende pacifiques les relations avec le « portier des Alpes », d'où l'échange du Faucigny avec les vieilles possessions savoyardes en Viennois, par le traité de Paris (janvier 1355) qui fera faire à la Savoie « un pas considérable vers son unité ».

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LE FAUCIGNY AU XIVe SIECLE

Sources : Le nombre de feux et l'état des châtelains en 1355 *sont donnés d'après les enquêtes des commissaires pontificaux (Cf. Claude Faure, op. cit. in. « Revue Savoisienne »,* 1909). *Les sommes sont indiquées en Livres (premier chiffre), sols (deuxième chiffre) et deniers (troisième chiffre). Les autres renseignements, d'après le compte analysé.*

Flumet : 2 paroisses ; 1.160 feux. Salaire du châtelain : 26 livres. Châtelains en 1366 : Guersus de Beaumont (bailli) ; en 1337 : Humbert de la Croix ; en 1355 : Gérard de Chissé.

Faucigny : 7 paroisses ; 986 feux. Salaire du châtelain : 18 livres. Châtelain en 1337 : R. de Faramande ; en 1355 : Guiffrey Sadoux.

Sallanches : 4 paroisses ; 1.329 feux. Salaire du châtelain : 6 livres. En 1337 : Pierre de Boège.

Montjoye : 3 paroisses ; 702 feux. Salaire du châtelain : 18 livres. En 1337 : Pierre de Boège ; en 1355 : Pierre de Hauteville.

Bonne : 9 paroisses ; 1.101 feux. Salaire du châtelain : 54 livres en tant que châtelain et bailli. Châtelains en 1337 : Artaldus de Beaumont (bailli) ; en 1338 : Jean de Balme (bailli).

Beaufort : 2 paroisses ; 470 feux. Salaire du châtelain : 12 livres. Châtelains en 1337 : Artaldus de Beaumont ; en 1338, Jean de Balme.

Hermence : salaire du châtelain : 36 livres ; en 1337 : Perret de Chissé.

Saint-Michel-du-Lac : 1 paroisse ; 101 feux. Salaire du châtelain : 6 livres. En 1337 : Hugonet de Saint-Jeoire ; en 1338 : Humbert d'Ameysin.

Chatillon : 13 paroisses ; 3.233 feux. Salaire du châtelain : 15 livres. En 1337 : Vuifred Sadoux (au nom de Humbert de Cholay et Nicolas de Farnay) ; en 1338 : Stéphane de Loratz.

Samoens : 2 paroisses ; 783 feux. Salaire du châtelain : 9 livres. En 1337 : comme à Châtillon ; en 1338 : Jean de Fontana ; en 1355 : Jean de Lucinge (au nom de Jean de Suyrie).

Les Allinges : 4 paroisses ; 236 feux. Salaire du châtelain : 48 livres. En 1336 et 1337 : Rodolphe de Farnay ; 1338 : Nicolas de Farnay ; 1355 : Guillaume de Compeys.

Credo : 7 paroisses ; 378 feux. Salaire du châtelain : 18 livres. En 1336 : Pierre Lesderiri (au nom de Pierre de Bellegarde) ; 1338 : Humbert de Balme ; 1355 : Henri de Chissé.

Bonneville : 5 paroisses ; 900 feux. Salaire du châtelain : 50 livres. En 1337 : Guillaume de Compeys ;en 1338 : Aymon de Bellonide.

Monthoux : 3 paroisses : 198 feux.

Produit du don gracieux

	en 1336	en 1337
Flumet		20.12.4
Faucigny	42.7.11	
Sallanches		54.11.3
Montjoye		16.17.4
Bonne	80.3.1	
Beaufort		23.5.6
Hermence	21.4-8	
Saint-Michel-du-Lac		9.4.7
Chatillon		Paroisses de : Myoncie (Mieussy) Mégevette : 17.0.20 Flérier, vicaire de Mélan et prieur du Reposoir : 32.6.2 Thyez, St-Sigismond et Arâches : 19.16.0 Cluses + nobles de Cluses : 92.6.5 Scionzier : 9.7.9 Abbé d'Aulps (de Alpibus) : 60.0.0
Samoens		Hommes de Samoëns et de Sixt : 24.12.2 Abbé de Sixt : 60.0.0
Les Allinges	49.15.0	
Credo	17.9.4	
Bonneville		27.0.19

CHATELLENIES	RECETTES	DÉPENSES	BILAN
	Liv. Sols. Deniers	Liv. Sols. Deniers	
Flumet	326 — 16 — 2	325 — 16 — 8	+ 18 — 6
Faucigny	108 — 5 — 10	55 — 5	+ 49 — 5 — 5
Sallanches	173 — 5 — 9	158 — 5	+ 15 — 9
Montjoye	215 — 16	81 — 2 — 8	
Bonne	166 — 19	38 — 7 — 8	+ 127 — 13 — 11
Beaufort	599 — 17 — 5	822 — 10	
Hermence	100 — 16 — 11	150 — 13 — 10	
St-Michel-du-Lac	41 — 19	12 — 3 — 4	
Chatillon	743 — 7 — 5	227 — 1 — 9	+ 516 — 5 — 8
Samoens	476 — 13 — 9	33 — 7 — 4	+ 443 — 6 — 5
Les Allinges	124 — 13 — 3	213 — 5	
Credo	153 — 2 — 5	56 — 15 — 11	
Bonneville	513 — 6 — 6	127 — 8 — 5	

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'Administration, Liste des Membres, Sociétés Correspondantes	5
Nécrologie	12
Bilan	14
Travaux de l'Académie	15
Robert CHAULIN : Un grand magistrat : le Premier Président Georges-Louis Mercier	17
R.-P. Henri GRANDJACQUES : Béatrix de Faucigny et la Châtellenie de Montjoie	23
Henri BAUD : Le Faucigny à la veille de son annexion au Comté de Savoie (1355)	31

Pius est, patriæ facta referre, labor.

OVIDE.

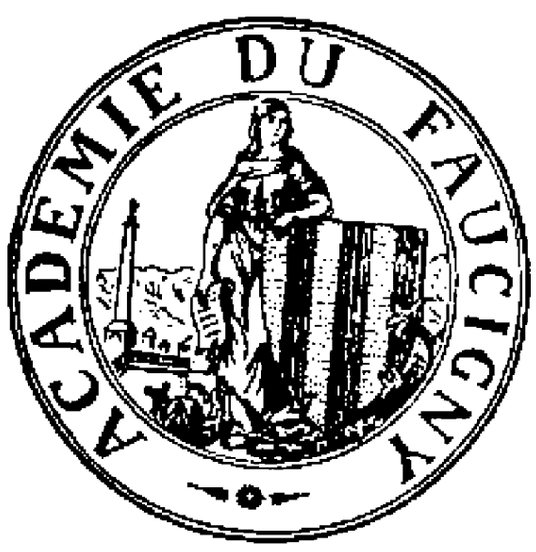
MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME VII



MCML - MCMLII

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

FONDATEURS DE L'ACADÉMIE

MM Jules REBOUL, Casimir PERNAT, Lucien GUY, Ch.-Henri PERRET. Henri ROUGE, Auguste DAMEX, Constant PIERSON, Luc FREZAT, Pierre CAPDEVIELLE, Léon FÉLISAZ, Chanoine Joseph CHAVANNE, Roger MICHEL.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. PERRET Charles-Henri, président d'honneur.

COMITÉ DE DIRECTION

M. GUY Lucien, président ;
Mlle BLANC Céline, vice-présidente ;
MM. PAYOT Paul, vice-président ;
GUICHONNET Paul, secrétaire général ;
DAMEX Auguste, secrétaire-adjoint ;
SAUTHIER Marcel, trésorier ;
FREZAT Luc, bibliothécaire-archiviste.

MEMBRES REPRÉSENTANT LES CANTONS DU FAUCIGNY

MM. MOREL-FREDEL Louis, canton de Bonneville ;
TYRODE Isidore, canton de Cluses ;
PIERRE James, canton de Sallanches ;
Docteur PELLOUX Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de Saint-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Docteur GAY Paul, canton de Saint-Jeoire ;
DUVILLARET Théodore, canton de Taninges ;
Chanoine M. DECHAVASSINE, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
SAUTHIER Marcel, canton de Boëge.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 23, rue de la Paix, Paris (IIe) ;
MM. KUNDIG André, maître-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, à Genève ;
TYRODE Isidore, agent général d'assurances, Cluses.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (*décédé*) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité national de Géographie, 7, rue Lamenais, Paris ;
BORDEAUX Henri, membre de l'Académie Française, à Paris ;
Mme DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (*décédée*) ;
M. VALLOT Charles, géographe, 28, rue Richaud, Versailles ;
Mme DERMOZ Germaine, sociétaire de la Comédie Française, Paris ;
MM. le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, à Paris ;
JACQUES André, artiste peintre, graveur, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie, 9, rue Métropole, à Chambéry.

MEMBRES EFFECTIFS

MM. AVEZOU Robert, archiviste en chef de l'Isère, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs de Bourg-en-Bresse ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, à Thonon-les-Bains ;
BAUD Henri, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois ;
BIOLLEY Charles, journaliste à Thonon-les-Bains ;
Mlle BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, Bonneville ;
MM. BRETTON Claudius, industriel, à Cluses ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy ;
CHAMOUILLET Auguste, greffier honoraire, Filly-Sciez ;
CHATOUX Jean, antiquaire, Chamonix ;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, Bonneville ;
DECHAVASSINE (le chanoine Marcel), directeur au Grand Séminaire d'Annecy ;
DUPUPET François, architecte, boulevard des Bains, à Thonon ;
DUSSART Bernard, directeur du Laboratoire hydrobiologique de Thonon-les-Bains ;
FALLION Pierre, avoué, président du Syndicat d'Initiatives, maire de Bonneville ;
FREZAT Luc, propriétaire à Couveloup, Bonneville ;
GAY Jean, instituteur honoraire, 5, place de Crête, Thonon ;

GAY Paul, docteur-médecin à Saint-Jeoire ;
GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole Normale d'instituteurs de Bonneville ;
GUY Amédée, docteur-médecin, ancien député, avenue des Allobroges, à Thonon-les-Bains ;
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains ;
LAURENT Jules, journaliste, 5, avenue de la République, Annemasse;
MANNESSY Louis, avoué honoraire à Blanzy, Bonneville ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, Bonneville;
MUYARD Louis, commandant en retraite, 3, rue d'Ypres, Bourg-en-Bresse ;
ORSAT François, avoué, 8, rue Saint-Antoine, Chambéry ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, rue J.-Vallot, maire de Chamonix ;
PERRET Charles-Henri, avocat, ancien bâtonnier, Bonneville ;
PERRET André, archiviste en chef de la Savoie, Chambéry ;
PERROUD Camille, instituteur honoraire, 8, rue Marcoz, Chambéry ;
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiatives d'Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch-Sallanches ;
PLANCHER Etienne, maître-imprimeur, rue du Pont, Bonneville ;
REBOUL Jules, Aubignas, par Le Teil (Ardèche) ;
ROCHON DU VERDIER Guy, chef de contentieux, 14, rue Vaubecour, Lyon ;
SAUTHIER Marcel, 36, avenue d'Evian, à Thonon-les-Bains ;
VIDONNE Albert, docteur-médecin, à Taninges.

MEMBRES ASSOCIÉS

MM. ABRY Eugène, pharmacien à Chindrieux ;
ABRY Maurice, pharmacien à Bonneville ;
AGNANS Paul, notaire, rue Décret, Bonneville ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, Bonneville ;
ALLANFRANCHINI Joseph, ingénieur, avenue de Corzent, Thonon;
AMELOT Pierre, journaliste, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ;
Mme ANDIGNE (la comtesse Charles d'), 44, rue du Bac, Paris (VII[e]) ;
MM. ARDIZZI Jean-François, géomètre-expert, à Ayse ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
AVRILLIER Paul, juge au Tribunal de Bonneville ;
BALLALOUD Louis, avoué à Bonneville ;
BALLOT-BEAUPRE Alfred, syndic-liquidateur, à Sallanches ;
BALMELLE Marius, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, boulevard du Soubeyran, à Mende ;
BARD DE COUTANCES Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (VI[e]) ;
BENE Georges, professeur, docteur ès-sciences, Saint-Jeoire ;
BERCHET Henri-François, journaliste, 24, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève ;
BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris ;
BONTRON Emmanuel, notaire, rue F.-Dubouloz, Thonon ;
Mlle BOUCLIER Andrée, assistante sociale, à Bonneville ;
MM. BOURGEAUX Paul, juge de paix, à Thonon ;

BOUSSARD Clément, sous-préfet de Bonneville ;
Mme BOUTIE Charles, à Aïn-Tédelès (Oran) ;
M. BOUVIER Louis, notaire à Sallanches ;
Mme BRANTES (la comtesse de), 51, avenue Montaigne, Paris (VIIIe) ;
Mme BROGLIE (la princesse Amédée de), 41, avenue Foch, Paris (XVIe) ;
MM BUCHALET François, à Ayse ;
BUET Patrice, homme de lettres, 26, rue St-Dominique, Paris ;
CAPT DE LA FALCONNIERE Reynald, 21-bis, rue des Délices, Genève ;
CARPANO Léon, industriel, à Cluses ;
CHAULIN (baron Jacques), à Saint-Jeoire, et 2, rue Decamps, Paris ;
CHAVANNE Claudius, conseiller à la Cour de cassation, Paris ;
CORBET André, pharmacien, maire de Samoëns ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, Saint-Gervais ;
DOMENGET (l'abbé Léon), curé du Fayet ;
DUBOIN Jean, secrétaire de mairie, Samoëns ;
DUNAND Clovis, rue du Pont, Bonneville ;
DUPONT Louis, directeur de l'Ecole de garçons, Megève ;
DUVILLARET Théodore, notaire honoraire, Taninges ;
DUVILLARET Henri, docteur en droit, Taninges ;
Mme FABRE-LUCE Alfred, 56, avenue Foch, Paris (XVIe) ;
MM. FALCHERI Edmond, directeur du Crédit Lyonnais, à Aix-en-Provence ;
FALCONNET (l'abbé Armand), professeur à La Roche-sur-Foron ;
Mme-FAUCIGNY-LUCINGE (la princesse Ferdinand de), 2, rue Rude, Paris (XVIe) ;
Mme FAUCIGNY-LUCINGE (la princesse Guy de), 17, rue du Cirque, Paris (VIIIe) ;
MM. FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Rogatien de), 9, rue Jean-Goujon, Paris (VIIIe) ;
FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Henry de), 9, rue Jean-Goujon, Paris (VIIIe) ;
FLECHERE (comte Henri de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire ;
FORESTIER Léon, architecte, La Roche-sur-Foron ;
FOURNIER Louis, directeur du Collège moderne de La Roche-sur-Foron ;
GANTIN François, industriel, à Vougy ;
Mme GANTIN François, à Vougy ;
MM. GAY Georges, ingénieur T.A., élevage agricole à Vulbens ;
GOJON Louis, juge au Tribunal de Paris ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, 42, rue Vaugelas, Annecy ;
GRAVIER Albert, professeur, 49, rue Juliette-Récamier, Lyon ;
GROS Joseph, banquier à Sallanches ;
GUY Pierre, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, à Grenoble ;
Mme JACQUIER Robert, lycée Berthollet, Annecy ;

M. JOLIVET Jean, négociant, rue Pertuiset, Bonneville ;
Mme LALLIARD, institutrice à Peillonnex ;
MM. LE MEME Jacques, architecte, à Megève ;
LEPINAY Eugène, docteur-médecin, à Saint-Gervais-les-Bains ;
LOWYS Pierre, docteur-médecin, directeur du sanatorium du Roc-des Fiz, Assy-Passy ;
LUPIN José, professeur au lycée Lakanal, 3, allée d'Honneur, Sceaux ;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, à Bonneville ;
MALHERBE Marcel, directeur aux Houillères du Nord. 31, rue de l'Abbaye-des-Prés, Douai ;
Mme MARCHAND, institutrice à Bonneville ;
MM. MARTEL Louis, député, rue Carnot, La Roche-sur-Foron ;
MARTIN Georges, juge à la Cour de Genève, à Veyrier ;
MARTY Abel, industriel, à Cluses ;
METRAL Robert, comptable aux Usines de Chedde, Passy ;
Mme MILLION, institutrice, à Annemasse ;
MM. MONNET Henri, instituteur, à Biskra ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, à Genève et Monthoux ;
MORAND François, directeur d'Ecole honoraire, à Megève, Le Planellet ;
MORAND Jacques, docteur-médecin, à Bonne-sur-Menoge ;
Mme MOREL-FREDEL Louis, à Bonneville ;
MM. MOREL-VULLIEZ (l'abbé Paul), curé d'Ayse ;
MORTIER Gaston, directeur général, hôtel Hermitage, Megève ;
NOUVELLEMENT Jean, notaire à Sallanches ;
PAILLET Marcel, docteur-médecin, à Saint-Gervais-les-Bains ;
PARCHET (l'abbé), curé-doyen, Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain) ;
PARISOT Raymond, industriel, à Bonneville ;
PASQUIER (l'abbé René), à Vétraz-Monthoux ;
PELLISSIER Marcel, avocat général, à Chambéry ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, maire de La Roche-sur-Foron ;
PENZ Serge, inspecteur adjoint de l'Enregistrement, à Modane ;
PERRET DU CRAY Henri, ingénieur, Dareizé, par Pontcharra-sur-Turdine (Rhône) ;
Mlle PERRIN Denise, institutrice, 23, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
M. PICAUD André, docteur-chirurgien, à Sallanches ;
Mme PIERSON Alexandrine, 16, rue Edgard-Quinet, Bourg-en-Bresse ;
MM. PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à Bonneville ;
PINGET François, instituteur, à Bonneville ;
PIRAUD Maurice, à Maffrey, Passy ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
PONS Charles, industriel, à Cluses ;
Mme RAVENEL (la marquise de), 42, rue Boissière, Paris (XVI[e]) ;
MM. RAVINET Jean, professeur, Ecole hôtelière, Thonon-les-Bains ;
RAYMOND Justinien, professeur au collège J.-B.-Say, 3, square Lagarde, Paris (VI[e]) ;

Mme REYDET Louis, rue Décret, Bonneville ;
MM. ROCH Louis, secrétaire-adjoint de mairie, Samoëns ;
ROUGE Louis, gendarme à Saint-Jeoire ;
ROY Félix, architecte, à Scionzier ;
RUBIN François, docteur-médecin, maire de Saint-Jeoire ;
SECRET (le chanoine Bernard), 16, rue de Boigne, Chambéry ;
SÉRAPHIN Armand, journaliste, à Bonneville ;
SERVETTAZ Paul, chirurgien, 26, avenue du Parmelan, Annecy ;
SIMOND Pierre, notaire, à Samoëns ;
SUARD Victor, professeur, Collège moderne, Courbevoie (Seine) ;
TAIRRAZ Armand, Savoy-Palace, Chamonix ;
TOBE François, docteur-médecin chef du sanatorium de Sancellemoz, à Passy ;
TROUSSIER Albert, expert-comptable, à Cluses ;
VACHOUX (l'abbé Jean-Marie), à Tamié, Mercury-Gemilly ;
VINCENT Roger, 18, rue Sommeiller, Annecy ;

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BENEDICT Gaston, docteur de l'Université de Lausanne, Consul de Panama, 29, rue des Terreaux, Lausanne ;
BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève ;
DELARUE, conservateur de la Bibliothèque de Genève ;
DURET Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Ayres ;
LIBERTINI Crescenzo, Dott. Prof., Parco Margherita, 23, Naples ;
MONTORIO Giuseppe, Dott. Prof., rue G. Merliani, 133, Naples ;
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève ;
ROSSET Louis-Félicien, professeur au Collège Esteqlal, Kaboul ;
Abbaye de TAMIE, par Mercury-Gemilly (Savoie).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ANNECY. — *Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales ;*
ANNEMASSE. — *Académie du Genevois ; Amis des Lettres et des Arts ;*
BORDIGHERA. — *Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell ;*
CHAMBERY. — *Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Archives départementales ;*
GENES. — *Accademia di Filologia Classica ;*
GENEVE. — *Institut National Genevois ; Société d'Histoire et d'Archéologie ; Société Catholique d'Histoire de Genève ; Archives d'Etat ; Bibliothèque publique et universitaire ; Revue « Genava » ;*
GRENOBLE. — *Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné ; Archives départementales ;*
KABOUL. — *Revue Afghanistan.*

LOUVAIN. — *Université (bibliothèque) ;*
MOUTIERS. — *Académie de la Val d'Isère ;*
NAPLES. — *Accademia Letteraria Scientifica Internazionale ;*
NICE. — *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes ;*
ROME. — *Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano) ;*
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
SION. — *Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Vallesia) ;*
THONON-LES-BAINS. — *Académie Chablaisienne.*
TURIN. — *Deputazione subalpina di Storia patria (Palazzo Carignano) ; Societa piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Pallazo Madama) ; Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano).*

NÉCROLOGIE

M. Louis Fallion (1950) ; M. Hippolyte Curral, sénateur (1951) ; Mme B. Mulin (1951) ; Monsieur le baron Gérard de Beauregard (1951) ; M. François Crochet (1951) ; M. Jean Richard (1951) , Monsieur le commandant Louis Muyard (1952) ; Monsieur le docteur Ernest Laffin (1952).

Fondation de FAUCIGNY-LUCINGE

Le Prix fondé en 1941 par le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge, a été décerné, pour l'année 1950, à M. PAUL PAYOT, de Chamonix, pour son ouvrage intitulé « *Au royaume du Mont-Blanc* ».

Ce prix a été porté à 5.000 francs par le donateur

BILAN

		ACTIF	PASSIF
Solde au 15 mars 1947		17.869	
Cotisations 1947 à 1950, dons, vente fascicules		27.540	
Cotisations 1951-1952		50.400	
Fondation du Prince J.-L. de Faucigny-Lucinge		12.000	
Frais recouvrements 1947-1950, correspondance envoi fascicules, séances, fournitures diverses			1.883
Frais recouvrements 1951-1952, correspondance			2.645
Frais chèques postaux			200
Fournitures papeterie			250
Circulaires recouvrements			1.700
Facture imprimerie Plancher (tome VI)			40.350
Prix Paul Payot (1950)			1.000
Soldes pour balance :			
Caisse	6.055		
Caisse d'Epargne	49.276		
Chèques postaux	4.450		59.781
		107.809	107.809
Solde à nouveau		59.781	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

1950

Séance du 2 mars 1950

Assemblée générale :

Chanoine M. DECHAVASSINE : Une figure de la Révolution en Faucigny : Philibert Simond.

Charles BIOLLEY : La prairie constitue-t-elle une des zônes de végétation naturelle des Alpes ?

Lucien GUY : La cession d'Annemasse au Faucigny en 1309

Séance du 20 avril 1950

Lucien GUY : Les oratoires de Sixt.

Camille PERROUD : Pierre Bouverat et le Collège de Bonneville.

Léon FÉLISAZ : La voie romaine de Passy (notes posthumes).

Séance du 26 août 1950

Chanoine M. DECHAVASSINE : Les noms de famille dans l'histoire locale.

Paul GUICHONNET : Le retour d'Italie des archives savoyardes.

John BAUD : Une famille de cavaliers de Samoëns.

Lucien GUY : L'anneau de Saint-Maurice.

Séance du 18 novembre 1950

Lucien GUY : Agnès de Faucigny, comtesse de Savoie.

C. PERNAT et E. BOLESLAS : Remarques sur un blason à l'ancien cimetière de Thiez (notes posthumes).

John BAUD : Un sceau du duc Louis de Savoie pour la baronnie de Faucigny.

1951

Séance du 24 février 1951

Assemblée générale (renouvellement du Comité) :

Camille PERROUD : Gontard et les bains de Saint-Gervais.
Lucien GUY : Visites royales à La Roche au XIX[e] siècle.

Séance du 19 mai 1951

Casimir PERNAT : La seigneurie de Pressy (notes posthumes).
Lucien GUY : Origines des dynasties lémaniques et du Faucigny.

Séance du 17 août 1951

Chanoine M. DECHAVASSINE : La fondation de la Chartreuse du Reposoir en 1151.
Bernard DUSSART : Les lacs du Faucigny (lac Bénit, lac de Lessy).
Marcel SAUTHIER : Grégoire Hudry-Menos.
G. ROCHON DU VERDIER : Le chanoine Adrien Gavard, historien.

Séance du 3 novembre 1951

Camille PERROUD : Une visite de l'église de Contamine en 1676.
James PIERRE : La relique de Saint-Jacques, à Sallanches.
Auguste CHAMOUILLET : Le capitaine Jean-Louis Décret au passage de la Bérézina.

1952

Séance du 15 mars 1952

Assemblée générale :

Lucien GUY : L'éboulement de la montagne des Fiz sur Passy, en 1751.
Commandant Louis MUYARD : Les Francs-Tireurs du Mont-Blanc.

Séance du 24 mai 1952

Léon FÉLISAZ : La seigneurie de Servoz (notes posthumes).
Auguste CHAMOUILLET : Observations sur le lieu de naissance du Père Le Jay à l'occasion du quatrième centenaire de sa mort.

Lucien GUY : Donations à la Chartreuse du Reposoir par les seigneurs de Lucinge.

Octroi d'un marché et d'une foire à Bonneville par Béatrix de Faucigny, en 1290.

Séance du 23 août 1952

Bernard DUSSART : Les lacs du Faucigny (lac d'Anterne, lac de Pormena, lac Cornu, lac du Brévent, lac Jovet).

André PERRET : La « Visitation » des châteaux du Genevois et du Faucigny en 1553.

André JACQUES : Antiquités et objets d'art du Faucigny.

Paul TAPPONNIER : Un intellectuel au pays des cigales : le recteur Jules Payot.

Séance du 15 novembre 1952

Camille PERROUD : Rivalité entre les riverains de Passy et de Domancy en 1772.

Lucien GUY : La Tour de Vosériet.

Une figure de la Révolution en Faucigny :

Philibert SIMOND

par M. le chanoine M. DECHAVASSINE

Il y a deux siècles, un tailleur de pierre de Samoëns épousait près de Rumilly, Marie Lyannaz, de Lornay. Leur contrat de mariage figure, en effet, au tabellion de Rumilly en 1751, foglio 310. Malgré la situation aisée des époux, cette union n'aurait guère retenu l'attention, si elle n'avait donné le jour à un fils dont l'histoire a gardé le nom : le conventionnel Philibert Simond. A en croire un spécialiste de la période révolutionnaire en Savoie, « c'est le personnage le plus marquant de l'histoire de la Révolution en Savoie » (1). Les registres paroissiaux de Rumilly de 1755 portent l'acte de naissance et de baptême que voici : « Le dix-neuf de septembre mil sept cent cinquante-cinq, environ minuit est né et le même jour a été baptisé PHILIBERT, fils de Louis à feu Guillaume Simond, maître tailleur de pierre, de la paroisse de Samoëns en Faucigny, et de Marie Lyannaz, ses père et mère mariés. Parrain : Hble Philibert Lyannaz. Marraine : Marguerite Girard, son épouse, tous habitant Rumilly. Ainsi est : Bugnard, curé. »

Philibert Simond est bien connu des historiens locaux, il a fait l'objet de multiples articles dans les revues des Académies locales, en particulier la Revue Savoisienne ; Vermale lui a consacré une biographie d'une cinquantaine de pages, et l'historien de Rumilly (2) a mis en relief la figure de cet enfant de l'Albanais. Mais, nul auteur, semble-t-il, n'a encore fait mention détaillée de ses attaches faucigneranes, de l'influence qu'il a exercée sur cette province, au moment de l'insurrection de 1793. Par toute son ascendance paternelle, Philibert est faucigneran ; la famille Simond est la plus répandue à Samoëns et sa généalogie remonte au début du XVI[e] siècle.

C'est à la branche des Simond du Bérouze que se rattache Philibert. Elle n'est pas encore éteinte ; par contre, la maison paternelle a disparu depuis longtemps ; on en montre encore l'emplacement dans un jardin, au sommet du village de Bérouze, à un kilomètre du bourg.

Vermale, avec un brin d'humour, nous dit que « Simond appartenait à une de ces dynasties de curés des hautes parties montagneuses de la Savoie, qui étaient redoutées même des Intendants du Roi de Sardaigne, lesquels

(1) VERMALE : *Figures du temps de la Révolution : Simond*, p. 40.
(2) CROISOLLET : *Histoire de Rumilly*.

ne badinaient guère avec les opposants à leurs ordres. Dictateurs dans les communautés d'habitants du haut pays, ces curés défendaient leur domination au besoin par la force de leurs poings. Ils n'avaient rien de la douceur d'un saint François de Sales, ou du tempérament rêveur du Vicaire savoyard ! A son ascendant physique, Simond ajoutait celui de son verbe. Il était très éloquent, cela n'est point douteux » (3).

Philibert avait un oncle — Claude-Joseph Simond — qui était depuis longtemps curé de Gruffy. Tout d'abord curé d'Arthaz, en 1741, il était curé de Gruffy depuis 1758, avec le titre d'archiprêtre. C'était, en effet, un personnage assez marquant du clergé local ; de mœurs irréprochables, cultivé, secrétaire du clergé dans les Assemblées synodales, il avait aussi un talent particulier pour les affaires (4). Avec les revenus de son patrimoine, et ceux de son bénéfice, il réalisa des économies importantes. Et pour tirer son neveu d'embarras, il l'envoya à Paris étudier en Sorbonne. Le curé de Gruffy émigra en mars 1793 et se réfugia à Champéry en Valais, mais auparavant, il passa par Samoëns où il vendit, le 4 mars, ses biens à des neveux qui en usèrent avec une telle prodigalité qu'à sa mort il était presque dans la misère. Il fit à Champéry, le 2 novembre 1793, son testament, puis en 1795, il revint à Samoëns pour y mourir, le 19 janvier 1797 à l'âge de 83 ans. Le digne vieillard devait souvent évoquer le tragique destin de ce neveu trop célèbre qui lui avait causé tant de soucis et de peines. Autant qu'on peut en juger par les événements de sa jeunesse cléricale, les avatars de son vicariat au Petit-Bornand, l'échec de ses études en Sorbonne, son séjour en résidence surveillée à la Visitation de Rumilly et enfin, son séjour à la cure de Gruffy, sous la poigne de l'oncle en personne, l'évolution de Philibert est d'ordre intellectuel ; sa crise s'explique sans doute, à l'origine, par des imprudences d'ordre moral, mais ce tempérament passionné, ambitieux, est gagné peu à peu aux systèmes philosophiques de son temps. Mis en disgrâce par l'autorité diocésaine pour ses incartades du début, il en éprouve sans doute de la rancœur ; il voit à travers Mgr Biord et ses proches collaborateurs, le chanoine Duc, l'aumônier Dunoyer, tous notables de Samoëns, les soutiens du régime féodal, les membres de ces familles bourgeoises que ses cousins lui dépeignent comme les plus fermes appuis de la baronne de Gex. A Paris, il fréquente beaucoup plus les clubs que les cours de l'Université ; au lieu de s'installer au Séminaire Saint-Sulpice, il se met en chambre particulière, ce qui lui permet de se lier plus facilement avec les Savoyards proscrits ou émigrés venus dans la capitale, et avec les futurs apôtres de la Révolution. L'Université le renvoie et il revient sans avoir pris de grade, mais tout pénétré des rêves grandioses des idéologues. Cet homme puissant, à la carrure d'athlète, a soif d'action, et puisque sa carrière sacerdotale est compromise, il met tout son espoir dans l'ordre nouveau. Il ne se perd pas pour autant dans les nuées ; à l'école de son oncle, il a hérité d'un solide sens pratique que l'absence d'idéal sacerdotal favorisera jusqu'à l'extrême. Grâce à des prêts consentis par son vieil oncle, il fait bâtir à Rumilly, il achète au marquis

(3) VERMALE : *Figures de la Révolution en Savoie*, p. 45.

(4) LAVANCHY : *Diocèse de Genève pendant la Révolution*, tome II, p. 298.

de La Roche, un château et un domaine à Mûres ; bref, à 33 ans il est déjà propriétaire de biens considérables : d'une maison à Rumilly, d'un manoir, d'une terre, d'une ferme à Mûres, de terres à Viuz-la-Chiésaz, Gruffy, Alby, St-Félix, de vignes en Chautagne. Et tout en faisant fructifier son domaine, il se lie de plus en plus avec les émissaires de la Révolution. Il est dénoncé au pouvoir sarde et pour ne pas avoir à s'expliquer sur ses faits et gestes, il préfère disparaître un dimanche après le sermon, pendant que l'oncle officie. Il aura soin, avant le départ, de mettre la main sur la reconnaissance d'une forte dette contractée à l'égard du curé (5).

Ce résumé de faits déjà connus semble indispensable pour avoir la clé du drame qui, d'un simple vicaire savoyard, perdu aux flancs du Semnoz, va faire un vicaire général de l'évêque constitutionnel du Bas-Rhin, un député à la Convention, bien plus : l'organisateur de la Révolution en Savoie, l'âme de l'Assemblée des Allobroges, le responsable du premier plébiscite en faveur de l'annexion de la Savoie à la France.

Si Philibert émigre en Alsace, à Strasbourg, où habitent de nombreux Savoyards, en particulier un de ses cousins de Samoëns, marchand drapier, ce n'est pas seulement pour dépister la police sarde, c'est pour dénouer la crise de conscience qui, depuis des mois, agite son âme de prêtre. Il n'est pas possible de se prononcer sur la valeur, l'existence de sa vocation mais une chose est certaine : ce jeune prêtre, ordonné en 1779, a perdu le sens de la vocation sacerdotale sous l'influence d'une crise doctrinale ; ses rêves ne sont plus ceux d'un vrai ministre de Dieu et des âmes, humble et désintéressé ; son Evangile, son Credo, ce n'est plus la parole du Christ mais celle des idéologues de son temps. Son langage sera celui d'un apostat plutôt que celui d'un prêtre constitutionnel. Quand, le 20 décembre 1793, il sera soumis devant les Jacobins au scrutin épuratoire (6), on lui demandera s'il était noble, il répondra : « C'est bien assez d'être prêtre ! ». Vermale n'a donc pas deviné qu'au fond de son âme, Philibert est en rupture avec son passé, avec son milieu, avec son propre sacerdoce.

C'est précisément par son action encore peu connue dans une partie du haut-Faucigny qu'il nous sera permis d'apporter quelques lumières au jugement à porter sur le Conventionnel. Il va parcourir notre province au cours de sa troisième mission, pour réprimer l'insurrection durant l'été 1793. A lire les registres des délibérations des communes, on voit que le nouveau régime, en Faucigny, fut bien accueilli de la population et du clergé, à l'automne 1792. Mais bien vite, la joie du début fait place au mécontentement, à la résistance sourde puis ouverte. Les échos de l'insurrection de Thônes, malgré son échec, soulèvent des espoirs en Faucigny ; partout les mesures antireligieuses, les lois contre le clergé réfractaire au serment, les réquisitions, les levées de conscrits ont exaspéré les habitants. Dans toute la haute-vallée de l'Arve, surtout à Megève, on sent la fièvre monter ; partout circule la nouvelle d'un prochain retour de l'armée sarde. Au début d'août 1793, c'est chose faite : quatre corps de troupes opèrent à la fois sur les Alpes pour réoccuper la Savoie et, par Vallorcine, le val

(5) Archives presbytérales de Gruffy (notice inédite sur Rd Cde Joseph Simond).
(6) *Moniteur*, tome XIX, page II.

Montjoie et les gorges de l'Arly, un détachement débouche dans le haut-Faucigny. Deux des officiers qui le commandent sont de Samoëns même : Jean-Louis Biord, ancien secrétaire d'ambassade à Berlin, et André-Marie Gerdil, capitaine au Régiment de Savoie. Dès la nouvelle de l'arrivée des Sardes, Reydet, président du District de Cluses, enjoint aux municipalités du canton de Samoëns de faire garder tous les cols et d'expédier les hommes de la Garde nationale du côté de Sallanches pour y secourir les Français. Le 21 août 1793, à la suite d'un violent combat près de Saint-Martin-sur-Arve, les Français sont en pleine déroute et la vallée d'Arve est libérée en très grande partie. Le marquis de Sales gagne alors la vallée du Giffre et y fait rétablir les anciennes administrations. A Samoëns, le châtelain, Jean-Joseph Duc, cousin germain de l'officier Biord, recrute une compagnie de volontaires à cheval. Il tient chez lui les assemblées du Conseil, correspond avec les officiers sardes, réclame toutes les armes disponibles et réquisitionne argent et chevaux (7).

Simond, devant le danger qui menace son œuvre, se fait envoyer sans retard en mission ; il réclame, au passage, le concours du général Kellerman, occupé au siège de Lyon. Le général Verdelin est chargé des opérations dans le Faucigny. Simond préside en personne à cette partie de la campagne ; les troupes sont divisées en deux colonnes : l'une remonte la vallée d'Arve, l'autre attaque, par le col de Châtillon, la vallée du Giffre et disperse facilement les soldats de fortune rassemblés à Mélan.

Dès les premières rafales d'artillerie, la terreur s'empare de ces paysans de la région dont quelques-uns n'ont que de vieux mousquets. C'est une fuite éperdue vers les montagnes. Bref, l'invasion sarde se solde, en fin de compte, par une déroute aussi peu glorieuse que celle de 1792, mais cette fois, elle livre les populations à la vengeance de la répression.

LES REPRÉSAILLES A SAMOENS

Le général Henri Sarret, chef d'état-major de l'armée du Faucigny, sur ordre du commissaire Simond, fait arrêter sur-le-champ tous les chefs de la résistance ou les notables censés responsables de la rébellion. Curton, maire de Taninges, est emmené à la prison de Cluses ; le châtelain Duc a eu le temps de se mettre en lieu sûr. Le 24 septembre, Sarret est à Samoëns où il fait placarder les deux ordres du jour suivants (8) :

PREMIÈRE PROCLAMATION :

> « Nous, commandant en chef de l'armée du Faucigny, à la tête de la division employée contre les rebelles de Taninges, Mieussy, Les Gets, etc, etc..., requérons la municipalité de Samoëns de faire procéder au désarmement sur-le-champ de tous les habitants et de remettre dans le jour la quantité d'armes énoncée au dernier recensement. La rendons responsable de la prompte et entière exécution de ladite réquisition.

(7) Archives nationales : *Condamnation de Duc.*
(8) Registre VIII des délibérations (Archives municipales de Samoëns).

La requérons, en outre, de faire fournir dans le moment, 300 paires de bas, autant de chemises, du drap blanc pour 50 habits et 100 paires de souliers. Si ces objets ne se trouvaient pas en quantité suffisante, elle en remettra le montant sur l'estimation faite au prix courant. Les habitants sont responsables *sous peine d'incendie et de transfération* (sic) de l'exécution. La commune fera remettre 100 pots d'eau-de-vie et la quantité des avoines comprises au dernier recensement Elle fera disposer en conséquence les voitures pour le transport. Toutes les cloches seront abattues et l'Arbre de la Liberté replacé dans le jour. Tous les chevaux de luxe seront remis de suite et les particuliers nantis des chevaux de la cavalerie piémontaise les remettront sur l'heure.

» Signé : SARRET. »

DEUXIÈME PROCLAMATION

« La municipalité est requise de faire monter journellement une garde de 15 hommes pour surveiller les malveillants et empêcher qu'une poignée de brigands descendant des montagnes ne vienne troubler la paix et renverser l'Arbre de la Liberté. »

L'ordre de descendre les cloches est venu de Simond lui-même, car le 30 septembre, il écrivait de Sallanches à la Convention : « Je ferais partout descendre les cloches ; nous aurons de quoi en faire à peu près 7 à 800 pièces de canons de tout calibre. » Et il demandait à l'administration du Mont-Blanc : « ...L'anéantissement de tous les monuments de la féodalité, l'abolition de tous les signes qui peuvent en retracer le souvenir, la descente des cloches et leur exposition sur les places publiques et même sur les routes, afin d'accoutumer le peuple à voir dans la poussière les objets d'un culte superstitieux. » Les exigences du général Sarret jetèrent l'épouvante dans la commune. Le même jour, c'est la réunion de la municipalité en vue de la réponse à faire. Les réquisitions imposées sont jugées excessives mais devant les menaces d'incendie du bourg et de déportation des habitants, elle promet, en échange des objets qui ne peuvent être fournis, la somme de 10.000 livres, dont 6.000 empruntées à divers particuliers seront versées sur-le-champ.

La commune se trouve sans fonds et ne peut acquitter de suite cette somme. Mais le lendemain, dans une lettre autographe datée de Cluses et conservée au registre des délibérations (9), Philibert fait rendre la somme versée : « Citoyens, vous recevrez du citoyen Pocquel, commissaire du district, les 6.000 livres versées au citoyen Sarret pour contribution de guerre. La République n'entend punir que les coupables et non les citoyens collectivement. Sarret vous a demandé de l'avoine, des subsistances ou de l'argent. Vous suspendrez tout paiement excepté les blés en nature

(9) Archives municipales (registre VIII).

que vous enverrez à Bonneville. Vous êtes personnellement et collectivement responsables des suspects de votre commune que vous ne dénoncez pas. Signé : SIMOND, représentant du peuple. »

Par délibération de ce même jour, le Conseil mande à Simond deux de ses membres pour le remercier de ses bontés et pour lui faire observer aussi que la commune est obligée d'acheter plus du tiers du blé qu'elle doit consommer et qu'elle ne peut fournir le blé imposé sans dommage considérable. La requête fut rejetée : dans une délibération suivante, il est fait mention des frais de transport à Bonneville de quarante coupes de blé, pris dans les greniers du comte de Grenaud.

Simond ne se contenta pas de mitiger les représailles à l'égard de sa patrie d'origine, il donna des ordres pour amnistier les émigrés ou rebelles qui feraient de suite leur soumission. Le citoyen Pierre Dunoyer expose qu'ayant eu le malheur de se laisser enrôler dans la chevalerie (*sic*) de Samoëns, il avait eu toute raison de craindre et qu'en conséquence, il était parti dans la montagne. Le général lui accorde grâce et demande la levée du sequestre ; mais il fait prendre toutes dispositions utiles pour prévenir le retour de l'armée sarde et saisir les fuyards qui se sont enfuis dans la montagne. Les gardes nationales surveillent les passages du côté du col d'Anterne, sur le désert de Platé et à la montagne de Flaine près d'Arâches. Le 15 octobre, ils opèrent des arrestations : deux habitants de Montriond sont saisis par Andrier et deux de St-Jean-d'Aulps par Joseph Guillet et Charles-Louis Nachon. D'autres sont tués dans les bois ou les repaires où ils se cachent et l'administration ordonne d'enterrer leurs cadavres qui empestent l'air.

ARRESTATION ET MISE A MORT DU CHATELAIN DUC

Le châtelain Duc a pu échapper aux limiers de la Révolution mais il est surveillé de près par les patriotes de Samoëns, en particulier par le gendarme Gex, qui renseigne Cluses (10). On sait que Duc vient d'avoir un bébé en ces jours tragiques et qu'il revient chez lui le soir. La surveillance est constante : une nuit l'alerte est donnée. Le notaire Milleret, à la tête d'une bande de forcenés, fait alors irruption chez son collègue pour le faire garrotter et le livrer. En pénétrant dans la maison, l'un des patriotes s'écrie : « Mort soit à l'aristocrate ! Qu'on le pende à une branche du Gros Tilleul ! » Aux premiers échos de cette affaire, l'ami de toutes les infortunes, M. Rouge, du Bérouze, arrive par un sentier détourné à la maison du Clos-Rosset, où habite la famille du prisonnier. Il y mêle ses larmes à celles de la pauvre épouse, la réconforte et avise aussitôt d'un expédient pour adoucir le sort du notaire Duc. On fait appel à une brave femme de Vercland, la mère Gerdil, tante et belle-mère du juge Curton. La courageuse campagnarde part à Chambéry ; elle se fait agréer comme blanchisseuse à la prison et réussit à procurer à son compatriote vivres et fonds nécessaires. Cela lui épargnera la dure nécessité de se voir conduire sur la route de Paris, de brigade en brigade, attaché à la queue des chevaux. Le

(10) Archives départementales IV. L. 29, rapport de Gex au district de Cluses.

Tribunal criminel du Mont-Blanc le condamne à mort le 6 janvier 1794 ; le 9 mars, il est transféré à Paris, à la Conciergerie, pour être guillotiné. Il laissait une jeune veuve chargée de six enfants dont l'aîné avait à peine 7 ans (11).

Cette famille si éprouvée intéresse l'histoire de Bonneville, la veuve Duc était la fille de l'intendant Depassier ; Andréanne Depassier avait épousé à Bonneville Joseph Duc, le 18 janvier. Sa sœur Josette était venue habiter Samoëns pour l'aider à élever sa famille. L'un des fils, Bernard Duc, deviendra un jour notaire à Bonneville ; Rose, la cadette, née le 29 septembre 1793, aux heures tragiques des représailles, épousera en 1813, François-Antoine Gay, notaire à Vulbens ; elle est l'aïeule du Docteur Gay, de la clinique de Savoie à Annemasse (12).

Au lendemain des premières arrestations, Simond envoyait de Sallanches un long rapport qui sera lu à la tribune de la Convention le 7 octobre : « Nous tenons quelques émigrés, disait-il, et tandis que la commission militaire les juge, les pionniers creusent leurs tombes. » Il venait de faire arrêter trois notables de Taninges : le maire Curton, originaire de Samoëns, Claude-François Pralon et Jean-Baptiste Bozonnet, capitaine de la Garde nationale. Sur son ordre, ils seront avec le châtelain Duc condamnés à mort : « ...en tant que convaincus de manœuvres et intelligences dans le département du Mont-Blanc, avec l'armée du tyran sarde. » Mais Philibert réserve ce gibier de choix pour la capitale, afin de corser son triomphe. Il ne se doutait pas alors que sa tête tomberait sous le même couperet, place de la Révolution, dix jours avant celle de ses victimes. Les condamnés de la vallée du Giffre montent à l'échafaud le 24 avril 1794. Philibert les y a précédés, emmené peut-être dans la même charrette et condamné pour trahison : « P. Simond, âgé de 39 ans, natif de Rumilly, député à la Convention, rue Traversière-Honoré. Prévenu de complicité avec les infâmes Hébert, Clootz et vingt-deux autres déjà frappés du glaive de la loi, de conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple français en voulant troubler l'Etat par une guerre civile par suite de laquelle des conjurés devaient dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple et donner un tyran à la France. » (13).

Telle est la tragique odyssée de ce prêtre savoyard perdu par son ambition. Rien n'est plus éloquent que les leçons de l'histoire : après une ascension vertigineuse, le vicaire de Gruffy a connu une chute non moins retentissante. Lui, l'indésirable, le disgrâcié du diocèse, il est devenu cinq ans après son départ de la cure de Gruffy, le grand chef de la Révolution en Savoie, tenant à sa merci la vie, les familles, les biens de tout le clergé savoyard. Il a caressé un instant le rêve de rétablir à son profit, comme évêque constitutionnel, le siège épiscopal de Genève reconquise. Après la campagne du Faucigny, il est à l'apogée de sa gloire, et pourtant son retour

(11) BUFFET : *Vie de Mgr Biord.*
(12) Manuscrit inédit du Chanoine Gex sur M. Rouge (1877).
(13) *Moniteur*, du 24 germinal, an II.

à Paris en décembre 1793 marque l'heure de sa disgrâce. Robespierre sait tout, il connaît ses intrigues, le fruit de ses concussions avec les banquiers Frey de Strasbourg, il sait son amitié avec Hébert et son club ; Robespierre, en trois mois, aura réduit à néant la gloire et la réputation de Philibert, il sera son impitoyable justicier. Mais par une curieuse coïncidence, à l'heure où Philibert expiait ses fautes, un enfant de six ans, à Chantemerle, hameau de Samoëns, regardait avec ferveur les prêtres traqués qu'accueillaient ses parents. Il sera un jour l'abbé Jean-Louis Simond, celui que tout l'Albanais a connu sous ce titre « le curé de Rumilly » car il y est resté 57 ans curé et a été décoré de la Légion d'honneur pour mérites exceptionnels. C'est à lui que Jeanne Simond, la sœur du Conventionnel, remettra tous les biens hérités de son frère, pour le soulagement de son cœur angoissé, en souvenir de celui que l'histoire a baptisé : Philibert, le Conventionnel.

UNE FAMILLE DE CAVALIERS DE SAMOËNS

par M. John BAUD

En 1585, le prince souverain du Faucigny, Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, colonel-général de la cavalerie légère de France et gouverneur d'Auvergne, mourut à la Cassine-Chastelier, près de Montcalier en Piémont. Son fils Charles-Emmanuel lui succéda et les faucignerans s'empressèrent de lui prêter serment de fidélité.

Parmi eux se voyait un hardi cavalier de la petite cité de Samoëns, qui rêvait de mettre son épée au service de ce beau prince âgé de 18 ans. Mais le nouveau Duc de Nemours ne songeait pas à participer aux entreprises guerrières de son cousin le Duc de Savoie. Il préféra accepter la haute charge de gouverneur d'Auvergne et du Lyonnais que lui offrait le Duc de Mayenne, son frère utérin, et aussi participer aux intrigues des Ligueurs, posant même sa candidature au trône de France.

Le cavalier faucigneran se nommait Claude Duboin, il élevait des chevaux de choix qu'il vendait un bon prix aux foires de la région, y rencontrant les recruteurs de l'armée ducale. Les graves événements survenus à ce moment en Chablais devaient bientôt décider de sa carrière militaire et de celle de toute sa famille.

Charles-Emmanuel I^{er}, duc de Savoie, ayant brillamment conquis le Marquisat de Saluces, en 1588, tournait les yeux du côté de Genève. Il faisait masser des troupes en divers points de ses Etats, notamment à Ripaille dont il fit fortifier le château, aménager le port pour la construction de deux galères de guerre. Son fidèle conseiller et chambellan, le faucigneran François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, colonel de la milice, chef des arquebusiers à cheval, fut chargé d'organiser la défense du Chablais, lorsque le roi de France Henri III eût envoyé un de ses meilleurs capitaines, Sancy, pour lever des troupes à Berne et pousser les Genevois à attaquer de façon préventive le Duc de Savoie. Sancy avec ses Bernois, et Guitry à la tête d'une armée genevoise s'emparent du Pays de Gex et attaquent les châteaux du Faucigny. Le baron d'Hermance était à Ripaille lorsque les Genevois prennent son château de Saint-Jeoire, le 3 avril 1589 ; il voudrait voler au secours de ses terres, mais il doit d'abord pourvoir à la protection du Chablais. C'est dans cette situation critique qu'il obtint de son suzerain direct, le jeune Duc de Nemours, l'autorisation de lever des troupes en Faucigny ; voici en quels termes l'historien Max Bruchet (1)

(1) M. BRUCHET : *Ripaille*, p. 237.

rapporte ce fait : « Le baron d'Hermance, chargé d'organiser la défense de Ripaille, affaiblie par le départ d'une partie de la garnison pour le Pays de Gex, fut obligé de faire appel, pour soutenir la cause du Duc de Savoie, à *des gens qui ne fussent pas ses sujets. Il fit venir huit cents habitants du Faucigny,* pays resté catholique, appartenant au Duc de Nemours, l'un des plus fougueux partisans de la Ligue, et *il assura leur recrutement grâce aux influences qu'il avait dans ce pays, berceau de sa famille.* »

C'est ainsi qu'en compagnie de plusieurs compatriotes, Claude Dubois fut enrôlé, au mois d'avril 1589, dans le corps des arquebusiers à cheval du baron d'Hermance. La paye était de douze livres par mois, le cheval qui restait la propriété de son maître était nourri par l'armée. et sa valeur remboursée en cas de perte.

Cependant les ennemis avancent, Sancy prend Yvoire le 25 avril, et Thonon succombe devant Guitry le lendemain. Malgré l'intervention d'une armée de secours, commandée par dom Amédée, Ripaille tombe le 1er mai.

Mais, quand Sancy se fut retiré avec son armée franco-bernoise, le duc Charles-Emmanuel Ier, à la tête d'une armée de 12.000 hommes et de 2.500 chevaux, partant de Rumilly, prend l'offensive. La compagnie d'arquebusiers du baron d'Hermance marche au premier rang, et le cavalier Duboin accomplit ses premiers faits d'armes à la prise du château de Ternier (1er juin 1589), au combat de Plan-les-Ouattes, attaque du Pont d'Arve, du château de Bonne, etc. De victoire en victoire l'armée ducale allait mettre le siège devant Genève, lorsque l'assassinat d'Henri III sauva la cité en mettant le Duc de Savoie au nombre des prétendants à la couronne de France. Partant pour la Provence, Charles-Emmanuel Ier nomma le baron d'Hermance gouverneur du Chablais (1590). Avec ses arquebusiers faucignerans et autres troupes il continua la guerre contre Sancy revenu au service des Genevois : la plaine fut saccagée, Thonon et Evian démantelées... jusqu'à la paix de Vervins, signée en 1598.

Rentré à Samoëns, Claude Duboin, qui avait épousé Demoiselle Françoise de Montpiton, sœur d'un de ses compagnons de guerre, élevait ses quatre fils de façon virile pour en faire de vaillants cavaliers, tout en leur donnant une bonne instruction grâce à l'école de la Collégiale. L'aîné, Pierre, devint avocat au Sénat de Savoie en 1610 ; Jean, Claude et Michel furent successivement incorporés dans la cavalerie de Savoie dès qu'ils atteignirent l'âge requis. Dès que la guerre reprit, l'aîné laissa sa robe de magistrat pour revêtir aussi la cuirasse ; en 1613, aux côtés de leur père, nous voyons les deux aînés, Pierre et Jean, prendre une part active à la campagne du Montferrat. Les trois Duboin sont dans la compagnie du jeune Prince Thomas de Savoie, à la prise de la ville de Trin. En 1614, c'est la guerre contre les Espagnols, l'armée sort de Verceil, entre en septembre dans le Milanais, prend Candie au mois de décembre. Puis, en 1615, ce sont les sanglantes batailles, les folles charges menées par le Duc de Savoie et ses fils devant Asti. Au cours d'un de ces combats, le jeune Jean Duboin, voyant son chef le vaillant Prince Thomas démonté pour la seconde fois, lui passe son cheval, et il succombe percé par les lances espagnoles (26 avril 1615), sauvant ainsi la vie à celui qui devait être le fondateur de la branche de Savoie-Carignan montée sur le trône de Sardaigne en 1831.

En 1616, Claude Duboin et son fils Pierre continuent à se battre en Piémont et Milanais, aux mois d'août et septembre, puis dans le Montferrat et le Canavais. Ils sont de toutes les charges aux côtés de Charles-Emmanuel I^er^ ce rude sabreur. Chacun d'eux commande alors une compagnie, tantôt dans le régiment du Seigneur de Saumont, tantôt sous les ordres de Son Excellence Sigismond II d'Est, marquis de Lans, neveu du souverain. Durant la campagne de 1617 contre le Prince de Messeran, les Espagnols sont battus, les villes de Saint-Damien, Albe et Félissan sont prises, et nos cavaliers de Samoëns sabrent les ennemis à la fameuse charge de Corniento. Le traité de Pavie (9 octobre 1617) ramène les Duboin à Samoëns.

L'avocat, spectable Pierre Duboin, qui a commandé plusieurs compagnies et porte le grade de capitaine entretenu dans l'Escadron de Savoie, en profite pour se marier avec Demoiselle Marguerite Reveu, veuve de M^e^ Marin Piton. Il remplace son beau-frère, Noble Jean de Lestelley, notaire, comme châtelain de Samoëns pour le Duc de Genevois-Nemours. Un peu plus tard il obtient encore la haute charge d'*Auditeur Général de la Cavalerie de Savoie*.

La guerre reprend en 1625 contre la République de Gênes soutenue par l'Espagne. Aux côtés du père Claude Duboin, approchant de la soixantaine, mais toujours aussi ardent, se voient en selle le capitaine Pierre et les deux cadets : Claude, 24 ans, et Michel, 22 ans. Le valeureux Prince Thomas de Savoie-Carignan dirige la charge de cavalerie dans le Val de Monastère, avant d'atteindre Canelli. On retourne vers Asti, où les Duboin se recueillent sur la tombe de Jean, leur infortuné fils et frère, tué dix ans auparavant. La maréchal de Créquy et le Prince Thomas, avec 800 cavaliers, attaquent l'armée espagnole du Duc de Féria qui compte 4.000 chevaux et 1.800 fantassins. Les Espagnols sont battus sur la Versa, mais nos troupes sont durement éprouvées ; on compta parmi les morts Saint-Michel baron d'Hermance, Commissaire général de la Cavalerie, capitaine de Chevau-Léger, ami intime et compagnon de Pierre Duboin. Il fallut ensuite faire lever le siège de Verrue, le prince Thomas fut blessé au combat. Le marquisat de Céve fut le théâtre des batailles contre l'armée du marquis de Sainte-Croix, qui est défait par les troupes du marquis de Lans, les Chevau-Légers et les Carrabins du Prince de Carignan et de dom Félix de Savoie, où galopent toujours les Duboin père et fils. Le traité de Mouçon (5 mars 1626) donna le signal d'un court repos. Le Duc de Savoie distribua alors les récompenses aux plus méritants.

C'est le 15 avril 1627 qu'il accorde les Lettres-Patentes de Noblesse à ses fidèles cavaliers : Claude Duboin et ses fils ; elles furent enregistrées par un arrêt du 5 juin 1627 de la Chambre des Comptes (f° 64 du registre 32, *Patenti Savoia*, Arch. de Turin). Dans ces Lettres concédant la noblesse héréditaire même en lignée féminine, il est fait mention des hauts faits et des divers chefs d'armées sous lesquels les Duboin servirent et accomplirent leurs plus belles prouesses (2).

(2) Mém. et Doc. Sté Savoisienne d'Histoire et Archéologie, t. XXII (1884), p. XXXIX.

La lance, l'épée ou l'arquebuse au poing, les nouveaux nobles de Samoëns justifièrent bientôt la confiance de leur souverain, durant la seconde guerre de succession du Montferrat, où l'Autriche, l'Espagne et la Savoie luttèrent contre la France. Mais Charles-Emmanuel I[er] meurt en 1630, et le traité de Cherasco (1631) marque la retraite du père Duboin, qui vécut jusque vers 1645.

La tradition guerrière de la famille fut perpétuée par spectable Pierre Duboin et son fils aîné Pierre-Humbert, qui prirent chacun le commandement d'une compagnie, en 1638, dans le régiment du marquis Albert-Eugène de Genève-Lullin. Ils prirent part à la guerre mettant aux prises en Piémont l'armée franco-savoisienne et les Espagnols. Des lettres du capitaine Duboin nous sont parvenues, ainsi que d'intéressants détails sur les batailles où ils se distinguèrent aux côtés du vicomte de Turenne. le futur maréchal de France. Le récit en serait trop long, disons simplement que nos deux capitaines revinrent couverts de gloire, en 1659, après la Paix des Pyrénées.

Aux générations suivantes il convient de mentionner : Jean-Hyacinthe Duboin, major au fort de Miolans, qui testa en 1735 ; son frère Joseph, né en 1679, dragon dans la compagnie de Joseph de Sonnaz, tué au siège de Verceil en 1704 ; Antoine Duboin, petit-fils de spectable Pierre, l'avocat au Sénat, qui prit du service à Venise et parvint au grade de lieutenant-colonel des Dragons de la Sérénissime République. Il fit la guerre contre les Turcs dans les îles grecques, et sa vie militaire est tout un roman, depuis son mariage avec une patricienne de Venise jusqu'à ses aventures dans le Péloponèse et la mer Egée.

Enfin, comme pour justifier le privilège particulier des Lettres-Patentes ducales, transmettant par les femmes la noblesse des Duboin, nous trouvons l'hérédité des vertus militaires dans la descendance féminine du vieux cavalier de Samoëns. A la cinquième génération figure le général Louis Passerat, marquis de Vérel et Saint-Séverin, né en 1738 ; son oncle, le marquis Joseph-Nicolas de la Grange (1713-1799), héros de la bataille de Campo-Santo en 1743 ; les fils de ce dernier, colonel-marquis François-Marie de la Grange (1751-1842), et colonel Joseph-Marie dit « le Chevalier de Bellegarde » (1754-1832) ; leurs neveux : Louis-François Perrier (1804-1869), général commandant la fameuse Brigade de Savoie, héros des guerres de l'Indépendance italienne, et son frère, le major François-Marie Perrier. De la même branche, issue d'Andréanne Duboin, femme de Jean de La Grange, sont encore sortis : le général-baron Gustave Rubin de Cervens, né en 1865, tué au Tagliamento en 1917, et son frère, l'amiral-baron Ernest Rubin de Cervens, mort en 1915 par l'explosion de son cuirassé.

Toute cette pleïade de soldats, aussi consciencieux et travailleurs que courageux, semble avoir voulu justifier la devise : « LABORIS-PRÆMIUM » adoptée par les cavaliers Duboin de Samoëns.

GONTARD
ET LES BAINS DE SAINT-GERVAIS

par M. Camille PERROUD

Une note manuscrite retrouvée au Fayet, dans les vestiges de l'ancien établissement thermal, rapporte que les sources de Saint-Gervais furent découvertes en 1806 par un ouvrier-piqueur de Servoz qui était allé pêcher la truite dans le vallon du Bonnant. Parvenu au débouché de la gorge et voulant fixer sa ligne dans le gravier, il s'aperçut que l'eau qui coulait en cet endroit était tiède et, en ayant bu, il lui trouva un goût singulier. Le propriétaire, M. Gontard, alors notaire royal, inspecteur des routes à Saint-Gervais, fut averti de la trouvaille. Il fit recueillir cette eau, la fit analyser à Genève et, sur le rapport favorable des chimistes, résolut d'en tirer parti. Sans s'arrêter à ce que l'exposition avait de fâcheux, il se hâta de faire construire sur place un pavillon de bains et, qui pis est, de le faire construire transversalement au cours du torrent. Ce corps de logis primitif subsistait encore en 1892, lors de la catastrophe, et portait le nom de bâtiment vieux ou central. Il comprenait un rez-de-chaussée seulement et quatre baignoires en bois, composant tout l'établissement. Mais, en présence du succès, Gontard suréleva le pavillon initial d'un étage, l'encadra de deux tourelles et le surmonta d'une horloge. Il poursuivit l'agrandissement par l'édification de plusieurs bâtiments alignés sur l'avenue d'arrivée (1). Les premiers baigneurs vinrent en 1807.

Gontard ne jouissait pas d'une bonne réputation. On l'a regardé comme un troubleur de l'ordre public, en lutte avec tous les régimes. On lui a reproché d'être chicaneur ; d'avoir fait des emprunts, dont l'un de 120.000 livres, et de n'avoir rien remboursé ; de s'être approprié les parts bénéficiaires des bains, des salaires ecclésiastiques et autres malversations. Etant maire, en 1793, il a fait arrêter les officiers municipaux ; il s'est enfui devant les troupes piémontaises ; il a favorisé les acquéreurs de biens nationaux. Il a injurié les garnisaires qui, disait-il, s'étaient présentés, sabre levé, à son établissement pour lui réclamer 14 livres 40 qu'il devait au Trésor, ainsi qu'un douanier de Sallanches qui prétendait interdire ses exportations d'eau minérale. On l'a comparé à un nouveau Thersite suscité par le ciel pour le malheur de la terre ! En 1817, le percepteur Dunand et le syndic Ducrez lui font grief d'avoir divisé le pays, semé la confusion,

(1) DURIER, Ann. du C.A.F. 1892 et Guide Vallot.

de parler avec orgueil de son établissement, de se dire pensionnaire de l'Etat (2).

Il est évident que ces reproches furent souvent inspirés par la jalousie ou des rancunes personnelles. Gontard était un gros brasseur d'affaires, pas très consciencieux, d'un caractère peu commode ; mais, malgré ses ennuis locaux, il franchit les étapes du succès et fit classer son établissement comme hôtel et non comme auberge, ainsi qu'on le désignait ironiquement. Il réclama d'importants travaux dans la région : un pont sur la béalière du Moulin d'Uginc, un nouveau chemin remplaçant le sentier de montagne d'Ugine à Héry, l'aménagement du pont de Flon qui sépare la Savoie du Faucigny, de la route de Saint-Nicolas-la-Chapelle au pont de Flumet, des fossés de chaque côté des routes.

Sur la fin de sa vie, il se montra généreux : il aida le curé Feige à reconstruire son presbytère ; aux 8.954 livres de dons parisiens, il ajouta 1.000 livres et céda sa vaste maison de la place de l'église à Saint-Gervais pour une école (3).

Gontard reste, malgré tout, le créateur des bains de Saint-Gervais et de la station du Fayet.

(2) Correspondance avec l'Intendant.
(3) *Journal de Savoie*, 1835.

ORIGINES DES DYNASTIES LÉMANIQUES ET DU FAUCIGNY

par M. Lucien GUY

LES COMTES DE GENÈVE ET LES ORIGINES BOURGUIGNONNES

Les origines des comtes de Genève sont restées longtemps obscures. Gérold, comte de Genève en 1032, considéré comme le fondateur de la seconde dynastie des dix-sept comtes qui s'éteignit avec Robert II, le pape Clément VII mort en 1394, ne paraît pas appartenir à la lignée des premiers comtes. Il est vrai que ce n'est qu'à partir de Gérold que la dignité de comte devint héréditaire dans la maison de Genève. On ne connaît pas d'une façon précise l'origine même de Gérold. On sait seulement qu'il était, par sa mère Berthe, petit-neveu du roi Rodolphe III de Bourgogne et qualifié prince du royaume. Certains historiens prétendent qu'il épousa Gisèle, fille du comte Robert I^er^, son prédécesseur ; d'autres, qu'il était fils d'Eberhard, comte d'Eggisheim, prince d'Alsace, qui aurait épousé Berthe précitée, petite-fille de Conrad-le-Pacifique (1). D'autres encore, le font descendre des comtes de Vaud, rameau de la branche cadette des comtes de Genève.

Avant Gérold, Genève fut gouvernée par plusieurs comtes sur lesquels on ne possède que fort peu de documents. Quelques chartes seulement nous donnent des noms, sans indiquer de filiation. Lévrier cite un certain nombre de personnages qui ne paraissent pas appartenir à une même lignée et ne sont même pas tous mentionnés comme comtes du pagus genevois. Hisely ne fait qu'effleurer cette longue période qui précéda l'avènement de Gérold. Ni l'un, ni l'autre ne nous renseignent sur les origines. Le dernier comte de cette première dynastie est le comte Robert I^er^, connu surtout par sa donation au prieuré de Peillonnex en 1012. Deux chartes, l'une de 1002, et l'autre de 1012, nous apprennent que Robert était fils de Conrad, père de Conrad, qui ne régna pas, et neveu du comte Manassès (2). Quelle était donc l'origine des premiers comtes de Genève ?

Certains historiens, entre autres Levrier, les font descendre du paladin Olivier, fils de Rénier et compagnon de Roland, sans apporter aucune

(1) LÉVRIER : *Chronologie des comtes de Genevois*, p. 294. Ed. Secretan, *Notice sur l'origine de Gérold, comte de Genève*, Sté d'Hist. et Archéol. de Genève, t. XVI.
(2) Regeste Genevois, 144, 159.

preuve. Mais, comme on le verra par la suite, il n'est pas impossible que ces princes aient eu pour ancêtre un compagnon de Charlemagne et de Roland.

Deux chartes qui ne retinrent pas l'attention des historiens, semblent nous mettre sur la bonne voie : la première rapporte que le 17 juin 859, Lothaire, roi de Lorraine, fit restituer à Isaac, évêque de Langres, le village d'Ambilly, situé dans le comté genevois. Une autre charte du 8 avril 1022, relate que Lambert, évêque de Langres, donna à Humbert de Maurienne certains biens situés à Ambilly, dans le territoire genevois (3).

De plus, un nom aurait dû éveiller la curiosité des historiens, celui de Manassès, porté par deux comtes de Genève, dont l'un vivait en 890 et l'autre autour de l'an 1000. Or, nous retrouvons précisément des Manassès dans la famille des comtes de Langres et de Châlon et chez les seigneurs de Coligny. Le plus illustre fut Manassès l'Ancien, le fidèle lieutenant de Richard le Justicier, duc de Bourgogne. Comment les évêques et comtes de Langres possédaient-ils des biens dans le pagus genevois ?

C'est sur l'ancien duché de Bourgogne que nous devons diriger nos recherches. En compulsant le savant ouvrage de l'abbé Chaume (4), nous trouvons quantité de notes fort intéressantes qui paraissent démontrer que les premiers comtes de Genève descendaient des comtes de Langres, eux-mêmes apparentés aux familles ducales de Bourgogne. Nous y lisons en outre. qu'à l'époque carolingienne, les biens de l'évêché de Langres s'étendaient jusqu'au Genevois (5).

« Quant à Manassès, écrit l'abbé Chaume, ce nom singulier qui devint fort populaire dans les siècles suivants, sous la forme de Manessier, n'est à l'origine qu'une « biblification » du nom de Maginharius, Mainerius. Jacques de Guise emploie indifféremment les formes Manicherius et Manassès dans la biographie du comte Mainier III de Hainaut. Manassès n'est donc qu'une autre forme de Mainier. » Et le même auteur ajoute : « La généalogie légendaire des Mainier, des Renier et des Gilbert les rattache aux plus anciens rois des Francs. » Dans la famille des comtes de Sens figurent trois comtes portant le nom de Mainier. Le dernier comte de Langres connu, Manassès II, vivait encore en 925 (6).

Voici un autre personnage apparenté à la maison ducale de Bourgogne, Aubri le Bourgoing ou Albericus Burgundio, mort en 801. Aubri, qualifié duc de Bourgogne, est en même temps maître de Langres ou parent des comtes de cette ville. Il aurait participé à l'expédition de Charlemagne en Espagne. Son père, dans plusieurs textes, se nomme Basin, « Basin de Langres » ou « Basin de Genevois ». Parmi ses frères ou ses oncles, on cite un Bouchard, un Odon, peut-être le père du fameux Estoult, comte de Langres, dont la tradition faisait un des héros de Roncevaux (7). Ceci nous rapproche donc de l'origine fabuleuse donnant pour ancêtre le paladin

(3) Regeste Genevois, 92, 165.
(4) CHAUME : *Les origines du duché de Bourgogne* (1925), I.
(5) *Ibid.*, p. 11, note 2.
(6) *Ibid.*, p. 350, 518, 548 et 422.
(7) *Ibid.*, p. 128, 129 et notes.

Olivier. En remontant plus haut encore, nous apprenons que Erchebal de Genève était père de Basin de Langres et grand'père de Aubri. La chronique de Jean des Prez fait du duc Aubri le Bourgoing, un fils de Basin et de la fille d'Odon de Langres ; Basin est lui-même duc de Bourgogne et fils d'Erchebal de Genève, également duc de Bourgogne ; enfin, Erchebal est l'un des fils de Doon de Mayence, fils de Guy de Mayence, et par conséquent frère de Gaufroi de Danemark, et l'oncle d'Ogier. Or, Langres paraît avoir été gouverné au milieu du VIII[e] siècle, par un Ogier (8). Ne résulte-t-il pas de tout cela une preuve évidente de la parenté des comtes de Genève avec les comtes de Langres et l'explication de la position de ces derniers dans le pagus genevois ?

Complétons leur généalogie. Aubri le Bourgoing aurait eu pour enfants : Manicherius ou Manassès, Aubri, évêque de Langres (817-839), une fille épouse de Sanson de Valence, et Amédée, comte de Langres (814-828), lequel fut le père du comte Thibaud (840), de Mille II, comte de Langres (790-865), lui-même père de Mille III, avant-dernier comte de Langres (887) (9).

Revenons à Manicherius, que nous appellerons Manassès I[er]. Il est considéré comme fils d'Albo, soit Aubri, contemporain de Charlemagne, et comme oncle maternel (avunculus) de Renier I[er] (primi Ragineri, 764-820). Sa sœur avait donc épousé le père de ce Renier, nommé Renier de Genève, que la tradition a fait le fils de Sances de Bourgogne ou Sanson de Valence, qui était le frère du comte Garnier de Dijon, fondateur de Baume-les-Dames en 780, lequel fut père de Mille (764-806). Renier est en effet nommé cousin de Mille. Une sœur de Garnier et de Sanson fut l'épouse de Charlemagne. Tous trois descendaient des comtes de Sens. Renier I[er] eut un frère, Guy de Bourgogne (760-820), élevé à la royauté pendant l'absence de Charlemagne (10). A Renier I[er] succéda vraisemblablement un Renier II, vivant vers 877, qui serait le père ou prédécesseur de Manassès II, comte de Genève en 890, lequel épousa Alexandrane (11).

« Après la dissolution de l'empire carolingien, écrit F. de Gingins, et la fondation du dernier royaume de Bourgogne par les Rodolphiens, le Pays des Equestres ou de Nyon, fut détaché du grand pagus ou comté de Genève, pour former une préfecture ou un comté (comitatus) particulier. Quant au grand comté carolingien de Genève, le comte Manassès qui vivait sous l'empereur Charles-le-Gros (mort en janvier 888) et sous le roi Rodolphe I[er] (décédé en 893), paraît avoir été le dernier de ces comtes qui ait gouverné le comté dans son ancienne étendue. Après sa mort, survenue dans les dernières années du IX[e] siècle, le comté de Genève fut divisé en deux comtés, savoir, le comté de Genève proprement dit (comitatus Gebenensis), sur le côté méridional du lac Léman, et le comté

(8) *Ibid.*, p. 516 et 528.
(9) *Ibid.*, tableaux généalogiques.
(10) CHAUME, op. cit., p. 548, 532, 538, 544.
(11) Cartulaire du Chapitre de N.-D. de Lausanne, 341 ; R. G. 107.

des Equestres (comitatus Equestricus), sur la côte septentrionale de ce lac et sur la rive droite du Rhône. » (12).

En réalité, quatre comtés se formèrent à cette époque : le comté de Genève (qui deviendra le Genevois), le comté des Equestres, le comté de Vaud et le comté d'Ogo (la Gruyère). Manassès II eut pour successeur au nouveau comté de Genève, Conrad, comte de Genève en 938 ; Turembert devint comte d'Ogo (890-930). Le comté des Equestres échut au comte Ayrbert, mort en 912, époux d'Eldegarde, la fondatrice de Satigny (13).

Reprenons maintenant la lignée des Comtes de Genève. A Manassès II succéda Conrad, comte de Genève, époux de Gilde (938) (14). Notons en passant, que les comtes Ratbert et Albitius cités par Levrier, n'étaient pas comtes de Genève, mais comtes du Lyonnais. Après Conrad, c'est Adalgaud qui devient comte de Genève (983-993) (15), et il était probablement le frère de Gérold, évêque de Genève (961-988), chancelier du roi Conrad en 961 et qui fonda le prieuré de Peillonnex. Le successeur d'Adalgaud est Manassès III, comte de Genève (993-1010), qui épousa Ermengarde, laquelle se remaria en 1011 avec Rodolphe III, roi de Bourgogne. Ils eurent une fille, Aniane (16). On leur attribue deux fils qui durent mourir jeunes, car ils ne sont plus mentionnés par la suite. Ce fut, en effet, le fils de Conrad et neveu de Manassès III, le comte Robert, qui devint comte de Genève de 1010 à 1032 et fut le bienfaiteur de Peillonnex, mais dont le fils Conrad ne gouverna pas et ne dut pas lui survivre. Robert eut peut-être comme frères, Renaud (1005), père de Hugues cité lui aussi dans la charte de donation à Peillonnex, de 1012, comme neveu de Robert, et Adalgaud II, évêque de Genève (1019). On sait que le successeur du comte Robert fut Gérold, le fondateur de la dynastie des comtes de Genevois en 1032, sur lequel nous reviendrons plus loin.

LES COMTES DES EQUESTRES ET DE VAUD

Ayrbert ou Héribert, premier comte des Equestres et de Nyon, de la branche cadette des comtes de Genève, paraît avoir eu une nombreuse descendance à laquelle appartiennent aussi les comtes de Valais et les comtes de Mont. Ayrbert aurait eu pour fils : Anselme, Odolric (ou Ulric) (943) et Adalgaud I[er], qui était évêque de Genève en 927 (17).

Anselme (900-962) fut comte de Nyon, capitale du comté des Equestres, et avoué de Magnerius, évêque de Lausanne en 961 (18). C'était un personnage considérable ; il est qualifié « vir illustris » (19). Il possédait des

(12) F. de GINGINS : *Histoire de la cité et du canton des Equestres*, Mém. et Doc. de Sté Hist. de la Suisse romande, tome XX, p. 73, 74 ; et E. SECRETAN : *Le comte Humbert aux Blanches Mains*, Sté Hist. et Arch. de Genève, XVI, p. 329.
(13) Cartulaire de Lausanne, 41, 222 ; R. G. 116.
(14) LÉVRIER : op. cit.
(15) F. de GINGINS : op. cit., p. 87.
(16) *Ibid.*, p. 87, 91 ; R. G. 145.
(17) Fred de GINGINS, op. cit., p. 84, 85.
(18) Cartulaire de Lausanne, 48, 49.
(19) R. G. 134.

biens importants dans le Chablais et le pays de Vaud (20). Il épousa Adélanie, fille du duc de Souabe, sœur de la reine Berthe, femme de Rodolphe II, dont il eut : Aymon, comte de Nyon (962-996), Burchard, archevêque de Vienne, Anselme, évêque d'Aoste, Ulric, comte de Valais. et une fille qui épousa Amédée, comte de Maurienne. Aymon aurait eu comme fils : Amalric, comte de Nyon (996-1002), Adalgaud, comte en 1002, et Ulric (21). Amalric eut deux fils : Robert, qui fonda la dynastie des comtes de Mont (1002-1032), auquel succéda Amalric, comte en 1032, et Vuibert ou Ambert (22).

Le comté de Vaud dépendait directement des comtes de Genève qui en avaient été investis par le roi Rodolphe I^er^. Le premier comte de Vaud serait Hugo (927), peut-être fils de Manassès II, cité dans la charte du 5 mars 927 (23), auquel succédèrent Henri (961) (24), Adalbert (982) (25), et Téodon (990-1002) (26).

LES COMTES D'OGO

« Dans les plus anciennes chartes, on donne le nom de Ogo, Osgo ou Hogo (corruption du mot composé Hoch-Gau, dont la première moitié signifie haut, élevé, et la seconde, pays), au pays d'Enhaut, en Gruyère, dont la Tour d'Ogo, Château d'Oex (Castrum in Ogo) était le centre géographique et politique. » Cette contrée, qui touchait alors aux rives du Léman et de la Sarine, forma le comté d'Ogo et devint par la suite, le comté de Gruyère, en faisant partie du comté de Vaud comme *pagus minor* et du diocèse de Lausanne. Vers le début du X^e^ siècle, Turembert, qui appartenait probablement à la maison de Genève, devint premier comte d'Ogo. Il épousa Avane (27). Dans la charte d'élection de Libon, évêque de Lausanne, du 5 mars 927, figure un comte Vuido qui devait être comte d'Ogo (28). Vient ensuite un autre Turembert, comte d'Ogo, qui épousa Emine et vivait entre 930 et 950 (29). La charte du 18 avril 930 ou 25 mars 950 (?) nous apprend que l'abbaye de St-Maurice d'Agaune concéda à Turembert II des biens situés dans les pagi de Vaud, d'Ogo et de Chablais, entre autres la ville de Thonon. Après Turembert II apparaît Vuido, de la famille des comtes d'Ogo, cité dans la charte du 13 octobre 1039-1040, par laquelle Burchard, archevêque de Lyon et abbé de St-Maurice, concéda en précaire

(20) R. G. 171.
(21) F. de GINGINS : op. cit., p. 86, 87, 88 ; Maison de Faucigny, p. 90. Regeste Dauphinois, 1657.
(22) F. de GINGINS : op. cit., p. 89 et suiv.
(23) Cartulaire de Lausanne, 17 f.
(24) F. de GINGINS : op. cit, p. 85, 86 ; Cartulaire de Lausanne, 48.
(25) F. de GINGINS : op. cit., p. 86, 87.
(26) R. G. 144, 154.
(27) HISELY : *Histoire du comté de Gruyère*, introduction ; Sté Hist. Suisse romande, IX, passim ; Cartul. de Lausanne, 222, charte du 11 novembre 924.
(28) Cartul. de Lausanne, 17 f.
(29) Reg. Gen. 124. Historiae Patriae Monumenta, chart. II, n° 26.

à Louis, fils de Vuido, des terres situées dans le pagus genevois, entre Bret (Meillerie) et la Dranse, les localités de Marin, de Bons, du Biot et d'Excenevex, en échange du quart du domaine de Mollon constituant une part de son héritage dans le comté de Vaud, au lieu appelé Osgo (in commitatu Waldense in loco qui vocatur Osgo) (30). Cette charte nous fait donc connaître l'origine de la maison de Féterne puisque Vuido ou Guy d'Ogo était précisément le père de Louis, sire de Féterne et vraisemblablement encore d'Aymerard de Faucigny.

On voit par ces deux chartes, comment des seigneurs d'Ogo devenus sires de Féterne, occupèrent peu à peu le Chablais.

LES SIRES DE FÉTERNE ET DE FAUCIGNY

Il est avéré que les comtes de Genève furent les premiers souverains des vallées de l'Arve, du Giffre, de la Menoge et du Borne, comprises dans le comté de Genève ou *pagus gebennensis*, qui formèrent plus tard la province du Faucigny, c'est-à-dire le bassin de l'Arve et ses affluents. Les comtes de Genève tenaient le territoire des quatre décanats d'Annecy, de Rumilly, de Vuillonnex (Saint-Julien) et d'Annemasse constituant le Genevois proprement dit, ainsi que les décanats d'Allinge et de Sallanches y compris la vallée de Chamonix. Leur domaine utile comprenait les châteaux de Genève, Balleyson, Rumilly, Montfalcon, Les Echelles, Faucigny, Arlod, La Roche, Grésy, Cervens, Châtillon-de-Michaille et Charousse. Dans leur domaine direct figuraient les fiefs d'Allinge, Langin, Chaumont, Ternier, Nangy, Mornex, La Roche, Cornillon, Compois, Châtillon, La Tour, etc... Ils étaient en même temps comtes de Vaud (31).

Dans leurs possessions se dressait au début du XI[e] siècle, le château de Faucigny qui allait devenir le berceau de l'une des plus puissantes maisons féodales des Alpes.

On sait que le prieuré de Peillonnex a été fondé avant 988 par l'évêque Gérold, qui appartenait à la maison de Genève. La charte de donation faite à ce nouveau monastère par le comte Robert de Genève entre 1012 et 1019 et que l'on appelle la charte de 1012, est un des documents les plus importants qui nous soient parvenus. Il prouve en effet, d'une manière authentique et certaine, que le comte de Genève possédait alors les vallées de la Menoge, de l'Arve, ainsi que le bas-Chablais, puisque ladite donation mentionne divers fonds de terres situés dans les localités suivantes concédées dans le pagus genevois : Borly, Romblaz et Savernaz (St-Jean de Tholome), Loëx, Faucigny, Arpigny, Marcellaz, Fillinge, Contamine, Presinge. Machilly, Brens, Bosco (Côte-Dioz), Ayse, Eteaux, Marignier, Scionzier, Cluses, Passy (32).

C'est à cette époque et vraisemblablement autour de l'an 1000, que furent construits les châteaux de Féterne et de Faucigny qui devaient

(30) R. G. 194. Hist. Patr. Mon. Chart. II, n° 105.
(31) Francis de CRUE : *La guerre féodale de Genève*, p. 14, 15 ; HISELY : *Les comtes de Genevois et de Vaud*, passim.
(32) R. G. 159 ; A. GAVARD : *Peillonnex*, p. 14, 15.

assurer la garde des Etats du comte de Genève dans ces régions. Selon toute probabilité, ils ont été édifiés par le comte Manassès, alors régnant, oncle et prédécesseur du comte Robert précité.

C'est aussi à ce moment que nous voyons apparaître Aymerard (ou plus exactement Ermerard), souche de la famille de Faucigny et fondateur de la dynastie qui, comme les Féterne, prend le nom du château, de même que les comtes de Genève avaient pris celui de leur ville.

Aymerard est présent à l'acte de donation faite à Peillonnex par le comte Robert de Genève. Dans le texte original, son nom est orthographié Ermerard, exactement comme dans l'acte de donation de Contamine à Cluny, en 1119 (33). C'est donc bien le même personnage. Son nom a été transcrit sous la forme Aymerard par des scribes, déformation qui s'est produite pour beaucoup d'autres noms (34). Aymerard appose son sceau, comme témoin, après le comte Robert et son fils Conrad et avant les deux autres témoins qui leur sont du reste apparentés. Il tenait donc le premier rang après les comtes de Genève. En outre, sa présence à cette donation atteste qu'il résidait alors au château voisin de Faucigny.

Les origines d'Aymerard, premier sire de Faucigny, sont restées longtemps obscures et incertaines. C'est le premier membre de cette dynastie mentionné dans un document officiel : l'acte de donation de l'église de Contamine à l'abbaye de Cluny, par son petit-fils Guy, évêque de Genève, en 1119, qui nous fait connaître les noms du père de cet évêque, Louis, et de son grand-père Aymerard, ainsi que ceux de ses oncles. Mais, quels étaient les ancêtres de cet Aymerard, et comment celui-ci est-il devenu sire de Faucigny ? Il paraît bien évident que le comte de Genève voulut remettre un château aussi important et la garde de tout le territoire environnant à un homme qui avait toute sa confiance et appartenait à une grande famille seigneuriale. Son choix ne pouvait donc pas se porter sur une maison étrangère ou rivale, mais sur un membre assez proche de sa propre dynastie ; la prudence la plus élémentaire le commandait. Il appartenait donc, comme les sires de Gex, à une branche cadette de la maison de Genève, issue elle-même de la race bourguignonne (35). Le comte Manassès était le suzerain d'Aymerard de Faucigny, et son épouse Ermengarde, par sa naissance et ses alliances, a été en quelque sorte le point de jonction de toutes les grandes maisons féodales des Alpes à cette époque. Aymerard ne peut donc se rattacher qu'aux familles de Manassès et d'Ermengarde.

Il semble bien établi que Aymerard de Faucigny était le frère de Louis de Féterne et que tous deux étaient fils de Guy d'Ogo. La parenté entre les Féterne et les Faucigny est encore évidente par les mêmes prénoms portés par les deux familles. Le fils aîné d'Aymerard s'appelle Louis, un autre Guy, ainsi que son petit-fils, l'évêque de Genève ; et Louis de Féterne, fils de Guy, a plusieurs fils dont l'un porte le nom de Guy et d'autres

(33) A. GAVARD : op. cit., p. 17 ; BESSON : *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique*, preuve 13, p. 350.
(34) Cf. chartes 65 et 66, Hist. Patr. Mon. Chart. II.
(35) DAVITY : *Description générale de l'Europe.*

ceux de Louis et d'Aymerard. On compte quatre Aymerard dans la branche des Féterne de Ravorée, dont l'un fut avoué de Saint-Maurice d'Agaune et un autre abbé d'Abondance (36).

De plus, les châteaux de Féterne et de Faucigny semblent avoir été construits par le même architecte ; même configuration du site, même disposition des fortifications, et ils datent de la même époque.

En outre, les possessions des deux familles de Féterne et de Faucigny sont enchevêtrées, sans que cela ait jamais causé de conflits entre elles. En Chablais, les Faucigny avaient acquis des terres à Machilly (ou Maxilly) et à Greysier, au-dessus de Langin ; ils faisaient des dons à la Chartreuse de Vallon en 1138 et 1160 et à l'abbaye d'Aulps en 1140 ; ils possédaient le Château-Vieux des Allinges, au XII^e^ siècle ; les sires de Faucigny exerçaient la haute autorité à Saint-Paul au XIII^e^ siècle et tenaient la moitié de la ville de Thonon en 1268 (37).

Enfin, les blasons de ces deux familles avaient aussi une ressemblance frappante : les Féterne ont porté « d'argent au lion de sable », et les Faucigny portaient primitivement « de sable au lion d'argent » (38).

Il reste à établir maintenant les rapports qui existaient entre Guy d'Ogo et le comte Manassès et son épouse Ermengarde.

Vuido ou Guy d'Ogo, premier sire de Féterne, naquit vers le milieu du X^e^ siècle. Il est cité dans une charte du 13 octobre 1039 (39). C'est certainement lui qui était avoué de Hugues, évêque de Genève, en 1005 (40), fonction qui était réservée habituellement aux membres de la maison de Genève. Il dût épouser une fille du seigneur de Beauregard (à St-Maurice de Rotherens, près de St-Genix d'Aoste). En effet, une charte donnée entre 975 et 993, mentionne un Engelbert, sire de Beauregard, fils de Ermerard, et son neveu Ermerard (Ingelboto filius Ermerardi et Ermerardus nepos ejus) 41). Cet Ermerard, neveu d'Engelbert, doit être Aymerard, le fils de Guy de Féterne. Ceci laisserait donc supposer que Guy dut épouser une sœur d'Engelbert et que ces deux derniers étaient les enfants d'Ermerard de Beauregard, mort avant 990, fils de Guiffred I^er^ de Vienne, vicomte de Savoie. De plus, on sait que Guy de Féterne était cousin germain d'Ermengarde, femme de Manassès puis de Rodolphe III. Or, celle-ci serait la fille de Louis, vicomte de Savoie, frère du premier Ermerard précité, et fils comme lui de Guiffred de Vienne et par conséquent la cousine germaine de la sœur d'Engelbert, mariée à Guy de

(36) R. G. 194 ; Maison de Faucigny, p. 9, 12, 37 ; MERCIER : *Histoire de l'abbaye d'Abondance*, p. 50, 51.

(37) Maison de Faucigny, p. 11 ; R. G. 173, 293, 362, 363, 301-bis, 301-ter ; Maxime REYMOND : *Les origines de la seigneurie de Saint-Paul*, Acad. Chablaisienne, XLI, p. 236, 237 ; GONTHIER : *Les châteaux des Allinges*, Acad. Salésienne, III, p. 112, 113.

(38) A. de FORAS : *Armorial de Savoie.*

(39) R. G. 194 ; Hist. Patr. Mon. Chart. II, n° 105.

(40) R. G. 147.

(41) Cartulaire de St-André-le-Bas, n° 93. Maison de Faucigny, p. 88. Regeste Dauphinois, 1366 ; Abbé Félix BERNARD : *Origines féodales en Savoie et en Dauphiné*, p. 85.

Féterne (42). Ermengarde appartenait à la famille royale de Provence, puisqu'elle possédait d'importants territoires en Savoie et en Dauphiné (43). Elle dût naître vers 975 et mourut en 1058. Elle épousa Manassès III, comte de Genève, vers 995.

Le mariage d'Ermengarde avec Manassès allait donc rapprocher Guy de ce dernier qui, naturellement porta son choix sur lui pour le château de Féterne qu'il venait d'édifier sur les terres du pays de Gavot que son aïeul Manassès II avait acquises du roi Rodolphe I^er^, et de l'abbaye de Saint-Maurice, dont quelques-unes furent cédées en 890 à l'évêque de Lausanne et d'autres appartenaient aux comtes d'Ogo (44). Comme avoué de l'évêque Hugues, Guy devenait protecteur laïque du temporel de l'église de Genève et par suite, son vassal. Cet évêque Hugues, prince du royaume de Bourgogne, était le neveu de l'impératrice Adélaïde, veuve d'Othon-le-Grand, et le cousin du roi Rodolphe III, second époux d'Ermengarde (45).

On sait que les Féterne possédaient des biens dans le pays de Vaud, en Ogo (charte du 13 octobre 1039), pour lequel Guy représentait l'évêque de Genêve. Il apparaît clairement alors que Guy de Féterne et Aymerard de Faucigny appartenaient à la dynastie vaudoise des comtes d'Ogo, branche cadette de la maison de Genève ; ce qui expliquerait les prétentions des sires de Faucigny sur le pays de Vaud.

En épousant en secondes noces, en 1011, le roi Rodolphe III, veuf de la reine Agiltrude, Ermengarde, comtesse de Genève, devenait reine de Bourgogne et tante de l'empereur Henri II. Elle allait être une puissante protectrice pour ses cousins de Féterne et de Faucigny. Elle devait être d'un physique agréable, puisqu'à 35 ans, elle se remaria avec le roi Rodolphe III ; mais elle était aussi une femme autoritaire dont l'influence se manifesta constamment sur son faible époux qui mérita le surnom de Rodolphe-le-Fainéant. Elle se fit céder à elle-même des localités et territoires considérables dans le royaume, entre autres Aix, Annecy, Neuchatel (46) et, par sa volonté, le roi fit de très larges donations aux monastères de Savigny, de St-Maurice, de Cluny et à l'évêque de Lausanne (47). Il était donc naturel qu'elle favorisât aussi ses cousins germains. En effet, en 1016, la reine recommanda au roi, ses frères et ses cousins germains, et les Féterne et les Faucigny héritèrent avec d'autres familles de Savoie et du pays de Vaud, d'une partie de ses possessions territoriales (48).

Tandis que Guy de Féterne, devenu avoué de l'évêque de Genève et l'un des grands dignitaires du comté de Genève, laissait la garde du château de Féterne à son fils aîné Louis, son second fils Aymerard était désigné par Manassès pour occuper le château de Faucigny.

(42) Maison de Faucigny, p. 14, 18, 29, 46, 72 ; Abbé BERNARD : *ibid.*

(43) Maison de Faucigny, p. 16, 46, 51, 59, 61 ; R. G. 145, 151, 165, 182 ; Abbé BERNARD : op. cit., p. 115.

(44) R. G. 107, 109.

(45) R. G. 141 et Introd. p. XI.

(46) R. G. 145, 151 ; Cartul. de St-André-le-Bas ; Maison de Faucigny, p. 59 ; DESSAIX : *Savoie historique*, p. 158.

(47) R. G., 153, 155, 156, 158.

(48) DITHMAR ; Maison de Faucigny, p. 13, 14, 44, 46.

Les Faucigny ne portèrent d'abord que le titre de *domini*, seigneurs, sires. Ce n'est qu'à partir de 1124, lors de l'accord de Seyssel, qu'on les voit qualifiés barons. Si le Faucigny avait constitué primitivement un pagus, comme le Genevois, les Faucigny se seraient alors trouvés investis de la qualité de comtes (49). Le Faucigny resta toujours une baronnie. Ils étaient donc bien, au début, des vassaux du comte de Genève.

C'est ainsi que Aymerard de Faucigny, cousin d'Ermengarde et du comte Manassès, allié des vicomtes de Vienne et de Savoie, protégé de l'évêque, du roi de Bourgogne, puis de l'empereur, devint le fondateur de la maison de Faucigny. Maintenant voyons comment il réussit à secouer la domination des comtes de Genève et à réaliser l'indépendance de la province.

ORIGINES DU FAUCIGNY

C'est en 1016 que Rodolphe III, qui n'avait pas d'enfants légitimes, décida de remettre son royaume à l'empereur Henri II, fils de sa sœur Gisèle.

« Dans une première entrevue à Strasbourg, cette même année, il confère à celui-ci un droit immédiat de suprématie sur la Bourgogne et l'héritage de sa souveraineté. Ce traité excite le mécontentement des sujets de Rodolphe, qui refusent de reconnaître les droits attribués à Henri II et soutiennent, que d'après les lois burgondes, on ne peut leur imposer pour roi celui qu'ils n'ont pas élu et proclamé. En 1018, Rodolphe renouvelle par serment ses engagements envers l'empereur et celui-ci s'avance en Bourgogne jusqu'au Rhône, pour faire connaître son autorité. En 1020, les troupes de l'empereur, sous la conduite de Werner, évêque de Strasbourg, livrent bataille aux Burgondes et remportent la victoire.

» L'empereur Henri II étant mort le 14 juillet 1024, son neveu, Conrad-le-Salique, est élu roi de Germanie. Apprenant que Rodolphe se considérait libéré de ses engagements envers son prédécesseur, Conrad s'empare de Bâle en 1025 et, deux ans plus tard, il obtient de Rodolphe, en cette ville, le renouvellement du traité conclu avec Henri.

» Rodolphe III mourut le 6 septembre 1032. A ce moment, Eudes II, comte de Champagne, son neveu, soutenant à main armée ses prétentions à la couronne de Bourgogne, occupe une grande partie du royaume et s'empare des châteaux de Neuchatel et de Morat. L'empereur Conrad se rend en Bourgogne avec son armée et vient au monastère de Payerne, où il est élu et proclamé roi de Bourgogne le 2 février 1033. Puis il met le siège devant les châteaux détenus par Eudes ; mais vu la rigueur de l'hiver, il renonce à continuer la guerre et, en se retirant par Zürich, il y reçoit les hommages de la reine Ermengarde et d'autres grands de Bourgogne, restés fidèles. Dans l'été de la même année, il revient combattre le comte de Champagne dont il dévaste les propriétés patrimoniales ; il le contraint à faire sa soumission et à promettre d'évacuer la Bourgogne.

(49) F. de CRUE : op. cit. p. 16 et notes ; MÉNABRÉA : *Origines féodales dans les Alpes occidentales*, p. 223.

» L'empereur Conrad apprenant que le comte de Champagne n'a pas tenu ses engagements, et qu'il prétend conserver une partie de la Bourgogne, vient de nouveau dans ce pays avec une grande armée qu'il conduit jusqu'au Rhône ; il y est rejoint par un corps de troupes italiennes, qui avaient passé le Grand-Saint-Bernard, sous la conduite de l'archevêque de Milan, Héribert, et de Hupert, comte de Bourgogne (Humbert de Maurienne). Ensuite, il se dirige sur Genève et soumet à son autorité Gérold, prince de cette région, et plusieurs autres de ses ennemis. Durant son passage à Genève, Conrad reçoit, le 1er août 1034, les hommages de Héribert, archevêque de Milan, ainsi que des grands d'Italie et de Bourgogne, et il est proclamé roi de ce dernier pays. » (50).

Ces faits nous apprennent que Gérold, comte de Genève, prit parti pour son oncle Eudes II, comte de Champagne et neveu de Rodolphe III, dans sa rébellion contre l'empereur. Aymerard de Faucigny ne suivit pas Gérold et demeura fidèle à la reine Ermengarde et à l'empereur qui l'en récompensa. Il subit sans doute l'influence d'Ermengarde et du comte de Maurienne, ses cousins restés attachés à l'empereur. Eudes II ayant été vaincu, se soumit à l'autorité de l'empereur, ainsi que son neveu et allié Gérold. Dès ce moment, les principaux seigneurs de la région alpine durent reconnaître pour leurs souverains, les rois de Germanie qui se faisaient couronner empereur par les papes. C'est à partir de cet événement capital que l'évêque de Genève devint le souverain temporel de la ville et de son territoire au lieu et place du comte de Genève qui lui devait hommage et ne fut plus que le comte de Genevois. Les évêques de Genève porteront le titre de prince du Saint-Empire, à partir de 1153.

La défaite des comtes de Champagne et de Genève fut l'occasion propice pour Aymerard de Faucigny de se libérer du vasselage dû au comte de Genève, de s'émanciper, de rassembler sous son autorité, et sans doute avec le consentement de la reine Ermengarde et de l'empereur, tout le territoire qui lui avait été confié et de proclamer son autonomie en constituant la nouvelle principauté du Faucigny. Par la même occasion, Conrad-le-Salique concédait en fief à Aymerard, des terres confisquées au comte de Genève en punition de sa rébellion. Il en fut de même pour le Chablais, qui allait devenir un duché en 1238, qu'il donnait au même moment au comte Humbert de Savoie, tandis qu'il enlevait la cité de Genève à Gérold pour la donner à l'évêque. Il paraît naturel, en outre, que les sires de Faucigny, comme les autres grands feudataires, préférèrent se ranger sous l'autorité suprême, mais éloignée et souvent nominale des chefs de l'empire germanique, plutôt que de se plier à celle de leurs voisins immédiats, les comtes de Genevois. Ces derniers garderont encore pendant assez longtemps, des fiefs importants enclavés dans le Faucigny, tels que La Roche, Entremont, Charousse, qui seront rattachés ensuite à la maison de Faucigny avec l'appui des comtes de Savoie et des dauphins de Viennois.

On peut donc conclure que c'est de 1034 que date la constitution de l'unité du Faucigny, son autonomie et son élévation au rang des grandes principautés des Alpes.

(50) R. G. 162, 168, 184, 185, 186, 187.

LA « VISITATION » DES CHATEAUX DE L'APANAGE DE FAUCIGNY-GENEVOIS EN 1553

par M. André PERRET

Parmi les archives réintégrées de Turin sont conservés trois registres dits de « visitation » des châteaux de l'apanage de Jacques de Savoie-Nemours. Le plus ancien de ces documents est relatif à une inspection de l'année 1553. Ce texte nous permet, en suivant des enquêteurs chargés de constater l'état de conservation des biens immobiliers du prince, d'ajouter un témoignage contemporain et précis à ce que nous savons par la thèse de E. Dullin sur l'administration des châtelains.

La tournée d'inspection débute le 10 octobre 1553. Elle fut suscitée sur requête d'un maître des Eaux-et-Forêts de Nogent-sur-Seine, noble Jean du Rocheret, à qui Jacques de Nemours avait affermé les revenus de son apanage. Le contrat engageait le preneur à restituer à la fin de son bail les châteaux et autres édifices du prince en l'état où ils se trouvaient lors de l'entrée en jouissance. Une enquête s'imposait donc, l'adjudicataire ne pouvant être tenu financièrement responsable des dégradations des immeubles antérieures à sa prise en charge. L'inspection était d'ailleurs doublement utile, puisqu'elle allait permettre de contrôler dans chaque mandement l'état d'entretien du château et de contraindre les châtelains aux réparations nécessaires. Les revenus du domaine et des droits de justice ont alors toute une hiérarchie de parties prenantes, puisqu'au-dessus des châtelains, qui prennent à bail au plus offrant et dernier enchérisseur leur office et les recettes de la châtellenie et sous-louent eux-mêmes certaines redevances, se superpose le fermier général de l'apanage. Le prince juge pratique un système qui lui donne des revenus annuels fixes en le déchargeant des charges et des aléas de la perception. Faut-il au moins que ses biens immobiliers ne tombent pas en dégradation par la faute de fermiers soucieux d'éviter les frais de réparation afin de rendre l'opération plus rentable.

La sauvegarde des immeubles du domaine et les intérêts du fermier général motivèrent donc le déplacement de cinq enquêteurs : le superintendant des finances du Genevois, Claude Champier de la Bastie, l'auditeur des comptes Pelard du Noyeret, le procureur fiscal et patrimonial Pernet et deux personnages de moindre importance.

Partis d'Annecy, les inspecteurs visitèrent successivement Thônes, Ugine, où le château fut trouvé « dès long temps ruyné et inhabitable »,

Beaufort, Flumet, Montjoie et Passy, le château de Sallanches au toit que « les ventz ruinent cothidiennement » et qui apparaît « presque tout ruyné et mis par terre ». A Cluses, les enquêteurs, après avoir vu la halle de la ville, sont informés du bon état du château de Châtillon. Ils se rendent le jour suivant à Faucigny, où l'impression est excellente. Ce château est « trouvé en tout et par tout bien et deuement covert, presque tout à neuf ».

De Faucigny les visiteurs arrivent, le 16 octobre, à Bonneville. Ils franchissent les deux portes qui défendent l'accès du château et les trouvent sérieusement munies de verrous, la deuxième étant renforcée de barres. Une tour bien couverte domine l'entrée. En arrière se trouve le « grand maysonement... où habite communément le chastellain ». Ce corps de bâtiment, à la toiture en bon état, est flanqué de la Tour Blanche au couchant, de la Tour Noire et d'une autre tour du côté de l'église. Le long du château courent des galeries couvertes : la grande galerie, en parfait état, la galerie desservant le grenier et celle qui donne accès au lieu « où jadys estoyt la chappelle ». A l'intérieur, il faut parcourir une enfilade respectable de pièces. La première chambre, à l'ouest, a une bonne porte, mais un trou se fait voir dans le plafond. Dans la Tour Blanche, voisine, se trouve également un « pertuis », qui permet de descendre dans une salle basse voûtée, « le bas crotton ». La chambre contigüe à la tour est meublée d'un buffet de noyer aux armes du prince, de deux tables, l'une de noyer, l'autre de sapin, pourvues de leurs tréteaux, et d'un landier de fer. La pièce suivante contient des supports de fer « pour soustenir les broches près le feu » et une grande chaudière de cuivre. Les enquêteurs pénétrent ensuite dans un débarras, dit la garde-robe. On y trouve pêle-mêle une grande armoire, une table de sapin, des broches de fer, landiers, marmites, un « eschaufeoir à chaufer le lict » et même « une paire de fers à enferrer les prisonniers avec la chevillie de fer, où y a deux trous à mectre clavette ». Au-dessus sont les greniers aux portes bien ferrées et divisées par « leurs enchastres » ou séparations « pour leur différentz bledz ». Dans ces vastes greniers s'engrangent les redevances en nature dûes au châtelain. Retournés dans les appartements, les enquêteurs parcourent cinq autres chambres. Deux d'entre elles ont des fenêtres béantes ; l'une a en outre le manteau de la cheminée ruiné. A une grande salle succèdent la Chambre des Dames, les privés et une dernière pièce.

Par la porte de la Tour Noire les visiteurs se rendent au « curtil », ou jardin, qui s'étend derrière le château, à proximité de la vigne des hoirs de Monsieur le Juge Millet. Les prisons, aux portes doublées et solidement ferrées donnent vers la ville. L'inspection se poursuit par « la grand sale basse » et « la grand cuysine » du château. Celle-ci n'a ni porte, ni serrure et un trou béant dans le plafond permet d'accéder au galetas. Ordre est donné de réparer le couvert de la cuisine. Dans la grande cave « serrant à clé » sont conservés six tonneaux, contenant chacun cinq à six chevallées.

L'enquête se termine à Bonneville par la visite de la maison du « tribunal ou siège de la jugerie de Faucigny ». La toiture est découverte en plusieurs endroits ; la porte a les ferrements nécessaires ; le mobilier, consistant dans « le siège du sieur juge de Foucigny avec ses banc, table et tréteaux pour

les greffiers », est bien en ordre. Le moulin du prince, près de la ville, apparaît « bien moullant avec ses bones pierres, fers, rouectz, ferrures », le tout presque neuf.

L'ancien châtelain de Bonneville, le bâtard de Bellegarde, est un homme prudent, qui ne tient pas à assumer les frais des sérieuses réparations à effectuer au château. Vainement convoqué, il « n'a peu estre trové pour ce que l'on dict icelluy avoyr absenté le lieu et estre fugitif et pour ce n'a rendus l'inventaire », ni « les édiffice en l'estat qu'il debvoyt ». Le châtelain entrant en fonctions, Claude-Roland de la Feugière, écuyer, prête serment, devant le moulin, de maintenir les bâtiments au moins dans leur état actuel.

Le lendemain, les enquêteurs font la visite du château de La Roche, que dominent la Tour de la Grande Sale, la Grand Tour et la Tour Ronde, dans laquelle il pleut et où les degrés tombent en ruine « par faute de bien serrer à la muraille ». L'enquête se poursuit au châtelet de Crêt-d'Ot, où la tour qui protège l'entrée est découverte du côté du vent, et à la maison forte de Mornex, surmontée de la tour du Colombier. Le 18 octobre, il est constaté que les murs du château de Bonne, au-dessus de l'entrée et au levant, se ruinent « près de terre » ; le châtelain, Claude Jambaz, déclare que cet édifice « n'est habitable et qu'il n'y oseroyt habiter pour aultant qu'il tumbe en ruyne ». Deux jours plus tard les visiteurs sont à Cruseilles, où les galeries du château sont à recouvrir et la chapelle ruinée. Le châtelain est introuvable.

La tournée d'inspection dure depuis onze jours déjà. Les enquêteurs regagnent Annecy avant d'entreprendre la deuxième phase de leur travail, qui les conduira dans l'Albanais, où ils visiteront « les estans de Genevoys », le château et le cellier de Grésy ainsi que les vignobles du prince près de la rivière du Sierroz. En novembre, l'enquête s'achèvera par la « visitation » de Chaumont, du château et des ponts d'Arlod, des châteaux de Clermont et de la Balme, des moulins de la Bastie, du château d'Annecy et du Palais de l'Isle.

Il est aisé d'apporter une conclusion au terme de cette longue tournée, qui nous a instruits de l'état presque constamment fâcheux où sont laissés les châteaux et les biens du prince. La responsabilité incombe au système de la ferme et à la brièveté des baux. Les châtelains sont peu désireux d'entreprendre des réparations importantes, notamment la réfection des toitures, ce qui entamerait trop profondément les revenus escomptés de leur ferme. La spéculation pour eux est bonne pourvu qu'ils évitent les gros travaux. Personne d'ailleurs ne se sent responsable, car les fermiers se succèdent rapidement, se transmettant de l'un à l'autre une situation toujours aggravée, dont il paraît facile de charger son prédécesseur. Les châtelains ne se recrutent généralement plus, comme aux siècles antérieurs, parmi les grandes familles seigneuriales. Les notaires, hommes de robe ou membres d'une noblesse très locale et de fraiche extraction, asseyent leur fortune en spéculant sur l'adjudication des revenus du domaine. Les châteaux ne sont plus considérés que comme une charge devant grever le moins possible une heureuse opération financière. Dans ces conditions, il ne faudra pas nous étonner de les voir incapables de résister, à la fin du XVI^{mo} siècle, aux bandes berno-genevoises.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'Administration, Liste des membres, Sociétés Correspondantes	5
Nécrologie	12
Bilan	13
Travaux de l'Académie	14
Chanoine M. DÉCHAVASSINE : *Une figure de la Révolution en Faucigny : Philibert Simond*	17
John BAUD : *Une famille de cavaliers de Samoëns*	25
Camille PERROUD : *Gontard et les bains de Saint-Gervais*	29
Lucien GUY : *Origines des dynasties lémaniques et du Faucigny*	31
André PERRET : *La « Visitation » des châteaux de l'apanage de Faucigny-Genevois en 1553*	43

Imprimerie PLANCHER, Bonneville (Haute-Savoie)

Pius est, patriæ facta referre, labor.

OVIDE.

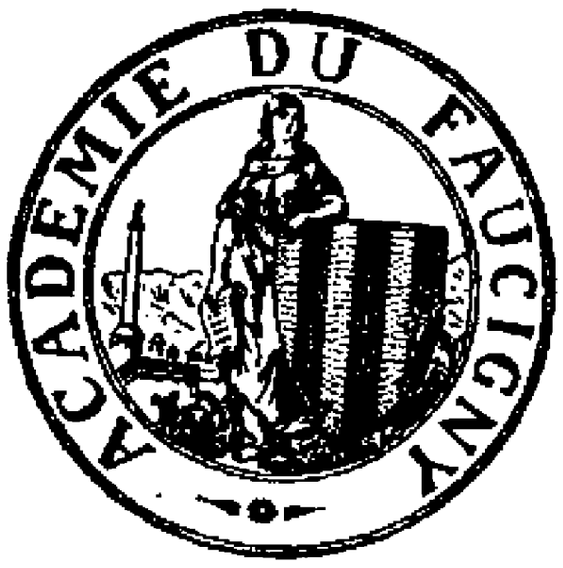
MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME VIII



MCMLIII - MCMLIV

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. PERRET Charles-Henri, président d'honneur (décédé).

COMITÉ DE DIRECTION

M. GUY Lucien, président ;
Mlle BLANC Céline, vice-présidente ;
MM. PAYOT Paul, vice-président ;
GUICHONNET Paul, secrétaire général ;
DAMEX Auguste, secrétaire-adjoint ;
SAUTHIER Marcel, trésorier ;
DUNAND Clovis, bibliothécaire-archiviste.

MEMBRES REPRÉSENTANT LES CANTONS DU FAUCIGNY

MM. MOREL-FREDEL Louis, canton de Bonneville ;
TYRODE Isidore, canton de Cluses ;
PIERRE James, canton de Sallanches ;
Docteur PELLOUX Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de Saint-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Docteur GAY Paul, canton de Saint-Jeoire ;
DUVILLARET Théodore, canton de Taninges ;
Chanoine M. DECHAVASSINE, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
SAUTHIER Marcel, canton de Boëge.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 23, rue de la Paix, Paris (IIe) ;
MM. KUNDIG André, maître-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, à Genève ;
TYRODE Isidore, agent général d'assurances, Cluses.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (*décédé*) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité national de Géographie, 7, rue Lamenais, Paris ;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris ;
Mme DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (*décédée*) ;
M. VALLOT Charles, géographe, à Versailles *(décédé)* ;
Mme DERMOZ Germaine, sociétaire de la Comédie Française, Paris ;
MM. le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, à Paris ;
JACQUES André, artiste peintre, graveur, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie, 9, rue Métropole, à Chambéry.

MEMBRES EFFECTIFS

MM. AVEZOU Robert, archiviste en chef de l'Isère, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs de Bourg-en-Bresse ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, à Thonon-les-Bains ;
BAUD Henri, sous-préfet de Romorantin (Loir-et-Cher) ;
BÉNÉ Georges, professeur, docteur ès-sciences, Saint-Jeoire ;
BIOLLEY Charles, journaliste à Thonon-les-Bains ;
Mlle BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, Bonneville ;
MM. BONTRON Emmanuel, notaire honoraire à Thonon-les-Bains ;
BRETTON Claudius, industriel à Cluses ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy ;
CAPT DE LA FALCONNIERE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève ;
CHAMOUILLET Auguste, greffier honoraire, Filly-Sciez ;
CHATOUX Jean, antiquaire, Chamonix ;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, Bonneville ;
DECHAVASSINE (le chanoine Marcel), directeur au Grand Séminaire d'Annecy ;
DUFOUR Alain, archiviste-paléographe, Bellerive, Genève ;
DUPUPET François, architecte, boulevard des Bains, à Thonon ;
DUSSART Bernard, directeur du Laboratoire hydrobiologique de Thonon-les-Bains ;
FALLION Pierre, avoué, président du Syndicat d'Initiatives, maire de Bonneville ;
FREZAT Luc, propriétaire à Couveloup, Bonneville ;
GAY Jean, instituteur honoraire, 5, place de Crête, Thonon ;
GAY Paul, docteur-médecin à Saint-Jeoire ;

GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole Normale d'instituteurs de Bonneville ;
GUY Amédée, docteur-médecin, ancien député, avenue des Allobroges, à Thonon-les-Bains ;
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains ;
GUY Pierre, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, à Grenoble ;
LAURENT Jules, journaliste, 5, avenue de la République, Annemasse;
MANNESSY Louis, avoué honoraire à Blanzy, Bonneville ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, Bonneville;
ORSAT François, avoué, 8, rue Saint-Antoine, Chambéry ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, maire de Chamonix ;
PERRET André, archiviste en chef de la Savoie, Chambéry ;
PERROUD Camille, instituteur honoraire, 8, rue Marcoz, Chambéry ;
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiatives d'Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch-Sallanches ;
PLANCHER Etienne, maître-imprimeur, rue du Pont, Bonneville ;
POULLE Emmanuel, archiviste-paléographe, à Troyes ;
ROCHON DU VERDIER Guy, chef de contentieux, 14, rue Vaubecour, à Lyon ;
SAUTHIER Marcel, 36, avenue d'Evian, à Thonon-les-Bains ;

MEMBRES ASSOCIÉS

MM. ABRY Eugène, pharmacien à Chindrieux ;
ABRY Maurice, pharmacien à Bonneville ;
AGNANS Paul, notaire, rue Pertuiset, Bonneville ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, Bonneville ;
ALLANFRANCHINI Joseph, ingénieur, avenue de Corzent, Thonon;
AMELOT Pierre, imprimeur-éditeur, 3, avenue Rembrandt, Le Vésinet (Seine-etOise) ;
Mme ANDIGNE (la comtesse Charles d'), 44, rue du Bac, Paris (VII[e]) ;
MM. ARDIZZI Jean-François, géomètre-expert, à Ayse ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
BALLALOUD Louis, avoué à Bonneville ;
BALLOT-BEAUPRE Alfred, syndic-liquidateur, à Sallanches ;
BALMELLE Marius, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, boulevard du Soubeyran, à Mende ;
BARD DE COUTANCE Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (VI[e]) ;
BARDEL René, dentiste, 14 avenue de la Gare, Sallanches ;
BERCHET Henri-François, journaliste, 24, av. d'Ouchy, Lausanne ;
BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris (XVI[e]) ;
Mlle BOUCLIER Andrée, assistante sociale, à Bonneville ;
MM. BOURGEAUX Paul, juge de paix, à Thonon ;
BOUSSARD Clément, sous-préfet de Langres ;
Mme BOUTIE Charles, à Aïn-Tédelès (Oran) ;
M. BOUVIER Louis, notaire, boulevard de la Colonne, Chambéry ;

Mme BRANTES (la comtesse de), 6, Rond-Point des Champs-Elysées Paris ,
Mme BROGLIE (la princesse Amédée de), 41, avenue Foch, Paris (XVIe) ;
MM. BUCHALET Jacques-François, Ayse ;
BUET Patrice, homme de lettres, 26, rue St-Dominique, Paris ;
CARPANO Léon, industriel, à Cluses ;
CHALLAMEL Alexandre, 11 bis, avenue Mac-Mahon, Paris (17e) ;
CHAULIN (baron Jacques), 25, rue des Feuillantines, Paris ;
CHAVANNE Claudius, Conseiller à la Cour de Cassation, Paris ;
COFFY François, hôtelier, à Samoëns ;
CORBET André, pharmacien, maire de Samoëns ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, Saint-Gervais ;
CURRAL Jean, 14, rue Nicolo, Paris (XVIe) ;
DESARNOD François, Vallon, Samoëns ;
DOMENGET (l'abbé Léon), curé du Fayet ;
DUBOIN Jean, secrétaire de mairie, Samoëns ;
DUNAND Clovis, rue du Pont, Bonneville ;
DUNOYER Edmond, entrepreneur, 6, cours des Bastions, Genève ;
DUPONT Louis, directeur de l'Ecole de garçons, Megève ;
DUVILLARET Théodore, notaire honoraire, Taninges ;
DUVILLARET Henri, docteur en droit, Taninges ;
Mme FABRE-LUCE Alfred, 56, avenue Foch, Paris (XVIe) ;
MM. FALCHERI Edmond, directeur du Crédit Lyonnais, à Aix-en-Provence ;
FALCONNET (l'abbé Armand), professeur à La Roche-sur-Foron ;
FALETTI Joseph, avocat, à Bonneville ;
Mme FAUCIGNY-LUCINGE (la princesse Ferdinand de), 64, boulevard Maurice-Barrès, Neuilly ;
Mme FAUCIGNY-LUCINGE (la princesse Guy de), 17, rue du Cirque, Paris (VIIIe) ;
MM. FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Rogatien de), 9, rue Jean-Goujon, Paris (VIIIe) ;
FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Henry de), 9, rue Jean-Goujon, Paris (VIIIe), et Londres, Sloane street, 74 ;
FLECHERE (comte Henri de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire ;
FORESTIER Léon, ingénieur civil, à La Roche-sur-Foron ;
GANTIN François, industriel, à Vougy ;
Mme GANTIN François, à Vougy ;
MM. GAY Georges, ingénieur T.A., élevage avicole à Vulbens ;
GOJON Louis, juge au Tribunal de Paris ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, 42, rue Vaugelas, Annecy ;
GRAVIER Albert, professeur, 24, rue Barrème, Lyon ;
GRILLET Emile, assurances, 18, rue des Tournelles, Annemasse ;
GROS Joseph, banquier à Sallanches ;
Mme JACQUIER Robert, lycée Berthollet, Annecy ;
M. JOLIVET Jean, négociant, rue Pertuiset, Bonneville ;
Mme LALLIARD, institutrice, à Saint-Pierre-de-Rumilly ;

M. LEPINAY Eugène, docteur-médecin, Saint-Gervais-les-Bains ;
Mme LEVI-PINARD Germaine, 15, rue Paul-Strauss, Paris (XX°) ;
MM. LOWYS Pierre, docteur-médecin, directeur du sanatorium du Roc-des-Fiz, Assy, Passy ;
LUPIN José, professeur au lycée Lakanal, 3, allée d'Honneur, Sceaux ;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, à Bonneville ;
MALHERBE Marcel, directeur aux Houillères du Nord 31, rue de l'Abbaye-des-Prés, Douai ;
Mme MARCHAND, institutrice à Bonneville ;
MM. MARTEL Louis, député, rue Carnot, La Roche-sur-Foron ;
MARTIN Georges, juge à la Cour de Genève, à Veyrier ;
MARTY Abel, industriel, à Cluses ;
METRAL Robert, comptable aux Usines de Chedde, Passy ;
Mme MILLION, institutrice, à Annemasse ;
MM. MONNET Henri, instituteur, à Biskra ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, à Genève et Monthoux ;
MORAND François, directeur d'Ecole honoraire, à Megève, Le Planellet ;
MORAND Jacques, docteur-médecin, à Bonne-sur-Menoge ;
Mme MOREL-FREDEL Louis, à Bonneville ;
MM. MOREL-VULLIEZ (l'abbé Paul), curé d'Ayse ;
MORTIER Gaston, directeur général, hôtel Hermitage, Megève ;
MUGNIER Pierre, notaire à Bonneville ;
NOUVELLEMENT Jean, notaire à Sallanches ;
OURSEL Raymond, archiviste en chef de la Haute-Savoie, Annecy ;
PAILLET Marcel, docteur-médecin, à Saint-Gervais-les-Bains ;
PARCHET (l'abbé), curé-doyen, Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain) ;
PARISOT Raymond, industriel, à Bonneville ;
PASQUIER (l'abbé René), à Vétraz-Monthoux ;
PELLISSIER Marcel, avocat général, à Chambéry ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, maire de La Roche-sur-Foron ;
PENZ Serge, inspecteur adjoint de l'Enregistrement, à Modane ;
PERRET DU CRAY Henri, ingénieur, 14, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine ;
Mlle PERRIN Denise, institutrice, 23, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
M. PICAUD André, docteur-chirurgien, à Sallanches ;
Mme PIERSON Alexandrine, 16, rue Edgard-Quinet, Bourg-en-Bresse ;
MM. PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à Bonneville ;
PINGET François, instituteur, à Bonneville ;
PIRAUD Maurice, à Maffrey, Passy ;
PISSARD François, industriel, Sallanches ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
PONS Charles, industriel, à Cluses ;
Mme RAVENEL (la marquise de), 42, rue Boissière, Paris (XVI°) ;
M. RAYMOND Justinien, professeur agrégé au Lycée J.-B. Say, 3, square Lagarde, Paris (VI°) ;

Mme REYDET Louis, rue Décret, Bonneville ;
MM. ROCH Louis, secrétaire-adjoint de mairie, Samoëns ;
ROUGE Louis, gendarme à Saint-Jean-de-Maurienne ;
Mme ROUSSET Marcel, professeur, 71, rue Montesquieu, Saint-Etienne ;
MM. RUBIN François, docteur-médecin, maire de Saint-Jeoire ;
RUBIN (l'abbé Louis-Eugène), professeur au Collège de Thônes ;
Mlle SAGE Lily, 21, quai de l'Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
MM. SECRET (Le chanoine Bernard), 16, rue de Boigne, Chambéry ;
SERVETTAZ Paul, chirurgien, 26, avenue du Parmelan, Annecy ;
SIMOND (l'abbé François), curé de Meinier, Genève ;
SIMOND Pierre, notaire, à Samoëns ;
SUARD Victor, professeur, 5, boul. Aristide-Briand, Courbevoie ;
TAIRRAZ Armand, Savoy-Palace, Chamonix ;
TAREL Jean, avocat, 2, avenue Félix-Viallet, Grenoble ;
TOBE François, docteur-médecin chef du sanatorium de Sancellemoz, à Passy ;
TROUSSIER Albert, expert-comptable, à Cluses ;
VACHOUX (l'abbé Jean-Marie), à Tamié, Mercury-Gemilly ;
Mme VIARD Georges, route de Megève, à Sallanches ;
MM. VIDONNE Lucien, industriel à Bonneville ;
VINCENT Roger, 18, rue Sommeiller, Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève ;
DELARUE, conservateur de la Bibliothèque de Genève ;
JANDONI GUARDIALFIERI Giuliano, Dott. Viale delle Milizie, 138, à Rome ;
LIBERTINI Crescenzo, Dott. Prof. Corso Vittorio Emanuele, 557 A, à Naples ;
MONTORIO Giuseppe, Dott. Prof., rue G. Merliani, 133, Naples ;
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève ;
ROSSET Louis-Félicien, professeur au Collège Esteqlal, Kaboul ;
TAMIE (Abbaye de), par Mercury-Gemilly ;
TAPPONNIER Paul, ancien député, Collonges-sous-Salève.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ANNECY. — *Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales ;*
ATHENES. — *Académie Historique, Héraldique d'Athènes ;*
BORDIGHERA. — *Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell ;*
CHAMBERY. — *Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Archives départementales ;*

GENES. — *Accademia di Filologia Classica ;*
GENEVE. — *Institut National Genevois ; Société d'Histoire et d'Archéologie ; Société Catholique d'Histoire de Genève ; Archives d'Etat ; Bibliothèque publique et universitaire ; Revue « Genava » ;*
GRENOBLE. — *Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné ; Archives départementales ;*
KABOUL. — *Revue Afghanistan.*
LAUSANNE. — *Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie ;*
LOUVAIN. — *Université (bibliothèque) ;*
MOUTIERS. — *Académie de la Val d'Isère ;*
NAPLES. — *Accademia Letteraria Scientifica Internazionale ;*
NICE. — *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes ;*
ROME. — *Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano) ;*
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
SION. — *Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Vallesia) ;*
THONON-LES-BAINS. — *Académie Chablaisienne.*
TURIN. — *Deputazione subalpina di Storia patria (Palazzo Carignano) ; Societa piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Palazo Madama) ; Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano).*

NÉCROLOGIE

M. Gaston Benedict (1953) ; M. Francisco Duret (1953) ; M. Auguste Chamouillet (1953) ; M. Charles-Henri Perret (1953) ; M. Joseph Gros (1953) ; M. Patrice Buet (1953) ; M. Charles Vallot (1953) ; Prince Rogatien de Faucigny-Lucinge (1953).

CHARLES-HENRI PERRET

Charles-Henri PERRET, Président d'Honneur et premier Président de l'Académie du Faucigny, est décédé le 16 mai 1953, à la suite d'une longue maladie. Né à Bonneville en 1880, il fit de solides études à notre Collège, puis à la Faculté de Droit de Grenoble et s'inscrivit en 1907 au Barreau de sa ville natale où il plaida pendant quarante ans et brilla tant par son talent oratoire que par ses connaissances juridiques. En 1942, il était nommé bâtonnier du Barreau de la Haute-Savoie. Il fut élu maire de Bonneville en 1929 et s'acquitta de ses fonctions avec un soin scrupuleux. Il fut encore président de la Musique municipale et vice-président de l'Association des Anciens Elèves du Collège.

Lorsque l'Académie du Faucigny se constitua en 1938, il lui apporta son concours avec un véritable enthousiasme et fut l'un de ses principaux fondateurs. A l'unanimité, il en fut élu président. Il fut alors chargé de la rédaction de ses statuts et de l'organisation de son fonctionnement. Ses rapports présentés aux assemblées générales et ses allocutions prononcées aux réceptions d'éminentes personnalités étaient remarquables par leur précision comme par leur haute tenue littéraire. Son éloquence, reflet de sa vaste culture, charmait son auditoire. Ses conseils judicieux étaient toujours très appréciés. Esprit minutieux, toujours à la recherche du mieux, fin lettré ayant beaucoup lu et beaucoup retenu, connaissant la vie d'autrefois sous ses aspects les plus pittoresques, il se plaisait à évoquer le passé de notre province. Mais il savait aussi conter avec humour de piquantes anecdotes et sa conversation captivait ceux qui avaient l'avantage de l'approcher. Il donnait à l'Académie tous les loisirs que lui laissait sa profession. Présent à toutes les séances dont il était l'animateur, s'intéressant aux moindres détails, il présida l'Académie avec une rare distinction pendant une douzaine d'années, jusqu'au jour où la maladie ne lui permettant plus de suivre ses travaux, il manifesta le désir de se démettre de ses

fonctions. En reconnaissance de son dévouement, ses confrères le nommèrent alors président d'honneur. A ses obsèques, suivies par une foule imposante qui réunissait autour de Monsieur le Sous-Préfet, de Monsieur le Maire et son Conseil et des parlementaires, les membres du Tribunal, ses confrères du Barreau et de l'Académie et tous ses nombreux amis, M. Lucien Guy, son successeur à la présidence, lui apporta le suprême hommage de l'Académie.

L. G.

CHARLES VALLOT

Joseph, Henri et Charles VALLOT : trois grands serviteurs du Massif du Mont-Blanc et de la Savoie. Leur œuvre considérable commence vers 1870 et s'achève à la mort de Charles VALLOT.

Divers aménagements : observatoires, refuges, sentiers, tables d'orientation, cairns géodésiques témoignent au cœur des montagnes de ce travail incomparable. Dans les bibliothèques, leurs ouvrages perpétueront encore mieux leur souvenir.

Joseph et Henri VALLOT, tout en s'occupant de l'équipement du Massif du Mont-Blanc accumulèrent documents, observations et archives scientifiques. Les éléments de base de la cartographie établis par eux, restent aujourd'hui utilisés par l'ensemble des cartographes.

Charles VALLOT, à la mort de son père Henri, prit sa succession pour compléter l'œuvre de la famille. L'alpinisme avait évolué, et Charles VALLOT dirigea ses travaux pour donner aux alpinistes les éléments d'une meilleure connaissance du Massif du Mont-Blanc.

Il fit paraître une description générale, puis des Guides de Haute Montagne qui servirent de modèle à tous ceux qui furent publiés par la suite pour d'autres régions. Il assura la rédaction et l'édition des cartes au 20.000e et au 50.000e des environs du Mont-Blanc. Pendant trente ans, les alpinistes disposèrent uniquement de ces documents. Mais son œuvre est plus large, car il désira faire revivre le passé du Haut-Faucigny. Ses travaux historiques restent le chef-d'œuvre d'une érudition exceptionnelle, basée sur des recherches très longues et fastidieuses. Ils permirent de sauvegarder une grande partie des archives de Chamonix et du Faucigny.

Désirant évoquer la vie d'autrefois dans les hautes vallées, il publia un tableau littéraire du Mont-Blanc qui ressuscite l'ensemble des voyages anciens et des textes précieux publiés sur nos régions par les grands écrivains d'autrefois.

Désirant mettre ses connaissances à la portée de tous, il publia, dans les dernières années de sa vie, plusieurs guides touristiques bourrés de renseignements et d'anecdotes. Il laisse, à sa disparition prématurée, divers manuscrits qui mériteraient publication.

Son œuvre constitue dans son ensemble une véritable encyclopédie de la Montagne, du Mont-Blanc et de toutes les régions voisines. En 1929, l'Alpine Club, reconnaissant l'exceptionnel travail fourni par Charles VALLOT, le nommait membre honoraire. Deux années plus tard, une

Légion d'honneur bien méritée récompensait celui qui avait passé trente ans de sa vie à l'étude cartographique et scientifique des Alpes.

Son œuvre reste un véritable monument d'érudition, mais cette érudition est tempérée par un exposé particulièrement agréable des archives anciennes. Charles VALLOT aurait été capable de publier de très nombreux ouvrages. Mais il n'admettait pas de porter à la connaissance du public un fait dont il n'était pas certain. Toute son œuvre est empreinte d'une exactitude et d'une honnêteté rigoureuses. Il serait difficile de trouver une erreur dans l'ensemble de ses travaux cartographiques ou littéraires. C'est sans doute le plus bel hommage que l'on puisse rendre à un écrivain de constater qu'il n'a publié que des documents valables et qu'il les a publiés en toute objectivité. Sa vie s'est inspirée de la devise de son père : « Effort, Patience, Désintéressement ».

Depuis la dernière guerre, il s'était retiré à Versailles où il accueillait volontiers ses amis. Jamais aucun d'eux n'a fait appel en vain à sa complaisance et à son érudition. Il était très dur par contre pour ceux qui, sans connaître véritablement l'histoire de la montagne, publiaient des ouvrages inexacts. Sa modestie le poussait à un effacement dont profitaient souvent ceux qui faisaient appel à ses directives ou ses conseils.

Charles Vallot qui — par ses publications de guides et de cartes — contribua au développement de l'alpinisme, avait réalisé dans le massif du Mont-Blanc de nombreuses courses. Il montrait un grand attachement pour Chamonix et avait entrepris l'organisation du Musée Alpin. Ce fut une déception pour lui de le voir disparaître en 1940.

Par ses travaux et ses actes, Charles Vallot a mérité une place de choix dans la mémoire de tous les alpinistes et de tous les Savoyards.

Paul PAYOT.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1954

		ACTIF	PASSIF
Solde au 21 mars 1953 :			
Recettes	48.781		
Fondation de Faucigny-Lucinge	11.000	59.781	
Cotisations 1953-1954		59.200	
Vente de fascicules		1.300	
Intérêts Caisse d'Epargne		2.842	
Fournitures de papeterie			248
Avis de recouvrements			600
Affranchissements et recouvrements			3.279
Envoi de fascicules			3.024
Facture imprimerie Plancher (tome VII) ...			42.000
Facture Mayer (emballages)			740
Frais de séances.....			150
Soldes pour balance :			
Caisse	6.114		
Caisse d'Epargne	64.568		
Chèques postaux	2.400		73.082
		123.123	123.123
Solde à nouveau		73.082	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

1953

Séance du 21 mars 1953

Assemblée générale :

Commandant Louis MUYARD : L'égyptologue Alexandre Moret.
Lucien GUY : Le voyage de Goethe en Faucigny, en 1779.

Séance du 23 mai 1953

Lucien GUY : Hommage à M. Charles-Henri Perret, président d'honneur.
Camille PERROUD : Deux aventuriers savoyards, de Boigne et Anthonioz, se combattaient aux Indes, en 1790.
Auguste CHAMOUILLET : Observations sur l'orthographe d'Aïse ;
R. Capt de la FALCONNIÈRE : Les premières ascensions de H.-B. de Saussure en Faucigny.

Séance du 8 août 1953

Georges BÉNÉ : Les archives de la seigneurie de Saint-Jeoire.
James PIERRE : Le passage de l'empereur Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie à Sallanches, le 1er septembre 1860.
Pierre GUY : Souvenirs d'une mission militaire en Perse.

Séance du 7 novembre 1953

Camille PERROUD : Bacler d'Albe, premier peintre de la vallée de Chamonix.
Lucien GUY : Le septième centenaire de la première réunion du Faucigny au comté de Savoie (28 septembre 1253).

1954

Séance du 20 mars 1954

Assemblée générale. — Renouvellement du Comité.
André PERRET : La visitation du château de Faucigny en 1566 et 1572.
R. Capt de la FALCONNIÈRE : La prise de la Tour de l'Ile, à Genève, par le comte Amédée V de Savoie, en 1287.
Louis PFISTER : Une lettre du général Dessaix du 25 messidor, An VI.

Séance du 12 juin 1954

John BAUD : Les armoiries des villes du Faucigny.
Lucien GUY : La réunion de Saint-Etienne à Bonneville, en 1840.
Paul TAPPONNIER : Les biens nationaux dans le département du Léman.

Séance du 11 août 1954

Alain DUFOUR : Les conférences de Sallenove et de Bonneville, en 1589.
Bernard DUSSART : Procédés d'étude des lacs de montagne. Les lacs du Faucigny (lac de Gers et lac de Flaine).
Emmanuel POULLE : Les instruments astronomiques au Moyen-Age.

Séance du 4 décembre 1954

Jean GAY : Quelques souvenirs de la mobilisation dans le Faucigny en 1870.
Emmanuel BONTRON : La cantate chantée à l'inauguration de la colonne du roi Charles-Félix.
Lucien GUY : Louis-Alexis Jumel (1785-1823), introducteur de la culture du coton en Egypte.

ALEXANDRE MORET

par M. le Commandant Louis MUYARD

Alexandre Moret naquit à Aix-les-Bains en 1868. Son père était greffier au Tribunal de Bonneville, où il habitait la maison Décret, de la rue Sainte-Catherine. Il fit ses études au Collège des Maristes, de Thonon et fut sous-lieutenant de réserve au 30e Régiment d'Infanterie, à Annecy. Il devint agrégé d'histoire et de géographie en 1893 ; maître de conférences d'égyptologie à la Faculté des Lettres de Lyon jusqu'en 1899. Docteur es lettres en 1903 ; directeur d'études d'égyptologie à l'Ecole des Hautes Etudes ; adjoint puis conservateur du Musée Guimet, de 1906 à 1923, date à laquelle il fut nommé à la chaire d'égyptologie du Collège de France. Membre de l'Académie des Inscriptions en 1926. Il mourut, en pleine activité, le 2 février 1938. Il venait d'achever son *Histoire de l'Orient,* qui a fini de paraître en 1936, mais la publication des textes du temple d'Amenophis III à Louxor, reste inachevée.

M. R. Dussaud commente ainsi l'œuvre de Moret (1) :

« Conservateur du Musée Guimet, il prit contact avec les religions les plus diverses ; il succéda à Sylvain Levi comme président de la section des sciences religieuses à l'Ecole des Hautes Etudes.

« Moret, à la suite de Gaston Maspero, mais de façon plus systématique, applique la méthode comparative. Il ne croyait pas sa tâche achevée quand il était parvenu à traduire un texte religieux ; il cherchait à en approfondir le sens réel en décomposant le mécanisme rituel ou mythique que les mots recouvraient.

« En 1902, Moret publie deux ouvrages importants :

« *Le Rituel du culte divin journalier en Egypte* (Annales du Musée Guimet).

« *Du caractère religieux de la royauté pharaonique* (qui lui servit de thèse de doctorat).

« Le système de Moret s'est trouvé définitivement constitué le jour où il est parvenu à expliquer la notion de « ka », notion centrale de l'anthropologie et de la religion égyptienne : le « ka » n'est pas une ombre accompagnant naturellement le corps en vie, puisque « naître à la vie terrestre » était se séparer pour un temps de son « ka ». Ressusciter c'était, pour le

(1) Article de R. Dussaud, dans la « Revue de l'Histoire des Religions », mars-juin 1938, p. 137-152, résumé par Mme J. Auboyer, assistante au Musée Guimet.

défunt, rentrer après la mort dans le sein de cette énergie primordiale et universelle.

« Moret fait bénéficier la religion égyptienne des progrès accomplis dans d'autres domaines de l'histoire des religions. A la suite de Lefébure et de Frazer, il différencie le sacrifice égyptien de la simple notion d'offrande alimentaire et montre les préoccupations touchant le passage du profane au sacré et inversement : il établit une comparaison entre le nome égyptien et le clan totémique, entre les enseignes figurant animaux, végétaux ou objets et le totem, etc...

« Ses trois volumes : *Au temps des Pharaons, Rois et dieux d'Egypte* et *Mystères égyptiens* sont un exposé synthétique des grands problèmes religieux, aboutissement de recherches approfondies. Dans *Rois et dieux d'Egypte* (p. 47-74), il signale que le fameux hymne d'Akhounaten, tout en s'inspirant des thèmes poétiques en usage, exprime des concepts nouveaux en qualifiant Aten d'unique, seul et créateur tout-puissant.

« Moret étudie aussi la magie égyptienne, il en a tracé un tableau d'une grande portée en reprenant la « stèle de Metternich » (voir son article « Horus sauveur » dans la *Revue de l'Histoire des Religions,* 1915, II, p. 213-287, et son chapitre « La Magie dans l'Egypte ancienne », dans son livre *Au temps des Pharaons,* p. 245-279).

« Ces indications rapides indiquent l'ampleur des vues de Moret et combien il avait pénétré profondément dans l'intelligence de la religion et de la magie égyptiennes.

« On peut conclure que la science française n'a pas seulement, avec Champollion, déchiffré l'écriture et restitué l'ancienne langue égyptienne, elle a encore, avec Maspéro et Moret, compris et expliqué la religion égyptienne. »

Moret lisait en langage égyptien et transcrivait en caractères hiéroglyphiques aussi aisément qu'on le ferait pour un texte grec.

Il a écrit de nombreux ouvrages de grande valeur qui l'ont classé parmi les plus grands révélateurs de l'ancienne Egypte.

Voici ses principaux ouvrages avec l'appréciation de la presse :

Au temps des Pharaons, 1 vol. in-12, 10 photos, 1 carte, ouvrage relatif surtout à la période antérieure aux Pyramides, cours professé à l'Ecole des Hautes Etudes.

« La Revue Archéologique » : Le charme et l'utilité de ce volume ne manqueront pas d'être appréciés par tous ceux qui s'intéressent à l'Orient antique et sont heureux de le connaître.

« La Revue Pédagogique » : Tout en étant puisé aux sources et sérieusement documenté, ce livre a le grand mérite de rester accessible à tous. L'auteur évite soigneusement toutes généralisations et pourtant il arrive par l'accumulation des détails précis, à faire revivre devant nous cette race douce, pacifique, laborieuse de la vieille Egypte.

Rois et dieux d'Egypte, 1 vol. in-12, 16 photos, 1 carte.

« La Revue » : Clair et attachant, le livre de A. Moret est un des plus beaux exemples de l'effort fait par d'illustres esprits pour vulgariser les plus

subtiles connaissances, sans rien leur oter de leur caractère exact et savant.

Mystères égyptiens, 1 vol. in-18, 57 gravures, 16 planches hors texte.

« La Revue Bleue » : Le distingué conservateur du Musée Guimet publie un troisième volume non moins remarquable que les précédents. Il y aborde ces Mystères égyptiens dont la révélation était interdite, mais auxquels les auteurs grecs et latins font des allusions, éclairées dans une certaine mesure par le texte et les tableaux des temples. La connaissance du royaume des Pharaons, conquise par la science actuelle, se présente dans ces études avec tout ce qu'il y a en elle de plus vivant et de plus attrayant : ce qui a coûté tant de labeur à des vies entières de chercheurs obstinés, vous êtes invité à en jouir sans fatigue dans ce livre érudit et de la plus agréable élégance.

Publication de la Bibliothèque de Synthèse historique :

« L'évolution de l'Humanité », dirigée par Henri Bert, et dans « La Renaissance du Livre ». La première section de cette précieuse publication contient 26 volumes concernant la Préhistoire, la Protohistoire et l'Antiquité. Les volumes 6 et 7 ont été écrits par A. Moret.

Vol. 6. *Des Clans aux Empires* (Les formes élémentaires et le développement de la vie sociale).

Vol. 7. *Le Nil et la civilisation égyptienne.*

L'Egypte pharaonique, 1 vol. in-4, 12 planches.

Ces études de sociologie antique ont pour les générations contemporaines — qui se noient dans tous les gouffres de la sociologie — une valeur inestimable.

LES ARCHIVES BARONIALES DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY

par M. Georges BÉNÉ

Un concours heureux de circonstances nous a permis de rapprocher, provenant de sources variées divers documents intéressant la seigneurie de Saint-Jeoire et appartenant à son dernier titulaire, le baron Foncet de Montailleur : les Archives Communales de Saint-Jeoire, les Archives d'Etat de Genève et surtout M. Mossuz, propriétaire de la Villa des seigneurs de Saint-Jeoire, en sont actuellement possesseurs.

La Seigneurie de Saint-Jeoire dont jouissait aux XII[e] et XIII[e] siècle la famille de ce nom, lui échappa à cette époque. Ce n'est qu'en 1586 que François Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, héritier de la Seigneurie du Turchon (XV[e] siècle) en obtint l'échange contre celle de Saint-Jeoire. Peu après la maison forte de Saint-Jeoire était détruite (1589) et François Melchior mort sans descendance (1595).

Son héritage passa aux descendants de ses sœurs. Le marquis de Saint-Maurice fit construire, en 1735, avec des matériaux provenant de l'ancienne maison forte, un bel immeuble, en plein centre de Saint-Jeoire : c'est précisément la villa de M. Mossuz.

Vers 1770, le baron Foncet de Montailleur fit l'acquisition de la Seigneurie de Saint-Jeoire et des seigneuries voisines : il rassembla avec beaucoup de soins tous les documents relatifs à ces diverses acquisitions, notamment ceux de la famille de Saint-Jeoire, de leurs propriétés, celles de leurs successeurs. Ces titres furent, vers 1790, classés et inventoriés avec soin par son secrétaire Taberlet qui narra lui-même, devant le tribunal révolutionnaire de Chambéry, à la requête d'un agent de Foncet, mis en accusation par ce tribunal, le 28 janvier, an II, les circonstances dans lesquelles fut réalisé cet inventaire.

Chacun des volumes en carton, qui porte un numéro d'ordre et un titre contient un nombre variable de chemises de papier, chacune de ces dernières portant :

1° L'indication du volume d'où elle est extraite ;

2° L'inventaire détaillé des pièces qu'elle contient.

Le dépôt le plus important (Mossuz) a été malmené : il contient 25 cartons portant des numéros allant de 5 à 94 ; certains sont vides, d'autres ont un contenu sans rapport avec celui d'origine ; des chemises sont manquantes, d'autres sont vides. L'inventaire détaillé dont il est fait mention dant la déclaration de Taberlet est en grande partie absent : nous n'en

avons retrouvé que les pages 140 à 153 qui décrivent et analysent les pièces contenues dans les cartons 51, 52, 53, 54, ainsi qu'une copie de l'inventaire des cartons 57 et 58.

Les cartons présents permettent de se faire une idée des immenses possessions du baron Foncet, ils portent les titres suivants :

5 : Faucigny-Onnion.
30 : Cornières.
37 : Monthoux.
41 : Dimes d'Ambilly.
46 à 61 : Saint-Jeoire.
62 : Marignier-Contamine.
70 à 73 : Saint-Jean, La Tour, Marcossey, Peillonnex.
94 : (Pas de titre).

Les Archives de Saint-Jeoire et de l'Etat de Genève possèdent le contenu de trois ou quatre cartons qui complètent quelques-uns des volumes du fonds de M. Mossuz.

Nous ignorons ce que sont devenus les autres cartons. Signalons que le fonds Mossuz contient en outre une dizaine de volumes confectionnés après la période révolutionnaire et se rapportant aux transactions provenant de la confiscation des biens de Foncet et à leur récupération à la Restauration.

L'essentiel se rapporte à la famille de Saint-Jeoire et à ses héritiers : il semble qu'on n'ait laissé à Saint-Jeoire que la partie des archives Foncet se rapportant à cette région ; il est intéressant de donner une description un peu plus complète de ces volumes (46 à 61) les autres volumes semblant n'être là que par hasard.

Le tome 46, qui contient 14 parchemins, dont 12 s'échelonnant régulièrement entre 1290 et 1460, est le plus important. En voici le contenu :

SAINT-JEOIRE — TOME 46

N° 1 : manque.
N° 2 : Saint-Jeoire, 19 février 1290. — Donation à Vuillerme de Saint-Jeoire.
N° 3 : Saint-Jeoire, 8 septembre 1318. — Testament de Me Vuillerme de Saint-Jeoire.
N° 4 : Saint-Jeoire, 1335. — Donation de la maison forte de la Ravoire par Pierre en faveur de François de Saint-Jeoire, son frère.
N° 5 : Saint-Jeoire, 3 septembre 1349. — Clausules de Ne Pierre de Saint-Jeoire, doyen de Salanche.
N° 6 : Saint-Jeoire, 1350. — Approbation par Hughe Dauphin, seigneur de Faussigny, d'une donation en faveur d'Aymon, par Hughes feu Rodolphe de Saint-Jeoire.
N° 7 : Saint-Jeoire, 19 février 1392. — Abberjement par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, en faveur de Jean, Mermet et Etienne de Saint-Jeoire des biens de Pierre de Saint-Jeoire, tombés en escheutte comme étant de fiefs taillables du comte de Savoie.

Savoir : maison forte qui était autrefois à Guigue, fils de feu Jean de Saint-Jeoire (colombière, chaffard...).

N° 8 : Saint-Jeoire, 24 février 1384. — Testament de Pierre de Saint-Jeoire à feu Pierre de Saint-Jeoire.

N° 9 : Saint-Jeoire, 27 avril 1394. — Abberg. par le seigneur Jean de Saint-Jeoire à Humbert Mugnier d'une cabane à la Ramaz (Soman).

N° 10 : Saint-Jeoire, 15 août 1406. — Testament de Jean de Saint-Jeoire feu Mermet (fait héritiers ses enfants, Pierre, François et Hugon).

N° 11 : Saint-Jeoire, 21 avril 1441. — Testament de N^e^ Hugon de Saint-Jeoire, fils de Jean, il fait son héritier universel son fils Pierre.

N° 12 : Saint-Jeoire, 18 juillet 1454. — Testament de Jean, fils de Jean de Saint-Jeoire, il fait héritier Robert de Saint-Jeoire, son oncle.

N° 13 : Saint-Jeoire, 3 juin 1460. — Testament de Pierre de Saint-Jeoire, il fait héritier Pierre son oncle et descendance.

Toutes ces pièces sont sur parchemin.

N° 14 : Saint-Jeoire, 5 septembre 1512. — Testamment de N^e^ Louis de Saint-Jeoire, il fait héritiers François, Jean et Charles ses enfants.

N° 15 : Saint-Jeoire, 23 janvier 1514. — Testament de Louis de Saint-Jeoire, seigneur du Turchet, institue Pierre feu Pierre de Saint-Jeoire pour la moitié, François, Jean et Charles à feu Louis de Saint-Jeoire pour autre moitié.

N° 16 : Pomperdu 19 mars 1513. — Reconnaissance en faveur de Bardenanche p. particuliers.

N° 17 : Saint-Jeoire, 14 février 1520. — Testament de G. d'Antioche, co-seigneur de Nernier.

N° 18 : Saint-Jeoire, 15 janvier 1521. — Testament de P. d'Antioche, seigneur d'Yvoire.

N° 19 : Saint-Jeoire, 13 juillet 1539. — Testament de Pierre de Saint-Jeoire, fait héritiers François, Charles et Jean ses cousins (seign. du Turchet).

N° 20 : Saint-Jeoire, 12 juin 1569. — Testament de R. Seigneur Jean de Saint-Jeoire, prieur de N.-D. de Peillonnex.

Héritiers : Jacques à feu François, frère du testateur, 1/2 ; François Melchior à feu N^e^ Charles de Saint-Jeoire, Seigneur de la Chapelle pour autre moitié (enfants de ses deux frères).

N° 21 : Saint-Jeoire, 2 février 1564. — Testament du Seigneur Charles de Saint-Jeoire à feu Louis de Saint-Jeoire, fait héritier son fils François Melchior et descend., seigneur du Turchet et de la Chapelle.

N° 22 : Saint-Jeoire, 4 janvier 1565. — Donation par Françoise Cossonay, veuve de Charles de Saint-Jeoire à François Melchior son fils.

N° 23 : Saint-Jeoire, 6 juillet 1595. — Testament de Demoiselle Gasparde de Saint-Jeoire.

N° 24 : Saint-Jeoire, 5 octobre 1571. — Testament de Jean-Jacques de Saint-Jeoire feu François de Saint-Jeoire, fait héritier François Melchior de Saint-Jeoire, son cousin germain ,et enf. mâles.

N° 26 : Pomperdu, 7 septembre 1434, 26 février 1460, 14 août 1514. — Extrait des apanages des ducs de Nemours pour justifier qu'ils étaient investis du droit de chasse et pêche qui se trouve par conséquent compris dans la cession générale de leurs droits contenus dans l'échange de la terre de Saint-Jeoire.

N° 27 : Terre de Saint-Jeoire, 7 juillet 1594. — Vente faite en faveur du Seigneur F. Melchior de Saint-Jeoire, baron de Saint-Jeoire, par le seigneur de Senoche, des taillables et de la dime de La Tour.

Résumons brièvement le contenu des autres cartons :

47 : Succession du baron d'Hermance.
Echange des Seigneuries du Turchon et de Saint-Jeoire.
48 : Une seule pièce concerne l'Abbé de Saint-Maurice.
49 : Investiture de Saint-Jeoire — affranchissement.
50 : Succession Presset.
51 : Droit de Foncet sur le Môle (copie de pièces de 1295 à 1790).
52 : Procès sur le Môle — affranchissement.
53 : Pomperdu (commun).
54 : Môle et Pomperdu (fin).
55 : Droits urbains de Saint-Jeoire (foires, police, mesures).
56 : Moulins de Saint-Jeoire — Droit de pêche.
57 : *Chapelles :* Bardonnanche, Annonciade, Turchon, Saint-Jeoire, visites pastorales.
58 : Œuvres pies — Mission — Fondations — Dime du Septain.
59 : Les Colombières — La fin de Layat.
60 : Vers le Mont-Chounaz — Cormand.
61 : Sur Châbles.

L'intérêt de ces pièces est évident pour l'histoire de Saint-Jeoire, d'autant plus que la plupart semblent inédites ou en tout cas ignorées des historiens régionaux (Armorial de Foras...)

Quelques documents sont d'un intérêt qui dépasse le cadre local ; nous citerons seulement un « Mémoire concernant les précautions de police à l'égard des femmes-sages et des nourrices », rédigé avant 1776 par le chirurgien Dussaix, de Saint-Jeoire ; il mérite une étude séparée, qui est entreprise actuellement par un spécialiste.

Nous ne terminerons pas cette note sans remercier ceux grâce à qui elle a été rendue possible, particulièrement Monsieur le docteur Rubin, maire de Saint-Jeoire, et M. Mossuz, qui a mis aimablement le fonds principal à notre disposition.

ACTES DE VISITES DES CHATEAUX, MOULINS, EDIFICES ET ARTIFICES DE S.A. EN GENEVOIS, FOUCIGNY ET BEAUFORT A FIN DE RÉPARATIONS D'ICEUX (1566)

(Archives Camérales)

VISITATION DU CHASTEAU DE FOUCIGNY

Documents communiqués par M. André PERRET

Folio 49 et suiv.

« Du dernier jour dudict moys de may mil Vc soixante six, les susnommez sieurs Président, Machet, Duboys et Nycollin (1), après avoir faicte (sic) la visitation du chasteau de Chastillion, partirent dudict lieu de Chastillion pour aller droict au chasteau de Foucigny pour d'icelluy fere visitation suyvant la commission dudit sieur Président et, pour ce que l'heure auroit esté tardé, auroient couché au village de Marigny ; et le lendemain, premier jour du moys de juing, se sont transportez dudict lieu de Marigny jusque audict lieu du chasteau de Foucigny aux fins de procéder à la visitation d'icelluy et, là estantz, ayant appellé Me Anthoënne Dumont (2), jadis chastellain et fermier du mandement dudict chasteau de Foucigny, et noble Françoys Chevrier, chastellain à présent dudict lieu, faisant tant à son nom que de Françoys, son filz, à présent fermier dudict chasteau de Foucigny, pour assister à la visitation dudict chasteau, à laquelle en leurs présences a esté procédé et icelluy trouvé en l'estat que s'ensuyt :

« Et premièrement, entrand en la première grand'porte dudict chasteau, a esté trouvé qu'il n'y a aulcune porte serrant, ains (mais) seullement quatre angons (3).

« La seconde grand'porte est la porte serrant à deux parties avec quattres esparres (4), quattres angons et ung petit guichet ou bien trillier (5) en la partie à main gauche entrant par icelle avec aussy trente ung grandz cloz barrés, et audict trillier à huictz bastons de fer.

(1) Le Président de la Chambre des Comptes du Genevois, Jean Martin, sieur de la Cour, et le procureur fiscal Claude Machet, assistés de Maître Jean-Jacques Duboys, représentant de noble Jacques de Cornillon, alors fermier général de l'apanage, et Maître Jehan Nycollin, clavaire (archiviste) de la Chambre des Comptes, entreprennent la tournée d'inspection prescrite par lettres patentes de Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, du 8 avril 1566.

(2) Maître Antoine Dumont, des nobles Dumont, de Bonne.

(3) *Angon :* gond, fiche de fer sur laquelle s'emboîte et tourne une penture.

(4) *Esparre :* épar, barre de bois servant à la fermeture d'une porte.

(5) *Trillier :* treillis, grille. Il s'agit d'un guichet grillagé.

« En ladicte porte a ung guichet sans esparres, une serrure sans verroux ny clez, combien qu'ils fussent en la précédente visitation, une boëte de fer au dedans dudict guichet avec huictz grandz cloz barrés.

« Entrand au grand édiffice dudict chasteau, a esté trouvé la moytié de la grand porte d'icelluy doublée ormis d'ung ferron (6) sans esparres avec touttefoys quattres angons serrés au mur de ladicte porte.

« Entrand à main senestre dès ladicte porte en ung estable, a esté trouvé la porte d'icelluy avec ses petittes esparres et angons.

« La traleyson (7) duquel est soubstenu de neufz grosses collonnes ou aultrement appellés fellures (8) de chesne.

« En ladicte traleyon sont neufz trabz (9) de chesne desquelz sont troys rompus par le milieu et les autres se pourrisse (sic) par faulte de couverture, laquelle est toute ruynée et tombée par terre.

« Passant plus oultre en ung aultre membre (10) à la porte duquel sont quattres angons ; et est icelle porte de pierre de roche.

« Auprès de ladicte porte est le four descouvert et tout gasté.

« Auprès dudic four est ung membre avec sa porte de pierre de taille avec deux angons tant seullement, combien que par la précédente visitation il y heu porte, esparres et serrure.

« Dans ledict membre est une pierre, pour tenir huille, rompue.

« En la traleyson sont quattres trabz seullement, combien que pour la précédente visitation il y heu ung couver de postz (11).

« Le grand bastiment est presque tout tombé en ruyne et de ce que reste l'on ne s'en pourroit servir.

« Nota qu'l'eschelle qu'estoit dans ledict bastiment en temps de la précédente visitation ne s'est trouvé, et dict ledict Dumont estre rompue pour ce que le toit est tombé dessus.

« Passant dès la curtine au gerdin, en la porte n'y a que ung seul angon, combien que en la précédente visitation il yheu deux battans d'une porte de boys de chesne avec deux angons.

« En la prison de la Teur (sic pour : tour) Ronde est la porte avec ses esparres, serrures, verroux et angons et ung contre-verroux sans serrure.

« L'aultre porte de la Deraise (12) est avec ses esparres, serrures, verroux et angons. Dans ladicte prison sont les septz (sic) pour mectre aux piedzs des prisonniers avec la serrure.

« Sous ladicte prison est ung crocton (13).

(6) *Foron :* terme de maçon, boulin, pièce de bois.

(7) *Traleyson* ou *traveison :* assemblage de solives sur lequel repose un plancher.

(8) Le vieux français a les mots : filier, filière, pièce de bois posée en travers qui supporte les chevrons.

(9) *Tra* ou *trab :* poutre, plus particulièrement solive du plafond.

(10) *Membre :* pièce ou partie de bâtiment, ou de corps de bâtiment.

(11) *Post :* planche.

(12) *Deraise* ou *Draise :* nom donné à la Tour Ronde ou à la porte de cette tour. (Voir l'inspection suivante du 27 juin). Le terme *Draise* ou *Deraise* n'est pas mentionné dans le « Dictionnaire Savoyard » de Constantin et Désormeaux, ni dans celui de l'ancien français, de Godefroy.

(13) *Crotton :* salle basse voûtée, cave. Même étymologie que grotte.

« Sus icelle prison est ung grenier sans porte ; toutteffoys elle s'est trouvée en la place, pourrie, sans esparres et sans serrure, combien que en la précédente visitation il y heu deux esparres.

« La traleyson est de boys de chesne assés bonne, mais au toit sont plusieurs gottières, et y deffaulte (14) la trappe. Et est nécessaire la recouvrir à neufz, aultrement il tombera en ruyne et consteroyt pour icelle recouvrir, comme est bien nécessaire, la somme de cent florins.

« Le couvert de la Grand Tour est tout gasté et tombé en ruyne.

« En la maison basse le toit enfonce dedans et les traleysons sont pourries et n'y a sinon quattres fers d'une petitte fenestre et n'y a que une porte et en icelle porte n'y a sinon ung seul angon.

« Au membre dessus la porte avec deux esparres, une serrure et verroux sans clez. Le dedans rompus et gasté avec le couvert, comme dict est.

« Nota que est nécessaire fere ung cours (sic pour : corps) de logis dedans le jerdin joignant à la Tour Ronde Prisonnière (15) pour l'habitation du chastelain et se pourroit couvrir de la fuste (16) que reste au grand couvert du cousté de la ville de Bonne, pourveu qu'elle fust bien toustz (sic pour : toute) retirée ; et l'on pourroist fere les planchifz et traleyson dudict logis de la fuste de l'estable pourveu qu'elle fust bien toustz employée.

« Ladicte Tour Ronde a esté remise audict Chevrier, lequel l'a accepté et promis la rendre en fin de la ferme en mesme estat, bonté et valleur qu'est sus déclayré avec aussy le banc du droit que luy a esté enjoinct maintenir à ses propres despens, attendu qu'il est chastellain perpétuel dudict lieu.

« Faict audict lieu, en présence de Françoys Chappeluz et Jehan Chabod d'Annessy, tesmoingz. »

Signé : NYCOLLIN (avec paraphe).

Folio 87 et suiv. — Du 27e de juing 1572.

« Estant au chasteau de Foucigny sans fere aultre procès verbal de l'estat du grand court (sic pour : corps) de logis dudict chasteau, parce que est du tout en ruyne, avons veu et visite la Tourt Ronde Prisonnière en laquelle avons trouvé la porte avec ses esparres, serrure, verroux et engons et quant au contre-verroux porté par la précédente visitation, il ne s'i est trouvé, et nous ont rapporté les tesmoings soubnommés qu'il a esté dérobé avec les portes du grand court de logis et aultres choses que défaillent dudict court de logis parce que ne s'i est riens trouvé hormis les murailles sans aulcunes traleysons ny couverture.

« L'aultre porte de ladicte Tourt Ronde, appelée Draise, est avec ses esparres, verroux et engons avec un trillis de fert au dessus ; dans ladicte prison sontz les sept pour mettre aux piedz des prisonniers avec la serrure ; soub ladicte prison a un crotton ; sus icelle prison est ung grenier

(14) *Deffaulter :* manquer.
(15) *Tour Prisonnière :* où sont gardés les prisonniers.
(16) *Fuste :* bois, pièce de bois.

sans porte avec une traleison de plattons (17) de chesne non joincte, où il y a ung grand troz. Le couvert de ladicte tourt est tout purry, et seroyt besoing il (sic pour : y) mettre les lattes et chevrons tout neufz ; et ne se porroit bastir ainsi qu'il apartient pour moins de deux centz florins.

« Me Bernard Séraphin, moderne chastellain dudict chasteau de Foucigni, présentz en la présente visitation, nous a dit et remonstré que, combien que les réparations de ladicte Tour Prisonnière fussent bien faictes et parfaictes, si que néansmoins il ne se vouldroit charger de la garde des dicts prisonniers pour ce qu'il n'y a lieu audict chasteau de Foucigny pour habiter ny moins qu'il y aie aulcung village près dudict chasteau, et qu'il craindroit que la nuict ou aultres heures suspecte l'on porroit rompre les dictes prisons et en estrayre lesdicts prisonniers, comme facillement nous porrons juger à la veue du lieu, requérant tousjours luy estre continué la permission, à luy baillé, de fere prisons privés, actendu l'incommodité du lieu dudict chasteau de Foucigni, qui est sans porte, sans aulcune habitacion et loing de voisinaige, de quoy nous a requis acte pour s'en servir et valloir ainsi que de raison.

« Honorable Nicolas, fils de feu Estienne Jolivet, demeurant au premier portal du chasteau de Foucigni, apprès avoir esté sommé et interrogé par nous sur la dictraction et dérobement des grandz portes et aultres choses prises et emportés dudict chasteau, a dit que, par cy devant, il auroit esté ouy et examiné par Me Françoys Chevrier, cy-devant chastellain au mandement de Foucigny, et Me Iehan Panisset, curial dudict lieu, avec plusieurs aultres, auxquelles informations il se rapporte bien, dit-il, que par commandement dudict Chevrier il auroit retiré en sa maison ung petit guichet d'une grand'porte avec quelques clez et une bocle de fert, lequel guichet il s'offre de rendre tourteffois et quantes (sic) et à qui il sera ordonné par justice, desquelles choses sus escriptes nous avons donné acte audict Me Séraphin, chastellain dudict lieu, auquel avons enjoinct se donné garde affin que les portes, serrures, verroux est (sic) esparres de ladicte prison ne se perdent ; lequel nous a dit et remonstré qu'il ne le peult fere à cause qu'il demeure loing dudict chasteau, plus d'une lieue et demy, et qu'il n'a aulcune clez pour serrer ladicte prison, laquelle demeure d'ordinayre ouverte. »

(17) *Platton :* planche plate.

ARMOIRIES DES VILLES DU FAUCIGNY

par M. John BAUD

En Savoie comme en France, les armoiries des villes remontent souvent au Moyen Age, à l'époque de leur affranchissement. Beaucoup sont des blasons de concession ou de patronage octroyés par un prince ou un seigneur souverain. Les premières chartes de franchises des cités savoyardes datent du début du XIII[e] siècle, le comte Thomas de Savoie octroya les libertés communales à Yenne en 1215, puis vinrent celles de Chambéry en 1232, de Montmélian en 1233 par le comte Amédée IV ; Flumet, qui faisait alors partie du haut Faucigny, eut ses franchises en 1227, par son suzerain Aymon II de Faucigny. On voit encore celles de Bonneville en 1283, Chamonix, 1292, Sallanches, 1293, Cluses, 1310, Bonne, 1310, La Roche, 1335 (par le comte Amédée III de Genève), ville incorporée au Faucigny en 1813.

Les armoiries ne sont pas mentionnées dans les chartes des franchises, mais chaque bourgade choisit son écu, dont la bannière municipale reproduit les couleurs, et le sceau communal le dessin héraldique. En France, le plus ancien exemple que l'on puisse citer est celui de Millau à qui, dès 1187, Alphonse II, roi d'Aragon, permit de porter sa bannière personnelle, la ville ajouta à son blason un chef aux lys de France, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle. En 1199, Lille choisit la fleur de lys ; en 1200, Paris fait figurer le navire sur son sceau.

Les villes qui n'avaient pas gardé les armes de leur seigneur s'en constituèrent à leur fantaisie. Elles étaient parfois parlantes, faisant allusion au nom de la cité, ou rappelaient certains caractères géographiques ou historiques. Alors on tenait beaucoup aux emblèmes décoratifs ; les syndics vêtus de la robe violette, portant un bâton d'ébène orné d'argent, lointain souvenir des faisceaux des licteurs des consuls romains, étaient fiers de suivre la bannière armoriée de leur cité ; ils faisaient respecter le sceau muncipal frappé du même emblème.

Pour le Faucigny, nombre d'historiens ont consacré quelques lignes aux blasons de ses principales cités, qui nous sont souvent conservés par d'anciens sceaux. Mais les armoiries des villes ont souvent été moins respectées que celles des états ou des particuliers, par les ignorances de la science héraldique de notre époque.

Outre le blasonnement correct de l'écu, il faut observer ses ornements extérieurs. D'après les règles du blason, les armes des villes doivent se caractériser par deux palmes de sinople dont on les accoste, soit des

branches de chêne ou de laurier liées par un nœud de rubans couleur du champ. L'écusson est ordinairement timbré d'une couronne murale, soit muraille sommée de tours crénelées, qui serait effectivement la marque d'un siège soutenu par la cité, ou d'un combat dont elle aurait été le théâtre. Certaines villes possèdent des tenants ou supports spéciaux, tels les lévriers de Chambéry, les licornes de La Roche.

Mais on doit proscrire les couronnes de noblesse, telle que celle de comte surmontant les armoiries de Sallanches ; pas plus que La Roche, érigée en marquisat en 1682, ne doit porter la couronne de marquis. Seules les provinces somment leurs écus d'après le titre qui les concerne : couronne de baron pour le Faucigny, ducale pour le Chablais, etc... (1)

Voici le blasonnement des armoiries des cités du Faucigny, conforme aux règles établies, avec les références historiques.

Bonneville. — « Ecartelé : aux 1e et 4e de gueules à la croix d'argent (Savoie) ; aux 2e et 3e pallé d'or et de gueules de six pièces (Faucigny). »

Menestrier et Rabut, « Revue Savoisienne », 1863, p. 24.

La Roche-sur-Foron. — « Cinq points d'or équipolés à quatre d'azur. » Ce sont les armes des Comtes de Genève. Supports : 2 licornes.

Rabut, « Revue Savoisienne », 1863, p. 24. Grillet, « Histoire de La Roche ».

Cluses. — « Pallé d'or et de gueules de six pièces. » Blason des Sires de Faucigny.

Gonthier, « Revue Savoisienne », 1895, p. 249, donne : « Une croix d'or en champ d'azur ».

Sallanches. — « De gueules au chevron ondé versé d'argent. »

Gonthier, « Revue Sav. », 1895, p. 249 : « Un chevron d'argent ondoyé en champ de gueules ». Rabut, loc. cit. p. 24.

La Collégiale a emprunté les armes de la ville auxquelles elle a ajouté les trois coquilles d'argent de son patron, saint Jacques.

F. Coutin, « Hist. de la Collégiale de Sallanches », p. 39.

Saint-Gervais. — « D'azur au lion naissant d'or ».

Gonthier, loc. cit. : « Lion d'or en champ d'azur ».

Chamonix. — « Taillé, d'azur à la montagne d'argent chargée d'un sapin de sinople, et de gueules à la tête de chamois d'or ; à la barre d'azur chargée de cinq fleurs d'édelweiss d'argent brochant sur la partition. »

Armoiries modernes adoptées par la municipalité.

Taninges. — « Ecartelé en sautoir : d'azur à dextre et senestre, de gueules en chef et en pointe à trois chevrons d'argent, ceux du chef versés ; sur le tout de gueules à la croix d'argent (Savoie) ».

Rabut, loc. cit. ; Tavernier, « Histoire de Taninges », p. 9.

Samoëns. — « Ecartelé : aux 1e et 4e de gueules à trois pals d'or, aux

(1) Rémi Mathieu : *Le système héraldique français* (J.-B. Janin, Paris, 1946). — Maigne : *Abrégé méthodique de la science des armoiries* (Garnier Frères, Paris, 1885). — P.-B. Gheusi : *Le blason héraldique* (Firmin-Didot et Cie, Paris, 1892). — A. de Foras : *Le blason*, etc...
J. Roman : *Manuel de Sigillographie Française* (A. Picard, Paris, 1912).

2e et 3e d'argent à sept monts de pourpre, 4 et 3, surmontés d'un sapin de sinople. »

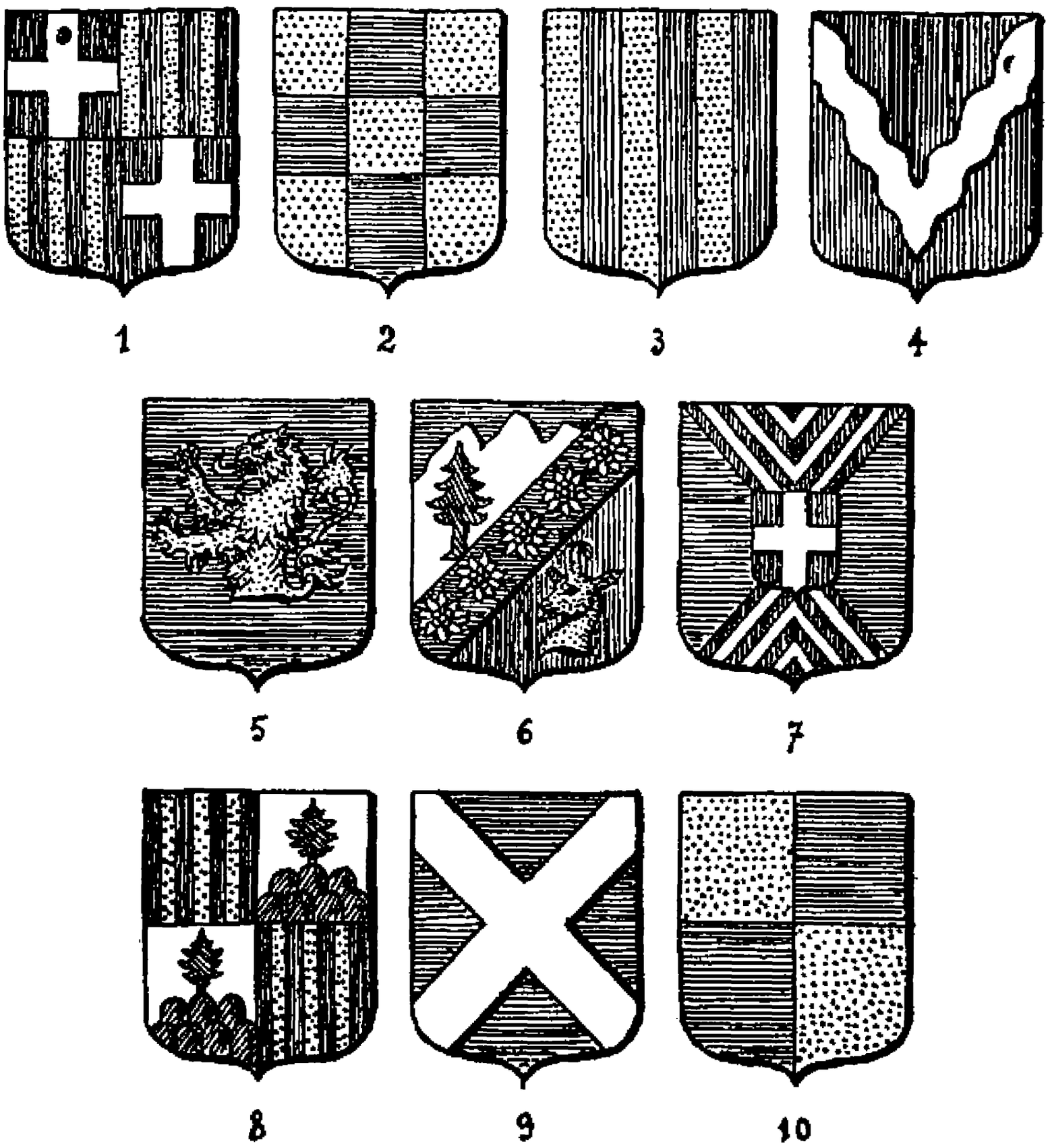
Gonthier, loc. cit. : « Trois paux de gueules sur or avec un pin ».

Rabut, loc. cit. ; Tavernier, « Hist. de Samoëns », p. 99.

Saint-Jeoire. — « D'azur au sautoir d'argent. » Armoiries modernes adoptées par la municipalité. Elles rappellent celles des anciens seigneurs de Saint-Jeoire : d'or au sautoir de sable.

Boëge. — Ecartelé d'or et d'azur. » Blason des anciens seigneurs de Boëge.

Armorial et Nobiliaire de Savoie, A. de Foras, t. 1er. (Erreur pour l'écartelé de Bonneville, qui est inversé.



1) Bonneville ; 2) La Roche ; 3) Cluses ; 4) Sallanches ; 5) Saint-Gervais ; 6) Chamonix ; 7) Taninges ; 8) Samoëns ; 9) Saint-Jeoire ; 10) Boëge.

LES CONFÉRENCES DE SALLENOVE ET DE BONNEVILLE EN 1589

par M. Alain DUFOUR

Conquérir Genève, tel fut le désir constant des ducs de Savoie, et particulièrement de Charles-Emmanuel I^er^. Mais l'exécution de ce projet n'était pas chose facile ; la petite république était protégée par des alliances étroites avec le roi de France et avec les Suisses, Berne surtout. Dès 1585, Charles-Emmanuel choisit un moyen plus direct, mais grâce auquel il espérait voir la ville tomber dans ses rets : le blocus économique.

Genève, dépourvue de territoire, vivait de commerce et d'échange. Entourée des terres de Savoie, en un moment où le duc faisait fermer ses frontières, elle dépérissait littéralement. Le lac seul permettait des relations avec le reste du monde. Désirant à tout prix sortir de cette situation, les Genevois envisagèrent une guerre contre la Savoie comme la seule issue possible. Mais il leur fallait pour cela le concours de leurs alliés, et ces derniers ne se décidaient pas à engager une guerre où ils n'étaient pas eux-mêmes en cause.

Au bout de quelques années, à la fin de 1588, l'activité de Charles-Emmanuel amena la France et Berne à déclarer cette guerre que les Genevois désiraient tant. En envahissant le marquisat de Saluces, le duc fit naître un désir de vengeance chez Henri III, et en suscitant la conjuration de Lausanne, il irrita profondément les Bernois. Un conseiller du roi de France, Nicolas Harlay de Sancy, fit le reste. En effet, comme Henri III devait faire face aux rebelles ligueurs dans plusieurs provinces de son royaume et cherchait partout des soldats, Sancy eut l'idée d'exploiter l'animosité des Suisses et des Genevois contre le duc de Savoie pour lever à crédit une armée de mercenaires suisses, en s'engageant à l'employer en premier lieu en Savoie. Là, cette armée conquerrait des territoires qui seraient remis en gage aux Suisses pour les frais de la levée. Du même coup, l'invasion de Saluces serait vengée. Ensuite, l'armée, soldée d'avance, serait à la disposition du roi de France pour le siège de Paris, sa grand-ville.

Ce qui fut fait. Par deux traités signés au printemps de l'année 1589, Sancy promit aux Bernois la possession du Chablais et du Pays de Gex, et celle des mandements de Thiez, Ternier et Chaumont aux Genevois, en gage des sommes que ces deux républiques avançaient pour la guerre. Dans les premiers jours d'avril, les Genevois passaient à l'action, s'emparant

du bas Faucigny et de Gex, bientôt suivis par cette grande armée de dix mille Suisses, conduite par Sancy. En mai, la conquête du Chablais était assurée par la prise de Thonon et de Ripaille.

C'est alors que Sancy reçut de son maître Henri III plusieurs lettres pressantes. Il fallait au plus tôt amener cette armée auprès du roi, qui en avait besoin pour maintenir son trône, chancelant sous les coups des rebelles. Sancy ne pouvait plus s'attarder dans ces lointaines régions, en une guerre que le roi, dans son impatience, allait jusqu'à désavouer. Pris au dépourvu, il ne trouva pas le temps de profiter de la situation acquise pour imposer à Charles-Emmanuel une paix favorable. Il partit pour Paris aussitôt, avec ses dix mille hommes, se bornant à formuler de plates excuses et de belles promesses pour apaiser l'irritation de ses alliés suisses.

Entre temps, Charles-Emmanuel avait réuni des troupes de divers côtés, notamment du Milanais, d'où lui parvenaient des renforts espagnols, soldés par son beau-père Philippe II. Au moment où l'armée Sancy partait, il se ressaisissait devant l'invasion inopinée de ses états. Pour Berne, la situation devenait difficile — il fallut aussitôt trouver des hommes pour la garde des territoires conquis. Pour Genève, elle était quasi désespérée. N'était la prudence et la lenteur des Espagnols venus au secours du duc, la ville eut alors été prise.

Qu'allait-il advenir de cette guerre curieusement engagée ? Pour répondre à cette question, il ne suffit pas d'examiner les intérêts et les forces en présence. Les événements qui vont suivre s'expliquent avant tout, semble-t-il, par des pressions de l'opinion publique. Qui avait envie de faire la guerre, et qui en était las ? C'est là l'important. Surtout en un moment où les forces en présence étaient sensiblement égales : l'armée de Savoie, peu à peu constituée d'éléments divers, équivalait avantageusement les Suisses, diminués par le départ de Sancy.

Ce sont les Bernois qui montrèrent alors le plus de lassitude. En cette fin du XVI° siècle, cette nation n'était plus si belliqueuse qu'au temps des guerres de Bourgogne. Agrandis de l'actuel canton de Vaud et enrichis par la paix, les Bernois, surtout leurs dirigeants, tenaient peu à effectuer de nouvelles conquêtes en Savoie. Beaucoup de magistrats avaient pris l'habitude d'entretenir d'excellentes relations avec la Cour de Turin ; quelques-uns avaient reçu du duc de belles chaînes d'or, cadeaux princiers, mais de forme symbolique... Les chefs bernois montraient donc peu d'ardeur à soutenir les Genevois ; ce petit dialogue, rapporté par le genevois Du Villard, en est un exemple :

« ...Comme j'alloys de Collonges à La Cluse, prés de la batterie, je rencontray Monsieur Augspurger, barbe fauve, auquel je dis : « Monsieur, j'envoyeray tout maintenant par le bas du Rosne des vivres à nos gens qui sont de delà pour les soulaguer », lequel me respondit : « Pardieu, j'ay mandé delà à mon cousin Diespach qui s'en revienne, par mon lacquays, je ne le veux pas laisser engagé de delà : mes Seigneurs ne veulent pas avoyr part à telle tragedie, nous ne sommes venus sinon pour vous

accompagner, et non pour combattre ; j'en avertys Monsieur de Guitri et mes Seigneurs. » (1)

C'est un Savoyard, Antoine de Saint-Michel, sieur d'Avully, qui le premier induisit les Bernois en la tentation de négocier une paix séparée. Avully était par sa mère parent des Vatteville, illustre famille de Berne, et il était huguenot ; grâce à cela, les portes les mieux fermées de Berne s'ouvrirent pour lui. Dans ses conversations avec les deux avoyers de Berne, Avully décrivit l'état d'esprit du duc sous le jour le plus favorable possible. Ce prince, disait-il, désire entretenir de bons rapports avec Berne ; esquivant la question délicate du sort de Genève, il insista surtout — car le loyalisme des Bernois envers la France était connu — sur les sentiments favorables du duc envers le roi de France, son bon cousin.

Certains magistrats bernois écoutèrent avec complaisance les paroles d'Avully, avouant « que telles offres estoient plus agreables qu'une longue et dangereuse guerre, de laquelle ils craignoient le danger et la despense qui trouble l'aize et le repos auquel ils sont accoustumés » (2).

Cependant, quelques-uns s'avisèrent qu'Avully n'avait point de lettres de créance ; et le parti de la guerre — car il y en avait un, fort important, à Berne — réveillé par les mauvaises nouvelles venues de Genève, où le duc menait de nouvelles attaques, désavoua l'avoyer de Mülinen dans sa politique de négociations. La tentative d'Avully avait échoué. La bannière de Berne partit, avec neuf mille hommes, commandés par l'avoyer Jean de Watteville. Genève n'était pas encore abandonnée.

Il convient de remarquer que cet avoyer de Watteville avait figuré parmi les interlocuteurs d'Avully ; c'était un pacifiste. Il avouait lui-même son incapacité aux choses de la guerre. Dans la troupe bernoise, l'enthousiasme manquait aussi. Cette armée progressait lentement. Avant même qu'elle fut parvenue sur le front, des pourparlers reprenaient. Les Valaisans, qui renouvelaient alors leur ancienne alliance avec le duc de Savoie, donnaient l'exemple. Vers le 20 juin, le boursier Dachselhofer et le banneret von Büren se rendirent à Bonneville pour organiser avec le gouvernement ducal une prochaine « journée » ou conférence de paix.

Contre l'avis du gouvernement de Berne, qui ne voulait pas encore entendre parler de paix, la conférence projetée s'ouvrit à Sallenove le 24 juin (4 juillet, en style grégorien).

Le duc désirait y faire figure d'offensé ; il ordonna à ses députés de démontrer que les Bernois avaient commencé la guerre sans cause. Ce n'était pas facile ; certains papiers que les Suisses avaient trouvé précédemment dans le château de Saint-Jeoire prouvaient la participation du duc à la conjuration de Lausanne ; comme ils ne pouvaient nier cette compli-

(1) Journal du syndic Jean du Villard pour l'année 1589, publ. par Albert Choisy, dans *Mémoires et docs. publ. par la Soc. d'Histoire et d'Archéol. de Genève,* t. 32 (1912-1922), p. 265-266.

(2) Les négociations d'Avully seront exposées avec plus de détails dans le t. IV, en préparation, de *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie,* par L. Cramer et A. Dufour.

cité, les députés ducaux devaient déclarer superbement que les princes ont bien le droit de reprendre par le moyen qu'ils veulent ce qui est « indeument efleuré de leur coronne ». Cela devait permettre d'exiger de larges concessions des Bernois : restitution des bailliage conquis et du Pays de Vaud, abandon de Genève (1).

A la Conférence elle-même, les députés de Savoie eurent l'habileté de faire parler les Bernois les premiers. Ces derniers, ignorant à quels diplomates ils avaient affaire, proposèrent immédiatement les concessions que leur gouvernement compait faire : s'en tenir au traité de Lausanne de 1564, soit la restitution des territoires conquis pendant cette guerre. On leur répondit que ces restitutions étaient, aux yeux du duc, la condition préliminaire à toute discussion. Après seulement, Berne pourrait proposer des concessions.

Les Bernois se fâchèrent et devinrent moins accommodants ; ils voulaient maintenant garder Gex et le Chablais et recevoir 600.000 écus.

Les délégués savoyards révélèrent alors ce qu'étaient les exigeances de leur maître — ils outrepassèrent même leurs instructions — et réclamèrent la restitution de tous les pays anciennement et nouvellement arrachés à la Maison de Savoie avec, en plus, la ville de Berne « en laquelle les prédécesseurs de Son Altesse avoient anciennement authorité ». Par surcroît, ils devraient payer six millions d'or pour remboursement des frais de guerre (3).

De part et d'autre, on avait perdu tout sang-froid, et les pourparlers en restèrent là. Les Bernois avaient déclaré qu'ils ne pouvaient abandonner Genève sans se déshonorer (3). A Berne même, nouveau sursaut d'énergie du parti de la guerre. Sautes d'humeur de l'opinion, bien caractéristiques de ces anciennes cités, où les citoyens, répartis en factions contraires, vivaient la politique au jour le jour ! On envoya un adjoint à l'avoyer de Watteville, trop peu belliqueux, en la personne du colonel d'Erlach.

Il y avait pourtant un Bernois qui avait fait de la paix sa chose : Ulrich de Bonstetten, infatigable négociateur, qui courut encore plusieurs fois entre les camps opposés. Mais en vain ; la trêve fut rompue (15 juillet, ancien style). L'armée bernoise vint s'installer devant le pont de Boringe, en plein Faucigny.

C'est alors qu'eut lieu le combat de Peillonnex ou de Saint-Jeoire, où se trouvèrent engagées toutes les troupes genevoises et bernoises contre l'armée ducale. Une grande journée de combat sur les flancs du Môle, qui fut une demi victoire pour les Suisses ; ces derniers se disputèrent les jours suivants pour savoir qui était cause que ce ne fût pas une victoire complète. Il semble que ce combat ait été engagé en vue de la paix ;

(1) Instruttione ai deputati spediti al congresso di Salanova... 2 juill. 1589 (Arch. de Turin, Negoz, con Svizz., mazzo 2).

(2) Recueil sommaire de ce qui s'est dite... en l'assemblée faicte à Salleneufve... (rédigé par le secrétaire Deville, qui participa à la conférence. Arch. de Turin, Ville de Genève, cat. 12, paquet 2.)

(3) Lettre du duc à la duchesse de Savoie, 7 juill. (Arch. de Turin, Lettere Carlo Emanuele all'Infante Catarina, mazzo 6.)

chaque parti voulait intimider l'autre pour imposer de meilleures conditions dans les pourparlers subséquents. Sentiment calculateur plutôt qu'ardeur belliqueuse désespérée ou furieuse.

La suite le montra bien. Ulrich de Bonstetten se reprit aussitôt à faire la navette entre les camps ennmis. De Berne arrivèrent des ordres qui encouragèrent les chefs militaires à participer à une nouvelle « journée » de pourparlers. En effet, il paraîssait au gouvernement que le succès de Peillonnex était bon à exploiter. D'autre part, divers cantons suisses exhortaient leurs voisins bernois à la paix.

Le duc de Savoie lui-même, qui en juillet ne consentait à des négociations que pour « contenter et amuser les Suisses » (comme il l'écrivait à son ambassadeur à Lucerne), se trouvait maintenant en de tout autres dispositions. La maladie sévissait dans son armée : « un nouveau fléau, savoir de tremblements de membres et de fraïeurs suivis de mort » (1). Les renforts et l'artillerie qu'il attendait n'arrivaient pas, et ce retard était fâcheux. Surtout, son esprit se tournait maintenant vers le Dauphiné et la Provence ; il avait reçu des invitations à intervenir dans ces provinces afin de porter secours aux ligueurs, et il s'y voyait déjà conquérant heureux, régnant sur de nouveaux peuples. La mort inopinée d'Henri III, assassiné à Saint-Cloud (1er août), semblait ouvrir une période de troubles où tous les espoirs étaient permis aux ambitieux.

Ces motifs expliquent la patience dont il fit preuve lors de la nouvelle conférence qui s'ouvrit à Bonneville dans les premiers jours d'août ; car les ambassadeurs bernois s'y présentèrent sans instructions. Berne désirait certes une paix, mais cette république désirait aussi gagner du temps. La même cause — la mort d'Henri III — qui poussait le duc à désirer un accord, jetait les Bernois dans l'incertitude : quelle attitude allait adopter le nouveau roi de France, Henri IV, à l'égard de la guerre de Savoie ? Les ambassadeurs de Berne n'étaient donc venus à Bonneville que pour entendre les propositions des Savoyards ; et lorsqu'on leur demanda la restitution de Gex et du Chablais, ils parurent étonnés et repartirent vers leur cité pour y chercher des instructions.

A Berne, l'ambassadeur de France insistait pour que la guerre fût continuée, sûr qu'Henri IV approuverait cette politique. Indécis, les magistrats ne désiraient que le prolongement de trêves ; c'est donc ce que demandèrent les négociateurs à Bonneville.

Cependant, le moral des troupes bernoises, déjà assez médiocre au départ de Berne, avait encore baissé du fait de l'inaction, de l'absence de solde — car on combattait pour la patrie — et du mauvais ravitaillement. Dans le camp de Boringe régnait même l'insubordination ; ceux de Neuchâtel ainsi que ceux du Simmenthal et de Lenzbourg, ne cachaient pas qu'ils se préparaient à rentrer chez eux, avec ou sans autorisation ; beau-

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 731 (éd. 1604. Le titre exact est : « Quatriesme recueil contenant l'histoire des choses les plus mémorables avenues sous la Ligue... »). Ce renseignement est confirmé par la lettre d'Alvise Foscarini, ambassadeur de Venise à Turin, au Doge, du 28 août (Arch. de Venise. Disp. Savoia, filza 10).

coup même mirent cette menace à exécution. Ces soldats, il ne faut pas l'oublier, étaient des paysans qui ne pouvaient quitter longtemps leurs champs pour le service de la République, attendre sans rien faire dans un camp alors que la moisson les rappelait d'urgence (1).

Le duc se doutait-il de cette faiblesse des Suisses, ou bien fut-ce simplement par impatience, comme il le dit lui-même, que le 18 août il refusa la prolongation de la trêve ? Il prétendit que ses interlocuteurs ne cherchaient qu'à gagner du temps jusqu'à l'hiver qui immobiliserait les armées. Lui-même entendait employer son armée ailleurs (2).

L'armée bernoise, ne tenant littéralement plus en place, se retira de Peillonnex et de ses environs vers Ville-la-Grand, le jour même où la trêve fut rompue.

L'armée savoyarde franchit alors le pont de Boringe, qu'aucun obstacle ne barrait plus, et s'apprêta à reconquérir tout ce que les Bernois et Genevois avaient pris depuis le début de la guerre.

Les conférences de Sallenove et de Bonneville n'eurent donc pas de résultats immédiats ; mais les tendances dont elles étaient les premiers symptômes, lassitude chez les Bernois et désir de porter la guerre ailleurs chez le duc, subsistèrent. Elles aboutirent en octobre de cette même année 1589 au traité de Nyon, par lequel Charles-Emmanuel obtenait enfin des Bernois l'abandon de Genève et l'assurance de ne plus l'inquiéter dans ses états.

Mais il faut rappeler, enfin, que l'histoire de la guerre de 1589 ne s'acheva pas sur cette trahison des Bernois à l'égard de Genève. Un mouvement populaire, qui s'étendit à tout le pays bernois, obligea le gouvernement bernois à désavouer sa politique de paix avec la Savoie (3). Le traité de Nyon ne fut jamais ratifié et la guerre dura encore quelques années, avec des effectifs réduits de part et d'autre.

(1) J.-A. Tillier, *Geschichte des Freistaates Bern* (Bern, 1839), t. III, p. 487. Avisi venuti da Friburgo, 3 sept. (Arch. Vatican, Nunziatura Svizzera II A).

(2) Le récit de la conférence de Bonneville est principalement tiré de la lettre de Charles-Emmanuel au sr. de Pressy, son ambassadeur à Lucerne, du 15 sept. (Arch. Turin, Ville de Genève, cat. 12, paquet 2.)

(3) Récit de ces mouvements populaires et du « référendum » ou consultation des citoyens qui s'en suivit dans B. Haller, *Der Hochverratsprozess des Schultheissen Johann von Wattenwyl* (dans « Berner Taschenbuch », 1893-94, p. 162 et suiv.).

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES LACS DE HAUTE-SAVOIE

LES LACS DU FAUCIGNY[1]

par M. Bernard DUSSART

Si l'on compulse l'admirable traité de Delebecque (1898) sur les lacs français, on constate qu'en Haute-Savoie, à la fin du siècle dernier, seuls dix lacs étaient connus ou reconnus dignes d'intérêt. Parmi ces lacs privilégiés, six sont en Faucigny : les lacs Cornu, du Brévent, de Flaine, d'Anterne, de Gers et de Vogealle.

La remarquable région géographique, au centre de laquelle nous sommes, est donc riche en lacs de montagne ; d'autant plus riche qu'en 1898, à l'époque où l'auteur précédent fit son étude, celui-ci n'a pas daigné porter son attention sur bien d'autres masses d'eau intéressantes à beaucoup de points de vue, telles que le lac de Pormena, le lac Bénit, celui de Lessy ou le lac de Roy...

La plupart de ces lacs se trouvent en montagne, autour du désert de Platé ; citons les lacs de Gers, de Vernant, de Flaine, de Pormena, d'Anterne, le Lac Gris, le Lac Vert.

D'autres, à basse altitude, sont plutôt des étangs, tels les lacs du Nanty, à Thyez, et ceux d'Ayse.

METHODES D'ETUDE

Avant d'aborder l'étude de certains de ces lacs, je voudrais rappeler qu'il suffit de bien peu de matériel pour esquisser une recherche lacustre. Par contre, beaucoup de bonne volonté est nécessaire, ainsi qu'un minimum de connaissances scientifiques.

Il est primordial en effet de connaître avant toutes choses la géographie de l'endroit et de pouvoir observer sur les lieux mêmes, les différentes couches géologiques constituant la cuvette lacustre.

Une fois cette première « reconnaissance » effectuée, le premier devoir du limnologue (2), est de dresser la carte du lac et la topographie de son fond, travail long et souvent fastidieux quand on ne peut pas s'aider

(1) Communications faites à l'Académie du Faucigny, les 17 août 1951, 22 août 1952 et 11 août 1954.

(2) La limnologie est l'étude des lacs (F.-A. Forel), et plus généralement des eaux douces.

d'un cadastre suffisant, et demandant au moins un bateau pneumatique et une bonne boussole, ainsi qu'une équipe de collaborateurs, camarades géomètres ou simples curieux des choses de la nature.

Les caractéristiques morphométriques du lac étant désormais connues, il est nécessaire d'aborder l'étude de l'eau elle-même et des êtres qui la peuplent ; la recherche est alors plus délicate.

Certaines observations doivent être effectuées sur place, telle la mesure de la température. Il ne suffit malheureusement pas de se contenter de tremper un thermomètre à alcool près de la rive. Il serait ainsi impossible de déceler la stratification thermique du lac, phénomène extrêmement important à connaître pour comprendre la répartition des êtres vivants et leur mode de vie. Il faut donc pouvoir évaluer la température en profondeur et aussi bien au milieu du lac que sur ses bords. Pour cela, il faut encore une embarcation et un thermomètre spécial, que l'on peut fabriquer soi-même avec un bon thermomètre à mercure de précision fixé à une armature et dont le réservoir se trouve dans une boîte ouverte au-dessus et ramenant en surface une petite quantité d'eau de profondeur au moment de la lecture. Cette quantité d'eau présente une inertie calorifique suffisante pour permettre cette lecture sans erreur appréciable.

La transparence de l'eau s'évalue avec un disque de Secchi, simple disque blanc de 30 cm. de diamètre, que l'on immerge suspendu au bout d'une ficelle mètrée.

Pour évaluer la teneur en oxygène de l'eau en profondeur, il faut pouvoir recueillir cette eau et on se sert alors d'une bouteille particulière. Il existe bien des modèles, tous plus coûteux les uns que les autres, mais j'ai utilisé avec succès un simple litre muni d'un dispositif spécial très simple et peu onéreux que l'on peut fabriquer également soi-même, et composé de deux tubes de verre de longueur inégale et traversant tous deux le bouchon. En « ferrant » la bouteille envoyée par le fond, on ouvre les deux tubes et l'eau pénètre par l'un d'eux pendant que l'air sort par l'autre. On recueille ainsi une certaine quantité d'eau qu'il suffira d'analyser au laboratoire après avoir effectué sur place les dosages urgents tels que le pH et l'oxygène dissous.

Dans l'eau vivent des myriades d'êtres végétaux et animaux. Pour les recueillir et les étudier, il faut là encore un peu de matériel qu'il est aisé de se procurer avec un peu d'ingéniosité.

La faune et la flore littorales seront recherchées à la main ou avec un troubleau, sorte d'épuisette en toile à sac emmanchée.

La flore et la faune pélagique seront pêchées au filet à plancton, sorte de filet « à papillon » en gaze à bluter à mailles très fines (n° 10 par exemple). En traînant ce filet sur quelques mètres dans l'eau, et particulièrement en profondeur, on récolte une purée d'organismes qui sert de nourriture aux poissons.

Enfin, pour étudier la faune de fond, un simple seau suffit, à condition qu'il soit petit et robuste. Avec la vase, on recueille les animaux limicoles, vers, mollusques, larves d'insectes, etc... qui seront triés par tamisage au travers d'une toile métallique à mailles de 1 mm. environ.

Tous ces organismes récoltés, il faut les déterminer et cela est une autre affaire. Si les ouvrages de systématiques existent, ils sont rarement de langue française et il vaut mieux s'adresser à des spécialistes dont le métier est de donner satisfaction aux chercheurs amateurs et qui trouvent souvent intérêt à obtenir du matériel de cette manière.

Les conclusions viennent alors...

LE LAC BÉNIT

Situé à 1.449 mètres d'altitude, le Lac Bénit se trouve au pied de la montagne du Bargy, sous le col d'Encrena, face Nord. Il est accessible par le Mont-Saxonnex et les pâturages du Bété dénommés les Malacquits.

Joli petit lac de montagne, il a une longueur de 300 mètres environ et une largeur de 200 mètres. Sa profondeur est d'environ 5 mètres, sauf au centre où elle atteint 5 mètres 60 et dans le diverticule sud occidental où elle remonte à 3 mètres 80 et moins.

Alimenté par deux sources peu abondantes et la fonte des névés au printemps, le Lac Bénit a été visité le 8 août 1951. Entouré d'une double ceinture végétale de prêles et de potamots, le lac s'étale dans un cadre particulièrement typique : adossé à la montagne, sa bordure méridionale mord sur un bois de conifères (épicéas), s'étendant sur le flanc de la montagne vers le nord-est.

Au contraire, toute la partie septentrionale du lac est formée d'un pâturage en voie de reboisement partiel. Citons, pour être complet, que l'extrémité sud-occidentale du lac est peu à peu remblayée par un cône d'éboulis provenant du col d'Encrena.

Protégées des vents par la montagne et des bêtes par les prêles, les eaux du lac sont chaudes et pures. Un sondage thermométrique, au centre du lac, effectué le 8 août 1951, a fourni les résultats suivants :

Température le 8 août 1951, à 15 h. : à 0 m. : 16° 9 ; 1 m. : 16° 9 ; 2 m. : 16°2 ; 3 m. : 14° 3 ; 4 m. : 12° 8 ; 5 m. 60 : 11° 6.

Lac transparent, il est alcalin (pH d'environ 7,8 à 8,0, suivant la profondeur), et ses eaux sont relativement pauvres en substances dissoutes, surtout en surface.

Sa conductivité, ramenée à 18°, est de 160.10^{-6} en surface et de 275.10^{-6} mhos/cm. à 5 mètres.

Son alcalinité, exprimée en mg/l. de CO^3Ca est : à 0 m. : 89 ; à 5 m. : 113.

La faune planctonique est assez riche, quoique le filet à plancton ramasse également une notable quantité de matières en suspension.

Citons les espèces dominantes de ce plancton : *Ceriodaphnia pulchella* commun ; *Bosmina longirostris* très commun ; *Ceratium hirundinella* rare ; *Dinobryon divergens.*

En outre, le lac abrite de très nombreux vairons, *Phoxinus phoxinus,* des truites arc-en-ciel, *Salmo gairdnerii irideus,* et des ombles-chevaliers, *Salvelinus alpinus.*

L'omble-chevalier est acclimaté dans le Lac Bénit depuis de nombreuses années ; en 1903 déjà, sa capture était signalée. Un nouvel essai d'acclimatation a été tenté en 1950 avec des ombles provenant du Léman. Il semble cependant que la profondeur relativement faible du lac interdise à cette espèce de s'y maintenir.

Par contre, l'essai d'acclimatation de truites du lac du Mont-Cenis, truites arc-en-ciel particulièrement belles et habituées à la vie en altitude, a parfaitement réussi.

Un essai de recapture des poissons déversés est probant ; j'ai eu entre les mains des poissons en parfait état de santé dont les caractéristiques sont les suivantes :

Truites arc-en-ciel du Lac Bénit déversées en 1950 à l'état de truitelles et recapturées en août 1951

Exemplaire	Longueur totale	Poids	Age probable
N° 1	29 cm.	260 gr.	1 an 1/2
2	24 cm. 7	190 gr.	»
3	23 cm.	140 gr.	»
4	20 cm.	85 gr.	»
5	17 cm. 5	55 gr.	»
6	16 cm. 5	50 gr.	»
7	19 cm. 8	100 gr.	»

L'étude des contenus stomacaux de ces truites a montré qu'elles se nourrissent principalement de larves d'insectes (diptères, coléoptères), mais qu'à l'occasion elles ne détestent pas les mollusques (limnées) et même les plantes (potamots).

Cette nutrition variée autant qu'abondante dans le Lac Bénit explique l'extraordinaire croissance de ces poissons ayant également sans doute l'occasion de s'alimenter aux dépens des vairons pullulant dans le lac.

LE LAC DE LESSY

Tout différent est le lac de Lessy, situé à 1.800 mètres d'altitude, au pied du Jalouvre.

D'accès facile, au centre des pâturages bien mis en valeur par les habitants des chalets voisins du lac, le lac de Lessy est une belle pièce d'eau de 400 mètres de long sur 150 mètres de large environ. Allongé dans un creux de la montagne, le lac est peu profond, en général moins de 2 mètres, avec un entonnoir au pied du pierrier en face des chalets, entonnoir atteignant la profondeur de 2 mètres 80.

Lors de la visite que je fis au lac le 9 août 1951, le niveau de celui-ci était relativement bas, d'un mètre au moins au-dessous de sa cote normale. Le niveau du lac varie en effet entre des limites relativement importantes

eu égard à sa profondeur, et ceci à cause du fait que le lac de Lessy n'a ni affluent ni émissaire visible. Alimenté par les eaux de fonte de la neige, les eaux s'écoulent, semble-t-il, par un émissaire souterrain, à moins que l'évaporation, dans cette sorte de combe, soit suffisante pour provoquer une baisse sensible des eaux en été.

Le fait le plus remarquable à ce propos est celui de l'indépendance relative du niveau du lac eu égard aux précipitations. Le bassin d'alimentation du lac étant très restreint, il est assez paradoxal de constater qu'en 1950 le lac est resté haut, tandis qu'en 1951, après un printemps extrêmement pluvieux, le lac était bas. Une tradition veut cependant que les années de très grande sécheresse coïncident avec les années de basses eaux puisque les gens du pays se plaisent à vous montrer le centre du lac en vous disant : « Il y a là une pierre sur laquelle est gravée l'inscription suivante : Quand tu me verras, tu pleureras ».

Visité par un jour de très mauvais temps, froid et humide, le lac avait des eaux relativement chaudes : 13° 3 à 13° 2 de la surface au fond. Dans l'entonnoir précité, deux heures après le premier sondage thermométrique au centre du lac, j'ai constaté les températures suivantes :

Lac de Lessy, 12 h. 30 : 0 m. 10 : 12° 4 ; 1 m. : 12° 4 ; 2 m. : 8° 8 ; 2 m. 80 : 6° 2 ; température de la vase au centre du lac par 2 m. de fond : 11° 9.

Le lac, ne présentant aucune ceinture végétale, est facile d'accès sur presque tout son pourtour, les nombreuses bêtes du pâturage voisin (plus de 100 têtes) viennent s'abreuver et se baigner même dans ses eaux jaunes et sales par contre coup. Nous aurons l'occasion de remarquer le même phénomène dans un autre lac (lac de Gers).

Des essais d'introduction de poissons ne semblent pas avoir réussi, ce qui s'explique un peu par ces constatations.

LE LAC D'ANTERNE

Le lac d'Anterne est, certes, le plus grand de nos lacs du Faucigny. Situé sur un chemin touristique bien connu, le lac retiendra notre attention pour plusieurs raisons. Ses douze hectares de superficie en font un grand lac de haute altitude. Ses 2.060 mètres d'altitude le situent au-dessus de la limite des forêts alpines.

Situé à la limite de la zone calcaire du massif des rochers des Fiz, ses eaux apparaîssent riches en carbonate de chaux. Enfin, profond de 12 à 15 mètres, sa carte bathymétrique n'était pas tracée, son volume n'était pas connu, ni sa productivité.

La carte des fonds a été tracée le 23 juillet 1952, carte provisoire et grossière, mais qui donne une idée du relief du bassin lacustre.

Lac calcaire, mais alimenté par des eaux de ruissellement draînant des zones schisteuses, l'eau du lac est assez riche en éléments dissous.

La conductivité de ses eaux, c'est-à-dire, soulignons-le ici, sa teneur en

électrolytes, montre une certaine homogénéité entre la surface (124.10^{-6}) et le fond (135.10^{-6} mhos/cm.).

Alcalines, les eaux accusent un pH de 7,6 en surface et de 7,8 en profondeur.

Gelé pendant au moins six mois de l'année, voire sept mois, le lac présente une flore et une faune microscopique réduites. Je n'ai trouvé, lors d'une pêche de plancton, le 23 juillet 1952, que des nauplii (larves) de copépodes (crustacés inférieurs), quelques diaptomides jeunes, au stade copépoditique, et quelques rotifères du genre *Polyarthra*, probablement *Polyarthra vulgaris*.

La transparence de l'eau, que je n'ai malheureusement pas mesurée, n'était pas assez grande pour que je puisse me rendre compte de la richesse du fond en phanérogames aquatiques ; cependant, j'ai décelé quelques touffes d'*Elodea*. De toute manière, cette végétation semblait réduite.

Malgré la présence en surface de nombreuses exuvies de chironomides (diptères), on peut conclure de cette étude sommaire que le lac est relativement peu riche en éléments endogènes nutritifs pour le poisson.

Et pourtant, il y a dans le lac d'Anterne une belle population d'ombles-chevaliers dont la croissance est relativement rapide, et tout au moins très satisfaisante. Le poids moyen des poissons capturés varie entre 200 et 400 grammes, quoiqu'on ne puisse signaler de capture d'individus dépassant la livre. Je n'ai malheureusement pas pu étudier moi-même cette belle race d'ombles acclimatée à la haute altitude, et le regrette vivement. Je souhaite avoir cette possibilité bientôt, car cela me permettrait de procéder à d'utiles comparaisons avec d'autres populations d'ombles-chevaliers.

Les difficultés d'un aménagement piscicole du lac d'Anterne résident dans le fait que la plus grande majorité de la nourriture *disponible* est représentée par des insectes et des larves venant des pâturages voisins. La grande analogie existant, à la dimension prés, entre le lac d'Anterne et celui du Mont-Cenis, permet de croire à une réussite d'un essai d'introduction de la truite arc-en-ciel. L'absence de déversoir superficiel permet tous les espoirs en ce domaine.

Outre l'omble-chevalier, le lac d'Anterne possède une belle population de vairons venant frayer dans les deltas étalés, presque tout autour du lac, des nombreux affluents.

LE LAC DE PORMENA

De l'autre côté du col d'Anterne, se trouve le lac de Pormena qui, situé à 1.947 mètres d'altitudes, est par contre en plein massif primaire.

C'est ce qui explique la pureté de ses eaux qui se rapprochent de celle de l'eau distillée avec une conductibilité de 16 à $18{,}5.10^{-6}$ mhos/cm.

Ses eaux, légèrement acides (pH d'environ 6,5), en font un lac très intéressant et favorable à la faune pisciaire, à condition que celle-ci trouve de la nourriture. Or, non seulement le lac, très abrité, présente des eaux

relativement chaudes, avec une température en surface de 18° 15, un thermocline à 5-6 mètres de profondeur, et des eaux de fond à 7° 1 à 9 mètres 40, mais le plancton y est abondant. Il se compose presque essentiellement de rotifères et surtout de *Polyarthra vulgaris*, accompagné de *Keratella aculeata* en beaucoup moins grand nombre.

Comme autres éléments du plancton, citons le Cladocère (crustacé inférieur) *Alona quadrangularis*, la Chrysophycée *Dinobryon sertularia*, la diatomée *Tabellaria fenestrata*.

La carte du lac a, là encore, été dressée, montrant la régularité relative de la cuvette lacustre présentant une île centrale et une cuvette septentrionale dépassant 9 mètres de profondeur, alors que la profondeur moyenne du lac semble être de 4 à 5 mètres.

Malgré ces conditions de vie assez défavorables à la croissance rapide des poissons, le lac de Pormena fait vivre de belle truites communes, *Trutta fario*. Il a été pêché, il y a quelques années, exactement en 1942 et 1943, des individus de 1.100 à 2.500 grammes, longs de 50 à 60 centimètres. Leur coefficient d'embonpoint, P/L^3, en moyenne de 1,20, montre qu'ils étaient en parfaite santé.

Beaux poissons, de croissance rapide, puisqu'ils proviendraient d'un alevinage effectué en 1939, ce qui leur donnerait un âge moyen de quatre ans, les truites de Pormena se nourrissent comme presque toutes les truites de montagne, des insectes et de leurs larves se développant soit dans l'eau soit dans les marais et pâturages voisins. On aurait constaté également dans les estomacs de ces truites des tritons, *Molge alpestris*, indice de la voracité des poissons pêchés.

Pour une raison qui nous échappe encore, le lac de Pormena est donc un lac productif, bien que de capacité biogénique faible. Il faut sans doute rechercher la cause de cette anomalie dans les apports exogènes importants provenant des pâturages existant dans le voisinage immédiat du lac (chalets de Moëde).

LE LAC CORNU

D'une superficie de sept hectares (exactement 70.752 mètres carrés), c'est le plus grand et le plus élevé des lacs de la région des Aiguilles Rouges (2.275 mètres).

Sa profondeur importante (21 mètres 50 au point le plus profond) en fait un lac intéressant au point de vue piscicole, bien que sa cuvette soit creusée dans des terrains cristallins métamorphisés.

Sa carte bathymétrique a été dressée voici quelques années déjà.

Bien que très pauvre en apparence, le littoral du lac Cornu abrite de nombreuses larves d'insectes et quelques rares batraciens.

Des circonstances météorologiques défavorables ont empêché de travailler sur le lac lors de sa visite, le 20 août 1952, mais le lac semble à première vue assez productif pour justifier des essais d'acclimatation de truites, et malgré un pH acide (6,3).

Une première introduction de truites a eu lieu en octobre 1950 ; une seconde le 20 août 1952, date à laquelle 500 alevins de truites arc-en-ciel ont été déversés. Réussiront-ils à s'acclimater dans un lac gelé durant sept mois de l'année (jusqu'au 15 juin généralement) ? Nous le saurons plus tard. Il serait intéressant de tenter également dans ce lac l'acclimatation de l'omble chevalier, race nordique frayant en subsurface...

LE LAC DU BREVENT

Non loin du lac Cornu, le lac du Brévent est situé à 2.130 mètres d'altitude. Sa surface, de 2 ha 45, en fait un lac d'autant plus intéressant qu'il est profond de quelque 20 mètres.

Sa productivité serait importante et, le 20 août 1952, j'ai pu constater la présence de belles truites communes et arc-en-ciel en parfaite santé, provenant des alevinages de 1950. Je n'ai malheureusement pas eu le loisir de le visiter à cause du mauvais temps.

LE LAC JOVET

Près du col du Bonhomme, le lac Jovet est situé à 2.172 mètres d'altitude.

D'une superficie de 6 ha 81, ce lac ne semble pas avoir une profondeur de plus de huit mètres.

La cuvette lacustre est scindée en deux par un seuil visible, grâce à deux émergences formant îlots. L'émissaire superficiel, à peine caché durant quelques mètres par un éboulis, présente un débit relativement faible, le lac ne semblant alimenté que par la fonte des névés voisins et par quelques sources peu importantes.

L'eau du lac Jovet est assez froide. Protégée du soleil durant une bonne partie de l'année par la montagne d'Enclave, elle n'atteignait, le 22 juillet 1952, que 10° 35 en surface et 6° 2 au fond.

Bien que très peu chargée en électrolytes, avec une conductibilité de 40.10^{-6} mhos/cm., l'eau du lac est légèrement alcaline (pH 7,6 aussi bien en surface qu'en profondeur). Cette alcalinité est à imputer à des éléments alcalins, car l'alcalinité des bicarbonates alcalino-terreux n'est que de 32, exprimée en mg/l. de CO^3Ca.

L'eau du lac Jovet, par sa pureté, n'est pas propice à une vie intense. Il n'est donc pas étonnant de ne pas rencontrer de plancton en suspension. Il n'y a pratiquement aucun élément vivant microscopique dans l'eau du lac Jovet. A peine ai-je pu déceler dans une pêche, un *Pediastrum boryanum*, quelques *Peridinium* en mauvais état, un *Keratella cochlearis* sur l'ensemble de la prise.

Et cependant, la vie n'est pas absente du lac. Dans la vase noirâtre du fond, on pourrait trouver des larves de chironomides, des mollusques du genre *Pisidium* et sur cette vase des Hydracariens, des cladocères du genre *Alona*, tous éléments que l'on retrouve dans les estomacs des poissons ne

subsistant que grâce à cette nourriture vivante. Car il y a des poissons dans le lac Jovet ! Ce sont des ombles-chevaliers *Salvelinus alpinus*, dont la taille ne semble pas dépasser 22 centimètres, ce qui les rend caractéristiques. Ils sont nombreux dans le lac ; leur longueur moyenne est de 17 cm. 7 et leur poids de 37 grammes seulement ; leur coefficient d'embonpoint P/L^3 est de ce fait de 0,66 !

En comparant ces poissons à ceux du Léman, qui sont en fait leurs cousins, on constate une adaptation héréditaire à ces conditions spéciales de vie : les ombles du Jovet ont une tête relativement plus grande, un œil plus grand, une nageoire pectorale plus petite, une nageoire dorsale plus allongée que ceux du Léman (moyenne d'observations biométriques effectuées sur vingt-trois poissons). Toutes ces modifications sont la conséquence d'une sous-alimentation persistante qui demanderait à être enrayée par un moyen rationnel tel que l'amélioration de la productivité du lac par apport d'engrais à faible solubilité. Il faut espérer que dans un avenir proche, ce projet puisse être mis à l'étude sur le plan matériel et financier.

LE LAC DE GERS

Le lac de Gers, que les cartes postales indiquent comme situé à 1.700 m. d'altitude, est en fait à 1.532 m. Delebecque lui assigne 1.200 m., tandis que Pugnat le situe à 1.555 m. !

Beau petit lac, d'accès facile par Sixt et le chemin qui suit le Nant du Saut Maudit, il mesure environ 300 mètres de long et 250 mètres de large.

Sa profondeur n'est pas très grande, mais sa cuvette est régulière et ses bords sont presque partout abrupts. Il ne semble pas avoir plus de 3 mètres 80 de profondeur maximum, au centre du lac, mais presque partout la sonde indique une profondeur voisine de 3 mètres. Son niveau est quelque peu variable avec la saison, et les eaux qu'il récolte de la Combe de Gers, s'écoulent par un émissaire superficiel ne servant qu'à la fonte des neiges, et par un émissaire souterrain bien visible et tout près du précédent.

De température pouvant être assez élevée, il présentait, le 7 août 1954, une température superficielle de 16° 5, alors qu'à 2 m. 50 de profondeur, à l'ouest du lac, la température n'était que de 15° 2. Ce jour-là, il faisait relativement froid et l'air accusait une température de 12°.

Ce qui caractérise essentiellement ce petit lac, c'est sa couleur vert-brunâtre due d'une part à une végétation sous-lacustre abondante à cératophylles, élodées et renoncules, d'autre part aux apports importants de matériaux allochtones : deux chalets d'alpage, situés au-dessus de l'émissaire, déversent durant plusieurs mois leurs déchets organiques dans le lac. Celui-ci, enrichi à l'excès par ces excrétas, prend une couleur et un aspect de grande mare.

Sa flore et sa faune s'en sont ressenti. Si le lac de Gers possède encore une belle population de vairons, la truite ne peut plus même y vivre.

Environné de pâturages riches, quoique caillouteux, le lac présente en profondeur une oxygénation de 9,35 mg/l, donc suffisante pour faire vivre les salmonides si remède est apporté en temps voulu à sa pollution par les déchets des chalets.

Sa population planctonique est réduite à des rotifères dont *Keratella quadrata* en abondance, *Polyarthra minor, Triarthra longiseta, Asplanchna* sp., *Synchaeta* sp., etc... Les cladocères sont représentées par *Chydorus sphaericus,* qui, de benthique, devient planctonique, et par *Alona quadrangularis,* les copépodes par *Cyclops serrulatus.*

Le phytoplancton est pauvre en espèces, et ne semble vraiment bien représenté que par la diatomée *Nitschia gracilis* et par un *Pediastrum.*

Sur les bords du lac, sur les cailloux que l'on retourne, ou sur les plantes littorales telles que *Elodea, Ranunculus,* etc..., vivent de nombreux organismes : larves de phryganes et de chironomides, oligochaetes du genre *Chaetogaster* sp. et *Naïs pseudoobtusa,* des hydres (*hydra viridissima*) en voie de bourgeonnement actif, des limnées (*Limnea peregra*).

Dans la vase du fond du lac prolifèrent des larves chironomides telles que *Chironomus* gr. *thumni* et gr. *halophilus, Orthocladius, Tanytarsus* (*T. longimanus ?*) et des oligachaetes (*Ilyodrilus* sp. et *Chaetogaster* sp.).

Dans le lac, Pugnat avait en outre décelé les espèces suivantes : *Cyclops serrulatus, Daphnia longispina, Chydorus sphaericus,* des larves de *Corixa* et de *Notonecta,* le coléoptère *Hydroporus davisii* et enfin des grenouilles sous forme de têtards.

Des têtards, le lac de Gers continue d'en nourrir une population dense, mais l'apport sans cesse plus grand de fumier provenant des étables précitées, tendent à éloigner ces batraciens préférant les eaux claires et pures. Le lac de Gers n'a plus, en effet, cette belle transparence des lacs de montagne comme ceux du Brévent, ou même le lac Bénit. Il se rapproche plutôt du lac de Lessy. On n'y voit guère au-dessous de un mètre de profondeur, et l'eau est colorée par les détritus animaux et le purin...

Lac formé par éboulement de la montagne située au sud du col de la Tena, le lac de Gers se doit de disparaître inexorablement. Déjà toute sa partie amont est remblayée et forme une plaine humide et désolée. Les fonds, devant cette plaine sont moindres qu'ailleurs et, si ce n'était l'altitude devraient être peuplés de végétaux subaquatiques accélérant le remblaiement.

Bien d'autres renseignements pourraient être tirés du lac de Gers ; l'hospitalité de sa cantine pourrait être proverbiale et incite à retourner souvent dans cette magnifique combe dont le pittoresque n'a d'égal que la grandeur.

LE LAC DE FLAINE

Reste d'un lac beaucoup plus vaste, le lac de Flaine est accessible par Arâches et la route de Pernant. Il doit être très peu profond et peu intéressant parce qu'utilisé, comme le lac de Gers, par les bêtes des pâturages voisins comme abreuvoir.

Ce lac se déverse par un émissaire souterrain dans l'Arve.. Son niveau n'est donc pas constant, puisqu'il dépend du débit limité de l'émissaire autant que de la quantité d'eau arrivant au lac et provenant de son bassin d'alimentation.

La faune planctonique serait constituée, d'après Pugnat, de *Pleuronema, Epistylis, Difflugia constricta, Vortex truncatus, Euchlanis dilatata, Diaptomus denticornis, Macrothrix hirsuticornis, Cyclops serrulatus, Chydorus sphaericus, Alona affinis, Daphnia longispina, Acroperus leucocephalus, Macrobiotus macronyx, Hydrometra costae,* de jeunes larves de *Corixa,* et d'*Agabus bipustulatus.*

En outre, il serait peuplé de nombreuses grenouilles et du triton alpestre *Molge alpestris.*

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'Administration	3
Liste des membres	4
Sociétés correspondantes	8
Nécrologie	10
Bilan	13
Travaux de l'Académie	14
Commandant Louis MUYARD : *L'égyptologue Alexandre Moret*	16
Georges BÉNÉ : *Les archives de la seigneurie de Saint-Jeoire*	19
André PERRET : *Visitation du château de Faucigny en 1566 et 1572*	23
John BAUD : *Les armoiries des villes du Faucigny*	27
Alain DUFOUR : *Les conférences de Sallenove et de Bonneville en 1589*	30
Bernard DUSSART : *Les lacs du Faucigny*	36

Imprimerie PLANCHER, Bonneville (Haute-Savoie)

Plus est, patriæ facta referre, labor.

OVIDE.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

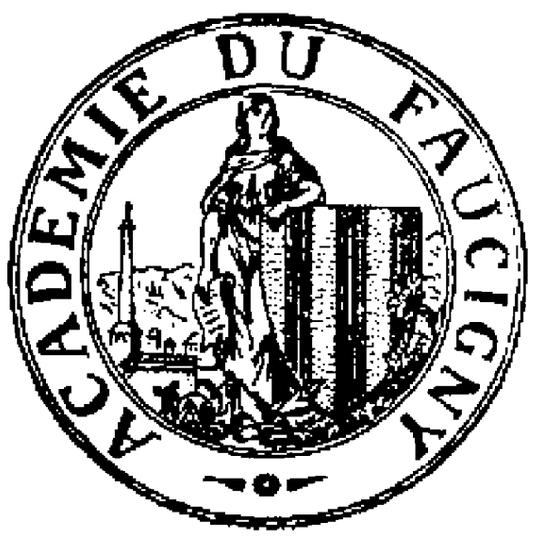
publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)

le 5 Novembre 1938

TOME IX



MCMLV - MCMLVI

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Conseil d'Administration

M. PERRET Charles-Henri, président d'honneur (décédé).

Comité de Direction

M. GUY Lucien, président ;
Mlle BLANC Céline, vice-présidente ;
MM. PAYOT Paul, vice-président ;
DAMEX Auguste, secrétaire ;
SAUTHIER Marcel, trésorier ;
DUNAND Clovis, bibliothécaire-archiviste.

Membres représentant les cantons du Faucigny

MM. MOREL-FREDEL Louis, canton de Bonneville ;
TYRODE Isidore, canton de Cluses ;
PIERRE James, canton de Sallanches ;
Docteur PELLOUX Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de Saint-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Docteur GAY Paul, canton de Saint-Jeoire ;
DUVILLARET Théodore, canton de Taninges ;
Chanoine M. DECHAVASSINE, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
SAUTHIER Marcel, canton de Boëge.

Bienfaiteurs de l'Académie

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 23, rue de la Paix, Paris (2me) ;
MM. KUNDIG André, maître-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, à Genève ;
TYRODE Isidore, agent général d'assurances, Cluses.

Membres d'Honneur

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (décédé) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité national de Géographie, 7, rue Lamenais, Paris ;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris ;
Mme DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (décédée) ;
M. VALLOT Charles, géographe, à Versailles (décédé) ;
Mme DERMOZ Germaine, sociétaire de la Comédie Française, à Paris ;
MM. Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, à Paris ;
JACQUES André, artiste peintre, graveur, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie, 9, rue Métropole, à Chambéry.

Membres Effectifs

MM. AVEZOU Robert, archiviste en chef de l'Isère, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bourg-en-Bresse ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains ;
BAUD Henri, sous-préfet de Romorantin (Loir-et-Cher) ;
BENE Georges, professeur, docteur ès-sciences, Saint-Jeoire ;
BIOLLEY Charles, journaliste, à Thonon-les-Bains ;
Mlle BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, à Bonneville ;
MM. BONTRON Emmanuel, notaire honoraire, à Thonon-les-Bains ;
BRETTON Claudius, industriel, à Cluses ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy ;
CAPT DE LA FALCONNIERE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève ;
CHATOUX Jean, antiquaire, villa Butterfly, Chamonix ;
CORBET André, pharmacien, maire de Samoëns ;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville ;
DECHAVASSINE (le chanoine Marcel), directeur au Grand Séminaire d'Annecy ;
DUFOUR Alain, archiviste-paléographe, Bellerive, Genève ;
DUPUPET François, architecte, Bd des Bains, Thonon ;
DUSSART Bernard, directeur du Laboratoire hydrobiologique de Thonon-les-Bains ;
FALLION Pierre, avoué, président du Syndicat d'Initiative, maire de Bonneville ;
GAY Jean, instituteur honoraire, 5, place de Crête, Thonon ;
GAY Paul, docteur-médecin, à Saint-Jeoire ;
GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bonneville ;
GUY Amédée, docteur-médecin, ancien député, avenue des Allobroges, à Thonon-les-Bains ;
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, à Thonon-les-Bains ;

GUY Pierre, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, à Grenoble ;
MANNESSY Louis, avoué honoraire, Blanzy, Bonneville ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, Bonneville ;
ORSAT François, avoué, 14, rue Freizier, Chambéry ;
OURSEL Raymond, archiviste en chef de la Haute-Savoie, Annecy ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, maire de Chamonix ;
PERRET André, archiviste en chef de la Savoie, à Chambéry ;
PERROUD Camille, instituteur honoraire, 8, rue Marcoz, Chambéry ;
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiatives d'Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
PLANCHER Etienne, maître-imprimeur, rue du Pont, Bonneville ;
POULLE Emmanuel, archiviste-paléographe, à Troyes ;
RAYMOND Justinien, professeur agrégé au Lycée J.-B. Say, 3, square Lagarde, Paris (VI^me^) ;
ROCHON DU VERDIER Guy, chef de contentieux, 14, rue Vaubecour, à Lyon ;
SAUTHIER Marcel, comptable, 36, avenue d'Evian, Thonon-les-Bains.

Membres Associés

MM. ABRY Eugène, pharmacien, à Chindrieux ;
ABRY Maurice, pharmacien, à Bonneville ;
AGNANS Paul, notaire, rue Pertuiset, Bonneville ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, Bonneville ;
ALLANFRANCHINI Joseph, ingénieur, avenue de Corzent, Thonon;
AMELOT Pierre, imprimeur-éditeur, 3, avenue Rembrandt, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ;
M^me^ ANDIGNE (la comtesse Charles d'), château de Condillac, par La Coucourde (Drôme) ;
MM. ARDIZZI Jean-François, géomètre-expert, à Aïse ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
BALLALOUD Louis, avoué, à Bonneville ;
BALLOT-BEAUPRE Alfred, syndic-liquidateur, à Sallanches ;
BALMELLE Marius, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, boulevard du Soubeyran, à Mende ;
BARD DE COUTANCE Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (VI^me^) ;
BARDEL René, dentiste, 14, avenue de la Gare, Sallanches ;
BECHET Paul, industriel, maire de Cluses ;
BECHET Fernand, industriel, président de la Chambre de Commerce, à Cluses ;
BENE Raymond, docteur-médecin, 171, rue Foch, Le Creusot ;
BERCHET Henri François, journaliste, 24, avenue d'Ouchy, à Lausanne ;
BLANC (le général Henry), Directeur du Musée de l'Armée, 2, avenue Raymond-Poincaré, Paris (XVI^me^) ;
BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris (XVI^me^) ;

Mlle BOUCLIER Andrée, assistante sociale, à Bonneville ;
MM. BOURGEAUX Paul, juge de paix, à Thonon-les-Bains ;
BOUSSARD Clément, sous-préfet de Briey (Meurthe-et-Moselle) ;
Mme BOUTIE Charles, à Aïn-Tédelès (Oran) ;
M. BOUVIER Louis, notaire, boulevard de la Colonne, Chambéry ;
Mme BRANTES (la comtesse de), 6, Rond-Point des Champs-Elysées, Paris ;
M. BRIERE-ROUGE Emile, peintre-verrier, 92, rue du Président-Wilson, à Levallois et à La Foulaz, Verchaix ;
Mme BROGLIE (la princesse Amédée de), 41, av. Foch, Paris (XVIme) ;
MM. BUCHALET Jacques François, à Aïse ;
CARPANO Léon, industriel, à Cluses ;
CHALLAMEL Alexandre, 11 bis, av. Mac-Mahon, Paris (XVIIme) ;
CHAULIN (baron Jacques), 25, rue des Feuillantines, Paris ;
M. CHAVANNE Claudius, Premier Avocat Général à la Cour de Cassation ;
MM. CLAVEL Henri, notaire, à Cluses ;
COFFY François, hôtelier, à Samoëns ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais ;
CURRAL Jean, 14, rue Nicolo, Paris (XVIme) ;
DESARNOD François, Vallon, Samoëns ;
DOMENGET (l'abbé Léon), curé de Vieugy ;
DUBOIN Jean, secrétaire de Mairie, Samoëns ;
DUNAND Clovis, rue du Pont, à Bonneville ;
DUNOYER Edmond, entrepreneur, 6, cours des Bastions, Genève ;
DUPONT Louis, directeur de l'Ecole de garçons, Megève ;
DUVILLARET Théodore, notaire honoraire, Taninges ;
DUVILLARET Henri, docteur en droit, 10, avenue Trudaine, Paris (IXme) ;
Mme FABRE-LUCE Alfred, 56, avenue Foch, Paris (XVIme) ;
MM. FALCHERI Edmond, directeur du Crédit Lyonnais, Aix-en-Provence ;
FALCONNET (l'abbé Armand), professeur, La Roche-sur-Foron ;
Mme FAUCIGNY-LUCINGE (la princesse Guy de), 17, rue du Cirque, Paris (VIIIme) ;
MM. FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Henry de), 9, rue Jean-Goujon, Paris (VIIIme), et Londres, Sloane street, 74.
FLECHERE (comte Henri de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire ;
FORESTIER Léon, ingénieur civil, La Roche-sur-Foron ;
GANTIN François, industriel, à Vougy ;
Mme GANTIN François, à Vougy ;
MM. GAY Georges, ingénieur T. A., élevage avicole, à Vulbens ;
GOJON Louis, juge au Tribunal, 47, rue Vaneau, Paris (VIIme) ;
GOJON Jean, avoué, 10, rue Royale, Annecy ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, 1, rue Camille-Dunant, à Annecy ;
GRAVIER Albert, professeur, 24, rue Barrème, Lyon ;
GRILLET Emile, assurances, 18, rue des Tournelles, Annemasse ;
Mme JACQUIER Robert, lycée Berthollet, Annecy ;
M. JOLIVET Jean, négociant, rue Pertuiset, Bonneville ;

Mme LALLIARD, institutrice, Saint-Pierre-de-Rumilly ;
M. LEPINAY Eugène, docteur-médecin, Saint-Gervais-les-Bains ;
Mme LEVI-PINARD Germaine, 15, rue Paul-Strauss, Paris (XXme) ;
MM. LOWYS Pierre, docteur-médecin, directeur du sanatorium du Roc des Fiz, Assy, Passy ;
LUPIN Joseph, professeur au lycée Lakanal, 3, Allée d'Honneur, Sceaux ;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, à Bonneville ;
MALHERBE Marcel, directeur aux Houillères du Nord, 20, boulevard Pasteur, à Douai ;
Mme MARCHAND, institutrice, à Bonneville ;
MM. MARTEL Louis, ancien député, rue Carnot, La Roche-sur-Foron ;
MARTIN Georges, juge à la Cour de Genève, à Veyrier ;
MARTY Abel, industriel, à Cluses ;
METRAL Robert, comptable aux usines de Chedde, Passy ;
Mme MILLION, institutrice, à Annemasse ;
MM. MONNET Henri, instituteur, à Biskra ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, à Genève et Monthoux ;
MORAND François, directeur d'école honoraire, Le Planellet, à Megève ;
MORAND Jacques, docteur-médecin, à Bonne-sur-Menoge ;
MOREL-VULLIEZ (l'abbé Paul), curé d'Aïse ;
MORTIER Gaston, directeur général, hôtel Hermitage, Megève ;
MOUCHET Marcel, juge de paix, à Taninges ;
MUGNIER Pierre, notaire, rue du Pont, Bonneville ;
NOUVELLEMENT Jean, notaire, à Sallanches ;
ORLAREY Maxime, professeur, à l'E. N. H. de Cluses ;
Mme ORLAREY Maxime, directrice d'école honoraire, à Cluses ;
MM. PAILLET Marcel, docteur-médecin, Saint-Gervais-les-Bains ;
PARCHET (l'abbé), curé-doyen, Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain) ;
PARISOT Raymond, industriel, à Bonneville ;
PASQUIER (l'abbé René), supérieur du Collège Sainte-Marie, La Roche-sur-Foron ;
PELLISSIER Marcel, avocat général, à Chambéry ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, maire de La Roche-sur-Foron ;
PENZ Serge, inspecteur de l'Enregistrement, La Roche-sur-Foron ;
PERRET DU CRAY Henri, ingénieur, 14, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine ;
Mlle PERRIN Denise, institutrice, 23, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
Mme PIERSON Alexandrine, 16, rue Edgard-Quinet, Bourg-en-Bresse ;
MM. PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à St-Pierre-de-Rumilly ;
PINGET François, instituteur, à Bonneville ;
PIRAUD Maurice, à Maffrey, Passy ;
PISSARD François, industriel, à Sallanches ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
PONS Charles, industriel, à Cluses ;
PREMAT Armand, président du Syndicat d'Initiative, Cluses ;
Mme RAVENEL (la marquise de), 42, rue Boissière, Paris (XVIme) ;

M^me^ REYDET Louis, rue Décret, Bonneville ;
MM. ROCH Louis, secrétaire-adjoint de Mairie, Samoëns ;
ROUGE Louis, gendarme, à Albertville ;
M^me^ ROUSSET Marcel, professeur, 61, rue Montesquieu, St-Etienne ;
MM. RUBIN François, docteur-médecin, maire de Saint-Jeoire ;
RUBIN (l'abbé Louis-Eugène), professeur au Collège de Thônes ;
Mlle SAGE Lily, 21, quai de l'Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
MM. SAPEY Jean, ingénieur, 9, avenue de la Libération, Cluses ;
SECRET (le chanoine Bernard), 16, rue de Boigne, Chambéry ;
SERVETTAZ Paul, chirurgien, 26, avenue du Parmelan, Annecy ;
SIMOND (l'abbé François), curé de Meinier, Genève ;
SIMOND Pierre, notaire, à Samoëns ;
TAIRRAZ Armand, Savoy-Palace, Chamonix ;
TAREL Jean, avocat, 2, avenue Félix-Viallet, Grenoble ;
TOBE François, docteur-médecin chef du sanatorium de Sancellemoz, à Passy ;
TROUSSIER Albert, expert-comptable, 2, rue Pasteur, à Cluses ;
M^me^ TYRODE, professeur de musique, rue Berthelot, Cluses ;
M. VACHOUX (l'abbé Jean-Marie), à Tamié, Mercury-Gemilly ;
M^me^ VIARD Georges, route de Megève, à Sallanches ;
M. VINCENT Roger, 18, rue Sommeiller, Annecy.

Membres Correspondants

MM. BARBOZA Julio A., Prof., avenue Rio Branco, 277, à Rio-de-Janeiro ;
BETAND Alfred, Ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, à Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève ;
DELARUE, conservateur de la Bibliothèque de Genève ;
DUQUE Don Tomas Gabriel, ancien Président de la République de Panama ;
JANDONI GUARDIALFIERI Giuliano, Dott. Viale delle Milizie, 138, à Rome ;
LIBERTINI Crescenzo, Dott. Prof. Corso Vittorio Emanuele, 557 A, à Naples ;
MONTORIO Giuseppe, Dott. Prof., rue G. Merliani, 133, Naples ;
PALUMBO Don Alberto, Prof. Dott., via Arenaccia, 283, Naples ;
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève ;
ROSSET Louis Félicien, professeur au Collège Esteqlal, Kaboul ;
TAMIE (Abbaye de), par Mercury-Gemilly ;
TAPPONNIER Paul, ancien député, Collonges-sous-Salève ;
TOVAZZI Gino, Dott., Villa Concordia, Mira Porte, Venise ;
VIEIRA DA CAMARA Nilo, Prof., à Rio-de-Janeiro ;
WICHTERMANN Frédéric, Prof. Dr., Hesstrasse 24, Liebefeld, à Berne ;
ZAVAGNO Severino, Piazza Marconi, 7, Udine.

Sociétés Correspondantes

ANNECY. — Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales.
BORDIGHERA. — Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell.
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Archives départementales.
GENÈVE. — Institut National Genevois ; Société d'Histoire et d'Archéologie : Société Catholique d'Histoire de Genève ; Archives d'Etat ; Bibliothèque publique et universitaire ; Revue « Genava ».
GRENOBLE. — Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné ; Archives départementales.
KABOUL. — Revue Afghanistan..
LAUSANNE. — Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.
LOUVAIN. — Université (bibliothèque).
MOUTIERS. — Académie de la Val d'Isère.
NAPLES. — Accademia Letteraria Scientifica Internazionale ; Biblioteca Partenopea.
NICE. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes.
RIO-DE-JANEIRO. — Academia Brasileira de Ciências Econômicas e Administrativas.
ROME. — Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano) : Académie Internationale Saint-Georges de Culture Universelle.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
SION. — Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Vallesia).
THONON-LES-BAINS. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Deputazione subalpina di storia patria (Palazzo Carignano) ; Societa piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Palazzo Madama) ; Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano).

———:———

NÉCROLOGIE

M. François Dupupet, architecte (13 avril 1955); M. Jean Gay, instituteur honoraire (12 mai 1955); M. Joseph Allanfranchini, ingénieur (9 mai 1956).

Fondation de FAUCIGNY-LUCINGE

Le prix d'histoire régionale fondé en 1941 par le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge, d'une valeur de 15.000 francs, a été décerné, pour l'année 1956, à M. James PIERRE, pour son **Histoire de Sallanches et Saint-Roch.**

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 1956

		Actif	Passif
Solde au 31 décembre 1954 :			
Recettes	62.082		
Fondation de Faucigny-Lucinge	11.000	73.082	
Fondation de Faucigny-Lucinge, complément		4.000	
Cotisations 1955-1956		76.695	
Dons		1.500	
Vente de fascicules		2.000	
Intérêts Caisse d'Epargne		5.106	
Fournitures papeterie			350
Dactylographie			400
Affranchissements			1.719
Frais de recouvrements			2.268
Envoi de fascicules			2.232
Frais de séances			400
Facture imprimerie Plancher (tome VIII)			56.000
Facture Mayer (emballages)			900
Prix 1956 (James Pierre)			15.000
Soldes pour balance :			
Caisse	5.555		
Caisse d'Epargne	73.674		
Chèques postaux	3.885		83.114
		162.383	162.383
Solde à nouveau		83.114	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

1955

Séance du 19 mars 1955

Assemblée générale :

Lucien GUY : Le traité de Paris (5 janvier 1355) et l'occupation du Faucigny par le Comte Vert (sixième centenaire).

John BAUD : Claude Dusougey, châtelain du mandement de Samoëns et la famille de Charmoisy.

Séance du 20 août 1955, à Samoëns

André PERRET : A propos de l'Hôtel de Ville de Samoëns; les de Lucinge et les barons de Saint-Christophe.

Chanoine M. DECHAVASSINE : Les classes sociales à Samoëns au XVIII^me^ siècle.

Paul GUICHONNET : La Savoie à la Guerre de Crimée.

Paul PAYOT : La mort tragique de Jacques Balmat au Mont-Ruan, en 1834.

Séance du 3 décembre 1955

Jean GAY : Saint-Jean-de-Tholome.

R. CAPT DE LA FALCONNIERE : Hugues d'Anthon.

1956

Séance du 10 mars 1956

Assemblée générale :

Camille PERROUD : Une lettre inédite de Joseph-François Décret à J.-A. Balmain, membre du Consell des Cinq-Cents, du 4 pluviose An III.

Lucien GUY : Hermance, port et chantier naval des sires de Faucigny.

Séance du 1^er^ septembre 1956, à Cluses

Justinien RAYMOND : Les subsistances dans le district de Cluses, sous la Révolution.

Georges BENE : Méthodes modernes de mesure du temps; horloges atomiques et radioactivité.

Paul PAYOT : Tourisme d'autrefois dans la région de Cluses.

Séance du 15 décembre 1956

Emmanuel BONTRON : L'ingénieur François Justin.

Lucien GUY : La seigneurie de Mussel.

Me Claude DUSOUGEY

Châtelain du Mandement de SAMOËNS

et la famille de CHARMOISY

par M. John BAUD

Par acte du 12 septembre 1640, la Chambre des Comptes du Genevois et « les gents tenant le Conseil », au nom de Son Altesse Louis de Savoie, Duc de Genevois, de Nemours, etc..., siégeant au 2me étage du Palais de l'Isle, à Annecy, attribuent à Maitre Claude Du Sougey, notaire ducal de Samoëns : **l'Office de la Châtellenie du Mandement de Samoëns.**

Mais la jouissance des revenus féodaux de cette Châtellenie appartenait alors à « Illustre Seigneur Messire Henry Vidonne de Choumont, Seigneur de Charmoisy, Marclaz, Dursilly, Villy et Folliet, baron de Couvette, etc..., Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Son Altesse Royale, Grand Gruyer de Chablais, Faucigny, Genevois, Ternier, Gaillard et Beaufort; Chambellan de S. A. en 1632 ». — Il était fils de Noble et Puissant Jean-Claude de Vidompne, mort en 1619, et de Dame Louise Duchastel, la célèbre « Philotée » de saint François de Sales. En 1624, Henry étant sous la curatelle de sa mère, avait acheté des Nobles de Menthon la baronnie, terre et seigneurie et jurisdiction de Couvette et la coseigneurie de Lucinge, vieilles masures de château et maisons, près et sous la ville de Bonne-en-Faucigny.

Me Claude Dusougey fut donc obligé de louer au Sire de Charmoisy, baron de Couvette, les droits féodaux dépendant de la ferme de sa Châtellenie.

Le 19 septembre 1640, il se rendit au château de Marclaz près de Thonon, où résidait M. de Charmoisy et sa mère « la Philotée ». Par acte dressé par Me Pierre Moret, notaire à Anthy, dans la maison de l'Illustre Seigneur Messire Henry Vidonne de Choumont, Seigneur de Charmoisy, etc..., celui-ci « admodie, accence, cède et remet à tiltre de bail à ferme, à Me Claude Dusougey, notaire de Samoen, cy présent : l'Office de Chatellanie du Mandement de Samoën, avec ses émoluments, profits, prérogatives et autres droits qui en dépendent, à mesme forme que les Chatelains cy devant establis l'ont tenu et reçu, cela pour une durée de six ans, au prix de 140 florins par année ». — Un second acte, du même jour, par lequel le Sire de Charmoisy « admodie et accence audit Me Du Sougey, les mareschaulries et menus servis dépendant de la ferme du Mandement de Samoën, pour six ans, à

460 florins par an, conformément aux termes du contrat établi par la Chambre des Comptes du Genevois ».

Ayant ses titres en poche, Mᵉ Claude Dusougey se rend au Palais de l'Isle, à Annecy, le 8 octobre suivant et il prête serment pour cet Office de Châtelain de Samoëns devant la Chambre des Comptes, assemblée dans la grande salle sise à droite de l'escalier tournant.

A part la Châtellenie, le Seigneur de Charmoisy céda encore un peu plus tard les revenus du fermage féodal de Samoëns qui lui appartenaient.

C'est le 12 novembre 1640, acte de Mᵉ Pierre Moret, notaire d'Anthy, passé au Château de Marclaz, que nous retrouvons Mᵉ Claude Du Sougey avec deux compatriotes : Maîtres Henry du Noyer et Jean Burnod, également notaires à Samoëns. Les trois notaires s'associent pour l'exploitation des revenus de la ferme de Samoën, « à chacun pour un tiers, mais sans y comprendre la Châtellenie, droits, émoluments, amendes d'assises, bans et autres, dépendant du dit Office, lesquels demeurent réservés à Mᵉ Du Sougey ». Il est spécifié dans cet acte que les revenus **des fermes** (sic) de Samoëns, appartenant au Seigneur de Charmoisy, et louées à Mᵉ Claude du Sougey, le sont pour le prix de 2.500 florins annuels, et pour une durée de six années.

(Archives Académie Chablaisienne. — Minutaire de Mᵉ Pierre Moret, notaire à Anthy, folios 50 et 84. Signatures des comparants et des témoins, de Madame Duchastel de Charmoisy, mère du Baron Henry (elle testa en 1643).

Le Châtelain Claude Dusougey conserva sa charge jusqu'à sa mort, 1660, où son fils Mᵉ Antoine Joseph, lui succéda.

Claude Dusougey avait racheté les droits de vasselage de sa famille aux Nobles de Gex, barons de Saint-Christophe; il était devenu bourgeois de Samoëns et avait épousé, vers 1628, Demoiselle Claudine fille de noble Claude Duboin, anobli par le Duc de Savoie. Cette dernière, en vertu d'une clause spéciale des Patentes concédées par le Souverain, apportait la noblesse en lignée féminine.

C'est vers le temps où il remplit l'Office de Châtelain de Samoëns, succédant à deux de ses beaux-frères : noble Jean de Lestelley (1617) et noble et spectable Pierre Du Boin, que Claude Dusougey surmonta son blason d'un heaume de profil. Armoiries qui subsistent sur un portail, dernier vestige de sa maison de Samoëns, dite de « la Colonne », et que l'on retrouve sur ses sceaux gravés.

Le second fils du Châtelain, Révérend Messire Pierre Du Saugey (1) (1636-1717), fut le célèbre Protonotaire Apostolique, Docteur de Sorbonne, aumônier de Port-Royal au temps de l'archevêque de Péréfixe, et Doyen de Samoëns. — De l'aîné, Mᵉ Antoine Joseph Du Saugey descendent les familles de ce nom existant à Samoëns, au hameau des Billiets, et au grand hôtel des Glaciers. Et de sa fille cadette, Perrine Françoise (1642-1691), descend l'auteur de cette notice.

---

(1) C'est à partir du Doyen Pierre que le nom DU SOUGEY, fut transformé en DUSAUGEY ; le même Doyen et son frère reprirent les armoiries anciennes des Nobles Du Sougey, de Genève, de sable au lion d'or brisé d'un croissant d'azur en l'épaule, à la place des 2 tours et de l'étoile portées par leur père le châtelain Claude Du Sougey.

Les Classes Sociales à Samoëns au XVIII^me^ Siècle

par M. le chanoine M. DECHAVASSINE

Dans son ouvrage sur les classes rurales en Savoie au XVIII^me^ siècle, Vermale fait ainsi la répartition des biens fonciers : 30 % du sol est assigné aux biens communaux, 36 % aux roturiers (25 % aux paysans, 11 % aux bourgeois), 18 % aux nobles et 10 % au clergé. Il importe de remarquer que son enquête, parue en 1911, n'a porté que sur la région chambérienne et les Bauges. Dans son étude sur le cadastre de 1738, M. Guichonnet fait donc à bon droit ces réflexions : « Il est bien certain que de telles moyennes ne donnent qu'une impression d'ensemble recouvrant des nuances régionales souvent fortes. Ce n'est qu'en multipliant les monographies locales que nous arriverons à une vue d'ensemble satisfaisante... Grâce au cadastre, on peut examiner quelle est, en 1738, la part de chaque classe sociale, en faisant le total des cotes des diverses catégories ».

Rien n'est plus dangereux que les généralisations de certains manuels au sujet de l'état de fortune des habitants avant la Révolution; et pour connaître la réalité en Savoie, nous disposons, en effet, d'un merveilleux document : le cadastre établi dans chaque commune sur l'ordre de l'autorité sarde.

L'intérêt de cette étude pour Samoëns n'est pas minime, car c'est alors la localité la plus peuplée de toute la province du Faucigny, la seule qui dépassera les 3.000 habitants dans la seconde moitié du XVIII^me^ siècle. C'est aussi la bourgade où toutes les classes de la société sont représentées : noblesse d'origine locale qui contracte des alliances avec les vieilles familles de Savoie, collégiale de dix chanoines présidée par un doyen, bourgeoisie de plus en plus nombreuse dont les fils étudient aux Facultés de Turin ou d'Avignon, et même en Sorbonne, familles paysannes vigoureuses, véritable réservoir à hommes où puisent les grandes entreprises de travaux publics de l'époque. C'est un fait : jamais Samoëns n'a connu une telle vitalité sur le plan démographique, professionnel et même éducatif. Joseph Duboin, le négociant d'Augsbourg, dotera l'école de garçons, et les Chanoines Guillot de Vallon celle des filles, et, grâce aux progrès de l'instruction et à l'aisance de leurs familles, toute une élite de clercs, de juristes, de médecins, d'entrepreneurs sortira de ce bourg perdu au milieu des montagnes. Bien des membres de la collégiale sont docteurs en théologie, en droit canonique; et, détail à signaler, la plupart appartiennent à des familles dont l'ascension sociale est due

à l'entreprise, puis au notariat : ainsi les Chanoines Duc du Clos Rosset, leur parent Mgr Biord, évêque d'Annecy, le célèbre Cardinal Gerdil, professeur à l'Université de Turin et secrétaire à l'Académie des Sciences de cette ville, l'official Jean-Claude Riondel, vicaire général de Mgr Deschamps de Chaumont, évêque de Genève, l'Abbé Claude Vagnat, official de Mgr Biord et Mgr Paget, les chanoines Perret de Vallon, l'Abbé Alexis Duboin de la branche des Duboin, notaires, etc.... Son frère le notaire Guillaume Duboin avait épousé une fille de vieille noblesse savoyarde, Mademoiselle de Rossillon. Et ainsi les descendants de ces bâtisseurs du Giffre, les Désarnod, les Duboin, les Amoudruz, les Andrier, les Vagnat, etc..., seront avocats, procureurs, médecins, architectes. Mais la consultation des volumineux dossiers consacrés aux adjudications de travaux publics au cours du XVIII^me^ siècle, nous découvre encore que beaucoup d'entreprises : constructions et réparations d'églises, routes, ponts, digues, etc., sont adjugées en Savoie et même ailleurs, à des entrepreneurs de Samoëns et du Haut-Giffre. Les grandes fortifications de Vauban à Mont-Dauphin et dans le Briançonnais sont dirigées à l'aube du XVIII^me^ siècle par une cinquantaine de conducteurs de travaux venus de la Vallée du Giffre. Ces faits d'histoire locale, l'existence de cette élite posent le problème : l'essor économique et social de Samoëns au XVIII^me^ siècle est-il en proportion du développement considérable de sa population, qui atteindra le maximum de croissance vers 1820 ? Les familles rurales dans l'ensemble sont-elles aisées ?

Problème d'autant plus complexe que le dix-huitième siècle s'ouvre pour Samoëns par le régime du marquisat, c'est-à-dire par les vexations du Marquis de Salteur, bien décidé à tirer tout le profit possible de son achat de la terre de Samoëns, par la seconde occupation des troupes de Louis XIV et la grave disette de 1709. Ce cap difficile dépassé, il faudra faire face à une série de grosses inondations du Giffre et du Clévieu, qui envahira le bourg en 1740. Mais deux lourdes épreuves vont encore frapper les habitants :

1° — la longue occupation des troupes espagnoles de 1742 à 1749, avec ses lourdes réquisitions et l'impôt extraordinaire de la capitation, dont les « cotets », année par année, sont conservés aux archives départementales ;

2° — l'énorme dette contractée en 1754, pour racheter au Marquis de Salteur le fief de Samoëns au prix de 57.887 livres, sans compter une indemnité supplémentaire de 13.000 livres... Malgré cette liquidation coûteuse des droits féodaux, malgré ces fléaux, cette occupation étrangère, la population d'abord stationnaire, ne va cesser de croître.

BILAN DÉMOGRAPHIQUE.

Pour l'établir, nous disposons de bases sûres : consigne des mâles de 1726, dénombrement de 1743 pour la capitation, recensement de Pluviôse, an II (1793), et, entre ces dates, de multiples indications sont fournies par le secrétaire de communauté, ou l'administrateur local.

La consigne de 1726 donne à Samoëns 1320 personnes du sexe mâle

soit une population d'environ 2.600 habitants. En 1743, on dénombre 2.285 habitants pour Samoëns, et 400 pour Vallon, alors commune, soit 2.700 habitants, en chiffre arrondi; l'accroissement a été peu important. Le procès verbal de la visite pastorale de Mgr Biord, en 1776, signale 620 feux. En 1772, Samoëns et Vallon réunis accusent une population de 3.380, en 1783, de 3.536. A cette dernière date, Megève a 2.643 habitants; Taninges, 2.098; Saint-Gervais, 1.323; Chamonix, 1.798; Cluses, 1.593; Bonneville, 1.226. Le recensement de 1793 donne près de 3.400 habitants et, en 1815, la population atteindra 3.851 habitants, dont l'immense majorité appartient à des familles du terroir. Il est aisé de tirer les conclusions du recensement de 1954 : 1.634 habitants, mais 522 seulement sont originaires du pays. Au sein de cette communauté alors si vivace, trois classes sociales bien définies :

1° — **La noblesse** : 4 familles, dont trois issues du sol natal. La plus importante est constituée par les nobles de Gex, barons de Saint-Christophe, seigneurs de Vallon, Morillon; Couvette, etc., anoblis en 1563 en la personne de Charles Jay, descendant des notaires Jay... Après eux, viennent les nobles de Montpiton, originaires du village de Planpraz, et issus de notaire Mermet de Montpiton, anobli le 13 février 1614; mais ils disparaitront de Samoëns dès 1740, par la vente de tous leurs biens — puis les nobles Duboin, descendants de Claude Duboin, anobli le 15 avril 1627 pour hauts faits de sa carrière militaire; enfin, les nobles Lejeune, héritiers du manoir du Bérouze, en aval de Samoëns, mais originaires d'Evian.

2° — **La bourgeoisie** : cette classe de plus en plus influente qui vers 1600 comptait déjà plus d'une centaine de familles, tient la plupart de ses privilèges des franchises de 1562, appelées Charte de bourgeoisie. C'est dès ce moment, selon l'historien Tavernier, que le bourg a pris le titre de ville, et a adopté les armoiries actuelles décrites par le tome 8 des Mémoires de l'Académie du Faucigny : « Ecartelé : aux 1er et 4me de gueules à trois pals d'or, aux 2nde et 3me d'argent à sept monts de pourpre, 4 et 3, surmontés d'un sapin de sinople ».

« Dès lors — dit Tavernier, — notre bourg devient franc avec une nouvelle classe d'hommes qui va être la classe dirigeante. Sans doute les paroissiens ne pouvaient tous venir demeurer dans l'enceinte privilégiée et participer à ses avantages, mais, peu à peu, le tour du plus grand nombre viendra bien sans secousse et sans révolution. Et ces bourgeois, dont on enviera le sort, seront les premiers à appeler les réformes utiles à la masse des habitants. De cette classe seront tirés, la plupart du temps, les syndics, conseillers et procureurs de la commune, avec les responsabilités que ces charges représentent... Ainsi, autour de ces premières maisons nobles, viendront se grouper au bourg pour prendre rang dans la bourgeoisie, des familles nouvelles issues des couches profondes de la population. Pour s'élever dans le monde, aucun moyen licite ne sera omis : travail, économie, bons mariages, esprit de famille. Souvent on arrivait par les emplois de la châtellenie, la voie des fermes du domaine, ou par les arts industriels, surtout l'art de bâtir ».

Pour être admis dans les rangs de la bourgeoisie, au sein de sa confrérie de Saint Nicolas, pour bénéficier de ses franchises, il ne suffisait pas d'habiter le bourg, ou sa proche banlieue, il fallait verser

un droit d'entrée. En 1569, trois chefs de familles payèrent chacun cinq écus; en septembre 1569, Aymé Parchet du Bérouze, déboursa 20 florins « pour nom et cause de don gratuit par le dit confessant à la dite ville pour avoir ce jourd'hui été accepté au nombre des bourgeois ». En 1586, Bernard Jacquard paie 39 florins. Pour recevoir un confrère, les bourgeois tenaient compte de l'état de fortune. Ainsi, en février 1689, ils reçoivent Claude feu Pierre Mogenet « mais sous la finance de 5 ducatons, eu égard à la modicité de ses tailles ».

Le 19 janvier 1720, les membres de la bourgeoisie conviennent unanimement que désormais il ne sera plus reçu aucun bourgeois à peine de nullité; cependant, le 19 juin, réception de Claude Delacoste de Morillon, à Samoëns depuis 16 ans et gendre de Pierre Simond, d'une famille d'anciens bourgeois.

3° — **Les familles paysannes** : c'est la grande majorité, formant près des 3/4 de la population. Ne les considérons pas, de prime abord, comme pauvres et misérables, et peuplées d'illettrés, de manants taillables et corvéables à merci, dont La Bruyère nous a donné une description pathétique : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et femelles répandus par la campagne, attachés à la terre qu'ils fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine; en effet, ce sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des ténières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines... ».

Remarquons, au passage, que les gens de Samoëns n'ont jamais eu un penchant très prononcé pour l'eau de leurs fontaines, malgré sa fraîcheur; comptez donc les cabarets qui s'y pressent dès le pied de la ville. Déjà en 1776, en réponse à une grande enquête, le secrétaire répond à la 22^{me} question sur les vertus et vices des habitants : « Pas de vertus éclatantes, ni de gros vices, sauf la boisson qui dérange beaucoup les familles ». Et, sous la fin de l'Empire, le syndic Ballaloud fut obligé de requérir l'administration d'envoyer un groupe spécial de carabiniers, afin de mettre fin aux rixes qui éclataient souvent entre jeunes à la sortie des cafés. Les statistiques y mentionnent déjà plus d'une dizaine d'estaminets à une époque où le vin était cher, frappé de droits d'octroi ou de quinte.

Mais, ce qui fait le sujet de cette étude c'est la condition sociale des paysans de Samoëns avant la Révolution; combien s'imaginent que leur émancipation ne date que de 1792. En réalité, de simples familles rurales de Secoen, comme les Deblens, de Vigny, comme les Dunoyer, sont libres depuis des siècles. En 1585, les huit chefs de familles Deblens déclarent au suzerain du Faucigny, le prince Jacques de Savoie Nemours, que de temps immémorial leurs ancêtres ont fait continuelle demeurance au mandement de Samoëns « sans que oncques ils aient presté reconnaissance d'aucun hommage personnel à Seigneur que ce soit ». Par les patentes de 1574, ce même seigneur a affranchi 539 chefs de familles de Samoëns soumis directement à sa juridiction, et ainsi on peut dire qu'au dix-huitième siècle les habitants de Vallon sont à peu près les seuls à être taillables. Ce village aura son affranchissement général le 21 octobre 1758, par un acte qui ne manque pas de saveur : « Illustre Marie Josette de Gex affranchit les habitants et originaires du lieu de Vallon, qui ont toujours

éprouvé les bontés de cette dame et de ses auteurs de la taillabilité personnelle à laquelle la plus grande partie d'iceux se trouvent astreints et tous les fonds enclavés dans les confins de la dite communauté de la taillabilité réelle, et ce moyennant 7.300 livres ».

Les personnes un peu versées dans l'histoire locale savent qu'en Savoie, dès l'établissement de la taille, noblesse et clergé payaient l'impôt sur leurs biens, tout comme les roturiers, au moins pour les possessions acquises postérieurement à 1584. Par l'édit du 27 mars 1584, l'impôt devint, en effet, une taxe foncière payable par tous les détenteurs de biens d'une circonscription déterminée. Après maintes difficultés, l'édit du 19 mai 1600 fixa le principe de taxation sur la base communale, en ce sens que chaque commune du duché voyait son imposition déterminée par édit (cote générique), et la cote des contribuables de la commune était répartie en proportion de cette cote. L'établissement du cadastre de 1738 supprime la part d'imprécision notable que pouvait comporter pareille répartition de la taille. Désormais c'est la cote particulière établie d'après le revenu cadastral de chaque parcelle qui va servir de base, et chaque propriétaire sera imposé d'après le nombre et l'étendue des parcelles de sa terre, leur qualité (jardin, verger, bois, teppe, etc...) et le degré de valeur de ses champs, chiffré d'après 3 catégories. Les tabelles de ce cadastre permettront donc de préciser la richesse foncière des diverses classes de la population de Samoëns au XVIII^me^ siècle.

RÉPARTITION DES BIENS FONCIERS.

Pour plus de clarté, voici, tout d'abord, la statistique générale; la mappe de 1730 à Samoëns comporte 17.548 parcelles d'une superficie globale de 24.261 journaux de Savoie, soit près de 8.000 hectares si, d'après certains auteurs, on compte approximativement trois journaux à l'hectare (cf. Mémoires de l'Académie du Faucigny, tome IV, p. 21). Cette mappe comporte le territoire de Verchaix qui alors n'était pas commune, mais exclut Vallon dont l'autonomie jusqu'en 1811, lui valut le privilège d'une mappe spéciale. Le cadastre de Samoëns révisé en 1922 et comprenant à cette date Vallon sans la commune de Verchaix donne une superficie de 9.190 hectares. — Dans la mappe de 1730, il faut distinguer deux grandes catégories de biens : **les communaux** (bois et pâturages surtout) qui s'élèvent à 13.300 journaux de Savoie, soit près de 4.400 ha. ou 55 % des terres; et **les biens particuliers,** évalués à 10.961 journaux, soit 3.650 ha. ou 45 % des terres et répartis entre 600 propriétaires environ, si l'on tient compte des indivisions assez nombreuses.

Voici maintenant leur répartition par classes sociales :

1° — **Nobles** : 2.048 journaux, 682 ha., 18,5 % des biens particuliers.

a)	Gex = 1.575 jx.	524 ha.
b)	Duboin = 209 jx.	68 ha.
c)	Lejeune = 158 jx.	56 ha.
d)	Moiron = 106 jx.	34 ha.

née de Montpiton.

2° — **Clergé :**

a) Abbaye de Sixt = 37 jx. à Cessonex, surtout au lieu dit à l'abbaye.
b) Collégiale de Samoëns = 6 jx. sans impôts,
8 jx. soumis à la taille.
c) Diverses chapelles de villages = 5 journaux.

Bref, 56 journaux de biens d'Eglise, 18 ha., 0,5 %.

3° — **Bourgeoisie** : Une quarantaine de bourgeois pris parmi les plus importants détiennent 1.752 parcelles de 2.725 journaux, 900 ha., soit = 26,5 %, car, on peut dire, sans risque de grave erreur, que la bourgeoisie possède alors près de 3.000 journaux.

4° — **La Classe Paysanne** : a pour elle environ 6.000 journaux de Savoie, soit 2.000 hectares, dont elle dispose pour 500 propriétaires, ce qui représente une moyenne de 12 journaux par exploitation, ou à peine 4 hectares.

De ce rapide tableau, il résulte à l'évidence, qu'à part la famille noble de Gex qui détient à elle seule plus de 14 % des propriétés privées, les plus riches propriétaires terriens sont les bourgeois, et les bourgeois exerçant la profession de notaire. Ainsi le notaire Biord a 35 journaux de terre et des pâturages — son beau-frère Duc François en a 120 dont 60 de pâturages. — Claude Curton, dont le fils sera notaire à Taninges, a 187 journaux dont 65 de montagnes à alpage; le notaire Duboin Claude Joseph a 122 journaux et une montagne; Rouge Claude a 265 journaux, soit presque la totalité des « Grands Bois » et la montagne de Cuidex. Mais le plus cossu de tous c'est le notaire Jean Dusaugey, il possède 1.167 journaux dont 500 de pâturages sur la section de Vercland. Les vrais détenteurs de biens fonciers, ce sont les familles bourgeoises versées dans le droit et la procédure, et tout ce qui est montagne à vaches, en dehors des communaux, est aux mains des hommes de loi.

Et l'archiviste Avezou a pu écrire : « Lors de la confection du cadastre, on commence à réaliser que la bourgeoisie occupe en Savoie une bonne partie des terres » (Mémoires de l'Académie du Faucigny, tome I^er^).

L'on voit également l'importance des communaux dans nos régions alpestres. Ces petites exploitations assez souvent morcelées et réparties entre plusieurs « foinages », échelonnées à diverses altitudes, n'auraient pu faire vivre les familles nombreuses de l'époque sans l'abondance des pâturages communaux qui font l'objet de chartes, de reconnaissances dès le XIII^me^ siècle. Il est regrettable que Samoëns ait perdu ses registres de gabelle, ou ses rôles pour l'imposition du sel; ils permettraient de connaître le cheptel que possédait chaque chef de famille, puisqu'il était alors obligatoire de recevoir tant de livres de sel par ménage et par tête de bétail.

En 1776, Samoëns est en tête des 79 communautés du Faucigny avec une imposition de 210 balles de sel d'environ 80 kilogs.

Le cheptel s'élève à cette date à 1.500 bovins (1.164 vaches et 320 génisses), 800 moutons, 580 chèvres, 350 porcs pour 2.800 habitants; il y a à Vallon : 300 bovins, 120 chèvres et 60 porcs pour 480 habitants.

Toutes les familles n'engraissaient pas alors un pourceau, mais tuaient une chèvre, une vache pour leur nourriture. Pour permettre des comparaisons, citons des chiffres d'imposition de sel : en 1776, Samoëns est imposé de 31.473 livres réparties par balles de 171 livres; en 1766, de 31.473 livres.

A côté de la gabelle, la taille n'a guère varié depuis l'établissement du cadastre; elle s'élève à ce moment-là au chiffre de 5.970 livres pour Samoëns et de 748 pour Vallon.

Une statistique de la même époque déclare qu'il sort annuellement de la commune 45.000 livres de numéraire pour le paiement de l'impôt, la levée de 208 balles de sel, les frais de tabellion, les achats de blés et de vêtements, etc... La population ne disposait pas de récoltes suffisantes pour faire face à son entretien. Dans toutes les statistiques du XVIII^{me} siècle, hélas ! trop vagues pour savoir la valeur des emblavures et le rendement à l'hectare, il est sans cesse fait allusion aux dépenses considérables faites pour l'achat de blé et d'orge. En réponse à l'enquête de 1776, il est répondu à la 4^{me} question : « La récolte des blés n'est jamais suffisante, il manque 1/5 des blés nécessaires (900 coupes) bien que depuis 20 ans les terres soient assez bien cultivées, les habitants s'étant beaucoup souciés de faire valoir leurs terres. Les denrées ayant diminué de prix, il se fait plus de mariages : 4 à 5 par an à Vallon, 30 à Samoëns ».

Mais cette situation nécessitait une émigration considérable; une statistique de 1757 révèle qu'il sort de la paroisse, chaque année, 450 personnes, rapportant de la campagne de travail 40 livres, soit 18.000 livres pour la commune. C'est à l'élevage qu'il fallait demander le surplus de ressources et il y avait des foires fort importantes, celle de la Saint-Michel durait trois jours et donnait parfois lieu à de grandes réjouissances, à des concerts publics subventionnés par les syndics.

En résumé, si l'on en croit les rapports officiels du temps, la situation des familles rurales de Samoëns, sans être très brillante, était loin d'être misérable; on y signale une douzaine de familles pauvres et mendiantes, mais aussi des gens bien à l'aise. L'archiviste Bruchet fait remarquer que Samoëns est une des rares localités du Faucigny à posséder des rentiers dès 1726. Et le secrétaire de commune dit en 1776 : « Les habitants s'étant, dès une trentaine d'années, presque tous rebâtis à neuf, et les digues ayant nécessité une dépense considérable, les forêts sont assez dépeuplées ». Le dépouillement minutieux du tabellion en ce temps de procédure où la plupart des actes de la vie courante se traitaient devant notaire, sert à jeter un jour intéressant sur l'état de fortune des gens : les testaments, les contrats de mariage, certaines transactions d'ordre professionnel ou familial, nous permettent de conclure que les affirmations péremptoires des manuels ont sérieusement besoin d'être nuancées, sinon corrigées à l'occasion. Comme le souhaite l'historien Guichonnet, ce n'est qu'en multipliant les monographies locales qu'on parviendra à décrire d'une façon impartiale l'aspect économique et social de nos campagnes savoyardes au XVIII^{me} siècle.

HUGUES D'ANTHON

par M. R. CAPT DE LA FALCONNIÈRE

Hugues de Genève, dit Hugues d'Anthon, né vers 1290, était fils du comte Amédée II de Genève et d'Agnès de Chalon, et frère du comte Guillaume III.

« Sa vie fut très agitée et il a joué un grand rôle dans la politique de son temps. D'abord sire de Varey en 1308, par testament de son père, puis d'Anthon, par son premier mariage avec Isabelle d'Anthon; de Cruseilles et d'Hauteville par donation d'Amédée III en 1333; possesseur des châteaux de Rumilly-sous-Cornillon et Mornex ensuite; sire de Gex de 1344 à 1353 après son deuxième mariage, il mena de longues guerres contre la Savoie, surtout de 1320 à 1329, et de 1352 à 1354 » (1).

Les comtes de Genève et les comtes de Savoie furent presque continuellement en guerre de 1282 à 1329. Les premiers devinrent les ennemis irréconcillables des seconds lorsque ceux-ci s'installèrent à Genève en offrant leur appui aux citoyens de cette ville en 1285, en substituant leur autorité à celle de l'Evêque (2) et en détruisant leur château du Bourg-de-Four (22 avril 1320).

Le 25 novembre 1320, Guillaume III, comte de Genève, mourait, laissant le pouvoir à son jeune fils Amédée III. Le conflit qui existait depuis de nombreuses années entre le comte de Savoie, Amédée V et le baron de Faucigny, Hugues, dauphin de Viennois, s'était apaisé avec la trêve conclue le 8 décembre 1320, sous la garantie du pape Jean XXII. Mais les hostilités ne tardèrent pas à reprendre avec le jeune dauphin Guigues VIII, baron de Faucigny et son allié Hugues d'Anthon, aussi batailleurs l'un que l'autre. Le 10 août 1321, ce dernier ravageait les environs de Genève relevant du comte de Savoie et incendiait le faubourg de Saint-Gervais pendant que Guigues faisait une incursion du côté de Vandœuvres. Les ravages se poursuivirent jusqu'en automne, si bien que le bailli de Chablais pour le comte de Savoie vint à Genève où il appela des troupes en renfort. Une trêve due à l'intervention d'Agnès de Chalon, veuve d'Amédée II et du pape Jean XXII, rétablit la tranquillité jusqu'à la Toussaint; mais, dès son expiration, le comte Amédée V de Savoie alla assiéger le château de la Corbière, propriété du comte de Genève et le prit le 28 décembre.

Le 16 octobre 1323, le comte Amédée V de Savoie mourait à Avignon, en laissant la couronne à son fils Edouard le Libéral.

---

(1) P. Duparc, Le comté de Genève, p. 301.
(2) Francis de Crue, La guerre féodale de Genève, p. 58.

Edouard était, lui aussi, un prince guerrier qui, dès son avènement « avait bonne envie de voir de la guerre » (3). Quelques escarmouches aux Allinges et la prise du château de Montforchier, en Chablais (juillet 1323), par Edouard, à son beau-frère le dauphin Hugues, rouvrirent les hostilités. Ce dernier appela à son aide son jeune neveu Guigues VIII et Hugues d'Anthon. Une grande bataille eut lieu au pied de la colline des Allinges, au mois de juillet 1324. Edouard fut victorieux. Le dauphin s'enfuit et alla prendre d'assaut le Châtelard-en-Bauges.

L'année suivante, le dauphin et le comte de Genève renforcent la garnison des Allinges, tandis que le bailli de Chablais fortifie Thonon et Evian et va ravager les terres des Gets, d'Hermance, des Allinges et de Lullin. Le comte de Savoie, de son côté, prend les châteaux de Lucinge, de la Cluse, de Mellier et bat ses adversaires au Mont-du-Mortier pendant que les Dauphinois assiègent Moirans et Montréal (4).

C'est alors que le comte Edouard de Savoie entreprit le siège du château de Varey, en Bugey, appartenant à Hugues d'Anthon. Le dauphin Guigues et Hugues d'Anthon accoururent au secours de la place. Une grande bataille se livra le 7 août 1325, sous les murs du château, dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, où « l'ost de Savoye est bellement desconfit » (5). Ce fut un terrible massacre. Le comte de Savoie faillit être fait prisonnier et fut sauvé de justesse par Guillaume de Boczosel et le seigneur d'Entremont. Les Dauphinois restèrent maitres du champ de bataille (7-9 août 1325) (6). La victoire de Hugues d'Anthon et de Guigues VIII eut un grand retentissement. Enhardis par ce succès, ils allèrent ravager les environs de Genève. Edouard vint assiéger Hermance, possession du baron de Faucigny, le 1er mai 1326, mais dût se retirer par suite d'une tempête. La paix fut rétablie l'année suivante et le comte de Savoie partit guerroyer dans les Flandres avec Philippe de Valois. Sur l'intervention de ce dernier, une sentence arbitrale fut rendue au château de Ternier, le 7 janvier 1329 (7).

Le 13 novembre suivant, Edouard mourait et son frère, Aymon le Pacifique lui succédait au comté de Savoie, tandis que le jeune comte de Genève Amédée III atteignait sa majorité. La situation changea brusquement; un renversement des alliances se produisit. Après avoir été longtemps en guerre, le comte de Genève et le comte de Savoie se rapprochèrent; ils devinrent des alliés. Mais, l'oncle d'Amédée, Hugues d'Anthon, ennemi implacable de la maison de Savoie, qui avait été à la tête de la coalition formée contre le comte Edouard, poursuivait la lutte contre la Savoie avec le dauphin Guigues VIII. Le comte de Genève désavoua la politique suivie par son oncle Hugues d'Anthon et se rangea du côté du comte Aymon (8).

En 1330, la guerre continuait entre le comte de Savoie, le sire de Beaujeu et le sire de Gex, d'une part, le dauphin, baron de Faucigny,

---

(3) Servion, II ; V. de Saint-Genis, Hist. de Savoie, I, p. 287.
(4) Paradin, Chroniques.
(5) V. de Saint-Genis, op. cit. I, p. 288.
(6) Paradin, Chroniques.
(7) Duparc, op. cit., p. 266-267.
(8) Duparc, op. cit., p. 269-272.

Hugues d'Anthon et le sire de Thoire-Villars, d'autre part. En juillet 1330, le comte Aymon envahissait le Faucigny, prenait le château de Monthoux, propriété de Hugues d'Anthon (14 juillet), et reprenait les châteaux de Soirier et de la Balme-de-Sillingy occupés par surprise par Hugues et faisait une incursion dans le vidomnat des Bornes, possession de ce dernier. Après trois jours de siège, Hugues enlevait son château de Monthoux (26 juillet 1332). Mais, quelques heures plus tard, le comte de Savoie arrivait de Seyssel, renforcé du comte de Genève et de ses alliés accourus de la Balme-de-Sillingy. Une grande bataille s'engagea entre leurs troupes et celles du sire d'Anthon qui furent battues avec de grosses pertes. Hugues réussit à s'enfuir et s'en alla brûler le château de Ville-la-Grand.

Les hostilités s'arrêtèrent avec la mort du dauphin Guigues VIII, tué d'un trait d'arbalète à l'assaut du château de la Perrière, en Dauphiné (7 juillet 1333). Une transaction fut passée le 5 septembre dans l'église d'Annecy-le-Vieux. Hugues renonça aux châteaux et mandements de Mornex, Cornillon, Rumilly-sous-Cornillon, au vidomnat des Bornes et à tous les biens et droits qu'il pouvait avoir dans le comté de Genève. Amédée III lui donna en fiefs, les châteaux de Cruseilles et Hauteville, sous condition d'hommage lige (9).

En 1337, Edouard III, roi d'Angleterre, recherchait des alliés contre le roi de France. Hugues d'Anthon passa dans le camp d'Edouard en 1339 et se trouva ainsi en lutte avec son neveu Amédée III de Genève. Ils se battirent dans les Flandres au mois de septembre. L'année suivante, Hugues était nommé lieutenant d'Edouard III, en Guyenne.

En 1343, Amédée VI de Savoie, le Comte Vert, succédait à son père Aymon.

Par testament du 16 octobre 1344, Hugues de Joinville faisait don de sa seigneurie de Gex, à son beau-frère Hugues d'Anthon.

La cession du Dauphiné et du Faucigny à la France par le dauphin Humbert II en 1349, inquiéta vivement le comte de Savoie et le comte de Genève dont les possessions allaient confiner à celles du roi de France. Amédée III voyait avec déplaisir les châteaux de Peney et de Jussy, de l'évêque de Genève, passer sous l'autorité du nouveau dauphin Charles de Valois. Il assiégea et prit le château de Peney le 15 novembre 1349, et le pape Clément VI l'excommunia. Une médiation de ce dernier rendit Peney à l'évêque, le 11 avril 1355.

Mais, le comte de Genève se détacha du comte de Savoie Amédée VI, à l'occasion du rapprochement de celui-ci du roi d'Angleterre. Hugues d'Anthon, qui avait assisté à la cession du Dauphiné par Humbert II au roi de France, excitait le dauphin Charles et Amédée III contre le comte de Savoie. Un agent d'Amédée VI, Jean de la Ravoire, voulut s'emparer de lui et le blessa. Amédée III se tourna alors vers la France et soutint le dauphin (10).

Dès l'automne 1352, la guerre éclatait entre le comte Amédée VI de Savoie et Hugues d'Anthon qui refusa l'hommage au comte de

(9) Duparc, op. cit., p. 274.
(10) Duparc, op. cit., p. 288.

Savoie et fit des incursions autour de Genève, à Versoix, Vesancy et à Thonon. Amédée VI alla assiéger le château de Gex, le prit le 15 novembre 1353 et remporta au mois d'avril 1354, la grande victoire des Abrets.

Sous le coup de cette défaite, Hugues d'Anthon se rendit à Paris, se mettre au service du roi de France et ordonna à ses châtelains d'obéir à son neveu le comte de Genève pendant son absence.

Amédée III, vassal du dauphin, mécontent de la cession du Faucigny au comte de Savoie par le traité de Paris, du 5 janvier 1355, essaya d'empêcher cette cession en soutenant les Faucignerans restés fidèles au dauphin et hostiles à leur nouveau maître le Comte Vert. Ceux-ci, encouragés par Amédée III et surtout par Hugues d'Anthon, se soulevèrent (11). Hugues, qui était bailli et gouverneur du Faucigny pour le dauphin Charles depuis 1349 (12), se mit à la tête des Faucignerans contre les troupes de Savoie, bien supérieures en nombre. Un blocus de la province, trois chevauchées de mars à juillet, la prise d'Hermance au mois de juin, obligèrent les Faucignerans à capituler le 7 juillet 1355, après une belle résistance (13).

Le 5 mai 1358, l'empereur Charles IV confirmait les droits, privilèges et fiefs que les comtes de Genève tenaient jusqu'alors dans la cité et le comté de Genève et les prenait sous sa protection.

Le comte de Genève et le comte de Savoie se réconcilièrent.

« A la fin de sa vie, Hugues d'Anthon fut un habile diplomate, tout dévoué aux intérêts français. Viguier de la cité de Vienne pour le dauphin en 1361, il intervint comme arbitre entre le lieutenant du dauphin et le marquis de Saluces en 1363. Lors de la reprise des négociations pour la paix, en 1360, le pape Innocent VI l'accrédita le 4 mars, avec l'abbé de Cluny, auprès d'Edouard III et du régent. Ces nouveaux nonces apostoliques devaient réussir là où tant d'autres avaient échoué avant eux; aux conférences de Longjumeau en avril, puis à Brétigny, Hugues devait contribuer beaucoup à la conclusion de la paix » (14).

De sa première femme, Isabelle d'Anthon, il eut deux fils : Aymon, qui lui succéda, et Amédée qui devint cardinal de Saluces, et une fille, Béatrice, qui épousa Frédéric, marquis de Saluces. Il se remaria avec Eléonore de Joinville, mais n'eut pas d'enfants.

Hugues d'Anthon, qui fut l'un des princes les plus illustres de la maison de Genève et l'un des meilleurs capitaines du XIV^me^ siècle, mourut le 20 novembre 1365.

---

(11) Duparc, op. cit., p. 291, 292 ; Ducis ; C. Faure.
(12) Lavorel, Cluses et le Faucigny, I. p. 213.
(13) Ménabréa, Acad. de Savoie, 1851.
(14) Duparc, op. cit., p. 301.

Les subsistances dans le District de Cluses sous la Révolution

par M. Justinien RAYMOND

Le district de Cluses, un des sept districts du département du Mont-Blanc, ne présentait pas exactement la même configuration que l'actuel arrondissement de Bonneville. Il ne comprenait pas La Roche ni Amancy, Cornier, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, Saint-Sixt. Il ne s'étendait pas non plus à la commune de Mégevette. Par contre le District, comme l'ancien Faucigny, débordait sur l'actuel arrondissement de Thonon avec Boëge, Burdignin, Bogève, Saint-André, Villard-sur-Boëge, et sur le département de la Savoie avec Flumet, Notre-Dame-de-Bellecombe, La Giettaz, Saint-Nicolas-la-Chapelle et Crest-Volland.

Le problème des subsistances en un temps d'économie locale, d'échanges réduits, dépendait plus étroitement qu'aujourd'hui des conditions naturelles. Pays montagneux au climat rude, aux hivers longs ralentissant l'activité, le District n'est pas prédisposé par la nature à une abondante production alimentaire, moins qu'il ne l'est de nos jours où les progrès de tous ordres et l'effort humain ont corrigé un terrain parfois hostile et orienté l'économie sur les données géographiques. Pour nourrir une population estimée à 53.000 habitants, le District ne disposait que de 39.600 ha. de « fonds cultifs » (marais compris), soit moins du quart du territoire, les « fonds non cultifs » couvrant 106.400 ha.

Non seulement le District de Cluses pratique une agriculture et un élevage routiniers, inférieurs aux activités contemporaines, mais le pays est alors exclusivement rural. L'horlogerie de la région de Cluses représente la seule activité industrielle digne de mention. Le tourisme n'a pas encore dévié le Pactole vers nos montagnes et nos champs de neige. Au lieu d'accueillir, par milliers, estivants et skieurs, la partie montagneuse du District se vide, l'hiver, d'une bonne partie de ses habitants.

Les conditions offertes à la vie ne sont pas partout semblables à elles-mêmes. Le Haut-Faucigny pratique l'élevage, ne cultive guère que des céréales pauvres. Les biens communaux y couvrent de larges étendues et soutiennent la vie de l'indigent. La propriété stimulante, le faire-valoir direct encourageant, y sont la règle. Sauf la vente de quelques bestiaux vers Genève et vers le Piémont, le commerce ne s'y déroule qu'à une échelle locale. L'émigration, plus intense que dans la

plaine, apporte d'appréciables ressources. Le Bas-Faucigny, pays de terroirs plus riches, produit surtout du blé, mais ils sont l'objet d'une active spéculation qui ne profite guère qu'à quelques mercantis et au marché genevois. La terre, si elle y est plus généreuse, est le plus souvent mise en valeur par des fermiers et de pauvres journaliers.

Ces conditions sociales différentes, défavorables au Bas-Faucigny, n'ont pas disparu avec l'abolition des droits seigneuriaux poursuivie depuis quatorze ans jusqu'à la Révolution. La période de liquidation en aggrave le poids : on ne paie plus les droits, mais on en rembourse le capital. Pour liquider ces redevances, momentanément alourdies, les communes vendent parfois leurs biens collectifs et cette mesure défavorise les plus déshérités.

Les conditions sociales s'ajoutaient donc à une nature rude pour condamner le District de Cluses à une vie précaire, pour accroître l'incertitude de la vie matérielle de ses populations. La rudesse de la nature et du climat interdit la grande production à une culture routinière. Mais, pays essentiellement rural, le District, bon an mal an, arrive à couvrir ses besoins, compte tenu de la vie plus que frugale de la majorité de ses habitants. Le mal est que Genève attire à elle les blés et autres produits et provoque ainsi une hausse des prix sensible aux indigents, aux non-récoltants.

⁂

L'annexion de la Savoie à la France en 1792 ne crée pas, jusqu'au « maximum », des conditions de droit radicalement différentes pour les subsistances. Il n'en va pas de même sur le plan des faits. Le décret du 27 octobre 1792 de l'Assemblée des Allobroges, libère les paysans du rachat des droits féodaux, mais l'annexion entraîne des conséquences moins avantageuses. En paix depuis un demi-siècle, la Savoie entre dans une France en guerre. Le District de Cluses, dans un département frontière, devient un lieu de passage et de stationnement de troupes, avant d'être une zone d'opérations militaires par le retour offensif de l'armée sarde. Sur un pays qui subvenait tout juste à ses besoins, pèseront désormais les réquisitions des denrées avant la levée des hommes. Trois « magasins d'étape », à Bonneville, à Cluses et à Sallanches, draîneront des ressources qui étaient rarement excédentaires et pousseront à la hausse du coût de la vie (1). L'annexion, enfin, c'est l'assignat, la dépréciation monétaire cause supplémentaire de vie chère (2).

---

(1) Résultat inévitable des achats des étapiers : en effet, « un chacun, instruit des besoins de la République, ne cède ses denrées qu'à un prix excessif » (déclaration de Revilliod, étapier, au Conseil Général de Bonneville, le 15 avril 1793 : Archives communales de Bonneville).

(2) Non seulement ils sont « totalement repoussés dans le département du Mont-Blanc » mais les émigrés et contre-révolutionnaires introduisent de faux assignats dans le département. « Les affligeants effets qui en résultent, sont le rehaussement de tous les prix, le resserrement de toutes les denrées, une inquiétude générale sur les subsistances ». (Lettre de Hérault de Séchelles et Simon à la Convention, le 21 avril 1793).

Comme toute la Savoie, le District de Cluses souffrait de la crise du commerce et des subsistances qui accompagnait la Révolution et fut exaspéré par la guerre contre l'Europe.

Le Directoire du District, les Conseils généraux des Communes s'évertuèrent à en atténuer les effets : lutte contre la hausse des prix, contre l'accaparement, surveillance des achats militaires. Palliatifs impuissants ! Plus grave encore, les autorités restent désarmées devant les achats de Genève qui poussaient à la hausse, provoquaient la disette au seul profit de quelques producteurs de froment et de quelques intermédiaires (3).

L'opinion parfois poussait à la surveillance de la circulation des denrées et du niveau des prix. On pourrait en donner plusieurs témoignages. Le 4 mai 1793, la taxation vint d'en haut. Comment allaient l'appliquer les administrations ? Comment allaient réagir les habitants ?

⁂

Le régime de réglementation économique de la Convention montagnarde fut appliqué en deux temps. La loi du 4 mai 1793 fixait un plafond aux prix des grains et farines, à établir par les administrations départementales d'après la moyenne des prix atteints par chaque espèce de grain sur les marchés, du 1er janvier au 1er mai 1793. Ce premier maximum tente de freiner la hausse du pain pour donner satisfaction aux villes, à la population consommatrice. Il ne manque pas d'intérêt de savoir comment cette politique fut accueillie dans un district rural comme celui de Cluses.

La réponse est simple: comme les autres Districts du Mont-Blanc, comme l'Ain, l'Ardèche, le Rhône-et-Loire, et bien d'autres régions de la République, le District de Cluses ignora complètement le maximum de mai.

Comment expliquer cette carence ? Deux raisons semblent déterminantes : un vice de la loi paraît bien propre à lui aliéner les sympathies d'une population paysanne : était-il juste d'assujettir les seuls grains au maximum ? Il faut compter aussi avec la secrète hostilité des administrateurs du district et du département, à cause de leur origine sociale. Une contre-épreuve corrobore cette seconde rai-

---

(3) En ce domaine, des nécessités de politique générale entravent l'action des autorités locales : Lettre de H. de Séchelles et Simond au Comité de Salut Public, le 27 avril 1793 : « Genève nous tue, nous dévore, nous abîme par son infâme agiotage. S'il n'était pas convenable de ménager un pays qui n'est pas à nous, et d'éviter tout ce qui peut le moins du monde provoquer ou même inquiéter la Suisse, il y a longtemps qu'on aurait pu et dû tomber comme le feu du ciel sur cette Sodome politique (Recueil des Actes du C. S. P. T. III ; p. 504).

Le Comité de Salut Public répond : « Nous vous recommandons particulièrement de prendre toutes les mesures que vous dictera votre prudence pour bien vivre avec les Genevois. Il est absolument essentiel au bien de la République de les ménager et de tâcher, par une conciliation et des transactions commerciales, à nous procurer chez eux les fusils dont nous avons besoin... » (Recueil des Actes du C. S. P. T. III, p. 583).

son : une partie de l'opinion dans le District souhaita vivement et vainement l'application du maximum (4).

Le District de Cluses connut une sévère rareté des grains vers le milieu de l'année 1793, surtout aux approches de la période toujours difficile de la soudure (5). On ne peut, comme on le fit ailleurs, y voir une conséquence d'un « maximum » resté ici lettre morte. En revanche, son inapplication laissa le prix du pain suivre son cours ascendant, ce qu'une exécution, même imparfaite, de la loi du 4 mai, empêcha dans quelques départements (6).

⁂

A partir de septembre 1793, le District ne put plus échapper à un maximum étendu aux denrées essentielles et aux salaires et accompagné d'une sévère politique de contrainte économique.

Il le put d'autant moins que les Représentants en mission « épurèrent » l'administration du District (7), des administrations communales, et plusieurs juges de paix. Malgré cette « régénération », le nouveau régime des subsistances s'imposa lentement dans le District. Il s'y installait d'ailleurs dans des conditions défavorables à une politique de contrainte des prix : les récoltes de 1793 et 1794 semblent avoir été fort médiocres.

Mauvaises récoltes, taxation, il n'en faut pas davantage : les marchés sont déserts. Le District fait tous ses efforts pour assurer le ravitaillement de Cluses, le plus gros centre de consommateurs urbains : il impose de 12 coupes de blé le citoyen Pellet qui a favorisé les Piémontais; il fait vendre sur le marché du fromage de Flenoz-sur-Arâches que les frères Suize, du Grand-Bornand, emportaient sans acquit à caution; il distribue des saisies, impose les communes, charge l'agent national de Cluses, Jean-François Guy, de faire l'inventaire des blés d'un certain Gimet, mis en état d'arrestation.

Les administrations communales mènent une action parallèle sur le plan local. Taninges, en particulier, demanda à centraliser et à répartir les blés du canton, et en attendant soulagea les misères les plus criantes avec les blés et fromages des « grangers » (fermiers) de la ci-devant Chartreuse de Mélan.

---

(4) Ce fut le cas d'ouvriers de Cluses, de Sallanches et d'ailleurs. Même dans les communes exclusivement rurales, toute la large partie de la population qui ne récoltait rien ou ne récoltait pas assez souhaitait son entrée en vigueur. Le Conseil Général de St-Maurice-de-Rumilly, pourtant dans la région productrice de blé par excellence et à proximité de l'important marché de La Roche, déclare le 3 juin 1793 : « Il faudrait nécessairement qu'il y eut une taxe afin que les particuliers de cette commune qui n'ont pas du bled pour leur usage puisse (sic) aller en achetter (sic) à un prix honnête chez les citoyens qui en ont à vendre, pour prévenir tout agiotage » (Arch. départ. de Hte-Savoie : IV L. 40).

(5) On ne peut guère en douter par la comparaison de l'état des subsistances fourni en exécution de la loi par les communes, et de l'état des surfaces emblavées.

(6) En un mois la hausse du prix du pain fut de 33 % à Bonneville.

(7) Sauf cinq d'entre eux, tous les membres du Conseil du District sont révoqués, « convaincus, les uns, de l'incivisme le plus dégoûtant et de la plus grande lâcheté, les autres de rébellion ouverte ».

A tous les échelons administratifs, cet effort de répartition, s'accompagna d'une politique de restriction et de production. Parmi les nombreux témoignages livrés par les archives, retenons que la municipalité « patriote » de Bonneville décida, le 17 novembre 1793, « à l'instar de Cluses » (qui l'avait donc précédée), qu'on ne consommerait plus que du « pain clairet », pain républicain, à 5 sols la livre. Ces deux bourgades du District devançaient la Convention qui institua le pain de l'égalité, le 25 brumaire (15 novembre 1793). Ce ne pouvait être ce décret qu'on appliquait deux jours plus tard à Bonneville (8). Pour maintenir la production, les Communes réclament et souvent obtiennent des sursis pour les travailleurs agricoles appelés aux armées. Le 3 juillet 1794, le Directoire du District interdit l'exercice de leur profession aux maquignons qui causent une « disette de chevaux dans les campagnes » en les accaparant pour les vendre au dehors (9). Le Directoire veilla à ce que rien ne fut perdu des biens des émigrés, à ce que les terres des « défenseurs de la patrie » fussent cultivées « fraternellement » et les récoltes faites. Il poursuivit l'amélioration des graines de semence et de différentes espèces animales.

Ces mesures ne pouvaient conjurer la pénurie parce qu'elles n'en atteignaient pas les causes profondes : faibles récoltes de 1793 et de l'an II, « l'intrigue et l'égoïsme », surtout les lourdes réquisitions militaires qui s'ajoutent aux contributions foncières en nature (10). Or, malgré des lenteurs, des réclamations, ces réquisitions étaient honorées. L'hostilité déclarée, la malveillance, ne paraissent pas avoir été monnaie courante. En tout cas, elles ont laissé peu de traces (11).

Si les réquisitions furent honorées, il ne s'ensuit pas que les paysans et les commerçants du District ne réussirent pas à violer les lois du maximum ou la loi du 26 juillet 1793 contre l'accaparement. L'appât de gains illicites y pousse producteurs et intermédiaires et les consommateurs aisés, peu disposés à sacrifier sur l'autel de l'égalité, sont trop heureux de profiter de ces dispositions. Mais comment découvrir un trafic dont le caractère essentiel est d'être clandestin ? Quelques constatations de faits connus, quelques déductions psychologiques tirées d'une expérience récente, permettent de se faire une idée d'une réalité nécessairement cachée. Quelques commerçants seulement

---

(8) Bonneville interdisait « expressément de manipuler et débiter aucune espèce de pâtisserie, dittes (sic), craquelins, rioutes, navettes, biscoins, radis, et autres semblables dont l'usage ne tend qu'à flatter le goût et la sensualité ».

(9) Ce décret s'appuie sur des considérants sévères : « Parmi les ennemis de la prospérité nationale, on doit surtout compter cette classe d'hommes à qui la probité et la bonne foi furent toujours étrangères, également avides de la fortune publique et particulière, pour qui la fraude est tout, les lois et les besoins de la République rien ; en un mot, la classe des maquignons ou marchands de chevaux ».

(10) Aux 5.500 quintaux de grains des contributions en nature pour 1793, s'ajoutèrent en 1794 les réquisitions du huitième des cochons, de 6.000 quintaux de grains, du vingt-cinquième des chevaux.

(11) Citons-en deux : Dufresne, agent national du District, signale que « pour faire crever les chevaux de la République des fripons du Demi-Quartier de Megève... ont mélangé du sable parmi l'avoine » et il menace : la guillotine les attend pour les raccourcir ». — A St-Laurent, Bérod de Bonneville, chargé de la levée des cochons, est jugé « trop patriote » par le Conseil Général. Devant des propos menaçants, il démissionne en déclarant : « ils ne veulent rien faire pour la Révolution ».

fermèrent boutique : on peut en conclure que la plupart, comme les producteurs, tournèrent la loi du maximum en majorant les prix, en établissant deux tarifs : l'un en numéraire, l'autre en assignat. Enfin, un fait parait acquis, les prix dépassaient les possibilités de maints consommateurs. Artisans et ouvriers souffraient des violations d'une loi qui avait cependant voulu consacrer les avantages qu'ils s'étaient assurés dans la période de liberté (12). Les salariés engagent la moitié de leur salaire, quand ils ont acheté les deux ou trois livres de pain quotidien. Mais au regard du cours clandestin des denrées, la situation des travailleurs des bourgs, de ceux qui dans les campagnes ne récoltaient pas suffisamment, était bien plus précaire que ne le disent les statistiques.

Est-ce à dire que le maximum ait été toujours et partout bafoué ? Est-ce à dire que la politique de contrainte économique ait été complètement inopérante ? Certes non. D'abord, la crainte des rigueurs de la loi a dû contenir les exactions en matière de subsistances. Or, les dénonciations pleuvaient : occasionnelles, comme à toutes les époques semblables, celles des jaloux, des malveillants, des consommateurs lésés; systématiques et permanentes, celles des patriotes isolés et des « Sociétés révolutionnaires » qui se faisaient un devoir de signaler les violations d'une loi considérée comme une conquête populaire (13).

Ainsi soutenu par l'intérêt et la ferveur populaires, par l'ardeur d'administrations locales vigoureusement reprises en main par la Convention montagnarde et le Comité de Salut Public, le maximum, malgré les résistances très vives de l'égoïsme et de l'esprit mercantile, a porté des fruits. Il a assuré à tout le District un ravitaillement régulier en sel au tarif officiel. Ici comme partout, il a permis à la Nation en guerre de satisfaire aux besoins militaires à des conditions moins onéreuses qu'elles auraient été en période de marché libre. Si les prix, en fait, n'ont pas été exactement ceux du maximum, la hausse à laquelle poussait la conjoncture, la chute vertigineuse de l'assignat qu'elle postulait et la misère qui aurait suivi ces deux mouvements, ont été écartées en un moment où se jouait le sort commun de la Patrie et de la République.

Le maximum a assuré une relative stabilité, a conjuré un désarroi économique qu'appelaient tant de causes : rien ne le prouve plus évidemment que les conséquences de sa suppression.

⁂

Après la chute de Robespierre, la Convention thermidorienne, heureuse de mettre fin à une expérience économique que beaucoup de ses membres désavouèrent toujours secrètement, rétablit la liberté

---

(12) La loi du maximum fixait les prix sur ceux de 1790 majorés d'un tiers, les salaires sur ceux de 1790 majorés d'un demi.

(13) Le citoyen Raphoz signale que St-Laurent, sa commune, détient des grains. Les aubergistes de Bonneville dépourvus de vins ne peuvent le faire venir comme à l'ordinaire de Carouge ou d'Annecy où il revient à 35 sols le pot sans frais. « Ils seraient tous les jours exposés à des dénonciations s'ils voulaient vendre au-dessus du prix fixé à 20 sols ».

commerciale par la loi du 4 nivôse an III (24 décembre 1794). Le 9 nivôse, elle proclama que dans « quelques jours » on verrait « les heureux effets d'un décret... commandé par le salut du peuple ». Elle s'efforçait d'exorciser un mal qu'elle n'était pas sûre de vaincre : « que toutes les craintes disparaissent... et les subsistances seront assurées ! ».

Ces espoirs que l'on attendait de la fin du maximum ne se réalisèrent pas plus dans le District de Cluses qu'ailleurs. Le maximum, disaient ses adversaires, crée artificiellement la disette : or, sa suppression n'apporta pas l'abondance. Le déficit des grains subsista. Les marchés furent plus déserts que jamais. Jamais, ne furent plus vives les « rénitences » aux réquisitions ? Comment s'en étonner ? Le civisme populaire que suscita incontestablement la politique égalitaire de la Montagne s'affaissa. L'incivisme que pouvait contenir en l'an II la politique de Salut Public allait maintenant se livrer sans crainte à l'appel de l'intérêt. La détente du ressort de la Terreur fut marquée dans le District par l'arrivée du Représentant en mission Gauthier en remplacement d'Albitte, le 28 août 1794 (14).

Mais la conséquence la plus évidente, la plus dramatique aussi de la suppression de la digue du maximum, fut la hausse vertigineuse du coût de la vie. Le 28 juin 1795, Saint-Sigismond déclare qu'une partie de ses terres sont restées incultes à cause de « la cherté des grains pour ensemencer » et du « prix exhorbitant des chevaux de labourage ». Le Conseil général de Bonneville affirme « qu'il est certain que le prix de tous les objets de première nécessité a plus que quadruplé » du 14 avril au 4 septembre 1795. Sur le marché de Cluses, du 3 mars au 26 octobre 1795, la hausse fut plus rapide encore : en moins de huit mois, les prix des céréales, base de l'alimentation, se multipliaient par huit, par quinze, par dix-huit (15).

Cette situation contraignait les salariés à demander le rajustement de leurs salaires et les entrepreneurs, la révision de leurs marchés. En période normale, les adaptations se font lentement, avec un certain décalage entre le niveau des salaires et le coût de la vie. Comment auraient-ils pu suivre cette hausse folle devant l'inflation galopante et la décadence monétaire qui suivirent le retour à la liberté commerciale ? Les documents montrent que les salaires ont été rarement doublés. Les ouvriers et artisans des bourgs, les journaliers de la campagne, tous les non salariés qui ne pouvaient compenser la hausse des denrées vitales par la vente de quelques produits, durent souffrir. Ils regrettèrent sans doute le temps où un « maximum », même imparfait dans son fonctionnement, et qu'ils avaient peut-être

---

(14) Protestations et résistances des paysans, des autorités se donnent plus libre cours : témoin l'attitude du maire de St-Nicolas-la-Chapelle ; à Flumet, il rencontre Coudurier de Megève, chargé de recenser grains et farines dans le canton ; il se répand en menaces, piétine l'ordre de mission de Coudurier. En l'an II aucun événement semblable n'a laissé de traces. En l'an III ils se multiplient.

(15) Mercuriales (Arch. départ. de Hte-Savoie IV. L. 30) : le quintal de froment passe de 100 livres à 1500 ; ceux de seigle de 74 livres 10 sols à 1200 livres ; d'orge, de 56 livres à 1000 ; de méteil, de 92 livres à 1000.

honni, mettait un barrage réel à une hausse qu'appelaient tant de causes et qui se manifesta dès qu'on leur permit de jouer.

⁂

Par suite de conditions singulières, le problème des subsistances sous la Révolution, se présenta à nos ancêtres sous un aspect un peu différent de celui qu'il revêtit en beaucoup d'autres régions. L'annexion, en 1792, ne changea pas les conditions naturelles en Faucigny. Mais elle apporta des charges supplémentaires.

Toutefois, le District de Cluses, essentiellement rural et producteur, ne connut pas une crise des subsistances aussi aiguë que d'autres parties de la République. L'application du maximum n'y dressa pas aussi violemment les consommateurs contre les producteurs. Ceux-ci étaient l'immense majorité. Par suite de l'absence de grands centres urbains, les consommateurs salariés ne formaient pas de masses compactes capables de se livrer à d'inquiétants désordres. Le plus grand nombre, disséminé dans les villages, connaissait une situation meilleure que celle des consommateurs des grandes villes. Beaucoup étaient nourris par l'employeur et le problème des subsistances en était simplifié. La suppression du maximum, des documents suggestifs en témoignent, laissa un champ plus libre à la recherche du profit et accrut l'insécurité du consommateur.

L'Ingénieur François JUSTIN

(1796-1860)

par M. Emmanuel BONTRON

La ville de Sallanches a donné à une de ses rues, le nom de l'ingénieur François Justin, né à Chambéry, le 26 juin 1796, et décédé à Chambéry, le 11 juin 1860, qui avait établi les plans de reconstruction de la ville après l'incendie du 19 avril 1840.

Le 13 juin 1860, le « Courrier des Alpes », a publié la notice nécrologique suivante :

« La Savoie vient de faire une perte bien regrettable dans « la personne de M. Justin, Chevalier de l'Ordre des Saints « Maurice et Lazare, inspecteur du Génie civil en retraite, « ancien député de la ville de Chambéry, décédé hier en cette « ville, à la suite d'une courte maladie.

« Partout où il a eu des fonctions à remplir, la bonté de « son cœur, l'aménité de son caractère, sa parfaite intégrité « non moins que la distinction de ses talents, lui ont concilié « l'affection et l'estime de tous ceux avec lesquels il a eu « quelques rapports. On peut dire ce que l'on a dit de son « frère, M. Anthelme Justin, ancien magistrat, qu'il est mort « en laissant autant d'amis que de connaissances.

« On a de lui plusieurs travaux très estimés : la Mau- « rienne lui doit la plus grande partie de sa belle route natio- « nale et de ses beaux ponts. Les villes maintenant si coquettes « de Sallanches et de Cluses ont été reconstruites sur ses plans. « Il en est de même de l'église Notre-Dame, de l'Hôtel de Ville « d'Annecy et du magnifique pont de Brogny, sur la route de « cette ville à Genève.

« Son pays s'unira donc à ses nombreux amis pour dé- « plorer sa perte ».

Voici brièvement résumée la carrière de François Justin, ingénieur du Génie civil et député de la Savoie de 1849 à 1853.

La famille Justin, savoyarde, traditionnaliste et croyante, était originaire de Yenne. Le père de l'ingénieur s'était établi à Chambéry comme entrepreneur. François Justin avait été nommé ingénieur civil et architecte hydraulique suivant diplôme « del magistrato della re-

forma nella regia universita degli Studi », du 28 juillet 1823, relatant les études faites brillamment au cours de quatre années.

Cette préparation comportait l'étude très poussée du dessin et de la peinture, ainsi qu'en témoignent des études, des dessins, des peintures et des portraits, et miniatures pieusement conservés par la famille. Des plans ont été versés aux archives municipales de Sallanches et de Thonon-les-Bains, et aux thermes d'Aix-les-Bains.

Il fut nommé le 16 septembre 1823, aspirant au corps des ingénieurs des Eaux et Routes (appointements 1.000 lires).

Le 1er mars 1825, ingénieur de 3me classe à Saint-Jean-de-Maurienne (1.800 lires), où il donna toute satisfaction ainsi qu'en témoigne une délibération particulièrement élogieuse du Conseil redoublé de la ville, du 13 mai 1830 :

« L'établissement de la route royale dans le centre de la « ville est un si grand bienfait auquel vous avez tant coopéré, « que la ville vous doit tout le succès de l'entreprise, et ne « saurait trouver d'expressions assez fortes pour vous en té- « moigner toute sa reconnaissance.

« L'extension du commerce, la salubrité de la ville, son « embellissement et tant d'autres agréments seront le résultat « de l'amour que vous avez toujours eu pour le bien public, « et dont vous nous avez constamment donné des preuves par « le zèle et l'empressement que vous avez mis à seconder nos « vues auprès du Gouvernement paternel de Sa Majesté.

« .....Au reste les travaux dateront toujours de votre heu- « reuse époque, de votre bienveillante administration : ils « seront des monuments qui diront plus que des paroles..., « ils forceront la postérité à se rappeler de vos bienfaits et « du plaisir désintéressé que vous avez mis à nous faire du « bien, par vos travaux et la protection efficace dont vous « nous honorez..., etc... ».

La ville de Saint-Jean-de-Maurienne témoigna d'ailleurs sa reconnaissance à l'ingénieur en lui offrant lors de son départ, un plat à barbe en argent avec dédicace, conservé par la famille.

Le 5 janvier 1839, il fut nommé ingénieur de première classe (2.400 lires).

Le 23 octobre 1840, à la suite de la reconstruction de la ville de Sallanches, après l'incendie du 19 avril 1840, il fut nommé Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Le diplôme est délivré à « l'ingénieur de première classe Justin, « il quale fece prova di somma attivita et di squisita intelligenza nel « coodjuvar nella missionne sua il Regio Commissario che fu incari- « cato di tutti gli opportuni analoghi prowedimenti, ben ci piace di « dimostrargliène con un publico onorevole contrassegno, il nostro « gradimento ». Signé : Charles Albert Cortina et dignitaires de « l'Ordre ».

Le 23 janvier 1841, élévation au grade d'ingénieur-chef de 2me

classe (3.000 lires), et le 8 juillet 1845, d'ingénieur de première classe (3.400 lires).

Le 4 août 1856, il fut admis à la retraite avec le grade d'inspecteur honoraire du Génie civil, en témoignage de notre reconnaissance pour sa longue carrière au dit corps. Signé : « Victor Emmanuel ». Pour 39 ans, 3 mois et 5 jours, sa pension fut fixée à 2.711 lires.

En décembre 1849, François Justin, alors ingénieur à Annecy, répondant à des démarches très pressantes de ses amis, se laissa présenter à la députation à Chambéry, en remplacement du Marquis Costa de Beauregard, député sortant, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat. — Ce mandat de député ne comportait alors aucune rétribution quelconque, et il fallait aller siéger à Turin une ou deux fois par an.

En 1851, on mettait en diligence 28 heures pour aller à Turin. Le mandat, très honorifique, était pour lui, père de cinq enfants, une lourde charge, étant données sa situation de fortune et la modicité des appointements d'un ingénieur de 1re classe. Il se laissa néanmoins entraîner, bien à contre cœur, et fut (contre l'avocat Parent), le candidat des « amis de l'ordre, de la liberté et de la Constitution ».

Les luttes politiques et surtout religieuses étaient alors des plus vives en Savoie. Elles sont relatées d'une manière extrêmement intéressante dans le livre de M. Avezou : « **La Savoie, depuis les réformes de Charles Albert jusqu'à l'Annexion** ». Aucun savoyard cultivé, soucieux de l'histoire de la province, ne devrait ignorer ces 350 pages, où sont présentés, avec une documentation des plus attachantes, et en toute impartialité, les événements de cette période, et les raisons et malentendus qui ont détaché totalement et définitivement la Savoie du Piémont, pour aboutir au Plébisciste du 22 avril 1860 (130.604 oui, dont 47.076 oui et zone, contre 235 non).

Les élections eurent lieu le 9 décembre 1849, au suffrage censitaire (20 livres au minimum d'impôts directs). Justin fut nommé par 327 voix contre 304 à l'avocat Parent. La Savoie ne variait pas dans son attitude politique et envoyait au quatrième parlement sarde la même proportion de constitutionnels et de démocrates (15 contre 7), (Avezou, page 138).

La lutte avait été vive. Le « Courrier des Alpes » a publié la proclamation électorale du candidat Justin : « Electeurs de Chambéry, « c'est un enfant du peuple, c'est un homme sorti de votre sein, c'est « un compatriote que tous les amis de l'Ordre, de la Liberté et de la « Constitution ont offert à votre suffrage pour représenter notre Cité « dans le Parlement National... Homme de cœur et plein de loyauté, « il n'oubliera jamais que Chambéry fut son berceau et que là se « trouvent toutes ses plus chères affections....., etc... ». Le journal ajoute : « comme s'ils s'étaient entendus entre eux, démocrates et « rétrogrades vont répétant partout que M. Justin est d'Annecy, qu'il « favorisera les intérêts d'Annecy au détriment de Chambéry ». Stupide calomnie ! etc...

Sur l'activité des députés savoyards au Parlement, voici ce qu'écrit M. Avezou dans son ouvrage (pages 151-154) :

« Pendant les sessions de 1850, 1851, 1852, les députés de la Savoie travaillèrent ferme à la Chambre; la stabilité retrouvée leur permettait de traiter maintenant les questions dont l'étude leur était confiée, sans crainte d'une dissolution du Parlement, d'une invalidation ou d'une démission forcée pour incompatibilité de fonctions, comme ç'avait été si souvent le cas lors des tâtonnements du début, pendant les sessions de 1848 et 1849... ».

Les interventions des Députés de Savoie, pendant cette période 1850-1852, seront donc très fréquentes, souvent remarquables, plus rarement couronnées de succès. Leurs votes prennent peu à peu un caractère assez paradoxal : les conservateurs, dont les troupes sont dressées, en Savoie, contre la politique de plus en plus franchement anti-religieuse du Gouvernement, le soutiennent presque toujours à Turin, tandis que les sept membres de la gauche démocratique savoisienne constitueront l'opposition, tout en étant beaucoup plus rapprochée que leurs adversaires des idées des Ministres au pouvoir, sur bien des points.

Néanmoins, devant les maigres résultats obtenus pour la Savoie devant l'hostilité ou l'indifférence des députés piémontais, leur assiduité se relâchait quelquefois.

« Les députés arrivent de toutes parts, écrivait à un journal de « Chambéry son correspondant de Turin, sauf de la Savoie, dont le « zèle législatif semble diminuer de jour en jour. Vos députés n'ob« tiennent rien et n'obtiendront jamais rien, de sorte qu'il ne faut « pas trop s'alarmer de leur lassitude ».

En 1853, le quatrième parlement sarde fit place au cinquième. M. Justin fut remplacé par le Marquis Costa de Beauregard, élu à Chambéry contre l'avocat Jean-Jacques Rey, candidat officiel.

⁂

L'ingénieur Justin s'était marié en janvier 1835, avec M^lle^ Jeanny Saint-Martin, fille du notaire de Chambéry, Antoine Saint-Martin. Cinq enfants naquirent de cette union.

Un fils François, ingénieur, parti pour le Brésil où il est décédé sans enfant, le 27 octobre 1894.

Et quatre filles, toutes décédées sans enfant, sauf la cadette, Anthelma, devenue épouse puis veuve du Major en retraite François Bontron, neveu des deux généraux Mollard, laquelle a eu deux enfants :

Emmanuel, actuellement notaire honoraire à Thonon-les-Bains,

et Marie, épouse de M. Léon Pochat, notaire, décédée à Sallanches, le 14 juillet 1908, laissant deux enfants :

Marcel Pochat, actuellement directeur aux Brasseries du Maroc, à Casablanca,

et Marie-Thérèse, épouse de M. Paul Darnault, ingénieur en chef, directeur des Bases Aériennes de l'A. O. F., à Dakar.

⁂

Au décès de François Justin (11 juin 1860), le deuil de la famille contrastait avec l'allégresse générale du pays en raison de l'Annexion et des préparatifs de la fête fixée au 17 juin. C'était le 14 juin que le drapeau français devait être hissé sur la tour du château de Chambéry, annonçant la signature de l'acte solennel de remise.

Ingénieur remarquable, fonctionnaire apprécié dans tous ses postes, député affermi dans ses principes, n'est-il pas bon, cent ans bientôt après sa mort, de tirer de l'oubli la mémoire de ce bon serviteur du pays savoyard ?

La Seigneurie de Mussel

par M. Lucien GUY

Entre Cluses et Scionzier apparait comme une grosse taupinière, la petite colline boisée que l'on appelle la Tête de Mussel. Elle portait jadis un château-fort important qui constituait avec le territoire adjacent, la seigneurie de Mussel. Les fortifications étaient tournées vers le couchant, comme pour défendre Cluses contre une attaque pouvant venir du bas Faucigny (1).

D'après le cadastre de 1730, le château était déjà à l'état de masure à cette époque. On y voyait encore les restes d'un bâtiment rectangulaire situé sur le versant occidental de la colline, ainsi qu'une tour sur le versant méridional. Des débris de tours rondes (ou bastions) étaient encore apparents autour du bâtiment principal en 1923. Depuis, les matériaux ont été vendus par le propriétaire pour la construction d'immeubles à Scionzier. Ainsi, les derniers vestiges du château ont disparu et l'emplacement a été recouvert par un épais taillis.

Toutes les recherches faites jusqu'ici ne nous ont rien appris sur les origines de ce château qui ne figure pas parmi ceux que fortifièrent ou réparèrent les souverains de la province, ni au nombre de ceux qui furent pris et détruits au cours des diverses invasions. On ne le trouve mentionné dans aucune charte avant la fin du XV^{me} siècle. Mais il est certain qu'il remonte à une époque beaucoup plus ancienne. Ceci laisserait supposer que le nom de Mussel, qui désigne un hameau voisin, plus au nord, lui a été donné probablement plus tard par sa situation sur le territoire de cette seigneurie. Albanis Beaumont nous dit que Mussel est un nom gallois ou celte, corruption de Muset ou Muselt qui veut dire, en terme de chasse, le lieu où les bêtes fauves se retirent. Ce même auteur raconte que Mussel fut réparé par Hugues, dauphin, en 1310, et qu'il servait, vers le IX^{me} siècle, de maison de chasse aux barons de Faucigny. Cette assertion paraît fantaisiste, car elle ne s'appuie sur aucun document de notre connaissance. En outre, au IX^{me} siècle, la baronnie de Faucigny n'existait pas encore, puisque Aymerard, premier sire de Faucigny, ne vivait qu'au début du XI^{me} siècle. L'histoire très documentée de Cluses, par Lavorel, ne donne aucun renseignement sur ce château pourtant important et presque aux portes de la ville. On peut en déduire qu'il n'a pas joué

(1) Des recherches avaient été commencées par notre regretté confrère M. Casimir Pernat qui m'avait laissé quelques notes. Je les ai rassemblées et complétées avec d'autres notes obligeamment communiquées par M. le baron Félix d'Yvoire, et mes investigations personnelles.

un rôle dans l'administration du mandement où Châtillon tenait la première place. Il était cependant, avec Châtillon, le seul ouvrage de protection de Cluses. Il est probable qu'il a été démantelé vers la fin du XVI^me^ siècle, lors de l'invasion bernoise et qu'il a depuis perdu toute valeur militaire mais désignait seulement un fief.

L'origine de ce château parait remonter au XII^me^ siècle. Puisqu'il n'est pas mentionné dans l'énumération des châteaux-forts construits ou réparés par Pierre II de Savoie, par Agnès de Faucigny (1263) et par leur fille Béatrix, Mussel n'étant pas à charge au souverain de la province, aurait appartenu primitivement à une famille noble qui le tenait en fief (2).

Quels étaient les seigneurs de Mussel avant les Martin du Fresnoy, premiers qualifiés de ce titre ?

De nombreux actes passés dans la région de Cluses, Scionzier, Thiez et à la Chartreuse du Reposoir, ainsi que des historiens savoyards mentionnent les nobles de Vosérier en laissant supposer qu'ils furent les premiers seigneurs de Mussel (3).

Les Vosérier sont originaires d'Amancy, d'où ils se sont transplantés à Scionzier, où ils apparaissent en 1150 avec Guillaume de Vosérier.

L'acte suivant semble bien prouver la possession de Mussel par la famille de Vosérier :

Pierre de Vosérier, de la paroisse de Scionzier, fils de Jean, agissant « dans la maison-forte de Mussel à lui et à ses frères appartenant », fait quittance à Melchiotte de Montvuagnard, comme cohéritier universel de Aimon de Vosérier, son feu mari, le 29 septembre 1496 (4).

D'après Ménabréa, les sires de Vosérier, vassaux des comtes de Genevois, possédaient eux-mêmes les fiefs de Scionzier, Arâches, Saint-Sigismond (5).

Le premier titulaire connu de la seigneurie de Mussel est Jean V Martin du Fresnoy, qui vivait en 1539. Il eut d'un premier mariage. Jean VI, seigneur de Mussel, son héritier, qui vivait en 1586 et, de son second mariage avec Antoinette, fille de Jacques de Genost et de Péronne de Viry, veuve de Michel de Vosérier, une fille Charlotte. Jean VI Martin du Fresnoy épousa Françoise, fille de Michel de Vosérier. Leur héritier Jean VII Martin du Fresnoy, seigneur de Mussel, épousa le 12 septembre 1604, Claudine de Rochette (les de Rochette étaient comtes de Scionzier). Leur fils Jean Charles Antoine Martin du Fresnoy, seigneur de Mussel, marié en 1626 avec Renée Françoise de Lucinge, eut deux filles : Madeleine et Renée Françoise qui épousa en 1652, Louis François de Foras, auquel elle apporta la seigneurie de

---

(2) Le 7 janvier 1304, Guillaume, chevalier, Pierre, Jacquet de Vosérier font hommage lige au dauphin Hugues (Reg. Dauph. 16279).

(3) Reg. Genev. 325 ; Besson pr. 23, p. 356. Falconnet, Chartreuse du Reposoir p. 13. Reg. Genev. 384 bis, 476 et 493, 1083. Notes du baron d'Yvoire. Ménabréa, Origines féodales, p. 304. Lavorel, Cluses, p. 65, 77. C'est probablement dans ce château que fut signé l'acte de fondation de la Chartreuse du Reposoir, en 1151.

(4) Notes du baron d'Yvoire.

(5) Ménabréa, op. cit. p. 303.

Mussel et dont le fils Jean Charles de Foras, héritier substitué et testamentaire de son aïeul Jean Charles Antoine Martin du Fresnoy (testament du 12 avril 1663), après de longs procès, ne recueillit que la seigneurie de Mussel dans ce riche héritage (6). Jean Charles de Foras épousa Jeanne Marie Marin en 1688. Leur fils Janus de Foras, né le 13 août 1709, vendit le fief de Mussel à spect. Claude Hugard, de Cluses, le 25 novembre 1748, lequel est qualifié à son tour seigneur de Mussel (dans une pièce datée de Bonneville, du 10 janvier 1785, signée de Viry, contenant évaluation des fiefs de spect. Hugard, rière la paroisse d'Arâches) (7).

Faut-il en déduire que les nobles de Vosérier ont été les premiers seigneurs de Mussel ? Cela paraît vraisemblable puisqu'ils sont les seuls qui aient marqué dans cette région de Scionzier du XII[e] au XV[e] siècle. Leurs alliances avec les Martin du Fresnoy semblent aussi indiquer une transmission du fief de Mussel. Ils ont en outre tenu un certain rang à Cluses. La maison-forte de Mussel leur appartenait en 1496. Ménabréa leur attribue le fief de Scionzier. Tout porte à croire que le château de Mussel appartînt primitivement à la famille de Vosérier ou qu'il lui fut donné en fief par les premiers souverains de la province.

---

(6) A. de Foras, **Armorial**.
(7) Note de M. Pernat.

TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'Administration 5

Liste des membres 6

Sociétés correspondantes 11

Nécrologie 12

Bilan 13

Travaux de l'Académie 14

John BAUD : **Me Claude Dusougey, Châtelain du Mandement de Samoëns et la famille de Charmoisy**.... 15

Chanoine M. DECHAVASSINE : **Les classes sociales à Samoëns au XVIIIe siècle**..... 17

R. CAPT DE LA FALCONNIÈRE : **Hugues d'Anthon**.... 25

Justinien RAYMOND : **Les subsistances dans le District de Cluses sous la Révolution**..... 29

Emmanuel BONTRON : **L'ingénieur François Justin**.... 37

Lucien GUY : **La seigneurie de Mussel**..... 43

Plus est, patriæ facta referre, labor.
OVIDE.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME X



MCMLVII

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Conseil d'Administration

M. **PERRET** Charles-Henri, président d'honneur (décédé).

Comité de Direction

M. GUY Lucien, président ;
Mlle BLANC Céline, vice-présidente ;
MM. PAYOT Paul, vice-président ;
DAMEX Auguste, sécrétaire ;
BENE Georges, secrétaire adjoint ;
SAUTHIER Marcel, trésorier ;
DUNAND Clovis, bibliothécaire-archiviste ;
BERGER Hippolyte, bibliothécaire adjoint.

Membres représentant les cantons du Faucigny

MM. MOREL-FREDEL Louis, canton de Bonneville ;
TYRODE Isidore, canton de Cluses ;
PIERRE James, canton de Sallanches ;
Docteur PELLOUX Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de Saint-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Docteur GAY Paul, canton de Saint-Jeoire ;
DUVILLARET Théodore, canton de Taninges ;
Chanoine M. DECHAVASSINE, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
SAUTHIER Marcel, canton de Boëge.

Bienfaiteurs de l'Académie

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 23, rue de la Paix, Paris (2me) ;
M. KUNDIG André, maitre-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, à Genève ;
M. TYRODE Isidore, agent général d'assurances, Cluses.

Membres d'Honneur

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (décédé) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité national de Géographie, 7, rue Lamenais, Paris ;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris ;
Mme DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (décédée) ;
M. VALLOT Charles, géographe, à Versailles (décédé) ;
Mme DERMOZ Germaine, sociétaire de la Comédie Française, à Paris ;
MM. Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, à Paris ;
JACQUES André, artiste peintre, graveur, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie, 9, rue Métropole, à Chambéry ;
CHAVANNE Claudius, Premier Avocat Général à la Cour de Cassation, Paris.

Membres Effectifs

MM. AVEZOU Robert, archiviste en chef de l'Isère, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs, rue Général-Delestraint, à Bourg-en-Bresse ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains ;
BAUD Henri, Secrétaire général de la Préfecture de l'Aveyron, Rodez ;
BENE Georges, professeur, docteur ès-sciences, Saint-Jeoire ;
BENE Raymond, docteur, médecin, 171, rue Foch, Le Creusot ;
BIOLLEY Charles, journaliste, à Thonon-les-Bains ;
Mlle BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, à Bonneville ;
MM. BONTRON Emmanuel, notaire honoraire, à Thonon-les-Baîns ;
BRETTON Claudius, industriel, à Cluses ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy ;
CAPT DE LA FALCONNIERE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève ;
CHATOUX Jean, antiquaire, Meyrargues (Bouches-du-Rhône) ;
CORBET André, pharmacien, maire de Samoëns ;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville ;
DECHAVASSINE (le chanoine Marcel), directeur au Grand Séminaire d'Annecy ;
DUFOUR Alain, archiviste-paléographe, Bellerive, Genève ;
DUSSART Bernard, directeur du Laboratoire hydrobiologique de Thonon-les-Bains ;
FALLION Pierre, avoué, président du Syndicat d'Initiative, maire de Bonneville ;
GAY Paul, docteur-médecin, à Saint-Jeoire ;
GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bonneville ;

MM. GUY Amédée, docteur-médecin, ancien député, avenue des Allobroges, à Thonon-les-Bains ;
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains ;
GUY Pierre, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, à Grenoble ;
MANNESSY Louis, avoué honoraire, Blanzy, Bonneville ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, à Genève et Monthoux ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, Bonneville ;
ORSAT François, avoué, 14, rue Freizier, Chambéry ;
OURSEL Raymond, archiviste en chef de la Haute-Savoie, Annecy ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, maire de Chamonix ;
PERRET André, archiviste en chef de la Savoie, à Chambéry ;
PERRON François, sous-archiviste de la Haute-Savoie, Annecy ;
PERROUD Camille, instituteur honoraire, 8, rue Marcoz, Chambéry ;
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
PLANCHER Etienne, maître-imprimeur, rue du Pont, Bonneville ;
POULLE Emmanuel, archiviste-paléographe, 93 bis, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine) ;
RAYMOND Justinien, professeur agrégé au Lycée J.-B.-Say, 3, square Lagarde, Paris (VI^me) ;
ROCHON DU VERDIER Guy, chef de contentieux, 11, rue de la Charité, Lyon (2^me) ;
RUBIN François, docteur-médecin, maire de Saint-Jeoire ;
SAUTHIER Marcel, comptable, 36, avenue d'Evian, Thonon-les-Bains.

Membres Associés

MM. ABRY Eugène, pharmacien à Chindrieux ;
ABRY Maurice, pharmacien à Bonneville ;
M^me ACCARY Louis, Quai Alexandre-Curral, Sallanches ;
MM. AGNANS Paul, notaire, rue Pertuiset, Bonneville ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, Bonneville ;
AMELOT Pierre, imprimeur-éditeur, 3, avenue Rembrandt, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ;
M^me ANDIGNE (la comtesse Charles d'), château de Condillac, par La Coucourde (Drôme) ;
MM. ARDIZZI Jean-François, géomètre-expert, à Aïse ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
BALLALOUD Louis, avoué, à Bonneville ;
BALMELLE Marius, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, boulevard du Soubeyran, à Mende ;
BARD DE COUTANCE Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (VI^me) ;

MM. BARDEL René, dentiste, 14, avenue de la Gare, Sallanches ;
BECHET Paul, industriel, maire de Cluses ;
BECHET Fernand, industriel, Président de la Chambre de Commerce, à Cluses ;
BERCHET Henri François, journaliste, 24, avenue d'Ouchy, Lausanne ;
BERGER Hippolyte, square Guillaume-Fichet, Bonneville ;
BLANC (le général Henry), Directeur du Musée de l'Armée, 2, Avenue Raymond-Poincaré, Paris (XVI^me^) ;
BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris (XVI^me^) ;
Mlle BOUCLIER Andrée, assistante sociale, à Bonneville ;
MM. BOURGEAUX Paul, juge de paix, à Thonon-les-Bains ;
BOUSSARD Clément, Sous-préfet de Briey (Meurthe-et-Moselle) ;
M^me^ BOUTIE Charles, à Aïn-Tédelès (Oran) ;
M. BOUVIER Louis, notaire, 6, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry ;
M^me^ BRANTES (la comtesse de), 6, Rond-Point des Champs-Elysées, Paris ;
MM. BRELAZ Francis, journaliste reporter, Les Gets ;
BRIERE-ROUGE Emile, peintre-verrier, 92, rue du Président-Wilson, à Levallois et à La Foulaz, Verchaix ;
M^me^ BROGLIE (la princesse Amédée de), 41, avenue Foch, Paris (XVI^me^) ;
MM. BUCHALET Jacques-François, à Aïse ;
CARPANO Léon, industriel, à Cluses ;
CHALLAMEL Alexandre, 11 bis, avenue Mac-Mahon, Paris (XVII^me^) ;
M^me^ CHARRIER Louis, 1, avenue Raymond-Poincaré, Paris (XVI^me^) ;
MM. CHAULIN (baron Jacques), 25, rue des Feuillantines, Paris ;
CLAVEL Henri, notaire, à Cluses ;
COFFY François, hôtelier à Samoëns ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais ;
CURRAL Jean, 14, rue Nicolo, Paris (XVI^me^) ;
DERUAZ Louis, journaliste, à Scionzier ;
DESARNOD François, à Vallon, Samoëns ;
DUBOIN Jean, ancien secrétaire de mairie, Samoëns ;
DUNAND Clovis, rue du Pont, à Bonneville ;
DUNOYER Edmond, entrepreneur, 6, cours des Bastions, Genève;
DUPONT Louis, directeur de l'Ecole de garçons, Megève ;
DUVILLARET Théodore, notaire honoraire, Taninges ;
DUVILLARET Henri, docteur en droit, 10, avenue Trudaine, Paris (IX^me^) ;
M^me^ FABRE-LUCE Alfred, 56, avenue Foch, Paris (XVI^me^) ;
MM. FALCHERI Edmond, directeur du Crédit Lyonnais, Aix-en-Provence ;
FALCONNET (l'abbé Armand), professeur à La Roche-sur-Foron ;
M^me^ FAUCIGNY-LUCINGE (la princesse Guy de), 17, rue du Cirque, Paris (VIII^me^) ;

MM. FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Henry de), 9, rue Jean-Goujon, Paris (VIII^me), et Londres, Sloane street, 74 ;
FLECHERE (comte Henri de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire ;
FLECHERE (comte Roger de la), même adresse ;
FORESTIER Léon, ingénieur civil, La Roche-sur-Foron ;
GANTIN François, industriel, à Vougy ;
M^me GANTIN François, à Vougy ;
MM. GAY Georges, ingénieur T. A., élevage avicole, maire de Vulbens;
GOJON Louis, juge au Tribunal, 47, rue Vaneau, Paris (VII^me) ;
GOJON Jean, avoué, 10, rue Royale, Annecy ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, 1, rue Camille-Dunant, à Annecy ;
GRAVIER Albert, professeur, 24, rue Barrème, Lyon ;
GRILLET Emile, assurances, 18, rue des Tournelles, Annemasse;
M^me JACQUIER Robert, rue du Pont, à Bonneville ;
M. JOLIVET Jean, négociant, rue Pertuiset, Bonneville ;
M^me LALLIARD, institutrice, Saint-Pierre-de-Rumilly ;
M. LEPINAY Eugène, docteur-médecin, Saint-Gervais-les-Bains ;
M^me LEVI-PINARD Germaine, 15, rue Paul-Strauss, Paris (XX^me) ;
MM. LUPIN Joseph, professeur au lycée Lakanal, 3, Allée d'Honneur, Sceaux ;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, à Bonneville ;
MALHERBE Marcel, directeur aux Houillères du Nord, 20, boulevard Pasteur, à Douai ;
M^me MARCHAND, institutrice, à Bonneville ;
MM. MARTEL Louis, ancien député, rue Carnot, La Roche-sur-Foron;
MARTIN Georges, juge à la Cour de Genève, à Veyrier ;
MARTY Abel, industriel, à Cluses ;
MAUGIER Pierre, commandant en retraite, 4, place de la Grenette, Cluses ;
METRAL Robert, représentant, usines de Chedde, Passy ;
M^me MILLION, institutrice, à Annemasse ;
MM. MONNET Henri, instituteur, à Biskra ;
MORAND François, directeur d'école honoraire, Le Planellet, Megève ;
MORAND Jacques, docteur-médecin, à Bonne-sur-Menoge ;
MOREL-VULLIEZ (l'abbé Paul), curé d'Aïse ;
MORTIER Gaston, directeur général, hôtel Hermitage, Megève ;
MOUCHET Marcel, juge de paix, à Taninges ;
MUGNIER Pierre, notaire, rue du Pont, Bonneville ;
Mlle NAIRE Alexia, Les Volubilis, route de Megève, Sallanches ;
MM. NOUVELLEMENT Jean, notaire, à Sallanches ;
ORLAREY Maxime, professeur à l'E. N. H. de Cluses ;
M^me ORLAREY Maxime, directrice d'école honoraire, à Cluses ;
MM. PARCHET (l'abbé), curé-doyen, Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain) ;
PASQUIER (l'abbé René), supérieur du Collège Sainte-Marie, à La Roche-sur-Foron ;
PELLISSIER Marcel, avocat général, à Chambéry ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, maire de La Roche-sur-Foron ;

MM. PENZ Serge, inspecteur de l'Enregistrement, La Roche-sur-Foron ;
PERRET DU CRAY Henri, ingénieur, 14, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine ;
Mlle PERRIN Denise, institutrice, 23, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches;
Mme PIERSON Alexandrine, 16, rue Edgard-Quinet, Bourg-en-Bresse;
MM. PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à St-Pierre-de-Rumilly ;
PINGET François, instituteur, à Bonneville ;
PIRAUD Maurice, à Maffrey, Passy ;
PISSARD François, industriel, à Sallanches ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
PONS Charles, industriel, à Cluses ;
PREMAT Armand, 19, Grande-Rue, à Cluses ;
Mmes RAVENEL (la marquise de), 42, rue Boissière, Paris (XVIme) ;
Mme RAY François, Quai de l'Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
Mme REYDET Louis, rue Décret, Bonneville ;
MM. ROCH Louis, secrétaire de mairie, Samoëns ;
ROUGE Louis, maréchal des logis chef de gendarmerie, Le Monetier-les-Bains (Hautes-Alpes) ;
Mmes ROUSSET Marcel, professeur, cottage Montplaisir, Pav. 26, rue Baudin, Saint-Etienne (Loire) ;
M. RUBIN (l'abbé Louis-Eugène), professeur au Collège de Thônes;
Mlle RUBIN-DELANCHY Marie-Zoé, chef de division à la Préfecture, 8, rue Guillaume-Fichet, Annecy ;
Mlle SAGE Lily, 21, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
MM. SAPEY Jean, ingénieur, 9, avenue de la Libération, Cluses ;
SECRET (le chanoine Bernard), 16, rue de Boigne, Chambéry ;
SERVETTAZ Paul, chirurgien, 10, rue des Glières, Annecy ;
SIMOND (l'abbé François), curé de Meinier, Genève ;
SIMOND Pierre, notaire à Samoëns ;
TAIRRAZ Armand, Savoy-Palace, Chamonix ;
TAREL Jean, avocat, 2, avenue Félix-Viallet, Grenoble ;
TOBE François, docteur-médecin chef du sanatorium de Sancellemoz, à Passy ;
TROUSSIER Albert, expert-comptable, 2, rue Pasteur, à Cluses ;
Mmes TYRODE, professeur de musique, rue Berthelot, Cluses ;
M. VACHOUX (l'abbé Jean-Marie), à Tamié, Mercury-Gemilly ;
Mme VIARD Georges, route de Megève, à Sallanches ;
M. VINCENT Roger, 8, rue du 11me B. C. A., Annecy.

Membres Correspondants

MM. BARBOZA Julio A., Prof., avenue Rio Branco, 277, à Rio-de-Janeiro ;
BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, à Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève ;
DELARUE, conservateur de la Bibliothèque de Genève ;

MM. DUQUE Don Tomas Gabriel, ancien Président de la République de Panama ;
JANDONI GUARDIALFIERI Giuliano, Dott. Viale delle Milizie, 138, à Rome ;
LIBERTINI Crescenzo, Dott. Prof. Corso Vittorio Emanuele, 557 A, à Naples ;
MONTORIO Giuseppe, Dott. Prof., rue G. Merliani, 133, Naples ;
PALUMBO Don Alberto, Prof. Dott., via Arenaccia, 283, Naples;
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève;
ROSSET Louis-Félicien, professeur au Collège d'Evian ;
TAMIE (Abbaye de), par Mercury-Gemilly ;
TAPPONNIER Paul, ancien député, Collonges-sous-Salève ;
TOVAZZI Gino, Dott., Villa Concordia, Mira Porte, Venise ;
VIEIRA DA CAMARA Nilo, Prof., à Rio-de-Janeiro ;
WICHTERMANN Frédéric, Prof. Dr., Hesstrasse 24, Liebefeld, Berne ;
ZAVAGNO Severino, Piazza Marconi 7, Udine.

Sociétés Correspondantes

ANNECY. — Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales ; Amis du Vieil Annecy.
BORDIGHERA. — Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell.
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Archives départementales.
GENÈVE. — Institut National Genevois; Société d'Histoire et d'Archéologie ; Société Catholique d'Histoire de Genève ; Archives d'Etat; Bibliothèque publique et universitaire; Revue « Genava ».
GRENOBLE. — Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné; Archives départementales.
LAUSANNE. — Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.
LOUVAIN. — Université (bibliothèque).
MOUTIERS. — Académie de la Val d'Isère.
NAPLES. — Accademia Letteraria Scientifica Internazionale ; Biblioteca Partenopea.
NICE. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
RIO-DE-JANEIRO. — Academia Brasileira de Ciências Econômicas e Administrativas.
ROME. — Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano) ; Académie Internationale Saint-Georges de Culture Universelle.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
SION. — Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Valesia).
THONON-LES-BAINS. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Deputazione subalpina di storia patria (Palazzo Carignano) ; Societa piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Palazzo Madama); Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano).

NÉCROLOGIE

M. Jean NOUVELLEMENT, notaire (4 février 1957); M. François ORSAT, avoué (27 février 1957); M. le Docteur Albert VIDONNE (13 avril 1957); M. l'abbé François SIMOND, curé de Meinier (avril 1957); M. le Docteur Amédée GUY, ancien député et sénateur (16 novembre 1957).

DIPLOMES

L'Académie délivrera des diplômes à tous ses membres qui en feront la demande au Président, contre versement de 150 francs.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 1957

		Actif	Passif
Solde au 31 décembre 1956		83.114	
Cotisations 1957		40.200	
Vente fascicules et diplômes		6.550	
Intérêts Caisse d'Epargne		1.989	
Fournitures papeterie			326
Dactylographie			300
Affranchissements			1.380
Frais de recouvrements			1.304
Envoi de fascicules			4.127
Circulaires recouvrements			1.750
Facture Imprimerie du Château (tome IX)			54.059
Factures Imprimerie du Château (divers)			3.600
Facture Mayer (emballages)			960
Soldes pour balance :			
Caisse	3.453		
Caisse d'Epargne	56.604		
Chèques postaux	3.990		64.047
		131.853	131.853
Solde à nouveau		64.047	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 23 mars 1957

Assemblée générale - Renouvellement du Comité

James PIERRE : La Chapelle des Pénitents de Sallanches.

Paul TAPPONNIER : L'historien Louis Grillet (1756-1812), à l'occasion de son bicentenaire.

Lucien GUY : Le sénateur Alfred Chardon (1828-1896), promoteur du percement du Mont-Blanc.

Séance du 17 août 1957, à Saint-Jeoire

Docteur Raymond BENE : Jean-Jacques Dussaix (1722-1797), maître-chirurgien et bourgeois de Saint-Jeoire.

Docteur Paul GAY : Un grand écrivain de langue française : le poète vaudois C. F. Ramuz et la Savoie.

François PERRON : Les seigneurs de Saint-Jeoire.

Alain DUFOUR : L'engagement politique du baron d'Hermance.

Séance du 14 décembre 1957

Paul TAPPONNIER : Les bains de Saint-Gervais au temps du Département du Léman.

Lucien GUY : Le fantastique Château des Rosières.

Luc MONNIER : Quelques notes sur la Savoie du Nord et Genève en 1814.

Les fiefs de la Châtellenie de Samoëns

Leur origine et la succession de Lucinge

par M. André PERRET

Le bourg de Samoëns et ses dépendances, Verchaix, Morillon et Vallon, ainsi que les terres de l'abbaye de Sixt, ont formé la châtellenie ou mandement de Samoëns, circonscription administrative et militaire, dont l'étendue correspondait au canton actuel. Au-dèssus du mamelon, maintenant occupé par le jardin alpin de la Jaysinia, le château, dit de Montanier, puis de Samoëns, bien placé pour la surveillance de la frontière du Valais, servait de résidence au châtelain qui représentait, dans la haute vallée du Giffre, l'autorité des dauphins de Viennois, sires de Faucigny, puis des comtes et ducs de Savoie (1).

Au XIV^me^ siècle les dauphins vont, par des concessions successives, renoncer à la possession directe d'une partie de ce mandement de Samoëns, qui semble être né en 1309, ou peu avant cette date, d'un démembrement tardif de l'important mandement de Châtillon. Le château de Samoëns et son mandement sont en effet mentionnés pour la première fois, le 9 septembre 1309, à titre d'hypothèque dotale, lors des stipulations intervenues pour le mariage du dauphin Hugues avec Marie de Savoie. Il n'est cité dans aucun document antérieur, pas même le 15 novembre 1308, dans le traité de Montmélian qui prévoit ce mariage et énumère un grand nombre de châteaux (2).

---

(1) Voir sur le château de Samoëns : H. Tavernier, **Histoire de Samoëns** (« Mém. et Doc. » publ. par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, T. XXXI, 1892), p. 30-48; L. Guy : **Les anciens châteaux du Faucigny** (Annecy, 1929), p. 70-71; L. Blondel : **Châteaux de l'ancien diocèse de Genève** (Genève, 1956), p. 295-298.

(2) Guichenon : **Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie**, T. IV (Turin, 1780), **Preuves**, p. 158-159; L. Wurstemberger, **Peter der Zweite**, T. IV : **Urkunden** (1858), n° 922. Le plus ancien compte de la châtellenie de Samoëns date de 1310-1311. Toutefois si le château de Samoëns ne paraît qu'au début du XIV^me^ siècle comme centre de châtellenie, la demeure fortifiée est plus ancienne que la création du mandement. Cf. L. Blondel ouvrage cité.

De 1313 à 1340, les dauphins Hugues et Humbert, dans le dessein de s'attacher de puissantes familles seigneuriales ou de procéder à des échanges, peut-être aussi sous la pression de nécessités financières, consentent, tout en se réservant le droit de suzeraineté, à des abandons qui portent sur les domaines situés à la périphérie du territoire du mandement de Samoëns. Le bourg lui-même et le château, siège de l'autorité supérieure, seront retenus par elle. De nouvelles seigneuries sont alors créées tandis que d'autres, plus anciennes, se voient confirmées dans leurs droits de haute justice, « d'omnimode juridiction ».

Jean de Pontverre, chevalier, seigneur de Chavaroche en Genevois, d'une importante famille des environs d'Annecy, reçoit du dauphin Hugues en fief perpétuel quinze livrées de terre. Girard de Pontverre, frère de Jean, avait précédemment reçu de son côté, est-il rappelé dans cette inféodation, dix livrées de terre (3). Un acte de 1315 et des hommages, rendus en 1369 et 1386 par les représentants de la génération suivante, permettent de localiser les rentes seigneuriales des Pontverre. Elles se trouvaient aux hameaux des Miaux, du Verney et de Honora et comprenaient un assez grand nombre de pièces de terre et de taillables (31 noms de famille cités en 1315), le tout situé dans l'actuelle commune de Morillon, à l'ouest de celle de Samoëns (4).

Quelques années après l'inféodation consentie aux Pontverre, le dauphin Hugues confirma, en 1318, à l'abbaye de Sixt, les droits « d'omnimode juridiction », sauf le dernier supplice et la mutilation des membres. La justice devait s'exercer au profit des religieux depuis la croix de Sougey, en amont du lieu de Vallon jusqu'aux Alpes d'Agaune, c'est-à-dire les montagnes du Fer-à-Cheval aux confins du Valais. Les religieux seront tenus de faire conduire à la croix de Sougey les malfaiteurs, encourant la peine de mort, afin de les livrer aux châtelains de Samoëns ou de Châtillon (5). Toute la vallée de Sixt, à l'est de Samoëns, relevait donc au temporel de l'abbaye, fondée au XII^{me} siècle par des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, venus d'Abondance.

Une demeure seigneuriale, sentinelle dominant l'ancien chemin de Taninges à Samoëns, s'élevait au-dessus du torrent de Graveyruel ou Graveyruaz, non loin du hameau d'Etry sur le territoire de Verchaix. F. D. Riondel a décrit, en 1875, les ruines de ce château de Graveyruel qui se composait notamment d'une vaste tour quadrangulaire, de 32 mètres du nord au sud sur 16, et de murs d'enceinte de deux mètres d'épaisseur (6). La famille, qui en portait le nom, paraît dès l'an

---

(3) U. Chevalier : **Inventaire des archives des dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346** (Nogent-le-Rotrou, 1871), n° 1548. Voir aussi : H. Tavernier : **Morillon au XIV^{me} et au XV^{me} siècle** (« Revue Savoisienne », T. XVI, 1875), p. 50-52.

(4) H. Tavernier, article cité, et Foras : **Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie**, article : Pontverre.

(5) Archives de la Haute-Savoie, Arch. de Cour, Abbayes, Sixt, mazzo I, pièce 2.

(6) F. D. Riondel, **Les Familles et les personnes nobles de Samoëns** (« Revue Savoisienne », T. XVI, 1875), p. 69.

1309 avec Henri de Graveyruel, alors châtelain de Montjoie (7). Cependant, c'est à Verchaix et à Samoëns que les Graveyruel, qualifiés de damoiseaux, ont leurs biens patrimoniaux, consistant aux XIV^me^ et XV^me^ siècles dans la possession de leur maison-forte, de plusieurs familles de taillables aux alentours et dans la jouissance des moulins de la Valentine (8). Contrairement aux Pontverre, possessionnés dans le voisinage, les Graveyruel, plus anciennement établis dans la vallée du Giffre, ne doivent pas leur situation locale aux concessions du dauphin Hugues.

Les sires de Lucinge, d'illustre origine, puisqu'ils descendaient d'une branche cadette issue des premiers seigneurs de Faucigny, devaient certainement à cette ascendance des intérêts étendus dans le mandement de Samoëns. Le chevalier Rodolphe de Lucinge cède en 1209 et 1218 l'alpe d'Oddaz, au-dessus de Samoëns, à l'abbaye chablaisienne de Saint-Jean-d'Aulps (9). Son fils Guillaume, seigneur de Lucinge et d'Arenthon, laisse trois fils qui se partagent, en 1276, ce que leur père tenait en fief lige dans la vallée du Giffre. Les biens de Vallon, hameau situé entre Samoëns et Sixt, se trouvent notamment divisés entre les trois branches issues des fils de Guillaume. La branche cadette, celle des seigneurs d'Arenthon, est représentée en 1306 par quatre frères qui recueillent un considérable héritage, consistant en possessions dispersées depuis le pont de Bonneville jusqu'à Sixt. Ils ont des intérêts à Vallon et aussi à Aïse, Arcine, Bonne, Lucinges, Cranves, Boringes, Arenthon et dans les Bornes (10). Toutefois, la branche aînée et la troisième branche, connue sous le nom de Lucinge dit Boquerand, restent plus longtemps possessionnées à Vallon. Les droits de haute juridiction, dont jouissait la ligne aînée dans le mandement de Samoëns lui furent conférés ou reconnus par le dauphin Hugues, en 1324, semble-t-il (11). A la même époque, le château de la Bastie de Lucinge, à Cranves-Lucinges, fut cédé par le même dauphin à Etienne de Lucinge, chevalier, possesseur également des biens de Vallon (12).

Moins ancienne dans la vallée du Giffre que les Lucinge et les Graveyruel, la famille de Menthon, si puissante en Genevois, où elle

---

(7) **Bonnefoy et Perrin, Le Prieuré de Chamonix, Documents, Vol. I, (1879), n° 65.**

(8) M. Rannaud, **Histoire de Sixt** (Annecy 1916), p. 46, 48, 56, 82, 107. Arch. de la Savoie, Section Finances, sommaire de fiefs de la province de Faucigny.

(9) **Regeste Genevois, n° 517.** Le nom de lieu Lucinges se termine par la lettre s dans la graphie moderne. Cette lettre n'est pas étymologique.

(10) F. D. Riondel : **Les Familles et les personnes nobles de Samoëns** (« Revue Savoisienne », T. XVI, 1875). Cet article indique 1206 comme étant l'année de ce partage. Il faut lire 1306. Voir à ce sujet : Foras, **Armorial...**, article Faucigny-Lucinge.

(11) Voir la reconnaissance du 3 déc. 1470 par Louis et Claude de Lucinge. Archives de la Savoie, Section Finances. Sommaires des reconnaissances. Faucigny. La date de 1324 est citée par M. le chanoine M. Deshavassine, notice manuscrite sur la famille de Vallon.

(12) D'après la reconnaissance de Claude de Lucinge, vers 1540 (sans date). Archives de la Savoie, Section Finances. Sommaires des reconnaissances. Faucigny. Mandement de Bonne.

possédait le château dont elle tirait son nom, va acquérir au XIV^me^ siècle une situation privilégiée dans le mandement de Samoëns. Cette grande position locale a une double origine : les acquisitions personnelles et le mariage de Robert de Menthon.

C'était en son temps un des plus importants personnages de Savoie que ce seigneur de Menthon, qui fut châtelain de Beaufort, de Theys, la Pierre et Domène, bailli du Grésivaudan et, à partir de 1370, châtelain de Samoëns (13), où sa fortune territoriale commença, dès le 11 août 1340 par l'inféodation que lui consentit le dauphin Humbert d'un droit de dime s'élevant à onze octanes de froment et quinze octanes de fèves à percevoir annuellement dans le mandement de Samoëns (14). Quarante ans plus tard, le 6 septembre 1380, Robert de Menthon, accroît ses revenus domaniaux dans la vallée du Giffre par l'acquisition de la maison et des biens de Lételley, sis au territoire de ce nom sur la rive gauche du Giffre, entre Morillon et Samoëns (15). Le lieu dit La Tour, au hameau de Lételley, perpétue très probablement le souvenir de cette maison-forte des Menthon.

Par son mariage avec Isabelle de Lucinge, issue de la branche aînée de la maison de Lucinge, dont la position était prépondérante dans le pays, Robert de Menthon consolida singulièrement sa position. L'extinction sans postérité masculine de cette ligne aînée des Lucinge, va permettre au sire de Menthon d'accroître sa fortune domaniale, non sans peine d'ailleurs. Le décès sans enfant du chevalier François de Lucinge, puis de son frère Humbert et du jeune fils de ce dernier créa, en effet, une situation délicate. Ecartant sa sœur Isabelle, femme de Robert de Menthon, de l'héritage, Humbert de Lucinge, désireux sans doute de laisser ses biens à des représentants du nom, avait testé en 1367 au profit de ses collatéraux éloignés, représentant les deux branches puinées des Lucinge, les nommant ou substituant comme héritiers (16). Conformément à une coutume fréquente en Savoie, Isabelle avait renoncé en se mariant, en échange d'une constitution dotale, à ses droits successoraux. L'hoirie, dispersée en de nombreuses localités, était considérable. Les conflits d'intérêts, occasionnés par elle, firent de cette succession une tumultueuse affaire. Malgré les clauses du testament de son frère, Isabelle de Lucinge, considérant qu'elle n'avait pas été entièrement payée de ses droits dotaux, déclara nulle sa renonciation et revendiqua le patrimoine. Pour appuyer ses prétentions, aussitôt contestées par ses cousins, elle pouvait compter sur l'aide de son mari, Robert de Menthon, bientôt châtelain de Samoëns, fonction qui dut lui faciliter la mainmise sur l'hoirie. Le fief de Lucinge, dont la possession était contestée,

---

(13) Foras : **Armorial, T. III, article Menthon** : Archives de la Savoie, Arch. Camérales, comptes de la châtellenie de Samoëns.

(14) Arch. de la Savoie, Arch. Camérales, arrêt de la Chambre des Comptes du 12 février 1666.

(15) Foras : **Armorial...**, article Menthon.

(16) Ces faits et ceux qui concernent généralement cette affaire successorale sont tirés des articles **Faucigny-Lucinge et Menthon de l'Armorial, T. II et III.**

comprenait, en 1359, dix-sept familles faisant feu et répondant notamment, à des noms portés à Vallon et à Verchaix (17).

Dans le hameau de Vallon une demeure appartenait en 1362, à Jean Boquerand de Lucinge (18). Sa veuve Félisonne et leur fils, Jean II Boquerand, substitué, en qualité d'héritier du patrimoine en litige, à son père décédé, s'opposent au puissant Robert de Menthon. Pour une veuve et un mineur de branche cadette, c'était une entreprise hasardée.

Une transaction, qui ne mit pas fin aux difficultés, eut lieu en 1375. Robert de Menthon conserva, pour garantie des droits dotaux de sa femme, une bonne partie du château et des biens situés à Lucinges. La moitié de tous les autres biens lui est dévolue. Jean II Boquerand reçoit le château et les biens d'Arcine et le quart des autres possessions, le dernier quart avec une partie du château de Lucinges revenant à ses cohéritiers de la branche de Lucinge-Arenthon. Six ans plus tard, en 1381, la mère de Jean II Boquerand, agissant en qualité de tutrice, abandonne la part de son fils à Hugonin de Lucinge-Arenthon, qui reconnait en échange les droits de la branche Boquerand sur tous les biens détenus par Robert de Menthon. Ayant ainsi désintéressé un compétiteur éventuel, Jean II Boquerand, qui sera l'ancêtre direct des Faucigny-Lucinge, va avec ténacité poursuivre sa revendication contre Robert de Menthon et son fils Henri. Ceux-ci sont alors en possession effective du château de Lucinges et des biens de Samoëns, où ils ont, en 1378 et 1387, vingt feux sous leur juridiction. Il s'agit de l'ancien fief de Lucinge, car la plupart des noms des familles de justiciables sont les mêmes que ceux cités, en 1359, comme relevant de Lucinge (19).

En 1392, un quart de siècle après la date du fameux testament, cause du litige, l'affaire prit un tour plus sérieux. Nantelme de Jussier, lieutenant de la châtellenie de Bonne, se rendit, en avril 1392, à Lucinges pour mettre, au nom du comte de Savoie, Jean II Boquerand en possession du château. Le chevalier de Menthon et son fils, qui se trouvaient dans cette demeure, s'y opposèrent. Le 29 mai suivant, le vice-bailli du Faucigny, appelé à la rescousse, s'approcha, avec le lieutenant de Bonne, de la porte du château, dont il fut repoussé à coups de pierre. Cet affront, fait à l'autorité du comte de Savoie en la personne de ses représentants, ne pouvait rester impuni. Le maréchal de Savoie, Jean du Vernay, à la tête des bannières de Faucigny, se présenta à Lucinges, le 3 juin. Il fit brèche dans les murs du château, mais plusieurs de ses hommes furent blessés et la troupe assaillante fut finalement repoussée. Le comte Amédée VIII, ainsi bravé, ordonna une enquête pour cas de rébellion. A la suite de ces faits, une transaction dut intervenir entre les Menthon et Jean II Boquerand de Lucinge, car dans la période ultérieure l'hoirie se trouve

---

(17) Arch. de la Savoie, Arch. Camérales, comptes des subsides de Samoëns.

(18) Armorial, T. II, p. 345.

(19) Arch. de la Savoie. Arch. Camérales, comptes des subsides de la châtellenie de Samoëns.

divisée entre les deux familles. Les Menthon paraissent être restés en possession d'une bonne partie de l'héritage dans le mandement de Samoëns, tandis que le château et les biens de Lucinges furent recouvrés par les Boquerand de Lucinge. Le compte du subside de 1414 fait nettement apparaître l'importance respective des fiefs de Menthon et de Lucinge à Samoëns. Pour le premier, il fallut verser au trésorier général de Savoie la somme de 100 florins vieux et pour le second, celle de 50 florins vieux seulement (20).

A la fin du XIV^me^ siècle, un certain nombre de fiefs se partagent donc la périphérie de la châtellenie de Samoëns, la plus grande partie du mandement continuant d'ailleurs à relever directement de la Maison de Savoie. Il ne s'agit du reste pas d'unités territoriales formant un tout. Les seigneurs, ces rentiers de la terre, cherchent à jouir de redevances en nature produites par des sols variés. Ils possèdent donc des droits d'une extrême diversité en des lieux dispersés. Sous cette réserve il est cependant permis de dire que les principales possessions des Menthon et des Lucinge se situent à Vallon et, pour une plus faible part, à Verchaix. Dans cette dernière localité la famille de Graveyruel a son château et la plupart de ses intérêts, tandis que les Pontverre dominent à Morillon. A cette époque, deux fiefs de moindre importance, dont l'origine ne peut être décelée, existent encore dans le mandement : celui d'Antelme de Boëge, seigneur de ce lieu, dans la vallée de l'Arve, et de Rochefort, et celui de Pierre Pugin, damoiseau, de Cluses (21). Il existait en outre une famille de Vallon, dont les membres, qualifiés de damoiseaux, aux XIV^me^ et XV^me^ siècles, possédaient dans le hameau, dont il portaient le nom, une demeure et des rentes féodales et relevaient personnellement des Lucinge puis des Menthon (22).

Les comptes des subsides de 1384 et 1387 donnent des précisions sur le nombre des feux, soit des familles, dépendant des différents fiefs. L'abbaye de Sixt venait en tête avec 36 feux; les Menthon, alors détenteurs de la totalité de l'hoirie de Lucinge, possédaient 20 feux; puis, après ces deux fiefs, pourvus de « l'omnimode juridiction », venaient ceux qui ne jouissaient pas de la haute justice. Dans cette seconde catégorie les Pontverre distançaient tous les autres avec 14 feux; les Graveyruel se contentaient de 3 feux; les Boëge et Pugin n'avaient que 2 feux chacun. Les feux, relevant des Vallon, ne sont pas cités. Ils sont probablement comptés avec ceux des Menthon, suzerains de cette famille. Des documents de la deuxième moitié du XIV^me^ siècle fixent à 4 les feux sous la dépendance directe des Vallon (23). Il faut ajouter à ces chiffres 19 feux, dépendant de fiefs

---

(20) Comptes des subsides de la châtellenie de Samoëns.

(21) Ce dernier fief était au XV^me^ siècle de possession indivise avec les nobles Martin, de Sallanches. Voir : comptes des subsides de la châtellenie de Samoëns, 1402, 1428. La rente féodale reconnue, en 1473, par les Montvuagnard, héritiers des Boëge, se trouvait alors à Honora, Villard-sous-Lételley et Vigny. Voir Section Finances. Sommaire des reconnaissances du Faucigny, mandement de Samoëns.

(22) Section Finances. Sommaire des reconnaissances du Faucigny.

(23) Comptes des subsides de la châtellenie de Samoëns, 1459, 1499.

secondaires, dont les possesseurs ne sont pas nommés (24). D'après le compte de 1387 nous arrivons à un total de 96 feux, qui relèvent de seigneurs particuliers, en comprenant les 36 feux de Sixt et les 20 du fief de Menthon. Ces chiffres ne comprennent pas un certain nombre de feux exemptés du subside pour cause de pauvreté. Il y en a une trentaine, dépendant soit du comte soit des seigneurs, à être exonérés pour cette raison en 1384. Les feux, soumis directement à la Maison de Savoie et payant le subside, s'élèvent, en 1387, à 169. Malgré leur aridité ces chiffres, même s'ils ont subi quelques altérations par défense contre la fiscalité, donnent d'intéressantes indications sur l'état social et démographique du mandement de Samoëns au XIV^me^ siècle (25).

Les Menthon et les Lucinge vont continuer jusqu'au XVI^me^ siècle à se partager la principale situation dans la paroisse de Samoëns. D'autres fiefs se transmettront, au XV^me^ siècle, dans la descendance féminine de leurs anciens possesseurs. C'est ainsi que les Viry succèderont aux Pontverre, les Thoire aux Graveyruel, les Montvuagnard aux Boëge. La tendance à l'émiettement en rentes seigneuriales secondaires sera manifeste. C'est seulement à partir du milieu du XVI^e^ siècle qu'un bourgeois anobli, originaire de Samoëns, Charles de Gex, réussira, à la suite d'heureuses et longues opérations financières ou procédurières, à réaliser à son profit la fusion en une très importante seigneurie de tous ces fiefs sans unité jusque là, qui encerclaient le bourg. Ces faits, qui ne sont pas sans importance pour l'histoire sociale, seront relatés ultérieurement.

---

(24) En dehors des feux de Sixt et de Menthon, le compte de 1384 fait état de 21 feux de nobles, dont les noms sont cités. Le compte de 1387 énumère 40 feux de nobles non désignés, soit une différence de 19 feux, peut-être mentionnés, en 1384, parmi les feux du comte.

(25) Il faut compter, d'après le recensement complet de la châtellenie de Samoëns, effectué en 1561, cinq à six personnes par feu. Les listes de feux des comptes des subsides ne comprennent pas les privilégiés : nobles, ecclésiastiques, officiers de la châtellenie.

Conférence faite à la séance du 20 août 1955 à Samoëns (première partie).

La Chapelle des Pénitents de Sallanches

par M. James PIERRE

Il existait déjà avant **1393** en l'église de Sallanches, une confrérie du Très-Saint-Sacrement, sous la dénomination de l'Eucharistie.

Les confrères présidés par Rd Jean Bonjour, Curé de Combloux, et Me Jean Festi, notaire impérial, obtinrent déjà de Girard Colardi, dernier doyen rural, l'autorisation d'établir dans ladite église, un autel sous le vocable de la Divine Eucharistie. — Par acte du 9 juin 1393, Me Nicod Festi, notaire. — Les prieurs alors existants, cédèrent au Chapitre de Sallanches, un capital de 200 livres, produisant un revenu annuel de 10 livres. Le Chapitre prend charge de faire célébrer une messe quotidienne à l'église. Par autre acte du 18 juin 1403, même notaire, les confrères augmentèrent cette donation de 18 sols annuels au capital de 18 livres. Guillaume de Lornay, Evêque et Prince de Genève, étant pour lors à Sallanches, homologua cette fondation, par décret du 21, même mois, souscrite par Girard de Beyssier, son chancelier.

Tous les fonds de cette fondation ou plutôt dotation, qui avaient été prêtés, ayant périclité, Noble Nicolas Viollat, notaire, résolut de la doter à nouveau et, pour en avoir le patronage, il promit au Chapitre de Sallanches, de réparer l'autel et de fournir lui-même les ornements nécessaires et il constitua au Recteur de sa nomination, une rente de 42 florins annuels par acte du 1er avril 1611, Me Burnier, notaire. Le capital de cette rente fut payé en 1763 par l'héritier du fondateur qui était Noble Charles-Joseph de Ride de Belletour.

Un autel, sous le vocable de la Divine Eucharistie, fut donc érigé dans l'église, sous Girard Colardi, dernier doyen rural, par les Confrères du Saint-Sacrement (dernier doyen rural car l'église fut ensuite érigée en collégiale) et, dès lors, cet autel a toujours existé dans l'église, jusqu'à la Révolution. C'était l'autel de Saint-Joseph, sous le vocable de la D. E. Après que le Chapitre fut érigé, comme les Confrères et Sœurs du Saint-Sacrement et du Rosaire pouvaient déranger par leurs exercices religieux les Chanoines lorsqu'ils étaient au chœur, il fut résolu que l'on construirait une chapelle en dehors de l'église, destinée aux deux confréries, d'où il résulte que la Chapelle du Saint-Sacrement, dite « **des Pénitents** » est très ancienne dans la paroisse.

On trouve dans les archives de l'église, que le prix-fait suivant, fut donné en 1597 : « Tasche et prix-fait de l'ersement et couverture de la Chapelle de la confrérie du précieux Corps de Dieu, édifiée près de l'église de Sallanches ». L'an 1597 et le 2 mars, Rd Jacques de Loches, chantre et chanoine de l'église de Sallanches; Noble Louis de Cornillon, Seigneur de Fessy; Noble Nicolas du Coudray et Me Pierre du Gollet, tous quatre députés de la fabrique de la chapelle susdite, qui devait l'ériger et faire, au-dessus du cimetière, près de l'église de Sallanches, « donnent aux nommés François Burnier et Henry Monpiton, de Samoëns, charpentiers, le prix-fait de l'ersement et le couvert de ladite chapelle à quatre chevalets, quatre brys et cinq paires — le couvert devait être en petits bardeaux, dits « tavaillons » à 7 sur un. — Ils devaient couper les bois; le tout devait être exécuté pour le 24 juin suivant; prix : 150 florins ».

Cette chapelle fut construite en travers, comme il est dit, en haut du cimetière, à peu près vis-à-vis de la petite porte de l'église actuelle, du côté de la cure. Il paraît qu'elle fut incendiée avec l'église en 1669 et reconstruite sur le local où on la voyait encore en 1953. La première pierre en fut posée le 30 octobre 1713.

Il n'a point été trouvé de documents sur sa construction, ni par qui elle a été construite, tout ce que l'on peut voir dans le Livre du Chapitre, c'est qu'elle l'a été au moyen des dons, non seulement des Confrères et Sœurs du Saint-Sacrement, mais de tous les paroissiens. Elle était très bien construite (on s'en est d'ailleurs aperçu au moment de sa destruction qui a exigé bon nombre d'efforts) et de même genre d'architecture que l'église actuelle. Elle fut pillée et dévastée comme l'église, par la Révolution, en 1793, puis saisie par le Gouvernement, mise aux enchères à Cluses et adjugée le 5 Vendémiaire, An IV de la République, au sieur Claude François, fils de Claude Gaillard, pour le prix de 10.500 francs. On croit bien que cette somme n'a jamais été payée, ou si elle l'a été, ce n'est qu'en assignats. Plus tard, lorsque les églises furent ouvertes, les Confrères du Saint-Sacrement ascensèrent pour le prix de 30 francs par an, pendant neuf ans, ladite chapelle avec charge pour eux, d'y faire les réparations nécessaires, sans répétition de prix, comme on le voit dans un bail du 11 Fructidor, An X de la République.

Le sieur François Provence-Grange, homme éminemment religieux et très dévoué à la Confrérie, a racheté la chapelle, par acte du 14 décembre 1809, Me Mabboux, notaire, au sieur Pierre Charles François Gaillard, comme héritier de son père, pour le prix de 50 louis, dont 42 ont été payés de ses propres deniers et les 8 autres au moyen d'une cueillette faite dans la ville et paroisse qui a produit 160 francs 9 sols, valeur ancienne. Le sieur François Provence-Grange, par acte s.s.p. du 23 mai 1812, en a fait la cession de son plein gré et bonne volonté, à la confrérie du Saint-Sacrement, pour les offices et exercices religieux et si la confrérie venait à cesser d'exister, sa volonté est qu'elle reste au service de l'église avec laquelle elle a toujours fait corps.

Le dit Provence-Grange craignant que la cession qu'il en avait

faite fut contestée après sa mort, par acte du 13 février 1821, Me Bonnefoy, notaire, la donne et cède irrévocablement à la Confrérie, mais avec charge de faire acquitter 6 messes basses, les troisièmes des 6 derniers mois de l'année.

Comme il n'existait dans la chapelle qu'un échafaudage et autel, formé avec des débris qui avaient échappé à la Révolution et qui n'étaient pas convenables, en 1828, M. Revel qui était alors curé-archiprêtre de Sallanches et recteur de la dite Confrérie du Saint-Sacrement, fit un appel aux Confrères et Sœurs, ainsi qu'aux personnes de la paroisse de bonne volonté. Une souscription fut ouverte et les conseillers de la confrérie conjointement avec M. le Curé, passèrent convention le 17 août 1828 avec le sieur Jean Echarne, maître-sculpteur de Cluses, par laquelle celui-ci s'engageait à faire l'autel, tel qu'on pouvait encore le voir en 1953, pour le prix de 1477 livres anciennes. En même temps, on fit blanchir la chapelle et diverses réparations.

Dans l'incendie de 1840, la toiture, tout ce qui était sur la tribune, les fenêtres et la petite porte qui se trouvait vis-à-vis de l'autel, furent consumées; le feu commençait à prendre au plancher près de l'autel lorsqu'on put pénétrer et l'éteindre. Comme la chapelle, l'autel et la cloche avaient échappé à la fureur de l'incendie, on s'est empressé de la recouvrir. Un appel fut fait aux comptes et aux braves habitants de Saint-Roch qui ont fourni les bois et une souscription fut ouverte. Le 11 mai 1840, une convention fut passée entre le conseil de la Confrérie et le sieur François Passerat, maitre-charpentier de Taninges, pour rétablir la toiture avec son clocher, pour le prix de 360 francs pour la main-d'œuvre, tous les matériaux devaient être fournis et rendus sur la voûte de la chapelle par la Confrérie. La toiture et son clocher et fournitures coûtèrent 878 francs.

Comme les constructions des maisons, avant l'incendie, arrivaient contre la chapelle, la grande porte était placée au bas, par côté sous la tribune et la petite porte, vis-à-vis de l'autel, du côté de l'Evangile, ce qui était très incommode surtout lorsqu'on célébrait. Le Chanoine Jacquier, alors curé de Sallanches, fit transporter la grande porte sur le devant comme on la voyait en 1953 et la petite porte au milieu de la chapelle, côté route de Saint-Roch. Il fit faire aussi une petite décoration qui rehaussait un peu l'intérieur.

Cette chapelle rendit de grands services. On voulait la détruire après l'incendie de 1840 et transporter l'autel dans l'église, parce qu'elle contrariait le nouveau plan de la ville, mais le chanoine Jacquier, fort heureusement, s'y opposa sérieusement et M. le comte de Sales, commissaire royal, a bien compris les raisons du Chanoine Jacquier et le plan de la ville a été dirigé en conséquence.

Le chanoine acheta aussi, en 1862, un petit jardin situé entre cette chapelle et la mairie de Saint-Roch et fit démolir la remise qui se trouvait dessus pour dégager complètement la chapelle.

La Confrérie possédait plusieurs fondations, entr'autres : Provence-Grange en 1821; François Périnet aussi en 1821 et Claude Marin-Grosset en 1829; pour le surplus la Confrérie y supplée au moyen

de leurs cotisations annuelles et des dons qu'elle recevait et des cueillettes qu'elle faisait (ceci pour l'entretien).

Cette chapelle, depuis l'Annexion, servait aux exercices des Confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire, ainsi qu'aux assemblées et retraites particulières des diverses classes de la paroisse et au catéchisme des enfants.

Le Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint-François d'Assise avec la grande indulgence de la Portionculé pour tous les fidèles y a été établi en 1859.

Cette chapelle était pourvue : d'un calice, d'un ostensoir et d'un encensoir avec sa navette en argent. Elle avait aussi des ornements. Au cours de l'année, on y célébrait plusieurs messes, entr'autres à la Fête-Dieu, à la Toussaint et à Noël.

Hélas ! la destruction de la chapelle fut décidée en 1950-52. A cette époque, humble représentant des Monuments Historiques du Haut-Faucigny, chaudement épaulé par M. André Jacques, de Chambéry, je fis tout pour essayer de sauver du pic des démolisseurs cet humble monument, si riche en souvenirs, mais rien n'y fit. Voyant l'impossibilité de sauver « le seul vestige » de Sallanches de l'incendie de 1840, je demandai que l'on sauvât « au moins » l'autel de cette chapelle qui était remarquable par la finesse de ses sculptures et la beauté de ses dorures; mais dans la ville il n'y eut aucun écho et la destruction de la chapelle ayant été décidée, tout le monde vint prendre des débris de l'autel, qui une magnifique rose sculptée en plein bois, qui un petit angelot, qui une lampe de procession. Seuls, ces gens, férus d'antiquités, avaient compris toute la beauté et tout le savoureux de nos bons ébénistes savoyards.

Les Seigneurs de Saint-Jeoire

Etude historique et sociale sur une famille féodale du Faucigny du XII^me^ siècle à la fin du XV^me^.

par M. François PERRON

Dès le XII^me^ siècle, où quelques-uns de ses membres prennent déjà dans les actes la qualité enviée de chevaliers, « milites », la maison de Saint-Jeoire fait grande figure; après avoir brillé d'un vif éclat, elle s'éteint au XVII^me^, époque où la noblesse nouvelle, issue de la bourgeoisie, trouve au contraire son apogée. Exemple typique de la famille féodale savoyarde, elle offre à l'historien des mœurs et des institutions, un champ d'expériences très vaste et riche en enseignements, mais semé d'embûches et de difficultés.

D'une part, en effet, la complexité d'une histoire familiale qui s'étend sur près d'un demi-millénaire, en liaison étroite avec celles du Faucigny, du Genevois, du Dauphiné et de la Savoie, oblige le travailleur à circonscrire ses recherches : c'est pour cette raison que nous avons cru devoir restreindre notre étude à la période médiévale, laissant à un spécialiste qualifié les Saint-Jeoire du XVI^me^ siècle, et notamment le célèbre baron d'Hermance, ami et protecteur de saint François de Sales pendant la mission du Chablais. D'autre part, les plus grandes incertitudes planent, jusqu'au XV^me^ siècle, sur la filiation des nobles de Saint-Jeoire et le degré de parenté entre leurs diverses branches : aussi avons-nous jugé préférable de faire de ce travail une évocation d'une société disparue, plutôt qu'une reconstruction généalogique conjecturale autant que fastidieuse.

Après avoir situé la famille de Saint-Jeoire dans son cadre géographique et historique, nous nous efforcerons

de faire abstraction de nos conceptions modernes pour saisir sur le vif, à l'aide de témoignages contemporains, la vie sociale, familiale, religieuse, politique et économique d'une maison féodale du Faucigny, pendant la longue période du moyen âge. Les sources d'information sont abondantes : outre les documents très précieux recueillis parmi les archives de Turin récemment revenues d'Italie, et les renseignements puisés au Regeste genevois, elles sont essentiellement constituées par les titres anciens conservés aux archives communales de Saint-Jeoire (1).

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

Au cours de sa longue existence, la famille de Saint-Jeoire se divisa en plusieurs branches et essaima en des lieux très divers : en dehors de sa province natale, nous la trouvons successivement établie à Genève, en Chablais, dans la région des Bornes et en Genevois. Mais le berceau de la race fut le village de Saint-Jeoire-en-Faucigny.

Situé à 16 km. au nord-est de Bonneville, à une altitude de 585 mètres, Saint-Jeoire occupe le centre d'un bassin triangulaire arrosé par le Risse et son affluent l'Isson, borné au nord-ouest par la montagne de l'Herbette, à l'est par la chaîne du Don, et au sud par le Môle. La fertilité du sol, la proximité des alpages et des forêts, favorisent l'agriculture, l'élevage et la construction : les nobles de Saint-Jeoire furent, avant tout, des propriétaires terriens. De plus, sa position idéale, à la jonction de trois vallées et sur la route de Genève à Taninges, voie commerciale très fréquentée, lui conférait une réelle valeur stratégique. De tels avantages naturels expliquent à la fois son importance féodale, ainsi que le chiffre, relativement élevé, de sa population médiévale.

En se reportant au Cadastre de 1730, on constate que le vieux bourg, jadis muré, était littéralement ceinturé de châteaux et de maisons fortes : au nord-est, le château de Turchon (n°s 637 et 638 de la mappe); à l'est, la maison-forte de la Ravoire (n° 3.137); au sud, la maison-forte de Saint-Jeoire, ou château du Rocher (n° 298); au nord-ouest, le château de Beauregard, propriété, depuis le XIII^me^ siècle, de la famille de La Fléchère (n° 6); enfin, la maison-forte de Cormand, habitée plus tard par les nobles de La Faverge, gardait, du côté du sud-est, la route de Marignier. Trois de ces manoirs, dont plusieurs furent complètement ruinés par les guerres du XVI^me^ siècle, appartinrent aux seigneurs de Saint-Jeoire : la Ravoire, Turchon, et le château du Rocher.

En 1339, Saint-Jeoire était le bourg le plus peuplé du mandement de Faucigny, qui comprenait sept paroisses : Contamine, Fau-

(1) Ces titres ont été classés, numérotés et brièvement analysés au XVIII^me^ siècle. Nous devons la communication des plus intéressants d'entre eux, à l'amabilité de M. Georges Béné.

cigny, Marcellaz, Peillonnex, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire et La Tour : sa population était de 224 feux, soit, à la proportion moyenne de 6 habitants par feu, d'environ 1.344 âmes (2). Au XV^me^ siècle, à la suite sans doute des épidémies qui ravagèrent périodiquement la Savoie, ce chiffre s'abaissa à 116 feux en 1443, et à 110 en 1481, pour remonter, vers la fin du XVI^me^, à 200 feux, soit environ 1.200 habitants (3).

Placée sous le vocable de saint Georges martyr, la paroisse, qui relevait du décanat de Sallanches, paraît remonter à une date fort ancienne. L'église, « ecclesia sancti Jorii », ou « sancti Georgii », est fréquemment mentionnée dans les testaments : famille ecclésiastique, autant que chevaleresque et terrienne, les Saint-Jeoire demeurèrent constamment fidèles aux croyances traditionnelles, et au sanctuaire de leur baptême et de leur sépulture.

LE CADRE HISTORIQUE

Dès le XII^me^ siècle, nous trouvons la famille de Saint-Jeoire au service des barons du Faucigny : dans une charte de 1188, par laquelle Aymon de Faucigny confirme plusieurs donations faites à l'abbaye d'Aulps, Rodolphe de Saint-Jeoire et son frère Rifier se trouvent désignés par le terme de « villici », c'est-à-dire d'administrateurs des domaines ruraux de la couronne (4).

De ces relations étroites entre suzerain et vassaux, certains historiens ont conclu à l'existence de liens de parenté. Dans son « Dictionnaire historique », le chanoine Grillet se fait l'écho d'une tradition d'après laquelle le château de Saint-Jeoire aurait été bâti par les barons de Faucigny pour servir d'apanage à des cadets de leur famille, qui en auraient pris le nom (5). Aucun document, dans l'état actuel de nos connaissances, ne justifie cette assertion : nous retrouverons d'ailleurs le problème des origines des Saint-Jeoire à propos de l'évêque Alamand. Quoi qu'il en soit, la famille gravita toujours dans l'orbite des seigneurs successifs du Faucigny, au point que son histoire paraît se confondre avec la leur.

En 1234, Aymon, sire de Faucigny, constitua sa baronnie en dot à sa fille Agnès, à l'occasion de son mariage avec Pierre de Savoie, « le petit Charlemagne ». Béatrix, l'unique fille issue de cette union, reçut donc en héritage le Faucigny, tandis que le comté de Savoie échut à son oncle paternel, Philippe I^er^. Mariée dès l'enfance, en

---

(2) Chiffre donné, en 1339, par l'enquête de la commission pontificale. — Cf. C. Faure : « Contribution à l'histoire du Faucigny au XIV^me^ siècle », dans « Revue Savoisienne », 1909, pp. 21 à 31 et 148 à 158.

(3) Chiffres donnés par les procès-verbaux des visites pastorales. — Archives de la Haute-Savoie, 1 G 98, 99 et 101.

(4) Regeste Genevois, n° 448.

(5) Grillet : « Dictionnaire historique de la Savoie » (1807), t. III, p. 290.

1241, à Guigues VII, dauphin de Viennois et comte d'Albon, elle épousa en secondes noces, en 1273, Gaston, vicomte de Béarn. Par son autorité et son sens très aigu de la politique et des affaires, la « dame du Faucigny » fut une figure marquante de son temps. Les nobles de Saint-Jeoire trouvèrent en leur suzeraine une puissante protectrice; elle fit de « ses chers fidèles » ses hommes de confiance, tint leurs enfants sur les fonds baptismaux, et leur attribua généreusement des terres et des rentes, sans oublier pour autant ses propres intérêts : elle n'hésita pas, en effet, à confisquer les biens dont les Saint-Jeoire négligeaient de faire renouveler l'investiture.

Hugues Dauphin, petit-fils de Béatrix et apanagiste du Faucigny en 1296, leur continua la même faveur. Sous la nouvelle dynastie, les nobles de Saint-Jeoire devinrent même les soutiens très actifs de la politique delphinale : Humbert II, le dernier dauphin du Viennois, nomma l'évêque Alamand de Saint-Jeoire son conseiller, et cette dignité lui fut confirmée en 1349, quelques mois après le transport du Dauphiné, par le premier dauphin de France, le futur roi Charles V.

Enfin, le traité de Paris de 1355, par lequel le roi de France Jean le Bon céda le Faucigny au Comte Vert Amédée VI, plaça définitivement les nobles de Saint-Jeoire sous la puissance de la Maison de Savoie. Moins brillante, peut-être, que les précédentes, car ils cessèrent d'être les premiers feudataires de petites maisons régnantes pour devenir les simples serviteurs d'un grand Etat, cette dernière phase de leur histoire fut aussi celle de leur plus grande expansion territoriale : à leurs biens du Faucigny et du Chablais, ils ajoutèrent, en effet, la seigneurie de Turchet, sur la paroisse de Menthonnex-en-Bornes, et plusieurs coseigneuries en Genevois.

Tel fut le cadre géographique et historique dans lequel se situe la vie sociale, familiale, religieuse, politique et économique des seigneurs de Saint-Jeoire, au cours de la période médiévale.

LA VIE SOCIALE

La société médiévale nous apparaît comme une organisation hiérarchique extrêmement poussée, où toutes les catégories sociales sont parfaitement tranchées, sans être fermées, et reliées les unes aux autres par des rapports étroits.

Au sommet de cette hiérarchie, car l'autorité vient d'en-haut, domine la personne sacrée du souverain : baron du Faucigny, dauphin, comte, puis duc de Savoie. Cette personne occupe une place à part, même dans les actes, où les représentants des maisons régnantes sont nommés avant tous les autres et ont droit au titre d'« Illustre ». Les rapports entre les souverains et la noblesse seront évoqués à propos de l'activité politique des nobles de Saint-Jeoire; il convient cepen-

dant de noter dès maintenant que ces rapports, d'abord simples, familiaux et immédiats, deviennent, vers la fin du XIV^me^ siècle, infiniment plus complexes, administratifs et lointains.

Sous l'autorité du souverain, la noblesse forme, avec le clergé, l'élite de la société. Bien que de condition supérieure et libre, elle n'est point indépendante car, au moyen âge, on dépend toujours de quelqu'un : les nobles relèvent du souverain, auquel ils ont prêté hommage, pour leurs fiefs principaux, et souvent d'autres seigneurs, pour les biens secondaires mouvants de leur juridiction. La qualité de noblesse, qui comporte des devoirs issus de la possession du fief, confère en même temps des privilèges : exemption de la taille, payée par les seuls roturiers; accès à certaines fonctions publiques, telles que l'office de châtelain; droit de percevoir les redevances féodales, droits de chasse et de pêche, de porter les armes, d'élever une tour ou un colombier, d'apposer son sceau au bas des actes où l'on est partie. Mais si les nobles sont théoriquement égaux en droits, ils sont pratiquement très inégaux en fortune comme en puissance : la distance est grande entre un sire de Duin, de Thoire, de Lucinge, de La Fléchère ou de Compeys, et le petit gentilhomme dont tout le patrimoine consiste en une maison forte entourée de quelques terres. De même, la rareté de l'argent liquide ne permet qu'à un petit nombre de privilégiés de se faire armer chevaliers : dans la nombreuse lignée des Saint-Jeoire, seuls les aînés obtiennent cet honneur; les autres doivent se contenter de rester damoiseaux, « domicelli ».

Au-dessous et très près de la noblesse, qui ne fut jamais en Savoie un corps figé, vient la classe des hommes libres roturiers, constituée par les bourgeois des villes, les représentants de certaines professions libérales, et une partie des paysans.

Les bourgeois sont, pour la plupart, des commerçants et des artisans. A partir du XIII^me^ siècle, les chartes de franchises se multiplient, et il demeure permis de supposer que, loin de créer de toutes pièces une organisation urbaine et municipale, elles n'ont été souvent que la consécration officielle d'un état de fait préexistant : c'est ainsi que, dès 1288, dans un acte d'obligation passé par le dauphin Humbert en faveur des nobles de Saint-Jeoire, figure, parmi les cautions du prince, un bourgeois de Cluses, « burgensis Clusarum » (6). Or, les franchises de Cluses ne furent concédées, par Hugues Dauphin, qu'en l'an 1310 (7).

Les professions libérales sont principalement représentées par les notaires et les médecins. Le notariat est un état rentable et fort honoré, qui donne accès aux fonctions administratives et même à la noblesse, car il n'est pas, en Savoie, considéré comme dérogeant. Aux XIV^me^ et XV^me^ siècles, les nobles de Saint-Jeoire ont à leur disposition une véritable dynastie notariale, celle des Sersonays, établis à Faucigny et à La Tour; en 1441, nous trouvons un notaire à Saint-

(6) Archives de Turin, Saint-Jeoire, paquet 35, n° 1.

(7) Cf. L. Falletti : « Eléments d'un tableau chronologique des Franchises de Savoie », dans « Revue Savoisienne », 1937, pp. 133 à 215.

Jeoire, Maître Hugonin Néret. De même, les titres font plusieurs mentions de médecins, « physici » : en 1288, Maître Jean de Bonne, et en 1318 Maitre Christin, sans doute médecin des Saint-Jeoire, puisqu'il est témoin d'un testament.

Appartient aussi à la classe des hommes libres roturiers une partie des habitants des campagnes. Leur vie est souvent assez dure : outre les impositions publiques payées au souverain représenté par son châtelain, ils doivent à leur seigneur les redevances féodales. Ils ont cependant le droit d'ester en justice et d'être témoins, d'acheter, de vendre, de se marier et de tester à leur fantaisie. Les actes nous ont conservé les noms de quelques familles rurales de Saint-Jeoire : les Alamand, les Coudurier, les Granger, les Milliet, etc...

Enfin, au dernier rang de l'échelle sociale, se trouvent les serfs, désignés dans les chartes par les termes d'« hommes », « hommes taillables », « hommes liges », et parfois « hommes inégaux », « homines disecuales ». Il semble qu'en Savoie, sous l'influence de l'Eglise et surtout des ordres monastiques, leur condition, primitivement très rigoureuse, s'adoucit assez tôt. A partir du XIII^{me} siècle, leur sort diffère assez peu de celui des paysans libres; il leur est cependant interdit de contracter mariage hors de la seigneurie et de disposer de leurs biens qui, à défaut d'héritiers directs, reviennent au seigneur par droit d'échûte. De plus, ils restent attachés à la terre, avec laquelle ils sont vendus, légués, échangés ou donnés : en 1282, Béatrix de Savoie, désirant gratifier son jeune filleul Jean, fils de Rodolphe de Saint-Jeoire, lui fait cadeau de serfs avec leurs familles (8). Alors que les hommes libres portent généralement un nom de famille, les serfs sont souvent désignés par leur simple prénom, suivi du nom du mas où ils résident, et quelquefois seulement par un sobriquet tiré de leurs occupations ordinaires : en 1305, sur une liste de serfs rendus à Mermod de Saint-Jeoire par Hugues Dauphin, deux hommes sont appelés simplement « dictus Bous » et « dictus ly Armally », le premier étant sans doute un bouvier et le second un vacher.

Caractérisée par sa hiérarchie, la société médiévale l'est encore davantage par sa structure essentiellement familiale dont la maison de Saint-Jeoire nous offrira un exemple typique.

LA VIE FAMILIALE

Deux documents nous renseignent d'une manière assez complète sur la vie de la famille féodale, base de la société médiévale : le contrat de mariage et le testament. Nous n'avons malheureusement eu sous les yeux aucun contrat dotal concernant les nobles de Saint-Jeoire, mais leurs archives nous ont en revanche fourni plusieurs testaments, entre le XIV^{me} et le XVI^{me} siècle. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de les étudier en détail, nous nous bornerons à en

---

(8) Archives de Turin, Faucigny, Saint-Jeoire, paquet 9.

donner une analyse générale, en dégageant les traits particulièrement caractéristiques des mœurs du temps.

Le testament authentique, car, à cette époque, tous les testaments se font publiquement devant notaire, comprend quatre parties : le préambule, les dispositions pieuses, l'institution des légataires et héritiers, et la conclusion.

Le préambule contient toujours, après indication de la date de l'acte et des nom et qualités du testateur, des considérations philosophiques sur la certitude du trépas et l'incertitude de son heure, ainsi que sur la nécessité de disposer, pendant la vie, des biens que Dieu a daigné nous départir ici-bas. Viennent ensuite les dispositions pieuses : après s'être signé et avoir recommandé son âme au Créateur, le testateur choisit le lieu de sa sépulture, règle ses obsèques, et fait des fondations de messes, ainsi que des libéralités au clergé, aux monastères, et aux œuvres charitables. Nous retrouverons ces dispositions à propos de la vie religieuse de la famille de Saint-Jeoire.

Il passe ensuite à l'institution de ses légataires, par ordre d'importance et de dignité. Il se préoccupe d'abord d'assurer à sa veuve une existence décente en lui attribuant une rente viagère, du moins tant qu'elle s'abstiendra de convoler en secondes noces, ainsi que le vivre et le couvert dans sa demeure. Mais l'entente entre parents et jeunes ménages, et surtout entre belles-mères et belles-filles est parfois bien précaire : dans son testament du 15 août 1406, noble Jean de Saint-Jeoire prévoit cette éventualité et donne à son épouse Andisie de Sallenôves, au cas où elle ne pourrait cohabiter avec ses enfants, sa chambre à coucher habituelle, dans la maison-forte de La Ravoire, avec la garde-robe attenante (9).

Après avoir pourvu au sort de la femme, le testateur règle celui des filles. Celles qui sont déjà mariées reçoivent une somme fixe. Les autres reçoivent une dot, qui leur permettra de s'établir et à laquelle est jointe une petite gratification supplémentaire « pro vestibus nuptialibus », c'est-à-dire pour la confection de la robe et des parures de noces. Dans les grandes familles, la dot est parfois très élevée, jusqu'à atteindre le chiffre de 2.000 florins d'or, soit 39.120 francs-or de notre monnaie. Une fois pourvues, les filles sont exclues du reste de l'hoirie paternelle.

Après les enfants légitimes viennent les bâtards : le moyen âge, réaliste et charitable, les avoue, et se soucie de leur faire une existence honorable. Les garçons reçoivent quelques terres; les filles sont mariées à des notaires, bourgeois gentilshommes avant la lettre, qui sont tout heureux de transmettre à leur descendance quelques gouttes de sang aristocratique.

Enfin, les amis, les employés et les serviteurs de la maison ne sont point oubliés : ainsi le même Jean de Saint-Jeoire lègue à Fran-

(9) Archives de Saint-Jeoire, carton 46, nº 10.

çois Floquet, « son homme et son métral », 20 florins d'or à prendre sur les premières obventions qui se présenteront sur toute la terre du testateur. Il laisse de même 10 florins à son domestique Pierre Lovat, dit Monfort.

Ayant épuisé la série des legs, le testateur peut procéder à la désignation de ses héritiers universels, chef et fondement de l'institution héréditaire. L'héritier universel est ordinairement le fils légitime du testateur, ou, à son défaut, un frère, cousin, oncle ou neveu; si le testateur a plusieurs fils, il les institue par portions égales, avec faculté, pour l'aîné, de choisir sa part d'héritage. Mais il faut toujours prévoir le cas où, toute descendance mâle étant éteinte, le fief demeurerait sans maître, et reviendrait à la personne du souverain : le testateur y pourvoit par le jeu complexe des substitutions, qui rend souvent pour nous presqu'inextricable l'histoire des maisons féodales. De plus, la part de l'enfant posthume doit être réservée dans la succession, en vertu de ce vieil adage du Droit : « Infans conceptus pro nato habetur, quotiescumque de commodis ejus agitur » : c'est ainsi qu'en 1384, Pierre de Saint-Jeoire, chevalier, institue ses héritiers universels le ou les fils posthumes qui pourront naître de son mariage avec Mermette de Sauverny (10). L'héritier universel continue la personnalité du défunt : il doit marier et doter ses sœurs et « éteindre les clameurs des créanciers », c'est-à-dire payer les dettes de la succession.

Quant à la conclusion, elle renferme, avec quelques formules juridiques et les noms du notaire et des témoins, l'indication du lieu où a été dicté le testament : en 1349, Pierre de Saint-Jeoire, doyen de Sallanches, teste dans la grande cour de sa maison-forte de La Ravoire; un autre testament, de l'an 1460, est fait dans l'église paroissiale, devant l'autel de Saint-Claude..., etc.

Ainsi, comme la société, la famille féodale, régie par des règles immuables, est parfaitement hiérarchisée : parents et alliés, unis non seulement par l'affection, mais encore par une étroite solidarité, forment une véritable puissance. Le 25 mars 1318, Mermod, Hugues, Aymon et Nicolet de Saint-Jeoire font un pacte d'assistance mutuelle avec leurs cousins Jean de Martens, curé de Saint-Jeoire, et ses deux frères Humbert et Hugonet : sur les Evangiles, et par la force de saint Georges, légendaire au moyen âge, ils jurent de se soutenir en leurs procès, d'arbitrer eux-mêmes leurs querelles internes, de ne laisser personne élever, sur leurs territoires respectifs, un moulin ou des artifices, et de ne faire aucune vente, sans le consentement les uns des autres, de Serraz à Croisillon (« Groesyhon ») et du Cros (« a Croso ») jusqu'au sommet de la montagne du Môle (11). Cet esprit de clan jouera un très grand rôle dans les luttes que les Saint-Jeoire soutiendront à Genève contre les factions rivales, au temps de l'évêque Alamand.

---

(10) Archives de Saint-Jeoire, carton 46, n° 8.

(11) Archives de Saint-Jeoire.

LA VIE RELIGIEUSE

Plus encore que les liens du sang, l'unanimité des croyances cimente la famille féodale : le chevalier n'est-il point traditionnellement le défenseur de la foi, le bienfaiteur et le protecteur né des églises et des couvents ?

Aux XII^me^ et XIII^me^ siècles, les nobles de Saint-Jeoire interviennent dans la plupart des actes intéressant les ordres monastiques (12). En 1185, Ponce de Saint-Jeoire est témoin de la confirmation des privilèges de la Chartreuse du Reposoir. En 1188, les frères de Saint-Jeoire donnent une vigne à l'Abbaye d'Aulps. En 1221, Rodolphe de Saint-Jeoire est témoin d'une donation faite par Aymon de Faucigny à la Chartreuse de Vallon. En 1263, Aymon, fils de feu Rifier de Saint-Jeoire, et sa femme Anthonia, fille de Mathieu Claret, citoyen de Genève, transmettent par donation entre vifs à Pierre de Savoie, le terrain qu'ils possèdent dans la banlieue genevoise, au lieu dit « li charnurs de palais », emplacement sur lequel s'élèvera, quelques années plus tard, le couvent des Dominicains de Plainpalais. En 1296, Rodolphe de Saint-Jeoire, damoiseau, est témoin d'une promesse faite par Béatrix de Faucigny d'établir à Thiez treize recluses et quatre moines chapelains de l'ordre de Cluny, qui seront sous la dépendance du prieuré de Contamine où repose le corps de sa mère Agnès. Enfin, aux siècles suivants, leur sollicitude s'étendra également aux monastères augustins de Sixt, où ils auront un tombeau, et de Peillonnex, dont plusieurs membres de la famille seront prieurs.

L'esprit religieux des Saint-Jeoire ne se traduit pas seulement par des actes extérieurs : il est fait de convictions profondes dont le testament de noble Jean de Saint-Jeoire, fait à Genève le 18 juillet 1454, nous offre un bel exemple. Après avoir recommandé son âme à Dieu, à sa glorieuse mère la Vierge Marie, et à saint Pierre, patron de la cité, le testateur déclare élire sépulture au tombeau de son père, dans le cloître de l'église des Franciscains. A ses funérailles seront convoqués vingt-six prêtres, qui célébreront la messe : les simples prêtres recevront chacun trois sols de monnaie, et les dignitaires ecclésiastiques six sols. Seront également présentes les sept croix des églises paroissiales de Genève et celles des quatre grands ordres : Saint-Jean, Saint-Victor, Saint-Dominique et Saint-François. En outre, Jean de Saint-Jeoire lègue au vénérable Chapitre de Saint-Pierre douze livres de monnaie, pour un anniversaire qui se fera le lundi après le dimanche des Brandons (premier lundi de carême), et comportera messe de Requiem, vêpres des morts, et procession au tombeau de Guillerme de Saint-Jeoire, aïeul du testateur : pour encourager les chanoines à y assister, le petit revenu annuel de la fondation sera distribué entre les présents et les assidus (13). Suivent des dispositions charitables en faveur des hospices et des maladières de Carouge et de Chêne, ainsi qu'un legs de trois sols à l'intention de la recluse de la cité de Genève, « reclusa civitatis gebennensis »;

---

(12) Regeste Genevois, passim.
(13) Archives de Saint-Jeoire, carton 46, n° 12.

ce souvenir de la vieille cité médiévale mérite d'être retenu au passage.

Mentionné pour la première fois en 1318, le Reclusage, ou chapelle Sainte-Marguerite, se trouvait situé en dehors de la porte de Saint-Léger, à l'orient du chemin conduisant de celle-ci à l'ancien Pont d'Arve; il aurait occupé, d'après M. Gustave Vaucher, archiviste d'Etat, l'emplacement des numéros 6 et 8 du Cours des Bastions actuel (14). Le Chapitre entretenait dans cet oratoire une recluse, symbole de la pureté, chargée de prier pour la ville et, selon Bonivard, toujours facétieux et caustique, « de faire pénitence pour les péchés de tous les chanoines ». Au XV^me^ siècle, les registres du Conseil de Genève nous apprennent que la recluse était fort délaissée, tant au spirituel qu'au temporel; l'oratoire, qui comprenait, outre la chapelle, une maison et un petit jardin, fut rasé le 6 avril 1537 (15).

La foi enracinée de la famille de Saint-Jeoire la disposait naturellement à devenir une pépinière de prêtres et de religieux : du XIII^me^ siècle à la fin du XVI^me^, il est en effet peu de chapitres et de monastères savoyards, ou même étrangers, qui n'aient compté parmi leurs membres un ou plusieurs enfants de cette nombreuse lignée : Pierre de Saint-Jeoire, qui teste à Talissieu (Ain), le 25 février 1384, a un frère et un fils dans les ordres : Dom Humbert, prieur bénédictin de Talissieu, et Révérend Pierre, doyen de Notre-Dame d'Annecy. Mais le Chapitre cathédral de Genève bat tous les records : à la fin du XIII^me^ siècle notamment, une dizaine de chanoines de Saint-Jeoire occupent ses stalles, et font bloc, aux jours d'élection épiscopale, pour appuyer le candidat de leur choix. Ces ecclésiastiques et leurs parents demeurés dans le siècle se prêtent un constant et mutuel appui : les révérends ou religieux seigneurs sont les conseillers de la famille, les pacificateurs des litiges, et souvent les tuteurs de leurs jeunes frères ou neveux : en 1288, nous voyons Rodolphe de Saint-Jeoire, chanoine de Genève, traiter avec Humbert, dauphin de Viennois, au nom de ses sept frères : Martin, Mathieu, Jacques, Etienne, Willelme, Pierre et Rifier. Mais la médaille a son revers : demeurés féodaux dans l'âme, ces clercs apportent trop souvent dans les affaires ecclésiastiques l'esprit de lucre et de parti des laïcs. Ils en viennent trop facilement à considérer le diocèse et le vénérable Chapitre de Genève comme un apanage des nobles de Saint-Jeoire. Cette funeste tendance inspirera tous les actes de l'évêque Alamand (1342-1366).

Les origines d'Alamand, qui fut élu évêque de Genève en 1342 à la mort de Pierre de Faucigny, ont longtemps préoccupé les historiens : quelques-uns d'entre eux, s'autorisant de son nom et d'une apparente similitude d'armoiries, ont cherché à le rattacher, et avec lui les Saint-Jeoire, à la célèbre « queue » des Allemans du Dauphiné.

---

(14) Renseignements aimablement communiqués par M. Gustave Vaucher, archiviste d'Etat de Genève.

(15) Sur le reclusage et la chapelle Sainte-Marguerite, cf. Louis Blondel : « Les Faubourgs de Genève au XV^me^ siècle » dans « Mémoires et Documents » de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, T. V., 1919, pp. 48-49.

Mais cette théorie ne se trouve point, à notre grand regret d'ailleurs, confirmée par la critique textuelle : « Alamandus », plusieurs fois employé au nominatif, semble bien n'être qu'un prénom, et les titres de famille établissent indiscutablement que l'évêque était un Saint-Jeoire (16). Il fut même, en son temps, le grand homme et le « leader » de la famille. Prétendre retracer en quelques lignes ses vingt-quatre années d'épiscopat, pendant lesquelles il fut constamment en difficultés avec les comtes de Savoie et de Genève, avec le clergé et les citoyens de cette ville, avec le Pape et avec l'Empereur, serait certainement une gageure : aussi ne retiendrons-nous de son existence mouvementée que deux épisodes significatifs : son conflit avec les Tavel, et son action pour le rattachement du Dauphiné, ainsi que du Faucigny qui en dépendait alors, à la couronne de France.

Vers le milieu du XIV^me^ siècle, les Saint-Jeoire formaient à Genève un parti puissant, dirigé et soutenu par l'évêque; le propre neveu du prélat, Nicod de Saint-Jeoire, occupait même, au sein de l'entourage épiscopal, une situation prépondérante et enviée. En face d'eux, se dressait la faction rivale des Tavel, qui avaient embrassé, contre l'évêque, la cause du comte de Savoie; elle avait pour chefs Gérard Tavel, chanoine de Saint-Pierre, et ses frères les chevaliers Nicod et Barthélemy. Entre les deux clans, sévit, pendant quelques années, une guerre à mort : en juin 1349, les Saint-Jeoire attaquèrent en force Barthélemy Tavel, châtelain d'Yvoire, l'obligèrent à se rendre, et le traînèrent enchaîné à travers le pays de Vaud; les Tavel ripostèrent par le meurtre d'un Saint-Jeoire. Six ans après, une agression dirigée contre le palais épiscopal permit à Alamand de brandir contre ses adversaires les foudres de l'excommunication ; le chanoine Tavel en appela, contre son supérieur, au Saint-Siège et au comte de Savoie. Nous ignorons quelles furent les sentences du Pape et du Comte Vert, alors absorbés par bien d'autres soucis, mais cette dramatique affaire montre suffisamment quels excès engendrait parfois, même entre gens d'Eglise, les haines familiales et féodales poussées à leur paroxysme (17).

Un autre souvenir de l'épiscopat d'Alamand de Saint-Jeoire est celui de son action pour le rattachement du Dauphiné et du Faucigny à la France. Conseiller d'Humbert II, dernier dauphin de Vienne, il joua un rôle important dans les tractations délicates qui aboutirent au transfert de 1349, et Charles, premier dauphin de France, lui témoigna sa gratitude en le confirmant dans la même dignité. Mais l'évêque de Genève alla plus loin : dès le 25 juillet 1349, il fit flotter, sur ses châteaux épiscopaux de Jussy et de Peney, les bannières delphinales. Cette reconnaissance implicite d'une souveraineté temporelle étrangère par un seigneur spirituel indépendant alarma le comte

---

(16) Cette conclusion, relativement récente, sur un point historique longtemps controversé, se dégage notamment du dossier de l'affaire Tavel, comme aussi d'une clausule testamentaire, en date du 3 septembre 1349, par laquelle Pierre de Saint-Jeoire, doyen de Sallanches, réserve « aux neveux de l'évêque Alamand, sa maison-forte de La Ravoire ».

(17) Textes publiés par Edouard Mallet : « Documents relatifs à l'Histoire de Genève de 1312 à 1378 », S. H. A. G., t. XVIII, 1872.

de Genève qui assiégea aussitôt et prit d'assaut le château de Peney; il ne consentit à le restituer qu'en 1355, après la cession définitive du Faucigny au comte de Savoie, et sur la promesse formelle de l'évêque de ne jamais l'aliéner ni l'inféoder à son détriment.

L'esprit avisé d'Alamand lui fit-il entrevoir alors les écueils sur lesquels se briserait plus tard la barque de ses successeurs, et voulut-il conjurer le sort en confiant au roi de France la garde du domaine épiscopal ? Ou bien, le noble faucignerand, devenu, par la miséricorde divine, l'une des plus hautes personnalités de son temps, avait-il reporté sur les nouveaux maitres la fidélité qui liait jadis ses ancêtres à l'antique dynastie du Faucigny ? Les deux hypothèses sont également plausibles. Mais, avec la mort de ce grand féodal, finit aussi l'âge héroïque : rentrés dans le rang, les Seigneurs de Saint-Jeoire ne seront plus désormais que les serviteurs disciplinés de la Maison de Savoie.

LA VIE POLITIQUE

La vie politique et administrative d'une famille seigneuriale au moyen âge repose essentiellement sur la possession du fief, support de la hiérarchie féodale, et sur le service du prince, qui en est le corollaire.

Par sa définition même, le fief est une concession faite par un seigneur à un vassal, dont il a reçu l'hommage, pour le rémunérer de ses services. Primitivement viager et personnel, il devient ensuite patrimonial et héréditaire, mais, pas plus que la tenure roturière, il ne confère à son détenteur la pleine propriété, au sens de notre Code civil : le concessionnaire ne peut ni vendre, ni échanger, ni donner son fief, sans l'autorisation du seigneur concédant, et sans verser préalablement à celui-ci les droits de laod et de mutation. Les infractions graves sont sanctionnées par le retrait : c'est ainsi qu'en 1273 Béatrix de Savoie donne à « son cher fidèle » Rodolphe de Saint-Jeoire soixante souldées de terre par elle confisquées sur Pierre Putoz, d'Albon, qui en a fait hommage, contre le gré de sa suzeraine légitime, à Humbert de Villars (18).

Aidée de corps d'élite, composés de spécialistes entraînés à rechercher, dans l'arsenal juridique, tout ce qui peut servir les intérêts du prince, la Maison de Savoie porte sa politique féodale à son plus haut degré de perfection. Sa tactique est habile et répond à une double préoccupation : s'assurer de la fidélité de la noblesse et enrichir le trésor public. Les propriétaires de biens encore allodiaux sont invités à en faire hommage au prince qui les leur rend immédiatement sous forme de fief noble. A l'égard des vassaux qui occupent sans titre un fief de la couronne, dont ils ont négligé de renouveler l'hommage au décès de son dernier possesseur ou à l'avènement d'un

---

(18) Archives de Turin, Faucigny, Saint-Jeoire, paquet 9, carton 194, pièce n° 1,

nouveau souverain, l'autorité use d'abord de la menace du droit d'échûte; puis, sur leur humble supplication, et en considération des nombreux services rendus, « propter servicia plurima impensa », elle les maintient en possession, mais toujours contre argent comptant. En février 1392, sur avis favorable du Conseil comtal séant à Chambéry, Bonne de Bourbon alberge perpétuellement à Jean, fils de feu Mermet, et à Etienne, fils d'Amédée de Saint-Jeoire, sous l'introge de 300 florins, les biens suivants :

1° une maison-forte, provenue de feu Guigues de Saint-Jeoire, sise à Saint-Jeoire, jouxte le chemin public tendant de Saint-Jeoire à Mocernay (Montrenaz) du couchant, et le chemin tendant de Saint-Jeoire à Cormand du dessus (19) ;

2° une pièce de pré d'environ 3 sétérées, sise à Saint-Jeoire, lieu dit « Au Colombier », avec un chosal de grange et un jardin qui s'y trouvent ;

3° deux pièces de bois, l'une « au Chaffal » et l'autre au lieu dit « de Chenalibus ».

Ces biens, dont l'avis du Conseil retrace l'origine, avaient jadis fait partie du patrimoine antique des nobles de Saint-Jeoire. Confisqués par le prince en 1376, à la suite d'une sentence judiciaire, ils avaient cependant été occupés sans titre pendant plusieurs années par Pierre de Saint-Jeoire, dit Porchaton, chevalier, et Louis du Fresnay, damoiseau (20).

De la possession du fief, découlent, pour le vassal, un certain nombre de devoirs envers le suzerain, devoirs dont l'ensemble constitue « le service du prince » : service de guerre, service de justice et service de conseil.

Le service de guerre est la raison d'être des chevaliers, « milites », qui doivent accompagner leur suzerain dans toutes ses expéditions : en 1357, Jacquet de Saint-Jeoire prend part à la cavalcade contre les révoltés de Sion (21), et en 1409, Etienne de Saint-Jeoire est du nombre des trente-huit lances du seigneur de Menthon qui combattent en Bresse, Dombes et Valbonne, Louis, duc de Bourbon (22). Mais les campagnes lointaines attirent plus encore ces soldats de carrière : en 1264, Aimeric de Saint-Jeoire figure parmi les chevaliers qui ont accompagné dans les Flandres Pierre, comte de Savoie (23) et, en 1366, Pierre de Saint-Jeoire prend part, avec Hugues de La Fléchère, à la croisade du Comte Vert contre les Turcs et les Bulgares (24). En 1460, devant les autels, noble Pierre de Saint-Jeoire,

---

(19) Il s'agit très probablement de la maison-forte de Saint-Jeoire, dite du Rocher ?

(20) Archives de Saint-Jeoire, carton 46, n° 7.

(21) Chanoine Lavorel : « Cluses et le Faucigny ».

(22) Armorial et Nobiliaire de Savoie, t. V, f° 310.

(23) Regeste Genevois, n° 978.

(24) L. Forestier : « Monographie géographique et descriptive illustrée de Saint-Jeoire et de la Vallée du Risse...», Taninges, F. Lison, 1926, p. 28.

« voulant se rendre à la guerre et servir le prince dans le métier des armes », fait son testament solennel : nous relevons, parmi ses dernières volontés, un legs à l'intention de son parent Anserme de Neuvecelle, alors au corps expéditionnaire de Chypre (25).

Seigneurs féodaux, les nobles de Saint-Jeoire durent fréquemment rendre la justice sur leur territoire, ou prendre place aux assises solennelles tenues sous la présidence du souverain, ou de son délégué le juge-mage de la terre de Faucigny. Aucune trace de ces fonctions judiciaires n'est demeurée dans leurs archives, mais nous les voyons en maintes circonstances s'acquitter de leur devoir de conseillers : aux XII^me^ et XIII^me^ siècles, ils interviennent dans la plupart des actes importants passés par leurs suzerains, les barons de Faucigny et les dauphins de Vienne. Ils regardent même comme un suprême honneur de figurer parmi les garants du prince, c'est-à-dire parmi les chevaliers désignés pour servir d'otages et garantir de leur personne l'exécution des obligations contractées par leur maître : ainsi, le 21 janvier 1269, Jacques et Guillaume de Saint-Jeoire, frères, sont garants du Dauphin Guigues VII, seigneur du Faucigny, à l'occasion d'une trêve conclue entre ce prince et Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne (26).

Ils sont également les auxiliaires de leur suzerain dans l'administration de son domaine, et plusieurs d'entre eux exercent, à diverses époques, l'office de châtelains. Mais leur serment de chevalerie et leur qualité de défenseurs du droit ne les gardent pas toujours des tentations, témoin Martin de Saint-Jeoire qui, sur la fin du XIII^me^ siècle, se rendit coupable de faux en écritures; l'anecdote est curieuse et digne d'être contée.

En 1288, Béatrix de Savoie, devant se rendre en Gascogne, confia l'administration des affaires courantes au chevalier Martin de Saint-Jeoire; dans son absolue confiance, elle lui laissa même l'usage du sceau, afin de lui permettre d'authentifier en son absence les pièces les plus urgentes. Or, après le départ de la princesse, Martin rédigea de toutes pièces des lettres, des donations, et jusqu'à des testaments, dans lesquels, nous devons le supposer, la famille de Saint-Jeoire n'était point oubliée par la dame du Faucigny. A son retour, Béatrix cita l'économe infidèle à comparaître devant l'évêque de Genève, Guillaume de Conflans, alors gardien, en vertu du droit canonique, de la justice et de la validité des contrats. En présence du prélat, entouré d'une illustre et docte assemblée de chanoines, de moines, de chevaliers et de jurisconsultes, la souveraine du Faucigny désavoua hautement la conduite de son mandataire et frappa de nullité tous les actes indûment passés sous son nom (27).

Telle fut l'activité politique, militaire et administrative des seigneurs de Saint-Jeoire : le « service du prince » contribua grandement à leur expansion territoriale et à leur prospérité économique.

---

(25) Archives de Saint-Jeoire, carton 46, n° 13.
(26) Regeste Genevois, n° 1041.
(27) Archives de Turin, Faucigny, paquet 9, n° 2.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Dès le début de leur histoire, les nobles de Saint-Jeoire nous apparaissent comme de grands propriétaires terriens, qui traitent d'égal à égal avec les puissances économiques du temps. En 1288, à Bonneville, Humbert Ier, dauphin de Viennois, reconnaît solennellement devoir à Rodolphe de Saint-Jeoire, représentant ses sept frères, la somme de 260 livres genevoises, pour le paiement d'un bois appelé bois de Vingiron (28). Cet acte d'obligation, souscrit en présence du comte Amédée II de Genève, mérite de retenir au passage notre attention : il présente en effet une curieuse synthèse des coutumes féodales et du droit romain le plus pur. D'autre part, quatre gentilshommes, Willelme de Prissy, Rodolphe de Saint-Jeoire, Rodolphe Saultier et Hugues de Margencel, se portent, pour le prince, caution et otages éventuels; de l'autre, Humbert promet de faire honneur à sa parole, en renonçant « à l'exception du dol incident au contrat, au bénéfice de division, à la lettre du divin Hadrien, etc... ». Elaborée par des familiers du Digeste et du Code, cette savante terminologie rappelle que la Savoie était de droit écrit (29).

La lignée des Saint-Jeoire s'étant éteinte avant la confection du Cadastre de 1730, et leurs biens ayant passé à diverses familles, il est difficile, voire impossible, même à l'aide des reconnaissances féodales, de dresser un tableau de leurs possessions territoriales. Nous savons qu'ils possédaient des terres et des vignes en Chablais, des terres, des immeubles et des rentes en de nombreuses localités du Faucigny : Bonneville, Châtillon, Contamine, La Tour, Marignier, Pont-Saint-Martin, Thiez, Passy, Servoz, Charousse, Samoëns, etc... Leur grande expansion territoriale, en dehors de leur province, s'accomplit aux XVme et XVIme siècles : ils acquirent successivement la seigneurie de Turchet, sur la paroisse de Menthonnex-en-Bornes, par eux reconnue en 1418; la seigneurie d'Aléry; les coseigneuries de la Croix-en-Bornes, de la Val des Clets et de Lornay, en Genevois; ils furent enfin seigneurs d'Yvoire et de Rovorée, et barons d'Hermance et de Féterne, en Chablais.

Sur la paroisse même de Saint-Jeoire, leurs biens consistaient en prés, dont le plus important était situé à Pouilly, bois, terres à froment et avoine, rattachés aux trois maisons-fortes dont ils furent successivement les propriétaires : La Ravoire, Saint-Jeoire et Turchon. Sur Saint-Jeoire et Turchon, les documents d'archives donnent peu de renseignements, mais ils font fréquemment mention de la maison-forte de La Ravoire, située sur un mamelon à l'est du bourg, et patrimoine très ancien de la famille : dès l'année 1335, le vendredi avant la fête de la Circoncision, Pierre de Saint-Jeoire, doyen de Sallanches, fait donation de La Ravoire à son frère François (30). Notre imagination peut assez facilement reconstituer cette vieille

---

(28) Ib., paquet 35, nº 1.

(29) Parmi les témoins de l'acte, figure un certain Pierre Flotte, chevalier, « dominus Petrus Flota », qui est peut-être le futur chancelier de Philippe-le-Bel ?

(30) Archives de Saint-Jeoire, carton 46, nº 4.

demeure, moitié ferme et moitié forteresse : les bâtiments entourent une grande cour carrée, où les chapons seigneuriaux picorent dans le gapois; d'un côté s'étend l'habitation des maitres, de l'autre, le logement des valets, les écuries et les granges; un palefrenier, qui en temps de guerre se transforme en soldat, étrille un cheval attaché à un anneau de fer scellé dans la muraille; une petite tour, et des murs épais percés d'embrasures pour le tir des arbalètes, donnent seules à ce tableau rustique une allure quelque peu militaire...

Aux terres et bâtiments, s'ajoutaient le produit des moulins et artifices, celui des droits féodaux et celui des dîmes. Impôts ecclésiastiques par leur origine et leur destination, les dîmes furent de très bonne heure accaparées par les grands seigneurs laïcs qui s'en servirent pour rémunérer leurs vassaux : en 1277, Béatrix de Savoie échangea la dîmerie de Cormand contre la métralie de Saint-Jeoire, office qui appartenait héréditairement aux seigneurs du lieu (31).

Enfin, une transaction de 1469, passée sur arbitrage du Conseil de Genevois entre les nobles de Saint-Jeoire et les nobles de Bellegarde, nous apprend que la famille de Saint-Jeoire avait des droits sur une fruitière située dans la montagne de la Ramaz. L'origine de cette exploitation remontait à un albergement emphytéotique passé le 27 avril 1394, entre Jean de Saint-Jeoire, damoiseau, et les nommés Vuibert Mugnier, Aymonet Brochet, Rolet Chambet, Rolet Donchoz, Girard Pignier, Girod Pectoz de Synoches et Jean Peyrolier de Bruel. Le seigneur fournissait le terrain et la chaudière; les hommes apportaient leur travail pour la construction de la chavanne. Ils devaient cependant payer chaque année au seigneur de Saint-Jeoire l'auciège, qui correspondait à quatre jours du produit de la montagne (32).

C'est sur cette note alpestre, et donc bien savoyarde, que se clôt la longue histoire médiévale des Seigneurs de Saint-Jeoire, famille féodale du Faucigny.

---

(31) Archives de Turin, Faucigny, Saint-Jeoire, paquet 9, n° 1.
(32) Archives de Saint-Jeoire, carton 46, n° 21.

L'Engagement Politique du Baron d'Hermance

par M. Alain DUFOUR

François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, était « le plus grand ennemi de Genève », comme on disait. On se rappelle qu'il fut l'ordonnateur de la Conjuration de Lausanne, à la Noël de 1588, au moment où le duc Charles-Emmanuel de Savoie venait de réussir un coup de force au marquisat de Saluces et pensait en réussir un autre sur son ancienne bonne ville de Lausanne, faisant fond sur les sentiments philo-savoyards de quelques nobles lausannois. C'était en effet au baron d'Hermance, alors gouverneur du Chablais, qu'il avait confié l'exécution de ce complot, qui du reste échoua et n'eut d'autre effet que d'animer Messieurs de Berne contre le duc de Savoie.

Pendant la guerre de 1589-1593, qui suivit, où Berne et le roi de France prêtaient leur appui à Genève contre Charles-Emmanuel, nous retrouvons le baron d'Hermance colonel des milices du Faucigny et commandant de la forteresse des Allinges, au premier rang des guerriers ducaux. Pendant les périodes moins mouvementées de cette guerre, lorsque le duc ou le gouverneur de Savoie avaient affaire ailleurs, il assumait lui-même la conduite des opérations. Aussi, lorsque le 19 mai 1591, les Genevois réussirent à s'emparer de sa personne, ils eurent l'impression d'avoir fait un beau coup de filet ! La rançon d'un si grand seigneur, bras droit du souverain dans ses provinces du Chablais et du Faucigny, allait renflouer le trésor de guerre si asséché de la petite République; et puis, en l'absence de leur gouverneur, les Chablaisiens intimidés allaient peut-être se montrer meilleurs voisins pour leurs coreligionnaires de Genève et sujets moins obéissants du duc. Dire ce qu'il en fut, et comment les Chablaisiens ne firent guère d'opposition aux armes genevoises mais réussirent à échapper aux collecteurs d'impôts de la ville huguenote, serait trop long à expliquer ici (1). Rappelons seulement qu'en février

(1) Nous tentons de le faire dans le volume IV (en préparation) de **La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie**, de feu Lucien Cramer, dont nous assumons la continuation. Sur le baron d'Hermance, il convient de se reporter à

1592, Hermance sortait de captivité, ayant marchandé sa rançon au point de la faire baisser de 25.000 écus — chiffre à vrai dire quasi fabuleux, et qui égalait, disait-on, la valeur de tous les biens du baron — à 8.000 écus. Le duc de Savoie ajouta dès lors à ses titres et charges celui de gouverneur du fort de Sainte-Catherine. En 1593, c'était lui qui signait la trêve avec Genève.

En 1594 et 1595, il eut l'honneur d'héberger saint François de Sales dans sa forteresse des Allinges, au moment où l'apôtre du Chablais commençait son œuvre de reconversion de cette province au catholicisme. Chaque matin, saint François sortait des Allinges et descendait à Thonon pour y prêcher, et chaque soir il redevenait l'hôte du baron d'Hermance. Car le Chablais était encore entièrement protestant, et son gouverneur était presque le seul seigneur catholique de la région; les Allinges, la seule paroisse catholique de la province. Hermance fut donc le seul appui de saint François à ses débuts, et son beau-frère, Antoine de Saint-Michel, sieur d'Avully, fut un des premiers convertis. A la veille de sa mort, en 1595, Hermance conseillait à saint François de Sales de ne pas s'en tenir à la prédication et à la persuasion, afin d'obtenir la conversion des Chablaisiens, mais d'user de la manière forte, de faire agir le gouvernement ducal. Cela se laisse déduire d'un passage d'une lettre de saint François au duc Charles-Emmanuel :

« Après cela, dresser une compagnie de gens d'armes ou cavalerie, pour engager la jeunesse, suyvant l'advis de feu M. le baron d'Hermance, pourveu qu'elle fut dressée religieusement, avec quelques institutions chrestiennes, ne seroit pas un moyen inutile d'attirer les courages à la religion; ny aussy, en cas d'obstination, de priver à forme des édictz de tous offices de justice et charges publiques les persistans en l'erreur... » (2).

Ainsi chez le baron d'Hermance la fidélité au catholicisme se doubla constamment d'un dévouement entier au duc de Savoie et à sa politique anti-huguenote. Il est permis de dire que, pour lui comme pour Charles-Emmanuel, la conversion des Chablaisiens à la religion romaine apparaissait comme la condition indispensable d'un raffermissement du pouvoir ducal dans cette région éloignée, où les

---

l'article de Du Bois-Melly : **Le baron d'Hermance et les pratiques secrètes de S. A. Charles-Emmanuel...**, dans les « Mémoires et Documents » de la Société d'Histoire et d'Archéol. de Genève, t. 19, 1877, p. 86-116. La correspondance entre Hermance et le duc de Savoie, au début de la guerre de 1589, est publiée dans Tredicini de Saint-Séverin : **Etude hist. et crit. sur quelques années du règne de Charles-Emmanuel Ier...**, dans les « Mémoires et Documents » publiés par l'Académie Chablaisienne, t. 3, 1889. Mais la lecture des textes y est si fautive, qu'il convient de se reporter aux originaux, au fonds Jules Vuy, propriété de la Société Catholique d'Histoire de Genève, dont il existe un bon inventaire analytique dressé par Mlle Clavenna, aux Archives d'Etat de Genève.

(2) Lettre du 29 déc. 1595, dans Œuvres de S. F. de S., éd. de la Visitation, t. 11, p. 168-171. Dans sa lettre du 11 avril 1595, saint François parle du baron d'Hermance comme d'une personne vivante. C'est donc bien en 1595, et non en 1594, qu'Hermance est mort (cf. Foras, **Armorial de Savoie**, article Saint-Jeoire).

tendances à l'autonomie, les souvenirs de la période bernoise, les relations constantes avec les Genevois, n'étaient que trop vivaces au gré du souverain de Turin (3).

L'élément inédit que nous apportons aujourd'hui à cette biographie politique est tiré de quelques pièces des archives de la famille de Saint-Jeoire, que M. Béné nous a obligeamment communiquées. Il s'agit d'un échange de seigneuries conclu en 1586 entre le jeune baron d'Hermance, encore mineur, c'est-à-dire n'ayant pas atteint vingt-cinq ans, et le duc de Genevois et de Nemours, accompagné de sa mère, qui nous est révélé par les pièces d'un procès plus tardif, survenu entre les héritiers des parties contractantes (4). En ce mois de mars 1586, Hermance cédait à Nemours la petite seigneurie de Turchet (ou Turchon), et recevait en échange la belle seigneurie de Saint-Jeoire, érigée en baronnie pour la circonstance, que le duc de Genevois et Nemours détachait de son apanage de Genevois et Faucigny. Pourquoi cet échange inégal ? Parce que de son côté, Hermance prêtait gracieusement à Nemours la somme très importante de 2.000 écus, — qu'il devait à son tour se procurer auprès des banquiers de Lyon et de Milan. — Or, si entre seigneurs bons chrétiens on se prêtait de l'argent sans intérêt (l'intérêt de l'argent, en droit canon, se nommait usure, et il était impie), il n'en était pas de même des banquiers, à qui il fallait verser un bon 5 %. Hermance se trouvait dédommagé des frais qui lui incombaient de cette façon par la plus-value de la nouvelle baronnie de Saint-Jeoire par rapport à sa précédente terre de Turchet.

Mais, dira-t-on, quelle importance a cette transaction dans la biographie politique d'Hermance ? Il faut se rappeler ici que Charles-Emmanuel, duc de Genevois et de Nemours, était le frère utérin des ducs de Mayenne et de Guise, et que sa mère, Anne d'Este, présente à la transaction, était la propre mère de ces deux ducs, les chefs de la Ligue. En 1587, l'année après cet échange, nous voyons le jeune duc de Nemours guerroyer dans l'armée du duc de Guise; il participe notamment à la bataille de Vimory. Dans les conseils de la Ligue, il est des plus fanatiques (5). Plus tard, il fut gouverneur ligueur de Lyon, et le défenseur de Paris assiégé par Henri IV. Il est clair que les 2.000 écus empruntés au baron d'Hermance lui servirent à

---

(3) Les preuves de ce que nous avançons ici se trouveront dans **La Seigneurie de Genève**, t. IV, suscitée. Que l'on parcoure aussi la correspondance de saint François de Sales, par ex. la lettre à Mgr de Granier, t. 11, p. 94, et l'on verra comment les habitants du Chablais refusaient de se convertir par crainte de déplaire à Messieurs de Berne et de Genève.

(4) Archives de la baronnie de Saint-Jeoire, propriété de M. Mossuz à Saint-Jeoire, notamment : tome 47, n° 7, injonction de payer le lod de l'échange de mars 1586 (10 mars 1618); **ibid.**, n° 8, arrêt de la Chambre des comptes de vérification et enregistrement des Patentes du 3 mars 1586 (31 mars 1615); **ibid.**, n° 9, acte (plaidoirie) de l'avocat patrimonial du duc de Genevois et Nemours (1659-1660); **ibid.**, n° 3, acte contre le duc de Nemours par le curateur de l'hoirie du seigneur de Saint-Jeoire (1604). M. Georges Béné a publié, ici-même (t. VIII, 1953-1954, p. 19-22), une étude sur **Les archives baroniales de Saint-Jeoire en Faucigny.**

(5) Davila, **Histoire des guerres civiles de France**, t. II (Amsterdam, 1757), p. 287 et 304.

se mettre en campagne; ou du moins c'était de l'argent prêté à l'un des principaux de la Ligue. Ainsi Hermance finançait le parti ligueur. Et il ne s'engageait pas peu, car ce prêt obérait tout son patrimoine. L'avocat de son héritier, en 1604, s'exprimait en ces termes :

« Mesmes en cest endroit icy que mondit seigneur de Nemours se représentera de combien grand zèle et affection ledit feu sieur baron d'Hermence est allé rechercher ladite somme aux emprunts des bancquiers, et aux cours de l'intérest d'icelle, tant à Milan que Lyon, principales causes de la ruine de son hoirie... » (6).

Et l'avantage qu'il recevait en échange ne devait durer qu'autant qu'il plairait aux ducs de Savoie et de Nemours, car l'apanage des ducs de Nemours était inaliénable, et il était possible d'annuler l'échange de Saint-Jeoire contre Turchet, — ce qui se produisit du reste aussitôt après le décès du baron d'Hermance, alors que ses héritiers n'étaient plus des personnages politiques à ménager. D'où les procès que nous citions, et par lesquels nous connaissons cette transaction.

Hermance était donc, dès 1586, engagé corps, âme et biens dans le parti catholique et ligueur, auquel il resta fidèle jusqu'à la fin.

(6) Archives de la baronnie de Saint-Jeoire, tome 47, nº 3.

Le fantastique Château des Rosières

par M. Lucien GUY

Nous avons tous lu, dans notre enfance, de ces contes fabuleux qui avaient le plus souvent pour décor quelque château féodal juché sur un rocher, au milieu d'une sombre forêt, entouré de hautes montagnes. Des aventures extraordinaires et mystérieuses se déroulaient dans ces tours imposantes ou dans les noirs cachots souterrains. Tout un monde de fées, de sorciers, de fantômes hantait ces puissantes demeures seigneuriales délabrées, dont on n'osait approcher quand la nuit les enveloppait de ses ténèbres. Si invraisemblables que de tels récits nous apparaissent aujourd'hui, ils ont pourtant tous pour origine un fait historique plus ou moins considérable dont la légende s'est emparée et que l'imagination populaire s'est plu à amplifier.

Dans notre vieille province du Faucigny existait aussi un de ces châteaux mystérieux, dont l'emplacement a été longtemps discuté et qui joua un rôle important dans la seconde moitié du XV^me^ siècle, à l'époque des hérésies et de la sorcellerie. Il s'agit du fantastique château des Rosières.

Dans sa **Narration historique et topographique des Couvents de l'Ordre de Saint-François,** le Père Fodéré, relatant les troubles qui ravagèrent cette province, écrivait au sujet de ces hérétiques : « Quelques-uns tiennent par tradition que c'estoient Vaudois et sorciers et que le particulier lieu de leurs assemblées et synagogues estoit une certaine concavité que ceux du pays appellent Barme, qui se treuve dans les rochers de la vallée tirant depuis la ville de Cluses contre la paroisse de Passier, où il y avait un puits et des sources de fontaines, où ces hérétiques exerçoient leurs sortilèges et faisoient leurs festins et convives dans un vieil chasteau nommé les Rosiers, rière la dicte paroisse de Passier ».

Un autre historien, Grillet, écrit ce qui suit : « On apprend par la bulle du Pape Paul II, du 15 juin 1471, qu'une secte de personnes vagabondes et superstitieuses s'étoit répandue depuis Cluses jusqu'à

Passy, qu'elle exerçoit des actes ridicules de prétendue magie dans la célèbre caverne de Balme; qu'à des temps fixes, les chefs et les principaux membres de cette corporation extravagante se rassembloient dans le château de Rosières près de Passy, où ils donnoient dans des excès de bonne chère, d'ivrognerie et de turpitude ».

La tradition ajoute que cette Barme, qui serait la grotte de Balme près de Cluses, communiquait sous la montagne, avec le château des Rosières. La grotte de Balme forme, en effet, un vaste et long couloir humide aboutissant à un puits. Une légende rapporte qu'un trésor était caché au fond de ce puits et gardé par un bouc noir qui mordait les jambes de ceux qui s'en approchaient. La pittoresque vallée de Magland est l'une des plus étroites et des plus encaissées de la Savoie : des rochers abrupts se dressent verticalement à une hauteur prodigieuse sur les rives de l'Arve comme une gigantesque muraille, dans laquelle s'ouvrent de nombreuses cavernes. Si le mot Barme désigne la grotte de Balme, il serait assez difficile de situer le château des Rosières dans ces parages. La description se rapporterait alors à un château de Magland.

Or, il est à remarquer que cette hérésie s'étendait plus loin, dans la vallée supérieure de l'Arve, ainsi qu'il est démontré par des procès et condamnations au Prieuré de Chamonix.

Nous constatons tout d'abord qu'aucun château n'a porté ce nom dans la région. Cette dénomination a donc été donnée à un château portant un autre nom.

Une hypothèse assez vraisemblable confondrait le château des Rosières avec celui de Charousse bâti sur les flancs de la montagne, sur Passy, place forte où s'étaient déjà réfugiés, en 1289, neuf rebelles du Prieuré de Chamonix, conduits par Jacques Pécloz. Le nom de Barme pourrait s'appliquer à des excavations de la montagne de Varens, puisque plus haut, dans la même direction, se trouve le plateau de Barme-Rousse.

Dans son itinéraire de la vallée de Servoz, Ed. Sermet mentionnant « le fantastique château de la Rosière », le situe au-dessus du Châtelard (entre Chedde et Servoz), sur l'emplacement d'un ancien camp celtique. Il existe bien, en effet, un petit plateau, au nord et au-dessus du hameau du Châtelard, qui répond aux indications données, mais toutes recherches faites en cet endroit ont prouvé qu'il ne reste aucune ruine du prétendu château et, d'autre part, aucun document connu ne mentionne l'existence d'une construction semblable en ces lieux ni aux environs.

Selon M. Léon Félisaz, qui a longuement étudié cette région, le fantastique château des Rosières ne serait autre que celui de Saint-Michel, qui inspira des légendes aux esprits crédules. Citons entre autres, celle de la Comtesse Blanche, pour l'honneur de laquelle le bel Aloys se sacrifia en se jetant du haut du donjon dans les flots du lac et dont l'ombre apparaissait pendant les nuits d'hiver. Il est rare de rencontrer un site aussi sauvage et qui porte autant à la mélancolie.

Reprenant la relation de Grillet, nous découvrons à quelques

centaines de mètres des confins de Passy, une assez grande étendue de marais désignés sous le nom « Les Rosières » (soit Les Roseaux), le tout situé près du hameau du Lac et au pied des ruines du château de Saint-Michel.

Si l'on considère l'état d'abandon de ce château à cette époque et le site sauvage et isolé où il se cachait, on est porté à croire qu'il pouvait bien servir de lieu de réunions aux adhérents de cette secte. La tradition a du reste laissé de mauvais souvenirs sur ces ruines que l'on croyait hantées par des esprits perfides, tant et si bien qu'elles inspiraient une grande frayeur aux habitants du pays qui n'osaient s'en approcher pendant la nuit, même jusqu'à l'époque récente de la construction de la voie ferrée, croyant entendre des cris, des râles et des bruits de chaînes.

Ces ruines, plus importantes il y a un siècle qu'aujourd'hui, avaient attiré l'attention de Victor Hugo lors de son voyage à Chamonix, qui en donne cette description saisissante : « Le muletier nous montra à droite, sur une espèce de haut promontoire, quelques pans de murailles démantelées avec un débris de tour et d'étroites ogives façonnées par la main des hommes et de larges crevasses faites par le temps. C'est le manoir de Saint-Michel, vieille forteresse des comtes de Genève, célèbre dans la contrée par les démons qui l'habitent et les trésors magiques qu'il recèle. Le redoutable palais, l'ancienne citadelle d'Aymon et de Gérold est là, solitaire et lugubre, comme le corbeau qui croasse joyeusement sur sa ruine. Les remparts noirâtres, inégalement rompus par les ans, s'élèvent à peine au-dessus des touffes de houx, de genêts, de ronces qui obstruent le fossé et l'avenue; des rideaux de lierre usurpent la place des lourds ponts-levis et des herses de fer ».

L'exposé contradictoire du P. Fodéré peut être expliqué par les motifs suivants : Les terrains marécageux du hameau du Lac faisaient anciennement partie de fiefs possédés par des familles nobles de Passy et bien que cédés ensuite en tant que fiefs au Prieur de Chamonix, de nombreux habitants de Passy en sont demeurés propriétaires comme on le voit encore au moment du cadastre de 1730 et même de nos jours où plusieurs habitants de Passy sont encore propriétaires. Ceci peut expliquer que Fodéré ait considéré ce mas comme faisant partie de Passy.

Il est avéré que cette hérésie troubla profondément le Faucigny. Le peuple trop ignorant en matière de religion, s'était laissé gagner facilement par les doctrines scélérates. Ces illuminés reniaient Dieu et rendaient publiquement hommage au diable. Certains avouaient même avoir mangé des enfants ou commis d'odieux sacrilèges. De nombreux hérétiques furent emprisonnés à Cluses ou dans les souterrains du château de Châtillon, et quelques-uns brûlés ou pendus. L'hérésie était alors regardée comme un crime d'Etat. L'Eglise, après s'être efforcée en vain de convertir les malheureux égarés, les abandonnait aux juges civils. Il y eut à Cluses ou Châtillon six exécutions dont un pendu et les autres brûlés en 1470-1471 et neuf autres de 1494 à 1496. C'est à cette époque et pour combattre « l'erreur qui ser-

pait comme un cancer et infectait presque tout le Faucigny », que les Cordeliers s'installèrent à Cluses.

Comme dans un décor de légende, le château de Saint-Michel dresse toujours sa vieille tour ruinée sur un rocher couvert de sapins, dans un impressionnant cadre de montagnes. Le lac, qui baignait jadis les pieds du rocher, s'est retiré et la Comtesse Blanche ne revient plus gémir sur le donjon; les sorciers et les fantômes ont abandonné les sombres cachots; mais leur souvenir est demeuré dans les esprits superstitieux et l'on répètera longtemps encore que ce site paisible et sauvage fut un repaire de démons.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'Administration	5
Liste des membres	6
Sociétés correspondantes	11
Nécrologie	12
Bilan	13
Travaux de l'Académie	14
André PERRET : **Les fiefs de la Châtellenie de Samoëns**	15
James PIERRE : **La Chapelle des Pénitents de Sallanches**	23
François PERRON : **Les Seigneurs de Saint-Jeoire**	27
Alain DUFOUR : **L'engagement politique du baron d'Hermance**	43
Lucien GUY : **Le fantastique Château des Rosières**	47

Plus est, patriæ facta referre, labor.
OVIDE.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)
le 5 Novembre 1938

TOME XI



MCMLVIII-MCMLIX

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Conseil d'Administration

M. PERRET Charles-Henri, président d'honneur (décédé).

Comité de Direction

MM. GUY Lucien, président ;
PAYOT Paul, vice-président ;
GUICHONNET Paul, vice-président ;
DAMEX Auguste, secrétaire ;
SAUTHIER Marcel, trésorier ;
BENE Georges, archiviste ;
DUNAND Clovis, bibliothécaire ;
BERGER Hippolyte, bibliothécaire-adjoint.

Membres représentant les cantons du Faucigny

M. MOREL-FREDEL Louis, canton de Bonneville ;
Mme TYRODE Isidore, canton de Cluses ;
MM. PIERRE James, canton de Sallanches ;
Docteur PELLOUX Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de Saint-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Docteur GAY Paul, canton de Saint-Jeoire ;
MOUCHET Marcel, canton de Taninges ;
Chanoine M. DECHAVASSINE, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
SAUTHIER Marcel, canton de Boëge.

Bienfaiteurs de l'Académie

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 23, rue de la Paix, Paris (2me) ;
MM. KUNDIG André, maître-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, à Genève ;
TYRODE Isidore, agent général d'assurances, Cluses (décédé).
RUBIN François, docteur-médecin, maire de Saint-Jeoire ;

Membres d'Honneur

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (décédé) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, membre du Comité national de Géographie, 7, rue Lamenais, Paris ;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris ;
Mme DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (décédée) ;
M. VALLOT Charles, géographe, à Versailles (décédé) ;
Mme DERMOZ Germaine, sociétaire de la Comédie Française, à Paris ;
MM. Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, à Paris ;
JACQUES André, artiste peintre, graveur, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie, 9, rue Métropole, à Chambéry ;
CHAVANNE Claudius, Premier Avocat Général à la Cour de Cassation, maire d'Ambilly ;

Membres Effectifs

MM. AVEZOU Robert, archiviste en chef de l'Isère, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs, rue Général-Delestraint, à Bourg-en-Bresse ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3 avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains ;
BAUD Henri, sous-préfet de Lure (Haute-Saône) ;
BENE Georges, professeur, Maître de Recherches du C.N.R.S., à Saint-Jeoire ;
BENE Raymond, docteur, médecin, 171, rue Foch, Le Creusot ;
BIOLLEY Charles, journaliste, à Thonon-les-Bains ;
Mlle BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, à Bonneville ;
MM. BONTRON Emmanuel, notaire honoraire, à Thonon-les-Bains ;
BRETTON Claudius, industriel, à Cluses ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy ;
CAPT DE LA FALCONNIERE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève ;
CHATOUX Jean, antiquaire, Meyrargues (Bouches-du-Rhône) ;
CORBET André, pharmacien, maire de Samoëns ;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville ;
DECHAVASSINE (le chanoine Marcel), directeur au Grand Séminaire d'Annecy ;
DUFOUR Alain, archiviste-paléographe, Bellerive, Genève ;
DUSSART Bernard, directeur du Laboratoire hydrobiologique de Thonon-les-Bains ;
FALLION Pierre, avoué, président du Syndicat d'Initiative, maire de Bonneville ;
GAY Paul, docteur-médecin, à Saint-Jeoire ;
GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bonneville ;

MM. GUILLAUME Jean, étudiant, 54, Bd Saint-Michel, Paris (6me) ;
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains ;
GUY Pierre, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, à Grenoble ;
HERREN William, avocat à Genève, maire de Cologny ;
MANNESSY Louis, avoué honoraire, Blanzy, Bonneville ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, à Genève et Monthoux ;
MORAND François, directeur d'Ecole honoraire, Le Planelet, Megève ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, Bonneville ;
OURSEL Raymond, archiviste en chef de la Haute-Savoie, Annecy ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, villa Vallet, maire de Chamonix ;
PERRET André, archiviste en chef de la Savoie, à Chambéry ;
PERRON François, sous-archiviste de la Haute-Savoie, Annecy ;
PERROUD Camille, instituteur honoraire, 8, rue Marcoz, Chambéry ;
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
PLANCHER Etienne, maître-imprimeur, rue du Pont, Bonneville ;
POULLE Emmanuel, archiviste-paléographe, 6, rue Lemaignon, Paris (14me) ;
RAYMOND Justinien, professeur agrégé au Lycée J.-B. Say, 11, rue Vauquelin, Paris (5me) ;
ROCHON DU VERDIER Guy, chef de contentieux, 11, rue de la Charité, Lyon (2me) ;
SAUTHIER Marcel, comptable, 36, avenue d'Evian, Thonon-les-Bains.
Mme TYRODE, professeur de musique, rue Berthelot, Cluses ;

Membres Associés

MM. ABRY Eugène, pharmacien à Chindrieux ;
ABRY Maurice, pharmacien à Bonneville ;
Mme ACCARY Louis, Quai Alexandre-Curral, Sallanches ;
MM. AGNANS Paul, notaire, rue Pertuiset, Bonneville ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, Bonneville ;
AMELOT Pierre, imprimeur-éditeur, 3, avenue Rembrandt, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ;
Mme ANDIGNE (la comtesse Charles d'), château de Condillac, par La Coucourde (Drôme) ;
MM. ARDIZZI Jean-François, géomètre-expert, à Aïse ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
BALLALOUD Louis, avoué, à Bonneville ;
BALMELLE Marius, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, boulevard du Soubeyran, à Mende ;
BARD DE COUTANCE Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (VIme) ;

MM. BARDEL René, dentiste, 14, avenue de la Gare, Sallanches ;
BECHET Paul, industriel, maire de Cluses ;
BECHET Fernand, ,industriel, à Cluses; ;
BERCHET Henri François, journaliste, 24, avenue d'Ouchy, Lausanne ;
BERGER Hippolyte, square Guillaume-Fichet, Bonneville ;
BESSON Guy, organiste, directeur du groupe folklorique de Megève ;
BLANC (le général Henry), Directeur du Musée de l'Armée, 2, Avenue Raymond-Poincaré, Paris (XVI^me) ;
BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris (XVI^me) ;
BONTAZ Gilbert, relieur-doreur, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
BOTTOLIER-LASQUIN André, négociant, 26, rue Chenal, Sallanches ;
Mlle BOUCLIER Andrée, assistante sociale, à Bonneville ;
M. BOURGEAUX Paul, juge, avenue du Léman, Thonon-les-Bains ;
M^me BOUTIE Charles, à Aïn-Tédelès (Oran) Algérie ;
M. BOUVIER Louis, notaire, 6, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry ;
M^me BRANTES (la comtesse de), 6, Rond-Point des Champs-Elysées, Paris ;
M. BRIERE-ROUGE Emile, peintre-verrier, 92, rue du Président-Wilson, à Levallois (Seine) ;
M^me BROGLIE (la princesse Amédée de), 41, avenue Foch, Paris (XVI^me) ;
M. BUCHALET Jacques-François, à Aïse ;
M^me CAILLEAU Andrée, 134, avenue Emile Zola, Paris (15^me) ;
MM. CARPANO Léon, industriel, rue Ballaloud, Cluses ;
CHALLAMEL Alexandre, 11 bis, avenue Mac-Mahon, Paris (XVII^me) ;
M^me CHARRIER Louis, 1, avenue Raymond-Poincaré, Paris (XVI^me) ;
MM. CHAULIN (baron Jacques), 25, rue des Feuillantines, Paris ;
CHAUVET Gabriel, 8, avenue Peschier, à Genève, et Cologny ;
CLAVEL Henri, notaire, à Cluses ;
COFFY François, hôtelier à Samoëns ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais ;
CURRAL Léon, administrateur de l'E.D.F., maire de Sallanches;
CURRAL Jean, 14, rue Nicolo, Paris (XVI^me) ;
DERUAZ Louis, journaliste, à Scionzier ;
DESARNOD François, à Vallon, Samoëns ;
DUBOIN Jean, ancien secrétaire de mairie, Samoëns ;
DUNAND Clovis, rue du Pont, à Bonneville ;
DUNOYER Edmond, entrepreneur, 6, cours des Bastions, Genève;
DUPONT Louis, directeur de l'Ecole des Fins, à Annecy ;
DUPUY Roger, professeur à l'E.N.H., à Cluses ;
DUVILLARET Théodore, notaire honoraire, Taninges ;
DUVILLARET Henri, docteur en droit, 21, avenue du R. P. Corentin Cloarec, Bois-Colombes (Seine) ;

MM. FALCHERI Edmond, directeur du Crédit Lyonnais, Aix-en-Provence ;
FALCONNET (l'abbé Armand), professeur au Séminaire de Thonon ;
Mme FAUCIGNY-LUCINGE (la princesse Guy de), 17, rue du Cirque, Paris (VIIIme) ;
MM. FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Henry de), 9, rue Jean-Goujon, Paris (VIIIme), et Londres, Sloane street, 74 ;
Mme FEIGE, institutrice, rue J.-Ferry, Sallanches ;
MM. FLECHERE (comte Henri de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire ;
FLECHERE (comte Roger de la), même adresse ;
FOLLIASSON Hugues, conseiller juridique, Froid-Lieu, Thonon ;
FORESTIER Léon, ingénieur civil, La Roche-sur-Foron ;
GANTIN François, industriel, à Vougy ;
Mme GANTIN François, à Vougy ;
MM. GAY Georges, ingénieur T. A., élevage avicole, maire de Vulbens;
GOJON Louis, juge au Tribunal, 47, rue Vaneau, Paris (VIIme) ;
GOJON Jean, avoué, 10, rue Royale, Annecy ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, 1, rue Camille-Dunant, à Annecy ;
GRAVIER Albert, professeur, 24, rue Barrème, Lyon ;
GRILLET Emile, assurances, 18, rue des Tournelles, Annemasse;
GUYON Etienne, pâtisserie, Saint-Gervais-les-Bains ;
Mme JACQUIER Robert, rue du Pont, à Bonneville ;
M. JOLIVET Jean, négociant, rue Pertuiset,, Bonneville ;
Mme LALLIARD, institutrice, Saint-Pierre-de-Rumilly ;
M. LEPINAY Eugène, docteur-médecin, Saint-Gervais-les-Bains ;
Mme LEVI-PINARD Germaine, 15, rue Paul-Strauss, Paris (XXme) ;
MM. LUPIN Joseph, professeur au lycée Lakanal, 3, Allée d'Honneur, Sceaux ;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, à Bonneville ;
MALHERBE Marcel, directeur aux Houillères du Nord, 20, boulevard Pasteur, à Douai ;
Mme MARCHAND, institutrice, à Bonneville ;
MM. MARTEL Louis, ancien député, rue Carnot, La Roche-sur-Foron;
MARTIN Georges, juge à la Cour de Genève, à Veyrier ;
MARTY Abel, industriel, à Cluses ;
MASSON René, pasteur, 3, rue Ballaloud, à Cluses ;
MAUGER Pierre, commandant en retraite, 4, place de la Grenette, Cluses ;
METRAL Robert, représentant, usines de Chedde, Passy ;
Mme MILLION, institutrice, à Annemasse ;
MM. MORAND Jacques, docteur-médecin, à Bonne-sur-Menoge ;
MORAND Rémy, instituteur, à Sallanches ;
MOREL-VULLIEZ (l'abbé Paul), curé d'Aïse ;
MORTIER Gaston, directeur général, hôtel Hermitage, Megève ;
MOUCHET Marcel, juge, Saint-Julien-en-Genevois ;
MURE A., docteur-médecin, chalet Marie-Christine, à St-Gervais;
Mlle NAIRE Alexia, Les Volubilis, route de Megève, Sallanches ;

MM. PARCHET (l'abbé), curé-doyen, Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain) ;
PASQUIER (l'abbé René), supérieur du Collège Sainte-Marie, à La Roche-sur-Foron ;
PELLISSIER Marcel, avocat général, à Chambéry ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, La Roche-sur-Foron ;
PENZ Serge, inspecteur de l'Enregistrement, La Roche-sur-Foron ;
PERRET DU CRAY Henri, ingénieur, 5, rue La Pérouse, Paris (16me) ;
Mlle PERRIN Denise, institutrice, 23, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches;
Mme PIERSON Alexandrine, 16, rue Edgard-Quinet, Bourg-en-Bresse;
MM. PIGNY Joseph, instituteur honoraire, à St-Pierre-de-Rumilly ;
PINGET François, instituteur, directeur d'école, Bonneville ;
PINGET Gabriel, notaire, à Sallanches ;
PIRAUD Maurice, à Maffrey, Passy ;
PISSARD François, industriel, 6, rue du Faucigny, Sallanches ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
PONS Charles, industriel, place du Crêtet, Cluses ;
PREMAT Armand, 19, Grande-Rue, à Cluses ;
Mme RAVENEL (la marquise de), 42, rue Boissière, Paris (XVIme) ;
Mme REY François, Quai de l'Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
Mme REYDET Louis, rue Décret, Bonneville ;
MM. ROCH Louis, secrétaire de mairie, Samoëns ;
ROUGE Louis, maréchal des logis-chef de gendarmerie, Frangy;
ROUILLER Jean-Frédéric, professeur, 15, rue de Saint-Jean, Genève ;
Mme ROUSSET Marcel, professeur, cottage Montplaisir, Pav. 26, rue Baudin, Saint-Etienne (Loire) ;
M. RUBIN (l'abbé Louis-Eugène), professeur au Collège de Thônes;
Mlle RUBIN-DELANCHY Marie-Zoé, chef de division à la Préfecture, 8, rue Guillaume-Fichet, Annecy ;
Mlle SAGE Lily, 21, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
MM. SAPEY Jean, ingénieur, 9, avenue de la Libération, Cluses ;
SECRET (le chanoine Bernard), 16, rue de Boigne, Chambéry ;
SERVETTAZ Paul, docteur-chirurgien, 10, rue des Glières, Annecy ;
SIMOND Pierre, notaire à Samoëns ;
TAIRRAZ Armand, Savoy-Palace, Chamonix ;
TAREL Jean, avocat, 2, avenue Félix-Viallet, Grenoble ;
TISSOT Franck, docteur-médecin, villa Beau-Site, St-Gervais ;
TOBE François, docteur-médecin chef du sanatorium de Sancellemoz, à Passy ;
Mme TREAND Louis, 19, rue de Candolle, Genève ;
M. TROUSSIER Albert, expert-comptable, 2, rue Pasteur, à Cluses ;
M. VACHOUX (l'abbé Jean-Marie), à Tamié, Mercury-Gemilly ;
Mme VIARD Georges, route de Megève, à Sallanches ;
M. VINCENT Roger, 8, rue du 11me B. C. A., Annecy.

Membres Correspondants

MM. ABBATE de CASTELLO-ORLEANS (Comte Vincenzo), Lepria Rossaroll, 11, Naples ;
BARBOZA Julio A., Prof., avenue Rio Branco, 277, à Rio-de-Janeiro ;
BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, à Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève ;
DELARUE, conservateur de la Bibliothèque de Genève ;
DUQUE (Don Tomas Gabriel), ancien Président de la République de Panama ;
GALDI Genarine, doct. professeur de droit, à Rio-de-Janeiro ;
JANDONI GUARDIALFIERI Giuliano, Dott. Viale delle Milizie, 138, à Rome ;
LIBERTINI Crescenzo, Dott. Prof. Corso Vittorio Emanuele, 557 A, à Naples ;
MONTORIO Giuseppe, Dott. Prof., rue G. Merliani, 133, Naples ;
Mme MORAES SARMENTO Marina, directrice de l'Académie de Lettres du Distrito Fédéral, Rio-de-Janeiro ;
MM. PAES DE BARROS Dulphe, doct., officier de marine, Rio-de-Janeiro ;
PALUMBO (Don Alberto), Prof. Dott., via Arenaccia, 283, Naples;
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève;
SMITH E. A., Dr. Director Scientific Research, 43 rd Street, North Bergen, New Jersey, U.S.A. ;
TAMIE (Abbaye de), par Mercury-Gemilly ;
TAPPONNIER Paul, ancien député, Collonges-sous-Salève ;
TOVAZZI Gino, Dott., Villa Concordia, Mira Porte, Venise ;
VIERA DA CAMARA Nilo, Prof., à Rio-de-Janeiro ;
WICHTERMANN Frédéric, Prof. Dr., Hesstrasse 24, Liebefeld, Berne ;
ZAVAGNO Severino, Piazza Marconi 7, Udine.

Sociétés Correspondantes

ANNECY. — Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales ; Amis du Vieil Annecy.
BORDIGHERA. — Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell.
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Archives départementales.
GENÈVE. — Institut National Genevois; Société d'Histoire et d'Archéologie ; Société Catholique d'Histoire de Genève ; Archives d'Etat; Bibliothèque publique et universitaire; Revue « Genava ».
GRENOBLE. — Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné; Archives départementales.
LAUSANNE. — Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.
LOUVAIN. — Université (bibliothèque).
MOUTIERS. — Académie de la Val d'Isère.
NAPLES. — Accademia Letteraria Scientifica Internazionale ; Biblioteca Partenopea.

NICE. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
RIO-DE-JANEIRO. — Academia Brasileira de Ciências Econômicas e Administrativas.
ROME. — Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano) ; Académie Internationale Saint-Georges de Culture Universelle.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
SION. — Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Vallesia).
THONON-LES-BAINS. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Deputazione subalpina di storia patria (Palazzo Carignano) ; Societa piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Palazzo Madama); Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano).

——::——

Fondation de FAUCIGNY-LUCINGE

Le prix fondé en 1941 par le Prince Jean-Louis de **FAUCIGNY-LUCINGE** (30.000 fr.), a été décerné, pour l'année 1959, à M. le Professeur Jean-Frédéric Rouiller, de Genève, pour son ouvrage intitulé : **Le grand souterrain routier du Mont-Blanc.**

NÉCROLOGIE

M. Isidore TYRODE, géomètre et assureur (11 février 1958) ; M. Raymond PARISOT, industriel (26 février 1958) ; M. Théodore DUVILLARET, notaire honoraire (16 avril 1958) ; M. Julio BARBOZA, professeur (29 novembre 1958) ; Comte Henri de la Fléchère (20 janvier 1959) ; Abbé Jean-Marie VACHOUX (1959) ; Jacques-François BUCHALET (23 mars 1959) ; Camille PERROUD, instituteur honoraire (14 juin 1959).

M. Gabriel CHAUVET, banquier (31 octobre 1959).

Isidore TYRODE

Il était né à Cluses en 1884. Après avoir passé brillamment son doctorat de philosophie, il enseigna au Collège de Limoges, puis à l'Institut Florimont, à Genève. En 1914, il est affecté aux services de contre-espionnage, puis incorporé au 275me Régiment d'infanterie ; il fait la campagne d'Orient aux Balkans et revient en France comme officier d'artillerie. Après l'armistice, il rentre à Cluses où il succède à son père comme géomètre expert près les tribunaux et agent d'assurances. Il fonde alors la bibliothèque paroissiale. Excellent musicien, violoncelliste élève de Pablo Casals, il participe avec son épouse, professeur de musique, à toutes les manifestations musicales. Ils donnent ensemble des concerts, récitals, conférences suivis par de nombreux mélomanes. Pendant la seconde guerre mondiale, il assure la relève de la Chorale paroissiale Jeanne d'Arc et la Manécanterie St-Nicolas. A sa retraite, il consacre ses loisirs à des recherches historiques sur le Faucigny et à des travaux philosophiques et géologiques. Fin lettré, latiniste, hébraïsant, humaniste, il était membre de l'Académie du Faucigny depuis sa fondation, membre de son Conseil d'administration et membre bienfaiteur. Il était titulaire de la Croix de Pierre de Serbie. Décédé à Cluses, à la suite d'un accident de la circulation, le 11 février 1958.

Camille PERROUD

Né à Allinges en 1882, il avait été instituteur à Scionzier, à Evian, à Marin, puis à Perrignier. C'était un historien très érudit, qui a écrit des ouvrages de valeur, entre autres, une **Histoire de la Ville d'Evian ; La vie de Joseph Dessaix,** l'auteur du chant des Allobroges ; **La rivalité franco-savoyarde dans les voies d'accès vers Genève et l'Europe centrale** (couronnés par l'Académie Chablaisienne). Pendant son séjour à Scionzier, il avait fait le classement des archives communales de Cluses. Ses nombreuses communications aux diverses sociétés savantes de la Savoie étaient particulièrement appréciées. Ayant pris sa retraite à Chambéry, il y passa une grande partie de son temps à fouiller les archives dans lesquelles il découvrit de précieux documents. Il était bibliothécaire de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, membre de l'Académie Chablaisienne et de l'Académie du Faucigny. Chaque année, il revenait passer la belle saison dans sa propriété d'Allinges où il retrouvait d'anciens et fidèles amis et jouissait de l'estime de toute la population. C'est là qu'il est décédé le 14 juin 1959, après une longue et douloureuse maladie.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 1959

		Actif	Passif
Solde au 31 décembre 1957		64.047	
Cotisations 1958-1959		91.250	
Subventions de Saint-Jeoire		44.000	
Vente fascicules et diplômes		9.000	
Fondation de Faucigny-Lucinge		30.000	
Intérêts Caisse d'Epargne		3.976	
Fournitures de papeterie			357
Dactylographie			500
Affranchissements			4.134
Frais de recouvrements			4.140
Envoi des fascicules			4.235
Taxes chèques postaux 1958-1959			900
Facture Imprimerie du Château (tome X et Bulletin de Saint-Jeoire)			88.441
Facture Mayer (emballages)			950
Frais de séances et d'installation			500
Remise prix de Faucigny-Lucinge 1959			30.000
Soldes pour balance :			
Caisse	8.677		
Caisse d'Epargne	95.139		
Chèques postaux	4.300		108.116
		242.273	242.273
Solde à nouveau		108.116	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 29 mars 1958

Assemblée générale :

Paul TAPPONNIER : Une requête du 6 frimaire, An VIII, aux administrateurs du département du Léman, au sujet des réquisitions pour les armées de la République.
Lucien GUY : L'héroïque défense de Méribel, en 1793.

Séance du 23 août 1958

Paul TAPPONNIER : Les Ollivier, fidèles amis du Faucigny.
James PIERRE : Les orgues de l'église de Sallanches.
William HERREN : En zigzaguant en Faucigny, dans l'espace et dans le temps.
Chanoine M. DECHAVASSINE : L'émigration des Faucignerands dans les pays d'Outre-mer.

Séance du 8 novembre 1958

John BAUD : Mgr Joseph-Marie Rossillon, comte de Saint-Blaise.
Lucien GUY : La révolte des Robes Rouges en 1492.

Séance du 7 mars 1959

Assemblée générale :

R. P. Henri GRANDJACQUES : Saint-François de Sales au Collège de La Roche (1574-1576), (notes posthumes).
Lucien GUY : A l'occasion du centenaire de la guerre d'Italie (1859) ; Batailles de Montebello (20 mai) et de Palestro (31 mai).

Séance du 8 août 1959, à Sallanches

Paul TAPPONNIER : La fin tragique de Joseph Montréal, de Contamine, en 1756.
Jean GUILLAUME : Les orgues rénovées de Sallanches et le récital Marcel Dupré (2 août).
La chapelle de Doran.
James PIERRE : L'ancien couvent des Capucins, de Sallanches.
Lucien GUY : Les premiers bourgs du Faucigny.
Paul PAYOT : Le peintre Bacler d'Albe dans le Haut-Faucigny.

Séance du 5 décembre 1959

Lucien GUY : Les batailles de Magenta (4 juin) et de Solférino (24 juin).
François MORAND : Le Calvaire de Megève.

Les fiefs de la Châtellenie de Samoëns

de l'émiettement féodal à la baronnie de Saint-Christophe

par M. André PERRET

D'après le « Sommaire des reconnaissances de la province de Faucigny », registre in-folio rapatrié de Turin à la suite des accords conclus en 1949 avec l'Italie (1), Janus de Savoie, comte de Genevois et baron de Faucigny, reçut de 1470 à 1477 vingt-quatre reconnaissances pour fiefs et rentes féodales sis dans le mandement de Samoëns. Ce sont donc autant de familles seigneuriales ou de personnes morales qui se partagent alors les revenus féodaux pour lesquels l'hommage est dû au prince. Le seigneur le plus important est à coup sûr Jean de Menthon, seigneur de Couvette (2). Il détient l'héritage à Samoëns de ses bisaïeux, Robert de Menthon et Isabelle de Lucinge. L'hoirie, grossie par des acquisitions, forme une opulente énumération. Les biens sont dispersés à Vallon, au Bérouse, à Graveyruel, au Villard et en montagne : à Criou, au Béné, etc... Jean de Menthon reconnaît « estre homme noble, vassal, lige et fidel de mondit seigneur préférablement à tous autres ». Seul il a des nobles pour hommes liges, les damoiseaux de Vallon.

Quoique diminuée au profit des Menthon la situation des Lucinge est encore solide au village de Vallon, où les nobles Louis et Claude et leurs neveux, Jean et Humbert de Lucinge (3), ont alors « maison haute », part de dime, rente féodale et plusieurs taillables et justiciables. Ils continuent à exercer leurs droits de juridiction.

A Verchaix, les quatre frères de Thoire (4), héritiers de leur mère, Isabelle de Graveyruel, tiennent en fief noble et lige leur « maison

---

(1) Arch. dép. Savoie SA 268 (Section Finances).

(2) Jean de Menthon, chevalier, seigneur de Couvette (à Fillinges), d'où le nom de Couvette donné au fief des Menthon à Samoëns.

(3) Louis et Claude de Lucinge étaient fils de Jean II de Lucinge dit Boquerand. Leur frère Etienne, seigneur du Château Blanc de Lucinge, eut pour fils Jean et Humbert. Ce dernier fut la souche des seigneurs des Alymes. Voir Foras, Armorial.

(4) Nicod, Girard, Michel et Claude de Thoire, fils de Claude de Thoire et d'Isabelle de Graveyruel, qui testa en 1458, d'après l'Armorial (article Thoire).

forte et haute, située au cré (sic), soit motte de Graveruel » ainsi qu'une grange « où estoit autrefois bastie ladite maison forte », l'eau d'un moulin disparu, une rente féodale, des poses de terre, pré et bois. Guillaume de Viry (5), dont le père avait hérité, après l'extinction de ses cousins Pontverre, de leurs biens à Morillon, reconnaît des hommes taillables aux Miaux et une rente féodale. Vers les mêmes lieux se trouve la rente déclarée par Claudine de la Ravoire, mère et tutrice de Jean de Montvuagnard, seigneur de Boëge et de Rochefort. Les nobles Jean et Pierre de Vallon tiennent en fief noble dans le hameau dont ils portent le nom une rente féodale avec des droits de pacage dans les montagnes de Gers et de Criou, une part des dîmeries et terrages de Vallon, du Sougey et du Chevreret. Les frères Bertrand, Hugues et Claude de Bardonnenche possèdent du chef de leurs femmes, nées Burdet, une rente à Lételley, la moitié des dîmes des blés et du chanvre de Verchaix. Les droits d'auciège (6) sur la montagne de Gers se partagent entre les nobles Jean et Claude de Cornillon, Jean de Genève, seigneur de Lullin et de Pressy, Jean de Chissé, André de Chignin et les trois fils de noble Jean Luysard. Les autres rentes féodales, dont il serait fastidieux de donner le détail, sont tenues par noble Jean Martin et ses quatre frères, par le conseiller ducal Jean Delestelley, Jean du Clos, Pierre de Taninges, Pierre et Aymon Mercier, Philibert Pugin et ses frères, Louis d'Avonay, Jacques de Confignon, Guillaume du Châtelard et Robert Burdet ainsi que par deux personnes morales, le prieuré du Reposoir et la chapelle des Saints Fabien, fondée en l'église de Samoëns.

Pour la plupart, ces nombreux seigneurs ne résident pas à Samoëns et appartiennent à des familles d'autres bourgs du Faucigny : ainsi les nobles Martin, de Cornillon et de Chissé sont de Sallanches ; les Luysard et les Pugin, de Cluses ; les Chignin, d'Avonay et Burdet, de Taninges ; les Bardonnenche, de La Tour en Faucigny. Ce sont presque tous de grands seigneurs de très ancienne maison et dont les biens se trouvent dispersés dans un assez grand nombre de paroisses. Jean de Genève-Lullin est un puissant personnage, issu d'une descendance illégitime des anciens comtes de Genève ; les Montvuagnard, seigneurs des Tours à Bonneville, ne le cèdent guère en importance aux Genève-Lullin. Les Menthon, Lucinge, Viry appartiennent à la plus ancienne et la plus haute noblesse. Les Confignon, Chissé, Cornillon, Chignin, Martin et Bardonnenche sont tous d'extraction ancienne. Il est toutefois intéressant de remarquer qu'en cette deuxième moitié du XV^me^ siècle quelques familles seigneuriales se trouvent être de plus fraîche noblesse : Jean du Clos est un bourgeois de Bonne, anobli par ses fonctions de secrétaire ducal et de maître des Comptes du Genevois ; les Luysard sont des bourgeois de Cluses ; Jean Delestelley, qui doit la noblesse à sa qualité de conseiller ducal, est cousin de notaires de Samoëns et Louis d'Avonay est un simple commissaire à terrier de Taninges.

---

(5) Guillaume de Viry, chevalier, président de la Chambre des Comptes de Savoie, conseiller et maître d'Hôtel du duc de Savoie, châtelain d'Alby, Seyssel et Cruseilles, fils d'Aymon de Viry, écuyer, châtelain de Cruseilles.

(6) Sur la redevance de l'auciège voir P. Duparc. **Une redevance féodale alpestre l'auciège (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, T. CV, 1944), p. 99-122.**

Le château et le bourg de Samoëns échappent, contrairement aux hameaux des alentours, à cet émiettement féodal. Ils relèvent alors directement de princes puinés de la Maison de Savoie, apanagistes du Faucigny - Genevois. Les Menthon continuent à joindre à une position indiscutée du fait de leurs biens patrimoniaux, la situation lucrative et influente de châtelain de Samoëns qu'ils vont longtemps cumuler avec celle de châtelain de Bonne (7). Pendant près de 130 ans ils se succèderont à la tête du mandement de Samoëns. Après Robert de Menthon, châtelain depuis 1370, son fils et successeur, Henri, baron de Menthon, coseigneur de Lucinge et d'Aubonne, bailli du Pays de Vaud, conseiller du duc Amédée VIII et grand écuyer de Savoie, devint en 1395 châtelain de Samoëns. La haute juridiction sur Ville-en-Sallaz lui fut inféodée. Il guerroya en Bresse et en Bugey à la tête de trente-huit lances. Il possédait à Samoëns une maison forte devant laquelle, le 1er décembre 1405, il fit présentation d'un chapelain, destiné à desservir la chapelle fondée par ses soins, deux ans plus tôt, dans l'église de Samoëns (8). Cette demeure privée des Menthon était certainement celle qui sera connue plus tard sous le nom de maison forte de Couvette puis de Tour de Saint-Jeoire. Elle était située à l'emplacement actuel de la pharmacie (9) au pied du mamelon portant le château ducal, également détenu par les Menthon, non à titre personnel, mais en qualité de châtelains du mandement. Le château de Samoëns fut détruit au XVme siècle, probablement en 1476 au cours d'une incursion armée des Valaisans descendus des cols (10). Les quatre fils de Henri de Menthon devinrent conjointement pendant deux ans châtelains de Samoëns, puis deux d'entre eux, Jean et Philibert, assumèrent seuls et successivement ces fonctions. Le dernier né, Philibert, connu sous le nom de seigneur de Couvette, eut la châtellenie de 1444 à 1468 et la transmit à ses deux fils, châtelains jusqu'en 1496. Alors que la branche aînée conservait le château de Menthon près d'Annecy, la ligne cadette, connue sous le nom de sa seigneurie de Couvette à Fillinges, fut pourvue des biens de Samoëns, qui prirent à cause du nom habituellement porté par leurs possesseurs le nom de fief de Couvette (11). La mort sans postérité des deux frères, Jean et Louis de Menthon-Couvette, fit passer avant 1511 la maison forte, située au pied de l'actuel jardin alpin, et les biens en dépendant à leur cousin Georges, baron de Menthon, héritier également du château de ce nom. Ce dernier ne conserva pas longtemps ses intérêts dans la vallée du Giffre. Dès le 6 octobre 1511, la maison forte de Couvette avec les fiefs et droits de juridiction, qui y étaient attachés, sont aliénés par le baron de Menthon au profit de Louis de Saint-Jeoire, seigneur de Saint-Jeoire en Faucigny, de La Chapelle et La Ravoire. L'acquéreur, qui fut conseiller ducal et gouverneur de Verceil, va donc succéder comme coseigneur de

(7) Les Menthon ont été châtelains de Samoëns de 1370 à 1496 et châtelains de Bonne de 1399 à 1530. Voir Archives camérales, comptes des châtellenies.

(8) H. Tavernier, **Histoire de Samoëns.**

(9) Renseignement communiqué par M. le Chanoine Déchavassine.

(10) H. Tavernier, **ouvrage cité.**

(11) Un acte d'investiture fut passé, le 7 février 1492, pour le château et le fief de Couvette à Samoëns en faveur de Jean de Menthon-Couvette, Arch. dép. Savoie C 1775 (Indice Savoia, vol. C, 3).

Vallon et Verchaix à la famille de Menthon, dont le nom n'est plus associé désormais à l'histoire de Samoëns (12).

Cependant une partie de la seigneurie de Vallon restait par droit héréditaire en possession des Lucinge, de la branche Boquerand, qui avaient réussi à s'y maintenir. Etienne de Lucinge, fils de Jean II Boquerand, fut un des gentilshommes garants du traité de Feurs en 1455 et testa à Lucinge dans sa demeure, dite le Château-Blanc. Ce fut par son fils Humbert de Lucinge, chevalier, ambassadeur en France et époux de l'héritière du seigneur des Alymes en Bresse, que la famille continua. A la génération suivante Bertrand de Lucinge, seigneur des Alymes du chef de sa mère et possesseur des fiefs paternels à Lucinges et Samoëns, fut conseiller et chambellan du duc de Savoie et épousa successivement, en 1502, Anne de Gaure, dame d'honneur de Marguerite d'Autriche, puis Guigonne de Cardosa, dame d'honneur de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie. Bertrand de Lucinge est donc un grand seigneur vivant dans l'entourage immédiat des princes. Depuis l'ancêtre Boquerand, de souche cadette, la situation de la famille n'a fait que progresser, mais la vie de cour est onéreuse et les revers politiques, qui frappèrent le duc Charles III, eurent des conséquences tragiques pour les enfants de Bertrand de Lucinge. Sa succession fut partagée en 1529 entre ses trois fils : Charles fut seigneur des Alymes et l'aïeul des Faucigny-Lucinge ; Claude eut pour sa part le Château-Rouge de Lucinge et les biens de Samoëns et Amblard, le Château-Blanc de Lucinge et la seigneurie de Saint-Cergues. Leur sœur Marie épousa un gentilhomme des environs d'Yenne en Petit-Bugey, Claude de la Porte (13).

Des reconnaissances de 1540 décrivent ainsi les châteaux possédés à Lucinges par les deux frères Claude et Amblard. Le premier reconnut posséder le château de la Bastie de Lucinge, savoir les tours neuves et vieilles avec les maisons et édifices y construits, avec les chosals et fossés dudit château jouxte les fossés dudit château de Lucinge, du côté de l'orient et du vent, le cimetière de l'église de Lucinge et le jardin du même seigneur confessant et le chosal de la maison dudit seigneur confessant, du couchant, et la voie publique et les prédits fossés, du vent, et le chemin public, de bise. De son côté Amblard de Lucinge déclara détenir une tour appelée le Château-Blanc de Lucinge avec une grange et autres édifices, fours auprès de la dite tour, dans laquelle grange et édifices était autrefois située une maison forte (14).

C'est Claude de Lucinge qui fut héritier des biens féodaux de Samoëns, en particulier des possessions familiales au hameau de Vallon. Le siège de la seigneurie se trouvait alors à Samoëns même, où était une maison forte possédée par Claude. Cette demeure est l'actuel Hôtel de Ville de Samoëns, construction aux murs épais et vénérables, coiffés d'une haute toiture, non dépourvue d'élégance et montée sur une gigantesque et très curieuse charpente.

La tranquillité du possesseur de cette maison forte fut bientôt troublée par les événements politiques et ses infortunes personnelles. L'oc-

---

(12) Voir Foras, **Armorial** (articles Menthon et Saint-Jeoire).
(13) Voir Foras, **Armorial** (article Lucinge).
(14) **Arch. dép. Savoie SA 268 (Section Finances).**

cupation de la Savoie en 1536 par l'armée du roi François I^er^ obligea le duc Charles III à abandonner son duché pour se réfugier à Nice puis à Verceil. Les Lucinge, liés par leurs services et leurs intérêts à la Maison de Savoie, ne pouvaient que voir leur situation diminuée du fait de l'occupation française.

Quelqu'en fût le motif exact, Claude de Lucinge se trouvait, depuis quelques années, gravement endetté. Il devait mille écus d'or au duc de Genevois-Nemours. De plus il était débiteur des droits dotaux de sa femme, Jeanne de la Crose, veuve en premières noces de noble François Ravier. Il s'oblige, en 1534, à verser à sa femme mille florins, dont il garantit le payement sur ses biens de Samoëns. Pour faire face à ses créances, il emprunte 3.800 écus d'or à trois allemands, les sieurs Rudolph, de Landeroz et Resch de Richestien, et fut ainsi en mesure de dédommager son épouse et de clore le procès qu'elle soutenait contre lui ; mais impossible de rembourser le trio des prêteurs. Il faut avoir recours à l'assistance du seigneur du Rosey, près de Thiez, Claude d'Alliex, qui accepte de servir de caution. Des lettres de signification d'otage lui sont aussitôt adressées par les créanciers allemands. Pour se dégager financièrement Claude d'Alliex s'adresse au Conseil de Genevois qui lui attribue le château de Lucinge, la maison forte de Samoëns et les fiefs en dépendant. Le sieur de Lucinge se garde de déférer à cet acte judiciaire et poursuit le procès devant le parlement de Chambéry. Sa sœur Marie, femme de Claude de la Porte, s'inquiète, à cause de droits revendiqués par elle, de la situation ainsi créée et plaide à son tour contre son frère. Un arrêt reconnaît la légitimité de ses prétentions et, en 1549, elle est mise en jouissance des revenus de la seigneurie à Vallon.

La nue propriété des biens étant hypothéquée et les revenus perdus pour lui, Claude de Lucinge se résolut à mettre en vente. Un très riche et notable bourgeois de Samoëns, Charles Jay, se présenta comme acquéreur. Au cours d'une succession compliquée de contrats, passés en mars et avril 1550, et où paraissent des acquéreurs provisoires, Charles Jay réussit à acheter finalement, moyennant 1.100 écus d'or la maison forte de Samoëns, la maison, juridiction et fief de Vallon et à obtenir contre 400 écus la renonciation de Marie de Lucinge à ses droits. Cependant le nouveau seigneur de Vallon ne fut pas, loin de là, au bout de ses peines. Jacques d'Alliex, fils du seigneur du Rosey qui s'était porté caution, se retourna contre l'acquéreur. Marie de Lucinge se déclara à nouveau insatisfaite, fit faire une enquête sur la valeur de l'héritage, laissé jadis par son père, et entama des procès contre son frère Claude et contre Charles Jay. En même temps une procédure se déroulait entre ces derniers. Marguerite de Beaufort, deuxième femme de Claude de Lucinge, dut renoncer en 1568 à ses droits. Il y eut pour apaiser ces diverses contestations, arrêt du Parlement en 1557 et des arrêts du Sénat de Savoie en 1569, 1570 et 1591. Après un demi-siècle de procédure la victoire restait à Charles Jay (15).

---

(15) L'ensemble de ces actes judiciaires est résumé dans l'arrêt sur pièces vues du 26 mars 1591 (Arch. dép. Savoie, Fonds du Sénat 206, fol. 336 et suiv.).

Pendant ce temps un destin tragique accablait la famille de Lucinge, déjà aux prises avec d'inextricables difficultés financières. Près du lac du Bourget, sur le chemin du Mont du Chat, un cadavre fut trouvé. C'était celui d'un avocat au Parlement français de Chambéry, Claude d'Apponex. Claude de la Porte, seigneur de Mallet, près d'Yenne, et époux de Marie de Lucinge, fut convaincu de ce meurtre. L'aiguillette blanche, attachée à la clef du pistolet laissé près du corps, était semblable aux aiguillettes des chausses de Claude de la Porte et de la poudre d'arquebuse fut retrouvée dans son pourpoint. Il fut condamné par arrêt du Parlement, du 9 septembre 1557, à avoir la tête tranchée et des quartiers de son corps furent exposés au lieu du crime et à Yenne (16). Des événements plus graves encore allaient suivre. En octobre une prise d'armes eut lieu contre le roi de France sous la direction de Charles de Lucinge, seigneur des Alymes, frère de Marie. Il s'agissait de soutenir une troupe qui envahissait la Bresse à l'instigation du duc Emmanuel-Philibert, désireux de recouvrer ses états. Bourg menacé fut cependant préservé et Charles de Lucinge et ses principaux complices réussirent à gagner la frontière. Il fut condamné à mort par contumace et privé de ses biens (17). Dans les premiers mois de 1558, Marie de Lucinge, accusée de complicité dans la publication de placards hostiles au roi, répandus à Chambéry, fut passée à la torture et condamnée à l'exil (18). Le traité du Cateau-Cambrésis, qui permit en 1559 à Emmanuel-Philibert de reprendre possession de son duché, rendit aux Lucinge leurs biens et retourna la situation en leur faveur.

4 Toutefois la maison forte et les fiefs de Samoëns étaient passés définitivement à Charles Jay. Issu d'une vieille famille de notaires du bourg, enrichis dans l'office de lieutenant de la châtellenie, dans les affermages de dîmes et de droits seigneuriaux, il avait lui-même obtenu sur enchères pour trois ans les fonctions de châtelain. En 1561 il demeure dans la maison forte, acquise par lui, avec son père et sa mère, sa femme, deux frères, une belle-sœur, ses enfants et neveux, en tout vingt-cinq personnes, dont douze serviteurs ou servantes. Deux ans plus tard le nouveau seigneur de Vallon sera anobli par patentes ducales. Plus heureux que les Lucinge, il réussit à regrouper entre ses mains la seigneurie entière de Vallon en achetant l'ancien fief des Menthon, passé depuis 1511 à la famille de Saint-Jeoire. Françoise de Saint-Jeoire, dame d'Yvoire, et sa sœur, Percevaude, dame de Nernier, vendirent leurs parts respectives à Charles Jay en 1574. Leur cousin germain, François-Melchior de Saint-Jeoire, le fameux baron d'Hermance et gouverneur des Allinges, qui donna à Saint François de Sales l'appui de la force séculière pour la conversion du Chablais, céda à son tour, le 7 Juin 1588, ce qu'il possédait de l'ancienne seigneurie de Couvette. La même année, Charles Jay est déclaré par sentence possesseur du fief de Graveyruel près de Verchaix et, en 1597, la seigneurie de Morillon lui est inféodée. Peu à peu, par

1563

---

(16) Arrêt du 9 septembre 1557, Arch. Dép. Savoie, Fonds du Parlement de Chambéry.

(17) Arrêt du 10 décembre 1557, Arch. Dép. Savoie, Fonds du Parlement de Chambéry.

(18) Le 12 mars 1558, Arch. dép. Savoie, même fonds.

achats et réussites procédurières, il se rend maître de tous les fiefs entourant le bourg. Ce personnage, très représentatif de la nouvelle classe sociale, issue d'une bourgeoisie grandie sous la Renaissance, opère à son profit dans le mandement de Samoëns une fortune territoriale sans précédent (19). Charles Jay ne se borne pas d'ailleurs à ces opérations heureuses ; il rend au pays les plus signalés services. Grâce à son intervention personnelle, une collégiale est fondée à Samoëns. En 1589, à la tête de cinq cents hommes, il barre la route dans le passage de la Serraz à une incursion armée des Berno-Genevois. En souvenir de ce service son fils et héritier, Jacques, voit ses seigneuries de Morillon et Vallon érigées, en 1622, en baronnie de Saint-Christophe, du nom du patron de l'église de Morillon (20). A partir de cette date la maison forte de Samoëns est siège d'une baronnie. Les Jay modifièrent leur nom en celui de Gex, qui pouvait faire croire à une illustre origine, celle des seigneurs du Pays de Gex. Du moins les malveillants leur prêtèrent-ils cette intention, comme nous l'apprend Saint François de Sales. Le 16 novembre 1613, le saint évêque de Genève écrivait en effet à Jacques de Gex, alors en disgrâce, qu'il risquait qu'on lui fît « une nouvelle attaque sur le nom de Gex, lequel ilz présupposent avoir esté pris par vous, quoy que ce soit un nom de prince et d'une terre qui estoit dépendante de la couronne de Savoie » (21).

Le mariage de Jacques de Gex avec Françoise-Antonie de Vidomne de Chaumont fit du baron le beau-frère de Madame de Charmoisy, la Philothée de « l'Introduction à la vie dévote ». Le saint séjourna à plusieurs reprises dans le manoir de Saint-Christophe et fut, en 1604, parrain dans l'église de Samoëns d'une fille de Jacques de Gex. Dans cette demeure Madame de Charmoisy tomba malade et fit un testament. D'Annecy, le saint alarmé envoya à Samoëns son médecin personnel et la pieuse dame fut sauvée (22).

La famille de Gex de Saint-Christophe conserva jusqu'à son extinction au XVIII^me^ siècle sa grande position dans le pays. Marie-Josephte de Gex, par son mariage avec Jean-Jacques de Grenaud, originaire de Saint-Jean-le-Chevelu près d'Yenne, transmit aux Grenaud la baronnie de Saint-Christophe. Elle testa en 1764. Son petit-fils, René-Marguerite-Guillaume de Grenaud vendit son manoir, le 12 mai 1812, à Claude-François Deplace. Ce nouveau propriétaire de l'ancienne maison-forte des Lucinge, grand entrepreneur de travaux publics, notamment du canal de Saint-Quentin, résidait principalement en Saône-et-Loire, où il fut gérant et l'un des fondateurs de la compagnie des mines de Blanzy et conseiller général sous le Consulat. Son fils unique, nommé comme lui

---

(19) Sur Charles Jay, voir : F. D. Riondel, **Les Familles de Gex et de Grenaud à Samoëns (Revue Savoisienne, T. XII)**., p. 63 et suiv.; H. Tavernier **Histoire de Samoëns** ; Arch. dép. Savoie, Arch. Camérales, Inv. 72 (Contrôle des sels, dénombrement de 1561), Inv. 61 (Comptes de la châtellenie de Samoëns) ; Arch. dép. Haute-Savoie E 65 ; Foras, **Armorial.**

(20) **Arch. dép. Haute-Savoie E 65.**

(21) **Œuvres de Saint-François de Sales** (Edition de la Visitation), T. XVI, p. 98-100.

(22) **H. Tavernier, ouvrage cité.**

Claude-François, hérita du manoir de Samoëns qu'il modernisa en 1825, mais il fit malheureusement abattre la dernière tourelle qui le flanquait encore. Le 9 décembre 1842, Deplace fils vendit moyennant 12.500 francs la demeure à la commune qui en fit l'Hôtel de Ville (23). Désormais l'ancienne maison forte, qui nous rappelle la ruine tragique de Claude de Lucinge et qui fut le siège de la baronnie de Saint-Christophe, va devenir la maison municipale. Centre de la vie communale, elle reste liée à l'histoire quotidienne du pays.

---

(23) Voir F.-D. Riondel dans l'Echo du Haut-Giffre (1895).

Conférence faite à la séance du 20 Août 1955, à Samoëns (deuxième partie).

Les OLLIVIER
fidèles amis du FAUCIGNY

par M. Paul TAPPONNIER

Emile OLLIVIER — l'ancien ministre de Napoléon III, sur l'œuvre duquel beaucoup ont porté de sévères jugements, formé d'acerbes critiques — après avoir connu les grands jours de la popularité, était, depuis les revers de l'Année Terrible, rentré dans l'ombre de la retraite.

Que ce soit, au pied des Alpes sublimes, à Saint-Gervais, ou dans le Var, à Saint-Tropez, en cherchant à préparer son ultime plaidoyer, l'auguste vieillard eut le temps de penser à toute la fragilité des vains mots : gloire et prospérité.

Cette retraite fut pour l'éminent académicien, un long cri vers la Justice de l'Histoire.

Le 3 décembre 1911, sur mon album d'autographes, Emile OLLIVIER, traçait d'une plume énergique, ces quelques mots qui semblaient être sa devise : « Certa viriliter sustine patienter » Combats vaillamment et souffre patiemment... N'allait-elle pas être, durant la grande tourmente mondiale, également celle des libérateurs de la Patrie, appelés à reprendre les provinces qui nous avaient été ravies ?

« Ceux qui ont lu, dans l'émouvant XVI^me^ volume de « l'Empire Libéral », le récit des circonstances qui amenèrent la chute du ministère Ollivier, le 9 Août 1870 — écrivait le Dr Henri Seeholzer, dans la « Bibliothèque Universelle » d'août 1915, sous le titre « La Fin d'une grande Vie » — savent, que si le ministre du 2 Janvier n'eût pas été renversé ce jour-là, ni la catastrophe de Sedan, ni la révolution du 4 Septembre, n'auraient eu lieu. L'Empereur et l'armée de Mac-Mahon, revenus sous Paris, auraient lutté en conditions propices contre l'ennemi, et, nous l'avons vu en septembre 1914, une bataille sur la Marne pouvait tout sauver ».

Récemment, dans la seconde quinzaine de Mai 1958, alors que tant d'événements se déroulaient, inquiétant non seulement les parisiens, mais l'ensemble des citoyens français, il nous était donné, à la Bibliothèque Nationale, de retrouver d'intéressantes notes se rapportant à Démosthène OLLIVIER, père d'Emile, né au Beausset (Var) le 25 Février 1799, décédé le vendredi 25 Avril 1884, à l'âge de 85 ans, à la Moutte près de Saint-Tropez.

D'autre part, fin Novembre 1934 on avait appris, avec peine, dans la région de Saint-Gervais, la mort, précisément à St-Tropez, de Madame Emile Ollivier.

Originaire de Pondichéry, Marie-Thérèse Gravier, arrière-petite-nièce du bailli de Suffren, qui venait de disparaître dans sa 84me année, avait épousé l'auteur de « l'Empire Libéral » le 24 Mai 1869, lequel était veuf, en premières noces, de cette charmante Blandine, fille de Listz et de la comtesse d'Agoult, qui lui fut tôt enlevée le 11 Septembre 1862.

Démosthène, le père, qui avait vu le jour dans la banlieue de Toulon, au Beausset, patrie de Portalis, où en Mai 1795, comme pacificateur du Midi s'était distingué notre compatriote savoyard le général Marie-Michel Pacthod (né à St-Julien, le 16 Janvier 1764, dont la famille était originaire du Faucigny). Démosthène Ollivier eut une jeunesse agitée. Il joua notamment, un certain rôle dans les coulisses de la fameuse « Expédition de Savoie », tentée par les perturbateurs mazziniens de la « Jeune Italie », au début de Février 1834 entre Arve et Salève contre les Etats de Charles-Albert. Plus tard, d'ailleurs chassé de Nice par le Gouvernement Sarde, il s'établit à Florence, rentra en France en 1860 et termina ses jours dans une retraite complète.

Son fils Emile Ollivier, né à Marseille le 2 Juillet 1825, élève de Sainte-Barbe, est dès le 27 Février 1848 Commissaire Général des Bouchès-du-Rhône, puis en Juillet préfet de la Haute-Marne avant de devenir ministre du Second Empire.

Le 7 Avril 1870 par 26 voix sur 28 votants, il succédait sous la Coupole à Alphonse de Lamartine, mais divers incidents l'empêchèrent de prononcer son éloge officiel — tout comme Chateaubriand qui remplaça à l'Académie Française Marie-Joseph Chénier, se vit refuser le discours de réception qu'il avait préparé. L'un et l'autre d'ailleurs n'en furent pas moins admis à siéger au sein de l'illustre Compagnie. Ollivier reçut Emile Faguet en 1901 et prononça une fois, le discours sur les Prix de Vertus.

Il mourut à Saint-Gervais, dans sa propriété de « La Vignette » le 20 Août 1913, à l'âge de 88 ans. On a conservé, au pied de l'Alpe, le souvenir de ce vieillard demeuré fidèle à notre Savoie jusqu'au dernier jour et au sujet duquel ses concitoyens, à la lueur des événements, réformèrent leurs jugements. La France victorieuse a pu, avec plus de sérénité qu'au lendemain de l'Année Terrible, juger le coup de force d'un Bismarck que l'Histoire a cloué au pilori.

Edouard Chapuisat écrivait le premier février 1951 : « la voix calme d'Henri Bergson retentit sous la Coupole, appelant d'un fauteuil de l'Académie Française, tout un pays à respecter et à faire respecter la Vérité et la Justice. Ollivier ne doutait pas que le jour vînt où ses compatriotes examineraient avec intelligence, sans passion, le texte intégral du discours dont on n'avait retenu que ces trois mots : « le cœur léger ». Il est vrai que l'heure était aux grandes émotions, qu'il fallait faire tomber un homme qui, ennemi de l'anarchie comme de la dictature, avait imaginé un Etat libéral, dont étaient exclus les profiteurs, se débarrasser enfin d'un homme dont l'honnêteté ne fut, il est vrai, jamais suspectée, mais dont les talents suscitaient toutes les jalousies ».

De son côté Henri Seeholzer, de Zurich, en Juillet 1915, pouvait écrire dans la « Revue Suisse » : « Emile Ollivier, toute sa vie, avait cru en la Providence. Il y crut plus que jamais. Sa sérénité, son affabilité étaient constantes. La sérénité de sa pensée, le calme cordial de son accueil charmaient les amis fidèles qui venaient le visiter dans le site solitaire et charmant des Alpes dont il avait fait sa retraite (1) ».

Sur la page de garde de l'ouvrage consacré à Valentine de Lamartine, je retrouve dans la collection d'autographes de notre si regretté président général des Lamartiniens, les feuillets inédits qu'adressait le 28 Août 1902, du Chalet de La Vignette de Saint-Gervais, Madame Marie-Thérèse Ollivier, au noble poète Auguste Dorchain :

> « C'est avec un véritable ravissement, cher Monsieur, que nous avons savouré cette délicieuse fantaisie que Shakespeare aurait signée avec joie. Vous l'avez faite bien nôtre par ce je ne sais quoi d'exquis, qui ne se trouve que dans l'inspiration latine, et vous pouvez dire que vous avez enrichi d'un nouveau joyau notre belle littérature ».

A l'instar de Chateaubriand, c'est au bord de la mer bleue qui enchanta son enfance, qu'Emile Ollivier, près de Saint-Tropez, choisit un roc presque au ras des flots, pour y établir son tombeau. Sur le bloc de granit qui recouvre son corps, il fit graver ces mots : « Magna quies in magna spe ». Un grand repos dans une grande Espérance...

(1) Emile Ollivier était un beau vieillard qui venait chercher le calme à La Vignette où il recevait ses amis. On le voyait assez souvent se promener avec René Doumic ou Emile Faguet. Il y travaillait beaucoup alors, à des ouvrages d'histoire, aidé par son fils Jocelyn et sa fille Mme Troisier qui possédait une maison près du Bettex.

(Notes de M. Louis CUIDET).

LES ORGUES de l'Eglise de SALLANCHES

par M. James PIERRE

I. — ETABLISSEMENT DE L'ORGUE EN 1645

Dans les Archives de la paroisse de Sallanches, on ne trouve aucune trace de l'existence d'un orgue dans l'église jusqu'en 1645.

En 1630, les conseillers et paroissiens de Sallanches, ayant été protégés d'une grave épidémie, avaient fait le vœu d'envoyer 6 personnes à Milan pour rendre grâce à la Vierge. 1.000 florins avaient été destinés à cette fin.

Le 5 Juin 1644, ils adressèrent une supplique à Mgr Charles-Auguste de Sales, Evêque d'Ebron, coadjuteur à l'Evêché de Genève, pour les relever de ce vœu et leur permettre d'employer ladite somme à l'établissement d'un orgue dans leur église.

Mgr de Sales accéda à leur demande.

Cet orgue fut placé dans les derniers jours de Septembre 1645. On ignore le nom du ou des facteurs.

Cet instrument ne périt pas dans l'incendie de la ville et de l'église en 1669, mais il fut sauvé et placé dans la nouvelle église où il resta jusqu'en 1786.

Vers 1780, étant en très mauvais état, le Chapitre ordonna des quêtes qui eurent un plein succès.

Les orgues furent refaites à neuf et placées dans l'église en 1786. On n'a aucun document sur le facteur et le prix de ces nouvelles orgues. Elles étaient à deux claviers, outre les pédales, et d'une très bonne composition. Elles étaient estimées comme étant les meilleures qu'il y eut en Savoie.

Grâce à l'énergique intervention de M. Chesney Marin-Joseph, Commissaire du Gouvernement Républicain, qui s'opposa à leur démolition, elles échappèrent au vandalisme de la Révolution.

Elles furent réparées et augmentées en 1829, M. Revel étant alors curé de la paroisse, par les frères Valpen, facteurs d'orgues du Valais, qui les apprécièrent beaucoup et qui prirent même la mesure de plusieurs jeux de fond. Elles disparurent dans l'incendie total de la ville en 1840.

II. — RÉTABLISSEMENT DE L'ORGUE EN 1850

Le 25 Novembre 1841, Madame la Baronne Joséphine de Loche avait légué à cette fin : 10.000 francs.

Cette somme n'étant pas suffisante, une souscription fut ouverte à cette intention dans toute la paroisse, en Janvier 1850. Elle donna de très bons résultats.

Plusieurs facteurs vinrent faire leurs offres : Zeiger, de Lyon, qui avait fait celui de la cathédrale de Chambéry en 1847. Monsieur Lota, qui avait fait celui de celle d'Annecy. Messieurs Beoncourt et Voegeli Chambay, de Grenoble.

Le choix fut fixé sur le facteur Calinet, de Rouffach, en Alsace, qui venait de placer l'orgue de l'église de Megève.

Les plans et devis furent dressés en Novembre 1849. L'orgue fut placé fin Novembre 1850.

L'instrument comprend 44 jeux et coûta 15.590 francs de l'époque.

Elles sont très réputées et parmi les meilleures des Alpes Françaises.

Ecoutez-en plutôt les éloges :

« Les orgues de l'église de Sallanches sont à la fois les plus importantes de la Savoie et les meilleures de toutes les Alpes Françaises. Elles valent par la puissante sonorité de certains jeux, la suavité mystique de certains autres et enfin par le cachet en quelque sorte « désuet » et couleur locale alpestre de quelques timbres ; elles font penser aux célèbres orgues de la cathédrale de Fribourg ».

(M. Chalon « Le Nouvelliste de Lyon » 1930).

Et voici l'éloge de Monsieur Louis Pfister, organiste de la cathédrale d'Annecy :

« L'antique collégiale Saint-Jacques de Sallanches conserve un trésor religieux des plus rares, elle possède des orgues tout à fait remarquables et justement renommées.

Construites en 1850 par le célèbre facteur alsacien Calinet, de Rouffach, ces orgues sont demeurées par leur sonorité et leur puissance, les plus belles de toute la région des Alpes.

L'instrument comporte 44 jeux différents répartis sur trois claviers et un pédalier, avec plusieurs pédales d'accouplements de claviers et prolongements d'octaves.

Tous les jeux sont renfermés dans deux buffets de style Louis XIV, finement sculptés en bois dur. Celui du positif, détaché en avant de la tribune, s'harmonise supérieurement avec celui du grand orgue.

Ce qui constitue la valeur de l'instrument, c'est que ses jeux, depuis la délicieuse petite flûte douce jusqu'aux trompettes et bombardes, sont tous marqués, pour ainsi dire, de ce cachet d'autrefois, de ce timbre charmeur, que l'on ne saurait retrouver dans les orgues modernes les plus perfectionnées.

Le récit expressif avec ses flûtes, bourdons, jeu céleste, cor anglais, est d'une suavité toute mélodieuse, les hautbois, bassons, euphone, cromorne, nasard, au caractère pastoral et alpestre, sont très imitatifs, ils reproduisent à ravir ces vieux airs à la note langoureuse et naïve des pâtres de la montagne. Les jeux de fond (qui forment le fond de l'orgue), sont d'une ampleur toute mystique, la **voix humaine**, proche parente de celle si célèbre de la cathédrale de Fribourg ; elle vous saisit et vous fait pénétrer par un rêve jusque dans les concerts célestes. Les jeux d'anches et de mutation, constituant le grand jeu enfin, sont, ce qui est très rare, d'une rondeur majestueuse, d'une grande égalité dans la sonorité, d'une puissance entraînante et d'une harmonie parfaite ».

Mais il ne suffit pas d'avoir de belles orgues, il faut savoir les entretenir. Or, celles de Sallanches n'avaient jamais été entretenues jusqu'en 1923. Elles furent longtemps négligées, faute de ressources nécessaires. Elles se trouvaient depuis des années dans un état de paralysie presque totale. Les ans, la poussière, l'humidité, les rats, les insectes avaient fait leur œuvre de destruction.

Ce fut au zèle de Monsieur le chanoine Marchand, archiprêtre et curé de Sallanches, et aux largesses de ses paroissiens, que la Savoie doit d'avoir gardé intact cet instrument magnifique.

Une restauration intelligente et délicate en fut faite en 1923, par un facteur expérimenté : Monsieur Jacquot, de Rambervillers en Lorraine, au mois de Novembre, sur les avis et conseils de Monsieur Ernest Perrier de la Bathie, aussi savant en la facture qu'habile organiste.

Rien ne fut changé ni modifié dans l'instrument ; avec l'ivoire jauni de ses claviers, il conserva son cachet original et ses timbres primitifs, qui en font tout le charme.

L'instrument restauré, il fallait aussi le faire valoir et en tirer parti. M. le chanoine Marchand a ce mérite d'avoir su attirer à Sallanches des maitres célèbres, comme Marcel Dupré, organiste de Saint-Sulpice de Paris ; Alexandre Cellier, Montillet et Bonnet de Saint-Eustache de Paris, qui, plusieurs fois déjà, en des concerts spirituels, ont su faire goûter aux amateurs et à la colonie estivale de la région du Mont-Blanc et de tout le Faucigny, toute la richesse et la magnificence de ces orgues remarquables, type véritable de l'instrument du roi des rois.

Ces orgues ont encore eu besoin dernièrement d'une sérieuse rénovation pour être tout à fait parfaites et complètes. Elle a été faite par la maison Muller et a coûté une dizaine de millions, avec la participation des municipalités de Sallanches et de Saint-Roch. Désormais, l'instrument pourra jouir de son antique célébrité.

L'Emigration des Faucignerands dans les Pays d'outre-mer

par M. le Chanoine M. DECHAVASSINE

« Le Faucigny, a-t-on écrit, est une terre d'élection pour l'étude des émigrations ». De fait, bien des historiens locaux se sont plu à suivre les aventureux Faucignerands sur les routes de l'étranger. En 1896, dans le Bulletin historique et philosophique, l'archiviste Max Bruchet, publiait : « **L'émigration des Savoyards originaires du Faucigny au 18me siècle** ». Son successeur aux Archives départementales, M. Letonnelier, faisait paraître, en 1921, un travail sur : « **L'émigration des Savoyards** », où la province du Faucigny a sa bonne part. Il énumère les sources qui, depuis le 14me siècle, sont capables de nous renseigner sur cet exode traditionnel. Cet auteur remarque que, si pour le 18me siècle, les documents pour l'émigration sont relativement abondants, par contre « les historiens contemporains n'ont pas encore étudié à fond la question de cette émigration pour le cours du 19me siècle ».

M. Guichonnet a comblé cette lacune en consacrant plusieurs travaux à ce sujet. Le plus important a pour titre : « **L'émigration saisonnière en Faucigny pendant la première moitié du 19me siècle** (1783-1860). Il a été publié, dans la Revue de Géographie alpine de 1945, au fascicule III. Un peu plus tard, il a donné d'autres études ; ainsi : « **Quelques aspects de l'émigration des Savoyards et Valdotains dans les pays allémaniques** » et, en 1952 : « **Deux types d'émigration préalpine : les marchands de graines de La Côte d'Arbroz et les chauffeurs de chauffage central de Mieussy** ». Déjà, en 1916, M. Miquet, de l'Académie Florimontane, avait inséré dans la « Revue Savoisienne » une brève étude sur : « **l'émigration des Savoyards du Faucigny au 19me siècle** ». Après toutes ces recherches d'historiens qualifiés, on peut se demander s'il y a encore quelque chose à glaner en pareil domaine. Et pourtant, il y a tout un aspect très important du problème qui a été entièrement négligé. Ces auteurs n'ont envisagé l'exode savoyard ou faucignerand qu'à travers la France, les pays allémaniques ou l'Europe occidentale. Personne n'a encore entrepris d'étudier le courant extraordinaire qui, au 19me siècle, a drainé des milliers et des milliers de Savoyards vers les pays du Nouveau Monde : le Canada, les Etats-Unis, le Mexique et, tout spécialement, vers l'Argentine. La conquête de l'Algérie terminée, le Faucigny avait encore

Voir : le Mémorial, de 1962. (pour le Centenaire)

assez de réserves pour répondre à l'appel de l'Administration et envoyer en Afrique du Nord de nombreuses familles.

A l'occasion du Centenaire de l'Annexion, le Mémorial comportera un chapitre sur cet important courant d'émigration que nos compatriotes soupçonnent à peine. Nous nous contenterons ici de mettre en relief la place que détient le Faucigny dans ce flux d'émigrants qui battit les rivages de l'Amérique près d'un siècle et spécialement depuis 1854. Qu'on n'attende pas de ces lignes un bilan détaillé et quasi exhaustif. Cette enquête passionnante — mais combien longue et difficile — n'a encore révélé que quelques épisodes de l'aventure quasi épique qui poussa tant de gens de chez nous, non pas à la conquête de l'Eldorado, mais à décrocher, coûte que coûte, quelques moyens de subsistance capables de faire vivre leur nombreuse progéniture.

Certes, l'exode rural n'est pas d'aujourd'hui, et on oublie que le Faucigny, déjà au 15^{me} siècle, a été un réservoir d'hommes tel, qu'il pouvait en donner aux pays de faible démographie ou dévastés par la guerre. La Savoie — terre d'Empire et nation vigoureuse sous le « Petit Charlemagne », puis sous le duc Amédée VIII — envoyait ses enfants jusque dans l'Allemagne du Sud, le Tyrol et l'Autriche. Le général Fournier, retiré à Besançon, mène aujourd'hui une enquête de grande envergure sur l'apport exceptionnel de la Savoie, du Faucigny en particulier, à la Franche-Comté, après les ravages causés par la peste au 15^{me} siècle et, surtout, après la dévastation de la Guerre de Trente Ans. Mais au siècle dernier, des raisons spéciales ont joué pour accentuer cet exode vers Genève, Paris et les villes de France, mais aussi vers les pays lointains, grâce au phénomène de la colonisation intensive de régions quasi inoccupées.

LES RAISONS DE L'EXODE D'OUTRE-MER

Les causes de l'émigration ont été examinées par les auteurs déjà cités. « La preuve est faite, dit l'un d'eux, que la misère n'est pas la cause essentielle de l'émigration, non plus que les charges fiscales... On ne saurait aborder l'étude des émigrations sans considérer le mouvement démographique brut, tel qu'il ressort du résultat des dénombrements. Le Faucigny a connu—comme toutes les régions des Alpes du nord—une pression démographique qui culmine vers 1848 ». Les actes d'état-civil montrent que, de 1806 a 1863, — date à laquelle le Faucigny commence à avoir une balance démographique déficitaire — la province a gagné, en 57 ans, 22.865 habitants, d'où un accroissement annuel moyen de 400 unités. Or, en 1800, la population globale approchait de 60.000. A cette date, la Haute-Savoie comptait 190.000 habitants ; en 1848 elle en aura 286.000, d'où un bond prodigieux de près de 100.000 habitants en un 1/2 siècle à peine. Dans cet accroissement, le Faucigny tient la palme. On relève, en effet, dans le diocèse de Maurienne, de 1810 à 1830, un taux d'accroissement de 4,35 %. En Faucigny, pour une période très voisine, — (1806-1833), la population augmente en moyenne de 543 têtes par an, d'où un taux de 9 %. Dès lors, rien d'étonnant à ce que l'émigration y ait fleuri plus que partout ailleurs. On devine qu'à l'heure où va s'intensifier la colonisa-

tion des terres vierges de l'Amérique, ce surcroît de population va être le gibier de choix des agences d'émigration. C'est précisément en 1854 que l'Argentine, enfin sortie de la guerre civile, va s'adresser à l'Europe pour lui demander de peupler sa pampa immense et déserte ; c'est en 1853 que surgit la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif dont l'objectif premier était de se tailler en ce coin d'Algérie un domaine agricole lucratif mais, pour arriver à ce but, elle devait fonder et peupler 10 villages en compensation du domaine accordé.

La Savoie avait alors la bonne fortune d'être représentée à Buenos-Aires par le Consul général sarde Antoine Dunoyer. Cet homme, à l'influence considérable, qui avait servi de médiateur entre les Etats en guerre : Santa-Fé, Entre Rios, Paraguay contre Buenos-Aires et son dictateur Rosas, avait compris tout le profit que ses compatriotes pourraient tirer des mesures de faveur accordées aux émigrés venus d'Europe, surtout aux ruraux. Il favorisa donc de toutes ses forces le démarrage, en Savoie, d'un exode vers l'Argentine qui dura un bon demi-siècle. Déjà, les succès obtenus en Louisiane et dans la vallée du Mississipi par les Girod, les Avet, les Périllat de la vallée de Thônes avaient déclanché, en cette région savoyarde et ailleurs, de multiples départs vers la Nouvelle-Orléans et les Etats-Unis.

En 1873, une nouvelle voie d'émigration va s'ouvrir en Amérique du Nord. L'Ouest Canadien sera de plus en plus accessible par suite de la construction de voies ferrées et des réserves où seront désormais confinées les populations indiennes. Si le Chablais a émigré en très grosse majorité vers Buenos-Aires, le Faucigny a eu ses préférences pour le Canada et l'Afrique du Nord. Il fournira son plus gros appoint à l'émigration à partir de 1870, date à laquelle ses vignobles seront de plus en plus ruinés par le phylloxéra et où sévira la crise horlogère. Quant aux statistiques, si utiles pour chiffrer l'ampleur du mouvement, il n'est guère facile d'en établir ; les renseignements officiels fournis par les sous-préfectures sont bien sujets à caution du fait qu'ils n'englobent qu'une minorité de partants : beaucoup, déjà en crise de numéraire, dédaignaient les formalités de passeports pour éviter de nouveaux frais et, surtout, ne voulaient pas se heurter aux circulaires officielles qui, à maintes reprises, mirent en garde les populations contre les exagérations de la propagande et les illusions d'une vie facile à l'étranger. Les jeunes tenaient à partir clandestinement pour échapper aux obligations militaires longues et dispendieuses : c'était le temps de la guerre de Crimée, des campagnes de Lombardie, et plus tard, les expéditions lointaines en Indochine.

Du jour où les agents d'émigration furent surveillés, soumis à un régime plus sévère de nature à réprimer leurs abus, ils tournèrent la difficulté par des accords avec les sociétés de transports maritimes dont ils étaient les meilleurs recruteurs, par des départs organisés parfois à Genève ou vers des ports étrangers : Savone, Gênes, Anvers, Bruges... Tout ce côté commercial de l'émigration ne favorise guère l'établissement de statistiques solides et il sera souvent préférable de nous en tenir à une histoire concrète de ce courant d'évasion des Faucignerands vers les pays d'Outre-Mer.

LES EMIGRÉS FAUCIGNERANDS EN ARGENTINE ET EN AMÉRIQUE DU SUD

Comme nous l'avons souligné, un personnage a joué un rôle de premier plan pour déterminer et faciliter l'installation des Savoyards en Argentine : c'est le Consul général de S. M. le Roi de Sardaigne, M. Antoine Dunoyer, chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Son portrait se trouve aujourd'hui au Musée historique de Buenos-Aires. Né à Montmélian, en 1810, il appartient à une famille originaire de Samoëns et rattachée à la branche Dunoyer-Dupraz. Cette branche, issue au 16^{me} siècle de Sermod Dunoyer dit Dupraz, n'a disparu de Samoëns qu'à la fin du siècle dernier. Vers 1900, Emile Dunoyer, du hameau du Villard d'en bas, est parti colon dans le Constantinois grâce à une concession obtenue à Aïn-Sultan. C'est autour de 1730 que les Dunoyer vinrent se fixer à Montmélian où ils jouèrent bientôt un rôle très important comme entrepreneurs. Bientôt l'un des descendants fut syndic et il y eut plusieurs architectes dans la famille, dont Claude, bourgeois de Chambéry. Les registres paroissiaux de 1735 portent les détails que voici : « Le 18 Octobre 1735 ont reçu la Bénédiction nuptiale Jacques Joseph, fils de François Dunoyer, de la paroisse de Samoëns en Faucigny, et Françoise, fille de feu Claude Bélistran, de Montmélian ». Jacques Joseph, comme son frère, fixé dans cette ville, eut une nombreuse postérité. L'un des fils, Guillaume, marié à Montmélian le 5 Octobre 1773, laissa, à son tour, une dizaine d'enfants dont Jean, qui épousa, le 24 Janvier 1804, Claudine Gavard. Dans ce foyer est né vers 1800, Antoine, le célèbre consul et son cadet, Gabriel, architecte à Chambéry.

Tous les deux travaillèrent de concert et pendant de longues années à l'émigration savoyarde vers Buenos-Aires où Antoine avait déjà séjourné 28 ans. Les journaux locaux : « l'Echo du Mont-Blanc », du 9 Octobre 1855, « le Courrier des Alpes », du 30 Octobre 1855, publièrent de longues lettres où le Consul donnait à son frère des nouvelles de la première équipe d'émigrés qu'il avait placés dans un immense ranch situé à plus de 300 km. de la capitale. Les détails sur les occupations de ces Savoyards devenus « gauchos » sont fort savoureux ; il y a quelques ménages mais la plupart sont jeunes. Ils viennent en grande majorité de la région d'Annecy, deux sont originaires du Faucigny : Etienne Nicollet, de Bonneville et Joseph Parchet, de Cruseilles, hameau du Noiret, mais d'une famille émigrée, elle aussi, de Samoëns au cours du 18^{me} siècle. Les frères Dunoyer ne négligèrent rien pour informer leurs compatriotes des possibilités d'existence et d'emplois qui s'offraient à eux dans ce pays neuf, à condition évidemment qu'ils veuillent bien travailler et ne pas s'adonner à la boisson. Une brochure de propagande fut éditée par leurs soins et intitulée : « Emigration savoisienne — Renseignements à la classe ouvrière ; Républiques de La Plata (1853-1854) ».

Le rôle du Consul, dans cet exode considérable, fut rappelé le 29 décembre 1868 dans un solide rapport de la préfecture de Chambéry au Ministre de l'Intérieur qui s'inquiétait de ces départs massifs : « L'émi-

gration en Argentine remonte à 1854, époque à laquelle M. Dunoyer, Consul général de Sardaigne et actuellement propriétaire à Buenos-Aires, attira un grand nombre de ses compatriotes dans cette ville et les localités voisines avec l'assentiment de son gouvernement et le concours actif de son frère établi à Chambéry. Cet appel eut pour résultat le départ de près de 2.000 habitants dans l'espace d'une année et à partir de ce moment, le mouvement a continué... ». Inutile de dire que pareille initiative fut très mal vue de certaines agences d'émigration qui n'hésitèrent pas à dénaturer l'œuvre du consul et à l'accuser gravement auprès des pouvoirs publics. Dans une lettre du 15 Février 1861, au préfet de la Savoie, Gabriel Dunoyer répond en ces termes à ces rumeurs malveillantes : « Je prends la liberté de vous faire remarquer : 1°) que mon concours est gratuit, je ne prélève que mes simples débours ; 2°) que je ne m'en charge qu'autant que les émigrés ont rempli les formalités exigées par la loi ; 3°) que je n'ai jamais fait aucune réclame ni propagande, que je n'agis pour le compte d'aucune société mais en simple particulier dans le seul but d'être utile à des personnes peu habituées à voyager et, surtout, pour concourir aux vues philanthropiques de mon frère, le chevalier Dunoyer qui, en 1854, en sa qualité de Consul général, sachant que la plupart des émigrants étaient trompés par divers caboteurs se disant capitaines au long cours de marine marchande, pour mieux exploiter les passagers, me pria de surveiller les transports. Je ne sache pas avoir encouru aucun reproche soit des autorités soit des émigrants, qui me confient toujours leurs intérêts. Je vous affirme même que mon frère, maintenant négociant à Buenos-Aires où il réside depuis 28 ans, les reçoit chez lui à leur arrivée et les nourrit à ses frais jusqu'à ce qu'ils soient placés, dans le seul but d'être utile à ses compatriotes ». Antoine Dunoyer était consul général depuis 1849 ; avant de se fixer à Buenos-Aires, il avait été aspirant de marine. Nous avons eu le plaisir de découvrir à Montévidéo son petit-neveu, le général Dunoyer, ancien officier au 97me R. I. de Chambéry. Son père avait été appelé en Amérique du Sud auprès du Consul ; la famille avait fait l'acquisition d'un beau ranch de 12.000 ha en Uruguay.En avril 1959,à l'occasion des grandes inondations qui ont dévasté l'Uruguay, un journal local a donné des informations à ce sujet très fantaisistes, parlant d'un ranch de 100.000 ha. (sic) dirigé par les 9 fils de Marin Laflèche, originaire de Trévignin, en Savoie. Or, ce Marin n'était ni plus ni moins qu'au service de la famille Dunoyer.

Les Faucignerands, déjà orientés vers d'autres pays étrangers, n'ont pas émigré beaucoup en Argentine alors que des communes du Haut-Chablais et surtout de la région d'Aix-les-Bains, ont donné à ce grand pays une partie notable de leur population, parfois près de la moitié, comme à Méry, sur les pentes du Revard.

Signalons l'odyssée d'Amédée Mugnier, de Taninges, qui, vers 1875, partit sans crier gare, en laissant un simple billet sur la table familiale. Il avait pour compagnon de route un Lavanchy du hameau de Vers-les-Bois qui revint au pays quelques années après. Comme beaucoup de leurs compatriotes ils travaillèrent sur le bateau pour payer leur voyage. Mugnier est mort, voici quelques années, à l'âge de 95 ans, laissant 7 ou 8 fils, tous à la tête de familles nombreuses. Sa petite-fille — Louise — est ve-

nue à Taninges pour assister sa vieille tante ; elle habite, avec sa sœur aînée, la grande cité de Rosario, 2me ville de l'Argentine, mais sa famille se trouve à Malabrigo, à 500 km. environ de Rosario.

Plusieurs personnes de Samoëns ont également émigré dans la région de Santa-Fé : une famille Gerdil, des Sages, et Joseph Pasquier — dit l'Américain — avec ses deux sœurs. L'une d'elles vit encore à la paroisse St-Charles du Nord, avec ses cousins de Bellevaux; son frère est revenu au pays natal, dès la guerre de 1914.

LES FAUCIGNERANDS AU CHILI

Les Archives de la Haute-Savoie signalent le départ exceptionnel de 27 personnes de Brison et du Mont-Saxonnex pour le lointain Chili, en 1885, de 8 autres, l'année suivante. Des personnes nous ont affirmé que des habitants d'un hameau élevé de la région d'Andey, avaient liquidé tous leurs biens pour chercher une situation plus avantageuse à l'étranger. La demande de concession faite en Afrique n'ayant pas abouti favorablement, toutes ces familles de Brison n'hésitèrent pas à tenter la grande aventure par-delà la chaîne des Andes, sur les rives du Pacifique.

Les Rédemptoristes de Livron — près d'Annemasse — nous ont fait connaître l'existence, au Chili, d'un Père Boisier, fils d'un de ces émigrés. Alerté par nos soins, il a eu l'amabilité de nous envoyer la réponse suivante :

San Bernardo, 4 mai 1958.

« L'émigration savoyarde s'est établie principalement au sud du pays, dans les régions de l'antique Araucanie qui commençait à se civiliser. Presque tous se consacrèrent à l'agriculture et à ses dérivés : moulins, exploitations du bois et travaux annexes. Passée la première époque, ils s'établirent dans d'autres parties du pays, travaillant dans l'industrie et le commerce et s'intégrant de plus en plus à leur nouvelle patrie. Les petits-fils et arrière-petits-fils des premiers colons se considèrent comme entièrement chiliens et ne gardent aucun lien avec la mère-patrie.

Pour les familles émigrées, il y a les Donat dont je n'ai pas de nouvelles depuis longtemps, les Moenne-Loccoz apparentés avec ma famille et qui sont aujourd'hui assez nombreux ; Jean-Baptiste Boisier, parti de Savoie avec ses deux fils : Jules et Joseph ; François Boisier, marié à Marie Bourgeaux et souche d'une nombreuse descendance, est fils de Joseph Boisier et de Marie Clerc. François a laissé ici 7 fils qui ont fondé autant de foyers, tous nombreux. J'ai attendu longtemps d'autres renseignements pour vous les communiquer... ».

Comme on le voit, les familles savoyardes ne manquent pas au Chili. Il y avait aussi des Buchet, des Guffond, du Mont-Saxonnex ; l'un de

ces derniers, parti vers 1885, n'est revenu que vers 1930 ; il avait connu bien des aventures, fait le commerce des moutons, été mêlé à bien d'autres négoces.

EN LOUISIANE ET ETATS-UNIS

A la Nouvelle-Orléans, le rôle de Nicolas Girod est un peu semblable à celui du Consul Dunoyer à Buenos-Aires. On peut bien avancer que son succès dans les affaires, son rôle dans l'industrie du coton et, surtout, son influence comme maire de la grande cité, dès 1813, déterminèrent tout un courant d'émigration savoyarde, surtout de la vallée de Thônes, vers le golfe du Mexique et le bassin du Mississipi. Dans son ouvrage : « Les grands Faucignerands », M. Lucien Guy a résumé la carrière étonnante de Nicolas Girod. Né à Cluses, le 24 Août 1751, il était l'aîné d'une famille de 17 enfants dont 11 survécurent ; plusieurs émigrèrent avec lui en Louisiane, jadis terre française, jusqu'à la vente par Napoléon I^{er}. Il faut citer Claude-François, né en 1752, — Jacques-Antoine dont le fils Joseph-Marie fut à son tour maire de la Nouvelle-Orléans et décoré de la Légion d'Honneur en 1868. Nicolas mourut le 15 Septembre 1840, à l'âge de 89 ans, mais son rayonnement continua en la personne de son neveu. Ainsi, cette vieille famille de Cluses, bien que fixée à Thônes vers 1752, devait attirer en Louisiane les gens du Faucigny. La mère de Nicolas Girod — Françoise Duboin — était de Samoëns, pays des maçons et des entrepreneurs ; dès que la prospérité industrielle et commerciale de la Nouvelle-Orléans eut amené l'extension de la cité, les constructeurs de la vallée du Giffre s'y donnèrent rendez-vous. Nous en avons pour preuve le journal du célèbre Chablaisien Jean-Claude Hudry : « Vers la fin d'Octobre 1817, MM. Gurlie et Guillot, de Samoëns, entrepreneurs à la tête d'une fortune considérable, me représentèrent qu'au lieu de payer de forts loyers, je ferais bien mieux de bâtir. Ils me construisirent, rue Jefferson, deux solides maisons pour lesquelles je leur ferai paiement au fur et à mesure que mes ressources le permettraient ». Les registres de Samoëns du siècle dernier font mention à plusieurs reprises des décès d'émigrés survenus en Louisiane : Georges Biord, Duc, Dunoyer, Duboin, etc...

Nous possédons aussi les avis de décès parus dans la presse américaine de plusieurs membres de la famille Duboin dont les derniers représentants en Louisiane viennent de disparaître en 1954, à Patoutville. D'autres localités ont aussi leurs émigrés : ainsi sont partis de Bonne-sur-Menoge : Verdan Paul, Saddier Benjamin et Trébillod François ; de Cluses : les membres de la famille Magnin. Jean-Baptiste Magnin, né en 1801, décéda à la Nouvelle-Orléans le 9 Juin 1842 ; Charles-Joseph Magnin vint en Louisiane en 1821 puis alla se fixer à Mérida, province de Yucatan (Mexique). L'un de ses descendants, professeur à Mexico, Ignacio Mané (Magnin) nous a écrit pour des recherches sur ses aïeux ; il nous signalait que l'émigration savoyarde fut nombreuse au Mexique de 1820 à 1870... Parmi ceux qui se fixèrent aux Etats-Unis, l'un des plus brillants en affaires fut, sans aucun doute, le richissime Mégevand : Muffat, que signale la « Revue Savoisienne » en parlant de son décès survenu à New-York en 1911.

L'EMIGRATION AU CANADA

Les premiers départs pour l'Ouest-Canadien eurent lieu en 1873 et 1874 ; la région de Bonneville — sans doute la plus touchée par la propagande — fut la première à répondre aux offres d'émigration. Voici quelques échantillons de cette publicité : « Emigration au Canada, ancienne colonie française. Le gouvernement demande des cultivateurs et des ouvriers de tous les corps de métiers. Concession gratuite de 50 ha de bonne terre. Nourriture et logement garantis jusqu'à emploi. S'adresser à Fontana, place du Bourg de Four à Genève » (Allobroge du 3 Mai 1874). Nous avons pu recueillir ici ou là quelques noms : Théophile Cullet d'Ayse, Jean Trébillod, père de 5 enfants de Pontchy, Pierre-Marie Albert, de Bonneville et François-Marie Gavard, Casimir Forestier, cultivateur à La Roche, François Dupont, d'Entremont, etc... Remarquons que ce premier noyau d'émigrants va préparer d'autres départs dans la région d'Amancy, Arenthon, Saint-Sixt, pour la fin du siècle.

Une fois ouvertes les voies d'accès de la partie nord de la Saskatchewan, toute une colonie de Faucignerands : Firmin Bouvard, de Saint-Sixt ; François Lanovaz, d'Arenthon ; Forestier-Bovet, de La Roche ; Périllat, du Petit-Bornand, etc... viendra s'établir avec des Chablaisiens dans le district du lac aux canards (Duck Lake). Tous ces colons ont laissé une belle descendance : François Lanovaz, venu en 1899 du hameau des Lanovaz à Arenthon, a eu 6 garçons : Ferdinand, André, Ernest, Marcel, Joseph et René, tous établis autour de Duck Lake. De même, Alexis Périllat, venu en 1897, a pour continuer sa tâche : Edouard, Eugène, Henri, Raymond Périllat, tous à Duck Lake. Si on ajoute à ces émigrés du Faucigny, la famille Perret, de Pont-de-Beauvoisin, Folliet, d'Abondance, Dupont, du Petit-Bornand, Mièvre, de Seyssel, Bétemps, du Grand-Bornand, etc... on devine que cette colonie savoyarde est l'une des plus fortes du Canada.

L'un des descendants de Forestier est aujourd'hui curé de la paroisse de Carrot River, au nord-est de Prince-Albert, où habite Jacques Bétemps.

Edouard Charlet était boulanger à Chamonix, lorsqu'il vint au Canada avec sa famille, en 1894. Après un séjour à St-Boniface, il prit une terre à La Broquerie. Mme Charlet faisait l'office de sage-femme pendant que son mari, outre le travail de la ferme, remplissait les fonctions de sacristain. Leurs deux filles devinrent institutrices ; Edouard est décédé à La Broquerie en 1952. La fille aînée, Mme Alphonse Houde, a joué un rôle important : elle a été, un quart de siècle durant, principale de l'école de garçons à St-Norbert. Ancienne vice-présidente de la Ligue des Institutrices de langue française du Manitoba, ancienne vice-présidente du Cercle Molière, elle a pris part à plusieurs concours d'art dramatique. Elle est titulaire de la distinction Canadian Drama Award, pour services rendus à l'expansion de l'art dramatique et du théâtre français dans la province. Durant la dernière guerre, elle organisa, à St-Norbert, un groupe de dames canadiennes françaises pour aider l'Œuvre de secours à la France.

Le Cercle Molière, fondé en 1925, est animé aujourd'hui encore, par d'autres savoyards éminents : Gilles Guyot est le meilleur acteur comique. Font également partie de la troupe : Monique Benoît et Léonie Guyot. Cette dernière, institutrice à l'école Provencher, est membre du Comité exécutif de l'Association d'Education. Le Dr Henri Guyot, leur cousin, chef de clinique à St-Boniface, est l'un des principaux animateurs du poste de Radio française de St-Boniface. Tous ces personnages descendent d'Emile Guyot, parti de Mégevette avec toute sa famille. Nous devons à l'amabilité du Dr Henri Guyot d'abondantes précisions sur l'installation et le développement de cette belle famille au Canada. Logé dans une moitié de maison, au village des Fornets, le père Guyot avait bien du mal à nourrir sa nombreuse famille. Un beau jour, muni de sa grosse meule de rémouleur, il se décida à tenter l'aventure au Canada. Il parcourut, avec son engin dont la roue avait près d'un mètre de diamètre, les différents sites du Manitoba et finit par jeter son dévolu sur le centre de Fannystelle, fondation originale de la Comtesse d'Albuféra, petite-fille du maréchal d'Empire Suchet. La grande dame parisienne, toute dévouée aux œuvres de charité, avait conçu le projet de fonder dans l'Ouest Canadien, une colonie française et catholique, en hommage à sa dame de compagnie Fanny Rives. Thomas Bernier, maire de St-Boniface, offrit ses services comme organisateur du centre agricole ; en l'espace de quelques mois, vers 1891, il fit construire chapelle, presbytère, école, beurrerie, résidence de direction et trois grandes installations agricoles. Cet extraordinaire projet de colonie, poussé à coups de millions, amena deux catégories d'habitants : de jeunes nobles et leurs amis pour faire exploiter le domaine et des familles de ruraux recrutés grâce à une propagande faite dans les presbytères de France. Peut-être est-ce par ce moyen qu'Emile Guyot fut alerté ? Il le semble si l'on s'en rapporte à l'enquête faite par la gendarmerie de Lullin après son départ clandestin du pays natal.

Ce centre s'appelle Fannystelle — « l'étoile de Fanny ». — Les colons ne se recrutèrent pas uniquement parmi les fils de famille, noceurs et excentriques ; ils comptèrent d'authentiques paysans français qui y apportèrent les vertus traditionnelles de la race : en particulier, ce brave homme de Mégevette qui signa ses contrats d'acquisition chez la comtesse même, à Paris, et devait rester à Fannystelle jusqu'à sa mort.

Voici comment le Dr Guyot nous décrit l'installation au Canada : « Vers le 5 Mai 1892, mon grand-père quitta le village natal avec sa famille : sa femme et 8 enfants, quelques meubles, entr'autres l'horloge qui marque encore les heures et la fameuse meule de 15 kg. qui lui avait permis de parcourir, en 1891, les principales paroisses du Manitoba. Après une rude traversée, la famille Guyot arriva le 26 Mai à Fannystelle, sur une terre de 240 acres qu'il fallut défricher. On pourrait écrire un volume sur les difficultés qu'elle a dû surmonter. On battait le blé entassé en meules jusqu'à Noël par des températures de — 15° à — 20°. La vie était dure mais on ne se plaignait pas. »

« Le fils aîné, Emile, est toujours à Fannystelle. Parti à 20 ans du village des Fornets, il a, en 1959, 87 ans et, comme son père, il a élevé une famille de 8 enfants : 1° Henri, docteur en médecine, donnant cours et cliniques au collège de médecine depuis une vingtaine d'années ; président

de la Radio française de St-Boniface, premier poste français dans l'Ouest Canadien, inauguré en 1946.

2° Lucien, fermier, père de 3 enfants ; 3° Gabriel, célibataire, et 5 filles.

Le frère d'Emile, Adolphe, a lui-même 7 enfants dont la plupart se sont intéressés au théâtre et prennent une part active au Cercle Molière.

Un 3me garçon, François, retiré à Brandon, dirige avec son fils, Yvonic, un gros commerce de pneus... Le 4me, Arthur, a quitté Fannystelle pour Ste-Rose-du-Lac, vers 1910, où il a fait prospérer un commerce d'animaux, une boucherie et des entrepôts frigorifiques ; ses 5 enfants continuent le commerce depuis le décès de leur père en 1956. Enfin, le cadet, Jean-Louis, célibataire, vit également à Ste-Rose. Parmi les 3 filles, l'une est devenue religieuse à Montréal. Tel est le sort de cette belle famille savoyarde, qui s'en vint au Canada avec, pour tout capital, beaucoup de bonne volonté et d'ardeur au travail ».

L'exemple donné par les Guyot, de Mégevette, a été imité par les Boisier, de Brison, installés aujourd'hui à Verdun, près de Montréal. Après une longue coupure avec le pays natal, les relations ont été reprises à la grande joie des émigrés du Canada : « Si vous saviez toute la joie que nous avons eue en recevant une réponse à ma lettre. Tous étaient heureux et très émus ; on parlait souvent des parents qu'on pouvait encore avoir à Brison. Mais, aujourd'hui ce n'est plus un rêve, c'est réel, on peut s'écrire et avoir de vos nouvelles... ». Les sentiments ainsi exprimés par Marie-Jeanne Boisier, épouse Lauzon, au nom de ses 2 frères et de toute sa parenté montrent bien que l'amour de la Savoie est resté vif chez les descendants d'émigrés du Canada.

Nous avons été nous-même agréablement surpris en recevant un appel pour aider les Savoyards de la province de Québec à constituer une Amicale. Nous citons textuellement les lignes écrites par M. Raymond Socquet, de Montréal : « Ayant lu dans « La Presse », de Montréal, l'article « Combien de Savoyards au Canada ? », je viens vous offrir le concours de quelques compatriotes, en vue du dénombrement que vous cherchez à faire. Nous sommes quelques-uns originaires de Cluses, Sallanches, le Petit-Bornand, qui voulons former une Amicale à Montréal ».

Ce dénombrement des Faucignerands au Canada pourra-t-il se faire un jour ? Nous sommes à la recherche des descendants de l'important groupe de Mégevans partis vers 1885 pour travailler à l'exploitation forestière. Un certain nombre d'entre eux louèrent leurs services à « la Compagnie de Colonisation et de Crédit foncier des cantons de l'Est », fondée par des capitalistes nantais. La coupe se faisait à Channay, devenue aujourd'hui St-Augustin de Woburn, et la grande scierie était à Mégantic, près de la frontière américaine du Maine. L'entreprise, mal conduite, dut fermer. A cette époque, les cantons de l'est de la province de Québec étaient couverts de grandes exploitations forestières, qui, presque toutes, devaient avoir des Savoyards parmi leurs bûcherons et autres employés. La plupart ont dû faire souche au pays et y prospérer comme ce fut le cas de ceux originaires de Nantes. Le sujet, comme on le voit, est encore loin d'être exploré. Il y a même dans

le Manitoba, à Notre-Dame de Lourdes, Haywood et St-Claude, des familles de colons venues de Suisse mais qui, en réalité, sont originaires du Faucigny, comme les Delacquis de Sallanches, les Tissot de Megève.

Plus heureux que leurs compatriotes émigrés en Amérique du Sud, les Savoyards ont trouvé au Canada des frères de race et de croyance profondément enracinés au sol auxquels ils n'ont eu qu'à s'intégrer pour renouer le fil de la tradition française. Combien d'entre eux ont contracté des unions avec des descendantes de Canadiens français !

L'EMIGRATION DU FAUCIGNY EN AFRIQUE DU NORD

L'Algérie a été la terre de prédilection des émigrés faucignerands, sans doute, par un concours de circonstances qui a permis, après 1870, aux familles de la vallée d'Arve de trouver non loin de la mère-patrie, les avantages d'une colonisation qu'il fallait, jadis, chercher en Argentine. Mais, dès 1855, par l'effort de propagande et sous l'égide de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, 2 des 10 villages que cette compagnie devait fonder, furent peuplés, en grande partie, de Savoyards : il s'agit de Mahouan dont le premier maire fut le chablaisien Mercier, et de El Ouricia. Nous ne referons pas ici l'histoire de cette colonisation qui fut désastreuse, non pour la Compagnie des banquiers de Genève, mais pour les pauvres colons qui, grevés de dettes, durent, pour la plupart, abandonner leur lopin de 20 ha. Parmi ces Savoyards, issus en grande partie de la région annécienne, il y avait les 2 frères Basile et Uldéric Dussaix, venus de Thyez. C'est à leur sujet qu'un journaliste vaudois a eu la singulière audace d'écrire dans un dossier sur la révolution algérienne : « Les deux frères D..., Savoyards primitivement sans pécule, obtiennent 40 ha. à leur arrivée à Mahouan ; ils en laissent 5.000 à leurs héritiers ». Or, le renseignement a été emprunté à l'ouvrage classique de Peyerimhoff qui, décrivant la réussite de certains colons cite l'exemple de la famille Dussaix, à la page 127 : « Les frères D..., primitivement sans ressources, furent concessionnaires de la Cie genevoise à Mahouan. Leurs 15 enfants détiennent à l'heure actuelle 5.000 ha ». Peyerimoff a écrit son histoire de la colonisation vers 1906 : il s'agissait donc, à cette époque, d'un patrimoine constitué non seulement par les 2 frères émigrés, mais par leur nombreuse descendance. Nous tenons de la famille Dussaix, elle-même, les précisions que voici : « Quand elle partit de Thyez, en 1855, elle comprenait 3 frères : Uldéric et Basile vinrent à Mahouan où la Cie genevoise leur octroya à chacun 20 ha., mais François alla se fixer à Kerrata. Tous les 3 firent souche et laissèrent en réalité 18 enfants. A la 2^{me} génération, celle de M. François Dussaix — c'est le petit-fils qui a donné ces renseignements — il y avait 32 petits-enfants ; à la 4^{me}, 81 arrière-petits-enfants et, à la 5^{me} (descendants qui ont, en 1959, entre 1 et 20 ans), il y a déjà une vingtaine de personnes, ce qui représente une descendance de 150 individus. Les descendants des 3 pionniers de 1855, grâce à leurs efforts, leurs initiatives et leur savoir-faire ont réussi à se constituer des propriétés de 200 à 600 ha. Le meneur de jeu à la première génération fut surtout Eugène Dussaix devenu conseiller général et industriel avisé. Le point de départ de la réussite fut surtout la création d'un centre important de

minoterie dans la région de Kerrata, mais les Dussaix profitèrent de concessions faites dans la région de Sétif, à Faucigny et ailleurs. Leur situation, déjà assise, leur permit d'acheter toutes les concessions abandonnées par les colons. Grâce à ses qualités d'intelligence et spécialement de cœur, M. Eugène Dussaix a joui d'un immense prestige auprès des indigènes qui le considéraient comme leur arbitre et leur protecteur. Devenue veuve en 1938, ayant perdu ses enfants en bas âge, Mme Dussaix consacra toute sa fortune à des œuvres sociales et missionnaires. Il ne nous a pas été possible de retrouver la trace des autres colons venus du Faucigny entre 1855 et 1860. Ils se sont bien vite orientés vers la ville de Sétif ou ont acheté des fermes sur le plateau sétifien.

La grande poussée d'émigration se situe entre 1873 et 1878. Elle reprendra après 1880, si bien qu'alertée par cet exode insolite la préfecture de la Haute-Savoie interrogera le Sous-Préfet de Bonneville. Le 30 Avril 1884, celui-ci indiquera, parmi les causes de départ : 1° la crise horlogère qui se fait durement sentir dans les cantons de Bonneville et de Cluses, où les salaires journaliers sont passés de 3, 6, 7 frs à 1 fr. 50, les plus habiles gagnant 3 fr. 2° La disparition de la culture de la vigne par suite de mauvaises récoltes depuis 1871, la vigne ayant été dévastée par la maladie. 3° La réussite des compatriotes déjà partis. 4° La stagnation des affaires dans les grandes villes de l'intérieur.

Il faut, naturellement, y ajouter le gros effort de peuplement réalisé par le gouvernement à la suite de notre défaite de 1870 et de la perte de l'Alsace-Lorraine. L'amélioration de la législation sur les concessions accordées, l'augmentation de leur superficie, l'intervention du Génie pour les travaux de voirie, d'adduction d'eau, etc..., tout cela va accentuer les départs. La commune de Thyez perdra, la même année, 60 de ses habitants. Voici quelques statistiques officielles : dans le 2^{me} semestre de 1874, 112 départs dont : 35 de Thyez, 35 de Marnaz, 24 de Cluses, 8 de Bonneville, 6 de Marignier, d'autres de St-Jean de Tholome et d'ailleurs. Le 1er semestre 1875 voit le départ pour l'Algérie de 47 personnes de la Vallée de l'Arve dont 17 de Cluses, 20 de St-Sigismond, 6 de Thyez, de Marignier, etc... Le 22 décembre 1874, les journaux locaux signalaient le départ de tout un convoi de familles de Thyez, Cluses, Marnaz, St-Sigismond, Marignier, etc... pour la localité de Kherbat ben Lala, à 20 km. au nord-ouest de Sétif, aux confins du village de Coligny-Bouhira fondé 20 ans plus tôt avec des colons vaudois par les soins de la compagnie genevoise. La Commission chargée de délimiter les périmètres des nouveaux centres agricoles avait prélevé une réserve de 1500 ha., divisée en 24 concessions, sur les douars révoltés en 1871 d'El Matrona, El Ghezala. Voici la liste des fondateurs du village dénommé Faucigny en souvenir de la province natale :

De Thyez : Dussaix Basile, Robert François, Robert Pierre, Robert Maurice, Perrier Louis, Perrier Adolphe, Chevret Pierre, Rubaud.

De Marnaz : Burin Ferdinand, Grange Xavier, Racloz Célestin, Pernat Louis, Tournier François et Vicaire.

De St-Sigismond : Dussaix Joseph-Marie.

De Samoëns : Dechavassine Joseph.

Le peuplement primitif comportait 24 familles d'immigrants et 8 familles d'indigènes. En 1881, le village de Faucigny comptait 246 habitants, presque tous d'origine savoyarde ; c'est pourquoi la chapelle élevée à cette époque est dédiée à Saint-François de Sales et à Saint-Maurice. Le paludisme et les fléaux de tous genres décimèrent bientôt la population et, en 1953, il n'y avait plus que les familles Dussaix et Robert de Thyez et quelques familles originaires de l'Alsace ou de l'Ardèche.

Dans son ouvrage sur la colonisation de l'Algérie, Peyerimhoff met encore l'accent sur d'autres figures de Savoyards : les frères Cullet, originaires d'Ayse et fixés à Sidi Embarek. Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à Sétif, M. Engel Cullet, fils de Louis. Nul n'était mieux qualifié que lui pour nous parler des conditions d'installation de ses parents dans les terres incultes de cette localité appelée aujourd'hui Paul Doumer. Il a bien voulu résumer par écrit, sur notre demande, l'odyssée de sa famille qui compte aujourd'hui plus d'une centaine de descendants et qui peuple tout un coin de la région de Bordj-Bou-Arreridj, sur la route de Sétif à Alger, à Doumer, La Barbinais, etc... « En 1878, dit notre rédacteur, émigrèrent d'Ayse vers Sidi - Embarek, les 3 frères Cullet : Clément, Joseph et Marie-Joachim dit Louis. La raison de leur départ ? Leurs ressources insuffisantes du fait que tous les 3 étaient manœuvres-maçons et l'espoir d'un avenir meilleur. Ils ont alors moins de 30 ans et, seul, Clément est marié et père d'un enfant. Ils arrivent à destination sans argent et les terres qui leur sont concédées sont incultes puisque dénommées « terres de parcours pour les troupeaux ». Il leur est attribué une quarantaine d'ha. pour les 3, superficie nettement insuffisante pour nourrir son homme. Or, la première récolte fut mauvaise ; l'un des colons put l'assembler et la porter dans un drap de lit ! Au début, le village comptait 80 familles d'agriculteurs, mais les mauvaises récoltes et l'insuffisance de l'exploitation obligèrent la plupart à abandonner et à vendre pour le prix du voyage de retour. Les gens arrivés sans ressources restèrent et pour subvenir à leurs besoins cherchèrent du travail en dehors de la culture. Cette besogne consistait, à l'époque, à extraire de la pierre, à la transporter puis à la casser pour la confection des routes et des talus de voies ferrées. Ce supplément permit de subsister et même d'acheter le lot des partants.

« Sur les 80 familles venues de toutes les régions de France, il ne reste actuellement que les descendants des frères Cullet et de Joseph Bourgeaux, du Mont-Saxonnex. Ils sont à la tête de plusieurs centaines d'ha. et leurs fermes peuvent être citées en exemple. Ils ne demandent qu'une chose : pouvoir continuer à vivre et à travailler dans la sécurité. Deux descendants Cullet ont été tués pendant la guerre de 1914 et deux autres pendant la dernière guerre ; un autre a été assassiné. La branche de Louis Cullet compte aujourd'hui 29 petits-enfants et 43 arrière-petits-enfants ».

Les familles Dussaix et Cullet, comme on le voit, représentent admirablement le Faucigny. Nous n'en finirions pas d'énumérer tous les lieux du plateau sétifien où sont venus et où se trouvent encore des gens du Faucigny. Pourquoi cette attirance vers la région de Sétif ? La simili-

tude de climat et de culture, sans doute : le plateau s'élève de 800 à 1.000 m. et favorise ainsi la culture fruitière et celle des céréales. C'est ainsi que les émigrés de la province en ont fait leur lieu de prédilection : il y a à Ampère, des Orsat, de La Rivière-Enverse, et des Millet, de Marignier ; à St-Donat, à St-Arnaud : des Crochet, de Peillonnex, des Gervais, de Marnaz ; à La Fayette, à Aïn-Abessa : des Blanc, des Guyot, de Mégevette ; des Dussaix, Perrier et Robert, de Thyez ; à Fermatou, des Tournier, de Bonneville ; plus au sud, dans la région de Colbert, on trouve encore des Saulnier, de Vougy, sans compter tous les autres noms qui ont échappé à notre investigation.

Sur la route de Sétif à Bougie a été créé en 1889, le centre de Périgotville qui, délimité dans un périmètre de 4.298 ha., a permis la constitution de 45 concessions et de 9 lots de fermes. Il y eut, parmi les candidats à cette colonisation, plusieurs familles de la région d'Onnion-Mégevette : Borel, Blanc, Corbet, Chevallier, Favre, Monge, etc... et des familles de Marnaz.

Dans la région de Philippeville, sur la route de Bône, en 1878, fut édifié le centre d'Auribeau, situé non loin de Jemmapes. C'était un pays de vignes. Le centre se développa jusqu'en 1886 ; survint alors la mévente des vins puis l'invasion du phylloxéra. Ruinés, les colons furent dans l'impossibilité de tenir leurs engagements vis-à-vis de la Banque d'Algérie qui leur avait consenti d'importants emprunts. La « Société domaniale » qui s'est constituée par les soins de la Banque détient aujourd'hui la majorité des vignobles. Nous devons à l'obligeance de M. Burdeyron, ingénieur des Chemins de Fer en retraite, de posséder quelques détails sur les familles venues de Savoie pour habiter Jemmapes ou Auribeau. Plusieurs sont originaires de Nangy : celle de Nicolas Duvillard, la famille Combres dont le descendant — Daniel — habite Jemmapes, la famille Vaudey Jean-Marie qui compte encore : la veuve de François Vaudey, le fils et Emile Vaudey, le petits-fils ; la famille Simon Dupont représentée par Ludovic Dupont, petit-fils.

Vers 1878 est venue également, la famille Francis Laverrière, de Pers-Jussy, dont le fils a laissé 3 garçons : François qui habite toujours Auribeau ; il a un fils — Pierre Laverrière — père de 5 enfants. Est apparentée à la famille Laverrière, la famille Navilloux qui possède la doyenne du village, Mme Ezilda Navilloux, 94 ans ; Rémi Navilloux avait 2 enfants, l'un est reparti en Savoie, l'autre s'est installé en Oranie.

A toutes ces familles, il faut encore ajouter la famille Verdan, de Bonne, aujourd'hui éteinte, la famille Chavanne, originaire de Mieussy dont un fils est Receveur des P.T.T. à Bône.

Sur la route de Philippeville à Constantine, deux centres furent habités par des Faucignerands : celui de Condé-Smendou et celui d'El Kantour où se fixèrent un temps les Tournier, venus des sommets du côteau de St-Etienne, à Bonneville. La plupart des familles Tournier de cette commune ont émigré dans le Constantinois. L'un d'entre eux se fit remarquer à El Kantour par les services rendus à la cause agricole et fut décoré de La Légion d'Honneur. Mais le représentant le plus illustre fut Mgr Tournier, devenu en 1892, le bras droit du Cardinal Lavigerie, comme économe général de la Société des Pères Blancs. A Condé-

Smendou, s'installèrent des familles du Mont-Saxonnex ; récemment encore le maire était M. Dubourgeal-Quay et la paroisse avait été confiée, par Mgr Duval, alors évêque de Constantine, au P. Rennard, vieux missionnaire de la Martinique, également du Mont.

Pour épuiser le sujet de la présence du Faucigny, il nous reste un mot à dire du centre de Rénier, situé au nord-ouest de Souk-Aras, dans le département de Bône. C'était, jadis, la localité arabe de Smala ben Mérard. L'administration française y délimita 4.700 ha. pour 51 concessions et 21 lots de fermes. Plusieurs des émigrants étaient d'origine savoyarde, du Mont-Saxonnex en particulier. En 1886, 20 chefs de famille de cette commune obtinrent une concession, mais 8 furent frappés d'un décret de déchéance pour n'avoir pas rejoint leur lieu de résidence dans les délais prévus. Partirent finalement pour Rénier : Marie-Eugène Bourgeaux, Violland Aimé, Claude Anthoine, François Donat-Magnin, Philippe Donat-Bouillut, Jean-Marie Buchet, etc... Sur les 26 émigrés du début, il n'en restait que 13 en 1900. En somme, dans bien des cas, il n'est resté dans les centres de colonisation agricole, qu'une petite minorité. Un autre centre, peuplé par des Faucignerands, celui de Grarem, dans le voisinage de Mila, qui, en 1883, au moment de sa création comportait 64 concessions, ne possède à l'heure présente qu'une famille, celle des Allamands, de La Frasse. A l'origine, il y avait les familles suivantes : Phippaz-Turban, de Marignier et Tinjoux ; Albert Allamand, François Berthoud, Michel et Edouard Bouvier, de La Frasse ; Jean-Marie Décret, d'Arâches, Clément Duboin, de Samoëns, etc...

Cette simple évocation suffira pour donner une idée plus claire du problème algérien ; s'il y a eu quelques réussites, il faut avouer que la plupart des colons savoyards ont dû abandonner et se sont réfugiés dans les villes. Puisse cette étude convaincre nos lecteurs que l'émigration outre-mer est une belle page de notre histoire, mais aussi une page douloureuse et à base de lourds sacrifices.

Monseigneur

Joseph - Marie ROSSILLON

Comte de Saint-Blaise

Un aumônier faucigneran confesseur de la Bienheureuse

Marie-Clotilde de France, Reine de Sardaigne.

par M. John BAUD

Joseph-Marie Rossillon, né à Bonneville vers 1745, était fils de Mᵉ François Rossillon, de Mieussy, substitut procureur au tribunal de Bonneville (mort le 15 Avril 1750), et de Demoiselle Louise-Danielle de Passier, celle-ci fille de Mᵉ Claude-Joseph de Passier (1669+1723) et de Demoiselle Marie Roget de Fesson.

Joseph-Marie Rossillon était donc, par sa mère, neveu du célèbre Intendant du Faucigny, André de Passier (1702+1784). Ce dernier, riche et bien en cour, un des conseillers du Roi de Sardaigne pour le fameux Edit d'Affranchissement des Droits Féodaux, favorisa l'éducation des enfants de sa sœur Louise-Danielle. Un fils devint notaire et greffier au Tribunal de Bonneville ; une fille : Jeanne-Marie-Aimée Rossillon, épousa en 1769 Mᵉ Guillaume-Louis Duboin (né en 1734), notaire à Samoëns.

Quant à Joseph-Marie, après d'excellentes études au Séminaire, il reçut la prêtrise le 10 Mars 1770. Un autre parent s'intéressa à son avenir : Monseigneur Jean-Pierre Biord, évêque et prince de Genève, depuis 1764 (né en 1719, mort en 1785, petit-fils de Demoiselle Jacqueline Duboin, de Samoëns, née en 1646).

Monseigneur Biord le prit comme son aumônier particulier, et n'eut qu'à se louer de son zèle et de ses capacités.

Le 21 Août 1775, le Prince de Piémont Charles-Emmanuel, fils aîné et héritier de Victor-Amédée III, Roi de Sardaigne, épousa la princesse Marie-Clotilde de France. Elle était née le 23 Septembre 1759, soit âgée de 16 ans au moment de son mariage ; fille du Dauphin Louis (1723+1765) fils du Roi Louis XV et de sa 2ᵐᵉ femme la princesse Marie-Josèphe de Saxe (1731+1767), fille d'Auguste III électeur de Saxe et Roi de Polo-

gne (1733 à 1763) ; trois frères de la jeune Princesse de Piémont devaient monter sur le trône de France, soit Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

Marie-Clotilde, malgré le milieu dissolu de la Cour de France sous le règne de Louis XV, fut élevée très pieusement. En entrant dans la famille royale de Sardaigne, aux mœurs très dignes et même sévères, il fallait confier la Princesse héritière à un directeur de conscience de valeur et de tout repos.

Le choix tomba sur Révérend Joseph-Marie Rossillon, puissamment recommandé par Monseigneur Biord. Il fut nommé Confesseur de la Princesse de Piémont dès 1775.

S'acquittant à merveille de sa tâche, ayant la confiance du Roi Victor-Amédée III, Joseph-Marie Rossillon fut nommé Abbé de St-Pons au Comté de Nice, puis il reçut le titre de Comte de St-Blaise.

Sous la direction de son aumônier faucigneran, la princesse Marie-Clotilde devint de plus en plus pieuse et exemplaire à la Cour. Sa bonté et sa charité étaient proverbiales. Elle fut très peinée lorsque Mgr Joseph-Marie Rossillon mourut en 1793.

On sait que Marie-Clotilde devint Reine de Sardaigne en 1796, son époux montant sur le trône sous le nom de Charles-Emmanuel IV. De dures épreuves les attendaient : guerres de la Révolution et de l'Empire, perte de la majeure partie de leurs Etats. La Reine mourut à Naples le 7 Mars 1802, et Charles-Emmanuel IV abdiqua la même année en faveur de son frère Victor-Emmanuel 1er ; il devait mourir à Rome, au noviciat des Jésuites, aveugle et infirme, en 1819.

Les vertus et les mérites extraordinaires de celle qui fut la pénitente de Rd Joseph-Marie Rossillon, ne tardèrent pas à se manifester par des miracles. La Sainte Eglise, après enquête, déclara que la défunte Reine de Sardaigne, dont voici les prénoms : Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, avait droit au titre de **Vénérable. Et**, au bout des années réglementaires, elle fut reconnue comme **Bienheureuse.**

Signalons en terminant que, de la sœur de Joseph-Marie, soit Jeanne-Marie-Aimée Rossillon, épouse du notaire Guillaume-Louis Duboin, descendent : M. Jacques Duboin, député de la Haute-Savoie, secrétaire d'Etat, les familles Jourdan, Sardoux, Boutié, d'Aïn Tédélès, et autres jouissant de notoriété en Savoie et en France.

LA CHAPELLE DE DORAN

par M. Jean GUILLAUME

Dans un cadre magnifique, au pied de la Pointe-Percée, en 1950, s'ouvrit pour l'Année Sainte, le chantier de Notre-Dame de la Paix du Monde, à Doran.

De grands architectes, des maçons, des charpentiers ? point du tout ; seulement une poignée de jeunes venus du monde entier, avides de plaire à Dieu, et de satisfaire au besoin des quelques habitants du hameau de Doran. Là, ce n'est pas la force ni l'argent qui importent, c'est surtout la foi !

Chaque été, ces jeunes unirent leurs efforts pour extraire, tailler et transporter les pierres, pour creuser, terrasser et construire. Et petit à petit, les murs montèrent. En 1953, ces jeunes se virent obligés de construire un télébenne dont le câble long de plus d'un kilomètre et pesant plus d'une tonne, fut hissé à travers les précipices. Le tout fut bien installé et sans aucun incident. Grâce à un petit moteur venant de Terre Adélie et prêté par M. Paul-Emile Victor, furent montés par ce câble, nombre de sacs de ciment. En 1956, la grande croix qui orne le clocher, lourde de plus de cent kilogs, fut hissée par quatorze équipes au long d'un dur chemin de croix nocturne, sous la pluie, à la lueur des torches ! En 1957, la statue de Notre-Dame de la Paix du Monde, lourde de plus de sept cents kilogs, fut montée par le câble qui put à peine la soutenir, et le jour de la fête de Notre-Dame des Neiges, la chapelle fut bénie par Mgr Cesbron, évêque d'Annecy, en présence d'une foule de plus de quinze cents personnes.

Cette chapelle, œuvre communautaire de plus de mille huit cents jeunes du monde entier, renferme de vrais trésors :

A l'extérieur, juste à l'entrée de la chapelle, se trouve, plaquée contre le mur, une magnifique statue de Notre-Dame de la Paix du Monde, sculptée par un grand artiste strasbourgeois.

A l'intérieur, les vitraux, non seulement font preuve de sobriété, mais sont d'une rare beauté ; le plus grand de ces vitraux est formé par la chaîne des Aiguilles de Warens même, que l'on peut distinguer au travers d'une immense verrière jaune-orange. Sur l'un des murs, on peut voir un superbe bas-relief représentant : « Babel sans Dieu, ce fut la confusion ». Ce bas-relief taillé dans l'ardoise, est le premier d'une série de cinq ; seulement chacun est vendu par l'artiste et la « Chapelle de Doran » est encore en plein déficit monétaire et ne peut acheter les quatre manquants. Les Routiers du Creusot ont offert un très simple

mais ravissant Chemin de Croix en fer forgé dont chaque station est accrochée à l'une des extrémités des sept énormes poutres qui soutiennent le toit. Un Christ de bronze fondu par un artiste parisien, se détachera bientôt à contre-jour sur la grande verrière, juste au-dessus de l'autel. Derrière celui-ci, deux chandeliers en fer forgé, offerts par l'Espagne, viennent équilibrer l'ensemble de l'autel.

Quant aux objets spécifiquement religieux, le trésor de la chapelle renferme une très belle étole brodée d'or, offerte par le Japon ; un livre de messe magnifiquement relié, portant l'effigie de Notre-Dame de la Paix du Monde, et des burettes qui sont en bon accord avec le style de la chapelle.

La réalisation de cette chapelle, à la fois œuvre surhumaine et vrai chef-d'œuvre d'art, ne peut être que la plus pure preuve de l'existence de Dieu.

Les premiers bourgs du FAUCIGNY

par M. Lucien GUY

On est peu renseigné sur les premiers centres de population de notre pays. Les anciens habitants, qui furent surtout des tribus vivant dans les cavernes des montagnes, ou sous des tentes ou des huttes légères en terre et en paille, ou dans les camps celtiques du Châtelard et des Amerans, n'avaient pas encore construit de véritables bourgs, comme on les imagine aujourd'hui, avec maisons en pierre, en briques, en bois disposées le long d'étroites ruelles, serrées les unes contre les autres et entourées d'un rempart de palissades. Ce sont les Romains, grands bâtisseurs, qui les premiers construisirent de petites cités en même temps que des routes et des ponts. Aussi, ne faut-il pas remonter au-delà de l'occupation romaine pour trouver nos premiers bourgs. De ces localités anciennes, il ne reste que peu de traces. Ce que les hommes ne détruisirent pas, disparut sous l'action du temps. Depuis près de deux mille ans, la nature a modifié le sol sans épargner ce qui le recouvrait.

C'est dans ces bourgs gallo-romains que résidaient les fonctionnaires chargés de la perception des impôts, de la justice et des cultes. Il y avait là les entrepôts de marchandises apportées de l'étranger, les produits du sol à livrer en échange, fromages, vins, miel, des parcs à bestiaux, de petits artisans, potiers, charrons, tisserands. Ces bourgs se trouvaient au passage de la grande voie romaine et à proximité des cours d'eau que l'on utilisait pour les transports sur des radeaux. En outre, c'est là que l'on enseignait le latin qui remplaça les idiomes primitifs.

La plaine de l'Arve était couverte de forêts et de marécages. La rivière se déplaçait suivant les crues et son lit trop vaste, était encombré d'immenses bancs de gravier (que l'on nomme aujourd'hui des glières). Une voie romaine remontait cette vallée de Genève à Passy. Il en subsiste encore des tronçons. Et, sur tout ce long parcours de 70 kilomètres, on ne rencontrait que quelques rares petits villages comprenant de misérables huttes. La population était très réduite et le chiffre total ne dépassait pas quelques milliers d'habitants.

Nous ne connaissons que deux bourgs importants (les vici) pour cette époque gallo-romaine, sur toute l'étendue de cette vallée et qui semblent remonter au premier siècle de l'ère chrétienne, soit après l'occupation

romaine par les légions de Galba et de Vespasien : Thycz et Passy. Encore faut-il évaluer ces bourgs à quelques centaines d'habitants au plus, comme nos gros villages. Annemasse, bourg gallo-romain, se rattachait à Genava.

Thyez. Thy signifiait dans la langue primitive, eau, rivière. Le territoire de cette commune, située au confluent du Giffre et de l'Arve, justifiait parfaitement l'origine de son nom. On l'a fait dériver du nom latin Theodisius. On appelait aussi cette localité, les Praz-Parris, ou mieux Praz-Perris. Praz signifie étendue plate, et Parris ou Perris, pierriers ; on pourrait donc traduire par bancs de graviers. Thyez se trouvait en effet, sur les alluvions de l'Arve. Cet emplacement dans l'une des plus larges plaines et au centre du bassin de l'Arve, bien ensoleillé, au pied de coteaux boisés et de pâturages, convenait bien à l'établissement d'une ville. Les galets et le sable de la rivière fournissaient les matériaux de construction. Les eaux permettaient l'utilisation de radeaux. La voie romaine passait au pied des coteaux.

Il est certain qu'un bourg important et probablement le plus important de toute la vallée, existait à Thyez. Sur une longueur de 1.200 mètres et une largeur de 500 mètres environ, aux alentours de la vieille église et des ruines du Rosay, le sol est jonché de fragments de briques et l'on y a découvert des débris de murs romains et de colonnes, des blocs taillés, des poteries, des monnaies, des tombeaux, un bracelet gallo-romain en argent, et enfin des inscriptions romaines sur un beau calcaire blanc, qui étaient dédiées au dieu Mars, et sur l'une desquelles on relève le nom de Julius Placidinus. Ajoutons la découverte en 1939, près du château Berthier, d'un triens mérovingien en or, bien conservé (1).

Thyez situé à mi-chemin entre Genève et Passy, était certainement à l'époque gallo-romaine, le centre principal de population du Faucigny. Il est possible qu'avant l'arrivée des Romains une autre localité ait existé en cet endroit, peut-être même une cité lacustre construite sur les marécages de l'Arve dont le cours s'est si souvent modifié et qui lui auraient donné son nom. Il est probable que ce bourg fut englouti par une crue de l'Arve, vraisemblablement au même moment que Dyonisa, lors de l'effondrement du lac de Servoz.

De Thyez, une petite colonie s'installa à Cluses où l'on a découvert un bronze de Vespasien, en 1932.

Passy. On prétend que Passy serait l'ancien Vatiscum dont parle Pline (2). Dès la plus haute antiquité, Passy fut un bourg important et le premier du haut Faucigny. Son nom date de l'occupation romaine. Passy viendrait de Paciaco cité dans une charte de 1019, dérivé de Pacius ou Paccius, peut-être aussi de pasci, pacages.

Il existait dans la petite plaine de Chedde, une bourgade dont les origines sont assez obscures. Une tradition rapporte qu'elle s'appelait Dyonisa, Dyonisia ou Diouza. Le nom de Dyonisa ne dériverait pas, comme on l'a dit, du dieu grec Dionysos, le Bacchus des Romains, — bien

---

(1) Cf. Académie du Faucigny, I. p. 25 à 27.
(2) Grillet, Dictionnaire historique, III, p. 168.

que les coteaux de Passy produisent un bon vin blanc — mais peut-être d'un gentilice latin Dyonisius. Mais il y a certainement un rapprochement à faire avec la Diosaz, torrent de Servoz, affluent de l'Arve. On a proposé une étymologie plus simple, empruntée au vieux patois local : dio, qui signifie boue. La Diosaz : torrent boueux. Même remarque peut s'appliquer au Nant-Noir. Deux crues de l'Arve et de la Diosaz en 1881, ont mis à découvert un limon noirâtre et schisteux : c'était le fond du lac de Servoz. La couche de limon avait par endroits, 14 mètres d'épaisseur. Dyonisa aurait été engloutie par une inondation provoquée par le déversement subit du lac de Servoz. On a retrouvé des vestiges de cette ancienne ville, tels que murs, cheminées, briques. Un petit lac se forma par la suite sur son emplacement, mais il fut comblé par une crue du Nant-Bourdon en 1837 et, depuis l'inondation de 1852, tout a disparu. C'est alors que les survivants de Dyonisa seraient venus se fixer au chef-lieu actuel et à Dingy (Dingia), où subsistent les vestiges du temple des Oultards. D'autres seraient allés fonder un nouveau bourg à Sallanches. Le cataclysme aurait eu lieu dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, puisque les Romains occupaient déjà la région et forèrent l'aqueduc du Châtelard aussitôt après l'abaissement du lac, pour rétablir la chute nécessaire à leurs artifices. Quant au lac de Servoz formé dans les temps préhistoriques par un éboulement de la montagne des Fiz, qui barra l'écoulement de l'Arve et de la Diosaz au défilé du Pertuis en leur faisant emprunter le seuil de la Ratéria, et qui se vida par une rupture de ce barrage, il mesurait 3 kilomètres dans sa plus grande longueur, près de 2 kilomètres dans sa plus grande largeur et couvrait un espace de près de 6 kilomètres carrés. Sa plus grande profondeur était d'environ 25 mètres. Par suite de cette brèche, son volume avait beaucoup diminué. Il ne mesurait plus que 300 mètres de largeur sur 900 de longueur environ. Ce fut le lac du moyen-âge cité dans les vieilles chartes. En 1471, à la suite d'un nouvel écroulement du Pertuis, il disparut complètement. Ainsi Dyonisa, Diosa, le bourg et le torrent se seraient confondus, comme pour Sallanches. De même, Dyonisa et Passy se confondent et lorsque l'on parle de Passy comme premier bourg du haut Faucigny, il faut entendre Dyonisa, c'est-à-dire la petite plaine de Chedde. Cette dernière est toujours sur le territoire de Passy qui jadis touchait au col de La Forclaz et comprend aujourd'hui encore, le hameau des Plagnes.

Dyonisa se prêtait bien à la construction d'un bourg, dans un site agréable, exposé au midi, protégé contre les vents du Nord-Ouest par la chaîne des Fiz, à proximité de la rivière, à l'extrémité de la voie romaine venant de Genève qui rejoignait les passages du Châtelard et de la Forclaz. Cette antique cité eut certainement une importance considérable au début de notre ère. L'inscription de Vespasien pour limiter la province viennoise du pays des Ceutrons, trouvée au col de la Forclaz, nous prouve que les Romains occupaient cette région en l'an 74 après J.C. Les tables votives du temple des Oultards confirment l'existence d'un centre administratif et religieux par la présence des fonctionnaires romains ainsi que des flamines de Mars. Enfin, l'aqueduc du Châtelard foré après le changement du point d'écoulement du lac de Servoz, témoigne de l'utilisation de ses eaux pour actionner moulins et forges au bas de ce vallon. Le nom de Passy a peut-être remplacé celui

de Dyonisa dès l'arrivée des Romains ou après la destruction de cette dernière. C'est à Passy que les Ceutrons du voisinage apportaient leurs denrées pour les vendre contre des produits importés de la Gaule ou de l'Italie. Les Romains y venaient acheter leur bétail. Ce bourg comprenait plusieurs centaines d'habitants, sans compter la garnison romaine. Il est peut-être antérieur à Thyez, mais leur prospérité date du premier siècle de l'ère chrétienne.

Moins important, Mieussy (anciennement Miociacum) fut un centre de population dans la vallée du Giffre à l'époque gallo-romaine. On y a trouvé des monnaies antiques et une tête romaine, en marbre, qui est encastrée dans l'église. Près du village de Ley, au lieu dit la Fin de Fond, a été découvert un petit autel païen portant une inscription latine dont voici la traduction : « Servilie Terence a accompli avec reconnaissance son vœu à la déesse Athubodua ». Des murailles romaines, des fragments de briques et de tuiles, des vases ont été exhumés dans les environs de Ley et le long de la voie dallée en direction de Quincy (ou Quintie qui rappellerait un propriétaire romain Quintus). Il y eut certainement là, une bourgade gallo-romaine dans les premiers siècles de notre ère.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces anciens bourgs ? Quelques débris ; du moins un souvenir qui méritait d'être évoqué. Et l'on est tenté de redire avec Virgile : « Et campos ubi Troja fuit ! ».

LE CALVAIRE DE MEGÈVE

par M. François MORAND

Il y a quelque quatre-vingts ans, on disait que Megève était « La Palestine de la Savoie, la Jérusalem savoisienne ». Ces appellations bibliques, Megève les devait à son Calvaire, dont les chapelles de son Chemin de Croix, dispersées à l'est de la ville, montent à l'assaut du plateau du Haut-Megève, depuis la chapelle de Notre-Dame des Vertus, jusqu'à celle du Golgotha. Leurs campaniles bardés de fer blanc scintillaient au soleil quand ils étaient neufs.

Megève doit son Calvaire à Rd Ambroise Martin, son curé de 1820 à 1863. De 1820 à 1842, il réorganisa la paroisse au point de vue spirituel et matériel. Il serait fastidieux d'énumérer dans ces modestes notes, tous les travaux qu'il fit exécuter pour le bien et l'édification de ses paroissiens. Notons cependant le souci qu'il avait de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse en fondant une école de filles et une école de garçons. En 1842, un orgue monumental est installé à l'église ; restauré aujourd'hui, il fait l'admiration des connaisseurs. Il restaure les chapelles rurales ; chacune reçoit une cloche abritée par un léger campanile. Mais sa grande œuvre fut l'édification du Calvaire commencé en 1844 et qu'il n'eut pas le bonheur de terminer.

Quand on examine les chapelles et oratoires du Chemin de Croix construits sur un terrain en pente...; quand on se reporte à l'époque de la construction où les moyens techniques n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, on mesure la somme des efforts qu'il a fallu réaliser pour construire tous les monuments du Calvaire. Il y a de la maçonnerie ayant nécessité l'apport de beaucoup de pierre sur les chantiers. Il y a du granit taillé en socles de statues, en colonnes, en encadrements de portes et de fenêtres. Il y a des statues grandeur naturelle, des bas-reliefs, des fresques. Les corps de métiers se sont succédé sur ces pentes où l'on n'accédait que par des raidillons. Et la seule force employée pour véhiculer les matériaux était celle du cheval et celle de l'homme.

A l'appel de leur curé, les mégevans se font corvéables et ne ménagent ni leur temps, ni leur peine. Dans la forêt, des bûcherons bénévoles abattent les épicéas ; d'autres les transportent à pied d'œuvre. On retrouve sous le crépis des chapelles, le tuf rouge du Planelet. Qui travaille pour l'édification du Calvaire a la permission de travailler le diman-

che. Et, la récolte une fois engrangée, c'est à qui se dévouera et, pour ces braves gens, il n'a jamais été question de salaire.

Parmi toutes les personnes qui ont œuvré à la construction du Calvaire, un seul nom est parvenu jusqu'à nous : c'est celui du sculpteur qui a fait la plupart des statues. Il se nommait Bédiéraz et était un enfant du pays, on nous l'a toujours dit. Il travaillait dans la cour du Prieuré. Patiemment et à coups de son ciseau, il enlevait au bois des bûchettes et le travail avançait lentement. Le mystère plane sur ce sculpteur. Avait-il le don inné de son art ? Nous ne le croyons pas, car il nous a été donné de trouver, il y a une soixantaine d'années, des moulages de pieds et de mains dans les combles du Prieuré, ce qui indiquerait des études faites dans une école d'art, à Genève peut-être.

Mais, ce qui nous importe, c'est le style de cet artiste fait de contrastes entre le Bien représenté par le Christ, et le Mal qui anime les bourreaux. Les sculptures de Bédiéraz ont quelque chose de tragique, d'impitoyable et de terrible. L'Agneau est conduit au sacrifice par des athlètes musclés et sans pitié. Partout s'exprime la férocité, la joie de frapper Celui qui, très humble et très digne, ne songe pas à fuir afin que s'accomplissent les Ecritures.

Bédiéraz sait aussi donner à ses productions, la grâce, la tendresse et la douleur. Telle Marie recevant le corps de son enfant descendu de la Croix. Cette mère est bien le type de la Mégevanne de jadis nourrie de laitage surtout. Telle est aussi la mère de Jésus quand elle le rencontre sur le chemin du Golgotha.

En 1863, après 43 années consacrées au service de sa paroisse par un zèle qui ne pouvait guère être dépassé, Rd Ambroise Martin mourait après avoir été fait chevalier de la Légion d'honneur par Napoléon III.

Son œuvre avait un retentissement immense. Des évêques venaient assister aux fêtes d'inauguration des stations du Chemin de la Croix. Le pape Pie IX, par un rescrit du 30 Janvier 1860, assimilait l'ermitage de N.D. de Nazareth à la Sainte Maison de Lorette dont l'ermitage serait la reproduction exacte.

Dans la coquette chapelle de N.-D. des Vertus, les ex-voto sont nombreux, témoignages de guérisons obtenues.

On venait au Calvaire surtout pour la fête de la Portioncule, au mois d'Août, non seulement des communes voisines, mais de lieux très éloignés comme le Valais, Courmayeur, la vallée d'Aoste. On y vient encore de nos jours, mais en bien plus petit nombre.

Les deux guerres subies dernièrement par notre pays ont mis à dure épreuve les chapelles du Chemin de la Croix. Pendant cette triste époque où le nécessaire manquait souvent, les réparations urgentes ne purent être faites et l'eau de pluie ou de la fonte des neiges s'insinuant à travers des toitures non étanches, a causé des dégâts regrettables et dont la restauration s'impose. Et puis, le vandalisme a accompli son œuvre de destruction en arrachant des portes et en brisant des bas-reliefs. Des graffitis qui n'honorent pas toujours leurs auteurs, souillent les murs et les fûts des colonnes.

M. Peray, curé actuel de la paroisse, a commencé la restauration du Calvaire en réparant les toitures endommagées afin de sauver le gros œuvre. Et nous espérons que la paroisse de Megève et les communes qui la composent, restaureront un Chemin de la Croix qui est unique en France (1).

---

(1) Pour la description des stations, lire le **Manuel du Pèlerin au Calvaire**, par l'abbé Monnard (1880).

⁂

Nous complétons ces notes par une critique très judicieuse qui nous a été communiquée :

« Œuvre en tous points remarquable d'un sculpteur du pays nommé Bédiéraz.

Le tempérament vigoureux de l'artiste imprime à chaque personnage un cachet particulier. Son style n'est pas classique, sa fantaisie narrative trouve l'occasion de se manifester dans chacune des diverses scènes du Chemin de Croix. Il faut noter la noblesse de la pose du Christ et de la Vierge Mère, la simplicité et la vérité des gestes, le type facial si original des personnages, tel le nez busqué de la Vierge (scène de la Pieta), son visage osseux et triste, mais d'une beauté sereine.

L'art de Bédiéraz est élégant et robuste ; son amour des détails précis, les types de visages des bourreaux et des juges, montrant une cruauté perverse et satanique sont bien dans la note paysanne ; les gestes expressifs des mains l'apparentent aux primitifs comme une certaine rudesse dans les drapages et les plis des vêtements aux stries incurvées et larges.

Mais il y a de la majesté romane dans la face du Christ ; un style très personnel, d'un grand intérêt iconographique dans les ondulations des coiffures, les barbes notamment avec certaines élégantes arabesques. Toutes les attitudes sont vivantes et souples, les figures sont sveltes dans l'ensemble, plusieurs sont pleines de noblesse et d'un relief très sculptural.

On doit apprécier combien, à cette date, ce sculpteur de campagne consciencieux, méticuleux, respectueux de la tradition, a su manifester sa personnalité ».

B.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Conseil d'Administration 5

Liste des membres 6

Sociétés correspondantes 11

Nécrologie 13

Bilan 14

Travaux de l'Académie 15

André PERRET : **Les fiefs de la Châtellenie de Samoëns, de l'émiettement féodal à la baronnie de Saint-Christophe** 17

Paul TAPPONNIER : **Les Ollivier, fidèles amis du Faucigny.** 25

James PIERRE : **Les orgues de l'église de Sallanches** 29

Chanoine M. DECHAVASSINE : **L'émigration des Faucigneranda dans les pays d'outre-mer** 33

John BAUD : **Mgr Joseph-Marie Rossillon, Comte de Saint-Blaise** 49

Jean GUILLAUME : **La chapelle de Doran** 51

Lucien GUY : **Les premiers bourgs du Faucigny** 53

François MORAND : **Le Calvaire de Megève** 57

Plus est, patriæ facta referre, labor.
OVIDE.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

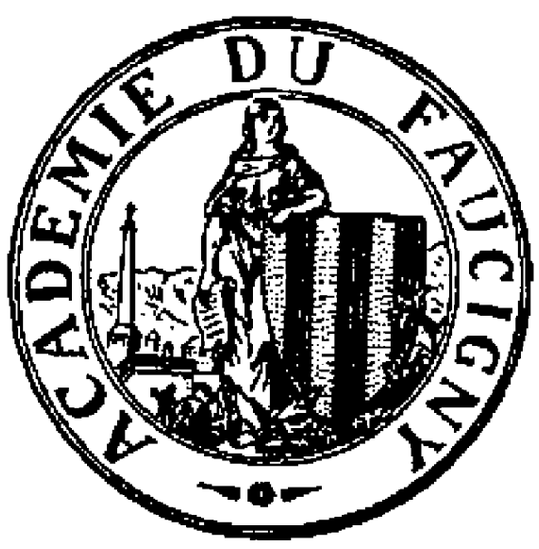
publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)

le 5 Novembre 1938

TOME XII



MCMLX-MCMLXI

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Conseil d'Administration

M. PERRET Charles-Henri, président d'honneur (décédé).

Comité de Direction

MM. GUY Lucien, président ;
PAYOT Paul, vice-président ;
GUICHONNET Paul, vice-président ;
DAMEX Auguste, secrétaire, bibliothécaire ;
PIERRE James, secrétaire-adjoint ;
SAUTHIER Marcel, trésorier ;
BENE Georges, archiviste.

Membres représentant les cantons du Faucigny

M. MOREL-FREDEL Louis, canton de Bonneville ;
Mme TYRODE Isidore, canton de Cluses ;
MM. PIERRE James, canton de Sallanches ;
Docteur PELLOUX Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de Saint-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Docteur GAY Paul, canton de Saint-Jeoire ;
MOUCHET Marcel, canton de Taninges ;
Chanoine M. DECHAVASSINE, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
SAUTHIER Marcel, canton de Boëge.

Bienfaiteurs de l'Académie

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 23, rue de la Paix, Paris (2me) ;
M. KUNDIG André, maître-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, à Genève ;
MM. TYRODE Isidore, agent général d'assurances, Cluses (décédé) ;
RUBIN François, docteur-médecin, maire de Saint-Jeoire.

Membres d'Honneur

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (décédé) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, président honoraire de la Société de Géographie, 7, rue Lamennais, Paris ;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris ;
Mme DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (décédée) ;
M. VALLOT Charles, géographe, à Versailles (décédé) ;
Mme DERMOZ Germaine, sociétaire de la Comédie Française, à Paris ;
M. Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, à Paris ;
MM. JACQUES André, artiste peintre, graveur, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie, 9, rue Métropole, à Chambéry (décédé) ;
CHAVANNE Claudius, Premier Avocat Général à la Cour de Cassation, maire d'Ambilly ;
Le général Henry BLANC, directeur du Musée de l'Armée, 2, avenue Raymond Poincaré, Paris (16me).

Membres Effectifs

MM. AVEZOU Robert, archiviste en chef de l'Isère, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, Chemin de l'Abbaye, Annecy-le-Vieux ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules Ferry, Thonon-les-Bains ;
BAUD Henri, sous-préfet de Lure (Hte-Saône) ;
BENE Georges, professeur, Maître de Recherches du C.N.R.S., à Saint-Jeoire ;
BENE Raymond, docteur-médecin, 171, rue Foch, Le Creusot ;
BIOLLEY Charles, journaliste, à Thonon-les-Bains ;
Mlle BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, à Bonneville ;
MM. BOCCACCIO Pierre, ingénieur, 8, rue Corot, Paris (16me) ;
BONTRON Emmanuel, notaire honoraire, à Thonon-les-Bains ;
BRETTON Claudius, industriel, à Cluses ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy ;
CAPT DE LA FALCONNIERE Reynald, 21 bis, rue des Délices, Genève ;
CHATOUX Jean, antiquaire, Meyrargues (Bouches-du-Rhône) ;
CORBET André, pharmacien, maire de Samoëns ;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville ;
DECHAVASSINE (le chanoine Marcel), directeur au Grand Séminaire d'Annecy ;
DUFOUR Alain, archiviste-paléographe, Bellerive, Genève ;
DUSSART Bernard, directeur du Centre géodynamique, avenue de Corzent, Thonon-les-Bains ;
FALLION Pierre, avoué, président du Syndicat d'Initiative, maire de Bonneville ;
GAY Paul, docteur-médecin, à Saint-Jeoire ;

GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bonneville ;
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains ;
GUY Pierre, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, à Grenoble ;
HERREN William, avocat à Genève, maire de Cologny ;
MANNESSY Louis, avoué honoraire, Blanzy, Bonneville ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, à Genève et Monthoux ;
MORAND François, directeur d'Ecole honoraire, Le Planelet, Megève ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, Bonneville ;
MORTIER Gaston, directeur général, hôtel Hermitage, Megève ;
OURSEL Raymond, archiviste en chef de la Haute-Savoie, Annecy ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, Villa Vallet, Chamonix ;
PERRET André, archiviste en chef de la Savoie, à Chambéry ;
PERRON François, sous-archiviste de la Haute-Savoie, Annecy ;
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
PLANCHER Etienne, maître-imprimeur, rue du Pont, Bonneville ;
POULLE Emmanuel, archiviste-paléographe, 6, rue Lemaignon, Paris (14me) ;
RAYMOND Justinien, professeur agrégé au Lycée J.-B. Say, 11, rue Vauquelin, Paris (5me) ;
ROCHON DU VERDIER Guy, chef de contentieux, 11, rue de la Charité, Lyon (2me) ;
ROUILLER Jean-Frédéric, professeur, 15, rue de St-Jean, Genève ;
SAUTHIER Marcel, comptable, 36, avenue d'Evian, Thonon
TAPPONNIER Paul, ancien député, Collonges-sous-Salève ;
Mme TYRODE, professeur de musique, rue Berthelot, Cluses.

Membres Associés

MM. ABRY Eugène, pharmacien, à Chindrieux ;
ABRY Maurice, pharmacien, à Bonneville ;
Mme ACCARY Louis, Quai Alexandre Curral, Sallanches ;
MM. AGNANS Paul, notaire, rue Pertuiset, Bonneville ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, Bonneville ;
AMELOT Pierre, imprimeur-éditeur, 3, avenue Rembrandt, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ;
Mme ANDIGNE (la comtesse Charles d'), château de Condillac, par la Coucourde (Drôme) ;
MM. ARDIZZI Jean-François, géomètre-expert, à Aïse ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
BALLALOUD Louis, avoué à Bonneville ;
BALMELLE Marius, secrétaire de la Société des Lettrès, Sciences et Arts de la Lozère, Boulevard du Soubeyran, à Mende ;

BARD DE COUTANCE Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (6me) ;
BARDEL René, dentiste, 14, avenue de la Gare, Sallanches ;
BECHET Paul, industriel, maire de Cluses ;
BECHET Fernand, industriel, à Cluses ;
BERCHET Henri-François, journaliste, 24, avenue d'Ouchy, à Lausanne ;
BERGER Hippolyte, square Guillaume Fichet, Bonneville ;
Mlle BERTHIER Juliette, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Bonneville ;
MM. BESSON Guy, organiste, directeur du groupe folklorique, Megève ;
BONTAZ Gilbert, relieur-doreur, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
BOTTOLIER-LASQUIN André, négociant, 26, rue Chenal, Sallanches ;
Mlle BOUCLIER Andrée, assistante sociale, à Bonneville ;
M. BOURGEAUX Paul, juge, avenue du Léman, Thonon-les-Bains ;
Mme BOUTIE Charles, à Aïn-Tédelès (Oran), Algérie ;
M. BOUVIER Louis, notaire, 6, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry ;
Mme BRANTES (la comtesse de), 6, Rond-Point des Champs-Elysées, Paris ;
M. BRIERE-ROUGE Emile, peintre-verrier, 92, rue du Président-Wilson, à Levallois (Seine) ;
Mme BROGLIE (la princesse Amédée de), 41, avenue Foch, Paris (16me) ;
Mme CAILLEAU Andrée, 134, avenue Emile Zola, Paris (15me) ;
MM. CARPANO Léon, industriel, rue Ballaloud, Cluses ;
CHALLAMEL Alexandre, 11 bis, avenue Mac-Mahon, Paris (17me) ;
Mme CHARRIER Louis, 1, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16me) ;
MM. CHATELLARD Ernest, avenue du Stade, Bourg-Saint-Maurice (Savoie) ;
CHAULIN (baron Jacques), 25, rue des Feuillantines, Paris ;
CLAVEL Henri, notaire, à Cluses ;
COFFY François, hôtelier, à Samoëns ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais ;
CURRAL Léon, administrateur de l'E.D.F., maire de Sallanches ;
CURRAL Jean, 14, rue Nicolo, Paris (16me) ;
DERUAZ Louis, journaliste, à Marnaz ;
DESARNOD François, à Vallon, Samoëns ;
DUBOIN Jean, ancien secrétaire de Mairie, Samoëns ;
DUNAND Jean, industriel, boulevard des Allobroges, Bonneville ;
DUNAND Clovis, rue du Pont, à Bonneville ;
DUNOYER Edmond, entrepreneur, 6, cours des Bastions, Genève;
DUPONT Louis, directeur de l'Ecole des Fins, à Annecy ;
DUVILLARET Henri, docteur en droit, 21, avenue du R. P. Corentin Cloarec, Bois-Colombes (Seine) ;
FALCHERI Edmond, 25, rue des Trois Frères Barthélemy, Marseille (6me) ;

Mme FAUCIGNY-LUCINGE (la princesse Guy de), 17, rue du Cirque, Paris (8me) ;
MM. FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Henry de), 9, rue Jean-Goujon, Paris (8me), et Londres, Sloane street, 74 ;
FLECHERE (comte Roger de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire ;
FOLLIASSON Hugues, conseiller juridique, Froid-lieu, Thonon ;
FORESTIER Léon, ingénieur civil, La Roche-sur-Foron ;
GAY Georges, ingénieur T.A., élevage avicole, maire de Vulbens ;
GHISELLI André, rue des Arcades, Taninges ;
GIANADA Marcel, secrétaire général de la ville, Albertville ;
GOJON Louis, conseiller à la Cour, 47, rue Vaneau, Paris (7me) ;
GOJON Jean, avoué, 10, rue Royale, Annecy ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, 1, rue C.-Dunant, Annecy ;
GRAVIER Albert, professeur, 24, rue Barrème, Lyon ;
GRILLET Emile, assurances, 18, rue des Tournelles, Annemasse ;
GUYON Etienne, pâtisserie, Saint-Gervais-les-Bains ;
Mme JACQUIER Robert, rue du Pont, à Bonneville ;
M. JOLIVET Jean, négociant, rue Pertuiset, Bonneville ;
Mme LALLIARD, institutrice, Saint-Pierre-de-Rumilly ;
M. LEPINAY Eugène, docteur-médecin, Saint-Gervais-les-Bains ;
Mme LEVI-PINARD Germaine, 15, rue Paul-Strauss, Paris (20me) ;
MM. LUPIN Joseph, professeur au Lycée Lakanal, 3, Allée d'Honneur, Sceaux ;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, à Bonneville ;
MALHERBE Marcel, directeur aux Houillères du Nord, 20, boulevard Pasteur, à Douai ;
Mme MARCHAND, institutrice honoraire, Le Maney, Bonneville ;
MM. MARTEL Louis, ancien député, rue Carnot, La Roche-sur-Foron ;
MARTIN Georges, juge à la Cour de Genève, à Veyrier (Genève) ;
MARTIN Pierre, directeur honoraire de la Société Générale, 101, rue de Vaugirard, Paris (6me) ;
MARTY Abel, industriel, 6, rue Pré Bénévix, Cluses ;
METRAL Robert, représentant, Usines de Chedde, Passy ;
Mme MILLION, institutrice honoraire, rue Décret, Bonneville ;
MM. MORAND Jacques, docteur-médecin, à Bonne-sur-Menoge ;
MOREL-VULLIEZ (l'abbé Paul), curé d'Aïse ;
MOUCHET Marcel, juge, à Moutiers (Savoie) ;
MUGNIER Pierre, notaire, rue du Pont, Bonneville ;
MURE A., docteur-médecin, chalet Marie-Christine, à Saint-Gervais ;
Mlle NAIRE Alexia, Les Volubilis, route de Megève, Sallanches ;
MM. PARCHET (l'abbé), curé-doyen, Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain) ;
PASQUIER (l'abbé René), supérieur du Collège Ste-Marie, La Roche-sur-Foron ;
PELLISSIER Marcel, avocat général, à Chambéry ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, La Roche-sur-Foron ;
PENZ Serge, inspecteur de l'Enregistrement, La Roche-s-Foron ;
PERRET DU CRAY (comte Jean), directeur d'assurances, 50, rue Boulbonne, Toulouse ;

M^lle PERRIN Denise, institutrice, 23, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
M^me PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry ;
M^me PIERSON Alexandrine, Maison du Bon Repos, Bd Maréchal-Leclerc, Bourg-en-Bresse ;
MM. PIGNY Joseph, instituteur honoraire, St-Pierre-de-Rumilly ;
PINGET François, instituteur, directeur d'école, Bonneville ;
PINGET Gabriel, notaire, à Sallanches ;
PIRAUD Maurice, à Maffrey, Passy ;
PISSARD François, industriel, 6, rue du Faucigny, Sallanches ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
POCHAT Georges, 27, rue Jean-Jaurès, Bois-Colombes (Seine) ;
PONS Charles, industriel, place du Crêtet, Cluses ;
PREMAT Armand, 19, Grande-Rue, à Cluses ;
M^me RAVENEL (la marquise de), 42, rue Boissière, Paris (16^me) ;
M^me REY François, quai de l'Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
M^me REYDET Louis, rue Décret, Bonneville ;
MM. ROCH Louis, secrétaire de mairie, Samoëns ;
ROUGE Louis, maréchal-des-logis-chef de Gendarmerie, Frangy ;
M^me ROUSSET Marcel, professeur, Cottage Montplaisir, Pav. 26, rue Baudin, Saint-Etienne (Loire) ;
M. RUBIN (l'abbé Louis-Eugène), curé de Saint-Ferréol, par Faverges ;
M^lle RUBIN-DELANCHY Marie-Zoé, chef de Division à la Préfecture, 8, rue Guillaume-Fichet, Annecy ;
M^lle SAGE Lily, 21, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
MM. SAPEY Jean, ingénieur, 9, avenue de la Libération, Cluses ;
SECRET (le chanoine Bernard), 16, rue de Boigne, Chambéry ;
SERVETTAZ Paul, docteur-chirurgien, 10, rue des Glières, Annecy ;
SIMON Pierre, notaire, à Samoëns ;
TAREL Jean, avocat, 2, avenue Félix-Viallet, Grenoble ;
TISSOT Franck, docteur-médecin, villa Beau-Site, Saint-Gervais;
TOBE François, docteur-médecin-chef du sanatorium de Sancellemoz, à Passy ;
M^me TREAND Louis, 19, rue de Candolle, Genève ;
M. TROUSSIER Albert, expert-comptable, 2, rue Pasteur, Cluses ;
M^me VIARD Georges, route de Megève, à Sallanches ;
M. VINCENT Roger, « La Provence », rue Guillaume-Fichet, Cognin (Savoie).

Membres Correspondants

MM. ABBATE de CASTELLO-ORLEANS (comte Vincenzo), Lepria Rossaroll, 11, Naples ;
ACOSTA-SOLIS Micael, Dr., directeur de l'Institut de Sciences Naturelles, à Quito, Equateur ;
BATEMAN Alfredo Dr., Ministre des Travaux Publics, Bogota, Colombie ;

BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du canton de Genève ;
DAVILA GARIBI Ignacio, Dr., président de l'Académie Mexicaine de généalogie et héraldique, à Mexico ;
DELARUE, conservateur de la Bibliothèque de Genève ;
DUQUE (Don Tomas Gabriel), ancien Président de la République de Panama ;
FRASCA Francesco, barone, Dr., cardiologue, Via Emanuele Gianturco, 127, Naples ;
GALDI Genarine, doct., professeur de droit, à Rio-de-Janeiro ;
GARRIDO Luis, Président de l'Académie Mexicaine de Sciences Pénales, à Mexico ;
JANDONI GUARDIALFIERI Guiliano, dot., Viale delle Milizie, 138, à Rome ;
LIBERTINI Crescenzo, dot. prof., Corso Vittorio-Emanuele, 557 A, à Naples ;
MOLYNEUX A. J., Dr., Clinical Director of the International Research Laboratories, Tenafly, New-Jersey, U.S.A. ;
MONTORIO Guiseppe, dot., prof., rue G. Merliani, 133, Naples ;
Mme MORAES SARMENTO Marina, directrice de l'Académie de Lettres du Distrito Fédéral, Rio-de-Janeiro ;
MM. PAES DE BARROS Dulphe, doct., officier de marine, Rio-de-Janeiro ;
PALUMBO (Don Alberto), prof., dot., via Arenaccia, 283, Naples ;
PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève ;
PRIMOT André, chef de district des Eaux et Forêts, à Annecy ;
Général Rafael RODRIGUEZ GOMEZ BOTELLA, vice-président de la Croix-Rouge Mexicaine ;
SANJINES CABALLERO Jaime, Dr., chef de la Direction technique du Ministère des Travaux Publics, Ciudad Merida, Venezuela ;
SMITH E. A., Dr., Director Scientific Research, 43, rd Street, North Bergen, New-Jersey, U.S.A. ;
TAMIE (Abbaye de), par Mercury-Gemilly (Savoie) ;
TOVAZZI Gino, dot., villa Concordia, Mira-Porte, Venise ;
VIERA DA CAMARA Nilo, professeur, à Rio-de-Janeiro ;
WICHTERMANN Frédéric, prof. doct., Hesstrasse 24, Liebefeld, Berne ;
ZAVAGNO Severino, Piazza Marconi 7, Udine.

Sociétés Correspondantes

ANNECY. — Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales ; Amis du Vieil Annecy.
BORDIGHERA. — Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell.
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Archives départementales.
GENÈVE. — Institut National Genevois ; Société d'Histoire et d'Archéologie ; Société Catholique d'Histoire de Genève ; Archives

d'Etat ; Biobliothèque publique et universitaire ; Revue « Geneva ».

GRENOBLE. — Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné ; Archives départementales.

LAUSANNE. — Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.

LOUVAIN. — Université (bibliothèque).

MOUTIERS. — Académie de la Val d'Isère.

NAPLES. — Accademia Letteraria Scientifica Internazionale ; Biblioteca Partenopea.

NICE. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

RIO-DE-JANEIRO. — Academia Brasileira de Ciencias Economicas e Administrativas.

ROME. — Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano) ; Académie Internationale Saint-Georges de Culture Universelle.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

SION. — Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Vallesia).

THONON-LES-BAINS. — Académie Chablaisienne.

TURIN. — Deputazione subalpina di storia patria (Palazzo Carignano) ; Societa piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Palazzo Madama) ; Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano).

DIPLOMES

L'Académie délivrera des Diplômes à tous ses membres qui en feront la demande au Président, contre versement de 1,50 NF.

NÉCROLOGIE

M. Henri PERRET DU CRAY (7 février 1960) ; M. Roger MICHEL (mars 1960) ; M. André CORBET (4 avril 1960) ; M. Clovis DUNAND (15 avril 1960) ; M. André JACQUES (2 septembre 1960) ; Mme la Princesse Guy de FAUCIGNY-LUCINGE (décembre 1960) ; M. Louis ROUGE (avril 1961) ; M. Hippolyte BERGER (12 mai 1961) ; M. Joseph PIGNY (25 juin 1961) ; M. Louis MARTEL (8 septembre 1961) ; M. le docteur François TOBE (27 septembre 1961) ; M. François COFFY (3 octobre 1961) ; M. Gaston MORTIER (25 novembre 1961) ; M. R. CAPT de la FALCONNIÈRE (29 novembre 1961).

Roger MICHEL

M. Roger MICHEL, l'un des douze fondateurs de l'Académie du Faucigny, est décédé à Marseille, sa ville natale, au mois de mars 1960, âgé de 51 ans. Il avait été juge d'instruction au Tribunal de Bonneville pendant plusieurs années, jusqu'en 1943. Il était retourné à Marseille comme juge des enfants et joua un rôle marquant dans le domaine de la rééducation. S'occupant particulièrement des problèmes de la délinquence, il était l'auteur du « Guide de l'enfance irrégulière » et du « Guide de l'enfance délinquante », deux ouvrages qui font autorité. Il était vice-président du tribunal de Marseille. Pendant son séjour à Bonneville, il fut l'un des membres les plus fidèles de l'Académie. Il avait fait à diverses séances, de très importantes conférences qui ont été publiées dans le bulletin de l'Académie. Très cultivé et très sympathique, M. Roger MICHEL avait laissé à Bonneville un excellent souvenir.

André JACQUES

Né à Paris le 31 mai 1880, André JACQUES était venu s'installer à Annecy-le-Vieux en 1907, dans l'intention de faire de nombreux portraits au pastel, en Savoie et à Genève. En 1912, Léandre Vaillat le chargeait d'illustrer son livre « La Savoie » et le mettait en rapport avec l'éditeur Dardel, de Chambéry. Cette rencontre devait être le point de départ d'une longue collaboration amicale, d'où sont sortis les ouvrages qu'il a illustrés : « La Savoie », de Léandre Vaillat (1912) ; « Paysages savoyards » (1921) ; « L'Abbaye de Talloires » (1922) ; « Conflans » (1925), par Gabriel Pérouse ; « L'Aube alpine » (1924), par Guido Rey ; « Paysages d'Annecy » (1931), par Léandre Vaillat ; « Les Chevaliers-Tireurs de Chambéry » (1940), par Henri Ménabréa.

André JACQUES s'était marié en 1913 à Lovagny. Il fit la guerre au 11me bataillon de Chasseurs alpins, en Alsace, et eut sa main droite mutilée par une grave blessure. Sans se décourager, il se mit à dessiner de la main gauche. Encouragé par le maître Albert Besnard qui le pousse vers l'eau-forte, il parcourt alors les foires et

altitude, en Maurienne et en Tarentaise, d'où il rapporte une riche collection qui sera présentée au public par l'éditeur Dardel, de Chambéry. La plupart de ces eaux-fortes, à tirage limité, constituent une véritable galerie de portraits caractéristiques des paysans savoyards, ainsi que certains aspects des paysages de notre région.

En 1927, André JACQUES était nommé Sociétaire de la Société Nationale des Beaux-Arts, et la même année, ses confrères l'élisaient membre de la Société des Peintres-Graveurs Français, société très fermée, limitée à 30 ou 40 peintres-graveurs qui ont le privilège d'exposer chaque année à la Bibliothèque Nationale. En 1935, le ministère de l'Education nationale l'avait nommé conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Il y a quelques années, il avait eu la douleur de perdre son fils Pierre, capitaine, tué en Algérie.

André JACQUES était membre de l'Académie de Savoie et membre d'honneur de l'Académie du Faucigny.

Il est décédé à Annecy, le 2 septembre 1960. Très connu dans les deux départements et très apprécié de tous les connaisseurs, André JACQUES laissera le souvenir d'un homme affable, serviable, modeste, très cultivé, d'une haute conscience, qui fut un grand artiste.

Reynald CAPT de la FALCONNIÈRE

Né à Evian, le 26 octobre 1901, il était le fils du marquis de la Falconnière, descendant d'une très ancienne famille française émigrée en Suisse. Il a écrit plusieurs romans : « Le Triomphe de la Race » ; « La Haine du Pasteur Aymard » ; « L'Apparente Injustice »; « Le Crépuscule de Babylone » (en collaboration avec Lucien Guy) ; des contes, des nouvelles. Il était membre de la Société des Gens de Lettres. Il fit plusieurs communications à l'Académie. Il est décédé à Genève, le 29 novembre 1961, à la suite d'une longue maladie, s'intéressant toujours, malgré cela, aux lettres et aux arts. C'était un homme très distingué et très cultivé.

BILAN

au 31 Décembre 1961

en Nouveaux Francs

		Actif	Passif
Solde au 31 décembre 1959		1.081,16	
Cotisations 1960-1961		1.243,00	
Vente fascicules et diplômes		26,00	
Intérêts Caisse d'Epargne		42,58	
Fournitures de papeterie			6,20
Dactylographie			5,00
Affranchissements			29,10
Recouvrements			47,00
Envoi des fascicules			68,20
Taxes Chèques postaux 1960 et 1961			10,00
Facture Imprimerie du Château (tome XI)			934,40
Facture Mayer (emballages)			11,00
Soldes pour balance :			
Caisse	75,42		
Caisse d'Epargne	1.109,57		
Chèques postaux	96,85		1.281,84
		2.392,74	2.392,74
Solde à nouveau		1.281,84	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 5 mars 1960

Assemblée générale. Renouvellement du Comité.

Gaston MORTIER : Climatologie et tourisme régional.

Lucien GUY : Quelques anciens types de nomades disparus.

Marcel SAUTHIER : Les armoiries de Mgr Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, à Boëge (1536).

Séance du 7 mai 1960

Rapport sur le 85me Congrès National des Sociétés Savantes.

Georges BENE : Une station d'études du magnétisme nucléaire, dans la forêt de Jussy, près de Genève (Conférence faite au Congrès).

Séance du 27 août 1960

Paul GUICHONNET : Les causes psychologiques et politiques du Rattachement de 1860.

Luc MONNIER : En marge du Centenaire : L'opposition de l'Angleterre et la Suisse, en 1860.

Jean-Frédéric ROUILLER : Cavour, Napoléon III, et la liaison Genève-Faucigny-Mont-Blanc-Piémont.

Paul PAYOT : Gravures et peintures du haut Faucigny et documents inédits sur le voyage du couple impérial à Chamonix, en 1860.

Pierre BOCCACCIO : Une relation du passage de l'Empereur et de l'Impératrice, à Magland, le 1er septembre 1860 (tirée des mémoires de Pierre Fontaine).

Séance du 3 décembre 1960

R. CAPT de la FALCONNIÈRE : L'éducation d'un chevalier aux XIIme et XIIIme siècles.

Lucien GUY : Le château de Rocfort.

Séance du 4 mars 1961

Assemblée générale.

John BAUD : La chapelle de Notre-Dame de Grâce, à Sixt.

Lucien GUY : Les premiers monastères du Faucigny.

Séance du 12 août 1961

Paul PAYOT : Quelques documents inédits concernant d'illustres personnages dans la vallée de Chamonix.

James PIERRE : La curieuse figure de l'abbé Marin Ducrey.

Pierre BOCCACCIO : Evocation du Collège de Mélan et souvenirs d'études (extraits des mémoires de Pierre Fontaine).

Chanoine M. DECHAVASSINE : L'émigration savoyarde en Franche-Comté.

Séance du 25 novembre 1961

André PRIMOT : Deux parchemins de 1448 et 1553 (ventes à Sallanches et à Bonneville).

Lucien GUY : Le docteur Pierre Dufresne (1765-1813).

Le Couvent des Révérends Pères Capucins de Sallanches

par M. James PIERRE

On trouve très peu de détails et renseignements sur ledit couvent dans les archives et documents anciens.

Tout ce que l'on peut voir, c'est en 1619 que les Capucins vinrent s'établir à Sallanches ; ceci avec l'assentiment du Conseil de la ville et à la condition de ne pas acquérir de propriétés, autre que celle de leur monastère.

On pense qu'ils vinrent s'établir dans la haute vallée de l'Arve pour lutter contre des vestiges de pratiques superstitieuses qui paraissent avoir subsisté jusque dans la première partie du XVII^me^ siècle. Ces pratiques étaient exercées par une secte qui pratiquait des actes de prétendue magie dans la caverne de Balme, les chefs se rassemblaient dans le château des Rosières, près de Passy, pour se livrer à des excès de bonne chère et autres turpitudes.

Le couvent des Cordeliers à Cluses avait été érigé pour lutter contre cette secte dès 1484, par Jean de Compey, archevêque de Tarentaise.

Il paraît que le couvent des Capucins de Sallanches était beau et bien tenu. Il était situé à l'emplacement actuel de la Place Charles-Albert et se trouvait donc à cette époque, tout à fait en dehors de la ville.

Le 26 avril 1620 eut lieu la pose de la pierre fondamentale dudit couvent, en présence de plusieurs notabilités et de nombreux habitants de la cité. Le monastère se composait d'un grand bâtiment rectangulaire avec le cloître dans le milieu.

Le 27 novembre 1620 fut donné le prix fait par les syndics à Honorable Jean Vezin, de son état charpentier, pour tout ce qui était nécessaire touchant la charpente tant des chambres, portes et galeries et autres du couvent, pour la somme de 930 florins.

Le 15 octobre 1621, les syndics donnèrent le prix fait à Jean Tronchet et Pierre-Jean Anthoine, maîtres-maçons pour la construction de la chapelle dudit monastère :

« Tailler sa porte, faisant chaque jambage deux croches et finalement toutes voûtes — escaliers de pierre taillés au ciseau —

fenêtres de la chapelle taillées à pierre dure — faire toutes murailles nécessaires de la nef — chapelle — sacristie, qu'allées à icelle chapelle — plâtrer et blanchir la nef — sacristie et autres endroits requis et autres travaux compris ».

Les maîtres prix-facteurs devaient fournir les matériaux requis comme il résulte plus complètement par ledit contrat moyennant la somme de 1.250 florins payables par lesdits syndics, ledit prix-fait parachevé et visité par maîtres-experts convenus de part et d'autre.

Les travaux traînèrent en longueur et ce n'est que le 28 avril 1624, que le conseil de la ville décida que Sallanches recevrait le plus honorablement qu'il se pourrait et défrairait entièrement Monseigneur le Révérend Evêque et Prince de Genève, le sieur de SALES qui venait pour consacrer l'église des Vénérables Pères Capucins, puisque la ville est fondatrice dudit couvent et église et a été donné charge aux syndics de ce faire.

Il résulte de ceci, que c'est à la demande de la ville, que les Pères Capucins vinrent s'établir à Sallanches et que le Conseil avait pris l'engagement de leur faire édifier leur monastère et chapelle.

Quel était le rôle et les occupations des Pères Capucins ?

La prédication des carêmes leur était toujours dévolue. Ils soulageaient aussi nombre de misères, s'occupaient de travaux champêtres et la tradition veut, qu'à côté de leur monastère, ils aient installé et exploité une fabrique de draps, où ils confectionnaient principalement la bure pour leurs robes. Cette fabrique se trouvait, paraît-il, dans la maison où se trouve actuellement la quincaillerie Revenaz, anciennement François Delacquis et avant Chamot.

Dans une séance du Conseil de ville du 4 août 1624, on voit que les syndics s'engagent à payer les neuf ducatons qui étaient dus par les bouchers établis à Sallanches, le carême passé, pour les délivrer entre les mains du Père temporel des Révérends Pères Capucins.

En principe, c'était le Chapitre de la Collégiale de Sallanches qui devait nommer le père capucin qui devait prêcher le carême, et suivant la coutume la ville devait payer pendant ce temps le traitement dudit moine prédicateur.

Les pères capucins établis à Sallanches ont certainement toujours entretenu de très bons rapports avec la ville et ses syndics, car l'on ne retrouve rien dans les archives au sujet de procès entre lesdites personnes.

Ils furent toujours très dévoués à la population et ne s'enrichirent jamais. Ils donnèrent de sages et précieux conseils à la population rurale pour la culture de leurs terres.

L'année 1644, le 22 mai, les syndics délibérèrent au sujet d'une demande que les Pères Jésuites avaient faite pour venir s'établir à Sallanches.

Le 24 juillet de la même année, les syndics, Mr Nicolas Peyraud, le châtelain et le tiers-état de Sallanches décidèrent d'envoyer une députation à Chambéry pour discuter avec les Pères Jésuites

qui devaient venir à Sallanches pour fonder un collège et remplir ainsi les vœux de Monsieur de Miribel, de par son testament.

Ces projets n'aboutirent pas, ainsi qu'on le constate dans une séance du conseil de ville du 22 août 1644 et les syndics s'entendirent avec le Chapitre pour établir des régents. Ce projet put aboutir grâce à l'importante donation d'un particulier pour la fondation d'un collège.

Les pourparlers avec les Pères Jésuites furent certainement poussés assez loin, puisque le 5 août 1645, on voit que les syndics font droit à une demande du sieur La Peysse qui demandait à retirer de Sallanches les meubles qu'il avait fournis pour lesdits Jésuites.

Les Pères Capucins se dévouaient beaucoup pour les pauvres et leur donnaient souvent des soins. Le 12 septembre 1655 les syndics demandèrent à Egrège-Jean-Pierre Galliand, chirurgien nouvellement établi à Sallanches, de se servir de son métier même en temps de peste et d'assister les révérends Pères Capucins au besoin, sans en prétendre aucune récompense hors leur bonne volonté.

Les biens des Pères Capucins à Sallanches, en 1765 comprenaient uniquement autour de leur monastère, cloître et église, un jardin, pré, champ, pâturage, gravier et grange. Lesdits biens suffisant juste à leur entretien.

En 1714, Monsieur l'Intendant-Général Jean-François Palma, sur les ordres de Sa Majesté de Savoie, ordonna à toutes les églises, Evêchés, Abbayes, Chapitres, Collégiales, Prieurés, Cures, Monastères et autres bénéfices, de dresser un état détaillé du spirituel et du temporel de tous ces établissements.

A la suite de cet état, on constate que le monastère se composait de : quinze religieux, qui ne vivaient que de quêtes et aumônes, sans fondations ni revenus, qu'ils étaient sous la règle de Saint-François d'Assises et Saint-Nicolas était le patron de leur église établie en 1622.

A la suite d'un autre état dressé en 1771, les révérends Pères Capucins étaient au nombre de douze religieux et un petit valet, possédant l'enclos de leur monastère, en pré et jardin, n'ayant aucun autre revenu que les messes et aumônes.

Peu d'années avant la Révolution, la communauté se composait de : huit religieux et trois frères lais. Ils possèdent toujours leur enclos, soit jardin, pré et verger, le tout attigu au couvent et couvrant une superficie d'environ sept journaux.

Le monastère des Pères Capucins de Sallanches était entièrement clos, mais, du côté du soleil couchant, se trouvait l'entrée et la façade de leur église, en dehors desdits murs, cette disposition pour que les habitants puissent aller assister à la messe dans leur chapelle, sans entrer dans le monastère ; au Nord de leur église se trouvait leur pré et verger, au Levant et au Sud, le monastère proprement dit et leur cloître. Tous ces bâtiments se disposaient en forme de fer à cheval, avec ledit cloître dans le centre.

Leur chapelle avait une forme assez irrégulière avec la Sacristie sur la face Nord. Son style devait rappeler beaucoup celui de l'église

mais cependant avec une plus grande influence de la fin de l'art gothique et du début de la Renaissance. Le clocher se trouvait au-dessus du chœur et une rosace était placée au-dessus de la porte d'entrée. Les fenêtres étaient assez ouvragées. Les sculptures et la porte d'entrée étaient taillées dans de la belle pierre grise de Magland.

Ce pieux monastère fut fermé en 1793 et presque tous les religieux émigrèrent. Après la Révolution, cette maison fut définitivement supprimée.

Tout fut profané dans ce lieu saint. Les moines furent obligés d'abandonner leur chœur où ils s'étaient si souvent réunis pour chanter les louanges du Seigneur et de franchir le seuil de leur cloître pour ne plus jamais y entrer. Ils durent se réfugier partout où ils purent trouver un asile sûr.

La cloche de leur église, pesant 160 livres, fut emmenée avec les autres de la paroisse à Cluses. Le clocher fut abattu en Ventôse, An II — cinq autels édifiés dans leur sanctuaire furent enlevés et anéantis.

Le 9 Ventôse, An II, eut lieu l'inventaire des ornements du culte provenant du couvent des Capucins. Il fut fait en présence du Commissaire Chesney et des citoyens Jean Rey et Michel Moret, commissaires de l'Administration du District de Cluses. Cet inventaire eut lieu dans l'église paroissiale.

Les objets suivants furent inventoriés, tous provenant de l'église Saint-Nicolas des capucins :

1. 23 chasubles en laine et soie bordées d'argent avec leurs assortiments, sauf quatre qui n'ont point de voile de calice.
2. 2 bourses à corporaux. Trois étoles et un manipule.
3. 6 mauvais morceaux d'étoffes en laine — une écharpe en taffetas blanc, usée.
4. Une mauvaise soutane dont les manches et le collet sont arrachés.
5. Un devant d'autel de droguet bleu, un peu usé.
6. 5 Ireaux de différentes étoffes et de peu de valeur.
7. 2 missels et cinq petits livres pour la messe des morts.
8. 23 aubes et la moitié d'une, bonnes et mauvaises.
9. Quatre surplis — 52 nappes — 11 essuie-mains, tous délabrés.
10. Trois autres en charpie.
11. 97 serviettes de différentes qualité et valeur.
12. 63 amicts — 18 corporaux — 4 écharpes de mousseline avec des losanges rouges — un paquet de purificatoire et de lavabo.
13. 10 caches-Saints, dont quelques-uns sont petits.

D'après cet inventaire, on peut bien déduire que cette sainte maison, n'avait jamais été riche et avait toujours vécu sobrement.

Le 3 mars 1793, le couvent des Capucins fut converti en magasin militaire pour les blés, farine, avoine, foins, manutention et boucherie et autres vivres.

Le 21 mai 1793, tous les Biens Nationaux de Sallanches sont ascensés, sauf l'enclos des Capucins, contenant environ trois journaux,

leur jardin et maison que l'on n'a pas encore ascensés pour le motif, que la Municipalité ayant été dans l'obligation de caserner une partie du bataillon n° 2 de l'Ariège dans ladite maison, d'y établir en outre le magasin des approvisionnements militaires, de faire dans la grange le dépôt de foin et de placer la boucherie de l'Armée dans ledit enclos, ensuite de diverses réquisitions faites à la Municipalité, les fréquentes entrées et sorties des chevaux, bœufs et autres, la négligence que mettent les conducteurs à les veiller, ont fait que le foin dudit enclos se trouve mangé à mesure qu'il pousse de sorte que pour cette année, il n'a pas été possible d'ascenser ledit enclos parce que quelque diligence qu'ont déployé l'ascensataire, il n'aurait pu parvenir à en jouir.

Le 9 Ventôse, An III, on décida de faire une porte au Couvent des Capucins aux Corps de Garde. Faire un râtelier à pendre la viande des bœufs pour les troupes, 7 chevalets au Magasin militaire du bataillon de l'Ariège. Et c'est à cette date que furent démolis deux autels de l'église du couvent et certainement deux petits oratoires leur appartenant vers la planche des Rubins. On place à la même date deux gonds à la porte du Corps de garde des Capucins.

La vente des Biens Nationaux est fixée au 5 Vendémiaire, An IV, entre autres : le couvent et église des Capucins.

Mais on fit observer que ce couvent et église des Capucins avec les granges, prés, verger et jardin en dépendant, le tout clos de murs et dans lesquels sont établis tous les magasins militaires de cette place, savoir : celui des fourrages et avoines dans l'église, celui des blés dans le réfectoire, celui des farines dans le bâtiment appelé « La Grange » dans lequel l'agence générale des vins a fait construire deux grands fours, y a fait conduire l'eau et a fait édifier un grand hangar pour tenir à l'abri de la pluie, les bois pour les fours, a fait faire un grand portail, la porte de l'entrée du clos et plusieurs autres réparations et arrangements pour lesdites distributions particulières, lesquels établissements coûteraient actuellement plus de 50.000 livres si l'on était obligé de les reconstruire ailleurs et que ceux construits aux bâtiments des ci-devant capucins deviendraient en pure perte pour la République si on venait à les vendre. L'enclos servait aussi pour les manœuvres, entrepôt de bois, remise des fourgons qui viennent charger les denrées en cette place et qui en amènent d'autres, de service militaire.

A la suite de toutes ces remontrances, cette adjudication fut repoussée à une année plus tard.

Cet établissement ne fut certainement jamais adjugé.

Après la Révolution et depuis la Restauration, l'abbé Marin Ducrey, après avoir fondé un petit collège au château de Disonche à Sallanches (futur collège de Mélan) se trouva à l'étroit et, avec l'autorisation municipale, il alla s'établir à l'ancien couvent des Capucins. La restauration de ce lieu fut faite par lui et ses élèves qui descendirent le bois pour les réparations et l'ameublement nécessaire. Ils préparèrent aussi les cultures de l'enclos en 1801-1802. Ce collège éphémère ouvrit ses portes avec 50 élèves. L'abbé Ducrey donna un

grand élan à son œuvre qui aurait dû être magnifique et donner un grand renom à Sallanches. Malheureusement, en 1803, un obstacle se dressa subitement. Les administrations de Sallanches, poussées par une main étrangère et sur des conseils perfides, lui suscitèrent des difficultés sur le bail du couvent. Son expérience lui fit entrevoir pour l'avenir des tracasseries plus graves. Il n'hésita pas et si pénible que ce fût pour lui de quitter sa vallée natale, où les populations le vénéraient pour son grand dévouement pendant la Révolution, il alla s'établir dans l'ancienne Chartreuse de Mélan, où son collège aura une grande renommée dans toute la région.

Après cette courte renommée, l'ancien couvent des Capucins abrita une fabrique de coton et une poterie et le reste fut loué à divers particuliers.

Enfin, par suite de l'incendie de 1840 et du plan adopté pour la reconstruction de la nouvelle ville, en 1844, il fut entièrement démoli. L'ancien portail de l'église des Capucins est l'entrée de l'ancienne Ecole Maternelle de Sallanches qui se trouve sur un bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville, donnant dans la Rue des Pompes (1).

(1) Communication faite à la séance du 8 août 1959. à Sallanches.

En marge du Centenaire :

L'Opposition de l'Angleterre et la Suisse en 1860

par M. Luc MONNIER

A côté des importantes publications qu'il est inutile de rappeler ici, car elles sont présentes dans toutes les mémoires, le Centenaire du rattachement de la Savoie à la France a produit une floraison d'articles, de monographies et de relations historiques, de qualité inégale, sans doute, mais dont plusieurs tirent leur principal intérêt de documents extraits de fonds publics et privés inconnus jusqu'ici, tels que témoignages de contemporains ou correspondances inédites. Le volumineux dossier qui a été ainsi constitué a largement contribué à étendre et à compléter notre information sur les événements de 1859 et de 1860. Mais c'est avant tout l'esprit dans lequel l'histoire de ces événements a été reconsidérée qui a changé. Elle en a été de ce fait singulièrement renouvelée. Car il faut reconnaître que l'Annexion a été pendant longtemps un sujet vulnérable. On ne pouvait l'aborder sans réveiller des passions qui n'étaient qu'assoupies et blesser des convictions, honorables sans doute, mais souvent ombrageuses. Or, qu'avons-nous vu en 1960 ? La Savoie, sans distinction de parti et de classe sociale, célébrer son Centenaire dans un élan unanime et manifester son indéfectible attachement à la France avec une ferveur et un enthousiasme dont nous recueillons les derniers échos. Mieux encore ; et ceci nous intéresse au premier chef : nous avons vu les jeunes historiens savoyards de la nouvelle génération, celle qui est née et qui a grandi entre les deux guerres mondiales, se pencher sur l'histoire du rattachement et nous l'exposer avec une liberté d'appréciation et un esprit critique auxquels nous devons rendre hommage, car leurs prédécesseurs ne nous avaient pas toujours habitué à une telle objectivité. Le temps, il est vrai, a accompli son œuvre. Les réticences et les susceptibilités d'autrefois ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir. C'est pour l'avoir replacée dans une perspective exclusivement historique que leurs travaux ont efficacement rejeuni et renouvelé une question dont les éléments essentiels étaient déjà connus.

Après cette mise au point nécessaire, l'on pourrait croire que le sujet est maintenant épuisé et que des pièces inédites qu'un heureux hasard permettrait encore de découvrir n'ajouteraient plus rien de très nouveau à ce que nous savons déjà. Aussi souhaiterait-on, qu'un

jeune historien, en manière de conclusion, dressât l'inventaire de nos connaissances actuelles, ou fît même la synthèse de tant de publications récentes et anciennes. Mais tout a-t-il été dit sur la question ? Et convient-il aujourd'hui déjà d'y mettre le point final ? Force est bien de constater que sur le plan diplomatique, elle n'a pas encore été étudiée comme elle mériterait de l'être. Sur les réactions des puissances européennes, de l'Angleterre en particulier, nos informations demeurent incomplètes. De nombreux points ne sont toujours pas élucidés. Nous en sommes réduits à des hypothèses. Elles ne pourront être vérifiées aussi longtemps qu'un dépouillement systématique des sources diplomatiques n'aura pas été entrepris. Je pense surtout à la correspondance franco-anglaise, capitale pour nous éclairer sur l'opposition irréductible de l'Angleterre à l'Annexion de la Savoie (1). Je citerai un exemple qui intéresse directement la Suisse.

On sait qu'au début de février 1860, Napoléon III promettait à la Confédération de lui abandonner le Chablais et le Faucigny si la Savoie devenait française. Quelles furent les raisons qui, deux mois plus tard, l'engagèrent à revenir sur ses promesses ? L'action des notables savoyards à Paris. Leurs protestations furent décisives. Elles sauvèrent la Savoie du démembrement. Mais l'opposition de l'Angleterre n'a-t-elle pas pesé aussi sur la décision de Napoléon III ? Telle est la question qu'on peut se poser.

Car si l'Empereur promit la Savoie du Nord au Conseil fédéral ; si à plusieurs reprises ces promesses furent renouvelées verbalement au cours du mois de février ; et si le gouvernement français tint à en informer l'Angleterre, non pas une fois mais plusieurs fois, il est incontestable que ces assurances furent inspirées non seulement par les sentiments d'amitié de Napoléon III à l'égard de la Suisse mais qu'elles lui furent encore dictées par son souci de calmer les susceptibilités de l'Europe et les inquiétudes de l'Angleterre.

Il ne pouvait, en effet, se le dissimuler : l'annexion de la Savoie réveillerait instantanément contre la France les méfiances et les alarmes qui s'étaient déjà manifestées lors de la Guerre d'Italie. Les premières interpellations du mois de janvier au parlement anglais avaient été un sérieux avertissement. Elles lui avaient fait prévoir les difficultés que cette question lui réserverait du côté de l'Angleterre. Et Cowley, ambassadeur de la reine Victoria à Paris, ne lui avait laissé aucun doute à cet égard : le gouvernement Palmerston n'hésiterait pas à protester avec la dernière énergie contre tout projet de réunion de la Savoie à la France. Mais à Londres on affectait de ne pas y croire. L'empereur démentirait-il la politique de désintéressement qu'il avait proclamée plus d'une fois ? Le gouvernement anglais voulait se persuader que ses dispositions n'avaient pas varié.

Pour atténuer l'effet désastreux que l'annexion ne manquerait pas

---

(1) Dans son article **Réactions anglaises à l'Annexion de la Savoie, Revue de Savoie**, numéro du Centenaire, M. Georges Dethan, conservateur d'Archives au Quai d'Orsay, a tiré quelques observations intéressantes de cette correspondance qui, à sa connaissance, dit-il, n'a pas encore été étudiée dans le détail.

de provoquer en Angleterre, Napoléon III comprit la nécessité d'agir avec modération, en tenant compte de tous les intérêts en jeu. En consentant à satisfaire les revendications de la Suisse, ne donnerait-il pas la preuve de son bon vouloir et de son esprit conciliant ? Il espérait ainsi prévenir les récriminations de l'Angleterre et désarmer son opposition. Y réussit-il ? En aucune façon ! Après son discours du 1er mars où il annonçait officiellement ses projets sur la Savoie, le cabinet Palmerston ne cacha pas son dépit et son irritation. Il s'enferma dès lors dans une opposition irréductible dont rien ne le fera sortir. Avait-il pris acte des promesses faites à la Suisse ? En avait-il su gré à l'Empereur ? Nullement. Il s'était dérobé jusqu'ici à toute discussion à ce sujet avec la France à tel point que le Conseil fédéral n'avait jamais pu obtenir qu'il appuyât ses demandes à Paris. Le gouvernement anglais les avait considérées, au contraire, comme dangereuses et prématurées. Il ira même jusqu'à reprocher à la Suisse d'avoir favorisé l'annexion dans l'espoir d'un agrandissement territorial !

Entre Londres et Paris la situation devenait chaque jour plus tendue. Le premier à s'en émouvoir était Persigny, ambassadeur de France en Angleterre. C'est alors qu'il aurait tenté une dernière démarche pour dénouer la crise. Si l'on en croit certains documents suisses, il aurait été chargé de renouveler au Foreign Office l'assurance précédemment donnée d'abandonner le Chablais et le Faucigny à la Suisse, à la condition toutefois que l'Angleterre cessât son opposition à la cession de la Savoie à la France. Peine perdue ! Les ministres anglais ne voulurent rien entendre. A quoi bon, alors, maintenir une concession qui ne pouvait modifier l'attitude de l'Angleterre et qui, plus est, soulevait de violentes protestations en Savoie !

Que faut-il penser de cette ultime proposition, qui, de l'aveu qu'en fit plus tard Persigny, aurait été faite à la veille du départ de Benedetti pour Turin, par conséquent, peu avant la réception de la députation savoyarde aux Tuileries (1) ? Seule, la correspondance diplomatique nous permettrait d'élucider ce point. Il semble bien néanmoins que les renseignements recueillis à Berne par le Département politique l'aient suffisamment édifié sur les conséquences de cette opposition de l'Angleterre pour déclarer ce qui suit dans son rapport de gestion de 1861. « En terminant ce chapitre, nous croyons que l'impartialité de cet exposé nous fait un devoir de ne pas passer sous silence que de la part de la France, il a été à réitérées fois affirmé que l'opposition absolue de l'Angleterre à toute annexion, a mis la France dans l'obligation de retirer sa parole donnée en février ».

Ce ne fut que lorsque la cession de la Savoie par la Sardaigne devint un fait accompli, qu'en désespoir de cause, l'Angleterre se rabattit sur la Suisse et prit fait et cause pour elle. Mais alors il était trop tard.

---

(1) M. Honoré Farat, qui a eu les papiers de Persigny entre les mains ,n'y fait aucune allusion dans son livre, **Persigny, un ministre de Napoléon III**, Hachette, 1957.

CAVOUR, NAPOLÉON III

et la liaison

Genève - Faucigny - Mont-Blanc - Piémont

par M. Jean-Frédéric ROUILLER

Nos archives régionales, celles entre autres du Département de la Haute-Savoie, à Annecy, et de la République et Canton de Genève, ont commencé depuis peu à nous livrer certains éclaircissements sur l'origine de nos réseaux ferroviaires et sur les tractations qui ont préludé à leur établissement. Tractations à vrai dire bien décevantes souvent, qui procèdent davantage de considérations politiques éphémères que d'une vue à longue échéance, et dénotent une méconnaissance affligeante des intérêts généraux en cause.

Pour ne s'occuper ici que de la vallée de l'Arve, on ne peut que déplorer les interventions malheureuses qui, voici un siècle, ont abouti à la doter, avec beaucoup de retard par rapport à d'autres régions, d'une pauvre ligne de province sans contact direct avec les grands réseaux avoisinants, alors que sa situation géographique la désignait comme un élément important de la liaison Genève-Piémont, peut-être même comme un maillon de la grande chaîne de communication internationale Calais-Paris-Milan-Brindisi.

Premières tentatives

L'affaire commence en 1855, alors qu'un peu partout s'ébauchent les lignes maîtresses des réseaux ferrés continentaux. Jusqu'alors, le Faucigny est demeuré à l'écart des projets visant le rattachement de la Suisse, par le Mont-de-Sion, Annecy et Chambéry, à la Haute-Italie au moyen de la grande percée alpine projetée au Fréjus, première de son espèce.

Et voici qu'un ingénieur sicilien, le comte Francesco Veneti, se déclare disposé à construire une ligne ferrée longeant l'Arve, de Sallanches à Genève. Ce projet ne semble pas avoir été mal accueilli à la Cour de Sardaigne. Quelques lettres conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève et aux Archives de la Haute-

Savoie nous permettent de suivre les travaux de cet ingénieur en Savoie jusqu'au milieu de juillet 1856 (1).

Le 31 août 1855, Veneti demande la concession sur territoire genevois de la ligne Sallanches-Genève. En date du 4 septembre, le Conseil d'Etat de Genève croit devoir informer le requérant que, tout en attachant le plus grand intérêt à sa proposition, il juge utile de subordonner sa décision au résultat de démarches entreprises auprès du gouvernement sarde (2).

De nombreux témoignages nous montrent le gouvernement genevois de l'époque — qui vient d'obtenir trois ans plus tôt l'assurance du rattachement ferroviaire avec Lyon, et depuis un mois à peine celle d'un rattachement avec les autres cités suisses —, infiniment soucieux de respecter les intentions du gouvernement de Sardaigne pour ce qui est des relations ferroviaires avec cet Etat.

Des déclarations faites, deux ans plus tard, au Grand Conseil de Genève, nous apportent quelques lumières sur le crédit accordé au projet Veneti.

> « Ce projet — déclare le député J.-L. Reymond en séance du 29 mai 1858 — avait l'appui du ministre (sarde) des travaux publics ; M. de Cavour l'appuyait aussi, car il ne pouvait que voir avec plaisir qu'un chemin de fer fût accordé à une province aussi dévouée à la politique du gouvernement sarde que le Faucigny, car cette province s'est toujours montrée très libérale... Le gouvernement garantissait 4 pour cent d'intérêt et les concessionnaires espéraient que le 1 pour cent leur serait en outre garanti par la province du Faucigny » (3).
>
> « Oui, mais — rétorque James Fazy dans la même séance — elle (la Compagnie Veneti) n'avait point de capitaux ; il n'y avait rien que la bonne volonté de M. Veneti ; il avait eu l'idée de construire un chemin de Genève à Sallanches ; c'est une idée de très bon enfant, mais ce n'est pas une voie de grande communication. C'est une voie de touristes, qui peut en outre être utilisée pour le transport des glaces du Mont-Blanc ; cela peut être très bien, et cela est tellement vrai que, si l'on concédait le privilège des glaces à la Compagnie qui construirait ce chemin, ce serait une bonne affaire... Nous amènerions aussi les denrées du Faucigny » (4).

En fait, il s'agissait de tout autre chose que d'une ligne d'intérêt local, vouée au transport de la glace ou de quelques touristes. Et l'on est en droit de s'étonner aujourd'hui du peu de perspicacité des Genevois d'alors, et aussi des Faucignerans qui, pour l'heure, font

---

(1) Archives départementales de Haute-Savoie, S, fonds sarde, notamment pièces nos 183, 184, 217, 219, 227, 228, 233, 234, 243, 244, 258 et 259. — Bibliothèque publique et universitaire de Genève, papiers Fazy : lettre de Veneti à Fazy, 1er octobre 1855.

(2) Registres du Conseil d'Etat de Genève, t. 396, fos 508, 547, 1056.

(3) Mémorial du Grand Conseil de Genève, t. 61, p. 871.

(4) Mémorial du Grand Conseil de Genève, t. 61, p. 888.

preuve d'une docilité tranchant singulièrement avec la turbulence qui les caractérisera une douzaine d'années après, lorsqu'il sera trop tard.

Car il semble bien établi que Veneti caressait le rêve d'aménager une grande ligne internationale Nord-Sud Genève-Piémont à travers le Mont-Blanc. Il ne faisait, en cela, que reprendre un projet vieux de douze ans à peine, celui du chevalier sarde Joseph Alby aidé de l'avocat valdôtain Laurent Martinet, concluant à la possibilité de percer le géant des Alpes, dans des conditions géographiques pour ainsi dire identiques — il faut le relever — à celles du tunnel routier de notre temps. Ce projet de percée du Mont-Blanc devait d'ailleurs réapparaître maintes fois, et précisément même au cours de la période qui nous intéresse, sous la plume d'un autre ingénieur sarde Joseph Bonelli, auteur en 1858 d'un plan de liaison ferroviaire Genève - Faucigny - Haute-Italie (5).

Le revirement de Cavour

Quant au gouvernement sarde, il est compréhensible qu'il n'ait pas été un chaud partisan du percement du Mont-Blanc, à une époque où la Sardaigne venait de décider de porter tout son effort vers la percée du Fréjus. Ne s'agissait-il pas avant tout de relier les deux capitales sardes : Chambéry et Turin ? Dès lors, la desserte ferroviaire du Faucigny ne pouvait être considérée que comme une question mineure, à traiter au moyen d'un simple embranchement sur une des ramifications de la ligne Annecy-Chambéry-Turin.

Or, précisément, un groupement allait s'offrir à établir cet embranchement ; ce qui explique l'échec de l'ingénieur Veneti dont on n'entend plus parler à partir de l'été 1856.

Entre temps, en effet, l'idée consistant à combiner le chemin de fer de la vallée de l'Arve avec celui d'Annecy a pris corps à la Cour de Sardaigne, avec l'assentiment, la complicité même, du gouvernement genevois. Cette combinaison est d'ailleurs bien accueillie en Savoie, comme le montrent les délibérations de plusieurs communes du Faucigny et une lettre de l'intendant général d'Annecy au ministre sarde des travaux publics, du 7 mars 1857 (6).

Le 1er juillet 1856, soit quelques jours après un voyage de James Fazy, chef du gouvernement genevois, à Turin, les fondateurs d'une société manifestent leur intention d'établir un chemin de fer d'Annecy à Genève par la montagne des Bornes, avec embranchement sur Sallanches. Cette demande est signée Abraham Tourte, Jean-Henri Duchosal, conseillers d'Etat genevois, Joseph Jacquier-Châtrier, chevalier de l'ordre des Sts-Maurice-et-Lazare, de Bonneville, Antoine Jaquemet et Jean-Pierre Mottu, de Genève, ces derniers respectivement agent de change et banquier.

---

(5) Ouvrage publié à Turin en 1880 sous le titre : « Projet d'un chemin de fer international à faibles pentes... par la chaîne du Mont-Blanc ».

(6) Archives départementales de Haute-Savoie, S., fonds sarde, pièces nos 188 et 189.

Après des négociations conduites par Abraham Tourte à Turin, la dite société, après avoir indemnisé l'ancien soumissionnaire Veneti, sollicite l'autorisation de construire la ligne. Elle l'obtient du gouvernement sarde le 4 juin 1857 (7), cependant qu'une convention passée le 31 janvier 1858 avec l'Etat de Genève par ses représentants Jean-Pierre Mottu, de Genève, et Maurice Blanc, ancien syndic de Faverges, prévoit une ligne quittant Annecy, franchissant le passage des Bornes, touchant Le Plot, Etaux, et longeant la rive gauche de l'Arve pour pénétrer sur le territoire genevois à Veyrier, côtoyer Carouge et le pied du plateau de Lancy et aboutir, après avoir traversé l'Arve et le Rhône à leur confluent, à la gare commune de Cornavin, à Genève (8).

Raisons de la faveur accordée par le gouvernement sarde à la ligne des Bornes avec embranchement vers le Faucigny.

Il y a au revirement du gouvernement sarde, qui avait paru soutenir quelque temps plus tôt les deux projets distincts de ligne Annecy-Genève par le Mont-de-Sion et de ligne Genève-Sallanches, diverses raisons qu'éclairent à la fois la correspondance du temps et les discussions dans les conseils législatifs, notamment à Genève où on faillit en venir aux mains à propos de cette affaire.

Une lettre de Cavour, consécutive aux conférences de Turin tenues avec des représentants du gouvernement genevois, et adressée à ce dernier le 8 août 1856, déclare :

> « Je me plais à vous répéter que le gouvernement du Roi... prend le plus grand intérêt à l'exécution de la ligne en question. Il la considère comme le complément nécessaire, non seulement des chemins de fer de la Savoie, mais encore du grand réseau national qui, de Gênes et des bords du Tessin, resterait imparfait s'il ne s'étendait pas directement jusqu'aux frontières de la Suisse occidentale... » (9).

Et le même Cavour, en réponse à une demande du Conseil d'Etat de Genève concernant un changement supposé de l'attitude du gouvernement sarde vis-à-vis de la liaison Annecy-Genève par les Bornes, écrit le 1er mars 1858 :

> « En effet, un M. Dunand, avait présenté au gouvernement des calculs par lesquels il s'efforçait de prouver qu'il conviendrait de faire passer ce chemin de fer par Le Châble et le Mont-Sion au lieu de le diriger sur Etaux ; mais on n'a pas eu de peine à se convaincre que la nécessité de passer le Mont-Sion par un tunnel de 6 kilomètres et de construire deux grands viaducs ferait que cette ligne, quoique plus courte de

---

(7) Archives départementales de Haute-Savoie, S. fonds sarde, pièces nos 181 et 182.

(8) Archives d'Etat de Genève, dossier « Chemins de fer » B 1.

(9) Registres du Conseil d'Etat de Genève, t. 398, fo 249 et pièces annexes.

quelques kilomètres, coûterait beaucoup plus que celle par Etaux. Le gouvernement du Roi s'en tient donc au tracé primitif qu'il ne pourrait d'ailleurs modifier sans s'entendre avec les concessionnaires et sans obtenir la sanction du Parlement » (10).

De son côté, Abraham Tourte déclare en séance du Grand Conseil genevois du 10 février 1858 :

« A Turin, on connaît très bien toutes ces questions ; il s'y trouve un bureau qui s'occupe de ces études ; au ministère des travaux publics, le gouvernement a un bureau d'ingénieurs où l'on a étudié la ligne d'Annecy-Genève, et l'on a déclaré qu'il était impossible, c'est-à-dire qu'on ne pouvait, à des conditions dans lesquelles une Compagnie se chargerait d'exécuter le chemin, arriver sans passer dans la vallée de l'Arve. On avait tellement étudié la question à diverses reprises que l'on a retrouvé des piquets qui avaient été plantés tout le long de la ligne... On avait parlé du tracé par le Mont-de-Sion, mais le gouvernement sarde a plusieurs motifs pour n'en pas vouloir, et le motif prédominant, c'est que ce serait la mort du chemin, car il serait impossible de trouver une Compagnie qui se chargeât d'exécuter un tracé placé dans des conditions telles qu'on ne pourrait le suivre qu'en faisant 6 kilomètres de tunnel dans de mauvais terrains, tandis qu'il n'y en a que 400 mètres dans le tracé qui nous est proposé ; il faudrait de plus un viaduc trois fois aussi grand que le fameux viaduc qui avait été jeté sur la Mersey par Stephenson et d'une hauteur de 600 pieds. Ces travaux coûteraient 16 à 17 millions, c'est-à-dire plusieurs millions de plus que toute la ligne.

...J'ai eu de longues conférences avec le chef du ministère sarde, et avec le chef des travaux publics ; tout le monde sait que Genève est un magnifique marché, qui a un besoin énorme de blé, et, en général, de denrées coloniales ; le Piémont pourrait satisfaire à ce besoin, alimenter les moulins qu'on pourrait établir tout le long de la montagne, car on y trouve de nombreux cours d'eau.

...Maintenant, un autre motif pour que le gouvernement sarde ne donne pas son approbation au tracé par le Mont de Sion, c'est que ce chemin serait presque parallèle au chemin de Seyssel et très rapproché de la frontière française ; il est de l'intérêt du gouvernement sarde que la ligne traverse une partie un peu considérable du pays, et il doit chercher à mettre un certain espace entre les diverses voies ferrées, afin de desservir les différentes localités. Ensuite, il est à désirer que le Faucigny profite tôt ou tard de sa proximité de Genève.

...Ce serait nous mal placer que de dire au gouvernement sarde : vous faites de grands sacrifices, et nous, qui sommes

(10) Registres du Conseil d'Etat de Genève, t. 401, f° 703 et pièces annexes.

les plus intéressés à l'exécution de ce chemin par rapport à la petite étendue de notre pays, nous ne ferions rien après l'effort colossal que vous avez fait... Il est clair qu'on peut changer certains détails, mais si l'on veut changer complètement l'économie du projet, il est clair que nous n'aurons pas ce chemin... » (11).

Les arguments de l'opposition

A ces raisons, les milieux genevois favorables à la disjonction des deux projets « Mont-de-Sion » et « Bornes » répliquaient, par la bouche de J.-L. Reymond, dans une séance ultérieure du Grand Conseil (29 mai 1858) :

« Pourquoi le gouvernement sarde veut-il ce tracé ? Parce que c'est une ligne stratégique, c'est pour sauvegarder son indépendance, à ce qu'il croit. Mon Dieu, si l'indépendance du Piémont dépend du passage du chemin de fer par les Bornes ou par Saint-Julien, si elle dépend d'une différence de 5 à 6 kilomètres à droite ou à gauche, dans la direction du chemin, elle repose sur des bases bien peu solides ; si le Piémont n'a pas d'autre moyen de sauvegarder sa nationalité, elle a de bien petites chances d'exister, et cependant elle en a de grandes, parce que le gouvernement de ce pays aime le progrès, et qu'il est aimé de ses concitoyens ; c'est là sa véritable sauvegarde.

Sa sauvegarde sera dans des alliances avec de petits Etats, avec la Suisse, la Belgique, j'oserai même dire avec Rome et Naples, avec lesquels il est brouillé, mais ces Etats sauvegarderont son indépendance plus que l'Autriche et la France. Quand le roi de Sardaigne voudra devenir roi d'Italie, il tirera les marrons du feu pour la France. Le Premier Consul n'a pas été arrêté par des obstacles de ce genre pour rendre visite à l'Autriche dans la plaine de Marengo et d'Arcole. Ce n'est pas ce chemin maladroit qui sauvera le Piémont ; c'est la sagesse de son gouvernement plus que toutes les lignes militaires.

...Pour aller à Annecy, et de là à Gênes, on nous fait prendre le chemin de l'école ; rien que d'ici à Annecy, la route est allongée de 11 à 12 kilomètres. ...Pourquoi n'étudierait-on pas celui de Carouge à St-Julien et à Frangy ? C'est une route antique, car les Romains y venaient, pas en chemin de fer il est vrai, mais c'était leur route directe ; ce tracé serait plus court et meilleur marché que ce qu'on nous propose.

On me répondra : « Mais nous n'y pouvons rien, la loi est faite, il faudrait encore revenir au Parlement sarde ». Il n'est jamais trop tard pour revenir sur une mauvaise loi, c'est dans l'intérêt des gouvernements, car lorsqu'ils ont fait de mauvaises lois et qu'ils ne veulent pas en revenir, c'est ce qui les fait tomber » (12).

---

(11) Mémorial du Grand Conseil de Genève, t. 61, p. 547.
(12) Mémorial du Grand Conseil de Genève, t. 61, p. 795.

Echec

L'on n'eut pas à revenir devant le Parlement sarde, car le projet de ligne des Bornes ne parvint pas à franchir le cap de la discussion devant le Grand Conseil de Genève. Le 29 mai 1858, celui-ci décida, à l'unanimité moins deux voix, de renvoyer le projet au Conseil d'Etat avec recommandation de faire étudier le tracé du meilleur réseau pour les chemins de fer sur la rive gauche du canton de Genève (13).

Devant l'agitation de l'opinion publique genevoise, principalement de la fraction ouest de la ville, le gouvernement juge prudent d'interrompre les tractations. Saisi d'un nouveau projet à fin décembre 1859, le Grand Conseil, en présence d'une série de pétitions et de contre-pétitions, décide (22 février 1860) l'ajournement « sine die » du projet de chemin de fer Annecy-Genève par les Bornes (14). Une semaine plus tard, l'annexion de la Savoie à la France, proclamée par l'Empereur Napoléon III à l'ouverture des Chambres françaises, va bouleverser tous les plans et retarder l'exécution de ce chemin de fer de trente ans.

Napoléon III et le chemin de fer en Faucigny

Le 29 décembre 1860, le gouvernement impérial, méconnaissant complètement les anciens projets, décide de faire construire une ligne ferrée reliant Thonon à Bellegarde par Annemasse, St-Julien et Collonges-Fort-l'Ecluse. Autrement dit, d'orienter vers Lyon et Paris, et non plus vers Annecy et Chambéry, les relations des arrondissements du Chablais et du Genevois, sans du tout s'inquiéter des intérêts du Faucigny et d'Annecy devenue entre temps préfecture.

Cette décision, sans susciter dès l'abord de réaction notable en Haute-Savoie, sera à l'origine, dès qu'elle sera suivie d'une tentative d'application, d'une interminable querelle opposant le Faucigny — qui ne trouve guère son compte dans une ligne longeant la rive gauche du Léman et du Rhône et se rattachant à la ligne de Lyon — au Chablais et au Genevois, nettement plus favorisés. L'affaire se compliquera encore lorsque, dès 1867, revisant son attitude première, le gouvernement impérial semblera revenir un moment au projet d'Annecy-Genève par les Bornes, et envisagera de donner une compensation aux habitants du Chablais en demandant que la Confédération suisse renonce au droit de transit et accorde une faveur sur les droits d'entrée en Suisse frappant les vins du Chablais.

La lutte atteint son paroxysme après la signature a Paris du traité du 22 juillet 1869, ratifié par le Conseil fédéral suisse et le gouvernement français et corroboré par un arrêté législatif genevois

---

(13) Mémorial du Grand Conseil de Genève, t. 61, p. 926.

(14) Archives départementales de Haute-Savoie, S., fonds sarde, pièces nos 116 à 121. — Mémorial du Grand Conseil de Genève, t. 65, pp. 60 et suiv., 138 et suiv., 487 et suiv., 559.

relatif au passage de la ligne sur territoire cantonal (15). Les arrondissements de Saint-Julien et de Thonon d'une part, de Bonneville d'autre part, s'insurgent contre ce traité qu'ils jugent inacceptable pour des raisons diamétralement opposées : les uns parce que s'estimant tributaires de la Suisse dans leurs relations commerciales, les autres par préférence pour un tracé empruntant la rive droite de l'Arve (par Contamines).

L'affaire aura son épilogue quatre ans plus tard, en 1873, devant l'Assemblée de Versailles. Entre temps, la guerre franco-allemande a sévi et la France a changé de régime politique. Soucieuse de donner satisfaction aux diverses revendications savoisiennes, l'Assemblée fait siennes les conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner cette épineuse question des chemins de fer en Haute-Savoie ; elle déclare d'utilité publique les deux lignes à la fois : celle de Thonon-Bellegarde par Annemasse, Saint-Julien et Collonges, et celle d'Annecy à Annemasse par les Bornes, avec prolongement vers la frontière suisse dans la direction de Genève ; et elle en donne la concession définitive à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Dès lors

Le réseau savoyard, avec vingt ans de retard par rapport aux réseaux voisins, pourra désormais se développer. Mais, tandis que plusieurs projets de traversée ferroviaire de la chaîne alpine se concrétisent — Fréjus, Saint-Gothard, Arlberg, bientôt Simplon et Loetschberg —, préparés de longue haleine par des instigateurs résolus, le percement du Mont-Blanc, objet de nombreuses études, prend un mauvais départ en raison de l'inexécution du réseau d'accès.

Ce n'est qu'en 1880 que s'ouvre à l'exploitation la ligne ouest-est Collonges-Annemasse-Thonon, prolongée jusqu'à Evian en 1882 et jusqu'au Bouveret en 1886. En 1883, c'est le tour de la section Annemasse-La Roche et, en 1884, de la section La Roche-Annecy.

Six ans plus tard, seulement, l'embranchement de la vallée de l'Arve remonte de La Roche jusqu'à Bonneville et Cluses (1890). Et, huit ans après (1898), la ligne aboutit enfin au Fayet, d'où une ligne à voie étroite tendra vers Chamonix et Vallorcine à la rencontre de celle de Martigny-Châtelard.

⁂

Il est bien permis de penser que cette évolution si lente du réseau ferroviaire haut-savoyard a deux principaux responsables : Cavour et Napoléon III.

Sans le revirement néfaste du premier, et le retrait de son appui au projet Veneti de 1855, nul doute que la liaison Genève-Sallanches, projetée par celui-ci, se fut muée très vite en une grande voie internationale Genève-Faucigny-Mont-Blanc-Haute-Italie, au lieu d'aller

---

(15) Mémorial du Grand Conseil de Genève, t. 67, p. 659. — Feuille fédérale, 1870, vol. II, pp. 571-578.

de déboires en déboires jusqu'au moment où la première guerre mondiale allait signer l'arrêt de mort de tous les projets ferroviaires encore pendants.

Sans l'inopportune décision de Napoléon III au lendemain du rattachement de la Savoie à la France, visant à remplacer la ligne Annecy-Genève par celle de Thonon-Bellegarde, trente ans auraient été gagnés, dont ont largement profité les percées alpestres concurrentes.

Par un juste retour des choses, le projet de percement routier du Mont-Blanc s'est acquis, lui, malgré d'inévitables difficultés dues aux circonstances, une solide avance sur les autres projets, dont certains se matérialisent maintenant aussi, sans prétendre d'ailleurs égaler en grandeur et en utilité économique celui qui a pour théâtre les flancs du géant des Alpes.

Puisse-t-il apporter au Faucigny, lieu de passage obligé au carrefour des nouveaux itinéraires européens qui s'ébauchent, les bienfaits que lui a refusés le rail.

LE CHATEAU DE ROCFORT

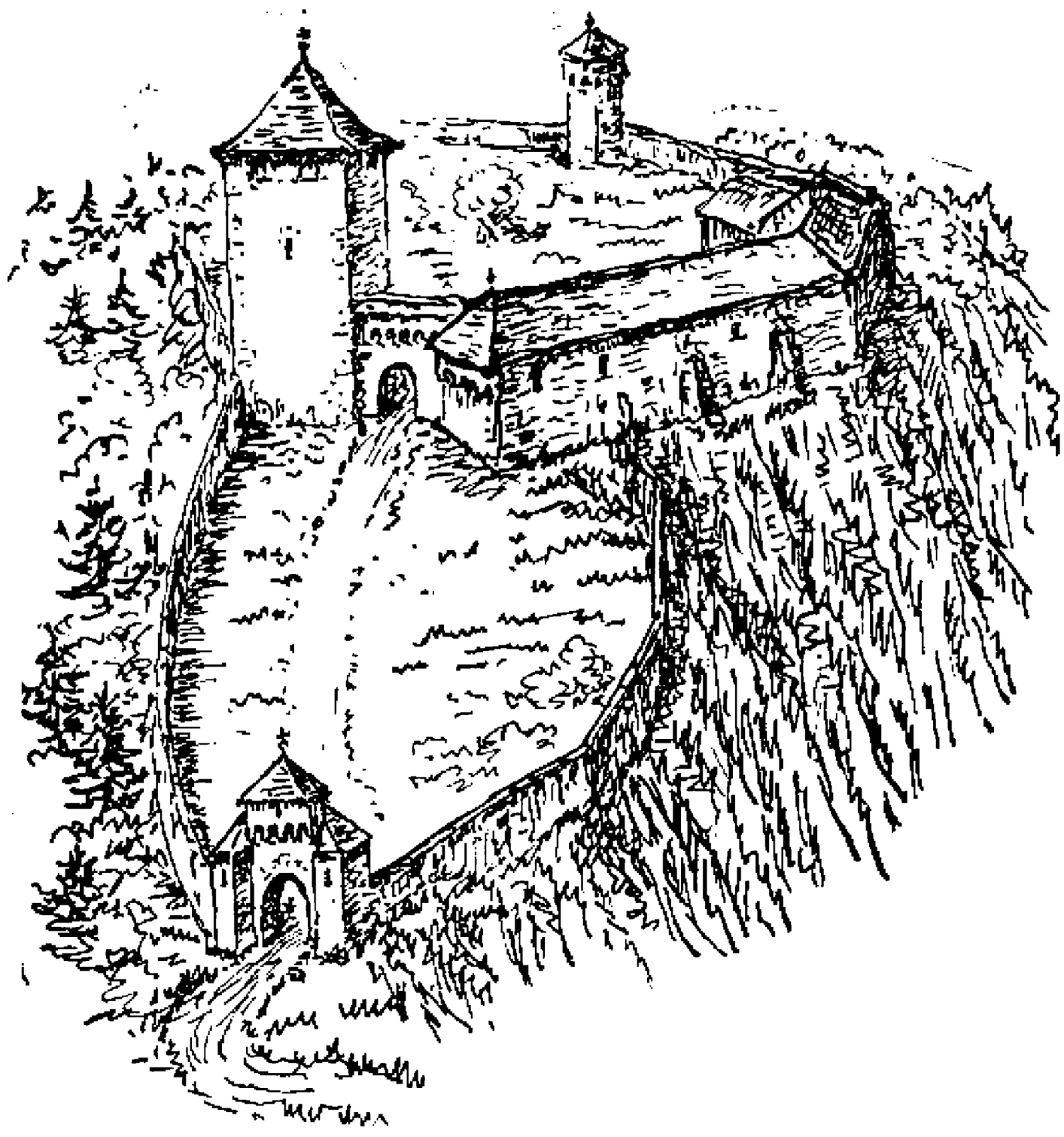
par M. Lucien GUY

Les ruines du château de Rocfort se dressent sur un promontoire rocheux du massif des Voirons, à une altitude de 956 m., dominant de 200 m. la vallée qui descend de Saxel à Boëge, à environ 1 km. 500 au nord de ce bourg et à 600 m. à vol d'oiseau du hameau du Pena, village des Perriers. C'est à tort qu'on l'a dénommé Rochefort, alors qu'il est désigné sous le nom de Rocfort dans la vallée (domo ruppis fortis, dans les anciennes chartes et Rocafort en patois local). Sa construction paraît remonter au XII^me^ siècle. Il appartenait à la famille de Boëge qui le transmit en 1427, par alliance, aux de Montvuagnard. Après ceux-ci, il passa successivement aux marquis de Saint-Michel de la Val d'Isère, puis à François-Nicolas et Joseph de Ville en 1731 et enfin, en 1734 aux Maréchal de Duingt qui le vendirent en 1789.

Il reste peu de vestiges de ce château pour en rétablir le plan, qui comprenait trois parties : une cour basse d'entrée au couchant, le donjon avec les bâtiments d'habitation, au-dessus, et une autre cour au levant (1). Dans la dépression qui sépare le rocher de la montagne, et qui fut probablement aménagée en fossé de défense, un chemin donnait accès à la première enceinte ou courtine, sur le roc, à 10 mètres au-dessus du fossé, percée d'une porte à l'angle nord, dont il reste un mur de 1 m. 30 d'épaisseur. Cette courtine, dont subsistent les fondations, enveloppait la première cour, fortement inclinée N.O.S.E., mesurant environ 25 m. de largeur et 30 m. jusqu'au pied du château. C'est là que devaient se trouver les écuries et les remises. En remontant cette cour en direction du levant, on atteignait une plateforme assise sur le rocher, sur laquelle s'élevait la demeure seigneurtale. Il en reste un mur de 7 m. de long, de 3 m. de haut à l'intérieur et plus de 6 m. à l'extérieur, de 2 m. d'épaisseur, constitué par de grosses pierres plates ou carrées qui indiquent une construction du XII^me^ siècle. A l'angle nord se dressait le donjon carré, de

(1) Un relevé des ruines que nous avions fait sur place, était à peu de choses près, identique à celui que donne M. Louis Blondel, le savant archéologue genevois dans son étude sur « Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève », ce qui permet de conclure que nous sommes arrivés bien près d'une reconstitution exacte.

8 m. de côté, avec ses murs de 2 m. d'épaisseur, qui a été rasé à la base. Il défendait la porte d'entrée située entre cette tour et le corps de bâtiment précité, qui s'étendait de cette porte à l'extrémité sud du rocher et se prolongeait en deux angles obtus, au levant. De ce côté, le rocher abrupt était inaccessible. Entre le donjon et ces bâtiments, une petite cour de près de 10 m. de largeur. Au levant, le sol descendait légèrement, et formait une autre cour de 20 m. environ de largeur, entourée d'un rempart qui rejoignait le donjon. A l'extrémité sud-est de cette cour, on voit une fosse circulaire bien conservée qui semble être les vestiges d'une tour ronde de 2 m. de diamètre, 2 m. 50



Dessin de J. BAUD (Cl. Dauphiné Libéré)

de vide, dont les murs en petit appareil régulier s'élèvent encore, du côté du château, à près de 6 m. au-dessus du fond de la cave. Vers le sommet, à hauteur du talus de la cour, on distingue les retombées d'une voûte en coupole qui pouvait bien recouvrir une citerne, afin de conserver l'eau plus fraîche et plus pure provenant des toits du château. On ne trouve aucune autre trace de citerne pourtant nécessaire à la garnison en cas de siège, alors qu'une tour de ce côté très escarpé n'était d'aucune utilité pour la défense, mais pouvait servir de guette. Probablement à la fois, tour et citerne, comme au Châtelet de Credoz.

On connait peu le rôle joué par ce château au moyen-âge. Berceau de la famille de Boëge, il commandait la vallée et offrait un solide refuge contre toute agression armée. Accessible d'un seul côté, sur les trois autres, le rocher étant abrupt, il pouvait soutenir un siège. Le « Fasciculus temporis » du monastère de Saint-Victor, à Genève, relate qu'un château de Bogiis ou Bogeriis, que Paradin appelle le châtelard de Bouges et qui, d'après certains historiens (2) désignerait le Châtelard en Bauges, situé sur les terres du Comte de Savoie, pris au moyen d'une trahison, le 7 juin 1305, par le seigneur Hugues de Faucigny, fut assiégé le 9 juin suivant par le comte Edouard de Savoie qui s'en empara au bout de seize jours. On ne peut préciser s'il s'agit dans cette relation, d'un château de la région de Boëge (Boegium) ou appartenant à la famille de ce nom, comme l'admet assez logiquement M. Blondel (3), car Rocfort était plus connu sous le nom de Ruppis fortis. Il était à cette époque, sur les terres et sous la suzeraineté des dauphins, barons de Faucigny qui n'avaient donc pas à s'en emparer (4). En outre, il n'aurait pas été détruit par le comte Edouard, puisque le comte Amédée II de Genevois vint l'assiéger plus tard et qu'il subsista jusqu'au XV^me^ siècle comme château-fort. En effet, un document tiré des archives des Montvuagnard rapporte que Rocfort fut assiégé et repris au comte de Savoie par le comte de Genevois qui le détruisit. Or ce n'est qu'au XV^me^ siècle que Rocfort abandonné tomba en ruines, bien que les Montvuagnard et leurs successeurs aient continué à porter le titre de seigneurs de Rocfort. En 1789, ses masures étaient encore considérables.

Vu de la vallée, ce château devait avoir fière allure, aussi sa destruction est-elle bien regrettable. Ses matériaux ont été utilisés pour des constructions dans la région. On nous a raconté que des jeunes

---

(2) Cf. Guichenon, V. de Saint-Genis, Dimier..

(3) Cf. Blondel, op. cit.

(4) Essayons, dans cette hypothèse, de rétablir les faits :

Au mois de mai 1305, le comte Edouard de Savoie était à Genève et aux Allinges où son armée livrait des combats acharnés. Il aurait occupé auparavant, le château de Rocfort et contraint les de Boëge à participer à l'attaque des châteaux de Lullin et des Allinges fiefs du seigneur de Faucigny (Reg. Gen. 1537, 1538, 1552). Ce dernier lui reprenait Rocfort pendant son absence, peut-être bien avec la complicité de Raymond de Boëge, seigneur de Rocfort, ce qui pourrait expliquer l'accusation de trahison portée contre le seigneur de Faucigny. Ayant rassemblé une armée à Brens, Edouard se serait rendu en toute hâte à Rocfort pour l'assiéger du 9 au 25 juin. Cela parait vraisemblable. Mais lorsqu'on examine Rocfort en lisant Paradin, on conçoit difficilement que les 2.000 hommes du dauphin aient pu s'enfermer pendant 16 jours dans l'enceinte du château. D'autre part, Paradin relate une grande bataille, avec le déploiement de nombreuses troupes et peut-être même de la cavalerie. Le dauphin n'aurait pas eu besoin d'amener 2.000 hommes pour assiéger Rocfort. De son côté, le comte de Savoie en aurait compté au moins autant. Tout cela parait inadmissible à Rocfort qui ne pouvait guère contenir plus de 200 à 300 hommes avec la garnison, pendant 16 jours, et dont l'accès très étroit et très escarpé ne pouvait laisser mettre en présence que de petits groupes de combattants. Or, il y eut de grandes pertes des deux côtés. Ce ne serait donc pas à Rocfort même qu'il faudrait situer la bataille du châtelard de Bouges, racontée par Paradin. S'agirait-il de l'ancien château de Bougères, à Fillinges, dont on ne connaît pas les origines ?

gens s'amusaient jadis à démolir les murs et à précipiter les pierres en bas des rochers. On ne peut que déplorer aujourd'hui ce vandalisme stupide qui a malheureusement causé la destruction de beaucoup d'autres châteaux.

Rocfort est un admirable belvédère : le panorama que l'on découvre du haut de ce rocher, embrasse les vallées de Saxel et de Boëge avec les montagnes qui les entourent.

La Chapelle Notre-Dame de Grâce, de SIXT

par M. John BAUD

Sur les bords du Giffre, non loin du hameau des Fayets (la carte d'Etat-Major appelle ce village : « les Faix ») fut construite une chapelle votive en 1657. C'était dans un site charmant où la légende prétendait que les fées et les druidesses se réunissaient ; il y avait notamment une fontaine aux eaux bienfaisantes vénérées de toute antiquité ; une de ses vertus principales était de guérir de la gale.

Révérend Gaspard Ducis, Prieur de l'Abbaye de Sixt (1651 au 7 septembre 1683) et les Communiers des Fayets en furent les fondateurs. Placée à égale distance environ des églises paroissiales de Sixt et de Samoëns, la chapelle de Notre-Dame de Grâce devint un lieu de pèlerinage, le 2 juillet de chaque année à la fête de la Visitation de la Vierge Marie. Cette dévotion remplaçait l'antique évocation des Fées, patronnes des Fayets ; on buvait pieusement l'eau de la source sacrée, ou l'on faisait des ablutions.

Par un acte du 18 août 1675, les Communiers des Fayets se réunirent pour constituer une fondation de messes et de rentes pour l'entretien de cette chapelle. A la tête de ces Communiers se voient deux personnages fort connus dans la vallée, dont nous vous avons déjà entretenus : Révérend Messire Pierre Dusaugey, Doyen de la Collégiale de Samoëns et son frère aîné Maître Antoine-Joseph Dusaugey, châtelain de cette même ville. Le capital est constitué par une pièce de terre et bois de trois poses située sur le commun des Fayets, lieudit les Tattes, albergée à Pierre et Bernard Desfayet d'Hauterive, pour 7 florins 6 sols. Six florins sont consacrés pour deux messes, dont l'une haute pour le jour de saint François d'Assise, qui est le second patron de cette chapelle avec la Sainte Vierge, et l'autre messe au temps des semailles, le mardi après Pâques ; les dix-huit sols restants sont pour l'entretien de la chapelle.

En 1703, le Doyen Pierre Dusaugey, qui n'omet pas ses autres titres de Protonotaire Apostolique et Prieur de St-Martin d'Aime, s'attribue le droit de faire dire des messes à Notre-Dame de Grâce, sans avertir les Religieux du Couvent de Sixt. Ceux-ci se plaignent de cet abus de pouvoir auprès de l'Officiel de l'Evéché. Le Doyen de Samoëns est d'ailleurs en procès contre l'Abbaye de Sixt, depuis 1671.

Par acte du 3 mars 1703 (Perret, notaire), Jean Desfayet dit Banquis, communier des Fayets, donne la somme de 85 florins pour une messe à dire annuellement à loisir dans la dite chapelle.

Un clocher est élevé en 1820 pour loger la belle cloche fondue à Quintal, par Paccard, le 28 avril 1820. Elle est ornée des images du Crucifix, de la Vierge et de saint Pierre apôtre.

Mais un fâcheux éboulement, qualifié « ravine » par les documents du temps, est venu recouvrir la précieuse source et détériorer sérieusement la chapelle de N.-D. de Grâce. Elle est reconstruite en 1850-52. Le pape Pie IX lui accorde des indulgences en 1855.

L'émigration des Faucignerands en Franche-Comté

par M. le Chanoine Marcel DECHAVASSINE

Dans le tome XI des Mémoires de l'Académie du Faucigny, un article a été consacré à l'émigration des gens de cette province dans les pays d'Outre-Mer. Il débutait par cette citation : « Le Faucigny est une terre d'élection pour l'étude des émigrations ». La poursuite des recherches en ce domaine, le hasard des voyages et des rencontres et, surtout, le désir des descendants d'émigrés de renouer contact avec le pays d'origine, tout cela ne fait que confirmer et illustrer le fait que le Faucigny a été, depuis longtemps, un réservoir d'hommes pour l'émigration. La constitution de trésors d'Art sacré, comme à St-Nicolas de Véroce, nous rappelle le souvenir de ces bienfaiteurs enrichis par le négoce, à l'étranger.

Pour cette émigration séculaire, que ne disposons-nous pas d'études comme celles de l'allemand Martin : « Les Savoyards dans le Duché de Bade ». Ce que cet auteur — de souche mauriennaise — nous fait entrevoir sur l'ampleur de l'exode savoyard en la région de Fribourg-en-Brisgau, a été constaté durant l'été 1961 par l'historien Guichonnet. Il a été reçu par le maire d'une pittoresque commune de la Forêt-Noire, M. Hugard, dont le berceau familial est Scionzier. Nous savons aussi que Fribourg a eu, pour bourgmestres, au siècle dernier, les frères Rosset, originaires de Morzine, que la ville possède une rue : la Sautierstrass... Si nous continuons en Bavière, nous apprendrons qu'Augsbourg a été, au début du 18me siècle, le centre de négoce des marchands venus du Faucigny : Pierre-François Ducrue, d'Arâches, y vint à 20 ans ; Joseph Duboin, de Samoëns, y a acquis une fortune qui lui a permis de fonder les écoles de son pays natal ; il avait avec lui d'autres compatriotes : Gindre, dont les descendants gèrent encore un important commerce de tissus ; Gaudier, qui fut l'associé d'un émigré de St-Roch ; Biolley, dont le souvenir se perpétue, aujourd'hui, par une magnifique croix élevée sur le chemin de la Provence, à St-Roch. A la fin d'août 1960, nous avons eu la visite d'un de ses descendants, le vicomte Dominique de Biolley, jeune médecin belge qui a fait ample moisson de documents sur la famille de son aïeul, parti vers 1725 pour Augsbourg où il lança un commerce de crêpe qui prospéra très vite... En août 1961, nous avions encore la surprise de rencontrer le comte allemand Peter von Garnier,

venu du fond de l'Afrique du Sud pour retrouver son ascendance savoyarde et faire, au Mont-Saxonnex, un pèlerinage aux sources. L'historien de cette commune, l'abbé Rennard, publiait, en 1927 (p. 63 de son histoire) ces lignes suggestives : « Du temps du curé Guillermin (1711-1741) un don magnifique fut fait à la paroisse par le nommé Pierre Garnier. Originaire du Mont, Pierre s'était, comme plusieurs de ses compatriotes, lancé dans les affaires et trafiquait en Autriche. Nous le trouvons à Vienne. Ayant fait fortune, il resta à l'étranger, mais n'oublia pas sa paroisse. Il lui envoya un ornement complet avec tunique et dalmatique « à fond d'or broché d'argent ». On les reçut le 3 septembre 1718... ». Parmi les émigrés savoyards en Autriche, citons en particulier la famille Puthon, de St-Sigismond, dont un membre fut, plus tard, gouverneur de Linz, — la famille Décret, d'Arâches, anoblie par Marie-Thérèse, — la famille Falquet, protégée par le Prince Eugène de Savoie, à Vienne ; Nicolas Falquet fut créé bourgmestre de Vienne par l'Empereur Joseph Ier, — les familles Roux, Passy, etc..., également d'Arâches. Georges Passy, venu à Vienne, y fonda une maison de commerce ; il avait pour associé un Crétier, de Cluses.

Notre dessein n'étant pas de traiter de l'émigration en Autriche, nous ne parlerons pas davantage de cette grande colonie savoyarde fixée à Vienne et qui mériterait d'attirer l'attention des historiens locaux. Néanmoins, cette évocation nous paraît très importante pour éclairer l'exode séculaire des Savoyards vers la Franche-Comté qui fut, jusqu'en 1678, au traité de Nimègue, terre d'Empire. La Savoie du nord, en particulier, a toujours émigré avant la Révolution, alors qu'elle était dans l'orbite du Saint Empire germanique, puis de la Maison d'Autriche, dans la direction de l'Alsace, de l'Allemagne du Sud, de la Pologne et de l'Autriche. Les alliances de la Maison de Savoie, depuis le Moyen-Age, ont été bien plus nombreuses avec l'Empire qu'avec la France et il ne faut pas perdre de vue cet aspect politique des événements, quand on veut comprendre les relations économiques, les mouvements de population qui ont joué entre la Savoie et les pays de langue allemande.

La Franche-Comté, terre d'émigration savoyarde

Voilà un point d'histoire qui n'avait, jusqu'ici, suscité aucune étude, à tel point qu'une personnalité dont les archives sont la spécialité, se permettait de sourire, quand on évoquait le sujet en sa présence. A l'entendre, l'apport savoyard était insignifiant. Cependant, certains sondages, ici ou là, avaient, dès 1894, provoqué l'attention de l'archiviste averti qu'était Max Bruchet. Sa découverte d'une colonie savoisienne à Chissey, bourgade des environs de Dôle, peut être rapprochée d'une semblable, constatée vers 1912 à Filain (Haute-Saône) par M. Boisselet, maire de cette localité et conseiller général. Il écrivit alors à M. Miquet, président de l'Académie Florimontane : « J'ai été surpris de trouver sur l'état-civil de ma commune tant d'habitants venant de la Savoie. Les plus anciennes notes concernant les baptêmes sont ici de 1678 et je copie : Balthazard Masson, ex loco Sabaudiae, — Francisca Bally, ex Sabaudia, — Nicolas

Favre, ex Sabaudia ; je pourrais multiplier les citations. Joseph de Baudry, d'Arthaz, en Savoie, a même été curé de Filain jusqu'en 1699. Faudrait-il croire qu'en ce temps, le clergé du diocèse de Besançon, se recrutait aussi en Savoie ?

Le marquis d'Andelarre, longtemps député de la Haute-Saône, disait qu'Andelarre (près de Vesoul) avait été repeuplé par des Savoyards. C'était une tradition locale et, de fait, sur la carte d'Etat-Major, un petit chemin coupe la route de Vesoul à Besançon au lieudit « la grange Besson ». Ce chemin se dirige à l'ouest sur Andelarrot, c'est le chemin des Savoyards ».

En 1916, M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs), paroisse à égale distance de Quingey et de Chissey faisait la même constatation : « Pendant les désastres de la guerre de Trente ans, la Comté perdit jusqu'aux 9/10e de ses habitants. Quand la tempête fut apaisée, des multitudes d'étrangers vinrent combler nos vides, réparer les ruines, cultiver les terres en friche. Nos registres paroissiaux indiquent leur nationalité. C'est principalement à la Savoie qu'appartenaient les émigrants de la région de Salins. La descendance masculine de plusieurs subsiste et je puis vous citer des noms que vous reconnaîtrez : nous avons des Lescoffy, des Desmillière, des Grillet, Nachon, Vauthier, Gaydan (Gaidon), etc... Or, je n'ai jamais pu savoir comment l'émigration se produisit ni par qui elle fut déterminée. Il me semble que les initiatives privées ne peuvent expliquer suffisamment un mouvement si considérable. Les Franc-Comtois de ma région sont vraiment cousins des habitants de la Savoie et il est extrêmement intéressant de bien connaître les origines de notre parenté ». Et, à plusieurs reprises, l'abbé Boillot communiqua le résultat de ses recherches à l'Académie Florimontane d'Annecy, en y ajoutant cette remarque précieuse : « On voit, à première vue, que les rédacteurs des livres paroissiaux écrivaient les noms comme ils les entendaient prononcer par les nouveaux venus. La plupart sont mal orthographiés et même défigurés ».

Outre l'intérêt historique qu'elles ont comme témoignage de l'émigration, ces listes constituent un document sur la prononciation du temps qui est la prononciation encore usitée en patois. Ainsi, Nicolas de Rond (Deron) ; de Fleury ou Fleyry (Flérier-Taninges) ; Pierre Lesecoffy ou Lescoffy de Tanange (Excoffier de Taninges) ; Joannès de la Milière, de Chamans haut-Fouchegny (Delesmillières de Samoëns, Haut-Faucigny) ; Pierre de Liuttre de Cresille (Delieutraz de Cruseilles) ; Pernette Bande de Reyvre (Bondaz, de Reyvroz) ; Simon Jacquin de Alevet (Allèves) ; Thomasset de Remelly ; Michel Salandy de Chamoyse (Challandier, de Samoëns) ; Deschambes (Déchamboux, de Cornier) ; Brenet du Chablais (Burnet) ; Bernois Jérôme (Bernaz) de Pobly (Publier) ; Bouteiller Pernette (Bottollier) de Sallanches ; Pierre Bourgoin (Bergoend) des Gets ; Varnoux Pernette, de Servant pour Vuagnoux, de Cervens, etc... Ces exemples, et bien d'autres, suffisent à montrer la difficulté d'identifier les noms des personnes et des lieux pour le chercheur qui n'est pas du terroir. Que de noms déformés comme Viéry Claude, de Morillon pour Veisy ; comme Voitou pour Vuattoux ; comme Tinseau pour Tinjod ;

comme Reude pour Reudet ou Roudet ou Roud (Roux), de St-Nicolas de Véroce. Les noms de lieux sont encore plus estropiés que les noms de famille : Tourand (Thorens) ; Pave (Nâves) ; Paix ou Pair (Pers-Jussy) ; Crésut (Groisy) ; Arbourg (Arbusigny) ; St-Moins (Samoëns) ; Chaindier (St-Didier) ; Mont de Chasseneye (Mont-Saxonnex), etc, etc...

En vérité, il fallait un savoyard pour s'atteler à pareille besogne. Depuis l'abbé Boillot, nul chercheur de la Franche-Comté n'avait abordé le problème. Il a été repris dans toute son ampleur et d'une manière méthodique, à l'occasion du Centenaire de l'Annexion, par le général Fournier, retiré à Besançon et originaire de Marlioz. Il a publié le premier résultat de ses laborieuses recherches dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs dont il est devenu le Président. Dans un fascicule d'une centaine de pages agréablement illustrées, sous le titre : « l'émigration savoyarde en Franche-Comté avant 1789 » l'auteur a esquissé les grandes phases de l'émigration savoyarde depuis le XIIme siècle. Surtout, il nous donne, en annexe, une liste d'environ 1500 savoyards des deux sexes venus travailler et se fixer en terre comtoise. C'est à cette liste que nous aurons surtout recours pour mettre en relief l'émigration des Faucignerands, sujet qui nous avait déjà captivé en 1952 au moment de notre travail sur « Les maçons du Giffre et leur émigration séculaire ».

Le général entrevoit trois périodes au cours desquelles la Comté fut une terre d'asile pour des milliers de déracinés. La première période va du XII[e] au XIV[e] siècle ; c'est la période de défrichement, d'albergement des terres encore vierges du Jura, des hauts plateaux du Doubs. Les abbayes et les seigneurs firent appel, pour les coloniser, à de nombreux serfs plus ou moins volontaires tirés des bas pays romans ou des terres de langue germanique. Que de villages ont pris la place de la forêt, grâce aux mesures, aux efforts du prieuré de Grandvaux, de l'abbaye de Montbenoît, de Mont Ste Marie, grâce à la puissante famille des comtes de Chalon. En 1237, Jean de Chalon, surnommé Jean l'Antique, conclut avec le duc de Bourgogne un accord qui lui ouvre l'accès de la Comté ; il échange avec lui ses terres d'outre-Saône contre la baronnie de Salins. Or, Salins, c'est la possibilité de tenir avec le sel, la province tout entière. Vrai maître de la Comté, il dote et fonde abbayes, prieurés et chapitres ; il n'hésite pas à affranchir ses villes et ses bourgs et spécialement les colons qu'il appelle pour venir défricher ses domaines. Finalement, il acquiert une telle autorité dans toute la Franche-Comté qu'il ose réclamer pour son fils Hugues, la main d'Alix de Méranie, sœur et héritière d'Othon III d'Allemagne.

Certes, il est difficile de savoir d'où venaient tous ces colons attirés par de tels privilèges, du fait qu'ils ne portaient pas encore le nom de famille devenu héréditaire. On sait, toutefois, que la restauration de Grandvaux fut confiée à l'abbaye d'Abondance qui y affecta quelques-uns de ses religieux, et sans doute des serfs savoyards prélevés de ses terres. C'est vers la fin du XII[e] siècle que Gérard, premier comte de Viennois, pria Pierre, abbé d'Abondance, de restaurer le vieux monastère de Grandval et d'y établir la discipline d'Abondance.

La deuxième période de l'émigration en Comté est déjà orientée vers le repeuplement ; elle est caractérisée, depuis la fin de la guerre de Cent ans et la grande peste de 1348, par la pénétration dans toute la province d'émigrants venus de Suisse et de Savoie, les contrées voisines.

A la période de paix et de prospérité du XIII[e] siècle, succéda une ère de batailles et de misères ; la noblesse comtoise se souleva contre l'autorité tracassière du duc Eudes IV de Bourgogne, entraînée par un héritier des de Chalon, Jean II.

Longtemps, la guerre ravagea la Comté avec des succès divers pour le duc ou pour le comte : ce ne sont que pillages, carnages, incendies. Les Anglais ou leurs alliés, puis, à l'image des Grandes Compagnies, les écorcheurs et retondeurs achevèrent l'œuvre de destruction que la guerre y a commencé. Pontarlier et Salins furent alors anéanties et, pour mettre le comble à tant de maux, voici que la grande peste de 1348, s'abat sur la province et en fait un désert. Cinquante ans après, l'abbé de Saint-Claude pourra écrire : « A Longchaumois, les terres sont demeurées incultes depuis le temps de la grande mort et d'aucun profit pour l'abbaye à cause de l'envahissement de la forêt ». Dès la fin du XIV[e] siècle, la Comté fut ouverte à une immigration considérable ; elle avait alors à sa tête la nouvelle comtesse de Bourgogne : Marguerite de Flandre, fille de Philippe V le Long et de Jeanne de Bourgogne. Par le mariage de sa petite-fille avec Philippe le Hardi, elle préparait la venue des grands ducs de Bourgogne qui dirigèrent pendant un siècle les destinées de la province. Jusqu'au règne de Charles-le-Téméraire, la prospérité revint avec le rétablissement de la paix et d'une solide autorité locale. En de multiples endroits, les lieux dits et les patronymes des habitants venus repeupler la région trahissent une origine savoyarde. Cette période voit s'établir l'hérédité du nom ou surnom servant à distinguer les personnes, à préciser leur individualité. Le « Coutumier du Val du Saugeois », près de Pontarlier, rédigé en 1459, porte les noms des 101 représentants des douze villages de cette seigneurie ecclésiastique. Tous portent un nom et un prénom et on y lit des noms comme Boujon, Roux, Chabod, etc... très répandus en Savoie. Même constatation pour les ruraux de la vallée de Grandvaux : Puget, Guichard, Millet, Monnier, Péclet, Rosset, Bovet, etc... Toutes ces familles habitent des localités portant des noms également fréquents chez nous. Une telle similitude de noms ne nous permet cependant pas d'arriver à la certitude, faute d'indications précises et de registres d'état-civil. « Quoi qu'il en soit, écrit le général Fournier, déjà en 1600, un habitant sur six de la Franche-Comté portait un nom de famille commun en Savoie ». Et, en annexe de son travail, il nous donne une liste de 1500 patronymes anciens communs à la Franche-Comté et à la Savoie.

Seule, la 3me période de l'émigration, qui s'étend de la guerre de Trente ans à la Révolution, va nous permettre, grâce à des documents nombreux et grâce surtout aux registres de catholicité, de prouver, sans discussion possible, l'ampleur de l'apport savoyard à la Franche-Comté. Ces nombreux Comtois qui portent des noms

de chez nous sont, en réalité, d'authentiques Savoyards transplantés en Comté au moins depuis la terrible guerre de Dix ans (1636-1646) qui replongea la province dans une situation lamentable. Cette guerre qui constitue le dernier épisode de la guerre de Trente ans, est bien l'un des moments les plus sombres de l'histoire Comtoise. On était au plus fort de la lutte entre Richelieu et la Maison d'Autriche. Le cardinal convoitait cette terre de Comté qui formait, au flanc de la Bourgogne française, une très gênante possession espagnole. Lorsqu'en 1491, Charles VIII, roi de France, renonça aux projets de son père Louis XI pour épouser Anne de Bretagne, la Franche-Comté acclama pour son souverain l'archiduc Philippe le Beau, fils de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche que la fille de Charles-le-Téméraire avait épousé. Mais en l'acclamant ainsi, les Comtois voyaient moins en lui l'archiduc d'Autriche que le descendant de la Maison de Bourgogne, capable de maintenir leur petit pays de Comté à l'écart des conflits opposant sans cesse les grands Etats. Et, de fait, durant le XVI[e] siècle, il fut maintenu en dehors du conflit entre la France et l'Empire, grâce à la sage politique de Marguerite d'Autriche et de son neveu Charles-Quint. Ce fut pour la province une période de grand développement. Mais, à la mort de Charles-Quint, la Franche-Comté devint un simple territoire assujetti à des impôts dont bénéficiaient désormais les rois d'Espagne, héritiers des ducs de Bourgogne. Philippe II et ses successeurs laissèrent la province livrée à elle-même et, surtout, au bon plaisir du gouverneur des Pays-Bas dont elle dépendait administrativement ; elle allait faire les frais de la politique espagnole. Gaston d'Orléans, en révolte contre l'autorité du trop puissant cardinal Richelieu, s'y réfugia en 1631 et intrigua contre lui. En 1636, l'armée royale assiégeait Dôle, capitale de la Franche-Comté, sous le commandement de Condé. Des troupes de secours, envoyées par l'empereur, l'obligèrent à lever le siège, mais le duc Charles IV de Lorraine qui fit longtemps séjourner ses troupes aux environs de Besançon, les laissa commettre les pires exactions. Bientôt, l'arrivée, à l'est, des bandes conduites par Bernard de Saxe-Weimar, successeur du roi de Suède Gustave-Adolphe, et allié de Richelieu, mit le comble à la misère du pays. Pendant 10 ans, meurtres, incendies, pillages, destructions se multiplièrent. Pour échapper à la famine et à la mort, les paysans abandonnent leurs villages pour se réfugier en Savoie, en Suisse, et jusqu'en Italie. Les documents ont gardé le souvenir de ces réfugiés, de ces « retrahants » ainsi qu'on les désignait alors. A Apremont (Haute-Saône) sur 153 habitants, il y avait 76 retrahants. Mais combien de massacres commis par les Croates de Callas, les Suédois de Bernard de Saxe, les troupes de Richelieu et du duc de Lorraine, les unes amies, les autres ennemies de la Comté, mais faisant sans distinction de la province une terre brûlée, désolée, privée de ses biens et de sa population. Le traité de Westphalie vint mettre un terme à tant d'horreurs, les armées repassèrent les frontières mais le désastre était immense, pire qu'après le passage des Grandes Compagnies de la Guerre de Cent ans. C'est pourquoi, dès 1650, s'établit un courant d'immigration constant de Savoie en Franche-Comté pour relever le pays de ses ruines et remettre en valeur le désert comtois. Les réfugiés, revenus chez eux, appelèrent à

leur aide les cousins de Savoie. Des familles entières quittèrent alors la Savoie sans espoir de retour. Au grand complet, elles partirent de leur village de montagne : femmes, enfants et, parfois, domestiques et servantes, pour repeupler des régions moins élevées où des perspectives de vie plus aisées s'offraient à elles. Elles ont ainsi, deux siècles à l'avance, tenté une aventure un peu semblable à celle d'autres Savoyards qui acceptèrent, au 19me siècle, de partir pour le Canada, l'Amérique du Sud ou l'Afrique du Nord.

A leur suite, les colporteurs savoyards reprirent de plus belle la voie séculaire de leur négoce et se fixèrent bientôt en Comté, terre plus que jamais ouverte à leurs entreprises commerciales. De même, tous les petits artisans, tous ces Savoyards exerçant un petit métier ambulant : magnins, rémouleurs, ramoneurs, constructeurs, maçons, journaliers agricoles, etc... déferlèrent sur le Jura, le Doubs, la Haute-Saône pour y retrouver les parents ou les compatriotes émigrés et, souvent, s'installer à leur tour. A l'époque l'exode savoyard était tel qu'un édit fut publié dès 1645 dans les Etats de Savoie pour l'enrayer : « Nous inhibons et défendons à tous les sujets de son Altesse Royale qui sont de ses Etats par delà les Monts (Savoie) de quelque qualité, condition, âge et sexe qu'ils soient, d'absenter desdits Etats pour aller habiter en pays étrangers **sous peine de confiscation de tous leurs biens et de la vie,** commandant à tous ceux qui se trouvent avoir déjà quitté lesdits Etats depuis 2 ans en ça, de se rapatrier dans trois mois après la publication des présentes à mêmes peines que dessus ». Comme nous allons le constater la gravité de ces menaces ne put faire échouer le grand mouvement d'émigration qui prenait alors naissance à destination de la Franche-Comté. On ne peut s'opposer à la volonté des gens, quand il y va des nécessités de la vie courante, de la sauvegarde de leurs droits et de leur liberté.

La part du Faucigny dans l'émigration en terre Comtoise

De quel coin de la Savoie venaient tous ces immigrants ? On ne peut donner une réponse complète malgré l'apparition des registres paroissiaux. Beaucoup refusèrent de se faire connaître sans doute par crainte des châtiments ou des poursuites dont ils pourraient être les victimes dans l'éventualité d'un retour en Savoie. Ainsi, à Villers-sous-Montrond, 4 hommes, pâtres au village, ont déclaré ignorer leur nom. A part les bergers, tous les émigrés de Montrond sont des « grangers » ou fermiers venus prendre en location une exploitation, ce qui suppose une entente antérieure au départ, donc l'organisation d'un recrutement clandestin. Les recherches déjà entreprises par le général Fournier lui ont permis d'identifier près de 1500 émigrés savoyards dont 1200 localisés en des régions qui paraissent avoir particulièrement souffert des guerres du 17me siècle. La grande majorité est issue des pays haut-savoyards, du Chablais, vallée d'Aulps et plateaux du Gavot, du Faucigny en particulier. Et, pour cette province, il importe de distinguer les centres d'émigration : en tête, toute la vallée du Giffre avec ses maçons : Samoëns, Morillon, La Rivière, Taninges, les Gets, Mieussy ; la région du Risse, de St-Jeoire et Boëge avec ses colporteurs et ses marchands ; celle de la haute vallée d'Ar-

ve spécialisée aussi dans le négoce mais offrant un éventail varié de professions rurales et artisanales : bergers, bouviers, magnins, etc... Nous retrouvons des noms d'émigrés de Chamonix, St-Nicolas de Véroce, St-Gervais, Sallanches. Mais la région de Bonneville et surtout de La Roche est également touchée : le Mont-Saxonnex, le Petit-Bornand, Cornier, Pers-Jussy, Eteaux, Arbusigny. On verra mieux l'ampleur du mouvement en étudiant plus en détail les indications fournies par les documents sur chacune de ces catégories d'émigrés faucignerands installés en ville ou à la campagne. Disons tout de suite que les nouveaux venus s'imposèrent bien vite par leurs riches qualités natives, leur ténacité au travail, leur esprit d'initiative. Dans un précieux document découvert aux archives de Besançon et publié dans le fascicule consacré à l'immigration savoyarde, on voit que le gouverneur de Besançon en 1617, s'adresse aux gens du fisc pour résoudre le problème posé par leur présence dans les cités et bourgs de la province. Certaines autorités avaient proposé de les expulser en raison du danger que pourrait faire courir cette présence en cas de conflit. Le gouverneur tint à les préserver de ce soupçon injuste et à faire leur éloge : « Il est présumable que ces familles entreprendraient moins contre l'Etat du Prince qui leur a fait cet honneur (de les accueillir) que de les retyrer. Je dis retyrer d'autant que n'est plutôt la stérilité de leur pays et les grandes gabelles et tailles qu'ils paient à leur Prince qui les ont fait sortir qu'aucun désir qu'ils ayent d'attenter contre les Provinces voisines ».

« Par leur diligence, travaux et parcimonie plus qu'incroyables, ils ont éveillé et réveillent tous les jours la faitardise de paresse de notre peuple qui ne soyt fainéant tardif et languide au travail s'il n'était provoqué par l'exemple des estrangers, demeurerait comme accroupi dans une très profonde oysiveté ». Dans les villes, selon la coutume de l'époque, un étranger pouvait être accepté comme résidant après simple enquête de police. Au bout de 10 ans de séjour et de bonne réputation, il devenait habitant de droit, il était considéré comme intégré au lieu de séjour et, parfois, jouissait sans autre formalité de la citoyenneté. Cela rend ainsi plus difficiles les recherches, car pour nos compatriotes émigrés, les registres paroissiaux n'indiquent pas toujours qu'ils sont Savoyards d'origine. Dans les paroisses rurales, un étranger ne pouvait s'installer qu'après s'être rendu acquéreur, par achat ou par location, d'une terre libre ou avoir été accepté sur un bien de main-morte par le seigneur du lieu. Ces conditions satisfaites, il devenait un paroissien comme les habitants du village ; on oublie bientôt qu'il est Suisse ou Savoyard surtout en période de repeuplement et de besoin de main-d'œuvre ; il est Comtois comme l'autochtone, son voisin, et traité comme tel sur les registres où, bien vite, il n'est plus fait mention de sa patrie d'origine.

La riche moisson de noms déjà recueillis par les soins du général Fournier dans les registres d'une centaine de paroisses du Doubs, rassemblés aux archives départementales, dans une partie des registres de la ville de Besançon et dans les quelques études déjà signalées, lui a permis de localiser les Savoyards émigrés dans des régions bien déterminées de la Franche-Comté : région de Lons-le-Saunier

où l'on m'a attesté l'existence d'une localité dénommée « les Meynet » ; toute la vallée de la Basse Loue avec Quingey pour centre, plateaux d'Amancey, de Vercel, val d'Ornans, de Vuillafans ; région de Pontarlier, du Sauget, du Russey, de Maîche... On relève encore des éléments importants dans la vallée de l'Ognon, de Cussey à Chambornay, avec diffusion jusqu'à Gray-Gy et même dans la banlieue de Vesoul.

Les maçons de la Vallée du Giffre en Franche-Comté

Dans un pays ruiné par la guerre, le premier travail à entreprendre était de rebâtir bourgs et villages, de fortifier les points stratégiques. Au cours d'une chevauchée de 3 semaines, en février 1668, le grand Condé, le vainqueur de Rocroi, s'était emparé de Besançon, Dole, Gray, Salins, Pontarlier, aidé, du reste, par l'imprévoyance des Espagnols qui, depuis la guerre de 10 ans, n'avaient pas remis en état les murailles démantelées des villes. Sans perdre de temps, Vauban fit commencer les grands travaux de la citadelle sur l'ancien mont Cœlius, devenu la montagne St-Etienne. Mais, avec le traité d'Aix-la-Chapelle, signé quelques mois plus tard, la Franche-Comté était rendue à la couronne d'Espagne. Le prince d'Aremberg, gouverneur de la province pour le compte de Madrid, fit poursuivre les travaux ébauchés par les Français. Après la 2me conquête (1674) Vauban reprit son œuvre et acheva la fière citadelle et les importantes fortifications entreprises sur les monts Chaudanne, Brezille, Beauregard, etc... Les travaux durèrent jusqu'en 1691 et cette formidable construction aux blocs énormes qui fait aujourd'hui l'admiration des connaisseurs, fut en grande partie l'œuvre des maçons du Giffre sous la direction avisée de deux de leurs compatriotes « les entrepreneurs du Roy : François Amoudruz et Pierre Dechavassine, de Samoëns en Faucigny ».

Tous deux avaient fait leurs preuves, lorsque Vauban les chargea des fortifications de la cité. Nous avons eu la bonne fortune, sur les indications d'un descendant d'Amoudruz, M. Millot, de Besançon, de retrouver, à Bouclans, le manoir rural construit en 1666. Sur le grand portail d'entrée, au-dessous de l'arcature encadrant la fenêtre, on peut lire l'inscription gravée il y a trois siècles par le bâtisseur : « Bâti par moi Pierre de Chavassine, 1666 ». Cette maison seigneuriale, ancienne propriété de la maison de la Tour d'Ambre, appartient aujourd'hui à Mlles Ménétrier qui nous ont fait les honneurs du logis édifié par notre compatriote. Dans la généalogie des Dechavassine de Samoëns, cet entrepreneur appartient à une branche qui habitait le hameau de Mathonex, lieu dit « la Cullaz ». Elle a disparu complètement à la fin du 17^{me} siècle par suite de l'émigration à Besançon où les premiers « Chavassine » font leur apparition dans les actes d'état-civil en 1667. On y relève, à cette date, Jacques Chavassine, né le 11 octobre, puis Hugues, né en 1685, Elisabeth, née en 1692 ; on y lit les décès de Pierre Chavassine le 20 novembre 1679, de Hyacinthe, de Claude, etc... Après 1700, les membres de cette famille figurent très nombreux sur les registres ; ils sont portés sous les deux orthographes : Chavassine et Chevassine. A la même époque,

nous trouvons aussi beaucoup d'Amoudruz fixés soit à Besançon, soit à Quingey. A Besançon, le nom « d'Amodru » apparaît dans les registres d'état-civil en 1679, mais on le trouve dès 1677 dans le répertoire des actes notariés ; dans plusieurs cas, le nom est accompagné de la mention « venu de Savoie ». Dans la liste établie par le général, nous trouvons déjà un Amoudru, maçon, citoyen de Besançon, en 1313 et, si la date est exacte, nous n'hésitons pas à le revendiquer comme descendant de la vallée du Giffre, nous disposons, en effet, d'une généalogie très importante des familles Amoudruz, remontant à 1400. En 1683, le 20 mars, Amoudru Claude recevra, à son tour, le titre de citoyen de Besançon, ainsi que Nicolas Amoudru. En 1685, on voit un Amoudru Jean-Jacques, tailleur de pierre et un Amoudru Etienne, cordonnier à Quingey ; un Amoudru Claude-François, mari de Jeanne Faivre-Rollet, à Pontarlier, en 1704, mais, déjà, un Amodru Michel en 1650 à Quingey. Grâce à la généalogie dont nous avons parlé, il est assez facile d'identifier tous ces personnages ; en plus, nous avons eu la chance de recourir à Mgr Amoudru, évêque dominicain, ancien recteur de Notre-Dame de France à Saint-Pétersbourg, dont il fit bâtir l'église et qui fut expulsé par les Soviets en 1935. Il nous a communiqué sa propre généalogie qui nous a donné le plaisir de constater qu'il est le descendant direct de ce Michel Amodru, tailleur de pierre, marié à Quingey le 21 juin 1650 avec Marguerite Tranchand, sans doute Savoyarde comme lui. Il eut pour fils Jean-Jacques et Etienne déjà cités ; le fils d'Etienne, nommé aussi Jean-Jacques, fut curé de Pourlans. La descendance de Jean-Jacques devait connaître une brillante ascension sociale : Anatoile Amoudru (1739-1812) accompagna à Varsovie les grands architectes français Blondel et Louis, il y éleva plusieurs palais et demeures luxueuses. Grâce à la fortune acquise, ses descendants naîtront désormais à Dôle où Anatoile s'est fixé. Ils embrasseront dès lors les carrières juridiques : le fils Claude (1779-1860) sera juge d'instruction, le petit-fils Ferdinand (1807-1866), l'arrière-petit-fils Stanislas (1839-1918) seront avocats ainsi que Paul (1876), le frère aîné de Mgr Amoudru. Paul a été maire de Dôle un certain temps ; le cadet, Bernard Amoudru a été professeur aux Facultés catholiques de Lille et a publié à maintes reprises des articles. C'est dans cette même famille que sont recrutés les Amoudruz de Besançon : en effet, la cousine germaine de Michel de Quingey épousa Pierre Amoudruz, père de Laurent, dont la descendance se fixa à Besançon. Dans l'état-civil de Besançon figure le décès de « Claude-François Amoudru, de Samoin, en Savoy, âgé de 55 ans, le 23 août 1719, celui de son fils Nicolas François qui se maria deux fois et mourut à Besançon, le 8 février 1789. De plus, la propre sœur de Michel de Quingey, Jeanne (1628-1705) était la femme de Laurent qu'elle épousa en 1663. Toutes ces précisions — un peu pénibles pour le lecteur — font ressortir l'avantage des généalogies et le rôle de l'esprit de famille, et de la parenté dans le mouvement de l'émigration. La connaissance approfondie de l'histoire locale, de la patronymie locale, en particulier, est très utile pour identifier les émigrés du fait qu'il n'y a aucune documentation à leur sujet dans leur commune d'origine. Voici un exemple typique tiré du réper-

toire dressé par le général Fournier : Il s'agit des Faivre. En 1658, on trouve un Faivre Claude, recteur d'école à Baume-les-Dames ; en 1666, ce Claude est à Champvans-les-Baumes ; en 1666, voici un Faivre Jean-Claude à Besançon ; en 1704, Faivre-Rollet Jeanne se trouve à Pontarlier avec son mari Amoudry Claude-François ; en 1747, Faivre Hugues, de Morillon, architecte et sculpteur est reçu citoyen de Besançon ; en 1770, on trouve encore à Besançon, un Faivre Claude, entrepreneur. Or, il n'y a aucun doute à avoir, tous ces Faivre sont originaires de la même commune de Samoëns en Faucigny et ils appartiennent tous à la famille des Favre si nombreuse jadis qu'il a fallu distinguer ses branches par des sobriquets : Favre-Rollet, Favre de la Tour, etc... Pourquoi donc leur nom a-t-il été modifié à leur arrivée en Comté où l'on ne rencontre que des Faivre ? Peut-être par assimilation à un nom de ce genre comme le Bienheureux Pierre Favre connu sous le nom de Lefebvre... En tout cas, les Faivre d'aujourd'hui, si nombreux dans la région de Pontarlier, de Montbenoit sont bien Faucignerands d'origine puisque Amoudry François-Claude (Amoudruz, maitre maçon) a épousé à Pontarlier, Jeanne Faivre-Rollet. La famille Favre était déjà installée dans la région depuis un certain temps. En effet, en juillet 1961, en passant à Morteau, nous avons pu consulter le chanoine Mauvais, professeur au Séminaire de Consolation et historien local. Il nous a fourni une indication précieuse dans son ouvrage : « Au val de Consolation, cinq siècles d'histoire » (p. 41). Il s'agit de la construction du couvent des Minimes de Notre-Dame de Consolation. Par contrat du 12 octobre 1670, trois maitres maçons prirent la charge de cette entreprise : Amoudry (Amoudruz) Jean et Claude Petit, de Samoin en Savoye et Jean Faibvre de Gilley (Val du Saugeois). Ce dernier, déjà fixé au pays, est évidemment le compatriote des deux premiers.

Nous avons constaté au passage que plusieurs de ces maçons furent reçus citoyens de Besançon. Ce privilège n'était pas accordé facilement : il fallait avoir déjà pignon sur rue ou avoir rendu à la ville des services particuliers. La réception était faite sur présentation du candidat par « le Commis de quartier », la prestation du serment requis à « Messieurs de la ville » et sur le versement d'une somme d'importance variable selon la qualité du candidat. C'est ainsi que dans la seconde moitié du XVII^{me} siècle, 52 habitants furent reçus citoyens de la ville dont une douzaine du seul canton de Samoëns : en 1683, les frères Nicolas et Claude Amoudruz ; en 1690, Duchable Gaspard, du hameau de Mathonex ; en 1661, Dunoyer Jean, du hameau de Vigny ; en 1691, Jordan Aimé, de Mathonex; en 1693, Musy Joseph, de Samoëns ; en 1663, Munnier Gaspard, de Vallon ; en 1667, Pélissier Jean, de Vercland ; en 1697, Vaisy Claude, reçu citoyen « moyennant les margelles de moulines du puits qu'il a fait à neuf, vingt francs de droit, les neuf francs du verbal et le seau de cuir, pour le secours du feu ». A ces maçons de Samoëns, il faut ajouter Dénarié et Favre, de Morillon, ainsi que Michallat Claude, de Taninges.

Bref, au sujet des maçons du Giffre, il y a un immense champ

à explorer : les fortifications de Besançon ont demandé plus de 20 ans de labeur, de 1668 à 1691 ; combien de Savoyards du Giffre y ont-ils travaillé ?... Dans la liste signalée, Samoëns arrive en tête pour les émigrants, avec une cinquantaine de noms : Amoudruz, Challandier, Chavassine, Curton, Delechaux, Delesmillières, Duc, Duchable, Dunoyer, Dusaugey, Dussaix, Excoffier, Favre, Gerod, Gindre, Jay, Jordan, Milleret, Mogenet, Montpiton, Mugnier, Mussat, Musy, Nachon, Pelissier, Perret, Rattellier, Renand, Rouge, Riondel, Simond, Vaisy.

La paroisse de Morillon suit de près avec des noms bien connus : Anthoine, Bussat, Dénarié, Delacoste, Millières, ou Delesmillières, Favre, Paisant, Pomet, Richard, Tronchet, Vaisy... Les Gets, du canton de Taninges, ont toujours fourni des gens au bâtiment et nous avons relevé en Comté : Baud, Bénevy, Bergoënd, Coppel, Ducrettet, Martin, Ramel. Toute cette litanie de maçons se complète par les émigrés de Taninges : Bon, Derond, Clerc, Briffaz, Grange, Jacquier, Michallat, Pittet, Ursan, Vuy, et par ceux de Mieussy : Dechosal, Merlinge, Michaud, Monnier, Rubin.

Toute cette troupe de bâtisseurs venus en Comté n'y ont pas fait souche, mais combien de Comtois peuvent les revendiquer aujourd'hui comme auteurs de leur lignée sous un nom plus ou moins déformé : Faivre, Jourdain, Baud, Rouge, Nachon, Simond (déformé en Simon), etc... Leurs ancêtres ont besogné un peu partout. L'article d'un compte présenté en 1648 au Parlement de Dôle, par Jean Pellerin, capitaine de la ville de Poligny, porte que 220 fr. seront payés à Barthélémy Nachon et ses consorts « Massons savoyards pour avoir démoli une cortine entière ». Les registres du 17me siècle nous les signalent à Arc-et-Senans, Quingey, Vuillafans, Pontarlier, la Chapelle d'Huin, Cussey-sur-l'Ognon, etc...

Toute cette émigration demanderait, à elle seule, une étude spéciale. En date du 27 juillet 1684, devant Clerget, notaire à Besançon, fut passée une transaction dont voici les termes :

« Constitué en sa personne, François Guillet, masson, résidant à Besançon, du lieu de Samoëns en Savoye, lequel a promis et s'est obligé de, à l'acquist et descharge de Simon Grosset d'Ornans, résidant audict Besançon et Nicolas Amodruz, aussy masson, **citoyen,** faire toute la massonnerie qu'il convient faire dans l'orrillon gauche du castel de Chaudanne du Bastion du Recluz, sçavoir la massonnerie le long du fossé du péage et la porte dans ledict fossé, le tout, toisé par les Ingénieurs... ».

Combien de semblables contrats passés à l'occasion de la construction des fortifications de Besançon dorment dans les archives... Cet aperçu suffira largement pour répondre déjà à ceux qui doutent de l'implantation savoyarde en Franche-Comté.

Marchands et gagne-petit du Faucigny, en Franche-Comté

Récemment encore, de nombreux Faucignerands quittaient leur village natal pour mener une vie nomade et gagner leur pain en exerçant le métier ambulant de mercier, colporteur ou porte-balle,

de magnin, de rémouleur, de journalier. Il suffit de consulter les registres des passeports délivrés peu avant l'Annexion pour y découvrir des caravanes entières de colporteurs, petits artisans de la vallée du Risse, de Boëge, de la Côte d'Arbroz, des Gets, de la haute vallée d'Arve, sollicitant un laissez-passer à destination de la Franche-Comté, de la Lorraine, de l'Alsace, de l'Allemagne. Ces nomades par nécessité se fixèrent ici ou là : « Ils se fixaient à l'endroit où les retenaient des intérêts de métier et parfois, un cœur ! ». Pour la Comté, nous retrouverons leurs noms dans les actes notariés, la constitution d'un recteur d'école, les fondations d'œuvres, les testaments, les registres de catholicité, les comptes de gestion, les actes administratifs où ils servent de témoins pour tous ces actes officiels. C'est ce qui fait la difficulté des recherches. Villard-sur-Boëge fournit à la Comté son contingent de marchands : Alexandre et Antoine Charrière, André Dufour, Claude Mouton, Félisaz. Les Habères emboîtent le pas avec Michel Meynens, fixé à Vuillafans, en 1709 ; Genoud, à Chapelle d'Huin, en 1728. Mais le négoce n'est pas la spécialité de ces communes : on trouve un Songeon, du Petit-Bornand, à Quingey, un Revillod, de la Rivière-Enverse, à Port-sur-Saône (Haute-Saône), un Dechosal, de La Tour, à Verrière de Grand Combe, un Milleret, de Samoëns, à Grandfontaine. Ce dernier teste, le 8 décembre 1696, et il a pour témoin le recteur d'école du lieu. Ces testaments révèlent souvent la présence de Savoyards dans la localité du testataire. Ainsi, le 21 juin 1676, Claude Passier, de Deservillers a pour témoins : Guillaume et Nicolas Besson, François Rouge. Sur le testament de Charlotte de Maisières, à Vuillafans, figurent François Ramel et Joseph Bel ; à Quingey, Etienne Amoudruz, François Simond, Jean Amoudruz ont signé le testament de Jeanne Maire.

Des recherches ont non seulement permis d'identifier Claude François Revillod, marchand à Port-sur-Saône, mais encore de lui rattacher une illustre descendance. Né en 1702, à la Rivière-Enverse, Claude-François, comme tant d'autres de ses compatriotes, gagna son pain en parcourant la Franche-Comté comme colporteur. Dès 1725, il se fixa à Port-sur-Saône où il épousa Anne Loriferme. Son fils fut inscrit sur les registres sous le nom de Pierre Revillout. Il fut négociant à Favernay puis à Vauvillers, pays d'origine de sa femme. Le petit-fils, Charles-Laurent (1760-1815) devait réussir dans le négoce : marchand drapier, brasseur, il acquit une belle aisance et fit instruire ses 5 garçons : Augustin devint percepteur, et Victor, docteur en médecine, inspecteur des eaux à Luxeuil. Le docteur eut trois fils : Charles, professeur à la Faculté de Lettres de Montpellier (1821-1899) ; Victor, docteur en médecine comme son père et rédacteur en chef de la « Gazette des Hôpitaux » ; Charles-Eugène, le célèbre égyptologue. Le professeur, président des Amis de l'Université de Montpellier, a publié de nombreux ouvrages : Etude sur l'histoire du colonat chez les Romains, — Les familles politiques d'Athènes et les « gentes » de Rome La prose avant le XVII^me^ siècle, — La Littérature du Moyen-Age et le Romantisme, etc...

Son frère, Eugène Revillout, fait autorité dans les questions

d'égyptologie. Il a publié un grand nombre d'études et de documents intéressant l'archéologie égyptienne, en particulier : « Actes et contrats des Musées égyptiens de Boulaq et du Louvre — Cours de langue démotique — Cours de droit égyptien à l'école du Louvre — Les obligations en droit égyptien, etc... ». Il fit paraître — presqu'à lui seul — une revue égyptologique. Attaché à la conservation du Musée du Louvre depuis 1872, il devint professeur à l'école du Louvre. Sa notoriété lui a valu d'être docteur « honoris causa » de plusieurs Universités. Il fit admettre au Louvre, le conservateur Louis Courajod, originaire de Mornex (Hte-Savoie) (1841-1896). Courajod commença en 1887 son enseignement à l'Ecole du Louvre et fut nommé conservateur du Musée du Louvre en 1893.

Qui serait tenté d'aller chercher l'aïeul de ce grand savant dans le village de Nicodex, à la Rivière-Enverse ? De l'humble colporteur illettré au célèbre égyptologue connu du monde entier, que de chemin parcouru ! ! !

Un autre cas de colporteur mérite notre attention : celui de Genoud-Prachex, de la vallée de Boëge, vallée ayant longtemps appartenu au Faucigny.

Pierre Genoud, du village de Chez Prachex, commune d'Habère-Poche, naquit en 1729. Lui aussi porta la balle à travers la Franche-Comté et la Lorraine. Il se maria à Monthureux-sur-Saône en 1761 et vint se fixer à Vesoul comme négociant. Là, se trouvait déjà — soit en ville soit en banlieue — toute une colonie de Savoyards. Son fils Etienne (1762-1841) continua le commerce. Il eut deux fils : Georges Genoux-Prachex, avocat et député de la Haute-Saône et Jean-Baptiste, également négociant. Georges fut élu député du 1er collège électoral de la Haute-Saône le 5 juillet 1831 et réélu à chaque renouvellement jusqu'à sa mort en 1846. Il décéda sans postérité. C'est son petit-neveu, Victor-Joseph, né en 1854, qui devait à son tour, être tenté par la carrière politique. Pharmacien et maire de Luxeuil, il fut élu député de la 2me circonscription de Lure en 1894. Battu en 1898, il fut réélu comme sénateur de la Haute-Saône en 1904.

Combien d'autres exemples de ce genre, pourrions-nous citer ! Carlos Forel, fils d'un colporteur de Bogève devenu député des Vosges à l'Assemblée Constituante de 1848, — Augustin Barrachin, député des Ardennes et Edmond Barrachin, député de Paris, — Edouard Bussat, député de la Seine — Charles Gavard, ministre plénipotentiaire à Londres — Bienvenu Martin, député d'Auxerre, sénateur de l'Yonne et ministre de l'Instruction publique — Accambray, député de l'Aisne — Pierre-François Monnet, maire de Strasbourg — Paul Monge, consul de France à Beyrouth — le célèbre historien Rambaud, sénateur du Doubs et ministre de l'Instruction publique — Jacques Violland, député du Doubs au Conseil des Anciens... tous ces hommes politiques descendent d'humbles porte-balles venus des montagnes de Savoie et du Faucigny pour se fixer, ici ou là, en Franche-Comté, en Lorraine ou ailleurs, au gré des circonstances ou des mariages.

A l'époque où l'instruction n'était pas un service public, les com-

munes louaient un maître d'école et l'instituteur parcourait lui aussi les routes de la province à la recherche d'une besogne ingrate et souvent mal rétribuée. A Aumont, Jacques-Donat Guy « recteur d'école » est mentionné dans une requête qu'il adresse à l'Intendant pour contraindre les habitants à exécuter le contrat qu'ils ont passé avec lui. En 1660, les échevins de Morteau déclarent avoir payé 65 fr. à Maître Louis Courton, de Samoëns, recteur d'école dudit Morteau. Dans une affiche publiée à Morteau et ses environs en octobre 1667, par ordre du Conseil de la ville, pour rechercher « un maistre d'école » on lit : « Celui qui voudra se présenter pour Maître et Recteur des escoles du val de Morteau, qu'il se retreuve par-devant MM. les échevins dudit lieu mardy prochain aux conditions ci-après... Il exigera d'un chacun escolier cinq gros par chaque mois ».

Dans un excellent ouvrage : « L'instruction populaire en Franche-Comté avant 1792 », de Louis Borne, on découvre beaucoup de Savoyards exerçant la fonction de maître d'école. Si certains venaient directement de la Savoie, la plupart appartenaient à des familles déjà fixées en Franche-Comté. Voici quelques indications : en 1674, Guillaume-François Febvre, à Orchamps — en 1675, Adrien Perret, à Charquemont — en 1671, Gaspard Faivre, à Pierrefontaine — en 1667, François Anthoine, à Morteau, « aux gaiges de 40 frs » — en 1664, à Beaujeu (Hte-Saône), Claude Hugard — en 1583, à Vuillafans, Liébaud Paradis, de Chamonix, principal recteur des écoles du lieu — en 1658, à Baume-les-Dames, Faivre Claude, d'Annecy — en 1749, à Chemaudin, Nachon Pierre, de Boussières — à Quingey, Guy Antoine — à Montbenoît, Musy Antoine, de Morteau — à Ornans, Musy Laurent — Jourdain Etienne, prêtre, docteur en théologie, recteur principal des classes. A Vuillafans, Besson Nicole, Bard Anne-Marie, d'Amancy, maîtresse d'école à Besançon ; Dénériat, femme Vyotte. Le 21 janvier 1601, le savoyard Paradis est à Ornans, où le Conseil statue qu'il n'y aura en cette ville que l'escole générale à présent gouvernée par le sieur Paradis en la maison de la dicte ville.

Abrégeons la liste pour constater les nombreuses indications fournies sur les recteurs d'écoles et sur les colporteurs ou merciers. Violland François, marchand de Nancy-sur-Cluses, est reçu bourgeois de Pontarlier en 1670 — Raddaz François, de St-Nicolas-de-Véroce est reçu bourgeois de St-Claude en 1631 — et le fils d'un marchand drapier de St-Nicolas va connaître une carrière exceptionnelle. On voit, en effet, à Besançon, au début du XVI^me^ siècle, un négociant Reud Jean, dont le nom — mal orthographié — correspond à la famille Reudet ou Roudet, devenu bien vite Reud, Roud, et Roux, diminutif de Rodolphe ou Rudolph. Son fils, Claude-François, fut co-gouverneur de Besançon en 1640 et qualifié de noble. En 1665, il fut nommé Procureur Général au Parlement de Dôle, Conseiller à la Souveraine Chambre de Justice de Besançon en 1699, puis Conseiller au Parlement en 1675.

Il est difficile de s'arrêter aux autres professions si nombreuses. Signalons cependant Gaine (Gannaz) Claude, de Sallanches, cuisi-

nier, de nombreux exploitants forestiers, des magnins (chaudronniers) comme Chanoy, Chaudet et, surtout, le cas de Sage Blaise, de Cornier. Il fut reçu, en 1692, citoyen de Besançon à titre exceptionnel : « ayant pendant quelques années servi l'hôpital de la Charité où il avait soigné plusieurs pauvres garçons citoyens, pour cette considération fut admis gratis au nombre des citoyens, à charge de continuer encore pendant deux ans ».

Dans son étude, le général Fournier déclare : « La grosse masse des immigrants fut toujours essentiellement terrienne : des laboureurs et des gardiens de troupeaux. C'est elle surtout qui a essaimé si largement en Franche-Comté, au point que certains ont pu écrire que 1 Comtois sur 3 est un descendant de Savoyard qui s'ignore ». De fait, dans le répertoire établi par ses soins, on relève bon nombre de laboureurs, bouviers, pâtres, domestiques de fermes...

Pour la région de Chamonix, St-Gervais : les familles Paradis, de Chamonix — aujourd'hui disparues — fixées au Russet où nous avons trouvé leur trace dans les recensements — les Barbe ou Barbas, Battay, Cocatrix, de Bionnassay-St-Gervais, fixés près de Pontarlier et du val des Usiers — les François, de Taninges ou de La Tour, fixés en Haute-Saône en 1657 — les Gard-Roguet, Desturches, Constantin, Dunand de la région de Reignier et Pers-Jussy — les Montfort, de Marcellaz-en-Faucigny — les Mamet, d'Habère-Poche. Ceux-ci ont constitué une véritable colonie dans la région de Morteau en la paroisse des Fins. Ils sont particulièrement versés dans l'élevage de la race montbélliarde. Des éleveurs d'Habère-Poche, s'étant rendus récemment à Morteau pour se documenter, ont été surpris d'apprendre que ces Mamet des plateaux étaient bel et bien des compatriotes, déjà installés en Comté vers 1600 avec les familles Mollier venues du val d'Arly. En vérité, ce simple fait laisse apercevoir toute la richesse d'une étude poussée sur l'émigration savoyarde. Entre Pontarlier et Morteau s'allonge le val de Montbenoît ou du Sauget. Ce Sauget a longtemps conservé un patois — encore parlé aujourd'hui par les vieilles personnes du lieu — où perce une prédominance de mots du dialecte savoyard. Nous avons pu le constater en faisant parler M. Baverel, buraliste de Montbenoît. Que de terriens implantés dans les localités des montagnes jurassiennes et du Haut-Doubs portent des noms savoyards : Tissot, Lacroix, Sublet, Gindre, Vuillé, Delevaux, Vernerey, Grillet, Jolivet, Charrière, Bavoux, etc... Ces régions sont, en somme, très voisines de la Savoie et M. Letoublond, de Mouthe, nous a affirmé que, durant sa jeunesse, la plupart des ouvriers agricoles venaient encore de Savoie pour les fenaisons et les moissons, continuant ainsi une tradition séculaire. Ce que nous disons de la montagne est vrai aussi de la plaine : en passant à Andelarre, à 4 km. de Vesoul, un vieux paysan octogénaire, M. Tavernier, nous a dit, lui aussi, que ses parents lui avaient toujours raconté que la commune — et même la région — avaient été repeuplées par des Savoyards, à la suite

d'un fléau, d'un choléra : le cimetière nous a révélé, en effet, la similitude des noms : Blanchard, Tavernier, Granger, etc... A Chariez, près de Vesoul, il existe un vieux manuscrit du journal d'un habitant rappelant que les Savoyards sont venus vers la fin du règne de Louis XV pour reconstituer le vignoble. Nous en aurons la confirmation par les recherches que M. le Maire d'Andelarre veut bien entreprendre sur notre demande. Le 12 août 1961, M. de Valicourt nous écrivait en effet : « Je n'ai pas encore eu le temps de faire les recherches que vous me demandez, mais soyez assuré que je le ferai ; dès que possible, je vous enverrai les résultats ».

En achevant cet aperçu sur l'émigration savoyarde en Franche-Comté, nous sommes heureux de féliciter le général Fournier, de Besançon, d'avoir osé affronter pareille tâche et nous souhaitons vivement qu'il puisse la mener à terme. « Bien d'autres registres, nous dit-il, nous ont jusqu'ici échappé qui ont été conservés par les communes et ne peuvent être consultés que sur place. Et il reste à dépouiller tous les registres du Jura et de la Haute-Saône, ainsi que les archives municipales des villes autres que Besançon. Les lacunes sont donc bien grandes. Néanmoins, ce que nous avons pu recueillir jusqu'à ce jour sur la période considérée, longue d'un siècle, nous permet de nous représenter assez clairement l'exode savoyard après la guerre de Dix ans. Il fut, assurons-le, considérable. Plusieurs milliers de famille, sans aucun doute, dont la plupart firent mouvement entre 1650 et 1680 ».

Notre appartenance au Faucigny et à la vallée du Giffre dont l'histoire nous est familière nous a amené à examiner avec attention les résultats déjà obtenus et à constater qu'ils méritent d'être portés à la connaissance des historiens locaux et des habitants du Faucigny qui ignorent, sans doute, cette belle page de leurs annales. Ces quelques pages, où fourmillent noms et dates, paraîtront bien ardues et cependant, dans leur sécheresse, ne sont-elles pas la meilleure réponse aux maîtres sceptiques dont la science ne dépasse pas toujours le cadre de leur bureau et surtout le plus beau témoignage rendu à nos aïeux, pauvres d'écus, mais si richement dotés par ailleurs sur le plan des vertus naturelles ? Le sage antique l'avait déjà souligné : « Labor improbus omnia vincit », ce que l'on peut traduire par le proverbe populaire : « A cœur vaillant, rien d'impossible ».

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'Administration	5
Liste des membres	6
Sociétés correspondantes	11
Nécrologie	13
Bilan	15
Travaux de l'Académie	16
James PIERRE : **Le Couvent des Révérends Pères Capucins de Sallanches**	19
Luc MONNIER : **En marge du Centenaire : L'opposition de l'Angleterre et la Suisse, en 1860**	25
Jean-Frédéric ROUILLER : **Cavour, Napoléon III, et la liaison Genève-Faucigny-Mont-Blanc-Piémont**	29
Lucien GUY : **Le château de Rocfort**	39
John BAUD : **La chapelle Notre-Dame de Grâce, de Sixt**	43
Chanoine M. DECHAVASSINE : **L'émigration des Faucignerands en Franche-Comté**	45

Plus est, patriæ facta referre, labor.
OVIDE.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

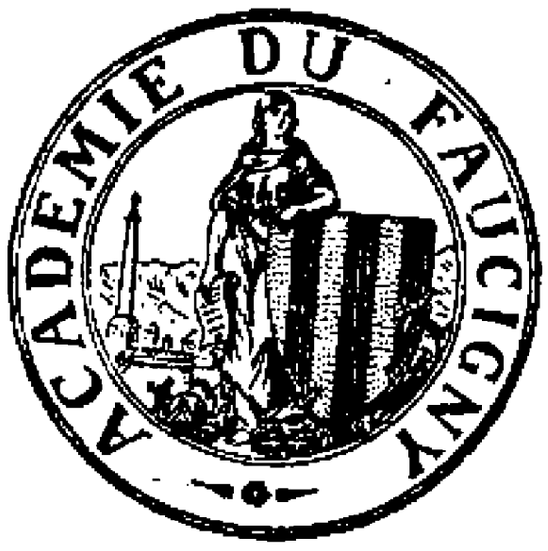
publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)

le 5 Novembre 1938

TOME XIII



MCMLXII-MCMLXIII

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Conseil d'Administration

M. **PERRET** Charles-Henri, président d'honneur (décédé).

Comité de Direction

MM. **GUY** Lucien, président ;
PAYOT Paul, vice-président ;
GUICHONNET Paul, vice-président ;
DAMEX Auguste, secrétaire, bibliothécaire ;
PIERRE James, secrétaire-adjoint ;
SAUTHIER Marcel, trésorier ;
BENE Georges, archiviste.

Membres représentant les cantons du Faucigny

M. **MOREL-FREDEL** Louis, canton de Bonneville ;
M^me^ **TYRODE** Isidore, canton de Cluses ;
MM. **PIERRE** James, canton de Sallanches ;
Docteur **PELLOUX** Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de Saint-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Docteur **GAY** Paul, canton de Saint-Jeoire ;
MOUCHET Marcel, canton de Taninges ;
Chanoine M. **DECHAVASSINE**, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
SAUTHIER Marcel, canton de Boëge.

Bienfaiteurs de l'Académie

Le Prince Jean-Louis de **FAUCIGNY-LUCINGE**, 23, rue de la Paix, Paris (2^me^) ;

M. **KUNDIG** André, maître-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, à Genève ;

MM. **TYRODE** Isidore, agent général d'assurances, Cluses (décédé) ;
RUBIN François, docteur-médecin, maire de Saint-Jeoire.

Membres d'Honneur

MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (décédé) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettre, président honoraire de la Société de Géographie, 7, rue Lamennais, Paris (VIII[e]) ;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris, (décédé) ;
M[me] DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (décédée) ;
M. VALLOT Charles, géographe, à Versailles (décédé) ;
M[me] DERMOZ Germaine, sociétaire de la Comédie Française, à Paris ;
M. Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, à Paris ;
MM. JACQUES André, artiste peintre, graveur, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie, 9, rue Métropole, à Chambéry (décédé) ;
CHAVANNE Claudius, Premier Avocat Général à la Cour de Cassation, maire d'Ambilly ;
Le général Henry BLANC, directeur du Musée de l'Armée, 2, avenue Raymond Poincaré, Paris (16[me]).
S.M. la Reine Marie-José, château de Merlinge, Gy, Genève ;

Membres Effectifs

MM. AVEZOU Robert, Directeur des Services d'Archives, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, Chemin de l'Abbaye, Annecy-le-Vieux ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules Ferry, Thonon-les-Bains ;
BAUD Henri, sous-préfet de Thonon-les-Bains ;
BENE Georges, professeur, Maître de Recherches du C.N.R.S., à Saint-Jeoire ;
BENE Raymond, docteur-médecin, 171, rue Foch, Le Creusot ;
BIOLLEY Charles, journaliste, à Thonon-les-Bains ;
M[lle] BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, à Bonneville ;
MM. BOCCACCIO Pierre, ingéneur, 8, rue Corot, Paris (16[me]) ;
BONTRON Emmanuel, notaire honoraire, à Thonon-les-Bains ;
BRETTON Claudius, industriel, 17, rue de Contamines, Genève ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy ;
CHATOUX Jean, antiquaire, Meyrargues (Bouches-du-Rhône) ;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville ;
DECHAVASSINE (le chanoine Marcel), N.-D. de Lumière, 25, av. du Parmelan, Annecy ;
DUFOUR Alain, archiviste-paléographe, Bellerive, Genève ;
FALLION Pierre, avoué, président du Syndicat d'Initiative, maire de Bonneville ;
FOLLIASSON Hugues, conseiller juridique, Froidlieu, Thonon ;
GAY Paul, docteur-médecin, à Saint-Jeoire ;
GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève, Les Berriers, Bonneville ;

GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains ;
GUY Pierre, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, à Grenoble ;
HERREN William, avocat à Genève, Cologny ;
MARTIN Pierre, directeur honoraire de la Société Générale, 101, rue de Vaugirard, Paris (6e) ;
MANNESSY Louis, avoué honoraire, Blanzy, Bonneville ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, à Genève et Monthoux ;
MORAND François, directeur d'Ecole honoraire, Le Planelet, Megève ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, Bonneville ;
OURSEL Raymond, Directeur des Services d'Archives à Mâcon ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, Villa Vallet, Chamonix ;
PERRET André, Directeur des Services d'Archives, à Chambéry ;
PERRON François, sous-archiviste du Puy-de-Dôme ;
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
PLANCHER Etienne, maître-imprimeur, rue du Pont, Bonneville ;
POULLE Emmanuel, professeur-adjoint de l'Ecole des Chartes, 6, rue Lemaignan, Paris (14e) ;
RAYMOND Justinien, professeur agrégé au Lycée J.-B. Say, 11, rue Vauquelin, Paris (5me) ;
ROCHON DU VERDIER Guy, chef de contentieux, 11, rue de la Charité, Lyon (2me) ;
ROUILLER Jean-Frédéric, professeur, 15, rue de St-Jean, Genève;
SAUTHIER Marcel, comptable, 36, avenue d'Evian, Thonon-les-Bains ;
SECRET (le chanoine Bernard), 16, rue de Boigne, Chambéry ;
TAPPONNIER Paul, ancien député, Collonges-sous-Salève ;
Mme TYRODE, professeur de musique, rue Berthelot, Cluses.

Membres Associés

MM. ABRY Eugène, pharmacien, à Chindrieux ;
ABRY Maurice, pharmacien, à Bonneville ;
Mme ACCARY Louis, Quai Alexandre Curral, Sallanches ;
MM. AGNANS Paul, notaire, rue Pertuiset, Bonneville ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, Bonneville ;
AMELOT Pierre, 11, rue Pierre-Curie, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ;
Mme ANDIGNE (la comtesse Charles d'), château de Condillac, par la Coucourde (Drôme) ;
MM. ARDIZZI Jean-François, géomètre-expert, à Aïse ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
BACCHETTA Victor, correspondant du Progrès, Taninges ;
BALLALOUD Louis, avoué à Bonneville ;
BALMELLE Marius, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, Boulevard du Soubeyran, à Mende ;

BARD DE COUTANCE Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (6me) ;
BARDEL René, dentiste, 14, avenue de la Gare, Sallanches ;
BECHET Paul, industriel, maire, 13, rue Berthelot, Cluses ;
BECHET Fernand, industriel, à Cluses ;
BERCHET Henri-François, journaliste, 24, avenue d'Ouchy, à Lausanne ;
Mlle BERTHIER Juliette, cité des Champeys, Bonneville ;
MM. BESSON Guy, organiste, directeur du groupe folklorique, Megève ;
BONTAZ Gilbert, relieur-doreur, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
BOTTOLIER-LASQUIN André, négociant, 26, rue Chenal, Sallanches ;
Mlle BOUCLIER Andrée, assistante sociale, à Bonneville ;
M. BOURGEAUX (l'Abbé Arsène), aumônier, 14, place de l'Eglise, à Annemasse.
M. BOURGEAUX Paul, juge, avenue du Léman, Thonon-les-Bains ;
Mme BOUTIE Charles, à Aïn-Tédelès (Mostaganem), Algérie ;
M. BOUVIER Louis, notaire, 6, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry ;
Mme BRANTES (la comtesse de), 17, rue du Cirque, Paris (8e) ;
M. BRIERE-ROUGE Emile, peintre-verrier, 92, rue du Président-Wilson, à Levallois (Seine) ;
Mme BROGLIE (la princesse Amédée de), 41, avenue Foch, Paris (16me) ;
Mme CAILLEAU Andrée, 134, avenue Emile-Zola, Paris (15me) ;
MM. CARPANO Léon, industriel, rue Ballaloud, Cluses ;
CHALLAMEL Alexandre, 11 bis, avenue Mac-Mahon, Paris ,(17e);
Mme CHARRIER Louis, 1, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16me) ;
MM. CHATELLARD Ernest, avenue du Stade, Bourg-Saint-Maurice (Savoie) ;
CHAULIN (baron Jacques), 25, rue des Feuillantines, Paris (5e) ;
M. CHRISTEN René, docteur, chirurgien, à Chamonix.
CLAVEL Henri, notaire, à Cluses ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais ;
CURRAL Léon, administrateur de l'E.D.F., maire de Sallanches ;
CURRAL Jean, 14, rue Nicolo, Paris (16me) ;
DERUAZ Louis, 8, place Alaouite, Rabat (Maroc) ;
DESARNOD François, à Vallon, Samoëns ;
DETHARRE Jean-Charles, rue du Pont, Bonneville ;
DUBOIN Jean, ancien secrétaire de Mairie, Samoëns ;
DUNAND Jean, industriel, boulevard des Allobroges, Bonneville ;
DUPONT Louis, directeur de l'Ecole des Fins, à Annecy ;
DUVILLARET Henri, docteur en droit, 21, avenue du R.-P.-Corentin-Cloarec, Bois-Colombes (Seine) ;
FALCHERI Edmond, 25, rue des Trois Frères Barthélemy, Marseille (6me) ;
MM. FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Henry de), Flat 3, 8 Thayer Street, Londres WI ;
FLECHERE (comte Roger de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire ;

FORESTIER Léon, ingénieur civil, La Roche-sur-Foron ;
GAY Georges, ingénieur T.A., élevage avicole, maire de Vulbens ;
GHISELLI André, rue des Arcades, Taninges et Bons ;
GIANADA Marcel, secrétaire général de la ville, Albertville ;
M. GILLOT Jean, docteur, Les Houches.
GOJON Louis, conseiller à la Cour, 47, rue Vaneau, Paris (7me) ;
GOJON Jean, avoué, 10, rue Royale, Annecy ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, 1, rue C.-Dunant, Annecy ;
GRAVIER Albert, professeur, 24, rue Barrème, Lyon ;
GRILLET Emile, assurances, 18, rue des Tournelles, Annemasse ;
GUYON Etienne, pâtisserie, Saint-Gervais-les-Bains ;
Mme JACQUIER Robert, rue du Pont, à Bonneville ;
M. JEAN Pierre, tisserand, avenue de l'Aiguille-du-Midi, Chamonix.
M. JOLIVET Jean, négociant, rue Pertuiset, Bonneville ;
Mme LALLIARD, institutrice, Saint-Pierre-de-Rumilly ;
M. LEPINAY Eugène, docteur-médecin, Les Rocailles, Saint-Gervais-les-Bains ;
Mme LEVI-PINARD Germaine, 15, rue Paul-Strauss, Paris (20me) ;
MM. LUPIN Joseph, professeur au Lycée Lakanal, 3, Allée d'Honneur, Sceaux ;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, à Bonneville ;
MALHERBE Marcel, Ingénieur-Conseil, 27, avenue de la Plaine, Annecy ;
Mme MARCHAND, institutrice honoraire, Le Maney, Bonneville ;
MM. MARTIN Georges, juge à la Cour de Genève, à Veyrier (Genève) ;
MARTY Abel, industriel, 6, rue Pré-Bénévix, Cluses ;
METRAL Robert, représentant, usines de Chedde, Passy ;
Mme MILLION Elise, institutrice honoraire, rue Décret, Bonneville ;
MM. MORAND Jacques, docteur-médecin, à Bonne-sur-Menoge ;
MOREL-VULLIEZ (l'abbé Paul), curé d'Aïse ;
MOUCHET Marcel, juge, à Moutiers (Savoie) ;
Mlle NAIR Alexia, 22, rue Chenal, Sallanches ;
MM. PARCHET (l'abbé), curé-doyen, Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain) ;
PASQUIER (l'abbé René), supérieur du Collège Ste-Marie, La Roche-sur-Foron ;
PELLISSIER Marcel, avocat général, à Chambéry ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, La Roche-sur-Foron ;
PENZ Serge, inspecteur de l'Enregistrement, Evian ;
PERRET DU CRAY (comte Jean), directeur d'assurances, 50, rue Boulbonne, Toulouse ;
Mlle PERRIN Denise, institutrice, 23, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
Mme PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry ;
MM. PINGET François, instituteur, directeur d'école, Bonneville ;
PINGET Gabriel, notaire, à Sallanches ;
PIRAUD Maurice, clinique d'Assy, Sancellemoz, Passy ;
PISSARD François, industriel, 6, rue du Faucigny, Sallanches ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
POCHAT Georges, 27, rue Jean-Jaurès, Bois-Colombes (Seine) ;

PONS Charles, industriel, place du Crêtet, Cluses ;
PREMAT Armand, 19, Grande-Rue, à Cluses ;
Mme RAVENEL (la marquise de), 42, rue Boissière, Paris (16me) ;
Mme REY François, quai de l'Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
Mme REYDET Louis, rue Décret, Bonneville ;
MM. ROCH Louis, secrétaire de mairie, Samoëns ;
ROSSET Emile, éditeur, 23 bis, avenue de Chambéry, à Annecy ;
Mme ROUSSET Marcel, professeur, Cottage Montplaisir, Pav. 26, rue Baudin, Saint-Etienne (Loire) ;
MM. RUBIN-DELANCHY (l'abbé Louis-Eugène), curé de Saint-Ferréol, par Faverges ;
Mlle RUBIN-DELANCHY Marie-Zoé, chef de Division à la Préfecture, 8, rue Guillaume-Fichet, Annecy ;
MM. SADDY Jean, professeur, 130, boulevard St-Germain, Paris (6e) ;
SIMOND Pierre, notaire, à Samoëns ;
TAREL Jean, avocat, 2, avenue Félix-Viallet, Grenoble ;
TISSOT Franck, docteur-médecin, villa Beau-Site, St-Gervais ;
TOBE François-M., docteur-médecin, Sancellemoz, à Passy ;
Mme TREAND Louis, 44, rue de l'Athénée, Genève ;
M. TROUSSIER Albert, expert-comptable, 2, rue Pasteur, Cluses ;
Mme VIARD Georges, route de Megève, à Sallanches ;
M. VINCENT Roger, « La Provence », rue Guillaume-Fichet, Cognin (Savoie).

Membres Correspondants

MM. ABBATE de CASTELLO-ORLEANS (comte Vincenzo), Lepria Rossaroll, 11, Naples ;
ACOSTA-SOLIS Micael, Dr., directeur de l'Institut de Sciences Naturelles, à Quito, Equateur ;
BATEMAN Alfredo Dr., Ministre des Travaux Publics, Bogota, Colombie ;
BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du canton de Genève ;
DAVILA GARIBI Ignacio, Dr., président de l'Académie Mexicaine de généalogie et héraldique, à Mexico ;
DELARUE, conservateur de la Bibliothèque de Genève ;
DUQUE (Don Tomas Gabriel), ancien Président de la République de Panama ;
FRASCA Francesco, barone, Dr., cardiologue, Via Emanuele Gianturco, 127, Naples ;
GALDI Genarine, doct., professeur de droit, à Rio-de-Janeiro ;
GARRIDO Luis, Président de l'Académie Mexicaine de Sciences Pénales, à Mexico ;
JANDONI GUARDIALFIERI Guiliano, dot., Viale delle Milizie, 138, à Rome ;

LIBERTINI Crescenzo, dot. prof., Corso Vittorio-Emanuele, 557 A, à Naples ;

MOLYNEUX A. J., Dr., Clinical Director of the International Research Laboratories, Tenafly, New-Jersey, U.S.A. ;

MONTORIO Guiseppe, dot., prof., rue G. Merliani, 133, Naples ;

PALUMBO (Don Alberto), prof., dot., via Arenaccia, 283, Naples ;

PITTARD Eugène, professeur à l'Université de Genève ;

PRIMOT André, chef de district des Eaux et Forêts, à Annecy ;

Général Rafael RODRIGUEZ GOMEZ BOTELLA, vice-président de la Croix-Rouge Mexicaine ;

SANJINES CABALLERO Jaime, Dr., chef de la Direction technique du Ministère des Travaux Publics, Ciudad Merida, Venezuela ;

SMITH E. A., Dr., Director Scientific Research, 43, rd Street, North Bergen, New-Jersey, U.S.A. ;

TAMIE (Abbaye de), par Mercury-Gemilly (Savoie) ;

TOVAZZI Gino, dot., villa Concordia, Mira-Porte, Venise ;

WICHTERMANN Frédéric, prof. doct., Hesstrasse 24, Liebefeld ; Berne ;

ZAVAGNO Severino, Piazza Marconi 7, Udine.

Sociétés Correspondantes

ALBERTVILLE. — Les Amis du Vieux Conflans.

ANNECY. — Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales ; Amis du Vieil Annecy.

BORDIGHERA. — Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell.

CHAMBERY. — Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Archives départementales ; Société d'Histoire Naturelle.

GENEVE. — Institut National Genevois ; Société d'Histoire et d'Archéologie ; Société Catholique d'Histoire de Genève ; Archives d'Etat ; Bibliothèque publique et universitaire ; Revue « Genava ».

GRENOBLE. — Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné ; Archives départementales.

LAUSANNE. — Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.

LOUVAIN. — Université (bibliothèque).

MOUTIERS. — Académie de la Val d'Isère.

NAPLES. — Accademia Letteraria Scientifica Internazionale ; Biblioteca Partenopea.

NICE. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

RIO-DE-JANEIRO. — Academia Brasileira de Ciencias Econômicas e Administrativas.

ROME. — Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano) ; Académie Internationale Saint-Georges de Culture Universelle.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

SION. — Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Vallesia).

THONON-LES-BAINS. — Académie Chablaisienne.

TURIN. — Deputazione subalpina di storia patria (Palazzo Carignano) ; Societa piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Palazzo Madama) ; Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano). Revue Fert.

DIPLOMES

L'Académie délivre des Diplômes à tous ses membres qui en feront la demande au Président, contre versement de 1,50 NF.

NÉCROLOGIE

Edmond DUNOYER (15 novembre 1961) ; Charles BIOLLEY (28 juin 1962) ; Don Alberto PALUMBO (7 juillet 1962) ; Henry BORDEAUX (29 mars 1963). François PISSARD (10 décembre 1963).

Charles BIOLLEY

Né à Massongy le 8 juin 1902, décédé le 28 juin 1962. Après une brillante carrière dans l'enseignement terminée comme directeur d'écoles à Sallanches, il devint un journaliste de talent. Esprit très cultivé, fin lettré, polyglotte connaissant aussi toutes les subtilités de notre patois, d'une activité débordante, il publia, dans la presse régionale, quantité d'articles et de reportages fort appréciés, ainsi que des contes et un charmant ouvrage « Le Léman », orné de très belles illustrations, édité par Arthaud en 1952. Sa constante courtoisie, sa serviabilité, son caractère jovial, lui avaient conquis l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connaissaient. Il fut l'un des membres les plus fidèles et les plus dévoués de l'Académie qui gardera de lui le meilleur souvenir.

Henry BORDEAUX

La Savoie a perdu son plus illustre écrivain de notre époque. Henry Bordeaux, membre d'honneur de notre Académie, était né à Thonon le 21 janvier 1870. Il fit ses premières études au Collège des Maristes de Thonon, puis au Collège Stanislas de Paris. Après avoir terminé ses études de Droit, il s'inscrivit au barreau de sa ville natale où il succéda à son père. Mais il se sentait déjà attiré par les lettres ; il publia quelques poésies puis se consacra au roman, dont le thème principal allait être la famille et le pays natal.

Dans plusieurs de ses ouvrages, il a donné pour cadre à ses sujets la Savoie qu'il aimait profondément et où il revenait chaque année, soit à Thonon, soit à Cognin, près de Chambéry, dans sa belle propriété du Maupas. Car, s'il passa presque toute sa vie à Paris, il resta toujours un Savoyard attaché à son terroir. Il connaissait parfaitement le caractère du Savoyard qu'il a su peindre sous toutes ses formes, dans son originalité, avec sa terre, ses coutumes, ses traditions.

Poète, romancier, historien, auteur dramatique, conférencier, chroniqueur, il a écrit une centaine d'ouvrages qui ont eu un très grand succès dans la première moitié du siècle. Il fut, comme l'a dit Henri de Régnier, un romancier moral. Ses romans sont trop nombreux et trop connus pour les citer tous dans cette brève biographie, mais il

en est qui ont particulièrement marqué sa féconde carrière littéraire : « La Peur de vivre, Le Pays natal, Les Roquevillard, La Robe de laine, Les Yeux qui s'ouvrent, La Maison », etc. Ils sont écrits dans un style agréable. Mobilisé pendant la guerre, en 1914, comme capitaine d'infanterie, il participa aux opérations de Verdun, dont il a raconté les terribles combats. C'est en 1919 qu'il fut élu à l'Académie Française, succédant à Jules Lemaître. Il était Grand Officier de la Légion d'honneur. Malgré son grand âge, il a écrit jusqu'à sa mort.

Henry Bordeaux s'intéressait à toutes les manifestations savoyardes. Il jouissait d'une très grande notoriété, non seulement dans sa chère Savoie qui le connaissait bien et était fière de lui, mais encore à l'étranger. Il laisse un nom dans notre littérature, il a marqué une époque que l'on revit avec lui, il a fait connaître et aimer la Savoie. Il est décédé à Paris, le 29 mars 1963 et a été inhumé à Cognin.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 1963

		Actif	Passif
Solde au 31 décembre 1961		1.281,84	
Cotisations 1962-1963		1.253,00	
Vente fascicules et diplômes		68,00	
Dons (Métral)		20,00	
Fondation de Faucigny-Lucinge		300,00	
Intérêts Caisse d'Epargne		42,76	
Fournitures de papeterie			6,70
Dactylographie			5,00
Affranchissements			32,20
Recouvrements			47,00
Envoi des fascicules			66,90
Taxes Chèques postaux 1962 et 1963			10,00
Facture Imprimerie du Château (tome XII)			1.070,00
Facture Mayer (emballages)			13,00
Soldes pour balance :			
Caisse	141,12		
Caisse d'Epargne	1.532,33		
Chèques postaux	41,35		1.714,80
		2.965,60	2.965,60
Solde à nouveau		1.714,80	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 3 mars 1962

Assemblée générale.

Lucien GUY : Dom Hilaire Leyat, historien savoyard.

John BAUD : L'inscription de la Papeterie, à Arenthon.

André PRIMOT : Valeur métrique des poids et mesures en usage dans le Faucigny, en 1836.

Séance du 18 août 1962

Alain DUFOUR : René de Lucinge et la Paix de Lyon du 17 janvier 1601.

Hugues FOLLIASSON : Une lettre inédite du commandant A. Bétemps, du 20 mars 1814, relatant des combats à La Roche et à Bonneville.

Pierre MARTIN : La fondation de la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois, en 1906.

Marcel SAUTHIER : Le Calvaire de Miribel.

Pierre BOCCACCIO : Promenades au Col de Thyez, à Luth-sur-Oëx et en Valais (extrait des Mémoires de Pierre Fontaine).

L'Académie se prononce, après discussion, pour la forme

FAUCIGNERAN, FAUCIGNERANE

Séance du 17 novembre 1962

Lucien GUY : Aymon II de Faucigny et l'élection de Jean de Cossonay à l'évêché de Lausanne, en 1240.

Chanoine Bernard SECRET : Les structures anciennes de la Savoie sous l'occupation burgonde, d'après le cadastre.

Séance du 2 mars 1963

Assemblée générale. Renouvellement du comité.

André PRIMOT : Le chemin de fer du Faucigny, d'après le rapport présenté au Conseil Communal de Bonneville, en 1856.

Lucien GUY : John Ruskin à Chamonix (1835) et à Mornex (1863).

Séance du 10 août 1963

Jean-Frédéric ROUILLER : Le « Cé-que-l'aino ». évocation patriotique et religieuse des luttes entre Genève et la Savoie.

Chanoine Marcel DECHAVASSINE : L'émigration savoyarde en Bavière et en Autriche.

Lucien GUY : Bonne de Bourbon, régente de Savoie.

Séance du 23 novembre 1963

Paul TAPPONNIER : Souvenirs d'alpinisme. La montagne décrite par Emile Javelle et Henry Bordeaux.

Lucien GUY : Le général Jean-François Henriod (1763-1825), pour son bicentenaire.

FONDATION DE FAUCIGNY-LUCINGE

Le prix fondé en 1941 par le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (300 NF) a été décerné, pour l'année 1963, à M. Alain Dufour, archiviste-paléographe, à Genève, pour ses études historiques sur la Savoie.

L'Académicien Savoyard

HENRY BORDEAUX

Par M. Paul TAPPONNIER

En disparaissant à la fin de mars 1963, à 93 ans, notre illustre compatriote Henry BORDEAUX a laissé un vide immense au pays savoyard.

On a pu dire très justement que l'œuvre du grand Chablaisien, féconde jusqu'à l'opulence, fut la plus étonnante manifestation de santé intellectuelle que l'histoire littéraire aura à signaler.

Aucune de ses pages ne le montre, se complaisant à semer le trouble dans les âmes ; il clarifie tout au contraire, et assainit toujours ce souffle pur et vif. C'est le vent fortifiant et enivrant, tout à la fois, âpre et gai des glaciers.

Une centaine de volumes constituent son œuvre considérable, tant littéraire qu'historique et sociale, en majeure partie consacrée au « Terroir natal » et basée sur l'idée de famille.

On a compris quel intérêt offrit le témoignage apporté sur les lois de la société, un écrivain qui, durant tant d'années, dans ses romans sociaux, mit en relief une énorme quantité d'observations et de réflexions.

Ayant une connaissance approfondie, minutieuse de sa chère province de Savoie, il créa ces types représentatifs qui lui étaient familiers, dans le traditionnalisme et le régionalisme, dont il connaissait si bien la race, le climat, l'histoire, les coutumes, en critique averti et scrupuleux.

Dans un style clair et agréable, depuis les « Roquevillard » déjà bien lointains, Henry Bordeaux n'a cessé d'affirmer la justesse de ses observations, la sincérité de ses inspirations, la noblesse morale et les mâles vertus qui s'élevaient pour proclamer la beauté du Devoir, quand on sait travailler, aimer, lutter, souffrir, dans la vie de tous les jours, à l'épreuve de l'expérience, faisant ressortir l'esprit de solidarité en vieille Allobrogie.

Henry BORDEAUX méritera de rester cher au cœur de ses compatriotes qu'il sut si bien accompagner sur les rudes sentiers de l'Alpe inspiratrice, où, d'un pas vigoureux, ils montaient sans effroi enivrés de lumière, du commencement à la fin de son œuvre saine et forte.

RENÉ DE LUCINGE et la Paix de Lyon de 1601

par M. Alain DUFOUR

René de Lucinge, sieur des Allymes, ambassadeur de Savoie à la Cour de Henri III, de 1585 à 1588, et négociateur de la paix de Lyon de 1601 n'est pas ignoré des historiens de la Savoie, mais il n'est pas aussi connu qu'il le mérite. Humaniste, auteur de quelques ouvrages de politique et d'histoire imprimés de son temps mais devenus fort rares, il a laissé plusieurs œuvres inédites d'un grand intérêt, rédigées d'une plume vive et passionnée, qui ne manque pas d'éloquence. La disgrâce qu'il subit à la suite de la signature du traité de Lyon et la retraite totale où il vécut les dernières années de sa vie — au point que l'on ne sait même pas en quelle année il mourut, vers 1615 — expliquent sans doute l'oubli dans lequel ses œuvres sont tombées, à quoi s'ajoute le secret d'Etat qui empêcha, à l'époque, de donner quelque publicité que ce soit à ses méditations politiques. Une association, celle des Amis du Château des Allymes sur Ambérieu, groupée autour de Mme Tenand-Ulmann, son initiatrice, et présidée par le prince de Faucigny-Lucinge, a entrepris la publication de ces œuvres inédites de René de Luccinge. Le premier volume paru, l'année dernière, contient le **Dialogue du François et du Savoysien,** récit des événements français du temps de la Ligue, auquel se mêlent des considérations sur la politique savoyarde et des portraits moraux des grands personnages du temps. Cette année, le second volume est sorti de presse, contenant les souvenirs de Lucinge sur sa négociation du traité de Lyon : les **Occurrences de la Paix de Lyon.**

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance de la paix de Lyon. Elle a marqué le rattachement à la France des provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, qui composent l'actuel département de l'Ain, cependant que le marquisat de Saluces, dont le duc Charles-Emmanuel s'était illégalement emparé quelques années auparavant, était définitivement cédé par la France au Piémont dont il formait, pratiquement, le complément indispensable. Cet échange de territoires, quoique légèrement favorable à la France, était fort équitable, si l'on songe qu'il fut conclu en pleine guerre, alors qu'Henri IV avait pénétré à la tête de ses troupes jusqu'à Chambéry et dans toute la Savoie de langue française. Pourtant, au moment où l'accord fut signé, le 17 janvier 1601, le duc Charles-Emmanuel de Savoie entra dans une vive colère et se considéra trahi par ses plénipotentiaires,

René de Lucinge et Francesco Arconato. Ces derniers, accusés d'avoir signé le traité sans permission, furent disgrâciés.

Que s'était-il passé ? C'est ce que nous raconte Lucinge dans ses **Occurrences**. Une première lettre ducale, en date du 8 janvier 1601, avait autorisé les ambassadeurs à signer et déjà tous les grands personnages de la cour de France s'étaient réunis chez le cardinal-légat Aldobrandini, président de la négociation, pour l'importante cérémonie de la signature, quand une seconde lettre ducale arriva, à la dernière minute, datée du 15 janvier et portant l'ordre de ne pas signer. Le duc entrevoyait soudain la possibilité de disposer d'une armée espagnole pour reprendre la guerre. A la persuasion de tous les personnages présents, y compris l'ambassadeur d'Espagne en France, Lucinge et Arconato se décidèrent quand même à signer, comme si cette seconde lettre n'était pas parvenue à temps. Prendre une telle décision, si lourde de conséquences, était un acte d'audace, mais la conviction d'agir pour le bien public, de sauver leur patrie d'une nouvelle campagne qui risquait fort d'être plus désastreuse que la précédente, et surtout de sauver la paix entre la France et l'Espagne — la paix européenne, en somme — donna aux délégués savoyards la force d'accomplir un acte qui pouvait passer pour de la désobéissance, même si leurs instructions portaient qu'ils devaient obéir au cardinal Aldobrandini, médiateur de cette paix.

Ce cas de conscience est largement développé dans le récit de Lucinge, qui donne plus d'un argument pour justifier le traité de Lyon. Parmi ceux qui retiendront le plus l'attention des historiens, figure la description des territoires cédés de part et d'autre, et qui d'un côté comme de l'autre des Alpes venaient heureusement compléter des Etats dont les frontières étaient par trop irrégulières. Saluces était indispensable à la sûreté de Turin et du Piémont, et la Bresse à celle de Lyon. Le duc de Savoie, recevant le marquisat, avait « carré son pré ». Henri IV en avait fait autant de son côté. Et il est vrai que la paix de Lyon a marqué par là une étape dans l'élaboration des états modernes.

Sur un point cependant, Lucinge demeure très discret : pourquoi l'attitude du duc Charles-Emmanuel a-t-elle changé au dernier instant ? Nous en sommes réduits, ici, à des conjectures appuyées sur quelques indices, mais fort vraisemblables, et que nous développerons ultérieurement. Il semble que la conjuration de Biron, fomentée par Charles-Emmanuel lors de son passage à Paris en 1600, et conduite avec l'appui de l'Espagne, ait connu un temps d'arrêt puis soudain de nouveaux développements au cours de ce mois de janvier 1601 — le mois même où allait être signée la paix de Lyon. Avec l'aide de l'Espagne, Biron et ses amis allaient ouvrir le chemin de la France aux troupes de Charles-Emmanuel et déjà les conjurés se distribuaient les provinces par l'imagination. Le 17 janvier, jour de la signature, la conjuration était en pleine reprise et allait connaître encore de nouveaux développements jusqu'à sa découverte, qui amena le procès et la décapitation du maréchal de Biron, en été 1602.

Lucinge pouvait donc estimer à juste titre qu'il avait sauvé la

situation. Il avait accompli un de ces actes d'autorité tels qu'un conseiller politique ne peut en accomplir qu'une fois dans sa carrière, car il faut le payer de la disgrâce. Quitter le service ducal ne lui fut pas très difficile matériellement, car son château des Allymes, en Bugey, se trouvait, du fait même du nouveau traité, en terre de France, à l'abri des poursuites ducales. Mais ce lui fut un véritable déchirement moral ; le vieux lien vassalique, l'attachement personnel au prince, était pour ce gentilhomme de vieille souche une réalité atavique, renforcée par vingt-trois ans de service dans des charges aussi diverses qu'honorables. Artisan de la grande politique, il lui fut sacrifié ; témoin de ces événements, il revit encore dans le récit qu'il nous en a laissé (1).

(1) Résumé de la conférence du 18 août 1862.

BONNE DE BOURBON

Régente de Savoie

par M. Lucien GUY

Le comte Vert, Amédée VI de Savoie, mourut de la peste, en Italie, le 2 mars 1383, à l'âge de cinquante ans, en laissant à son épouse, Bonne de Bourbon, l'administration générale de ses Etats, pendant la minorité de son fils Amédée VII. Ce dernier, par acte du 18 juillet 1383, céda à sa mère, en échange des terres du Chablais, la baronnie de Faucigny, ainsi que de nombreuses possessions en Genevois. Bonne de Bourbon devenait ainsi souveraine effective du Faucigny.

Bonne de Bourbon, née vers 1340, princesse de sang français. issue de la lignée de Saint-Louis, était fille du duc Pierre de Bourbon et d'Isabelle de Valois. Elle était sœur de la Dauphine Jeanne et tante du roi de France, Charles VI. Elle épousa, en 1355, le comte Amédée VI de Savoie. Amédée, qui avait rejoint le roi Jean le Bon avec ses meilleurs chevaliers, laissa ses troupes et ramena sa jeune femme au château du Bourget. Elle y arriva en octobre 1355, après un voyage de douze jours à cheval. Le comte y donna des fêtes « qui coustèrent gros » (1). Au mois de juin 1366, en s'embarquant à Venise pour l'Orient, où il enleva Gallipoli aux Turcs, Amédée avait déjà confié à son épouse, par lettres patentes du 3 janvier 1366, le gouvernement de ses Etats (2).

La Régente sut s'imposer en Savoie, par la sagesse de son administration durant les nombreuses absences de son mari.

Elle avait un physique agréable : un corps mince et bien modelé, un visage ovale très régulier, avec de grands yeux doux, au regard tendre et profond, un nez droit, une jolie petite bouche bien dessinée, un front haut encadré de longues nattes, une physionomie empreinte à la fois d'énergie et de bonté. Elle était douée d'un tempérament énergique et d'un grand cœur, « d'une impressionnabilité extrême, prompte aux larmes, pitoyable aux humbles, fidèle dans ses affections et sensible aux choses d'art » (3). On désignait Bonne de Bourbon sous le nom de Madame la Grant ou Madame la Grande et on l'appelle souvent la Grande Comtesse.

---

(1) V. de Saint-Genis, Hist. I, p. 362.

(2) C'est au cours de cette croisade que mourut à Constantinople Jean de Belleville, originaire de Tarentaise, cuisinier du Comte Vert, l'inventeur du gâteau de Savoie (15 avril 1367). Plaisance, Hist. I, p. 216.

(3) Max Bruchet, Le château de Ripaille, p. 29.

Son jeune fils, Amédée VII, surnommé le comte Rouge, né le 24 février 1360, était « très porté vers les exercices physiques, fort chasseur et grand danseur, aimant la vie des camps ». Il avait de très beaux chiens ; à Chillon, il en possédait 78 (braques, limiers, lévriers) (4). « Sans se désintéresser complètement des affaires, il s'accommoda si bien du concours de sa mère, qu'il ne chercha point à lui soustraire le pouvoir. Sa nature frivole se contentait volontiers du rôle représentatif. Il aimait parader, sous sa jaque de velours rouge, devant les princes français, au milieu de sa bruyante escorte de hérauts, de trompettes, d'archers, d'arbalétriers, de gentilshommes et d'écuyers. Au demeurant familier avec les humbles, adoré de son entourage, il inspirait l'affection, mais non le respect ni l'obéissance ; c'était le plus doux et le plus aimable des hommes, ce n'était pas un souverain. » (5).

Amédée VII avait épousé, en 1377, Bonne de Berry, fille du duc de Berry et de Jeanne d'Armagnac. On l'appelait Madame la Jeune. Le prince aimait tendrement sa femme, sans laquelle il n'aurait su vivre. Elle appelait son mari « son très redouté seigneur » (6).

Prince chevaleresque, habile et vaillant, Amédée VII participa à la guerre de Cent ans, de 1383 à 1386. Il avait combattu avec les armées françaises, dans les Flandres, à la bataille de Roosebeke en 1382 et paru dans de nombreux tournois. Il se distingua en 1384, dans la prise de Sion, où il fut armé chevalier. En 1386, il était à Péronne avec mille lances, accompagnant le duc de Berry. Il se battit en Piémont, dans le Canavais où il prit Balangero. La réunion de Nice, Vintimille et Coni à la Savoie, lui donnait accès à la Méditerranée (7).

En automne 1389, Bonne de Bourbon quitta Ripaille pour Lyon et descendit le Rhône sur un bateau décoré de tentures à ses armes et retrouva, à Lyon, son neveu Charles VI. Amédée VII rejoignit le roi et le pape à Avignon. Il s'agissait de rétablir Louis II d'Anjou sur le trône de Naples et le pape Clément VII à Rome. En 1391, Bonne de Bourbon et Amédée VII étaient à Ivrée pour réprimer une révolte des Tuchins (8).

Le 9 octobre 1391, le comte Rouge chassait le sanglier dans la forêt de Lonnaz, près de Thonon, lorsqu'il fut blessé dans la chute de son cheval et mourut au château de Ripaille, le 2 novembre, des suites d'une maladie mystérieuse (probablement le tétanos) soigné par Grandville, médecin ignorant et criminel. Des soupçons d'empoisonnement pesèrent longtemps sur son entourage et même sur Bonne de Bourbon dont l'innocence fut facilement établie et dont la considération ne fut pas entachée. Amédée fut enseveli à Hautecombe.

---

(4) Ibid. p. 162.
(5) Ibid. p. 30.
(6) M. Bruchet, op. cit. p. 31.
(7) V. de Saint-Genis. Hist. I, p. 378 ; S.M. la Reine Marie-José, Le Comte-Rouge, p. 293, 294, 295, 301, 308.
(8) Ibid. Comte-Rouge, p. 323, 324, 331.

Après la mort de son fils, Bonne de Bourbon se rendit à Nyon et de là à Genève, puis à Chambéry (9).

Amédée VIII, fils du comte Rouge et de Bonne de Berry, n'avait que huit ans à la mort de son père. Il était né, en effet, à Chambéry, le 4 septembre 1383. La question de la tutelle et la direction des affaires furent alors disputées par Bonne de Bourbon, sa grand'mère et Bonne de Berry, sa mère. L'assemblée des Etats Généraux ne pouvant se concilier, le pays se partagea entre les deux princesses et pendant 18 mois, on eut deux gouvernements siégeant, l'un à Chambéry, avec Bonne de Bourbon, l'autre à Montmélian, avec Bonne de Berry. Cette situation anormale aurait pu amener la guerre civile en se prolongeant. Les souverains voisins intervinrent : le roi Charles VI, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans envoyèrent en Savoie des ambassadeurs munis d'instructions verbales, de lettres patentes et de lettres closes, avec mission de concilier les princesses et surtout les assemblées. Les Etats, représentés par des commissaires, s'en remirent à la décision des princes arbitres et le duc de Bourgogne confirma à Bonne de Bourbon la régence et la tutelle, avec l'assistance de douze conseillers choisis par moitié dans les deux partis. (Traité du 8 mai 1393 pour la régence des Etats de Savoie. Sentence arbitrale du 15 mai 1395.) Bonne de Bourbon avait pour elle le testament d'Amédée VII et sans doute l'appui des trois Etats réunis en assemblée générale à Chambéry, le 13 avril 1393. Sur l'arbitrage du duc Louis de Bourbon, du 8 mai, Bonne de Berry était écartée du pouvoir. Elle se désista de son douaire et se retira en France et, à la fin de la même année 1393, se remaria avec Bernard VII, comte d'Armagnac, le futur connétable de France (10).

Le titre de régente ne conférait point à Bonne de Bourbon la plénitude de la souveraineté. Elle était tenue de prendre l'avis d'un Conseil dans lequel prévalait l'influence des ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon.

Dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, la cour de Savoie, suivant le désir de Bonne de Bourbon, quitta la résidence du Bourget pour celle de Ripaille. Ripaille, au bord du lac Léman, n'était à l'origine, qu'un rendez-vous de chasse où Bonne de Bourbon fit construire une maison de plaisance (11). Le testament d'Amédée VI (27 février 1383) désigne cette châtellenie sous le nom de Ripalia : a ripa Lemani lacus. Bonne chargea Jean d'Orlyé des travaux avec des entrepreneurs vaudois. Commencée au printemps 1371, Bonne put prendre possession de sa nouvelle résidence, en 1377 et y revint chaque année jusqu'en 1391. C'était, en effet, moins un château qu'une maison de plaisance. Le logis principal, aux larges fenêtres, n'avait que deux étages ; les autres constructions, même la chapelle, étaient en bois. Cela n'empêchait pas de loger 332 personnes, dont 28 pauvres nourris à Ri-

(9) Ibid. Comte-Rouge, p. 334, 339, 344, 345, 349 ; M. Bruchet op. cit. p. 148.
(10) V. de Saint-Genis, Hist. I, p. 383 ; Plaisance, Hist. I. p. 229.
(11) V. de Saint-Genis, Hist. I, p. 403.

paille et 179 chevaux, comme on le voit en 1391 (12). Ripaille devint surtout, sous le comte Rouge, le séjour ordinaire de la Maison de Savoie et aussi le centre du gouvernement. C'est le duc Amédée VIII qui substitua au manoir de son aïeule le célèbre château aux sept tours, construit en 1434 (13).

La régence de Bonne de Bourbon fut une époque plutôt pacifique. La cour de Ripaille était particulièrement brillante et les réceptions au château ne le cédèrent pas à l'éclat des plus illustres maisons d'Europe. Bonne de Bourbon dépensait sans compter. Les princesses avaient apporté les élégances françaises et cette cour offrait de grandes analogies avec les cours de Bourbon, de Berry, de Bourgogne et même avec celle de Charles VI. Elle groupait, autour des princes, l'élite de la noblesse savoyarde. Ripaille se distinguait par son ameublement luxueux, sa riche vaisselle. Les comtes de Genève prisaient l'hospitalité de Bonne de Bourbon. La cour célébrait avec solennité les grandes fêtes religieuses. Il y avait des représentations dramatiques et des tournois. Les jeux d'adresse et de hasard étaient très goûtés à Ripaille. Les ménétriers paraissaient dans les cérémonies. Des musiciens étaient attachés à la cour. La Régente s'intéressait à la peinture et à la musique ; elle avait mis la harpe à la mode. Les souverains ne négligeaient aucun moyen pour gagner les sympathies de leur entourage. Une heureuse familiarité resserrait le loyalisme des gentilshommes savoyards. Les réunions de famille étaient des occasions que recherchaient les princes pour témoigner de l'intérêt aussi bien à leurs barons qu'à leurs plus modestes serviteurs. La Grande Comtesse ne croyait pas déroger en assistant au mariage du domestique de son concierge. Le comte Vert présidait au mariage de son tailleur. Les générosités et les faveurs maintenaient un affectueux respect entre les princes et leurs sujets (14).

On n'était pas encore à l'époque des festins légendaires et purement imaginaires des commensaux de l'ex-pape Félix V. Les repas étaient simples mais copieux. Le ravitaillement était alors assez difficile. La nourriture consistait en viande de boucherie et poissons du lac. Le gibier était une ressource précieuse. Les fromages de la cour de Savoie avaient une réputation qui les faisait rechercher de loin. Les vacherins d'Entremont, d'Abondance, de Samoëns, de Bresse et de Tarentaise étaient des cadeaux princiers que l'on adressait aux cours de Bourgogne et de Milan, voire même au Souverain Pontife. L'ours était très apprécié à la table de la Régente. Des animaux rares peuplaient le parc et la basse-cour.

Bonne de Bourbon ne partait jamais en voyage sans avoir, dans un sac de cuir, sa provision de dragées et sa bouteille de vin, de préférence du Malvoisie (15).

---

(12) M. Bruchet, op. cit. p. 387, 388.
(13) Ibid. p. 87.
(14) M. Bruchet, op. cit. p. 145.
(15) Ibid. p. 156.

En 1381, Bonne de Bourbon et Bonne de Berry séjournèrent en Faucigny. Elles y furent fêtées ; les hommes et les communautés du mandement de Châtillon s'étaient cotisés pour leur offrir des présents (16). A Châtillon, Bonne de Bourbon fit ajouter une troisième tour au vieux château des anciens sires de Faucigny. La Régente séjourna à Bonneville. Le 4 mai 1381, les deux princesses quittent Ripaille le matin, déjeunent au couvent de Lieu et couchent le soir à Bonne, aux frais de la ville. Le 5 mai, elles déjeunent à Bonne, dînent et couchent à Bonneville aux frais de la localité. Le 6 mai, elles déjeunent encore à Bonneville et couchent à Marnaz, dans la maison du bailli Jacques de Mouxy. Le 9 juin 1391, le comte Rouge, parti de Genève, dîne à Bonneville et va coucher à Sallanches (17).

Le couvent des dames de Lieu, près de Perrignier, reçut souvent la visite de Bonne de Bourbon et de Bonne de Berry.

En décembre 1393, Bonne de Bourbon consentait aux fiançailles de Marie, une des filles de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avec le jeune Amédée VIII.

La régence de Bonne de Bourbon ne fut troublée que par quelques incidents de peu d'importance qui furent réglés sans dommages. Pendant la minorité d'Amédée VIII, en 1392, elle envoya des troupes en Piémont, contre le marquis de Montferrat et en Valais pour obtenir la paix. Les seigneurs de la Bresse ayant tenté de se soulever, elle fit défense à tous ses nobles, bannerets, hommes d'armes et vassaux du Faucigny, de sortir du pays. Bientôt, une grande cavalcade fut décidée. Le mardi après le 2 juin 1392, à l'heure de prime, tous les guerriers faucignerans, convoqués par ordre du maréchal de Savoie, Jean du Verney, se rassemblèrent à Bonne, prêts à marcher contre les rebelles. Les cavaliers du Faucigny allèrent garder la Bresse. En 1393, les envoyés du bailli du Faucigny font remplir les forteresses d'hommes et de vivres, ordonnent que tous les guerriers se tiennent prêts à marcher au premier signal, avec toutes leurs forces.

Henri de Menthon était en guerre avec Jean de Lucinge et voulait prendre son château. Jean du Verney fut chargé de les réconcilier. Il occupa le château de Monthoux. La querelle, portée au tribunal du juge-mage du Faucigny, fut discutée à Genève pendant six jours.

En 1394, la succession du comté de Genève s'ouvrit par la mort du comte Robert, plus connu comme l'antipape Clément VII. Bonne de Bourbon crut la circonstance favorable pour s'emparer de Genève. Mais ces préparatifs n'eurent pas de résultat. Elle sut maintenir la suzeraineté de son petit-fils dans le Genevois (18).

Bonne de Bourbon avait quitté Chambéry au mois de mai 1393 pour revenir à Thonon. Après les procès de réhabilitation de Lompnés

---

(16) Lavorel, Cluses, I., p. 82.
(17) M. Bruchet, op. cit. p. 151, 327.
(18) Plaisance, Hist. I., p. 230 ; Lavorel, Cluses, I., p. 82, 84 ; S.M. Marie-José, Le Comte Rouge, p. 353.

et de Grandville compromis dans la mystérieuse fin du comte Rouge, elle fut convoquée à Lyon, le 15 mai. Philippe le Hardi, après avoir fait son éloge, la pria de renoncer à la régence et de quitter la Savoie. Pour maintenir son influence en Savoie, ce dernier voulait en finir avec Bonne et les princes Amédée et Louis d'Achaïe et Oddon de Villars restés auprès du jeune Amédée VIII, à Chambéry, où ils étaient les vrais maîtres de la situation, Bonne n'ayant plus que les simulâcres du pouvoir. Le 2 novembre 1393, il déclara la régence et la tutelle terminées. Bonne était découragée par les intrigues sournoises des ducs de Bourgogne et de Berry. Elle s'effaça avec beaucoup de dignité, gardant seulement ses titres de régente. Elle recevait de nombreux témoignages de fidélité des communes de ses Etats et était soutenue par son frère le duc Louis de Bourbon. Elle se retira définitivement à Mâcon, en 1396. Sa régence semble s'être terminée en 1397. Amédée VIII était alors dans sa quatorzième année. En 1399, celui-ci racheta à sa grand'mère le Faucigny qui lui avait été attribué à titre de douaire (19).

Bonne de Bourbon, princesse française devenue princesse bien savoyarde, séjourna pendant plus de 40 ans en Savoie, dans ses belles résidences des lacs : Le Bourget, Chillon, Lausanne, Evian, Thonon, Ripaille (20). Elle mourut au château de Mâcon, le 19 janvier 1403.

Comme les autres régentes, Yolande de France, Christine de France, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, Bonne de Bourbon fut une grande princesse dont l'administration fut heureuse pour le pays.

---

(19) Plaisance, op. cit. p. 230, 232 . S.M. Marie-José, op. cit. p. 371. 375, 381, 382, 383.

(20) V. de Saint-Genis, op. cit. I., p. 383.

Une légende fantaisiste attribue à une imaginaire princesse Bonne, la fondation de Bonneville. Cette erreur grossière a été reproduite par des auteurs peu soucieux de la vérité historique, tels le Theatrum Sabaudiae, Raverat, Fr. Wey, Léandre Vaillat et bien d'autres. Certains ont cru devoir l'identifier avec Bonne de Bourbon. Il nous suffira de rapprocher quelques dates pour réfuter cette assertion sans fondement. On sait que le nom de Bonneville, Bonavilla fut donné à cette localité naissante par la Grande Dauphine, Béatrix de Faucigny, le jour de la fête de Sainte Catherine, patronne de la paroisse, du mois de novembre de l'an 1283, ainsi que le prouve le texte des franchises accordées à la ville par cette princesse. Or, à cette époque, Bonne de Bourbon n'était pas encore née. D'autres princesses de la Maison de Savoie ont porté le prénom de Bonne : Bonne de Savoie, fille d'Amédée V, née vers 1270, épouse de Hugues de Bourgogne, seigneur de Monthozon ; Bonne de Berry, mariée au Comte Rouge, Amédée VII, en 1377 ; Bonne de Savoie, sœur d'Amédée VIII, née en 1388, princesse d'Achaïe ; Bonne de Savoie, fille d'Amédée VIII, née en septembre 1415, comtesse de Montfort.

Toutes ces princesses, cadettes de la Grande Dauphine, n'ont jamais porté le même intérêt à notre antique cité où elles n'ont fait que passer. On disait autrefois la Bonne ville ; on n'a jamais dit la ville de Bonne, Bonavilla et non Bonaevilla.

L'Emigration des Faucignerans

en Bavière et en Autriche

par M. le Chanoine Marcel DECHAVASSINE

Après les pages consacrées à l'émigration des gens du Faucigny dans les pays d'Outre-Mer et en Franche-Comté, dans les tomes XI et XII des Mémoires de l'Académie du Faucigny, voici un nouveau chapitre de cette invraisemblable épopée, de cet exode qui, des siècles durant, a marqué l'histoire de notre province. Pourra-t-on, désormais, aborder son passé sans évoquer cette formidable émigration qui, vers les « Allemagne », la Franche-Comté, l'Alsace-Lorraine, puis vers les Amérique, a drainé tant et tant de nos compatriotes ? Et quand on s'avise de dire que parmi ces Allemands, ces Autrichiens, ces Argentins, il y a des centaines de descendants d'émigrés savoyards, on provoque facilement chez l'interlocuteur un sourire sceptique, parfois amusé et moqueur. Il est fort heureux que des rencontres comme celle des familles Vulpillière à Zurich ou des Bonnevillois avec les gens de Staufen, en duché de Bade, au cours de l'été 1963, viennent attirer l'attention des Savoyards sur les conséquences insoupçonnées de ce vaste courant séculaire.

FAIT CURIEUX : LES LACUNES DE L'HISTOIRE LOCALE DANS LE DOMAINE DE L'ÉMIGRATION

Dans son Histoire de Savoie, rééditée pour le Centenaire de l'Annexion, M. Ménabréa ne consacre que quelques lignes insignifiantes à ce problème. Dans le Mémorial de Savoie ou Livre du Centenaire, le professeur Onde insiste beaucoup sur l'émigration saisonnière mais déclare (p. 312) **« que l'émigration pour les pays lointains demeure néanmoins l'exception ».** Comment expliquer qu'un tel phénomène démographique n'ait jamais fait l'objet d'une étude approfondie au sein des Académies locales ? On compte sur les doigts les travaux publiés en ce domaine. Déjà, en 1896, l'archiviste départemental Max Bruchet attirait l'attention des lecteurs sur l'importance du sujet. Dans le Bulletin Historique, il publiait une brève mais captivante relation sur l'émigration des Faucignans au XVIII[e] siècle. Mais il ajoutait : **« Il serait certainement intéressant de pouvoir suivre pendant le cours de plusieurs siècles cette émigration, mais l'auteur n'a pu trouver des documents que sur l'émigration au siècle dernier. »**

Cinquante ans plus tard, dans la Revue de géographie alpine, l'historien Guichonnet lui faisait écho : « **Une étude d'ensemble des mouvements d'émigration dans les Alpes françaises fait encore défaut, bien que les études démographiques y reçoivent, depuis quelques années, une vigoureuse impulsion. On connaît encore mal les détails du rythme de peuplement et de dépeuplement des montagnes. Ces lacunes sont imputables à la pauvreté des sources, à la médiocrité du matériel statistique ancien.** »

Il aura fallu le travail de bénédictin accompli par le professeur Martin, de Fribourg-en-Brisgau, lui-même descendant d'un colporteur de Mégevette, pour tirer des multiples archives locales fouillées à travers le pays de Bade, la preuve formelle de l'ampleur et de l'ancienneté de l'exode faucignan vers l'étranger. M. Guichonnet, dans un tableau suggestif, a résumé les résultats de cette étude systématique, dans un article passionnant : « **L'émigration alpine vers les pays de langue allemande.** » (Revue de Géographie Alpine, 1948, tome XXXV, fascicule 4.)

L'historien badois Gothein pense que l'on peut comparer les bienfaits reçus de l'invasion mercantile savoyarde par l'Allemagne catholique du Sud à ce que fut, pour l'Allemagne du Nord, l'exode des Huguenots français après la révocation de l'Edit de Nantes.

De telles éclaircies sur ce mouvement séculaire ne pouvaient que stimuler un chercheur faucigneran à retrouver ses compatriotes à travers la Souabe, la Bavière et l'Autriche, comme le professeur allemand l'avait fait pour la région de Fribourg en Brisgau et la Forêt Noire. Mais, pour faire cette enquête depuis la Savoie — terre de départ — les difficultés étaient de taille. Quelle richesse de moisson recueillie ! Puisse-t-elle amener d'autres chercheurs, spécialement parmi les descendants d'émigrés fixés dans ces pays, à poursuivre la tâche ! Ce courant vers les pays de langue allemande bien antérieur à l'afflux des Savoyards vers Paris ou Lyon ne surprendra que ceux qui ignorent les liens du Duché de Savoie avec le Saint Empire Germanique. La Savoie de Pierre II — surnommé le Petit Charlemagne — s'étendait presque jusqu'aux portes de Fribourg en Suisse, tête de pont pour les régions alémaniques. Comme princes de l'Empire, les évêques de Genève avaient le droit d'assister à la Diète. Saint François de Sales y fut convoqué par Lettres de l'empereur Mathias, en date du 18 mars 1614. En 1664, le duc de Savoie ayant intérêt à posséder des voix à la Diète de Ratisbonne demanda à Mgr d'Arenthon d'Alex de s'y faire représenter par son plénipotentiaire Charles-Félix Mallet. Sur le plan militaire, est-il besoin de souligner combien de fois la Savoie fut dans le camp des Impériaux, combien de membres de la noblesse savoyarde ont servi dans les armées ou l'administration de l'Empire ?

Ce n'est pas sur cette élite que nous allons nous attarder mais sur ces nombreux paysans du Haut-Faucigny qui, poussés par la nécessité, s'en allèrent porter leurs étoffes et leur pacotille jusque dans la vallée du Danube. Devant cette invasion de nos montagnards, leur ténacité et leur habileté dans le négoce, les corporations d'Ou-

tre-Rhin s'émurent et se mirent en état de défense, comme on se garantit, dans une plantation, des invasions de sauterelles. Hostiles à ces étrangers, à ces Welches, qui venaient jusque dans leurs villages leur dérober la clientèle, les marchands allemands les dénoncèrent aux administrations locales, ne craignant pas d'user, à l'occasion, de procédés injustes. Une âpre lutte, que les Archives relatent parfois, devait se prolonger jusqu'au triomphe de ces astucieux colporteurs qui trouvaient le moyen de rentrer par la fenêtre là où on les mettait à la porte.

« L'examen des sources allemandes nous montre que si les Alpins ont cédé à l'attraction alémanique, c'est qu'ils ont été aspirés par le courant commercial Nord-Sud joignant les Pays-Bas, la vallée du Rhin, l'Allemagne du Sud à la Haute Italie. » Et, précisément, les habitants du Faucigny étaient placés sur la route Italie-Allemagne, dans le rayon d'action de cette grande voie de trafic ou de celles qui y conduisent. C'est pourquoi Faucignerans et Valdotains se retrouvaient constamment côte à côte à l'étranger, resserrant leurs liens par de nombreux mariages, constituant entre eux des sociétés commerciales, bref, formant un complexe si étroitement uni qu'il a été impossible aux historiens allemands de les distinguer et que tous sont englobés sous la désignation commune de « Savoyards ».

Mais beaucoup d'entre eux, pour forcer les barrières, pour tourner les édits de persécution, eurent recours à ce qu'un économiste allemand appelle « la politique du mariage ». Arrivés, pour la plupart, jeunes et célibataires, ils excellaient à se gagner le cœur de jeunes filles de la bourgeoisie par des cadeaux princiers, par le sacrifice d'étoffes précieuses qui excitaient la convoitise ou de bijoux non moins recherchés. Une fois leur sort uni à des « Fraülein » de la bonne société allemande ou autrichienne, il leur était alors possible d'ouvrir boutique, de participer aux foires et d'acquérir, moyennant finances, espèces bien sonnantes, le droit de bourgeoisie. C'est ainsi que, le succès aidant, ces marchands de Megève, de Magland, de Haute Tarentaise s'associèrent en puissantes firmes de commerce, développant leur réseau de prospection grâce à des démarcheurs qui n'avaient plus besoin, désormais, de venir du fond de leurs montagnes avec leurs balles. Certaines de ces sociétés réussirent même à fonder des établissements de crédit qui devinrent par la suite de solides banques allemandes sous des noms typiquement savoyards. Voilà, rapidement esquissée, l'implantation en Bavière, en Autriche-Hongrie et jusqu'en Pologne de ces laborieux émigrés du Faucigny que nous allons étudier en détail grâce aux nombreux documents que nous possédons pour le XVIII[e] siècle.

Après des années de pénible labeur, de très durs sacrifices, les émigrés de chez nous ont battu les Allemands sur leur propre terrain, se ménageant une place au soleil à la force du poignet, certains se hissant jusque dans les rangs de la noblesse impériale par tous les services rendus à leur patrie d'adoption. Ce n'était pas une mince affaire quand on songe, qu'en 1582, ils furent, de la part du Cercle de Souabe, l'objet d'une plainte à la Diète d'Augsbourg pour ce fait

« qu'ils se présentent avec leurs marchandises non seulement chez les particuliers, dans les villages et les bourgs mais pénètrent dans les châteaux et couvents pour offrir leur marchandise aux gens de la noblesse et de condition élevée si bien que les commerçants indigènes sont ruinés par cette concurrence ».

Oui, les « Krammer » de Savoie dont les merciers ou porte-balles constituaient de loin le plus gros contingent, ont eu le dessus, mais à quel prix ! Larmes des épouses et des mères sans nouvelles des absents pendant des mois, parfois des années, larmes des adolescents de 12 à 15 ans, jetés sur les routes d'Europe en plein pays étranger à l'âge où tant de camarades ne pensent qu'à jouer et à jouir des bienfaits du foyer familial ; souffrances et fatigues de tous ces hommes plongés dans des conditions de vie qu'on n'imagine guère. Pour ces dizaines et dizaines de gros négociants dont la réussite a préservé le nom de l'oubli, combien d'autres sont morts à la peine ou ont succombé aux privations, à la maladie, loin de leur pays natal ? Pour combien s'applique cette note anodine d'un compte de subsides de 1467 : **« De même Pierre Octenier a déserté le pays natal à cause de son indigence et il est récemment décédé dans le territoire de Vaud où il s'est rendu. Cet humble campagnard du Val Montjoie laissait plusieurs orphelins qui vivaient dans la maison paternelle avec leur mère, grâce aux secours de leurs autres parents ; ils se trouvent aujourd'hui dans la nécessité d'aller mendier. »** Cette lutte pour la vie, elle apparaît à travers tous les documents d'ordre fiscal et économique que nous ont laissés les siècles passés. En 1646, deux délégués de la Chambre des Comptes de Savoie furent chargés de parcourir le Faucigny et d'y faire « le détail des impositions ou tailles, cottets et autres affaires ». C'est paroisse par paroisse qu'ils s'acquittèrent de leur mission, recueillant auprès des syndics ou des procureurs des détails qui ne peuvent laisser aucun doute sur la situation précaire des habitants et l'ampleur de l'émigration. Partout, le même écho « beaucoup ont été contraints par la pauvreté de déshabiter ». A Nancy-sur-Cluses, l'entière perception des tailles ou l'exaction est rendue difficile à cause de la pauvreté des contribuables et l'absence « de la plupart de ceux qui trafiquent en Allemagne ou ailleurs ». Nous n'avons guère de statistiques et de documents précis pour évaluer tous ces départs ; les appréciations sont vagues : « Un grand nombre... beaucoup... la plupart... etc. » Mais cette émigration commencée pour le moins au XV[e] siècle, atteint son point culminant au XVIII[e] et là, il est possible de fournir sur la question non plus des statistiques générales mais des faits précis d'émigration, des noms, des dates, des généalogies, des documents tirés d'archives.

L'APOGÉE DE L'ÉMIGRATION DES FAUCIGNERANS VERS VIENNE ET L'AUTRICHE AU XVIII[e] SIÈCLE

Pour situer l'émigration à cette époque, nous disposons de bien des moyens :

1° Le recensement de 1726, dit « Consigne des Mâles » du fait

qu'il ne contient que les individus du sexe masculin, ce dénombrement ayant lieu pour des fins militaires ;

2° Les multiples fondations faites en faveur de la paroisse natale des émigrés ;

3° Les trésors de nos églises et chapelles locales, statues, tableaux, ornements, calices, ostensoirs, reliquaires, etc. ;

4° Les patentes d'anoblissement délivrées aux marchands fixés à Vienne et ailleurs ;

5° Les registres de commerce conservés aux archives de la ville de Vienne, qu'il faudrait dépouiller pour saisir tout le rôle des Faucignerans dans le brillant essor économique de cette capitale au XVIII° siècle.

LES PRÉCIEUX RENSEIGNEMENTS DE LA CONSIGNE DES MALES

Ce recensement de 1726 n'existe plus que pour la province du Faucigny et une faible partie du Genevois (lettres A à C). Pour faciliter le recrutement des régiments régionaux, le roi Victor-Amédée II avait enjoint aux châtelains de chaque mandement de recenser la population masculine de chaque paroisse en indiquant soigneusement l'âge, la profession et surtout la résidence de chaque personne consignée, qu'elle soit absente ou présente. Ces ordres furent exécutés parfois avec une solennité intimidante : le châtelain, flanqué de la police locale, accompagné de quelque syndic ou conseiller, se rendait de maison en maison pour recueillir la déclaration des chefs de famille, sommés sous la foi du serment de déclarer tous les enfants mâles vivant sous leur toit ou déjà partis. Ils avaient aussi à indiquer ceux de la maison voisine, en cas d'absence des habitants.

C'est grâce à ce document irremplaçable que l'on peut avoir une idée de l'ampleur de l'émigration en Faucigny. En ce premier quart du XVIII° siècle, cette province de 45.000 habitants fournit en émigrants plus du cinquième de sa population masculine comprise entre 12 et 60 ans, soit plus de 4.000 personnes. Les chiffres en sont la preuve évidente. A Magland, les deux tiers de cette population mâle émigrent, soit 299 individus sur 475 ; à Nancy-sur-Cluses : 94 sur 215 ; à Arâches : 105 sur 205 ; à Samoëns : 350 sur 867 ; à Morillon : 132 sur 253 ; à Saint-Nicolas-de-Véroce : 72 sur 314 ; à Saint-Gervais : 110 sur 405 ; à Megève : 210 sur 1200 ; à Crest-Voland : 43 sur 141 ; à La Giettaz : 50 sur 204 et à Flumet : 70 sur 300. On trouve des proportions semblables pour Saint-Sigismond, Saint-Roch, Cordon, Onnion, Mégevette, Le Mont-Saxonnex. A Nancy-sur-Cluses, le 23 juin 1726, les syndics attestent qu'il ne reste dans la paroisse, pendant 9 mois de l'année, que les vieillards décrépis et les petits enfants, avec qelques journaliers, étant le surplus dans leur commerce ordinaire au pays étranger. Sur 76 familles, il y a 94 absents dont 30 en Alsace et en Forêt Noire. Dans la famille Hugard, les cinq fils font le commerce de la mercerie. Il ne reste à la maison que le grand-

père âgé de 64 ans et ses deux petits-fils dont l'aîné n'a pas 8 ans. A Mieussy, la famille Bellegarde est un exemple particulièrement typique de la dispersion des émigrés : Nicolas s'est marié en Lorraine, il est absent depuis 30 ans ; son frère Joseph s'est marié en Bavière, il est absent depuis 26 ans ; leur frère François est marchand en Champagne et Jean-Jacques à Noyon, en Picardie.

Le chiffre des émigrants faucignerans à cette époque est considérable par comparaison avec ceux des autres provinces savoyardes. Il est de 337 pour Sallanches alors qu'Annecy, à cette date, n'en compte que 125. Sur ce nombre, on en trouve 21 en Alsace, 15 en duché de Bade, 7 en Souabe et dans la région d'Augsbourg, 2 à Vienne et une cinquantaine qui n'ont pas fait connaître le lieu de leur résidence. Beaucoup, en effet, n'ont pas donné signe de vie depuis longtemps et, suivant la formule classique du recensement : « On ne sait pas où ils sont. »

Précisons quelques noms d'émigrés recueillis pour SALLANCHES : Charlotte Saillet, veuve de Michel Lydrel, originaire d'Arâches ; son fils Joseph, 20 ans, négociant à Vienne depuis 5 ans (il était sans doute commis de magasin chez des parents déjà fixés à Vienne) — Challamel Joseph, négociant dans l'Empire, âgé de 18 ans — Challamel Jacques, négociant en Souabe — Genamy Jean, 46 ans, feu Gervais, bourgeois de Sallanches et marchand depuis 20 ans. Ce Genamy, nous le retrouverons à Saint-Nicolas-de-Véroce dont il est originaire, son père Gervais, bourgeois de Vienne, y avait épousé en secondes noces une Autrichienne, Elisabeth Brunz, qu'il ramena au pays natal. Ce fils Jean, de Sallanches, né du premier lit, avait trois frères : Guillaume, Gervais et Claude Génamy, tous trois fixés à Vienne et il leur servait de procureur pour exécuter les nombreuses fondations qu'ils firent à Saint-Nicolas.

La paroisse de MAGLAND partage sans doute avec Arâches le privilège d'avoir fourni le plus d'émigrés à l'Allemagne du Sud et à l'Autriche. Le recensement de 1743, dit de la capitation espagnole parce que son but était d'imposer les familles pour subvenir aux lourdes charges entraînées par l'occupation espagnole qui dura 7 ans, de 1742 à 1749, contient également de précieux détails pour notre sujet. Or, à cette date, il y avait plus de 50 colporteurs de Magland traffiquant en Allemagne dont les noms figurent au susdit dénombrement. Ainsi, les Borgin, bienfaiteurs de la paroisse ; les Perrollaz de la Colonnaz ; les Cartier, du village de Gravin ; Claude Coudrey, âgé de 32 ans, marié à Augsbourg ; Michel, à Augsbourg, et leur frère Claude-François fixé à Vienne ; Jean-Charles Gaudy, 50 ans, époux de Françoise Cartier, bourgeois d'Augsbourg. Ce dernier associé à Biolley, du hameau de La Provence-Saint-Roch, avait ouvert à Augsbourg un commerce de tissus de crêpe, devenu très prospère. Jean Vulpillière avait également réussi mais sa veuve, allemande de naissance, termina ses jours à Magland, le 4 octobre 1759.

Grâce aux registres mis à notre disposition, nous avons pu déceler à la fois l'ampleur et l'ancienneté de cette émigration des gens de Magland vers l'Allemagne. Il y a un fait particulièrement signifi-

catif : c'est le nombre extraordinaire de parrains qui sont obligés d'avoir recours à un procureur pour les représenter à la cérémonie du baptême. Ainsi : en 1646, 17 parrains sont absents sur 49 baptêmes — en 1647, 24 pour 48 baptêmes — en 1648, 17 pour 36 — en 1649, 23 absents pour 37 baptêmes — en 1650, 15 pour 48 — en 1686, 24 pour une quarantaine de baptêmes. En 1732, le pont qui donne accès au village de Gravin ayant été emporté par une crue de l'Arve, le curé de Magland sollicita de l'évêché la permission d'anticiper Pâques « pour confesser les partants en Allemagne. »

ARACHES bat sans doute le record des émigrés. Sur les 105 émigrés dénombrés en 1726, près de 80 exercent le négoce en Souabe et en Bavière, principalement à Augsbourg et Munich, quelques-uns à Vienne. Dans la famille Crétier dont un membre est associé, pour le commerce, avec François Passy, de Vienne, nous trouvons Guillaume, 31 ans, marchand à Augsbourg depuis 17 ans ; son frère Aimé, 20 ans, à Augsbourg depuis 6 ans ; Bernard, 26 ans, en Allemagne depuis 9 ans, il n'est revenu qu'une fois au pays natal pour voir son père et n'y est resté que 6 semaines. Ducrue Pierre, 26 ans, apprenti mercier à Augsbourg ; Décret Joseph, 50 ans, marchand à Augsbourg et son fils François, étudiant à Augsbourg depuis 6 ans ; Fimaloz Guillaume, bourgeois et négociant d'Augsbourg, son frère Georges, bourgeois de cette ville ; Greffoz Jean, 24 ans, facteur de boutique à Augsbourg depuis 3 ans ; Moret Claude, 42 ans, négociant à Augsbourg ; Passier Pierre, 29 ans, bourgeois d'Augsbourg ; Roux Claude, 29 ans, également négociant à Augsbourg avec son frère Joseph, 48 ans, leur frère Pierre-François, 32 ans, est marié en Allemagne ; Crozet, apprenti en Bavière pour être mercier, absent depuis 5 ans ; Décret, en Bavière depuis 11 ans n'est venu qu'une fois au pays natal pour deux mois... et la litanie est loin d'être épuisée. Mais voici pour Vienne : Décret Jean-Claude, 33 ans, bourgeois et marchand de Vienne depuis 11 ans ; André, son frère, 23 ans, valet de commerce depuis 4 ans ; Passier Jean, 25 ans, bourgeois et marchand de Vienne, absent depuis 13 ans ; Georges, son frère, 16 ans, y apprend le métier de mercier ; Saillet François, 35 ans, facteur de boutique à Vienne dès 17 ans, avec son frère Jean-Claude.

Jean Passy (ou Passier) bourgeois de Vienne, dans la biographie qu'il nous a laissée de son frère Antoine, le célèbre Rédemptoriste viennois, dit que son grand-père Georges était négociant d'Arâches ; c'est celui qui est recensé ci-dessus en 1726. Venu à Vienne très jeune — il n'avait que 16 ans — il y fonda une maison de commerce. Son fils, prénommé Georges comme lui, ouvrit à Vienne une importante maison de soieries. Par ses qualités et son rayonnement, il mérita d'être élu conseiller aulique et membre du Conseil de la ville extérieure (hors remparts). Enfin, il fut promu Chevalier de l'Ordre de Léopold. Il laissa 5 enfants dont Jean, le biographe, Georges et Antoine, tous deux Rédemptoristes. Antoine, le plus connu, naquit à Vienne le 31 mars 1788 ; malgré une santé délicate, il fit de brillantes études à l'Université. Entre 1810 et 1821, ayant dû assez souvent interrompre le cours de ses classes, il occupa le rôle de précepteur dans les meilleures familles de la noblesse. En 1817, nous le trouvons

comme lecteur et bibliothécaire à l'hôtel du comte Szechenyi. A la mort du comte, il entre chez les Rédemptoristes et, le 25 mars 1821, il célèbre sa première Messe assisté du célèbre dramaturge allemand Frédéric Werner, cet auteur converti devenu prêtre. Peut-être connaît-on le riche répertoire de ses œuvres : Attila (1808), la Croix sur les bords de la Baltique, Wanda, reine des Sarmates (1810), Sainte Cunégonde (1815), la Mère des Macchabées (1820), etc... Fixé à Vienne après son sacerdoce, il connait un grand succès comme prédicateur. Son jeune ami, Antoine Passy est lui aussi un homme universel, son activité littéraire s'étend à tous les genres : histoire, poésie, musique, spiritualité, traductions littéraires. Le seul catalogue de ses œuvres occupe six pages in 8° de son nécrologe et renferme plus de 100 productions diverses, entre autres une Histoire de l'Eglise, les origines de l'Angleterre, la vie de Grégoire XVI, etc..., de belles poésies sur les vertus théologales avec une préface de Frédéric de Schlegel. Ce grand poète et savant allemand s'était aussi converti au catholicisme et s'était lié d'amitié avec le jeune religieux Passy. Il est le frère de Guillaume de Schlegel, le brillant écrivain. En 1808, il entra dans l'administration autrichienne et fut chargé de diverses missions. De retour à Vienne en 1818, il reprit ses cours sur la philosophie de l'histoire. Son œuvre capitale « De la langue et philosophie des Hindous », ouvrage de fond sur les langues de l'Inde.

Le Père Passy est très connu dans les pays de langue allemande par ses cantiques populaires que l'on chante encore. L'Empereur lui fit remettre une médaille d'or en témoignage d'estime pour ses travaux et son fructueux ministère. Son aïeule, la mère des deux émigrés viennois, Georges et Jean, était une Fimaloz, proche parente de Guillaume Fimaloz, bourgeois d'Augsbourg. A côté de ces Passy, du hameau de Pernant, il y avait aussi, à Vienne, des Passy du hameau de Lachat que nous retrouverons au chapitre des fondations, et deux frères : François et Pierre-Joseph Passy, également dans le commerce de tissus et passementerie ; Pierre a fait souche ; son fils François de Paule, né en 1766, docteur en droit, avocat à la Cour impériale, épousa, en 1802, noble Marie d'Albari, fille d'un ancien conseiller du roi de Pologne. Dans son acte de mariage, il est qualifié de « très noble ». De cette union est né Jean-Népomucène Passy (1804-1859) qui laissa deux fils : Emile (Administration des Douanes) et François-Joseph (Administration des Compagnies de Chemins de fer). Tous deux semblent avoir laissé de la descendance.

Laissons un instant les Passy de Vienne pour les Décret, leurs compatriotes. Cette famille d'Arâches, du hameau des Crêts, comporte trois branches : l'une encore vivace, à Arâches dont l'un des membres est l'abbé François Décret, rattaché au diocèse de Rabat. C'est là qu'il a fait son séminaire en 1941 avant de prendre part à toute la campagne d'Italie et de France comme interprète à la quatrième division marocaine de montagne. Il a été détaché par son Ordinaire, en septembre 1961, pour préparer une licence d'Arabe, en Sorbonne. La seconde branche est constituée par les Décret de Bonneville, famille de juristes dont le nom revient souvent durant la Révolution. Pierre-Joseph (1747-1819) fut député à l'Assemblée des Allobroges en

1792 et président de cette Assemblée. Son fils Jean-Louis, capitaine d'infanterie sous Napoléon I^er^, profita de la campagne de Bavière, en 1805, pour rendre visite à ses cousins, les Ducrue, d'Augsbourg. La troisième branche est la branche autrichienne anoblie par patentes du 16 décembre 1776, délivrées par l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche.

Cette branche descend de Louis-Joseph Décret, fils de Pierre Décret, médecin à Cluses. Il a été impossible de retrouver cette famille à la consigne des Mâles où se lisent cependant les noms de Décret Jean-Claude, feu François, 33 ans, marchand et bourgeois de Vienne depuis 4 ans, son frère André, 23 ans, en Allemagne depuis 11 ans ; un oncle, Décret Joseph, est marchand à Augsbourg.

Louis Décret vint à Vienne vers 1740, appelé sans doute par son parent Jean-Claude. Son diplôme de noblesse est ainsi rédigé : « **Considérant que notre cher et féal Louis Décret, assesseur près du Tribunal de Commerce, a vendu, il y a 38 ans** (donc en 1738) **ses biens héréditaires en Savoie, avec une perte très grande, considérant qu'il est le plus ancien député du Tribunal de Commerce de notre ville de Vienne, qu'il s'est toujours efforcé de faire fleurir notre commerce soit dans nos provinces, soit à l'étranger, considérant qu'il a aussi fait apprendre le commerce à ses trois fils, ses associés, lui conférons la noblesse avec le titre de « edler von » (noble de) ainsi que le droit, tant pour lui que pour ses descendants, de porter des armoiries. »**

Ses trois fils étaient Pierre, Louis et François. En 1805, Pierre épousa Marie-Rosine Roux, fille de Jacques Roux, autre émigré d'Arâches. La veuve Roux, une autrichienne : Madeleine Thérèse Vatcher, avait pour homme de confiance Pierre Delisle, de Scionzier qui fut 25 ans commis à la firme Roux. En 1807, il quitta cette maison pour être commis chez Pierre de Décret, le gendre. La généalogie publiée, il y a quelques années à Vienne par la Revue héraldique « Adler », « l'Aigle » mentionne qu'en 1805, Marie-Rosine épousa Pierre Rodolphe von Decret. De cette union naquirent Rodolphe de Decret, conseiller à la Cour Impériale et Frédéric, officier supérieur de l'Armée autrichienne. Une sœur de Louis Décret, leur père, épousa, à Vienne, Jean-Baptiste Bouvard, probablement l'oncle de l'astronome Alexis Bouvard, de CONTAMINES-SUR-ST-GERVAIS.

LES ÉMIGRÉS DU VAL MONTJOIE

Nous avons trouvé au recensement de 1792 la mention de toute la famille de l'astronome, avec de précieuses notes. Nous les transcrivons textuellement ici :

Nicolas, 71 ans — Sa femme, Marie Jacquemoud, 65 ans — François, fils, 36 ans, à Vienne depuis 20 ans — Joseph, fils, 34 ans, à Vienne depuis 16 ans — Alexis, 25 ans, à Paris depuis 9 ans — Jean-Baptiste, 28 ans — Nicolas-François, 38 ans, marié père de 4 enfants.

Or, dans son ouvrage, l'historien Grillet, contemporain de ces

Bouvard, déclare : « **Alexis, après avoir pris des éléments d'écriture et de lecture dans sa paroisse, fut envoyé chez le chanoine Bouvard de la Collégiale de Sallanches afin de sonder si ses inclinations le portaient vers l'état ecclésiastique ou le commerce, mais ne se sentant appelé ni à la prêtrise ni au négoce, il partit à Paris pour tenter fortune.** »

S'il faut en croire le chanoine Grillet dans son Dictionnaire historique, Alexis avait un frère et plusieurs parents négociants à Vienne. Les documents lui donnent raison. Le 24 avril 1765, le chanoine Bouvard transmet au nom de feu François Parent, négociant en Autriche et son parent 6.400 livres pour la fondation du traitement destiné au futur régent des Contamines. De plus, Joseph-Marie Bouvard signe comme témoin dans les actes de fondation rédigés à Vienne en faveur des Contamines, en particulier dans la fondation Jean-François Pernat, originaire d'Arâches, en date de 30 janvier 1758, pour le traitement du curé. Or, Pernat avait épousé la sœur de ce Bouvard. C'est sans doute le frère d'Alexis, Jean-Baptiste, qui rejoignit ses aînés à Vienne et fut élevé au titre de chevalier le 24 août 1793. De ce dernier descendent le chevalier de Bouvard, lieutenant général de division, commandant la 32me division stationnée en Hongrie et Louis de Bouvard, capitaine dans la Garde impérale à Vienne. Comme on le voit, ces Bouvard s'orientèrent vers la carrière des armes et nous avons recueilli à leur sujet une anecdote digne d'être contée.

En juillet 1963, le curé de Saint-Nicolas-de-Véroce faisait appel à nos services pour faire visiter aux touristes le beau trésor de sa paroisse, trésor qui sera évoqué plus loin. Nous avons profité de nos loisirs pour rechercher la parenté de l'astronome Bouvard et établir sa généalogie. Au hameau des Hoches, sur les Contamines, nous avons été reçu très aimablement par un arrière petit neveu descendant de Nicolas-François : Marcel Bouvard. Il nous a narré l'aventure suivante : Combattant de la guerre de 1914, il fut prisonnier et détenu dans un camp de l'Allemagne du Sud. Un beau jour, un gardien lui signifie qu'il a à se présenter devant l'officier supérieur qui commande le camp. Une pareille sommation avait bien de quoi inquiéter notre Savoyard. Il fut bien vite rassuré par la tournure de l'entretien. « C'est bien vous qui vous appelez Bouvard ? D'où êtes-vous ? » — « C'est bien moi, en effet ; je suis originaire de Savoie, de la région de Saint-Gervais. » — « Eh bien, moi, malgré mes grades d'officier allemand, je m'appelle Bouvard comme vous et comme vous, je suis, par mes ancêtres, originaire des Contamines-sur-Saint-Gervais ! »

La foudre serait tombée aux pieds de notre détenu militaire qu'il n'en aurait pas ressenti un tel choc ! Et, en toute simplicité, le chef du camp se mit à le questionner sur sa famille pour connaître la parenté qui restait au pays natal et ce qu'elle faisait... L'entretien se termina cordialement : « Si jamais vous avez besoin de mes services, ne craignez pas de faire appel à moi. » Des coincidences de ce genre sont rares ; il fallait vraiment le hasard de l'émigration pour mettre ainsi en présence deux membres de la même famille !

Les documents recueillis par le P. Grandjacques de Saint-Nicolas et transmis à M. Baud nous auraient été fort précieux pour étoffer cette chronique. Qu'on en juge par les quelques glanes faites dans la Consigne des Mâles : au village du Quy : Bouvard Jean-François, feu Nicolas, 50 ans, vivant de ses revenus. Nicolas, 15 ans, en Allemagne depuis 3 mois pour apprendre le négoce. Cette famille Bouvard est la même que celle des Hoches, que celle de l'astronome ; c'est au Quy qu'est décédé, il y a quelques années, l'un de ses arrière-petits neveux.

Au village des Chattryx : la célèbre famille Genamy dont nous aurons à parler et les Gaillard qui trafiquèrent jusqu'à Berlin. La grande famille Gaillard du Pontet contracta des alliances avec les Genamy et joua un rôle considérable dans la direction de la châtellenie de Montjoie. A noter aussi Jacquemoud, 40 ans, trafiquant en Allemagne ; Marquet Joseph, 19 ans, en Allemagne pour apprendre le commerce ; Revenaz Michel, 20 ans, porte-balle. Si curieux que cela puisse paraître, les données du recensement sont complétées magistralement par les archives de la Visitation d'Annecy et de Vienne.

LES ÉMIGRÉS DU HAUT-FAUCIGNY ET LE CULTE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A VIENNE

Voici ce qu'on peut relever dans le « Recueil des Circulaires du Monastère de la Visitation d'Annecy » :

De notre Monastère d'Annecy, le 21 septembre 1707,

« Vos charités ne seront pas moins consolées que nous l'avons été d'apprendre le progrès que la dévotion à Saint François de Sales fait dans les pays étrangers. M. Revenaz, originaire de ce diocèse, marchand agréé à la Cour et bourgeois de Vienne en Autriche, vint exprès pour nous demander quelques reliques de notre Saint, afin de les faire exposer à la vénération publique. On lui donna un petit fragment de la gracieuse chair qui répandait une odeur tout extraordinaire, ce qui nous fit augurer que Dieu serait glorifié en son Saint dans cette ville impériale où la dévotion à Saint François allait le faire honorer. Il n'a rien oublié pour cet effet, car il a fait venir de Rome des Indulgences plénières pour le jour de la fête et l'octave de notre Saint, que la nation savoisienne fait solenniser depuis qu'ils ont les reliques dans l'église des Pères Minimes (Minoritemplatz). M. Revenaz a fait enchasser la relique dans un magnifique reliquaire de vermeil doré qui a la figure d'un cœur, enrichi de pierres précieuses, entouré de rayons et soutenu par deux anges sur un piédestal. Le rétable de la chapelle qu'il a fait ériger en l'honneur du Saint est d'une très belle sculpture de bois doré qui répond à la beauté du dessin qu'il nous a fait voir depuis peu, en nous apportant un voile de calice qui est d'un glacis d'or rebroché d'argent, du prix de 80 frs l'aune, voile qui lui était resté d'un ornement complet fait de la même étoffe pour la chapelle du Saint. Cette dépense se monte à plus de 1.500 écus qui se-

ront un monument éternel de sa piété pour notre glorieux patriarche. Nous ne pouvons passer sous silence la magnificence avec laquelle la nation savoyarde, qui compte trente bourgeois établis à Vienne, fit solenniser, l'an dernier, pour la première fois (1706), la fête de notre Saint Fondateur. La Grand'Messe y fut chantée fort solennellement et répondue par la musique et symphonie de l'Empereur. A l'issue, on présenta à baiser à ce concours de peuple la précieuse relique. Ensuite, nos dévôts savoyards, pour imiter la charité de leur Saint Protecteur, firent une aumône à tous les pauvres, qui se présentaient à la porte de l'église. La nation savoyarde a, de plus, fait un don de 50 écus de revenus pour faire solenniser à perpétuité de la manière dite la fête et l'octave de Saint François de Sales.

« M. Revenaz, qui sacrifie une partie de ses revenus en œuvres pies, nous a donné aussi 50 écus pour les premiers frais de la béatification de notre Vénérée Mère de Chantal. »

LETTRE DU 12 SEPTEMBRE 1717

Dix ans plus tard, la Visitation d'Annecy donnait aux Monastères de l'Ordre les détails suivants sur le culte de Saint François de Sales à Vienne : **« MM. Charvey et Saillet, Savoyards et marchands de leurs Majestés Impériales s'étant aperçu que la chapelle fondée par M. Revenaz était trop petite pour contenir la foule de peuple se rendant à cette dévotion, en ont fait construire une autre magnifique et plus grande dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne, mais vous aurez déjà remarqué que l'on doit l'établissement de la dévotion à notre Saint Fondateur à quelques pieux marchands savoyards fixés dans cette ville. Vous apprendrez encore avec bien plus de consolation qu'elle a eu un si grand progrès qu'elle a passé jusqu'à la Cour de Leurs Majestés Impériales et surtout dans celle de l'auguste Impératrice Amélie. »**

Il n'est pas exagéré de dire que le culte de Saint François à la Cour et surtout la fondation de la Visitation à Vienne qui en est la conséquence, est aussi le résultat du zèle de nos marchands faucigne-rans pour faire connaître et aimer notre grand Saint savoyard. Marchands agréés à la Cour, c'est-à-dire fournisseurs attitrés, ils eurent connaissance des souffrances morales et physiques de l'Impératrice Amélie, devenue veuve en 1711, et lui recommandèrent de recourir au patronage de leur illustre et saint compatriote. Les archives de la Haute-Savoie possèdent deux magnifiques autographes : une lettre précisément de cette impératrice Amélie qui épousa l'empereur Joseph I^{er} en 1699 et n'en eut que deux filles : Marie et Amélie et une autre lettre de l'impératrice régnante, femme de l'empereur Charles VI, père de Marie-Thérèse. Les deux Impératrices écrivirent à la Visitation d'Annecy pour avoir des reliques insignes du Fondateur à l'occasion de la construction de la chapelle de la Visitation de Vienne, érigée près du palais du Belvédère du prince Eugène de Savoie. Le 13 mai 1717 eut lieu la grandiose solennité de la pose et de la bénédiction de la première pierre de cette église. Les Archi-

ves de la Visitation d'Annecy contiennent le beau compte-rendu de la cérémonie, donné par le chanoine Coppier, chanoine d'Annecy, délégué spécial de la Visitation aux fêtes de Vienne. Ce personnage n'était pas le premier venu : François Coppier, né à la Chapelle d'Abondance vers 1665 et docteur en théologie, avait été aumônier de Mgr d'Arenthon d'Alex et, à ce titre, était connu de la Cour de Turin. Le 24 février 1720, il quitta la Collégiale de Notre-Dame de Liesse pour exercer à Turin les fonctions de chapelain de la Reine. Sa charge achevée, il fut dignement récompensé, nommé comte de Albugnagno et abbé commendataire de Vezzolano, près de Chieri.

« Le 13 mai 1717, écrit-il, jour mémorable à Vienne, non seulement par l'accouchement de l'impératrice régnante, mais par le départ du prince Eugène pour sa glorieuse campagne de Hongrie et par cette consécration qui, par une disposition de la Providence, a concouru avec le jour anniversaire de l'ouverture du tombeau de la Mère de Chantal par Mgr de Rossillon de Bernex. » Suit une description lyrique de la solennité rehaussée par la présence de l'Impératrice Amélie et de grands personnages de la Cour ; le compte-rendu comporte plusieurs pages du « Recueil des Circulaires » déjà signalé.

La fondation de la Visitation de Vienne doit donc beaucoup à ces marchands faucignerans devenus bourgeois de Vienne : Charvey, des Contamines — Nicolas Saillet, d'Arâches — les frères Genamy, de Saint-Nicolas — Orset, de Saint-Gervais — Duvillard, de Megève — Grange, de Magland — Pierre Garnier, de Mont-Saxonnex et son oncle Pierre Gervet, de Scionzier — Lydrel, de Sallanches — Falquet, de Saint-Sigismond, etc... Nous avons essayé de connaître les trente bourgeois de Vienne signalés par la Visitation en 1707 et les archives d'Etat ont eu la gentillesse de nous communiquer la liste des bourgeois nommés entre 1700 et 1715 :

« Wiener Neubürger der Jahre 1700-1715 mit französischem Familiennamen (Archiv der Stad Wien)

Voici, parmi les marchands (handelsmann) les Faucignerans devenus bourgeois à cette date :

1. Franz BIORD (1700), de Samoëns.
2. Max von BOUCHARD (1715), de Passy.
3. André CLEAS (1701), de Bellentre (Tarentaise).
4. Jean-Michel DUVILLARD (1704), de Megève.
5. Vincent GRANGE (1706), de Magland.
6. Guillaume GENAMY (1708), de Saint-Nicolas.
7. Jean-François LISON (1706), de Taninges.
8. Claude CHARVEY (1711), des Contamines.
9. Claude VINCENT (1697).

Il manque à cette liste de 29 noms bien d'autres bourgeois originaires du Faucigny dont on connaît les noms et qualités par les actes de fondations. Signalons pour l'instant Nicolas Revenaz, du hameau

des Praz, de Saint-Gervais, celui-là même qui vint chercher la relique insigne de Saint François de Sales. Il était déjà fixé à Vienne en 1683, au moment du terrible siège par les Ottomans. Avant la restauration de Notre-Dame de la Gorge, vers 1953, il y avait dans le sanctuaire un ex-voto qui mérite une mention spéciale. C'est la magnifique toile donnée par un bourgeois de Vienne : Nicolas Revenaz. Elle représente la capitale de l'Autriche cernée par les Turcs dont le roi de Pologne, Jean III Sobiesky la délivra heureusement le 12 septembre 1683, arrêtant pour toujours les progrès de l'Islam en Europe. Au bas du tableau, trois lignes de texte indiquent que cette toile est offerte en ex-voto pour la délivrance de Vienne et la défaite de ces 250.000 Turcs. On devine avec quelle ferveur le négociant savoyard dut invoquer la Vierge de la Gorge si souvent priée en sa jeunesse. L'ex-voto est aujourd'hui conservé au presbytère des Contamines ; on y voit la Vierge Marie dominant le carnage et venant au secours des assiégés.

A la suite des découvertes faites à Annecy sur l'origine de la Visitation de Vienne, il était utile d'écrire à ce Monastère pour avoir des précisions sur le rôle des Faucignerans en cette fondation. Le 6 février 1963, la Supérieure voulait bien nous répondre :

« Votre lettre très estimée ayant pour sujet les relations entre les marchands savoyards et le progrès de la dévotion à Saint François de Sales en notre ville nous a très intéressée. Nous avons cherché dans nos Annales et trouvé une copie de notre Mère fondatrice Marie-Julienne Lafontaine dans laquelle elle donne un récit abrégé de son voyage (elle arrivait du couvent de Bruxelles) et des débuts de notre maison. Voici le passage remarquable que nous avons lu : « Nous avons la consolation de voir ici ce Saint Père de nos âmes en grande vénération. Dieu s'est servi pour cela d'abord, de feu M. Revenaz, savoyard de nation mais établi à Vienne. M. Orset, son neveu, correspondant de notre sainte Source en cette ville (donc avec Annecy) pour les affaires de la béatification de notre Mère de Chantal et notre parfait ami, la soutient avec un zèle merveilleux, n'épargnant rien pour cet effet. Ce Saint est le plus tendre attachement de son cœur. De là vient l'intérêt qu'il prend pour tout ce qui touche notre Institut et que nous ne fûmes pas plutôt arrivées à Vienne qu'il nous fit la grâce de venir nous voir. »

« Le recteur de Saint Pierre de Vienne nous a dit qu'il y a dans son église un autel latéral en l'honneur de Saint François de Sales où ses dévôts le vénèrent particulièrement. Le Saint est très connu et très estimé chez nous. Le 29 janvier est célébré par une messe pontificale dite par le Cardinal ou l'un de nos évêques. Dans quelques églises, le Saint-Sacrement est exposé pendant la journée. »

Le tome II de l'Année sainte (page 455) relate encore ces nouvelles données par la Supérieure d'Annecy à la veille de la béatification de la Mère de Chantal : « Les chers monastères de Verceil, Munich et Turin contribuèrent aux dépenses pour la restauration de l'église Saint François d'Annecy, endommagée par l'incendie. Celui de Vienne, excité par une noble émulation, mais gêné dans les moyens

qu'il voulait employer, eut recours à la charité des Confrères de Saint François de Sales et des Savoyards fixés dans la ville. L'amour qu'ils conservaient pour leur patrie et la vénération dont ils étaient remplis pour leur saint Patron nous valurent quelques secours. » (Lettre sans date mais de 1767). C'est ainsi que la confrontation des documents nous permet de les compléter. Charvey, des Contamines, qui fonda à Vienne la chapelle dédiée à Saint François de Sales, a donné le branle-bas à l'émigration de toute une lignée de Charvey.

Mais ce qui est frappant pour les émigrés des CONTAMINES et de SAINT-NICOLAS, c'est le soin que mettent les pionniers à faire apprendre le commerce à leurs cadets pour leur éviter les dures traverses surmontées.

Ecoutons cette page de recensement : MARQUET Joseph, 19 ans, en Allemagne où il apprend le commerce — son frère Jean-François, 15 ans, en Allemagne depuis 3 ans pour apprendre le commerce — leur petit frère Pierre âgé de 12 ans — Pascal-Nicolas, 14 ans, parti en Allemagne où il apprend le commerce — Grandjacques Joseph, 22 ans, en Allemagne depuis 8 ans pour apprendre le commerce ; il y est avec son frère Nicolas âgé de 12 ans. Mais l'aîné Jean-François, 34 ans, est déjà en Allemagne depuis 18 ans où il est marié. Gérat, âgé de 15 ans apprend de même le commerce tout comme Duffoug François-Alexis, âgé de 15 ans et son jeune frère Gervais âgé de 12 ans.

LES ÉMIGRÉS DE SAINT-SIGISMOND : FAMILLES PUTHON-BALLALOUD-GENÈVE

Dans ce coin montagneux du canton de Cluses que de conséquences ont résulté de l'émigration ! Parler de SAINT-SIGISMOND, c'est évoquer Joseph Ballaloud qui, après son apprentissage à Nuremberg, devait, à son tour, ouvrir en sa maison de la Corbassière ou de la Mottaz, le premier atelier perfectionné et ouvrir la voie à l'industrie horlogère qui a révolutionné la région de Cluses, favorisé la création de l'école d'horlogerie et, finalement, permis le développement de cette industrie exceptionnelle du décolletage qui fait la célébrité de la vallée d'Arve. C'est Claude-Joseph Ballaloud (1690-1773), revenu d'Allemagne, qui forma des artisans horlogers et donna lieu ainsi à l'ouverture d'ateliers à Cluses, Nancy, La Rivière, Arâches, Scionzier, Le Mont-Saxonnex, Magland, etc...

Dans un rapport de 1757, à l'intendant du Faucigny, le secrétaire de la paroisse d'Arâches déclare : « Il y a rière la susdite paroisse 17 cabinets d'horlogers dans chacun desquels il peut y avoir deux ouvriers, travaillant à faire des mouvements de montre à poche qu'ils vendent et débitent à Genève par le moyen d'un messager qui y va de 15 jours en 15 jours et leur rapporte fournitures et outils nécessaires pour leur ouvrage. »

Le recensement des Mâles en 1726 ne décèle pas à Saint-Sigismond la présence d'horlogers, cependant, le grand-père de Claude-

Joseph, Claude, était déjà maître horloger à la Corbassière où il fonda un atelier en 1620. Peut-être avait-il lui-même été apprendre son métier en Suisse ou en Allemagne ? Le grand-père de Claude, Jean Ballaloud, fixé à Bonneville, avait fait ses études à l'Université de Fribourg en Brisgau et il avait eu onze enfants dont Nicolas qui vint se fixer à Saint-Sigismond.

L'Allemagne attira bien d'autres membres de la famille : Jean-François, frère de Joseph, notaire à Samoëns, fut négociant à Stuttgard au début du XIX^e^ siècle, appelé sans doute par son parent Sigismond, négociant dans cette ville vers 1780. Cette industrie horlogère devait modifier du tout au tout le genre de vie des gens et leur profession. Que l'on consulte la Consigne des Mâles pour SCIONZIER : la plupart des habitants y exercent le métier de chaudronnier ou de colporteur à l'exemple de Magland, ou bien encore de commis de magasin en Bavière ou à Vienne. Ainsi : CLERC François, 43 ans, chaudronnier en Allemagne depuis 24 ans, son fils Joseph, 16 ans, idem — CHALLARD Claude, 40 ans, et son frère 30 ans, tous les deux mariés en Allemagne — CLERC Michel, 23 ans, valet d'un chaudronnier en Allemagne depuis 8 ans — DEBALME Claude, chaudronnier en Allemagne depuis 28 ans — MICHAUD Claude, 48 ans, chaudronnier en Allemagne depuis 18 ans ; il a avec lui son fils André, 10 ans, écolier en Allemagne — CLERC Jean, 40 ans, y est chaudronnier depuis 22 ans ; il a son fils âgé de 14 ans.

En 1670, l'évêque de Genève, Mgr d'Arenthon d'Alex, relatait dans une visite pastorale, qu'à Magland « les gens venaient à lui en cavaliers et habillés selon la diversité des nations d'où ils reviennent encore pour faire leur récolte ». Si, en 1726, Scionzier comptait 14 chaudronniers sur 37 émigrés, Magland alignait 42 chaudronniers ou magnins pour 299 émigrés et le secrétaire de Saint-Roch mentionnait : **« Qu'environ la moitié des habitants vont en Allemagne et en Suisse, les uns pour négocier en étoffes, les autres en cuivre et, en grande partie, pour exercer la profession de chaudronnier soit magnin ; ils se rapatrient ordinairement dans le courant de juin et séjournent environ trois mois. »**

Mais, grâce à Ballaloud et à ses émules, le courant d'émigration sera un jour stoppé. En 1776, dans la fameuse enquête de 37 questions posées à chaque communauté, Magland signale que « la population s'est augmentée depuis 10 ans d'environ cent habitants depuis l'introduction de l'horlogerie. Les horlogers sont plus sédentaires, prennent moins de fatigue ; ils diminuent le nombre des célibataires et résident toute l'année ». Ailleurs, on parle des colporteurs et marchands « comme des bienfaiteurs qui ont le bonheur de fleurir dans le commerce en pays étranger, notamment en Allemagne ».

Mais avant l'industrie horlogère que d'émigrés à Saint-Sigismond ! Il faudrait presque citer toutes les familles du terroir : les Ballaloud, Berthod, Bouvier, Cullaz, Dussaix, Moret, Poëtoz, etc... Ne retenons ici, faute de place, que la plus importante par sa réussite en Autriche et en Lorraine, la famille PUTHON. Cette vieille famille

locale sort du sommet de Saint-Sigismond, des villages du Châtelard et des Hauts-Choseaux qui chevauchent la crête dominant le versant de La Rivière-Enverse. Dans une vieille reconnaissance féodale de 1493, il est question de Martinus Pucton (vieux terme allobrogique servant à désigner les habitants des sommités, des puys ou des pics). A Samoëns, la famille Picton se trouvait, à l'origine, sur les hauteurs du Clos-Picton et au-dessus, à Challonges, la famille de Montpiton s'est éteinte au siècle dernier. Au sommet de Thorens, nous avons encore un nom de lieu identique. Avec le temps, cette famille prolifique essaima bien vite ; un premier rameau vint se fixer près d'Arâches, au hameau de Crestoral. A la même époque, un autre rameau vint habiter Taninges-Fleyrier, hameau de Verdevant ; François Puthon y épousa Marie Perrier ou du Perrier, le 6 avril 1676 ; de cette souche descendent les Puthons de Taninges et la branche de Remiremont, anoblie sous Louis XVI par patentes de noblesse accordées le 29 décembre 1786. L'un des membres les plus illustres fut le baron François-Alfred Puthon (1832-1893), directeur de l'école forestière de Nancy et le savant Puthon, membre de la Société géologique de France (1806-1856).

Enfin, un troisième rameau vint directement à Luxeuil avec le colporteur Pierre Puthon. Pierre-Francis, son fils, fut le médecin du roi Stanislas Leczinsky et le directeur des eaux de Plombières.

Mais reprenons la branche fixée près d'Arâches qui, seule, nous intéresse ici ; elle descend d'un Puthon déjà fixé au Crestoral au XVI[e] siècle. C'est là que Jean-François Puthon, par son mariage avec Marie Passy, allait transmettre à ses descendants le virus migrateur des Passy car, sauf erreur, cette Marie Passy est la sœur des frères Passy que nous trouvons fixés à Vienne en 1704 : François et Pierre-Joseph Passy. Son fils aîné, Pierre, part à l'étranger dès l'âge de 12 ans pour rejoindre ses oncles. Au recensement de 1726, il a 27 ans et il est absent depuis 15 ans. Louis, né le 24 juillet 1705, s'en ira à son tour à 13 ans ; Jacques, le cadet, restera pour seconder la vieille maman veuve depuis 1710, mais le voilà, à son tour, sur les routes d'Allemagne pour étudier. En 1734, il est promu syndic ; il a 26 ans et l'année précédente, il a épousé Andrée Saillet, encore une fille d'Arâches dont le frère aîné François était facteur de boutique à Vienne et absent depuis 17 ans. Cette famille Saillet, du village de l'Alberroz, à la sortie du défilé de la gorge de Balme, n'est pas celle de Nicolas Saillet, le riche bourgeois de Vienne, parent du notaire Pierre-François Saillet dont le fils naturel, notaire, vint habiter Sallanches, en 1725.

De Pierre Puthon l'aîné, aucune trace dans les archives mais nous sommes assez bien renseignés sur le second, Louis. La commune lui délivra un certificat de bonne vie et mœurs pour lui tenir lieu de passeport. En 1744, il épousait, à Vienne, une noble autrichienne, Eva Barbe von Werthenau qu'il laissait veuve avec un fils Jean-Baptiste, après 4 ans de mariage. L'année qui suivit le décès, elle se remariait avec le banquier Schuller et cette union allait faire la fortune du petit orphelin. Elevé dans les grandes écoles, Jean-Baptiste

suivit d'abord la carrière diplomatique, puis fut appelé à succéder à son beau-père comme directeur de la banque Schuller et Cie, de Vienne. Il fut créé baron par patentes en date de 1777, il n'avait guère plus de 30 ans. Son fils, Charles, banquier à son tour, s'allia à la baronne Badenthal qui lui donna plusieurs fils : François et Louis qui émigra à Gratz où il épousa la baronne Wihelmine Bouvier. François demeuré à Vienne eut une nombreuse progéniture dont 4 fils : Charles, Victor, Henri et Alfred. Victor se maria avec la comtesse de Bombelles à la veille de la guerre de 1870. Il fit son voyage de noces en Savoie pour retrouver la trace de sa famille. Mal lui en prit : les cerveaux étaient échauffés contre l'Allemagne et le curé de Saint-Sigismond, Napoléon Carquillat, reçut très mal cet étranger à l'accent tudesque. Vingt ans après, il aura connaissance d'une famille de barons Puthon, en Lorraine ; il écrira à l'inspecteur général des Eaux et Forêts de Nancy, son homonyme.

L'historien Tavernier recevra un jour de ce dernier la lettre suivante : « J'ai reçu du Tyrol des nouvelles du baron Puthon. Sa famille est de Saint-Sigismond comme la mienne ; c'est de plus une illustration pour la Savoie. » Le baron autrichien, Victor Puthon, écrivit à plusieurs reprises d'Innsbruck, en 1890, mais la correspondance fut de courte durée car, en 1891, il était nommé gouverneur de Linz. Il mourut assez prématurément, semble-t-il, en laissant deux fils : Henri, officier de dragons et Alfred. Henri, le plus connu, a été de longues années le directeur apprécié du célèbre festival de Salzbourg. Le petit-fils de M. Tavernier, Mgr Chauplannaz, par une coïncidence étonnante, a rencontré, l'une de ces dernières années, dans les rues de Taninges, un Puthon d'Autriche à la recherche de ses ancêtres.

FAMILLE GENÈVE

Le grand bienfaiteur de la paroisse de Saint-Sigismond est l'émigré Sigismond Genève, négociant à Munich. Dans le procès-verbal de la visite pastorale faite par Mgr Rey, en septembre 1838, on lit : « L'église, élevée par les soins et sous la direction du recteur actuel M. Rouge est vaste, commode, d'un très bon goût. C'est aux soins du même recteur qu'on doit le vaste et beau presbytère que cette paroisse a l'honneur de posséder. » Rendons à César ce qui est à César ; les archives paroissiales contiennent la preuve que Sigismond Genève a permis, par ses largesses, de doter la paroisse d'une église neuve, du presbytère et des écoles de filles et de garçons. Ce mécène, en mourant, assura encore par fondation le traitement du Régent, comme en fait foi l'acte du 9 août 1829 :

« Les frères Etienne et Joseph Genève, tous deux négociants et nés à Saint-Sigismond, le premier domicilié à « Auguste » (Augsbourg), le second à Munich, agissant en qualité d'héritiers de leur oncle Sigismond décédé à Munich, dans le courant de février 1828, donnent 12.000 frs pour la Régence. A défaut de prêtre, on choisira un laïc qui fera deux classes par jour. L'un et l'autre devront être agréés par la Réforme des études, le curé et le syndic. »

Cette donation comporte l'obligation de célébrer pour le bienfaiteur deux messes basses hebdomadaires et une grand'messe annuelle. Elle fut homologuée le 4 mars 1830, mais on refusa de faire agréer par la Réforme un régent ecclésiastique, sans doute à l'instigation du recteur.

LES MULTIPLES FONDATIONS PAROISSIALES ASSURÉES PAR LES ÉMIGRÉS FAUCIGNERANS

C'est peut-être le chapitre le plus riche de cette étude car, si les émigrés ont apporté à leurs pays d'adoption un sang nouveau et de précieuses qualités d'initiative pour la prospérité de leur nouvelle patrie, ils ont été surtout pour leur pays d'origine d'illustres bienfaiteurs. Ces riches marchands de Vienne, d'Augsbourg, enrichis par les affaires, auraient pu jouir en égoïstes de leurs rentes, éblouir leurs pauvres concitoyens en se faisant construire de somptueuses demeures. Non, ils ont réfléchi à la somme de sacrifices que leur avait trop souvent coûté cette réussite en pays étranger et ils ont témoigné leur reconnaissance au Seigneur en développant, chez eux, le bienfait de l'instruction, en dotant leur église natale des riches trésors qu'on y admire encore, en contribuant à la propagation de la foi par des missions, en venant en aide aux pauvres, aux vieillards par des hospices ou des donations. Ces enfants de nos montagnes, partis si jeunes et si pauvres, ont éprouvé, plus que quiconque, le bienfait de l'instruction. Au fur et à mesure qu'ils découvraient l'Europe centrale, qu'ils se frottaient aux classes dirigeantes, aux élites de l'Empire pour vendre leurs étoffes précieuses, ils sentaient le besoin de la culture. Pour ouvrir un commerce, diriger une entreprise, ils devaient tenir des registres de comptes, rédiger des lettres de change, correspondre avec les fournisseurs, discuter des prix avec les hauts dignitaires de la Cour impériale et des châteaux, leurs clients les meilleurs. Certes, le Faucigny était bien loin d'être privé d'écoles comme le prétendent encore les gens peu versés en matière d'histoire locale ; dans les communes du Haut-Faucigny, la plupart des gros hameaux entretenaient à leurs frais un maître d'école qui enseignait de Toussaint à Pâques. Mais les parents étaient pauvres et les enfants étaient souvent retenus à la maison pour des motifs valables ou non. Après Mgr de Granier et Saint François de Sales, Mgr d'Arenthon d'Alex fit un effort considérable pour le développement de l'instruction. A chacune de ses visites pastorales, il insistait sur la nécessité d'établir une petite école dans la paroisse et voici les avis insérés dans le Rituel du diocèse de Genève vers 1665 (p. 246-247) : **« Afin que les petites écoles se fassent plus utilement dans chaque paroisse, il faut que MM. les ecclésiastiques, à l'exemple des grands prélats des premiers siècles, tiennent des écoles de garçons et qu'ils choisissent des veuves réservées ou des filles vertueuses pour tenir celle de filles dans leur maison. »** Son successeur, Mgr de Rossillon de Bernex, fut le grand inspirateur des fondations pour écoles. On lit dans sa biographie : **« Connaissant plusieurs de ses diocésains qui, s'étant élevés par le commerce, avaient formé des établissements avantageux en**

France, Allemagne et dans d'autres Etats, il entretenait avec eux une correspondance régulière, leur rendait tous les bons offices qu'il pouvait. Mais, quand l'occasion s'en présentait, il leur exposait les besoins des paroisses où ils avaient été baptisés. Ses vives exhortations ne manquaient jamais d'exciter leur piété et générosité. Ceux qui ont le plus contribué à la dotation des écoles du Faucigny sont des négociants nés dans cette province et établis à Vienne. Il obtint ainsi la somme de 50.000 écus dont il se servit pour fonder des écoles de l'un et l'autre sexe dans les paroisses de la même province hors d'état de faire cette dépense. » (Vie de Mgr Rossillon, éditée à Paris en 1751, p. 169.) Et c'est ainsi que le début du XVIII[e] siècle comporte toute une série d'écoles : 1702, Saint-Nicolas ; 1703, Saint-Gervais ; 1706, Arâches ; 1713, Flumet ; 1717, Samoëns-Scionzier-Marnaz ; 1729, Saint-Sigismond.

FONDATIONS FAITES A ARACHES

L'église actuelle a été rebâtie en 1700 par les soins du curé Jean de Lucinges avec les dons des marchands de Vienne. Le maître autel, exécuté à Vienne, est orné d'un tableau représentant la descente du Saint-Esprit. L'église fut consacrée par Mgr Biord, le 6 octobre 1765 ; d'après le procès-verbal, il l'a trouvée « très décemment et très richement ornée ». Parmi les trois cloches qu'elle possédait en 1777, deux furent refondues et la cloche de seize quintaux est due à la libéralité de Pierre-François Passy, de Vienne.

La chapelle de Pernant, près des Carroz, fut reconstruite en 1728 par les soins de Nicolas Falquet, marchand-bourgeois de Vienne que l'historien Grillet prétend à tort avoir été bourgmestre de la ville. Cette famille Falquet est originaire du Petit-Bornand comme en fait foi la Consigne des Mâles : « Falquet Jean, à feu Jean, 80 ans, du Petit-Bornand, habite Arâches depuis 58 ans — Nicolas son fils, 49 ans (donc né en 1677) marchand en Allemagne — il a son fils Bernard, 16 ans, avec lui. »

L'Almanach du Vieux Savoyard de 1963 (p. 79), en toute bonne foi, a publié un article : « Un enfant d'Arâches : Nicolas Falquet » qui reprend la biographie légendaire de Grillet. En fait de bergère, il avait épousé Claudine Passy, la sœur des émigrés de Vienne : Claude, Pierre-François et Michel Bernard à feu Michel Falquet s'est-il marié une première fois à l'étranger ? Mystère. Mais, vers 1706, il épousa Claudine dont il eut Thérèse, religieuse ursuline à Sallanches en 1722. Bernard, né en 1710 et Béatrice, née en 1713. Cette année-là Claudine constituait comme procureur Pierre Saillet « pour réclamer devant le délégué de l'Intendance, en qualité d'opposante contre les syndics, conseillers et communiers d'Arâches sur l'élection qu'ils ont faite de Nicolas Falquet son époux comme syndic parce que retenu par son commerce en Allemagne, il lui est impossible de s'acquitter de ladite charge. »

Dans la fondation de la chapelle de Pernant (acte Saillet, notaire,

23 mai 1728) Nicolas est dit « marchand bourgeois de Vienne ». Il avait déjà donné à l'église d'Arâches, le 18 juin 1725, une maison au hameau de Lachat avec 3 vergers, une maison avec pré et verger au hameau de Thoral, sous condition d'une Messe basse tous les mardis de l'année. Le curé d'Arâches fut nommé recteur de la nouvelle chapelle de Pernant par acte notarié du 24 juillet 1731, acte riche d'histoire, car il énumère les familles de ce hameau dont les membres résident, pour la plupart, à Vienne ou en Allemagne : familles Berthod, Crétier, Pernat, Roux, Moret, Passy, etc.

Les Roux seront étudiés plus loin. Signalons Louis Berthod, frère et héritier de Jean-Claude Berthod, décédé à Vienne où il a testé en 1727 (acte de Me Paulus Niedermayer, notaire impérial).

Par testament du 18 mai 1741, fait à Marvon, en Tyrol, Joseph Deloysin, du hameau des Nants, fonde un vicaire chapelain chargé d'assurer des messes pour le fondateur, trois fois par semaine, dont une fois à Pernant, l'hiver excepté. Par acte du 26 août 1706, Nicolas, fils de feu Michel Saillet, marchand et bourgeois de Vienne, donne 10.000 florins pour la fondation d'un vicaire régent à Arâches. Il tiendra classe deux heures le matin et deux heures le soir. La paroisse s'engage à fournir le local pendant deux ans pour le régent et pour l'école, en attendant que ledit fondateur en ait fait construire un près de l'église. En 1725, Nicolas Falquet fonde le chant des Vêpres, la lecture spirituelle et la prière du diocèse pour toutes les fêtes chômées et d'obligation. En 1734, il assure la Mission de 5 ans en 5 ans, au lieu de 7 ans et cela en faveur des Lazaristes d'Annecy. La même année, Pierre Crétier, de Pernant, au nom de Guillaume Crétier, son frère, marchand à Vienne, donne un capital de 1.600 livres pour fonder la prédication du Carême par les Capucins de La Roche, et pour leur permettre d'assurer la prédication depuis la Pentecôte à la Fête-Dieu, à charge de trois sermons par semaine, des confessions et de la célébration de 60 Messes par an pour la famille Crétier.

La Mission donnée tous les 7 ans avait été fondée le 7 juin 1697 par Pierre, fils de feu Claude Lydrel, en exécution du codicille fait par son père en 1695. Ledit Claude Lydrel, trafiquant en Allemagne, avait eu, un jour, à son retour au pays natal, une aventure dont le souvenir nous a été conservé dans les archives de la police locale. C'est un rapport dressé par le curial Ducrue au sujet d'une plainte portée par le corps de garde d'Arâches : « **Ce jour de février s'est adressé à moi, curial, soussigné, Marguerat Henri d'Arâches, lequel m'a déclaré qu'étant vers les 4 heures sur le lieu où l'on monte la garde, pour la conservation de la santé de la parroche dudit Arâches, il vit arriver un nommé Claude Lydrel, marchand en Allemagne, qui se saisit de l'allebarde de la garde, attendu que la pauvre veuve faisant la garde pour satisfaire à son tord n'avait l'industrie ni l'audace de ce faire, et agissant ledit Marguerat au nom d'icelle, a fait commandement audit Lydrel de s'arrester et de produire une billette de santé ; répliquant ledit Lydrel qu'il est plus net que ledit Marguerat et n'a voulu produire aucune billette et après ce méchant**

propos, mit la main à son espé contre ledit Marguerat ; mais, celui-ci le poursuivant, l'allebarde en main, a fait semblant de lui montrer en laissant tomber certain papier à terre, disant que c'était sa billette et, voyant ledit Marguerat la rébellion et violence faites par Lydrel, recourt à justice et par ce, m'a requis informer. » Ducrue, curial.

C'est qu'on ne badinait pas, à l'époque à l'égard des étrangers circulant à travers le pays ; le souvenir de la peste de 1630 en Savoie était encore vivace quand Lydrel revint vers 1680, sans s'être soumis aux formalités requises. Voici la teneur d'un laissez-passer délivré le 18 juin 1722 par le comte de Sales des Lances, lieutenant général des Etats de S.M. deça les Monts : « Permettons aux nommés Sébastien Cartier et François Fimaloz venant d'Allemagne de passer à la barrière d'Arve en faisant la quarantaine dans le lazaret de Carouge, en exhibant des certificats de santé des endroits d'où ils viennent et de la ville de Genève, c'est pourquoi nous ordonnons aux officiers préposés audit lazaret de les y recevoir avec les précautions accoutumées et de les y faire rester pendant l'espace de 6 jours et, au sortir dudit lazaret, les susdits officiers leur expédieront le certificat nécessaire au dos du présent moyennant quoi ils pourront retourner chez eux à Arâches. Mandons à cet effet à tous officiers et autres de laisser sûrement et librement passer les susdits Cartier et Fimale à l'exhibition d'iceluy, étant munis dudit certificat qui ne servira que pour cette fois seulement. »

A cette époque, le port de l'épée était le privilège de la noblesse et de la bourgeoisie et il apparaît que Lydrel devait être bourgeois de Vienne et gros bourgeois pour en prendre ainsi à son aise avec les règlements. De fait, son fils Pierre, recensé en 1726 à Sallanches, est notaire et bourgeois d'Annecy. Son neveu Joseph est dit négociant à Vienne depuis 5 ans.

FONDATION DE L'ÉGLISE ET DE LA RÉGENCE A LA FRASSE

Le 4 juin 1695, Claudy Poncet faisait construire une chapelle à La Frasse, laquelle menaçait déjà ruine, en février 1765. C'est alors que l'arrière petit-fils Claude-Joseph, feu Anselme, devint le grand bienfaiteur de cette petite communauté. Par acte de fondation du 27 février et du 13 novembre 1765, il assure, coup sur coup, la restauration, l'agrandissement de la chapelle pour laquelle il verse 10.000 livres et la fondation de la maison d'école. Il donna un capital de 12.000 livres pour le vicaire régent qui fut tout de suite installé en la personne de l'abbé Rennaud André, de Féternes. C'est aux requêtes de ce prêtre éminent que les gens de La Frasse doivent leur maison d'école, leur église, l'érection de la paroisse et bien d'autres libéralités du mécène de Vienne. Qu'on veuille bien consulter l'intéressante correspondance échangée entre lui et Poncet pendant plus de 15 ans et conservée aux Archives départementales ; on y découvrira, certes, la générosité mais aussi l'économie, le sens pratique et avisé, la culture de l'homme d'affaires parvenu à la fortune grâce à toutes

ces qualités. Il déclare tout de go à l'abbé Rennaud : « **J'augmenterai de 1.000 livres le capital de ma fondation, mais je casserai cette fondation si tout n'est pas parfaitement exécuté ; vous aurez donc la bonté de tenir à jour un registre spécial de tout ce que je vous permets et défends.** »

Ce n'est pas là menaces verbales : des clauses sont mises pour que tout revienne, le cas échéant, à la famille Poncet. Il faut avouer que l'ensemble des fondations s'élevait à une somme rondelette que Poncet se plaît à faire valoir quand le tenace vicaire régent revient à la charge pour soutirer de nouvelles largesses. Poncet ne tient pas à faire un marché de dupe, il ne versera les 12.000 livres promises que lorsque l'évêque aura signé le décret d'érection de la paroisse de La Frasse et nommé le curé. Or, les choses traînent en longueur ; depuis 12 ans, le curé Girod, de Saint-Sigismond, oppose à la séparation un tir de barrage impitoyable. Poncet se fait vieux et l'abbé ne cesse de harceler l'évêché qui finit par donner de telles assurances que Poncet verse le capital (acte notaire Fortuné Joseph Haims, à Vienne), le 8 avril 1779. Ce fut un grand regret pour lui de ne pas voir ses vœux pleinement exaucés. Il mourut à Vienne, le 15 mars 1783, quelques mois seulement après l'érection de la nouvelle paroisse qui eut lieu le 16 mai 1782. A ce moment-là, l'évêque, Mgr Biord, discutait encore avec l'intendant du Faucigny au sujet des plantes à couper dans les bois des communaux de Saint-Sigismond « pour la bâtisse de la nouvelle église ». Dès qu'il connut le décès, l'abbé Rennaud en avisa l'autorité diocésaine, rappelant tout ce que la paroisse devait à cet insigne bienfaiteur qui avait déboursé pour elle un capital de près de 40.000 livres. Dans la vie de Mgr Biord, le R.P. Buffet écrit : « La Frasse est un nouvel exemple de la ténacité avec laquelle les gros villages luttaient pour leur séparation de la paroisse-mère. La Frasse avait déjà son école, son vicaire régent avec un logement spécial. On était en 1769. Il fallut 13 ans pour obtenir la reconnaissance de la nouvelle paroisse. » Mais, sans l'appui financier et l'influence des marchands émigrés en Autriche, cette ténacité aurait-elle suffit ?

LA FAMILLE PERNAT ET LA FONDATION DE LA PAROISSE DES CONTAMINES

Avant de terminer ses jours à Vienne, Claude Poncet avait trafiqué tout d'abord en Hongrie. C'est de Sassin qu'il expédia ses premières lettres au sujet des fondations. Or, le 7 décembre 1814, Pierre Chevance écrivait de Vienne au notaire Michel Pernat pour lui annoncer la mort à Pesth, en Hongrie, de son cousin Michel-Bernard Pernat. Il était le fils de Jean-François déjà fixé à Pesth, en 1758 comme le prouve l'acte de fondation suivant : « **Le 30 janvier 1758, par-devant moi, notaire impérial à Vienne et les témoins soussignés, s'est en personne établi le sieur Jean-François Pernat, fils de Michel, originaire d'Arâches en Faucigny, duché de Savoye, marchand**

et bourgeois de Pesth en Hongrie, lequel ayant appris que la communauté des Contamines au mandement de Montjoye travaille à se procurer une église paroissiale et voulant seconder ce pieux dessein, constitue pour son procureur spécial ledit sieur Pernat, son père, afin d'engager en faveur de ladite communauté la somme de 6.000 livres de France en capital, pour l'établissement d'un prêtre audit lieu... » Le donateur mourut le 30 octobre 1768. On lit dans les registres de décès que ce jour-là est décédé Jean-François Pernat, « insigne bienfaiteur des pauvres d'Arâches et de plusieurs églises ». C'est là une des plus vieilles familles du terroir, peut-être originaire du Valais où l'on retrouve de très vieille date des Paernat. Celui que nous venons de citer appartient à la famille des notaires et châtelains d'Arâches dont il convient de citer, parmi les contemporains, le notaire Pernat, de Cluses, membre distingué de notre Académie du Faucigny et son parent Luc Pernat (1802-1873) qui a fourni une brillante carrière dans la magistrature.

Dans le recensement de 1726, figure, pour Arâches, un Bernard Pernard, trafiquant en Souabe, avec son frère Claude. Ce dernier se fixait à Mindelheim, dans le cercle d'Augsbourg et y ouvrait une fabrique de savon. Il laissa un fils — Joseph — directeur d'une usine d'étain, mort en 1798, en faisant héritiers ses deux fils : Joseph, bourgmestre de Mindelheim, décédé en 1848 et François de Sales, fonctionnaire des Douanes. De ce dernier descendent François de Sales, professeur à Munich, père d'un autre François de Sales, élève à l'Académie des Beaux-Arts et peintre réputé de la ville de Munich. Bernard, frère de Claude, mourut à Vienne, comme en témoigne son testament. Le 11 juillet 1751 se présentait à la cure d'Arâches ce Claude Pernat du Sougy, pour s'acquitter des legs de son frère. Il déposa, en faveur de la régence, la somme de 2.000 livres de Savoie en exécution des dernières volontés de Bernard, contenues dans un testament du 1er mars 1748 fait et signé à Vienne.

La liste des émigrés Pernat n'est pas close. Vers 1700, il y avait déjà à Munich d'autres Pernat qui se croyaient d'origine italienne du fait du gouvernement sarde qui avait délivré des papiers de famille Ils écrivirent à Arâches pour se renseigner et se faire connaître. Cette branche, à elle seule, forme toute une épopée. L'aïeul, colporteur savoyard, se fixe à Munich à une époque imprécise mais ancienne, comme les Ducrue. Vers 1710, François-Xavier Pernat est conseiller à la Cour puis anobli par l'électeur de Bavière. Casimir, son fils, officier de l'armée bavaroise, épouse une comtesse Marie-Louise de Henckl ; de cette union naquit Maximilien, un des héros des guerres de l'Empire, puisque les Bavarois furent, jusqu'en 1813, les alliés de Napoléon. Sept fois blessé, décoré de la Légion d'Honneur et, plus tard, de l'Ordre de Saint-Michel, il avait plus de 50 ans de services militaires quand il mourut en 1861. Le fils de ce colonel, Maximilien, servit dans l'armée pontificale et la fille — Adélaïde — fut chanoinesse de l'Ordre de Sainte Anne, à Munich. Vraiment, tout ce côteau du canton de Cluses est d'une richesse exceptionnelle pour les annales de l'émigration. Il faudrait encore citer maintes et maintes familles,

LA FONDATION DE LA RÉGENCE DE SCIONZIER ET LA FAMILLE GARNIER DE MONT-SAXONNEX

Gonthier, dans son histoire de l'Instruction publique avant 1789, dans le diocèse de Genève, cite la fondation d'une autre régence. **« Pierre Garnier, marchand et bourgeois de Vienne, agissant comme procureur de Pierre Gervet, marchand franc de la Cour de S.M. impériale, lequel désirant fonder une régence dans la paroisse de Scionzier où il a plu à Dieu de luy donner naissance et où il souhaite de laisser un monument éternel du zèle qu'il a d'y établir de mieux en mieux le culte de Dieu et, en même temps, l'avancement des enfants qui y sont et y naîtront dans l'étude des belles Lettres et du commerce, a pris la résolution d'y établir un prestre capable d'y instruire la jeunesse. »** Il donne à la communauté 12.000 florins de Savoie et nomme régent Révérend Claude Débiole, prêtre de Scionzier avec un traitement de 500 florins pour tenir les écoles cinq jours par semaine et quatre heures par jour sans exception. Il légua, de plus, 2.000 florins pour aider à bâtir l'habitation du régent en laquelle on fera construire une chambre à feu pour les enfants de Marnaz. Il verse encore 3.000 florins pour la femme de Marnaz qui apprendra aux jeunes filles à lire, écrire, coudre et nomme régente Pernette Pasquier. Fondation ratifiée le 11 juillet 1718 par les communiers qui demandent encore une chambre pour les enfants de Vougy.

Cette fondation n'aurait pas présenté plus d'intérêt que les autres, sans la curieuse visite d'un comte allemand venu nous voir à Viuz-en-Sallaz, la veille du 15 août 1961. Ce personnage Hans Peter von Garnier déclara venir du Mont-Saxonnex où il était allé voir le curé du lieu pour avoir des détails sur sa famille, car il descendait en ligne directe de Pierre Garnier émigré en Autriche vers 1715. Quelques jours après arrivait de Munich la lettre suivante :

Monsieur le Chanoine,

« En nous permettant de faire suite à notre visite du 14 août, nous serions très intéressé de savoir si, dans votre obligeance, il vous fut possible d'obtenir des détails concernant l'arbre généalogique des Garnier... »

En fouillant les registres, il apparaissait que l'émigré de Vienne appartenait à une famille très nombreuse à en juger par le cadastre de 1730 qui signale une dizaine de propriétaires du nom de Garnier ; mais, chose bizarre, la consigne des Mâles de 1726 n'en contenait aucun, tous les Garnier avaient déserté le Mont et, du reste, les tabelles du cadastre les portaient tous absents. Autre chose non moins curieuse : Pierre Garnier était parti à Vienne relativement jeune et peu de temps après son départ, il faisait don à sa paroisse natale d'un superbe ornement avec tunique et dalmatique **« à fond d'or broché d'argent »**. On reçut ce beau cadeau, d'après l'abbé Rennard, historien du Mont, le 3 septembre 1718 et il servit pour le jour de la Nativité de Notre-Dame où le curé de Brison adressa à la foule un

discours de circonstance, inspiré de la parole du psalmiste : « La Reine est à ta droite, parée de vêtement d'or, couverte de broderies ! » Comment ce bienfaiteur pouvait-il avoir fait fortune si rapidement ? La clef du mystère est dans la fondation de Scionzier où l'on voit en 1718 précisément Pierre Garnier servir de procureur à Pierre Gervet, marchand-franc à la Cour impériale. Ce grand bourgeois de Vienne avait appelé à lui son neveu et filleul ; la réussite fut brillante ; pour services financiers rendus à la Cour, la famille fut anoblie dans le cours du XVIII[e] siècle et reçut, avec son titre de noblesse, un immense domaine en Haute-Silésie, à Lublinitz. Les Archives départementales de la Haute-Savoie contiennent une lettre que le consul allemand de Lyon envoyait à la Préfecture d'Annecy en date du 6 septembre 1911 :

Monsieur le Préfet,

« J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit : « Un de mes compatriotes, M. de Garnier, demeurant à Stettin, dans le but de compléter la généalogie de sa famille, originaire de Cluses, désirerait se procurer des copies authentiques de tous les actes concernant sa famille et notamment l'un de ses ascendants : Pierre de Garnier, né à Cluses en 1687, émigré en Autriche en 1710 et décédé à Lublinitz (Silésie) le 18 février 1750. »

Nous n'étions pas au bout de nos surprises. A la suite des recherches entreprises à Augsbourg (Bavière) au printemps de 1963, Joannès Fackler, érudit local de Meitingen, recevait une lettre de Hans Georges de Garnier, fixé à Augsbourg, qui déclare descendre également de Pierre Garnier et lui fournit de précieux détails. Au moment où la Pologne fut démembrée, la Haute-Silésie devint prussienne et les Garnier, de Lublinitz, jouèrent un rôle qui leur valut au XIX[e] siècle d'être créés comtes de Turawa dans le district d'Oppeln. C'est ce que nous indiquaient déjà les archives d'Etat de Vienne : « Les Garnier ont reçu le titre de comte du roi de Prusse, le 14 août 1841, la Silésie étant alors partie du royaume de Prusse. » Depuis, M. de Garnier, d'Augsbourg, a envoyé sa généalogie, qu'il en soit remercié.

UNE CHAPELLE DÉDIÉE A ST-JEAN-NEPOMUCENE. FAMILLE BIOLLEY DE LA PROVENCE-SAINT-ROCH

Un tel vocable en Savoie paraît tout à fait inaccoutumé et l'émigration, toujours, en donne la clef. Cette chapelle de la Provence, commune de Saint-Roch, a été érigée, après autorisation de Monseigneur, du 26 mars 1766, par François Biolley, natif de ce village, marchand et bourgeois d'Augsbourg. Il donna encore 200 livres pour deux Messes le jour du Saint Patron, 300 livres pour l'entretien de la chapelle et **2.000 livres pour une régence audit hameau pendant l'hiver.** Cette brève indication du livre « la Collégiale de Sallanches » par M. le chanoine Coutin a été largement complétée à la suite d'une visite inopinée d'un jeune médecin belge, le vicomte Dominique de Biolley et du séjour, en Chablais, de Mme Fould, née Biolley. Celle-ci remarqua

sur un confessionnal de la basilique de Thonon le nom de l'abbé Biolley et s'empressa de le voir pour tirer au clair ses attaches familiales. C'était, pour le spécialiste de l'émigration, une perche providentielle, comme on va le voir. Le vicomte avait fait ample moisson de découvertes sur son aïeul de la Provence et constitué un dossier remarquable de photocopies ; bien plus, il avait trouvé le magnifique calvaire érigé par la famille Biolley et perdu dans un épais fourré, à la suite du déplacement de la route de la Provence. J'appris de lui comment François Biolley avait ouvert, vers 1720, à Augsbourg, un commerce très prospère de tissus de crêpe avec son associé : Charles Gaudy, de Magland déjà évoqué plus haut, et comment, un autre frère, fixé à Verviers, près de Liège, en Belgique, était à l'origine de la célèbre firme Biolley, aux tissus renommés. La correspondance échangée avec Mme Fould-Biolley, fixée dans la banlieue parisienne, permit l'envoi d'une plaquette « Femmes belges » où un chapitre est consacré à Mme de Biolley, la femme remarquable qui, vers 1820-1830 fit la renommée de la grande filature de Verviers. N'ayant pas d'enfants, elle fit venir un de ses cousins d'Augsbourg — Thomas — qui continua l'œuvre et laissa dans toute la région une nombreuse postérité. C'est ainsi, également, que je fus mis sur la piste d'un Bénédictin, le P. Biolley, de Toumliline, dans l'Atlas marocain : **« Le religieux du Maroc est mon père, entré dans les Ordres à 67 ans ; il en a maintenant 76. Il vient de baptiser, à Bruxelles, son vingtième petit-enfant. Je me souviens qu'il a été, à Augsbourg, pour rechercher les traces de notre famille. Il était en rapport avec une vieille cousine allemande Maria Tanera que j'ai vue il y a 30 ans ! »**

Le 30 octobre 1963, une précieuse lettre de Toumliline venait couronner cette recherche : **« Mon fils François Biolley, de Bruxelles, est dépositaire des papiers de famille que j'avais lorsque je suis entré en religion en 1953. Il y avait alors 40 ans que, vivant à l'étranger pour des raisons de carrière, j'avais abandonné tout travail de reche dans le domaine qui vous intéresse. La documentation amassée comprenait fort peu de détails sur la branche augsbourgeoise de la famille Biolley. Mon père, peu de temps avant sa mort survenue en 1912, s'était rendu à Augsbourg. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il n'y avait plus alors aucun parent du nom. Il y a lieu de noter que la présence en Bavière d'une branche de la famille n'a guère duré plus d'un siècle. L'auteur de cette branche avait quitté Sallanches en même temps que ses deux frères dont l'un a fait souche en Belgique et l'autre s'est rendu en Bohême, où il est mort sans alliance. Leur commun départ de Savoie doit remonter à la fin du XVII^e^ siècle ou début du XVIII^e^ (le registre de fondations de la collégiale de Sallanches porte : Biolley François, marchand à Augsbourg (1708-1750). C'est mon grand-père : Thomas Biolley qui, venant d'Augsbourg, s'établit à Verviers vers 1830, et opéra la jonction entre les deux branches. Ce grand-père n'avait, que je sache, ni frères ni sœurs mais il eut 10 enfants, tous nés à Verviers. Seule, sa femme née Tanera avait encore de la parenté en Allemagne. C'est sur la survivance de cette parenté qu'ont dû porter les recherches de mon père au cours du voyage mentionné. »**

Pour clore ce paragraphe sur les émigrés d'Augsbourg, il faut insister sur la nombreuse colonie de Faucignerans que comportait la ville et dont les descendants : Garnier, Ducrue, Gindre, Montfort, etc., habitent encore la région. La dotation de l'école de Samoëns dont tout le détail se trouve dans l'histoire de Tavernier (p. 181-186) est due aux largesses de Joseph Duboin, marchand d'Augsbourg et l'acte de fondation est du 17 août 1717.

LA RÉGENCE DU VAL MONTJOIE ET LE TRÉSOR DE SAINT-NICOLAS-DE-VÉROCE

Eglises, écoles, chapelles, mobilier d'église, fondations diverses, que ne doit-on pas à cette litanie interminable de négociants du Faucigny émigrés à Vienne ou en Bavière ? Nicolas Revenaz, ce grand dévôt à Saint François de Sales dont il a été le zélateur du culte en Autriche n'a pas oublié sa paroisse de SAINT-GERVAIS. Par testament du 17 juillet 1703, de sa nièce Françoise, il fait son héritière universelle, avec un legs de 3.000 florins, monnaie de Savoie, pour l'école de filles et la subsistance d'une maîtresse capable d'apprendre à lire, à écrire, à compter, à coudre. Ses exécuteurs testamentaires sont : Nicolas Saillet, Jean Orset, marchands et bourgeois de Vienne, ses associés et parents. Mais le 10 juillet précédent, il a réuni chez un notaire de Vienne plusieurs marchands savoyards pour servir de témoins à la fondation de l'école de garçons : **« L'an 1703, ce vendredi 10 juillet, à Vienne, sous l'empire du Très puissant Empereur Léopold I'', par-devant moi, notaire, Passérini, a comparu Nicolas Revenaz, marchand bourgeois de cette ville de Vienne, originaire de Saint-Gervais-en-Faucigny, lequel a exposé d'avoir été depuis longtemps inspiré de Dieu pour établir une fondation pour l'entretien d'un prêtre régent à l'effet d'éduquer la jeunesse de Saint-Gervais... »** Dans ce but, il verse 10.000 florins, monnaie de Savoie et fait capital, les témoins qui ont signé sont :

1° Pierre Gervet, de Scionzier, marchand privilégié de la Cour impériale ;

2° Nicolas Saillet, d'Arâches ;

3° Jean-François Trésal, de Landry ;

4° Antoine Cléaz, de Bellentre, en Tarentaise, tous les quatre marchands bourgeois en la ville de Vienne.

Nicolas Revenaz était du village des Praz ; or, dans le registre des homologations, on trouve qu'en 1707, il a fondé aussi la chapelle des Praz sous le vocable du Saint Suaire et s'est servi d'une procuration en faveur de Messire Claude Gaillard, prêtre toujours cité dans les fondations, sans doute proche parent...

Pour SAINT-NICOLAS-DE-VEROCE, nous trouvons encore des libéralités plus royales qui sont le fait des frères Revenaz et Génamy. Cela débute par la fondation de la régence vicariale, le 28 décembre 1702. Claude Revenaz, de résidence à Thonon, au nom de ses frères Nicolas et Jean-Pierre, de son oncle Jacques, verse pour la

régence de Véroce la somme de 10.000 florins. Ils érigent, pour cette régence, la chapelle de Véroce sous le vocable de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint Joseph (chapelle aujourd'hui dans un état pitoyable) et lui assure le capital de 2.000 florins.

Le 6 août 1718 (acte Balthazar Charvey), Jean-Pierre Revenaz verse à nouveau 1.333 livres. La petite cloche de l'église porte son nom « **Françoise, je m'appelle, huit quintaux, je pèse ; don de Jean-Pierre Revenaz, 1720** ».

Ces riches marchands de Pologne, qui séjournèrent à Cracovie puis à Varsovie, ont permis par leurs largesses, la reconstruction de cette vaste église de Saint-Nicolas-de-Véroce qui émerveille les touristes et que les peintures criardes du siècle dernier n'ont pas réussi à abimer tant la proportion de l'édifice et, surtout, la beauté du rétable attirent les regards du visiteur. La date de reconstruction se lit sur la façade d'entrée, grâce à de hautes tiges de fer fixées aux angles (1727). Le grand tableau du rétable est signé : « Herzog Vienne ».

Les trois frères Genamy du village des Chattrix sont les dignes émules des trois Revenaz. Le bijou que constitue la petite chapelle de leur village natal a été heureusement nettoyé, mais pourquoi négliger ainsi ce beau patrimoine artistique légué par nos aînés ? Ce sanctuaire, commencé en 1693, fut achevé et embelli au début du siècle suivant par Guillaume, Gervais et Joseph Genamy, marchands bourgeois de Vienne. Au-dessus de la porte, deux médaillons à la couleur éclatante, aujourd'hui bien délavée, laissent apercevoir la lune et le soleil, avec ces inscriptions savoureuses :

1° Sous la lune :

Croissant et décroissant,
La lune n'est pas longtemps pleine,
Ici-bas croît toujours la peine
Le plaisir décroît en naissant.
Cherchons au Ciel
La joie toujours pleine et certaine.

2° Sous le soleil :

Quand vous regardez le soleil,
Pensez qu'après ce grand réveil
De la mort en ce monde
Un trône, égalant en beauté
Du soleil, la clarté,
Vous attend dans le Ciel
Où tout bonheur abonde.

Le 6 août 1725, ces mêmes bienfaiteurs donnent le capital nécessaire pour l'entretien de deux enfants pauvres nourris au presbytère où on les gardera de 5 à 15 ans pour les instruire et jusqu'à 18 ans, pour ceux qui feront du latin et pour leur permettre en retour de rendre de menus services au curé. Leur fondation la plus originale est celle de l'hospice ; le 4 juin 1738, ils font don de leur maison

(ancien hôtel de la Terrasse devenu Maison familiale) pour héberger quatre pauvres honteux de l'un ou de l'autre sexe. Les hommes porteront à la boutonnière une médaille de cuivre jaune gravée à l'effigie de Notre-Dame et de Saint François de Sales. Pour cette fondation, ils délivrent un capital de 20.000 livres. Enfin, c'est aux frères Genamy que nous devons encore la plus belle pièce du trésor de Saint-Nicolas : le magnifique ostensoir à la croix et à la monstrance toutes constellées de pierres précieuses.

Ayant eu le privilège de servir de cicérone aux visiteurs en juillet 1963, j'ai pu constater, à la fois, le ravissement et l'étonnement des connaisseurs en voyant de si beaux reliquaires, de si belles pièces d'orfèvrerie et, surtout, ces magnifiques ornements lamés d'or et d'argent. C'est là l'hommage des émigrés de Saint-Nicolas fixés à Vienne et en Bavière. Le plateau d'argent pour les burettes porte l'inscription : Jean-François et Marie-Thérèse Roux, à Munich, 1757... Quant aux chasubles de soie, au ramage oriental, et à l'ornement complet tout rutilant encore, grâce à ses galons d'or blanc, ils sont l'offrande de ces marchands agréés à la Cour impériale. Comme nous l'avons constaté pour l'ornement offert par Nicolas Revenaz à la chapelle élevée à Saint François de Sales (étoffe précieuse de 80 frs l'aune), ces beaux tissus étaient fournis pour les grands costumes d'apparat et les riches parures des hauts personnages et des grandes dames d'honneur de la Cour impériale. Le manteau offert pour Notre-Dame de la Gorge, tout parsemé de brocards d'or, n'est qu'une réplique du grand manteau de cérémonie en velours qu'on avait coutume de porter à la Cour de Vienne. Ces précieuses étoffes de soie en tissus de Damas, étaient fabriquées en Orient et transportées en Europe par le truchement de firmes commerciales, spécialement de la Compagnie des Indes. On devine facilement combien Vienne, délivrée du péril turc par la victoire de Sobiesky et les brillantes campagnes de Hongrie et de Belgrade menées par le prince Eugène de Savoie, profita de la paix et des dépouilles des vaincus pour devenir la grande métropole des Arts et du commerce. Les Savoyards d'Augsbourg et de Bavière s'empressèrent de profiter de l'aubaine pour gagner Vienne ou s'aboucher avec les firmes savoyardes établies dans la capitale.

Il serait utile de dresser un catalogue de tout le mobilier précieux conservé dans nos églises et chapelles du Haut-Faucigny. On pourrait ainsi mieux constater ce que l'on doit aux émigrés et préserver ces dons de la cupidité des brocanteurs. Grâce à l'amabilité du curé Berthet, de MAGLAND, il a été possible de relever les principales donations faites à la paroisse :

1° Joseph Bargin, marchand à Vienne, en 1728 : chape brodée d'un fin galon d'argent, 2 chasubles à galon d'or ;

2° Louis Grange, bourgeois de Vienne, en 1727 : un devant d'autel, une lampe ;

3° Jean-Charles Gaudy, d'Augsbourg : une chasuble ;

4° Maurice et Jean Vulpillière : un antipendium en cuir précieux ;

5° Michel Sautier, orfèvre et bourgeois d'Augsbourg, en 1766 : un calice ;

6° Michel Coudray, négociant à Augsbourg, en 1766 : encensoir, navette, Croix de procession. (Michel est déjà fixé dans la ville dès 1726.)

Il est probable que ces Vulpillière se sont fixés à Vienne. Le registre des décès mentionne la mort, à Vienne, en 1770, de Jean-François Vulpillière, âgé de 14 ans, sur la déclaration de son oncle et parrain Jean-François Vulpillière. Les Vulpillière, de Vienne, ont récemment repris contact avec leurs parents de Magland. Une lettre, adressée à M. le Curé de Magland, demandait des nouvelles de la famille et, en 1962, M. Jean Vulpillière, industriel et adjoint de Magland, avait le plaisir de faire connaissance avec ses parents éloignés d'Autriche, à Zurich. Il nous écrivait que ses homonymes, haut placés dans l'administration viennoise, devaient venir à Magland au cours de l'été 1963.

Pour conclure ce chapitre copieux des fondations, signalons brièvement les fondations faites à MEGEVE par les enfants du pays. L'un des plus illustres est le général comte Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour, maréchal-lieutenant de camp (1662-1734), brillant disciple du prince Eugène qui le remarqua au siège de Crémone. Nous renvoyons à la brochure publiée à Annecy par le chanoine Gavard, en 1927. Victor-Amédée II, roi de Sardaigne, lui conféra le titre de comte en 1719. Il ne laissa pas de progéniture mais favorisa sa patrie natale en dotant le petit collège de Megève, en augmentant les revenus de l'hôpital, en laissant en souvenir de lui l'écharpe garnie de diamants qu'il avait enlevée à un pacha, lors du siège de Belgrade. L'un de ses petits-neveux, Jean-François, prit du service en Autriche et devint général major. Le premier évêque de Chambéry, Mgr Conseil, né en 1716, était son propre neveu.

Sans compter les nombreux parents du comte en Autriche, il y avait à Vienne de nombreux Mégevans : des membres de la famille Grosset et cela explique sans doute la présence à Vienne, au siècle dernier, du chanoine Grosset-Grange, comme précepteur dans la famille de Metternich, de 1838 à 1843 ; les frères Périnet, qui dirigeaient à Vienne une firme assez importante, firent bâtir, à Megève, la chapelle des Pénitents ; l'un d'eux fut le donateur du maître-autel de l'église après l'incendie de 1728 ; il obtint un fils à la suite d'un pèlerinage à Notre-Dame de la Gorge, après 20 ans de mariage. Enfin, Jean-Michel Duvillard se fixa à Vienne en 1680 à l'âge de 17 ans.

La réussite dans le commerce de plusieurs habitants du Faucigny amène l'historien Grillet à faire cette remarque : « **Les habitants ont été de tout temps portés à négocier dans les pays étrangers ; au début du XVIII° siècle, ils abandonnaient le commerce des ustensiles de cuivre et de fer (le métier des magnins-chaudronniers) pour s'adonner, en Suisse et en Allemagne, à des spéculations plus lucratives. Ils y ont établi plusieurs maisons de commerce qui y subsistent encore aujourd'hui, comme la maison Cartier, négociant en toiles et draps à Munich.** »

UNE FAMILLE DE BAVIÈRE RETROUVÉE, LA FAMILLE DUCRUE, INSIGNE BIENFAITRICE D'ARACHES

Dans une conférence faite aux « Amis du vieil Annecy », j'ai rappelé tous les mérites de cette belle famille d'émigrés.

Sur la plus grande des cloches d'Arâches fondues en 1840, on peut lire l'inscription : « Parrain et bienfaiteur de cette cloche : Ducrue Pierre-François, représenté par M. l'abbé Clément Ducrue, son neveu. » Cet émigré, né en 1764 — donc âgé de 76 ans alors — était parti d'Arâches pour Augsbourg à peine âgé de 20 ans. De cette ville, le 16 mars 1804, il écrivait à son cousin, le notaire Michel Pernat : « Mon intention est de contribuer autant que possible aux réparations de l'église. » Il annonçait l'envol d'un bel ostensoir provenant de l'ancienne maison de commerce Ducrue frères. Le 19 décembre 1804, tout joyeux, il lui écrivait qu'il avait pu décider ses beaux-frères : Ignace et Claude Ducrue à contribuer aussi à la restauration de l'église. Il annonçait de plus l'envoi, par son beau-frère Ignace, « d'un ornement consistant en une chape, chasuble, tunique et dalmatique ». L'attachement à sa paroisse natale éclate dans cette lettre de 1840, envoyée à son neveu, l'abbé Ducrue, alors vicaire d'Arâches : **« J'aurais eu un si grand plaisir à revoir ma chère patrie, cet Arâches où je suis né ! Mais ma santé ne me permet plus d'entreprendre un si long voyage. »**

De fait, en 1843, il mourait laissant comme fils : Bernard, décédé en 1875 et Théodore. Les fils de ce dernier : Théodore et Cornélius ont eu sans doute des descendants qui continuent la lignée des Ducrue de Munich. Cet espoir s'est révélé juste : fin juillet 1963, arrivait une lettre de Hans Ducrue d'Augsbourg, propre fils de Théodore, né en 1898, à Munich. Il a eu la grande gentillesse de communiquer la généalogie de famille où il apparaît que les beaux-frères Ignace et Claude de l'émigré Pierre-François sont aussi ses proches parents. Dans la Consigne de 1726, sont recensés Claude Ducrue, mercier en Allemagne et Pierre Ducrue, 26 ans, à Augsbourg depuis 6 ans. Claude, fils de Nicolas, né à Arâches, le 29 juin 1704, partit à 18 ans pour la Bavière. Il revint en 1728 pour épouser Marie Pernat, fille de Pierre-François, de la lignée des juristes et notaires Pernat. En 1732, l'oncle Bernard Pernat était châtelain d'Arâches. Retourné en Bavière avec sa jeune épouse, il y fonda bientôt l'importante maison de commerce connue sous le nom de Ducrue frères. En effet, ses deux fils Bernard (1730-1796) et Michel (1737-?) s'associèrent. Claude, frère d'Ignace, a fait souche : une fille Josette épousa, en 1771, François Moret, d'Arâches, alors émigré en Bavière. Leur fils, le notaire Claude-François Moret, fut longtemps maire et syndic d'Arâches et la famille Moret, de Bonneville, possède encore plusieurs tableaux contenant les portraits des parents d'Augsbourg.

Les Ducrue de Bavière sont toujours demeurés très attachés à leur paroisse d'origine. A Arâches, dans un inventaire de la sacristie, on pouvait lire : « Feu Claude Ducrue et ses fils Bernard et Michel, négociants à Augsbourg, ont donné trois chasubles en soie, une en

gros de Tours, une en satin et soie, une autre en drap d'or. » Mais, chose remarquable : ces Ducrue, émigrés au XVIII[e] siècle en Bavière, y ont été attirés par une branche Ducrue d'Arâches déjà fixée à Munich vers 1520 et descendant d'une souche commune : Gervais Ducrue, vivant à Arâches en 1400. Laurent, à Munich, en 1545, avait un frère Ignace décédé en 1590. Un fils de Laurent : Hugues ou Victor, s'expatria en Californie. L'un des Ducrue de Munich, descendant de Laurent, fut Jésuite en 1738 et demeura 15 ans en Californie comme missionnaire. « Il s'était rendu très fort dans la connaissance de diverses langues de ce pays », souligne Rockinger, dans son histoire du pays et du peuple de Bavière. Nous espérons bien que Hans Ducrue qui a deux fils : Walter, né en 1935 et Hansjorg, né en 1932, voudra bien compléter, un jour, cette brève notice sur les Ducrue, de Bavière.

PATENTES DE NOBLESSE ACCORDÉES AUX ÉMIGRÉS DE VIENNE

A bien des reprises au cours de cette étude, il a été question de négociants anoblis. Sur notre demande, les Archives d'Etat de Vienne ont fait parvenir les photocopies de plusieurs patentes de noblesse et leur texte vient enrichir nos connaissances sur les Faucignerans de Vienne. L'un des plus intéressants est celui des patentes délivrées à la famille Roux.

Par patente du 8 juin 1790, Jacques Roux, originaire d'Arâches, recevait la faculté d'accoler à son nom la particule noble « Edler von » : noble de.

« Lorsque nous avons eu bien considéré les bonnes mœurs, la noble intelligence, les vertus et qualités morales dignes d'éloge, non moins que la sagesse de notre cher et féal Jacques Roux, commerçant en gros, lui qui, en effet, après avoir quitté son pays natal de Savoie, il y a 35 ans, a transporté ici, en 1774, la fortune héritée de ses parents pour ouvrir un commerce de gros, et qui, par trois filatures montées personnellement, a procuré des emplois et les salaires indispensables à plus de 80 personnes, nous avons jugé bon... » Ces simples détails en disent long sur l'importance de l'établissement Roux, mais la requête adressée à l'Empereur pour le faire anoblir est encore plus précise:

« Le marchand de gros d'ici, Jacob Roux, a sollicité la faveur de recevoir le statut de noblesse... Le conseil de gouvernement de la Basse Autriche, ainsi que l'inspecteur d'usines Gapp, confirment qu'il possède deux grands immeubles à Gumpendorf, une fabrique de voiles de soie avec 9 ateliers, 3 grandes filatures avec 3.000 navettes et, de plus, une teinturerie avec des chambres propres à crêper, à vapeur ou à soufre, ce qui procure journellement du travail à 80 personnes ; et tout cela, il l'a réalisé avec ses propres deniers sans jamais avoir reçu une avance de capitaux. La fabrication des voiles de soie, des tissus de crêpe et de soi-disant soie de Naples s'est poursuivie jusqu'ici avec succès. La magistrature de la Chambre est donc d'avis

que Jacob Roux reçoive le statut de noblesse ; par contre, comme il est fortuné, il n'y a pas lieu de lui accorder l'annulation des taxes lui incombant. » Le conseil de Chancellerie donnait un avis favorable en déclarant : « Votre Majesté peut donc se laisser émouvoir en lui attribuant généreusement le rang de noblesse, par contre l'annulation des taxes sollicitée est à refuser formellement. »

LA FAMILLE DES NOBLES ROUX

Qu'était donc ce magnat faucigneran jouissant d'une telle situation à Vienne ? La revue d'héraldique « Adler » a donné, en 1957, la généalogie de la famille Roux et les archives d'Etat nous en ont procuré la photocopie.

Jacques Roux est né à Arâches le 17 septembre 1744. Il était fils de Claude Roux, né et décédé à Arâches et de Wihelmine Décret. Ces noms dénotent tout de suite des alliances d'émigrés. De fait, le père est recensé en 1726 comme mercier du côté d'Augsbourg, avec ses deux frères : Joseph, mercier au même lieu, dès 12 ans et Pierre-François, marié en Allemagne et absent d'Arâches depuis 9 ans. D'Augsbourg, ces Roux sont passés à Vienne comme en fait foi une procuration donnée à Vienne en 1774 par **« Joseph et Jacques, enfants du sieur Claude Roux, d'Arâches en Savoye, marchands habitant ladite ville de Vienne ».** Cette venue à Vienne a dû être motivée par un héritage recueilli d'une succession Passy, du fait que leur grand'mère Marie Passy, femme de Bernard Roux, du Sougy, était elle-même la tante de Pierre-François Passy qui, par testament du 14 août 1774, lègue 800 florins aux enfants de Claude Roux. Peut-être les fils Roux étaient-ils au service de leur cousin décédé sans postérité ?

Grâce à l'héritage paternel, au legs Passy, Jacques put établir la première fabrique de soie de la ville de Vienne et, de ce chef, à cause des services rendus à l'industrie, fut anobli par l'Empereur Joseph II. De son union avec Thérèse Vachter, il eut 12 enfants, dont Louis (1781-1836) et Charles (1783-1832) qui firent souche, mais il semblerait que cette branche Roux soit éteinte. La revue « Adler » ajoute : « Rien n'a pu être jusqu'ici établi sur le développement ultérieur de la famille. » Par contre, la branche Joseph Roux, frère du noble, est toujours à Vienne, à en juger d'après l'annuaire téléphonique de 1963 « Roux Oswald, professeur — Roux Paul, secrétaire d'ambassade ». Joseph, né à Arâches en 1728, fut marchand de toile à Vienne où il épousa, en 1776, Barbara Moser ; il eut trois filles et deux garçons dont Joseph-Ferdinand (1772-1820) également marchand de toile comme le fils Ferdinand (1799-1840). Ce dernier laissa 5 garçons : Gustave (1826-1901), marchand à Vienne puis employé de chemins de fer ; Ferdinand, mort jeune ; Frédéric (1832-1900), père d'Oswald, né en 1880 et professeur à l'Académie des Arts décoratifs ; Antoine (1835-1901), peintre de l'Académie de Vienne et Maurice-Ferdinand (1828-1903), inspecteur de la Banque nationale autrichienne dont les deux fils ont été employés de chemins de fer : Maurice (1859-1918) et Oscar (1865-1915).

LES NOBLES DE PASSY

Parmi les nombreuses familles d'Arâches émigrées à Vienne, l'une a été anoblie en 1793 en la personne de Michel-Ignace, fils de Claude Passy, par patentes de François II.

« On nous rapporte avec bienveillance que Michel-Ignace Passy descend d'une famille de Savoie bien connue, que son père défunt Claude avait érigé dans la ville d'Augsbourg, ville de notre saint empire, un commerce important et qu'il y avait lui-même séjourné en s'adonnant aux études, qu'il a une fortune lui permettant de mener un train de vie conforme à son rang, qu'il est apparenté, par son mariage, à des familles nobles et que l'espoir s'y greffe d'acquérir des biens nobles... et, après ces raisons bien motivées, nous avons consenti à lui accorder la faveur demandée... »

Ainsi qu'en témoigne le texte des patentes de noblesse, Claude Passy était fixé à Augsbourg en 1726, il s'y maria. Son père, Pierre-Joseph, ancien syndic d'Arâches et bourgeois de Cluses, lui avait délivré un acte d'émancipation pour lui permettre de se livrer au négoce. Finalement, il vint se fixer à Vienne pour recueillir la succession de son frère Pierre-François, décédé en 1774 sans enfant. Son fils, Michel-Ignace, anobli le 7 juin 1793, a fait souche à Vienne. Parmi ses descendants, signalons Rodolphe de Passy, officier, Hedwige de Passy, dame d'honneur de l'impératrice. Claude avait d'autres fils demeurés roturiers dont descendent Armand, capitaine de chasseurs tyroliens ; André, décédé en 1879 en laissant Othon, receveur général. L'annuaire téléphonique de 1963 porte encore un Franz Passy qui peut appartenir soit à cette branche, soit à la famille du Rédemptoriste Passy.

LES REGISTRES DE COMMERCE, SOURCE PRÉCIEUSE POUR CONNAITRE LES MARCHANDS DU FAUCIGNY

Sur le rôle joué à Vienne et dans l'Empire par ces dynamiques commerçants, on peut dire que tout est à découvrir, grâce aux registres de commerce renfermés aux archives de la ville de Vienne. « Les Archives font savoir, en date du 8 juin 1962, qu'elles possèdent dans leur fonds du tribunal de commerce des inscriptions au registre et des pièces concernant la plupart des négociants et fabricants en question. Un sondage des registres a permis de constater que de très nombreux documents sont à notre disposition concernant plusieurs Savoyards cités. C'est le cas des Passy (Pierre-Joseph, Pierre-Claudius, François, Georges, Jacques, Jean-Georges, Michel). » Au sujet des Bouvard, on peut affirmer qu'ils étaient associés à la famille Gaillard pour une entreprise qui servit de garantie à la fabrique de crêpes Valers qui s'avéra non solvable, pour rembourser une avance de 8.619 florins faite par l'Etat pour l'acquisition d'outillage. Les avisés Savoyards furent dispensés de leurs obligations à certaines conditions. Jean-Baptiste Bouvard fut impliqué, en 1787, par dénonciation d'un concurrent, dans une affaire de trafic de traites mais l'enquête ouverte

fut rapidement abandonnée. En 1808, Jean-Baptiste résigna ses fonctions d'assesseur commercial. En 1805, François Bouvard reçut l'autorisation d'exercer le commerce en gros. Louis Decret (beau-frère de Bouvard) est mentionné plusieurs fois de 1764 à 1774 au sujet de demandes de licences pour l'importation de voiles de coton, de pièces de soie, d'articles en soie, taffetas et autres textiles. En 1775, il fit une demande d'anoblissement et, cette demande agréée, il versa 400 florins à la caisse de commerce pour le soutien d'autres fabricants. En 1777, il fut désigné pour le poste de juge des changes. Son fils : François-Louis von Decret, en 1790, fut, après transformation du dépôt paternel en établissement de gros, dispensé du paiement de l'impôt commercial.

Les indications sur la famille Passy au registre du commerce occupent une place importante. Il est à supposer que les membres de cette famille ont mené leur activité commerciale indépendamment les uns des autres (et pour cause : branches différentes) ! Leur activité commerciale est très largement caractérisée par la demande de licences pour les rubans et les voiles de soie, le velours à ramage, les doublures, les tissus de Milan, le brocart, etc. En 1769, on accorda une licence d'importation de 5.000 ballots de voiles de coton. Par contre, la firme Michel Passy-Périnet et Cie n'eut pas une destinée aussi heureuse. L'administrateur Franzoni dut faire, deux fois par an, un rapport sur la situation de l'établissement. Une décision souveraine du 7 août 1775 accorda à Michel Passy la licence du commerce en gros, mais trois ans après, il se décidait à y renoncer. De plus, voulant transmettre à son acquéreur un fonds qui ne s'élevait qu'à 8.000 florins, il sollicita une licence de commerce de détail. Pareille requête n'eut pas de succès. L'acheteur en vue était soupçonné d'être impliqué dans une affaire de fraude vis-à-vis du Trésor public.

Quant à Pierre-Joseph Passy, ses faits et gestes dénotent un esprit fécond en ressources mais peu qualifié pour mener à bien ses multiples activités. Sa succursale fut fermée en 1769 et presque en faillite. En 1780, il réapparait dans une requête à Sa Majesté ; il sollicite un emploi auprès d'un prince régnant ou de la Direction des droits de péage. Puis il demande l'autorisation de transformer sa licence de dépositaire en un commerce bourgeois pour le transmettre à son fils. Il fait mention de sa fabrique d'Enns et envisage de débiter, dans les locaux, le coton fabriqué. L'autorisation de débiter ses propres produits est donnée mais, pour la demande d'emploi, on le prie de s'adresser à un organisme politique. On refuse à son fils l'autorisation d'ouvrir un commerce : il ne disposait ni des capacités requises ni d'un fonds suffisant. En 1782, Pierre-Joseph, décidément à la recherche d'expédients, demanda un emploi dans la maison de correction qu'on projetait d'édifier. Il fit en même temps deux propositions :

1° Avoir la charge de contraindre les commerçants, par l'intermédiaire de commissaires à ses ordres, à acquérir les produits locaux (donc, les siens !)

2° Créer une banque spéciale pour les fabricants et négociants auprès de laquelle ils trouveraient des crédits avantageux.

Tous ces détails puisés aux Archives de la ville de Vienne ne manquent pas de saveur et nous laissent deviner toutes les richesses qu'elles détiennent sur la colonie des Faucignerans de Vienne.

Mlle Gardet, dans un bref séjour à Vienne, en juillet 1963, a bien voulu se rendre aux Archives. En moins de deux heures, elle y a relevé une liste des testaments déposés au XVIII°. Ceux de Marin REVENAZ (1707), Jeann DUVILLARD (1711), Vincent GRANGE (1711), Pierre-François PASSY (1712), Antoine GERVET (1712), Nicolas REVENAZ (1713), Jean-Claude ROUX (1713), Pierre GERVET (1717). Il faut avouer qu'en ce début du XVIII° siècle, le Faucigny était largement représenté dans la métropole autrichienne.

Dans un des volumes où sont consignés les propriétaires des maisons, Mlle Gardet a relevé :

Bouvard (très nombreux) — Passy André et Elisabeth — Décret Jean-Claude, Louis, Pierre — Puthon Félix, François, Jean, Rudolf — Roux Antoine, Frédéric, Ferdinand, Barbara, Joseph. Voilà des noms qui nous sont maintenant bien familiers grâce à cette étude et bien situés par rapport à leur famille respective, à leur pays d'origine.

Et tous ces noms n'évoquent pas seulement un passé révolu ; ils existent à Vienne à l'heure présente ; ils sont dans l'annuaire téléphonique de 1963 : il y a 17 Charvat et 15 Charwat — Grange Camilla et Paul Franz Passy — Anna et Julius Gaillard — Oswald et Paul Roux — des Lison — des Vincenz et 9 Périna (peut-être Périnet déformé).

Après cette documentation patiemment recueillie mais certainement embryonnaire, il nous reste à souhaiter qu'un tel travail soit poursuivi, perfectionné grâce, surtout, à la collaboration des familles d'origine savoyarde aujourd'hui dispersées en Bavière et en Autriche. Les services inappréciables qu'ont bien voulu nous rendre Mère Gertrude Reimann, Supérieure générale de la Société du Christ-Roi et l'érudit local Johannès Fackler pour Augsbourg et sa région prouvent que des contacts, depuis si longtemps interrompus, peuvent être repris et quoi de meilleur pour la cause du rapprochement des peuples que de se savoir unis par une commune origine ?

La Savoie, terre de ramoneurs ! Allons donc ! Quand donc aura-t-on fini de nous seriner les oreilles avec cette légende bâtie sur une émigration bien insignifiante par rapport à ces centaines et à ces milliers d'émigrés passés en Allemagne et dont le rôle a été, en général, si bénéfique pour les pays d'adoption. Voilà l'émigration de qualité dont il faut parler désormais !

Ces pages en attestent toute la valeur et l'ampleur ; et l'Académie du Faucigny espère accueillir, un jour d'été, les descendants de tous ces émigrés connus ou inconnus. Il nous sera alors si facile d'évoquer ensemble leur souvenir et les bienfaits dont notre province leur est redevable.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'Administration	5
Liste des membres	6
Sociétés correspondantes	11
Nécrologie	13
Bilan	15
Travaux de l'Académie	16
Paul TAPPONNIER : **hommage à Henry Bordeaux**.....	19
Alain DUFOUR : **René de Lucinge et la Paix de Lyon du 17 janvier 1601**	21
Lucien GUY : **Bonne de Bourbon, régente de Savoie**....	25
Chanoine Marcel DECHAVASSINE : **L'émigration des Faucignerans en Bavière et en Autriche**.....	31

Plus est, patriæ facta referre, labor.
OVIDE.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

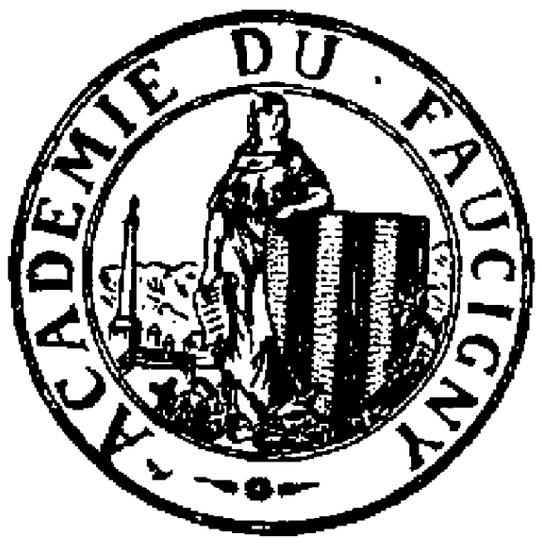
publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)

le 5 Novembre 1938

TOME XIV



MCMLXIV-MCMLXV

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Conseil d'Administration

M. PERRET Charles-Henri, président d'honneur (décédé).

Comité de Direction

MM. GUY Lucien, président ;
PAYOT Paul, vice-président ;
GUICHONNET Paul, vice-président ;
DAMEX Auguste, secrétaire, bibliothécaire ;
PIERRE James, secrétaire-adjoint ;
SAUTHIER Marcel, trésorier ;
BENE Georges, archiviste.

Membres représentant les cantons du Faucigny

M. BOCCACCIO Pierre, canton de Bonneville ;
Mme TYRODE Isidore, canton de Cluses ;
MM. PIERRE James, canton de Sallanches ;
Docteur PELLOUX Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de Saint-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Docteur GAY Paul, canton de Saint-Jeoire ;
MOUCHET Marcel, canton de Taninges ;
DUBOIN Jean, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
SAUTHIER Marcel, canton de Boëge.

Bienfaiteurs de l'Académie

Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, 23, rue de la Paix, Paris (2me) ;
M. KUNDIG André, maître-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, à Genève ;
MM. TYRODE Isidore, agent général d'assurances, Cluses (décédé) ;
RUBIN François, docteur-médecin, maire de Saint-Jeoire.
Mme la Comtesse Isa POTOCKA, château de l'Echelle, La Roche-s-Foron;

Membres d'Honneur

S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, château de Merlinge, Gy, Genève ;
MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (décédé) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, président honoraire de la Société de Géographie, 7, rue Lamennais, Paris (VIII[e]) (décédé);
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris, (décédé) ;
M[me] DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (décédée) ;
M. VALLOT Charles, géographe, à Versailles (décédé) ;
M[me] DERMOZ Germaine, sociétaire de la Comédie Française, à Paris ;
M. Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, à Paris ;
MM. JACQUES André, artiste peintre, graveur, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie, 9, rue Métropole, à Chambéry (décédé) ;
CHAVANNE Claudius, Premier Avocat Général à la Cour de Cassation, maire d'Ambilly ;
Le général Henry BLANC, ancien directeur du Musée de l'Armée, 2, avenue Raymond Poincaré, Paris (16[me]).

Membres Effectifs

MM. AVEZOU Robert, Directeur des Services d'Archives, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, Chemin de l'Abbaye, Annecy-le-Vieux ;
BAUD John, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, 3, avenue Jules Ferry, Thonon-les-Bains ;
BAUD Henri, sous-préfet de Thonon-les-Bains ;
BENE Georges, professeur, Maître de Recherches du C.N.R.S., à Saint-Jeoire ;
BENE Raymond, docteur-médecin, 171, rue Foch, Le Creusot ;
M[lle] BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, à Bonneville ;
MM. BOCCACCIO Pierre, ingéneur, 8, rue Corot, Paris (16[me]) ;
BONTRON Emmanuel, notaire honoraire, à Thonon-les-Bains ;
BRETTON Claudius, industriel, 17, rue de Contamines, Genève ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy ;
CHATOUX Jean, Meyrargues (Bouches-du-Rhône) ;
DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville ;
DECHAVASSINE (le chanoine Marcel), N.-D. de Lumière, 25, av. du Parmelan, Annecy ;
DUFOUR Alain, archiviste-paléographe, Bellerive, Genève ;
FALLION Pierre, avoué, président du Syndicat d'Initiative, maire de Bonneville ;
FOLLIASSON Hugues, conseiller juridique, Froidlieu, Thonon ;
GAY Paul, docteur-médecin, à Saint-Jeoire ;
GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève, Les Berriers, Bonneville ;

GUY Lucien, Beau-Soleil, rue Sergent-Morel, Thonon ;
GUY Pierre, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, à Grenoble ;
HERREN William, avocat, 44, Quai Gustave Ador, Genève ;
LEPINAY Eugène, docteur-médecin, Les Rocailles, Saint-Gervais ;
MARTIN Pierre, directeur honoraire de la Société Générale, 101, rue de Vaugirard, Paris (6e) ;
MANNESSY Louis, avoué honoraire, Blanzy, Bonneville ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, à Genève et Monthoux ;
MORAND François, directeur d'Ecole honoraire, Le Planelet, Megève ;
MOREL-FREDEL Louis, président honoraire du Tribunal, Bonneville ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, Villa Vallet, maire de Chamonix ;
PERRET André, Directeur des Services d'Archives, à Chambéry ;
PFISTER Louis, directeur du Syndicat d'Initiative d'Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
PLANCHER Etienne, maître-imprimeur, rue du Pont, Bonneville ;
POULLE Emmanuel, professeur-adjoint de l'Ecole des Chartes, 6, rue Lemaignan, Paris (14e) ;
RAYMOND Justinien, professeur agrégé au Lycée J.-B. Say, 11, rue Vauquelin, Paris (5me) ;
ROCHON DU VERDIER Guy, chef de contentieux, 11, rue de la Charité, Lyon (2me) ;
ROUILLER Jean-Frédéric, professeur, 15, rue de St-Jean, Genève;
SAUTHIER Marcel, comptable, 36, avenue d'Evian, Thonon-les-Bains ;
SECRET (le chanoine Bernard), 16, rue de Boigne, Chambéry ;
TAPPONNIER Paul, ancien député, Collonges-sous-Salève ;
Mme TYRODE, professeur de musique, rue Berthelot, Cluses.

Membres Associés

MM. ABRY Eugène, pharmacien, à Chindrieux ;
ABRY Maurice, pharmacien, à Bonneville ;
Mme ACCARY Louis, Quai Alexandre Curral, Sallanches ;
MM. AGNANS Paul, notaire, rue Pertuiset, Bonneville ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, Bonneville ;
AMELOT Pierre, 11, rue Pierre-Curie, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ;
Mme ANDIGNE (la comtesse Charles d'), château de Condillac, par la Coucourde (Drôme) ;
MM. ARDIZZI Jean-François, géomètre-expert, à Aïse ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
BACCHETTA Victor, correspondant du Progrès, Taninges ;
BALMELLE Marius, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, Boulevard du Soubeyran, à Mende ;
BARD DE COUTANCE Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (6me) ;

BARDEL René, dentiste, 14, avenue de la Gare, Sallanches ;
BECHET Paul, industriel, maire, 13, rue Berthelot, Cluses ;
BERCHET Henri-François, journaliste, 24, avenue d'Ouchy, à Lausanne ;
Mlle BERTHIER Juliette, cité des Champeys, Bonneville ;
MM. BESSON Guy, organiste, directeur du groupe folklorique, Megève ;
BONTAZ Gilbert, relieur-doreur, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
BOTTOLIER-LASQUIN André, négociant, 7, rue des Allobroges, Sallanches ;
Mlle BOUCLIER Andrée, assistante sociale, à Bonneville ;
M. BOURGEAUX (l'Abbé Arsène), aumônier, 14, place de l'Eglise, à Annemasse.
M. BOURGEAUX Paul, juge, avenue du Léman, Thonon-les-Bains ;
Mme BOUTIE Charles, 14, rue de Bellechasse, Paris (7e) ;
M. BOUVIER Louis, notaire, 6, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry ;
Mme BRANTES (la comtesse de), 17, rue du Cirque, Paris (8e) ;
M. BRIERE-ROUGE Emile, peintre-verrier, 92, rue du Président-Wilson, à Levallois (Seine) ;
Mme BROGLIE (la princesse Amédée de), 41, avenue Foch, Paris (16me) ;
Mme CAILLEAU Andrée, 134, avenue Emile-Zola, Paris (15me) ;
M. CALIFANO Armand, directeur général des Thermes, Saint-Gervais-Le Fayet ;
MM. CARPANO Léon, industriel, rue Ballaloud, Cluses ;
CHALLAMEL Alexandre, 11 bis, avenue Mac-Mahon, Paris ,(17e) ;
Mme CHARRIER Louis, 1, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16me) ;
MM. CHATELLARD Ernest, avenue du Stade, Bourg-Saint-Maurice (Savoie) ;
CHAULIN (baron Jacques), 25, rue des Feuillantines, Paris (5e) :
CHRISTEN René, docteur, chirurgien, à Chamonix.
CLAVEL Henri, notaire, à Cluses ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais ;
CURRAL Léon, administrateur de l'E.D.F., maire de Sallanches ;
CURRAL Jean, 14, rue Nicolo, Paris (16me) ;
DERUAZ Louis, Résidence Michelet, de Lattre B 2, Marseille (9e) ;
DESARNOD François, à Vallon, Samoëns ;
DETHARRE Jean-Charles, rue du Pont, Bonneville ;
DUBOIN Jean, ancien secrétaire de Mairie, Samoëns ;
DUPONT Louis, directeur d'école honoraire, 13, avenue Bastin, Annemasse ;
DUVILLARET Henri, docteur en droit, 21, avenue du R.-P.-Corentin-Cloarec, Bois-Colombes (Seine) ;
FALCHERI Edmond, 25, rue des Trois Frères Barthélemy, Marseille (6me) ;
MM. FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Henry de), 11, Remus Court, 23, New Cavendish Street, London, W 1 ;

FLECHERE (comte Roger de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire ;
FORESTIER Léon, ingénieur civil, La Roche-sur-Foron ;
GAY Georges, ingénieur T.A., élevage avicole, maire de Vulbens ;
GHISELLI André, rue des Arcades, Taninges et Bons ;
GIANADA Marcel, secrétaire général de la ville, Albertville ;
GILLOT Jean, docteur, Les Houches.
GOJON Louis, conseiller à la Cour, 47, rue Vaneau, Paris (7me) ;
GOJON Jean, avoué, 10, rue Royale, Annecy ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, 1, rue C.-Dunant, Annecy ;
GRAVIER Albert, professeur, 24, rue Barrème, Lyon ;
GRILLET Emile, assurances, 18, rue des Tournelles, Annemasse ;
GUYON Etienne, pâtisserie, Saint-Gervais-les-Bains ;
Mme JACQUIER Robert, rue du Pont, à Bonneville ;
M. JOLIVET Jean, négociant, rue Pertuiset, Bonneville ;
Mme LALLIARD, institutrice, Saint-Pierre-de-Rumilly ;
Mme LEVI-PINARD Germaine, 15, rue Paul-Strauss, Paris (20me) ;
MM. LUPIN Joseph, professeur au Lycée Lakanal, 3, Allée d'Honneur, Sceaux ;
MACHET Lucien, docteur-vétérinaire, à Bonneville ;
MALHERBE Marcel, Ingénieur-Conseil, 27, avenue de la Plaine, Annecy ;
Mme MARCHAND, institutrice honoraire, Le Maney, Bonneville ;
M. MARTEL Maurice, maire de Saint-Gervais-les-Bains ;
MM. MARTIN Georges, juge à la Cour de Genève, à Veyrier (Genève) ;
MARTINET René, docteur-chirurgien, 8, avenue Jules-Crosnier, Genève et Fillinges ;
MARTY Abel, industriel, 6, rue Pré-Bénévix, Cluses ;
METRAL Robert, représentant, usines de Chedde, Passy ;
Mme MILLION Elise, institutrice honoraire, rue Décret, Bonneville ;
MM. MORAND Jacques, docteur-médecin, à Bonne-sur-Menoge ;
MOREL-VULLIEZ (l'abbé Paul), curé de Bons ;
MOUCHET Marcel, juge, à Moutiers (Savoie) ;
Mlle NAIRE Alexia, 22, rue Chenal, Sallanches ;
MM. NOUVELLEMENT Henri, quai de Warens, Sallanches ;
PARCHET (l'abbé), curé-doyen, Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain) ;
PASQUIER (l'abbé René), supérieur du Collège Ste-Marie, La Roche-sur-Foron ;
PELLISSIER Marcel, procureur général, à Agen (Lot-et-Garonne) ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, La Roche-sur-Foron ;
PENZ Serge, inspecteur de l'Enregistrement, Evian ;
PERRET DU CRAY (comte Jean), directeur d'assurances, 50, rue Boulbonne, Toulouse ;
Mlle PERRIN Denise, institutrice, 23, quai Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
MM. PINGET François, instituteur, directeur d'école, Bonneville ;
PINGET Gabriel, notaire, à Sallanches ;
PIRAUD Maurice, clinique d'Assy, Sancellemoz, Passy ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;

POCHAT Georges, 27, rue Jean-Jaurès, Bois-Colombes (Seine) ;
PONS Charles, industriel, place du Crêtet, Cluses ;
PREMAT Armand, 19, Grande-Rue, à Cluses ;
Mme RAVENEL (la marquise de), 42, rue Boissière, Paris (16me) ;
Mme REY François, quai de l'Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
Mme REYDET Louis, rue Décret, Bonneville ;
MM. ROCH Louis, secrétaire de mairie, Samoëns ;
ROSSET Emile, éditeur, 23 bis, avenue de Chambéry, à Annecy ;
Mme ROUSSET Marcel, professeur, Cottage Montplaisir, Pav. 26, rue Baudin, Saint-Etienne (Loire) ;
MM. RUBIN-DELANCHY (l'abbé Louis-Eugène), curé de Saint-Ferréol, par Faverges ;
Mlle RUBIN-DELANCHY Marie-Zoé, chef de Division à la Préfecture, 8, rue Guillaume-Fichet, Annecy ;
MM. SADDY Jean, professeur, 130, boulevard St-Germain, Paris (6e) ;
SIMOND Pierre, notaire, à Samoëns ;
TAREL Jean, avocat, 2, avenue Félix-Viallet, Grenoble ;
TISSOT Franck, docteur-médecin, villa Beau-Site, St-Gervais ;
Mme TISSOT Henriette, directrice d'école, à Megève ;
M. TOBE François-M., docteur-médecin, Sancellemoz, à Passy ;
Mme TREAND Louis, 44, rue de l'Athénée, Genève ;
M. TROUSSIER Albert, expert-comptable, 2, rue Pasteur, Cluses ;
Mme VIARD Georges, route de Megève, à Sallanches ;
M. VINCENT Roger, « La Provence », rue Guillaume-Fichet, Cognin (Savoie).

Membres Correspondants

MM. ABBATE de CASTELLO-ORLEANS (comte Vincenzo), Lepria Rossaroll, 11, Naples ;
ACOSTA-SOLIS Micael, Dr., directeur de l'Institut de Sciences Naturelles, à Quito, Equateur ;
BATEMAN Alfredo Dr., Ministre des Travaux Publics, Bogota, Colombie ;
BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du canton de Genève ;
BOLLA (Comte Guglielmo). amiral, via Michele Mercati, 51, Roma ;
DAVILA GARIBI Ignacio, Dr., président de l'Académie Mexicaine de généalogie et héraldique, à Mexico ;
DELARUE, conservateur de la Bibliothèque de Genève ;
DUQUE (Don Tomas Gabriel), ancien Président de la République de Panama ;
FRASCA Francesco, barone, Dr., cardiologue, Via Emanuele Gianturco, 127, Naples ;
GALDI Genarine, doct., professeur de droit, à Rio-de-Janeiro ;
GARRIDO Luis, Président de l'Académie Mexicaine de Sciences Pénales, à Mexico ;
JANDONI GUARDIALFIERI Guiliano, dot., Viale delle Milizie, 138, à Rome ;

LIBERTINI Crescenzo, dot. prof., Corso Vittorio-Emanuele, 557 A, à Naples ;
MOLYNEUX A. J., Dr., Clinical Director of the International Research Laboratories, Tenafly, New-Jersey, U.S.A. ;
MONTORIO Guiseppe, dot., prof., rue G. Merliani, 133, Naples ;
PITTARD Jean-Jacques, La Vorze, Chens-sur-Léman ;
PRIMOT André, chef de district des Eaux et Forêts, à Annecy ;
Général Rafael RODRIGUEZ GOMEZ BOTELLA, vice-président de la Croix-Rouge Mexicaine ;
SANJINES CABALLERO Jaime, Dr., chef de la Direction technique du Ministère des Travaux Publics, Ciudad Merida, Venezuela ;
SMITH E. A., Dr., Director Scientific Research, 43, rd Street, North Bergen, New-Jersey, U.S.A. ;
TAMIE (Abbaye de), par Mercury-Gemilly (Savoie) ;
TOVAZZI Gino, dot., villa Concordia, Mira-Porte, Venise ;
ZAVAGNO Severino, Piazza Marconi 7, Udine.

Sociétés Correspondantes

ALBERTVILLE. — Les Amis du Vieux Conflans.
ANNECY. — Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales ; Amis du Vieil Annecy.
BORDIGHERA. — Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell.
CHAMBERY. — Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Archives départementales ; Société d'Histoire Naturelle.
GENEVE. — Institut National Genevois ; Société d'Histoire et d'Archéologie ; Société Catholique d'Histoire de Genève ; Archives d'Etat ; Bibliothèque publique et universitaire ; Revue « Genava ».
GRENOBLE. — Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné ; Archives départementales.
LAUSANNE. — Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.
LOUVAIN. — Université (bibliothèque).
MOUTIERS. — Académie de la Val d'Isère.
NAPLES. — Accademia Letteraria Scientifica Internazionale ;
NICE. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
RIO-DE-JANEIRO. — Academia Brasileira de Ciencias Econômicas e Administrativas.
ROME. — Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano) ; Accadémia Storica Araldica, viale delle Milizie 138.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
SION. — Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Vallesia).
THONON-LES-BAINS. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Deputazione subalpina di storia patria (Palazzo Carignano) ; Societa piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Palazzo Madama) ; Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano). Revue Fert.

DIPLOMES

L'Académie délivre des Diplômes à tous ses membres
qui en feront la demande au Président,
contre versement de 1,50 *NF.*

NÉCROLOGIE

Charles PONS (21 mars 1964) ; Emmanuel BONTRON (10 avril 1964) ; Léon CURRAL (28 avril 1964) ; Claudius BRETTON (23 juillet 1964) ; Mme Alexandrine PIERSON (16 septembre 1964) ; Louis MOREL-FREDEL (15 avril 1965) ; Robert PERRET (9 mai 1965) ; Chanoine Marcel DECHAVASSINE (21 mai 1965) ; John BAUD (6 août 1965) ; Léon FORESTIER (9 septembre 1965) ; Mme Louis TREAND (13 octobre 1965).

Robert PERRET

M. Robert Perret, membre d'honneur de l'Académie du Faucigny, était né à Paris le 5 juin 1881, d'une famille originaire de Samoëns. Après d'excellentes études, il prit son doctorat es lettres et sa thèse : *La géographie de Terre-Neuve* (1913) fut couronnée par la Société de Géographie. Ses premiers travaux portèrent sur la topographie et la géologie des Alpes du Faucigny : *Topographie du Fer-à-Cheval* (1913) ; *Carte géologique au* 20.000e *de la Vallée de Sales et du Cirque des Fonts* (1929), couronnés par l'Académie des Sciences. En 1931, il publiait *L'Evolution morphologique du Faucigny.* Dès 1920, il explora la Chaîne du Mont-Blanc et en tira une remarquable collection de photographies, que la Librairie Dardel édita en 1929 avec son texte en un magnifique volume : *Les Panoramas du Mont-Blanc.*

En 1931-1934, il fit de longs voyages au Sahara, d'où il rapporta quantité de photographies, reproductions de gravures rupestres, des observations géologiques, qui furent l'objet de nombreux articles et conférences. En 1952, il publia un *Essai d'une carte structurale de la France,* puis *Vingt années de géographie française,* et en 1957, un *Aperçu sur la géographie du Faucigny et du Chablais.*

R. Perret était en outre un grand alpiniste. Il était membre de la Commission de topographie du Club Alpin Français et du Comité national de Géographie, maître de recherches de la Caisse Nationale des Sciences, membre honoraire de la Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève, vice-président de l'Association des Géographes Français, président de la Société de Géographie de Paris qu'il représenta aux Congrès internationaux en Egypte, aux Etats-Unis, en Angleterre.

C'était un homme distingué, très affable et très considéré dans la vallée du Giffre où il passait l'été dans sa belle propriété de Vallon, à Samoëns. Décédé le 9 mai 1965, à Paris.

Le Chanoine Marcel DECHAVASSINE

Le chanoine M. Dechavassine était né à Samoëns le 2 juin 1905. Après de brillantes études aux séminaires de La Roche puis de Tessy, il était entré en novembre 1930, au Séminaire français de Rome. Le 20 décembre de cette même année, il était ordonné prêtre à Saint-Jean de Latran et préparait son doctorat en droit canonique auquel il était admis avec la mention « cum laude ». Après avoir été vicaire à Thônes

en 1932 et à N.-D. d'Annecy en 1933, le 7 octobre 1937 il devenait directeur au Grand Séminaire d'Annecy où il devait professer jusqu'en 1963 la théologie fondamentale, l'histoire de l'Eglise, puis la morale. Chanoine honoraire le 17 février 1947, il avait été chargé, le 17 octobre 1956, de la direction de la revue du Diocèse. Le 12 septembre 1963, il était nommé directeur du secrétariat social, aumônier de N.-D. des Lumières à Annecy et directeur des archives diocésaines.

Doué d'une belle intelligence, d'une mémoire prodigieuse et d'une facilité de travail peu commune, excellent orateur, d'un aspect rude mais d'une profonde sensibilité et d'un dévouement sans bornes, le chanoine Dechavassine s'était passionné pour l'histoire de la Savoie. Membre des Académies régionales auxquelles il collaborait par de remarquables conférences et des travaux d'érudition, il s'était spécialisé dans l'étude de l'émigration savoyarde dans tous les pays d'Europe et d'outre-mer. Il correspondait de tous côtés, dans le monde entier, à la recherche des familles émigrées et il a laissé un travail considérable qui sera d'une grande utilité. Il avait encore participé à la rédaction du mémorial du Centenaire de l'Annexion.

Le chanoine Dechavassine, qui était membre du Conseil d'administration de l'Académie du Faucigny est venu souvent faire à nos séances de très intéressantes conférences. Il jouissait de l'estime, de la considération et de l'affection de tous les membres de l'Académie.

John BAUD

M. John Baud était né à Sciez, le 24 novembre 1887. Après avoir terminé ses études, il s'adonna à l'agriculture et géra le commerce de vins de son père. Mais, à la suite d'un accident, une paralysie des jambes qui n'avait pas altéré son énergie et un excellent moral, il tourna son activité vers les travaux d'érudition et les arts. Historien et archéologue aux vastes connaissances, il publia quantité d'articles et mémoires sur le Chablais qu'il connaissait parfaitement, une histoire chronologique du Chablais, les biographies de son ancêtre le législateur François Plagnat et du doyen Pierre Dussaugey et composa un Armorial du Chablais. Il était correspondant de la Commission des Monuments historiques et inspecteur départemental de la Société Française d'archéologie.

Secrétaire de l'Académie Chablaisienne dont il était membre depuis 1911, il était l'âme et le pilier de la Société à laquelle il se consacra entièrement, organisant et animant les séances et maintenant des contacts avec les membres et les sociétés à l'étranger.

Peintre portraitiste de grand talent, numismate très compétent, héraldiste réputé, il jouissait d'une grande considération et d'une affectueuse sympathie. Il avait mérité de flatteuses distinctions : ordres du Saint-Sépulcre, de Latran, du Portugal, de Bulgarie, d'Italie, d'Espagne, de l'Amérique, etc., et était chevalier du mérite agricole et officier des palmes académiques ; le roi Boris de Bulgarie lui avait décerné le titre de comte en 1932. Membre actif de l'Académie du Faucigny dès sa fondation, il lui fit plusieurs intéressantes communications et c'est lui qui avait dessiné le sceau de l'Académie. Décédé à Thonon le 6 août 1965.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 1965

	Actif	Passif
Solde au 31 décembre 1963	1.714,80	
Cotisations 1964-1965	1.462,30	
Vente fascicules et diplômes	137,—	
Dons (comtesse Potocka)	150,—	
Intérêts Caisse d'Epargne	51,42	
Fournitures de papeterie		4,05
Dactylographie		5,—
Affranchissements		33,80
Recouvrements		51,90
Envoi des fascicules		68,56
Lettres de recouvrements		52,—
Taxes chèques postaux (1964-1965)		11,50
Remise prix A. Dufour		300,—
Facture Imprimerie du Château (tome XIII) ..		1.370,—
Facture Mayer (emballages)		14,—
Soldes pour balance :		
Caisse 163,67		
Caisse d'Epargne 1.363,75		
Chèques postaux 77,29		1.604,71
	3.515,52	3.515,52
Solde à nouveau	1.604,71	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 7 mars 1964

Assemblée générale :

Paul TAPPONNIER : Le général comte Michel Pacthod (1764-1830), bicentenaire.

Lucien GUY : Le château de Bossy.

Séance du 8 août 1964

Marcel SAUTHIER : Le maréchal Georges Mouton, comte de Lobau et ses origines savoyardes (Villard-sur-Boëge).

Docteur Eugène LEPINAY : Les Thermes de Saint-Gervais.

Paul TAPPONNIER : L'ascension du capitaine Mieulet au Mont-Blanc, en 1863.

Henri BAUD : Les origines de la châtellenie de Montjoie.

Séance du 7 novembre 1964

John BAUD : Les origines faucigneranes du général Joseph M. Dessaix.

James PIERRE : Les frères Codret, de Sallanches.

Séance du 6 mars 1965

Assemblée générale :

Etymologie de Faucigny : Fauces aquarum.

Lucien GUY : L'ancienne tour de Rollrbo, à Bonneville.

Hugues FOLLIASSON : La législation pour la protection des monuments et des objets d'un intérêt historique ou artistique.

Séance du 9 août 1965

Docteur Eugène LEPINAY : Le mysticisme du Docteur de Mey.
Hugues FOLLIASSON : La vie d'autrefois à Megève, d'après les notes de J.-B. Tissot.
James PIERRE : La restauration de l'Eglise de Sallanches après l'incendie du 19 avril 1840.
Paul TAPPONNIER : *Les Alpes éducatrices* du recteur Jules Payot.

Séance du 27 novembre 1965

Hugues FOLLIASSON : La jeunesse de l'ingénieur Germain Sommeiller.
Lucien GUY : Chronologie des souverains du Faucigny.

LE CHATEAU DE BOSSY

par M. Lucien GUY

Le château de Bossy (Bossié, Boussy), est situé à 1 kilomètre au nord-ouest de Scientrier et à 1 km. 500 au sud du Vivier, en face de Contamine. Il est campé sur un mamelon qu'entouraient des remparts, dont on retrouve des substructions, et des fossés aujourd'hui comblés, que franchissait au sud-est, un pont levis sur l'emplacement de la rampe accédant actuellement à la cour. Le bâtiment principal, avec deux petites ailes, assez bien conservé et qui sert d'habitation rurale, est orienté du nord-ouest au sud-est. Il se compose d'un rez-de-chaussée avec trois grandes salles. A l'aile gauche, on voit une porte avec linteau en accolade. Le premier étage renferme des chambres avec d'anciens plafonds à solives, dont l'une contient une grande cheminée. La petite pièce voisine était la chapelle, fondée en 1607. L'inscription I.H.S. est encore visible. Au-dessous de celle-ci et sur l'emplacement de l'autel, un oculus aujourd'hui bouché, entouré de sculptures florales, apparaît à l'extérieur. Sa jolie petite fenêtre romane très étroite, prend jour sur la face nord-est. On voit des fenêtres grillées avec arcs en accolade, aux faces nord-ouest, nord-est et sud-est. L'angle nord supportait une échauguette dont on distingue un débris de console et qui communiquait avec l'intérieur par une porte qui a été murée. Il semble bien que la partie de l'aile droite attenante au corps de logis, dont les murs ont 0 m. 70 d'épaisseur et qui a été prolongée, est le vestige d'une grande tour carrée ou donjon qui devait protéger à la fois l'entrée principale sur la cour, le côté sud-est et l'angle rentrant qu'elle formait au nord-est. On voit sur sa face nord, une fente verticale très étroite qui est probablement une ancienne archère. Dans cet angle, au-dessous de la chapelle et à mi-hauteur, une arcature soutient le ressaut. Il n'y a qu'une seule cave, voûtée, côté gauche, avec des murs mesurant 1 m. 50 d'épaisseur à la base. La cour qui s'étend au sud devant la partie intérieure du manoir, est flanquée à l'angle sud-ouest, d'un petit bâtiment rectangulaire, à un étage, avec porte sur la cour et deux fenêtres au-dessus et présentant à l'extérieur, une meurtrière ronde évasée (XVI[e] siècle), à environ 1 m. 10 du sol, ainsi que de petites ouvertures carrées grillées. La courtine qui entourait la cour, aboutissait vraisemblablement, vers l'angle sud-est, à une porte fortifiée entre deux tourelles qui défendaient le pont-levis.

L'origine de ce château, appelé maison-forte dans divers actes, est inconnue, mais il remonterait au début du XIII[e] siècle, puisqu'un acte y est déjà passé en 1234 par Rodolphe de Thoire. Il a subi bien des transformations au cours des siècles et n'était plus qu'une simple gentilhommière délaissée peu à peu pour d'autres demeures seigneuriales plus importantes et plus confortables, comme le Vivier, le Carroz... Il appartenait à l'illustre famille de Thoire (ou Thoyre), apparentée à la maison régnante de Faucigny. qui l'a toujours conservé jusqu'au XIX[e] siècle, époque où elle s'éteignit. La famille de Thoire comprenait plusieurs branches ; nous ne mentionnons ici que celle demeurée à Bossy.

Raymond, fils de Rodolphe 1[er], sire de Faucigny, est considéré comme la tige certaine des seigneurs barons de Thoire qui se succédèrent à Bossy pendant sept siècles. Il parait dans la fondation de la Chartreuse de Vallon en 1138 (1). Son fils Rodolphe, seigneur de Bossy, passe à Bossy (apud Bossie), un acte de fondation en faveur de la Chartreuse de Vallon, au mois de décembre 1234 (2). Pierre, fils de Rodolphe de Thoire, fait bâtir la maison-forte de Monnant (3). Puis, on relève, à Bossy, les noms de Guillaume (qui vivait en 1317) ; Jean (1327) ; Humbert et Mermet (1331) ; François (1339) ; Rollet I (1372) ; Rollet II (1400) ; Marquet (1429) ; Claude (1429) ; Michel (1508) ; François (1568) ; Philippe (1697) ; Bernard (1628) ; Prosper (1663) ; François-Philibert (1702) ; Joseph-Antoine (1720), et enfin Jean-François, né en 1758, chef d'escadron, nommé par Napoléon 1[er] chef de la cohorte de Bonneville (4), décédé le 23 mai 1810, qui épouse Françoise de Mojonnier en 1800, puis Marie-Andréanne de Livet de Monthoux le 24 ventose An XII (15 mars 1804). Il eut 5 enfants, dont 3 fils : Henri, né le 14 nivose An XIII (4 janvier 1805), Joseph, né en 1807 et Charles, né en 1810, sans enfants, et 2 filles, Joséphine-Marie-Césarine, née en 1806, qui épouse le baron François-Bernard de Chillaz, et Françoise-Pauline, née en 1808, qui épouse le marquis de Cordon, par lesquelles s'est continuée la postérité de la famille de Thoire (5).

On trouve le château de Bossy mentionné dans divers actes : en 1331, Humbert de Thoire lègue à son frère Mermet sa maison-forte de Bossy. Jean de Thoire achète le 31 janvier 1344 une pièce de terre et de bois au territoire de Gratalou, rière Doucy et Orange (acte passé à Bossy). Rollet de Thoire alberge une pose de terre au territoire des Combes (acte passé à Bossy le 23 juillet 1385). Claude, fils de Marquet de Thoire, reçoit comme aîné, la maison de Bossy le 28 février 1429. Michel de Thoire donne en 1508 à son fils Jean, la maison forte de Bossy. Jean-François de Thoire partage avec son frère Philippe, les biens de la maison de Thoire, le 1[er] janvier 1578 ; le lot de Philippe comprend le château de Bossy. Georgine de Thoire épouse Claude-

(1) Regeste Genevois, 293.
(2) Ibid. 670.
(3) Acad. Salésienne XXV. J.-M. Chevalier, Reignier II, p. 402, note.
(4) Grillet. Dict. hist. II, p. 260 et A. de Foras, Armorial.
(5) Chevalier, Reignier II, pp. 401 à 407, et A. de Foras, op. cit.

René de Montfort ; le contrat est signé à Bossy, dans la chambre blanche, le 18 février 1603. Philippe de Thoire fonde une chapelle en sa maison-forte de Bossy, le 13 août 1607. [illegible] Thoire teste le 20 juillet 1628, à Bossy. François-Philibert de Thoire teste le 9 février 1702 ; il veut que son épée soit employée à faire un calice pour la chapelle de Bossy. Jean-François, baron de Thoire, cède à bail le château de Bossy à ses sept frères et sœurs pour en jouir pendant leur vie (acte du 27 janvier 1804) (6).

Les barons de Thoire étaient aussi seigneurs de Bellecombe, château-fort dont les ruines se trouvent à 2 kilomètres de Bossy, au bord de l'Arve. Par testament du 14 décembre 1394, Guillaume de Bellecombe, dernier de sa famille, époux de Catherine d'Hauteville, institua pour ses héritiers, Marquet, Jean, et Georges de Thoire, fils de Rollet et petit-fils de Rodolphe. Dès 1394, Bellecombe a constamment appartenu à la famille de Thoire, qui a occupé les dépendances du château jusqu'à la Révolution, époque à laquelle il passa aux marquis d'Allinge de Coudrée. On peut encore voir les armoiries de Thoire encastrées dans le mur de façade de la ferme de Bellecombe (7).

En 1730, le château du Vivier (du dix-septième siècle) appartenait à Joseph de Thoire qui avait épousé en 1709 Antoinette de La Val d'Isère. Il mourut sans descendant en 1762, en son château du Carroz, à Amancy.

Les barons de Thoire portaient « d'azur à la bande d'argent ».

Au dix-huitième siècle, la famille de Thoire habitait encore les châteaux de Bossy et du Vivier à Scientrier, et celui du Carroz, à Amancy. Bossy appartient actuellement au baron François de Chillaz.

---

(6) A. de Foras, op. cit.
(7) A. de Foras, op. cit., p. 161, et Chevalier, Reignier II, pp. 365, 417.

LES ORIGINES DE LA CHATELLENIE DE MONTJOIE

par M. Henri BAUD

—— « : » ——

A l'époque où apparaît, au début du XV^e^ siècle, celui que l'on considère comme le fondateur de la Maison de Savoie, la région comprise entre les Alpes et le Rhône est loin de former une unité sous l'autorité d'un seul maître. Le grand mérite des Humbertiens sera précisément de rassembler sous leur sceptre les terres qui formeront le comté, puis le duché de Savoie. A côté de cette famille, plusieurs autres dynasties féodales se disputent le pays. Deux nous intéressent au premier chef : les comtes de Genève et les sires de Faucigny.

Pays de Genève et Faucigny comprennent en effet de vastes possessions pratiquement indépendantes, au nord des territoires qui sont la propriété d'Humbert aux Blanches Mains. Ces féodaux sont bien théoriquement soumis à l'Empereur, mais c'est une suzeraineté illusoire. En réalité, ils ne connaissent que leur force, et chacun cherche à agrandir son domaine. On les verra aux côtés du seigneur dont ils espèrent tirer le plus de profits. C'est ainsi qu'à la mort de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, dont la succession est disputée à l'Empereur Conrad par Eudes II, comte de Champagne, Humbert aux Blanches Mains est aux côtés de Conrad II, héritier désigné, tandis que Gérold de Genève est le principal partisan d'Eudes (1). La lutte qui les oppose en 1034 voit le triomphe d'Humbert, qui fait son entrée à Genève aux côtés de son Seigneur. C'est le début de l'illustration de cette famille.

(1) Sur cette question difficile des rapports des comtes entre eux et sur l'enchevêtrement de leurs territoires, le récent ouvrage de Pierre Duparc, « LE COMTÉ DE GENEVE » (IX^e^-XV^e^ s.) (M. D. S. H. A. G. T. XXXIX, Genève 1955) apporte beaucoup de clarté. Sur la confusion à ne pas commettre entre Genevois et pays de Genève, comte de Genève et comte de Genevois, (cf. pp. 11, 12). Sur la signification du mot COMTÉ au XI^e^ siècle (cf. p. 375). « A ceux qui voudraient introduire dans l'histoire de ce temps des notions trop rigides, trop juridiques, il convient de relire la description frappante que Thietmar de Mersebourg nous a laissée de l'anarchie régnant dans le royaume de Bourgogne vers 1016 : « Le roi de « Bourgogne, mou et efféminé n'a plus du roi que le nom et la couronne... Il n'est capable « de défendre contre les dangers qui les menacent ni ses évêques, ni ses autres sujets. « Aussi voit-on les uns et les autres s'en aller, mains jointes, servir les grands. Par là, « ils obtiennent la paix. » Le mot de « COMTÉ » n'a d'ailleurs pas encore pris au XI^e^ siècle un sens géographique précis, un sens moderne. Il désigne en même temps l'office du comte, le territoire sur lequel il s'exerce, et l'ensemble des biens qui sert à en assurer l'entretien ».

En comparaison d'Humbert et de Gérold, les princes de Faucigny font assez pâle figure. Hommes-liges des Comtes de Genève, il faudra attendre Pierre II et Béatrix pour leur voir jouer un rôle important. Les possessions des deux Maisons s'enchevêtrent donnant lieu à des luttes continuelles. Ainsi le château de Charousse est tenu par les comtes de Genève. La vallée de Chamonix est l'objet de protestations renouvelées des différents seigneurs jusqu'au jour où Guillaume 1er de Faucigny et Aimon, fils de Gérold de Genève se trouvent réunis pour un acte important : la donation de la vallée au Prieuré bénédictin de St-Michel de La Cluse par Aimon 1er, donation dont Guillaume est l'un des témoins (16 août 1091). A partir de cette date les droits respectifs de chacun sont nettement établis. La vallée de Chamonix dépend du prieuré de St-Michel de La Cluse. Passy et le château-fort de Charousse appartiennent au Comte de Genève. Sur le mandement de Montjoie et le vallon de Servoz s'exerce l'autorité des sires de Faucigny.

Bien entendu tous les différends n'en sont pas tranchés pour autant. La vallée de Chamonix, en particulier, donnera lieu à maintes querelles entre Genève et Faucigny qui, tout au long des XIIe et XIIIe siècles s'en disputeront la garde (2). Charousse, enclave lointaine de Genève sera maintes fois attaqué par le comte de Savoie (3). La vallée de Montjoie, par contre, reste à l'écart de ces luttes. Sa situation en fait cependant la pointe avancée de la baronnie de Faucigny, marche-frontière, ouverte sur les possessions savoyardes par les cols Joly, du Bonhomme et de la Seigne.

♣

ORIGINES DE LA CHATELLENIE DE MONTJOIE

C'est au cours du XIIe siècle que sont nées progressivement les institutions administratives et judiciaires que connaîtra la Savoie au Moyen-Age et notamment l'office de châtelain, appelé à un si grand développement (4). S'il faut arriver au commencement du XIIIe siècle pour y trouver des traces certaines de châtelain, il n'est pas douteux qu'il en existe au siècle précédent, et que leur origine fut essentiellement militaire. Le besoin d'assurer la défense d'un territoire, qui deviendra la châtellenie, et d'y recruter des troupes en cas de guerre, créa l'institution.

La vallée de Montjoie se signale à l'époque par son caractère de marche-frontière. Une date nous paraît capitale dans son histoire : 1355, date de l'annexion du Faucigny. Jusque-là, appartenant à deux

---

(2) Cf. Pierre Duparc, « LES COMTES DE GENEVE », Bonnefoy et Perrin, DOCUMENTS I.

(3) P. Duparc, id. En 1259 Pierre II s'emparera du château et ne le rendra au comte de Genève que moyennant hommage (p. 174).

(4) Cf. Avezou, « HISTOIRE DE LA SAVOIE » (P.U.F.) p. 37. — E. Dullin, « LES CHATELAINS DANS LES DOMAINES DE LA MAISON DE SAVOIE » pp. 18 suiv.

souverains différents, elle constitue le bastion avancé de la baronnie. Aussi, dès le XII[e] siècle un château-fort fut édifié au point stratégique du mandement, sur l'actuelle paroisse des Contamines. C'est bien là la position qui commande le passage des cols au-delà desquels c'est le territoire d'un autre souverain.

LE CHATEAU DE MONTJOIE

La première mention que l'on trouve du château de Montjoie remonte à 1277. Un albergement passé à cette date parle d'une pièce de terre située « inter nantum de Contamina prope castrum Montis Gaudii ex una parte, et murum per nos factum prope dictum castrum a parte ville de Loviers ex altera». L'indication de la ville «de Loviers» (5), actuellement hameau des Loyers ne laisse aucun doute sur la situation du château que l'enquête des commissaires pontificaux de 1339 situe expressément dans la paroisse de St-Nicolas-de-Véroce, le nant des Contamines étant au nord du château et la ville des Loyers au sud-est. Enfin, les fondations du mur dont il est question ont pu être retrouvées et suivies sur une certaine longueur.

De 1277 au milieu du XIV[e] siècle, toute une série de textes se rapportent soit au château lui-même, soit à la châtellenie : 1287, c'est à Montjoie que Béatrix donne un règlement pour les notaires de ses états ; 1288, en mai, acte passé à Montjoie, 1292, 1336, 1339 année où les revenus du mandement sont évalués annuellement à 500 livres genevoises après avoir atteint jusqu'à 700 livres et 25 sols. Des réparations sont faites en 1356, 1357. A nouveau, en 1368 on rénove les toitures des deux grandes tours « destructarum tam propter vetustatem quam impetum ventorum ». Autres travaux en 1379 notamment « in dictis turribus que propter borcas destructe erant ».

Ces diverses mentions, rapportées à la mappe de 1738 permettent de reconstituer avec beaucoup de vraisemblance le vieil édifice et M. Blondel dans « *Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève* » en a donné un croquis et une description archéologique certainement très exacts.

« Par son plan et la disposition au S.E. du donjon carré encore indiqué sur la mappe de 1730 il n'y a aucun doute que le château est bien antérieur à la première mention (1277). C'est typiquement un château du XII[e] siècle, d'époque romane. Au XIII[e] siècle on n'aurait pas adopté ce plan, il aurait été plus régulier, étant donné qu'il s'agit d'une construction dans un terrain relativement plan et non de l'occupation d'une sommité rocheuse. Dans ce dernier cas les plans s'adaptent aux positions des rochers, et même au XIII[e] siècle on

(5) LOYERS : prés humides et situés au bord de l'eau, marais. C'est le mot OYE, avec l'article agglutiné, OYE venant du médiéval AUGIA dont l'origine est incertaine et qui s'entend toujours d'une prairie humide (Marteaux - Répertoire...).

devait se soumettre à l'état des lieux. Mais ici ce n'est pas le cas qui se présente. C'était bien à l'origine un vrai *castrum* relativement quadrangulaire avec une enceinte à laquelle devait être adossées l'habitation et les dépendances. A l'angle le plus vulnérable, car il était côté montagne (au S.E.) non défendu par la nature, on avait élevé la tour carrée principale (env. 7 m. × 10 m.). Une autre tour, carrée aussi, celle dont les bases ont subsisté comme clocher de l'église actuelle, défendait les accès du château et le front nord. Moins importante, elle ne mesure que 5 m. 20 sur 5 m. 55. Il y avait un large fossé, encore en partie visible tout le tour. Il semble que du côté montagne on avait créé, en avant de l'enceinte, une terrasse ou « braie » pour éloigner la base des murs des assaillants, car on voit les traces du fossé plus en arrière et c'est là qu'on a retrouvé au devant de la tour d'angle encore un mur circulaire. En somme l'église du XVIII[e] siècle a conservé le clocher mais en y créant une entrée latérale, et la base probablement de l'enceinte sur le même tracé que les murs nord de la nef. Les murs du cimetière au sud et à l'est sont bien aussi sur le tracé de l'enceinte, par contre au couchant tout a été transformé. L'entrée du château devait bien se trouver au N. E. de la position. C'était un fort d'arrêt pour commander le passage des cols. » (6)

L'appellation de château de Béatrice que la tradition lui avait conservée indiquerait que la fille de Pierre II y fit des aménagements. L'albergement de 1277 mentionne en effet « un mur construit par nous (Béatrice) près du château et partant de la ville des Loyers ».

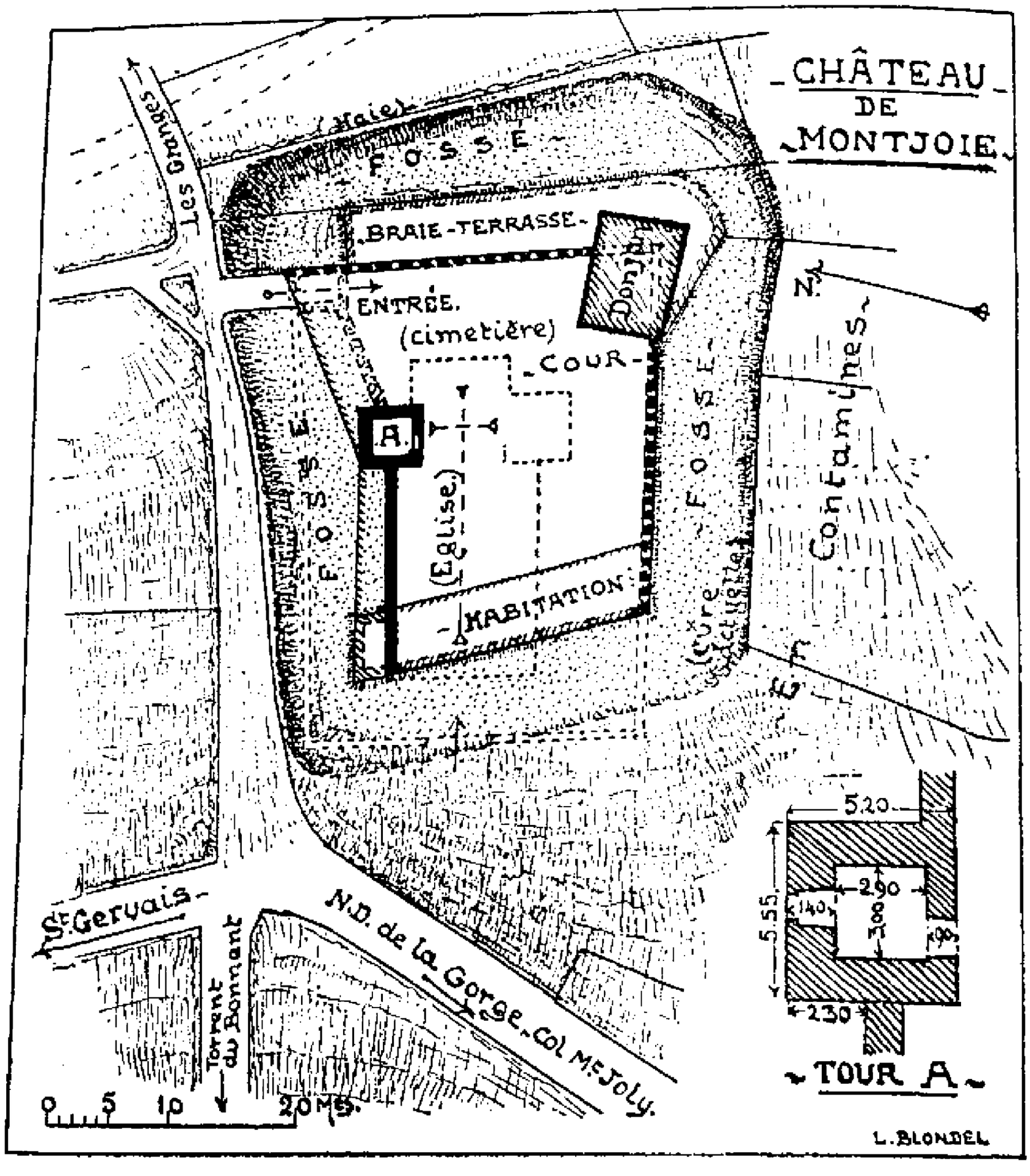
Les comptes indiquent quelques-unes des pièces qui composaient l'habitation. En 1356, après la prise de possession du Faucigny par la Savoie, on répare et restaure la chambre du Seigneur (Camera Domini). C'est une vaste pièce de 3 toises et demie de largeur. On lui adjoint à cette époque un cabinet de toilette (latrina). Une autre chambre a été construite au-dessus de l'étable et dispose également d'une toilette. Enfin une chambre basse et la cuisine semblent être attenantes au cellier (suturnum) et à l'étable qui débouchent sur une grande cour. Tout cet ensemble subit d'importants travaux quand le château passa aux mains du comte de Savoie. Ils coûtèrent 18 livres, 12 sols, 3 deniers genevois et 28 sols et 6 deniers gros tournois. Malgré ces dépenses, la forteresse ne parut pas encore assez sûre pour garder les détenus dangereux et en *1365*, six florins d'or bon poids, furent nécessaires pour placer dans la grande tour deux portes neuves munies de leurs ferrures : deux grosses serrures, deux gros loquets et quatre pentures de fer. Les deux tours exigèrent, à nouveau, d'importantes réparations en 1368 «en raison de leur vétusté», en 1375, 1377, 1379 et 1385 « en raison de la violence des vents » qui chaque hiver causent de gros dégâts aux toitures. Enfin le château contient encore un grenier et un four « que les gens du dauphin détruisirent » quand ils durent céder la place.

Voilà donc pour le château, siège du châtelain.

---

(6) Louis Blondel, « CORRESPONDANCE ». Cf. « CHATEAUX DE L'ANCIEN DIOCESE DE GENEVE ». L'idée d'un château de chasse et la reconstitution faite in Académie du Faucigny (t. VI, p. 25) sont inexactes. Cf. Planche ci-jointe.

Si l'existence d'un « castrum » est certaine dès le XII[e] siècle, il est difficile de préciser à quelle date la vallée reçut un châtelain en propre. Il est assez curieux de constater que c'est à Jacques Mareschal, châtelain de Sallanches qu'est confiée en 1254 la délimitation entre les communautés de Chamonix et de Bionnassay (7). Cet acte ne fait aucune mention d'un châtelain à Montjoie, dont la présence n'aurait pu,



semble-t-il, être évitée, alors que le « chapelain » de St-Gervais est pris comme témoin. On sait aussi que deux ou plusieurs châtellenies étaient parfois confiées au même officier (8).

---

(7) Bonnefoy-Perrin - I, p. 22.
(8) Cf. « M.D. Académie du Faucigny », VI p. 31 et suivantes.

Tel fut peut-être le cas pour les mandements de Sallanches et de Montjoie jusqu'à l'époque de Béatrice. Et sans doute est-ce bien à elle qu'est due l'organisation administrative de ces hautes vallées. C'est au temps de la grande Dauphine, en effet, « que va éclater dans toute son âpreté, la rivalité, latente jusqu'alors, du Dauphiné et de la Savoie » (Pascalein). La tradition a gardé à la forteresse des Contamines le nom de «château de Béatrice». On sait qu'elle y séjourna, qu'elle y fit faire des travaux (9). Dès son règne, le châtelain prend une grande importance, qui va même se faire envahissante pour ses voisins. Le prieur de Chamonix en subira, à maintes reprises, les atteintes.

C'est à son fidèle Enudon, châtelain de Montjoie et à ses successeurs que Béatrix en 1288 confie la charge de faire délivrer, chaque année au prieur de Chamonix, le muid et demi de froment concédé à cette église par son aïeul Aimon sur les revenus de Servoz. Quand elle aura élevé un château à Servoz sur le mollard reçu en fief du prieur, la garde en sera confiée au châtelain de Montjoie qui va désormais s'intituler «castellanus Montis Gaudii et Beati Michaelis de Lacu» (10).

Ainsi dans le dernier tiers du XIII[e] siècle, Montjoie est bien l'une des neuf châtellenies du Faucigny, c'est-à-dire une circonscription d'ordre administratif, financier, judiciaire et militaire. Les députés qu'elle envoie siéger aux Etats de Cluses occupent dans l'ordre de préséance le 8[e] rang, juste avant Flumet et après le châtelet de Credo (11). Les armes du mandement portent « Lion d'or en champ d'azur ».

Comme on vient de le voir, le châtelain ne réside pas à Saint-Gervais qui n'en est pas la capitale et n'en possède pas le château. Sans doute cette paroisse fut bien, dès le haut Moyen-Age, la plus importante du mandement comme population et richesse. Elle n'en fut pas pour autant le centre administratif. Jusqu'au milieu du XIV[e] siècle l'importance du rôle militaire confié au châtelain, et l'intérêt stratégique de la vallée ont conduit cet officier à résider au château des Loyers, dont nous avons dit l'intérêt de sa position.

Mais surviennent la cession du Dauphiné à la France et l'échange du Faucigny qui devient une possession des comtes de Savoie. Du coup la vallée de Montjoie perd son caractère de marche-frontière. En outre, de plus en plus les questions commerciales vont prédominer sur les considérations stratégiques. A Saint-Gervais se croisent les marchands qui de la vallée de l'Arve, par Sallanches, ou de Chamonix, se rendent à Beaufort et à Bourg-Saint-Maurice.

En 1371 est créée la foire de Saint-Gervais, où se pressent les « marchands de tout le Comté de Savoie et même d'ailleurs ». Quatre années après, le comte éprouve le besoin d'avoir à Saint-Gervais une « maison forte où ses châtelains et autres officiers puissent résider et où les délinquants puissent être détenus sous bonne garde ». C'est indiquer nettement combien s'est déplacé le centre de gravité de la

---

(9) COMPTES DE 1377-79, reproduisant la teneur d'un albergement de 1277, le dimanche après la fête de Saint Michel où Béatrice reçoit en échange une pièce de terre.

(10) Bonnefoy-Perrin. I. p. 62 et 166.

(11) Lavorel, « CLUSES ET LE FAUCIGNY », I. 27.

châtellenie, dont Saint-Gervais devient alors le centre administratif (12). L'abandon de l'antique forteresse des Contamines est confirmée par un texte de 1575 qui précise qu'elle est en ruines « dès environ cent ans en ça », ce qui correspondrait bien à un manque d'entretien depuis la fin du XIV[e] siècle. On construit donc un château à Saint-Gervais même. C'est le château de la Comtesse.

LE CHATEAU DE LA COMTESSE

A cet effet, on fait l'acquisition en 1371 d'une pièce de terre et d'une maison qui fut aménagée en maison-forte au cours des années qui suivirent. On y installa une salle de gardes, une salle voûtée (crota) où mettre en sûreté les archives, une grande salle de cour, une chambre pour le Seigneur, ces dernières munies de bonnes cheminées. Les dépendances comportent des étables. Les bâtiments sont entourés de solides murailles dont on prendra un soin tout particulier.

Le prix-fait donné à Nycod du Freney pour construire cette maison-forte s'élève à 65 florins, non compris les fournitures de matériaux. Des paiements sont en outre ordonnés à tous ceux qui ont fourni ou façonné ces matériaux.

S'agit-il bien du château appelé actuellement encore le château de la Comtesse ? M. Louis Blondel à qui nous avons soumis la question, est catégorique : « Il n'y a aucun doute que l'acte dont vous parlez le concerne. On ne dit pas *castrum* mais *domus*, ce qui est conforme à la terminologie de l'époque. En effet, *castrum* n'est employé que pour des vrais châteaux. On employait le mot *domus* pour ce que nous appelons des *maisons-fortes*, c'est-à-dire pouvant se défendre contre un coup de mains et pourvues de moyens pour assurer cette défense. Même si on ne parle pas de tour, cela ne veut rien dire ; du reste il est possible qu'on n'ait construit une tour qu'au XVI[e] siècle à votre date de 1578 (13). D'autre part, votre texte implique bien une maison fortifiée ou tout au moins pouvant être défendue « quia ibi « non erat locus ubi castellani et alii familiares domini possint redu- « cere, nec etiam délinquantes possent ibidem *pro tuta custodia* « detineri ». Ce *pro tuta custodia* implique une maison sûre à l'abri des coups de mains. Je crois donc que vous avez bien là le château dit de la Comtesse qui aura été rénové et complété au XVI[e] siècle. La date de 1576 est probablement, non la création, mais la restauration de l'édifice ».

---

(12) Dans un compte du Prieuré de Chamonix (B.P. I., 350), on trouve en 1399 la mention de castellanus **Sancti Gervasii,** au lieu de Montis Gaudii, ce qui nous parait être une indication très symptomatique. Le titre officiel restera toujours : châtelain de Montjoie, mais l'erreur du copiste n'aurait pu se produire si à cette date Saint-Gervais n'était pas devenu le chef-lieu du mandement et la résidence du châtelain.

(13) En effet l'écusson surmontant la porte d'entrée de la grande tour centrale porte le millésime 1578. C'est très probablement la date à laquelle des aménagements, dont peut-être la tour en question auraient été ajoutés aux constructions plus anciennes. Plusieurs reconnaissances de la fin du XVI[e] siècle portent mention de « servis... pour le bastiment et refacture du chasteau de Monseigneur » ou encore « pour le bastiment soit réédification du château, soit maison-forte de Monseigneur ». En outre cet écusson reproduit le blason des du Fresnay, famille dont plusieurs membres furent châtelains de M.J. à partir de 1560 (Gabriel D. F. en 1560 puis de 1574 à 1580), ensuite son cousin Nicolas, fils de Nicolas en 1587 (Armorial de Foras, III, 25 et 29).

Autre point délicat. De quelle Comtesse s'agit-il ? On a jusqu'à présent toujours parlé du château de Béatrix. C'est absolument impossible. La date même de sa construction écarte que la grande Dauphine ait pu en être à l'origine (14).

Celle qui vient immédiatement à l'esprit et qui paraît la plus concernée est évidemment Bonne de Bourbon. A l'époque de l'acquisition de la *Domus nove*, puis de ses aménagements, la prépondérance de la Grande Comtesse à la Cour de Savoie est connue. Depuis le départ pour l'Orient de son époux, le Comte Vert, c'est elle qui semble véritablement « régner » en Savoie. Sur le point de mourir dans un coin perdu des Pouilles, le Souverain (Amédée VI) l'avait désignée pour continuer son œuvre, déclarant par son testament que c'est à elle « qu'il confiait la régence et la tutelle » et qu'en outre « il lui reconnaissait le droit de gouverner les Etats de Savoie tant qu'elle vivrait ». Le Comte Rouge, respectueux des volontés de son père « scella en quelque sorte son abdication » (15) approuvé par ses conseillers.

On peut donc concevoir, fort vraisemblablement, que la nouvelle maison-forte ait été construite sur l'ordre de Bonne de Bourbon. C'est elle qui ordonna et commença la construction de Ripaille en 1371 et qui l'occupa en 1377. Elle fit en outre de nombreux travaux dans tous les châteaux, tant du Faucigny que du Chablais et elle voyageait fréquemment de l'un à l'autre. Elle a aussi, très souvent, habité le château de Châtillon-sur-Cluses. Enfin, aussitôt après la mort du Comte Vert, un accord signé entre Amédée VII et sa mère (18 juillet 1383), accordait à celle-ci en augmentation de son douaire, tout le Faucigny, sa vie durant, même si elle se remariait (16).

Cependant, tous ces indices ne permettent pas une conclusion décisive car une autre princesse a aussi de bonnes raisons d'avoir donné son nom à la maison-forte de Saint-Gervais, Bonne de Berry, épouse du Comte Rouge. A côté de « Madame la Grande », la compagne bien-aimée d'Amédée VII, apparaît très effacée. Même pendant le règne de ce dernier (1383-1391), la réalité du pouvoir appartint le plus souvent à sa mère, la Grande Comtesse (17) et après sa mort tragique, forte du testament du prince, c'est elle qui exerça la régence. Mais bientôt éclatait entre les deux princesses et leurs partisans le conflit qu'aviva la pénible enquête ouverte sur la mort du Comte, lutte qui se termina par la victoire de la Grande Comtesse (traité du 8 mai 1393). Pour contribuer à l'apaisement, un douaire avantageux avait été accordé à Bonne de Berry (18), mesure dont on retrouve aussitôt les traces dans les documents de Montjoie.

En étudiant les Comptes de Châtellenie, j'avais été étonné de trouver, à l'année 1393, un changement dans l'intitulé du compte. Car à partir de cette date le titre est : *Comples des revenus affectés à Bonne*

---

(14) Lorsqu'à l'époque de Béatrix un acte parle du « Château de la Comtesse », c'est toujours du **castrum** des Contamines qu'il s'agit.

(15) Cf. Marie-José « LA MAISON DE SAVOIE », I. P. 275.

(16) Cf. Marie-José « LA MAISON DE SAVOIE », I. p. 275.

(17) Cf. Max Bruchet « LE CHATEAU DE RIPAILLE ».

(18) Cf. Marie-José « LA MAISON DE SAVOIE », I. pp. 340 et suivantes.

de Berry en Faucigny pour 3.000 *florins en paiement des* 4.500 *florins* « ordinatorum pro suis alimentis flendis ». Suivent les châtellenies de Faucigny, Beaufort et Tarentaise dont les revenus lui sont ainsi affectés (19). Je m'aperçus alors, que cette date correspondait exactement *aux lettres patentes du 4 mai 1393* par lesquelles Bonne de Berry venait d'obtenir un règlement avantageux de son douaire, lettres patentes conservées aux Archives Nationales (p. 1372 - cote 2134).

La princesse reçut en effet une sorte de « pension alimentaire » de 4.500 florins annuels, dont les revenus des châtellenies indiquées constituèrent la plus grosse part.

Vingt ans plus tard, c'est toujours par cette même mention que s'ouvrent les comptes (20) dans lesquels on trouve sans cesse la formule « castrum et edifficia *Domine comitisse..., domus Domine* de Sancto Gervasio (21). On conçoit ainsi que si pendant une période de plus de vingt années, on parla des revenus de la Comtesse — du château de la Comtesse — bien qu'elle fût alors Comtesse d'Armagnac, l'ancienne Comtesse de Savoie ait pu donner son nom à la maison-forte de Saint-Gervais.

⁂

A Saint-Gervais encore, la Halle où se tiennent les marchés et la foire, mais aussi le « banc de droit » c'est-à-dire le tribunal du châtelain. On l'a reconstruite en 1371. Le châtelain aura grand soin de la tenir toujours en parfait état et d'en remplacer les colonnes au fur et à mesure de leur usure.

C'est donc à Saint-Gervais que le châtelain tient ses assises : « le jour de cour de touttes les sepmaines de l'année est assigné au mercredi ». C'est ce même jour que de temps immémorial se tient le marché « pour la provision des habitants ».

A Saint-Gervais encore est installé le grenier où sont « stockées » toutes les redevances en nature payées au châtelain. Tombant de vétusté, on le remplace en 1411 par un grenier neuf « garni d'une grosse et large serrure » fabriqué par Léger Despraz et que trois bons charpentiers estiment être le meilleur de toute la châtellenie.

Enfin le droit de haute et basse justice du souverain est matérialisé par les fourches patibulaires auxquelles on pend les criminels. Un texte du début du XVI[e] siècle nous indique qu'elles avaient « 4 pilloris et une colonne et qu'on les dressait traditionnellement « en « l'isle de Brey en dessouts du nant de Gebloux, en lieu plus éminent « et aparant. »

Il est donc inexact de prétendre que la châtellenie de Montjoie fut supprimée après 1355 et rattachée au mandement de Sallanches (22), tout comme de faire de Saint-Michel du Lac, une dépendance pure et simple de Montjoie (23).

---

(19) COMPTE du 27 mai 1393 au 22 mars 1394.

(20) COMPTE de 1416-1417. « Computus viri Nobilis Amblardi de Chignino, domicelli, castellani Montis Gaudii pro illustri Principissa Domina nostra Bona de Byturio Armagnaci comitissa Dominaque baronlarum Faucignaci, Tarenthaysie et Bellifortis. »

(21) COMPTE de 1410-1414. Ce même compte mentionne des réparations faites au four de Megève « de precepto venerabilis Consilii Domine facto per litteram cujus tenor talis est : consilium Illustris Principissa Domine Bonne de Byturio in Bonna Villa residens ».

(22) Coutin, « COLLEGIALE », p. 9.

(23) A. Perrin, « HISTOIRE DE CHAMONIX », p. 33, Orsat.

En réalité, pendant tout le XIII[e] siècle et encore au XIV[e] siècle la division administrative qu'est le mandement n'avait pas une rigoureuse fixité, pour les petites châtellenies tout au moins. La paroisse de Saint-Michel du Lac apparaît tantôt comme une dépendance de Montjoie, tantôt comme une châtellenie autonome ayant son propre châtelain. c'est le cas par exemple en 1337-1338. Dans un « Compte de Faucigny » où sont consignées les recettes et les dépenses de chaque mandement du Faucigny, celui de Saint-Michel du Lac est bien l'objet d'un compte à part, présenté par son propre châtelain Hugonnet de Saint-Jeoire (24). De même lorsque Humbert II offrit au pape Benoît XII de lui céder le Faucigny, des commissaires pontificaux firent une enquête sur la valeur de cette province (25). Il en résulte que le mandement de Saint-Michel est le plus petit du Faucigny, ne comprenant qu'une paroisse, comptant 101 feux, mais qu'il tire son importance de la redoutable position occupée par le château de Saint-Michel, à l'entrée de la vallée de Chamonix. C'est donc par erreur que l'abbé Orsat comme Bonnefoy et Perrin soutiennent que c'est après l'annexion seulement (1355) que Saint-Michel fut érigée en châtellenie autonome.

La réalité est que bien souvent, un seul et même châtelain occupait cette fonction dans plusieurs mandements, et cela non seulement dans de petites circonscriptions, mais même dans les plus importantes (26). Il arrivait ainsi que le châtelain de Montjoie exerçât aussi ses fonctions à Saint-Michel du Lac. Ce fut même la règle au début, aussitôt que fut construit le château dont Béatrix confia la garde « à son châtelain de Montjoie ».

De même un seul officier était parfois désigné pour administrer les mandements de Sallanches et de Montjoie (en 1337, Pierre de Boëge est à la fois châtelain de Sallanches et de Montjoie), sans qu'il y eut pour autant suppression de la châtellenie de Montjoie.

♣

Le châtelain est donc le personnage le plus important du mandement. Il est nommé par le souverain, généralement — dans les premiers temps tout au moins — pour un temps assez court, en moyenne de un à trois ans. Pendant la période dauphinoise, il était choisi parmi un certain nombre d'officiers, toujours les mêmes, qui à tour de rôle au cours de leur carrière administraient les différentes châtellenies du Faucigny et du Dauphiné.

Après l'annexion, et jusqu'au XVI[e] siècle, c'est la noblesse savoyarde qui fournit presque toujours ces officiers.

Véritable délégué du souverain dans le mandement, le châtelain

---

(24) Il en est de même l'année précédente où le châtelain fut Humbert d'Ameysin (A. FAUCIGNY VI, p. 42). Egalement en 1374, le châtelain est Pierre de Chissé, le métral, Aymon Botholier (Bonnefoy-Perrin I, p. 256).

(25) « REVUE SAVOISIENNE 1909 », p. 31.

(26) En 1337 Arthaud de Beaumont est à la fois bailli et châtelain de Bonne et de Beaufort. Les mandements de Chatillon, Samoëns et des Allinges ont également le même titulaire. Même chose pour Bonne et Beaufort en 1337 et 1338.

détenait les pouvoirs les plus étendus. Ses fonctions étaient à la fois d'ordre militaire, judiciaire et de police, enfin administratif et financier. Voici la définition qu'en donne Max Bruchet : « Cet agent du comte exerçait dans l'étendue de sa circonscription les divers pouvoirs du souverain chargé de transmettre les ordres du prince, il en assurait l'exécution ; il faisait percevoir les divers revenus appartenant au comte dans la châtellenie dont il avait l'administration, payait aux parties prenantes les sommes mandatées par le prince, dressait le compte de sa gestion et versait entre les mains du receveur général le produit de ses recettes ; il rendait la justice en première instance dans les causes ne comportant ni homicide, ni rebellion contre le prince ; enfin il avait la garde du château, chef-lieu de la châtellenie » (27).

Pareille puissance et surtout pareille confusion de pouvoirs ne manquent pas de nous étonner aujourd'hui. Mais c'est un des traits les plus caractéristiques de cette époque où l'on ne faisait nulle distinction entre propriété et souveraineté. On en vint peu à peu à séparer ces deux notions. Mais à l'origine le domaine du comte est sa chose aussi bien sous le rapport de la justice dont les profits viennent grossir ses recettes tout comme le produit de ses champs, de ses bois ou de ses moulins (28). Au nombre de ses ressources encore il faut compter les droits tenant à la condition des personnes. Le châtelain est ainsi une sorte d'intendant qui collecte indifféremment tous les revenus du comte quelle qu'en soit leur source, et effectue ses paiements.

On voit ainsi la puissance que va détenir le châtelain, auquel ses fonctions financières vont en outre procurer des possibilités d'enrichissement considérables. Car non seulement il avait sa part sur les redevances qu'il percevait, mais très vite et surtout à partir du milieu du XIV[e] siècle, « les offices des châtelains furent engagés ou même aliénés en faveur de leurs titulaires. Amédée VI surtout se servit des offices de baillis, de juges, de châtelains et autres officiers comme d'une source de revenus pour remplir son trésor épuisé par des guerres continuelles et malheureuses » (29). Il arriva aussi qu'un châtelain devenait créancier du comte pour des sommes si considérables que non seulement il occupait sa charge à vie, mais qu'elle tendait à devenir héréditaire (30).

C'est ainsi qu'au XIII[e] siècle les divers châtelains nommés à Montjoie étaient des « fidèles » du dauphin qui tout à tour occupèrent les différentes châtellenies du Faucigny et du Dauphiné : Jean de

---

(27) « REVUE SAVOISIENNE », 1899, p. 163.

(28) Ces denrées étaient ensuite vendues sur place par le châtelain, et pour en assurer la vente, il arrivait qu'on défendit aux habitants pendant plusieurs semaines, de vendre leurs propres récoltes.

(29) Dullin, « LES CHATELAINS », p. 41.

(30) « Comme la charge de chastelain du prince a toujours esté en très grande considération dans les Estats de la Royale Maison de Savoye... Outre qu'alors n'y ayant point d'imposts establis, le patrimoine qui servoit pour l'entretien du prince, estoit confié à la noblesse, laquelle ne possédoit pas encore tant de fiefs ny de seigneuries, et partant ces charges estoient importantes au service de l'Estat ». (Cité par de Foras, « ARMORIAL », I, 30).

Samoëns (1297), Henry de Graveruel (1300-1303), Pierre de Boëge (31) (1337-1338), Bastard de Lucinge (1340-1348), Pierre de Hauteville (1355).

Puis à partir de l'annexion, deux ou trois familles se succédèrent à Montjoie, sans doute en raison de l'influence ou des créances acquises à l'encontre des comtes de Savoie. Les Bellegarde : Bérard (de 1363 à 1368) et Pierre (de 1385 à 1397) dont la veuve, Catherine héritera de la charge pendant 2 ans (1397-1399), Pierre Amblard de Chignin (de 1399 à 1417), à qui succède Jean de Compois jusqu'en 1436. C'est alors le puissant Rodolphe d'Allinges, Seigneur de Coudrée à qui est donné l'office de châtelain qui, à sa mort, passera dans son hoirie et restera dans sa famille jusqu'en 1595, soit un siècle.

⁂

LES VICE-CHATELAINS - ABUS DE POUVOIRS

Très fréquemment les châtelains surtout à partir du milieu du XIVe siècle, ne remplissaient pas personnellement leurs fonctions. Ils les déléguaient à des lieutenants, appelé aussi vice-châtelains. Il y avait à cela de nombreuseś raisons, et d'abord la multiplicité de leurs attributions. Mais surtout quand la charge devint « un office » adjugé à un grand personnage, ce dernier s'en réservait les profits laissant à un subalterne le soin d'en exercer effectivement les fonctions. A plus forte raison lorsque la charge de châtelain était « en hoirie », et revenait à une veuve ou à plusieurs héritiers (32).

Les vice-châtelains étaient en général des personnages de petite noblesse, dont l'importance, encore grande aux XIIIe et XIVe siècles ira en diminuant beaucoup par la suite. A Montjoie quelques familles de la noblesse locale s'en étaient fait une spécialité. Les de Cupelin, de la Croix, de la Frasse, de Montfort, de Cornillon gérèrent en fait, tour à tour, la châtellenie dont le châtelain en titre, appelé parfois « grand châtelain » se contentait de toucher les profits. Certains d'entre eux s'acquirent une réputation effroyable, tant ils abusèrent de leurs pouvoirs, aux époques surtout où le relâchement de l'autorité centrale ou l'anarchie desserraient les contrôles et livraient les populations à l'arbitraire de ces tyranneaux locaux.

Il en fut ainsi au début du XVIe siècle, durant le règne du faible Charles III.

---

(31) Pierre de Boëge, chevalier est témoin à la confirmation des Franchises de Cluses, par Béatrix de Viennois en 1347 (Abbé Lavorel, « Cluses et le Faucigny », p. 51).

(32) Noble Claude Vial, a été nommé vice-châtelain par le duc en 1450 « avec le consentement de spectacle Dame Ysabelle de Menthon, veuve de feu spectacle Rodolphe d'Allinge, seigneur de Coudrée, et de ses enfants » (Comptes 1450-1451). En 1466 par contre, c'est une véritable amodiation que consentent les frères Français Bon d'Allinge, seigneur de Servette et Guillaume d'Allinge, seigneur de Coudrée à François Portier de Passy qui prend à bail pour trois ans les revenus de la châtellenie » avec toutes les charges honorifiques de cet office, pour le prix de 100 florins d'or par an. Nous avons là un véritable bail à ferme, passé entre le châtelain et son représentant, très semblable à celui qui à partir de la fin du XVIe siècle interviendra entre le souverain et ses châtelains.

Lors de son mariage avec Philibert le Bon, Marguerite d'Autriche avait obtenu un douaire, gagé sur un certain nombre de territoires dont le Faucigny. La châtellenie de Montjoie relevait donc directement de son autorité. A la mort du duc, devenue « dame de Faucigny » elle possédait en droit, à titre viager, le domaine utile mais non la souveraineté sur ce pays. Des lointains Pays-Bas dont elle était régente, cette femme virile et autoritaire prétendait bien cependant administrer sa terre de Faucigny. Le Traité de Strasbourg qui finit par constituer la charte du domaine institua un régime hybride, notamment quant à l'autorité dont relevaient en dernier ressort les officiers locaux. Ils échappaient pratiquement à tout contrôle (33).

Le partage du pouvoir et l'éloignement de la régente étaient en particulier mis à profit par les châtelains. Soumis à cette époque au contrôle de la chambre des Comptes de Bourg à laquelle ils devaient présenter leur gestion, ils s'en abstenaient, appuyés le plus souvent par les agents du duc de Savoie. Ils en arrivaient à se conduire en « véritables despotes, durs et parfois sauvages ». C'est le cas à Montjoie en 1510. Le châtelain s'appelle Georges de la Frasse, famille connue et redoutée dans le pays. Ayant eu déjà des démêlés avec la justice, il prétendait ne tenir son autorité que des gens de Chambéry, ignorant ceux de l'archiduchesse. Or, pour tenter de mettre à la raison ces officiers « turbulents, avides et malhonnêtes », Marguerite avait envoyé dans cette province, le propre président du Conseil de Bresse, Mercurin de Gattinara, personnage considérable qui deviendra grand chancelier de Charles-Quint. Gattinara destitua de la Frasse, dont on lui avait rapporté « le maulvais traictement qu'il havoit faict ». Mais le châtelain prétendit que l'envoyé de la duchesse « n'avait poinct autorité » et il resta en possession de son office. Gattinara le condamna à 100 marcs d'argent et fit défense aux sujets de lui obéir. La Frasse, parvint quand même à se maintenir à Montjoie, où il détint la charge de châtelain jusqu'en mars 1513. Il songea même à occuper la châtellenie de Sallanches, d'un meilleur rapport « promettant une bonne somme d'argent au titulaire, un certain Bottollier, qui était encore plus retors, car il négocia avec quatre autres candidats ».

On conçoit les tribulations des justiciables livrés à l'avidité de tels despotes. A Sallanches, sous la terrible férule du fameux Bottollier « il n'est nulle question de fere justice et les paysans viennent en le banche de Madame (au banc du droit, tribunal de châtelain) avecques arbalestes bandées » (34).

L'archiduchesse dut envoyer en mission extraordinaire, avec des pouvoirs discrétionnaires, des membres de son conseil privé. Deux magistrats éminents se rendirent sur place. L'un d'eux, Louis de Balliant, seigneur de Verboz, qui appartenait à une famille connue de Savoie, prit des sanctions, destituant les uns, déférant les autres

---

(33) Cf. Max Bruchet, « MARGUERITE D'AUTRICHE », p. 91 et suivantes.

(34) Cette désorganisation administrative provoquait une « véritable détresse publique et une crise de vie chère ». Un envoyé de Marguerite écrivait après une inspection dans la région « Faudra que l'église et la noblesse, avec le populaire être taillée (subisse de nouvelles tailles) et encore ne sera-ce pas assez. Je vous assure que les vivres ne sont pas à bon marché, mais est une pitié pour les pauvres gens qui meurent de faim ».

à la justice, comme le furent les châtelains de Saint-Gervais, de Passy et de Bonne. La douairière reçut aussitôt des lettres de reconnaissance de ses sujets, qui se sentaient enfin défendus contre « les pilleries et extorcions sur les povres gens ». Toutes les villes du Faucigny lui demandèrent de continuer ce service d'inspection. « Puisqu'il vous a plu encommencer faire telle visitation, que votre bon plaisir soit y persévérer et nous ferez un très grand bien, car cela donnera crainte à vos officiers grands et petits de nous faire injustice, ne (ni) travailler et extorquer vos pouvres subjets » (35).

*
**

Ainsi l'histoire de la vallée de Montjoie étudiée dans les comptes de châtellenie et sur le terrain permet d'assister à la lente et laborieuse formation de l'état de Savoie, comté jusqu'en 1416, puis duché à partir d'Amédée VIII, formation due à l'action de ces rassembleurs de terres qu'ont été les successeurs d'Humbert aux Blanches Mains, tous animés par le même désir d'agrandir leur domaine et de concentrer leurs possessions éparses.

Elle permet aussi de voir, de façon concrète, naître et se développer les institutions. Nous avons étudié aujourd'hui l'office de châtelain. Mais l'origine et l'évolution de la commune est tout aussi instructive et montrerait comment de la propriété collective sont sortis les organes (syndics, conseils, assemblées) qui devaient diriger la communauté.

Ainsi, l'histoire locale ne se résoud pas en une série d'anecdotes ou d'événements détachés des conditions politiques et économiques, dans lesquelles s'insèrent l'existence et l'action de nos populations. Elle apporte au contraire à l'histoire générale des faits et des précisions nécessaires. Indépendamment de l'intérêt qu'elle présente pour ceux qui aiment la résurrection du passé jusque dans ses moindres détails dans telle ou telle région qui les concerne, elle constitue l'indispensable analyse qui permettra par la suite les synthèses exactes, objectives, parce que fondées sur la connaissance très précise des conditions de vie de nos populations de montagne.

---

(35) Lettre des habitants de Cluses, Sallanches et Bonneville et autres villes du Faucigny à Marguerite d'Autriche. In Bruchet Marguerite d'Autriche, p. 380.

LE MYSTICISME DU DOCTEUR DE MEY

Fondement de son comportement et de son Action Missionnaire aux Bains de St-Gervais

de 1840 à 1870

par le Docteur Eugène LÉPINAY

—::—

A M. Prudent Wullems, arrière-neveu du Docteur de Mey. En cordial et déférent hommage.

Lors de la dernière réunion de l'Académie du Faucigny, vous nous avez fait l'honneur d'écouter un exposé sur les origines des Bains de Saint-Gervais et sur leur *petite histoire,* de 1806, date de la découverte des Sources ou, plus exactement, de la première exploitation thermale des eaux de la Gorge du Fayet, jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle.

Avec les renseignements puisés dans les très nombreuses publications françaises et étrangères, parues sur les Bains ou recueillies soit dans les archives de la Haute-Savoie, soit dans des papiers éparpillés, soit dans l'abondante bibliographie que M. Paul Payot nous avait si aimablement remise, nous avions pu vous présenter un portrait du créateur des Bains, du curieux homme en vérité, chicaneur et peu scrupuleux, que fut le notaire Gontard, dont le comportement, malgré des mérites divers et une réussite incontestable dans l'audacieuse entreprise du lancement des Thermes, n'avait laissé dans les esprits de ses concitoyens, ou dans les écrits de l'époque, qu'une très piètre estime.

Sur le docteur De Mey qui, en 1838, racheta le domaine thermal et succéda à Gontard, nous avions dû nous montrer plus discret et nous borner à vous rapporter quelques vagues indications.

C'est que les textes ne signalaient, le plus souvent, que les titres et la valeur scientifique du nouveau propriétaire et, plus tard, l'importance et le succès de l'œuvre thermale qu'il aura réalisée. Œuvre

grandiose que nous vous avions décrite en l'illustrant de reproductions des gravures de l'époque, et que V. Barbier, dans une *Monographie des Eaux Minérales des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie*, rappelle en ces termes :

« *En consacrant chaque année une somme importante aux améliorations et embellissements divers apportés dans l'ensemble des dépendances, M. De Mey a fait des Bains de Saint-Gervais un établissement où se trouvent réunis les divers agréments que recherche une société nombreuse et choisie, et les ressources médicales qui rendent des services signalés à l'humanité. Il a réussi à le classer ainsi au nombre des plus beaux de France.* »

Mais rien, ou presque rien, n'était jamais dit sur l'homme. On trouvait bien de-ci de-là quelques lignes élogieuses ou des remarques désobligeantes d'un hôte de passage, telles celles que mentionne Topffer dans ses *Voyages en zig-zag*.

Aucun auteur ne s'était attaché à étudier le personnage dont les croyances, la formation, le caractère, l'originalité, la fougue mystique allaient orienter et déterminer le devenir des Bains pendant plus de trente années. Aucun ne s'était appliqué à résoudre les problèmes que posait l'intérêt imprévu porté aux Bains de Saint-Gervais par le docteur De Mey et ce détachement pécuniaire qu'il montrera ensuite. Car le fait essentiel qu'il faut d'abord retenir, c'est que le docteur De Mey ne rechercha pas dans l'acquisition des Bains la réalisation d'une affaire lucrative. C'est avec le plus grand désintéressement qu'il en assumera l'administration et la gestion, consacrant à leur restauration, à leur reconstruction, à leur continuel développement, non seulement toute sa fortune, mais tous les revenus qu'il en pouvait tirer. Bien plus, dans des moments difficiles, il y dépensera même tous les biens de Mme De Mey, puis ceux de leur cousine, la Demoiselle Victoire Le Testu, qui y décédera en 1849. Or, nul ne s'étonna jamais d'une telle libéralité.

Et pourtant, c'est ainsi que, par l'ampleur de ses conceptions et de ses réalisations De Mey parvint, non seulement à parfaire l'œuvre de Gontard, mais aussi à imprimer à la vie des Thermes un esprit nouveau, à créer et à maintenir dans son établissement une ambiance toute différente de celle qui y régnait jusqu'en 1838, à y entretenir une austérité religieuse qui, certes, provoquera quelques réactions, mais qui ne manquera pas de grandeur.

Quel était donc ce personnage ?

Etranger au pays, mais citoyen français au temps où la Belgique fut momentanément rattachée à la France ; puis à nouveau de nationalité belge lorsqu'il sera propriétaire des Bains de Saint-Gervais.

Comment ce De Mey avait-il été amené à s'intéresser aux Eaux du Fayet ?

Pourquoi prodigua-t-il au développement des Bains de telles fortunes, sans aucun espoir d'un rendement correspondant à ses investissements ?

Quels buts poursuivait-il donc, que le seul exercice de la médecine n'expliquait guère ?

D'où provenait la fortune qui lui permit de les réaliser ?

Autant de questions qui nous vinrent à l'esprit quand, parvenus à l'étude de la « petite histoire de la période De Mey », la curiosité nous poussa à les éclaircir. Nos recherches commencées, la chance nous aida.

Nous avons eu d'abord la bonne fortune de retrouver fortuitement, vivant encore à Paris, des descendants directs du docteur De Mey, par sa sœur Barbara, M. Prudent Wullems. Avec une courtoisie et une gentillesse auxquelles nous tenons à rendre un hommage particulier, celui-ci nous communiqua des papiers de famille du plus grand intérêt et des documents qui nous ont révélé, non seulement sur la vie du docteur, mais aussi sur le devenir des Thermes pendant les années qui suivirent sa disparition, des détails que le silence et le temps avaient fait oublier.

En outre, dans un *Exposé sur Saint-Gervais de 1805 à 1905,* du docteur Clément Petit, nous avions lu une allusion à l'existence d'une « Biographie du docteur De Mey », mais sans autre référence. Quelle était cette Biographie ?

Eh bien, c'est à la Bibliothèque Nationale qu'elle fut tout simplement retrouvée, sous le numéro L. 27 n 25887. C'est un opuscule de 49 pages, ayant pour titre : *Notice biographique sur le docteur A.-F. de Mey,* édité à St-Julien, à la typographie F. Cassagnes, en 1871, sans aucun nom d'auteur. Du texte, on peut cependant déduire que la rédaction, toute à la louange souvent excessive et exaltée de la vie mystique du docteur De Mey, fut écrite par un jeune religieux, vraisemblablement à l'instigation de Mgr Mermillod, alors évêque d'Annecy. Ecrite : « Par devoir de reconnaissance accompli envers un ami et protecteur de notre famille », précise celui-ci.

La préface est datée : « A Genève, le 1er décembre 1870 », soit quelques semaines après le décès du docteur De Mey. Ce qui laisse à penser, ce que d'aucuns prétendront d'ailleurs, que cette biographie — pourquoi anonyme ? — ne fut pas seulement écrite et publiée pour retracer la vie exemplaire de De Mey, mais peut-être aussi pour préparer les esprits à un « Testament » dont les clauses devaient prêter à de fâcheuses interprétations.

La connaissance de tous ces documents nous éclairait non seulement sur la jeunesse du docteur De Mey, mais elle nous apprenait aussi les mobiles qui l'avaient conduit à la reprise des Bains. Elle nous aidait, en outre, à comprendre le comportement assez particulier qu'il montrera au cours de sa vie à Saint-Gervais.

C'est donc à cette biographie quelque peu romancée que nous avons emprunté, avec les réserves qui s'imposaient, ce qui nous a paru vraisemblable ou ce que nous avons pu recouper de la « petite histoire » de l'homme que fut De Mey. C'est ce que nous allons vous rapporter, en vous faisant remarquer encore que seul De Mey a pu renseigner son mémorialiste sur les événements de sa jeunesse et de ses débuts à Saint-Gervais.

*
**

Aloysius-François De Mey, ou Demey, naquit à Poperinghe, non loin d'Ypres, en 1793.

« *De maison noble, écrit le biographe, ses parents avaient dû pendant la tourmente révolutionnaire, quitter la France, leur patrie, et chercher un abri à l'étranger dans l'attente de jours meilleurs. Proscrit et ruiné, exposé à la misère, sans fortune et sans amis, son père en avait été réduit à se livrer à une profession industrielle pour subvenir aux besoins de sa famillle.* »

Pure invention, déclarent formellement les descendants de De Mey qui affirment que la famillle, d'origine belge et sans titre nobiliaire, n'avait jamais quitté la Belgique !

Ce qui est certain c'est, qu'installés près de la frontière, les De Mey accueillaient et hébergeaient les exilés. Sans doute facilitèrent-ils les passages des émigrants et de... leurs biens, ce qui expliquerait les contacts qu'ils eurent avec l'entourage du Comte d'Artois, et le fidèle attachement que notre De Mey témoignera à Charles X. Dans l'appartement parisien où nous consultions les papiers de famille, M. Prudent Wullems nous montra la « commode » qui servait d'autel pour les messes dites alors à l'intention des réfugiés. Et dans son cadre nous avons vu, et lu une attestation de citoyenneté et de civisme délivrée aux De Mey par les autorités révolutionnaires françaises, ce qui corrobore l'affirmation des descendants.

Mais revenons à Aloysius De Mey.

Dès sa première enfance, celui-ci montra les plus heureuses dispositions. Ce fut sa mère qui dirigea d'abord son éducation. Puis, après avoir commencé ses Humanités au Collège religieux de Poperinghe, il fut envoyé à Ypres, chez les Dominicains où il continua ses études. Il y reçut non seulement l'enseignement, mais la formation religieuse des Pères. On rapporte :

« *qu'ayant fait ses classes dans son pays natal, il ne connut jamais à fond le mécanisme de notre langue et que, chaque fois qu'il s'agissait d'écrire une affaire sérieuse, il composait d'abord en flamand et traduisait ensuite en français.* »

Ce détail prendra quelque importance après sa mort, lorsque la validité de son testament olographe, aux curieuses expressions dialectales sera, de ce fait, contestée.

Ses Humanités terminées, après la chute de l'Empire, De Mey vint à Paris apprendre la médecine. Etudiant laborieux, il s'y adonna avec une ardeur infatigable. Remarquablement doué, il s'occupa en même temps de littérature, d'histoire, de philosophie, dont il suivait assidûment les cours en Sorbonne. En 1821 il fut reçu Docteur en Médecine et, considérant sa profession comme un sacerdoce, il l'exer-

ça avec un zèle et un dévouement absolus. Aussi, « par sa science et son talent », le voit-on acquérir rapidement une grande réputation et introduit dans la plus haute aristocratie.

Et c'est ainsi qu'il est appelé à donner ses soins au fils du Duc de Berry, le Duc de Bordeaux, dont il devient le médecin. Mais ses éminentes qualités, son nom, ses succès, son attachement à l'Eglise lui attirent d'autres amitiés, celle de M. de Châteaubriand, entre autres, avec aussi la confiance de Mme de Châteaubriand.

C'est alors que se dessinent les véritables aspirations du Docteur De Mey : Faire le bien. Son biographe précise :

« *Sa vie fut un long et admirable apostolat : apostolat de charité et apostolat de luttes. Père des pauvres, il eut voulu donner du pain à tous ceux qui avaient faim, vêtir tous ceux qui avaient froid et sécher les larmes de tous ceux qui pleuraient. Catholique ardent et convaincu, il eut voulu faire croire tout ceux qui ne croient pas et communiquer aux âmes cet amour de Dieu qui embrasait la sienne...*»

Et, de fait, ce besoin de prosélytisme, cette passion constante de se dépenser pour les œuvres de charité va se manifester en maintes circonstances. Etudiant, il réunit autour de lui quelques jeunes gens d'élite et fonde une Société Littéraire et Religieuse qu'il place sous la direction d'un prêtre. Médecin, il crée et dirige un Centre d'Hébergement pour les étudiants en droit et en médecine venus à Paris suivre les cours afin, disait-il,

« *de les préserver des pièges et des dangers terribles auxquels, livrés à eux-mêmes, étaient exposés leurs mœurs, leur croyance et leur honneur.* »

Son esprit de charité l'amène encore à fonder la Société de Saint-Nicolas, destinée à l'instruction professionnelle des enfants d'ouvriers, et la Société de St-Joseph qui, dans la suite, deviendra l'Ecole des Frères de Vaugirard.

Et par ses conseils et ses sollicitations, il obtient de Mme de Châteaubriand la conversion de l'une de ses maisons en asile pour les vieux prêtres, sans doute l'infirmerie Marie-Thérèse de la rue d'Enfer.

Cependant, « il ne sépare pas la religion de la politique ». Lorsqu'en juillet 1830 le peuple de Paris se soulève contre les ordonnances de Charles X et oblige ce dernier à l'abdication, on le voit participer aux événements des journées qui deviendront « Les 3 Glorieuses » et haranguer la foule pour la défense de la royauté et de la liberté pour tous, contre les plans et les ambitions de Ledru-Rollin.

Puis lorsqu'en 1831, par réaction contre le cléricalisme de Charles X que d'aucuns jugent agressif, l'Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois fut, à l'occasion d'une messe célébrée pour l'anniversaire de l'assassinat du Duc de Berry, saccagée et pillée et que des émeutes ensanglantèrent Paris, De Mey proteste en publiant un ouvrage que l'on

trouve à la Bibliothèque Nationale : « *Le Christianisme en action en face de ses persécuteurs* », affirmant dans un langage ferme et indigné ses opinions légitimistes et dénonçant l'affreux abus que, selon lui, on fait de la liberté.

Aussi attire-t-il l'attention de la police qui n'attendra qu'un prétexte pour arrêter ce fanatique partisan des Bourbons.

Elle le trouvera en février 1832, au cours des émeutes organisées par l'opposition contre Louis-Philippe. La découverte de la conspiration de la rue des Prouvaires, ourdie par l'agent légitimiste Poncelet, lui vaut une première incarcération qui ne sera que de courte durée. Mais en juin, quand le parti légitimiste tente une insurrection dans l'Ouest et que les républicains prennent les armes à Paris, l'émeute écrasée De Mey est, à nouveau, enfermé comme suspect avec les chefs du parti républicain : Barbès, Raspail, Blanqui et autres. Pendant quinze jours, il partage leur détention, jouissant de leur cordialité bien qu'il ne cède rien, dans leurs discussions, de ses convictions.

Puis, en novembre de la même année, lorsqu'il apprend l'arrestation, après son aventure et son échec de Vendée, et l'envoi à la Citadelle de Blaye de la mère et celui qu'il ne cessera jamais de considérer comme son roi, Marie-Caroline, duchesse de Berry, « *il sentit une indignation lui monter au cœur et il écrivit, en même temps que Châteaubriand, une courageuse et énergique protestation qui fut lue dans toute la France.* »

Dans ces luttes politiques, il défendait avec ardeur une royauté qu'il regardait comme seule capable d'assurer la paix et la grandeur de la France. C'est donc qu'il considérait la France comme sa « vraie patrie ».

Mais 1832 est aussi l'année du choléra à Paris. Le fléau y sévissait avec une rigueur effroyable, faisant chaque jour des milliers de victimes. Avec « sa charité infatigable » De Mey prodigue son zèle et son courage.

« *Oubliant son repos, il court, il vole partout où il y a une souffrance à soulager.* »

Cette épidémie est pour De Mey l'occasion de recherches personnelles, de traitements appréciés et de recommandations pratiques qu'il consigne dans un ouvrage intitulé : « *Le Choléra Morbus* » ainsi que dans des lettres adressées à des confrères. Une médaille récompensera son dévouement.

C'est au cours de cette épidémie qu'il fait la connaissance de Mlle Duchaussoy que : « *Par sa science et ses soins, il sauve du choléra. Femme d'une douceur exquise, d'une piété angélique et d'une charité admirable* », écrit son biographe.

A la fin de l'année 1833, De Mey quitte Paris avec son épouse et sa cousine, Mlle Le Testu. Quelles furent les causes de ce départ ? Avait-il été de nouvau inquiété pour ses opinions politiques ou avait-il suivi les légitimistes qui tentèrent alors d'aller saluer « leur roi »,

en exil, Henri V, ex-duc de Bordeaux, à l'occasion de sa majorité royale ? Cela paraît vraisemblable. Car, de fait, on le retrouve auprès de Charles X.

« *Le monarque déchu, réfugié en Autriche reçoit avec bonté cet homme qui lui demeurait fidèle dans le malheur et qui venait partager son exil et son infortune.* »

Il l'attache à sa suite avec le titre de « médecin du roi ». Mais, après quelques mois, le « *climat* » lui étant défavorable, « *De Mey quitte la Cour, emportant les sympathies des princes et des princesses, et laissant de véritables regrets dans le cœur du vieux roi.* »

Pendant deux années, il parcourt alors l'Italie puis, après un dernier séjour à Goritzia, auprès de Charles X moribond, il décide de rentrer en France et s'arrête à Genève. Nous sommes en 1836. C'est là qu'un beau-frère, sans doute un Duchaussoy, l'engage vivement à visiter les Bains de Saint-Gervais où il rencontre M. Gontard prêt à céder son établissement.

Les négociations d'achat durèrent deux années. C'est encore « *la foi et le catholicisme du docteur De Mey qui l'emportèrent sur ses hésitations* ». On trouve, en effet, dans sa biographie, les surprenants motifs qui déterminèrent sa décision. Nous y lisons :

« *Lorsque M. De Mey vint en Savoie, la propagande protestante s'y faisait avec activité. Ses émissaires cherchaient à acheter les Bains de Saint-Gervais. Sans doute, ils eussent voulu fixer là, au sein des populations catholiques, un camp retranché du protestantisme.*

« *M. Gontard, affaibli par l'âge, ne pouvait plus supporter la direction d'un Etablissement aussi important. Il se montrait tout disposé à vendre ses Bains à un marquis qui n'aurait été que le prête-nom légal d'une Société calviniste, laquelle, en vertu des lois alors en vigueur, était incapable d'acquérir en Savoie. Le danger était grave. M. De Mey le comprit. Il sentit qu'il avait là une mission à remplir et que, désormais, c'était au pied des Alpes qu'il devait exercer l'apostolat de la charité et du sacrifice. Il se rend auprès de Mgr Rey, alors évêque d'Annecy, et il lui fait part de son projet. « Ah! lui dit l'illustre prélat en lui serrant la main avec effusion, je cherchais un homme, je l'ai trouvé ! Allez, mon fils, et que Dieu vous bénisse.* »

Et c'est ainsi que De Mey acheta les Bains de Saint-Gervais.

Leur reprise devenait pour lui une action missionnaire, à la fois médicale et religieuse. Il avait alors 45 ans.

Si nous avons jugé qu'il convenait de rapporter tous ces détails, c'est qu'ils nous renseignaient non seulement sur les opinions, les croyances et l'originalité mystique, parfois illuminée, du personnage qu'était De Mey, mais encore sur les raisons essentielles de son acquisition des Bains, sur les fondements de la spiritualité religieuse et de la règle quasi monastique que « De Mey entendra faire règner dans son Etablissement.

Telle fut la jeunesse ardente et passionnée du docteur De Mey. Nous allons voir que, devenu propriétaire des Bains, et au cours des ans, il ne perdra rien de sa fougue, de son enthousiasme, voire de son intransigeance.

***

Dans sa biographie, on lit :

« Dès lors, il consacra sa vie à faire fleurir cet Etablissement. Il ne recula devant aucun obstacle, devant aucune déception, devant aucun sacrifice. Certes, ce n'est pas sans efforts, et sans luttes qu'il est parvenu à élever ces constructions splendides dans leur originalité, à attirer des multitudes d'étrangers qui apporteront l'or et l'aisance dans ces montagnes... »

Ce qui n'empêchera cependant pas médisances et méchancetés :

« Oh ! Ils ne savaient pas, ceux qui l'ont accusé de faire des Bains une pure spéculation, les épreuves par lesquelles il a passé, les peines qui l'ont accablé et les larmes qu'il a versées ! Ils ne savaient pas que son dévouement l'a traîné plus d'une fois à deux doigts de sa ruine, que sa fortune, celle de sa femme, celle de Mlle Le Testu, ont été entièrement englouties dans les gigantesques travaux qu'il a opérés. Eh ! Qu'avait-il à gagner cet homme qui, n'ayant point de famille (1) *pouvait vivre dans l'aisance et le repos, qu'avait-il à gagner à s'user dans les labeurs et les soucis ? Rien. Mais il avait du bien à faire, des souffrances à soulager, des maux à guérir, la foi catholique à sauvegarder, et voilà pourquoi il y a travaillé plus de trente ans.*

« — Ah ! disait-il dans un jour d'abattement, ah ! si je n'avais pas aux Bains une mission à remplir, je n'y coucherais pas ce soir. »

Et, en effet, dès sa première année aux Bains, son passé et ses opinions politiques lui valent encore ennuis et suspicions mais, cette fois, de la part des autorités sardes.

« La malveillance représenta alors Saint-Gervais comme un nid de légitimistes et un centre de conspiration. Le Gouvernement piémontais s'émut et envoya en mission de surveillance un comte qui se cacha sous un nom emprunté, prit des habits simples, se donna des allures communes. Pendant un mois, il demeura aux Bains sans se faire connaître, en mangeant à la seconde table.

« Or, un jour, arrive le marquis de R... Quelle n'est pas la surprise de tout le monde lorsqu'on voit le pensionnaire de la seconde table vêtu d'un costume brillant, l'épée au côté et la poitrine chargée de décorations, s'avancer au-devant du personnage.

« Le comte expliqua alors à M. De Mey la mission qu'il avait eue à remplir. « — Mais ne craignez rien, ajouta-t-il, je sais que vous êtes un homme de bien ; j'ai constaté par moi-même l'injustice des accusations lancées contre vous, et vous ne perdrez pas à être connu. »

---

(1) Allégation fausse, car au moment de son décès, la famille directe de De Mey comprenait encore quatre sœurs et des neveux, fils ou petits-fils de ses sœurs Marie et Barbara, décédées.

Et, de fait, le Gouvernement sarde, par lettres patentes, ordonnances et billet royal, permet à De Mey de vaincre certaines oppositions locales et lui facilite l'acquisition, à un prix très avantageux, des terrains communaux qu'il désirait pour étendre son domaine ther. mal.

Dès lors, De Mey peut se donner corps et âme à ses Bains.

Vous savez ce qu'il en fit.

⁂

Comment se montrait-il dans son Etablissement ?

Ecoutons son biographe :

« *Regardez ce vieillard, d'une taille élevée, qui porte sur ses épaules un manteau négligemment posé et qui s'abrite sous un large parasol des ardeurs du soleil : c'est lui.*

« *Laissez-le approcher. Quelle belle tête ! Que de dignité rayonne sur son front ! Comme on est saisi de respect en face de ces cheveux blancs et de cette barbe blanche qui descend sur sa poitrine ! On se demande si ce n'est point un des patriarches de l'Ancien Testament...*

« *Causons avec lui. Sa conversation s'anime ; tantôt vive, spirituelle, enjouée ; tantôt grave, sérieuse, savante ; souvent véhémente et passionnée ; toujours originale. Il vous promène par toutes les contrées. Puis, par une transition que vous n'avez même pas aperçue, du sujet le plus léger il vous amène aux choses les plus sérieuses. Histoire, littérature, philosophie, sciences naturelles, médecine, architecture, politique, tout a son tour. Il parle de tout, car il sait tout...*

« *Voilà M. De Mey tel qu'il apparaissait au premier abord : doux et prompt à se fâcher, sérieux comme un philosophe et naïf comme un enfant, aimant à causer et sachant se taire pour écouter, distrait, mais observant tout. On le trouvait extrêmement original, mais son originalité plaisait et, quand il vous avait parlé une fois, on désirait l'entendre une seconde, et quand on avait vécu quelque temps dans son intimité, on l'admirait et on le vénérait...*

« *Il se faisait tout à tous. Il était bon, doux, affable pour ses serviteurs ; il les aimait comme s'ils eussent été ses enfants et s'attachait à eux.* »

Il s'était plu à établir aux Bains un esprit de famille, des mœurs patriarchales et des habitudes simples.

Et toute sa vie il continuera de témoigner de charité et de générosité, venant en aide à toutes les infortunes.

Il était de toutes les bonnes œuvres. Il fournit les fonds pour qu'il y eut une religieuse institutrice de plus à Saint-Gervais. Il acheta la maison de Haute-Tour, où les vieilles filles indigentes et infirmes trouvaient une retraite. Il habillait les enfants nécessiteux.

Chaque dimanche il recevait les pauvres dans son cabinet et leur

donnait gratuitement ses consultations. Il règlait dettes, loyer ou impôts des malheureux.

L'asile de Sallanches était de sa part l'objet d'une sollicitude toute spéciale. Il lui assurait d'importantes ressources.

Pendant les saisons, des quêtes hebdomadaires étaient organisées aux Bains et leur produit était distribué aux miséreux du pays. En Belgique, il soutenait encore une école de garçons qui avait été fondée par ses soins.

Lorsque vers la fin de 1866, l'on craignait à Rome une invasion garibaldienne et que le monde catholique était dans l'attente de douloureux événements, M. De Mey « *offrit au pape Pie IX, qu'il avait eu l'insigne honneur de voir de très près au Saint-Siège, l'hospitalité pour le cas où il serait obligé de prendre le chemin de l'exil* » Pie IX, touché d'une attention si délicate, lui répondit par cette lettre affectueuse :

« *Cher fils,*

« *Nous vous saluons et nous vous donnons notre bénédiction apostolique, en considération de cette piété et de cet amour que vous avez pour notre mère l'Eglise, affligée en ce moment par de pénibles tribulations, piété et amour dont témoigne votre lettre.*

« *En effet, tandis qu'un grand nombre d'évêques italiens ont été arrachés à leur siège et qu'ils supportent de la part des pervers toute sorte de dures vexations, vous leur offrez une noble et généreuse hospitalité pour que, une guerre impie sévissant, ils puissent trouver un abri et le repos.*

« *Vous faites plus. Dans votre exquise sollicitude, considérant que l'âge et les infirmités de ces prélats pourraient difficilement supporter les rigueurs d'un hiver alpin, vous avez pour cette saison préparé sous un ciel plus clément un asile à ces soldats de la foi.*

« *Ainsi, vous ne vous signalez pas seulement par la libéralité d'un hôte magnifique, mais encore par la prudence d'un médecin éminent. Votre proposition nous a été bien agréable, et vos offres spontanées, nous le déclarons, sont dignes de beaucoup d'éloges.*

« *Vous avez mis le comble à vos beaux mérites envers l'Eglise et la société, au bien et à la défense desquelles vous avez consacré vos travaux et votre fortune, comme nous en avons la démonstration et la preuve. C'est pourquoi nous prions Dieu de favoriser vos entreprises et de répandre sur vous ses plus grandes récompenses. Vous en avez le gage dans le témoignage non douteux de notre affection et dans notre bénédiction apostolique, que nous vous donnons avec amour, à vous et aux vôtres.*

« *Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 septembre de l'an XX de notre Pontifical.* »

(Signé) PIE IX, P. p.

(*Extrait du* Monde, *n° du 12/1/1867*)

Et lorsque les monnaies pontificales n'eurent plus cours en France et que journaux ou partis stigmatisèrent le Vatican comme un « repaire de faux-monnayeurs », il en offrit le change, sans jamais pouvoir ensuite en récupérer le montant. Aussi reçut-il, en mai 1870, la Croix de Saint-Grégoire en récompense de sa fidélité à l'Eglise.

Mais bien « que le propriétaire de l'Etablissement veilla avec soin aux besoins de chaque malade », ses Bains étaient parfois l'objet de critiques, surtout de la part des hôtes de passage mécontents des chambres, de la table, des services...

C'est que De Mey craignait le luxe et que, sans doute, il n'en offrait guère à ses pensionnaires. Aux étrangers qui se plaignaient de la nudité de leur chambre, De Mey demandait en souriant :

« N'avez-vous pas un lit ? N'avez-vous pas une chaise ? N'avez-vous pas une table ? Eh bien ! que vous faut-il de plus ?... »

Avec le temps, d'autres plaintes furent formulées, cette fois contre les règles de vie que De Mey imposait dans son Etablissement. Ce fut ce rigorisme, devenu d'autant plus sévère que De Mey vieillissait, qui fit alors baptiser les Bains du nom de « Chartreuse » ou de « Capucinière ».

Dans « *La Haute-Savoie* », récits de voyage et d'histoire de Francis Wey, édité en 1861, cette austérité conventuelle est confirmée :

« Cette Thébaïde, enveloppée de la fraîcheur des bois que tamisent des cascades et le rez-de-chaussée un peu terne d'un coteau très gai, couvert de pâturages, de bosquets riants et d'habitations agréables, la « Maison des Bains » est d'un aspect un peu monastique où on y vit, dit-on, sous un régime plus utile à la santé que favorable à la dissipation : retraite pleine de sécurité pour les familles et pour les gens qui aiment à s'occuper pour se distraire. Les gens de plaisir se plaignent, à cet égard, du propriétaire, j'allais dire du « Supérieur » de ce bel Etablissement appelé, si je ne me trompe, à un succès croissant. »

Et dans « *L'Itinéraire de la Savoie* », d'Adolphe Joanne, paru la même année, on lit :

« Depuis quelques années on se plaint de l'ameublement, du régime et surtout des exigences religieuses du propriétaire. »

De fait, une foi vive incitait certainement De Mey à un prosélytisme parfois excessif et pesant. Son biographe raconte même qu'à certains moments :

« Le saint docteur était favorisé de visions et qu'on lui attribua plusieurs conversions, celle surtout d'une jeune protestante qui fit son abjuration dans la chapelle des Bains avant de se retirer dans un couvent. »

Dans cette chapelle « bien entretenue et soigneusement ornée » où chaque matin les messes se succédaient.

Mais toutes ces critiques, si elles fâchaient De Mey, car il n'aimait pas la contradiction, ne paraissent pas avoir eu de graves conséquences sur la fréquentation des Bains. Sans doute cette ambiance monastique plaisait-elle à l'ensemble des curistes.

Le grand ouvrage de Joseph Dessaix et Xavier Eyma : « *Nice et Savoie* », paru en 1864, en présente toujours une image fort animée et très pittoresque.

Et plus tard la visite de l'Empereur Napoléon après l'annexion et les grands travaux d'ouverture de la Vallée de Chamouni pour le percement de la route du Chatelard, sont aussi pour les Bains de nouveaux éléments de prospérité. C'est alors qu'on offrit à De Mey la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il la refusa, dit-on, *« d'abord par modestie, ensuite parce qu'il ne voulait pas être redevable de quelque chose à un Gouvernement qui n'avait ni ses sympathies ni son estime. »*

En vérité, sur le portrait que nous possédons et qui nous a été remis par ses descendants, figure bien la Croix de la Légion d'honneur, à côté de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, et de l'ordre italien, d'abord savoyard, de Saint-Maurice et Saint-Lazare...

Du reste, dans ses dernières années, De Mey ne s'occupait plus guère de politique. « Il se contentait de nourrir en son cœur les affections dynastiques qui lui avaient toujours été si chères et de rester en relations avec les membres les plus augustes de la famille dont il vénérait la légitimité tout en se gardant bien d'en faire parade ». Tout au plus continuait-il d'affirmer parfois son esprit d'indépendance.

Ainsi :

« Lorsqu'après l'annexion, une administration étrangère fut imposée à ses Bains, il en souffrit beaucoup. Un jour, on voulait le contraindre à accepter un règlement contraire à ses vues. « Faites-le afficher, dit-il, mais, à l'instant même, je placarde en face de votre règlement un avis annonçant la fermeture de mon Etablissement. » Ce ne fut que grâce à l'esprit conciliant du docteur Billoud que les relations de M. De Mey s'améliorèrent avec l'autorité. »

Mais depuis 1863, année d'une grave maladie, la santé de De Mey restait compromise. Elle l'avait obligé à des séjours dans le Midi, à Rome, en Algérie « dont il n'approuvait pas, signale son biographe, l'administration coloniale ». Il avait 72 ans. Mme De Mey était décédée en 1860, sans connaître les joies de la maternité. Il n'était plus entouré que des petits parents besogneux qu'il avait casés aux Bains. Et surtout, précise son biographe, *« il gardait au-dedans de lui une douleur que le temps n'adoucit jamais, ne soupirant plus qu'après le jour où la mort qui l'avait séparé de son épouse le réunirait à son épouse. »*

Le 5 février 1869, après la mort de Marie et de Barbara, De Mey écrit à ses autres sœurs :

« Je deviens très âgé avec beaucoup de souffrances et de fai-

blesses. Je ne puis plus rien faire et ai besoin de beaucoup de repos et jamais ma présence n'a été plus indispensable qu'à présent... »

Et le 28 décembre, au curé de l'église Saint-Jean de Poperinghe, camarade d'enfance, il fait dire :

« Je voudrais bien écrire mais ma pauvre santé m'interdit de lire et d'écrire... »

Et c'est l'année 1870. La guerre est déclarée.

Le docteur met immédiatement cinquante lits à la disposition des blessés et se charge de tous les frais qu'exigent leur nourriture et leur traitement.

« Les linges usés de l'Etablissement, transformés en bandes ou en charpie par les dames charitables, partent bientôt en caisses pour les ambulances militaires. »

« Et lorsque l'armée prussienne envahit la France et que les populations effrayées fuyaient de toutes parts et cherchaient un refuge dans des contrées paisibles, il offrit sa maison à des prix que leur modération rendait accessibles à tous. »

Quand les ressources des réfugiés s'épuisaient, ils les rassurait en leur disant avec un aimable sourire : « — Eh bien ! si vous n'avez plus d'argent, je vous en prêterai ! »

Mais, lit-on dans sa biographie :

« De cruelles souffrances tourmentaient le docteur De Mey. Les crises névralgiques qui contractaient parfois sa face de la plus douloureuse manière, devenaient plus aiguës et plus fréquentes. Il était en proie à une grande mélancolie, fuyait toute réunion nombreuse, évitait autant que possible la société et se dérobait souvent même à ses plus intimes. Ses conversations étaient habituellement mêlées de tristes pensées et de lugubres prévisions. Il était plus irritable et cherchait dans une solitude, bien antipathique à ses goûts, la fuite de tout ce qui pouvait mettre à l'épreuve l'excessive impressionnabilité de ses nerfs.

« Pour qui avait connu M. De Mey dans son beau temps, il entrait en agonie et ses amis, luttant contre leurs propres appréhensions, s'efforçaient en vain de calmer les siennes, quand, tout à coup, dans la dernière moitié de septembre, sa névralgie se jeta sur les organes de la nutrition...

« Malgré les soins éclairés qu'il recevait de ses dévoués médecins, le 26 octobre, la science devenait impuissante à maîtriser la maladie et à éviter des crises affreuses. »

Or, ajoute son biographe :

« Il y avait depuis quelque temps, aux Bains de Saint-Gervais, un saint missionnaire des Indes, Mgr Tissot, que M. De Mey avait de longue date en singulière estime et affection et qu'il avait supplié de séjourner chez lui. »

C'est lui qui lui administra l'extrême onction et lui donna, en même temps, l'indulgence papale.

Le 29 octobre 1870, à 4 heures du matin, M. De Mey rendait le dernier soupir, dans son Etablissement.

Seul Mgr Tissot, missionnaire de Saint-François de Sales, l'avait assisté depuis plusieurs semaines, sans avertir la « famille » de la gravité de l'état du malade.

Celle-ci marquera d'autant plus son étonnement qu'elle apprendra bientôt, qu'à son insu, le testament « rédigé » par le docteur De Mey avait été remis au Président du Tribunal de Bonneville par Mgr Tissot.

Les obsèques eurent lieu le 31 octobre.

« *Une foule immense s'était réunie pour rendre les derniers devoirs à l'homme qui avait fait tant de bien et dont la mémoire sera à jamais bénie par les populations au milieu desquelles il avait vécu... Un long cortège s'ébranla. Les Frères de Sallanches ouvraient la marche.. Accompagné de quatorze prêtres en surplis, Mgr Tissot, le front ceint d'une mitre blanche, précédait le cercueil. La dépouille mortelle était portée par des gens de la maison. Quatre amis tenaient les coins du drap. Puis venaient les parents du défunt, ses amis, les ouvriers, les employés des Bains ; enfin une dizaine de voitures contenaient les étrangers.*

« *La nature même semblait prendre part à la douleur commune ; les arbres ne portaient plus que de rares feuilles jaunes, le vent gémissait tristement à travers leurs branches mortes, la grande voix du torrent avait je ne sais quoi de monotone et de funèbre, le ciel était sombre et la pluie tombait à flots pressés...* »

Après une messe solennelle et l'oraison funèbre dites par l'Evêque qui évoqua le perpétuel dévouement de De Mey à la religion et à l'humanité, ses restes furent déposés dans une tombe creusée à côté de celle de son épouse.

Et, conclue son biographe :

« *Sa tombe est fermée mais ses œuvres lui survivent. Longtemps on y viendra pleurer et prier...* »

Ce ne fut là qu'une pieuse et vaine prédiction, qui jamais ne se réalisa. Car Saint-Gervais se souvint de Gontard mais oublia De Mey. Avec lui finira la plus glorieuse et la plus florissante époque des Bains de Saint-Gervais au dix-neuvième siècle.

⁂

En effet, après la disparition du docteur De Mey commencera pour les Bains une décennie troublée en permanence par des conflits familiaux, des difficultés administratives, des embarras financiers. Par testament, le docteur De Mey avait institué « légataire universel »

son filleul, un neveu de Mme de Mey, Aloysius Duchaussoy. C'était alors un enfant de 13 ans, depuis des années pensionnaire des Dominicains. Ce sont donc les Dominicains qui furent appelés à se substituer au jeune propriétaire dans toutes les affaires des Bains. Des gérances successives furent aussi incompétentes que dispendieuses. On vit, placés à la tête de l'administration des Bains, les parents Duchaussoy qu'un codicille du testament avait cependant formellement écartés de toute ingérence ou usufruit.

Aussi, bien que les saisons thermales fussent toujours brillantes grâce à une propagande habilement entretenue dans les milieux religieux, chaque année se soldait par un déficit. En 1877 les dettes étaient considérables. Un nouvel administrateur, plus avisé et tout dévoué aux Dominicains, Fauron de la Flacelière, tenta en vain pendant trois ans de redresser la situation. En 1880 le passif n'avait pas diminué, les legs familiaux de De Mey n'avaient pas été amortis, les intérêts n'en avaient pas été réglés. De nombreux créanciers s'agitaient ! L'état des Thermes exigeait d'urgentes réparations. Et 1880 était aussi l'année de la laïcisation de l'enseignement : les Dominicains se sentaient menacés d'expulsion. Il fallait en finir. Une seule issue s'offrait : la vente des Thermes et de leur domaine. L'héritier-propriétaire et les Dominicains, poussés par Fauron de la Flacelière, s'y résignèrent et le 7 décembre 1881 le R.-P. Leroy signait l'acte de vente à la « Compagnie Générale des Eaux Minérales et des Bains de Mer » pour la somme de 720.000 francs (or).

C'est alors qu'intervint, au nom des légataires de la famille De Mey, un neveu direct, Henri Wullems. Il s'opposa à la vente et contesta devant le tribunal de Bonneville la « validité et la sincérité » du testament de De Mey, avançant, non sans quelques raisons, semble-t-il, que la rédaction en avait été pour le moins dirigée. Il fut débouté.

Et, en définitive, ce furent les Dominicains qui devinrent bénéficiaires du produit de la vente des Thermes, disons plutôt de ce qu'il en restait après le règlement d'un passif qui atteignait 450.000 francs car, entre temps, l'héritier Duchaussoy, le Frère Paul, avait prononcé ses « vœux solennels » et avait été ordonné Frère Prêcheur...

Les De Mey-Wullems en garderont un amer ressentiment et l'impression, sinon la certitude, d'avoir été frustrés de l'héritage. Mais pourtant, ce « don » aux Dominicains n'avait-il pas toujours été dans les desseins profonds du docteur De Mey ? Et le filleul-héritier n'était-il pas dans son esprit que l'instrument d'une transmission dans la légalité, l'incapacité juridique de l'ordre des Dominicains ne leur permettant pas d'acquérir par succession ? Nous en avons l'intime conviction. De plus, Mme De Mey, la tante de Frère Paul, n'avait-elle pas aussi contribué aux réalisations du docteur ?

⁂

Tels sont, succinctement rapportés, les faits essentiels d'une période que nous appellerons « dominicaine », sur laquelle nous

avons pu rassembler une documentation inespérée grâce aux papiers communiqués par les descendants de De Mey, et aussi au volumineux dossier sur « l'affaire des Bains de Saint-Gervais » que les Frères Prêcheurs ont conservé dans leur « couvent d'études », Le Saulchoir, près Etiolles, en Seine-et-Oise, un dossier qui ne contient pas moins de 150 pièces.

Le R.-P. André Duval, archiviste provincial, consentit non seulement à les tenir à notre disposition mais, mieux encore, il n'hésita pas à nous adresser la correspondance — 86 lettres — que le dernier administrateur des Thermes, Fauron de la Flacelière, échangea entre 1877 et 1881 avec le R.-P. Leroy qui assuma pendant plus de dix ans la charge, parfois lourde, de représenter les Dominicains à la direction des Bains, et d'agir en mandataire d'un héritier-propriétaire, trop enclin à subir l'influence équivoque de ses parents.

Que le R.-P. Duval trouve ici l'hommage respectueux de notre gratitude pour l'insigne confiance qu'il nous accordât.

Ainsi pourrons-nous, quelque jour, par une confrontation objective de toutes ces pièces d'origine familiale et dominicaine, retracer une histoire complète d'une époque totalement méconnue. Histoire que nous aurons plaisir à vous conter, en détail, si elle vous paraît digne d'intérêt.

***

Nous en avons terminé avec « la vie d'Aloysius-François de Mey ».

Vous conviendrez que le caractère de cet original personnage, au passé politique agité et inattendu, sa foi mystique, sa haute culture médicale et générale, son détachement et sa générosité dans l'œuvre qu'il réalisa aux Bains de Saint-Gervais, justifiaient ce long rappel et une étude particulière. L'homme, dont les actes furent toujours déterminés par des préoccupations spirituelles, méritait mieux que le vague et unique souvenir matérialisé par un nom sur le fronton de l'émergence de la source du Fayet, ou par cette inscription sur le marbre funéraire que nous avions retrouvé dans les décombres des Thermes et dont la découverte nous incita à percer l'inconnu de sa personnalité et à tirer celle-ci de l'ombre.

En voici le texte :

A la mémoire
du Docteur Aloysius De Mey
de Madame Louise Duchaussoy, sa femme
de Mademoiselle Le Testu
Leurs restes pieusement recueillis au Cimetière
de Saint-Gervais ont été déposés ici par les soins
du R.-P. Paul Duchaussoy des Frères-Prêcheurs.
17 7bre 1883.

Ce fut, en effet, le dernier geste de l'héritier du docteur De Mey.

Ces restes sont toujours aux Bains, dans un caveau de l'aile de la Montagne. Car, lors du débordement glaciaire et torrentiel qui,

en 1892, déferla sur le Fayet rasant sur son passage, en quelques minutes, la presque totalité du colossal ensemble édifié par De Mey, la vague monstrueuse épargna la partie du bâtiment où reposaient le docteur et les siens.

Sa bibliothèque aux 3.000 volumes et aux 1.500 médailles, ses riches collections de sciences naturelles, tout avait été englouti dans la boue. De ses Thermes il ne subsistait, au fond d'une gorge ravagée, que deux tronçons en vis-à-vis, les seuls vestiges de leur grandeur.

Et après ? Après la stupeur ce fut l'oubli et, sur De Mey, un silence étonnant, qui se perpétua jusqu'à ce jour.

LA RESTAURATION
DE L'EGLISE DE SALLANCHES
après l'incendie du 19 avril 1840

par M. James PIERRE

——«:»——

Sur l'incendie qui détruisit toute la ville, nous avons une relation officielle qui fut transcrite le 26 avril à Saint-Martin-sur-Arve, au Secrétariat provisoire de ville où tout le Conseil avait été convoqué sous la présidence de M. François-Hector Bal, propriétaire et syndic de Sallanches. Cette relation officielle fut transcrite pour être transmise à la postérité.

Nous avons aussi une autre relation écrite par M. le Chanoine Jacquier, curé-archiprêtre de Sallanches.

Nous possédons encore deux ou trois autres relations transcrites par des particuliers.

C'est à ces principales sources que j'ai pu recueillir les détails qui suivent.

Je ne veux pas évoquer devant vous cette terrible catastrophe qui fit une cinquantaine de morts, ce serait beaucoup trop long et devrait faire l'objet spécial d'une conférence — Je veux seulement évoquer la restauration de l'église-collégiale de Sallanches.

Au cours de l'incendie : 320 maisons furent détruites de fond en comble. Le nombre des blessés fut considérable.

Les malheureux habitants de Sallanches ne désespéraient pas de sauver l'église. Placée sur une espèce de tertre, à une cinquantaine de mètres de toute habitation, on pensait qu'elle serait conservée. Les habitants de Saint-Roch et ceux des communes environnantes étaient tous là, réunis avec un grand nombre de Sallanchais, pour la défendre, dans la supposition inattendue de son atteinte par les flammes.

Mais !... d'incendie redoubla de violence et s'élança sur le dôme, pénétra dans la lanterne et les fenêtres du clocher et s'attaqua à la charpente et malgré tous les efforts des personnes postées sur le toit et le clocher, le feu prit au sanctuaire et y pénétra aussi par les portes.

L'incendie fit rage dans le clocher et du dôme s'éleva dans les

airs une pyramide de feu qui annonçait au loin l'épouvantable malheur.

Le feu se glissa sous le toit de l'église. Les cloches furent fondues comme au chalumeau et l'airain des huit, entraînant sous son poids, sa charpente de feu, brisa le parvis qu'elle couvrit bientôt de ses flots métalliques. Cette fusion eut lieu en 45 minutes.

Malheureusement l'intérieur de l'église contenait beaucoup de matières combustibles : les bancs, les chaises, le plancher, les autels et de plus les échafaudages près de la voute où l'on peignait en regard, les principaux traits de l'Ancien et du Nouveau Testament.

On emporta alors les objets les plus précieux : la statue de la Vierge et son piedestal en marbre — les vases sacrés et toute l'argenterie composant le trésor — les ornements sacerdotaux et quelques tableaux, entre autres celui de Saint François de Sales datant de la fin du XVII^{e} siècle.

Le chanoine Jacquier sortit le dernier de son église.

Tout le reste de l'église devint la proie des flammes : les onze autels — son bel orgue estimé 200.000 francs de l'époque — les stalles et les trois lustres dont deux étaient des cadeaux faits par des habitants de la ville qui travaillaient à Paris ; l'un surtout était remarquable par sa grandeur, sa forme élégante et ses 60 bougies. Toutes les cloches périrent, sauf la cinquième qui devint ovale et fut percée par le feu vers les colombettes ; elle fut remontée sur la tour et servit après l'incendie pour les offices divins.

Après la catastrophe divers projets furent présentés pour reconstruire l'église avec 100.000 francs de l'époque, mais ce n'est pas avec une pareille somme que l'on aurait pû édifier une église aussi belle et bien comprise que l'ancienne collégiale et fort heureusement, le Chanoine Jacquier très écouté, s'opposa à ces projets avec juste raison, en faisant remarquer que l'édifice religieux était assez solide pour être restauré et éviter ainsi la dépense d'une nouvelle construction.

M. le Comte de Sales qui avait été nommé commissaire pour la reconstruction de la ville par le roi Charles-Albert donna son accord et soutint le chanoine Jacquier. Il fit beaucoup pour remonter le moral des malheureux Sallanchais.

En attendant la restauration de l'église, il la fit couvrir de suite ainsi que la cure. M. Maret, de Douvaine, en son nom et à celui de la société qui exploitait les forêts du Reposoir fit don de deux cents douzaines de planches. L'état de ces deux édifices demandait cette prompte réparation. Tout le reste des bois furent fournis par Saint-Roch et les communes voisines. Les ardoises vinrent de Morzine.

Jusqu'à la restauration on célébra les offices religieux dans la chapelle des Pénitents située devant l'église et qui avait été partiellement épargnée par l'incendie et malheureusement détruite après 1950 !... Je n'insiste pas sur de telles destructions. En temps voulu, j'ai tout fait pour la sauver et la faire transformer en petit musée local, elle avait entre autres un bel autel baroque tout en bois avec tabernacle tournant à deux faces, très curieux, malheureusement je n'ai pu obtenir gain de cause !

Ce fut le dévoué Comte de Sales qui fit faire les premières réparations de l'église : repiquer les murs, les voûtes, les piliers, en refaire les plâtres, les corniches, les fenêtres et le plancher. Tous ces travaux furent poussés avec activité et avec soin.

Le chanoine Jacquier fit réparer les deux autels du fond qui, étant en stuc n'avaient pas trop souffert et quand le plancher fut terminé il fit transporter au milieu du chœur, le petit autel de la Chapelle du Collège des Frères et qui servit pour la célébration des offices.

L'antique église-collégiale fut rendue au culte le 24 décembre 1840.

L'année 1841 vit peu de travaux car à la suite des mauvaises conditions hygiéniques où se trouvait la population, une épidémie de typhus se déclara dans la paroisse et près de cent personnes succombèrent à cette terrible maladie.

En *1842*, le chanoine Jacquier commença la véritable grande restauration de l'église.

M. le curé Serrasset, de Briegères-les-Prés, canton de Fribourg, originaire de Sallanches, ayant appris que tout avait péri dans l'église, entreprit malgré son grand âge de faire une collecte parmi les personnes de sa connaissance dans la Suisse pour aider ses compatriotes à relever quelque chose dans l'église et ce fut grâce à cette collecte et à un don du grand vicaire Challamel, prévôt de la cathédrale d'Annecy, un de mes arrière grand'oncle que le chanoine Jacquier fit sculpter et rétablir *la chaire* qui est vraiment remarquable par son travail, sa forme imposante et son beau bois. C'est un des principaux ornements de notre église actuelle.

Ce bel ouvrage en noyer fut exécuté par les frères Gillardi, maîtres-sculpteurs piémontais qui avaient une grande notoriété. Le curé Jacquier leur fit aussi exécuter les quatre confessionnaux ainsi que les cadres du chemin de croix dont les peintures sont du peintre Bertolli, aussi piémontais d'origine.

Mgr Rey, évêque d'Annecy voulut absolument relever lui-même le maître-autel. Il en désirait un en bois, et un beau projet fut dressé par les frères Gillardi. A voir la chaire qu'ils ont sculptée, certainement ce maître-autel aurait produit un grand effet dans l'église.

Sur ces entrefaites, Mgr Rey mourut et la somme n'était pas assez importante pour édifier un autel en marbre de Carrare comme le désirait le chanoine Jacquier. Ce dernier s'adressa alors à la reine Marie-Christine de Savoie pour l'aider, malheureusement sans résultat !

En 1843 le marbrier Adami de Lyon dressa les plans de l'autel actuel qui fut accepté par M. le Comte de Sales et ce dernier, toujours très bon pour Sallanches et pour venir en aide au curé Jacquier fit vendre au Ministère à Turin, une riche tabatière très belle que le Roi Charles-Albert lui avait donnée. Il se réserva seulement le portrait du Roi qui était sur la tabatière. Cette vente rapporta la grande somme de 7.469 francs de l'époque qui permit à M. le curé de faire édifier le maître-autel actuel et ceux de Sainte-Croix et du Rosaire.

Ces trois autels furent consacrés en décembre 1843 par Mgr Rendu, évêque d'Annecy, le maître-autel fut dédié à Saint-Jacques-le-Majeur, patron de l'église et l'on y déposa et scella une relique de Saint-François de Sales.

Mgr Rendu déclara : « J'ai maintenant deux beaux autels dans mon diocèse, celui de la Visitation et celui de Sallanches. Je trouve ces marbres si beaux, si purs et surtout sans bigarures ». Il défendit de mettre dessus des vases avec fleurs artificielles, parce que, disait-il : « rien de ce genre ne peut les embellir ».

La fonte des cloches eut lieu en 1844. On avait précieusement mis de côté le métal des anciennes, réduit en grenailles et il avait fallu ramasser tous les graviers et décombres au fond de la tour du clocher, les laver et ensuite choisir les grains de métal.

Une souscription fut ouverte car tout le monde voulait un gros bourdon de 50 quintaux et tout un carillon de neuf cloches... Les offrandes furent très généreuses, entre autres celle du grand vicaire Challamel qui aimait tant Sallanches.

La fonte fut particulièrement réussie. Le bourdon fut offert par Mme la Baronne Marie-Joséphine du Fresney, veuve de noble François-Eugène de Loche, il coûta 10.000 francs de l'époque. Plus de mille personnes vinrent de Genève à Annecy-le-Vieux, chez MM. Paccard pour assister à cette fonte.

Cette même année, M. le curé fit rétablir les autels de N.-D. de Compassion et celui de Saint-Claude, pour ce dernier, la corporation des marchands fit un don et les confrèries de Saint-Joseph et de Saint-Eloi firent ériger cette même année leurs autels respectifs.

Les Sallanchais voulaient des stalles dans leur église en souvenir de celles de l'ancienne collégiale. Le premier dessin fut exécuté par le curé Jacquier et c'est le maître-sculpteur Martelli, natif de Compostonio en Piémont qui les sculpta, aidé par Etienne Gillardi.

Martelli décéda subitement aux Houches et ce fut le sculpteur Pedrini, très habile statuaire qui sculpta avec soin, sur noyer les 26 statues avec leurs piedestaux en forme de cul de lampe. Il fit aussi les deux belles statues de Saint-Roch et de Saint-Sébastien, actuellement de chaque côté du maître-autel de 2 m. 20 de hauteur aussi en noyer.

Le maître Martelli avant de mourir avait aussi confectionné les boiseries de la sacristie actuelle qui sont sobres mais belles. Il est aussi l'auteur du beau lutrin qui sert lors des grandes fêtes religieuses.

En 1847, M. le curé fit édifier au sud la nouvelle sacristie car l'ancienne au nord était trop humide, cette dernière devint la chapelle des enfants.

En 1847, le chanoine Jacquier chargea le peintre Casimir Viccario, domicilié à Chambéry (où il a peint entre autres l'intérieur de la cathédrale), de la décoration de la voûte. Malheureusement il ne put faire qu'un tiers de l'ouvrage, car il se tua en faisant la décoration du grand salon de l'hôtel de ville en tombant de l'un de ses échafaudages.

L'entreprise fut alors confiée à M. Giacobini qui avait travaillé avec Viccario. Il fut aidé par le peintre Ferrari mais qui lui était bien inférieur.

L'ensemble de la décoration est bonne et fait l'admiration des touristes et il faut être assez connaisseur pour voir la différence entre le travail des deux peintres. Les sujets traités sont ceux de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ils firent aussi différentes fresques sur les murs de l'église, dans les nefs et derrière le maître-autel.

Ce fut en *1850* qu'eut lieu le rétablissement de l'orgue. Construites par le célèbre facteur alsacien Calinet de Rouffach en Alsace, ces orgues par leur sonorité et leur puissance étaient les plus belles de toute la région des Alpes. Sa *voix humaine* était célèbre, proche parente de celle de la cathédrale de Fribourg. Les jeux d'anches et de mutation constituant le grand jeu étaient, ce qui est très rare, d'une rondeur majestueuse, d'une grande égalité dans la sonorité, d'une puissance entrainante et d'une harmonie parfaite.

Tous les grands organistes, tels que Marcel Dupré de Paris prenaient plaisir à venir nous régaler de splendides concerts.

Elles furent malheureusement restaurées d'une manière imparfaite il y a quelques années.

Les buffets sont en chêne, d'un très beau travail et sculptures, de style Louis XIV. Elles comprennent plus de quarante jeux.

Le chanoine Jacquier fit ensuite restaurer les fonts baptismaux qui avaient été détruits dans l'incendie et, à cet effet, il fit transporter de l'ancienne sacristie un beau monument en pierre de Magland, de style gothique du XV^{e} siècle, admirablement sculpté. Ce monument est le troisième parmi les monuments historiques de ce genre qui existent en Savoie. Il a dû être un tabernacle ou une custode dans l'ancienne collégiale de Sallanches d'où on le tira pour le mettre dans l'église construite en 1688. Certainement ce monument fut offert à la collégiale par une famille noble qui devait avoir une chapelle à son nom dans l'ancienne église ou par un chanoine du chapitre de l'antique collégiale. Il est d'une facture et d'une finesse de sculpture remarquables. A son sommet et de chaque côté sont placés deux écussons malheureusement bien effacés par le temps. Le sculpteur fut certainement le même qui fit l'admirable bénitier de l'église de Cluses.

M. le curé Jacquier commanda au sieur Adami la belle piscine en marbre de Carrare de même style et fit convertir la chapelle de ces fonts dans le même style.

Les grands lustres de l'allée centrale, tout en cristal taillé furent offerts, paraît-il vers 1870, par M. Marin-Joseph Payraud, fabricant de chocolat à Lyon et originaire de Saint-Roch.

Voici donc l'antique et belle collégiale de Sallanches restaurée grâce au grand dévouement sans borne de M. le chanoine Jacquier.

Si l'église ne recouvra pas sa splendeur d'antant, elle n'en est pas moins une des plus belles et l'un des plus riches ornements du diocèse d'Annecy.

Pour que l'église soit complètement terminée, il faudrait que la façade actuelle qui est celle qui a toujours existé depuis sa construc-

tion en 1688 soit achevée et que le pan du toit qui donne sur le devant de l'église soit dissimulé derrière un frontispice et que dans son centre soit percé un œil de bœuf. La façade serait ainsi en accord complet avec le style du XVII[e] siècle de l'intérieur.

Il resterait aussi à refaire le clocher qui avant la Révolution et l'incendie était à bulbes dans le genre du si beau dôme de Combloux.

Comme le disait le curé Jacquier : « J'ai tout fait pour redonner la splendeur à l'intérieur du sanctuaire de Sallanches, maintenant ce sont les deux communes qui doivent remonter la flèche du clocher ».

Peut-être ce souhait sera-t-il un jour exaucé !...

Vous dirai-je pour terminer quelques mots, tout spécialement au sujet de la chaire et des stalles : elles font l'admiration de tous les touristes qui visitent l'église. Les statues seules sont estimées par des connaisseurs bien au-dessus de la modique somme qu'elles ont coûté.

L'église de Sallanches était souvent visitée, aussi le sculpteur Pedrini avait-il tout spécialement bien soigné ce travail car il était jeune et tenait à se faire connaître.

La première fois que Mgr Rendu, évêque d'Annecy vit ces belles stalles, il en fut si frappé qu'il écrivit à Mgr l'archevêque de Chambéry, qui devait faire des réparations dans sa métropole, surtout dans les stalles, pour lui dire de ne rien faire avant d'avoir envoyé quelqu'un pour visiter les beaux travaux de Pedrini à l'église de Sallanches.

Aussi, sommes nous effrayés quand on voit qu'à notre époque on a une fâcheuse tendance à bouleverser l'intérieur de nos édifices religieux et supprimer de si beaux vestiges de notre passé savoyard.

Ne parlait-on pas dernièrement de démolir la chaire de notre église, et de bouleverser l'ordre des stalles !... Mais soutenus par maints concitoyens, de hautes personnalités artistiques et M. le maire de Sallanches, nous avons pu les sauver, fort heureusement.

A notre ancienne chartreuse de Mélan, n'a-t-on pas démonté l'autel et enlevé les stalles de la chapelle !...

A Cordon et à Combloux, les chaires ont aussi disparu hélas !...

Mais osons reprendre un peu confiance car dernièrement des ordres venant de haut par une circulaire ont demandé aux évêques d'interdire le bouleversement de leurs églises et de sauver ainsi tant de vestiges de notre passé qui font la richesse de notre patrimoine savoyard. (1)

---

(1) Suite de la communication du 7 juin 1947, complétée.

ETYMOLOGIE DE FAUCIGNY

« Un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels on peut citer Ménabréa et le baron de Gingins La Sarraz, affirment tous que le Faucigny, dans les temps anciens et dès l'occupation romaine, a été désigné sous le nom de FAUCESAQUARUM. Le sens de ces deux mots est clair ; l'expression latine Fauces ne peut se rendre en français que par gorges, défilés, vallées étroites. Fauces-aquarum signifieraient donc vallées étroites par lesquelles s'écoulent les eaux et cette dénomination a cela de frappant qu'elle donne en deux mots une définition fort exacte de la topographie de la contrée.

Cette définition si parfaitement juste n'aurait pu être exprimée avec plus d'exactitude et de concision par les Celtes eux-mêmes, habitués à donner aux territoires qu'ils occupaient une désignation qui dépeignait fidèlement l'aspect général de la région. Cette observation amène naturellement à penser que Fauces-aquarum pourrait bien n'être qu'une traduction d'un nom plus ancien appartenant à un autre idiome. Tout fait donc supposer que Fauces-aquarum a du traduire en latin une dénomination géographique employée par les Celtes avant l'arrivée des Romains. Or, dans l'idiome celtique, l'expression qui correspond au latin Fauces est Hent-Striz ou Hent-Kao, chemin ou passage étroit ou encaissé, ou plus simplement Striz, qui signifie gorge ou défilé entre deux montagnes et, dans le même idiome eau se dit dour, et au pluriel douriou. Donc, en langue celtique, ces deux mots Striz-douriou ont exactement la même signification que Fauces-aquarum, et ne peuvent l'un et l'autre être traduits en français que par défilés ou gorges des eaux ou par lesquelles s'écoulent les eaux. Si l'on veut donner au latin fauces un sens à peu près semblable, mais moins exact pourtant que gorge ou défilé, et qu'on le traduise par vallée en celte qui se dit Traon ou Trôn à la place de Striz-douriou, on obtiendrait Traon ou Trôn-douriou ; mais dans l'un et l'autre cas, on comprend fort aisément l'embarras des Romains pour prononcer ces syllabes qui durent leur paraître bien rudes et bien étrangères, et qu'ils se seront empressés d'exprimer en leur langue par deux termes équivalents.

Striz-douriou, celtes, sont devenus Fauces-aquarum en latin et Faucigniacum dans les chartes du moyen âge. Les Romains n'ont eu qu'à traduire littéralement en latin ce nom celte pour en faire Fauces-aquarum. C'est de cette dénomination latine que provient le nom Faucignerani que portaient au sixième siècle les habitants de cette contrée et qui nous est révélée par l'abbé Ducis, d'un extrait de l'Annuaire

statistique du département du Mont-Blanc pour l'an XIV, dans lequel on lit qu'après la mort de Saint-Sigismond, roi de Bourgogne, Gondemar leva une petite armée dans les montagnes des Occitavones Faucignerani et qu'il la réunit aux débris de l'armée de son frère si cruellement mis à mort par le roi d'Orléans

Le nom moderne de Faucigny, d'après cela, aurait été une expression géographique avant de devenir le nom patronymique des seigneurs qui en devinrent les maîtres et l'imposèrent au château dont ils firent leur première et principale résidence (1).

(1)Extrait de *La Savoie ancienne*, étude étymologique par le prince Ch. de Faucigny-Lucinge (1890).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'Administration	5
Liste des membres	6
Sociétés correspondantes	11
Nécrologie	13
Bilan	15
Travaux de l'Académie	16
Lucien GUY : Le Château de Bossy	19
Henri BAUD : Les origines de la Châtellenie de Montjoie	23
Dr Eugène LÉPINAY : Le mysticisme du Docteur de Mey	37
James PIERRE : La restauration de l'Eglise de Sallanches après l'incendie du 19 avril 1840	55
Etymologie de Faucigny	61

Plus est, patriæ facta referre, labor.
OVIDE.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

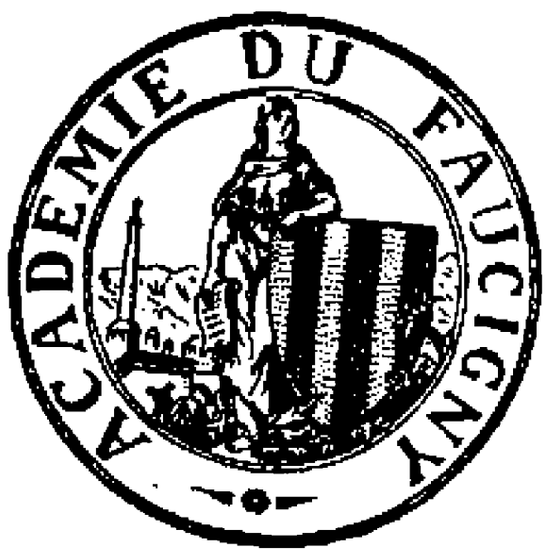
publiés par

L'ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Fondée à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)

le 5 Novembre 1938

TOME XV



MCMLXVI-MCMLXVII

ACADÉMIE DU FAUCIGNY

Conseil d'Administration

Présidents d'Honneur (anciens présidents)

MM. PERRET Charles-Henri (1938 a 1950) **(décédé)** ;
GUY Lucien (1951 à 1965) ;

Comité de Direction

MM. **GUICHONNET** Paul, président ;
PAYOT Paul, vice-président ;
PIERRE James, vice-président ;
DETHARRE Jean-Charles, secrétaire, bibliothécaire ;
SAUTHIER Marcel, trésorier ;
BENE Georges, archiviste.

Membres représentant les cantons du Faucigny

M. BOCCACCIO Pierre, canton de Bonneville ;
M^me^ TYRODE Isidore, canton de Cluses ;
MM. PIERRE James, canton de Sallanches ;
Docteur PELLOUX Auguste, canton de La Roche ;
CAPDEVIELLE Pierre, canton de Saint-Gervais-les-Bains ;
PAYOT Paul, canton de Chamonix ;
Docteur GAY Paul, canton de Saint-Jeoire ;
MOUCHET Marcel, canton de Taninges ;
DUBOIN Jean, canton de Samoëns ;
PFISTER Louis, canton de Reignier ;
SAUTHIER Marcel, canton de Boëge.

Bienfaiteurs de l'Académie

Le Prince Jean-Louis de **FAUCIGNY-LUCINGE**, 23, rue de la Paix, Paris (2^me^) ;
M. **KUNDIG** André, maître-imprimeur, 10, rue du Vieux-Collège, à Genève ;
MM. **TYRODE** Isidore, agent général d'assurances, Cluses (décédé) ;
RUBIN François, docteur-médecin, maire de Saint-Jeoire.
M^lle^ la Comtesse Isa POTOCKA, château de l'Echelle, La Roche-s-Foron ;

Membres d'Honneur

S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, château de Merlinge, Gy, Genève ;
MM. PAYOT Jules, recteur honoraire de l'Université, à Aix-en-Provence (décédé) ;
PERRET Robert, docteur ès-lettres, président honoraire de la Société de Géographie, Paris, (décédé) ;
BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, à Paris, décédé) ;
Mme DELVAIR Jeanne, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (décédée) ;
M. VALLOT Charles, géographe, à Versailles (décédé) ;
Mme DERMOZ Germaine, sociétaire de la Comédie Française, à Paris (décédée) ;
M. Le Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, à Paris ;
MM. JACQUES André, artiste peintre, graveur, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie, à Chambéry (décédé);
CHAVANNE Claudius, Procureur Général à la Cour de Cassation, maire d'Ambilly (décédé) ;
Le général Henry BLANC, ancien directeur du Musée de l'Armée, 2, avenue Raymond Poincaré, Paris (16me) (décédé).

Membres Effectifs

MM. AVEZOU Robert, Directeur des Services d'Archives, à Grenoble ;
BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, 66, avenue de France, Annecy ;
BAUD Henri, sous-préfet de Thonon-les-Bains ;
BENE Georges, professeur, Maitre de Recherches du C.N.R.S., à Saint-Jeoire ;
BENE Raymond, docteur-médecin, 171, rue Foch, Le Creusot ;
Mlle BLANC Céline, rue Sainte-Catherine, à Bonneville ;
MM. BOCCACCIO Pierre, ingéneur, 8, rue Corot, Paris (16me) ;
CAPDEVIELLE Pierre, gestionnaire du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy ;
CHATOUX Jean, 15, rue Manuel, Aix-en-Provence ;
Mme CHARRIER Louis, 1, avenue Raymond-Poincaré Paris (16me) ;
MM. DAMEX Auguste, agent général d'assurances, à Bonneville ;
DETHARRE Jean-Charles, avocat stagiaire, rue du Pont, Bonneville ;
DUFOUR Alain, archiviste-paléographe, Bellerive, Genève ;
FALLION Pierre, avoué, maire de Bonneville ;
FOLLIASSON Hugues, conseiller juridique, Froidlieu, Thonon ;
GAY Paul, docteur-médecin, à Saint-Jeoire ;
GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève, Les Berriers, Bonneville ;
GUY Lucien, Beau-Soleil, rue Sergent-Morel, Thonon ;
GUY Pierre, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue de Belgrade, à Grenoble ;

HERREN William, avocat, 44, Quai Gustave Ador, Genève ;
LEPINAY Eugène, docteur-médecin, Les Rocailles, Saint-Gervais ;
MARTIN Pierre, directeur honoraire de la Société Générale, 8, square Desaix, Paris (15me) ;
MANNESSY Louis, avoué honoraire, Blanzy, Bonneville ;
MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève, 7, rue Petitot, à Genève et Monthoux ;
MORAND François, directeur d'Ecole honoraire, Le Planelet, Megève ;
PAYOT Paul, diplômé des Sciences politiques, Villa Vallot, maire de Chamonix ;
PERRET André, Directeur des Services d'Archives, à Chambéry ;
PFISTER Louis, 5, avenue du Crêt du Maure, Annecy ;
PIERRE James, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
POULLE Emmanuel, professeur-adjoint de l'Ecole des Chartes, 6, rue Lemaignan, Paris (14e) ;
RAYMOND Justinien, professeur agrégé au Lycée J.-B. Say, 11, rue Vauquelin, Paris (5me) ;
ROCHON DU VERDIER Guy, chef de contentieux, 11, rue de la Charité, Lyon (2me) ;
ROUILLER Jean-Frédéric, professeur, 15, rue de St-Jean, Genève;
SAUTHIER Marcel, comptable, 7, chemin des Vignes, Crêtes-Thonon ;
SECRET (le chanoine Bernard), 16, rue de Boigne, Chambéry ;
TAPPONNIER Paul, ancien député, Collonges-sous-Salève ;
Mme **TYRODE**, professeur de musique, rue Berthelot, Cluses.

Membres Associés

MM. **ABRY** Eugène, pharmacien, à Chindrieux ;
ABRY Maurice, pharmacien, à Bonneville ;
Mme **ACCARY** Louis, Quai Alexandre Curral, Sallanches ;
MM. **AGNANS** Paul, notaire, rue Pertuiset, Bonneville ;
ALLAMAND Alfred, agent d'assurances, Bonneville ;
AMELOT Pierre, 11, rue Pierre-Curie, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ;
Mme **ANDIGNE** (la comtesse Charles d'), château de Condillac, par la Coucourde (Drôme) ;
MM. **ARDIZZI** Jean-François, géomètre-expert, à Aïse ;
ARES Gaston, instituteur en retraite, à Marignier ;
BACCHETTA Victor, correspondant du Progrès, Taninges ;
BALMELLE Marius, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, Boulevard du Soubeyran, à Mende ;
BARD DE COUTANCE Louis, 9, rue Ferrandi, Paris (6me) ;
BARDEL René, dentiste, 14, avenue de la Gare, Sallanches ;
BECHET Paul, industriel, maire, 13, rue Berthelot, Cluses ;
BERCHET Henri-François, journaliste, 4, chemin du Clos, Grand Lancy, Genève ;
Mlle **BERTHIER** Juliette, cité des Champeys, Bonneville ;

MM. BESSON Guy, organiste, directeur du groupe folklorique, Megève ;
BONTAZ Gilbert, relieur-doreur, La Pesse, Saint-Roch, Sallanches ;
BOTTOLIER-LASQUIN André, négociant, 26, rue Chenal, Sallanches ;
Mlle BOUCLIER Andrée, assistante sociale, à Bonneville ;
M. BOURGEAUX (l'Abbé Arsène), aumônier, 14, place de l'Eglise, à Annemasse.
M. BOURGEAUX Paul, juge, avenue du Léman, Thonon-les-Bains ;
Mme BOUTIE Charles, 32, rue Pierre Nicole, Paris (5e) ;
M. BOUVIER Louis, notaire, 6, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry ;
Mme BRANTES (la comtesse de), 17, rue du Cirque, Paris (8e) ;
Mme BRIERE Marguerite, 92, rue du Président-Wilson, à Levallois (Seine) ;
Mme BROGLIE (la princesse Amédée de), 41, avenue Foch, Paris (16me) ;
Mme CAILLEAU Andrée, 134, avenue Emile-Zola, Paris (15me) ;
M. CALIFANO Armand, directeur général des Thermes, Saint-Gervais, Le Fayet ;
MM. CARPANO Léon, industriel, rue Ballaloud, Cluses ;
CARTIER André, ingénieur 10, avenue J.-B. Fortin, Bagneux, 92 ;
CHALLAMEL Alexandre, 11 bis, avenue Mac-Mahon, Paris ,(17e) ;
MM. CHATELLARD Ernest, avenue du Stade, Bourg-Saint-Maurice (Savoie) ;
CHAULIN (baron Jacques), 25, rue des Feuillantines, Paris (5e) ;
CHRISTEN René, docteur, chirurgien, à Chamonix.
CLAVEL Henri, notaire, à Cluses ;
CORNE Jean, chirurgien-dentiste, Saint-Gervais ;
COUVERT Roger, géomètre-expert, à Chamonix ;
CUIDET Louis, agent général d'assurances, à Saint-Gervais ;
CURRAL Jean, 14, rue Nicolo, Paris (16me) ;
DELUERMOZ Roger, architecte-expert, 35, avenue Jules-Ferry, Annemasse ;
DEMICHELIS Raymond, professeur, Le Canada, Bonneville;
DERUAZ Louis, Résidence Michelet, de Lattre B 2, Marseille (9e)
DESARNOD François, à Vallon, Samoëns ;
DUBOIN Jean, ancien secrétaire de Mairie, Samoëns ;
DUPONT Louis, directeur d'école honoraire, Le Salève, 1, place du Marché, Annemasse ;
MM. FAUCIGNY-LUCINGE (le prince Henry de), Riverview House, Innishannon. Co. Cork, Eire ;
FLECHERE (comte Roger de la), château de Beauregard, Saint-Jeoire ;
FROIDEVAUX Maurice, conseiller maître honor. à la Cour des Comptes, 8, Quai Maréchal Joffre, Lyon 2me) ;
GAY Georges, ingénieur T.A., élevage avicole, maire de Vulbens ;
GIANADA Marcel, secrétaire général de la ville, Albertville ;
GILLOT Jean, docteur, Les Houches.

GOJON Jean, avoué, 2, rue de la Poste, Annecy ;
GRANDCHAMP Georges, industriel, 1, rue C.-Dunant, Annecy ;
GRAVIER Albert, professeur, 24, rue Barrème, Lyon ;
GRILLET Emile, assurances, 18, rue des Tournelles, Annemasse ;
GUYON Etienne, Le Printemps, Saint-Gervais-les-Bains ;
HARDY Pierre, docteur-médecin, La Résidence, Saint-Gervais ;
Mme JACQUIER Robert, rue du Pont, à Bonneville ;
M. JOLIVET Jean, négociant, rue Pertuiset, Bonneville ;
Mme LALLIARD, institutrice, Saint-Pierre-de-Rumilly ;
Mme LEVI-PINARD Germaine, 15, rue Paul-Strauss, Paris (20me) ;
MM. LUPIN Joseph, professeur au Lycée Lakanal, 3, Allée d'Honneur, Sceaux ;
MALHERBE Marcel, Ingénieur-Conseil, 27, avenue de la Plaine, Annecy ;
Mme MARCHAND, institutrice honoraire, Le Maney, Bonneville ;
M. MARTEL Maurice, maire de Saint-Gervais-les-Bains ;
MM. MARTIN Georges, juge à la Cour de Genève, à Veyrier (Genève) ;
MARTINET René, docteur-chirurgien, 8, avenue Jules-Crosnier, Genève et Fillinges ;
MARTY Abel, industriel, 6, rue Pré-Bénévix, Cluses ;
METRAL Robert, représentant, usines de Chedde, Passy ;
Mme MILLION Elise, institutrice honoraire, rue Décret, Bonneville ;
MM. MORAND Jacques, docteur-médecin, à Bonne-sur-Menoge ;
MOREL-VULLIEZ (l'abbé Paul), curé de Bons ;
MOUCHET Marcel, juge, à Moutiers (Savoie) ;
Mlle NAIRE Alexia, 22, rue Chenal, Sallanches ;
MM. NOUVELLEMENT Henri, quai de Warens, Sallanches ;
PARCHET (l'abbé), curé-doyen, Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain) ;
PASQUIER (l'abbé René), supérieur du Collège Ste-Marie, La Roche-sur-Foron ;
PELLISSIER Marcel, procureur général, à Agen (Lot-et-Garonne) ;
PELLOUX Auguste, docteur-médecin, La Roche-sur-Foron ;
PENZ Serge, inspecteur de l'Enregistrement, Annemasse ;
PERRET DU CRAY (comte Jean), directeur d'assurances, 50, rue Boulbonne, Toulouse ;
Mlle PERRIN Denise, institutrice, 18, rue de la Paix, Annecy ;
MM. PINGET François, instituteur, directeur d'école, Bonneville ;
PINGET Gabriel, notaire, à Sallanches ;
PIRAUD Maurice, clinique d'Assy, Sancellemoz, Passy ;
PLOTTIER François, avocat, à Bonneville ;
PLOTTIER Maurice, négociant, à Bonneville ;
POCHAT Georges, 21, rue de Belfort, Asnières 92 ;
Mme PONS Charles, place du Crêtet, Cluses ;
M. PREMAT Armand, 19, Grande-Rue, à Cluses ;
Mme RAVENEL (la marquise de), 42, rue Boissière, Paris (16me) ;
Mme REY François, quai de l'Hôtel-de-Ville, Sallanches ;
Mme REYDET Louis, rue Décret, Bonneville ;
MM. ROCH Louis, secrétaire de mairie, Samoëns ;

ROSSET Emile, éditeur, 23 bis, avenue de Chambéry, à Annecy ;
RUBIN-DELANCHY (l'abbé Louis-Eugène), curé de Saint-Ferréol, par Faverges ;
Mlle RUBIN-DELANCHY Marie-Zoé, Saint-Jeoire-en-Faucigny ;
MM. SADDY Jean, professeur, 130, boulevard St-Germain, Paris (6e) ;
SIMOND Pierre, notaire, à Samoëns ;
TAREL Jean, avocat, 2, avenue Félix-Viallet, Grenoble ;
TISSOT Franck, docteur-médecin, villa Beau-Site, St-Gervais ;
Mme TISSOT Henriette, directrice d'école, à Megève ;
M. TOBE François-M., docteur-médecin, Sancellemoz, à Passy ;
M. TREAND Pierre, architecte, 43 F, route de Chêne, Genève ;
M. TROUSSIER Albert, expert-comptable, rue Emile Chautemps, Cluses ;
Mme VERNADEAU, 21, avenue d'Iéna, Paris (16me) ;
Mme VIARD Georges, route de Megève, à Sallanches ;
M. VINCENT Roger, « La Provence », rue Guillaume-Fichet, Cognin (Savoie).

Membres Correspondants

MM. ABBATE de CASTELLO-ORLEANS (comte Vincenzo), Lepria Rossaroll, 11, Naples ;
ACOSTA-SOLIS Micael, Dr., directeur de l'Institut de Sciences Naturelles, à Quito, Equateur ;
BATEMAN Alfredo Dr., Ministre des Travaux Publics, Bogota, Colombie ;
BETAND Alfred, ingénieur, 23, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève ;
BLONDEL Louis, archéologue du canton de Genève ;
BOLLA (Comte Guglielmo), amiral, via Michele Mercati, 51, Roma ;
DAVILA GARIBI Ignacio, Dr., président de l'Académie Mexicaine de généalogie et héraldique, à Mexico ;
DELARUE, conservateur de la Bibliothèque de Genève ;
DUQUE (Don Tomas Gabriel), ancien Président de la République de Panama ;
FRASCA Francesco, barone, Dr., cardiologue, Via Emanuele Gianturco, 127, Naples ;
GALDI Genarine, doct., professeur de droit, à Rio-de-Janeiro ;
GARRIDO Luis, Président de l'Académie Mexicaine de Sciences Pénales, à Mexico ;
JANDONI GUARDIALFIERI Guiliano, dot., Viale delle Milizie, 138, à Rome ;
LIBERTINI Crescenzo, dot. prof., Corso Vittorio-Emanuele, 557 A, à Naples ;
MOLYNEUX A. J., Dr., Clinical Director of the International Research Laboratories, Tenafly, New-Jersey, U.S.A. ;
MONTORIO Guiseppe, dot., prof., rue G. Merliani, 133, Naples ;
PITTARD Jean-Jacques, La Vorze, Chens-sur-Léman ;

PRIMOT André, chef de district des Eaux et Forêts, à Annecy ;
Général Rafael RODRIGUEZ GOMEZ BOTELLA, vice-président de la Croix-Rouge Mexicaine ;
SANJINES CABALLERO Jaime, Dr., chef de la Direction technique du Ministère des Travaux Publics, Ciudad Merida, Venezuela ;
SMITH E. A., Dr., Director Scientific Research, 43, rd Street, North Bergen, New-Jersey, U.S.A. ;
TAMIE (Abbaye de), par Mercury-Gemilly (Savoie) ;
TOVAZZI Gino, dot., villa Concordia, Mira-Porte, Venise ;
ZAVAGNO Severino, Piazza Marconi 7, Udine.

Sociétés Correspondantes

ALBERTVILLE. — Les Amis du Vieux Conflans.
ANNECY. — Académie Florimontane ; Académie Salésienne ; Archives départementales ; Amis du Vieil Annecy.
AOSTE. — Académie Saint-Anselme ;
BORDIGHERA. — Istituto di Studi Liguri, Museo Bicknell.
CHAMBERY. — Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; Archives départementales ; Société d'Histoire Naturelle.
GENEVE. — Institut National Genevois ; Société d'Histoire et d'Archéologie ; Société Catholique d'Histoire de Genève ; Archives d'Etat ; Bibliothèque publique et universitaire ; Revue « Genava ».
GRENOBLE. — Académie Delphinale ; Société scientifique du Dauphiné ; Archives départementales.
LAUSANNE. — Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.
LOUVAIN. — Université (bibliothèque).
MOUTIERS. — Académie de la Val d'Isère.
NAPLES. — Accademia Letteraria Scientifica Internazionale ;
NICE. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
RIO-DE-JANEIRO. — Academia Brasileira de Ciencias Econômicas e Administrativas.
ROME. — Istituto per la Storia del Risorgimento italiano (Vittoriano) ; Accadémia Storica Araldica, viale delle Milizie 138.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
SION. — Bibliothèque et Archives cantonales du Valais (Revue Vallesia).
THONON-LES-BAINS. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Deputazione subalpina di storia patria (Palazzo Carignano) ; Societa piemontese di Archeologia e Belle Lettere (Palazzo Madama) ; Museo Nazionale del Risorgimento italiano (Palazzo Carignano). Revue Fert.

DIPLOMES

L'Académie délivre des Diplômes à tous ses membres
qui en feront la demande au Président,
contre versement de 1,50 *NF.*

NÉCROLOGIE

M. Emile Brière (30 septembre 1965) ; Mme Camille Perroud (10 janvier 1966) ; M. Jules Reboul (29 mars 1966) ; M. Louis Cuidet (25 juin 1966) ; M. Auguste Damex (12 août 1966) ; M. Claudius Chavanne (11 septembre 1966) ; Mme Germaine Dermoz (7 novembre 1966) ; M. Victor Bacchetta (31 décembre 1966) ; M. Louis Blondel (17 janvier 1967) ; M. le baron Jacques Chaulin (21 août 1967) ; Emile Grillet (9 décembre 1967) ; le général Henri Blanc (24 décembre 1967).

Jules REBOUL

Jules Reboul fut l'un des principaux fondateurs de l'Académie du Faucigny et son premier secrétaire. Né en 1875, il accomplit sa carrière professionnelle dans l'administration préfectorale. Ecrivain fécond, il publia plusieurs ouvrages dédiés à son pays natal : *Contes Ardéchois, Mirounet, Babet le Sage et ses amis* et obtint le Grand prix Rhodanien de Littérature avec *Le Père Bacchus* et le prix Olivier de Serres, avec *La vie de Jacques Baudet*. Il était membre de la Société des Gens de Lettres. Pendant ses années passées à Bonneville, il s'occupa activement de la bibliothèque La Glaneuse du Faucigny. Après la guerre, il se retira dans son pays, à Aubignas, dans l'Ardèche et fut durant de longues années, maire de ce village où il est décédé le 29 mars 1966. Il a laissé à Bonneville le souvenir d'un homme très cultivé et dévoué aux sociétés locales.

Auguste DAMEX

Auguste Damex était né à Bonneville le 14 mai 1888. Il débuta dans la banque où il acquit le sens des affaires, puis devint agent général de la Compagnie d'assurances La Préservatrice à laquelle il donna un développement considérable. En même temps, il se voua à la construction à laquelle il donna une très vive impulsion. Près de 2.000 logements furent réalisés en quelques années. En 1929, il fut l'un des fondateurs de la Société de Crédit Immobilier. A côté de ces multiples occupations, il se dévoua à la Croix Rouge dont il était le président pour l'arrondissement de Bonneville. La Légion d'honneur avait récompensé ses brillants services. Auguste Damex était de plus un bibliophile de très grande renommée qui avait su rassembler une magnifique collection d'ouvrages anciens très rares, d'une valeur inestimable et de précieux documents sur la Savoie. L'un des fondateurs de l'Académie du Faucigny, il en fut successivement trésorier, puis secrétaire et bibliothécaire. Il jouissait de l'estime et de l'affection de tous ses confrères de l'Académie. Il est décédé subitement le 12 août 1966, à Bonneville.

Claudius CHAVANNE

Claudius Chavanne, membre d'honneur de l'Académie, était né à Saint-Pierre-de-Rumilly en décembre 1886. Très intelligent, tra-

vailleur infatigable, il fit une magnifique carrière dans la magistrature, dans laquelle il débuta en 1925 comme juge de paix à Abondance, puis fut juge à Annecy, président du Tribunal de Thonon en 1931, substitut à la Cour d'Appel de Chambéry en 1933, président du Tribunal de Valence en 1939, procureur général de la Cour de Grenoble en 1942, ensuite président de la Cour de Bastia en 1948, enfin Conseiller à la Cour de Cassation en 1950 et premier avocat général puis procureur général de la Cour suprême en 1959. Il était commandeur de la Légion d'honneur. Resté très alerte, il se retira à Ambilly dont il fut le maire très actif. Il est décédé accidentellement en montagne, le 11 septembre 1966. Il jouissait de la considération et de l'amitié de tous ses compatriotes.

Germaine DERMOZ

Germaine Dermoz, de son vrai nom Deluermoz, membre d'honneur de l'Académie, dont la famille était originaire de Contamine-sur-Arve, était née à Magny-en-Vexin, en 1889. Elle aborda de bonne heure le théâtre. Elle débuta à 16 ans dans « Hernani ». L'année suivante, engagée par Régane, elle entra au Théâtre Antoine, dans « La femme et le pantin ». Puis elle interpréta les meilleurs rôles dans : « Le temps est un songe », « Le Simoun », « Un roi, deux dames, un valet », « La folle du logis », « Les parents terribles », « Elisabeth femme sans homme ». Elle joua dans de nombreux films. Elle est décédée le 7 novembre 1966. Germaine Dermoz qui fut l'une de nos plus grandes comédiennes, était la sœur du peintre Henri Deluermoz et de la grande tragédienne Jeanne Delvair.

Le général Henri BLANC

Membre d'honneur de l'Académie, Henri Blanc était né à Bonneville le 4 mai 1889. Son père fut magistrat à Bonneville puis président du Tribunal de Saint-Julien. Il fit de fortes études aux lycées de Chambéry et d'Annecy puis obtint son doctorat en droit. Après la guerre de 1914, il décida de faire sa carrière dans l'armée. Il commanda le 7e bataillon de Chasseurs Alpins, entra à l'Ecole de Guerre, fut affecté à l'Etat-Major à Lyon et promu général de brigade. En 1951, il était nommé directeur du Musée de l'Armée, auquel il consacra jusqu'en 1965, toute son activité. Doué d'une belle intelligence, connaissant plusieurs langues, il était encore un brillant conférencier, très écouté non seulement en France, mais encore à l'étranger. Il était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de Guerre française et belge. Très aimable et serviable, il était resté très attaché à la Savoie où il revenait faire des séjours pendant l'été. Il est décédé à Paris, le 24 décembre 1967. Avec lui disparait une éminente personnalité savoyarde qui jouissait de la sympathie et de l'estime de ses compatriotes et de l'armée.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 1967

		Actif	Passif
Solde au 31 décembre 1965		1604,71	
Cotisations 1966-67		1686,10	
Vente fascicules et diplômes		156,20	
Intérêts Caisse d'Epargne		53,06	
Fournitures de papeterie			2,—
Dactylographie			3,—
Affranchissements			26,10
Recouvrements			53,10
Envoi des fascicules			80,—
Taxes chèques postaux 1966-67			10,—
Facture Imprimerie du Château (tome XIV)			1700,—
Facture Mayer (emballages)			14,—
Soldes pour balance :			
Caisse	141,17		
Caisse d'Epargne	1416,81		
Chèques postaux	53,89		1611,87
		3500,07	3500,07
solde à nouveau		1611,87	

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 27 août 1966

Marcel SAUTHIER : L'Armorial et Nobiliaire de Savoie, d'Amédée de Foras :

Mme Louis CHARRIER : Louis-Albert Bacler d'Albe, sa vie, son œuvre artistique, ses séjours à Sallanches et Chamonix ;

Jean-Charles DETHARRE : La fusion des communes de Saint-Pierre et Saint-Maurice de Rumilly et Passeirier, sa procédure et ses effets.

Séance du 5 août 1967

Paul GUICHONNET : La vie et l'œuvre de l'historien Jacques-Adrien Bonnefoy, de Sallanches ;

Bernard GAGNEBIN : Jean-Jacques Rousseau ou le drame de la sincérité.

LE MARÉCHAL MOUTON
COMTE DE LOBAU

par M. Marcel-Robert SAUTHIER

I - LES ORIGINES FAUCIGNERANES

Notre éminent et combien regretté confrère M. le Chanoine Dechavassine avait étudié avec une grande connaissance l'émigration des familles rurales du Faucigny. Ses savantes études nous ont permis de mieux connaître ce vaste mouvement qui conduisit les fils de nos vallées vers de proches contrées, Bourgogne, Lyonnais, Suisse romande, ou vers des pays plus lointains. L'Allemagne, l'Autriche, l'Est de la France, furent aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, ceux où se rendirent plus volontiers les Faucignerans. Les conséquences des épidémies et des incessantes guerres rendirent nécessaire, dans les provinces éprouvées, l'apport de main-d'œuvre étrangère. Dans ces pays et régions nous trouvons encore actuellement les descendants des émigrés qui fondèrent une famille dans le lieu de leur installation. La volonté et la ténacité de nos faucignerans permirent à beaucoup d'entre eux une rapide évolution sociale, travailleurs ils accédèrent vite à un meilleur état. Devenus bourgeois de la cité choisie comme résidence, nous les trouvons sinon eux-mêmes, du moins leurs fils ou petits-fils, occupant des fonctions municipales de premier plan dans la vie active de la ville ou de la bourgade. Souvent négociants ou artisans, ils gardent entre eux des liens très étroits. Mariages, parrainages, maintiennent solidement les traditions et le souvenir de la vallée ancestrale avec laquelle les contacts sont quasiment rompus, très souvent inexistants.

Il reste parfois dans nos familles une vague idée de ces séparations, elles furent sans doute assez pénibles. Il y avait peu d'espoir de se revoir un jour, sauf les colporteurs et les saisonniers qui rentraient périodiquement au village, ces pauvres gens le quittaient pour toujours. En ces temps les distances ne se franchissaient pas aisément, la vie dure et laborieuse n'accordait pas de loisir et ne permettait pas les voyages d'agrément. La maladie ravageait les rangs des émigrés, voyageant dans de difficiles conditions, à pieds avec un maigre bagage. Si nous pouvions consulter les registres d'état-civil des communes traversées par les grandes voies de communication, nous trouverions certainement un grand nombre d'actes relatant la fin prématurée d'un voyage, un pauvre homme s'étant arrêté là, malade, mourrait solitaire, loin des siens qu'il avait quitté pour aller vers des lieux où l'activité sociale devait, espérait-il, lui assurer une meilleure vie matérielle. Les registres paroissiaux de nos communes donnent parfois l'acte de décès d'un fils de la paroisse mort au cours d'une halte, le prêtre l'ayant assisté dans ses derniers moments annonçait quelquefois sa mort au curé de la paroisse d'origine.

Beaucoup d'actes font mention chez nous de ces départs, dans les minutes des notaires, dans des actes passés à l'occasion d'un partage, d'un testament, le fils ou le frère absent sont mentionnés, leurs droits sauvegardés. Citons en particuller « La consigne des mâles de 1726 », nous trouvons fréquemment un frère, un oncle, un cousin « absent », parti en France, en Allemagne ou bien « on ne sait où il est », le nombre d'années depuis le départ est mentionné. Les nouvelles des partants étaient presque impossibles, ne sachant pas écrire ils ne donnaient plus signe de vie, seul le hasard du passage d'un colporteur permettait de recevoir de très rares messages oraux. Le temps passe, les générations se succèdent, le souvenir, bien souvent déformé, de ces séparations se transmet avec les traditions familiales. Nous sommes étonnés de savoir combien de nos familles, enracinées dans la terre savoyarde depuis la nuit des temps, se prévalent d'une origine étrangère. Il s'agit souvent d'une lecture de leur patronyme écrit en latin ou dans une orthographe assez différente de celle en usage, donnant l'impression de ne pas être courant dans le pays. Peut-être est-ce aussi le souvenir, mal interprété, d'un parent expatrié en terre lointaine, faisant de cette terre d'exil un lieu d'origine, cette théorie s'est avérée exacte dans les traditions erronées de certaines origines familiales. Nos sources contrôlables, les reconnaissances féodales notamment, nous permettent de retrouver l'existence de nos familles savoyardes en des temps historiques, installées déjà dans les villages où elles vivent encore. Nos vallées alpestres furent peuplées à des époques que nous ne pouvons déterminer avec certitude. C'est le cas de la vallée de Boëge, dépendant en partie de la Maison de Faucigny et de l'Abbaye d'Aulps. Les moines défricheurs amenèrent avec eux une population qui s'implanta dans ce site, lentement elle le façonna pour en faire cette charmante vallée verte à la fois Faucignerane et Chablaisienne. Des noms de famille du haut de la vallée se retrouvent dans la vallée d'Aulps, il est facile alors d'indiquer le lieu d'origine de ces familles.

A Villard-sur-Boëge, la famille Mouthon gardait dans ses traditions le souvenir d'un de ses fils qui avait quitté le hameau ancestral des Andrys pour partir en Lorraine. Ses généalogies indiquaient un Michel « souche du Maréchal de France » ou « souche du Général ». Cette tradition de l'origine faucignerane du Maréchal Mouton, Comte de Lobau, fit l'objet de recherches. Au congrès des Sociétés Savantes de Savoie, tenu à Evian en 1896, la lecture d'une communication était annoncée afin de démontrer que le Maréchal Mouton était le fils d'un boulanger originaire de Villard-sur-Boëge. Il ne nous a pas été possible de retrouver ce texte, ni d'en connaitre l'auteur. L'avocat Quétant se plaisait à citer parmi les nombreux généraux originaires de Savoie, les Maréchaux Maison et Mouton. L'abbé Mouthon, dans son « Histoire de la Vallée de Boëge avant la Révolution », écrit :

> « ...Vers la même époque, suivant une constante tradition dans la paroisse, un membre de la famille Mouthon, des Andrys, établi dans ces parrages (Lorraine), serait devenu la souche du Maréchal de France, Georges Mouton, Comte de Lobau. Les recherches faites à ce sujet semblent infirmer la tradition, ces recherches toutefois ne remontent pas au delà du XVIII[e] siècle ».

Les travaux effectués ces dernières années sur la période du XVII[e] siècle, permettraient à l'abbé Mouthon d'affirmer la véracité de la tradition familiale. Ils ont donné la possibilité d'établir avec certitude l'ascendance du Maréchal Mouton, et d'en confirmer l'origine faucignerane. Le prénom du personnage indiqué dans les généalogies, comme étant son ancêtre est éronné, ce n'est pas un Michel qui s'installa en Lorraine, mais un Jean, fils de Jacques-Sermet, soit Anselme, et de Claudine Hudry, né le 16 février 1657, baptisé le même jour, acte signé dans les registres paroissiaux de Villard-sur-Boëge, par A. de Balme, curé. Sa mère mourut le 5 juin 1662. Probablement très jeune, suivant l'exemple de nombreux de ses compatriotes, Jean Mouthon prit le chemin de l'émigration. Parfois des enfants dès l'âge de onze ans quittaient leur famille en partant avec un frère aîné ou en compagnon d'un oncle. Selon la tradition Jean Mouthon aurait été maçon, il

paraît plus vraisemblable qu'il exerçait le métier de boulanger. C'est dans ce travail que nous le trouvons à Saverne, où il épouse le 25 janvier 1683, Marguerite Schleich. Son acte de mariage ne respecte pas l'orthographe exacte des noms de familles et des lieux, il permet néanmoins de préciser avec sûreté son origine, « le 25 janvier 1683 la bénédiction nuptiale a été donnée à Jean MUTUNG de WEYLLET en Savoie, garçon et fils légitime de Jacques MUTUNG, et Mademoiselle Marguerite Schleich, fille de feu Jean-Frédéric Schleich ci-devant bourgeois de cette ville et maître menuisier ». Jean Mouthon serait mort vers 1715, à Phalsbourg où il vint s'établir boulanger après avoir quitté Saverne. A cette époque s'édifiaient en Lorraine les fortifications de Vauban, travaux qui exigèrent l'installation dans ce pays de nombreux ouvriers étrangers parmi lesquels figuraient des faucignerans que, sans doute, Jean Mouthon retrouva occupés dans un dur labeur.

Du mariage de Jean Mouton et de Marguerite Schleich, naquit un seul fils Georges, né à Saverne, le 19 décembre 1699, boulanger comme son père, il se maria également à Saverne, le 14 février 1729, avec Barbe Volz, fille du boulanger Jacques Volz. Georges Mouton, cette dernière orthographe du patronyme étant en usage, fut bourgeois et conseiller de l'Hôtel de Ville de Phalsbourg, où il mourut le 3 mars 1784, laissant entre autres enfants, un fils Jean-Joseph, né à Phalsbourg, le 2 janvier 1732, marié à Lischeim, Moselle, à Catherine Charpentier, fille d'Antoine, laboureur et cabaretier. Dans leur roman « Histoire d'un paysan 1789-1815 », Erckmann-Châtrian, au début d'un passage où ils mettent en scène le futur Maréchal, parlant de son père écrivent :

> « ...c'était notre ancien échevin, l'aubergiste au Moulin d'Or, sur la halle de Phalsbourg. Celui-ci était aussi boulanger... ».

L'union de Jean-Joseph et de Catherine fut prolifique, il en naquit treize enfants. Nous citerons rapidement, Nicolas Mouton, né en 1765, avocat au Parlement sous l'ancien régime, directeur des Domaines à Colmar après la Révolution, dont subsiste actuellement une descendance féminine ; Madeleine Mouton, née en 1773, épouse en 1793, de Charles Granjean, Baron d'Empire, Général de Division, député de la Moselle, dont descendance féminine ; Catherine Mouton, née en 1775, épouse en 1794, de Joseph Forel, négociant à Nancy, appartenant à une famille originaire de Bogève, leur descendance se poursuit de nos jours ; Marguerite Mouton, née en 1780, épouse en 1801, de Joseph Jenesson, Sous-préfet des Deux-Ponts, puis Préfet de l'Ems-Oriental. Ces alliances prouvent déjà la belle réussite sociale des descendants de l'émigré faucigneran, dont le nom sera illustré par son arrière-petit-fils, frère de ceux que nous venons d'évoquer, Georges Mouton, né à Phalsbourg le 21 février 1770.

II - CARRIÈRE MILITAIRE DU MARÉCHAL MOUTON

Nous allons suivre rapidement la carrière militaire du Maréchal Mouton, elle débute avec l'épopée napoléonienne, en participant glorieusement à toutes les grandes batailles, et se termine dans la quiétude du gouvernement de la monarchie orléaniste.

Déjà à vingt deux ans, en 1792, Georges Mouton est volontaire au 9e bataillon de la Meurthe, où rapidement il gagne les galons de lieutenant puis de capitaine, grade qui le fait passer à l'armée de la Moselle, au corps des Vosges, puis à l'armée du Rhin, où il restera jusqu'en 1795, année de sa mutation à l'armée d'Italie, avec laquelle il combattra vaillamment jusqu'en 1801. En 1797, devant Mantoue, Bonaparte, Général en Chef, le nomme chef de bataillon et en 1799, Moreau, alors nouveau Général en Chef, en fait provisoirement un chef de brigade. Son grade lui est confirmé en 1800, après une brillante conduite pendant la défense de Gènes. Un court passage nous le fait trouver en 1802, à l'armée du Midi, puis en 1803, au camp de Bayonne et l'année suivante à ceux de Compiègne et de Saint-Omer. En 1805, Georges Mouton, parvenu entre temps au grade de

Général de Brigade, est nommé aide de camp de l'Empereur, au côté duquel il se trouve à la bataille d'Austerlitz. Il accompagne Napoléon 1er en Prusse en 1806, puis toujours à ses côtés nous le voyons la même année à Iéna, puis à Eylau en 1807, année où il est fait Général de Division, il cesse provisoirement d'exercer les fonctions d'aide de camp pour devenir inspecteur général d'infanterie, et chargé d'organiser à Saint-Jean-Pied-de-Port, la division d'observation des Pyrénées occidentales. En 1808, il sera en Espagne, inspecteur des régions provisoires, commandera différentes divisions et reprendra ses fonctions d'aide de camp, rentrera en France avec l'Empereur qu'il suivra en Bavière, à Echmühl, à Essling et couvrira la retraite dans l'île de Lobau. C'est peu après cet épisode des guerres napoléoniennes, qu'en raison de sa brillante conduite et de son courage, que l'Empereur lui donnera le titre de Comte de Lobau, en 1810, après l'avoir déjà créé Comte de l'Empire en 1809. Georges Mouton sera encore aux côtés de Napoléon à Wagram. En 1812, il cessera à nouveau provisoirement ses fonctions d'aide de camp, pour occuper à la Grande Armée les fonctions d'aide-major général de l'infanterie, il fait la campagne de Russie, reprend son poste d'aide de camp et quitte l'armée à Smorgoni, pour rentrer à Paris avec l'Empereur. A Lützen, en 1813, il devient aide-major général de la Garde Impériale, commandant le 1er corps d'armée, il est fait prisonnier lors de la capitulation de Dresde, d'où il est emmené en captivité en Hongrie.

Rentré en France en 1814, le général Mouton se rallie à la Restauration, est mis en non-activité avec le grade d'inspecteur général d'infanterie. Puis en 1815, il reprend ses fonctions d'aide de camp de l'Empereur, successivement commandant de la 1re division militaire de Paris, du 8e corps de réserve et du 6e corps d'armée de réserve, toujours à Paris, ensuite au 6e corps de l'armée du Nord. Nommé pair des Cent-Jours, il sert à Ligny ; au soir de la bataille de Waterloo, il est fait prisonnier et conduit en Angleterre. L'ordonnance du 24 juillet le proscrira, il se réfugie en Belgique jusqu'en 1818. Autorisé à rentrer en France, il est réintégré dans les cadres de l'Etat-major général puis mis en non-activité et en disponibilité. Cette inaction permettra au Général Mouton de s'intéresser davantage à la politique, en 1828, il sera élu député de l'opposition libérale, par le 2e arrondissement électoral de la Meurthe, il restera député cinq ans et fera partie de la commission chargée des questions militaires. Pendant son mandat de député, il sera nommé commandant en chef de la Garde nationale de la Seine, poste qu'il occupera jusqu'en 1838. Lors de son commandement il sera obligé de sévir en mai 1831, contre les manifestants bonapartistes rassemblés place Vendôme. Il eut l'idée pour disperser les émeutiers de mettre en batterie les pompes à incendie et d'inonder la foule. Cet épisode lui vaudra les honneurs de la presse et des caricaturistes, La Carricature, Le Charivari, l'attaqueront énergiquement, les chansonniers intervinrent, soutenus par l'imagerie d'Epinal et par Daumier. Son attitude avait pourtant évité le pire, il parvint à rétablir le calme sans faire couler le sang.

En cette année 1831, le Roi lui accorde la consécration suprême en le créant Maréchal de France et, en 1833, Pair de France. Le 27 novembre 1838, meurt à Paris Georges Mouton, Comte de Lobau, Maréchal et Pair de France, quels titres glorieux pour le descendant de Jean Mouthon, de Villard-sur-Boëge. Rien n'avait manqué à cette brillante carrière, la plus pure gloire militaire, la réussite politique, la célébrité parisienne. Napoléon disait de lui au lendemain de Friedland, où il fut grièvement blessé : « Mon Mouton est un lion ». Et ce n'était pas la première fois que, dans la familiarité des camps, ses pairs ou ses inférieurs se permettaient ainsi une plaisanterie affectueuse, que leur semblait autoriser le contraste frappant et facile entre son nom et son extrême bravoure.

III - LE MARÉCHAL MOUTON ET SA FAMILLE

Le 22 novembre 1809, le Général Mouton épousa la Comtesse Félicité d'Arberg, née à Foretz-les-Bruxelles en 1790, fille de Nicolas-Antoine, Comte d'Arberg et de

Valengin, Comte du Saint Empire, appartenant à une ancienne famille originaire de Suisse, établie dans la partie des Pays-Bas, formant actuellement la Belgique. Ce fut pour Georges Mouton une très belle alliance qui l'apparentait avec les grandes familles de l'aristocratie européenne et particulièrement avec celles des cours allemandes. Son beau-père, le Comte d'Arberg, Feld-maréchal au service de la Maison d'Autriche, fut gouverneur et grand-Bailly du Hainaut. La mère de la générale Mouton était la princesse Françoise de Stolberg-Gedern, qui fut Dame du Palais de l'Impératrice Joséphine et qui après le divorce de l'Empereur resta auprès de l'épouse répudiée, à la Malmaison, en qualité de Dame d'Honneur. La générale Mouton fut également, plus tard, Dame du Palais de la Reine Marie-Amélie, puis Dame d'Honneur de la Duchesse d'Orléans, après avoir été avec sa mère Dame du Palais de l'Impératrice.

La mère de la Comtesse de Lobau était la sœur de Louise de Stolberg, la fameuse Comtesse d'Albany. Elle s'était mariée en 1722, avec Charles-Edouard Stuart, dont elle se sépara en 1780, pour partager la vie du poète tragique italien Vittorio Alfiéri. Citons entre parenthèse que ce couple célèbre séjourna fréquemment en Chablais, au Château de Coudrée, sur les bords du Lac Léman, Vittorio Alfiéri étant apparenté à des familles savoyardes. D'autre part la mère de la Comtesse de Lobau était cousine issue de germains de Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt, épouse de l'Empereur Frédéric-Guillaume II. Sur la vie de la cour de l'impératrice Joséphine et de ses dames d'honneur parmi lesquelles nous voyons les Comtesses d'Arberg et de Lobau, mère et fille, nous avons de nombreux témoignages, notamment dans les « Mémoires sur la vie privée de Joséphine » de Mademoiselle Avrillon, première femme de chambre et dans les mémoires de Madame Rémusat. Il serait trop long d'en citer les détails piquants qui sortent du cadre de cette étude. Indiquons seulement une note du Maréchal de Castellane, qui dans ses mémoires en date du 8 mai 1860, quelques jours après la mort de la Maréchale Mouton ,dit de celle-ci : « Madame de Lobau était charmante, douce, de beaux yeux, brune et accueillante ». De leur mariage le Maréchal Mouton et la Comtesse d'Arberg eurent trois filles. L'ainée Louise-Napoléonne de Lobau, née en 1811, morte en 1886, épousa en 1830, Louis Marquis Turgot, ministre des Affaires étrangères en 1851, sénateur en 1852, ambassadeur de France en 1853, petit-neveu de Robert-Jacques Turgot, le ministre de Louis XVI. De cette union subsiste actuellement une nombreuse descendance dans la famille de Naurois-Turgot, de Naurois. L'épouse de l'académicien Jacques de Lacretelle est née Naurois. C'est encore le Maréchal de Castellane qui à propos du mariage de l'ainée des filles du Maréchal Mouton, dit :

> « ...j'ai assisté à Saint-Thomas d'Aquin, à la bénédiction nuptiale donnée à Mademoiselle Louise de Lobau. Elle n'a pas, à beaucoup près la jolie figure de sa mère, Mademoiselle d'Arberg, fille d'une dame du palais d'alors, cependant elle est très agréable. Le marié est le Comte Louis de Turgot, capitaine-adjudant au 1er régiment des cuirassiers de la garde royale, il a 33 ans, est bien tourné et, de plus fort bon officier. Il y avait dans l'église mélange de gens de la cour de Napoléon et de la cour actuelle ».

La seconde fille du Maréchal, Caroline de Lobau, née en 1817, morte en 1891, épousa en 1838, Charles Roslin d'Ivry, officier de cavalerie, leur descendance actuelle est représentée par les familles des Barons de Grandmaison, des Comtes de Cossé-Brissac, Guenifey, Fayolle du Moustier et Daru.

La dernière fille, Adolphine de Lobau, née en 1818, morte en 1906, épousa en 1842, Maurice-Thomas de Pange, Marquis de Pange, de ce mariage descendent les Comtes de Pange, Comtes Roulet de la Bouillerie, Comtes Waresquiel. Il faut citer parmi leurs descendants, le Comte Jean de Pange, 1881-1957, Docteur és lettres, époux en 1910, de la Princesse Pauline de Broglie, ancienne présidente du prix Fémina, descendante de Madame de Staël. Le Comte Jean de Pange a publié de nombreux ouvrages d'érudition, ce fut un homme d'une grande culture.

Son fils, le Comte Victor de Pange, professeur à l'Institut Catholique a épousé en 1955, Mademoiselle Isabelle Costa de Beauregard, dont la famille est historiquement connue en Savoie.

Cette dernière alliance prouve que la généalogie suit des chemins imprévisibles puisque nous voyons un brillant descendant de l'humble émigré savoyard épouser une descendante d'une ancienne famille de la noblesse de Savoie. Il eut été bien étonné notre petit boulanger faucigneran si en son temps lui fut donné la possibilité de connaître sa postérité. Il aurait su alors qu'elle serait nombreuse et appartiendrait à l'aristocratie, lui, qui poussé par la nécessité, quittait son village natal, pour aller en terre Lorraine rechercher une possibilité de vie matérielle plus large que celle qu'il pouvait atteindre en Savoie, fondait une famille, sans songer un seul moment qu'un jour son arrière-petit-fils ferait passer son nom dans l'histoire. Pas plus qu'il n'imaginait qu'un peu de son sang savoyard, mélangé à celui des princes allemands ancêtres de la Comtesse de Lobau, coulerait dans les veines de nombreux aristocrates français.

Dans la famille Mouthon, vivant encore de nos jours à Villard-sur-Boëge, fidèle à la vieille maison familiale au hameau des Andrys, le souvenir imprécis d'un de ses fils indiqué dans les généalogies « souche du Maréchal », est devenu une réalité dont sa sagesse paysanne ne tire aucune vanité. L'un d'eux s'en est allé au loin pour gagner sa vie, ses fils sont devenus « quelqu'un » comme on dit à la campagne, les autres sont restés à la maison, se maintenant dans leur vie active et laborieuse en bons faucignerans attachés à la terre de chez nous.

Un historien savoyard méconnu :

Jacques-Adrien BONNEFOY

par M. Paul GUICHONNET

——:-:——

Les amateurs d'histoire de la Savoie et tous les spécialistes de la montagne connaissent bien l'**Histoire de la Vallée et du Prieuré de Chamonix, du X^e^ au XVIII^e^ siècle,** par André Perrin et — en toutes petites lettres ! — « d'après les documents recueillis par A. Bonnefoy, notaire à Sallanches » - et, publiés sous leurs signatures conjointes, les **Documents relatifs au Prieuré et à la Vallée de Chamonix** (1). A un moment où le Mont-Blanc, après l'Annexion de 1860, s'ouvrait au tourisme de masses et commençait à devenir « le terrain de jeu de l'Europe », ces volumes apportaient une mine d'informations qui demeure fondamentale.

Or leur auteur principal, Jacques-Adrien Bonnefoy, est loin d'avoir la renommée que lui méritent son érudition et son formidable labeur.

UNE VIE SIMPLE ET MODESTE

Jacques-Adrien Bonnefoy, fils de Claude et de Claudine du Saix, naît à Sallanches, le 24 mai 1810. Il appartient à une ancienne lignée de bourgeois, notaires et hommes de loi, parvenus, à la fin du XVIII^e^, à une certaine aisance. Sallanches est alors une petite cité très active, capitale économique et administrative du Haut-Faucigny. Dans une lettre à son correspondant Théophile Dufour, l'historien genevois auquel le liera une amicale confraternité scientifique, Bonnefoy explique que sa famille est originaire de Megève (2) :

> « Les titres les plus anciens que j'ai rencontrés datent du 24 mai 1400 et du 2 février 1404. Je n'ai pu lier les personnages y nommés avec celui mentionné dans une confession emphythéotique de l'an 1422. C'est de cet emphythéote que nous descendons, par 12 générations bien établies... Mon nom latin est **bonafides,** en patois, Bonafey. Nous étions, dans les 14^e^ et 15^e^ siècles, les hommes taillables de la maison noble Martin, originaire de Genève, laquelle, établie d'abord dans la châtellenie de Charosse, a passé dans celle de Sallanches, où elle acquit de grands droits. Cette famille possédait de grands fiefs à Sallanches, Megève et Domancy ».

(1) **Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Savoie** : 3^e^ série, tome XII (1867) et Documents, volume I (1879) et volume II (1883).

(2) Genève, Bibliothèque publique et universitaire, Cabinet des Manuscrits. Papiers Th. Dufour (Ms fr. 3831).

Jacques-Adrien Bonnefoy fait ses études secondaires classiques chez les Jésuites de Mélan, puis au Collège de Chambéry. Comme tous les gens de sa génération, il deviendra un latiniste émérite et - chose plus rare chez les Savoyards - écrira avec élégance l'italien.

Il fait son droit à Turin, vivant modestement, au milieu d'une petite colonie de compatriotes du Duché. C'est là qu'il commence à fréquenter les bibliothèques et les cercles scientifiques de la capitale piémontaise. Revenu au pays, il s'établit notaire à Chamonix. Bien que le tourisme commence à se développer dans le Massif du Mont-Blanc, la vie était, certes, monotone et assez rude dans cette bourgade isolée, au climat dur, à l'hiver interminable, à la société cultivée limitée. En 1842, il regagne Sallanches, où il acquiert une étude de notaire qu'il gèrera, jusqu'à sa mort, le 11 avril 1882. Le 29 novembre 1837, il épouse Claudine de Seyssel, à Bonneville, où s'était retirée la mère de la mariée. Avec Claudine, dernière du nom, s'éteignait un rameau de cette antique et puissante famille, fixée en Faucigny au début du XVII[e] siècle, les Seyssel, seigneurs d'Ambilly, de Compois et de la Charniaz. Joseph François de Seyssel, ancien officier dans les régiments de Chablais et de Genevois, était mort le 29 février 1812 dans son domaine de la Charniaz, près de Fillinges. Il avait possédé, avant la Révolution, de nombreux biens dans diverses parties du Faucigny.

Ce mariage eut, pour la carrière scientifique de Jacques-Adrien Bonnefoy, une importance particulière. Il le mit en possession de nombreux titres et parchemins de famille et, surtout, il le fit entrer dans le cercle, alors très influent et fermé, de l'aristocratie savoyarde. Cousinant avec bon nombre d'anciennes maisons - comme les Greyfié de Bellecombe et toutes les alliances des Seyssel - il noua des relations dans toutes les villes du Duché ; il eut ses entrées dans les familles comme celle du comte de Foras, le père de l'**Armorial de Savoie,** auquel le lia une étroite amitié. Son beau-frère, l'avocat Jules Beaurain, fut maire de Thonon et député au Parlement sarde.

Désormais, Bonnefoy ne bougea pratiquement plus de Sallanches, hormis quelques voyages à Chambéry ou à Genève. Les soins de sa famille (3), de son étude, s'ajoutaient à ses charges publiques. Conseiller communal de Sallanches, de 1845 jusqu'à sa mort, il fut syndic de la ville, dans les années particulièrement difficiles de 1846 à 1849, puis maire, dès 1861. Sous le régime sarde, il avait été élu membre du Conseil provincial du Faucigny, de 1848 à 1851, puis du Conseil divisionnaire, équivalent de Conseil général. Après 1860, partisan de l'Annexion de la Savoie à la France, il siégea, jusqu'en 1870, au Conseil d'arrondissement.

Bonnefoy ne s'écarta jamais de ses convictions de conservateur-catholique. L'homme était, au moral, extrêmement attachant, d'une aménité et d'une bienveillance rares. Au lendemain de sa mort, à une époque déchirée d'oppositions et de polémiques, la presse de toutes les nuances se plut à souligner ses qualités. Le **Journal de Genève** lui apportait « un tribut d'affectueuse reconnaissance ». écrivant « qu'il se plaisait à rendre service, unissant à des manières simples et franches un esprit fin, observateur et bienveillant » et l'**Echo du Salève** le décrivait « Homme d'honneur, homme de probité, ami sûr, conseiller très prudent... chrétien sans adjectif » (4).

---

(3) Bonnefoy aura 4 enfants, dont un fils, Louis (1844-1889), vicaire à Melillerie, à Viry, à Taninges et curé de Saint-Gingolph.

(4) Voir l'**Union Savoisienne** (15 avril 1882) ; **L'Echo du Salève** (22 avril 1882) ; le **Journal de Genève** (5 mai 1882) ; l'**Union Savoisienne** (11 mai 1882) ; le **Courrier des Alpes** (18 mai 1882).

LA VOCATION HISTORIQUE

C'est au cours de son séjour à Chamonix que le jeune notaire commence à déchiffrer les actes concernant la Vallée. Il apprend, seul, à lire les écritures anciennes. Aidé par sa forte formation de latiniste, il deviendra un paléographe hors pair, discutant d'égal à égal avec des spécialistes chevronnés, comme le chanoine Ulysse Chevalier ou le chartiste genevois Théophile Dufour. Un événement heureux le renforce dans cette vocation. En 1831, il découvre, sous les combles d'une maison de Sallanches, les titres du Prieuré de Chamonix, passé en 1519 des Bénédictins piémontais de Saint-Michel de la Cluse, au Chapitre de Sallanches, et dissimulés lors de la Révolution. On peut même dire que ces archives lui durent doublement leur conservation puisque, selon une tradition de famille, la sœur de Bonnefoy les aurait descendues dans la cave de la demeure paternelle, lors de l'incendie général du 19 avril 1840, les sauvant ainsi d'une destruction irrémédiable.

Au moment où notre érudit commence ses recherches, un grand tournant se dessinait dans les études historiques en Europe. Sur les traces des Bénédictins de Saint-Maur, on entrait dans l'ère de la publication scientifique des sources, avec le renfort des sociétés savantes, qui se multiplient. Le Piémont de Charles-Albert ne reste pas à l'écart du mouvement. En 1832 était créée, à Turin, la **Commission nationale des Antiquités et des Beaux-Arts** dont Bonnefoy fut nommé membre dès 1837. Il collabora à la grande collection des **Monumenta historiae patriae,** animée par le médiéviste Luigi Cibrario, futur ministre de l'Instruction publique du Piémont cavourien. En Savoie, une pléiade de chercheurs est à l'œuvre, avec le marquis Pantaléon Costa de Beauregard, Léon Ménabréa, qui édite de nombreuses chartes et, un peu plus tard, le Comte Amédée de Foras, père de l'**Armorial de Savoie** (5). Leurs émules travaillent dans les petites villes du Duché : l'abbé Trémeaud, à Saint-Jean-de-Maurienne ; le magistrat Eugène Burnier, à Bonneville ; le juge Tavernier, à Taninges. A Genève, enfin, les érudits Paul-Elisée Lullin, Charles Le Fort, Edouard Mallet, Théophile Dufour, animent un actif foyer scientifique. On est au début d'un âge d'or de l'historiographie locale, qui se traduit par la naissance de sociétés savantes : Académie de Savoie, en 1825 ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, en 1855 : Académie Florimontane, en 1860 ; Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, en 1841.

Bonnefoy gardera la marque des goûts historiques de cette époque. C'est un « antiquaire » soucieux de la mise au jour, de la transcription scrupuleuse, de la critique et de l'édition attentive de sources. Son domaine de prédilection est l'antiquité gallo-romaine et, surtout, le Moyen-Age d'avant le XIV[e] siècle. Les périodes suivantes l'intéressent moins, comme tous ses contemporains, et c'est ce qui explique sans doute qu'il n'ait pas rédigé cette histoire générale de la Vallée de Chamonix, dont il possédait tous les éléments.

Dès 1837, dans sa solitude chamoniarde, Bonnefoy rédige des notes, prend des extraits d'ouvrages historiques, recherche les documents anciens qui foisonnent encore dans les archives publiques et les familles. Son champ d'investigation est le Faucigny et, surtout, la Haute Vallée de l'Arve. Les papiers de la Collégiale de Sallanches et les archives de la ville lui fourniront une très riche moisson.

Pendant un demi-siècle, une fois satisfaits ses devoirs familiaux, publics et professionnels, Bonnefoy s'attaquera au déchiffrement des chartes dont il formera une collection comprenant plus de 500 pièces, de première valeur.

---

(5) Voir sur ce mouvement l'essai de Léon Ménabréa, **De la marche des Etudes historiques en Savoie et en Piémont, depuis le XIV[e] siècle, jusqu'à nos jours, Mémoires de la Société royale académique de Savoie,** tome IX, 1839.

Il vaut la peine de s'attarder un instant sur la manière dont travaillent ces pionniers de l'époque héroïque. Parfaitement désintéressés, ils se recrutent parmi les aristocrates fortunés, les hommes de loi ou les ecclésiastiques. L'appui officiel leur fait défaut et c'est à leur propre argent et à leur temps, qu'ils dérobent les moments consacrés à la passion de l'histoire. En 1869, Eugène Burnier, juge à Bonneville, se cache presque pour faire une communication à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève et il écrit à Bonnefoy ces lignes significatives :

> « J'ai prié M. Lullin de ne pas faire connaître mon nom pour que nos chefs, très pointilleux, comme vous savez, ne se doutent pas du travail que je fais ».

C'est dans cette même année 1869 que Bonnefoy recevra avec une lettre très élogieuse de Luigi Cibrario, la seule distinction dont il a été honoré : la croix de Chevalier de la Couronne d'Italie.

Dans la Savoie, encore très isolée, aux communications malaisées, les érudits forment un petit groupe enthousiaste. Leurs moyens de travail sont très limités ; « ma bibliothèque est très restreinte » avoue Bonnefoy à Th. Dufour, le 22 juillet 1872. Eloignés des bibliothèques, ils manquent des ouvrages de base, le du Cange, l'**Art de vérifier les dates.** Ils se prêtent réciproquement ces précieux volumes, confiés à des amis se rendant à la ville, ou aux messageries. Bonnefoy recopie à la main des livres entiers, ou des extraits. Les publications, coûteuses, excèdent leurs moyens matériels. Les recueils des sociétés savantes sont le seul moyen de se faire éditer, mais la concurrence est sévère, les délais très longs. Jacques-Adrien Bonnefoy ne verra pas l'achèvement de la parution de son cartulaire de Chamonix, sorti des presses au lendemain de sa mort. Il sera membre correspondant de l'Académie de Savoie, en 1841 ; membre agrégé en 1856 et membre effectif non-résident en 1879 seulement. Ses deux grands pôles d'intérêt scientifique seront Chambéry et Genève, alors la capitale économique de tout le Haut-Faucigny, où la Société d'Histoire et d'Archéologie l'accueillera, dès 1848.

L'ŒUVRE HISTORIQUE

Bonnefoy, infatigable fouilleur d'archives, a très peu publié. Il a entretenu avec ses confrères une intense correspondance, il a accumulé les notes, les matériaux ; il a inlassablement déchiffré et transcrit mais la plupart de ses travaux sont demeurés dans ses cartons. Ou, plutôt, il en a libéralement permis l'utilisation à ses amis, où à tous ceux qui s'adressaient à lui.

En 1862, il donne aux Mémoires de la **Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie** un mémoire intitulé : **La crue des gages des gendarmes. Episode de l'histoire de Savoie sous le règne du roi Henri II. 1550.**

Le travail relate un moment de l'occupation française du Duché, entre 1536 et 1559. En 1547, Henri II, pour ôter aux gens de guerre le prétexte de se livrer à des pillages, au cours de leurs campagnes, pour se procurer des subsistances, décidait de doter ses gendarmes d'une solde augmentée. A cet effet, une taille extraordinaire fut levée dans tout le royaume et la Savoie se vit assigner une quote-part de 29.914 livres, à verser par les nobles et les manants des divers mandements. Les commissaires dressèrent les rôles mais les syndics, arguant de la pauvreté du pays, refusèrent d'obtempérer. Ils furent emprisonnés à Chambéry jusqu'à ce que le souverain, sensible à leurs justes représentations, eût décidé l'exemption de cet impôt. Cet essai est très caractéristique de la manière de Bonnefoy : une brève et solide introduction, à une série de documents publiés avec soin.

Le notaire sallanchard écrira également quelques articles sur l'histoire ancienne du Prieuré pour l'**Abeille de Chamonix,** petit hebdomadaire, fondé en 1861, à l'usage des touristes par un commissaire de police, Cattelin, qui taquinait la littérature sous le nom de plume de Stéphen d'Arve. Ces ébauches de l'historique que publiera plus tard Perrin ont un intérêt particulier. Ce sont les premiers témoignages sérieux sur les origines de cette vallée, en train de devenir célèbre. Les premiers panégyristes du Massif, comme Charles Durier ou les Anglais, les utiliseront aussitôt.

Il serait malaisé d'inventorier l'apport de Bonnefoy à l'historiographie savoyarde. C'est lui qui fournit, ou qui contrôle l'essentiel de ce que l'**Armorial de Savoie** de Foras donne sur les familles du Faucigny. Il enverra au généalogiste chablaisien une malle pleine de notes et les tomes de la monumentale publication font de très fréquentes références aux « archives Bonnefoy ».

Léon Ménabréa lui sera redevable d'une précieuse chronique et d'une partie des documents qui lui serviront à la préparation de son livre l'**Abbaye d'Aulps, d'après des documents inédits ; mémoire pour servir à l'histoire des monastères** (6).

A l'intention du Grenoblois Gustave Vallier, il réunit une collection de moulages de sceaux, pour ce spécialiste de la famille des Chissé, originaire du Haut-Faucigny et qui donnera de nombreux évêques à la capitale du Dauphiné.

A Genève, les promoteurs du recueil des chartes de franchises des villes de Savoie, Mallet, Lullin et Le Fort, reçoivent une abondante série de pièces inédites, éditées dans les tomes VII, XIII, XIV, XV et XVII des **Mémoires et documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.** Le **Regeste genevois,** des mêmes auteurs et les publications de Jules Vuy, lui seront très largement redevables.

En archéologie, la plus belle découverte de Bonnefoy fut, le 18 juillet 1853, l'inscription romaine de la Forclaz du Prarion, au Larioz. L'érudit en fit un calque, la publia, la mit à l'abri du vandalisme et en fournit une première interprétation (7). On sait que cette borne de 74 après J.C., délimitant les territoires des Ceutrons et des gens de la Viennoise, alimenta, dès le début, et alimente encore une intense controverse scientifique.

Mais si Bonnefoy dressa des inventaires et des listes de prévôts, ou de syndics du Faucigny ; s'il se plongea dans des généalogies extrêmement complexes, qui demeurèrent manuscrites ; s'il laissa utiliser sa documentation par ses confrères, c'est sans doute parce qu'il voyait là des productions un peu marginales. La grande affaire de son activité de savant, qui l'occupa dès son arrivée à Chamonix, et jusqu'en 1882, fut son **Cartulaire de la Vallée de Chamonix.** Il s'agissait d'éditer les titres les plus vénérables des villages et du Prieuré. Bonnefoy, on l'a dit, en avait trouvé les originaux et, parmi eux, la pièce la plus spectaculaire : la charte du 16 août 1091 par laquelle Aimon de Genevois fait donation de la Vallée aux moines bénédictins de Saint-Michel de la Cluse. Ce document, mal édité par Guichenon, fut redécouvert par Bonnefoy dans les archives du chapitre. Pour lui donner toute son importance, il en fit exécuter, à l'époque héroïque de la photographie, plusieurs reproductions qu'il adressa à ses amis paléographes.

Infassablement vérifié, critiqué, remanié, le Cartulaire prit l'aspect très conforme à l'idéal des copistes et enlumineurs des chartriers médiévaux, de trois

---

(6) Chambéry, Puthod, 1842 et Mémoires de la **Société royale académique de Savoie,** tome XI (1843).

(7) Voir Louis Revon, **Inscriptions antiques de la Haute-Savoie. Epigraphie gauloise, romaine et burgonde,** Annecy, Thésio, 1870, p. 28.

gros registres, contenant la transcription calligraphiée, de 211 actes, commençant par de belles lettrines coloriées.

La genèse de cette somme fut mouvementée, et il vaut la peine d'en retracer quelques épisodes.

C'est autour de 1865 que Bonnefoy songea à imprimer son travail. Il éprouvait, d'ailleurs, comme une timidité à rédiger, à commenter. Erudit plus qu'écrivain, paléographe plus que chroniqueur, il est sans doute dommage qu'il soit demeuré isolé dans le Haut-Faucigny, manquant - ou refusant - les opportunités qui lui avaient été offertes de s'installer à Chambéry (8).

En 1867, par l'entremise du juge Tavernier, il se trouva mis en relations avec un jeune avocat d'Annecy, Joseph Orsier, qui s'intéressait à l'histoire. En vérité, ce personnage, peu scrupuleux, emprunta à Bonnefoy des chartes et des documents très importants. Sourd aux timides réclamations du légitime propriétaire, il annonça la prochaine publication d'un cartulaire de Chamonix et d'une histoire du Prieuré. Lorsque Bonnefoy se fut, un peu plus tard, mis d'accord avec Eugène Burnier pour un travail en commun, l'affaire Orsier revient souvent dans leur correspondance. Fixé à Toulouse, l'avocat répond cavalièrement au notaire de Sallanches qui écrira à Cibrario, le 14 juin 1869, à propos de celui qu'ils nomment « l'historiogriffe ». Il ne peut communiquer au ministre les renseignements que celui-ci désire :

> « J'en ai donné ampliation à l'avocat Joseph Orsier, d'Annecy, qui doit les faire publier à Paris. C'est avec regret que j'ai eu avec lui, sans le connaître, un commerce de lettres. C'est un homme sans honneur ni principes. Il a été exclu de la Société Florimontane d'Annecy et la Cour d'Appel l'a suspendu pendant six mois de ses fonctions d'avocat. Il est aujourd'hui à Toulouse ».

Mais au milieu de ces déplaisirs, Bonnefoy enregistre une satisfaction qui lui permet, enfin, d'entrevoir l'achèvement de ses peines. Au printemps 1868 arrive en poste, à Bonneville, un jeune magistrat de 37 ans, Eugène-Louis Burnier. Ce Chambérien a déjà derrière lui l'œuvre qui le classe comme l'un des meilleurs historiens savoyards du XIX[e] siècle. Il a publié, en 1864, les deux gros tomes de son **Histoire du Sénat de Savoie** et il achève un historique de la Chartreuse de Saint Hugon, qui occupera l'essentiel de la livraison de 1870 de l'**Académie de Savoie,** sans compter nombre de savantes contributions antérieures (9).

Une sympathie immédiate s'établit entre les deux hommes que rapprochaient des idées politiques et religieuses semblables et une commune passion de l'histoire. En 1869, Burnier épousait une jeune fille originaire de Thonon et les deux ménages se visitaient fréquemment. L'activité de Burnier est frénétique. « Le soin des intérêts matériels, les perroquets, la paresse absorbent le temps de la plupart des hommes qui pourraient travailler et les chercheurs deviennent de plus en plus rares. Ne désespérons pas, travaillons, fouillons le passé. Et advienne que pourra ! » (22 juillet 1869). Il voit avec regret que « les procédures abondent et

---

(8) Dès le 18 décembre 1841, le marquis Pantaléon Costa de Beauregard lui écrit : « J'ai vu plusieurs fois M. Cibrario. Il vous aime et vous considère infiniment. Je lui ai fait part du désir que M. Ménabréa et moi aurions de vous voir établi à Chambéry, dans une position qui vous convînt ». Malheureusement, le projet de faire nommer Bonnefoy secrétaire civil du Sénat de Savoie n'eut pas de suite, cet emploi ayant déjà été promis à un magistrat de rang élevé.

(9) **Portraits savoisiens, le père Caffe, religieux dominicain de Chambéry** (1859) ; **Le Parlement de Chambéry sous François 1[er] et Henri II** (1536-1559) (1862) ; **Les constitutions du Cardinal Louis II de Gorrevod, évêque de Maurienne et Prince** (1506) ; l'**Histoire de l'abbaye de Tamié en Savoie** (1865) ; **Pantaléon Costa de Beauregard ; Le château et le prieuré du Bourget, étude historique** (1866).

l'histoire chôme nécessairement » (25 mai 1868) mais dès que l'été arrive « les affaires diminuent et je sens renaître mes velléités **écrivantes ou écriveuses** » (23 juin 1869). Dès son arrivée à Bonneville Burnier se met en relation avec les savants genevois qui le reçoivent à bras ouverts « surtout grâce à vous qui avez conquis droit de cité depuis si longtemps auprès de ces Messieurs » (25 avril 1868). Le zèle de Burnier apparaît aux dirigeants de la **Société d'Histoire et d'Archéologie** comme l'occasion propice pour inciter Bonnefoy à mettre au jour « les admirables choses que vous avez découvertes ». Peu à peu, un projet prend corps : Bonnefoy se chargera du cartulaire et Burnier du commentaire historique, qui paraîtront dans les volumes de la Société (10).

Il faut se hâter, pour devancer Orsier. « L'historiogriffe » a eu le front, lorsqu'il a eu vent du projet, d'écrire à MM. Lullin et Le Fort, pour leur enjoindre de lui envoyer les documents de Bonnefoy !

Le 15 mai 1868, Eugène Burnier précise le plan de l'entreprise :

> « MM. Lullin et Le Fort sont venus à Bonneville passer toute la journée d'avant-hier avec moi. Vous pouvez bien penser quelle large part vous avez eu dans nos conversations. Ils ont été enchantés en parcourant les pièces que vous avez eu l'obligeance de me communiquer. C'eût été un véritable malheur que de laisser tant de jolies choses sous le boisseau. Je leur ai fait venir l'eau à la bouche en leur parlant des magnifiques chartes du XV^e^ siècle que vous avez encore sur Chamonix. Ils sont très désireux de les voir et moi encore plus qu'eux peut-être. Après avoir un peu discuté le pour et le contre, voici ce que nous avons arrêté, sauf votre approbation, bien entendu. Nous laissons complètement de côté Sallanches, pour ne nous occuper que de Chamonix, qui offre un intérêt soutenu et une série à peu près continue de chartes, jusqu'à l'union du prieuré à l'église collégiale de Sallanches. Si nous devions nous occuper de cette dernière localité, nous n'en finirions pas et nous aurions un champ trop vaste à embrasser. En second lieu, ces Messieurs sont décidés à reproduire à leurs dates toutes les chartes déjà éditées, c'est-à-dire 25 ou 30. Ils comprennent fort bien que ce volume formera un ensemble à part qui sera beaucoup plus recherché que ce qui se trouve déjà dans leurs mémoires... Je tenais beaucoup à ce point et j'ai obtenu gain de cause. L'ouvrage aura pour titre **La vallée de Chamonix au Moyen-Age.** Première partie : **Etude historique et juridique,** par E. Burnier. Deuxième partie : **Chartes et documents recueillis et annotés,** par M. Bonnefoy. Voilà ce me semble un plan heureux qui permettra d'imprimer vos chartes avant mon mémoire, avec une pagination différente... Je suis vraiment enchanté de ce travail dont les horizons s'élargissent, à mesure que j'y réfléchis. Je compte soigner particulièrement le côté judiciaire qui doit présenter tant d'intérêt, d'après ce que vous m'avez dit. M. le Juge de paix de Bonneville m'a prêté la collection de l'**Abeille de Chamonix** et j'y ai vu, mentionnées par vous dans de savantes éphémérides, les sentences inquisitoriales rendues à Chamonix au XV^e^ siècle, l'organisation des prud'hommes et une foule de belles choses que je suis impatient de connaître. Je m'occupe en ce moment à prendre des notes sur la première partie des chartes. A quand la seconde partie ? Notre jeune avocat a-t-il répondu ? Il faut absolument qu'il rende gorge, car agir autrement serait un acte d'extrême indélicatesse. J'espère que vous me donnerez prochainement de bonnes nouvelles du reste des chartes et je vous avoue que je les attends avec une certaine impatience... ».

Peu de temps après, Burnier recevait le cartulaire manuscrit.

---

(10) Voir le **Journal de Genève** du 4 décembre 1869 et la **Chronique genevoise** du 29 novembre.

« Quelle somme de travail renferment ces trois beaux volumes in-folio ! Il y a de quoi effrayer. Je vais me mettre courageusement à l'œuvre » (12 juillet 1868).

Désormais le jeune magistrat se plonge dans l'analyse des documents et il parle de leur « enfant commun » :

« Nous avons tous les documents en main et Orsier, quoiqu'il fasse, ne pourra jamais lutter contre cette collection... Je vous avoue que ce serait un véritable chagrin pour moi de manquer l'occasion de faire un beau travail sur une collection d'archives si belles, si complète et sauvée par vous... Si nous ne le faisons pas, qui s'en occupera jamais ? Tirer Saint Hugon de l'oubli était une bien autre besogne, puisque je n'avais rien sous la main et cependant j'y suis parvenu, à force de temps et de patience. La patience, c'est le génie, a dit je ne sais quel auteur. J'aurai du moins celui-là, à défaut d'autre ».

Dans l'hiver 1869, « les matériaux (de mon volume) sont prêts et coordonnés, mais je n'ai pas commencé la rédaction ». On songe déjà à l'imprimeur, Fick, qui utilisera des caractères elzéviriens, et « le libraire Georg lui assurera un débit européen ».

L'année 1870 va voir, malheureusement, la ruine de tous ces projets. Epuisé par un labeur acharné, Burnier meurt brusquement, le 27 février. Bonnefoy, le 26, écrit à son correspondant grenoblois Vallier pour lui faire part de sa consternation :

« J'attends d'un moment à l'autre la nouvelle de la mort de notre ami commun, M. Eugène Burnier, atteint d'un anévrisme. Devenu père il y a un mois, il laisse une veuve éperdue, après un an d'une union des plus heureuses. Je suis moi-même dans la douleur la plus extrême. Que de projets n'avions-nous pas faits pour mettre au jour une histoire qui aurait été des plus curieuses, si elle fût venue à bien ! Je lui avais communiqué mon recueil de chartes, qui m'a coûté 40 ans de travail, sur la vallée de Chamonix. Cette histoire remonte à 1090. C'était un état féodal indépendant, un alleu ne relevant que de l'Empire d'Occident et de l'abbaye de Saint Michel de la Cluse et qui est tombé sous la domination suzeraine des comtes de Savoie, en vertu du vicariat du Saint Empire romain. Notre ami avait commencé à ébaucher le travail. Il restait encore bien des choses à faire. Tout serait-il perdu ? Je n'en sais encore rien. Dans tous les cas, je me dispose à aller verser mes pleurs et mes regrets sur la tombe qui est prête à recevoir sa dépouille. Les médecins, constamment auprès de lui, ne conservent aucun espoir. Il a été administré vendredi matin et ne reçoit plus auprès de lui que le prêtre et les médecins... Dieu dispose et l'homme propose. La Savoie perd un homme de bien et les lettres un érudit distingué ».

La disparition de Burnier jetait Jacques-Adrien Bonnefoy dans le désarroi. En juillet 1870, la guerre franco-allemande arrêtait le cours de la vie scientifique. Le projet de publication genevoise s'évanouissait.

C'est alors qu'entre en scène André Perrin, « libraire et lithographe » à Chambéry. Bonnefoy est approché par lui dès juin 1870. Perrin, membre de l'Académie de Savoie, archéologue et numismate, a déjà publié un certain nombre d'études sur les stations préhistoriques et le monnayage en Savoie. Il écrit au notaire de Sallanches qu'un prix d'histoire de 1.000 F. sera mis au concours, en 1872.

« Si vous vouliez bien me prêter vos documents tels qu'ils sont, je ferais un premier travail, auquel on ajouterait, avant de le livrer à l'impression,

Nous partagerions le prix (après l'avoir gagné, bien sûr) et le manuscrit, allant à Paris au Concours général, acquérait (sic) déjà une grande notoriété... Je veux travailler, et non faire de l'argent » (15 juin 1870).

« Je vous le répéterai encore : je cherche le plaisir d'un beau travail et non la spéculation. Je sais toute la peine que vous vous êtes donnée et le temps que vous avez employé à sauver ces documents de la poussière et de l'oubli, à une époque où le goût de l'archéologie n'était pas encore répandu comme aujourd'hui... Je me chargerais de l'impression, des corrections et de tous les frais de vente et de publicité » (20 juin 1870).

Bonnefoy, qui sent l'âge avancer, n'a guère d'autre solution. Il dit à son correspondant :

« Je suis bien aise d'apprendre que vous avez surmonté les inquiétudes dans lesquelles nous avons tous été plongés par les événements survenus dans notre pauvre France. Quant à moi, j'en ai assez vite pris mon parti. Notre pays neutre et zone et qui est le grenier de la Suisse méridionale devait être celui qui avait le moins à souffrir. Aussi ai-je continué à m'adonner à mes travaux de prédilection, quand le temps me le permettait et j'ai continué à enrichir ma collection, qui est loin d'être achevée. De temps à autre, il me tombe en mains une pièce curieuse et, pour cela, je suis bien servi, car j'ai à ma disposition la Chancellerie (si je puis m'exprimer ainsi) de la seigneurie allodiale de Chamonix. Mais je n'ai pas toujours le temps d'y faire des incursions et comme c'est un dédale, suite de la Révolution de 93 et de l'incendie de Sallanches de 1840, il s'ensuit que dans une brassée de parchemins et de papiers, il y a des choses à recueillir et que, dans une autre, il y en a pour l'œuvre de M. de Foras. Aussi ai-je fourni à ce dernier des notes précieuses ».

L'érudit faucigneran accepte la proposition et il expédie ses documents à Perrin. Celui-ci, plein d'entregent, manœuvre à Chambéry pour arriver à prendre rang dans les publications de l'Académie de Savoie. Il échange avec Bonnefoy une correspondance régulière et lui donne des nouvelles de la lente gestation de l'ouvrage. En fait, les espoirs de mise au jour rapide de la documentation sont déçus. En 1879, est publié le premier volume de chartes, de 1091 à la fin du XIV[e] siècle et ce n'est qu'en 1883, après la mort du notaire, que paraît le second tome du cartulaire. En 1887, Perrin, donnant, dans le titre, une place très subordonnée à Bonnefoy, livre l'**Histoire de la Vallée et du Prieuré de Chamonix, du X[e] au XVIII[e] siècle.**

En fait, Perrin sera un éditeur, et non un collaborateur intime. Historien laborieux, il est loin d'avoir la sensibilité et l'étoffe d'un Burnier. Entre les deux hommes s'établit un commerce purement technique, sans cet intime accord qui unissait Bonnefoy au magistrat Burnier. Ce que nous lisons dans les papiers Bonnefoy nous permet de mesurer l'étendue de la perte que firent les études historiques avec le jeune érudit. Il est très regrettable que le plan genevois n'ait pu se réaliser, car il eût établi une liaison organique entre les textes et leur commentaire. On pressent également ce qu'eût donné un historique élaboré par Burnier, si compétent dans le domaine des institutions, du droit, des choses du Moyen-Age et en relations constantes avec son ami sallanchard. En fait, Perrin connaissait très mal la Vallée, dont il n'avait pas de connaissance directe et suivie. C'est Bonnefoy qui, de loin, précise et fournit les détails. Il ne cesse de lui adresser des documents. C'est ainsi qu'en 1877, Eugène Ritter, doyen de la Faculté des Lettres de Genève, lui communique la célèbre lettre de Le Pays, l'un des premiers visiteurs de la Vallée.

« Mon correspondant, en utilisant mes documents amassés sur la vallée de Chamonix (500 environ), ne manquera pas de dire que cette vallée

était déja connue au monde 72 ans avant 1741, bien qu'elle ne fût alors visitée que par de rares touristes » (11).

Dans sa préface de 1887, Perrin a rendu hommage à Bonnefoy mais il a aussi laissé entendre qu'il s'était livré à des recherches personnelles. Il cite des notes fournies par divers curés de la vallée - qui lui serviront à décrire les usages locaux - mais son apport personnel est très mince. Il avoue à Bonnefoy qu'il a cherché dans les archives d'Annecy et dans celles du Sénat, mais sans trouver grand chose. Son « histoire » usurpe passablement ce nom. C'est, en 239 pages, un assemblage de notules, de chapitres assez mal liés, formant un récit plutôt maigre et sec. Il est évident que, là encore, c'est Bonnefoy qui est à la base de toute l'information, pauvrement mise en œuvre par son confrère chambérien.

Nous nous permettons de conclure que, sans diminuer les mérites de Perrin, il convient de les ramener à leur juste proportion. Son rôle personnel, sur le plan scientifique, est minime et son nom eût dû - à l'inverse de ce qui se lit sur les volumes - s'abriter modestement derrière celui du véritable père de l'ouvrage, Jacques-Adrien Bonnefoy.

DOCUMENTS

Il nous a paru intéressant de tirer, de la volumineuse correspondance de Jacques-Adrien Bonnefoy (12) quelques documents qui illustrent divers points d'histoire locale et qui situent l'activité de l'érudit sallanchard.

I

Greyfié de Bellecombe à Bonnefoy, (13)

Monsieur et cher parent,

« Monsieur le Sénateur Laity, ami particulier de l'Empereur, parcourt maintenant la Savoie en mission officieuse. M. Thouvenel (14) a bien voulu me charger de la faire connaître aux hommes les plus influents de notre patrie. Il part demain pour Annecy, et visitera ensuite le Faucigny et le Chablais. Vous pouvez, de Bonneville, connaître le jour de son arrivée à Sallanches. Accueillez-le comme il faut et pavoisez, de manière à faire oublier votre Chenal (15), le **seul** de la Savoie qui ne soit pas chargé de crier : **France** au Parlement. Je vous prie, mon cher parent, de présenter mes hommages à ma cousine et d'agréer l'expression de ma haute considération ».

Greyfié

Chambéry, 6 avril 1860.

---

(11) Perrin n'utilisera pas cette information.

(12) Elle m'a été communiquée par mon ami le Dr Adrien Bonnefoy, petit-fils de l'érudit, à qui j'exprime ma très vive gratitude.

(13) Greyfié de Bellecombe fut le principal propagandiste de la cause française en 1860. Sur son action et celle de Laity, voir notre étude : **Un épisode décisif de l'Annexion : la mission du Sénateur Laity en Savoie,** (avril 1860), **Revue savoisienne** (1955), XCVI, p. 117-151.

(14) Ministre des Affaires étrangères de Napoléon III

(15) Joseph-Agricola Chenal, avocat et député de Sallanches au Parlement sarde, de 1848 à 1860. Homme d'extrême-gauche, il fut jusqu'au bout un opposant irréductible de l'annexion de la Savoie à la France.

II

Le comte de Foras

Le Père de l'Armorial fut un des plus assidus correspondants de Bonnefoy. La première lettre donne une image très caractéristique de sa personnalité :

Thuiset, 20 Xbre 1863

Monsieur,

« J'ai bien besoin d'évoquer, en prenant la plume, toute votre indulgence pour avoir tardé si longtemps à répondre aux lettres que vous avez eu la bonté de m'adresser. Je serais désolé que celà me privât du bonheur de recevoir de vos nouvelles, car elles sont fort instructives pour les familles du Faucigny, que vous connaissez si bien. S'il est pourtant permis à quelqu'un d'invoquer les occupations pour excuse, c'est bien moi. La maladie de 3 mois dont je viens à peine de sortir m'a énormément retardé dans ma besogne. Je comptais sur cette année pour classer tous mes matériaux. Vous pouvez comprendre comment, n'ayant pu le faire, je me trouve maintenant accablé sous le poids de deux choses à faire : une publication commencée (16) et un classement inachevé... A ce propos, permettez moi de vous parler à cœur ouvert, en bon savoyard. Il m'est revenu que dans quelques circonstances (vous le disiez encore dans votre lettre à ce brave abbé Vittoz), en parlant de moi, vous aviez dit que vous ne me croyiez pas assez instruit, ou suffisamment renseigné sur les familles du Faucigny. La sympathie que vous m'avez témoignée ne me permet pas de douter que vous ne disiez cela dans un but d'utilité pour moi et dans une excellente intention, puisque vous m'avez itérativement invité à aller compulser vos recueils. Cependant, vous n'avez peut-être pas assez réfléchi au fait que ces paroles, venant d'un homme aussi généralement connu et estimé que vous en pareille matière, me font, à moi, nouveau venu, beaucoup de tort. Que celà ne vous étonne pas ! Vous savez aussi bien que moi comment un **fait colporté** se dénature en passant de bouche en bouche et change totalement de portée. Or moi qui ai entrepris un ouvrage dont je ne me dissimule pas l'énorme difficulté, qui est hostile à plusieurs personnes, même dans les rangs de cette noblesse pour l'histoire de laquelle j'use ma vue et ma santé, les paroles que vous dites, dénaturées par les envieux ou les mécontents, à couvert ou à découvert arrivent à démontrer que je ne sais rien, que j'ai entrepris un ouvrage sans avoir les connaissances nécessaires. En voulez-vous la preuve ? ajoute-t-on. C'est M. Bonnefoy qui l'a dit. C'est tout dire ! Voilà donc comment on s'étaye de votre science, pour saper mes longues recherches, à moi à qui, certainement vous l'avez prouvé, vous ne voulez aucun mal. Puisque j'en suis encore à vous parler à cœur ouvert, permettez-moi de vous faire une énumération où la vanité n'entre pour rien. Depuis 10 ans déjà, libre de mon temps tout entier, plocheur de mon naturel, je me suis consacré tout entier à ce livre. Des circonstances favorables ont contribué à faire de ces années, des années de campagne, qui comptent double. Vous savez comme moi que M. de Costa m'a donné l'usufruit des immenses matériaux qu'il avait réunis. J'ai ramassé, de côté et d'autre, au moins autant que j'avais pris chez lui. Il est évident, pourtant que vous, par exemple, qui vous êtes occupé spécia-

---

(16) Les premières livraisons de l'**Armorial**.

lement des familles du Faucigny, serez plus instruit que moi sur elles. Je n'en disconviens pas mais encore... J'ai soigneusement lu tous les documents que vous avez publiés dans les Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, dont j'ai la collection entière. J'ai les relevés que vous avez faits ou que M. de Costa avait fait faire aux Archives de Sallanches. J'ai en mains les manuscrits de Besson sur les familles du Faucigny les plus importantes ; j'ai le relevé de tous les actes des Archives parroissiales, concernant les familles nobles de Sallanches, St-Martin, Passy, Cluses, St-Gervais, Samoëns, Bonneville, etc, etc... J'ai même, dans mes archives particulières, plus que ce que vous pouvez croire sur plusieurs familles du Faucigny, les du Frenay, Martin, Bellegarde, Montvuagnard, etc, etc... J'ai analysé en entier les Archives de l'Ordre de Malte, en ce qui concerne la Savoie. Cette énumération pourrait durer longtemps, mais vous devez voir que cela forme déjà un certain bagage, sans compter ce que j'ai analysé chez vous et que j'y verrai encore indubitablement. Ne vous semble-t-il pas que j'ai le droit, peut-être, de croire qu'avec tout cela je suis suffisamment renseigné ? Du reste j'ai hautement dit que je ne prétendais nullement être complet, ni infaillible. Celui qui prétendrait faire un ouvrage généalogique complet aurait une prétention que je ne saurais qualifier assez fortement. Pour moi, je prétends seulement publier le résultat de mes travaux, pour qu'ils ne soient point perdus, que je crois, en conscience, assez considérable pour me permettre d'intituler, malgré les lacunes, les absences et quelques incertitudes, ma compilation du nom, pris au pied de la lettre, **d'Armorial et Nobiliaire de Savoie.** Au bout de celà, vous aurai-je convaincu ? Je vois d'ici votre malin sourire. « Vous m'avez convaincu que vous êtes un bavard ». Ce ne serait point mon but car, sans vouloir, sous prétexte de sympathie, forcer vos appréciations, ni déjouer vos critiques, que j'appelle, au contraire, de tous mes vœux, je désirerais beaucoup une chose. C'est que, si je dis, **de minimis non curat praetor,** je n'en dirai pas autant de vous. Critiquez, ajoutez, corrigez même mais qu'au moins vous, qui êtes du métier, qui savez aussi bien que moi ce que c'est que la difficulté de ce genre de travail, qui par-dessus tout êtes un homme honnête et loyal, veuillez bien apprécier la valeur intrinsèque de ces travaux. Si vous me faites l'honneur de parcourir mes deux lourds in-folio, vous me rendrez, j'en suis convaincu, cette justice. Et, venant de vous, cette justice serait pour moi une faveur. Je me suis laissé aller à la pente de mon caractère qui est de ne rien garder de caché pour les personnes que j'estime et qui peuvent me comprendre. A ce titre, je ne vous fais pas d'excuses sur la longueur de ma lettre (17) ».

Le second document est d'un tout autre genre. C'est une lettre politique, relative aux élections de 1869. En Savoie du Nord, elles furent, en ces années critiques du Second Empire, extrêmement disputées entre Bartholoni, candidat officiel, et l'opposition, représentée par le républicain Jules Favre, et le baron d'Yvoire, catholique libéral. Au second tour, Favre se désista pour d'Yvoire, qui fut élu (18).

Thuiset, 10 juin 1869

Mon cher Monsieur,

« Je vous rends de la meilleure grâce du monde complète justice. Vous vous êtes admirablement montrés en Faucigny. Il était temps que le carac-

(17) Bien entendu, les relations entre Foras et Bonnefoy demeurèrent excellentes et leur commerce scientifique très assidu.

(18) Voir, sur ces événements, mon travail : **Jules Favre et la bataille pour les élections législatives de 1869 en Haute-Savoie, Cahiers d'Histoire,** Lyon, 1956, p. 65-102.

tère savoyard reprît le dessus et que nous ne fussions plus inféodés à ce fils de brasseur d'écus (19). Nous nous sommes joliment remués aussi en Chablais. J'ai suivi pendant toute la nuit du lundi au mardi les nouvelles de l'élection. Au commencement, les Bartholoniens se croyaient sûrs de leur affaire. A minuit, minuit 1/2, les plus chauds partisans commençaient à disparaître, le visage long d'une aune. Malgré tous les avis que nous recevions de la Préfecture, ou plutôt à cause d'eux, parce qu'ils ne voulaient pas avouer une majorité pour un des deux candidats nous avons conclu justement qu'il y avait évidemment majorité pour d'Yvoire. A 1 heure, le receveur des Finances sort, au désespoir, en nous annonçant que c'était fini, que d'Yvoire avait 800 voix de majorité. A 2 heures arrivent comme une massue, les 600 voix de majorité données à Bartholoni par le canton du Biot. Tous les policiers, à la porte de la Sous-Préfecture, poussent des cris : « Vive Bartholoni ! » qui nous font frémir. Mais il manquait encore le résultat de Sallanches et de Saint-Gervais **sur lesquels nous comptions raide comme fer, quoique vous en disiez.** Nous étions sûrs de notre affaire et je ne puis vous dire avec quelle joie j'ai regagné mon lit, à 4 heures du matin. Mardi, dans la matinée, pas un employé dans les rues, pas moyen de savoir le résultat du vote. Je vais bravement à la recherche à la Sous-Préfecture, où je ne peux voir que Mlle Louise, le cordon bleu de notre Sous-Préfet qui, à ma vue, écume comme son pot-au-feu et me dit, avec l'accent gascon : « Ah ! M. de Foras, vous croyer avoir triomphé ! Eh bien, **nous** la ferons révoquer, votre élection ». Vous pouvez juger si j'ai ri ! C'est un véritable triomphe (malgré la susdite commère), pour le pays, que cette élection. Vive la Savoie ! Incidemment, nous savions que d'Yvoire avait beaucoup de moyens et d'instruction, mais dans la réunion d'Evian, il nous a étonnés par sa facilité d'élocution, par le sang-froid qu'il a gardé devant les questions les plus saugrenues et les plus insidieuses. Avec le sourire (le pauvre garçon était pourtant éreinté), il a répondu à tous, noblement, religieusement et patriotiquement. Il n'est pas Thiers ou Favre, il n'en pourra pas moins parler à la Chambre et se faire écouter et même remarquer... Ils prétendent tous que les curés ont abusé de leur pouvoir, qu'ils ont répandu des calomnies sur Bartholoni, qu'ils ont été jusqu'à frapper les maires ! Ces pauvres maires ! A une mauvaise cause, il faut de mauvaises raisons. Il paraît qu'on veut faire casser l'élection. Ils sont assez dénués de bon sens pour cela, car d'Yvoire reviendra cette fois avec 10.000 voix de majorité ».

III

Bonnefoy à Luigi Cibrario

Bonnefoy, qui était resté en relations amicales avec le Ministre Cibrario, commente, pour son correspondant, les élections de 1869.

Sallanches, le 14 juin 1869

Monsieur le Comte,

« Vous avez été sans doute surpris de recevoir ma lettre du 2 mai par le courrier de la Suisse. Pour cause : nous nous méfions du cabinet noir, surtout lorsque des lettres sont adressées à des personnages haut placés

(19) Anatole Bartholoni était un riche financier parisien, qui avait acquis le château de Coudrée.

en Italie. La police française veut connaître les relations que nous y conservons.

« Notre pays vient de remporter une victoire éclatante sur le Gouvernement, qui nous proposait un député à sa convenance, mais qui n'avait point nos sympathies. Il a mis en œuvre tous les employés dont il disposait, les préfets, sous-préfets, procureurs impériaux, juges de paix, rats de cave, pédons, cantonniers, gendarmes, instituteurs (régents) et autres fonctionnaires qui, au fond, pour nous, ne sont que des nomades. Ils menaçaient les maires et autres fonctionnaires subalternes de destitution, s'ils ne votaient pas, ou ne faisaient pas voter pour le député patronné par le gouvernement. Il n'en a rien été. Le Savoyard reste toujours **testa dura.** Il n'aime pas qu'on lui impose. Et pour que l'on n'y revienne pas, dans notre pays, nous avons donné la majorité des suffrages à M. le Baron d'Yvoire, petit-neveu de S.E. le comte de Sales, journaliste à Paris et homme de cœur, orateur, aimant son pays. Il a obtenu sur son concurrent 1.003 voix de plus, quoique les journaux, pour atténuer cette défaite, ne lui en donnent que 800. Ceci dit pour vous prouver que nous sommes toujours les mêmes. Lorsque M. d'Yvoire se rendit à la Préfecture d'Annecy pour déposer son serment, M. le Préfet lui a dit qu'il était bien osé de se présenter à la députation. Il lui a demandé s'il avait, comme son concurrent, 75.000 francs à dépenser pour appuyer sa candidature. M. d'Yvoire lui a répondu qu'il ne se présentait qu'avec son honorabilité et il a été élu sans avoir eu recours aux moyens de corruption ».

IV

Paul-Elisée Lullin

Les archives Bonnefoy contiennent vingt-deux lettres émanant de Paul Lullin, et échelonnées d'août 1861 à avril 1870. Paul Lullin (1800-1872), issu d'une ancienne famille genevoise, avait été successivement avocat, magistrat, député, conseiller d'Etat, de 1845 à 1846, dans les années troublées de la République. Avec Edouard Mallet (1805-1856) et, surtout, le magistrat et professeur Charles Le Fort (1821-1888), il s'était adonné aux études historiques. En 1866, Lullin et Le Fort éditaient le **Regeste genevois,** recueil scientifique de documents du Moyen-Age sur les terres de l'ancien évêché de Genève, qui reste l'ouvrage fondamental sur cette période, par l'étendue des recherches et la rigueur de l'érudition. Bonnefoy avait été un bon pourvoyeur du Regeste et ses confrères de Genève le tenaient dans la plus haute estime.

« Votre extrême complaisance nous donne beaucoup d'occupation à copier toutes les chartes que vous avez bien voulu nous prêter et que je suis occupé à copier pour l'impression, pendant que mon collègue M. Le Fort fait un petit voyage d'agrément en Allemagne. ...Je suis vraiment honteux de mon indiscrétion (20) mais j'ai trouvé chez vous un tel trésor de bonté et d'amabilité, joint à un tel fonds de vraie science, que je me félicite tous les jours du bonheur que j'ai eu en faisant votre connaissance ». (5 août 1861).

« Que vous êtes aimable de venir causer ainsi avec moi et me donner de précieux renseignements, dont nous profiterons bien, soyez en sûr, pour notre futur Regeste, œuvre que notre Constituante et la perpétuelle villégiature de mon collègue ajourne toujours aux kalendes grecques. J'aurais

---

(20) Lullin avait, comme dans toutes ses lettres, posé une série de questions historiques à Bonnefoy.

bien voulu vous réciproquer vos nombreuses faveurs par la charte de la cure de Saint-Martin, mais notre brave archiviste M. Hayer et moi l'avons cherchée inutilement. Elle n'est pas à Genève et, d'après la date, 1500 à 1520, si rapprochée de la Réformation, elle doit avoir été emportée à Annecy avec les registres, alors en cours, de l'ordinaire. C'est donc à l'évêché ou aux archives d'Annecy que vous avez chance de la retrouver... Merci donc encore une fois de vos bonnes corrections et de celles que vous me faites réétudier de plus près. Je voudrais bien trouver beaucoup d'aides comme vous et aussi indulgents qu'aimables. Ici, on ne trouve que des ignares ou des grognons (sauf, bien entendu, mon collègue) ». (30 octobre 1862).

« Moi aussi, cher Monsieur, je trouvais le temps bien long, sans recevoir des nouvelles de vous et vous êtes bien aimable d'avoir, le premier, rompu le charme. Vous avez la bonté de me demander ce que je deviens. Hélas, je vieillis à vue d'œil, j'écris tous les jours plus difficilement et ne pourrai bientôt plus faire des excursions pour étudier **de visu** mon ancien diocèse, que je suis bien loin encore de connaître à fond. Vous me demandez si le Regeste est fini. Oh ! comme vous y allez ! Il est à peine commencé. Nous corrigeons la 5e feuille d'impression et il en aura bien 200. Nous en sommes à Aimerard de Faucigny, c'est-à-dire à votre berceau et pourtant, nous avons déjà 180 numéros de chartes ou actes analysés. Il est vrai que chaque feuille d'impression in 4° nous prend environ deux mois. Aussi, je commence à croire que ce Regeste ne sera guère fini que par mon fils ou mon petit-fils. Ce n'en sera pas moins, si jamais il est achevé, un trésor de bibliographie et de topographie de tout le pays entourant Genève : Chablais, Faucigny, Genevois, Albanais, Semine, Valromey et Comté équestre. Ce sera un encouragement pour la jeunesse à étudier les antiquités du pays, car nous lui aurons extirpé toutes les ronces et les épines de la route. Ce qui nous retarde, c'est d'abord mon âge qui me force, comme à la montée, à me reposer souvent ; puis mon collègue qui a mille occupations plus importantes : leçons aux étudiants de l'Académie, Grand Conseil où, vu sa bonhomie, on le met de toutes les commissions. Aujourd'hui, il est en villégiature dans la Suisse allemande et moi je viens de passer dix jours au sommet des Voirons, dans un excellent chalet d'où je pouvais étudier à loisir toutes vos belles montagnes du Faucigny. Combien j'aurais aimé y rencontrer Béatrix et que de questions j'aurais eu à lui faire ! Entre autres, je lui aurais demandé si son oncle n'était pas un crétin, comme le bruit en est venu jusqu'à moi... Nous n'imprimerons pas sûrement avant un an d'ici. Pendant ce temps, voyez dans votre riche collection ce que vous auriez d'inédit et d'un intérêt un peu général pour l'histoire, qui soit antérieur à 1312. C'est là que nous nous arrêtons. Nos neveux et arrière-neveux continueront, si celà les amuse. Pour moi, ce genre d'étude m'intéresse vivement et m'aide bien à passer l'arrière-automne de ma vie... Je ne savais point cette histoire de bibliothèque de Thonon. Comment MM. de Foras ou de Lucinge ont-ils laissé commettre un tel crime au XIXe siècle ? Je vais aller m'en enquérir chez Châteauvieux qui n'en a pas sonné la trompette jusqu'ici (21) ». (20 juillet 1863).

« Recevez maintenant tous nos remerciements pour ces deux chartes dont vous m'avez envoyé copie le 27 Xbre. Elles sont déja analysées dans notre Regeste, dont nous avons à peine imprimé 14 feuilles in 4°, soit jusqu'à la fin d'Arducius, et nous les éditerons dans le tome XV de nos

(21) Allusion probable à la dispersion d'une bibliothèque, que je n'ai pu élucider.

mémoires avec quelques raretés trouvées l'été dernier... Tâchez de me trouver encore des curiosités pareilles, même pour les temps les plus anciens, car nous ferons un supplément et des erratas à notre Regeste, qui est un travail de Bénédictin. Nous avons trop embrassé en voulant traiter tout le Diocèse, mais nous débrouillerons l'histoire de la Maison de Genève sur laquelle les historiens, à commencer par Guichenon et Lévrier ont dit mille absurdités. A propos d'erreurs à rectifier, nous en avons fait une grosse, je crois à votre instigation. Mais n'en prenez pas souci. Seulement, cela nous a fait travailler tout l'hiver comme des forcenés et apprendre une foule de choses que nous ne savions pas. Vous nous aviez dit, et nous avons imprimé, que la fondation de Chamonix est du 13 avril 1090, en donnant votre explication de la lune, alors en cours, 26° depuis Urbain II, etc. Or nous avons appris, à l'occasion d'une autre charte dont nous avons envoyé la phrase latine à Paris pour qu'on nous l'expliquât, que ce n'est point ainsi que doit s'interpréter **feria VII, luna XXVII** ; que cela signifie le samedi correspondant au 27° jour de la nouvelle lune. Dans la charte de Chamonix, ces indications ne suffisent pas, parce qu'il y a trois fois dans l'année 1090 où cette rencontre a lieu. Et voilà comment, à tout âge, on apprend du nouveau ! ». (1er mars 1864).

« Pour le moment, nous travaillons toujours à notre Regeste, soit cartulaire en français. C'est un ouvrage de Bénédictin et les ennuis que nous donne l'impression mettent le comble à notre tourment... J'ai eu la visite de votre connaissance, M. l'abbé Vitoz de Thonon. Il cherchait à s'éclairer sur l'ancienne histoire de cette ville et je n'ai pu lui être fort utile. Tous vos ecclésiastiques de Savoie s'imaginent que l'histoire du monde ne commence qu'avec St François de Sales ; or avec moi, qui m'arrête deux siècles avant, nous ne nous entendons pas. Combien j'aime mieux ce parisien, prince de Cistria ou de Lucinge, comme vous voudrez (22) qui ne rêve qu'à Agnès de Faucigny et qui va faire reconstruire toute l'église de Contamine pour chercher dessous les vieux os d'Aimon et d'Agnès. Ce Monsieur vient de relouer pour deux ans, la propriété de M. de Combes, à Monthoux. Il m'a dit avoir trouvé quelques chartes inédites mais il ne les prête pas, il veut, dit-il, les publier lui-même. Tant mieux, mais qu'il se hâte, car je n'ai plus longtemps à attendre... A propos, je ne vous ai pas raconté que tout Paris s'est occupé de votre acte de fondation de Chamonix. On a soumis la question aux plus savants épigraphistes. Ils ont été tous d'accord pour conclure que le jour n'est pas indiqué. En effet, **feria VII** veut dire simplement le 7° jour de la semaine, un samedi. **Luna XXVII** est mis pour **lunae XXVII,** c'est-à-dire le 27e jour de la lune. Or pendant le règne du pape Urbain (12 mars 1088 - 29 juillet 1099), il y a eu plusieurs samedis qui coïncident avec le 27e jour de la lune, trois, je crois. Il est impossible de choisir. Le malheur n'est, du reste, pas bien grand, mais il est évident que le scribe a oublié une indication. **Errare humanum est.** Nous en ferons bien d'autres ». (18 août 1864).

« Vos lettres me font toujours un vrai plaisir car d'abord elles me signalent que vous ne m'avez pas oublié, comme tant d'autres à Annecy et à Chambéry ; puis elles donnent à étudier et à réfléchir, parce que vous avez des vues et des aperçus nouveaux. Vous avez bien raison. La généalogie des Faucigny est encore à faire et celle que nous donnerons dans le Regeste sera très sujette à caution ; mais qu'y faire ? Les documents, pour ces années reculées sont si rares et disent si peu de choses utiles. C'est bien pire pour les comtes de Genevois... Du reste, il y a encore des

(22) Il s'agit, probablement, du Prince Charles-Marie de Faucigny-Lucinge, né en 1824.

monceaux (de chartes) dans le pays même. J'y ai fait une course cet été dernier et je suis tombé chez un maçon qui en avait plein un bahut. J'ai tout fouillé et j'en ai pris deux, antérieures à 1312, que je fais imprimer dans ce moment et que vous recevrez (avec les vôtres, qui y jouent un beau rôle), dans ce petit fascicule de 32 chartes inédites. Si j'avais voulu acquérir tout ce qu'avait ce maçon, il y aurait eu la charge d'un baudet, et je n'en avais point à ma disposition. Je suis convaincu qu'on ferait des trouvailles semblables chez tous les paysans des environs de Vallon et de Sixt. Si vous allez ce printemps à Mélan, poussez jusqu'à Sixt et cherchez auprès des fils des syndics de 1792. Ce sont eux qui, à l'époque de l'invasion de la Légion des Allobroges, mirent, comme le père de mon maçon, ces vieux parchemins à l'abri, et dont les fils les vendent petit à petit aux relieurs. Du reste, on n'y trouve rien de très antique et vous savez que je mets peu d'intérêt à ce qui est postérieur au XIV^e^ siècle, Celà devient trop compliqué, trop féodal pour moi et d'ailleurs l'histoire générale est dès lors assez connue pour qu'on ait pas le plaisir des découvertes... Au reçu de votre lettre, j'ai voulu en avoir le cœur net des manuscrits et pièces possédés par M. Gaberel (23) et je viens de faire l'inspection de toutes ses armoires, dans l'espoir d'y trouver quelque chose de votre écriture aimée et bien connue. Je puis vous certifier qu'il ne s'y trouve point les pièces dont vous me parlez. Du reste, M. Gaberel, tout à son déménagement et ne mettant plus d'intérêt à ces vieilleries, m'a autorisé à emporter chez moi tout ce qui avait l'air de vieux manuscrits et j'y ai fait une razzia à l'arabe. J'ai donc sur mon bureau un tas de paperasses dont il y a encore quelques papiers informes de l'écriture de Jeanneret. Ce sont des extraits, pris par lui dans les registres des chanoines d'Annecy, après la Réformation, puis des copies de fragments des mémoires annotées par Besson, puis un tas d'actes du XVIII^e^ siècle. Bref rien de curieux et d'antique ». (16 mars 1865).

« Réellement, il faudrait un journal spécial pour publier tout ce qui est encore inédit dans nos contrées et dans nos bibliothèques. Venez donc me voir. J'ai faim et soif de causer avec vous et il faut que vous nous donniez un coup de fouet pour avancer notre Regeste... M. le Prince de Cystria a acheté un vieux château de Pollinge, près de Reignier, soit-disant pour être près de Genève. Mais il n'y vient presque jamais. Il y a un an que je ne l'ai pas vu ». (9 mai 1865).

« Je compatis beaucoup à votre regret de ne pas voir imprimés les trésors que vous avez encore en portefeuille. Nous avons été obligés de nous arrêter, parce que nos collègues trouvent que nos volumes (24) renferment trop de latin et celà empêche la vente. C'est aussi pour cette raison que je n'ai fait qu'un choix parmi les nombreuses chartes Lucinge du prince de Cystria, mais je l'ai beaucoup engagé à les éditer lui-même et à faire un gros volume. Il en aurait de quoi publier un tome comme notre T. XIV, surtout en y joignant Sixt, Megève, Flumet et j'en ai vu encore, à Saint Jean d'Aulps, de quoi faire la charge d'un baudet. Il n'aurait pas de motif comme nous de s'arrêter à 1312. Il pourrait aller jusqu'à 1500 environ. Il me paraît avoir pris feu à cette idée et me répond « Je me sens tout disposé à entreprendre ce labeur, si, surtout, je suis aidé par M. Bonnefoy.» Vous voilà, j'espère, piqué au jeu. Collectionnez donc, réunissez tous vos trésors qui n'ont pas encore vu le jour, faites-en la liste et envoyez lui-en

---

(23) Probablement Jean-Pierre Gaberel (1810-1883), pasteur et historien, qui avait acheté à Neuchâtel un lot de documents, avec, croyait Bonnefoy, des pièces lui appartenant et prêtées à un tiers.

(24) Les volumes de la Société d'Histoire et d'Archéologie.

le catalogue. Lui ne sera pas arrêté par les frais puisqu'il va dépenser cent mille francs à reconstruire le château de Polinge. Je lui ai proposé de l'aider pour l'impression, s'il la fait à Genève. Ainsi nous élèverons entre nous tous, un véritable monument historique au Faucigny et au Chablais et son intérêt sera encore mieux compris du public lettré quand aura paru le Régeste qui donnera le fil conducteur pour se tirer de ce labyrinthe du Moyen-Age, où, jusqu'ici, personne ne comprend rien, en dehors de ceux qui en ont fait leur étude spéciale. Malheureusement, notre Regeste n'avance guère. L'impression en est si difficile et notre cadre est si compliqué ! Nous n'avons encore que 300 pages in 4° imprimées ; il en faut encore 100 de texte et toutes les tables et tableaux. Je me réjouis cependant comme un enfant du jour où je pourrai vous envoyer le premier exemplaire qui sortira des presses, car vous êtes en quelque sorte un des parrains, pour l'intérêt que vous y avez toujours pris et par la multitude de renseignements que vous m'avez fournis. Je voudrais toujours bien vous voir ici... Ah ! si vous veniez, ne me parlez pas de faire connaissance avec M. Vuy. Vous êtes trop heureux de ne pas le connaître et vous mettriez immédiatement un mur de glace entre vous et ceux dont l'amitié vous est acquise (25). Sachez que M. Vuy est **faux** et **hypocrite** jusqu'à la moëlle des os. J'admets toutes les opinions en religion, en politique, etc., mais j'ai en une sainte horreur l'hypocrisie et le jésuitisme laïques. On peut être lié, même l'ami des abbés Ducis (26), Grémeaud (27), même de Mgr d'Hébron (28). Ils marchent droit, suivant leurs convictions. Mais gardez-vous des gens faux qui se font dévôts un jour et qui, le lendemain plaident en faveur des maisons de jeu. Vous voyez que l'étude du Moyen-Age et la confection du Regeste où nous soutenons, vu l'époque, la cause de nos évêques au moins autant que Besson (29) ne m'a pas rendu indulgent pour les travers du siècle actuel et que moi, au moins, je dis carrément ce que je pense. Excusez ma vivacité mais je tiens trop à votre bonne amitié pour voir des nuages s'élever involontairement entre vous et nous ». (25 juin 1865).

« Vous êtes bien le plus précieux des correspondants que je connaisse, rare, mais ne contenant que des perles. A peine votre lettre du 15 reçue, j'ai fait venir cet ouvrage de Burnier, qui est un vrai trésor (30) de style et de choses intéressantes... Je fais mille vœux pour que vos travaux paternels, puisque vous y êtes condamnés, vous soient au moins fructueux et il me semble qu'ils doivent l'être, car l'argent circule assez bien en Savoie aujourd'hui et l'on n'y est pas écrasé comme à Genève par les dettes et les douanes. J'espérais que le Prince de Cystria ferait, comme c'était son projet, une publication de chartes inédites concernant le Faucigny et celà lui aurait été facile avec votre aide, mais je vois qu'il faut y renoncer. Lui c'est l'excès des aises de la vie, des soucis de châteaux à bâtir, etc., qui l'entrave et il en reste aux bonnes intentions, exprimées avec tout le charme et la jovialité possibles, mais **verba volant** ». (8 décembre 1865).

---

(25) Jules Vuy (1815-1896), avocat, magistrat, homme politique catholique genevois, d'une famille savoyarde, naturalisée en 1829. Il a laissé des collections de documents et de nombreux écrits historiques et littéraires.

(26) Spécialiste de la Savoie romaine, il fut archiviste départemental de la Haute-Savoie.

(27) Jean Gremeaud (1823-1897), éminent archéologue et érudit, spécialiste de l'histoire du Valais.

(28) Gaspard Mermillod (1824-1892), évêque d'Hébron en 1864, administrateur de Genève, cardinal en 1890. Champion du catholicisme dans les années orageuses du **Kulturkampf** genevois.

(29) Abbé érudit du XVIII[e] siècle, auteur des **Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du Décanat de Savoie** (Annecy), 1759.

(30) Il s'agit de l'Histoire de Tamié.

« **Quant à notre propre Regeste genevois, je suis sûr que vous êtes impatient de savoir où il en est. Chi va piano va sano.** Nous allons, grâce à l'imprimeur et à beaucoup d'autres causes, trop **piano** mais nous avons le plaisir de nous faire désirer, comme une jolie fille. Je crains qu'à la fin on ne me dise « Ce n'était que celà ! » Quoiqu'il en soit, le texte est imprimé, de même que l'introduction et tous les travaux généalogiques. Il ne reste plus que les tables. J'en ai pour tout l'été à les faire, puis à les faire imprimer. C'est une œuvre de bénédictin, où je ne puis être aidé et qui est archi-assommante. Faites que je ne tombe pas malade au milieu et n'attendez pas ma visite avant l'automne pour vous porter ce fruit de nos entrailles, après 4 ou 5 ans de gestation. Ne comptez pas sur la même persévérance de la part du Prince de Cystria. C'est, comme tant de Français, un charmant donneur d'eau bénite de cour. Quand on le voit, on croit qu'il va transporter les montagnes, mais les plaisirs de Paris, les affaires de famille emportent tout et ses beaux projets resteront à l'état de projet. Il a perdu cet hiver son père, il annonce bien qu'il reviendra cet été dans notre voisinage, mais je ne sais où. Il ne loue plus à Monthoux ». (15 avril 1866). (31)

« Ce que nous voudrions, c'est voir continuer notre œuvre qui n'est basée sur les textes que jusqu'en 1312. Il faudrait que quelqu'un (moins usé que nous) allât maintenant jusqu'à la Réformation environ. De 1300-1500, nous avons, pour ces deux siècles, plus de mille chartes inédites qui sont toutes copiées par Mallet et prêtes pour l'impression. Vous en avez sans doute un bon nombre inédites. Annecy en aurait aussi. Mais où trouver l'argent et l'homme dévoué pour ce travail ?... Merci encore de vos jolies phrases sur mes 3 devoirs. Malheureusement le second : toucher mes rentes, est vite rempli et ne me suffit que parce que j'ai su me borner au plus strict nécessaire, peut-être comme le renard de la fable, parce que je n'ai jamais su gagner de l'argent par moi-même ». (27 avril 1866).

« Enfin ! Me voici, ou, du moins, voici notre enfant arrivé à terme. Est-il viable ? bien conformé ? Vous en serez le premier juge, car en votre qualité d'ami de ses auteurs, vous le recevrez le premier sur vos genoux. Puissiez-vous, comme une bonne fée ou une digne sage-femme, mettre un voile épais sur ses défauts. Beaucoup le trouveront trop gros. D'un autre côté, bien des experts comme vous le trouveront trop exigu dans plusieurs de ses organes, incomplet, diffus, inutile, etc... Ma fois, tant pis pour ces mécontents. Il répondra : **sic sum, aut non sum.** Ma gestation a été assez longue et l'accouchement assez difficile pour que je puisse dire aux dénigreurs : faites mieux, si vous pouvez. Mais à part toute plaisanterie, nous n'oublions point, M. Le Fort et moi, toutes les obligations que nous vous devons. Vous avez été notre premier initiateur et notre constant soutien. C'est de vous que nous tenons les documents les plus importants parmi ceux que nous avons publiés et vous pouvez hautement réclamer le titre de père de l'histoire du Faucigny. J'ose donc espérer que vous accueillerez favorablement les efforts que nous avons faits pour vulgariser cette histoire, pour débrouiller les idées des commençants et pour fournir un cadre dans lequel chacun pourra faire rentrer, plus tard, le résultat de ses études. Il y aura, sans doute, bien des rectifications à opérer, bien des points à controverser, bien des détails à ajouter, mais le cadre est là et il nous paraît plus clair que le style diffus et les grandes pages sans ordre de Guichenon.

---

(31) Ce fonds de documents, non publié, est demeuré dans la famille de Faucigny-Lucinge, qui l'a déposé aux Archives nationales.

« Maintenant, je me flatte que vous nous continuerez votre bon vouloir et que vous ferez un peu de propagande en faveur du Regeste... En bon parrain, cachez ses défauts et prônez ses qualités. Nous vous en saurons un gré infini ». (29 novembre 1866).

« Je ne vous ai point remercié de suite comme je le devais de votre bonne et amicale lettre du 4 écoulé, ni de cette belle photographie que vous m'avez envoyée. (32) Que voulez-vous ! Depuis que mon Regeste est fini, je ne fais plus rien, je ne sais plus écrire et ma main est tous les jours plus malade. Le cœur seul ne vieillit pas. Aussi ai-je fait votre éloge à la Société d'Histoire de Genève en lui remettant votre beau don que tout le monde a admiré. Les journaux de notre ville en ont parlé et vos oreilles ont dû tinter. Si le bruit n'est pas arrivé jusqu'à vous, c'est que la neige amortissait les sons... C'est énorme ce que j'ai déjà **d'errata** à notre Regeste. Il y en aura bientôt de quoi garnir tout un cahier, que nos neveux pourront publier. J'élève pour celà mon petit-fils et M. Le Fort son neveu, en sorte que dans dix ou vingt ans, il paraîtra une nouvelle édition, par Le Fort et Lullin. C'est ainsi qu'on espère se survivre ». (3 février 1867).

« Depuis Saint-Gervais, j'ai fait d'intéressantes excursions... Mon autre visite a été pour la pierre de Cneius Pinarius, au-dessus des chalets de Larioz. J'avoue que là, j'ai été moins satisfait. D'abord elle est horriblement difficile à atteindre, puis mal établie, exposée au vent et à la pluie, à peu près autant que depuis 18 siècles ; enfin très difficile à déchiffrer. Décidément, le calque que M. Revon prétend en avoir pris et qu'il a mis au Musée d'Annecy est une utopie. J'ai passé une heure autour des mots douteux, en regardant dans toutes les directions, tâtant, essayant avec la meilleure volonté du monde. Il m'a été impossible de voir rien qu'un espace vuide entre VI et NENSES. Or l'abbé Ducis qui y est allé 4 fois est du même avis que moi. Par contre, le V de CEVTRON... est magnifique. D'un autre côté, la place où elle a été trouvée (15 pas de sa place actuelle) me confond. Elle n'est ni à un col, ni à une sommité quelconque et, par la nature du terrain, elle n'a pu être entraînée par des courants ou des avalanches, ni remonter. C'est incompréhensible !

« Avez-vous bien réfléchi aux propositions que je vous ai faites de la part de notre Société et surtout avez-vous commencé à les mettre à exécution, en complétant ce qui pouvait vous manquer ? Vous savez qu'il s'agit de nous faire une histoire complète de Chamonix, depuis les temps les plus anciens, jusqu'à la Révolution, avec toutes les preuves, sauf celles qui sont déjà imprimées. C'est ce que M. Hisly a fait pour la Gruyère. C'est ce que l'abbé Gremaud entreprend pour le Valais et Saint-Maurice. Quand vous serez prêt, ne vous inquiétez pas de l'impression. Notre Société, ou par elle-même, ou par des souscriptions, s'en chargera. Votre nom sera en tête de l'ouvrage, que je suppose de 2 ou 3 volumes in 8° et vous aurez droit à un nombre déterminé d'exemplaires, en sus de ceux que la Société tirera pour ses souscripteurs et correspondants. Quant à l'impression, M. Henri Bordier et moi, si je suis encore en vie, vous offrons notre coopération et nos amis nous remplaceraient au besoin. Voilà de l'occupation pour votre hyver, où je ne m'y connais pas.. Vous aurez appris que ce Congrès de la Paix (33) a été un fiasco complet. Que les révolutionnaires de tous les pays ont voulu faire un congrès de la guerre, mais qu'ils ont

---

(32) Il s'agit de la photographie de la donation de Chamonix aux Bénédictins.

(33) Ce Congrès de la Paix avait été organisé à Genève par les éléments avancés de divers pays d'Europe. Il dut se séparer, devant l'hostilité d'une grande partie de l'opinion publique genevoise.

trouvé à qui parler. Ce n'est pas sans profit que nous sommes libres depuis 3 siècles et nous savons par expérience ce qu'il en coûte de donner carrière à la licence. Aussi tous les partis chez nous ont-ils été unanimes à renvoyer chez eux tous ces énergumènes, ces athées, ces partageux et ces têtes folles. Ils ne s'y hazarderont pas une autre fois. On avait voulu rendre hommage à Garibaldi, à cause de son caractère désintéressé, mais dès ses premiers mots, on a jugé le vuide de ses idées et le déplorable effet de la flatterie, aussi bien sur lui que sur tant de têtes couronnées. La réussite et la flatterie leur disent, comme le serpent à Eve : « Vous serez des Dieux ! » Et ils le croient ! Gare l'Ange qui a toujours son épée flamboyante à la main ». (14 septembre 1867).

« Peu de jours après votre lettre, nous sommes allés, M. Le Fort et moi, coucher à Bonneville et passer de bonnes heures avec M. Burnier. Peste ! Quel feu, quelle ardeur vos trésors lui ont communiqué ! Pourvu que celà dure et que la masse de l'ouvrage ne le décourage pas, il vous élevera un monument **aere perennius.** Mais l'impression sera une affaire de longue haleine, car nous n'avons ici qu'un seul ouvrier qui sache composer nos chartes latines ». (29 mai 1868).

« Depuis ma dernière course ce printemps à Bonneville, j'étais complètement privé de toute communication avec nos bons voisins de Savoie. M. Burnier est dès lors muet et nous ne savons pas s'il est encore de ce monde ou s'il a rejoint dans un monde meilleur les prieurs de Chamonix... Je vous dis, sans garantie, qu'on m'a affirmé que M. de Faucigny-Lucinge a acheté, pour 4.000 fr., les ruines du château de Faucigny et même qu'il y a fait transporter le cercueil de son père .Mais quant à lui, personne ne l'a vu. On le dit confiné en Bretagne, ou aux Alymes (Ain) ». (15 septembre 1868).

« J'ai comme vous la mort dans l'âme et je suis écrasé par le découragement. Quel affreux coup de foudre et quelle perte pour vous, pour nous, pour cette pauvre jeune femme que j'ai vue si gaie, si aimante, il n'y a pas cinq mois ! Votre lettre m'avait déjà renversé, aussi suis-je allé chaque jour m'informer auprès des voituriers de Bonneville et c'est par eux que j'ai appris la fin de notre ami et que j'ai pu l'annoncer dans le journal de Genève, au moment où avait lieu le convoi funèbre de cet excellent et si charmant homme. A quoi donc sert-il que nous autres vieux ramassions des matériaux et nous efforçions de faire des élèves, si nous devons voir disparaître avant nous des jeunes gens zélés, en train, pleins de moyens et d'instruction et avec celà tant de cœur et d'amabilité, car je vous avoue que je m'étais vivement attaché à ce brave et spirituel Burnier. Sa correspondance était charmante et j'étais plein d'espoir en la réussite de cette histoire de Chamonix faite par lui **con amore.** Il est, sous bien des rapports, irremplaçable, car il possédait toutes les études préliminaires et toute l'habitude d'écrire qui sont nécessaires pour entamer et s'approprier un tel sujet et pour le rendre agréable au lecteur. Ne vous découragez cependant point trop, mon cher Monsieur, nous pensons beaucoup à vous, M. Le Fort et moi et nous finirons bien par trouver quelque moyen d'utiliser les immenses richesses que vous avez accumulées. Cependant, il faut se garer d'Orsier et d'autres gens **ejusdem farinae.** Ne vous livrez à personne, **même de Genève,** sans nous avoir consultés, car vous risquez d'être assailli d'offres de la part de gens qui voudront se faire une réputation individuelle, en vous dépouillant.

« Je pense que vous pourrez obtenir de la famille de M. Burnier la restitution de tout ce qui vous appartient. Il faudrait en outre tâcher d'obtenir les copies déjà faites par lui pour l'imprimeur et qu'il m'avait envoyées à examiner ; elles n'étaient, du reste, pas complètes. Il faudrait aussi avoir,

si possible, les premières pages qu'il a dû écrire, car il avait déjà bien étudié les temps anciens, avant la fondation du prieuré et pris beaucoup de notes dans les livres que je lui avais prêtés. Tout celà ne doit pas être perdu et devrait être mis à la disposition de celui qui voudra se remettre à un ouvrage d'aussi longue haleine, mais qui, bien digéré, pourrait être du plus grand intérêt. Mais où trouver un tel phénix ? puisque celui que nous avions nous a été enlevé. Ah ! je crains bien que nous le pleurions longtemps.

« Quant à moi, je n'ai malheureusement plus de forces : la main, les yeux, la tête, tout s'en va à la dérive ; il ne restait que le cœur et il reçoit des coups d'assommoir qui en font de l'étouppe. Celà ne peut pas aller longtemps, avec ce train de guerre. A d'autres le fardeau ». (2 mars 1870).

Et voici l'ultime lettre de Paul Lullin à Bonnefoy, d'une écriture presque illisible :

« Que devenez-vous, après ce terrible hyver ? Le beau, mais trop sec printemps vous réussit-il ? Voilà un siècle que je n'ai eu le plaisir de recevoir de vos nouvelles et j'ai moi-même tant de peine à reverdir et refleurir avec cette belle nature qu'un peu de pluie revivifiante de printemps me serait bien nécessaire. Or, parmi ces bonnes pluies, je compterais comme une des meilleures une lettre de vous... Je ne suis pas consolé du tout de la perte de notre excellent Burnier, que nous ne remplacerons probablement jamais. Je crains bien que vous en ayez été écrasé comme moi et sans doute plus encore. Avez-vous au moins pu récupérer tous vos intéressants manuscrits ? Avez-vous continué vos recherches ? Avez-vous pris vos mesures (et des mesures énergiques) pour que vos trésors ne soient pas perdus, dilapidés, ou vendus après vous comme vieux papiers (comme les archives de Thonon) ? J'entre dans ma 71e année et je sens que c'est le dernier moment pour penser à nos arrières-neveux, afin qu'ils n'éprouvent pas les déboires que nous avons éprouvés nous-mêmes. Que de fois j'ai enragé en pensant à ce que mon père et mes aïeux ont dû brûler ! Voilà une bien grande lettre pour dire peu de choses, penserez vous sûrement, mais celà me fait du bien de me dégonfler de penser tout haut avec un vieil ami de l'histoire ». (24 avril 1870).

[redacted]

LES SCULPTEURS DE RETABLES
A BONNEVILLE
AU XVII[E] SIÈCLE

par M. Paul GUICHONNET

L'architecture religieuse de la Savoie ne frappe pas par le nombre des monuments anciens, non plus que par la pureté du style. Dans ce pays pauvre, il semblait que la foi catholique intense du peuple trouvait un aliment suffisant dans sa ferveur même, lui permettant de se passer de temples somptueux. La vraie raison est que les paroisses de montagne ne pouvaient faire les frais de coûteux édifices, quand la plupart des habitants devaient s'expatrier pour subvenir aux besoins de leur famille. Et puis le Savoyard donnera plus facilement un homme d'Eglise, de science, ou un juriste, qu'un artiste. C'est ce qui explique la pauvreté relative de nos contrées en monuments religieux, au regard des campagnes bourguignonnes ou provençales toutes fleuries de clochers et de chapelles romanes. Certes, on compte des églises intéressantes, mais presque toujours par un morceau isolé, portail, chapelle ou décoration intérieure. Seuls les ordres monastiques avaient pu édifier de belles églises, et c'est là qu'il faut aller chercher les vestiges les mieux conservés. A part l'admirable église clunisienne de Contamine, nulle part ailleurs le style n'est pur : Peillonnex marque la transition entre roman et gothique, et l'on sait la froideur assez banale des édifices cartusiens (Le Reposoir). Encore le temps et les hommes se sont-ils acharnés sur ces monuments : le tuf friable du clocher de Saint-Jeoire ou du portail de Contamine s'est rongé, et les sveltes colonnettes ont été martelées par la main sacrilège des Bernois, au XVI[e] siècle. C'est peut-être encore le XIX[e] siècle qui fit les pires destructions : on démolit la vieille église de Bonneville, où avait prêché Saint François de Sales, pour la remplacer par l'édifice que nous connaissons. Les architectes sardes acclimatent alors ce style néo-classique froid, qui sévit dans tous nos gros bourgs (Bonneville, Marignier, Taninges, et qui ne peut se faire un peu pardonner que quand il est embelli par les flèches hardies et dorées des clochers bulbeux, si caractéristiques et très probablement introduites par des charpentiers italiens. Mais il est pourtant un domaine qui mérite de retenir l'attention : celui de la décoration intérieure. Il ne s'agit pas des peintures, mais des retables, chaires et stalles sculptés, qui frappent souvent d'étonnement le visiteur entré dans une église d'extérieur quelconque.

Il s'agit là d'une des plus curieuses manifestations de l'art savoyard. Les matériaux, tout d'abord, sont bien alpins ; le sapin, le chêne ou le noyer étaient taillés et sculptés, pendant les veillées d'hiver, en ustensiles de tous genres ou en naïves statuettes. La montagne a été de tous temps le pays des sculpteurs sur bois, et les villages bavarois, suisses ou autrichiens s'enorgueillissent de purs joyaux de cet art si original. La Savoie, bien que venant assez loin derrière, revendique, elle aussi, de belles réussites dans ce domaine. L'œuvre classique de ces artistes est le retable, grand panneau de derrière l'autel, ou plus souvent le maître-autel tout entier, véritable morceau d'architecture, soutenu par des colonnes et des statues enveloppé dans l'ample draperie de bois du ciborium,

tombant du faite de la construction. Pour que cet art de la sculpture sur bois pût s'épanouir, il fallait que le climat politique et économique du pays fût sain. A part les deux intermèdes des occupations française et espagnole, ces conditions sont réalisées, en Savoie, dans la deuxième moitié du XVII[e] et au XVIII[e] siècles. Epoque de prospérité indéniable, surtout dans la montagne, où l'émigration à l'étranger connaît ses plus belles réussites ; les voyageurs enrichis contribuent très souvent aux frais d'embellissement des églises. C'est en Tarentaise que les plus beaux des retables savoyards ont été conservés. C'est que cette route de l'Italie était courue par une foule de voyageurs qui véhiculaient et enracinaient les influences artistiques les plus diverses. Cette branche importante de l'art savoyard a été très étudiée dans cette vallée alpestre (1). On a recensé les œuvres, démêlé les thèmes d'inspiration, identifié les maîtres-sculpteurs qui les ont exécutées. La plupart des retables datent de la période 1650-1770, et leur vogue remonte aux prescriptions du Concile de Trente, qui a réorganisé la liturgie et défini fermement les dogmes catholiques, devant la marée montante du protestantisme. Il s'en est suivi un mouvement artistique très caractéristique. On a fait la chasse aux naïves images sculptées du Moyen-Age, peu goûtées, et que l'on accusait de trahir l'orthodoxie. Il y eut des pertes irréparables, et les ravissantes Vierges, les Saint Martin ou les Saint Christophe du XV[e] siècle que l'on retrouve par hasard dans nos églises nous font regretter le rigoureux purisme du XVII[e] siècle. La mode en vient à l'art dit « de la Contre-Réforme », au baroque, au style jésuite, qui naissent en Italie. L'influence des Espagnols, et surtout celle du célèbre Chevalier Bernin, sculpteur et architecte, agissent sur les maîtres qui taillent les retables tarins. On en connaît deux surtout, les plus célèbres : François Cuénot, qui pratique un art d'inspiration classique, hostile à l'exubérance baroque, et Jacques Clérant, plein d'imagination, de passion, de gaieté débordante, peuplant ses œuvres de cohortes d'anges joufflus et éclatants de santé. Ces artistes ont su s'assimiler assez heureusement les exemples des Italiens et des Français, pour n'en point demeurer esclaves et laisser percer leur forte personnalité, pour qu'on puisse parler d'une Ecole alpestre française du retable.

⁂

Ce travail d'investigation des œuvres sculptées, si bien effectué en Tarentaise, n'a même pas été esquissé pour le Faucigny, qui est sans doute la province qui lui ressemble le plus : même civilisation pastorale, même émigration révélant de généreux mécènes. Certes, la vallée de l'Arve reste à l'écart de la route d'Italie, si favorable à la présence des artistes, mais, bien que les œuvres de sculpture y soient moins nombreuses qu'en Tarentaise, elles n'en sont pas moins représentées par de fort beaux spécimens. Nous voudrions montrer comment travaillaient et vivaient ces sculpteurs, en suivant au jour le jour la construction d'un retable, dans la chapelle des Barnabites de Bonneville, en 1678.

Ce n'était pas une petite affaire que se mit sur les bras Dom Bonaventure Rosset lorsqu'il entreprit de décorer la chapelle de la Communauté. Il semble avoir été un homme actif et entreprenant, qui a laissé sa marque par de nombreux embellissements et améliorations. Rien ne reste, malheureusement, du retable dont nous allons suivre la fabrication ; il a disparu à la Révolution, sans doute vendu à l'encan avec tout un lot de boiseries et ornements d'église, au cours de la liquidation des biens des Barnabites.

Les sculpteurs étaient des artistes ambulants, qui cherchaient de l'ouvrage en parcourant les villes de la Savoie, et il arrivait que plusieurs tailleurs d'images

---

(1) Marie-Agnès Robbe : **Les retables en bois sculptés en Tarentaise aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.**

missent la main à la construction. C'est ce qui eut lieu à Bonneville, où le principal maître-d'œuvre fut le Parisien Nicolas Landol, à qui succéda le sieur Bernard fils. C'est le 23 octobre 1678 que Maître Landol arriva au couvent, et il s'occupa jusqu'au 26 novembre à sculpter un reliquaire. On a affaire à un véritable artisan, nourri à la maison avec ses ouvriers, et payé aux pièces : « Il n'y a autre convention avec luy, sinon qu'il sera nourry comme nous » (2). Le 16 novembre, on lui délivre 9 livres pour une sculpture, et c'est aussi Dom Rosset qui fournit tous les outils : « Je luy ay deslivré ce 20 9bre 20 outils, que fermoirs que gouges, deux râpes et un porte-rayon ». A ces coûteuses et incessantes fournitures de matériel s'ajoutent l'obligation de vêtir les ouvriers. C'est aux alentours de la Noël que la construction du retable est décidée, et l'on passe aussitôt une petite écriture :

« Ce 26 novembre 1678, nous soubssignés D. Bonaventure Rosset, procureur dans la présente maison, et Nicolas Landol, maistre sculpteur parisien, avons convenu pour les ouvrages qu'il faira cy-après et qu'il a déjà fait dès le 2 présent mois comme sensuit : sçavoir qu'il sera entretenu dans la maison de la manière que le sont nos religieux pour la nourriture, et les journées luy seront payées à raison de neuf sols de France par jour, ladite convention devant tenir jusqu'à la fin du Restable et au cas qu'il voulût entreprendre autres ouvrages ailleurs avant que ledit tabernacle et restable soient achevés, les outils à luy deslivrés nous demeurerons et luy seront comptés de la somme pour laquelle il luy est dû. Ainsi fait et arresté audit jour. — Dom Bonaventure Rosset, Landol ».

Le travail se poursuit tout l'hiver, jalonné par les fournitures d'outillage et des achats pour les sculpteurs : 3 livres pour des souliers, autant pour « un chapeau », voire 15 sols « pour aller boire ».

Landol semble avoir été un artiste assez estimé, qui avait en train plusieurs entreprises ; pendant la première quinzaine de mai 1679, il ira ainsi à Annecy, et fréquemment aussi à Sallanches et à Cluses. Le 29 juillet, tous comptes réglés et nanti de 11 livres de bonne main, il part définitivement, laissant le retable probablement achevé pour le gros œuvre. Le soin de terminer l'ouvrage incomba au sieur Bernard fils, qui était peut-être l'élève de son prédécesseur. Nous lisons en effet dans le **Livre de Comptes,** à la date du 23 juin : « Bernard le fils, sculpteur, c'est présenté et a esté arresté pour travailler avec le sculpteur Landol ; on le traitera comme Landol et on luy donnera deux escus par mois ». Ce n'est que le 26 novembre, soit un an environ après le début de l'entreprise, que le retable fut terminé. Autour des sculpteurs s'affairait une équipe de menuisiers du pays, qui confectionnaient les parties non-décorées, les colonnes, et aidaient au montage. Le 12 février, il est « convenu avec M^e^ Charles Pollet qu'il faira le quadre du tableau de Landol (3) avec toutes les moulures, tournera les quatre chappiteaux et faira les tailloirs (4) pour le prix et somme de 34 florins et 26 pots de vin ». C'est le même artisan qui tourne les colonnes torses soutenant le motif supérieur de la construction. En juillet, nouveau contrat pour poser toute la menuiserie, moyennant 15 pistoles d'Espagne et une chevalée de vin. Avec les cadres des tableaux à assembler et les délicates besognes du montage, ce furent les menuisiers qui quittèrent les derniers la place, au début de décembre.

Un gros souci était de tenir du bois à tous ces travailleurs. Le Père Rosset court sans cesse la campagne pour acheter des noyers sur pied, alors très abondants dans la vallée de l'Arve. Des gens de Scionzier, de Thuet, de Dessy, le curé de Saint-Pierre lui en vendent. Il faut ensuite les faire abattre, débiter en ais et

---

(2) Tous ces renseignements sont tirés du **Livre Journalier de la maison des Barnabites** (Arch. comm. de Bonneville, registre 188).

(3) Il s'agit de l'entourage du panneau, d'abord peint, puis sculpté, placé derrière et de chaque côté du tabernacle.

(4) Le tailloir est la corbeille ouvragée du chapiteau.

en plateaux dans les lentes scieries à roue qu'actionne le Bronze, payer les charrois des billes, faire emplette de colle forte... Mais lorsque tout fut prêt, le spectacle de la chapelle devait être magnifique, d'autant qu'un tableau, commandé à Rome et payé l'énorme somme pour l'époque de 50 ducattons ou 350 livres, complétait la décoration d'un ensemble artistique dont il nous faut vivement regretter la perte. Il est cependant possible de nous représenter ce qu'était ce retable d'après deux monuments du même genre, et très certainement de la même facture, conservés dans le Bas-Faucigny : le maître-autel de l'Eglise des Chanoines de Peillonnex, datant de 1720, et celui de la chapelle des Dames Bernardines de La Roche, qui porte le millésime de 1726. Ce qui frappe dans ces ouvrages, c'est le modelé vigoureux des figures, et surtout un emploi de la couleur éclatante et de la dorure, tout italien, qui éclaire d'un rayonnement que les siècles n'ont pu ternir, la pénombre un peu sévère de nos sanctuaires savoyards. Le retable attire le regard, il fixe l'attention sur l'autel, et un examen attentif révèle une extraordinaire abondance de détails fort ingénieusement combinés. Les thèmes décoratifs généraux sont ceux de l'Art de la Contre-Réforme, qui insiste sur les dogmes ou les mystères rejetés par les Protestants : Eucharistie, Purgatoire, Culte de la Vierge, etc. Ainsi, à Peillonnex, tout le retable est un hymne à la Vierge. De belles statues symbolisent les mystères qui jalonnent, dans un ordre ascendant, la vie de la mère du Christ : Nativité, Annonciation, Visitation, Mariage, Assomption. Le motif du plus curieux effet et que l'on retrouve dans la plupart des retables savoyards, — et il figurait dans celui des Barnabites de Bonneville, — consiste dans les classiques colonnes torses du style baroque, mais enlacées d'un réseau luxuriant de pampres, aux feuilles ouvragées, et chargées de lourdes grappes dorées. La vigne n'a pas été choisie seulement pour sa valeur décorative, mais bien aussi symbolique : elle revient sans cesse dans les comparaisons de l'Ancien Testament et dans les paraboles de l'Evangile, et c'est la plante eucharistique par excellence. Pour mettre en valeur cet ensemble, une ample draperie tombe du faîte comme une toile de fond. Les plis de ce ciborium aux fraîches couleurs sont retenus par une profusion d'anges rieurs, épanouis, magnifiques de santé et de force enfantine, avec leurs joues rondes et leur carnation dorée. Ils figurent également dans tous les beaux retables savoyards, où ils mettent une note délicieuse de grâce et de gaîté.

S'il ne reste absolument rien du mobilier de la Chapelle des Barnabites, on peut en dire presqu'autant de celui de l'Eglise paroissiale. La Révolution a amené d'irréparables destructions, mais il semble qu'il faille également incriminer le XIX[e] siècle, qui verra précisément jeter bas l'antique édifice, dont les matériaux servirent à édifier la caserne de gendarmerie. C'est à cette époque que l'on restaura bon nombre d'édifices en mutilant ou supprimant des stalles, des boiseries ou en bannissant de charmantes statues médiévales. Il est certain que la capitale du Faucigny, habitée par des nobles et des bourgeois aisés, desservie par un clergé de sept prêtres, était bien pourvue de mobilier et d'objets du culte, dont certains étaient de grosse valeur. Lors de l'établissement d'un nouveau sacristain, le Conseil de Ville procédait, avant l'entrée en charge, à un inventaire complet, transcrit sur le Livre de Ville. C'est à un semblable document du 26 avril 1654, que nous allons demander quelques détails sur les objets conservés dans l'église paroissiale. Il a pour titre : « Inventaire des meubles, vazes, et autres ustenssilles de l'Eglise de Saincte Catherine de la Bonneville, faict par le soubssigné secrétaire de la Bonneville avec ayde et assistance de Rd Messire Ch. Henry Jorand, sacristain, et des Nobles scindicques de ladite ville ». Il ne saurait être question de citer en entier cette liste, fort intéressante, mais qui remplit plusieurs pages. Contentons-nous de transcrire quelques rubriques : « une croix d'argent de belle façon qui couste 119 duccattons » et six autres « tant lotton, fert que bois », 7 calices et vases d'argent, des douzaines de pièces de lingerie d'autel brodées. Le chapitre le plus somptueux est sans conteste celui des « Habitz sacerdotaux blancs, rouges, oranges, verds et violets ». Il est curieux de remarquer que nombre de vêtements ou d'objets sont notés comme « sortis de Lausanne ». Il s'agit probablement de pièces d'ameublement des églises de la

capitale vaudoise, transportées en Savoie lors de la Réforme. Le chapitre des ornements blancs suffira à donner une idée de la magnificence des habits du clergé, et de la précision avec laquelle ils sont décrits : « une chasuble, avec le paile, manipuile et estoile de sattyn blanc fleury de verd, une chasuble de damas blanc avec ses tunicques de taffetas bleu, sa chappe de sattyn blanc fleury de parements de sattyn rouge. Item deux autres chasubles blanches, l'une de damas avec les parements de damas rouge nacarat, l'autre de camelot avec les parements roges de même estoffe. Plus une belle chappe de damas blanc avec les parades de damas roge donnée par les Confrères du S. Sacrement, avec estolle pour les bénédictions ».

Plus intéressant encore est le détail des sculptures, meubles et tableaux par lequel nous terminerons ce coup d'œil sur des richesses disparues : « Premièrement ung beau tableau de bosse où est représenté le martire de Saincte Catherine, qui a esté apporté de Lozanne. Item l'Annonciation de la Vierge, avec les Trois Evangiles qui sont dessus... Item le tableau qui esté donné par le Sieur advocat Dessaix et tout le païs de Foucigny. Item une image en bosse de Saincte Catherine, avec une teste de ladicte Saincte. Item deux anges dorés pour accompagner le tabernacle, donnés par Messire Pierre Jay. Item deux anges debout qui sont les piliers pour dire le Sainct Evangile. Item deux anges de bois petits mais bien faicts avec Saint Caude et Sainte Catherine... un crucifix avec Sainte Magdelaine au pied pour mettre sur l'autel... le confalon avec le Tableau de la Sainte Vierge et Sainte Satherine ».

Vient ensuite une belle collection de 21 missels, bréviaires et antiphonaires (5), le « devant d'autel de sattyn blanc et de tabis bleu avec des passements d'argent et ung devant d'autel verd avec de belles figures, des tappisseries fort anciennes avec images de Nostre Dame, saincte Catherine et Sainct Laurent ».

⁂

Cet aperçu de la décoration des églises et chapelles anciennes de Bonneville contraste singulièrement avec la relative nudité de l'édifice moderne. Il nous montre que ce n'est point l'effet de la pauvreté des donateurs et des prêtres, ni le manque de goût artistique, mais bien le résultat d'une fâcheuse indifférence et des destructions criminelles qui nous ont privés d'un patrimoine artistique qui n'avait rien à envier à celui des autres villes de Savoie.



Communication faite le 25 mars 1944.

---

(5) Les antiphonaires sont des livres d'église contenant les diverses parties des offices, et notées en plain-chant. Tombée en désuétude dans les paroisses, cette forme d'art n'intéressa plus les prêtres et les fidèles. De nombreux registres municipaux et les documents les plus divers, conservés dans les archives communales, sont ainsi reliés avec des pages de parchemin arrachées à des antiphonaires, qui portent encore des enluminures des lettres et les notes carrées du plain-chant.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Conseil d'Administration 5

Liste des membres 6

Sociétés correspondantes 11

Nécrologie 13

Bilan 15

Travaux de l'Académie 16

Marcel SAUTHIER : Le Maréchal Mouton 19

Paul GUICHONNET : Un historien savoyard méconnu, Jacques-Adrien BONNEFOY 27

Paul GUICHONNET : Les sculpteurs de retables à Bonneville au XVII[e] siècle 50

Imprimé sur les presses
de l'IMPRIMERIE DU CHATEAU
R. BLANC
Thonon-les-Bains

1968